This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

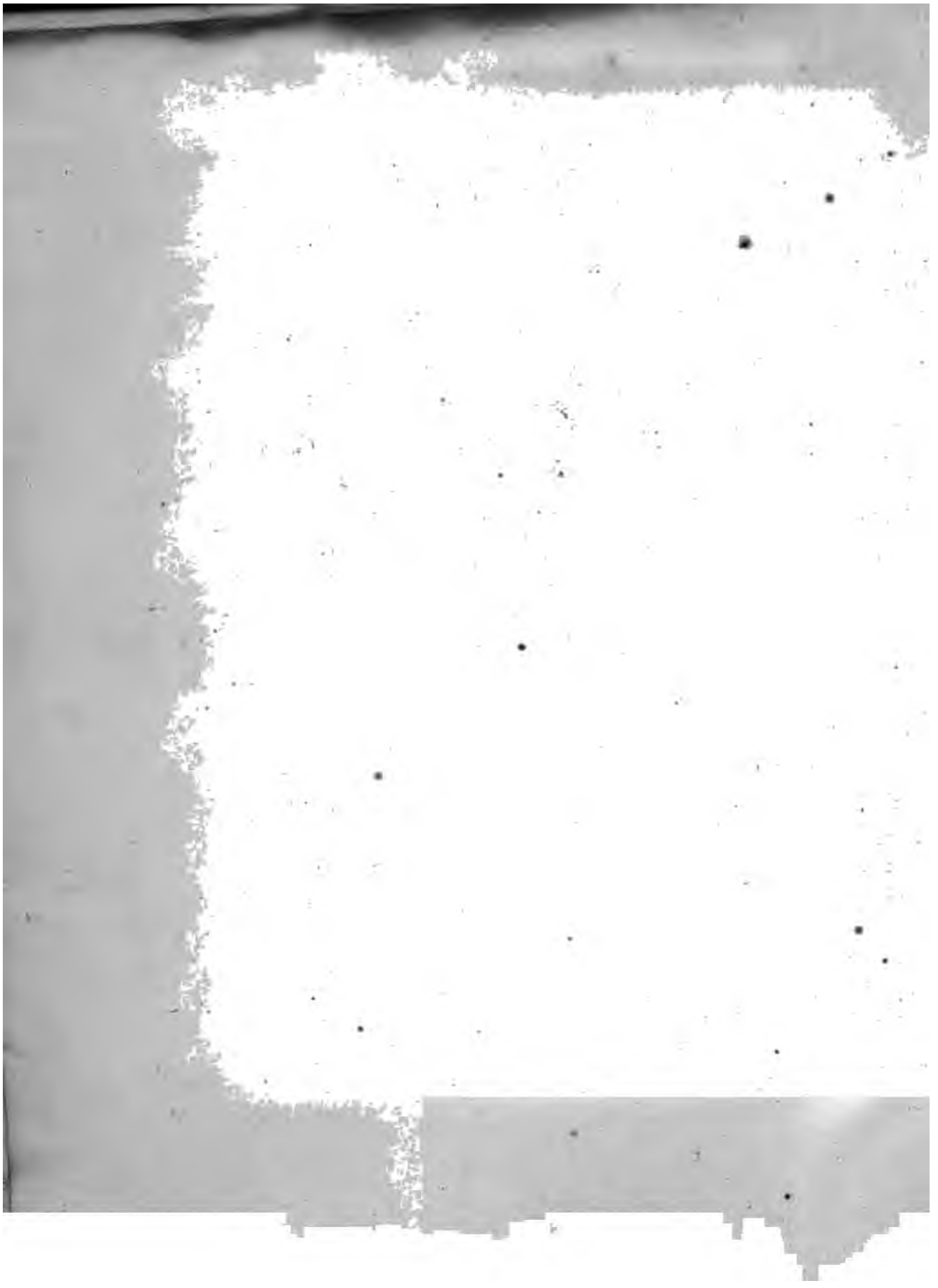

MEMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES

MEMOIRES
CONCERNANT
CHRISTINE
REINE DE SUEDE,
POUR SERVIR
D'ECLAIRCISSEMENT
A L'HISTOIRE DE SON REGNE ET PRINCIPALEMENT DE SA VIE PRIVE'E, ET AUX EVENEMENS DE L'HISTOIRE DE SON TEMS CIVILE ET LITE'RAIRE:

SUIVIS DE DEUX
OUVRAGES
DE CETTE SAVANTE PRINCESSE,
QUI N'ONT JAMAIS ETE' IMPRIME'S.

Le tout fondé sur ses Lettres, & recueilli des Historiens & des Monumens les plus Authentiques, tant manuscrits qu'imprimés, accompagné de Remarques Historiques, Politiques, Critiques & Litéraires; avec des Médailles & un Appendice de Pièces Justificatives ou Instructives.

Et pius est Patriæ facta referre labor. Ovid. Trist. Lib. II. vs. 322.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez PIERRE MORTIER, Libraire.
MDCCLI.

154. e. 5.

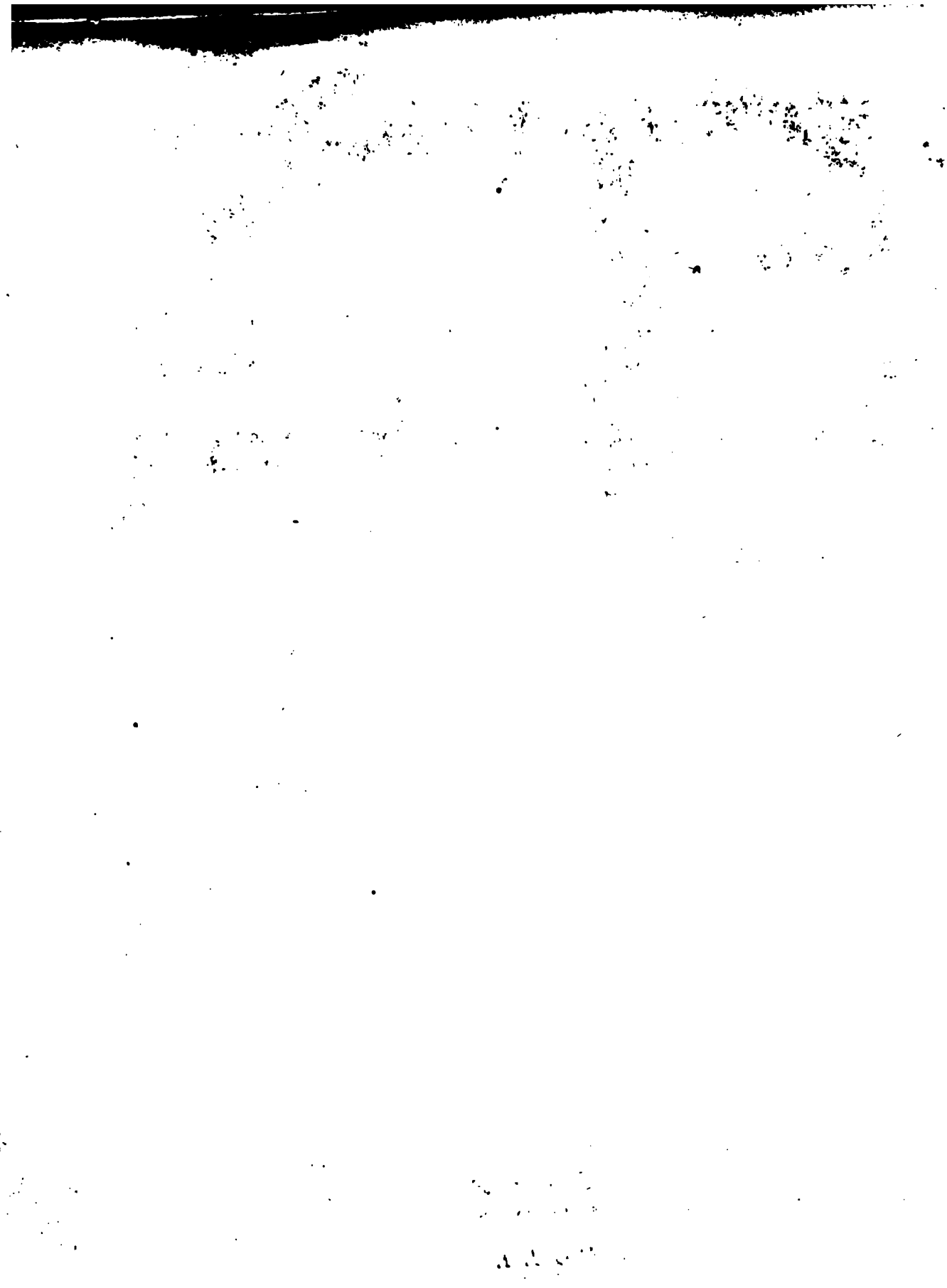

PREFACE

Où l'on expoſe les vûës qu'on a euës dans cet Ouvrage, & comment on a tâché de les remplir.

LEs circonſtances de l'avénement de CHRISTINE au Trône de *Suède*, après la mort glorieuſe du Grand GUSTAVE-ADOLPHE, ſon Père, la concluſion de la Paix de *Weſtphalie* ſi avantageuſe à ſa Couronne, la brillante réputation où elle ſçût porter le nom *Suédois*, l'éclat de ſes talens pour les ſçiences, ſa profonde Politique, enfin l'événement étonnant de ſon abdication, ont fait tant de bruit dans le monde, que ſon nom, de même que celui des Héros & Héroïnes de l'Antiquité, impoſe, ſitôt qu'on l'entend prononcer.

Quoiqu'elle n'ait qu'environ un Siècle d'ancienneté, ſa vie préſente des Scènes ſi diverſes & ſi ſingulières tout enſemble, & eſt mêlée de particularités ſi extraordinaires que, de quelque Nation que l'on ſoit, pour peu de goût que l'on ait pour ce qui ſe paſſe de plus mémorable dans le monde, on ne peut qu'être curieux d'une hiſtoire fidèle & circonſtanciée de cette Grande Princeſſe. Auſſi ſe flatte-t-on que les Mémoires que l'on publie aujourd'hui, en tiendront lieu en quelque manière, comme en contenant une bonne partie & répandant un grand jour ſur le reſte.

Perſonne n'ignore, qu'après la mort de ſon Auguſte Père GUSTAVE-ADOLPHE *le Grand*, elle régna glorieuſement, en partie ſous la tutèle des cinq prémiers Grands Officiers & du Sénat du Roïaume, pendant les douze années que dura ſa Minorité, en partie par elle-même, les dix années avant qu'elle abdiquât.

Les affaires publiques de *Suède* durant tout ce tems-là ont été écrites par Mr. le Baron de *Pufendorf*, avec une nèteté d'eſprit & une intégrité de bon Hiſtorien, qui ont peu de pareilles; deſorte qu'on n'a pas lieu de ſe plaindre de manquer d'hiſtoire à cet égard.

Il n'en eſt pas de même, ſi l'on conſidére cette Reine dans ſa vie privée & par rapport à ſes actions particulières, qui ne ſont pas moins intéreſſantes, ni moins dignes d'être tranſmiſes à la Poſtérité.

Car ſi on les prend dès ſa prémière jeuneſſe, on trouvera d'un côté la manière dont elle fut éleyée: l'amour qu'elle conçut pour la litérature en général & les langues en particulier dans leſquelles elle fit des progrès fort au-deſſus de ſon âge: l'eſtime qu'elle eut pour les plus ſavans Hommes de l'*Europe*: le grand nombre qu'elle en fit venir auprès d'elle: l'ardeur qu'elle eut pour apprendre à fond les Belles-Lettres, & l'envie qu'elle témoigna de pénétrer juſques dans les ſecrèts des Sçiences les plus abſtraites: les progrès merveilleux qu'elle fit d'un pas preſque égal dans toutes ces Sçiences: la facilité qu'elle eut à s'expliquer ſur toutes ſortes de ſujèts, en toutes ſortes de langues, avec les perſonnes les plus diſtinguées par leurs lumières: les louanges qu'elle s'en attira de toute part; les amples récompenſes, les groſſes penſions & les préſens vraîment dignes de ſon rang, dont elle les honnora.

Mais d'un autre côté on verra auſſi, de quelle manière cette ardeur pour apprendre & ſavoir tout, commença à ſe ralentir: & les reſſors qu'on fit jouer pour lui faire paſſer ce fort attachement aux connoiſſances utiles & pour y ſubſtituer le goût du luxe & des dépenſes: comment elle ſe laiſſa ſéduire par de faux Savans, qui vinrent à bout de lui inſpirer des principes & des ſentimens d'une Morale relachée, en corrompant auſſi ceux qu'elle avoit de la Religion, où elle étoit née: par quels moïens ces Gens-là lui firent regarder la Couronne, qu'elle portoit, comme un fardeau trop péſant, & comme un obſtacle aux plaiſirs tranquilles, qu'elle goûteroit hors de ſes Etats: l'étonnante démarche qu'elle fit, lorſqu'à la fleur de ſon âge, aimée & révérée de ſes Sujèts juſqu'à l'adoration, elle deſcendit d'un Trône, auquel elle avoit donné plus d'éclat qu'elle n'en avoit emprunté, & qu'elle avoit mis de niveau avec celui des prémiers Souverains de ſon tems. Enfin, quelle fut ſa Vie privée hors de *Suède*, non ſeulement pendant le ſéjour qu'elle fit dans le *Brabant*, en *Italie*, en *France*, en *Allemagne* & dans ſa Patrie, où elle revint deux fois, mais auſſi pendant tout le tems qu'elle demeura à *Rome*, où elle mourut en 1689.

Tout

Tout cela exposé dans son vrai jour, formeroit sans doute un tableau des plus variés & des plus intéressans.

Ce n'est pas, qu'il n'y ait eu des Curieux, qui ont tâché de ramasser des matériaux pour éclaircir quelques points de cette histoire. Mais de tous les Ouvrages qu'on a publiés sur cette matière, on ose assurer, que jusqu'ici pas un ne se trouve assez conforme à la vérité pour mériter le titre d'*Histoire* de cette Reine.

On n'en trouve aucun où il n'y ait des fausſetés manifestes. Ce ne sont la plûpart que des pièces remplies de fiel & de calomnies, un tissu de circonstances peu croïables & dont l'absurdité saute d'abord aux yeux d'un Lecteur attentif & impartial.

Voici la liste de ces pièces, autant qu'on en a pû trouver, & qui sont, ou a peu près, toutes celles qui ont été imprimées sur ce sujèt:

1. *Brève Relation de la Vie de* CHRISTINE *Reine de* Suède *jusqu'à la démission de sa Couronne & son arrivement à* Bruxelles (*a*).
2. *Le Génie de la Reine* CHRISTINE *de* Suède (*b*) (*).
3. *Historia di* Christina *Regina di Suezia, del Conte Galeazo Gualdo Priorato* (*c*) (†).
4. *Icon* Christinæ *Authore Salomone Priezaco* (*d*) (‡).
5. *Vita*

(*a* & *b*) *L'une & l'autre de ces Pièces sont imprimées en* 1655. *in* 4. *La* 1. *est de* 19. *& la* 2. *de* 15. *pages.*

(*c*) Roma 1656. *in* 4. & Venezia 1657. *in* 8.

(*d*) Parisiis 1656. *in* 4.

(*) Ces deux Pièces ont été écrites par le Sr. *Chevreau* Sécrétaire de *Christine* & puis du Roi *Charles-Gustave*. Elles se trouvent aussi imprimées dans l'*histoire de la Vie de* CHRISTINE citée ci-dessous de l'an 1677. pag. 1. &c. & pag. 59. &c. (1).

Ces deux pièces ont été traduites en *Allemand* sous le titre de *Kurtze Lebens Beschreibung der Königinn* Christinæ *in* Schweden 1656. & 1663. in 4. & en Anglois sous le titre: *A Relation of the Life of* Christine *Queen of* Sweden, *with her Genius* (2) avec une Préface où le Traducteur rend compte en abrégé des mœurs de la Cour de *Suède* d'alors.

(†) Cette Histoire a son mérite & contient proprement les voïages de *Christine* par la *Suède*, le *Dannemarck*, l'*Allemagne* & le *Brabant* & de-là par l'*Allemagne* jusqu'à *Rome*. Elle a été traduite & imprimée en Anglois sous le titre de *History of the Sacred and Royal Majesty of* Christina Alexandra Queen *of* Sweden; *and with the reasons of her late conversion to the Roman Catholique Religion* (3).

(‡) Cette pièce n'est que de 25 pages. L'Auteur trahit son penchant à médire de la

(1) V. les Mélances cur. de St. *Evrémont* Tom. I. p. 193. & *Colomesii* Opuscula Sacra pag. 121.

(2) Impr. London 1656. in 4.

(3) By *John Berbury* London 1658. in 12. & 1660. in 8.

5. *Vita* Chriſtinæ *Reginæ Sueciæ uſque ad ejus in Brabantiam profectionem, gallicè primum delineata: jam verò latinè reddita* (a) (*).

6. *Reize van hare Doorluchtige Majeſteit* Chriſtina *Koninginne van Sweden gedaan door de Nederlanden, Duitsland, Vrankryk, Italien, &c. van haar eerſte uittocht uit Sweden* 1654. *tot haar wederkomſte in den Jare* 1660 (†). c. à d. Voïages de S. M. la Reine de *Suède* depuis ſon prémier départ de *Suède* l'an 1654. juſqu'à ſon retour en 1660.

7. *Recueil de quelques pièces curieuſes ſervant à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire de la Vie de la Reine* Chriſtine, *enſemble pluſieurs voïages qu'elle a faits* (b).

Ce même Recueil augmenté d'autres Pièces & imprimé ſous le titre de

8. *Hiſtoire de la Vie de la Reine* Chriſtine *de* Suède *avec un véritable récit du ſéjour de la Reine à* Rome, *& de la défenſe du Marquis* Monaldeski *contre la Reine de* Suède (c) (§).

9 Nou-

(a) *Elle eſt ſans date, de ſeize pages in* 4.

(b) *A* Cologne *chez* Pierre du Marteau. 1660. *&* 1668. *in* 12.

(c) *A* Stockholm *chez* Jean *plein de courage LXXVII. c. à d. en* 1677. *in* 12. *&* 1682. *nouvelle édit.*

la Reine, dès le commencement de ſa Préface en diſant; „ ouc lui ayant nou„ vellement dédié un Ouvrage, cette Princeſſe, au lieu de lui donner quelque „ récompenſe des magnifiques louanges qu'il lui avoit adreſſées, gardoit là-deſ„ ſus un profond ſilence. C'eſt pour cela, dit-il, que j'ai réſolu de faire ſon „ portrait plus au naturel, en la peignant de couleurs, qui marqueront autant „ ſes belles que ſes mauvaiſes qualités." Que peut on attendre d'un Ecrivain ſi mercenaire?

(*) C'eſt Mr. *Roſen*, prémier Médecin du Roi de *Suède* qui me l'a procuré. Ce n'eſt proprement que la traduction d'une pièce Françoiſe, qui ſe trouve dans le Recueil cité ci-deſſous num. 8. pag. 59. ſous le titre d'*Adieu des François à la Suède.* Comme le Traducteur dit que l'Auteur a paſſé un tems raiſonnable en *Suède*, il n'eſt pas à douter, que la Reine ne lui ait donné des marques de ſa libéralité, comme à tant d'autres *François*, ſes Compatriotes; mais qu'en reconnoiſſance, il l'a paré de la plus noire ingratitude. La pièce-même eſt écrite dans le goût de celle du Sr. *Priezac*, qui a été annoncée ici num. 4. Il ſe peut que Mr. *Meibom* l'ait traduite en Latin, pour ſe vanger de *Bourdelot*, qui y eſt peint au naturel.

(†) Quoiqu'en diſe l'Auteur dans la Préface, il ſe ſert dans ſon Traité de ce qu'ont rapporté des voïages de *Chriſtine*, tant le Comte *Gal. Gualdo* dans ſon hiſtoire citée ci-deſſus, que le Sr. *Aitzema* & ſon Continuateur *Sylvius*, dans les *Saaken van Staat en Oorlog*: deſorte qu'on n'y trouvera pas d'autres choſes plus intéreſſantes, à l'exception de deux beaux Poëmes en Flamand compoſés par *J. v. Vondel*, ce *Virgile Hollandois*, l'un ſur la réſignation de la Couronne & l'autre ſur l'arrivée de *Chriſtine* à *Rome*.

(§) C'eſt un Recueil de petites pièces les moins avantageuſes à cette Reine.

9. *Nouveau Recueil de Harangues faites au Roi & aux Reines à leurs entrées* (*a*) (*).

10. *Hiſtoire des Intrigues galantes de la Reine* Chriſtine *de* Suède (*b*) &

11. *Mémoires des Intrigues Politiques & Galantes de la Reine* Chriſtine *de* Suède *& de ſa Cour, depuis ſon abdication & pendant ſon ſéjour à* Rome (*c*) (†).

12. *Leben der Weltberühmten Königin* Chriſtine *von Schweden :* c. à d. La Vie de la fameuſe Reine *Chriſtine* de *Suède* (*d*) (‡).

13. *Het Leven en Bedryf van* Chriſtine *Koningin van* Sweden.... *door* Gregorio Leti (*e*) (§).

14. *Le-*

(*a*) *A* Paris *MDCXLV. ce doit être MDCLI. comme l'indique le privilège & réimprimé ibid.* 1668. *in* 12.
(*b*) *A* Amſterdam 1697. *in* 12.
(*c*) *A* Leide 1710. *deux vol. in* 12.
(*d*) *A* Leipzig 1705. *in* 8.
(*e*) *A* Amſterdam 2. *édit.* 1714. *in* 8.

Il y a encore un livre intitulé: *La Vie de Catherine de Médicis & de Chriſtine* (1), où on trouve une couple de ces pièces touchant la Reine de *Suède*, qui avoient déja paru dans les deux Recueils que nous venons de citer. Elles ont auſſi été traduites & imprimées en *Allemand* (2) ſous le titre. *Etlicher hoher Stands Perſohnen Liebes-Geſchichte .... durch den Vorwitzigen.*

(*) On trouve ici pluſieurs harangues faites à *Chriſtine* à ſa prémière arrivée en *France* avec ſes réponſes, & quelques-unes de ſes lettres, qui ſeront citées dans la ſuite.

(†) Cet ouvrage n'eſt autre choſe qu'une réimpreſſion de l'*Hiſtoire des intrigues de Chriſtine*, indiquée immédiatement avant: excepté, qu'on a ajouté à celle-ci deux Poëmes *François*, dont l'un a pour titre: *L'art de plaire à la Séréniſſime Reine de Suède*, compoſé par Mr. *Gilbert* Sécrétaire & après Réſident de *Chriſtine* en *France* & imprimé dans les Poëſies diverſes pag. 1. -- 25. Ces Mémoires ſont auſſi traduits en Anglois ſous le titre: *The Hiſtory of the intrigues and Galanteries of Chriſtine Queen of Sweden* (3), & en Allemand (4). Le Traducteur préſume que l'Auteur de cette hiſtoire a été autrefois au ſervice du Marquis de *Lavardin*, Ambaſſadeur de *France à Rome*, & enſuite à celui de *Chriſtine*.

(‡) C'eſt l'Hiſtoire la plus complette que nous aïons de la Vie privée de *Chriſtine*. Le Prof. *Chrétien Stiffen* à *Breſlau*, qui en doit être l'Auteur (5), fait uſage preſque par tout de l'*hiſtoire des intrigues galantes* citée ci-deſſus. Le principal eſt d'y ſavoir diſtinguer le vrai du vraiſemblable ou du faux. Il découvre en pluſieurs endroits ſa partialité. A en juger par le tems où ce livre a été imprimé, il paroit que l'Auteur a voulu chagriner par-là les *Suédois*, qui ſerroient, de près les *Saxons* en *Pologne* & s'emparèrent peu après de preſque toute la *Saxe*.

(§) Cet Auteur n'eſt qu'un Traducteur fidéle & un Compilateur des Pièces, qui

(1) A *la Haye* 1663. in 12.
(2) A *Utopia* 1670. in 12. p. 95, 146. 194. & 213. &c.
(3) By *Philip Hollingworth.* London 1697. in 12.
(4) En 1705. in 12. V. la continuation des entretiens de *Tentzel* ad ann. 1705. pag. 431.
(5) V. *Köhlers* Müntz-Beluſt. T. X. p. 357.

14. *Leben der Königin* Chriſtinæ *von* Schweden (*a*) (*).

15. *Geſpreche im Reich der Todten*, ou Entretiens dans le Roïaume des morts entre les Reines *Eliſabeth d'Angleterre* & *Chriſtine de Suède* (*b*) (†).

16. *Jacobi Zabarellæ* Chriſtina *Auguſta ſive* Chriſtinæ *Suecorum, Gothorum, Wandalorumque Reginæ Auguſtæ Heroicæque Origines & cum omnibus Europæ Principibus conſanguinitas* (*c*). Cet ouvrage ne contient que des tables généalogiques & eſt ainſi peu propre à éclaircir ſon hiſtoire.

17. Entre les Auteurs de notre tems qui ont donné des particularités de la vie de *Chriſtine*, eſt Mr. l'Abbé d'*Artigny*, connu par ſes nouveaux Mémoires de Litérature, dont il a paru trois Tomes (‡). Dans

(*a*) *A* Leipzig 1718. *in* 8.
(*b*) *A* Francfort 1719. *&* 1742. *in* 4.
(*c*) *A* Padoue, *ſans année*, *in* 4.

qui avoient paru juſqu'alors, ſur la Reine *Chriſtine*. Il eſt pourtant préférable aux autres, en ce que ſur la quérelle qu'avoit la Reine avec le Pape, au ſujèt des Franchiſes des quartiers à *Rome*, il produit quelques actes & pièces authentiques que les autres Auteurs avoient omiſes. Mais pour ce qu'il dit, qu'il avoit traduit cette Hiſtoire de l'Italien de *Gregorio Leti*, il eſt en cela auſſi peu digne de foi, que l'Auteur *François* de l'*hiſtoire des Intrigues galantes de Chriſtine*, quand dans ſa préface il dit, que c'eſt de l'*Italien*, que l'hiſtoire qu'il donnoit, étoit traduite: étant certain, que l'une & l'autre n'ont été écrites qu'en Flamand & en *François* (1).

(*) Ce Traité ſe trouve dans le Recueil du *Curieuſes Bücher-und Staats-Cabinets LI. und LII. Eingang*, & il n'eſt proprement qu'un extrait du *Leben der Weltberühmten Königin Chriſtinæ* cité ci-deſſus. Il y a un autre abrégé de la vie de *Chriſtine*, encore moins étendu, imprimé dans le *Staats und Geſchichts Spiegel, verfaſſet von W. Z. v. B.* (2).

(†) Cet écrit ne contient que ce que l'Auteur nommé *Faſſman* a recueilli des écrits publiés en *Allemagne* ſur la Vie de *Chriſtine*. Pour amuſer ſon Lecteur, il farcit ſes Diſcours de traits fort romaneſques, leſquels par conſéquent méritent auſſi peu d'attention, qu'un autre Dialogiſme connu ſous le titre de *Lucien en belle humeur*, où il y a (Tom. I. pag. 291. &c.) un entretien aſſez étendu de *Guſtave Roi de Suède & de ſa fille la Reine Chriſtine*. L'auteur y fait parade d'un zèle indiſcrèt de Catholiciſme, & on y peut compter plus de fautes groſſiéres d'hiſtoire, qu'il n'y a de feuilles.

(‡) Le titre en eſt: *Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Litérature par Mr. l'Abbé d'Artigny* Tome I. à *Paris* 1749. & ſuiv. in 12. La lecture de cet Ouvrage eſt des plus amuſantes & des plus inſtructives. L'auteur y ramaſſe une foule de choſes intéreſſantes, & il les met en œuvre avec beaucoup d'art. Mais ne l'auroit-il pas pû faire ſans tremper ſa plume dans un fiel ſi amèr, en parlant des

(1) *Cfr.* Bayle *Oeuvres diverſes T. IV. p.* 727.
(2) *Impr. l'an* 1673. *in* 12. *Num. IV. pag.* 217-264.

Dans le 1. volume, il a inſéré quelques pages, qu'il dit avoir dû faire partie des *Mémoires Secrèts de la vie de* Chriſtine Marie-Alexandre *de Suède*, *Reine des Goths*, *& des Vandales*, qu'un ancien Magiſtrat de la Ville de *Vienne* en *Provence* avoit eu deſſein de publier comme une hiſtoire ſuivie de cette Reine. Heureuſement ce Magiſtrat, avoit brûlé, en préſence de Mr. l'Abbé, preſque tous ſes papiers. Par cette action héroïque il a diſpenſé le Public de lire une hiſtoire Romaneſque de plus en ce genre. Car à en juger par les fragmens que Mr. l'Abbé d'*Artigny* a ſauvé, ces papiers ont dû renfermer autant de choſes triviales & de fauſſetés que de pages. Nous ferons quelques remarques ſur ce qui nous en reſte.

Le long ſermon de *Boiſſat* eſt mieux détaillé autrepart que ne l'a fait l'Ami de Mr. d'*Artigny*. Il n'avoit qu'à lire ce que Mr. l'Abbé d'*Olivet* en a dit en dernier lieu.

Si *Antoine Argoud*, Doïen de la Cathédrale de *Vienne*, en haranguant *Chriſtine*, n'a pas laiſſé échapper, une ſeule fois dans ſon diſcours le mot de *Reine*, pour ne lui pas rappeller l'idée qu'elle étoit femme: une pareille diſſimulation, ce me ſemble, convenoit moins au caractère d'un Eccléſiaſtique qu'à tout autre, & on diroit, qu'il s'eſt

des Grands hommes qui ont travaillé à la Réformation du XVI. Siècle? Mr. l'Abbé eſt homme d'eſprit, il eſt homme éclairé. Comme tel, il ne diſconviendra pas que cette Réformation n'ait été utile à l'*Europe*, en la tirant de la craſſe ignorance, où elle languiſſoit, depuis ſi longtems, & en la délivrant du joug des Moines ignorans & vicieux, qu'on pouvoit qualifier à juſte titre *Aveugles Conducteurs d'Aveugles*. Et pour dire en paſſant ce qui eſt des Actes & Manuſcrits, dont Mr. l'Abbé d'*Artigny* s'eſt ſervi, en parlant de l'empriſonnement & du ſupplice de *Servet*; il me permettra d'ajouter ici, que l'illuſtre Mr. de *Mosheim*, Chancelier de l'Univerſité de *Goettingen*, qui vient de publier un ſupplément à ſon hiſtoire de ce ſavant *Eſpagnol*, aïant eu communication de ces mêmes actes, fait là-deſſus cette remarque: „ c'eſt que Mr. l'Abbé ſuit parfaitement la méthode de „ pluſieurs autres Ecrivains, ſes Compatriotes, qui mêlant leurs propres penſées „ & leurs propres conjectures avec les rapports hiſtoriques, les donnent au Pu„ blic comme des vérités inconteſtables " (1). Entr'eux le débat: c'eſt au Public à en juger. Pour moi, je ne ſerai pas faché, ſi le zèle de notre ingénieux Abbé a la récompenſe qu'il mérite, un bon gros Bénéfice dans cette vie, & franchiſe du Purgatoire dans l'autre.

(1) *V. La préface de Mr.* Jean Laurent de Mosheim *dans ſes* NEUE NACHRICHTEN *ou les Nouveaux Rapports du fameux Médecin* Eſpagnol, Michel Servet.... *Mr. de* Schleinitz *aïant nouvellement traduit l'*Homme de Pope *en vers* François, *a de même fait voir nombre d'infidélités que Mr. l'Abbé* de Reſnel *a commiſes dans ſa traduction du même Poëme de* Pope. *On n'a qu'à en voir les preuves dans la préface de Mr. de* Schleinitz *pages X. XI. XII. XIII & XV.*

s'eſt montré par-là plus femme que *Chriſtine* même, qui malgré tout ce que notre vénérable Doïen lui aura dit, n'ignoroit pas qu'elle étoit du ſexe. Auſſi a-t-on lieu de douter que la Reine l'ait gratifié pour cette galanterie d'une Médaille d'or, où d'un côté étoit la Cérémonie de ſon abdication, car une telle Médaille de *Chriſtine* n'a jamais éxiſté.

Pour ce qu'il rapporte de la mort tragique de *Monaldeſki*; on défie ce diſeur d'Anecdotes d'en avoir mieux développé la cauſe, qu'aucun autre de ceux qui étoit en ce tems-là autour de *Chriſtine* à *Fontainebleau* & à *Paris*. Il débute par des fauſſetés ouvertes. Il dit que la Reine pour s'engager la Signora *Juſtiniani*, demeurant à *Rome*, avoit pris les deux *Sentinelli* à ſon ſervice. Cependant ces deux frères étoient entrés à ſon ſervice à *Péſaro*, quatre ou cinq ſemaines avant que *Chriſtine* eut jamais vû *Rome*, & ce ne fut que bien du tems après, que la Signora *Juſtiniani* fut reçue à ſa Cour. Et comme *Chriſtine* fit tout ce qui dépendoit d'elle, pour faciliter le mariage du Comte *Santinelli* avec la Ducheſſe *Ceri*, qui étoit un parti fort riche & diſtingué, ce qui brouilla auſſi la Reine avec le Pape, au point que *Sentinelli* fut obligé de vuider *Rome* & que la Ducheſſe *Ceri* fut renfermée dans un Cloitre; il n'y a point d'apparence, que la Reine lui eut voulu préférer la Signora *Juſtiniani*, fille d'un Banquier de *Rome*.

Qu'on juge par ces échantillons du reſte de cette hiſtoire, & on trouvera que ſi elle a été brûlée, la perte n'eſt pas grande. Il me ſemble encore, que Mr. l'Abbé d'*Artigny* auroit mieux fait pour l'honneur de ſon ami: malgré le fond inépuiſable d'Anecdotes qu'il lui a connu, comme il dit: de déchirer juſqu'aux fragmens qu'il a publiés au ſujèt de *Chriſtine* (*).

Dans le dénombrement qu'on vient de faire des Ouvrages publiés ſur toute la Vie de *Chriſtine*, ou ſur une partie, on remarquera, par les titres mêmes, que les Auteurs ſont preſque tous *François*, & que ce qui en a parû en *Allemand*, en *Anglois*, en *Hollandois*, n'en a été proprement que des traductions preſque litérales.

Si quelqu'un veut ſe donner la peine de les éxaminer de plus près, & de

(*) Pour preuve de ce que l'Auteur avance ici, on n'a qu'à chercher dans la table des Matières de ces Mémoires, les articles de *Chriſtine*, de *Boiſſat*, de *Monaldeſki*, de *Sentinelli*, de *Ceri* & de *Juſtiniani*, où tout ce qui a été dit ci-deſſus, eſt éclairci avec plus de circonſtances.

de les comparer à ce que d'autres de la même Nation ont écrit ſur cette Reine; il ſera ſans doute étonné de trouver dans une même Nation des ſentimens ſi différens à ſon égard. Car en même tems qu'il verra nombre de Savans & d'autres Auteurs *François* s'empreſſer à l'envi d'applaudir à toutes ſes actions & même à toutes ſes paroles; il en verra d'autres de cette même Nation, la blâmer hautement & vomir contr'elle les plus noires calomnies. Et ſi l'on conſidére d'où leur peut être venuë non ſeulement cette diverſité, mais cette contrarieté même de ſentimens, on aura de la peine à en trouver d'autre raiſon, que le diſcernement ou la reconnoiſſance des uns, & le caprice ou les préjugés des autres (*).

Mais dira peut-être quelqu'un: Meſſieurs les *François* n'ont blâmé en *Chriſtine* que ce qu'ils ont trouvé de blâmable en elle? A quoi on répond: que ſi cela étoit vrai, on n'auroit autre choſe à dire, qu'en ce cas même, & en vertu du principe de la gratitude, il étoit moins ſéant à ces Meſſieurs-là, qu'à qui que ce fut, de paſſer les bornes de la modération à l'égard de cette Reine. Ils ne ſauroient diſconvenir, qu'elle n'eut des qualités bien ſupérieures à celles que l'hiſtoire d'aucune autre nation nous produit dans ſes Reines. Ils auroient dû ſe ſouvenir du grand nombre de *François*, qui avoient été emploïés à ſon ſervice & des largeſſes qu'elle avoit faites à pluſieurs de leurs Compatriotes, ſans qu'il ſoit encore conſtaté, qu'ils les aïent mérité préférablement aux autres nations? Ce n'eſt donc que l'eſprit de la médiſance qui a aiguiſé la plume de ces ingrats contre une Princeſſe, qui avoit renoncé à la Couronne, & de la part de laquelle par conſéquent ils croïoient n'avoir ni punition à appréhender, ni graces, ni libéralités à attendre. *Chriſtine* n'ignoroit pas d'où partoit un procédé ſi lâche. Elle en ſentoit l'indignité, comme on le voit, dans une de ſes lettres, ſur un livre injurieux qu'on avoit publié en *France* contr'elle. Elle déclare dans cette lettre: „ qu'elle ſe promettoit de la juſtice du Roi „ de *France* d'obtenir un châtiment éxemplaire de l'Auteur de ce li„ vre: que le Siècle la conſoloit, qui ne donnoit quartier à perſonne: „ que la calomnie s'attachoit pour l'ordinaire aux plus grands méri„ tes: que la *Suède*, *Rome*, & tous les autres lieux, où elle avoit „ paſſé

(*) On ne manquera pas de les nommer & d'en apporter des preuves dans la ſuite de cet Ouvrage. En attendant on peut conſulter le teſtament Politique du Card. de *Richelieu* Tom. II. p. 87. &c.

„ passé sa vie, rendroient, du moins après sa mort, témoignage de „ la fausseté de cette calomnie..... Que cet Auteur étoit indigne de „ vivre, en attendant qu'on pourroit prononcer contre lui cette sen- „ tence définitive, que donna autrefois un Auteur *Italien* contre un „ autre qui avoit mal parlé du Pape: *Il Papa è Papa e tu sei Fur-* „ *fante:* c. à. d. le Pape est Pape, & tu es un Coquin (*) ".

Une seconde cause, & peut-être la plus forte, à laquelle on puisse attribuer l'animosité de ces Ecrivains contre *Christine*, c'est qu'on ne lui remarquoit plus cette complaisance aveugle qu'elle avoit euë auparavant pour la Cour de *France*. L'expérience lui avoit sans doute apris, quoique trop tard, qu'elle auroit dû en revenir plûtôt: au moins est-il certain, que sans cet excès de prédilection, elle auroit régné toute sa vie glorieusement en *Suède*, & ne se seroit pas vuë réduite à manquer de ce qu'il lui faloit pour soutenir son haut rang.

A mesure qu'on avancera dans la lecture de ces Mémoires, on trouvera çà & là de ces contes absurdes que les Auteurs *François* ont débité d'elle dans leurs Rélations, qui même ne s'accordent pas avec les titres qu'elles portent. On en donnera pour éxemple l'*Histoire des Intrigues galantes de Christine*, comme la plus étenduë de toutes & qui finit à la mort de cette Reine. Le titre promèt un détail éxact & fidèle des faits historiques qui regardent personnellement cette Princesse, & la Préface confirme cette promesse, l'Auteur y parlant ainsi: „ Le Lecteur aura la bonté de se contenter de trouver dans ce „ livre la vérité sans déguisement, l'assurant qu'elle y règne sans pa- „ rure & sans artifice ".... Mais si on prend la peine de le lire d'un bout à l'autre; on trouvera que ce n'est pas l'histoire de *Christine*, mais pour la plus grande partie des contes romanesques sur quelques Etourdis de *François* & d'*Italiens*, qui avoient malheureusement trouvé moïen de s'introduire dans le service de la Reine & qui n'y avoient pas démenti leur caractère.

Cela posé en fait, comme tout le monde le peut voir par la lecture de l'ouvrage même, de quel front cet Ecrivain peut-il mettre sur le compte de cette Princesse les impertinences & les irrégularités de ses Domestiques, à moins qu'il ne prouve qu'elle y est entrée pour quelque chose? Ou bien prétend-il que ses Lecteurs seront assez dociles pour l'en croire sur sa parole, ou en considération des traits malins

&

(*) Voïez ci-dessous sa lettre à l'Abbé *Bourdelot* du 6. Novembre 1674. avec les remarques ajoutées.

& ſatiriques qu'il lance preſque partout contr'elle? N'auroit-il pas plûtôt dû penſer, que cette ſorte de ſtile jure avec la véracité d'un bon Hiſtorien, & qu'en perdant ce caractère, il s'expoſe à perdre celui d'honnête-homme?

Or pour mieux montrer combien peu de bonne-foi il y a chez lui, comme auſſi chez preſque tous les autres qui ont compoſé quelque choſe ſur la vie de cette Reine, depuis qu'elle abandonna la Couronne, il eſt néceſſaire d'avertir le Lecteur des bonnes ſources d'où l'on a tiré ce qu'on rapportera d'Elle dans ces *Mémoires* & qui détruira ce qu'ils en ont gratuitement publié.

La prémière ſource où l'on a puiſé, (& perſonne ne diſconviendra que ce ne ſoit-là la plus pure:) c'eſt les lettres mêmes de *Chriſtine*, en original, avec d'autres Manuſcrits & Actes publics également authentiques, par où les faits hiſtoriques ſont bien plus ſûrement conſtatés, que tout ce qu'on en peut débiter ſur tout autre fondement. Ces lettres ſeront produites ſelon l'ordre Chronologique, autant que la ſuite des événemens & des réfléxions le pourra permettre. Le plus grand nombre a été tiré des Archives de *Suède*, où les originaux ſe conſervent ſoigneuſement. Une autre partie conſidérable de ces lettres a été communiquée par des Perſonnes du prémier rang en *Suède*, dont par reconnoiſſance on ne ſauroit s'empêcher de nommer ici en particulier, Madame la Comteſſe de *Brahé* Douairiére du Sénateur Comte *Gyllenſtierna*, Leurs Excellences Mr. le Comte *Cronſtedt*, Sénateur de *Suède*, Mr. le Baron *Guſtave Rålamb*, qui eſt mort depuis peu, & le Comte *Charles-Guſtave Bielke*, Préſident du Collège des Mines & du Comptoir d'Etat, Mr. le Général *Axel Gabriel Oxenſtierna*, & Mr. le Comte *Göran Gyllenſtierna* Chambellan du Roi de *Suède*. Mr. le Colonel *Cederkrantz* a auſſi contribué à ce Recueil, & pour les autres, on les nommera avec l'honneur qui leur convient, tant dans la Table de toutes les Lettres de *Chriſtine* que l'on mettra à la fin de cet Ouvrage, que dans le Corps même de ces *Mémoires*. De toutes ces Lettres-ci il n'y en a eu que cinq ou ſix qui aïent été imprimées. La troiſième partie des Lettres a été tirée de livres & de piéces imprimées: onze, par éxemple, d'un petit Recueil que Mr. *Colomies* avoit publié en 1688 ſous le titre de *Lettres de Chriſtine & d'autres* (*). Mr. de

(*) Ce Recueil étoit devenu ſi rare, que le célèbre *Fabricius* de *Hambourg*, en publiant l'an 1709. les Opuſcules de *Colomies*, avouë, dans ſa préface, que juſqu'alors il n'en avoit pû trouver aucun éxemplaire pour l'inſérer dans cette Col-

de *Meiern*, ſi connu par ſes *Acta Pacis Weſtphalicæ* en a publié huit, que *Chriſtine* avoit écrites à Mr. *Adler Salvius* alors Chancelier de ſa Cour & ſecond Ambaſſadeur au Congrès d'*Osnabrug*. Elles étoient en *Suédois*, mais Mr. de *Meiern* en les donnant au jour, les a fait traduire en *Allemand*. Quelque authentiques qu'elles ſoient & quelque lumière qu'elles répandent ſur les affaires de ce tems-là, elles étoient néanmoins entiérement inconnuës en *Suède*, étant écrites à l'inſçu de tout autre à ſon Confident *Salvius*. Le reſte des Lettres de *Chriſtine* que nous produirons, a été puiſé d'autres endroits que nous ne manquerons pas de marquer fidèlement; & toutes enſemble elles feront le nombre de deux cents & vingt, au lieu que, autant qu'on le puiſſe ſavoir, il n'y en avoit auparavant que cinquante publiques.

On convient, que toutes ces lettres ne ſont pas également intéreſſantes; mais le grand nombre ſervira toûjours à faire voir l'heureux génie de cette Reine & ſa facilité extraordinaire à s'exprimer en cinq différentes langues, c'eſt-à-dire en *Suédois*, en *Latin*, en *Allemand*, en *François*, & en *Italien;* ou bien à éclaircir quelque point de ſon Hiſtoire ou de celle de ſon tems. On peut dire même, que pluſieurs ſont excellentes & font connoitre le grand ſens & les grandes lumières de cette Princeſſe.

Comme c'eſt en *François* qu'elle en a écrit la plûpart, on a cru bien faire, pour l'uniformité, de traduire les autres en cette même langue, & de donner l'original à côté de la traduction. On a ſuivi l'Ortographe d'aujourd'hui, qui ne différe pas beaucoup de celle de ce tems-là, comme l'ont fait auſſi Mr. *des Maizeau*, Mr. *Malherbe* (*), &

lection. L'illuſtre *Leibnitz* dit dans une de ſes lettres à *Fabricius* (1) qu'il n'avoit pas non plus vû ce Recueil de *Colomies*, & qu'il ne ſe ſouvenoit point d'en avoir jamais entendu parler. *Fabricius* eut pourtant depuis une copie qu'il fit tirer dans le deſſein de donner au Public un Recueil de toutes les lettres de *Chriſtine*, qu'il pourroit découvrir: mais aïant appris que j'avois la même vûë, il m'en fit un préſent qui, quoique j'euſſe déja l'imprimé de *Colomies*, ne me fut pas moins agréable, à cauſe de quelque renvois à des ouvrages où il y avoit trois ou quatre lettres imprimées de la Reine. Ce récit redreſſera l'oubli, où eſt tombé le célèbre Auteur de la nouvelle *Bibliothèque Germanique* (2) petit oubli au fond & peu ſurprénant dans un homme autant & auſſi utilement occupé que cet exacte & judicieux Ecrivain (3): car l'impreſſion des lettres de *Chriſtine* promiſe par *Fabricius* n'a jamais eu lieu.

(*) Voïez *des Maizeau* Vie de *Bayle* & la lettre de *Chriſtine* à celui-ci pag. XLII. & XLIII. *item* la Lettre de *Chriſtine* à Mr. *Gaſſendi* du 27. Sept. 1652. inſérée par *Malherbe* dans ſa Grammaire *Françoiſe* pag. 287. &c.

(1) *V.* Gothofr. Wilh. Leibnitzii *Epiſtolæ, cum* Kortholti *N.* 160. *Epiſt. ad J. A.* Fabricium.

(2) *Tom III. Avril-Décembre* 1747. *pag.* 467.

(3) *Mr.* Formey *Sécrétaire perpétuel de L'Académie des ſciences de* Berlin.

& d'autres, qui de nos jours ont publié quelques-unes de ces lettres.

Voilà ce qui concerne les Lettres. Pour ce qui eſt des Réfléxions & Remarques hiſtoriques, dont on les a accompagnées, elles ſont fondées ſur pluſieurs autres Actes publics & Manuſcrits, & ſur les meilleurs Auteurs comtemporains, ſur des Mémoires, des Brochures, des Piéces fugitives & des Lettres, qui, quoiqu'écrites, pour la plûpart, du tems de *Chriſtine*, n'ont été pourtant renduës publiques, que longtems après, & dont une partie vient même de paroitre tout récemment. On les a tirées de plus de huit cents Ouvrages différens imprimés, & d'autant ou plus de piéces manuſcrites, y compris les lettres de *Chriſtine* inſérées tout au long ou citées comme des autorités, pour prouver les faits dont il eſt queſtion. La liſte générale des uns & des autres qu'on donnera à la fin de cet Ouvrage, où il y a près de cinq mille citations, qui en ſont tirées, fera foi de ce qu'on avance ici.

Entre les Lettres de *Chriſtine*, il y en a pluſieurs écrites aux Savans d'alors. Pour les éclaircir, auſſi bien que les autres, on a profité de tous ces Mémoires & Piéces, & on n'a pas cru mal faire de prendre de-là occaſion de rapporter pluſieurs particularités touchant ces Savans étrangers, autant qu'elles avoient de liaiſon avec l'hiſtoire de *Chriſtine*. Quel plaiſir ne ſe ſeroit-on pas fait de pouvoir dire d'eux tous, tout le bien qu'on auroit voulu! Mais il faut avouer, à la honte de la plûpart, que quoiqu'ils paſſaſſent pour de grandes lumiéres du monde, ſurtout en fait de Belles-Lettres; ils ne méritoient point la protection de *Chriſtine*, & quelques-uns même d'entr'eux, quand ce ne ſeroit que par la morale relachée qu'ils profeſſoient, étoient indignes aſſurément de la faveur particulière dont cette Reine les honnora.

Après avoir parlé des Savans étrangers avec leſquels *Chriſtine* s'entretenoit; on a cru que l'ordre naturel de cette Narration demandoit qu'on dit auſſi quelque choſe de l'Etat des Lettres & des Sciences en *Suède*, pendant le régne de cette Princeſſe. C'eſt pourquoi on n'a pas pû ſe diſpenſer d'entrer là-deſſus en quelque détail & de parler des Savans *Suédois*, durant cette époque, en renvoïant aux Auteurs & aux Actes en Manuſcrits d'où l'on pourra tirer une inſtruction plus complette, ſur ce qui regarde, leurs perſonnes & les ouvrages, qu'ils ont compoſés.

En voulant mettre à profit, à tous ces égards, tout ce qu'on trouvoit, de bonnes piéces propres à fonder & à éclaircir ce que l'on alléguoit; & en citant ces autorités, pour les rendre plus dignes de créance; il en eſt réſulté cet inconvénient inévitable, qu'il a falu

charger les pages de citations, & qu'il y a quelques fois des redites touchant certaines Perſonnes, qui dans l'hiſtoire, dont il s'agit, ont joué & un rôle particulier, & un rôle commun avec d'autres, ſelon les vûës qu'ils avoient; mais comme l'Auteur a pris à tâche de démontrer la fauſſeté de nombre de faits flétriſſans pour la mémoire de *Chriſtine*, que la plûpart des Ecrivains de ſa vie ont gliſſés dans leurs ouvrages; on a regardé comme un devoir indiſpenſable de citer les autorités, par leſquelles on combattoit & renverſoit ce que ces Ecrivains avançoient comme des Vérités indubitables. Pour plus d'authenticité, on a ſouvent donné les paſſages d'Auteurs, que l'on citoit en preuves, dans la langue même, où ils ſe trouvent dans leurs Ouvrages. Si cette bigarure de langages choque quelques Lecteurs, on s'aſſure (*a*) que ceux, qui ſavent qu'en matière de faits perſonne ne peut prétendre d'en être cru ſur ſa parole, ſeront bien aiſe de lire les paſſages mêmes, pour en tirer les conſéquences & en former le jugement, qui doit toûjours reſter libre au Lecteur. Enfin pour ne point parler d'autres raiſons particulières qu'on a euës d'en agir ainſi, on ne ſauroit donner à ceux qui ont le goût trop délicat, un meilleur conſeil, que de s'en tenir au corps même de l'Ouvrage, ſans faire ſemblant de s'apperçevoir des citations, paſſages ou notes, qui pour cette raiſon auront place au bas des pages.

Au reſte, tout ceci ne devant être proprement regardé que comme les matériaux qui pourroient un jour ſervir à une hiſtoire particulière de cette illuſtre Princeſſe (car pour ce qui concerne l'hiſtoire de ſon Règne, celle de *Pufendorf*, comme il a été dit ci-deſſus, fournit ſur ce ſujèt tout ce qu'on peut deſirer); On prie le Lecteur d'excuſer, par cette raiſon, les explications trop étenduës & les digreſſions qu'on a faites çà & là: qui pourroient paroître hors d'œuvre: & de conſidérer, que ce n'eſt pas ici une Hiſtoire en ordre, & que l'on a ſuivi le fil de la narration, qu'on ne pouvoit rompre, ſans donner à cet Ouvrage une toute autre forme. On a tâché de prévenir le deſir de ceux, qui n'auroient envie de lire que les Lettres de *Chriſtine*, en les faiſant imprimer d'un caractère, qui les diſtinguera aſſez du reſte de l'Ouvrage.

Tout ce qu'on a dit juſques ici, ne doit pourtant pas faire penſer au Lecteur, qu'on veut juſtifier en tout cette Reine, & prendre hautement

(*a*) *Voïez la préface de Mr.* Proſper Marchand *dans ſon hiſt. de l'Imprimerie p.* 7. *&c.*

tement ſa défenſe contre tout ce qu'on a débité de moins avantageux ſur ſon compte.

On avouë franchement que la vénération qu'on a pour la Mémoire de cette grande Princeſſe, auroit fait ſouhaiter de trouver dans tous les Auteurs qu'on a conſultés, dequoi la blanchir juſtement & équitablement de toutes les tâches, dont les ennemis & les envieux de ſa gloire ont tâché de la noircir. Mais comme il y a des Ecrivains de marque qui s'accordent aſſez ſur de certains faits, qui ne rendent pas toutes les actions de *Chriſtine* également glorieuſes: l'Auteur a cru qu'il étoit de ſon devoir de ne pas déguiſer la vérité dans des cas, où les ſentimens des Hiſtoriens impartiaux ſe réuniſſoient.

Mais pour ce qui eſt de ſa défenſe, on prévoit bien, qu'une choſe ſurtout paroîtra étrange à de certains Lecteurs; c'eſt qu'au ſujèt de la ſévére ſentence qu'elle prononça contre l'infortuné *Monaldeski*, & de l'éxécution qui s'enſuivit auſſitôt, on ait tâché d'expliquer le fait & de ſoutenir *la queſtion du Droit*, en faveur de la Reine, quoiqu'elle ait éte blâmée preſque partout là-deſſus. A cela on répond que ce fait a trouvé ſes Partiſans & ſes Défenſeurs, & a été regardé, même par de Grands-Hommes, comme un fait, où les raiſons du pour & du contre étoient preſque d'égale force: en un mot, comme fort problématique; qu'en tout ce qu'on a dit & rapporté ſur ce point, on n'a voulu déroger en aucune façon au droit du Lecteur, de ſe ranger du côté qu'il jugera le plus juſte & le plus équitable; que pour le mettre en état d'en porter un jugement tel, on n'a caché ſur cette affaire miſtérieuſe aucune circonſtance, qu'on en a pû découvrir, & l'on avouë au reſte, qu'à la vérité on eſt pour l'affirmative de la *queſtion du Droit* qu'avoit la Reine de prononcer une pareille ſentence contre ſon Domeſtique: mais qu'on penſe moins favorablement pour Elle, quant à *la queſtion de fait*, ou l'éxécution même, qu'on déſaprouve, en faiſant voir en même tems, que ce coup fatal partoit de tout autre que de la Reine elle-même.

Parmi nombre d'autres choſes peu honnorables qui ont été répandues contre *Chriſtine*, celle d'avoir été trop volage & même ſusceptible d'amour, juſqu'à franchir les bornes de l'honneur & de la modeſtie, ſe trouve marquée dans tous les ouvrages *François*, qui ont été publiés à ſon ſujèt (*).

On

(*) De ce nombre ſont tous les ouvrages en *François* cités ci-deſſus ſur la vie de

On convient, que ſi l'on combine pluſieurs circonſtances, que des Perſonnes, même de conſidération, ont ramaſſées ſur cet article, on aura de la peine à la juger innocente, du moins quant à ce qui eſt de ſauver les apparences. Mais ſi on réfléchit ſur le caractère de preſque tous ces Ecrivains, qui par un défaut, commun aux Petits Maîtres, tant de robe que d'épée, ne ſauroient comprendre qu'une femme ſe puiſſe entretenir ſeule avec un homme, ou converſer librement en public avec une perſonne de ce ſexe, ſans qu'il y entre quelque intrigue d'amour réel, & que d'ailleurs l'on conſidére le naturel de *Chriſtine* qui vouloit vivre ſans contrainte, & dire ſur toute ſorte de ſujèts ſon ſentiment, ſans façon, & ſans déguiſement; on ſera plus porté à l'abſoudre, même en fait de galanterie, qu'à la condamner ſur les apparences. Bien plus, à cet égard on ſe croit en droit d'en appeller aux témoignages que lui ont rendu Mademoiſelle de *Monpenſier*, fille de *Gaſton*

de la Reine *Chriſtine*. De plus le Sr. *Marana* (1) Auteur de l'*Eſpion Turc*, publié en *François* avec permiſſion de la Cour de *France*, qui en fit ôter ce qui ne lui convenoit pas (2).

*Voïage d'*Eſpagne *par la Comteſſe* d'Aunoy (3).
Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle (4).
Mémoires hiſtoriques, polit. critiq. & litéraires (5).
Mémoires politiques, amuſants & ſatiriques (6).
LANGLET DU FRESNOI, *Méthode pour l'Hiſtoire* (7).
Lettre de MARIGNY *écrite de* Bruxelles *à la* Haye (8).
Oeuvres de REGNARD (9). Celui-ci voulant ſe faire Ecrivain d'Anecdotes, de Poëte qu'il étoit, commèt ſix lourdes fautes d'hiſtoire à la page ſeule que nous venons de citer. On peut par-là juger du reſte.
L'entretien entre *Guſtave-Adolphe* & *Chriſtine* (10).

Parmi les Auteurs d'autres Nations on en trouve qui ont porté de pareils jugemens de *Chriſtine*, comme par éxemple *Tentzel*, (11) *Feller*, (12) *Barker* (13) de *Witt* (14) *Holberg* (15) *Mederus* (16). Mais il y a toute apparence qu'il ſe ſont fondés ſur ce qu'en ont débité les Ecrivains *François* par anticipation.

(1) *Tom. IV. p.* 114.
(2) *V. Charpenteriana p.* 30 *où il eſt dit que Mr.* Charpentier *étoit chargé de la réviſion de cet ouvrage de* Marana.
(3) *T. II. p.* 8. *&c.*
(4) *T. III. p.* 29. *&c.*
(5) *Par* Amelot de la Houſſaye *T. II. p.* 350.
(6) *Par le C. de* Braſſei *T. III. p.* 227.
(7) *Tom. V. chap.* 38. *p.* 87. *éd. d'Amſterdam* 1737. *en* 12.
(8) *Imprimée dans l'Hiſt. de la vie de* Chriſtine, *citée ci-deſſus, p.* 29. *&c.*
(9) *T. I. p.* 37.
(10) *Dans* Lucien en belle humeur *p.* 258.
(11) *Monatl. Unterred. Julii* 1692. *p.* 556.
(12) *Otium. Hanov. §.* 126.
(13) *Lettres from the dead to the Living p.* 186.
(14) *Lettres & Négociations T. I. p.* 263. *traduction de* Rouſſet.
(15) *Hiſt. de* Dannemarck. *T. II. p.* 873. *T. III. p.* 165. *&c. &* 699. *&c. & dans* ſon parellele *des Femmes illuſtres T. II. p.* 256. 257. *&c.*
(16) *V. l'épigramme de cet* homo ingenioſe Nequam *dans* Neumeiſter *Diſſert. de Poëtis German. pag.* 103.

Gaſton de France, Duc d'*Orléans*, & Madame de *Motteville*, Dame d'honneur de la Reine *Anne d'Autriche*, qui loin d'être portées à la flater, ont au contraire épié toutes ſes actions durant le double ſéjour qu'elle fit à la Cour de *France*. Voici en quels termes Mad. de *Montpenſier* dit ſa penſée rondement au ſujèt de cette Reine. „ *Chriſtine* parut civile particulièrement aux hommes, mais bruſque „ & emportée, ſans donner aucun ſujèt effectif de croire les mauvais „ contes qu'on avoit faits d'elle, malgré qu'ils s'étoient répandus par „ toute l'*Europe* à ſon déſavantage (*a*) ". Madame de *Motteville* s'en explique de cette manière: „ Rien ne parut en *Chriſtine* de con„ traire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la „ chaſteté & ſi elle s'étoit laiſſée entamer ſur ce chapitre, les charita„ bles Gens de la Cour n'auroient pas oublié de le publier (*b*) ".

A ces témoignages d'un ſi grand poids l'on peut ajouter le jugement d'un autre Auteur ſur la conduite que cette Princeſſe a tenu à *Rome*. Il aſſure: „ que de blâmer la Vie qu'elle y avoit menée, c'eſt n'en „ avoir eu aucune connoiſſance, ou vouloir la noircir contre ſa pro„ pre connoiſſance & l'évidence d'une vérité, dont il y a des millions „ de témoins. Ce n'étoit pas à *Rome*, où elle eut pû vivre ſans reli„ gion & y être épargnée par la médiſance, qui, à moins que de „ vouloir perçer dans le fond de l'Ame par un jugement tout à fait „ téméraire, ne diſconviendra jamais, qu'elle n'ait pratiqué même „ très-aſſidûement & éxemplairement tous les devoirs d'une perſon„ ne attâchée à la Religion qu'elle profeſſoit.... Au reſte, ajoute-t„ il, tout le tems qu'elle a vécu à *Rome*, a été ſi éxempt de ſoupçon „ du côté de la débauche & du libertinage, que ceux qui y vont, „ ou qui y vivent quaſi dans la ſeule vûë d'épier les intrigues de cet„ te grande ville, remplie d'un Monde de toutes les Nations, n'ont „ pû aucunement fournir des Mémoires véritables pour avancer ce „ que *Moreri* en a dit dans ſon Dictionnaire Hiſtorique (*c*) ".

Mais, dira-t-on, d'où vient que les ſentimens ont de tout tems été ſi partagés au ſujèt de cette Princeſſe, que ſi elle a eu tant d'admirateurs, elle n'a pas manqué auſſi de Cenſeurs & de Critiques? La réponſe n'eſt pas, ce me ſemble, fort difficile à trouver. *Chriſtine* étoit d'un caractère extraordinaire. Il n'y avoit de ſon tems aucune perſon-

(*a*) *V. Mém. de Madle. de* Montpenſier *Tom. III. p.* 165.

(*b*) *V. Mém. de Me. de* Motteville *T. IV. p.* 502.

(*c*) *V. l'Etat du Siège de* Rome *T. I. p.* 93 *&* 94. *Nous aurons occaſion de parler plus amplement ſur ce ſujèt dans le corps de cet Ouvrage.*

ſonne de ſa qualité, qui lui fut comparable du côté de l'eſprit & du génie, ni qui pût lui conteſter le prémier rang entre toutes les Dames ſavantes. Dès ſa jeuneſſe elle brilla déja de plus d'une manière, & ſa renommée paſſa l'*Europe* & porta au de-là de ſes bornes la gloire de ſes talens & de ſes rares qualités. Cette Renommée s'accrut & ſe ſoutint univerſellement juſqu'après l'époque de ſa deſcente du Trône action ſans éxemple dans ſon ſexe & à ſon âge, & accompagnée de tant de circonſtances ſingulières, qu'elle fit plus de bruit encore, que tout ce que cette Reine avoit fait juſques-là. Mais chacun en jugea ſelon ſa portée d'une manière favorable ou déſavantageuſe: & aïant bientôt enſuite changé de Religion, elle ſe mit par-là entre deux partis oppoſés & animés l'un contre l'autre: deſorte, qu'il n'eſt pas ſi étonnant, qu'autant qu'elle fut blâmée par ceux qu'elle quitta, autant fut elle au commencement louée de ceux auxquels elle ſe joignit.

Ce n'eſt pas ici l'endroit d'approfondir cette matière. On dira ſeulement, & comme en paſſant, qu'on ne ſauroit porter un jugement plus ſûr & plus droit là-deſſus, qu'en l'appuïant ſur les propres ſentimens de la Reine, qu'elle fit aſſez connoître dans quelques converſations & dans pluſieurs de ſes lettres, & particulièrement dans celles qu'elle écrivit, peu avant ſa mort, à ceux à qui elle parloit à cœur ouvert (*a*). Et en effet s'agiſſant ici de choſes qui ne ſont point ſuſceptibles d'autre démonſtration que de celle de pièces authentiques, on ne peut que s'en rapporter à ces lettres de la propre main de *Chriſtine*, (deſquelles on peut même produire quelques originaux qu'on a actuellement entre les mains), à moins que d'avoir des preuves d'une force ſupérieure ou égale du contraire de ce dont il s'agit, ou de vouloir rejetter tous les faits hiſtoriques dans les eſpaces imaginaires du Pyrrhoniſme.

Ce qui auſſi ne doit pas peu contribuer à juſtifier cette Reine par rapport à quantité de récits déſavantageux, qui ont été faits d'elle; c'eſt la ſituation où elle ſe trouva après ſon abdication & ſon changement de Religion. Dès lors elle fut placée dans les circonſtances les plus délicates. Pour ſe ſoutenir en face de tout le monde, qui tourna & fixa ſes yeux ſur elle; elle avoit ſans doute beſoin de plus de ménagement & de circonſpection, qu'il n'eſt ordinairement poſſible d'en a-

(*a*) *V. ci-après ſes lettres à M.* Olivekrantz *Gouverneur Général de ſes Domaines en* Suède *&c.*

avoir à une perſonne de ſon ſexe & de ſon âge.

Aïant fait ſecrètement profeſſion à *Bruxelles* de la Religion Catholique-Romaine, quelques mois après ſon départ de *Suède;* la bienſéance demandoit, qu'elle eut autour d'elle des Domeſtiques de la même croïance. Il n'y avoit preſque point de *Suédois* aſſez complaiſant pour ſuivre ſon éxemple, uniquement par reſpect ou par attachement pour elle. Elle ne ſe ſoucioit peut-être pas d'engager à ſon ſervice des *Allemans*, voulant aller en *Italie* & à *Rome*, où on lui avoit fait accroire, qu'ils ne ſeroient pas les mieux venus. Vive, comme elle étoit, d'eſprit & de corps, le naturel des *François* & des *Italiens* aura en ce tems-là plus ſympatiſé avec le ſien propre. Quoiqu'il en ſoit, comme il lui falut former la plus grande parti de ſa Cour de perſonnes de diverſes Nations & de toute autre Nation que de la ſienne; par une ſuite aſſez naturelle, ce mélange de Gens ne pût devenir qu'une ſource intariſſable d'envie, d'intrigue, d'ambition, de trahiſon & d'autres paſſions ſemblables, qui ſont fort en vogue dans les Cours des Grands, chacun croïant mériter de la prédilection & des faveurs par deſſus les autres. Ces ſortes de brigues & de concurrences étant fort communes entre les perſonnnes d'une Cour compoſée d'une même Nation, où chacun s'empreſſe d'avoir la prémière part dans les bonnes graces & les commiſſions les plus ſecrètes: par quel privilège la Cour de *Chriſtine*, compoſée de quatre ou de cinq Nations, auroit-elle été éxemte de tous ces mouvemens & de tous ces troubles? *Louis XIV.* quoiqu'homme, Roi & Maître abſolu, a-t-il pû, avec toute ſa puiſſance, préſerver ſa Cour d'intrigues? Témoins les Scénes qui y furent jouées par ſa propre Nation & même à ſes propres dépens (*). Eſt-il donc étonnant qu'à la Cour de *Chriſtine*, dans le tems

(*) Dans ce nombre on pourroit mettre la Scéne qu'on donna quand ſa ſtatue équeſtre fut érigée en 1699 à *Paris*. A la dédicace, tous les Corps & Officiers, précedés du Duc de *Gevores* Gouverneur de la Ville & du Prévôt des Marchans, allèrent en ordre à la place de *Louis le Grand* & firent deux tours devant la ſtatue en la ſaluant reſpectueuſement. C'étoit rendre à l'image, dit un Hiſtorien (1), les honneurs dûs à l'original, & il y avoit ſans doute de l'excès & de l'adulation dans cette cérémonie, que le Roi-même ne pût approuver. L'autre Scéne ſe don-

(1) *V.* Larrey *Hiſt. de Louis XIV. T. VII. p.* 154 & 156. *item la ſuite de l'Hiſt. de* France *par* Mézerai *T. III. p.* 169. *&c. L'Evêque* Burnet *dit à cette occaſion, quand on vit que le Monarque aimoit l'encens, on lui donna de l'encenſoir par le nez... V. Ses Mém. de la* Gr. Brétagne *T. I. p.* 672. 673. *cfr.* Pufend. *Hiſt.* Brandenb. *Libr. XIX. §.* 35.

tems qu'elle étoit éloignée des ſiens, & environnée de Gens de différentes Nations, contraires les unes aux autres, & qui ne négligeoient rien moins que leurs intérêts particuliers, il y ait eu des desordres, auxquels elle n'a pas toûjours pû remèdier?

C'eſt ſans doute à une telle diſpoſition de ſa nouvelle Cour & aux conſéquences dangereuſes, qui devoit entrainer cet arrangement bigarré, que *Chriſtine* n'aura peut-être pas remarqué dès le prémier réglement de ſon œconomie dans les païs étrangers. Il lui arriva de ſon abdication ce que le grand Chancelier *Oxenſtierna* & l'honnête homme *Nicolas Heinſius* lui avoient prédit: car les derniéres paroles du prémier furent ſur la Reine *Chriſtine*; „ aïant demandé, dit le „ Sr. *Vauciennes*, à ceux qui étoient auprès de lui, quelles nouvel„ les on en avoit, il repartit: en ſoupirant ſur ce qu'on lui en dit, „ je lui ai prédit qu'elle ſe repentiroit de ce qu'elle faiſoit " (*a*) Et lorſque *Heinſius* eut appris qu'elle vouloit abſolument réſigner la Couronne, il lui écrivit en ces termes: „ Croïez-moi, Madame, quoi„ que quantité de Gens Vous aïent adreſſé leurs louanges, la plû„ part ont plûtôt révéré Votre Etat que Votre Perſonne. Pluſieurs „ ont loué la Reine, mais peu de gens *Chriſtine*.... Rien ne Vous „ impor-

(*a*) *V. les Mém. de* Chanut *T. III. p.* 472.

donna peu après que *Louis XIV.* eut fait dreſſer ſon teſtament. On vouloit lui diſſiper les triſtes penſées de la mort par quelque ſpectacle, & pour cela on lui ménagea une diſtraction par une Ambaſſade feinte de la part du Roi de *Perſe*. *Mehemet Riza-Bey* (c'étoit le nom que porta l'Ambaſſadeur poſtiche) étant arrivé à *Marſeille* vers le mois d'Octobre 1714. n'arriva à *Paris* qu'au mois de Janvier l'année ſuivante, & n'eut audience publique que le 19. de Février. Le Roi ſe revêtit ce jour-là d'un habit le plus ſuperbe que l'on puiſſe imaginer. Toute la Cour imita la magnificence du Souverain, & la grande Gallerie de *Verſailles*, où ſe donna ce magnifique ſpectacle, brilla alors de toutes les plus riches pierreries de la Cour & de la Ville. L'Ambaſſadeur témoigna d'être plus frappé de l'air majeſtueux du Roi que de la pompe qui l'environnoit. Cette galanterie lui valut des honneurs extraordinaires qu'on lui rendit par tout & des préſens dont on l'accabla. Cependant malgré les grandes ſommes qu'il en coûtoit chaque jour pour l'entretien de ce Miniſtre & de ſa ſuite, on publioit alors, que ce n'étoit qu'une Ambaſſade feinte & ſuppoſée par les Jéſuites, & Partiſans du Prétendant à la Couronne d'*Angleterre*, pour favoriſer un deſſein qui fut enſuite découvert. Ce qui fit penſer le monde ainſi, c'eſt qu'à peine cette Ambaſſade fut paſſée les frontieres de la *France* qu'elle s'évanouit & diſparut ſans qu'on pût dire ce qu'elle étoit devenue (1).

(1) *V.* Larrey *l. c. T. IX. pag.* 304-306. *item Mém. du Règne de* George I. *Roi d'Angleterre T. II. p.* 97-99. Limiers *Hiſt. de* Louis XIV. *T. VII. p.* 507.

„ importe tant en ce monde-ci préſentement, que d'avoir des égards „ pour ce qu'on appelle *Fortune*, puisque Vous l'éloignez de Vous, „ quoiqu'elle ſoit le plus grand bien que les Rois puiſſent ſouhaiter... „ Les défauts d'un Gouvernement ne peuvent pas ſe cacher: on les „ diſſimule ſeulement, & on ne les manifeſte pas, par le reſpect qu'on „ porte à l'éminente qualité des Rois. Mais penſez, en quittant le „ Trône, que tout le monde oſera cenſurer vos actions, avec la „ dernière rigueur, puiſque Vous Vous êtes dépouillée de la préro- „ gative Roïale, qui Vous mettoit à couvert de toute accuſation & „ de toute pourſuite (*a*) Mr. *Bochart* en avoit écrit de la même ma- „ nière à *Iſac Voſſius*: le cœur me ſaigne, lui avoit il-dit, quand je „ penſe que la Reine ſe prive volontairement de tant de moïens „ de faire du bien, qui étant une fois hors de ſes mains n'y reviendront „ plus. Elle s'en repentira mille fois, quand il n'en ſera plus tems; „ ne fut-ce que pour le déplaiſir qu'elle aura de voir les jugemens „ déſavantageux que fera la plûpart du monde: car on ſe plaît natu- „ rellement à mordre ſur les plus grands, ſurtout quand on en penſe „ avoir quelque ſpécieux prétexte (*b*).

Effectivement auſſi longtems que la Reine *Chriſtine* fut en état de faire des largeſſes à ceux qui en étoient dignes, & de faire auſſi des préſens conſidérables à des paraſites qui l'entouroient; on ne trouvera perſonne, qui ne lui ait prodigué des louanges & brûlé de l'encens comme à une Divinité. Mais la Scène aïant changée & la Reine ſe trouvant réduite à prendre d'autres arrangemens; on commença à tomber ſur ſa manière de vivre & ſur ſa conduite, & à compoſer même des ſatires très-piquantes contr'elle. On remarquera, qu'à meſure que ſes finances diminuèrent, & que les prémières ſources tariſſoient, ceux-mêmes, qu'elle avoit le plus gratifiés, furent les prémiers à la décréditer. Leur arrogance alloit ſi loin, qu'ils s'imaginoient que tout leur étoit dû, & on voit dans leurs écrits d'alors ſur cette Reine, que non ſeulement ils vouloient la dépouiller pendant ſa vie, mais qu'ils étoient encore fâchés de n'avoir pas pû profiter de ſes dépouilles après ſa mort, croïant ſans doute, que les biens de cette Princeſſe auroient été mieux placés entre leurs mains, qu'entre celles où ils

(*a*) *Nous donnerons ci-deſſous cette lettre de* Heinſius *plus au long ad ann.* 1654.

(*b*) *Cette lettre de* Bochart *eſt de* Caën *du I. Juin.* 1654. *L'original en eſt à la Bibliothèque des Remontrans d'*Amſterdam *Tom. II. Epiſt. Manuscr. N.* 395. *Mr. le Profeſſeur* Wetſtein *a eu la bonté de me la communiquer avec d'autres, qui auront place dans cet Ouvrage.*

ils tombérent. Au moins eſt-il ſûr, que *Chriſtine* en aïant diſpoſé autrement, ils tâchérent de s'en vanger par des écrits ſatiriques & d'autres lachetés, qui ſatisfont la malignité, & ſont par-là ordinairement du goût de la plûpart de Gens. Il n'eſt donc pas ſurprénant qu'elles aïent trouvé de l'approbation même auprès de perſonnes d'eſprit & de ſavoir (*a*), quoiqu'elles euſſent mieux fait de s'en tenir au jugement de *Tentzel* (*b*) „ ſavoir qu'on avoit beaucoup parlé & écrit au „ déſavantage de *Chriſtine*, mais qu'on n'en devoit ni regarder comme vraïe ni croire la centième partie: " ou d'en penſer comme Mr. *Bayle* le faiſoit au ſujèt de choſes pareilles „ qu'il avoit oui dire „ de *Chriſtine*, & dont il ne parloit que pour empêcher autant qu'il „ lui étoit poſſible, que ceux qui entendoient parler de ces fornettes, n'y ajoutaſſent point de foi, puiſque, dit-il (*c*) quand j'ai voulu „ les éxaminer de près, je n'ai rien trouvé, qui les doive rendre „ croïables ".

On ſe flate que cet Ouvrage, où l'on n'a rien négligé pour mettre la vérité dans ſon plus grand jour, pourra contribuer à déſabuſer les moins prévenus & les moins obſtinés dans leur prévention. Du moins on a lieu d'eſpérer qu'on y pourra mieux découvrir le vrai caractère de *Chriſtine*, que dans pluſieurs portraits, où ſes Ennemis l'ont ſi fort défigurée. On y verra la force du génie de cette Princeſſe, & le haut & merveilleux dégré de connoiſſance, auquel ſon eſprit s'eſt élevé. Entr'autres lettres de cette Reine, on en lira avec plaiſir quelques-unes en *Suédois*, en *François* & en *Italien*, remplies de très-grands ſentimens, & qui paſſeront toûjours pour de bons modèles, autant par la pureté du langage, que par la netteté des idées & par les traits vifs & brillans qu'elles renferment. C'eſt le jugement qu'en ont porté pluſieurs Perſonnes très-diſtinguées par leurs lumiéres, & en particulier Mr. *Deſcartes* (*d*) Mad. de *Motteville* (*e*) l'Auteur des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle (*f*) celui du *Mercure Hollandois* (*g*) Mr. *Ménage* (*h*) *Bonaventure* d'*Argonne* (*) déguiſé

(*a*) *V. là-deſſus la lettre de Mr.* Bayle *à l'Abbé du* Bos *du* 3. *Janv.* 1697. *dans ſes Oeuvr. Div. Tom. IV. p.* 727. *item* Gundling *dans ſes Diſcours ſur les Etats Ch. IX. §.* 17. *p.* 310.

(*b*) *Monatl. Unterred. en* 1692. *p.* 556.

(*c*) Bayle *Dict. Hiſt. & Crit. art.* Bochart. *lit. D.*

(*d*) *Dans ſes lettres par* Clerſelier *T. I. p.* 198. *N.* 38. *&c.*

(*e*) *Dans ſes Mém. T. I. p.* 389.

(*f*) *L. c. T. III. p.* 521.

(*g*) *V.* Hollandſe Mercur. *ad ann.* 1654. *p.* 28.

(*h*) Menagiana *T. II. p.* 240.

(*) déguiſé ſous le nom de *Vigneul Marville*, (*a*) Mr. *Sarrau* (*b*) le Sr. *Malherbe* (†) & autres, qui avouent tous volontiers, que les Lettres de *Chriſtine* ont été admirées de tous & par tout, tant pour la vivacité des penſées, que pour la beauté du ſtile & par la nobleſſe des ſentimens, & qu'elle s'eſt exprimée avec tant de facilité en pluſieurs langues vivantes, qu'on eut dit, que chacune étoit ſa langue naturelle. Auſſi le célèbre Mr. de *Leibnitz* en convenoit-il ſi ouvertement, que voulant faire un parallele entre la Reine *Chriſtine* & la prémière Reine de *Pruſſe* (dont on a admiré l'eſprit judicieux & éclairé,) & parlant des lettres de ces deux Princeſſes, il fait cette exclamation: „ Plût à Dieu que des Gens malaviſés n'euſſent pas brû-„ lé la plûpart des lettres de la feue Reine de *Pruſſe*, qu'elle avoit „ écrites elle-même, ou qui lui avoient été écrites! Nous aurions-là, „ ajoute Mr. *Leibnitz*, de quoi oppoſer aux lettres de la Reine „ *Chriſtine* (*c*) (‡).

J'avoue pourtant, que malgré tous les ſoins que j'ai pris pour recueillir toutes celles qui pourroient ſe trouver; il y en aura un nombre aſſez conſidérable qui aura échappé à mes recherches. J'oſe aſſurer

(*a*) Mélanges *d'Hiſt. & de Litérat. T. II. p.* 292.

(*b*) Sarravii *Epiſtolæ in dedicat. & Epiſtolæ ad* Chriſtinam *p.* 262.

(*c*) *V.* Leibnitii *Epiſt. par* Kortholt *l. & p. cit.*

(*) Mr. *Bayle* dit (1) que ce *Bonaventure d'Argonne* étoit un Chartreux, qui s'étoit déguiſé ſous le nom de *Vigneul Marville*. Il étoit fils d'un Orfévre de *Paris* & devint enſuite Prieur de la Chartreuſe de *Gaillon*, pas loin de *Rouen*.

(†) Le Sr. *Malherbe* parlant d'une lettre *Françoiſe* que *Chriſtine* avoit écrite à Mr. *Gaſſendi* en 1652. dit qu'elle étoit d'un langage auſſi pur, que s'il étoit récemment ſorti de la Cour de *France* (2).

(‡) Les Auteurs de la *Bibliotbèque Raiſonnée* marquent (3) que l'Editeur des lettres de *Leibnitz* les avoit averti, qu'il avoit oui dire, que Mr. *Bourguet*, Profeſſeur en Philoſophie à *Neufchatel* poſſédoit les lettres que la Reine de *Pruſſe* avoit écrites à Mr. *Leibnitz*, & qu'il avoit deſſein de les publier. J. F. *Cramer* dit au ſujèt de la Reine *Chriſtine* & de ſes lettres (4) „ *Sed pace tam urbani Sacerdotis* (P. „ Bouhours) *dixerim: unicam* Chriſtinæ *Reginæ Epiſtolam, ſive de publicis ſive de re-* „ *bus privatis ſcriptam, unicum ejus acutè & facetè dictum, omnibus ingenioſis & ve-* „ *nuſtis ſententiis noſtri Germano-Maſtigis & ejus ſimilium, intelligentes harum ele-* „ *gantiarum Arbitri præferunt* ".

(1) *V. Lettres choiſies de* Bayle *par* Marchand *p.* 664 *&* 869.

(2) *V. ſa Grammaire* Françoiſe *p.* 287 *&* 288.

(3) *Janv-Mars* 1737. *p.* 131.

(4) *Dans ſes* Vindiciæ Nominis Germanici contra quosdam Obtrectatores Gallos *pag.* 9 *cfr.* Tentzel *l. c. Febr.* 1695. *p.* 158. *&* Kortholt: *Epiſt.* Leibnitz. *T. I. p.* 282.

rer, qu'il n'a pas tenu à moi de les découvrir toutes dans ma Patrie & dans pluſieurs païs étrangers où j'ai voïagé. J'ai été aſſez heureux pour rencontrer preſque par tout des Perſonnes de diſtinction & de ſavoir, qui m'ont prêté leur aſſiſtance & ont ſecondé mon deſſein: entr'autres Mr. le Profeſſeur d'*Orville*, également diſtingué par ſon grand ſavoir & par la douceur de ſon caractère: Mr. *Royer*, Paſteur de l'Egliſe *Françoiſe* à la *Haye:* le célèbre Mr. *Wetſtein*, Profeſſeur à *Amſterdam*: l'illuſtre Chevalier *Hans Sloane*, ſi connu par toute l'*Europe*, par ſon fameux Cabinèt: Mr. de *Riedeſel*, Aſſeſſeur à la Chambre Impériale à *Wetzlar*, & Mr. de *Ponikau*, Chambellan à la Cour de *Gotha*; Mr. de *Blome*, Conſeiller privé de Guerre du Roi de *Suède* à *Caſſel:* feu Mr. *Gram*, Conſeiller d'Etat & Bibliothécaire à *Coppenhague.* Mr. *Eſtor* Vice Chancelier de l'Univerſité de *Marbourg*: & Mr. *Rieſſtein*, Gouverneur des Pages à la Cour de *Caſſel*, & Membre des Sociétés de la langue *Allemande* à *Königsberg* & à *Goettingen*, qui a bien voulu deſſiner les Vignettes & Médailles qui auront place dans cet Ouvrage. Je ne parle pas ici d'autres Perſonnes également obligeantes & honnêtes à mon égard, & dont je n'oublierai pas de marquer les noms en ſon lieu, témoignant ici à tous ma plus vive reconnoiſſance.

Je ne ſaurois diſſimuler, que j'aurois bien voulu encore avoir communication de pluſieures lettres que j'ai vû dans les Ouvrages des Savans, leur avoir été écrites par *Chriſtine.* Mr. *Ménage* parle de celles qu'il avoit eu l'honneur de recevoir de cette Princeſſe, & il en parle de manière à faire comprendre que le nombre n'en étoit pas petit (*a*). On en dit autant de celles qu'avoit reçuës le célèbre Sgr. *Filicaia* (*b*) Mr. de *Saumaiſe* (*c*) Mr. *Deſcartes* (*d*) Mr. *Frédéric Spanheim* (*e*) & autres (*f*). Je ne doute pas que des Curieux n'en aïent des copies & d'autres lettres & manuſcrits de *Chriſtine* qui m'ont échappé, & qui pourroient répandre de nouvelles lumiéres ſur la vie & les Actions de cette Reine. Je me ſouviens d'avoir vû à *Rome*, dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, pluſieurs volumes de Manuſcrits & de Chartres appartenant autrefois à cette Princeſſe

(*a*) *V.* Menagiana *l. c.*

(*b*) *V.* Crescembeni *Vite degl.* Arcadi *art.* Filicaia *Part. II. p.* 74.

(*c*) Clementii *Proleg. Vitæ* Salmaſii *p.* 51.

(*d*) Clerſelier *Lettres de* Deſcartes *l. c.*

(*e*) *Lettres choiſies de* Bayle *par* Marchand *T. I. p.* 506. *Mém. de* Motteville *l. c.* Grotii Manes *vindic. p.* 845. Diarium Europæum *in Append. ad ann.* 1676. *p.* 151.

(*f*) *V. Lettre & négoc. de* de Witt. *Tom. I. p.* 363.

ſe (*). J'avois déja alors le deſſein de faire uſage de ces lettres & d'autres actes & papiers concernant *Chriſtine* en profitant d'une rencontre ſi favorable: mais le Conclave, qui ſuivit peu après, à cauſe de la mort du Pape *Benoit XIII.*, m'empêcha de les éxaminer de plus près, parce qu'on ferma les Bibliothèques du Vatican & preſque toutes celles des Cardinaux. Il eſt vrai qu'un Seigneur de ma connoiſſance à *Rome*, à qui j'en écrivis depuis, me promit obligeamment copies de ces lettres & autres pièces intéreſſantes, qu'il pourroit trouver; mais ſoit à cauſe de la guerre qui ſe répandit enſuite dans l'*Italie*, ſoit par d'autres conſidérations, il n'a pas rempli la bonne eſpérance qu'il m'avoit donnée. Un autre ami m'a non ſeulement offert, mais auſſi déja rendu de bons offices là-deſſus: comme je me flatte qu'il auroit eu la bonté de le faire encore, ſi j'euſſe pû différer plus longtems la publication de cet Ouvrage (†). Mais quelle que fut mon envie de le rendre plus complèt, des Perſonnes qui m'ont paru ſouhaiter de le voir publié, m'ont témoigné quelque crainte, que toûjours occupé à chercher & à recueillir pour le completter, je n'abandonnaſſe à la fin la penſée de le mettre au jour; & ce qui n'a pas peu contribué auſſi à me déterminer à le donner tel qu'il eſt, & dans la forme qu'il paroit; c'eſt

(*) Mr. *Keiſler* en nomme XVIII. volumes, où il y avoit pluſieurs lettres de *Chriſtine* à *Saumaiſe* (1).

(†) Je l'aurois pourtant différée encore, ſi j'avois pû avoir communication de l'*Hiſtoria di Chriſtina Regina di Suezia* écrite *par le P. Pallavicini*, devenu après Cardinal. L'Auteur du livre intitulé *Etat du Siège de Rome* (2), en parle comme d'un Manuſcrit qui ſe trouvoit dans les bonnes Bibliothèques d'*Italie*, & dont il s'étoit ſervi lui-même. Je n'ai épargné ni peine, ni fraix, pour en avoir copie. Mais malgré toutes les recherches qui en ont été faites, ceux, à qui j'en avois donné commiſſion à *Rome* & à *Florence*, m'ont répondu, qu'ils n'avoient pû découvrir ce Manuſcrit nulle part: qu'au moins il ne ſe trouvoit pas dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, ni dans celle du Cardinal *Beſozzi:* non plus que dans la Bibliothèque *Laurentiane* à *Florence*. On a même lieu de croire, que la perte de ce Manuſcrit de *Pallavicini* n'eſt pas fort grande: car outre que ce Cardinal aimoit extrêmement à flatter les paſſions des Perſonnes dont il parloit, (3) il n'a pas pû pouſſer ſon hiſtoire au de-là de l'année 1667. qui étoit celle de ſa mort, & quant aux intrigues, que ſes Confrères les Jéſuites firent jouer en *Suède* pour la converſion de *Chriſtine* à l'Egliſe Catholique-Romaine, dont il aura pû donner un détail éxact; je crois, ſans vanité, les avoir dévéloppées mieux que lui, par les nouvelles découvertes faites depuis ce tems-là, & que *Pallavicini* aura peut-être entiérement ignorées ou paſſées.

(1) *Dans ſes Voiages T. II. Lettre LII. in* 8. p. 59.

(2) *Tom. I. pag.* 88. *impr. à* Cologne 1707.

(3) *Nous en donnerons des preuves, en parlant du Pontificat d'*Alexander VII.

c'eſt que j'eſpére encourager par-là tous ceux qui ſont Dépoſitaires d'autres Ecrits de *Chriſtine* & d'autres Piéces ſervant à ſon Hiſtoire, à ſuivre mon exemple & à en faire part au Public: ou bien à les communiquer au Libraire, Imprimeur de ces Mémoires, qui ne manquera pas de leur en témoigner ſa reconnoiſſance.

Au reſte, en cherchant par tout ce qui pourroit éclaircir la Vie privée de cette Reine, j'ai eu le bonheur de rencontrer en Manuſcrit ſes Maximes, dont ſon Sécrétaire *Galdenblad Suédois* de Nation avoit donné quelques copies à *Rome* en 1692, ſous le titre d'*Ouvrage de Loiſir de la Reine Chriſtine de Suède*. J'ai d'autant moins balancé à l'adopter dans ce Recueil, que cette Princeſſe en a été reconnuë pour l'Auteur, auſſi bien que d'une brochure portant le titre de *Réflexions diverſes ſur la vie & les actions du Grand-Alexandre*. L'une & l'autre piéce ſera jugée digne d'elle, comme renfermant pluſieurs Maximes & Penſées ſublimes, qui approchent aſſez de celles des meilleurs Auteurs en ce genre (*).

Pour décharger le Corps de l'Ouvrage, on a renvoïé à la fin, en forme d'Appendice, diverſes piéces ſervant à éclaircir où à juſtifier des faits politiques ou litéraires, dont on a eu occaſion de parler. Quelques-unes de ces piéces à la vérité ſont déja publiques: mais elles ſe trouvent diſperſées dans nombre de livres & de brochures, où l'on ne s'aviſeroit pas de les chercher; & les autres, non moins intéreſſantes & tirées de bons Manuſcrits, paroiſſent ici pour la prémière fois. Je me flatte que le Lecteur ſera aſſez indulgent pour me paſſer ma ſcrupuleuſe recherche & la collection de toutes ces piéces, tant pour les tirer de l'oubli, où elles tomberoient à la fin, que pour donner plus de facilité à celui qui auroit envie d'écrire un jour une hiſtoire ſuivie de *Chriſtine*. J'avertis d'avance, que celui qui voudra entreprendre cette tâche, aura beſoin de tout ſon loiſir, ſurtout s'il ſe propoſe de ramaſſer toutes les autres piéces relatives à *Chriſtine*, y compris tous les Panégyriques compoſés à ſa louange & toutes les Dédicaces des meilleurs Auteurs & des Ouvrages les plus eſtimés, qui lui ont été preſentées. J'ai trouvé un ſi grand nombre de ces derniéres, que cela m'a fait abandonner la penſée de les recueillir toutes ou d'en faire un compte exact. Mais pour les harangues & Panégyriques, quoi-

(*) Voïez ce qui ſera dit dans la preface ou dans l'avertiſſement de ces deux Volumes.

quoique je ne crois pas en avoir recueilli les deux tiers, je donnerai pourtant une liſte de ceux qui j'ai rencontrés par piéces détachées, même en Manuſcrits, ou que j'ai trouvé imprimés dans les Ouvrages des Savans, en ſéparant toûjours ceux, que les Savans étrangers lui ont adreſſés, de ceux que les *Suédois* ont compoſés & publiés à ſon honneur du tems de ſon règne, auſſi bien qu'après qu'elle eut réſigné la Couronne. Et comme les deux Harangues des célèbres Mrs. *Freinsbem* (*) & *Spanheim* (†) ont été traduites en *François* (‡), à cauſe des nobles ſentimens & des expreſſions ſublimes qu'elles renferment, & que l'un & l'autre de ces imprimés ont preſque diſparu; pour en prévenir la perte totale, je les ai inſérés ici, en y ajoutant la belle harangue latine de Sgr. *Malagonelli* ſur la mort de *Chriſtine* & l'excellente Ode du Sénateur *Vincenzio Filicaia*, en témoignage de gratitude pour les bienfaits qu'ils avoient reçus d'elle, lui & ſes deux fils, qu'elle avoit pris ſoin de faire élever, comme nous le dirons ci-deſſous.

J'ai encore mis à la fin de cet Ouvrage une note éxacte de toutes les lettres de *Chriſtine* qui y ſont produites tout au long. J'y ai joint, la date & les noms des Perſonnes à qui elles ont été écrites: les lieux d'où elles ont été tirées & ce qu'elles contiennent. Dans une autre note

(*) C'eſt la harangue pour laquelle *Chriſtine* lui fit préſent de mille écus (1). Elle eſt la XIX. parmi les harangues imprimées de *Freinsbemius* (2).

(†) C'eſt Mr. *Frédéric Spanheim*, Profeſſeur à *Genève*, fils du célèbre Mr. *Spanheim* du même nom & Auteur entr'autres livres de celui du *Soldat Suédois*, qu'on trouva ſi bien écrit qu'on l'attribua à *Balzac*, pour la pureté de la langue *Françoiſe* en ce tems-là. *Chriſtine* l'honnora de ſa correſpondance & lui témoigna combien elle goûtoit ſes ouvrages (3). La harangue dont il s'agit ici, fut écrite par l'Auteur en latin & traduite par lui-même en *François* (4).

(‡) La harangue de *Freinsbem* fut traduite par Mr. *Hambræus Suédois* de Nation & Profeſſeur alors en langues Orientales à l'Univerſité de *Paris* (5). Il dit dans la dédicace de cette harangue à Mr. *Matthieu Molé*, Garde des Sçeaux de *France*, „ qu'aïant été requis au nom de pluſieurs illuſtres Dames *Françoiſes* de „ traduire ce Panégyrique en *François*, il l'a fait en leur faveur, afin qu'elles le „ puiſſent auſſi bien entendre en leur langue maternelle, que tous les autres Sa„ vans en la langue latine". Nous parlerons ci-deſſous plus au long de cet *Hambræus*.

(1) *V.* Manes Grotii *vind. p.* 478.
(2) *V. les Orationes* Freinshemii *p.* 354. *&c.*
(3) *V.* Moreri *Diction. biſt. art.* Spanheim. *item* Vindiciæ Nominis German. *p.* 44.
(4) *V. les Nouvelles Lettres de* Bayle *par* Marchand *T. I. p.* 44.
(5) *V.* Molleri *Hypomn. ad Sueciam literatam p.* 454. *item deux Traitez de* Hambræus *en* Suédois *imprimés à* Paris.

note j'ai placé les Médailles frappées pendant la vie de la Reine, telle que Mr. *Reinhold Berch*, Chèf & Sécrétaire du Collège des Antiquités de *Suède*, & fort entendu en tout ce qui a rapport à la litérature & aux Beaux-Arts, a eu la bonté de me la faire parvenir: avec quelques remarques en *Suédois*.

De plus j'ai ajouté trois Tables: l'une des noms des Auteurs des Livres dont je me ſuis ſervi, avec le tems de leur impreſſion: l'autre contient une liſte générale des Chartres & Actes en manuſcrit, qui entrent dans ces Mémoires ou qui y ont été cités: La troiſième Table eſt celle des Matiéres & des noms des Perſonnes, dont il a été fait mention dans le Corps de l'Ouvrage. J'ai auſſi mis en marge un ſommaire des Matières pour en rendre la déduction plus aiſée à ſuivre & à retrouver au beſoin; deſorte qu'on a lieu de ſe flatter, que du côté de l'éxactitude le Lecteur n'aura rien à deſirer. Enfin je n'ai rien négligé pour mériter l'approbation du Public, qui de ſon côté, j'eſpére, aura de l'indulgence pour les fautes où j'aurai pû tomber, en particulier à l'égard du *François*, langue étrangére pour moi, & dans laquelle je n'ai pû, & ne puis m'exprimer qu'en Etranger. A ceux qui voudront vétiller ſur ce qui n'eſt que forme ou puriſme, je ne ſaurois donner d'autre réponſe que celle, que (ſauf la comparaiſon) *Luculle* fit en pareil cas à *Atticus:* qu'il vouloit qu'*Atticus* s'apperçut par ſon hiſtoire écrite en langue Grecque, qu'il étoit Romain (*).

ARCKENHOLTZ
C. & B.

(*) *Ciceron* en parle dans ſa lettre à *Atticus* (*Libr. I. Epiſt. XIX. Part. III. p.* 866). „ *Non dicam quod tibi, ut opinor* Panormi Luccullus *de ſuis hiſtoriis dixerat:* „ *ſe quo facilius illas probaret Romani hominis eſſe, id circo quædam & σόλοικα* (*olentia* „ *ſolœciſmum*) *diſperſiſſe* ".

MEMOIRES

Christine peut donner des Loix
Aux Cœurs des Vainqueurs les plus braues,
Mais la Terre a t'elle des Rois
Qui soient dignes d'en estre Esclaues?
De Scuderi.

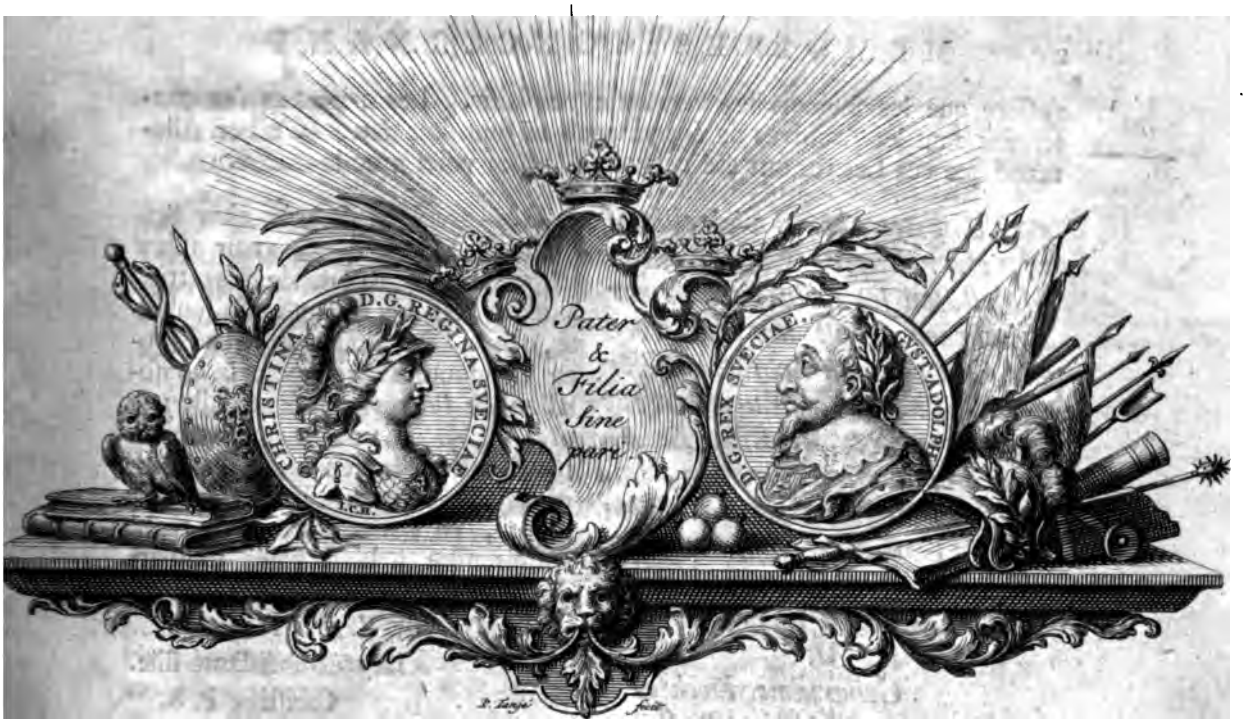

MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE.

ON ne croit pouvoir mieux commencer cet Ouvrage, ni plus conformément au précepte d'*Horace* (*), très applicable aux événemens extraordinaires, que l'on recitera dans la ſuite, qu'en produiſant deux petites Lettres de *Chriſtine* au Roi ſon Père, qui ſont peut-être les ſeules, qu'elle lui ait écrites, & apparemment ſes prémières. L'an 1626.

Quelque peu intéreſſantes qu'elles puiſſent paroître aux étrangers, on s'aſ-

(*) *Non fumum ex fulgore, ſed ex fumo dare lucem*
Cogitat, ut ſpecioſa debinc miracula promat. c. à d. (1).
Il imite le feu, qui n'éclate pas tout d'un coup, mais qui commence par un peu de fumée.

(1) *Horat. de Arte Poët. v.* 143. & 144.

L'an 1626.

s'aſſure que les Suédois les verront avec plaiſir. Les originaux s'en conſervent dans les Archives de *Suède*, mais ils ſont ſans date. C'eſt en Allemand que ces Lettres ont été écrites: (*) Les voici avec la traduction.

GNädigster herz vielgelibter Herr Vater. Euer Königl. Majeſtäten ſey mein geborſamer Kindlicher dienſt mit wünſchen von Gott dem allmächtigen vieler geſundheit, mir als Eure getreue Dochter zum troſt. Bitte E. M. wollen bald wiederkommen, und mir auch was hübſches ſchicken. Ich bin Gott lob geſundt undt befleiſſe mich im beten viel alzeit wacker lehrnen, undt verbleib

E. K. M.

Geborſame Dochter

Chriſtina P. S.

Très-gracieux & très-cher Seigneur & Père. Après avoir aſſuré Votre Majeſté Roïale de mes très-humbles reſpects filiaux, & ſouhaité, que le Dieu Tout-puiſſant lui donne une ſanté parfaite pour la conſolation de ſa très-obéiſſante fille; je prie V. M. de vouloir revenir bientôt & m'envoïer en attendant quelques jolies nippes. Je ſuis, Dieu merci, en bonne ſanté & je tâche d'apprendre à bien prier toujours. Je demeure

de V. M. R.

La très-obéiſſante fille.

Chriſtine P. S.

GNädigster Herzlieber Herr Vater. Weil ich das glük nicht hab ietz bey E. K. M. zu ſeyn, ſo ſchick E. M. ich mein demüthige contrefay. Bitte E. M. wölle meiner dabey gedenken undt bald zu mir wiederkommen, mich unterweil was hübſch ſchicken. Ich will alzeit from ſeyn und fleiſſig beten lehrnen. Gott lob ich bin geſundt. Gott gebe uns allzeit gute zeitung von E. M. Demſelbe befele E. M. allzeit und ich werde verbleiben

E. K. M.

Geborſame Dochter

Chriſtina P. S.

Très-gracieux & très-cher Seigneur & Père. N'aïant pas le bonheur d'être auprès de V. M. R. je Lui envoïe très-humblement mon portrait: priant V. M. de ſe ſouvenir par-là de moi, de revenir bientôt ici, & de m'envoïer en attendant quelques jolies nippes. Je ſerai toujours ſage & debonnaire & j'apprendrai ſoigneuſement à prier Dieu. Graces au Seigneur je me porte bien! Dieu veuille nous faire la grace de recevoir toujours de bonnes nouvelles de V. M. Je la recommende ſans ceſſe à ſa protection & je ſerai à jamais

de V. M. R.

La très-obéiſſante fille.

Chriſtine P. S.

Chriſti-

mée. Son début eſt ſimple & uni: mais il vous éblouit & vous étonne dans la ſuite par des événemens prodigieux.

(*) On trouvera quelques petites fautes dans l'Allemand, mais elles ſont dans l'Original, qu'on a tranſcrit tel qu'il eſt, comme on le fera encore dans la ſuite, priant le Lecteur

Chriſtine étant née le 8. (*) de Décembre en MDCXXVI. & ſon Père étant mort le 6. de Novembre MDCXXXII. (**) on en peut inférer, qu'elle les lui écrivit la cinquiéme ou ſixiéme année de ſon âge. L'An 1632.

Naiſſance de Chriſtine.

Un Auteur Italien (*a*) rapporte, que *Chriſtine* vint au monde vers minuit, ſous l'aſcendant du cœur du Lion, & au point même de la nouvelle Lune: que le Roi ſon Père étoit né le 9me. du même mois, & que ceux qui s'étoient mêlés de l'horoſcope de l'un & de l'autre, avoient trouvé, que tous les deux, par un concours très-rare, avoient eu le Soleil, Venus, Mercure & Mars aux mêmes ſignes & aux mêmes degrés. L'Horoſcope de Guſtave-Adolphe & de Chriſtine.

Fornicetto Carini, qui a écrit cette Lettre, ne paroit avoir fait cette remarque, que pour faire voir la vanité de l'Aſtrologie Judiciaire, par la diverſité des caractères qui ſe ſont manifeſtés en *Guſtave-Adolphe* & en *Chriſtine*, malgré la conformité de leurs conſtellations, qui ſe reſſemblèrent ſi parfaitement; mettant le principal point de la diverſité de leurs inclinations, dans ce qui régarde la Religion Catholique, comme opprimée de l'un & protégée de l'autre. Mais ne lui pourroit-on pas reprocher avec raiſon, que la concluſion, qu'il en tire, tient de la vanité de l'Horoſcope, qu'il ſemble deſapprouver? car ſans le réfuter autrement, on lui oppoſera des Hiſtoriens Italiens, (*b*) bons Catholiques, qui ſoutiennent le contraire. Ils diſent, entre autres choſes: „ *Guſtave-Adolphe* uſa de plus de modération envers „ les Catholiques, qu'ils ne pouvoient l'eſpérer eux-mêmes. Quoiqu'il „ eût occupé leurs païs, les armes à la main, il ne toucha pourtant ni „ aux

(*a*) Ant. Bulifon *lettere memorab. &c. T. II. pag.* 275. Fr. Morini *Aſtrologia Gallica pag.* 401. 434. *&* 611.

(*b*) Jo. Gratiani *Hiſtoria Veneta Libr. VI. p.* 363. *&* 364. Comneni *Papadopoli Hiſt. Gymnas. Patav. Libr. II. cap. XLIV. pag.* 289. conf. du Mont *Mém. de la Paix de* Ryſwik *T. I. p.* 28. *&c.*

Lecteur tant à l'égard de l'Allemand, que de quelque autre langue étrangére, qui ſera emploïée dans cet Ouvrage, de faire moins d'attention aux expreſſions qu'aux choſes.

(*) Et non pas le XVI. du même mois, comme le dit *Galeazo Gualdo* dans ſon *Hiſtoria di Chriſtina* (1).

Guſtave-Adolphe avoit déja eu une autre fille du nom de *Chriſtine*, qui mourut à *Nyköping* au mois de Septembre 1624. & fut enterré, le 8. de Décembre ſuivant, dans l'Egliſe de *Ridderholmen* à *Stockholm*. Ce Roi qui avoit beaucoup de tendreſſe pour ſa Mère défunte du même nom, en aura voulu perpétuer le ſouvenir en le donnant à deux de ſes filles. La ſeconde eut auſſi celui d'*Auguſte* (2) lequel, par tranſpoſition de lettres, fait celui de *Guſtavus*, du Roi ſon Père, en terminaiſon féminine. Guſtave-Adolphe avoit deux filles du nom de Chriſtine.

On remarquera auſſi en paſſant, qu'à l'heure même qu'elle nâquit, ſon Père étoit rudement attaqué d'une fiévre tierce, dont il avoit été attaqué pendant l'Automne, étant en *Pruſſe*. Il n'en fut quitte, dit mon Auteur, (3) qu'après avoir fait les armes à doubles parties, quelques jours de ſuite, avec Monſieur le Comte *Pierre Brahé*.

(**) Quelques uns ont regardé le mois de Novembre comme funeſte à la maiſon Roïale de Suède, parce qu'il y a eu pluſieurs de ſes Rois ou Reines, decedés dans ce mois, comme le Roi *Jean* III, *Guſtave-Adolphe*, *Charles* XII, & la Reine *Ulrique-Eléonore*. Mais autant qu'on le ſait, le nombre de ceux qui ſont morts dans tout autre mois, eſt bien plus grand, deſorte que ces vains obſervateurs ſe ſont mécomtés à l'égard de celui-là.

(1) Pag. 5. de l'Edition de Rome in 4. & de l'Edition de Véniſe in 8.

(2) Voyez ci-deſſous ad. ann. 1660.

(3) Dans les Mémoires de l'Illuſtre Maiſon de *Brahé* ad. ann. 1626. dont l'original Manuſcrit en *Suédois* ſe conſerve dans la famille.

L'An 1620.

„ aux biens des habitans, ni à leur Culte divin. Au contraire il punit ſé-
„ vérement ceux qui firent les moindres violences. Il eſt vrai, que ces
„ Hiſtoriens attribuent cette modération au deſſein que *Guſtave* avoit for-
„ mé de ſe fraïer par là le chemin à la Couronne Impériale. A quoi ils
„ ajoutent, que les converſations, que le Roi avoit eûes avec les Catholi-
„ ques, du tems qu'il faiſoit ſes études à *Pavie*, ſous le célebre Mathémati-
„ cien *Galilée*, avoient auſſi contribué." Mais quels qu'aïent été les motifs de *Guſtave*, (leſquels dans un Prince auſſi magnanime & humain qu'il l'étoit, ne pouvoient venir que d'une bonne ſource :) il eſt toujours certain que, quoique Vainqueur, il uſa par tout moderément de ſa bonne fortune, même envers les Catholiques: & il ſeroit à ſouhaiter, qu'on en pût dire autant d'eux, quand ils ſont maîtres dans des païs Proteſtans (*).

Si Guſtave-Adolphe a fait ſes études a Padouë?

Quant à ce que *Gratian* dit, que *Guſtave-Adolphe* fit ſes études à *Padouë*, un autre Auteur Italien (*a*) en parle plus au long, en citant ſes garants, qui prétendent tous, que ce Prince paſſa pluſieurs mois de ſuite en cette Univerſité ſous le nom de *Comte de Sudermanie*, huit mois après la mort du Roi *Charles* IX. ſon Père, & qu'il s'en retourna en Suède l'an 1612. Deux autres Auteurs Anglois (*b*) diſent la même choſe: à cette différence près, qu'étant déja Roi il avoit fait ſes voïages *incognito* ſous le nom de Seigneur de *GARS*, dont les quatre lettres faiſoient les initiales de ſon titre de *Guſtavus Adolphus Rex Sueciæ*.

Malgré ce qu'en diſent ces Auteurs, il ne s'en trouve rien de marqué dans aucun Hiſtorien de *Suède*: ce qui aura auſſi donné occaſion à un ſavant Suédois (*c*) de dire, que ce qu'en avoit dit *Comnenus* étoit deſtitué de tout fondement (**).

Guſtave-Adolphe a fait deux voïages incognito hors de la Suède.

Cependant on ne ſauroit paſſer ſous ſilence certaines circonſtances, qui feront au moins connoître, que ce Prince, étant déja Roi, fit aſſurement des

(*a*) Comnenus *l. c. pag.* 287. & 288.
(*b*) Fuller *l. c. p.* 316. D. Waths *caracter of the Swedish Intellig. P. III. p.* 183.
(*c*) Guſt. Benzelſtierna *dans la vie de Guſt. Adolphe par* J. G. Mittag, *traduite en Suédois pag.* 3. *not.*

Guſtave-Adolphe pris pour l'Ante-Chriſt.

(*) On auroit grande raiſon de reprendre encore plus le ridicule de quelques *Jéſuites* de ce tems-là, qui ont pris *Guſtave-Adolphe* pour l'*Ante-Chriſt* même. Un ſavant Anglois (1), qui en cite le paſſage, dit que ces bons Pères avoient accordé à notre Héros trois ans & demi de régner & pour faire des conquêtes: mais il ajoute, que ſi ce Prince avoit vécu au de-là de ce tems-là, le vrai Ante-Chriſt s'en ſeroit reſſenti, & que les tragédies de *Rome* auroient atteint leur fin, dont le cinquiéme & dernier Acte eſt encore à repréſenter.

V. l'Appendice num. I.

(**) Comme cet ouvrage de *Comnenus* ne ſe trouve pas toujours, & que la narration qu'il fait de *Guſtave-Adolphe*, contient pluſieurs circonſtances remarquables, nous la donnerons en ſon entier dans l'Appendice de ces Mémoires.

(1) *Thom. Fuller* dans ſon *Holy and Profane State* pag. 321. où il cite *Deſcriptio Belli Sueciei per Anonymum pag.* 186.
Voyez de même *Vitt. Siri* Memorié Rec. Tom. VII p. 351.
En Bavière on alloit juſqu'à faire des imprécations horribles contre *Guſtave-Adolphe*, diſant dans leurs priéres: *Defende nos, o Deus, ab hoſte hæreditario, Diabolo Sueco. v. Jo. Fabr* anatom. Bull. Jub. *Innocent.* XII p. 11. 12. *J. Wal.in* de glad. mag. *Guſt. Ad. pag.* 164.

des voïages *incognito* hors de la *Suède*. Car non ſeulement il eſt dit dans les Regîtres du Sénat (*a*), qu'il avoit traverſé la Mer Baltique avec trois vaiſſeaux de guerre au mois d'Août en 1618. & avoit été *incognito* en *Brandebourg*: mais il eſt auſſi conſtant, par les mêmes Regîtres, de même que par les annotations Manuſcrites du Chancelier *Axel Oxenſtierna*, (*b*) que deux ans après, ce Roi avoit paſſé les mois de Mai & de Juin hors de la *Suède incognito*, aïant été en cette qualité à *Berlin*, où il avoit conclu ſon mariage avec la Princeſſe *Marie-Eléonore*, dont les nôces ſe célébrérent à *Stockholm* vers la fin de l'année 1620 (*).

L'an 1620.

L'Evêque *Jean Matthiæ*, Précepteur de la Reine *Chriſtine*, remarque auſſi quelque part, (*c*) que *Guſtave-Adolphe*, tant pour l'accompliſſement de ce mariage, que par l'envie qu'il avoit de voir l'Empire Romain & particuliérement l'*Allemagne*, accompagna l'an 1620. ſon Beaufrère *Jean Caſimir* hors de *Suède*, & fit ce voïage *incognito* avec lui; qu'alors Son Alteſſe eut toute l'attention poſſible à conduire heureuſement le Roi par pluſieurs endroits dangereux & *par des Païs Catholiques*: &, qu'en étant venu à bout avec l'aſſiſtance Divine, *Caſimir* reconduiſit Sa Majeſté ſur les bords de la Mer Baltique, & s'en retourna dans l'Empire auprès de ſon Epouſe, ſœur du Roi.

Si l'on combine toutes ces circonſtances, il eſt apparent que *Guſtave-Adolphe* fit, avec ſon Beaufrère, quelque courſe vers l'*Italie*, & peut-être même vers *Padouë*. Mais qu'il y ait paſſé huit mois & plus, comme le prétendent les Hiſtoriens *Italiens*, c'eſt ce qui eſt d'autant moins probable, qu'à la mort du Roi ſon Père, & n'aïant encore que dix ſept ans, il hérita trois guerres avec le *Dannemarck*, la *Pologne* & la *Ruſſie*, qui l'occupèrent trop, pour qu'il pût emploïer toute une année de ſuite en voïages, n'y aïant même aucune époque de ſa vie qui lui ait pû donner ce loiſir.

Amateur comme il étoit des Belles-Lettres & des Beaux-Arts, on peut s'aſſurer

Guſtave-Adolphe aime les Belles-Lettres & les Beaux-Arts.

(*a*) *De l'an* 1618. *pag.* 320. *dans* Palmsköld.

(*b*) *L. c. ad ann.* 1620. *p.* 549.

(*c*) *Dans ſon Oraiſon funèbre du Prince Palatin* Jean Caſimir *Père de* Charles-Guſtave... *dans les* Perſonalia *pag.* 18 *&* 19.

(*) Tous ces paſſages ſe trouvent dans les *Palmsköldiana*: & comme nous aurons occaſion de citer plus ſouvent ces Manuſcrits-là, il ne ſera pas hors de propos d'avertir ici le Lecteur, que feu Mrs. de *Palmsköld*, Père & Fils, étoient Sécrétaires des Archives de *Suède*, où ils paſſérent bien des années à faire des copies & des extraits de preſque tous les Actes & Chartres qui s'y trouvent & qui peuvent ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire Civile, Eccléſiaſtique & Litéraire de *Suède*. Le Fils ſurtout ſe livra tellement à ce pénible travail, que pendant ſix années de tems, à peine fut-il viſible à quelqu'un de ſes amis, s'occupant nuit & jour à fouiller les papiers & à en tranſcrire tout ce qu'il jugeoit convenir à ſon but. C'eſt de-là que viennent ces prodigieux *Recueils* hiſtoriques, ſous le nom de *Palmsköldiana*, au nombre de près de trois-cent volumes in folio ou in quarto. Tout ce que les Archives de *Suède*, auſſi bien que les livres imprimés, renferment d'intéreſſant ſur ces matières, s'y trouve détaillé ou au moins indiqué. Il y a au de-là de vingt-cinq-ans que l'Univerſité d'*Upſal* acheta ces précieuſes Collections des héritiers de *Palmsköld*. Mr. le Profeſſeur *Olaus Celſius* en fait un juſte éloge (1) & où peut voir auſſi là-deſſus les *Monumenta Palmsköldiana*. pag. 30. 83. 86. 92. &c.

Les excellens Recueils hiſtoriques de *Palmsköld*.

(1) Dans ſon Hiſtoria Bibliothecæ *Upſal.* pag. 61-75.

L'an 1620. s'aſſurer qu'il a mis à profit ce tems de voïage. On ſait qu'il a pouſſé l'Art Militaire & ſurtout la Tactique à un plus haut dégré qu'on ne l'avoit fait avant lui. Tout occupé qu'il étoit par ſes guerres continuelles, il ne laiſſa pas de lire de bons livres dans le Camp & pour ainſi dire à la vûë de ſes ennemis (*). Entr'autres il liſoit avec plaiſir le Traité de *Hugues Grotius* du Droit de la Guerre & de la Paix, qu'il tenoit toûjours ſous ſon chevèt, & ſur les maximes duquel il portoit ce jugement remarquable, (*a*) que „ ſi *Grotius* ſe trouvoit lui-même à la guerre, il verroit que les belles „ leçons, qu'il préſcrit, ne ſe laiſſent pas toûjours pratiquer".

Le Baptême de *Chriſtine.* Mais revenons à la lettre de *Carini*, où il rapporte au ſujèt de *Chriſtine*, que le prémier Chapelain de la Cour, en la bâtiſant, lui avoit fait, ſans y penſer le ſigne de la Croix, avec l'eau benite, contre le rite des Luthériens, qui regardent, dit-il, cette cérémonie comme ſuperſtitieuſe, & que le Chapelain avoit eu de la peine à s'en diſculper.

Ce que *Carini* avance-là eſt parfaitement ignoré des Hiſtoriens de *Suède*. On remarquera pourtant là-deſſus, que s'il entend par l'eau benite, *l'aqua luſtralis* de l'Egliſe Romaine, il eſt connu qu'elle n'étoit point en uſage dans les Egliſes de *Suède*, plus de cent ans avant la naiſſance de *Chriſtine*, & pour

(*a*) *V.* Manes Grotii *pag.* 581. *&c.* Lungvitii Alexander *M. redivivus p.* 2. *&* 3.

(*) Nous en donnerons ici pour preuve la lettre de *Jean Skytte* Sénateur de *Suède* & Chancelier de l'Univerſité d'*Upſal*, écrite à l'Evêque *Jean Matthiæ*. Elle eſt du 23 Juin 1642. & tirée de l'original qui eſt dans la Bibliothèque d'*Upſal*.

Reverende & Clariſſime Vir. Cum vereor, ut illuſtriſſimus Princeps Dnus Carolus Guſtavus *intra paucos dies profectioni ſe ſit accincturus, adeo ut omnis facultas Celſitudinem ſuam conveniendi mihi præcidatur, baſce literas ad Eandem ſcribendas judicavi, quibus humillimi & devoti mei animi ſtudium teſtarer, & ſimul Celſitudinem ſuam cohortarer, ne ſe vel adulatorum illecebris & blandimentis commoveri, nec difficultatibus frangi debilitarique patiatur, quo minus literarum ſtudiis in poſterum ſe oblectet. Imo vero ſuaſor & author ſum, ut avunculi ſui, laud. recordats.* Guſtavi Magni *documentum imitetur, qui in ipſis etiam caſtris & in boſtium ſuorum quaſi conſpectu ab optimorum authorum lectione non abſtinuit. Quod ſi itaque Celſit. ſua etiamnum apud Vos commoratur, non gravatè baſce meo nomine offeres: ſi vero diſceſſit ſua Celſit:, vel Celſit: ſuæ ſorori* Dnæ Chriſtinæ, *vel per fratrem perferendas, vel præſentium exhibitori trades. Quod ſupereſt Rev. T. Dignitatem Deo præpotenti commendo &c.*

Cette lettre réfute auſſi ce que dit Mr. de *Voltaire*, donnant trop d'eſſor à ſon eſprit; (1)

Je ſais que *Charles douze* & *Guſtave* & *Turenne*
N'ont point bû dans les eaux qu'épanche l'Hipocrène:
Mais enfin ces Guerriers, illuſtres Ignorans;
En étoient moins polis, & n'étoient pas plus Grands (2).

Au ſentiment de ce bel Eſprit, pour être grand Prince, il faut être Poëte: & dès qu'on n'eſt pas Poëte, on eſt ignorant.

(1) V. Oeuvres de *Voltaire* Tom. VI. pag. 397. voïez auſſi ſes autres vers dans le Mercure de *France*, Octobre 1749. pag. 72.

(2) Quant à l'amour du Roi *Charles XII.* pour les Beaux-Arts & à la protection qu'il leur accorda ſon hiſtoire traduite par le Conſr. *Warmholtz* en eſt un garant ſûr. (V. Tom. III. p. 278. ad ann. 1716.) & pour le Prince de *Turenne*, il eſt dit dans les Oeuvres poſtumes de Mr. de la *Fontaine*, qu'il avoit porté l'amour pour la Poëſie ſi loin, qu'il en avoit récité des piéces entières par cœur.

pour le ſigne de la Croix, il ſe pratique en *Suède*, comme en pluſieurs autres Païs Proteſtans, ſans être regardé comme une cérémonie ſuperſtitieuſe. L'an 1626.

L'Horoſcope de Guſtave-Adolphe.

Au reſte, comme nous avons dit quelque choſe de l'Horoſcope de *Guſtave-Adolphe*, nous y ajouterons une remarque ſur Mr. *Patin* (*a*), qui fait dire au célebre *Tycho Brahé*, dans ſon Traité de la Comete de 1572. qu'en vertu de cette étoile naîtroit, vers le Nord, dans la *Finlande*, un Prince qui ébranleroit l'*Allemagne* & qui diſparoitroit enfin l'an 1632: & que ce Prince étoit préciſément *Guſtave* Roi de *Suède*.

Mais *Patin* ſe trompe doublement en rapportant la prédiction de *Tycho Brahé* de la manière qu'il le fait. Car non ſeulement ce grand Aſtronome (*b*) ne s'exprima qu'en termes généraux ſur ce que ſignifioit cette nouvelle étoile, & en faiſant ſes pronoſties ſur *Guſtave-Adolphe*, qui venoit de naître, il lui prédit ſeulement une Couronne: Ce qui fut pourtant regardé alors comme quelque choſe de bien extraordinaire, parce que ſon Père, qui régna depuis, ſous le nom de *Charles* IX., n'étoit en ce tems-là que Prince héréditaire de *Sudermanie*. Il avoit lui-même peu d'eſpérance de devenir jamais Roi, à cauſe de trois Princes ſes Frères ainés. Le Roi *Jean* III. du nom, le ſecond de ces trois Frères, avoit pour fils *Sigiſmond*, alors Roi de *Pologne*, qui avoit auſſi des Enfans plus près de la Couronne que *Charles* IX. & ſon fils *Guſtave-Adolphe* (*).

L'autre bévuë de *Patin* conſiſte en ce qu'il avance, que *Tycho Brahé* avoit dit, que ce Prince naîtroit en *Finlande*, quoique *Guſtave* ſoit né à *Stockholm* le 9. Décembre 1594. & ait été couronné à *Upſal* le 12. d'Octobre 1617.

Tout le monde ſait, que ce Héros, après s'être rendu maître des deux tiers de l'*Allemagne*, en moins de deux ans (**), fut tué à la bataille de *Lutzen*

(*a*) Patiniana *pag.* 7.

(*b*) V. Tycho Brahé *de Nova ſtella pag.* 49. & 50. *Edit.* 1575. & *Edit.* 1610. *pag.* 805. &c. item *El.* Camerarii *Obſerv. Novi Sideris* p. 33. & 34. Tycho Brahé dit entre autres choſes vers la fin de ſon Traité: „ *In præcipuo vigore ſtellæ decreta futura & principaliter ſe offenſura ſatis probabiliter conjecari licet, poſt videlicet completum a nato Chriſto annum* 1632. *aut circiter, quando & jam Trigoni ignei, cujus hæc ſtella antefignatrix exſtitit, vigor & effectus eluceſcet.*"

(*) *Pufendorf* dit (1) que le Duc *Charles* traita avec beaucoup de douceur & de bonté le Clergé Proteſtant & la Bourgeoiſie de *Stokholm* qui firent paroître une joïe extrême à la naiſſance de *Guſtave-Adolphe*, à qui le fameux Aſtronome *Tycho Brahé* avoit prédit une Couronne, ſelon les conjectures qu'il avoit faites ſur le tems de ſa nativité, ce qui comme le prétendent quelques uns, n'anima pas peu le Duc à ſe ſaiſir de la Couronne de *Suède*. *Lubienietz* dit pourtant, dans ſa lettre à *Hevelius* en 1665. „ *Sereniſſ. Regina Sueciæ putat ſtellam novam & inſolitam Parenti ſuo natalem & mortis prodromam fuiſſe.*

(**) Son paſſage du *Rhin* à la vûë de l'Armée ennemie fut ſurtout admiré. Le Monument qui fut erigé ſur ſes bords, pour en conſerver la mémoire, s'y voit encore à un quart de lieuë de la Ville d'*Oppenheim* (2). C'eſt un Lion de Marbre poſé ſur une haute

Guſtave-Adolphe paſſe le Rhin.

(1) Hiſtoire de Suède ad. ann. 1594. p 462. item *Werwings* hiſt. Sigismundi & Caroli IX pag. 270 *Blocks* Anmärkn: p. 37. 45. & 46. *Lubieniets* Theatrum Comet. p 374.

(2) La taille douce s'en trouve dans le *Theatr. Europ.* en 1631. p. 492. & 493. avec la Deſcription. item dans le *Rheiniſcher Antiquar.* p. 514. &c.

L'an 1632. *Lutzen* près de *Leipſic* en *Saxe*. Mr. le Baron Samuel de *Pufendorf* (*a*) & grand

La mort de Guſtave-Adolphe.

(*a*) *Comment. de Reb. Suec. libr. IV.* §. 63. Item *ſon Hiſtoire de* Suède *Tom. II. p.* 297. Loccenii *Hiſtor. Suec. Libr. VIII. fin.* Manes Grotii *p.* 305-330. Larrey *Hiſt. d'Angl. T. IV. p.* 105.

te colomne, aïant la face couverte d'un Caſque & tenant une Epée nuë dans la patte droite. Il y a quelques années que la rapidité du *Rhin* aïant miné cet endroit, le menaça d'une ruïne, qui auroit emporté le Monument même. Après quelques diſputes avec les Catholiques, Seigneurs du païs d'alentour; S. A. S. Mgr. le Lantgrave de *Heſſe Darmſtadt* le fit tranſporter un peu plus haut ſur le même terrain. *Winckelman* rapporte, qu'un Officier de l'Empereur *Ferdinand* II. avoit arraché l'épée de la patte du Lion & la lui avoit apportée, dans l'eſpérance d'en être largement recompenſé: mais qu'au lieu de recompenſe, il auroit été pendu ſans l'interceſſion des Seigneurs les plus diſtingués (1).

Les Poëtes de ce tems-là ne manquèrent pas de célébrer ce paſſage de *Guſtave*. Nous mettons ici la pièce pleine de force, que fit ſur ce ſujèt, en forme d'inſcription, l'illuſtre *Grotius*, laquelle juſqu'ici na point été repduë publique, du moins que l'on ſache. On l'a copiée ſur l'original même, (2) qui s'eſt trouvé dans la Bibliotheque du grand Chanlier *Oxenſtierna*.

Monumentum.
Immortali. Memoriæ.
MAGNI. GUSTAVI. ADOLPHI.
Suecorum. Regis.
Qui. veterem. Gothorum.
Vandalorumque. Gloriam.
Reſtituit. auxitque.
Hoc. in. loco. poſitum.
Ubi. locum. ſpeculatus. ipſe.
Mox. duabus. cum. ſcapbis.
Inſpectante. boſtis. Exercitu.
Rhenum. amnem. transgreſſus.
VIII. Decembris. die. anni. CIↃIↃCXXXI.
Ripam. nequicquam. defenſam.
Tenuit.
Immenſo. &. apud. Poſteritatem.
Fidem. vix. reperturo.
Fortitudinis. exemplo.
DISCE. MILES. MILITARE.
Sarmatiæ domitor geminæ Guſtavus *ad Alpes*
Codano vincens venit ab uſque ſinu.
Viſtula quem dominum, dominum cognoverat Albis
Tranſtulit hoc illum ſubjuge Rhenus aqua.

Voici encore une pièce, qui, quoiqu'un peu trop affectée, ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de force:

Ad Rhenum fluvium.

Rhene Pater ſubmitte caput, nec ſit tibi probro
Cedere Suecorum Regi, cui Viſtula ceſſit,

Van-

(1) *Winckelm.* Heſſiſche Hiſtorie Part. II. cap. II. p. 107.

(2) Dans les *Palæologiana* par Mr. l'Evêque *Norman.*

grand nombre d'autres Auteurs ont cru, que *François Albert* Duc de *Saxe Lauenbourg*, lui avoit porté les coups mortels. Mais ſelon le ſavant *Ferdinand* L'an 1632.

Vandalicique Amnes alii, Suevus, Viadrusque,
Et citus ac multis celebris conflictibus Albis,
Alstera, Fulda, Sala, & quem non remoratus euntem eſt
Mœnus & Herciniis curvus Nicer Alpibus ortus.
Quid loquar Eoos amnes, Vindamque, Becamque,
Quique Rhutenorum lambit confinia Dunam?
Et quæ ſuccinea flavescunt flumina gutta.
Rhene Pater, ſubmitte caput, nec ſit tibi turpe
Cedere magnanimo Regi, cui Balthica cedunt
Littora, Finnorumque ſinus, longique receſſus
Bothniæ & anguſto quæ ſtant freta ſtricta meatu.
Rhene Pater, ſubmitte caput, colloque feroci
Nobile ſume jugum Regis meliora jubentis.
Tempus erit quo Danubius, Tiberiſque, Paduſque,
Puniceus Rubico, Latios qui terminat agros,
Alpinuſque Athebis, vel amicus Montibus Oenus,
Flumina ſe tibi dent ſocios, Avariſque, Lycuſque,
Et Pater Oceanus, Solisque cubilia Gades
Supplice mente colant Guſtavi *nomen* Adolphi.
Sic voveo; & tanti Regis mandata capeſſant.

Hæc a Joh. Ludov. Godefrido
Comit. Iſenburg. Concionatore Aul. (1)

C'eſt ainſi que ce Poëte pindariſe ſur les exploits de *Guſtave*: mais ce qu'ils avoient de vrai & de réel, excita la jalouſie de la *France* & lui fit craindre que l'Empereur & la Ligue Catholique ne ſuccombaſſent entierement ſous la force de ſes armes (2). Cependant après ce paſſage du *Rhin*, comme *Guſtave-Adolphe*, avoit accoûtumé d'entrer Lui-même dans les négociations & que *Louis* XIII. étoit à *Metz*, il ſouhaita fort d'avoir une conférence avec lui. Le Roi de *France*, (3) avoit de ſon côté de même témoigné une grande envie de voir *Guſtave*, pour ne pas le choquer. Mais le bon Prince penſoit à toute autre choſe & n'oſoit pas s'expoſer à une entrevûë, dont l'honneur ſeroit demeuré au Roi de *Suède*, à qui il n'étoit comparable, ni pour le corps, ni pour l'eſprit. Ainſi peu de tems après, ajoute Mr. le *Clerc*, on fit dire au Roi de *Suède*, que le Roi de *France*, étant incommodé, il ne lui étoit pas poſſible de venir à une entrevûë, & on lui fit propoſer de voir le Cardinal de *Richelieu*, beaucoup plus propre à traiter avec *Guſtave*, que *Louis* XIII. qui ſe rapportoit de tout à ſon Miniſtre. Mais *Guſtave* qui étoit promt, répondit à cette propoſition, qu'il enverroit un de ſes valets pour conférer avec le Cardinal: qu'il ne s'eſtimoit pas moins que le Roi de *France*, & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il fuïoit ſon entrevûë: que les Rois de *Suède* n'avoient jamais cédé aux Rois de *France* & que toutes les Couronnes étoient égales...

La France jalouſe des Exploits de Guſtave.

Louis XIII. évite de voir Guſtave Adolphe.

Mr. le Clerc remarque, que ces diſcours de *Guſtave* avoient beaucoup refroidi les eſprits de part & d'autre: & il n'eſt pas à douter que *Richelieu* n'en eût été piqué. Mais on dira comme Mr. de *Voltaire*: (4) „ que ce fut *Guſtave-Adolphe* qui par ſes victoires „ contribua alors en effet à l'abbaiſſement de la Maiſon d'*Autriche*: entrepriſe dont on „ attribue la gloire au Cardinal de *Richelieu*, qui ſavoit l'art de ſe faire une réputation, „ tandis que *Guſtave* ſe bornoit à faire de grandes choſes.

(1) v. Epigrammata dicata virtuti, honori & felicitati Guſtavi Adolphi &c. pag. 24. & 25.
(2) *Vitt. Siri* Mem. Rec. Tom VIII. pag. 475.
(3) Vie de Richelieu par le *Clerc*, T. II. p. 32. *Jac. Chifletii* Op. Polit. cap. XIV. conf. *Wicquef.* Ambaſſad. Liv. I. p. 424. & Liv. II. p. 162. *Puſend.* de Reb. Suec: Libr. III. §. 2. & L. IV. §. 19.
(4) Hiſtoire de Charles XII. T. I. Liv. I. p. 9.

L'an 1632.

dinand de Furſtenberg, Prince Evêque de *Paderborn* (a), ce fut le Lieutenant Colonel *Falckenberg*, qui perça le Roi d'une bale de piſtolet, & lui même aïant été tué, un autre *Weſtphalien* nommé *Schneberg* paſſa ſon épée au travers du corps du Roi & lui ôta la vie, & une chaîne d'or, que *Guſtave-Adolphe* avoit accoûtumé de porter ſur lui. *Furſtenberg* ajoute, que cette chaîne d'or ſe trouvoit encore de ſon tems au Chateau d'*Heriſtall*, appartenant à cette famille en *Weſtphalie* (*).

Quoiqu'il en ſoit, il y a toute apparence, qu'il a été aſſaſſiné par un ou pluſieurs parricides, qui étoient autour de lui. Car en examinant la Camiſole du Bufle qu'il portoit à la bataille & qui ſe conſerve à l'Arſenal de *Stockholm*, on voit par le trou oblique où eſt entré la bale, que celui qui lui a tiré ce coup, eſt venu derriere ſon dos & que paſſant le bras par deſſus l'épaule du Roi, il lui a percé le côté droit de la poitrine ſans qu'on s'apperçoive que la bale ait traverſé le corps, puiſqu'on n'en voit aucune marque de l'autre côté du Bufle (**).

Soit

(a) *Dans ſes Monumenta Paderborn. pag.* 216. & 217.

(*) *Pufendorf* n'ignoroit pas non plus ce qui ſe diſoit de ſon tems de ce *Falckenberg*, regardé comme l'Aſſaſſin de *Guſtave-Adolphe*, mais il n'a pas pour cela changé de ſentiment. Mr. *Mencken* a taché d'en diſculper le Duc de Saxe-Lauenbourg mais par de foibles raiſons (1). *Pufendorf* au contraire en a rapporté de nouvelles preuves dans une Lettre, dont voici l'extrait: (2).

„ *Commentarii mei de Rebus Suecicis ſuo jure aliquam ſibi gratiam expetere poſſe videbantur apud eos, qui in hiſtoria ſolidam magis & incorruptam rerum veritatem quam inania verborum lenocinia quærunt, modo eam veritatem publice innoteſcere ipſorum nihil interſit. Nam apud reliquos, qui ſua ſuorumque acta ſilentio premi maluerunt, non potuit non iſta odium peperiſſe.... quod idem circa Saxones meos contigit. Sed & iræ reſederunt apud Ducem Lauenburgicum, quas concepiſſe dicebatur, quod patruum ipſius* Franciſcum Albertum *cædis in Regem* Guſtavum Adolphum *patratæ arguiſſe viſus eſſem, cum tamen non meam, ſed communem Sueciæ nationis ſententiam expreſſerim, quam aliquot rationibus adſtruere placuit, ne is Princeps injuria iſtius facinoris inſimulatus fuiſſe videretur. Quin a me duæ circumſtantiæ prætermiſſæ ſunt non parum ad rem facientes, quarum unam expreſſit* Paulus Piaſecius, (3) *quod ab iſto Principe cædes Regis primum* Wallenſtenio *nunciata ſit. Altera non niſi paucis in Suecia cognita eſt, ſed revera maximi momenti.*

„ *Fuerat iſte* Franciſcus Albertus *aliquot ante bellum annos in Suecia, ubi cum Rex eum aliquando in aula Matris ſuæ licentius agentem deprehendiſſet, efferveſcente ſubito motu bile, alapam iſti impegit, quo nomine in duellum deſcenſuri fuerant, ni* Axelius Oxenſtierna *id impediſſet. Quamquam autem poſt qualiscunque reconciliatio interveniſſet, manſit tamen alta mente repoſitus ſenſus ignominiæ, quæ quanti viris militaribus, id cumprimis faſtigii, habeatur, nemini ignotum eſt* (4).

(**) Le Sr. Kuchelbecker (5) parle d'un autre Bufle ou Coletin, qu'on fait voir dans le

(1) Dans ſa Diſſertation de dubio Guſtavi Adolphi mortis genere pag. 122-125. item *Gloſſei* de gladio Guſt. Ad. pag. 23.

(2) Cette Lettre eſt écrite le 29. Juillet 1687. au Sr. *Pregitzer* Conſeiller de Wurtenberg & ſe trouve dans la *Schwediſche Bibliothec.* par Mr. de *Nettelbladt*. V. Partie pag. 90.

(3) In Chronico ad ann. 1632. pag. 436.

(4) *Majolino Biſaccioni* rapporte la même Hiſtoire dans ſes *Memorie Hiſtoriche* Part. II. pag. 1. &c.

(5) Dans ſa Deſcription de la Ville de *Vienne* pag. 860. V. la Diſſ. de *Gloſſei* de Gladio Guſtavi Adolphi. p. 24. &c.

Soit que ces Aſſaſſins fuſſent ſubornés par quelque Cour ennemie ou jalouſe de la gloire de ce grand Roi, ſoit que ce fût par les Emiſſaires du Cardinal de *Richelieu* (a), comme l'ont débité quelques Spéculatifs (*), toutefois il eſt hors de doute, que *Guſtave-Adolphe* fut trouvé mort ſur le champ de Bataille L'an. 1632.

(a) *V. l'Hiſt. Anecd. du Card.* Richelieu & *du P.* Joſeph Capucin *T. II. p.* 97. *&c. La* France *d'après Nature p.* 114. *&* 115. *Hiſt. du Maréchal de* Gaſſion *T. I. p.* 110. *&c.* Moreri *Dict. Hiſt. art.* Guſt. Adolphe. Larrey *Hiſt. d'Angl. T. IV. pag.* 106. 107.

le Cabinet de raretés de l'Empereur, que *Guſtave-Adolphe* avoit porté lorſqu'il fut tué près de *Lutzen*. Mais on aura de la peine à le croire, à moins qu'on ne veuille imiter ici la multiplication des reliques des Saints, & dire, que le Roi avoit ordinairement, ou alors par hazard, deux Buſtes l'un ſur l'autre: car ſon corps n'étant pas tombé entre les mains des Impériaux, qui furent contraints d'abandonner le champ de bataille aux Vainqueurs, il n'eſt pas à préſumer, que les *Suédois* aïent laiſſé ou livré aux ennemis les dépouilles de leur Roi. Il en ſera apparemment de même de ſon Epée, qui s'eſt trouvée dans le Cabinet de Mr. le Profeſſeur *Rinck* à Altorf, & appartient à préſent à ſon gendre, Mr. le Profeſſeur *Glaſſei*.

(*) Voici ce qu'en écrivit Jean *Adler Salvius*, Miniſtre de *Suède* à Hambourg à Mr. *Grubb* Sécrétaire de la Chancellerie le 10. Déc. 1632. (1).

„ *Fatalis fuit Menſis November Magnis multisque Capitibus, Regi ſummo Regum, Re-*
„ gi Bohemiæ, *Vice Regi* Daniæ, *Regi Regis* Galliæ, *Duci* Schombergio, *Duci* Momo-
„ rancio *&c. Vides, dolos, aſtus, fraudes, tecbnas Jeſuitarum! Obſtupeſcite Cœli! Unum*
„ *mirum Tibi dicam, quod commode velim loco debito inſinues. Dicitur quidam Princeps....*
„ *conſcio non ſolum Electore Saxoniæ, verum etiam Cæſare & quibusdam aliis magnis inter-*
„ *feciſſe Sm. R. Mm. piaculum ne quidem gebenna piandum! ſecundo, verba hic Hamburgi*
„ *publice nuper dicta ſunt, eadem conſilia agitari adverſus incomparabilem Heroëm Regni*
„ *Cancellarium* Axelium Oxenſtiernam; *O ſolutam Diaboli licentiam! Eo* aus dem wegge-
„ räumet *omnia ſua ſponte ruitura perſuaſiſſimum babent. Conſule itaque, mone, ſuade,*
„ *roga, ut tam in cibo & potu, quam viſitatione & omni converſatione ſecure ac tuto agat.*
„ *Diabolus omnibus furiis & Erynnibus compedes ſolviſſe videtur, ut Beſtia adbuc Evan-*
„ *gelio inſultet: ſed uſque quo Domine!*

Un autre Auteur contemporain (2) s'exprime là-deſſus en ces termes; *Fama tunc tem-*
„ *poris ſuſurrabat, Regem* Guſtavum Adolphum *in dicta pugna a quodam perduelle ſicario,*
„ *a tergo incautum globo tormentario perfide trajectum fuiſſe: qui ſcelere nefario perpetrato,*
„ *obequitans vociferabatur: Regem Sueciæ occidiſſe, vel quo criminis ſuſpicionem a ſe amo-*
„ *liretur, vel quo injecto terrore noſtros in fugam ageret.*

On avoue, que tout ceci ne détermine pas encore aſſez le cas, & qu'il ſemble, comme le dit Mr. *Larrey* cité ci-deſſus, que la fortune n'avoit pas voulu, qu'une indigne main ſe pût glorifier d'avoir coupé le fil d'une vie ſi illuſtre dans la fleur de ſes années & au milieu de ſes triomphes. Mais peut être en ſeroit-on mieux éclairci, ſi feu Mr. le Conſeiller *Kuchelbecker*, Bibliothecaire à *Caſſel*, avoit publié la relation du vrai genre de mort de ce grand Prince, qu'il avoit promis de donner au public en X. ou XII. feuilles, & où il vouloit faire voir, par des preuves inconteſtables, que ce coup fatal étoit parti du D. de W... prétendant au reſte que *Pufendorf* ne l'avoit pas ignoré, quoiqu'il n'eût pas trouvé à propos de revéler alors cette affaire avec toutes ſes circonſtances (3). Ceci éclaircira & rectifiera en même tems les *Muntz Beluſtig:* de M. *Koebler* (4).

(1) V. *Palmſköld* Epiſt. virorum illuſtr.
(2) Annales Sueco-Goth: Mſc. *Auctore Jac: Rudbeckio* Prof: ad ann. 1632. dans *Palmſköld.*
(3) V. Les *Hamburg: Berichte*, ou les Nouvelles Literaires de *Hambourg* le 18. Mars 1735. pag. 199.
(4) Part. IV. p. 331. & 332.

L'an. 1632. taille, qu'il gagna pour ainſi dire après ſa mort, & qui donna lieu à une Deviſe, dont le corps eſt un Elefant, qui piqué par un Dragon, tombe mort ſur lui & l'écraſe par ſa maſſe, avec ces paroles:

Etiam poſt funera Victor. c. à d.
Je triomphe même après ma mort (*).

C'eſt auſſi ſans exagération, qu'on peut dire après *Voiture*, que le *grand Guſtave*, étoit un Conquérant, en qui la moindre qualité étoit celle de Roi, & qui aïant toutes les vertus d'*Alexandre*, n'avoit aucun de ſes vices.

Le Sonnet, qui fut fait en ce tems-là à *Paris* ſur ce Héros, exprime en quelque façon l'idée qu'on avoit généralement de lui (*a*).

„ Plus vite que l'éclair, plus craint que le tonnerre,
„ Et portant avec moi la terreur & la mort,
„ J'ai paſſé comme un Mars des rivages du Nort (**)
„ Partout où m'appelloit la Juſtice & la guerre.

„ L'*Allemagne* m'a vû briſer comme du verre
„ Tout ce qui s'oppoſoit à mon puiſſant effort,
„ Et mon ſecours fatal lui ſervit de ſupport
„ Lorſqu'il ne ſembloit plus qu'elle en eût ſur la terre.

„ Le plus juſte aux Conſeils, le premier aux hazards
„ J'ai terni par mes faits le luſtre des Céſars
„ Et rendu l'Univers étonné de ma gloire.

„ Quel ſiècle vit jamais un ſi grand Conquérant?
„ Vivant j'ai triomphé, je triomphe en mourant,
„ Et choiſis pour tombeau le champ de la victoire (***).

Et

(*a*) *V.* Bouhours *Penſées ingénieuſes pag.* 179.

(*) La grande Médaille, qui fut faite après ſa mort, exprime le même ſens par ces mots: ET VITA ET MORTE TRIUMPHO. On n'a qu'à conſulter Mr. *Brenner* là-deſſus, qui dans ſon *Theſaurus Nummor. Sueco-Gothic.* pag. 153. & 154. donne une explication détaillée de toutes les différentes parties de cette Médaille. On remarquera à cette occaſion, que quoique Mr. *Koehler* ait produit dans ſon ouvrage cité ci-deſſus Part. III. pag. 198. &c. une liſte de cent ſoixante-ſept Médailles, qui ont été faites ſur les exploits du *Grand Guſtave*, il ſe trouve pourtant chez les Amateurs de ces ſortes de collections en *Suède*, encore d'autres pièces ſur ce Héros, qui ne ſont pas contenues dans la note de Mr. *Koehler*.

(**) On a remarqué que *Guſtave-Adolphe* mit le pié en *Allemagne* le 25. Juin 1630. le même Jour que cent ans auparavant, la Confeſſion d'*Augsbourg* avoit été préſentée à l'Empereur *Charles Quint* (1).

V. l'Append. num. II. (***) Nous renvoïons à l'appendice quelques autres belles Epitaphes, qu'on fit de lui à *Rome*,

(1) V. Le Mſc. des Archives de *Suède* pag. 11. & *Wiblimbaus* XII. Lutheriſche Kirchen pag. 297.

Eu égard à pluſieurs actions de ce Héros & aux paroles qui lui étoient échapées en plus d'une rencontre, il paroît, qu'il avoit des preſſentimens ſecrets, qu'il ne vivroit pas long-tems. „ Auſſi avoit-il dit plus d'une „ fois, en voïant le grand cas que tout le monde faiſoit de lui, que Dieu „ l'ôteroit inopinément de cette vie, puiſqu'on avoit trop de confiance en „ un Mortel, comme lui." Voici comment les Hiſtoriens rapportent ce fait mémorable (*): „ Au retour de *Guſtave-Adolphe* en *Saxe* l'an 1632. peu a- „ vant la bataille de *Lutzen*, le peuple parût tellement revenu de ſon effroi, „ & fit des acclamations ſi extraordinaires à l'arrivée de ce Conquérant, „ qui venoit le délivrer une ſeconde fois de l'oppreſſion des Impériaux, „ que ſa Majeſté ne put s'empêcher de dire au Docteur *Fabricius* ſon „ Chapelain. Nos affaires ſont en bonne ſituation: mais je crains que „ Dieu ne me puniſſe de la folie du peuple. Ne diroit-on pas que ces „ gens me régardent comme leur Divinité? Celui qui ſe nomme le *Dieu* „ *jaloux* pourra bien leur faire ſentir & à moi-même, que je ne ſuis qu'un „ homme foible & mortel. Grand Dieu! Tu m'ès témoin que tout cela „ me déplait. Je m'abandonne à ta Providence. J'eſpére que tu ne per- „ mettra point, que la bonne œuvre commencée pour la délivrance de tes „ véritables Serviteurs, demeure imparfaite (*a*)."

L'an 1632.

Guſtave Adolphe preſſentit ſa mort.

Un autre trait d'élevation d'eſprit & des ſentimens de ce grand Roi, eſt, ſans doute, ſa penſée judicieuſe au ſujèt des Conquérans, telle qu'un Officier François nous l'a donnée, diſant: „ J'ai autrefois ouï prouver un „ paradoxe au Roi de *Suède*, qui revenoit aſſez à ce que j'ai dit. Quel- „ qu'un louoit ſes grands progrès en *Allemagne* & ſoutenoit en ſa preſen- „ ce, que ſa valeur, ſes grands deſſeins & ſes hauts faits d'armes étoient „ les

Sentiment de Guſtave-Adolphe ſur les Conquérans.

(*a*) *V.* Pufendorf *l. c. Libr. IV.* §. 65. *Vit. p.* 244. Vaſſor *l. c. pag.* 360. & Chapuzeau *Europe*

Rome, à *Londres*, en *Hollande* & en *Suède*. La Ville de *Nurenberg*, pour témoigner ſa reconnoiſſance envers le Roi qui l'avoit délivrée de l'oppreſſion des Impériaux, lui fit conſtruire un magnifique Monument avec ſa ſtatue équeſtre, pour le mettre ſur la place, où il avoit terminé ſa vie. Il en eſt parlé dans les Régîtres du Sénat, (1) comme d'un ouvrage qui étoit déja achevé, & il y eſt marqué, qu'on en écriroit au grand Chancelier *Oxenſtierna*, pour qu'il en parlât à l'*Electeur de Saxe*. On ne ſauroit dire ce qui en aura empêché l'éxécution, ſi ce n'eſt la guerre, que cet Electeur s'attira de la part des *Suédois*, par la paix ſéparée qu'il fit avec l'Empereur, l'année après à Prague & ſur laquelle on fit ce Diſtique:

Monument & Statue équeſtre de Guſtave.

Praga atrox orbi quæ protulit impia bellum,
Quo pacto pacem redderet illa bonam?

(*) La même choſe eſt dite dans *Bougeant* & d'autres (2). & ſelon *Gal: Gualdo*, *Guſtave-Adolphe* avoit dit: *La mia hora è ſcritta in Cielo: non ſi può mutarla in terra:* Mon heure eſt écrite au Ciel: on ne peut la changer ſur la terre (3). Qu'on juge donc, par tous ces traits de *Guſtave-Adolphe*, de ce qui eſt dit de ſes entrepriſes en *Allemagne*, dans les Mémoires de l'Academie de *Berlin* en 1746. p. 3. &c. & de *Copenhague?* (4)

(1) *Palmskiöld* en 1633. & 1634.
(2) V. ſon Hiſt. de la Paix de *Weſtphal.* T. 1. p. 204. item *Majol. Biſaccioni* Mem. Hiſt p. 251. item *Monros* Exped. and obſerv. by the German War P. II. p. 168.
(3) V. ſon Hiſt. di *Ferdin.* III. p. 414.
(4) T. 1. p. 365. & 366. item *Hamburg.* Freye Urtheile Janv. 1749. pag. 15. ubi *Gramains* inScriptis Societ. Acad. Hafnienſis.

L'an. 1632.

„ les ouvrages les plus accomplis de la Providence qui furent jamais: que „ ſans lui la Maiſon d'*Autriche* s'acheminoit à la Monarchie Univerſelle, „ & à la deſtruction de la Religion des Proteſtans: qu'il paroiſſoit bien par „ les miracles de ſa vie, que Dieu l'avoit fait naître pour le ſalut des hom- „ mes, & que cette grandeur démeſurée de ſon courage étoit un préſent „ de ſa toute-puiſſance & un effet viſible de ſa bonté divine. Dites plû- „ tôt, repartit le Roi, que c'eſt une marque de ſa colère. Si la guerre „ que je fais, eſt un remède, il eſt plus inſupportable que vos maux. „ Dieu ne s'éloigne jamais de la médiocrité pour paſſer aux choſes extrê- „ mes, ſans châtier quelqu'un. C'eſt un coup d'amour envers les peuples, „ quand il ne donne aux Rois que des ames ordinaires. Celui qui n'a „ point d'élevation exceſſive, ne conçoit que des deſſeins à ſa portée. „ La gloire & l'ambition le laiſſe en repos. S'il s'applique à ſes affaires, „ ſes Etats en deviennent plus heureux, & s'il ſe décharge de ſes ſoins ſur „ quelqu'un de ſes ſujets, à qui il fait part de ſon autorité, le pis qu'il „ en peut arriver, eſt, qu'il fait ſa fortune aux dépens de ſon peuple, qu'il „ impoſe quelques ſubſides pour en tirer de l'argent, & pour avancer ſes „ amis, & qu'il fait gronder ſes égaux, qui ont peine à ſouffrir ſon pou- „ voir. Mais ces maux ſont bien legers, il ne peuvent être en aucune „ conſidération, ſi on les compare à ceux que produiſent les humeurs d'un „ grand Roi. Cette paſſion extrême qu'il a pour la gloire lui faiſant per- „ dre tout repos, l'oblige néceſſairement à l'ôter à ſes ſujets. Il tient „ pour ennemi ceux qui ne veuleut point être ſes vaſſaux. C'eſt un torrent „ qui déſole les lieux par où il paſſe, & portant ſes armes auſſi loin que „ ſes eſpérances, il remplit le monde de terreur, de miſére & de confu- „ ſion." (*a*). Ces idées ſont ſans doute dignes du *Grand Guſtave* & combattent ſolidement l'étrange prévention que la plûpart des Hommes ont ſur les Conquérans (*b*).

Le Portrait de Guſtave.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions rapporter les éloges & les portraits magnifiques & étendus, que nombre d'Ecrivains ont faits des hautes qualités de *Guſtave-Adolphe*. Mais nous ſommes d'autant plus tentés d'inſérer dans l'appendice le parallele qui a été fait de lui & d'*Epaminondas* par Mr. de *Rusdorff* (*) qu'on ne le trouvera nulle autre part imprimé, & qu'il contient en même-tems l'abregé de ſes grands exploits en *Allemagne*.

V. l'Append. num. III.

Le beau caractère que ce *Rusdorff* a donné de ce Héros nous eſt laiſſé en

(*a*) *V.* Cailleres *Fortune des Gens de qualité Part. II. chap. X. p.* 199.

(*b*) *Mr.* Bayle *Penſées ſur les Cometes Tom.* 1. §. 95. *& la préface à l'abregé de l'hiſt. ancienne de* Rollin *par* Tailhié *T. I. pag.* 42. *&c.*

(*) Il l'écrivit immédiatement après la mort du Roi en forme de lettre datée de *la Haye* le $\frac{4}{14}$ Janv. 1633. Ce Mr. de *Rusdorff* gentilhomme Allemand, étoit Conſeiller de la Cour Electorale Palatine & un des plus zelés Partiſans de la cauſe de l'Electeur *Frederic* V. Roi de *Boheme*. Il paroit par une de ſes lettres écrite au Chancelier *Oxenſtierna*, le 3. Janv. 1632. qu'il tiroit une penſion fixe de la Cour de *Suède*. Mr. *J. von Loon* qui a publié les *Conſilia & Negotia publica* de ce même *Rusdorff*, dit dans la préface, qu'il

en racourçi par un Hiſtorien Italien en ces termes: „ *Guſtave*, dit-il, ſera „ toûjours compté au nombre des plus grands Rois. Tout étoit vaſte & „ grand en lui & digne de la Couronne; ſes deſſeins vaſtes, poſſédant tou- „ tes les vertus Militaires & Civiles, un génie invincible aux paſſions: „ uniquement avide de la gloire, qu'il cherchoit non ſeulement par les ar- „ mes, mais qu'il s'étoit auſſi acquiſe par l'étude de la ſageſſe & par ſa „ probité. La Fortune, quoique trompeuſe & chancellante ne l'abandon- „ na preſque jamais, dans pluſieurs guerres difficiles, qu'il eut à ſoutenir, „ & dans la derniére deſquelles il fit trembler toute l'*Allemagne*. Il demeu- „ ra vainqueur ſur le champ de bataille, où il finit ſa vie à la fleur de ſon „ âge, ſavoir à trente-huit ans (*a*) (*). L'an. 1632.

Per-

(*a*) *V.* Gratiani *Hiſt. Veneta Lib. VI. p.* 364.

qu'il a cherché en vain d'autres de ſes lettres & écrits pour les mettre au jour. (1) *Mr. von Loon* a ſans doute ignoré qu'il y a quatre gros volumes in folio dans la Bibliotheque de *Caſſel* tous remplis de lettres & d'autres piéces intereſſantes de ce *Rusdorff*, relatives aux affaires politiques de ce tems-là, tant en Latin qu'en François. Un de ces Volumes renferme cinq-cent lettres fort étenduës, écrites par lui au dit Chancelier ſous le titre de *Republicâ*, „ *in quibus diverſorum Regum, Principum & Rerumpublicarum Status,* „ *Conſilia arcana &c. libera ingenuitate notantur & repræſentantur*". Ce titre ſeul fera juger de l'importance de ces Manuſcrits. Ils ſont venus à *Caſſel* en 1679 avec grand nombre d'autres, même d'imprimés, de la Bibliotheque de *Heidelberg* legués par le fils de la Princeſſe *Charlotte de Heſſe*, Epouſe de l'Electeur Palatin *Charles*.

* *Nani* dans ſon Hiſtoire de *Veniſe*, dit à ſon ſujet: „ *ſtando le virtù di Guſtavo con-* „ *ſolidate ed unite, non ſi ſapeva diſcernere, ſe alla militare peritia è alla civile doveſſe la* „ *palma*" (2). Voyez auſſi Burgi *Commentar. de Bello Suecico p.* 64. *item* Puſendorf (3). Thuldeni *Hiſt. Europ.* (4) Did. Saavedra *& le* P. Maimbourg *hiſt. du Lutheran.* (5). Item *Oratio paneg. de vita & obitu* Guſtavi Magni *recitata a* Guſtavo, Guſtavi Magni filio *& a* Dan. Heinſio (6); outre grand nombre d'autres Ecrivains cités dans *Stiernman* (7). item Larrey *Hiſt. d'Angl. Tom.* IV. *p.* 94. 99. 105. *&* du Mont *Mém. de la Paix de Ryſwik. Tom.* I. *p.* 28. *&c.*

Vittorio Siri aſſure „ que le Pape *Urbain* VIII. apprenant la mort de *Guſtave* avoit „ dit, que c'étoit le Héros le plus accompli & le Roi le plus doué de grandes qualités. „ Surquoi un des Cardinaux aïant répondu, que l'Egliſe Catholique avoit pourtant été „ perſécutée par lui en *Allemagne*, & qu'on n'ignoroit pas que *Rome* avoit été priſe „ & ſaccagée par les Goths, il y avoit mille ans? Il eſt vrai, lui repliqua le Pape: „ mais il n'y a guere plus de cent ans paſſés que les *Eſpagnols* ont traité *Rome* plus en „ barbares que les Goths mêmes ne l'avoient fait (8).

Thom. Fuller rapporte le portrait qu'un autre ſavant *Anglois* a fait de ce grand Prince diſant qu'il étoit

„ *In templo plus quam Sacerdos:*
„ *In Republicâ plus quam Rex:*
„ *In ſententiâ dicendâ plus quam Senator:*
„ *In Judicio plus quam Juris Conſultus:*

„ *In*

(1) Le Volume de *Mr. von Loon* eſt imprimé à *Francfort* ſur le Mein 1725. in fol:
(2) Lib. IX. p. 490.
(3) L. c. §. 64.
(4) Lib. III. p. 127. &c.
(5) Symb. 28. p. 630. & *Maimb.* p. 266.
(6) V. ſon Recueil des Oraiſons fun. intitulé *Guſtavus Magnus.*
(7) Bibli. Sueco-Goth. p. 157. &c.
(8) V. *Koehlers* Muntz-Bel. P. III. p. 195.

L'an. 1632.

Perſonne n'en fut plus ſenſiblement touché que le grand Chancelier *Oxenſtierna*, qui ſentoit plus qu'aucun autre la perte irréparable que les Proteſtans en général & la *Suède* en particulier venoient de faire par la mort inopinée de ce Grand Roi.

Pour faire voir combien grande étoit la confiance que *Guſtave* avoit euë dans la perſonne de ce Chancelier, ſon premier Miniſtre (*), comme auſſi les ſentimens de pieté, dont ce grand Prince étoit animé; le Lecteur ne trouvera pas mauvais qu'on joigne ici la traduction d'une lettre qu'il lui écrivit en *Suédois*, deux ans avant ſa mort & qui n'a pas encore paru en *François*, qu'on ſache:

Lettre remarquable de Guſtave-Adolphe au grand-Chancelier *Oxenſtierna*.

„ Bien aimé Chancelier, &c. Grace & faveur ſpéciale! J'ai reçu vos avis ſur les opérations de la guerre pour l'année prochaine, qui m'ont été autant de marques de votre fidélité envers moi & la Patrie. Celui qui vivra, verra le ſuccès des affaires & la poſterité chantera vos louanges, ſi à vos avis ſalutaires vous joignéz votre diligence & votre zèle ordinaires à mettre les choſes en éxécution. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il s'en trouvât pluſieurs qui entendiſſent & maniaſſent les affaires avec la même dexterité, le même eſprit & la même fidélité que vous le faites. Sans doute le ſervice du Roïaume & le ſalut commun de nous tous ſe trouveroient alors mieux affermis. Mais comme le Tout-puiſſant diſtribue ſes dons d'une manière fort différente, & que les hommes à cauſe du péché, ſont ſujèts à pluſieurs fautes; j'en remarque de ſi grandes en quelques uns de nos Officiers, dans le manîment des affaires publiques, que j'ai ſouvent lieu de douter de leur bonne iſſuë, à moins que Dieu ne nous aſſiſte merveilleuſement dans le beſoin, où l'on ne voit aucune aide humaine. Continuez donc à bien faire, & ne vous laſſez point de travailler à mon ſervice & à celui du Roïaume, ſurtout en perfectionnant votre projèt au ſujèt du commerce de blé (**): car je me repoſe „ plû-

„ *In Exercitu plus quam Imperator:*
„ *In Acie plus quam Miles:*
„ *In Adverſis perferendis injuriisque condonandis plus quam Vir:*
„ *In publica Libertate tuenda plus quam Civis:*
„ *In amicitia colenda plus quam amicus:*
„ *In Convictu plus quam Familiaris:*
„ *In Venatione feriſque domandis plus quam Leo:*
„ *In tota reliqua vita plus quam Philoſophus* (1).

(*) Entre un grand nombre d'autres lettres familières il y en a une, ſavoir celle de l'année ſuivante, où le Roi lui dit: „ que s'il ne connoiſſoit pas à fond ſa grande capacité & ſon habileté, il aimeroit mieux reſigner le ſceptre & la Couronne, que de „ continuer à adminiſtrer les affaires (2).

(**) Il eſt parlé dans le Mſc. cité ci-deſſus & dans Wicquefort (3) d'un Hollandois nom-

(1) V. Dr. *Hackwils* Apology for Divine Providence Lib. IV. cap. XI. pag. 546.

(2) V. Les Extraits de *Palmſköld* des Régistres du Senat de l'an 1631. pag. 272.

(3) Mſc. ſur les Archives de *Suède* en Allemand pag. 9. & *Wicquef.* Ambaſſad. Liv. I. Sect. V. pag. 52. & 60. item Sect. XXVIII. p. 421.

„ plûtôt ſur vos avis, que ſur ceux d'aucun autre. J'avois abandonné l'i- L'an. 1630.
„ dée de tirer quelques ſecours de ce blé, non que je n'euſſe compris les
„ avantages, qui en pourroient provenir, mais parce-que je ne connoiſſois
„ perſonne, qui ne voulût manger la farine & m'en laiſſer le ſon. Or com-
„ prenant, que vous voulez prendre cette tâche ſur vous, je m'en réjoüis
„ & j'eſpère de trouver en vous un grand ſoutien, pour m'aider à porter le
„ peſant fardeau, dont je ſuis chargé.

„ Que le Tout puiſſant nous faſſe paſſer l'hiver heureuſement, je me
„ promèts, que moiennant votre ſavoir-faire & vos ſoins, l'été ira mieux!
„ Je prie Dieu, qui juſques ici nous a fait proſpérer, quoique non ſans
„ peine, qu'il veuille nous accorder la grace, de faire triompher notre juſte
„ cauſe, & qu'elle prenne une bonne fin, à la gloire de ſon très-ſaint nom,
„ au repos de ſa ſainte Egliſe, & à notre ſalut temporel & éternel! (*).

„ Je vous détaillerois notre état, mais ma main, qui eſt encore roide des
„ coups reçus près de *Dirſchau*, ne me le permèt pas. Sachez pourtant,
„ que l'ennemi eſt foible en infanterie, auſſi bien qu'en cavalerie. Il ne
„ laiſſe pas d'avoir de grands avantages dans ſes quartiers par deſſus nous,
„ car toute l'*Allemagne* lui eſt ouverte pour proye. Je raſſemble ici mes
„ troupes près de la rivière, dans l'intention de l'attaquer bien-tôt, & de
„ lui enlever les quartiers. Et quoique la cauſe ſoit bonne & juſte, l'iſſuë
„ de la guerre eſt néanmoins incertaine à cauſe du péché. On ne peut
„ pas non plus compter ſur la vie de l'homme: c'eſt pourquoi je vous ex-
„ horte, & vous prie pour l'amour de *Chriſt*, que ſi tout ne nous réuſſit
„ pas à ſouhait, vous ne perdiez pas pour cela courage. Je vous conju-
„ re d'avoir en recommendation mon ſouvenir & le bien de ma Famille,
„ & de faire envers moi & les miens ce que vous voudriez que Dieu fit
„ envers vous & les vôtres, & que je ferois envers vous & les vôtres en
„ pa-

nommé *Spiring*, annobli après ſous le nom de *Silfwerkrans*, qui avoit conſeillé au Roi *Guſtave*, d'établir une Douane à *Memel* & à *Pillau* ſur le blé. C'eſt apparemment de ce commerce de blé dont il eſt parlé ici. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'en ce tems-là, le Roi étoit encore en poſſeſſion de ces Villes & d'autres en *Pruſſe*, qui ne furent reſtituées qu'en 1635.

(*) Tous ces traits & d'autres pareils de la pieté ſolide de ce grand Prince, paroitront peut-être un peu étranges à ces Héros & Chefs d'Armées de nos jours, qui dans leurs entrepriſes & exploits militaires, ne demandent qu'un Dieu neutre, qui leur laiſſe faire le reſte. Mais voici une autre preuve de la confiance entière, que ce Roi, vraiement *Très-Chrétien*, avoit en Dieu. C'eſt qu'au fort de la bataille près de *Leipſic* en 1631. „ dans le tems que l'affaire ſembloit être le moins décidée, il deſcendit de ſon cheval, „ ſe mit à genoux, & demanda en toute humilité & à haute voix l'aſſiſtance & le ſecours „ du Tout-puiſſant. Puis remontant à cheval, il encouragea ſes troupes à combattre „ vaillamment pour le ſaint Evangile, les aſſurant, que le Dieu des Armées les aſſiſteroit & détruiroit les ennemis de ſon Egliſe. Il attaqua là-deſſus l'ennemi avec tant „ de force, qu'en moins de peu d'heures, il le mit en fuite, & gagna une des plus ſignalées victoires dont parle l'Hiſtoire „ ... (1)

(1) Ce fait ſe trouve marqué dans la *Beſchreibung*, ou la Relation de la journée de *Leipſic* imprimée en Allemand in 4. trois jours après cette bataille pag. 4.

L'an. 1630.

„ pareil cas, s'il lui plait, que je vous ſurvive, & que les vôtres aïent „ beſoin de moi. Je me conſidére, comme aïant déja depuis vingt an„ nées gouverné notre Patrie, quoique non ſans bien des ſoucis, mais „ Dieu ſoit loüé, avec beaucoup de gloire, chériſſant & honorant la Pa„ trie & tous ſes fidéles ſujèts, & aïant ſacrifié, pour leur réputation, „ ma vie, mes biens, & mes commodités: n'aïant cherché dans ce mon„ de-ci nul autre tréſor, que de remplir les devoirs de l'état, dans lequel Dieu „ m'a fait naître.

„ S'il m'arrive quelque choſe d'humain, les miens ſont dignes de com„ paſſion, à cauſe de moi, & par pluſieurs autres conſidérations. Ce ne „ ſont que des perſonnes du Sexe: la Mére, ſans conſeil: la Fille, jeune „ Dame en bas âge: Infortunées ſi elles gouvernent elles-mêmes, & en „ péril, ſi d'autres les gouvernent. L'affection & la tendreſſe naturelle, „ (*ſtorgè naturalis*) fait ſortir ces lignes de ma plume, de laquelle je me ſers „ auprès de vous, vous, dis-je, qui êtes un inſtrument, que Dieu m'a a„ cordé, non ſeulement pour m'aider à ſoutenir pluſieurs grandes affaires, „ mais auſſi pour les bien préparer, contre tout ce qui peut arriver, & en „ tout ce qui me tient le plus à cœur dans ce monde-ci (*). Néanmoins „ je le remèts tout à ſa ſainte volonté, comme auſſi ma vie & tout, ce qu'il „ m'a donné, comptant ſur le mieux dans ce monde & eſpérant après „ cette vie le repos, la joïe, & le ſalut éternel. C'eſt auſſi ce que je vous „ ſouhaite en ſon tems & à ſon heure! Je reſte & je reſterai tant que je „ vivrai

Toûjours votre gracieux & bien affectionné.
Guſtave-Adolphe (**).

Goldnau le 4. Décembre 1630.

La Mère de Chriſtine.

Tel fut le Père de la Reine *Chriſtine*. Sa mère fut *Marie Eleonore*, fille de *Jean Sigismond*, Electeur de *Brandebourg*, pour laquelle le Roi ſon Epoux „ avoit beaucoup d'amour (***). Il prenoit grand plaiſir, dit Mr. *Chanut*

(*) Le Roi avoit en *Oxenſtierna* une confiance auſſi entière, que jamais un ami pourroit l'avoir en ſon meilleur ami. Etant en *Pruſſe*, & voulant un jour hazarder une entrepriſe, où il y avoit beaucoup de riſque, *Oxenſtierna* l'en diſſuada, en lui faiſant voir le grand danger, qu'il courroit. *Guſtave* lui dit: Vous êtes toujours trop froid dans toutes vos affaires, & vous m'arrêtez dans ma courſe. Il eſt vrai, Sire, répondit *Oxenſtierna*, je le ſuis: mais ſi je ne jettois pas quelquefois de l'eau dans votre feu, Vous ſeriez déja tout brûlé. „ *Tum Rex ad ipſum: Tu vero nimis frigidus es ſemper cunctis in* „ *negotiis, currentique moram injicis. Ad quod ſapienter* Axelius: *At ego niſi hoc frigore,* „ *calorem tuum reſtinguerem ſubinde, ac temperarem, totus jam olim flagraſſes* (1).

(**) La réponſe pleine de tendreſſe & de ſoumiſſion, que ce Chancelier *Oxenſtierna* fit à cette lettre du Roi, eſt datée d'Elbing le 17 Janvier 1631. & ſe trouve dans *Palmſköld* (2).

C'étoit malgré l'Electeur, que Guſtave épouſa ſa Sœur.

(***) A juger de ce mariage par la lettre que le jeune Electeur, *George-Guillaume*, en écrivit à Laurent *Gembickio*, Miniſtre du Roi de *Pologne*, c'étoit bien malgré lui, que *Guſtave*

(1) V. *Manes Grotii* pag. 345.

(2) Volum: Epiſtolarum illuſtr.

„ *nut*, (*a*) à la voir parée, & vouloit qu'elle eût ſoin de ſa perſonne, parce qu'el- L'an. 1632.
„ le étoit belle, & d'une humeur fort douce. Mais comme elle ſe donnoit toute
„ au perſonnage de femme, & que les affaires ne chargeoient point tant
„ l'eſprit de ce Prince, qu'il s'en entretint dans le domeſtique; la Reine
„ n'en prenoit point de connoiſſance. Après le décès du Roi ſon Epoux,
„ les Régens conſervant leur autorité avec jalouſie, ne lui avoient donné
„ aucune part au Gouvernement, dont elle étoit particuliérement offenſée
„ contre le Chancelier *Oxenſtierna* (*), & pour le combattre, elle ſe con-
„ duiſit par les avis de perſonnes de peu de valeur, & de petite condition:
„ deſobligea ſes anciens ſerviteurs, & ſuivit enfin les conſeils, qui lui furent
„ ſuggerés pour ſa retraite hors du Roïaume, par le Réſident de *Dane-*
„ *mark*. *Chanut* ajoute, qu'elle ſortit en un tems, que la Reine ſa Fille
„ n'étoit pas en âge d'en avoir du déplaiſir. Les Grands en étoient bien
„ aiſes, & le peuple avoit peu d'affection pour elle, parce qu'on lui fai-
„ ſoit entendre, que les prodigalités de cette Princeſſe, étoient capables
„ de ruiner le Roïaume, & qu'il étoit dangereux, que ſa fille ſe formât ſur
„ ſon exemple" (**). Toutefois il eſt très-certain, qu'elle avoit pour le Roi ſon Epoux, une grande tendreſſe, qui dura même après ſa mort. Elle l'a fit éclater par ce Diſtique, qu'elle fit pour être mis ſur ſon tombeau: La tendreſſe de la Reine pour le Roi ſon Epoux.

„ *Sein tugend und ehr, und tapfer unſterblich that,*
„ *In leben und tod mit triumph obſieget hat.*

Ce que le Sr. *Ogier* a rendu ainſi en latin:

Illius virtus & honos & fortia facta,
In vita ac in morte ſuum retulere triumphum (*b*).

De plus, pour le tranſport de ſon Corps en *Suède*, elle vouloit que l'on en-

(*a*) *V. Mém. de* Chanut *par* Vauciennes *T. I. p.* 284 & 285.

(*b*) *V.* Car. Ogerii *Iter Dan. Suec. & Polon. p.* 219. & 246.

Guſtave-Adolphe épouſoit la Princeſſe ſa ſœur. Nous donnerons cette lettre ci-après (1).

(*) Dans les Négociations ſecretes, touchant la paix de *Munſter* & d'*Oſnabrug* (2), comme auſſi dans le Recueil de *Buder* (3), ſe trouve une lettre ſur l'Etat de la *Suède* en ce tems-là, où le Chancelier *Axel Oxenſtierna* eſt accuſé, entre autres choſes, d'avoir preſqu'obligée la Reine Douairière de ſe retirer hors de *Suède*. Cependant on s'aperçoit facilement, que cet écrit vient de la plume de quelque voiſin jaloux de la *Suède*. C'eſt preſqu'en pareils termes, que Mr. de *Holberg* parle de cette affaire (4). Mais *Palmskiöld* cite à cette occaſion, les propres mots de *Guſtave-Adolphe*, qui renferment un tout autre ſens (5). V. l'Append. No. IV. Oxenſtierna accuſé à faux.

(**) Voici comment *Pufendorf* s'en explique: „ *Diſpiciebantur matronæ, quæ curam oda-*
„ *candæ*

(1) Tirée de la Bibliotheque d'*Oxenſtierna* par l'Evêque *Norrman*, & communiquée par Mr. *Peſtrau* ſon Neveu Conſr. au Parlement de *Suède*.

(2) T. I. p. 190. &c.

(3) V. *Buders* Samlung p. 600-637.

(4) V. *Däniſch. Hiſt.* T. II. p. 821-824.

(5) V. *Sos Politiske Maximen* pag. 434. & 435.

L'an. 1633.

envoïât en *Allemagne* le Diadême des Rois & du Roïaume, pour être mis ſur ſon cercueil, afin d'augmenter par là, l'éclat de ſa pompe funèbre dans les païs par où il devoit paſſer (*a*). Quand il arriva à *Stockholm*, elle ſouhaita ardemment que le Corps fut poſé quelque part dans l'Egliſe, où elle pût ſouvent l'aller voir, pour l'amour qu'elle lui portoit (*b*), gardant toujours auprès d'elle, ſon Cœur renfermé dans une boëte d'or, & ſuſpendu au lit, qu'elle viſitoit tous les jours en faiſant de grandes lamentations. Et quoique le Sénat & le Clergé obtinſſent à la fin, que pour ſon propre repos elle permit, que cette boëte fut miſe dans le cercueil auprès du Corps (*), ſon amour pour ce grand Roi, ne ceſſa pas pour cela: car elle inſtitua un Ordre, en forme d'un Cœur en Médaille, ſur la quelle étoit gravé un cercueil, avec ces lettres *G. A. R. S.* qui vouloient dire: *Guſtavus Adolphus Rex Sueciæ*, & autour cette inſcription: *Poſt. Mortem. triumpho. Morte. mea. vici. Multis. deſpectus. Magnalia. feci.* c. à d. Je triomphe après ma mort. J'ai vaincu par ma mort. Mépriſé de pluſieurs, j'ai pourtant fait des merveilles. Au revers on liſoit ces mots:

Ordre inſtitué par la Reine-Mère.

„ *Mit meinem tod habe ich bezeugt*
„ *Meines Hertzens beſtändigkeit:*
„ *Und nun Ihr Helden all hernach*
„ *Verfolgt den feind mit ernſter rach.* c. à d.

J'ai montré par ma mort la conſtance de mon Cœur. Vous autres Héros, tous tant que vous êtes, vangez-là à toute outrance ſur les ennemis....

Dans la relation, dont on s'eſt ſervi (*c*), il eſt remarqué, que la Reine Douai-

(*a*) *V. là-deſſus la lettre d'*Oxenſtierna *à la Reine-Mère du* 12. *Fevr.* 1633. *dans* Palmsköld.

(*b*) *V.* Palmsköld *ad ann.* 1633. *p.* 356. *&* 357. item *la lettre d'*Oxenſtierna *à la même du* 4. *Oct.* 1633. *conf.* Roſenſtierna *de Ordin. Equeſtr. Sueciæ pag.* 74. 75.

(*c*) *Communiquée en Mſc. par Mr. le Baron* Rålamb, *Préſident au Conſeil des Mines en Suède. V. de même* Roſenſtierna *l. c. pag.* 57.

„ *candæ Reginæ in locum* Catherinæ *amitæ* Chriſtinæ *ſubire poſſent. Quibus inter alia id* „ *præcipue injungebatur, ut ne affectus ſuos uni alicui mancipet, ab ejuſque ſolius placito* „ *dependeat: quod Principibus à Domo Brandenburgica familiare ferè compertum erat. Nam* „ *matrem ab educatione filiæ excludere dudum neceſſarium videbatur, querulam & regioni* „ *juxta ac Nationi Sueticæ infenſam, ne pari labe filiæ animum imbueret: cujus actiones* „ *Rectoribus Sueciæ multis modis moleſtæ erant, quia & commercia literarum cum hoſtibus* „ *regni alebat, & invitis iſtis ſuſpecta colloquia cum Danis miſcebat, ac neminem Suecum* „ *inter Miniſteria ſua ferre volebat* (1).

Les Cercueils de Guſtave-Adolphe & de la Reine ouverts.

(*) A l'ouverture des Cercueils de *Guſtave-Adolphe*, & de la Reine *Marie Eléonore*, ſon Epouſe, qui ſe fit le 24. Nov. 1744. en préſence de quelques Sénateurs de *Suède* & d'autres Perſonnes; on y trouva, ſur le vétement mortuaire, cette boite, de la grandeur d'une carte à joüer, où le Cœur du Roi étoit renfermé. Le viſage de *Guſtave*, ne parut

(1) V. *Pufend.* Comment: de Rebus Suec. Libr. XI. §. 2. conf. *idem* de Reb. Brand. L. I. §. 34. item *Oger*: l. c. p. 246. *Gundlings* Diſc. über den ſtaat. C. IX. §. 14. p. 301. & *Ludolfs* Schaub: ad ann. 1639. p. 729. & 730.

Douairière diſtribua cet Ordre à ſes Parens, & aux premières Dames de ſa Cour. Nous en donnons l'empreinte ici. L'an. 1633.

Nous aurons occaſion dans la ſuite de raporter encore d'autres circonſtances de cette tendre Reine. En attendant nous remarquerons ici en peu de mots, que la mort de *Guſtave-Adolphe*, cauſa des mouvemens bien différens dans la plus grande partie de l'*Europe*, ſelon l'intérêt, que chaque Puiſſance devoit y prendre (*a*).

Sentimens différens des Cours de l'Europe après la mort de Guſtave.

Les Impériaux ſe conſolérent aiſément, dans l'eſpérance que deſormais les forces des *Suédois* alloient ſe diſſiper d'elles-mêmes, & que tous les Alliés venant à ſe diviſer entre eux, tomberoient les uns après les autres ſous leur domination.

D'autre part il y avoit une terrible conſternation parmi les *Proteſtans*, qui s'étoient flatés d'affermir, par le moïen de *Guſtave-Adolphe*, & leur Religion & leur Liberté (*). Ils ne voioient perſonne, qui fût capable de remplir ſa place. L'ouvrage, auquel il avoit travaillé avec tant de force, n'étoit point encore achevé. D'ailleurs il ſurvint bientôt des défiances & des meſ-

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr.* IV. §. 65-68. *Tom.* II. *pag.* 299. *&c.* & *L.* V. §. 1-6. item *ſon Hiſtoire de Suède*

parut preſque point changé: la couleur & la groſſeur des ſourcils, des mouſtaches & de la barbe étant encore bien conſervées, & fort reſſemblantes à celles des portraits, qu'on trouve par tout de lui (1)

(*) Entre autres le Dr. *Michel Walther* Sur-Intendent *d'Oſtfriſe*, exprima alors les ſentimens des bons Proteſtans, dans cette épigramme.

Siccine nos miſeros, REX *inclyte*, *deſeris armis*
Exutus, *Patriam*, *quæ ſuper aſtra*, *petens*.
Noſter eras Moſes *redivivus*, Joſua, David,
Et Macabæus *Juda*, Cyrus*que pius*.
Victor victus obis, REX, *Papæ terror*, *& orbis*
Unica Teutonici ſpes, *decus atque ſalus*.
Victus Victor eris, *Mundi dum ſecla meabunt*:
Et ſimilem parient tempora nulla tui (2).

(1) V. là-deſſus la Relation Mſc. du Sr. *Wendelius* conf. là-deſſus la lettre de Mr. de *Koſtritz* à l'Electeur de *Saxe*, du 1. Dec. 1632. dans *Gloſſei* Differt. de gladio Guſt. Ad. pag. 20.

(2) V. Relation Hiſtorique des exploits de *Guſtave-Adolphe*, en *Suédois* p. 21.

L'an. 1632.

mesintelligences, tant entre les Princes *Protestans*, qu'entre la Couronne de *Suède* & ces mêmes Princes (*).

Quoique la *France* non seulement eût une joye secrete de la mort de ce Prince, mais aussi, que peu s'en falût, qu'elle n'en fit des réjouissances publiques: (d'une manière aussi peu décente, que le firent les Espagnols ouvertement (**),) comme l'ont attesté ceux qui étoient à Paris, (*a*) lorsqu'on y aprit, que le Roi *Gustave* avoit été tué (***). Le Cardinal de *Richelieu* fut pourtant d'avis, qu'on devoit tâcher d'entretenir amitié avec la *Suède*, tant pour prévenir les Impériaux, & les empêcher de venir fondre sur la *France* avec toutes leurs forces, que dans l'espérance, que la *France*, à la faveur des troubles de l'Empire, trouveroit moïen de s'emparer de tout le païs au de là du *Rhin*, depuis *Bâle* jusqu'à la *Moselle*. Par ces considérations & d'autres pareilles, le Roi de *France* assura la Régence de *Suède* de toutes sortes de secours, & les *Anglois* & les *Hollandois* en firent à peu près autant. Pour la Cour de *Danemarck*, sa jalousie diminua considérablement après la mort de *Gustave*: & le Roi se flata surtout, de faire épouser la jeune Reine *Christine*, au Prince *Ulric* son Fils.

Quant

(*a*) *V.* Pufend. *sur les alliances entre la Suède & la France, dans les Recherches de* Rousset, *au supléments du* XVIII. *Tome de son Recueil pag.* 8. & Larrey *Hist.*

(*) „ Nous sommes en ces termes, dit le Chancelier *Oxenstierna* (1), avec la plûpart „ des Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire, que quoiqu'ils n'aient rien à „ nous reprocher: ils ont néanmoins la dent contre nous, & sont assez d'accord entre „ eux pour nous haïr; en cherchant chacun leur utilité particuliére, & quoiqu'ils ne „ puissent pas se passer de notre secours, ils nous haïssent pourtant, parcequ'ils ne sont „ pas en état de s'aider eux-mêmes, mais qu'ils se trouvent nécessités d'avoir recours „ à nous: desorte que ce qui devroit leur inspirer de l'amour & du respect pour nous, „ nous attire leur haine & leur jalousie.

(**) Voici ce que Mr. *J. Camerarius*, Ministre de *Suède*, en écrivit de la Haye, le $\frac{14}{24}$ Janvier 1633. au Chancelier *Oxenstierna* (2).

„ *Satis, apparet in universa Europâ ob mortem gloriosissimi Regis nostri mutata consilia, & animos in diversum abreptos, prout quisque aut amat aut odit. Indigna autem est* Hispanorum *protervia qui* Romæ, Bruxellis *& alibi ludicris spectaculis summi Regis manibus, non aliter, quam Leonis mortui timidissimi Lepores insultant, illuserunt. Quo ipso dimonstrarunt, quantum sibi ab ejus virtute & magnitudine metuerint, cum tamen alias „ non se ferant, quod nullos mortales metuant.*

(***) C'étoit déja du vivant du Roi, que la Cour de *France* l'avoit craint, le soupçonnant, de penser à la Monarchie universelle (3). *Pufendorf* le dit expressément: (4) „ *Nec „ Gallici scriptores abnuunt, ni fata* Gustavum *Regem abripuissent*, Gallos, *aliosque ipsius „ socios, in eundem arma fuisse capturos.*" Vittorio Siri, *Historiographe de* France, (5) en est garant quand il dit. „ *Di quel tempo che s'udì la battaglia da* Gustavo *guadagnata contro il* Tilli *al* Lech, *il* Rè Liugi XIII *di propria bocca disse a* Giovanni Soranzo *Ambasciadore di* Venezia, *ch'era tempo boromài che la Maestà sua e la Republica pensassero ad „ arrestare col communi consigli e colle forze la troppo veloce carriera delle vittorie di quel „* Goto.....

(1) V. la lettre d'*Oxenstierna* au Sénat de *Suède*, du 2. Fevr. 1634. dans *Palmskiöld* conf. ses Extraits ad ann. 1671 &c.

(2) *Palmskiöld* Epist. illustr.

(3) Le Clerc Vie de *Rebelleau*, T. II. p. 33. & *Larrey* l. c.

(4) De Reb. Suec. Libr. IV. §. 65.

(5) Memorie Recond. vol. VIII. pag. 547. conf. *Sirbon* des Conseils humaines p. 470. & 472.

Quant au Roi de *Pologne*, il conçut bien quelque eſpérance de conquérir le Roïaume de *Suède*, comme iſſu de la Famille de *Waſa* & de *Jagellon*. Mais le grand Duc de *Moſcovie*, qui fut ſenſiblement touché de la mort de *Guſtave-Adolphe*, (*) traverſa ſon deſſein par la guerre qu'il lui fit. L'an. 1633.

Les *Suédois* principalement ſe trouvèrent dans la derniére conſternation, à la mort imprévuë de leur grand Roi, laquelle, dans un inſtant, avoit comme jetté cet Etat du plus haut point de ſon bonheur, dans la crainte d'une déſolation & d'une ruïne totale. Car quoique les Etats du Roïaume euſſent aſſuré la Couronne à la Princeſſe *Chriſtine*, qui n'avoit encore que ſix ans; on avoit de la peine à ſe perſuader, que l'autorité des Tuteurs de la jeune Reine, pût ſuffire pour mettre ordre aux affaires importantes, qu'on avoit, tant au dehors, qu'au dedans de l'Etat. Les Sentimens des Suédois après la mort de leur Roi

Cependant on ne perdit point courage. Les Etats du Roïaume aïant déja déclaré les filles de la poſtérité de *Charles IX*, grand Père de *Chriſtine*, capables de ſuccéder à la Couronne, en renouvellèrent les Décrets faits du tems de ſon Père *Guſtave-Adolphe*, avant ſon départ pour l'*Allemagne*, & la proclamèrent Reine de *Suède*. Ils prennent courage.

Il arriva à cette occaſion une choſe aſſez plaiſante (*a*). Quand le Maréchal de la Diéte en fit la propoſition aux Etats, un Membre de l'ordre des Païſans, nommé *Laurent* ou *Larſſon* l'interrompit, en lui demandant, qui étoit cette fille de *Guſtave*, nous ne la connoiſſons point, & ne l'avons jamais vûë? Choſe plaiſante, qui arriva à la proclamation de la Reine Chriſtine.

Toute la Communauté commençant à murmurer, le Lant-Maréchal répondit: je vous la montrerai, ſi vous le voulez. Et ſur le champ, il alla prendre *Chriſtine*, la conduiſit dans l'Aſſemblée des Etats, la fit voir aux Païſans, & en particulier au dit *Larſſon*. Celui-ci, après l'avoir regardée & examinée de près, s'écria. „ c'eſt elle-même: voilà le nés, les yeux, & le „ front du Roi *Guſtave*: qu'elle ſoit notre Reine."

Auſſitôt, & tout d'une voix, les Etats la proclamèrent Reine de *Suède*, & la mirent ſur le Trône.

La principale raiſon, qui obligea les Etats à la déclarer Héritiére du Roïaume, peu après ſa naiſſance, (*b*) fut, qu'ils remarquoient, que *Sigiſmond*, Roi de *Pologne*, alors en guerre avec la *Suède*, étoit d'autant plus fier & inflexible, qu'il n'y avoit point de Prince en *Suède*, qui pût ſuccéder à *Guſtave*. Ainſi on crut que pour rabattre cette fierté, il faloit lui montrer, qu'on avoit un Succeſſeur tout prêt, en la perſonne d'un Enfant, qui venoit de naître; & à la mort du Père, on ne tarda point, de renouveller les Placards, publiés ci-devant contre la Famille de *Sigiſmond*, défendant à tous les

(*a*) *Ch.* Ogier *l. c. pag.* 168. & 169. *Hiſtor. ſur la vie de* Guſtave-Ad: *dans ſes Oeuvres Div. T.* IV. *p.* 895.
(*b*) Pufend. *l. c.* & P. Bayle *Diſcours*

(***) L'harmonie entre la *Suède* & la *Ruſſie* étoit ſi bonne en ce tems-là, & l'eſtime perſonnelle du *Grand Duc*, pour *Guſtave-Adolphe* ſi parfaite, qu'au raport de Mr. *Müller*, Réſident de *Suède*, le Grand Duc fit faire des réjouiſſances publiques à *Moſcow*, & à l'entour, pour la Victoire remportée en 1631. ſur les Impériaux près de *Leipſic*. Les actes s'en trouvent parmi les *Palmſtöldiana*.

L'an. 1633.

les ſujèts du Roïaume, d'avoir aucune correſpondance avec la *Pologne*, & portant, que tous ceux, qui parleroïent de rapeller les Enfans de *Sigiſmond* à la Couronne, ſeroient traités comme Criminels de Lèze-Majeſté.

Ces précautions étoient ſans doute néceſſaires dans un tems, où les Partiſans de *Sigiſmond* diſoient hautement en quelques Provinces de *Suède*, que les Enfans de *Sigiſmond*, témoignoient plus d'inclination pour la Religion *Proteſtante*, que pour le *Papiſme*, dans lequel on les avoit élevés: & que ſi quelqu'un d'eux embraſſoit de bonne foi la Confeſſion d'*Augsbourg*, rien n'empêcheroit, qu'il ne rentrât dans ſes droits ſur la Couronne de *Suède*, ſi ſolemnellement aſſurée aux Enfans Mâles de *Guſtave Waſa*, grand Père de *Sigiſmond*. Et que ſavoit-on encore, ſi le Roi de *Danemarck*, & d'autres Puiſſances, jalouſes de l'agrandiſſement de la *Suède*, ne cherchoient pas tous les moïens d'y exciter des brouilleries, & d'y porter la guerre, ſous le prémier prétexte, qui ſe préſenteroit, pendant que les plus grandes forces de l'Etat, ſe trouvoient diſperſées dans pluſieurs provinces d'*Allemagne*.

La Sageſſe du Sénat & des Etats de Suède.

La vigilance, dit le *Vaſſor*, la ſageſſe, (*a*) la prévoïance du Sénat de *Suède*, dans une ſi fâcheuſe conjoncture; l'union & la bonne correſpondance, que les Régens du Roïaume & les Officiers Militaires eurent ſoin de conſerver entre eux, ſont un excellent modèle, que ſe doit propoſer une Nation, qui ſe trouve en de pareils embarras, après la mort d'un Prince enlevé à ſes ſujèts, lorſque ſa vie leur eſt la plus néceſſaire.

Pour preuve du grand ſens & de la ſagacité du Chancelier *Oxenſtierna*, dans un tems ſi critique, on alleguera ici ſa réponſe ſur un cas de grande importance, ſur lequel il fut conſulté. Le Sénat ſe trouvant alors embarraſſé ſur le choix des Perſonnes, à qui on confieroit l'adminiſtration des affaires du Roïaume, demanda au Chancelier, qui étoit alors en *Allemagne*, ſon ſentiment là-deſſus, & quelle forme de Régence il éſtimoit la plus convenable au Bien de l'Etat dans la préſente criſe, & durant la Minorité de la Reine? Voici ce qu'il répondit dans ſa lettre au Sénat du 12 Février 1633 (*b*),, Pendant que le Roi *Guſtave-Adolphe* étoit en vie, la Régence ſe trouvoit affermie chez nous; car ſon grand génie, ſon application, ſa dextérité & ſon courage ſuppléoient aux défauts, & à la nonchalance de nous autres.... Quant à l'adminiſtration de l'Etat, durant la minorité de la Reine, je penſe que plus elle dépendra d'un grand nombre de perſonnes, qui ſeront à la tête des affaires, plus l'exécution en ſera retardée, & plûtôt cela pourra-t-il tourner au deſavantage & à la ruïne du Roïaume, ſur-tout dans un Etat qui eſt accoûtumé d'être régi par un ſeul. Le bon ſens & les exemples nous le dictent aſſez: toute autre forme étant contraire à la pratique & aux Décrèts du Roïaume, comme auſſi aux idées, que les Rois défunts ont plus d'une fois manifeſtées là-deſſus. Le mieux ſera donc, à mon avis, ou qu'un ſeul, ou un petit nombre de perſonnes ſoïent conſtituées Chefs de la Régence. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des raiſons politiques, pour & contre

Sentiment du Chancelier, ſur la Forme du Gouvernement de Suède alors.

(*a*) *Hiſtoire de* Louis XIII. *Liv.* XXXII. (*b*) *V.* Palmsköld *Epiſt. Illuſtr. H. A.* *p.* 472 & 473.

„ tre ces deux ſortes d'adminiſtrations des affaires: & il faut avouër, qu'un L'an. 1633.
„ adminiſtrateur ſeul, a autrefois eu lieu en *Suède*: à quoi on ſera même
„ obligé d'avoir recours, quand quelque neceſſité preſſante le demandera.
„ Cependant feuë ſa Majeſté, n'y fut jamais portée, que je ſache. Au con-
„ traire elle deſtinoit toujours l'adminiſtration de l'Etat aux cinq Chefs des
„ Hauts Conſeils ou Collèges, comme le Sénat ne l'ignore pas: en ſuite
„ de cela elle approuva auſſi l'ordonance projettée pour le gouvernement
„ du Roïaume (*). Cette Régence de cinq perſonnes garantira mieux le
„ Roïaume contre l'ambition d'un ſeul; puis que l'un d'eux ne ſauroit en-
„ treprendre plus que l'autre, étant tous outre cela obligés de gérer & de
„ mettre les affaires en exécution par l'autorité du Sénat aſſemblé en corps,
„ comme auſſi par celle des Conſeils ou Collèges. De plus ſi un ou deux
„ de ces cinq régens venoient à mourir ou à manquer, l'adminiſtration
„ ſubſiſtera pourtant; & il ne ſera pas néceſſaire d'en élire tout auſſitôt un
„ autre à la place, comme cela arrivera à la mort d'un ſeul Adminiſtra-
„ teur, qui, comme cela arrive ordinairement, abattra ce que ſon Prédé-
„ ceſſeur aura bati: au lieu qu'ici toutes les affaires iront leur train or-
„ dinaire. Je ne trouve donc rien de plus convenable, ſoit pour la ſureté
„ de la Reine, ſoit pour l'adminiſtration impartiale des affaires du Roïau-
„ me, que la dite Régence de cinq Chefs des Conſeils, établis par l'autorité
„ des Etats; & en ce cas il ſera néceſſaire que la Forme projettée du gou-
„ vernement ſoit ſolemnellement approuvée & ratifiée.

„ Si on trouvoit qu'un ou pluſieurs articles demandaſſent une délibera-
„ tion plus meure, on en pourroit renvoïer la déciſion à un autre tems,
„ règlant toûjours la Régence en conſéquence. J'aviſe à cela d'autant plus
„ volontiers, qu'il vaudra mieux avoir quelque forme de gouvernement,
„ que de n'en avoir abſolument aucune, (*ut ſit aliqua potius Reſpublica quam*
„ *nulla*,) on pourra diſcuter après les articles & les points conteſtés, & tâ-
„ cher d'en redreſſer les défauts, ſans laiſſer dépérir la force même du
„ gouvernement, & ſans ſe trouver obligé de remédier aux affaires, quand
„ la déſunion mutuelle ſera déja trop enracinée, ce qui ne ſe feroit que
„ par des moïens dangereux, comme ſeroit quelque forte ſaignée &c. "

Voilà quel étoit le ſentiment du Chancelier ſur la forme du gouverne-ment, qu'il croïoit convenir le mieux à la *Suède*, dans la criſe où ſe trou-voit cet Etat après la mort de *Guſtave-Adolphe*. On l'a raporté ici tout au long pour faire voir combien il étoit éloigné de gouter un gouvernement deſpotique, mais qu'en même-tems il étoit peu porté pour la forme d'une pure Republique. *Chriſtine* proclamée Reine de Suède étoit alors en bas âge

(*) Le brouillon même de cette Forme de Gouvernement de *Suède*, dreſſé & écrit de la propre main du Chancelier *Oxenſtierna* & approuvé enſuite des Etats du Roïaume à la Diète de l'an 1634. eſt entre les mains de S. E. Mr. le Comte *Cronſtedt* Sénateur de *Suède*, avec pluſieurs Actes relatifs à l'Etat public de *Suède*, dans un gros volume in Folio. conf. *Wilde* dans ſon Hiſtoria Pragmatica Sueciæ (1).

(1) Cap. III. Sect. §. III. 38. p. 661. &c. & *Pufend.* de Reb. Suec. Libr. V. §. 27.

L'an 1633.

âge. Cette circonſtance ſeule demandoit, que l'adminiſtration du Roïaume ſe fit à peu près de la manière que le Chancelier l'avoit projettée, conformément aux vûës du feu Roi, comme il le diſoit, laquelle ne laiſſoit pas aux cinq Chefs des Conſeils un pouvoir ſi grand, que les autres Sénateurs en Corps ne le puſſent balancer, & que tous en général ne fuſſent reſponſables de leurs actions aux Etats du Roïaume, qui s'aſſembloient fort ſouvent alors quoique pour peu de tems. On auroit eu de la peine à trouver un tempèremment mieux modifié ni mieux aſſorti à l'Etat de la Suède que celui que le Chancelier venoit de propoſer. Auſſi gagna-t-il l'approbation des Etats, & cette forme de Gouvernement a-t-elle été priſée des Nations étrangères & de tous ceux qui l'ont examinée à fond.

Par ce qui vient d'être dit, on ſera en état de juger dans la ſuite, ſi ceux, qui ont reproché au Chancelier, d'avoir voulu établir en *Suède* la forme d'une pure *Ariſtocratie*, ont eu raiſon de le faire. Nous en parlerons encore ci-après, ſuivant le fil de notre narration. Les délibérations du Sénat aïant beſoin d'être confirmées par les Etats Généraux du Roïaume, ils furent convoqués à *Stockholm*, peu de tems après la mort de *Guſtave-Adolphe*.

Réſolution priſe par les Etats après la mort de *Guſtave-Adolphe*.

On ne ſera pas fâché de lire ici l'extrait d'une réſolution priſe dans une circonſtance ſi particuliére & ſi remarquable (*a*) „ Nous Sénateurs & „ Etats du Roïaume de Suède, Comtes, Barons, Evêques, Nobleſſe, „ Clergé, Officiers de guerre, Bourgeois & Membres des Communautés, „ Tous convoqués à la préſente Aſſemblée, ſavoir faiſons par les préſentes, en notre nom & de la part de tous les païs & confins du Roïaume, „ dont nous avons le plein pouvoir, qu'aïant plu à Dieu de nous affliger „ par la mort du très-illuſtre & très-puiſſant Prince le Seigneur *Guſtave-Adolphe* Roi des Suédois, des Goths & des Vandales, Grand Prince de „ Finlande, Duc d'Eſtonie &c: Notre très-clément Roi & Seigneur, de „ nous priver du *Pére de notre chére Patrie*, ſous le gouvernement duquel „ nous vivions en repos & en ſureté: & de nous enlever un Monarque, „ dont les ſages entrepriſes & les victoires incroïables feront l'admiration „ de la poſtérité, ſans lui avoir donné aucun Enfant mâle capable (*) de „ remplir ſon trône, après lui; nous avons trouvé bon de nous aſſembler „ ſuivant les Lettres de Convocation envoïées par les louables Sénateurs „ du Roïaume, afin de délibérer entre nous ſur ce qui régarde la ſureté „ de l'Etat & de la Couronne du feu Roi de glorieuſe mémoire, & ſur les „ moïens propres à préſerver la Patrie de toutes ſortes de malheurs & de „ dangers.

„ Après de mûres déliberations nous avons réſolu & confirmé ce qui „ s'enſuit: „ Con-

(*a*) *Cette Pièce ſe trouve tout au long ad ann.* 1633. *p.* 849-855. *dans les Actes publ: en* Suéd: *de* Stiernman

(*) Il avoit un fils naturel nommé *Guſtave Guſtaſſon*, ou fils de *Guſtave*, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

„ Conformément à ce qui fut conclu dans l'assemblée de *Norköping*, L'an
„ l'an 1604, & à la résolution prise depuis dans cette ville de *Stockholm*, 1633.
„ l'an 1627, que nous tiendrions pour notre Reine & Princesse Héréditaire, Dame *Christine*, Fille du Roi, s'il arrivoit qu'il mourût sans enfans „ Mâles, en considération des bienfaits signalés dont nous sommes redevables aux Rois *Gustave I. & II.* Enfin pour satisfaire à notre promesse „ & obligation précédante, nous reconnoissons & déclarons d'un consentement unanime & sans aucune contrainte, que la très-illustre & très-„ puissante Princesse Dame *Christine*, fille du feu Roi *Gustave II.* surnommé *le Grand* (*), est Reine éluë & Princesse héréditaire des Suédois, „ des Goths & des Vandales &c. promettons & nous obligeons avec ceux „ de notre Corps & avec tous les Etats, Sujèts & Habitans du Roïaume, „ d'être fidèles à sa Majesté & de lui rendre service & obéissance en tout „ ce qu'elle voudra nous commender. Nous confirmons tous les droits „ & toutes les prérogatives de la Reine & sommes dans la résolution „ d'emploïer pour elle & notre chère Patrie, nos corps, nos vies & tout „ ce qui est en notre pouvoir. Cependant nous nous réservons & au „ Roïaume, que lorsque Sa majesté sera parvenuë à l'âge de majorité & „ pourra prendre le gouvernement & l'administration de l'Etat, elle en „ confirmera tous les droits, libertés & privilèges, selon ce qui a été pratiqué par les Rois ses prédecesseurs & particuliérement par le feu Roi „ *Gustave le Grand*....

Là-dessus, la Tutèle de *Christine* fut confiée aux cinq Sénateurs, Grands Officiers du Roïaume, savoir au *Drotset*, ou Grand Juge & Sénéchal, qui étoit alors le Baron *Gabriel Oxenstierna Gustasson:* au Grand-Maréchal ou Connetable, le Comte *Jacob de la Gardie:* au Grand-Admiral le Baron *Gyldenhielm:* au Grand-Chancelier le Baron *Axel Oxenstierna*, & au Grand-Trésorier de la Couronne, le Baron *Gabriel Oxenstierna:* lesquels tous étoient en même-tems Chefs des Hauts Conseils ou Collèges de Justice, de Guerre, de Marine, de la Chancelerie & des Finances. La tutèle de *Christine.*

La direction générale des affaires étrangeres & particulièrement de celles d'*Allemagne* fut déferée au Chancelier *Axel Oxenstierna*, au nom de la Reine & de la Couronne de *Suède*, avec un plein pouvoir presque illimité, de régler tout ce qui concernoit la guerre ou la paix dans l'*Empire* ou dans les Etats voisins, comme il jugeroit le plus convenable au bien du Roïaume (**). La direction des affaires étrangères deferée au Chancelier.

Il

(*) On remarque en passant, que *Gustave-Adolphe* est appellé ici par les Etats du Roïaume, *Père de la Patrie* & *Gustave II.* surnommé le *Grand.* On peut conférer la-dessus l'Ouvrage de *Brenner* (1).

(**) Voici en quels termes ce Plein-pouvoir étoit conçu: (1) *Nos* Christina, *Dei gratia Suecorum, Gothorum & Vandalorum Regina &c. Notum testatumque facimus, nos illustrissimum*

(1) *C'est son* Thesaurus *Numism. Suec-Gothor.* (2) *In* Palmskoldianis *ad hunc ann. pag.* 158-162.

L'An 1634.

Il accepta cette haute charge, malgré les grands obſtacles qu'il avoit à ſurmonter, (a) tant à cauſe de la grandeur & de la dignité des Electeurs & des autres Princes Proteſtans, peu diſpoſés à ſe régler ſur les ordres d'un Gentilhomme étranger, qu'à l'égard de la jalouſie des Généraux, dont pluſieurs étoient originaires d'*Allemagne*.

Oxenſtierna aplanit pourtant peu à peu toutes ces difficultés avec une addreſſe & une capacité, qui le firent régarder, & avec raiſon, comme le plus habile Miniſtre de l'*Europe*. Il inſpira un nouveau courage à ceux, que des vûës particulières commençoient à détacher de la *Suède* : il rompit les meſures de *Brunſwick* : il fit comprendre à tous les Alliés, qu'ils ne trouveroient leur véritable intérêt, leur ſureté, leur ſalut, que dans leur union. (*) Par-là il ſerra les nœuds qui les tenoient attachés à la *Suède*, en lui con-

(a) Pufend. *de R. S. Libr. V.* §. 8. *&c. item* Wicquefort *Ambaſſadeur Liv. I. Sect. III. pag.* 35. *ſon biſt. de* Suèd. *T. II. p.* 204. *Le* Vaſſor *l. c. p.* 479. *&c.* Bougeant *l. c. p.* 210. *&c.*

ſtriſſimum nobis ſincerè dilectum ac fidelem noſtrum Regnique noſtri Senatorem & Cancellarium Dnum Axelium Oxenſtierna, *Lib. Baronem in Kimitho, in Fyholm & Tidoën, Equitem Auratum, apud omnes Germaniæ Ordines & Status, necnon vicinos Reges, Principes ac Res publicas, Amicos & Inimicos, ſicuti & quoscunque in Germania conſtitutos noſtros ac Regni Sueciæ exercitus, Legatum cum plena & abſoluta poteſtate conſtituiſſe ſicuti etiam vigore harum Eundem in Legatum noſtrum ac Regni Sueciæ eum plena & abſoluta poteſtate conſtituimus, ita ut nomine noſtro Regnique Sueciæ conſilia Belli ac Pacis dirigat ac regat. Exercituum omnium nobis Regnoque Sueciæ additorum Generalibus ac Officialibus, ut & Gubernatoribus, Præfectis, Legatis, Commiſſariis, Agentibus & quibuscunque Miniſtris, cum ſumma autoritate præſit : omnes Expeditiones bellicas ordinet, pacem, inducias, fœdera, ſive ipſe, ſive per Commiſſarios ſuos ineat ac ſtatuat : deque iis omnibus, quæ noſtræ Regnique Sueciæ conſervationi ac ſecuritati commodoque publico conducunt pro diſcretione ac judicio ſuo agat, decernat ac concludat : quæ nos omnia ac ſingula, omni meliori modo, rata grataque ſumus habituræ, inque iis ut dicto noſtro Regnique Sueciæ Legato, fides ac* (reſpective) *obſequium præſtetur, ab omnibus & ſingulis baſce viſuris, uti par eſt, rogamus ac requirimus. Quas in majorem fidem &c.*

Dat. Holmiæ 2635. *die* 3 *Januarii.* Signé des Cinq Tuteurs de la Reine.

L'envie que les ennemis de la Suède portent au Chancelier *Oxenſtierna*.

(*) C'étoit cette union que les Catholiques ſurtout tâchoient de rompre. Mais voiant qu'ils ne pouvoient pas l'effectuer par des inſinuations directes auprès de quelques uns des Etats Proteſtans de l'Empire, ils noircirent & décrièrent les actions d'*Oxenſtierna* dans l'eſpérance d'en venir à la fin à bout. Voici, par exemple, comment un de leurs Partiſans des plus zelés, (1) après s'être emporté en invectives contre le Roi *Guſtave*, s'explique au ſujèt du Chancelier....„ *Sed* Guſtavus *perſonam adhuc regiam ſuſtinebat. De* Oxenſtiernio *Legato Suecico quid dicam? ille nobilis transmarini Regni, &* „ *ſuæ propè conditionis immemor & alienæ, anteambulonibus Principibus Germanis uti, ab* „ *iisdem ſuam ab utroquo latere ambiri Rhedam : detecto capite ſibi porrigi lavanti aquam,* „ *mantile, dapes : & Electores ipſos, ſuos velut inter aulicos, numerari ſuſtinuit arrecta* „ *fronte, ac ſupercilio quodam aſpernari, caſtigare, plectere, ſi quid in* Germania *& Ger-* „ *manis adhuc antiqui impetus, & quaſi non Suecicum, aſpexiſſet. Et tantùm in fœderatos* „ *ſuos cum auderet, tamen adhuc in Conventu Heilbronnenſi, Coronæ Suecicæ, id eſt, ſibi,* „ *non nihil amplius libertatis, in eosdem petiit : quaſi amplius jam hi admittere, niſi pleni*

(1) Everh. Waſſenberg *in paræneſi ſua ad Germanos pag.* 194. *&c.*

conſervant toûjours la principale direction des affaires, & preſqu'autant d'autorité, qu'elle en avoit euë du vivant du Roi *Guſtave* de *Suède*. (*) Mais *Oxenſtierna* garda en réſerve par devers lui cette maxime-ci contre tout évènement que, quelque train que priſſent les affaires à la fin, il vaudroit toûjours mieux attendre, que les *Suédois* fuſſent obligés de quitter l'*Allemagne*, par la force ſupérieure des Armes, que de l'abandonner ſans faire reſiſtance: que plus on feroit paroître de vigueur, plus on empêcheroit l'ennemi

L'an 1634.

„ *nè libertatem Suecicam, potuiſſent. Quin imò, ille media in Germania, tanquam Do-*
„ *minus diſponere de Germania, & Germaniæ, aberrantis à ſuo Cæſare, projectum ſtudium,*
„ *in ſe Legatum, vir ampliſſimæ conſiderationis, & ambire potuit & faſtidire. Etenim*
„ *cum non nemo noſtrorum Principum, Diploma donationis, quarundam terrarum, impe-*
„ *traſſet, ad ſuos verſus: Maneat, inquit, in perpetuam rei memoriam, in archivo noſtro,*
„ *Germanum Principem à* Sueco *nobili id petiiſſe, & Suecum nobilem, in Germania, Ger-*
„ *mano Principi id contuliſſe, quod, tam illum petere quàm me donare, tam me petere quàm*
„ *illum donare, æque abſonum & abſurdum reor &c. &c.*

L'Auteur de la lettre ſur l'Etat de la *Suède* en 1644. citée ci-deſſus, (1) déclame preſqu'en mêmes termes contre le Chancelier. Mais il auroit pû appliquer ce dicton à ſes ennemis: „ *que s'ils lui en avoient bien dit: il les avoit auſſi bien battus*". Auſſi à le bien prendre, ce qu'il y a de vrai & ce qui eſt bon pour ſa mémoire, qu'ils ſe ſoïent conſervés; ce ſont les avantages ſolides qu'il conſerva à la *Suède* par ſa prudence conſommée & par les victoires qui en furent les glorieux effèts & qui ſe ſuivirent de ſi près. Ses ennemis particuliers n'étoient que des envieux à qui il pouvoit même avoir quelque obligation de leur envie, parce que c'étoit une marque certaine que ſes travaux lui réuſſiſſoient heureuſement & qu'il s'acquittoit en grand homme des hautes charges qui lui étoient confiées.

Pour ce que *Waſſenberg* dit ci-deſſus des Fiefs, que quelque Prince d'*Allemagne* reçut du Chancelier *Oxenſtierna*, il ne les donna qu'au nom de la Reine & du Roïaume de *Suède*. Pour celui, dont il eſt queſtion ici, ce pourroit bien avoir été le Duc *Bernard de Weimar*, qui tint la *Franconie* en Fief de la Couronne de *Suède*, comme autrefois l'Electeur de *Brandebourg*, la *Pruſſe*. La lettre de Vaſſelage eſt raportée dans *Koebler* & *Pufendorf*. (2).

(*) Il y a grand nombre de lettres de *Rusdorf* dans le *Recueil* dont j'ai parlé ci-deſſus, qui éclairciſſent cette époque. Entre autres il dit dans celle du 6 Mars n. ſt. 1633. que la principale queſtion & difficulté à l'Aſſemblée des Evangeliques a *Ulm* ſera le point de la direction, d'autant qu'il ſemble, que les *Suédois* la veulent avoir & maintenir abſolument. „ Le Chancelier *Oxenſtierna* ſe donne maintenant le titre de *Legatus Generalis per Germaniam*: les autres Chefs & Généraux de l'Armée ſe qualifient ſelon la „ charge qu'ils ont Généraux, Maréchaux, Colonels de la Reine Héritière & de la „ Couronne de *Suède*: comme par exemple: *George*, par la grace de Dieu, Duc de *Lu-*„ *nebourg* & *Brunswick*, Général de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède*, „ dans le Cercle de *Weſtphalie* & de la *Saxe* inférieure. *Bernhard* Duc de *Saxe*, Général „ de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède* en *Franconie*. *Knipbauſen* Maréchal „ de la Reine Héritière & de la Couronne de *Suède*. Ainſi ſe qualifient ces Meſſieurs. „ *Bone Deus, quò res eunt!* l'on a imputé ci-devant à crime & à blâme aux Princes & „ Etats Allemands de s'allier avec un Roi ou un Prince étranger: maintenant ils ſe ſou-„ mettent à une fille, voire à un enfant de ſept ans, au nom de laquelle les affaires de „ tant d'importance & cette guerre de ſi longue durée eſt conduite. Dieu eſt admira-„ ble en ſes œuvres!....

(1) V. *Buders* Samlung pag. 615. &c
(2) *Muniz-Bel.* T. IV. pag. 330. & *Pufend. Hiſt. Brandenb. Libr.* V. §. 71. 72. 73. Hiſt. de l'Acad. de *Berlin* en 1747. p. 394.

L'an 1634. nemi d'approcher des frontières de la *Suède*, juſqu'à ce qu'on eût occaſion d'obtenir une paix honorable. (*)

L'Education de la jeune Reine. En continuant d'exécuter les arrangemens pris pour les affaires de dehors, la Régence de *Suède* n'oublia pas celles du dedans du Roïaume, ni rien de ce qui étoit propre à donner à la jeune Reine une éducation convenable à ſa naiſſance.

Sa Nourrice s'appelloit *Anne von der Linden*, Mère du Baron de ce nom, qui devint enſuite Felt-Maréchal & Sénateur de *Suède*.

Chriſtine ne fut pas commiſe à la direction de la Reine-Mère par la raiſon marquée ci-deſſus, mais à celle de ſa Tante, la Princeſſe *Catherine*, Sœur utérine du Roi *Guſtave* & Epouſe du Prince Palatin *Jean Caſimir*, Père du Roi *Charles Guſtave*. Cette Princeſſe eut ſoin de l'éducation de ſa Nièce juſqu'à l'an 1639, qui fut celui de ſa mort. Après elle, d'autres Dames de haute qualité & de ſentimens grands & élevés en furent chargées, & à ce que diſent les Auteurs, (*a*) on leur enjoignit d'inſpirer de bonne heure à la jeune Reine, de ne ſe pas trop fier à une ſeule perſonne, & de ne lui donner pas toute ſa confiance. Preſqu'auſſitôt que l'entendement & le jugement commencèrent à ſe développer, on remarqua déja en elle un eſprit très-vif, une conception extraordinaire, des paſſions modérées, & un grand enjoüement: tout cela joint à une taille libre & degagée. Elle n'étoit pas encore ſortie de l'enfance, qu'elle ſavoit les premiers rudimens de la langue latine: & comme on s'apperçut, qu'elle pouvoit faire des progrès dans les études, on ne négligea rien de ce qui pouvoit cultiver une diſpoſition ſi heureuſe à de plus hautes ſiences, & en même-tems on lui fit encore apprendre pluſieurs Langues étrangères.

Précepteur de la Reine. Le Roi ſon Père avoit déja l'an 1630. nommé pour être Précepteur de ſa Fille qui n'avoit que quatre ans, ſon Aumonier *Jean Matthiæ*, Docteur en *Théologie*, auparavant Recteur & Profeſſeur du Collège illuſtre établi alors à *Stockholm*. Il entra en charge dès l'an 1633. étant en même-tems Grand-Aumonier de la Cour, & il réuſſit ſi bien auprès de ſon Eleve, (*b*) qu'à l'âge de dix huit ans, Elle liſoit *Thucydide* & *Polybe* dans leurs propres langues, & étoit en état d'en raiſonner, auſſi bien que de porter ſon jugement du contenu des autres Auteurs, tant Latins que Grecs. Progrès merveilleux, dont auſſi tout le monde fut ſurpris! On aura dans la ſuite occaſion de parler de ce Précepteur de la Reine & du ſort qu'il eut à la fin.

Elle fait de grands progrès dans les Belles-Lettres.

On

(*a*) Pufend. *l. c. libr. IX. §. 2.* Ogier *l. c. pag.* 246. Leben *der Königin Chriſtinæ p.* 12. Gal Gualdo *l. c. p.* 6.

(*b*) Bazii *Invent. biſt. Eccleſ. cap. l. pag.* 796 & 797 Cur. Bucher *u. ſt. Cab. LI. Eing. §. I. p.* 47 & 56. Meiern *Acta Pac. T. V. præfat.* Staats Geſch. von Riga *p.* 16. *&c.* Leben Chriſtinæ *pag.* 14.

(*) Toutes ces conſidérations du grand Chancelier ſe trouvent déduites plus au long dans la lettre d'*Adler Salvius* à la Régence de *Suède*: datée de Hambourg le 13 Février 1633. (1).

(1) Dans les *Recueils* de *Palmsköld.* & *Pufend.* de *Reb Suec. L. VII. §.* 61.

On ajoute ſeulement ici, qu'étant iſſu d'une ancienne famille appellée *Upſänningar*, il fut la tige de celle d'*Oliwequiſt*, dont il n'y a plus de mâle. Il devint Evêque du Diocèſe de *Strengnäs* dans la Province de *Sudermanie*, où il mourut l'an 1670. *Guſtave-Adolphe* lui avoit, entre autres choſes, fortement recommandé de faire lire avec attention à *Chriſtine* un livre en vieux *Suédois* intitulé *Inſtitution des Rois & des Régens*, (*a*) qui eſt rempli des plus belles & des plus ſaines maximes du gouvernement (*). Et afin que ce Précepteur ne fut pas le Maître de régler ſeul à ſa fantaiſie les études de ſon Elève, non ſeulement les Etats du Roïaume en recommandèrent expreſſément la direction aux ſoins de ſes Tuteurs & à la Régence du Roïaume, mais encore ils firent dreſſer à la Diète, l'an 1635., une Inſtruction générale ſur la manière dont *Chriſtine* ſeroit élevée; comme la pièce ci-jointe, traduite du *Suédois* en fait foi. (*b*) L'an 1635.

Inſtruction des Etats du Roïaume de *Suède* pour l'éducation de la jeune Reine.

„ Avis & ſentiment des Etats de *Suède* ſur la manière dont Sa Majeſté, „ la jeune Reine *Chriſtine* doit être élevée; donné à *Stockholm* le 24 „ Mars 1635.

„ L'an 1635 le 24 Mars, quand nous ſouſignés étions de la part des Etats „ convoqués ici à *Stockholm*, pour déliberer ſur quelques affaires de la der„ nière importance pour le Roïaume, il y a auſſi eu une amiable confé„ rence entre la Régence établie & nous, ſur la manière dont Sa Majeſ„ té, notre très-clémente jeune Reine pourroit être le mieux élevée & „ inſtruite? Et bien que cette affaire eût été commiſe par tous les Etats, „ à la dernière Diète, au ſoin particulier de la dite haute Régence, afin „ que comme Tutrice de Sa Majeſté, elle eût cette éducation en ſinguliè„ re recommandation, & quoiqu'il n'y eût nul lieu de douter, que ces „ Seigneurs n'y tinſſent la main, ſans qu'on eût beſoin de leur en rafrai„ chir ultérieurement la mémoire; Néanmoins, comme il eſt d'une trop „ grande importance, tant pour la Perſonne Roïale de Sa Majeſté, que „ pour tout le Roïaume en général & pour chaque Sujèt en particulier, „ qu'on en faſſe ſouvent mention; Nous n'avons pas trouvé ſuperflu, mais „ au contraire conforme à notre devoir, d'y ajouter encore ces trés-hum„ bles & très-fidèles remontrances, que nous trouvons dignes de toute „ l'attention requiſe.

„ 1. Sa Majeſté conſtituant la Perſonne, qui un jour gouvernera par „ elle-

(*a*) *Mſc. de Mr. de* Stiernman *Conſeiller de la Chancelerie & Sécrétaire des Archives de* Suède.

(*b*) *Tirée des Actes publics publiés par le même T. II. p. 926. &c.*

(*) Ce livre à été traduit en latin par *Jean Scheffer* ſous le titre: *Inſtitutio Regia cum notis Schefferi* imprimé à *Stockholm* 1669. in folio. Voiez la lettre de *Nic. Heinſius* à *Gronovius* (1). *Mollerus* dit (2) „ *Autor hujus ſcripti præcipuis Pædagogiæ Regiæ Mo„ ralis Scriptoribus accenſetur à* Morhoffio." (3).

(1) Dans *Burmanni Syll. Epiſt. illuſtr. T. III. pag.* 10.

(2) Dans ſes *Hypomn. ad. Suec. lit. pag.* 351.

(3) Dans ſon *Polybiſtor. Libr. II. cap. XII. p.* 466.

L'an 1635.

„ elle-même le Roïaume, & le devoir de ſes Sujèts requerant d'eux, non „ ſeulement qu'ils lui prêtent toute obéiſſance, mais auſſi qu'ils lui maintiennent ſon pouvoir & ſon autorité Roïale: & le bien & le ſalut des „ deux Parties & de toute la Patrie conſiſtant dans l'obſervation de ces devoirs réciproques. Il eſt très-néceſſaire, que comme ſes dits Sujèts ſont „ obligés de témoigner à Sa Majeſté un entier & très-humble dévouëment „ & fidèlité, en ſacrifiant même pour Elle lèurs vies & leurs biens, qu'en „ échange Elle ait pour eux toute ſorte de bienveillance & d'affection, „ qu'Elle s'accoutume à les aimer & éſtimer, chacun ſelon ſa condition & „ ſa qualité: à parler bien de l'état préſent de la Patrie & de la Régence: „ à reſpecter duëment ſes Tuteurs & le Sénat du Roïaume: à ſe comporter gracieuſement envers tous les Sujèts & à ſoutenir un chacun dans la „ poſſeſſion de ſes libertés conformément aux loix:

„ 2 En outre, que Sa Majeſté voïe & apprenne les manières & les „ coûtumes étrangères, autant que beſoin ſera pour ſa haute condition: „ Mais qu'Elle retienne & obſerve particulièrement & ſur tout les manières & les coûtumes *Suëdoiſes* & qu'Elle y ſoit dreſſée ſoigneuſement. Et „ afin que Sa Majeſté ſoit d'autant mieux affermie dans ces mœurs & manières convénables à elle & au Roïaume; tant pour l'eſprit que pour „ le corps: (*animi corporiſque moribus:*) Nous trouvons en prémier lieu néceſſaire, qu'on donne à Sa Majeſté tels Gouverneurs & Précepteurs, comme auſſi telles Gouvernantes, qui non ſeulement comprennent & ſachent „ eux-mêmes, comment une Reine doit être formée; tant pour l'ame que „ pour le Corps, mais auſſi qui aïent à cœur de mettre tout cela en éxécution de leur propre mouvement, de bonne volonté & avec zèle, & qui „ ſoïent aſſez inſtruits eux-mêmes dans l'uſage du monde, pour le pouvoir faire avec le reſpect & les égards convenables: & enfin que ces „ Perſonnes ſe trouvent toûjours préſentes & autour de Sa Majeſté, non „ ſeulement quand elle fait ſes études, mais auſſi quand elle eſt à table & „ dans d'autres aſſemblées, afin que ſi l'on y entend quelques diſcours & „ entretiens peu honnêtes ou qu'on y voïe des geſtes, mines & actions „ indécentes, qui pourroient donner occaſion à des idées & à des ſentimens dangereux ou à de mauvaiſes mœurs; les dits Prépoſés les diſſipent „ & les réfutent tout auſſitôt avec raiſon & douceur. En ſecond lieu, „ qu'on donne à Sa Majeſté quelques Demoiſelles de ſon âge, qui en même-tems aïent été élevées par leurs Parens dans de bons ſentimens & „ des mœurs irrepréhenſibles, afin que Sa Majeſté puiſſe quelque fois ſe „ recréer avec elles, & par une pareille converſation s'affermir d'autant plus facilement dans la bonne Morale. Par ces mêmes raiſons „ il n'eſt pas moins néceſſaire, que les Perſonnes qui ſeront les femmes „ de chambre & les ſuivantes de ſa Majeſté, ſoïent elles-mêmes véritablement pieuſes & bien élevées, afin que par leurs diſcours, geſtes & actions elle ne lui fourniſſent que des idées qui tendent à la Piété, à la „ Vertu & à l'honneur.

„ 3 Pour ce qui concerne les Etudes de Sa Majeſté celles qui régardent „ l'art de gouverner les Etats & les Roïaumes en Souverain Chrêtien, en doi-

„ doivent bien faire le principal objèt. Mais comme cette ſorte de ſien- L'an
„ ce s'apprend plûtôt avec l'âge & par l'expérience, que par les études de 1635.
„ la jeuneſſe, & que la véritable connoiſſance de Dieu & de ſon culte eſt
„ le vrai fondement de tout le reſte; le plus ſalutaire ſera, que Sa Majeſté
„ faſſe, préférablement à toute autre choſe, ſa prémière étude de la paro-
„ le de Dieu, des articles de la Foi & de toutes les Vertus chrêtiennes,
„ & que tout cela ſoit puiſé dans tels écrits de bonne morale, qui ſeront
„ jugés propre pour cela: car ce fondement étant une fois bien jetté & af-
„ fermi, le bâtiment qu'on y élevera, ſera d'autant plûtôt achevé, & de-
„ viendra plus ferme & de plus de durée.

„ Et comme l'Hiſtoire eſt un des principaux points qui conviennent
„ à un Souverain; il faut que Sa Majeſté emploïe auſſi bien du tems à
„ l'étude des hiſtoires de la Bible, leſquelles outre cela ſont le fondement
„ de toutes les autres.

„ Conjointement Sa Majeſté peut apprendre à bien écrire & à compter,
„ comme auſſi les Langues étrangères, que les Tuteurs trouveront néceſ-
„ ſaires juſqu'à ce que Sa Majeſté ſoit plus avancée en âge: En attendant
„ des hommes ſavans & d'expérience conféreront enſemble pour dreſſer
„ une certaine méthode au ſujèt des Auteurs, comment, quand & avec
„ quel choix Sa Majeſté les étudiera, comme auſſi quels éxercices Elle y
„ joindra.

„ Tant que Sa Majeſté s'appliquera aux ſusdites études & aura telles com-
„ pagnies qu'il a été dit ci-deſſus, on n'a pas lieu de douter, qu'avec l'aide
„ de Dieu, Elle ne prenne des idées & des ſentimens juſtes de toutes ſor-
„ tes de choſes, & qu'Elle ne règle là-deſſus ſes Diſcours, ſes Geſtes &
„ ſes Actions. Mais comme il ne ſuffit pas d'être imbu de ce qui eſt bon,
„ & qu'il faut encore écarter le mal & lever les obſtacles; nous trouvons
„ indiſpenſablement néceſſaire que, non ſeulement il ne ſoit point permis
„ à Sa Majeſté de lire des livres ou écrits inutiles, encore moins perni-
„ cieux, mais auſſi que Sa Majeſté n'entende ou n'apprenne point de mau-
„ vaiſes opinions ou ſentimens, ſoit des choſes ſacrées, ſoit des profanes;
„ afin qu'elle ne ſoit point imbuë des erreurs du Pape ou du Calviniſme:
„ & qu'en matière des choſes profanes, Elle ne conçoive point d'idées,
„ ni fauſſes des affaires de Gouvernement, ſur tout par raport à l'Etat &
„ au Gouvernement de la Patrie, ni préjudiciables à la Liberté & aux cir-
„ conſtances des Etats & des Sujèts du Roïaume, mais qu'au contraire,
„ Elle n'ait que des ſentimens de bienveillance & d'affection envers les Sé-
„ nateurs, les Etats & les Sujèts du Roïaume.

„ Comme nous irions trop loin, ſi nous voulions entrer ici dans le détail
„ de la meilleure manière de prévenir toute pernicieuſe converſation & ſo-
„ ciété, de lever là-deſſus tous les obſtacles, & de mettre en exécution tous
„ moïens convenables pour la bonne Education de Sa Majeſté; nous prions
„ les hauts Seigneurs, les Tuteurs de S. M. & la Régence du Roïaume,
„ qu'avec les avis du Sénat du Roïaume, ils aïent à cœur & ſuivent en
„ ceci le bien de S. M. & du Roïaume, & prennent telles réſolutions,
„ que le tems & les circonſtances pourront requerir. Nous nous en repo-

L'an. 1634.

„ ſons ſur eux, & nous ſerons d'accord en ce que les dits Hauts Seigneurs „ trouveront à propos d'y faire & d'y ajouter, voulant même en être re- „ ſponſables avec eux, quand & où beſoin ſera. En foi dequoi nous avons „ ſigné cet Acte de notre main & y avons appoſé les cachets de nos ar- „ mes. Fait à Stockholm au jour comme ci-deſſus.

Entre les occupations de la jeune Reine, celle d'écrire des Lettres à ſes plus proches Parens étoit une des prémières. En voici une qu'Elle écrivit à la Princeſſe *Catherine* Sa Tante, traduite de *Suédois* en *François: au deſſus*: à Madame Madame *Catherine* Princeſſe de *Suède*, ma très-chere Tante.... à *Stekeborg*.

Högborne Fürſtinna, Högtärade älskelige Käre fader-Syster. Jag önskar Eders fürſteliga nåde mycken wälſignelſe af Gudi, och tackar E. F. N. för al then böga omwårdnad och ſtora affection E. F. N. härtil för mig dragit, ſynnerlig för thet E. F. N. mig med ſina wänliga skrifwelſer åtskilliga gångor besökt hafwer. Jag lefwer uti then goda förhopning, E. F. N. skal och härefter ſin goda wänskap emot mig continuera och beholla: lofwar mig däremot altid wela temoignera en sådan benägenhet emot E. F. N. ſamt E. F. N. älskelige K. Gemåhl och hela Famillen, ſom ſielfwa naturen och E. F. Ns. böga meriter kunna förobligera den til, ſom är och blifwer så länge hon lefwer

E. F. Nådes

Endaſte Broder Dotter

Nyköping den 19. Apr. 1634. *Chriſtina.*

Séréniſſime Princeſſe, très-honorée & très-chère Tante. Je ſouhaite à Votre Sérenité beaucoup de bénédictions du Tout-puiſſant & lui rends graces de tous les hauts ſoins & de la grande affection qu'Elle a euë pour moi juſqu'ici: particulièrement de ce que V. S. m'a honorée pluſieurs fois de ſes aimables lettres. Je me flatte de la bonne eſpérance qu'elle me continuëra & me conſervera ſa chère amitié, promettant de vouloir toûjours autant témoigner ma reconnoiſſance envers la perſonne de V. S. ſon cher Epoux & toute ſa famille, que la nature même & les hauts mérites de V. S. y pourront obliger celle, qui eſt & qui ſera toute ſa vie

de V. S.

l'Unique Niece

Nyköping ce 19. Avr. 1634. CHRISTINE

Cette Princeſſe *Catherine* étoit l'Unique Tante de *Chriſtine*, comme *Chriſtine* étoit ſon unique Niece. On a déja dit, que l'éducation de *Chriſtine* lui avoit été confiée en conſidération des belles qualités qu'elle poſſedoit. Le Roi *Guſtave-Adolphe*, en partant pour l'expédition d'*Allemagne*, avoit laiſſé à ſon Beaufrère *Jean Caſimir*, Prince *Palatin*, Epoux de *Catherine*, l'Intendance

dance des finances de *Suède*. On lui fit reſigner cette charge après la mort du Roi, de peur ſans doute qu'elle ne lui ſervit de prétexte pour avoir part au Gouvernement du Roïaume en qualité de Tuteur, ou pour être Corrégent avec le Sénat, dans la vûë peut-être de fraïer par ce moïen le chemin du trône à *Charles-Guſtave* ſon fils, en le mariant avec la jeune Reine (*a*). C'eſt apparemment par cette raiſon que, lorſqu'il demanda au Sénat, quelque tems après, de quelle manière on jugeoit, qu'il devoit élever ſes Enfans, ſi l'on vouloit que ce fût à la mode de *Suède* ou à celle d'*Allemagne*? Les Sénateurs, qui comprenoient bien le fin de cette demande, lui répondirent aſſez froidement: „ que cette éducation étoit une affaire particuliè„ re, qui ne les regardoit point, & que c'étoit à lui, en qualité de Père, „ à ſavoir, comment il vouloit élever ſes enfans. " Un autre Hiſtorien (*b*) ajoute, que le Prince *Palatin* voïoit avec chagrin des meſures qui lui étoient ſi peu favorables. Il feignit de vouloir s'en retourner en *Allemagne* & ſembla chercher à ſe faire prier de n'abandonner point la *Suède*. Les Sénateurs, attentifs à l'établiſſement de leur autorité, l'amuſèrent de belles paroles, juſqu'à ce qu'elle fut bien affermie: Pleins de courage & de réſolution, ils pourvurent au repos & à la ſureté du Roïaume, à la conſervation des Conquêtes, & particulièrement à celle des Places priſes en *Allemagne* ſur le bord de la *Mer-Baltique*, aux moïens de continuer la guerre & de prévenir toutes les occaſions de rupture avec les voiſins. Bien loin de paroître déconcertés par la mort de leur Roi, ils affectèrent de témoigner, que la *Suède* n'avoit rien à craindre au dedans & qu'elle ſe trouvoit en état de pourſuivre les deſſeins formés par *Guſtave*: comme ils le firent auſſi ſans demander là-deſſus les avis de ſon Beaufrère.

L'an. 1634.

Le Beaufrère de *Guſtave-Adolphe* n'eſt pas admis à la Régence de Suède.

Cependant l'an 1641. s'agiſſant au Sénat de ſubſtituer quelqu'un à la place d'un des Tuteurs de *Chriſtine*, qui venoit de mourir, on y délibèra, ſi on en laiſſeroit la nomination à la Reine même, qui pourroit choiſir le Prince *Charles-Guſtave* ſon Couſin. Voici ce qu'elle en écrivit à ſon Oncle:

HOchgebohrner Fürſt hertzlieber Vetter. E. L. dis mal mit mein ſchreiben zu beſuchen hat mir der geſtrige diſcours anleitung zu gegeben, welches E. L. zu referiren ich dis mal bereit bin. Geſtern iſt mein Præceptor von Herren Carel *gefordert worden, wo auch Sr. Johan* Sckytte *geweſen, da er nun hinkommen war, ſagte er, es iſt in diſen tagen*

Séréniſſime Prince & très-cher Oncle. Le diſcours d'hier, dont je vais vous faire part, me donne cette fois occaſion d'écrire à Votre Dilection. Hier mon Précepteur fut appellé par le Seigneur *Charles* chez lui, où étoit le Sieur *Skytte*. Y étant venu, il lui dit, qu'on avoit délibéré au Sénat ces jours paſſés, ſur le ſujèt qu'on nommeroit à la place du Sieur *Gabriel*: mais cette affaire n'a pas encore été décidée. La Régence avoit auſſi voulu me demander là-deſſus

(*a*) Ogerius *l. c. p.* 145. Anecdotes de Suède p. 37. & 38. Pufend. *de R. S. Libr. I.* §. 67. *Libr. V.* §. 7. *Libr. XI.* §. 2.

(*b*) *Le Vaſſor l. c. pag.* 473.

L'an. 1635.

tagen conſultiret worden, wem man in S. Gabriels *ſtete nemen ſolte, aber noch nichts concludiret; hat auch die regirung um der ſelbige ſache mich fragen wollen, wen ich am liebſten wolte dazu haben, aber ſie ſtunden noch in zweiffel ob ſie mich gewiſſe Perſonen fürſetzen wolten auf daſs ich eine von denen erwehlen möchte, oder auch daſs ich einen ſolte von mich ſelber nennen? Sie ſagten, daſs ſie gerne ſeben, daſs ich* S. C. *nente, baten auch daſs er wolte mir ſolches ſagen. Da ich es vernahm, lies ich antworten, das ich aus ihren rath wohl ſpühren könte die treue affection gegen mir, in dem ſie einen mir ſo nahen anverwanten dar zu haben wolten; bilte es aber nicht rathſam daſs ich mich undt ihn auch in ſolchen pericel ſetzen ſolte, wuſte auch wol, das E. L. das nicht zulaſſen würde. Was aber das andere belanget, hab mich reſolviret alzo zu antworten, daſs mir nicht ſo viel zuſtünde mir ſelber ein Vormunder zu ſetzen (wo ſie mir keinen nenneten) oder auch ich will ſagen, das wo man den Canceler aus ſeinem Collegio miſſen könte, ſo wäre er am beſten darzu geſchikt, auf das ich mir favor bey ihm erlangen könte: wo ſie aber mich einen nenneten, will ich ſagen, es ſind meriterte perſonen, meinete derenthalben, man ſolte loſs darum werffen. Mit dieſer*

deſſus mon ſentiment & qui je ſouhaiterois le plus d'avoir. Mais ils ont encore balancé, s'ils me propoſeroient des Sujèts pour en choiſir un, ou ſi j'en nommerois quelqu'un moi-même? Ils ont dit, qu'ils verroient volontiers que je nommaſſe le Seigneur *Charles*, ajoutant même, qu'il n'avoit qu'à me le dire. En aïant été informée je leur fis répondre, que j'avois bien remarqué, par leur avis, leur affection fidelle envers moi, en ce qu'ils vouloient avoir un de mes proches parens: mais que je n'étois pas d'avis de courir avec lui ce hazard, ſachant bien que V. D. ne le voudroit pas permettre. Quant à l'autre point, je reſolus de leur répondre, qu'il ne m'appartenoit pas de me nommer à moi-même un Tuteur: s'ils ne me nommoient point des ſujèts pour cette charge: ou bien de dire, qu'en cas que l'on pût ſe paſſer du Chancelier dans leur Conſeil, il ſeroit le plus propre pour cela, afin de gagner par-là ſa faveur. Mais s'ils me nommoient quelques uns, de répondre, qu'ils étoient tous gens de mérite, & que le mieux à ce qu'il me ſembloit, c'étoit de laiſſer au ſort la deciſion de la choſe. Ils ont été fort contens de cette réponſe & m'ont prié d'en écrire à V. D. Je la prie donc de vouloir conſidérer tout ceci, au ſujèt du Seigneur *Charles* & de ſe prêter à mon ſentiment. Si je le nomme, la Régence croira, que je le fais pour apprendre tout ce qui s'y paſſe, & en ſecond lieu, on

pourra

ſer antwort waren ſie wol zufrieden und baten daſs ich E. L. darum zuſchreiben wolte. Ich bitte E. L. wollen das vorige um Sgr. Carel *conſideriren, und meine meinung hören; wan ich ihn nennen wolte, ſo würde die regirung meinen, das ich es darum thut, das ich alles mögte vernemen was da geſchiet, zum andern mögte man ihm wol . . . . . auf daſs man ihm bald wegkriegen könte. Sie meinen es wol von hertzen gut, aber ſie bedenken ſich nicht recht. Ich bitte E. L. wollen mich hier auf ihre meinung wieder ſchreiben. Ich verbleibe*

E. L.

Getreue bas bis im todt

Stockholm den 3. April 1641. *Chriſtina.*

pourra, pour ſe défaire bientôt de lui, lui . . . . . L'an. 1641.

. . . . . Votre intention eſt la meilleure du monde, mais vous n'y reflechiſſez pas aſſez. Je prie V. D. de me faire connoître ſon ſentiment là-deſſus par écrit. Je ſuis de

V. D.

La fidelle Niece juſqu'au tombeau

Stockholm ce 3. April 1641. CHRISTINE

Le Sujèt de cette Lettre de *Chriſtine*, qui ſans doute part uniquement de ſa plume, eſt aſſez délicat. Le Tuteur qui venoit de mourir, étoit le Baron *Gabriel Oxenſtierna Guſtaſſon*, prémier Sénateur & *Drotſet* de *Suède*. Celui qui lui ſucceda fut le Comte *Pierre Brahé*. Il y parvint par la déciſion du ſort, que la Reine avoit propoſé elle-même (*). Remarque au Sujèt de la tutele de Chriſtine.

On voit aſſez par cette lettre de *Chriſtine* les grands égards que le Sénat avoit pour une jeune Reine, qui approchoit de l'âge de majorité, où elle prendroit elle-même les rènes du Gouvernement. D'un autre côté, on voit les raiſons ſolides, qu'elle marque à ſon Oncle pour diſſuader ſon fils le Prince *Charles-Guſtave*, Couſin germain de *Chriſtine*, de penſer à devenir un de ſes Tuteurs, bien qu'il paroiſſe que le Pére de ce jeune Prince le ſouhaitoit. Elle tâche de ſe tirer adroitement de ce pas gliſſant, en faiſant pourtant comprendre, qu'elle donnoit la préférence à *Oxenſtierna* même, pour

(*) L'Auteur de la relation anecdote de *Suède*, (1) citè ci-deſſus, allègue comme un chef d'accuſation contre le Chancelier, que pour primer par-tout, il avoit renvoïé le *Comte Brahé* en *Finlande* mais que malgré lui, celui-ci étoit devenu par ſort *Drotſet* de *Suède*, ce qui étoit alors la prémière dignité du Roïaume.

(1) V. le *Recueil* de Buder pag. 612. &c.

L'an. 1636.

pour gagner ſa confiance. Ce fut auſſi par l'avis de ce Chancelier, qu'on lui donna l'entrée dans le Sénat l'année d'après, qui étoit la Seizieme de ſon âge, afin, comme le dit un Hiſtorien, (a) de l'accoutumer à délibérer ſur les affaires publiques, & à ne pas s'en raporter uniquement à ſes Miniſtres & autres Officiers.

Chriſtine entre dans le Sénat à la Seizieme année de ſon âge.

En même-tems qu'on apprenoit à la Jeune Reine à écrire des Lettres en *Suédois* & en *Allemand* on la formoit auſſi de bonne heure à en compoſer en *Latin*. Nous en produirons ici une quinzaine tout de ſuite avec leur traduction *Françoiſe*.

Illuſtriſſime Princeps, Affinis chariſſime. Precor Vobis cum novo hoc anno omnia fauſta & notum facio me cum ſereniſſima Matre rectè valere. Faciet Deus ut vos quoque ex animi ſententia valere poſſitis. Ego, omni ſtudio, amore & benevolentia vos proſequi non intermittam, quamdiu vixero, cujus rei teſtes præſentes erunt literæ omnium primæ, propria mea manu exaratæ & tranſmiſſæ cum Filio veſtro, quem ducat & reducat Dominus. Valete & habete me excuſatam intermiſſionis literarum apud Dilectiſſimam Amitam & Conſanguineas, Eaſque meis verbis ſalutate. Holmiæ d. 3. Febr. an. 1636.

Illuſtriſſime Prince, mon très-cher Couſin. Je vous ſouhaite dans le commencement de cette nouvelle année toute ſorte de bonheur, & je vous fais ſavoir que ma Séréniſſime Mère & moi nous nous portons fort bien. Dieu veuille que vous ſoïez auſſi en bonne ſanté, comme je le ſouhaite de tout mon cœur. Je ne ceſſerai, tant que je vivrai, de vous marquer mon inclination, mon amitié & ma bienveillance. Cette préſente Lettre, qui eſt la premiére de toutes celles que je vous écris de ma propre main, & que je vous envoïe par votre fils, que Dieu conduiſe & raméne, Vous en rendra témoignage. Portez-vous bien & m'excuſez auprès de ma chère Tante & de mes Couſines ſi je manque de leur écrire, & les ſaluez de ma part. à *Stokholm* 3. Fevrier 1636.

Dilect. Veſt.
Studioſiſſima
Chriſtina

de Votre Dilection
la très-affectionnée
CHRISTINE.

Illuſtriſſime Princeps, Affinis chariſſime. Jam tandem ex voto noſtro impetravimus ab illuſtriſſima Amita, ut Filiam veſtram juniorem Eleonoram apud nos retineremus, ſtudiorumque Con-

Illuſtriſſime Prince, mon très-cher Couſin. Nous avons enfin obtenu, ſelon nos ſouhaits, de mon Illuſtriſſime Tante que nous retiendrons auprès de nous Eleonore la cadette de vos filles, pour s'éxercer avec nous dant nos études & pour nous tenir com-

(a) Ludolphs *Schaubühne ad ann.* 1624 *pag.* 998.

Condiſcipulam & vitæ ſociam haberemus. Non dubitamus quin Celſitudo Veſtra noſtro quoque deſiderio paterna ſua approbatione locum ſit datura. Dabimus certe operam, ne nec Parentes, nec Filiam pœniteat unquam hujus & aliorum erga nos meritorum. Valete & nos amate, neque dubitate quin nos vobis in amore reſpondeamus. Holmiæ d. 10 *Maji an.* 1636.

Celſitud: Veſt.
Addictiſſima
Chriſtina

compagnie. Nous ne doutons pas que Votre Alteſſe ne nous accorde, par ſon approbation paternelle, ce que nous deſirons. Nous tâcherons certainement de faire en ſorte que les Parens ni la fille ne ſe repentent jamais de nous avoir fait ce plaiſir, auſſi bien que d'autres. Portez-vous bien, & nous aimez, & ne doutez pas que de notre côté nous ne vous aimions auſſi. L'an. 1636.

de Votre Alteſſe

La très-dévouée

CHRISTINE

Illuſtriſſime Domine, Comes Palatine, affinis perdilecte. Etſi ſingulos in dies adventum veſtrum ad nos expectem, attamen ne plane laborem ſcribendi, opportuna occaſione, ſubterfugere videar, paucis his verbis ſingularem erga vos affectum meum declarare volui. Deum oro ut ſoſpites & incolumes quam primum ad nos veniatis. dab. Holmiæ d. 26. *Octobris* 1636.

Dilect. Veſt.
Studioſiſſima
Chriſtina

Illuſtriſſime Seigneur, Comte Palatin, mon très-cher Couſin. Quoique j'attende tous les jours votre arrivée chez nous, cependant pour ne pas paroître négligente à vous écrire par une ſi bonne occaſion, j'ai voulu vous donner par ce peu de lignes un témoignage de mon affection. Je prie Dieu que vous veniez au plûtôt chez nous en bonne ſanté. écrite à *Stockholm.* . . .

de Votre Dilection

la très-dévouée

CHRISTINE

Illuſtriſſime Princeps, Comes Palatine, Affinis perdilecte. Vetere jam anno elapſo & novo ingrediente, intermittere non potui, dilectioni veſtræ tam de priſco feliciter exacto gratulari, quam de proſpero veſtro ſucceſſu, in futurum, Deum precari. Faxit Deus,

Illuſtriſſime Prince, Comte Palatin, mon très-cher Couſin. Comme l'année eſt finie, & une nouvelle commencée, je ne puis manquer de féliciter Votre Dilection d'avoir paſſé heureuſement l'année dernière, & de prier Dieu en même-tems qu'il vous comble à l'avenir de proſpérités. Dieu veuille que Votre Dilection vi-

ve

L'an 1637.

Deus, ut D. V. plurimos adhuc vivat per annos, Sibi & Suis in ſolatium, & mihi in ſingulare gaudium! Holmiæ ex arce noſtra ultimo Decembr. 1636.

Dilect. Veſtræ
Addictiſſima
Chriſtina. R. S.

ILluſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Quod Dilectionis Veſtræ dilectiſſimi liberi hinc iter in Oſtrogothiam facturi eſſent, non potui igitur intermittere, quin ea occaſione ad Dilect. Veſtram literas darem, quibus Dilect. Veſt. ſalutarem cum teſtificatione perpetuæ amicitiæ & continui erga Veſt. Dilect. affectus mei, ea tota ſpe freta, Veſt. Dilect. priſtina ſua fide & benevolentia mihi nunquam defuturam. Holmiæ d. 11. *Oct.* 1637.

Dilect: Veſtræ
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

SEreniſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Ex literis Tuis intelligo S. T. bene valere, & ab Deo peroptimo Maximo Tibi optima & ſecundiſſima precor. Et quoniam cum hac occaſione præterire non potui quin cum hac epiſtola ſingularem benevolentiam ac favorem oſtendam; ſed quia nihil eſt quod ſcribam S. T. ſub Divinam protectionem commendo. Holmiæ d. 28. *Apr.* 1638.

Dilect. Veſt.
Addictiſſima
Chriſtina. R. S.

Il-

ve encore un grand nombre d'années pour votre propre conſolation, pour celle des Vôtres, & pour ma joïe toute particulière. à *Stockholm* dans notre Palais. . . . .

de votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

Illuſtriſſime Prince, mon très-cher Couſin. Comme vos très-chers Enfans doivent faire un voïage d'ici en *Oſtrogothie*; c'eſt une occaſion où je ne puis manquer d'écrire à Votre Dilection par cette voïe, pour vous faire mes complimens & pour vous témoigner la continuation de mon amitié & de mon affection, aïant cette entière eſpérance, que Votre Dilection aura auſſi toûjours pour moi la même fidélité & la même bienveillance qu'Elle a eûë ci-devant.

de Votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

Séréniſſime Prince, mon très-cher Couſin. J'apprens par votre lettre que vous vous portez bien, & je ſouhaite que Dieu vous accorde toutes ſortes de proſpérités; C'eſt pourquoi je ne puis manquer de vous témoigner par cette lettre ma joïe, ma bienveillance & ma faveur; mais n'aïant autre choſe pour le préſent à écrire à Votre Alteſſe, je la recommande à la protection Divine.

de Votre Dilection

La très-dévouée.

CHRISTINE *Reine de Suède.*

Il-

Illuſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Ex literis Veſtris Dilect: Veſtram ſalvam & incolumem eſſe mihi volupe fuit cognoſcere. Ego cum meis per Dei gratiam recte valemus. Deus Vos in poſterum quoque ab omni malo & incommodo clementer conſervare dignetur. Adventum Dilect: Veſtræ & Mater & Ego avide expectamus. Quod ſi autem ſerius expectatione noſtra Dilectio Veſtra acceſſerit, non voluntati ſed occupationibus Dilect: Veſtræ adſcribendum eſſe libenter agnoſcimus. Judicium meum ſuper reditum filii, Conſanguinei mei chariſſimi, ex literis Præceptoris licet cognoſcere. Reliqua autem quæ ad res veſtras privatas ſpectent, ad mutuum noſtrum colloquium differri poſſe cenſeo. Interea Dilect: Veſtram divinæ protectioni commendo. Raptim in Vlſſund d. 28. Junii A. 1639.

Dilectioni Veſtræ
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

Illuſtriſſime Prince, mon très-cher Couſin. J'ai été charmée d'apprendre, par votre lettre, que Votre Dilection eſt en fort bonne ſanté. Pour ce qui eſt de moi & des miens, nous nous portons fort bien. Dieu veuille vous préſerver auſſi à l'avenir de tout mal & de tout facheux accident! Nous attendons ma Mère & moi avec empreſſement l'arrivée de Votre Dilection; mais ſi vous arrivez plus tard que nous ne vous attendons, nous voulons bien attribuer ce retardement plûtôt à vos occupations qu'à votre manque de volonté. Vous avez appris, par la lettre de mon Précepteur, le jugement que j'ai fait du retour de votre fils, mon très-cher Couſin; Mais pour ce qui concerne vos affaires privées, je penſe qu'elles peuvent être différées, juſqu'à ce que nous puſſions nous en entretenir de bouche. En attendant je recommande à la protection Divine Votre Dilection, à la hâte à Vlſſund.

L'an 1639.

de Votre Dilection

La très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

Jam jam venit Magiſtra aulæ Domina Beata Oxenſtierna & Ejus filia. Quò plures, eò peius.

La grande Maitreſſe de la Cour, Madame *Beate Oxenſtierna* & ſa fille arrivent dans le moment: plus il en vient, tant pis c'eſt.

Sereniſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Rogo Dilectionem Veſtram ut velit me excuſatam habere, quod ob alias occupationes hac vice plura ſcribere nequeam. Maneo autem quæ ſum.

Sérénisſime Prince, mon très-cher Couſin. Je prie Votre Dilection de vouloir m'excuſer, ſi je ne puis pour le préſent lui écrire davantage à cauſe de quelques oc-

L'an. 1639.

Actum Vlfſund d. 15. Julii An. 1639.

Dilect. Veſt.
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

SEreniſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Literæ Dilect. Tuæ heri mihi allatæ ſunt. Valetudinem Tuam gratulor & a Deo optimo Maximo precor ut Dilect: Tuam diu ſalvam & incolumem conſervare dignetur. Præterea ex literis Dilect. Tuæ quas a Domino Salvio ſcriptas inlexi, cognovi Avunculum meum in mente agitaſſe obſidere Rigam, quod inceptum per Dei gratiam impeditum eſt. Gubernator, ubi audivit hoſtem advenire congregatis militibus obviam ivit hoſtibus, victoribus noſtris, & captivi capti inter quos erat Stritzloph, quem Aociæ admiſerant ut Rigenſes explorarent omnia ab illo & propter quam cauſam illud bellum inceptum eſſet, an ſpoliandi cauſa, an ut potirent Livoniam & poſtea hic venirent aut ob aliam rem. Poſtremo oro obteſtorque ut Dilect. Tua velit poſt paucos dies huc venire. Dilect. Tua feciſſet mihi gratum opus, ſi poſtulationi meæ ſatisfactionem facere vellet. Plura jam ſcribere vellem impedita aliis negotiis. Jam Dilect. Tuam ſub Divinam protectionem commendo. Ego maneo ſemper ſicuti fui & ſum. Vlfſund

cupations, mais je demeure telle que je ſuis. Ecrite a Vlfſund.

de Votre Dilection
La très-dévouée
CHRISTINE *Reine de Suède.*

Séréniſſime Prince, mon très-cher Couſin. La lettre de Votre Dilection me fut rendue hier. Je vous félicite de votre bonne ſanté, & je prie le Tout-puiſſant de nous conſerver long-tems en cet état Votre Dilection. J'ai appris d'ailleurs par la lettre de Votre Dilection, laquelle le Sieur Salvius a écrite, que mon Oncle penſoit à aſſieger *Riga*, & que par la grace de Dieu cette entrepriſe avoit été empêchée. Le Gouverneur aïant appris que l'Ennemi arrivoit, aſſembla ſes Soldats & marcha à ſa rencontre. Les nôtres aïant remporté la victoire, firent des priſonniers, du nombre deſquels ſe trouva Stritzloph, qu'on envoïa à Aocie, afin que ceux de Riga puſſent découvrir par ſon moïen pourquoi on avoit commencé cette guerre, ſi c'étoit à deſſein de piller, ou bien de ſe rendre maître de la Livonie, & de venir enſuite ici, ou pour autre choſe? Enfin je prie Votre Dilection de vouloir venir ici dans peu de jours. Votre Dilection me feroit plaiſir, ſi elle vouloit m'accorder ma demande, & me donner cette ſatisfaction, j'écrirois plus au long, mais je ſuis empêchée par d'autres occupations. Je recommande à la protection Divine Votre Dilection, & je demeu-

re

ſund d. 3. Aug. 1639.

Dilectioni Tuæ
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

re toûjours comme j'ai été & ſuis, L'an. 1639.
de Votre Dilection
la très-dévouée
CHRISTINE *Reine de Suède.*

SEreniſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Allatæ ſunt mihi literæ Tuæ Celſitudinis hodierna die, ex quibus gratum mihi fuit cognoſcere, & Tuam & filii Caroli proſperitatem. Ego cum hac regia aula adhuc bene valemus. Pro relationibus mihi in ſecreto communicatis maximas gratias ago. Apud nos nihil novi occurrit, quod dignum ſcriptione putem. Regentes commorantur Copingæ. Cancellarius Regni in aula ſua Mörby morbo implicitus curam dicitur habere priſtinam valetudinem recuperandi. Marſchus & Ammiralis Regni in prædiis ſuis degunt. Vices eorum ſupplent Wrangelius & Rynning. De tempore profectionis noſtræ Nycopiam adhuc incertum eſt. plura mihi non occurrunt. Celſ. Tua certo ſibi perſuadeat me futuram quamdiu vixero. Vlſſund d. 26. Sept. 1639.

Celſ. Tuæ
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

Séréniſſime Prince, mon très-cher Couſin. J'ai reçu aujourd'hui la lettre de votre Alteſſe, par où j'ai été charmée d'apprendre votre proſpérité & celle de votre fils Charles. Nous nous portons bien encore & toute cette cour Roïale. Je vous rends graces de tout mon cœur des affaires ſecrettes que vous m'avez communiquées. Il ne ſe paſſe rien de nouveau chez nous, que je croïe mériter de vous être mandé. Les Régens ſe tiennent à Copingue. On dit que le Chancelier du Roïaume qui eſt malade dans ſon château de *Mörby* prend des remèdes pour recouvrer ſa prémière ſanté. Le Maréchal & l'Amiral du Roïaume paſſent le tems à leurs terres. *Wrangel* & *Rynning* font leurs fonctions. Le tems de notre départ pour *Nicöping* eſt encore incertain. Je n'ai plus rien à vous mander pour le préſent. Que votre Alteſſe ſoit perſuadée que je ſerai tant que je vivrai

de Votre Alteſſe

La très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

SEreniſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Nequicquam opus eſt Dilectionem Tuam gratias agere pro Muſtillis Alpinis. Equidem credo ſi meliores accipi potuiſſent & meliores donatæ eſſent. Sed

Séréniſſime Prince, mon très-cher Couſin, Votre Dilection n'a pas ſujèt de me remercier des Hermines que je lui ai envoïées: aſſurement, j'en aurois donné de meilleures ſi j'en avois pû avoir. Mais maintenant à cauſe de la diſette de ces choſes ici,

L'an. 1639.

Sed jam propter inopiam rerum bis locis non pulcriores dare quam accipere poſſunt. Ex literis Dilect. Tuæ comperior utramque victoriam tum Banerii quum Belgiorum. Spero etiam utramque eſſe veram. Utinam nos poſſemus cogere Cæſarem ad honeſtam pacem, ut Principes omnes iterum ad priſtinæ Patriæ ſtatum redeant. Sed dubitatur de fide Catholica. Non jam amplius Dilect. Tuæ moleſtiam creabo, quia tempus defluit. Sed libet mihi recommendare Dilect: Tuam ſub Divina protectione. Vlſſund d. 9. Octobr. A. 1639.

Dilect. Tuæ
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

on ne les peut pas donner plus belles, qu'on ne les reçoit. J'apprens par votre lettre les deux victoires de Baner & des Hollandois. J'eſpère auſſi que l'une & l'autre ſont vraïes. Plut à Dieu que nous puſſions contraindre l'Empereur à une paix honorable, afin que tous les Princes puſſent être rétablis dans leurs Etats & dans leurs Païs; mais on doute de la foi Catholique. Je ne veux pas importuner plus long-tems Votre Dilection, car le tems s'écoule, mais je la recommande à la protection Divine.

de Votre Dilection

la très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

SEreniſſime & Illuſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Dilect. Veſtr. literæ duæ heri mihi allatæ ſunt, de quibus ſi quid reponſi darem, putabam operæ pretium me facturam. Intelligo ex literis ordinariis Comitem Palatinum debere ſuſcipere exercitum Weimarienſem: (quandoquidem eſſet optandum:) Dominus Theſaurarius mihi heri ſcripſit miſitque relationes in quibus inter alia hæc continebantur: ex quibus hæc tantum pauciſſimis verbis referre exiſtimamus, Neo-Briſacum habet multos amatores adeoque ex ejus amore inſaniunt Reges & Principes: Angliæ Rex non ſibi ſed nepotibus ſuis defuncti Fri-

Séréniſſime & Illuſtriſſime Prince, mon très-cher Couſin. On me rendit hier deux lettres de Votre Dilection, auxquelles je crois qu'il me convient de faire quelque réponſe. J'apprens par les lettres ordinaires que le Comte Palatin doit prendre le commandement de l'Armée de Weimar: (ce qui ſeroit à ſouhaiter:) Monſieur le Thréſorier m'écrivit hier & m'envoïa des relations qui portoient, entre autres choſes ceci, dont nous jugeons devoir vous faire part en peu de mots; que le Neuf-Briſach a beaucoup d'amans. Les Rois mêmes & les Princes l'aiment à la folie. Le Roi d'Angleterre veut qu'on le mette en ſequeſtre, non pour lui, mais pour ſes Neveux les fils de feu Frédéric Comte Palatin, & il a offert pour cela de grandes ſommes

d'ar-

Friderici liberis in ſequeſtrum tradit, eumque in finem multas pecunias Wimmarienſis Militiæ Tribunis obtulit. Galliæ Rex ſimiliter his aureos pollicetur Montes, modo Briſacenſem Civitatem ſibi cedere velint, quæ ſponſæ inſtar, omnes in ſuæ amorem illexit, ita ut dubium ſit, quisquam procorum tot corrivalis ejuſdem thalamo foret gaviſurus. Hæc non potui intermittere, quin Tibi referrem, ut videre poſſit Dilect. Veſt. quantum omnes vereantur illam urbem. Precor ut Deus velit conſervare Dilect. Veſt. diuturna valetudine, quod ex animo voveo. Dab. Vlſſundæ d. 12. Oct. A. 1639.

Dilect. Veſt.
Addictiſſima
Chriſtina R. S.

d'argent aux principaux Officiers de l'Armée de *Weimar*. Le Roi de *France* leur promet pareillement des monts d'or, pourvû qu'ils lui veuillent céder la ville de *Briſach*, qui comme une Epouſe les a tous rendus amoureux d'elle, de ſorte qu'on ne ſait, lequel de tant de rivaux, jouira de ſa couche nuptiale. C'eſt ce que je n'ai pu me diſpenſer de vous marquer, afin que Votre Dilection puiſſe voir combien les uns & les autres conſidérent cette ville. Je prie Dieu qu'il veuille conſerver long-tems Votre Dilection en bonne ſanté, ce que je ſouhaite de tout mon cœur, à Vlſſund. . . .

L'an. 1639.

de Votre Dilection

la très-dévouée

CHRISTINE *Reine de Suède.*

Sereniſſime & Illuſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime. Dilect. Tuæ literæ heri mihi adjunctæ ſunt, adeoque etiam nova pro quibus maximas gratias agò. Jam etiam video ex literis Dilect. Tuæ quo uſquam venerit Dilect. Tuæ filius conſanguineus chariſſimus & comperio illum una nocte in Hiſpaniam commoraſſe, & nunc iterum in Galliam profecturum. Deum optimum Maximum oro obteſtorque, ut Te illum talem filium diu proſpera cum valetudine clementer ſuſtinere velit, & illum quoque una cum fratre omnibus virtutibus Prin-

Sérénissime & Illustrissime Prince, Monsieur mon très-cher Cousin. On me rendit hier la Lettre de Votre Dilection comme aussi les nouvelles dont je vous rends graces. J'apprens par la lettre de Votre Dilection jusqu'où est allé Votre fils mon très-cher Cousin, qu'il s'est arrêté une nuit en Espagne, & qu'il va repartir pour la *France*: Je supplie le Tout-puissant qu'il veuille par sa grace vous conserver long-tems en bonne santé avec un si digne fils, & le douer abondamment, aussi bien que son frère, de toutes les vertus qui conviennent à des Princes, pour Votre consolation & satisfaction, pour celles de la Poste-

L'an. 1639.

Principe dignis quam optime imbuere, posteris & Tibi gaudio solatioque, ipsisque gloriæ: hæc ex animo voveo. Dab. Vlfsund. d. 19. Octobr. A. 1639.

Dilect. Tuæ
Addictissima
Christina R. S.

rité, & pour leur propre gloire; C'est ce que je souhaite de tout mon cœur. . . . . .

De Votre Dilection

La très-dévouée
CHRISTINE *Reine de Suède.*

SErenissime & Illustrissime Princeps, Affinis Charissime. Valetudinem prosperam Dilectionis Tuæ libenter exaudire volo. Gaudeo enim quod comperire possim ex literis Dilect. Tuæ Te adhuc bene valere. Deum optimum Maximum orabo ut velit Dilectionem Tuam diu cum ea conservare: sub cujus paternam tutelam jam semperque commendo. Vlfsundæ d. 2. Nov. A. 1639.

Dilect. Tuæ
Addictissima
Christina R. S.

Séréniſſime & Illuſtriſſime Prince, Monſieur mon très-cher Couſin. Je ſerois bien aiſe d'apprendre de bonnes nouvelles de la ſanté de Votre Dilection. Car c'eſt une joïe pour moi de voir dans les Lettres de Votre Dilection qu'elle continue de ſe bien porter. Je prierai le Tout-puiſſant qu'il veuille vous conſerver long-tems en bon état: vous recommandant à préſent & toûjours à ſa protection paternelle.

De Votre Dilection

La très-dévouée
CHRISTINE *Reine de Suède.*

Aux précédentes lettres nous ajouterons encore un billet en Allemand avec ſa traduction:

HErtzlieber Vetter. Ob wol der Däniſche Reſident vorgeſtern bey mir war, und ich gerne wolte E. L. wiſſen laſſen was den iſt für gelauffen. Weil aber die zeit es dies mahl nicht zulaſſen will; ſo ſoll es gleich wohl mit nechſten geſchehen. Mitlerweil wil ich E. L. Göttlicher allmacht emphohlen haben, und verbleibe. Stockholm den 3. Junii 1640.

E. L.
Getreue Bas bis im todt
Chriſtina

Très-cher Couſin. Le Réſident de Danemarck fut avant hier chez moi. Je voudrois bien apprendre à Votre Dilection ce qui ſe paſſa alors: mais le tems ne me le permèt pas cette fois. J'en ferai donc part à Votre Dilection par l'ordinaire prochain. En attendant je recommende Votre Dilection à la protection Divine & je ſuis

de Votre Dilection
La fidelle Couſine
juſqu'au tombeau.
CHRISTINE

On

L'an 1638.

On remarquera ſur ces Lettres Latines de la Reine, que celle du 3. Février 1636 eſt la première qu'elle écrivit en cette langue à ſon Oncle le Prince Palatin, comme elle-même le lui fait entendre. Elles ſont toutes copiées ſur les originaux que l'on conſerve dans les Archives de *Suède* (*). Il ne faut pas trouver étrange qu'il y ait quelques fautes de grammaire, vû le ſexe & l'âge de *Chriſtine* & les autres occupations qu'elle avoit, s'appliquant tout enſemble aux principes des Sçiences & à apprendre plus d'une langue étrangère : ajoutez à cela les ordres précis qu'avoit ſon Précepteur (*a*) de la laiſſer écrire ſeule ſes lettres, telles qu'elle vouloit, & de n'y rien changer ni ajouter, afin que ceux, qui y avoient l'œil, puſſent voir quel progrès elle faiſoit dans l'étude des Langues.

Remarques ſur les lettres latines de *Chriſtine*.

Au reſte quoique le contenu de ces Lettres ne ſoit pas fort intéreſſant, on voit pourtant, que le tout en eſt aſſez naturel & dégagé, & on y remarquera déja quelques traits de ſon génie enjoué, comme quand elle parle dans une de ſes apoſtilles de la viſite, que venoit lui faire à la Campagne la grande Maitreſſe de la Cour avec ſes filles, & qu'elle dit : *quo plures, eo pejus*: plus il en vient, tant pis c'eſt : comme auſſi quand elle fait le récit à ſon Oncle du nombre des Concurrans qui vouloient ſe mettre en poſſeſſion de *Briſach*.

Intrigues de la *France* pour prendre poſſeſſion de *Briſach*.

On ſait que la *France* emporta à la fin cette importante Place, que le Duc *Bernard de Weimar* vouloit garder lui-même & s'en ſervir comme d'une place d'armes pour s'emparer de l'*Alſace*. L'Auteur de l'Hiſtoire du Maréchal de *Guébriant* expoſe plus au long toute cette manœuvre (*b*). Il dit que le Duc jaloux du Chancelier d'*Oxenſtierna*, (†) & du Maréchal de *Horn*, ſon Gendre (‡), fit réſoudre, malgré l'avis de celui-ci, de ſecourir *Nort-*

(*a*) *Mr.* Stierman *lettre Mſc.*
(*b*) *Le* Laboureur *Livr. II. chap. I. pag.* 69. *&c.* Recueil *de* Buder *pag.* 615 *&* 617. *item la Relation de cette bataille faite par le Maréchal* Horn, *lui-même. V. les Mém. de* Montreſor *T.* 2. *p.* 131-165.

(*) Il ne faut pas douter qu'elle n'ait encore écrit en latin pluſieurs autres lettres en ce tems-là, que nous n'avons pas pû découvrir. La réponſe du Chancelier *Oxenſtierna* du 27 Mai 1638. en eſt une preuve. Nous la joignons à l'Appendice, perſuadé qu'on la lira avec plaiſir. V. l'Append. Num. V.

(†) *Oxenſtierna* écrivit au Sénat de *Suède* le 2. Février 1634. (1). Le Duc *Bernard* a d'aſſez grandes qualités qui le font conſidérer : mais ſon ambition & ſon imagination ſont ſans bornes. Il tâche de s'attirer toutes les troupes, & veut au reſte que tout l'honneur lui revienne de tout ce qui ſe fait.

(‡) Ce Felt Maréchal *Guſtave Horn* fut par ſes grandes qualités fort conſidéré du Roi *Guſtave-Adolphe*, (2). qui l'an 1631. l'emploïa pour traiter de l'alliance avec la *France*, dont il dreſſa les articles conjointement avec les autres Ambaſſadeurs. A la journée de *Leipſic*, *Guſtave* lui donna le commandement de l'aile gauche, où il ſe diſtingua par ſa valeur & où il partagea l'honneur de la victoire. Il ſe ſignala même, comme en tant d'autres rencontres, à la Bataille de *Nortlingue* en 1634, & rendit encore après, des ſervices conſidérables à ſa Patrie. C'eſt de cette ancienne famille que deſ-

(1) Dans *Palmſköld* Epiſt. illuſt. & *Pufend.* de Reb. Suec. Lib. VI. §. 73.
(2) *Moreri Diction. art.* Horn. *Pufend.* de R. S. Libr. III. §. 20. pag. 51. & Libr. VI. §. 75. pag. 163. *Loccen.* hiſt. Suec. pag. 640 &c. & *Boeclerii* hiſt. Belli Sueco-Dan. pag. 359. &c.

L'an 1639.

Nortlingue & de donner bataille, & que par-là il fut cauſe de la perte de cette place & de deux armées : que la *France* profita de cet échèc, qui lui ouvrit le paſſage dans l'*Allemagne* : que le Duc ſe défiant de *Horn*, qui lui imputoit le malheur de la Bataille, négocia ſous main (*a*) pour entrer au ſervice de la *France* : qu'elle l'acheta un peu trop cher, dit le *Laboureur*, vû l'état de ſes affaires & qu'elle le fit créer Général de quatre Cercles de la *Haute-Allemagne*, au grand regrèt d'*Oxenſtierna*, qui deſiroit cette charge pour ſon gendre : que vû la perpléxité où étoient alors les affaires de *Suède*, *Oxenſtierna* ne penſoit qu'à la conſervation de la *Baſſe-Allemagne* & partit de *Worms* en prennant le chemin par la *France* & la *Hollande* à cauſe des dangers qu'il courroit de la part des troupes *Impériales* & *Eſpagnoles* pour venir à *Magdebourg* : qu'il y trouva le Duc de *Saxe* déclaré pour le parti contraire, & négociant pour l'Empereur avec la qualité de Lieutenant Général de l'*Empire* & avec une Armée de trente mille hommes : aïant au ſurplus ſoulevé l'armée de *Baner*, attiré à ſon parti le Major Général *Lebuſen* avec ſon Régiment, & excité les autres chèfs à demander les uns qu'on acceptât la paix de *Prague*, les autres qu'on les païât, paſſant juſqu'à ce point d'inſolence de retenir le Chancelier *Oxenſtierna* dans *Magdebourg* pour gage de ce qui leur étoit dû : que les *Suédois* étant réduits à une Armée de quinze à ſeize mille hommes, dont la plûpart étoient Allemands, nonobſtant cela le Général *Baner* fit voir ce que vaut à la tête d'une armée, où l'on craint une révolte, la préſence & la réſolution d'un homme de cœur & d'expérience (*b*) : qu'il tira hautement de nuit le Chancelier *Oxenſtierna* de

Perplexité où étoient les Affaires de *Suède* en *Allemagne*.

Action courageuſe du Fek-Maréchal *Baner*.

(*a*) *Le Traité fut conclu le* 27. *Oct.* 1653. *Part. I. pag.* 118. *&* 119. *Voïez* du Mont. *Corps Diplom. Tom. VI.* (*b*) Le Laboureur *l. c. pag.* 70. *&* 71.

deſcendoit l'illuſtre Comte *Arvid Horn*, (1). Sénateur & Préſident de la Chancelerie de *Suède*, qui contribua tant à établir l'heureuſe Conſtitution du gouvernement de la *Suède*, après la mort du Roi *Charles* XII. Il fut trois fois Maréchal de la Diète, & s'acquita ſi bien de cette haute charge, qu'en reconnoiſſance, les Etats du Roïaume l'honorérent l'an 1720. d'une magnifique Médaille, dont la face préſente le buſte de ce Comte, & ſur le revers de laquelle ſont repréſentés cinq Autels en quarré. Sur celui du milieu repoſent les Symboles de la Roïauté & au-deſſus des quatres autres ceux des quatres Ordres de *Suède* avec l'inſcription. AMABILI VINCULO JUNCTI : On lit dans l'Exergue : VIRO IMMUTABILI OB RES PATRIÆ DEXTRE, FIDELITER FELICITERQUE GESTAS ORDO EQUEST. R. S. IN SEMPIT. MEMORIAM CUDI FECIT MDCCXX. Ses explois, tant militaires que politiques avant ce tems-là, ſe liſent dans l'hiſtoire de *Charles* XII. Et comme il eut le bonheur de garantir ſa Patrie des fâcheuſes ſuites d'une guerre funeſte, pendant tout le tems qu'il fut chèf des affaires publiques, l'inſcription d'une autre Médaille, où paroit une Corne d'Abondance avec ces mots, COELESTIA MUNERA DONAT, y fait alluſion. Il quitta ſes Emplois l'an 1738. & vécut encore aſſez pour voir le train que prit la malheureuſe guerre de l'an 1741. Il mourût à ſa terre d'*Ekebyholm* au mois d'Avril 1742. Rien ne convenoit mieux à ſa louange que l'inſcription que Mr. *Edouard Finch* Envoïé Extraordinaire de la *Grande-Bretagne* à la Cour de *Suède* fit mettre ſous ſon Portrait en 1735 : *Veniet illius laudi ſuum tempus : ad Poſteros enim Virtus durabit, non perveniet invidia. Plin:*

(1) *Meſſen.* Theatr. Nobil. Suec. p. 58.

de *Magdebourg*, l'escorta avec mille chevaux & le mit sur le chemin de *Stralsund* où il se retira. Que le lendemain il arrêta dans *Magdebourg* les Généraux Majors Allemands & quelques Colonels des plus mutins: Qu'il épouvanta les autres, mit l'Armée en bataille, harangua à la tête des troupes, & après avoir exagéré avec reproche la lâche défection & la honteuse paix du *Duc de Saxe*, d'une façon qui leur rendit ses forces mépriſables, & qui leur fit espérer qu'elles en seroient bientôt vangées sous la conduite d'un Chef si plein de valeur & de ressentiment: & les avoir assurés qu'il vouloit mourir avec elles, il finit en ces termes accompagnés d'un visage plein de feu & de résolution: „Celui qui veut être fidéle à la Religion Evangelique, „ à la *Suède*, & à son honneur, qu'il me suive." Qu'aussi fut-il suivi de tout ce grand Corps, qui sans autre déclaration de guerre marcha vers la *Sale* contre l'Armée de *Saxe*, campée auprès de *Halle*; Qu'il défit entièrement cette armée & en dissipa les débris. I.'an. 1639.

Le *Duc de Weimar* ne se désista pas pour cela de son dessein, & ce fut le Maréchal *Baner* qui découvrit, qu'il pensoit à se rendre Chef d'un parti indépendant en *Allemagne*, (a) & que la mort du *Lantgrave de Hesse* lui avoit fait jetter les yeux sur l'occasion qui se présentoit de faire un mariage avec sa veuve la Princesse Douairiere *Amelie Elizabeth*, (*) alors Régente de son Etat, & qui étoit entrée en traité de neutralité avec l'Empire. (†). Les propositions en étoient bien avancées, comme aussi le contract de cette alliance toute militaire: car elle lui apportoit une dot de vingt mille hommes qu'elle avoit sur pié, tant en armes qu'en garnizons. Lui de sa part faisoit de grandes levées & se devoit servir de l'argent de la *France* pour la même fin: mais *on prétendoit* les joindre avec le corps *François* & que le Comte de *Guébriant* les commanderoit. Ainsi le Duc espéroit être un *autre Roi de Suède* en *Allemagne*, & peut-être plus considéré que lui, en faveur de la Nation, n'aïant pour prétexte que la Liberte de l'Empire, à laquelle il paroitroit plus interessé. Il songea, continue *le Laboureur*, à s'établir prémiérement dans la *Thuringe* sa Patrie & pour être plus près des secours de *Hesse* & faire éclore son projet au milieu de l'*Allemagne*. Pour cela il demandoit à *Baner* les quartiers de *Thuringe* & la ville de *Herford* avec promesse d'aider ses

Dessein du Duc de *Weimar*, de devenir chef de parti en Allemagne avec le secours de la *France*, renversé par sa mort.

(a) Idem *l. c. Livr. II. Chap. IX. pag.* 127. *&c. & Livr. X. Chap. II. pag.* 713.

(*) Mr. *Koehler* dit: que le Duc vouloit épouser la Princesse *Christine* fille de la Tante de *Christine* Reine de *Suède* (1).

(†) Ce Traité n'eut sa consistance qu'après la mort du Duc. *Madame la Lantgrave* conclut une paix separée avec l'Empereur à *Mayence* le 25. Juillet 1639. (2). Elle devoit être comprise dans la Paix de *Prague*, en retenant la principauté de *Hirschfeld* pour le *Lantgrave Guillaume* le jeune &c. . . . On n'y fit aucune mention ni de la *Suede* ni de la *France*. Mais il se fit un autre traité quatre semaines après du 22 d'Août à *Dorste* entre *Louis XIII* & *Madame la Lantgrave*, contraire presqu'en tout à l'autre: (3). d'où on pourroit conclure, que celui-là n'avoit pas été ratifié de part ni d'autre.

(1) *Müntz Bel:* Part. IV. p. 330.
(2) *Du Mont.* l. c. Tom. VI. Part. I. pag. 176.
(3) Idem ibidem pag. 178. & 190. & *Pufend.* de Reb. Suec. Libr. XI. §. 54.

L'an 1639.

ſes conquêtes de tout ſon pouvoir. Mais le Maréchal de *Baner* répondit à cela fort froidement, (informé, qu'il étoit, de ſes intentions) „ que ce n'étoit „ pas à lui qu'on ſe devoit adreſſer pour diſpoſer des Conquêtes de la Cou„ ronne, & il donna avis de tout au Conſeil de *Suède.*"

Enfin, emportant à force ouverte *Briſach* (*a*) réputée alors preſqu'imprenable, cette priſe cauſa une joïe inexprimable au Roi de *France*, (*) qui la vouloit avoir à tout prix & ſe conſerver le Vainqueur.

Le Duc au contraire ne vouloit pas s'en déſaiſir (*b*) & quand le Maréchal de *Guébriant*, lui fit des remontrances pour l'engager à remettre cette place, il lui répondit brusquement: „ que c'étoit *demander à une fille „ ſage ſon pucellage* & à un homme de bien ſon honneur". La *repartie* qui ſuivit, fut, que peu de jours après le Duc mourût le 17 Juillet 1639 à *Neubourg*, où comme le prétend le *Laboureur* (*c*) les Médecins reconnurent qu'il avoit la peſte: mais d'autres ſoupçonnent avec plus de vraiſemblance qu'on lui avoit donné une méchante ſouppe, qui l'avoit fait paſſer, dans l'autre monde (†).

Il ſembloit dit le *Laboureur*, (*d*) qu'après la mort du Duc, toutes ſes victoires fuſſent à l'ancan, ou que, comme autrefois l'Empire, elles fuſſent tombées au pouvoir des Soldats & dépendiſſent de leur ſuffrages, & *Briſach* s'eſt pû dire un tems la ville la plus marchande & la plus marchandée de l'Univers. Comme on y reçevoit toutes ſortes de propoſitions, il y en eut qui parlèrent encore pour le Prince *Palatin Charles* & on lui donna aſſéz d'aſſurances de la bonne volonté des Chefs & des troupes, pour lui perſuader d'entreprendre le voïage exprès. Il ſe traveſtit à ce deſſein & paſſant par la *France*, il y fut reconnu & retenu juſqu'à la concluſion du Traité (*e*) avec

(*a*) *Le* Laboureur *l. c. pag.* 102. *&c.* &. Pufend. *Lib. XII.* §. 41.
(*b*) *Item. pag.* 122.
(*c*) Pufend. *de R. S. Libr. XI.* §. 39-43. *ſon Hiſt. de* Suède *T. II. p.* 349. Gundlings *Diſcours l. c.* §. 15. 303. Struvii *Arch. P. II. p.* 115-121. Londop. *Acta Tom. IV pag.* 707.
(*d*) *L. c. pag.* 134. &.
(*e*) *Ce Traité ſe trouve dans du* Mont. *l. c. p.* 185.

(*) Le *Laboureur* raporte (1) une lettre du Roi de *France* du 6 Janvier 1639. au „ Comte de *Guébriant*, où il lui dit: je deſire plus que jamais de vous donner moïen „ de pourvoir puiſſamment à la conſervation de cette place: (*Briſach*): ſi importante à „ toute la Chrétieneté, au bien de la cauſe commune, & à notre réputation.

(†) Voici ce qu'un Hiſtorien en dit, (2) quelques uns ont cru que le prétendu Empoiſonneur fut ſuborné par *Richelieu*, afin de ſe vanger du mépris avec lequel *Bernard* rejetta la propoſition qu'on lui fit d'épouſer la Nièce du Cardinal & d'obtenir plus facilement *Briſach* après la mort du Duc &c..... Voïez auſſi là-deſſus *Pufendorf* de R. S. (3). Nous avons allegué ci-deſſus la raiſon qui peut avoir épargné à *Pufendorf* la peine de faire l'éloge de ce Duc. Ceux qui en ſont curieux n'ont qu'à le chercher dans *Koebler* l. c. p. 333. il eſt tiré de *Gualdo* hiſt. delle guerre liv. XVI. pag. 463.

(1) l. c. pag. 106.
(2) *Voſſer* l. c. p. 45. & 263. cfr. *Larrey* hiſtor. d'Angl. T. IV. p. 147. & 263.
(3) Libr. XI. pag. 373. & 375. item *Grotii* Epiſt. 1216. ad *Oxenſtiern.*

avec les Directeurs & les Officiers de l'armée du *Duc de Weimar* (*). L'an 1639.

A l'occaſion de ce procédé de la Cour de *France* tant par rapport à la forteresſe de *Briſach*, qu'au ſujèt de l'Armée de *Weimar*, il ne ſera pas hors de propos de remarquer le génie des Hiſtoriens *François*, quand ils ſe mettent à raiſonner ſur des Traitez que la *France* a faits avec d'autres Puiſſances. La moindre démarche de la part de ſes Alliés, qui n'eſt pas tout à fait à ſon gré, ils la traitent d'infraction ouverte aux engagemens contractés. Mais ſitôt que la Cour de *France* trouve à propos de s'en écarter viſiblément, il leur ſuffit de dire pour toute raiſon : *la France le prétend* : *la France le veut ainſi*. Nous avons vû ci-deſſus que le *Laboureur* s'eſt ſervi de la prémière expreſſion, & un autre Ecrivain plus moderne, ſavoir le Père *Bougeant*, Jéſuite, ſe ſert de la ſeconde, en s'expliquant ſur les cas en queſtion. Mais quoique le prémier (*a*) reconnoiſſe le droit de la *Suède* ſur cette Armée de *Weimar*, (†) comme étant les vieux ſoldats du *Grand Guſtave*, (*b*) qui faiſoient partie de ſa vieille armée, & que non ſeulement ils avoient été levés au nom de la *Suède*, mais qu'encore ils avoient fait ſerment de fidèlité à cette Couronne, ——— & que le Père *Bougeant* (*c*) avouë, que la *France* avoit cédé au Duc *Bernard* le Lantgraviat d'*Alſace* (‡) (qui comme on ſait n'appartenoit pas à la *Frgnce*) ces Meſſieurs, dis-je, entendent, que tout cela ne s'eſt fait qu'avec la réſervation mentale de *prétention* & d'*eſpé-*

Conduite peu meſurée de la *France* envers ſes Alliés.

(*a*) *Le* Laboureur *l. c. Liv. III. ch.* 1. *pag.* 133 & 134. *confr.* Diſdier *Négoc. de* Nimégue *vers la fin de la Préface.*

(*b*) Pufend. *l. c.* §. 49. 53. & 55. item *ſon biſt. de* Suède *pag.* 350. Theat. Eur. *ad ann.* 1647. *p.* 1333. &c. Vitt. Siri *Mercur. T. X. pag.* 1586.

(*c*) *L. c. T. I. Liv. V.* §. 66. *p.* 377. item Auberi *biſt. de* Richelieu *p.* 345. &c.

(*) Tout le monde trouva ce coup de *Richelieu* contraire à la juſtice, & la Mère du Prince Palatin Reine Douairiere de *Bobéme* reclama l'interceſſion de la Reine *Chriſtine* pour l'élargiſſement de ſon Fils. Elle en écrivit une lettre aſſez forte à *Louis XIII.* & une autre pour conſoler la Mère, qui ſe trouvent dans *Lunig* (1).

(†) Le *Laboureur* (1) dit entr'autres choſes à ce ſujèt. Les Alliés ne pouvoient ſouffrir l'union de ces vieilles troupes *Weimariennes* avec celles de *France* & ſous l'obéiſſance d'un Général *François*..... Mr. de *Guébriant* jugea bien que cette entrepriſe de s'établir dans la Lieutenance Générale & de ſupprimer la Direction autoriſée par le teſtament du feu Duc de *Weimar*, étoit une affaire d'intérêt, quoique de perſuaſion, & qu'il y faloit agir avec plus de douceur & de complaiſance que d'autorité..... Ce ne pouvoit être, dit-il, pendant que nous étions avec les *Suédois*. Encore *qu'ils nous euſſent cédé leur droit ſur les Weimariennes*, ils n'euſſent pas laiſſé de nous traverſer ſourdement..... On voit donc que Mrs. les *François* eux-mêmes reconnoiſſoient *le droit de la Suède* ſur les troupes *Weimariennes*, mais juſqu'ici ils n'ont pas prouvé que la *Suède* leur ait jamais cédé ſon droit ſur ces troupes-là.

(‡) Voici les propres termes d'un article ſecrèt du Traité (3) que le Duc avoit fait avec *Louis XIII* au mois d'Octobre 1635.„ Sa Majeſté donne & délaiſſe au Duc *Bernard* „ le Lantgraviat d'*Alſace* pour en joüir ſous le titre de *Lantgrave* d'*Alſace* avec tous les „ droits qui ont appartenu ci-devant à la Maiſon d'*Autriche* dans le dit païs : & au cas „ qu'on

(1) *Litera Procerum Europ.* Tom. I. pag. 261. & 264. &c.

(2) Liv. VII. chap. I. p. 439. &c.

(3) V. Cypriani. *Adverſar. hiſtor. Ducis* Bernhardi *pag.* 8.

L'an 1639.

d'*eſpérance*, que quand le Duc s'en ſeroit rendu maitre, il écouteroit des propoſitions d'accommodement, au gré du Miniſtère de *France*. Le Duc néanmoins ne ſe trouvant pas d'humeur de ſe déſaiſir de ſes conquêtes, & la *Suède* n'entendant pas que ſes troupes appartinſſent à aucune autre Puiſſance qu'à elle, (*) nos Hiſtoriens *François* n'apportent pour toute raiſon de la contravention ouverte aux Stipulations paſſées, que le *Bon Plaiſir* de la *France*, ou comme *Bougeant* dit (*a*) à la marge de ſon Hiſtoire. *La France veut retenir les conquêtes du Duc & ſon Armée.*

Reproches mal fondés du *P. Bougeant* aux *Suédois*.

C'eſt dans ce même eſprit que le P. *Bougeant* (*b*) expoſe avec emphaſe dans pluſieurs endroits de ſon ouvrage, que durant la guerre de 30 années; la *Suède* „ avoit agi contre toutes les régles de la bonne-foi: qu'il ne te„ noit pas aux *Suédois* qu'ils n'euſſent trahi la *France*, en l'abandonnant „ malgré la foi des Traités & les Aſſurances réitérées: que les *Suédois* „ avoient manqué de parole aux *François*: qu'ils détruiſoient le lendemain „ ce qu'on avoit fait la veille avec beaucoup de peine: que c'étoit un in„ térêt pécuniaire qui étoit le principal motif d'une conduite ſi irrégulière; „ que tout l'argent de *France* auroit à peine ſuffi pour ſatisfaire l'avidité des „ *Suédois*: qu'ils ſembloient ne connoitre d'autre article du Traité d'Allian„ ce avec la *France*, que celui du Subſide: que leurs prétentions étoient „ ambitieuſes & peu équitables..... &c.

Voilà des expreſſions contre une nation ſi étroitement alliée de la *France*, aux quelles on n'avoit pas lieu de s'attendre de la part d'un Auteur *François*, & ſurtout d'un Révérend *Père Jéſuite*, qui d'ailleurs poſſéde toute la politeſſe de ſa langue, & qui la ſait ſi bien mettre en œuvre, quand il s'agit de parler aux Dames (†) Mais on voudroit bien ſavoir ce qui l'a empêché d'apporter de bonnes preuves de ce qu'il avance? Ou bien ſe ſera-

(*a*) *L. c. Tom. I. Liv. V. §. 66. p. 376. conf.* Pufend. *de Reb. Suec. Libr. VI. §. 83. 97. &c.*

(*b*) *L. c. Tom. I. Liv. IV. §. 70. p. 302. & §. 74 p. 306. item Liv. VI. §. 19 p. 402. & 414. Tom. II. Liv. IV. §. 45. au Sommaire p. 447. 448 & §. 58. p. 468. T. III. Liv. VIII. §. 5. p. 223 & 224. item §. 29. p. 271.*

„ qu'on vint à faire un Traité de paix, S. M. promèt de faire tout ſon poſſible pour „ faire conſerver au dit Sieur Duc la jouïſſance du dit païs d'*Alſace* & de toutes les donations „ qui lui ont été faites par la Couronne de *Suède* &c.

(*) Ce ſeroit envain qu'on voudroit en appeller à ce même Traité (1) où il eſt dit, dans un autre article ſecrèt, qu'il reconnoîtra l'autorité du Roi de *France* par deſſus toute autre, & le ſervira avec ſon armée envers tous & contre tous? Car le Duc n'étoit pas en droit de prendre de pareils engagemens à l'inſçu & ſans le conſentement de la *Suède*. Il tenoit à elle par un double lien, non ſeulement comme engagé à ſon ſervice militaire, mais auſſi comme ſon *Vaſſal*, par rapport au Duché de la *Franconie*, qu'il tenoit en Fief de la Couronne de *Suède*. (2).

(†) Il eſt connu que ce même *P. Bougeant* eſt l'Auteur du *Traité du langage des Bêtes*, leſquelles il ſuppoſe être poſſedées chacune de quelque Démon, & où entr'autres il fait conter fleurettes à des petits chiens couchés ſur le ſein des Dames, à qui ces Créatures là tiennent les diſcours les plus galants, comme ſi notre Rév. Père avoit été élevé dans l'Ecole de *Cythére* (3).

(1) V. *Du Mont* l. c. pag. 118 & 119.

(2) *Pufend.* l. c. Libr. V. §. 40. *Köhler* l. c. Part. IV. pag. 330. *Cypriani* Adverſaria hiſtor. pag. I. &c.

(3) On n'a qu'à lire le Traité même, impr. à *Paris* 1739. & à *Amſt.* 1741.

L'an 1641.

sera-t-il imaginé, ce bon Pére, que son axiome *la France le veut*, ôtera à tout autre Etat souverain la liberté de vouloir autrement qu'elle?

Maxime ridicule que le P. Bougeant prête à la France.

Ce n'est pas que cet Historien ne tâche toûjours de colorer les faits qu'il rapporte, de quelques raisons quelles qu'elles soïent, pour mettre la *Suède* dans le tort, comme quand il parle (*a*) des reproches que les Ministres de *Suède* faisoient à Mr. de *Servien* au sujèt des négociations secrètes de la *France* avec la *Bavière* & qu'il dit, que Mr. de *Servien* s'étoit fondé sur le Traité d'Alliance entre les deux Couronnes, où il étoit marqué: „ que l'on con„ traindroit par la force, ou qu'on rameneroit par la raison les ennemis de „ la paix:" prétendant par-là que la *France* agissoit conformément au Traité. Mais si la *France* jugeoit & agissoit ainsi, il étoit donc permis à la *Suède* d'agir de même, & de traiter séparément avec l'*Empereur*, puisque le Traité étoit réciproque entre la *Suède* & la *France*, & la partie égale des deux côtés.

Quant au reproche que le *P. Bougeant* fait aux *Suédois*, en appellant leurs prétentions ambitieuses & peu équitables, on ne le fera souvenir ici que de ce qu'il avoüe lui-même (*b*) par rapport aux prétentions de la *France* en ce tems-là. Il dit qu'en 1639 les desseins du Cardinal de *Richelieu* ne tendoient à moins qu'à acquérir à la *France* les *Païs-Bas*, l'*Alsace* & *Philipsbourg*. Après, quand on vint en 1644. au Traité de Paix, le Card. *Mazarin* se proposa de conserver toutes les acquisitions de la *France*, faites en *Italie*, en *Allemagne*, en *Espagne* & dans les *Païs-Bas*. De plus en 1645. ce Cardinal vouloit que les *Suédois* retinssent la Seigneurie de *Benfelt* avec sa dépendance de 60. villages, & qu'ils les vendissent à la *France*, afin que tout l'odieux de cette aliénation retombât sur la *Suède*. L'an 1646. ce même Cardinal conçut le dessein d'échanger les *Païs-Bas* & la *Franche-Comté* pour la *Catalogne*..... Tout ceci est regardé par notre Père Jésuite comme des prétentions raisonnables: mais je crains qu'elles ne paroissent à tout autre qu'à lui, aussi ambitieuses que peu équitables.

Mais pour lui faire voir combien peu soutenables sont les reproches qu'il fait à la *Suède* & aux *Suédois*, on lui dira, qu'il y a longtems qu'elles sont réfutées par un Historien d'un autre poids que lui. C'est *Pufendorf* qui n'est pas moins célébre par ses ouvrages d'Histoire que par ceux de Morale & de Politique. Ce qui convient au sujèt dont il s'agit, se trouve amplement déduit dans sa *Dissertation sur les Alliances entre la Suède & la France* (*). Il y mèt au grand jour toutes les manœuvres de la *France* par rapport à la *Suède* depuis le commencement de cette guerre jusques vers l'an 1680. Ce

(*a*) Bougeant *l. c. Tom. II. Liv. III.* §. 10. *p.* 260. & *T. III. Liv. VIII.* §. 48. *p.* 306. &c.
(*b*) Idem *l. c. Tom I. Liv. IV.* §. *I. p.* 229. *T. II. Liv. I.* §. 12 & 13 *p.* 25-33. *Liv. III.* §. 61 & 62. *p.* 328. & §. 86. *Liv. V.* §. 1. 21. & 53. *item T. III. Liv. VIII.* §. 40 *p.* 295 & §. 73. *pag.* 338. &c. *item* Chanut *Mém. Tom. I. p.* 311 & 312. *cfr. les* Négoc. d'Arnauld Abbé de S. Nicolas *T. IV. p.* 472. &c. & *T. V. p.* 198.

(*) Il fit cette Dissertation, par ordre du Chancelier de *Suède*, sur des actes qui se trouvoient dans les Archives. Il la composa en latin & elle fut imprimée l'an 1709. à la *Haye*, avec une traduction *Françoise*. Mr. *Rousset* l'a fait réimprimer (1) sous le titre de *Recherches sur les Alliances entre la France & la Suède*, où l'on trouve jointes quantité d'autres piéces, relatives au même sujèt & aussi intéressantes que la prémière.

(1) Dans son *Recueil* d'Actes, Traités &c. servant de supplement au XVIII. Tome.

seroit

L'an 1641.

ſeroit dommage, que notre Père ne l'eut pas lû. Car l'on oſe ſe flatter, que cette lecture auroit pû non ſeulement le guérir de ſon étrange prévention, mais encore lui fournir le moïen de ſe convaincre, que ce n'étoit pas la *Suède*, mais bien la *France*, qui en ce tems-là, en plus d'une occaſion n'obſervoit pas trop ſcrupuleuſement les règles de la bonne-foi & les engagemens contractés (*). Avant tout cela il faut lui rendre la juſtice, qu'il le donne aſſez à connoître lui-même dans plus d'un endroit de ſon hiſtoire (*a*). Mr. le *Laboureur* (*b*) n'en diſconvient pas, non plus que *Vittorio Siri* (*c*), Hiſtoriographe de *France*. Mr. *Chanut* même (*d*) alors Ambaſſadeur de *France* à la Cour de *Suéde*, ne ſut que répondre quand *Chriſtine* lui fit là-deſſus des remontrances, & qu'elle en écrivit des lettres bien ſéches tant au Roi de *France*, qu'à la Reine Régente & au Cardinal *Mazarin* (†). La Reine *Chriſtine*, qui fut piquée au vif d'être abandonnée de ſon allié dans un tems où elle s'y attendoit le moins, voulut perpétuer la mémoire de cette démarche par deux médailles qu'elle fit frapper (*e*). Sur l'une on voit la *Suède* ſous l'emblême d'une Perſonne, à laquelle un bras ſorti des nuës tend la main, pendant que le *Cocq* qui repréſente la *France*, s'envole. L'inſcription eſt: A SOCIO DERELICTA, A DEO RESTITUTA SUETIA. *La Suède abandonnée de ſon Allié, mais rétablie par le Tout-Puiſſant.* Sur le revers de l'autre Médaille eſt repréſenté un Lion: (les armes des Goths & ſuppôts des Armes de *Suède*) à tête levée avec l'inſcription. CONFIDENTER ET SOLUS: avec aſſurance quoique ſeul ... Au reſte, on remarquera dans plus d'un des Ecrivains de la Nation *Françoiſe*, que c'eſt à la leur de tenir

Médailles de *Chriſtine* ſur les Alliances avec la *France*.

(*a*) *V.* Bougeant *l. c. Tom. II. Liv. I.* §. 18. *p.* 40 & 41. *Liv. II.* §. 57. *p.* 212. & §. 70. *p.* 225. item *Liv. III.* §. 20. *p.* 286. *Liv. V.* §. 72. *p.* 575. & *Tom. III. Liv. IX.* §. 47. *p.* 434.

(*b*) *L. c. item Livre II. chap. IX. pag.* 226.

(*c*) Mem. Recond. *T. VIII. p.* 309 & 313. & Mercur. *Tom. IX. pag.* 372 & 375. & *T. X. p.* 1579.

(*d*) Chanut *Mém. T. I. p.* 188 & 189. Meiern *Acta P. W. T. I. p.* 282. & *T. III. p.* 718. *&c. item* Négoc. Secret. *T. III. p.* 348. *item* Lunig *Epiſt. Proc. ad ann.* 1647. *où ces lettres de* Chriſtine *ſe trouvent tout au long. T. I. p.* 392. 395 & 397.

(*e*) Brenneri *Theſ. Nummor. Sueco-Goth. Tab. IX. pag.* 192.

(*) La lettre qu'écrivit à ce ſujèt *Adler Salvius* à *Chriſtine* en 1646. eſt très-remarquable. Dans une de ſes lettres précédentes en 1638. de *Hambourg* eſt inſéré ce diſtique.

Frangenti fidem, fides frangatur eidem:
Si non vis falli, fugias commercia Galli. (1).

(†) Voici encore un trait de la bonne-foi du Miniſtére de *France* en ce tems-là. Aux Traitez de Paix en *Weſtphalie* les Ambaſſadeurs de *France* donnèrent en 1645 la propoſition pour la paix de la part du Roi de *France*, aux Médiateurs de la paix, ſans la communiquer auparavant aux Ambaſſadeurs Plénipotentiaires de *Suède*. Ceux-ci les reprirent d'avoir agi par-là contre l'alliance, comme ſi la *France* cherchoit de faire un Traité ſéparé. Mais les *François*, n'apportèrent pour toute excuſe que les ordres & la volonté de leur Roi. (2).

(1) V. *Palmskiöld* ad h. ann. *item Manes Grotii* p. 429. & 430. *item Pufend.* de Reb. Suec. Libr. VIII. §. 81. XIII. 76. 77. XVII. §. 64. 67. 79. 92. &. 125. Libr. XVIII. §. 79. *item* de Reb. *Brand.* lib. X. §. 28. Libr. XVIII. §. 1. p. 731. 734. 736. &c. Libr. XVII. §. 92. conf. la préface de *Kappen* de la Républ. liter. par *Saavedra* pag. 50. 54. &c.

(2) V. Négociat. Secret. Tom. I. pag. 335-338. & *Pufend.* l. c. Libr. VII. §. 48. 49. 51.

tenir ſes Alliés comme en tutèle. Il y a plus d'un ſiècle qu'elle a cru que cela lui appartenoit de droit. *Grotius*, Ambaſſadeur de *Suède* à la Cour de *France* en ce tems-là, le dit rondement dans ſa lettre au Chancelier *Oxenſtierna* l'an 1638. Nous la rapporterons dans les notes, (*) puiſqu'elle ſert d'éclairciſſement à l'affaire du *Duc de Weimar*, qui a donné ſujèt à ces remarques hiſtoriques. Nous y ajouterons encore, que le Duc étant mort, ſon Armée, comme nous l'avons dit, fut corrompuë par argent & par de grandes promeſſes de la *France*, leſquelles elle oublia preſqu'auſſitôt qu'elle ſe fut rendu Maitreſſe de *Briſach*. Cette Armée tomba inſenſiblement dans un état très-déplorable par le Miniſtère de ceux qui ne l'avoient débauchée, que pour l'empêcher de devenir auſſi peu formidable à la *France*, qu'à ſes ennemis dans l'Empire. (*a*). L'an 1641.

Les affaires de la *Suède* en *Allemagne* en ſouffrirent conſidérablement, & ce qui derangea encore plus ſes meſures en ce tems-là fut la mort du Maréchal *Baner*, laquelle arriva à *Halberſtat* le ⅛ de Mai 1641. non ſans ſoupçon de poiſon (*b*). Peu de jours auparavant la Reine *Chriſtine* avoit écrit ces Lettres au Prince Palatin ſon Oncle. Mort du Felt-Maréchal *Baner*.

Hochgebohrner Furſt, Hertzlieber Vetter. E. L. kan ich bey dieſer gelegentheit nicht verhalten was man alhier leider für zeitungen ſpühret, nemlich, daſs Baner *ſehr krank, und aller menſchlichkeit nach zu ſagen, wirdt er gewiſſ ſterben. Er ſoll allezeit* Grubben *zu ſich wünſchen. Hat auch keinen bey ſich, dem er was*

Séréniſſime Prince, & très-cher Couſin. Je ne puis laiſſer ignorer à V. D. dans cette occaſion les triſtes nouvelles qui ont été apportées ici: que *Baner* eſt dangereuſement malade & qu'il n'en réchapera pas ſelon toute apparence humaine. Il deſire toûjours que *Grubbe* vienne auprès de lui. Il n'a même perſonne à qui il puiſſe rien communiquer. On ne ſe ſoucie guères de cette nouvelle ici.

On

(*a*) Bougeant *l. c. Livr. VII.* §. 58. *p.* 171 & 174. *Le* Laboureur *Liv. III. p.* 183. & *Liv. V. p.* 222. Pufend. *biſt. de Suède pag.* 350.

(*b*) Pufend. *de R. S. libr. XIII.* §. 14. & *ſon biſtor. de* Suède *l. c. p.* 357.

(*) Voici le morceau de cette lettre de *Grotius* au Chancelier *Oxenſtierna* le ⅛ Nov. 1638. „ *Quantum ex* Veneti & Heufdii *ſermonibus colligo*, Galli *aut bellum trahere vo-*
„ *lunt*; *aut venire ad inducias: neque id mirum, cum nihil in* Gallia *teneat hoſtis, ipſi*
„ *autem in externo ſolo multum, quæ per inducias ſperant ſe poſſe retinere, pace non item.*
„ *Interim res Ducis* Vimarienſis *non ut ex re eſt ſociorum hic curari, manifeſtum eſt.*
„ *Multum metuit* Cardinalis *ne hoc & ex aliis ſumtis obtentibus*, Suedi *ſeorſim a* Gallia
„ *paciſcantur. Ego omnibus affirmo, omnia prius futura, quam ut gens Suecica fidem fal-*
„ *lat.* Apparet & hoc eſſe Gallorum conſilii, in omnibus quæ cum hoſte, aut directe,
„ aut per Conciliatores agentur, res Sociorum ſui arbitratus facere. " *Quod cum olfecerint* Batavi, *in Diplomatis, pro itinere comprehendi ſub generali nomine Foederatorum* Galliæ *non ex uſu ſuo duxerunt.* (2).

(2) Lettre en Mſc. tirée de la Bibliothèque d'*Oxenſtierna*.

L'an. 1641.

was mit communiciren kan. Hier achtet man ſolches wenig. Man meint man kan bald einen in der ſtete bekommen. Aber die kerls laſſen ſich nicht aus der ermel ſchütten. Stirbt Baner, *ſo wird es übel daher gehen.* Salvius *vermant zum frieden. Aber hier iſt es des* R... C... *ernſt nicht. Er bekomt filze wenn er von tractaten ſchreibet. Vergangenen winter ſolte* Grubbe *weg ziehn zum tractiren und auch zwei von den Räthen, aber ſie ſind noch alle hier. Innerhalb etliche tage wird* Jo... Ox... *aus ziehn. Er und* Salvius *werden tractiren, aber ſie werden ſchwerlich über eins kommen.* Grubbe *wierd über morgen ziehen. Hiemit E. L. Göttlicher obhut empfehlend verbleibe.*

E. L.

Getreue Bas bis im todt

Chriſtina

Stockholm den 23 Mai 1641.

On s'imagine d'en trouver bientôt un autre à ſa place. Mais de tels hommes ne tombent pas de la manche, on a beau pour cela la ſecouër. Si *Baner* vient à mourir, les affaires n'iront pas bien là. *Salvius* exhorte à la paix. Mais ce n'eſt pas là ce que le *C... du R...* a dans le cœur. Ainſi *Salvius* n'a que des mercuriales, quand il parle de traités de paix. *Grubbe* devoit partir l'hiver paſſé avec deux Membres du Sénat pour la négociation des Traités: mais ils ſont encore tous ici. *Jo... Ox...* partira dans peu de jours. Lui & *Salvius* iront au Congrès, mais difficilement ſeront-ils d'accord. *Grubbe* partira après demain. Je recommende V. D. à la protection divine & je ſuis toûjours.

de Votre Dilection

Stockholm ce 23 Mai 1164.

La fidèle Couſine juſqu'au tombeau

CHRISTINE.

Voici une autre Lettre que la Reine lui doit avoir écrite peu de jours après celle-ci.

HOchgebohrner Furſt, freundlicher Hertzlieber Vetter. Wie wohl daſs noch keiner bey mir mit den aviſen geweſen iſt; ſo habe ich doch nicht unterlaſſen wollen E. L. durch mein ſchreiben zu aviſiren was man mit der voriger Poſt vernommen hat, nemlich, daſs die frau mutter ſoll ein ſchiff vom Könige in Dennemark bekommen haben, damit in

Séréniſſime Prince, aimable & très-cher Couſin. Quoique je n'aïe pas encore lû les gazettes; je n'ai pourtant point voulu manquer d'apprendre à Votre Dilection les nouvelles qu'on a eûës par l'ordinaire paſſé, ſavoir: que le Roi de *Dannemarck* envoiera un vaiſſeau à Madame ma Mère pour la tranſporter en Pruſſe. Cependant, on n'en eſt pas encore bien aſſuré. Tous les officiers, tant les Chefs & les Capitaines, que les trois Généraux,

in Preuſſen zu ziehen. Für gewiſſ weis man es nicht. Die officiers ſämtlich, ſo wohl die Obriſten und Capiteinen, als die drey Generals, Pfuhl, Wrangel *und* Wittenberg: *(welche drey hocrerum ſtatu ſummæ rei præſunt:) haben her geſchrieben, bittend, man wolte ihnen eine ſumma geldt geben. Wo daſs geſchehe, wolten ſie treulich beyſtehen: ſo ferne aber daſs nicht geſchehe, wolten ſie für der welt excuſirt ſeyn, wenn ſie abgingen. Bitten auch daneben, daſs der ſo in* Baner *ſeine ſtelle verordnet würde, mögte nit wie Er nach ſeinen eigenen rath commendiren, ſondern communi illorum conſilio. Mit der Franſöſiſchen alliance iſt es noch in vorigem ſtand. Ich höre der Franſos will uns die armée debauchiren. Es wäre leichtlich zu thun. E. L. hier mit Gott beſohlen verbleibe.*

E. L.
Getreue
Chriſtina

raux, *Pfuhl, Wrangel & Wittenberg:* (ces trois commandent l'Armée préſentement:) ont écrit ici pour demander une certaine ſomme d'argent, marquant que ſi on la leur remettoit, ils continueroient de ſervir fidélement, ſi non, qu'ils comptoient d'être excuſés dans le monde, s'ils quittoient le ſervice. Ils deſirent en même-tems, que celui qui aura la place de *Baner* ne commande pas comme lui, à ſa fantaiſie, mais de leur avis commun. Pour ce qui eſt de l'alliance avec la *France*: la choſe eſt encore dans le-même état où elle a été. J'apprens auſſi que les François nous veulent débaucher notre armée. Cela ſe pourroit facilement faire. Je finis en recommendant V. D. à la protection divine, étant

L'an. 1641.

De Votre Dilection

La fidèle

CHRISTINE

Ces deux Lettres de *Chriſtine* font aſſez comprendre l'état dangereux où étoit réduite l'Armée de *Suède* par la mort du Maréchal *Baner*, dans un tems, où l'on avoit le plus beſoin de ſa prudence & de ſes ſervices. Juſques-là *Baner* avoit tenu les Officiers en bride, par ſon autorité, mais alors ils découvrirent ſans aucune crainte tout leur mécontentement, prétendant ſe faire païer comme par force des arrérages qui leur étoient dûs, & voulant même partager le commandement en chef (*a*).

Les Officiers de l'Armée Suédoiſe ſe mutinent.

Ces Lettres de *Chriſtine* ſervent auſſi de preuves de l'intention des François dans ce tems-là de débaucher cette armée *Suédoiſe*, comme ils avoient fait l'autre, qui portoit le nom de *Weimar*. Heureuſement la Régence de *Suède* trouva moïen d'appaiſer cette émeute: à quoi la lettre en Allemand que la

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XIII. §. 14. 15. &c. & ſon Hiſt. de Suède pag.* 355.

L'an 1641. la Reine écrivit le 29. Juillet 1641. aux Chefs de l'Armée ne contribua pas peu, (*a*) par les aſſurances qu'elle leur fit donner d'être ſatisfaits auſſi promtement qu'il ſeroit poſſible, & que le Sénateur & Maréchal *Leonard Forſtenſon*, qui connoiſſoit depuis ſi long-tems les Officiers & les Soldats, ſe rendroit inceſſamment en *Allemagne* pour prendre le commandement de l'Armée: ce qui ſe fit auſſi.

Grandes qualités du Felt-Maréchal *Baner*.

Malgré la jalouſie que l'Auteur de l'Hiſtoire de *Guébriant* (*b*) a contre *Baner*, il ne peut ſe diſpenſer de rendre juſtice à ſes grandes qualités. Il étoit, dit-il, digne d'être appellé le *ſecond Guſtave du Septentrion* & l'un des grands Capitaines de l'Univers. Il étoit en haute vénération dans ſon païs, où il tenoit rang d'un des principaux nobles. Le Roi de *France* l'aimoit, tous les étrangers l'eſtimoient. L'*Allemagne* trembloit au ſeul bruit de ſon nom, & à préſent toute l'*Europe* le loüe de toutes les perfections des plus grands hommes.... Toute la ſcience de la guerre, ajoute le *Laboureur*, eſt de ruiner les armées ennemis & de conſerver la ſienne: & c'eſt en quoi ce Maréchal réuſſit ſi bien, qu'il s'eſt pû vanter d'avoir fait périr plus de ſoixante mille Impériaux & près de trente mille Saxons, & d'avoir maintenu ſes troupes aux dépens de l'Empire, & obligé celles de l'Empereur d'aller loger tous les hivers dans les païs héréditaires d'*Autriche* & bien ſouvent de lui en abandonner la meilleure partie.... Un autre Ecrivain (*c*) dit à ſon ſujèt, que ſon enfance a été célèbre par l'accident merveilleux d'une chûte qu'il fit. Car étant à une des Terres de ſon Père nommée *Hörningsholm*, & joüant avec ſes frères dans une ſale, où il tenoient en mains les bouts des rideaux des fenêtres. Comme il diſoit, qu'il feroit voile vers l'*Allemagne*, à l'inſtant même, il fut emporté par la violence du vent & tomba du plus haut étage de la maiſon dans le jardin ſur un monceau de groſſes pierres. Il ne ſe fit pourtant aucun mal, & étant interrogé par des perſonnes qui étoient accourues à cet accident extraordinaire, il leur répondit, qu'un bel homme l'avoit ſoutenu, en tombant. C'eſt pourquoi le Roi *Guſtave-Adolphe* lui diſoit ſouvent, qu'il avoit été miraculeuſement conſervé pour de grandes choſes. Il reſſembloit ſi fort à ce Roi de taille & de viſage qu'on prit ſouvent l'un pour l'autre. Mais ſa ſanté n'étoit pas ſi conſtante que celle du Roi. Toutefois, il a eu toûjours la tête bonne & le cerveau ſi fort & ſi vigoureux que quoi qu'il abuſât de ces avantages en donnant quelquefois dans les excès de la table, comme cela eſt aſſez ordinaire, le vin ne l'a cependant jamais empêché de ſe bien acquiter des fonctions de ſa charge, (*) qu'il faiſoit toûjours en perſonne, ſur tout quand il faloit re-

(*a*) *Cette lettre ſe trouve dans* Struvens *Hiſt. Pol. Archiv. Tom. IV. n. 16.*

(*b*) *Le* Laboureur *l. c. Chap. IX. p.* 305. & 306 Bougeant *T. I. liv. VI. §. 29. pag.* 412-414.

(*c*) *V. les* Manuſcrits *de Mr. le Préſident le Comte Charles* Bielke *Tom. X. pag.* 91. *tiré de la Bibliothèque de* Wolfenbuttel, *en* 1695. *item.* Schefferi *Memor. Suet. Gentis Cap. XXXIII. §. I. p.* 211 Loccen. *Hiſt. Suec. pag.* 712.

(*) Plus d'un Ecrivain taxe l'excès qu'à fait le Maréchal *Baner* dans le vin. (1). Mais Il

(1) Le *Laboureur* l. c. chap. VII. p. 290 &390. Gal: *Gualdo* l c. pag. *Miſſon* Voy. d'*Italie* T. I p. 15.

L'an 1640. quand elle quitta *Stockholm* ſi promtement, aïant appris l'arrivée du Pilote Danois ſur les côtés de *Nicoping*. Ses Dames étant déja accoûtumées à de pareilles abſences, dans ſes tems de jeûnes, n'y prénoient plus garde de ſi près. En attendant, aïant fait tenir tout prêt pour ſon départ, & éloigné d'auprès d'elle ſon Maréchal *Iwar Niſſon*, elle fit dire qu'elle vouloit redoubler ſes jeûnes ſix jours de ſuite & ne retint auprès d'elle que la Demoiſelle de *Bulau* (*a*). Mais la nuit du lendemain elle ſe coula tout doucement dans le jardin, d'où elle ſe fit tranſporter par eau à l'autre bord du lac, & ſe mit là dans le caroſſe qui l'attendoit, & fit diligence avec des chevaux de relais que ſon Gentilhomme *Penzer* avoit fait poſter ſur la route de *Nicoping*. Là elle s'embarqua ſur un Eſquif Danois qui la tranſporta à l'Iſle de *Gottland*, où ſe trouvèrent deux vaiſſeaux de guerre de *Danemarck*, commandés par l'Amiral *Eric Otteſon*. Elle monta ſur l'un d'eux & fut ainſi conduite en *Danemarck*.

Nous avons remarqué ci-deſſus à quoi *Chanut* & *Pufendorf* (*b*) ont attribué la fuite de cette Princeſſe. Mais le P. *Bougeant* (*c*), prétend, d'après les Dépêches du Comte d'*Avaux*, qu'une paſſion plus forte en fut le reſſort ſecrèt. On ſera peut être bien aiſe, dit-il, de voir ce que le dit Comte en écrivit lui-même à la Ducheſſe de *Savoïe*. Le voici: Un Roi & une Reine du Septentrion ſéparés par un bras de Mer, qui ſert de frontière à leurs Roïaumes, ont ſouhaité ſe rapprocher davantage. Leur bonne intelligence a commencé par de ſecretes Ambaſſades qui ont été commiſes à la dextérité d'une femme d'eſprit, qui en ſait aſſurément plus que tous nous autres Ambaſſadeurs. Un Gentilhomme qui réſide en l'une des deux Cours, a eu auſſi quelques part à ce petit Traité, dont l'exécution ne laiſſa pas de manquer il y a quinze mois par la jalouſie de deux Nations. Mais qui peut reſiſter à deux volontés ſi bien unies & ſoutenuës de la Puiſſance Souveraine? Un beau matin avant jour, la belle Princeſſe, ſuivie ſeulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval & par des bois & des rochers inconnus ſe rend au bord de la Mer & paſſe le détroit dans une méchante Chaloupe plus courageuſement que ne fit *Léandre*. Mais au milieu de ſa courſe elle eſt rencontrée par un Amiral, qui la reçoit à ſon bord au bruit de toute ſon Artillerie, faiſant ainſi retentir de tous côtés un miſtère qu'on avoit juſqu'alors caché avec tant de ſoin. L'Hiſtorien de *Suède* ajoute à ce recit (*) que les vaiſſeaux de l'Amiral Danois deſtinés à recevoir la Reine étoient magnifiquement or-

„ nés

(*a*) *Mr.* Salvius *dit ci-deſſous que c'étoit une Demoiſelle de* Kutzau.

(*b*) *Voïez ci-deſſus pag.* 19. 20. *& not.*

(*c*) *l. c. Tom. I. Liv. VII. §.* 43. *pag.* 433 *&* 434.

(*) Le P. *Bougeant* cite à la marge *Pufendorf:* mais il s'en faut beaucoup qu'il rapporte cet événement comme le fait notre Père Jéſuite. Au contraire il dit (1) que le Roi

(1) *Hiſt. de Reb. Brandenb. Libr. I. §.* 37. *fin.*

„ nés & chargés de mêts les plus exquis. On y avoit fait même monter L'an. 1641.
„ des Muſiciens, afin que rien ne manquât à une fête ſi galante. Dans
„ cet appareil, continuë le Comte d'*Avaux*, la Reine, Veuve de *Guſta-*
„ *ve*, a été conduite dans une Iſle de *Danemarck* où *Chriſtian IV.*, qui ſe
„ peut dire à préſent heureuſement règnant, eſt allé la recevoir.

Par ce que nous avons dit, & ce que nous dirons encore de cette évaſion de la Reine-Mère, on jugera, que le récit qu'en fait le P. *Bougeant* après le Comte d'*Avaux* à tout l'air d'un Roman démenti par les bons Hiſtoriens de ce tems-là. Cependant cette évaſion aïant bientôt éclaté, la Régence du Roïaume en fut ſenſiblement touchée: & quoique le Roi de *Danemarck* voulût faire paſſer tout ce qu'il avoit fait pour une pure civilité, dont il n'avoit pû ſe diſpenſer à l'égard d'une Reine qui avoit voulu ſe retirer dans ſes Etats: on ne laiſſa pas d'en garder quelque reſſentiment, qui éclata après, dans une guerre ouverte. On laiſſa auſſi venir les affaires à cette extrêmité avec le *Danemarck* pour ſe défaire d'un médiateur incommode aux Traités de la paix générale en *Allemagne* (*a*), & déclara la Reine-Mère déchuë de la jouïſſance de ſon doüaire (*). Les Etats, s'étant aſſemblés, réſolurent de laiſſer cette affaire à la diſcuſſion ultérieure du Sénat, de ſorte pourtant, qu'on auroit égard à la Reine *Chriſtine* ſa Fille, & à l'honneur & à la ſureté du Roïaume. (*b*) L'année d'après 1641 on convint avec le Miniſtre de *Brandebourg* (*c*) que comme la Reine-Mère, ſéjournant alors en *Danemarck*, ne vouloit pas retourner en *Suède* & que le Sénat ne trouvoit pas convenable de l'en ſupplier; elle devoit ſe rendre dans les Etats de *Brandebourg* & y demeurer, juſques à ce que la Reine ſa Fille eût pris elle-même les rênes du Gouvernement: qu'en attendant elle jouïroit de la penſion de trente-mille écus par an, ſans compter l'argenterie & les meubles qui lui ſeroient fournis à part. Mr. *Chanut* ajoute à ce ſujèt: (*d*) qu'elle vivoit d'une façon aſſez incommode au lieu de ſa retraite, & qu'elle n'oſa jamais paſſer en *Pomeranie*, tandis que les régens con-

Guerre entre la *Suède* & le *Danemarck* à cauſe de cette évaſion qu'il avoit concertée.

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XV.* § 80-82.
(*b*) Jægeri *Hiſt. Eccleſ. & Prof. Tom. I. Sect. XVII. p.* 632.
(*c*) Pufend. *de Reb. Brand. Lib. I.* §. 36.
(*d*) *Mém. T. I. pag.* 285. *confr. p.* 336.

Roi de *Danemarck* ſe flatta de faciliter par-là ſon deſſein de faire épouſer à ſon Fils *Frédéric* la Reine *Chriſtine*. Un autre Auteur (1) prétend que comme le Chancelier *Oxenſtierna* s'apperçut que la Reine-Mère faiſoit tout ce qu'elle pouvoit, pour que la *Pomeranie* échût à l'Electeur ſon Frère, & que *Chriſtine* épouſât plûtôt le fils du Connétable *de la Gardie*, que celui du Chancelier; celui-ci porta le Sénat à éloigner la Reine-Mère de *Stockholm* & à la faire paſſer à *Gripsholm*, d'où elle ſe retira enſuite hors de *Suède*.

(*) *Adler Salvius* écrivit en ce tems-là au Sécrétaire *Gyldenklo*: (2) „ *Dicitur Regina*
„ *vidua parare Manifeſtum contra illuſtr.* Dnos *Regentes. Virgo pediſequa* Kutzou & *u-*
„ *nus è Nobilibus è Camera eſſe in ſumma diſgratia.* Ad: Henrico Pens, *quod diſſuaſerit*
„ *ei diſceſſum è Suecia, dicitur peſſima imprecari:* qu'il méritoit d'avoir la tête miſe aux
„ pieds.

(1) *V.* Buders *Samlung pag.* 627 & 632.
(2) Extraits de *Palmskjöld ad h. ann.*

L'an. 1641. conſerverent leur autorité, à cauſe qu'elle avoit des perſonnes auprès d'elle, qui étoient bien aiſes de la tenir éloignée & lui perſuadoient, qu'on l'enleveroit pour l'emmener en *Suède*.

Cependant le *Danemarck* ne fut pas quitte à ſi bon marché de l'affront que les *Suédois* diſoient avoir été fait à la Nation, par l'enlevement ſecrèt de leur Reine Douairière. Ils en exagerèrent beaucoup les circonſtances (*a*) en ce qu'on avoit voulu ajouter le ridicule à l'injure, aïant appellé l'un des deux vaiſſeaux la *Patience* & l'autre le *Singe*, & conduit la Reine-Mère par la Mer-Baltique, comme en triomphe, & paſſé douze jours au port de *Lubeck*, où l'on avoit fait un tintamarre épouvantable en tirant le Canon, touchant les timbales & ſonnant de la trompette. Qu'après on l'avoit menée à *Coppenhague*, puis à *Friderichsbourg*, *Helſingör* & enfin dans le *Holſtein*.

Un Ecrivain Danois (*b*) tâche d'en diſculper ſa Cour, diſant entre autres choſes, que le Roi de *Danemarck* n'avoit pas fait conduire la Reine Douairiére de *Suède*, mais lui avoit ſeulement donné des Vaiſſeaux pour la tranſporter de *Scanie*, où elle s'étoit retirée, (*): qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de le faire, en étant ſollicité par une Reine en détreſſe, qui avoit dit dans ſa lettre à Mr. *Wiebe* Réſident de *Danemarck* à la Cour de *Suède*, qu'elle, qui avoit été peu auparavant la défenſe & le refuge de tout le monde, ſe trouvoit réduite à vivre de la grace d'autrui.....

Mais ſi l'on conſidére toute la trame de cette affaire ſelon les circonſtances bien vérifiées & rapportés ci-deſſus: on s'appercevra ſans péine que tout ce que Mr. de *Holberg* dit ne porte pas coup: non plus que la lettre (*c*) qu'on obligea la Reine-Mère d'écrire deux ans après de *Coppenhague*, pour en diſculper tant le Roi de *Danemarck* & le Comte *Woldemar* envoïé exprès pour cela en *Suède*, que le dit Réſident *Wiebe*, comme s'il n'avoit eu aucune part à cette évaſion: mais que la Reine s'y fût portée d'elle-même par de grandes raiſons, & en conſéquence du ſerment qu'elle avoit fait de ſe retirer de *Suède*, donnant le démenti à tout ce que *George Guillaume Pogrel*, Gentilhomme de ſa Cour, pouvoit avoir dit au contraire, dans la confeſſion qu'il avoit donné par écrit à la Reine ſa fille & à la Régence du Roïaume.....

Encore une fois, qui ne voit que tout cela n'eſt dit que pour colorer une mauvaiſe cauſe, en voulant répondre au Manifeſte de la guerre que la *Suède*

(*a*) Palmsköld *Maximes Pol. T. I. p.* 463. *&c.*

(*b*) *Mr. le Baron* Holberg *hiſt. de Dann. T. II. p.* 823.

(*c*) *Elle eſt en Allemand du* 3. *Juin* 1643 *& tirée de la Bibliothèque du Comte* Oxenſtierna.

(*) La *Scanie*, appartenoit alors au *Danemarck*. Cette province, la plus méridionale de *Suède*, eſt à près de ſoixante lieuës d'Allemagne de l'endroit d'où la Reine Douairière s'évada C'eſt donc une bévuë bien grande & bien viſible que de dire, qu'elle s'y étoit retirée & qu'on l'avoit tranſportée de là en *Danemarck*.

L'an. 1645.

lidligare än en oſäker fred, det är kommit til den tid, at genom Guds milda biſtänd detta alt pro aris & focis *drifwas måtte; hälſt medan ſå ſtora avantager oſs wiſas, ſå at oanſedt difficulteterne äro ſtore, dock likwäl man det bäſta kan hoppas, och kan til äfwentyrs hända, at der man denna occaſionen ſläpper utur händerna, at Efterkommanden i framtiden hade orſak at beklaga deras Anteceſſorers negligence; håller altſå för bäſt, at man förlåter ſig på Gud, och ſin rättwiſa ſak, altid beſallandes honom utgången, och den af hans milda hand förwäntar, och att man må ſå dirigera wäſendet, at ingen, hwarcken i de tider ſom nu äre, eller i de ſom tilkommande warda, med skiäl skola kunna wåra actioner blamera, och är det fuller wiſt at omöyeligit faller at obtinera det ſom föreſlagit är, men dochlikwäl skal neppeligen wår ſäkerhet kunna ſtabilieras på något annat; är fördenskull af nöden at tractaten traineras på det emellertid man måtte kunna diſputera Cautionen af* poſſeſſorio *och altſå lättcligare nå deſſeinen. Detta är ſå hwad iag denne gång hafwer at skrifwa medan en liten opaſſlighet mig incommoderar, och wil härmed hafwa Eder den högſte recommenderad, med forſäkring at iag är och förblifwer*

Eder altid wälbenägen
Chriſtina

Stockholm den 12. April 1645.

qu'avec l'aſſiſtance de Dieu, l'affaire doit-être pouſſée à bout, ſurtout comme on voit en perſpective de ſi grands avantages, qui nous en reviendront: & quoique les difficultés n'en ſoïent pas moindres, on en peut pourtant conçevoir la meilleure eſpérance du monde. Autrement il pourra arriver, que ſi on laiſſe échapper cette occaſion, on fournira à la poſtérité des raiſons de ſe plaindre de la nonchalance de ſes Prédeceſſeurs. Le mieux ſera donc de ſe confier en la juſtice de ſa cauſe & en la Providence, en lui remettant les événemens, que l'on attendra de ſa bonté divine: & de diriger les affaires de ſorte, que perſonne ni dans le tems que nous vivons, ni dans le tems à venir, ne puiſſe blâmer nos actions. On a raiſon de croire qu'on n'obtiendra pas tout ce qui a été propoſé; mais notre ſûreté ſera difficilement établie d'une autre manière. Il conviendra donc de ne pas trop hâter le Traité, afin que nous puiſſions, en attendant, diſputer la garantie du poſſeſſoire, & en venir à bout par-là avec plus de facilité. C'eſt ce que j'ai à vous en écrire pour cette fois, étant incommodée par un petit accident. Je vous recommende au Dieu Tout-puiſſant, Vous aſſurant que je ſuis toûjours

Votre bien affectionnée

Stockholm ce 12. Avril 1645.

CHRISTINE

Mon-

Högtärade Herr Riks Cantzler. Utaf Edre skrifwelſer hafwer iag nogſamt förnummit, huru wida det med freds tractaten war kommit, ſå wäl ſom Mr. de la Tuillerys diſcourſer med Eder om cautionen. Nu ſedermera hafwa de Danske skridit ſaken närmare med Halmſtads *tilbud: men förnimmer dock med ſenaſte poſt, dem intet wilia gripa ſig närmare an. Medan J noch uti ett af Edre skrifwelſer mena at enteligen ſtadna på* Halland *och* Blekinge, *skulle ſuller wara det ſäkaſtre, och måſte med Eder bekänna, at med mindre man blifwer realiſſime förſäkrad, wore icke ens til täncka på frid: men orſaken ſom mig hafwer bewekt at gifwa Eder gradus at ſtiga ſå widt neder, ſom uti reſolutionen gifne, äre ibland alla andre, icke den ringaſte, at jag wäl märker mäſtedelen af wåre Rikſens Råd wara faſt uti en annan mening än både j och jag i det fallet wara kunna. Fruchtar ock före, at där det komme til jlbelningen, skulle ſomliga gärna, at hielpa kriget af, utan caution wara at contentera. Jag will ingen beſkylla, men dock tror iag wiſt, at tidernes aflopp skal giöra min ord ſanna, och warder iag i detta Ständernes utskott ſuller kanske mera förnimmandes. J kunnen wäl beſinna huru ſwårt skal mig falla at ſtränga på den ſaken, ſom iag ſwet at ſomlige wäl ſunno rådeligit*

Monſieur très-honoré Chancelier du Roïaume. J'ai ſuffiſamment compris par vos lettres, à quel point le Traité de paix eſt avancé, comme auſſi les diſcours que Mr. de la *Tuillerie* a eûs avec vous, touchant la garantie. Les *Danois* ſe ſont approchés depuis, en faiſant l'offre de *Helmſtat*: quoique la poſte dernière nous marque qu'ils ne veulent pas aller plus loin. Je ſerois de votre ſentiment, comme étant le plus ſûr, de ſe fixer à la *Hallande* & *Bleckingue*, & j'avouë avec vous, qu'à moins qu'on n'eût une ſûreté réelle, il ne faudroit pas penſer à la paix; mais entr'autres raiſons, qui m'ont portée à vous donner des dégrés pour déſcendre juſqu'au point qui vous eſt marqué dans la réſolution, celle-ci n'eſt pas la moindre, ſavoir, que je m'apperçois que la plûpart de nos Sénateurs du Roïaume ſont d'un ſentiment tout autre que vous & moi le pourrons être, en ce cas-là. Je crains même, que ſi l'affaire venoit au point de la déciſion, il n'y en eût quelques-uns, qui, pour mettre fin à la guerre, ſe contenteroient d'y donner les mains, laiſſant-là la garantie. Je n'accuſe perſonne, mais je crois ſûrement, que le tems vérifiera ce que je dis, & j'en apprendrai, peut-être, encore plus, dans le Comité préſent des Etats. Vous comprendrez bien qu'il me ſera difficile d'inſiſter trop ſur ce point-là, puiſque je ſais que quelques-uns trouveront à propos de ſe relacher de cette affaire: laquelle peut-être ſera auſſi déſapprouvée de ceux-mêmes, qui, en cas de quelque incident fâcheux, devroient ſoutenir les avis concertés avec leur conſentement. Car, ſi cela ne réuſſit pas bien, on dira que ce jeu n'a été commencé que par quelques têtes inquiet-

L'an 1645.

L'an 1645.

git at remittera ; hälſt medan det ſkulle blifwa improberat til äfwentyrs af dem, ſom där något påkomme, billigt borde förſwara de conſilia ſom med deras conſens woro tagne ; ty det skulle ſedan betas, där det annars än wäl afginge, ſådant ſpel allenaſt wara begynt af några orolige hufwud, och genom min och andra fleras ambition wara continuerat. Sedan skulle min oskyldiga ungdom wara den calumnie underkaſtad, at den icke hade warit capabel til helſosamma råd utan tranſporterad af libidine dominandi, *hafwa ſådane fauter begångit ; ty iag kan wäl ſe min ſort wara ſådan, at om något wälbetänkt och flitigt giörs af mig, ſå hafwa andra där äran af, men där något förſummas ſom borde tagas i akt af androm, måſte skulden wara min. Dock iag will til Gud hoppas, at det skal alt gå wäl af. Täktes hans gudommeliga wilia at gifwa wår flotta wind, hoppades jag at drifwa werket ſå widt, at man til äfwentyrs kunde hafwa hopp, något mera at obti-*

quiettes, & qu'il a continué par mon ambition, & celle de quelques autres. De plus, ma jeuneſſe innocente ſeroit ſujette à cette calomnie, qu'elle n'a pas été capable de prendre des conſeils ſalutaires, mais que tranſportée du deſir de dominer, elle a commis de pareilles fautes : car je prévois que mon ſort ſera tel, que ſi je fais quelque choſe avec ſoin & après y avoir penſé mûrement, d'autres en auront l'honneur : mais ſi quelque choſe ſe néglige, à quoi d'autres auroient dû penſer, la faute en rejaillira ſur moi. Toutefois j'ai la confiance en Dieu que tout ira bien ; s'il plait à ſa bonté divine de donner vent en poupe à notre flotte, (*) j'eſpére de pouſſer l'affaire au point d'obtenir quelque choſe de plus. Je plains la perte d'un tems ſi précieux, qui s'écoule infructueuſement : mais on n'eſt pas en état de l'arrêter. Il faut abandonner le tout au Bon Dieu, dans l'eſpérance, que ſa Toute-puiſſance, qui juſqu'ici a conduit ſi merveilleuſement cet ouvrage, l'aménera auſſi en ſon tems à une fin deſirable. Sur quoi je dois vous dire, que quand j'éxamine bien votre avis, je ne ſaurois que l'approuver

(*) C'eſt ſans doute celle de trente vaiſſeaux de moïenne grandeur que *Louis de Geer* avoit obtenue de quelques particuliers en *Hollande* : à cauſe que les *Etats-Généraux* n'en vouloient point envoïer, quoique les *Suédois* les en euſſent requis en conſéquence du Traité d'alliance qu'ils avoient fait avec eux. Mais les *Etats-Généraux* n'avoient point eû égard à cette réquiſition, ſous prétexte, qu'on avoit entrepris cette guerre, ſans leur communication. Mais dans le fond la vérité eſt, comme le dit *Pufendorf*, (1) qu'ils cherchoient à pêcher en eau trouble & à tenir la balance entre les deux partis ſous ombre de médiation.

(1) Dans ſon Hiſtoire de *Suède* ad h. ann.

obtinera Jag beklagar högt den edle tiden, ſom ſå onyttigt löper ſin kos, men det ſtår en intet til ändra, utan måſte befallat Gud, med hopp at hans gudommeliga almakt, ſom härtils ſå underliga hafwer förd werket, warder det ock i ſinom tjd förandes til en önskelig atgång. Och will här med låta Eder förnimma, at när iag rätt conſidererar Edert conſilium, måſte iag det helt approbera och hafwa Eder ſaken recomenderad, på det j mågen giöra conditiones de bäſte och ſäkraſte Eder möijligit är. Eder flijt, trohet och förſtånd är mig nogſamt bekänd, däär är iag aldeles utan ſorg at af Eder något skal förſummas. Recommenderar altſå denna tractats utgång i Guds och Edre händer; beder allenaſt at i icke wiljen tröttas wid detta beſwärliga arbete, utan altid wara förſäkrad at iag intet högre åſtundar, än at med tacksambet förskyllat mot Eder och Edre huſtru och Barn; på det at iag må i werket bewiſa mig altid wara och förblifwa in til min död

Eder

wälbenägen

Stockholm den 20. Junii 1645. *Chriſtina.*

HOgtärade Herr Riks Cantzler..... Därtil med at iag dageligen finner ſå ſtora difficulteter i fortſättiande af kriget, ſå ät det will falla ſwårt med ſå ringa medel ett ſå ſtort weſende at

prouver entièrement; Vous recommendant au reſte toute l'affaire, afin que vous faſſiez les conditions les meilleures & les plus ſûres qu'il ſera poſſible. Votre capacité, votre génie & votre dextérité me ſont aſſez connuës: De ce côté-là je ſuis ſans appréhenſion que vous négligiez rien, & c'eſt pourquoi je remèts l'iſſuë de ce Traité entre les mains du bon Dieu & les Vôtres. Je vous prie ſeulement de ne pas vous laſſer de ce pénible travail, & d'être toûjours aſſuré, que je ne ſouhaite rien tant que de Vous en marquer & à Votre femme & à Vos Enfans ma gratitude, afin de prouver par l'effet que je ſuis & ſerai juſqu'à la mort

L'an. 1645.

Votre

bien affectionée

Stockholm ce 20 Juin 1645. CHRISTINE

Monſieur le Chancelier..... Je trouve outre cela tant de difficultés à continuer cette guerre, que je crois qu'on aura bien de la peine à conduire un ſi grand ouvrage avec des moïens ſi petits: de ſorte que ce ſera donner beaucoup au hazard que de re-

l'an. 1645.

at continuera, hwilket icke utan hazard at taga de conditiones ſom nu biudas, ſkal afgå: därbos med måſte ock beſinnas, huru ſwårt det will falla at ſupportera den calumnien ſom oſs på kommande warder både hos de ſwenska ſielfwa, ſå wälſom hos fremmande, hwilka alla där freden gingei ſär, ſkulle imputera ſkulden til allas wår outſläckeliga ambition, den där ſig på ſielfwa orättwiſan funderade, och ingen annan finem *hade, än en begärlighet ad dominera. Och ſåſom iag icke håller mig rätt förſäkrad om Holländarens cooperation, altſå fruktar iag, at där deſſe föreſlagne conditiones icke bleſwe acceptera-de, ſkulle de ſöka at blifwa* arbitri belli & pacis; *ſå at deras jalouſie kanske, något oförmodeligit hos dem cauſera kunde: oanſedt iag förtiger hwad af Polacken practiceras kan. Sedan det ſidſta och förnâmſta âr, at contentera ſin egen conſcientie, ſå at man må kunna för Gud och alla werlden betyga at man ſig til alla skälige fredsmedel accommoderat hafwer..... Upſala den 24. Junii 1645.*

Ener wâlbenägen
Chriſtina

refuſer les conditions qui nous ſont offertes. Outre cela il faut auſſi conſidérer, qu'il ſeroit bien difficile de ſupporter les calomnies qui ſe répandront tant chez les *Suédois* que chez les Etrangers, qui tous, au cas que la paix ſe rompit, en attribueront la cauſe à une ambition démeſurée de notre part, qui ne ſe fondoit que ſur l'injuſtice même, & n'avoit pour but que de dominer. Et comme je ne m'aſſure pas tout à fait de la coopération des Hollandois; je crains, que ſi les conditions propoſées ne ſont pas acceptées, ils ne tâchent de devenir les arbitres de la guerre & de la paix: de ſorte, que leur jalouſie les fera, peut-être, entreprendre quelque choſe d'imprévû: (*) ſans parler de ce que les *Polonois* pourroient faire. Enfin la dernière & la principale conſidération eſt, qu'il faut ſatisfaire à ſa conſcience, & faire paroître devant Dieu & devant tout le monde, qu'on s'eſt prêté à tous les moïens raiſonnables pour obtenir la paix..... à Upſal ce 24. Juin 1645.

Votre bien affectionnée

CHRISTINE

Ces

(*) On auroit bien pû encore ſtipuler davantage pour la Couronne de *Suède*, dit *Pufendorf*, (1) ſi on avoit oſé ſe fier aux *Hollandois*, qui avoient envoïé une Flotte de quarante huit vaiſſeaux dans le détroit du *Sond*, ſans déclarer préciſément quel étoit leur deſſein: de ſorte qu'on ne ſavoit alors comment on en étoit avec eux.

(1) *l. c. ad ann.* 1645.

L'an. 1645.

Ces Lettres de *Chriſtine*, qui n'avoit pas encore dix neuf ans, peuvent ſervir de preuve de ſa capacité, & d'exemple de ſa manière de donner des ordres & des inſtructions à ſes Miniſtres, qui ſe trouvoient dans la perplexité des Traités & des Négociations épineuſes. Ce n'eſt pas qu'il manquât au Chancelier *Oxenſtierna* aucune des qualités néceſſaires à un grand Négociateur: Lui, qui depuis plus de vingt ans manioit les affaires les plus délicates d'une grande partie de l'*Europe*, & dirigeoit actuellement encore celles de l'*Empire*, où il avoit tant d'intérêts différens à ménager. Bien loin de-là, la Négociation de *Broemſebro*, quoique d'une grande importance pour la *Suède*, en particulier, ne l'embaraſſoit pas tant, qu'il ne pût ſuffire à mille autres incidens, où l'on avoit beſoin de l'entendre & de ſe règler ſur ſes avis. Ceux qui ont eu occaſion de lire les Régîtres & autres Actes de ce Traité de *Broemſebro*, qui ſe trouvent dans les Archives de *Suède*, & font un gros Volume, écrit, la plus grande partie, de la propre main de ce grand Chancelier, conviendront facilement, que c'eſt un chef d'oeuvre en ſon genre, qui ne céde en rien à aucun des ouvrages imprimés de cette eſpèce, comme les Lettres & Négociations du Cardinal d'*Oſſat*, du Cardinal *Perron*, du Préſident *Jannin*, de l'Ambaſſadeur *Walſingham*, du Comte d'*Avaux* & d'autres ſemblables. Il dirigea auſſi ce Traité de Paix d'une manière ſi avantageuſe, & en même tems, ſi conforme aux idées de *Chriſtine*, que toute la gloire en revint à la Reine, l'avantage à la *Suède*, & le mérite à lui-même, malgré la grande jalouſie que la *France* & d'autres Puiſſances en conçurent contre lui (*).

Grande capacité de *Chriſtine* dans les affaires de Cabinet.

Le Chancelier *Oxenſtierna* conſommé dans le Miniſtere.

Pour marque de la ſatisfaction entière que *Chriſtine* eut de ſes grands ſervices, elle l'honora de la dignité de Comte & lui donna une Terre conſidérable qu'elle erigea en Comté, & ſolenniſa cet Acte de déclaration par une belle Harangue en *Suédois*, qu'elle fit en plein Sénat le 27. Novembre 1645. à laquelle le Chancelier fit une réponſe fort-humble & fort-élo-

Chriſtine l'honore de la dignité de Comte.

(*) Voici par quels reproches Mr. de *Vauciennes* débute dans ſes Mémoires tirés des dépêches de *Chanut*: (1) „ Pendant que tous les Princes de l'*Europe* étoient aſſemblés à „ *Munſter*, pour rendre la paix à l'*Allemagne* & terminer une guerre qui l'avoit déſolée depuis trente ans, la *Suède*, enflée par les victoires & les heureux ſuccès qu'elle avoit eus, „ s'imagina que tout lui étoit permis, & que les moindres ſoupçons que lui donnoient „ ſes voiſins, ſuffiſoient pour les traiter d'ennemis. Sur ce fondement elle fit entrer à „ l'improviſte une Armée dans le *Danemarck*, & comme elle ſurprit ces Provinces, „ qui n'y ſongeoient pas, elle y jetta l'épouvante, & y fit en peu de tems de grands progrès.... „ La *France* courût auſſi-tôt a cet embraſement pour l'éteindre, le *Danemarck* écouta „ volontiers les propoſitions de paix, & la *Suède* ſe voïant blâmée de ſon mauvais „ procedé par ſes alliés, retira ſes troupes & donna les mains à un accomodemment, „ &c:" Voilà les ſentimens du plus intime ami de la *Suède*, comme la *France* le vouloit paroître, & qui elle-même avoit porté la *Suède* à attaquer le *Danemarck* en vertu du Traité conclu alors à *la Haye* entre les Plénipotentiaires de *Suède* & de *France*, & les Députés des *Etats Généraux*. (2). Mais que diront ſes voiſins & ſes alliés, des guerres que la *France* a entrepriſes depuis ce tems-là?

(1) Tom. I. pag. I. &c.

(2) V. Les Négociat. Secretes T. I. pag. 480.

I. an. 1645. éloquente, pour lui témoigner, combien il étoit ſenſible à la grace qu'elle venoit de lui faire. La première pièce étant de la compoſition de *Chriſtine* même, on ne ſera pas fâché qu'on lui donne place ici avec la traduction.

Wälborne Herr Canceller. Ehuru wäl många orſaker kunna hafwa bewekt wåre förfäder och framfarne Sweriges Rikes konungar at inrätta det Grefwelige ſtåndet; ſå kan det wara huru det will: întet twifwel är, at de ju hafwa dermed welat låta ſe, ſig icke wara inſenſibles att ſignalera ſine trogne Tienare, och dem ſådane præmia virtutis nådeligen meddelat. Ty oanſedt ock andre äretitlar hafwa haft ſit eſtime; ſå är likwäl intet twifwel, at denne hafwer ſynnerligen warit öfwer andre wärderad. Och efter nu gifs mig, genom Guds nåde, tillfälle, at beneficera dem, ſom, hafwa giordt mig goda och anſeenlige tienſter; ſå kan iag utan någons præjudice med skiäl ſäja, det J hafwen ſä employerat de 34. år, om iag rätt efter täncker, ſom i hafwen tient, både min S. farfader, ſom ock ſedan min S. kiäre fader dödde, och ſåledes comporterat eder uti Ambaſſader, Commiſſioner och ombetrodde gouvernementer, at i wiſſerligen hafwen tedt Eder en ſtor miniſter, hos en ſtor konung. Det borde fuller întet mig kalla honom ſå, men det år likwäl werlden kunnigt, at han förſt hafwer frälſt oſs utur den vilitet wi til förene ſåto uti, och fördenskuld bil-

Noble Seigneur Chancelier. Quels qu'aïent été les motifs qui ont porté nos ancêtres, & les Rois de *Suède* nos Prédéceſſeurs, à inſtituer l'ordre des Comtes dans ce Roïaume, on ne ſauroit douter qu'ils n'aïent voulu par-là faire connoître, qu'ils n'étoient pas inſenſibles au plaiſir de diſtinguer leurs fidéles ſerviteurs, en leur conférant gracieuſement de ſemblables recompenſes qui ſont duës à la vertu. Car quoique les autres tîtres d'honneur aïent leur prix, on ne peut cependant révoquer en doute, que celui-ci ne l'emporte ſur eux. Etant donc, par la grace de Dieu, en état d'en honorer ceux qui m'ont rendu de bons & importans ſervices; je puis dire avec raiſon & ſans faire tort à qui que ce ſoit, que durant les trente quatre années, (ſi je m'en ſouviens bien,) que vous avez été au ſervice de mon Grand-Pére & de mon Père de bien heureuſe mémoire, de même qu'au mien, après leur mort, dans les Ambaſſades, les Commiſſions, & les Gouvernemens, qui vous ont été confiés, Vous vous êtes conduit de maniére, à vous faire certainement reconnoître pour le grand Miniſtre d'un grand Roi. Il ne me ſied peut-être pas bien de nommer ainſi feu mon Père. Mais tout le monde ſait, qu'il a rendu le nom des *Suédois* plus illuſtre qu'il n'avoit jamais été, & qu'à cet égard, il mérite bien que nous lui donnions le tître de *Grand*. Je ne veux pas entrer

dans

billigt, af oſs ſtor eſtimeras. Iag will nu intet oprepa alla particulariteter, eſter ſåſom det skulle lædera Eder modeſtie. Det är nog, at jären förſäkrade, Gud ler edre actioner, edert ſamwete kan ſig tryggia der wid, och en ſtor konung hafwer det låtit ſig behaga, hwilken, ibland annat, och deraf hafwer warit lyckoſam, at han hafwer af Gud warit beneficerat med en ſtor Miniſtre öfwer hwilken han hafwer haft äran at commendera. Så är icke eller det ringa at skatta, at eburuwäl i hafwen warit ſocius conſiliorum, *och åltjd coopererat at conducera affairerne til gode och önskelige utſlag; ſå hafwen i likwäl welat reſpectera eder konung ſom eder Herre; honom med trohet, flit, dexteritet, och skyldig hörſambet wäl gådt tilhanda. Sedan när Gud täcktes min ſ. Herr fader hädankalla, och mig här qwarlämna ett omyndigt Barn, ſå hafwe i troligen tient fädernes Landet, och med edre med-Colleger ſå anrättat min ungdomsår, at iag nu wål är kommen til den ålder, och uti min anträdde Regering funnit alle ſaker uti ſådant önskeligit tilſtånd, at wi alle deraf nu kunne taga icke ringa contentement. Det kunde en annan til äfwentyrs icke hafwa wetat undraga, och ſåttia* modum ambitioni: *Men i hafwe af ſådane vaniteter intet låtit eder tranſportera, utan altid betäenkt*

dans le détail des particularités qui vous régardent, craignant de bleſſer Votre modeſtie. Il ſuffit que vous ſoïez perſuadé que Dieu régarde vos actions: que votre conſcience ſe repoſe là-deſſus, & que vous avéz eu l'approbation d'un grand Roi, qui a été heureux d'avoir rencontré en vous un grand Miniſtre, ſur qui il a eu l'honneur de commander. Ce qui n'eſt pas moins eſtimable en vous, c'eſt, qu'en l'aſſiſtant de vos Conſeils, & en travaillant toûjours avec lui à conduire les affaires à une concluſion bonne & deſirable; Vous avez néanmoins ſû reſpecter votre Roi, comme Votre Maître, & vous lui avez donné en tout & par tout des preuves de votre fidèlité, de votre activité, & de votre dextérité, de-même que de l'obéiſſance que vous lui deviez. L'an. 1645.

Après qu'il eût plu au Tout-puiſſant d'appeller de ce monde à lui le Seigneur mon Père, & de me laiſſer orpheline en bas âge, vous avez fidèlement ſervi la Patrie, & avec vos Collègues vous avez pris ſoin de me faire bien emploïer les années de ma jeuneſſe, & fait en ſorte, qu'aïant atteint l'âge où je ſuis, j'ai trouvé à mon entrée dans la régence, toutes choſes dans l'état où on les pouvoit ſouhaiter, & dans un ſi bon ordre, que nous tous ne pouvons qu'en être trés-contens. Un autre que vous, n'auroit peut-être pas été capable de ſe modérer &

den de

L'an. 1645.

den reſpect ſom i Gud och mig, eder laglige öfwerbet, hafwen warit skyldig. Ytterme ra oanſedt den tjden år kort, ſom iag hafwer ſutet wid Regementet; ſå hafwer iag likwäl öfwerflödigt förnummit eder vigilantz, dexteritet, förſtånd och höge qualiteter, icke hafwa warit utan effect. Det år allom kunnigt, at det Danske kriget, förmedelſt wapnens fortſättjande, och edert förſichtige conduite i ſynnerhet wid fredstractatens utförande, hafwer nådt det önskeliga utſlaget, ſom wi nu kunna oſs bögeligen bugna öfwer. Detta ſom här allenaſt i ſumme-wis är mentionerat, ſå at alle wål kunna mârckia wara mycket forbigådt, är ſåledes korteligen allenaſt attingerat, at i må förſäkra Eder det jag edre meriter erkänner. Ty ſåſom i hafwen ſielf skattat eder skyldighet, troligen och wäl tiena; ſå hafwer ock iag bållit mig obligerad, edert arbete, flit och dexteritet behörigen at ihugkomma. Jag will förhoppas, at J förebålle edre Barn icke allenaſt med exempel, utan ock med förmaningar, at de ingå edre fotſpår, giöra ſig meriterade hos fädernes landet och mig, ſom Gud och naturen hafwer ſatt til deras rätta öfwerbet, och wänta af mig all gunſt och nåde, intet twiflandes derom at iag icke skal deras tienſter anſe, och dem efter skäl och occaſionerne beneficera, förbliſ-

de mettre des bornes à ſon ambition; mais vous ne vous êtes pas laiſſé emporter à de pareilles vanités, aïant toûjours eu devant les yeux & le reſpect dû à Dieu & celui que vous me devez comme à Votre légitime Souveraine. Enfin, quoiqu'il n'y ait que peu de tems que je tiens en main le timon du gouvernement, combien n'ai je pas eu de preuves des bons effets de votre vigilance, de votre capacité, de votre génie, & de vos éminentes qualités? Chacun ſait, que ſi la guerre avec le *Danemarck* au eu une fin ſi heureuſe & dont nous pouvons tous nous réjouir, c'eſt par les armes & par Votre ſage conduite, particulièrement dans la Négociation de la Paix. Je ne touche que légèrement tous ces points, & de manière que tout le monde remarquera que j'en paſſe ſous ſilence un grand nombre d'autres. Vous vous tiendrez néanmoins pour aſſuré, par le peu que je viens de dire, que je connois votre mérite. Et comme vous penſez, qu'il eſt de votre devoir de me ſervir bien & fidellement; je ne me crois pas moins obligée de reconnoître vos travaux, votre aſſiduité, & votre habileté. Je me flatte que non ſeulement Vous continuerez de donner un ſi bon exemple à vos Enfans, mais encore que vous les exhorterez à ſuivre vos traces & à ſe faire un mérite envers la Patrie & envers moi, que Dieu & la Nature ont établie leur Souveraine; de ſervir avec fidélité &, de s'attendre par-là à toutes ſortes de graces & de faveur, étant aſſurés, que j'aurai égard à leurs ſervices & que je les recompenſerai ſelon la rai-

ſon

blifwandes både Eder och dem ſamteligen, med ſynnerlig gunſt altid bewågen.

ſon & les occaſions ; Vous étant & à eux tous toûjours très-affectionée. L'an 1645.

Comme l'illuſtre *Grotius* revint cette année de ſon Ambaſſade de *France*, & qu'il mourut en chemin peu après, s'en rétournant dans ſa Patrie ; il ne ſera pas hors de propos d'inſérer ici quelques circonſtances de l'Hiſtoire de ce grand homme, qui ont rapport à celle de *Chriſtine* & du Chancelier *Oxenſtierna*.

De l'illuſtre *Grotius*, & du peu d'affection du Cardinal de *Richelieu* pour lui, de ſon Ambaſſade de *Suède*, de ſon rappel, & de ſa mort.

Tout le monde ſait, que *Hugo Grotius* s'etant ſauvé de la priſon (*) ſe retira en *France*, où le Cardinal-Miniſtre de *Richelieu* lui fit avoir une penſion de mille écus. Mais il en fut privé ſans en ſavoir la raiſon & obligé de ſe retirer à *Hambourg*. Par ce trait & autres ſemblables, on a depuis trouvé, que *Prioleau* (*a*), dans ſon Hiſtoire n'a pas tant eu tort de tracer le caractère de cette Eminence en ces termes „ primum Abbas, deinde Epiſcopus, infelix Concionator, Sorbonicis chimæris mentem paſtus, politioris literaturæ rudis " c'eſt à dire, *Devenu d'abord Abbé, enſuite Evêque & miſérable Prédicateur: il fut nourri des chimères de la Sorbonne, & ignorant dans les belles-Lettres.* Et en verité, on ne peut pas comprendre, que ce Cardinal, qui donna près de quatre-vingt mille livres de penſion à des Poëtes dont quelques uns étoient très-médiocres, mais aſſez grands, au jugement de *Richelieu*, pour l'élever ſans ceſſe juſqu'à aux nuës & parler de lui comme d'une Divinité ; on ne peut, dis-je, comprendre, que ce Cardinal, après des libéralités ſi mal entenduës, ait pû avoir aſſez peu de cœur, pour laiſſer ſortir de *France*, faute de ſubſiſtance, le premier de tous les ſavans de ce tems-là (*b*). On en a voulu trouver la cauſe en ce que le Cardinal n'avoit pû digérer, que Mr. *Grotius* n'eût pas dit un ſeul mot à ſa louange dans la belle Dédicace qu'il venoit de faire à *Louis XIII.* Roi de *France*, de ſon excellent Traité *du droit de la Guerre & de la Paix.* Et il n'en falût pas davantage pour perpetuer ſa haine contre lui, que le reproche ſanglant que *Grotius* fit à ſon ami le Préſident *de Marca*, d'avoir jugé, comme le Cardinal l'avoit voulu, les infortunés de *Cinqmars* & de *Thou* (†) auxquels le Car-

Caractère du Cardinal de *Richelieu*.

(*a*) *Hiſtoria Galliæ Libr. I. pag. II.* Auberi *Mém. l. c. pag.* 341.

(*b*) Auberi *l. c. p. c.* Manes Grotii *p.* 285. *&c.*

(*) Il n'y a perſonne qui ne ſache, (1) que *Grotius* s'échappa de ſa priſon par l'artifice de ſa femme. Il lui en donne auſſi tout l'honneur dans ce beau Poëme qu'il compoſa ſur la route d'*Anvers* à *Paris*: il y dit: *nos multum debere fatemur Conjugio* &c & finit par toucher l'injuſtice qu'on lui avoit faite, en violant en ſa perſonne les Loix du païs:

Et proculcatas in noſtro corpore leges &c. (2).

(†) Outre la haine que la ſociété des *Jéſuites* portoit au Père de Mr. de *Thou*, à cauſe

(1) V. La Préface des œuvres de *Grotius*, *item* Manes Grotii *paſſim* & *Præfat.* Obrechti *ad Grotii Jus Belli & Pacis. pag.* 4. *&c.*

(2) V. *Auberi du Maurier* Mém. de Hollande l'art. de la vie de *Grotius* pag. 339.

L'an. 1645. Cardinal fit trancher la tête (*).

Cependant *Guſtave-Adolphe* qui ſe connoiſſoit mieux en grands hommes, aïant appris le ſort de *Grotius*, fit mander (*a*) à *Salvius* ſon Miniſtre à *Hambourg*, de l'engager au ſervice de *Suède*. Mais le Roi étant mort la-même année, *Oxenſtierna* ne chercha pas moins à l'emploïer. *Grotius* lui en témoigna ſa reconnoiſſance par deux lettres qui n'ont pas encore été publiées (†). Enfin le Chancelier réſolut de l'envoïer Ambaſſadeur à la Cour de *France*, (*b*) peut-être-même pour faire d'autant plus de chagrin au Cardinal, que celui-ci lors qu'*Oxenſtierna* paſſa par la *France*, ne lui avoit pas fait aſſez de civilités, n'aïant pas voulu lui donner la main chez lui, ni feindre d'être malade, comme il le fit à la premiére viſite de l'Ambaſſadeur d'*Angleterre*. *Richelieu* au contraire, piqué au vif, de voir revenir en *France*, revétu du caractère d'Ambaſſadeur, un Homme, que, peu d'années auparavant, il n'avoit pas jugé digne d'une chétive penſion; fit tout ce qu'il put pour le faire rappeller, en quoi il fut fidélement ſecondé par ces-mêmes Compatriotes de *Grotius*, qui l'avoient condamné à une priſon perpétuelle. Mais *Oxenſtierna* tint bon, & ne changea rien à ſa réſolution en faveur de notre illuſtre ſavant (*c*). Car comme on avoit fait naître des difficultés ſur l'étendue du plein pouvoir de ce Chancelier, en vertu duquel il avoit envoïé Mr. *Grotius*, il fit repréſenter au Cardinal, que le-même pouvoir, qui l'avoit fait conſidérer aux traités qu'il avoit faits avec la *France*, le devoit faire conſidérer dans la commiſſion qu'il avoit donnée à Mr. *Grotius*, laquelle on ne pouvoit rejetter, (*d*) qu'en même-tems on n'annulât tout ce qui

Oxenſtierna chagrine Richelieu par le moïen de *Grotius*.

(*a*) *V.* Palmſköld *ad ann.* 1632. *pag.* 338. & Manes Grotii *p.* 346.

(*b*) Wicquef. *Ambaſſ. L. I. Sect. XIX.* *p.* 349. & *Liv. II. Sect. II. p.* 15. Vitt. Siri *Mém. Rec. T. VIII. p.* 236. Wicquef. *Mém.* *p.* 213. Manes Grotii *p.* 394.

(*c*) Pufend. *de R. S. Libr. XI.* §. 78. Bayle *Diction. art.* Grotius *lit. F.* Manes Grotii *p.* 350. & 351.

(*d*) *Mémoires de* Wicquefort *p.* 213.

cauſe des vérités qu'il avoit dites d'eux dans ſon excellente Hiſtoire, on croit, que le paſſage qui régarde l'Oncle du Cardinal de *Richelieu* (1) contribua beaucoup à la mort du fils: le voici: „ *Inſtitutus & a Guiſianis, tanquam ſalutis regiæ ſtudioſis, magis vero,* „ *quo privatæ ſecuritati conſulerent, nova equitum ſclopetariorum cuſtodia, quibus præpo-* „ *ſitus eſt* Antonius Pleſſius Richelius, *vulgo dictus* Monachus, *quod eam vitam olim* „ *profeſſus fuiſſet, dein voto ejurato, omni ſe licentiæ ac libidinis genere contaminaſſet.* „ (2).

(*) Le Cardinal de *Richelieu*, dit le *Clerc* (T. I. p. 179. & T. II. p. 39) agiſſant ſouverainement, ne voulut pas qu'il y eût qui que ce ſoit qui pût implorer le ſecours des loix contre ſes volontés, & en ſe moquant des juges, il dit: qu'il faloit avouer, que Dieu accordoit des lumières aux juges qu'il ne donnoit pas aux autres hommes, puiſqu'ils avoient pû trouver dequoi condamner à la mort le Maréchal de *Marillac*.

(†) Ces deux Lettres ſont datées de *Hambourg* $\frac{14}{24}$ Febr. 1633. & $\frac{1}{10}$ Januarii 1634. *Gerh. Jean Voſſius* qui ſans doute avoit apris l'intention du Chancelier *Oxenſtierna*, lui en écrivit

Voïez les dans l'appendice num VI & VII.

(1) *Libr. XXIV. pag.* 380. *item* Wicquefort *Hiſt. des Pr. Unies T. II. P. II. pag.* 561.

(2) V. Les œuvres diverſes de *Segrais* Tom. I. pag. 173. item Mém. pour juſtifier l'innocence de Mr. *Franc. Aug. de Thou* dans le VII. Tome de *Thuani Hiſtoria* pag. 6. &c. & 26. &c.

qui avoit été fait avec lui-même (*). A cette explication le Cardinal fut obligé d'acquieſcer & de traiter Mr. *Grotius*, comme une perſonne revétuë du caractère repréſentatif (†). Au reſte, comme il étoit irréprochable, *Ri-* L'an. 1645.

crivit le 8 Juin 1635. entre autres choſes (1), „ *Rem gratam feceris, eximium illud be-* „ *neficium conferendo in ſummum virum* Hugonem Grotium: *in quo neſcio plus ne amem* „ *eximiam pietatem, atque ut erectam, ita ſuaviſſimam indolem: an vero magis mirer divi-* „ *num ingenium & incomparabilem doctrinam: non equidem diffiteor, ſupereſſe aliquos, qui* „ *aliud malint, ſed ferè, qui vel vehementer læſerint, vel metuant, ne tantis ſuis obſtruat* „ *luminibus.....*

(*) Le Chancelier *Oxenſtierna* s'autoriſoit lui-même dans toutes ſes négociations du plein pouvoir, qui lui avoit été donné au nom de la Reine *Chriſtine* & du Roïaume de *Suède*, & en conſéquence il conſtituoit tel Miniſtre & Ambaſſadeur, que bon lui ſembloit. Auſſi Mr. *Grotius* ſur la difficulté que lui avoit faite la Cour de *France*, s'expliqua-t-il de cette manière-ci dans la lettre qu'il écrivit au Chancelier de St Denis le $\frac{25}{15}$ $\frac{\text{Févr.}}{\text{Mars}}$ 1635. (2) „ *Sextus jam dies eſt cum huc ad me venit Regis miſſionalis Co-* „ *mes* Brulonius. *Scire voluit quo nomine advenisſem. Dixi nomine Reginæ Sereniſſimæ* „ *Suedorum Legatum, ex poteſtate illuſtriſſimæ Excellentiæ veſtræ conceſſa. Diſputare cæ-* „ *pit & dicere: numquam admiſſos Legatos, quos olim miſiſſet Dux* Maynius *poteſtate* „ *Regis Hiſpani inſtructus. Dixi, non mirum id, fervente bello & odio* Maynii, *factum.* „ *Hagæ cum induciæ fierent, Legatos, quos Archiduces, nomine Regis* Hiſpaniæ *miſerant,* „ *ut Regis Hiſpani Legatos honoratos à Galliæ Britanniæque Legatis. Et cum Cardinalis* „ Richeliaeus *a Rege poteſtate liberrima, belli Italiæ tempore, inſtructus eſſet, ſi Lega-* „ *tos miſiſſet, apud ſapientes omnes eodem futuros loco fuiſſe quo ii quos a ſuo latere Rex* „ *miſiſſet. Poteſtatem vero Tuæ Illuſtriſſimæ Excellentiæ ab regno univerſo datam non* „ *poſſe in controverſiam trahi, cum & Legatos ex ea poteſtate miſſos complures, etiam po-* „ *ſtremos, Rex ut Legatos Regios excepiſſet, & Regis Legati cum illuſtr. Excellentia* „ *Tua ut talem habente poteſtatem feciſſent.....*

(†) En cette qualité Mr. *Grotius* n'alla jamais faire viſite au Cardinal de *Richelieu*, parceque celui-ci ne vouloit pas lui donner la main chez lui (3). Le premier ne fut pas content non plus de la réception que le Chancelier de *France* lui fit. Il le mande dans ſa lettre à *Oxenſtierna* le $\frac{1}{11}$ Nov. 1638. (4) en diſant: „ *Quæ nuper de* Franciæ „ *Cancellario ſcripſi, vera erant, imo vera minus ſcripſeram. Nam neque obviam mihi ve-* „ *nit ut mos eſt, neque de more debitum dedit locum, neque deduxit quouſque mos eſt. Ce-* „ *terum cum medius tertius ad me venit Comes* Brulonus, *dixeritque, præſentibus etiam* „ *Cancellarii Domeſticis, ſi quid fuiſſet quod mihi minus placeret, id incuriæ magis quam* „ *conſilio adſcribendum: velle Regem a Miniſtris ſuis, eum mihi habere bonorem, qui Re-* „ *gum Legatis dari ſoleret, hoc quoque non celandum ſublimitatem Tuam judicavi.....*

Palmskiöld remarque dans un autre endroit, (5) que Mr. *Grotius* allant rendre viſite au *Chancelier de France* & s'apperçevant qu'on lui avoit deſtiné un ſiège au-deſſous de lui, il ne l'accepta point, mais prit la place qui lui étoit dûe.

Nous rapporterons à cette occaſion l'hiſtoire plaiſante qui arriva à la fille de cet Ambaſſadeur étant à la Cour avec ſa Mère „ (6) une fois que *Madame Grotius*, qui étoit „ d'une groſſeur prodigieuſe, étoit aſſiſe au Cercle: (car elle y alloit quelquefois quand „ ſon Mari fut Ambaſſadeur de *Suède*): Mr. le Cardinal *de la Valette*, fendant la preſ- „ ſe pour s'approcher, & enviſageant de loin cette groſſe femme qu'il ne connoiſſoit „ point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille qui étoit cet Ours aſſis auprès de la „ Reine? à quoi aïant répondu, C'eſt ma Mère, Monſieur: (car il s'étoit juſtement „ adreſſé

(1) G. J. *Voſſii* Oper. T. IV. pag. 197.
(2) Mſc. tirée de la Bibliothèque d'*Oxenſtierna*.
(3) *Manes Grotii* p. 394. & 398. *Pufend.* de R. Suec. L. XI. §. 78.
(4) Tirée de la bibl. d'*Oxenſtierna*.
(5) Mſc. ad ann. 1640. pag. 491.
(6) *Auberi du Maurier* l. c. pag. 335.

L'an 1645. *Richelieu* fut forcé de l'admirer. Il le goûta infiniment, & lui demanda même pardon du paſſé, attribuant ſa ſortie de France au Père *Joſeph Capucin*, qui étoit comme on ſait le grand favori de ce Cardinal. (*a*) (*) L'unique choſe qui lui déplaiſoit en *Grotius* étoit ſa roideur, & qu'il ne vouloit pas être ſouple auprès de lui, comme il ſouhaitoit que tout le monde fût (*b*), mais *Oxenſtierna* le lui avoit expreſſément défendu. Quoiqu'il en ſoit, le caractère dont il étoit revétu n'empécha pas ſes ennemis, même ceux d'entre ſes Compatriotes, de lui porter de tems en tems des coups fourrés & de lui ſuſciter des chicanes (*c*). Cependant *Oxenſtierna* le ſoutint toujours de ſon autorité & chérit en lui la droiture & la probité qui lui étoient naturelles.

Enfin après la mort (†) du Cardinal, le Chancelier *Oxenſtierna*, n'aïant plus le même crédit auprès de *Chriſtine*, qui l'année auparavant avoit commencé à règner de ſon Chef (‡), ſouffrit, que l'on accordât à Mr. *Grotius* le

(*a*) *V.* Manes Grotii *p.* 370 *&* 377. *T. II. p.* 20 *&* 21.
(*b*) Pufend. *l. c.* §. 78. Wicquef. *l. c.* (*c*) Man. Grot. *l. c. & p.* 375.

„ addreſſé à *Mademoiſelle Grotius* nommée *Cornelia*). Confus de cette horrible mépri-
„ ſe, le viſage plus rouge que ſon habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon
„ dans le Cercle, & ſe retira auſſitôt hors de là, attendant que le Cercle fut levé, pour
„ faire part de ſon avanture à la Reine.

„ (*) Le P. *Joſeph* Capucin n'avoit rien de ſon ordre que l'habit, & n'avoit même
„ rien de Chrétien que le nom. C'étoit un eſprit plein d'artifices & de fourberies & qui
„ ne tâchoit que de tromper tout le monde..." Haec le *Clerc* vie de *Richelieu* T. I. p. 412. item Mém. de *Brienne* T. II. p. 175. not. &c.

(†) *Grotius* aïant appris la mort de *Richelieu*, dit à ſon Ami (1) *non illum refodiam.* Il fit l'épitaphe de ce Cardinal, où il y avoit entre autres choſes. *Chriſtianos Principes mutuis armis exercuit: aulam homuncionibus replevit: luſit Europam.* Mr. *Joly* dit de lui: *Richelieu expira, comme il avoit vécu en vrai Commedien.*

Chriſtine prend les Rènes du Gouvernement.

(‡) Ce fut l'an 1644. le 8 Décembre que *Chriſtine* aïant dix-huit ans accomplis prit en main les rènes du Gouvernement de ſon Roïaume. Les cérémonies uſitées en cette occaſion ſont décrités dans le Mercurio de *Siri* (2), & dans le *Théatre Cerem.* par Lunig. (3). Pour en perpétuer la mémoire on fit frapper entr'autres une grande Médaille, où on voit la Reine repréſentée d'un côté avec les cinq Chefs des premiéres charges du Roïaume, entourée de cette Epigramme.

„ *Imperium Proles Guſtavi Maxima Magni*
„ *Suſcipit, innumeris vivat Chriſtina triumphis*

De l'autre côté étoit gravée la victoire gagnée ſur mer peu auparavant contre les Danois, avec ce diſtique.

„ *Auguſtæ, prendit dum ſceptra potentia, lauro*
„ *Cingit Sacratum Balthica pugna caput* (4).

Mr.

(1) *Auberi* l. c. pag. 352. Mém. de *Joly* T. II. p. 215. not. item la ſuite de l'hiſt. de *Mezerai* T. I. p. 378. 379. & T. II. p. 282.
(2) Tom. II. p. 255. &c.
(3) Tom. II. p. 512. &c.
(4) *Loccen.* hiſt. *Sued.* Libr. VII. p. 731. item *Brenneri* Theſ. num. pag. 186. & *Lochners* Med. Sam. l. A. 1738. pag. 9. &c.

le rappel qu'il avoit lui-même demandé (*) & qu'on lui ſubſtituât en qualité de Réſident un nommé *Duncan*, Ecoſſois d'origine, qui ſous le nom de *Cériſante* (†) avoit fait d'aſſez bonnes habitudes à la Cour de *Stockholm* pour faire rappeller *Grotius*, en quoi il réuſſit. *Cériſante* plus propre cependant pour le théatre que pour les affaires, quitta ſon poſte & partit de la Cour de *France* à l'inſçû de la Reine ſa Maitreſſe, allant chercher fortune ailleurs (*a*). L'an 1645.

Pour

(*a*) *Mém. de* Wicquef. *p.* 214. Négoc: Secr. *de* Weſtphal. *T. II. p.* 67. Oeuvres de Segrais *T. I. p.* 48. Bayle *Diction. art.* Cé. riſante *lit. C.* Nemeitz. *Verv. Ged. P. V. p.* 151. *&c.*

Mr. *Grotius* la félicita là-deſſus par cette belle lettre écrite de *Paris* le $\frac{1}{11}$ Janvier 1645, (1) quoiqu'il ſe ſoit mépris en la félicitant ſur ſon couronnement, qui ne ſe fit que l'an 1650:

„ *Sereniſſima ac Potentiſſima Regina, Domina clementiſſima. Per tot maria ac terras fama* „ *huc venit de corona regia impoſita Auguſto Capiti Majeſtatis Tuæ more Majorum in fig-* „ *num conſolidati regiminis cum jure regnandi. Sit hoc Majeſtati Tuæ regnoque felix for-* „ *tunatumque! Si tot coronæ ex lauru imponerentur Majeſtati Tuæ, quot non dicam victo-* „ *rias, ſed illuſtres victorias obtinuit, non eſſet locus ubi ponerentur. Duas adhuc ſperamus* „ *videre aut audire, alteram ex myrto, alteram ex oliva: nam ultima, id eſt coeleſtis, quam* „ *divina bonitas Imitatrici ſuæ largietur, ſicut Majeſtati Tuæ nunquam veniet nimis cito,* „ *ita, quamquam diutiſſime dilata, nunquam non nimis cito populis imperii Maj. Tuæ: qui-* „ *bus permittere debet Majeſtas Tua, ut hac una in re vota faciant Majeſtatis Tuæ votis* „ *contraria. Eorum vota & Ego*

Sereniſſima ac Potentiſſima Regina, Domina clementiſſima ſubſigno, utpote

Auguſtæ Majeſtatis Tuæ
obedientiſſimus ſubditus
H. Grotius.

(*) A ſon arrivée à *Stockholm* il en fit ſes remercimens à *Oxenſtierna*, qui étoit alors abſent, dans ſa Lettre du 25 Juin 1645. (2) où il dit „ *Beneficiis ſummis Excellentiæ* „ *Veſtræ in me & hoc acceſſit, quod adjutus Ejus diplomate feliciter* Stockholmiam *per-* „ *veni*". Ces deux grands perſonnages s'entraimoient tendrement. *Grotius* écrit à ſon ami *Auberi du Maurier* (3) „ Oxenſtiernæ *amicitiâ me ſpecioſiorem quam ipſa Legatione,* „ *cenſeo* & autre part: Oxenſtierna *me in umbra literariâ deliteſcentem in lucem reſque* „ *magnas vult producere. Ego vero nihil magis metuo quam, ne opera mea tanti viri con-* „ *ceptæ de me ſpei minus reſpondeat*". On s'apperçut enſuite que Mr. *Grotius* ſe laſſoit de la vie gênante des Miniſtres & des Courtiſans. Il dit à ſon ami du *Maurier:* „ (4) „ *Aulæ me natum factumque haud eſſe.*

(†) Deux ans auparavant Mr. *Grotius* lui-même avoit écrit une lettre à *Oxenſtierna* en faveur de ce *Cériſante*. La voici „: (5) *Serizantius Gallus homo nobilis, præterea* „ *eruditus mihique commendatus à multis amicis meis, etiam ab illuſtribus Suedis qui hic* „ *ſunt, & ſuper hoc operibus etiam ſuis, quæ ſcripſit oratione vincta & ſoluta, magno ſpi-* „ *ritu, nec minori ingenio, cum Suediam velit petere, & ex armorum Suedicorum commi-* „ *litio, majus ſibi quam aliunde decus ſperet, dignus mihi viſus eſt quem notitiæ ſublimita-* „ *tis Tuæ traderem. dab. Lutetiæ d.* $\frac{1}{21}$ *Febr.* 1643. Mr. *Arnauld*, Abbé de St. Nicolas, „ Mi-

(1) tirée de *Palmsköldiana.*
(2) Lettre en Mſc. tirée de la Bib. d'*Oxenſtierna.*
(3) Dans les Lettres imprimées de *Grotius* num. 187. & 161.
(4) *Grotii* Epiſt. lat. num. 77.
(5) Tirée de la Bibl. d'*Oxenſtierna.*

L'an 1645. Pour Mr. *Grotius* par le ſoin du Grand Amiral *Wrangel* il fut tranſporté ſur un vaiſſeau de guerre de *Wismar* à *Calmar*, & arriva à *Stockholm* au mois de Juin 1645. Il y fut reçu fort gracieuſement de la Reine. Après lui avoir rendu compte de ſon Ambaſſade & l'avoir remerciée des bontés qu'on avoit eûës pour lui: il demanda ſon congé. La Reine témoigna ſa ſatisfaction des ſervices qu'il avoit rendus durant ſa minorité, & lui promit de les reconnoître: Mais ſur ſa demande de congé, Elle ne lui répondit qu'indirectement, d'où il comprit, qu'elle vouloit le retenir auprès d'elle. C'étoit juſtement ce qu'il ne ſouhaitoit pas, à cauſe de la jalouſie qu'il croïoit avoir apperçue dans quelques-uns des Grands de la Cour à ſon arrivée à *Stockholm*. (*a*).

Mrs du *Maurier*, & *Ménage*, & *Bayle* après eux (*b*) prétendent que là-deſſus il s'en alla aux *Dallers* (endroit éloigné de *Stockholm* environ ſept lieuës ſur le bord de la Mer;) pour s'en retourner en *Hollande*, ſans prendre congé de la Reine, dont elle s'étoit fachée. Mais c'eſt ce qu'on a de la peine à concilier avec ce fait-ci, bien avéré, (*c*) que *Chriſtine* conſentit enfin à ſa démiſſion & lui fit préſent d'environ douze à quinze-mille Ecus, en cuivre brut: en témoignant même après ſa mort la haute eſtime qu'elle avoit pour lui, comme nous le verrons bientôt par la lettre que la Reine écrivit à ſa veuve.

Des ſentimens dans leſquels *Grotius* mourut, du cas que firent de lui *Guſtave-Adolphe* & *Chriſtine*, & de ſon epitaphe.

S'étant embarqué il fut ſurpris par une violente tempête, qui le jetta ſur les côtes de *Pruſſe*, d'où il ſe rendit par un mauvais tems & dans une voiture fort incommode, à *Roſtock*. Il y arriva fort malade le 17. d'Août, & le Médecin *Stockman* n'en concevant pas de bonnes eſpérances, il fit venir le lendemain auprès de lui Mr. le Docteur *Quiſtorpius*, Miniſtre Luthérien, qui dans ſa lettre écrite la veille de la St. Michel en 1645. au Docteur *Calovius*, aſſure entre autres circonſtances, que Mr. *Grotius* mourut dans de vrais ſentimens d'un bon Chrétien de l'Egliſe Proteſtante. (*).

Au

(*a*) Bayle *l. c. art.* Grotius *lit. H.* Præfat. *Oper.* Grotii. Manes Grotii *p.* 474 & 475. Auberi *Mém. p.* 359. Ménagiana *T. II. p.* 321. Bayle *l. c. lit. H.* Holberg *Paralleles des Dames Tom. II. p.* 207.

(*b*) *Mém. de* Hollande *p.* 359. Ménagiana *T. II. p.* 321. Bayle *l. c. lit. H. item* Holberg *paralleles des Dames Tom. II. pag.* 207.

(*c*) Manes Grotii *pag.* 476. &c. *Mr.* Koehler *ſe méprend en ne lui donnant que treize cent écus en cuivre v. ſes Muntz-Bel. Tom. V. p.* 147. Gundling *lui donne douze mille Ducats v. ſes Diſcours ſur les Sciences Tome I. p.* 1150.

„ Miniſtre de *France* à *Rome* dit de lui dans ſes Négociations: (Tom. V. p. 342. not.)
„ *Serizantes* étoit né dans la Religion Proteſtante: mais aïant formé le deſſein d'em-
„ braſſer la Religion Catholique, il quitta le ſervice de *Suède* & fit ſon abjuration à
„ *Rome* en 1647. Comme il étoit ſans fortune, on lui donna l'emploi de ſuivre Mr.
„ le Duc de *Guiſe* à *Naples* en qualité de Réſident du Roi de *France*, où il eut quelques
„ mortifications, comme on le peut voir l. c. pag. 343. 349. 397 &c ".

(*) *Quiſtorp* y dit entre autres choſes: „ *Acceſſi, propemodum in agone virum conſtitu-*
„ *tum offendi, compellavi, &, me nihil maluiſſe, affirmavi, quam ut mihi cum ipſo inco-*
„ *lumi ſermones ſociare licuiſſet. Regerit ille: Ita Deo viſum eſt. Pergo, ut ad beatam*
„ *emigrationem ſe componat, peccatorem ſe agnoſcat, ſuper commiſſa doleat, moneo. Cum-*

„ *que*

Au reſte, on a remarqué, que *Grotius* reſſembloit fort au Grand *Guſtave-Adolphe* tant de viſage, que par la taille & la forme du corps. L'Auteur des *Manes Grotii* ſi ſouvent cité, (a) en fait le parallele, ajoutant que ce Prince prenoit plaiſir à lire, à ſes heures de loiſir, ſon Traité du Droit de la Guerre & de la Paix, & faiſoit tant de cas de ſes grands talens, qu'il diſoit: *Unam eſſe Grotium*, c'eſt-à-dire que *Grotius* n'avoit pas ſon pareil. L'an 1645.

Chriſtine ne donna pas un moindre témoignage de ſon eſtime pour cet Homme incomparable, dans la lettre qu'elle écrivit à ſa veuve, qui devoit lui envoïer les Livres & les Manuſcrits de feu ſon Mari (*). On l'inſère ici, quoique hors de l'ordre chronologique, accompagnée, dans les notes, du commentaires, que le ſavant Mr. *Muſæus* à faits là-deſſus.

MAdame. J'ai appris de votre lettre du 16 Juillet, comme quoi mon Ambaſſadeur a exécuté les ordres que je lui avois donné touchant les Livres de feu Monſieur Grotius, *votre mari; & que non-obſtant les offres, que d'autres avoient faites, pour s'en rendre poſſeſſeurs, vous avez eu plus de conſidération pour mes deſirs, que pour les avantages, que l'on vous faiſoit eſpérer de ce côté-là. J'avouë, que dans le plaiſir, que je prens à la lecture des bons Auteurs, je ſuis tellement amoureuſe des écrits de Monſieur* Grotius, *que je ne m'éſtimerois pas contente, ſi je me voïois déchuë de l'eſpérance de les aſſocier à ma Bibliothèque;* (†) *Mon Ambaſſadeur vous peut*

(a) *In Præfat. ad* Jo. Paulini Olivekranſii *Tabulas in* Grotium *de J. B. & P. pag.* 3. 4. & 5.

,, *que inter loquendum, Publicani peccatorem ſe fatentis, & ut Deus ſui miſereretur precantis, meminiſſem, reſpondit. Ego ille ſum Publicanus! Progredior, ad Chriſtum,* ,, *extra quem nulla eſt ſalus, ipſum remitto, ſubjicit ille: In ſolo Chriſto omnis ſpes mea eſt* ,, *repoſita.*

Cette lettre ſe voit en entier dans les *Manes Grotii*, —— comme auſſi dans la Bibliothèque de *Colomiés* (1) qui dit qu'il ne paroît pas par cette lettre que *Grotius* ſoit mort dans la Religion Catholique-Romaine. Le récit que Mr. *Ménage* en fait eſt donc peu conforme à la vérité, & c'eſt en vain que le Père *Pétau* dit la Meſſe pour le repos de l'ame de *Grotius*, comme s'il étoit mort dans la Religion des Catholiques (2).

(*) *Palmſköld* remarque dans ſes Extraits, que la Veuve de Mr. *Grotius* reçut l'an 1650. un préſent de trois mille ecus de *Chriſtine* pour l'Hiſtoire des Goths compoſée & traduite par feu ſon Mari. Il y a deux de ſes lettres écrites de *Paris* à Mr. *Schmalckius*, ſécrétaire de la Reine, le $\frac{24}{14}$ Juill. 1636 & le 26 Déc. 1637 où il dit ,, (3) *Quod* ,, *mihi à publicis negotiis ſubcefivi eſt temporis, id rerum Suedicarum antiquitatibus inquirendis inſumo &c:*

,, (†) *O Reginam in Seculi ornamentum natam, quæ laſſatos latè excurrentis regni negotiis Spiritus, non vanarum cupidinum laxamentis, ſed bonorum librorum lectione reficere* ,, *conſuevisſet: hoc pretioſo labore otia ſua condens, bis lætata delicioſis mentis heroicæ nutrimentis! interim quam felices ſunt* Grotiani *ingenii partus, quorum amore tanta Regina exarſit; & quos per legatum procata eſt? qua nullus mortalium ſapientius & incorruptius, de Authorum merito & librorum valore judicium tulerit.*

(1) Pag. 422 & 423 & *Colomiés* p. 181. confr. *Gruberi* Epiſt. *Leibnitz.* T. II. p. 752. & 762.
(2) *Ménagiana* T. II. p. 322. *Mém. d'Auberi* p. 259. (3) Tirées de la Bibl. d'*Oxenſtierna*.

L'an 1648.

peut avoir dit une partie de la haute eſtime, que je fais de ſon admirable intelligence, & des bons ſervices qu'il m'a rendus. Mais il ne ſauroit vous exprimer parfaitement à quel point ſon ſouvenir m'eſt cher, & les effets de ſes travaux conſidérables (*). Que ſi l'or & l'argent pouvoient contribuer quelque choſe à racheter une ſi belle vie, il n'y auroit rien en mon pouvoir que je n'emploïaſſe de bon cœur pour cet effet (†). Jugez de là, que vous ne ſauriez mettre ſes beaux monuments & reliques entre des mains, dont ils ſoïent mieux reçus & traités, que les miennes; & puiſque la vie de leur Auteur m'a été ſi utile, ne ſouffrez pas que ſa mort me prive entierement des fruits de ſes illuſtres peines (‡). J'entens, qu'avec les Livres, que d'autres ont faits, vous me faſſiez tenir tous ſes Mémoires Manuſcrits & Extraits, ſuivant la promeſſe que vous me faites dans votre lettre. Vous ne me ſauriez jamais mieux témoigner votre bonne volonté, qu'en ce rencontre, & j'ai, Dieu merci, de quoi le reconnoître, & vous en récompenſer; (§) Ainſi que mon Ambaſſadeur vous donnera à entendre plus particulierement, auquel me remettant, je prie Dieu, qu'il vous maintienne en ſa ſainte grace.

à Stockholm ce 12 d'Aout 1648. *Chriſtine.*

J'a-

(*) *Sufficit* Grotio *ad famæ immortalitatem,* „ *quod Auguſtiſſima Hæc Seculi noſtri Heroina, magnificè de ejus eruditione, editiſque ingenii Monumentis ſenſerit. Hæc enim glorioſiſſima Princeps, cum futuræ ſit eruditæ poſteritatis miraculum, omnes quos probat, laudat & protegit, ſimul mori vetabit, & per immenſos temporum orbes, æternaturæ ſuæ gloriæ ſidere colluſtratos, circumferet: in quam nihil caſuum injuriis licebit. Tametſi enim literæ, innumeris Magnificentiſſimæ hujus Patronæ, qua patet orbis beneficiis devinctæ, univerſali barbariei cataclyſmo obruerentur: tametſi ſtatuas & marmora, in quibus legit Europa tuos, O Reginarum Decus, & Auguſta Temporum noſtrorum Pallas, reportatos bello paceque triumphos, aboleverit vetuſtas: ipſa tamen adhuc renaſcentia Tempora, Te Parentem ſuam, famamque tuam aſtris terminatam adhuc loquentur ac celebrabunt.*

(†) „ *Facis potentiſſima Regina, quod Principem ſapientem decet. Vera ponis rebus pretia: cum nulla caligo divinæ Tuæ mentis lumina pervertere poſſit: Theſauros fortunæ poſtponis ſapientiæ Gazis; Aurum & argentum vilius virtute ducis: bellam* Grotii *vitam, ab invidis fatis interceptam, ſi liceret, ærarii Tui Copiis redemptura. Tu enim ſapientiæ merita non cæco fortunæ arbitrio dijudicanda relinquis, quod principi eſt ingloritum: ſed incredibili ſapientia & dexteritate ipſa diſcernis.*

(‡) „ *Totus hoc teſtatur orbis, in clementiores manus incidere non poſſe fortunati Autoris ſcripta: quam ſunt Auguſtæ & ſceptriferæ* Magnæ Chriſtinæ, *quarum digitos & articulos impleverunt Veneres, Gratiæ, Majeſtas & Magnificentia.*

(§) „ *Quippe* Chriſtinæ *liberalitatis & Magnificientiæ Abyſſus fundum non habet: imitatur Deum Auguſta Hæc Regina, ſupra communem liberaliſſimorum Principum conſuetudinem, in glorioſiſſimam liberalitatem effuſa. Sicut illius natura eſt benefacere, ita Heroicæ indolis, in invicta* Chriſtina *ſpirantis naturam ingreditur inexhauſtæ beneficentiæ*

„ *genius*

L'an 1645.

Le Comte de *Torſtenſon* ſuccede à *Baner* dans le commandement de l'Armée de *Suède*: de ſon Généralat & de ſa démiſſion.

Nous avons dit ci-deſſus, qu'après la mort du Felt-Maréchal *Baner*, le Comte Léonard *Torſtenſon* fut nommé Généraliſſime de l'Armée *Suédoiſe* en *Allemagne*. Afin qu'il put acquérir de l'autorité & du credit à l'entrée de ſon Généralat (*a*), on lui donna de bonnes troupes & beaucoup d'argent (*). Il trouva au commencement de grandes difficultés à mettre les choſes en état, tant parceque la Diſcipline Militaire étoit relâchée, qu'à cauſe que le Général François Mr. de *Guébriant* l'abandonna avec les troupes de *Weimar*. Néanmoins il fit voir bien-tôt après qu'il pouvoit vaincre ſans autre ſecours. Il gagna la fameuſe Bataille qui ſe donna près de *Leipſic* dans la même campagne, où *Guſtave-Adolphe* avoit remporté une ſi glorieuſe victoire quelques années auparavant, & vangea ainſi ſur l'Archiduc *Léopold* celle que celui-ci avoit fait perdre aux *Suédois*, près de *Nortlingen*, il y avoit neuf ans.

Torſtenſon aïant reçu ordre l'année après de la Régence de *Suède*, d'entrer à l'improviſte dans la *Holſace*, il vint facilement à bout de ſon deſſein de réduire les païs de *Danemarck*. Les affaires de ce côté-là s'étant rajuſtées en 1645. par la paix de *Broemſebro*, il retourna en *Allemagne* & pénétra dans les provinces héréditaires de la Maiſon d'*Autriche*, où il emporta pluſieurs forteresſes & mit le plat païs ſous contribution.

Juſqu'alors *Torſtenſon* avoit ſoutenu le poids des affaires en *Allemagne* avec beaucoup de gloire & de réputation. Le Prince *Charles-Guſtave*, depuis Roi de *Suède* & le Vicomte de *Turenne* apprirent le métier de la guerre ſous lui, & l'ordre, qui s'eſt obſervé juſques ici dans les troupes de *France* (*b*).

Mais comme *Torſtenſon* ſe trouva de plus en plus travaillé de la goute, il demanda à *Chriſtine* la permiſſion de quitter le commandement de l'Armée. A la fin elle lui fut accordée & le Géneral *Wrangel* fut mis à ſa place. Celui-ci s'étoit déja fort diſtingué, ſurtout dans la guerre contre le *Danemarck*, &

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XIII.* §. 47. 50. 54. *ſon.* hiſt. de Suèd. *pag.* 357. *&c.*
(*b*) Palmsköld *Maximes Pol. des Régtres du Sénat* & Pufend. *de R. S. Libr. XIV* §. 42. *ad ann.* 1668. *pag.* 925. *confr. l'hiſt. du Pr. de Turenne T. II. p. XXXVI. &c.*

Mr. *Jerome Bignon.* Avocat Général au Parlement de *Paris* & un des plus doctes du Siècle paſſé, dit: (1) que *Grotius* étoit le ſavant le plus univerſel, qui eût paru dans le monde depuis *Ariſtote*. Mr. *Colomiés* dit de lui:„ (2) *In omnibus ſuis lucubra-*„ *tionibus Magnus fuit* Hugo Grotius: *ſed in Epiſtolis, ut & in Carminibus incompara-*„ *bilis ac divinus.* En effet *Hugo Grotius* eſt grand Critique, grand Juriſconſulte, „ grand Traducteur, grand Hiſtorien, grand Politique & grand Théologien.... Ce „ qui fait mon étonnement, eſt, qu'il ait écrit tant de lettres, & fait tant de vers, „ & que tout ſoit cependant d'une égale forme: c'eſt-à-dire, que tout ſe reſſente du „ puiſſant, & divin génie, dont ce grand Homme étoit animé.

(*) Ce grand Capiteine eſt au-deſſus de la critique de Mr. *Koehler*, & c'eſt donc en vain qu'il exagère la nudité de ſes troupes, (3) qui firent toûjours bien ſous la conduite d'un ſi excellent Chef & qui battit par tout les troupes Saxonnes & d'autres en raſe campagne.

(1) *Aubery* l. c. p. 328.
(2) Dans la Bibliothèque Choiſie pag. 258.
(3) Muntz-Bel. P. XV. p. 394.

L'an. 1646.

komlige dimiſſion och reſolution på alle de ſaker, han in publicis hafwer haft at andraga: Will förmoda at alt til Edert contentement skall wara skiedt: detta bref hafwer iag fogat därhos til en nådig tackſägelſe för de långlige, trogne och flitige tienſter ſom af Eder bewiſte äre; och önskar af hiertat at den högſte täcktes förhielpa Eder med godt tillſtånd hem i fäderneſlandet igen, oeh gifwa Eder den ſtyrckan at kunna adſiſtera wåre med Edra Conſilia; Efter ſom iag för min perſon bär til Eder det förtroende at J uti deſſe beſwärlige tider icke warda mig undfallandes, ſå mycket Edra krafter det Eder tillåta, medan iag lefwer i den förhoppning, at de nåder ſom Eder af min ſahlige Herr fader i ſå mång fallig måtto bewiſte äro, ännu i ſå friskt minne äro, at de Eder skola påminna den plicht J mig skyldige äre, emedan Gud ſå har skickat at iag den är, ſom numera endaſt lefwer efter bans död, hwilken J äre obligerade at bewiſa Eder skyldige tro och tackſamhet, hwar med J obligera mig at continuera emot Eder den nåd ſom J alltid af min Herr fader niutit hafwer, och hela werlden at convincera i den fattade opinion om Eder, ſom den ther hafwer af begynnelſen bara ſökt efter at trůda den rätta och ſanna, doch af ſå trampade wägen til en ſolide och ren dygd. Jag hoppas at den admonition är hos

Eder

expédié à votre contentement, j'ai voulu y joindre cette lettre de ma main pour vous remercier gracieuſement des longs, fidéles & aſſidus ſervices que vous m'avez rendus, ſouhaitant de bon cœur que le Tout-puiſſant veuille vous ramener heureuſement dans la Patrie & vous accorder des forces ſuffiſantes pour aſſiſter nos conſeils des vôtres, parceque j'ai cette confiance en vous, que vous ne voudriez pas vous en diſpenſer dans des conjonctures ſi délicates, autant que votre ſanté le pourra permettre. J'eſpére que les graces, que feu le Seigneur mon Père a répanduës ſi abondamment ſur vous, auront fait ſur votre cœur de ſi fortes impreſſions, qu'elles vous feront reſſouvenir de votre devoir envers moi, puiſque Dieu a voulu, qu'après ſa mort je fuſſe l'unique à qui vous fuſſiez obligé de témoigner votre fidélité & votre gratitude. C'eſt auſſi ce qui me portera à vous continuer la grace & les bienfaits du Roi Mon Père, & à confirmer tout le monde dans la bonne opinion qu'il a conçuë de vous, que vous avez de tout tems tâché de marcher dans le bon & le vrai ſentier, quoique ſi peu batu, de la vertu pure & ſolide. Je crois que vous n'avez pas beſoin de cette remontrance, connoiſſant déja par vous-même la juſtice & l'importance de tout ce qu'elle renferme. Elle ne ſera pourtant pas ſans fruit, & vous lui donnerez dans votre cœur la place que tout honnête *Suédois* ne pourroit lui refuſer.

Quant

L'an 1646. *Monſieur mon Couſin. N'eſpérant pas que Monſieur le Comte de la* Gardie, *mon Ambaſſadeur, vous puiſſe voir, j'ai cru que ce n'étoit pas aſſez de me remettre au compliment d'un Gentilhomme, que je lui ai commandé de vous envoïer, ſi je ne vous témoignois de ma main la haute eſtime que j'ai pour une vertu auſſi extraordinaire que la Vôtre. Je Vous aſſure que mes propres ſuccès ne m'ont jamais touché davantage que vos belles victoires. Et quand Vous n'auriez fait autre choſe que de vanger avec tant de valeur les manes de mes Soldats à* Nortlingen, *je ſerois obligée d'avoir des ſentimens tous particuliers pour votre gloire. J'eſpérois, Monſieur, la continuation de ces grands exploits en* Allemagne, *& mes propres intérêts me faiſoient fort ſouhaiter que vous paſſaſſiez le* Rhin *encore une fois, pour achever d'abbattre le cœur de nos ennemis. Mais quelque part qu'il plaiſe au Roi mon Frère d'emploïer vos armes, je vous témoignerai toûjours par la joïe que je reçevrai de vos proſpérités, que je ſuis,*

Monſieur mon Couſin,

Votre très-affectionnée Couſine

CHRISTINE.

Chriſtine regardoit toûjours ce Prince comme ſon Héros, peut-être dans le goût de l'ancienne Chevalerie, qui, au milieu du ſiècle paſſé, étoit encore aſſez à la mode. Quoiqu'il en ſoit, elle avoit pour lui une eſtime particulière, à cauſe de ſon intrépidité & de ſes autres grandes qualités. Elle ne lui refuſa pas même, après ſa mort les louanges qu'elle croïoit duës à ſon mérite (*) malgré les pointilles qu'il y avoit euës en 1654. entre elle & lui à *Bruxelles*, ſur le Cérémonial. C'étoit dans le tems que *Chriſtine* s'étoit déclarée pour l'*Eſpagne*, qu'elle vouloit ménager, comme faiſant alors ſon ſéjour dans les *Païs-Bas* Eſpagnols. Le *Prince de Condé* s'y étoit auſſi retiré en portant les armes contre la *France*. Mais la Reine s'accommoda à la fin avec lui comme nous le verrons ci-après. En attendant on ne trouvera pas ſuperflu qu'on ajoute ici la belle réponſe (*a*) que le Prince fit à ſa lettre.

MADAME,

„ Je dois à la bonté de vôtre Majeſté l'obligation des bons ſentimens „ qu'elle

(*a*) *Elle ſe trouve dans le Recueil de Harangues pag.* 106.

(*) Voïez la lettre de *Chriſtine* à Madll. de *Scuderi* du 30 Sept. 1687. ci-deſſous.

L'an. 1646.

ces deux ſeroit capable de le chaſſer entièrement d'*Allemagne* (*a*). Cependant il réſolut de ſoutenir les affaires le mieux qu'il pourroit. Il chercha à gagner du tems & à embarquer dans la guerre d'*Allemagne* les *François*, qu'il avoit juſques là taché d'en éloigner. Cela lui réuſſit en quelque manière & les armes de *Suède* reprirent leur premier éclat l'année ſuivante 1635.

Brillante Ambaſſade du Comte *Magnus de la Gardie* á la Cour de *France*.

Quant à l'Ambaſſade du *Comte de la Gardie* à la Cour de *France* la Reine l'affectionnant extrêmement, comme un homme qui lui appartenoit, aïant épouſé la Princeſſe *Marie* Couſine paternelle de *Chriſtine*, vouloit qu'il y parût avec éclat. Il envoïa donc ſon Ecuïer en *France* pour y préparer ſon équipage, qui fut très-magnifique & que la Reine fit païer ſur le ſubſide de la *France*. *Chanut* informé combien *Chriſtine* étoit portée pour le Comte (*b*), avertit la Cour en habile Miniſtre, qu'on ne pouvoit rien faire de plus agréable à la Reine de *Suède*, que de combler de faveurs & de careſſes la perſonne de ſon Ambaſſadeur, & que ſans doute la *France* tireroit de là un notable avantage, en ce que ſi quelqu'un dorénavant avoit part dans les Conſeils de cette Princeſſe, il étoit probable, que ce ſeroit plûtôt *de la Gardie* qu'aucun autre, qu'ainſi la *France* s'acquereroit un puiſſant ami: & que ſi la Reine ſe réſervoit l'entier gouvernement de ſon Roïaume, ce ſeroit un motif pour augmenter ſon amitié pour la *France*, voïant qu'on auroit déferé à ſon choix & à ſa bienveillance pour le Comte (*). Mr. *Chanut* n'avoit pas beſoin d'uſer de tant de précaution à l'égard de la perſonne de l'Ambaſſadeur qui naturellement étoit fort affectionné aux intérêts de la *France*, de l'aveu même de *Chriſtine* (*c*). Auſſi ne manqua-t-on pas à ſon arrivée à la Cour de *France* de lui donner le bal & la Comédie, de grands repas & toutes ſortes de divertiſſemens (*d*). Ce ſont les propres termes de Madame de *Motteville*, (*e*). Dame d'honneur de la Reine de *France*. Elle fait un ample récit de la reception du Comte (*f*) & dit entre autres choſes:„ La Reine reçut alors un Ambaſſadeur extraordinaire de la Reine de „ *Suède*, qui ne venoit apparemment que pour travailler à l'union des deux „ Cou-

(*a*) Pufend. *l. c. Libr. VI.* §. 75-77. & *ſon Hiſt. de* Suède *pag.* 319. 321. 324.
(*b*) Chanut *Mém. T. I. p.* 28. & 130. Pufend. *de R. S. Libr. XVIII.* §. 179.
(*c*) Chanut *le dit lui-même l. c. pag.* 373.
(*d*) *Négociat. Secr. T. III. pag.* 298 & 366.
(*e*) *Mémoires de la Reine de* France *Tom. I. p.* 387-390.
(*f*) *Cette reception ſe fit le* 13. *Sept.* 1646.

lit pour ſe repoſer, qu'il s'endormoit tranquillement, juſqu'à l'heure qu'il trouvoit bon qu'on l'éveillât pour reprendre le fil des affaires (1).

(*) Le P. *Bougeant* dit: (2) le *Comte de la Gardie* Ambaſſadeur de *Suède* étoit un Seigneur d'un mérite diſtingué, qui plaiſoit beaucoup à la Cour & que la Cour s'appliquoit à ménager, tant pour plaire à ſa Maitreſſe, qui avoit bien donné à connoitre qu'elle s'y attendoit, que pour eſſaïer de le gagner lui-même, y aïant lieu de croire qu'il ſeroit un jour le plus puiſſant à ſa Cour..... On ne peut rien ajouter à la ſubtilité des raiſonnemens que le Cardinal faiſoit à ce Seigneur pour lui perſuader, qu'il faloit que la *Suède* ſe relachât de ſes prétenſions & pour l'engager à en perſuader lui-même la Reine *Chriſtine* &c.

(1) Mémoires Mſc.
(2) l. c. Livr. V. §. 73. pag. 332. &c. & 576. &c.

L'an 1646.

„ On la mettoit au rang des plus illuſtres Femmes de l'antiquité. Toutes „ les plumes étoient emploïées à la louer, & on diſoit que les hautes ſcien- „ ces étoient pour elle ce que l'éguille & la quenouille ſont pour notre ſexe. „ La renommée eſt une grande cauſeuſe: elle aime ſouvent à paſſer les li- „ mites de la vérité: mais cette vérité à bien de la force, elle ne laiſſe pas „ longtems le monde crédule abandonné à la tromperie. Quelque tems „ après, on connût que les vertus de cette Reine Gothique étoient médio- „ cres: elle n'avoit alors guères de reſpect pour les chrétiennes, & ſi elle „ pratiquoit les morales, c'étoit plûtôt par fantaiſie, que par ſentiment. „ Mais elle étoit ſavante à l'égal des hommes les plus ſavans, & juſque-là „ elle avoit conſervée une haute réputation dans ſa Cour, parmi ſes peu- „ ples, & dans toute l'*Europe* (*).

Lettres intéreſſantes de *Chriſtine* à *Adler Salvius* Chancelier de la Cour de *Suède*.

Pour reprendre les affaires de *Suède*, voici une toute autre ſcéne que nous ouvre l'état où elles étoient alors. Les lettres ſuivantes de *Chriſtine* à Mr. *Salvius* y ſerviront de prologue & contribueront à mettre le Lecteur mieux au fait.

Wälborne Herr Hof-Canceller. Iag hafwer nogſamt förſtått af edert bref dateradt Oſnabrug *den* 23. *Novembre, huru wida med freds handelen avancerat är, och hwad hinder och difficulteter däruti kunna förefalla: betackar mig fördenskull nådeligen för eder anwände flit och giorda communication: beder j wille därutinnan intet förtröttas, utan ſå härefter ſom härtils fortfara i den iſwer, ſom j haſwe alt härtil temoignerat för mig och Cronans tienſt, förſäkrande Eder, at ehnruwäl kan ske många tiläfwentijrs skulle ſöka at denigrera Eder, likwäl skal iag aldrig tillåta at någon skal kunna skada Eder i någon måtto*

Noble Mr. le Chancelier de la Cour. J'ai vû par votre lettre écrite d'*Osnabrug* en date du 23 Novembre, juſqu'où eſt avancée la Négociation de la Paix, auſſi bien que les obſtacles & les difficultés qui y peuvent ſurvenir. Je vous remercie gracieuſement des ſoins & des peines que vous prennez pour conduire cette grande affaire à une bonne fin, & de la communication que vous m'en faites. Je vous prie auſſi de ne pas vous laſſer, mais de continuer toûjours ce zèle que vous avez témoigné juſqu'ici pour mon ſervice & pour celui de la Couronne. En recompenſe je vous aſſure, que quand même pluſieurs chercheroient peut-être à vous noircir ici, cependant, je ne permettrai jamais, qu'aucun d'eux Vous faſſe du tort en aucune manière: mais au contraire, ſi Dieu vous fait la grace, de revenir ici

(*) Quoique la Reine *Chriſtine* n'ait pas l'honneur de plaire à Madame de *Motteville*, nous ne laiſſerons pas pour cela de la citer encore dans la ſuite. Elle ſe fera toûjours connoître telle qu'elle eſt, c'eſt-à-dire, prévenuë pour ſa nation, comme ſi ce n'étoit rien ou peu de choſe que toutes les autres en comparaiſon.

L'an 1647.

Iag mig och wil hafwa refererad, och befaller Eder Gudi. Datum ut in literis.

commande à Dieu. Donné comme dans les lettres.

*HErr Hof Canzler. Iag hafwer fått twänne Edra skrifwelser, hwilke mig mycket fägnat hafwa, och medan iag denna gången intet hafwer för tidens kortbets skuld legenhet därpå at swara; beder fördenskuld at j på mina wägnar och på det aldra högste tacke Mons: d'*Avaux *för den stora och remarquable tienst, han mig har bewist, och giörer min enskyllan på det flitigaste, at Iag icke denna gången kan swara. Iag har så mycket at göra, så at iag icke nog kan skrifwa, Iag hoppas at han aldrig lär twifla om min tacksambet. Med nästa post skal iag intet manquera at complimentera honom.*

Hwad freds tractaten wedkommer, har iag oftäkt Edert bägge min mening och resolution. Pousserer den saken som hon sig best göra låter. Iag räds at iag lär få så mycket skaffa här hemma, så at iag wäl må tacka Gud at kunna få någorlunda en god fred. J förstån bättre än iag, quam arduum, quam subjectum fortunæ regendi cuncta onus. *Mera intet för denna gången, utan iag beder j wille skrifwa mig Edert råd, om jag skulle kunna benåda, utan min præjudice, Gref* Magnus *med* Benfeld *hälst medan iag måste gå det qwitt*

Monſr. le Chancelier de la Cour. J'ai reçu deux de vos lettres dont le contenu m'a fait beaucoup de plaiſir. Je ne puis pour cette fois y répondre comme il faudroit, parce que le tems me manque. C'eſt pourquoi je vous prie de remercier de ma part & de la meilleure manière Monſieur d'*Avaux* du ſervice eſſentiel qu'il m'a rendu & de lui faire très-expreſſément mes excuſes, de ce que je ne puis lui répondre aujourd'hui. J'ai tant à faire à préſent, que le tems ne ſuffit pas à toutes mes occupations. J'eſpére qu'il ne doutera jamais de ma reconnoiſſance. Je ne manquerai pas par le prémier courier de lui faire mes complimens.

Touchant les Traitez de paix, je vous ai déclaré à tous les deux mon ſentiment & ma réſolution. Pouſſez les choſes le mieux, qu'il vous ſera poſſible. J'appréhende d'avoir ici beaucoup d'occupations, tellement que je rendrai graces à Dieu, ſi je puis obtenir d'une ou d'autre manière une bonne paix. Vous ſavez mieux que moi combien la charge de gouverner toutes choſes eſt pénible & ſujette au hazard, *quam arduum, quam ſubjectum fortunæ regendi cuncta onus.* Je n'ai rien de plus à vous mander pour cette fois. Je vous prie ſeulement de me donner votre bon conſeil en me diſant, ſi je puis ſans préjudice gratifier le Comte *Magnus* de la Seigneurie de *Bénefeld*, ſurtout ſi je dois la céder par les Traitez. Je ſuis auſſi plus aſſurée de ſa fidélité en-

wed

vers

L'an 1647.

ty detta kan mig i många måtto lända til förfång. Iag will icke med många omſtändigheter Eder detta perſuadera, ty iag är nog ſamt förſäkrad at j bättre min mening förſtå, än iag ſielf den exprimera kan. Exempla politica äro Eder alt för wäl bekandte, och dageliga förfarenheten har nog ſamt utwiſt, huru giärna man arriperar de occaſioner ſom kunna tiena i deras kram ſom altjd winlägga ſig at kunna giöra nova imperia odioſa. *Här finnes ock några ſom skulle intet manquera i detta fallet, där, det Gud förbiude, någon olycka skulle hända af denna orſaken, medan de alla weta at Gref* Magnus *hafwer haft min expreſſe order härom, och må j Eder wiſt förſäkra, at han det utan den, och bögſta nöden, icke hade giordt, där han på annat ſätt hade kunnat ſalvera min reputation och reſpect. Detta alt har förorſakat mig at i denna extremitet leda til Eder, ſåſom til den ſom i alla tjder nog ſamt har temoignerat huru högl: j hafwe åſtundat at wara funnen ibland dem ſom ſig med skäl kunna kalla mine trogna ſte tienere, och efter jag Eder däribland skattar; altſå hafwer jag eburu wäl ogärna, nu denna gångon tänkt at taga om denna Eder trohet och affection det infallibleſte och wiſſaſte prof ſom j kunne gifwa mig, eller Iag begärar af Eder. Och*

mieux mes ſentimens que je ne puis vous les exprimer. Les exemples politiques vous ſont trop bien connus, & l'expérience de tous les jours a aſſez fait voir, combien les gens aiment à ſaiſir les occaſions qui les accommodent, & à tâcher de rendre odieux de nouveaux Règnes: *Nova reddere imperia odioſa.* Il s'en trouve auſſi quelques-uns, qui, en cas qu'il arrivât quelque malheur de la ſusdite choſe, (ce que Dieu veuille détourner): ſe prévaudroient de ces raiſons, car vous ſavez que le Comte *Magnus* a eu mes ordres exprès là-deſſus, & vous pouvez être très-perſuadé, qu'il ne l'auroit pas fait ſans mes ordres poſitifs & ſans une extrême néceſſité, s'il avoit pû ſauver d'une autre manière mon honneur & ma réputation. Tout cela me mèt dans une telle extrémité, que je m'addreſſe à vous, comme à un homme qui a aſſez témoigné de tout tems, combien il deſire d'être du nombre de ceux qui peuvent ſe dire avec raiſon mes fidéles ſerviteurs. Puis donc que je vous mèts de ce nombre, je penſe à préſent, quoique malgré moi, à reçevoir de cette même fidélité & affection les marques les plus certaines & les plus infaillibles que vous me puiſſiez jamais donner, ou que je puiſſe éxiger de vous. Mais pour ne pas vous amuſer par beaucoup de détours, il faut que je vous diſe en quoi conſiſte ce que je ſouhaite. C'eſt, que ſans perte du tems, vous aïez en recommendation cette affaire, que vous faſſiez en ſor-

på det Iag icke måtte hålla Eder med många ambages länge oppe, ſå är jag twungen at ſäja Eder, at min begäran däruti beſtår, at j uti tjd willie hafwa Eder denna ſaken befallad, och ju ſå laga, at Arméen härigenom icke må ljda någon men, utan at j ſå många penningar på Eder credit, wille uphandla, at denna ſumma til Arméens behof kunde ſuppleras.

Iag wet nogſamt huru ſwårt detta skal falla Eder: men jag är ock förſäkrad, at j mig icke undfallande warde, utan at denna ſakernes faſt omöijelighet lär ſå mijcket mera ſtimulera den ambition ſom j hafwe at giöra Eder mera och mera om mig meriterad, hälſt emedan detta är uti en ſå importante ſak, på hwilken j icke lär mig undfalla. J måge ſe, at iag däremot intet allena ſöker Eder til min nytta at bruka, utan at jag ock ſöker Eder därhos skäligen at contentera; altſå har jag redan tänkt på medel hwarmed jag Eder kunde ſatisfaciera, och ſtäller deſſe twänne i walet at utwälia hwilket Eder beſt kan til måtto och redaſt och wisſaſt ſynas: och måge j hafwa walet antingen at låta Eder denna ſumma giöras god antingen af de penningar ſom frankriket gifwer ſör mina skepp, eller ock at låta Eder lefwerera utur ſwerige ſå många skeppund koppar ſom j finne skäligt at nämna

te que l'Armée n'en ſouffre aucun dommage, & que pour cet effet, vous négociiez ſur vôtre propre crédit autant d'argent qu'il faudra pour ſuppléer à la dite ſomme pour le beſoin de l'armée. L'an. 1647.

Je ſais aſſez combien de peine vous donnera cette commiſſion. Mais auſſi ſuis-je certaine, que vous ne me manquerez pas, & que, comme il ſemble preſque y avoir de l'impoſſibilité à m'aider dans une affaire auſſi importante, votre ambition vous y pouſſera encore plus fortement, afin de vous rendre de plus en plus recommendable auprès de moi par vos ſervices. Outre cela, conſidérez, que je ne cherche pas à me ſervir de vous en cette occurrence uniquement pour mon intérêt, mais que je ſonge auſſi à vous recompenſer duement. C'eſt pourquoi j'ai imaginé des moïens de pouvoir vous ſatisfaire, & je vous en propoſe deux différens, pourque vous choiſiſſiez celui des deux qui vous paroîtra le plus prompt & le plus ſûr: c'eſt que je vous donnerai une aſſignation ſur les deniers que la *France* me païera pour mes vaiſſeaux, ou bien que je vous ferai livrer en *Suède* autant de quintaux de cuivre que vous trouverez bon de me marquer par une lettre. Je vous proteſte par tout ce qu'il y a de plus cher & de plus précieux, & auſſi fortement qu'on puiſſe jamais donner une aſſûrance, ou que vous en puiſſiez éxiger une de moi, que je vous dédommagerai entièrement, & que vous n'aurez jamais ſujèt de vous repentir de m'a-

voir

L'an. 1639.

na mig igenom et bref, och förſäkrar jag Eder wid alt det ſom högt och dyrbart hållas bör, och ſå högt ſom någon förſäkring någonſin giöras kan, eller ock j af mig begarer, at Jag skal hålla Eder aldeles skadelös, och att J aldrig skole hafwa orſak at ångra den tienſt J mig i detta fallet bewiſe. Jag wet wiſt at J nogſamt äre förſäkrade om min affection för Eder: Men J måge wiſt tro, at Jag härigenom föroꝛſakas at wara på alla medel betänkt, huru Jag i werket måtte Eder betyga icke allenaſt min affection, utan mycket mera min tackſamhet, hwilken Jag warder obligerad genom denna Eder action at betyga. Beder Eder fördenskuld at wara wiſt förſäkrad, at intet kall i wårt fädernes land är ſå högt, där J icke i framtiden skulle kunna adſpirera til, där Gud ſpar Eder hälſan och lifwet. Ställer fördenskull detta alt i Edert skiön, men recommenderar Eder denna ſak, och hwilken J wiſt lär exequera efter min wilia, ſå framt J icke hafwe miſt det upſåt ſom J altjd hafwe haft at giöra min willia tilfylleſt, och befaller Eder härmed Gud, med förſäkran at iag är och blifwer Eder altid wäl affectionerad

Chriſtina.

voir rendu ſervice en cette préſente occaſion. Je ſais certainement que vous êtes ſuffiſamment aſſuré de mon affection. Mais vous pouvez auſſi croire en toute vérité, que je ſerai portée par-là à ſonger à toutes ſortes de moïens, comment je pourrai vous témoigner non ſeulement avec réalité mon affection, mais encore beaucoup plus la gratitude, à laquelle cette action m'obligera. C'eſt pourquoi je vous prie de compter fermement, que, ſi Dieu vous conſerve la vie & la ſanté, il n'y aura point de charge, dans la Patrie quelque conſidérable qu'elle ſoit, à laquelle vous ne puiſſiez aſpirer avec le tems. Je remèts donc toute cette affaire à vos ſoins & je vous la recommende comme une choſe qui m'importe extrêmement, & que vous exécuterez ſelon ma volonté, ſi vous perſéverez comme de coutûme dans l'intention que vous avez euë juſques ici d'y ſatisfaire entièrement. Je vous recommende à Dieu, & je vous aſſure que je ſuis & demeure toûjours votre bien-affectionnée

CHRISTINE.

Ces lettres de *Chriſtine* publiées

C'eſt à feu Mr. de *Meiern*, Conſeiller d'Etat d'*Hanovre*, qu'on eſt redevable de la communication de ces Lettres & de quelques autres que nous don-

donnerons ci-après que *Chriſtine* à écrites à Mr. *Adler-Salvius*, alors Chancelier de ſa Cour & ſon Ambaſſadeur au Congrès d'*Osnabrug*. On ne trouve nul veſtige de ces lettres dans les Archives de *Suède*. Elles lui ont été écrites ſéparément pour lui tenir lieu d'inſtructions ſecretes de la Reine, avec laquelle il entretenoit une correſpondance particulière. Mr. de *Meiern*, qui s'eſt rendu célèbre par la publication des *Acta Pacis Weſtphalicæ* en pluſieurs Volumes in folio, accompagnés d'un récit hiſtorique fort inſtructif pour éclaircir les affaires ſans nombre, qui furent débattuës & règlées dans le Congrès le plus fameux, qu'il y ait jamais eu; a inſeré ces lettres de *Chriſtine* dans le V^me^ Tome de ces actes, après la préface. Les originaux ſont en *Suédois*. Ils s'y trouvent imprimés avec la traduction en Allemand & paroiſſent ici traduits du *Suédois* en *François*. (*).

L'an 1641

Par Mr. de *Meiern* ſont des Inſtructions ſecretes à *Adler-Salvius*, qui font grand honneur à cette Reine.

Mr. de *Meiern* regarde ces Lettres comme autant de preuves de l'eſprit & du jugement ſolide de cette grande Reine, & ne doute nullement, que les autres lettres publiées ſous ſon nom ne ſoïent des productions de la plume même de *Chriſtine*. On n'a pas lieu d'en douter après un ſi grand nombre d'autres lettres originales, pas moins belles que celles-ci, dont une grande partie portent les mêmes marques d'autenticité, je veux dire, de petites ratures par-ci par-là: car c'étoit la coutûme de la Reine de ne pas faire des brouillons, comme on en peut même juger par ce qu'elle dit à Mr. *Salvius* dans ſes lettres du 6 Juillet & du 4 Septembre 1647 que l'on verra ci-deſſous.

A la lecture de ces Lettres, on s'apperçoit que *Chriſtine* l'entretient familièrement & lui parle à cœur ouvert. Pour en ſavoir la raiſon, il eſt néceſſaire de remarquer, que cet *Adler-Salvius*, quoique né de Parens fort pauvres, s'étoit fraïé le chemin par ſon mérite perſonnel au poſte de Chancelier de la Cour. La Reine ſa Maîtreſſe lui aïant connu un eſprit vaſte, cultivé par de belles connoiſſances, & fort propre aux affaires d'Etat, ſe l'attacha, & fit ſa fortune à un point, que parmi un grand nombre de bons ſujèts, dont le Sénat & la Chancellerie du Roïaume, étoient alors pourvus, il fut jugé digne d'être le ſecond Ambaſſadeur de *Suède* au Congrès de la paix générale dans l'Empire, où il y avoit mille choſes épineuſes & tant de différens intérêts à ménager. La Reine, qui l'avoit déja honoré de ſa confiance, & qui par l'accroiſſement de celle qu'elle donnoit au jeune Comte *Magnus de la Gardie*, commençoit à en avoir moins pour le Chancelier *Oxenſtierna*, étoit bien aiſe de trouver dans la perſonne d'*Adler-Salvius* un ſujèt

Adler-Salvius en faveur particulière auprès de *Chriſtine*.

Jalouſie entre *Oxenſtierna* & *Salvius* Ambaſſadeurs de *Suède*.

(*) Les Auteurs de la Bibliothèque Germanique (1) félicitent Mr. *Meiern* de la découverte de ces lettres, & diſent, qu'ils pourroient un jour en donner la traduction en *François*: ce qu'ils n'ont pourtant pas fait juſqu'ici. On remarquera en paſſant, qu'à la lettre, par laquelle l'Editeur de ce Recueil demanda à Mr. *Meiern* les originaux de celles de *Chriſtine*, dont il eſt ici queſtion, celui-ci répondit, qu'il les lui remettroit volontiers, s'il n'en avoit pas fait préſent, peu de tems avant la reception de ſa lettre, à Mgr. l'Evêque de *Wurtzbourg*, c'étoit l'an 1737.

(1) Tom. XXXV. en 1736. pag. 221. & Tom XLIII. en 1738. p. 67.

L'an. 1641. jèt capable d'être oppoſé au premier Ambaſſadeur à ce Congrès ſavoir le Comte *Jean Oxenſtierna*, fils du Grand Chancelier (*).

On aura rémarqué ci devant que dans une des lettres de la Reine à ſon Oncle le Prince Palatin, (*a*) elle diſoit: „ que difficilement ces deux Am-„ baſſadeurs ſeroient d'accord: que *Salvius* exhortoit à la paix, mais qu'il „ n'en étoit pas de même du Chancelier:" d'où l'on peut inférer, que les ſentimens de l'un & de l'autre des Ambaſſadeurs étoient bien différens ſur ce point-là, & qu'ils étoient partis pour le Congrès prévenus de cet eſprit de contradiction, qui les agita encore plus ſur les lieux de la négociation: l'un s'appuïant ſur la haute protection de la Reine, & l'autre ſur l'autorité de ſon Père, à qui la direction des affaires étoit confiée presque ſouverainement.

Parmi d'autres preuves de l'antipatie des humeurs de ces deux Miniſtres, il eſt plaiſant de lire le commerce de lettres qu'ils eurent enſemble au mois de Novembre & de Décembre en 1641: *Oxenſtierna* ſe trouvant alors à *Stralſund* & *Salvius* à *Hambourg*. Celui-ci écrivit à l'autre, qu'il conviendroit de donner le tître d'*Illuſtriſſime & Excellentiſſime* à Mr. *Grotius*: (Ambaſſadeur de *Suède*, en ce tems, à la Cour de *France*) parce que ſelon le cérémonial de toutes les Cours, ce tître convenoit à la dignité d'Ambaſſadeur, & que cette dignité étoit celle qui approchoit le plus de celle des Rois. *Oxenſtierna*, qui ſans doute crût que Mr. *Salvius* vouloit par-là lui faire comprendre, que le tître d'*Excellence* étoit également dû à Mr. *Salvius*, déja nommé pour le ſecond Ambaſſadeur au Traité de *Weſtphalie* & devenu ainſi Collègue de Mr. d'*Oxenſtierna*, au lieu de le ſatisfaire, lui répondit aigrément, & entre autres choſes, qu'il ne le reconnoiſſoit pas aſſez propre à lui donner des leçons. *Salvius* rompit là-deſſus bruſquement cette correſpondance, (*b*) en diſant, qu'il s'en expliqueroit plus amplement une autre fois. A en juger par les entretiens que *Salvius* eut dans la ſuite avec Mrs d'*Avaux* & *Servien*, Ambaſſadeurs de *France* au même Congrès de paix, ſur le chapître de Mr. d'*Oxenſtierna*, on diroit qu'il en eut toûjours une dent contre lui. On en voit pluſieurs paſſages que les Miniſtres de *France* ont communiqués à leur Cour, & entre autres celui-ci (*c*) „ Mr. *Salvius* „ fait des excuſes, & dit que Lui & Mr. *Roſenhane*, qui avoit épouſé la „ Couſine Germaine d'*Oxenſtierna*, font leur poſſible pour apprivoiſer cet „ homme, mais que celui-ci changeoit tous les jours d'avis.... qu'on devoit

(*a*) *Cette lettre eſt du* 23. *Mai* 1641. *Voïez la ci-deſſus.*

(*b*) *Elle conſiſte en ſept lettres que feu Mr. l'Evêque* Norrman *a tirées des Originaux de la Bibliothèque d'*Oxenſtierna *& que Mr.* Petræus *Conſeiller au Parlement de* Suède *m'a communiquées.*

(*c*) *V.* Négoc. Secr. *de la Paix T. III. Part. IV. p.* 15. *item Tom. IV. pag.* 50 *&* 51. *& Part. II. p.* 18.

(*) Il y a une lettre (1) dans les dépêches des Miniſtres de *France* à leur Cour, où on marque une grande joïe de ce que *Salvius* oſoit réſiſter à *Oxenſtierna*.

(1) *V. Mém. Secretes de la Paix de Munſter* Tom. II. p. 31.

„ voit considérer que le dit sieur *Oxenstierna* est le premier des deux; qu'il „ est Sénateur du Roïaume & qui pis est: (ce sont ses propres termes:) fils „ du Chancelier. Mr. de *Rosenhane* (*a*) plioit les épaules à tous ces dis- „ cours & témoignoit les approuver entièrement.... Mr. *Salvius* ajoute, „ qu'ils crient dans la Chambre, où Mr. d'*Oxenstierna* gardoit le lit à cause „ d'une indisposition, comme les Avocats font l'un contre l'autre quand „ ils sont au bareau, mais qu'après ils vont boire ensemble...." L'an. 1643.

Quant au fils du Chancelier, il étoit naturel, que le Père le soutint de tout son possible. Le fils, qui prévoïoit les difficultés qu'il rencontreroit à ce Congrès, où il y avoit un cahos immense d'intérêts opposés à débrouiller, & où chacun des Plénipotentiaires craignoit que son adversaire ne se prévalût de ses avances & même de sa facilité à écouter les premiéres propositions; (*b*) vouloit s'en dispenser & demanda à son Père qu'il envoïât quelqu'autre à sa place à *Osnabrug*. Sur quoi le Chancelier lui répondit, qu'il n'avoit rien à craindre: que le tout se développeroit par la suite du tems, & enfin il lui dit: *An nescis, mi fili, quantilla prudentia regitur Orbis:* ne sais tu pas mon fils avec combien peu de prudence le monde se régit (*c*). L'Editeur de ce Recueil avoüe qu'il n'a pas vû cette lettre du Chancelier à son fils: mais il en inférera ici une autre traduite en *François* qui a été déja imprimée (*d*) & qui a assez de rapport à ce sujèt. Elle est du 1er Décembre 1643.

Le Chancelier *Oxenstierna*, instruit son fils pour le Traité de Paix.

Sa Lettre là-dessus à son Fils.

Très-cher Fils,

„ La lettre de *Minden* du 14. du mois passé est bien arrivée par la der- „ niere poste. Par icelle j'ai conçu quelque espérance de ta reconvaléscen- „ ce. Le bon Dieu te la donne & te fortifie selon sa volonté paternelle! „ car *inter privata* je ne desire, ni souhaite rien tant. Quant à ma person- „ ne, je commence à me mieux porter; il est vrai que l'éréſipelle ne me „ veut aucunement quitter. Pour les autres bons amis, ils sont tous en „ santé, selon le tems & la saison. Sa Majesté la Reine se trouvoit bien „ mal. Elle est maintenant en bonne disposition. J'apprens aussi que Mr. „ *Salvius* est à *Osnabrug*; cela, à ce que je puis connoître, ne peut pas „ apporter grand préjudice, tant que vous demeurerez coi & en repos à „ *Minden*, jusques à ce que les *François* soïent arrivés. Il est bien vrai, „ que cela apportera peu d'utilité au public, & que pour cela nous n'en „ acquérons pas meilleure affection envers les *Danois*, & moins envers „ l'*Empereur*: mais si cela peut effectuer quelque chose, ce sera une ja- „ lousie aux *François* & fomentera dequoi penser; sur quoi nous ne pou- „ vons pas fonder nos conseils: toute fois le choix de la Constitution est tel, „ qu'au

(*a*) *Il étoit aussi Ministre de* Suède *à ce Traité de Paix. V. sa vie dans* Meiern *Acta pacis T. VII. pag.* 32. *&c.*

(*b*) *V. le* Droit Public de l'Europe *Tom. I. pag.* 8.

(*c*) *le Sr.* Mencken *rapporte cette histoire un peu autrement dans son* Lexicon Erudit. *T. II. p.* 399. *art.*

(*d*) Négoc. Secret. *de* Munster *Tom. I. p.* 340 *&* *Tom. II. pag.* 118 *&* 119. *confr.* Meiern *Acta Pacis Tom. I. pag.* 340.

L'an. 1643.

„ qu'au cas qu'on nous donne plus grand ſujèt, ou bien, ſi quelqu'un ne „ nous donne d'autres conſeils, nous les devons à bon droit opprimer & „ ploïer juſqu'à meilleure occaſion, & quand bien auſſi ſeroit que tu duſſes „ en quelque façon te relâcher & te fantaſier, demeure néanmoins ferme „ en tes complimens, n'offenſe pas encore la *France*, & tiens les *François* „ en ta main, le plus que tu pourras faire par réputation & courtoiſie, „ car je ne vois rien encore d'aſſuré en leur poſture, que je veuille con- „ ſeiller aucune meſintelligence avec la *France*, ſoit pour l'amour de l'*Em-* „ *pereur*, ou des *Danois*, & de quelque autre, & tant plus que tu t'apper- „ cevras que le *François* tourne ſes penſées en faveur de la partie adverſe, „ d'autant plus dois tu mettre peine de te ſervir des conſeils contraires. „ Tu me demandes au cas que l'on vienne plus avant en conférence avec „ vous & avec les *François de modo procedendi & agendi inter vos de conditioni-* „ *bus Pacis*, juſqu'où j'eſtime que vous deviez aller? Je crois que votre „ inſtruction vous le demontre aſſez, & ſuivant icelle vous devez vous „ règler. Toute fois je vous remettrai ceci en mémoire en peu de paro- „ les, que notre prétexte eſt, *Rerum Germanicarum reſtitutio in priſtinum &* „ *veterem ſtatum propter Regni intereſſe & proprium noſtrum.* Et c'eſt là ce „ qui juſtifie notre procedé, & nul, de quelle Religion qu'il puiſſe être, „ ne nous en peut blâmer ni reprendre, & partant ceci doit être le prin- „ cipal, & le commencement du Traité, ſur lequel les *François*, auſſi bien „ que nous, doivent inſiſter & y apporter tout ſoin & diligence. Or ce „ qui viendra ici en conſidération, & comme il y faudra travailler de no- „ tre côté, toi & *Salvius* y devez bien prendre garde, avant que d'entrer „ en conférence avec aucun.

„ Pour ce qui eſt de la ſatisfaction de la Couronne de *Suède*, ſur le point, „ il faudra premiérement en traiter en général, & y faire conſentir avant „ que l'on vienne au particulier. Car j'ai en main des choſes par leſquel- „ les l'Ennemi, ni les Etats de l'Empire-Romain ne peuvent l'empêcher. „ Cela pourroit tirer autrement à grande peine, s'ils pouvoient s'accom- „ moder pour l'amour de ceux qui doivent faire le dit accord. Je remar- „ que auſſi, que pour la ſatisfaction de la *France*, ſur laquelle on a plus „ l'œil & plus d'égard que ſur nous, qu'à la vérité elle ſera plus difficile. „ Mais vous devez en ceci agir prudemment & du commencement vous te- „ nir au premier article, touchant la reſtitution de l'*Allemagne*, & faire „ mention plûtôt d'une mutuelle coopération, qui ſoit à l'intention des deux „ Couronnes, après quoi on pourra parler de la *Pomeranie*. C'eſt ce que „ l'on doit bien conſidérer & aviſer, comme quoi la coopération ſera ac- „ ceptée ſous cette limitation, que par icelle, le point principal ne ſera „ aucunement ruiné, ni notre bien renverſé. Le Sieur *Thure Bielke* eſt coi, „ & en repos, & pourtant juſqu'à préſent il y a eu quelque apparence. „ Il ne s'eſt pas fait encore grand choſe touchant ſon expédition. Je „ doute, & non ſans cauſe, ſi on l'envoïera auſſi avec. Il y a trois ſe- „ maines que je lui envoïai les chiffres. le 1 Décembre 1643.

Signé *Axel Oxenſtierna*

Or

On ne ſauroit dire ſi cette lettre a été fidélement traduite; mais quand cela ſeroit, il paroît, qu'il n'y a pas de juſteſſe dans la concluſion, que l'Editeur des Négociations ſecretes de *Munſter* & d'*Osnabrug* en veut tirer, (*a*) & qu'il dit : que les *Suédois* ſe ſervoient de leurs armes en *Allemagne*, ſous prétexte de la Religion; pour s'approprier & conſerver la Principauté de *Poméranie* & ſe la rendre héréditaire; car qui eſt ce qui ne voit pas que le Chancelier poſe ici comme la baſe du Traité la reſtitution de l'*Allemagne* dans l'état où elle étoit avant la guerre? & il dit avec grande raiſon, que nul, de quelque Religion qu'il puiſſe être, n'en pourroit blâmer ni reprendre la *Suède*. Cela étant fait, & ſous cette condition, trouvera-t-on étrange, que le Chancelier ſongeât à quelque ſatisfaction pour la *Suède*, en conſidération de tant de fraix faits & de tant de ſang *Suédois* répandu dans le cours de cette guerre? Feu le Roi *Guſtave-Adolphe* s'étoit déja expliqué long-tems auparavant ſur le principal but que devoit avoir la *Suède* en entreprenant la guerre d'*Allemagne*. Sa longue lettre de trois feuilles écrite de ſa propre main en 1630 au Chancelier, (*b*) ſe réduit à cette maxime générale: „ qu'il faut faire en ſorte, que l'on puiſſe vivre en repos en *Suède*, „ ſans craindre quelque ennemi du dehors: que le repos de la *Suède* étant „ aſſuré, autant que ſes voiſins reſteront tranquilles dans la poſſeſſion de „ leurs païs, le grand objèt ſera de parvenir à une paix ſûre, qui affermiſſe les Etats de l'Empire dans leur état naturel, deſorte, que l'Electeur de *Saxe* y demeure Electeur comme il a été, que le Duc de *Holſtein* „ reſte Duc de *Holſtein*, le Duc de *Meklenbourg*, Duc de *Meklenbourg*, & „ ainſi des autres. Car auſſi long-tems qu'il jouïroit tranquillement de ce „ qui leur appartient, la *Suède* pourra auſſi compter de n'être pas inquiétée, & de n'avoir rien à craindre (*c*).

L'an. 1646.

Conſéquence fauſſe qui en a été tirée

Le but de *Guſtave-Adolphe* en entreprenant la guerre en *Allemagne*.

Tout ceci n'a été dit qu'en paſſant, pour faire voir combien peu les Miniſtres de *France* ont été équitables en taxant toûjours (*d*) la conduite du Miniſtère de *Suède* durant la Négociation de la Paix de *Weſtphalie*. Car pour les Etats de l'Empire, la plupart d'entr'eux ſeront encore du ſentiment du Duc de *Roban* qui dit : (*e*) que „ l'*Allemagne* ne peut jamais ſe ſéparer „ de la *Suède*, ſans une tache éternelle d'ingratitude, aïant reçu de là ce „ qu'elle n'oſoit plus eſpérer, ſe trouvant déja engloutie dans l'abîme d'une ſi dure ſervitude, quand le Roi *Guſtave-Adolphe*, montré ſeulement au „ monde au travers de tant de nuages, fit paroître à cette province déſolée le ſoleil de ſa délivrance.

Les Miniſtres de *France* blâment injuſtement la conduite de ceux de *Suède*.

Mais pour revenir aux Miniſtres de *Suède* au Congrès, la jalouſie qui règnoit entre ces deux Ambaſſadeurs avoit beaucoup de rapport avec la contrariété qui étoit encore plus grande entre les deux Ambaſſadeurs de *France*

(*a*) *Voïez la rubrique de cette lettre l. c.*

(*b*) *L'original s'en trouve chez Mr. le Général Comte* Axel Gabriel Oxenſtierna *arrière Neveu du Chancelier.*

(*c*) *V.* Palmsköld. *Extraits des Reg. du Sénat l'an* 1636 *p.* 551.

(*d*) *V.* Négociat. Secret. *l. c. T. II. P. II. pag.* 8. 46. 66. 258. *item T. III. p.* 30. *& P. III. p.* 14. *item T. IV. p.* 34. *&c.*

(*e*) *V. Ses* Intérêts des Princes. *art.* Allemagne *pag.* 32. *&* 33. *confr.* Mém. de Du Mont *de la Paix de* Ryswyck *Tom. I. pag.* 9. *&c.*

L'an. 1645. *France*, au même Congrés, Mr. le Comte d'*Avaux* & Mr. *Servien*: le premier étant la Créature de la Reine-Mère & l'autre celle du Cardinal *Mazarin*. *Chriſtine* qui le ſavoit fort-bien, ne manqua pas de faire à celui-ci des politeſſes, dont ſa lettre à Mr. *Salvius* du 4 Septembre 1647 fait foi. La voici: (*a*).

HErr Hof Cantzler. Jag ſer at nu mera freds Tractaten är ſå godt ſom belt ſtannad, och at alle man afwenta denne Campagnies utſlag, twiflar intet med mindre j på Eder ſida lära giöra eder ytterſta flit, at bringa detta lång ſamma werket til endskap, det den högſte Gud nådeligen förläne! Jag hafwer denne gång intet ſynnerlig at skrifwa, utan recommenderar eder på nytt de ärender, ſom Eder nog ſamt kunnige är. Giörer eder flit at alt uträtta till mit contentement ſå mycket utan freds brått skie kan. Jag inneſluter här hos et bref till Servien *det honom med förſta må öfwerſändas. Jag har intet kunnat med höfligbet förbigå, at ſwara honom på ſit bref, ſom för en tjd ſedan han har skrifwit mig till. Jag wore den ohöfligaſte på werlden, där iag låte det obeſwaradt, medan han däri ſå högt offererar ſig til min avantage. Det är nödigt at J förſäkrar honom om min affection och at iag håller god correſpondence med honom; ty J måtte Conſiderera at han är hos Cardinalen Creatur. Jag wet wäl Franſoſernes lag, at de mäſt civile*

Monſieur le Chancelier de la Cour. Je vois que le Traité de paix eſt dans le même état que s'il avoit ceſſé, & que tout le monde attend l'iſſuë de la Campagne. Néanmoins j'eſpère que de votre côté vous emploïerez tous les ſoins poſſibles pour mettre fin à ce long ouvrage: ce que le Tout-puiſſant veuille accorder par ſa grace!

Je n'ai rien de particulier à écrire pour le préſent, ſi non, que je vous recommende les amis qui vous ſont connus. Donnez vos ſoins & vos attentions pour que tout s'achéve à mon contentement, autant que la choſe ſera faiſable ſans rompre la Paix.

Je joins ici une lettre pour Mr. *Servien*. Envoïez-là lui au plûtôt. Je ne puis m'empêcher de répondre par civilité à ſa lettre; autrement je ſerois la plus incivile du monde, parce qu'il s'offre de ſi bonne grace à mon ſervice, & qu'il parle auſſi beaucoup, au lieu où il eſt, à mon avantage: ainſi il eſt néceſſaire que je l'aſſure de mon affection & que j'entretienne avec lui une bonne correſpondance: car vous devez conſidérer qu'il eſt Créature du Cardinal. Je connois fort bien d'ailleurs les manières des *François*, & que la plus grande partie de leurs mœurs conſiſte en complimens. Cependant par la civilité

on

(*a*) *Elle ſe trouve en Suédois dans* Meiern. *l. c.*

civile äro i complimenten, men genom civilité lappas intet, och man betalar dem med samma mått som de utmäta. Jag wet nog at det är lutter flatterie som de skrifwa och tala, ty mine meriter kan alle sådane lof-ord intet förtiena, doch finner iag mig obligerad at giöra civilité igen; careſſerer då fordenskuld den ena och andra, temoignerandes altjd min affection, både mot drottningen, så wäl som mot Cardinalen; ty det är han som alt regerar, och måtte j fördenskuld giöra hans Creatur bonne mine. Iag beder j willie skaffa mig copian af detta hos gående bref, ty iag har henne intet ſielf. Adieu. Förſäkrar Eder om min nåd

Chriſtina.

on ne perd rien, & on les païe de la même monoïe qu'ils païent les autres. Les complimens qu'eux & d'autres me font, ſont de pures flateries, & je ne mérite pas de telles louanges. L'an. 1644.

Je me reconnois pourtant obligée de rendre civilités pour civilités. Pour cette raiſon careſſez-le & d'autres auſſi. Témoignez auſſi l'affection que j'ai pour la Reine auſſi bien que pour le Cardinal, car c'eſt lui qui gouverne tout. C'eſt pour cela que vous devez faire bonne mine à ſes Créatures. Je vous prie de me procurer une copie de cette lettre incluſe, car je n'en ai point ici. Adieu, je vous aſſure de ma grace

CHRISTINE.

On peut juger par cette lettre de *Chriſtine*, qu'elle vouloit être bien tant auprès de la Reine-Mère de *France* & auprès du Cardinal, qu'auprès des deux Ambaſſadeurs *François*, qui étoient ſi animés l'un contre l'autre. Il y eut néanmoins cette différence entre les Miniſtres des deux Cours, que les querelles entre les Ambaſſadeurs de *Suède*, n'allérent pas à une rupture ouverte, comme entre ceux de *France:* ce qui à la fin obligea leur Cour de les ſéparer. Il y a tout un Traité imprimé là-deſſus (*a*) & quoique fit la Cour de *France*, elle ne put jamais les réconcilier tout de bon. Voici une lettre qui leur fut écrite au nom du Roi *Louis XIV.* pour les exhorter à dépoſer leur animoſité.

Les Ambaſſadeurs de *France* fort animés l'un contre l'autre.

„ Meſſieurs les Comtes d'*Avaux* & *Servien*. C'eſt avec un grand ſenti-
„ ment de déplaiſir, qu'au lieu de vous témoigner la ſatisfaction que j'ai
„ des ſervices importans que vous me rendez tous les jours & à cet Etat,
„ je me vois obligé de vous faire connoître, combien je ſuis mal édifié des
„ meſintelligences que j'apprens qui ſont entre vous. La continuation en
„ ſeroit ſi préjudiciable à mes affaires, qu'il faut en toute façon en couper
„ juſ-

(*a*) *Le titre en eſt*; Lettres de Mrs. d'*Avaux* & *Servien* concernant leurs Différends & leur Réponſes de part & d'autres... *l'an* 1650. *en* 12. *Voïez auſſi les* Négoc. Secr. *T. I. pag.* 75-109. *T. II. p.* 114. 188. 194. 199. *&c. item Part. II. p.* 9. 77. 78. *&c.*

L'an 1644.

„ juſqu'à la racine, & véritablement les diviſions particulieres s'accordent „ ſi mal avec le deſſein que vous devez avoir d'accommoder les générales, „ & avec le nom de Pacificateurs; que je vous avoûë, que j'ai peine à „ comprendre, comme quoi deux Perſonnes ſi ſages & ſi intelligentes, „ que j'eſtime au point de les avoir choiſies entre tous mes ſujèts, comme „ étant capables de traiter la plus grande affaire, qui ſe ſoit préſentée de- „ puis pluſieurs ſiècles, vivent pourtant en diviſion. Enfin que pour éta- „ blir, à la gloire & à l'avantage de cette Couronne, le repos de la Chré- „ tieneté par une paix générale, ils ne puiſſent trouver moïen de la conſer- „ ver entre eux-mêmes, au ſcandale non ſeulement de toute la *France*, qui „ en eſt abbreuvée, mais des Nations étrangeres, à qui votre deſunion „ n'a pû demeurer cachée. C'eſt ce qui m'étonne d'autant plus, que je „ ſais que vous n'êtes portés tous deux que d'un même eſprit, qui eſt de „ me ſervir dignement & utilement. Vous l'avez déja fait avec tant de „ de zèle & de ſuffiſance, en tous les emplois conſidérables qui vous ont „ été confiés, qu'aïant chacun de vous bien mérité de cette Couronne, & „ acquis toute l'eſtime & la réputation que vous ſauriez ſouhaiter, il me „ ſemble que vous auriez eu la penſée (ce que je ne puis croire) de pren- „ dre chacun des avantages d'honneur ſur ſon Compagnon. Il ne vous „ en reſte plus de moïen que par la modération que vous ſauriez témoigner „ l'un plus que l'autre, puiſque chacun demeure également perſuadé de „ votre affection & de votre capacité, & qu'il ſera toûjours difficile d'y „ trouver de la différence au préjudice de l'un des deux.

„ Je deſire donc & vous ordonne, qu'auſſi-tôt que vous aurez reçu cet- „ te lettre, en quelqu'état que les choſes ſe trouvent entre vous, & à quel- „ le extrémité d'aigreur, de proteſtations & d'écritures où vous puiſſiez „ être engagés de part & d'autre, que vous en arrêtiez tout ce qui ſera „ paſſé: en ſorte que non ſeulement il ne s'en parle jamais, mais que vous „ en perdiez, s'il eſt poſſible, la mémoire, & que vous faſſiez outre ce- „ la autant que vous le pourrez une ſincère réconciliation & liaiſon d'amitié, „ qui ſoit dorénavant de bonne foi entretenuë. Je ne veux pas douter, que „ vous n'aïez toûjours gardé les apparences devant le monde; que vous ne „ vous ſoïez viſités ſans diſcontinuation, & que vous n'aïez toûjours conferé „ enſemble ſur les affaires qui vous ſont commiſes, comme le bien de mes af- „ faires le requiert abſolument. J'ajouterai ſeulement à ce que deſſus, pour vous „ obliger d'autant plus à vivre enſemble fraternellement, la proteſtation que je „ vous fais, que le moïen le plus certain que vous aïez de mériter auprès de „ moi, c'eſt la retenuë & la patience que vous témoignerez l'un pour l'autre.

„ Je veux croire qu'il n'en ſera pas beſoin, & que vous déférez tous „ deux aſſez à mes volontés, pour vous y former avec tant de réſignation, „ que je n'aurai jamais occaſion de vous en faire des reproches, mais ſeu- „ lement de vous témoigner le gré que je vous ſais des ſervices recommen- „ dables que vous me rendez continuellement; priant Dieu qu'il vous ait, „ Meſſieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en ſa ſainte garde.

à Fontainebleau le 2 Août 1644. (*a*).

(*a*) *Cette lettre ſe trouve dans les* Négoc. 188 & 194. *item P. II. p.* 77 & 78. Secret. *T. II. pag.* 114. *&c voïez auſſi p.*

Toutes ces exhortations ne purent rien ſur leurs eſprits trop ulcérés. Ils ſe brouillérent encore, ſe réunirent & ſe brouillérent de nouveau. Le Comte d'*Avaux* s'en expliqua tout nèt à la Reine-Mère en lui écrivant (*a*) „ L'an 1646.

„ Je recevrai reſpectueuſement l'ordre qu'il plaira a votre Majeſté de me „ donner, ſoit de m'en retourner en *France*, ſoit de demeurer ici avec un „ autre Collégue: car il eſt bien vrai, que le Sr. *Servien* & moi n'y pour- „ rons plus ſervir conjointement ſans un trop grand préjudice des intérêts „ de la *France* & de l'honneur de la Nation.

Les Miniſtres de *Suède* craignant les ſuites fâcheuſes que cette deſunion pourroit avoir pour la cauſe commune, firent là-deſſus des remontrances au Comte d'*Avaux*, (*b*) en réponſe à ſa lettre de congé. „ Nous laiſſons, „ lui dirent-ils, à la prudence de V. E. à conſidérer, ſi le bien commun, „ ſi celui de toute la Chrêtienté & de tous les Alliés, ſi l'amour même de „ la Patrie, ſi l'eſtime qu'elle s'eſt acquiſe par ſes travaux de tant d'années, „ peuvent permettre, que dans le commencement le plus vif du Traité, „ elle abandonne la choſe publique ſous le ſemblant d'y être obligée pour „ ſes affaires particuliéres & par une pique perſonnelle. Si elle en uſe de „ la ſorte, elle augmentera nos ſoupçons, & elle nous fera perdre l'eſpé- „ rance de faire une paix honnête & glorieuſe pour les deux Roïaumes. „ Nous attendons de meilleures choſes de V. E. la recommendant toûjours „ très-affectueuſement à la grace de Dieu.

Tout cela ne ſervit de rien auprès de lui: & à la fin Mr. *Servien* prévalant dans l'eſprit du Cardinal, réuſſit ſi bien par des tours peu dignes de ſon caractère, dont il ſe ſervit contre d'*Avaux*, qu'il le fit tomber dans la diſgrace de ſa Cour (*c*).

Le ſujèt de la froideur de *Chriſtine* envers la Maiſon d'*Oxenſtierna*.

On a parlé ci-deſſous de la froideur & même de l'averſion ſecrete que *Chriſtine* avoit conçuës pour la maiſon d'*Oxenſtierna*. Pour être un peu au fait de ce qui en étoit la cauſe, il n'y à qu'à conſidérer: que la Reine étant née & élevée dans un tems de guerre & de troubles continuels, ſouhaitoit d'autant plus volontiers de le changer en un tems de calme & de paix, qu'après avoir pris elle-même les rènes du gouvernement, elle croïoit pouvoir mieux établir & affermir ſon autorité dans un état paiſible, au lieu que plus la guerre dureroit, plus ſes armes ſeroient expoſées aux viciſſitudes de la fortune, & elle-même toûjours incertaine, ſi elle pourroit s'en tirer auſſi glorieuſement que les conjonctures d'alors le lui faiſoient eſpérer.

Comme il ſe trouve toûjours à la Cour des gens qui ſuivent les ſentimens qui y ſont le plus en vogue, ſans ſe donner la peine de les approfondir, il y en eut à celle de *Suède* qui appuïérent fortement là-deſſus, & perſuadérent à la Reine, que les *Oxenſtierna* ne vouloient pas la paix, & le

(*a*) *V. Lettres d'*Avaux *& de* Servien *du 18. Août* 1644. *pag.* 201. *&* p. 267. *dans les* Mém. & Négoc. Secr. *de la Cour de* France *touchant la Paix de* Munſter *T. IV. où toutes ces Lettres ſont auſſi imprimées de la page* 113. *&c.*

(*b*) *l. c. pag.* 210 *&* 211. *item.* Négoc. Secr. *T. I. p.* 338. *&c.*

(*c*) *Voïez-les tout au long dans l'Hiſt. du P.* Bougeant. *Livr. IX §. 6. &c. pag.* 19. 26. *&c.*

L'an 1647. le Chef des affaires, ſavoir le Chancelier, d'autant moins, qu'il craignoit que ſon mérite ne diminuât à meſure que l'on n'auroit plus tant beſoin de ſon ſervice (*). On n'oublia pas d'y ajouter (*a*), que ce Seigneur portant ſes vûës plus loin, penſoit à donner ſon fils *Eric* en mariage à la Reine: ce qu'elle ne trouveroit pas un parti ſortable pour elle (†).

Pour preuve de ce qu'on vient de dire & que de pareils bruits eurent cours en ce tems-là, on produira une Lettre du Chancelier à ſon fils *Eric* alors Gouverneur en Livonie. Elle eſt datée de *Stockholm* le 29. Juin 1647 (*b*).

„ Vous ſaves mieux, mon cher fils, que je ne ſaurois le dire, quel „ étoit l'état des affaires ici, quand vous partites, l'année paſſée. Tout „ a été ſur le même pied depuis, tantôt aſſez mal, tantôt pis.

„ Vers les Fêtes de Pâques ou un peu avant, Sa Majeſté notre Reine „ a écrit une Lettre de ſa main aux Plénipotentiaires à *Osnabrug*, mais „ une mercuriale ſeparément à mon fils *Jean*, comme vous le verres par „ la ci-jointe. Il n'eſt pas difficile de juger qui en eſt la cauſe, & j'eſpère „ que Dieu le trouvera en ſon tems. Je crois que les *François*, tant les „ Plénipotentiaires là-dehors, que le Réſident ici, y ont contribué du „ leur, en abuſant du crédit qu'ils ont. Je renferme ici la copie de la ré- „ ponſe que *Jean* a faite tout ſeul à ſa Majeſté. Cela m'a troublé un peu, „ &

(*a*) *conf. les Annotat. de* Charles-Guſtave *en Mſc. &* Pufend. *de R. S. Libr. XX.* §. 61.

(*b*) *L'original en* Suédois *ſe trouve chez S. E. Mr. le Comte* Cronſtedt, *Sénateur de* Suède.

(*) Mr. *de la Court* Réſident de *France* à *Munſter* écriva à *l'Abbé de St. Nicolas* Miniſtre de *France* à *Rome* en 1646. „ On croit que Mr. d'*Oxenſtierna* ſe rend d'autant plus „ difficile à la Paix, qu'il ſait que la continuation de la guerre eſt néceſſaire pour main- „ tenir le crédit & l'autorité de ſon Père dans la *Suède*, étant certain qu'il ne tient plus „ auprès de la Reine, que par la néceſſité des affaires & que les autres ont pris le deſ- „ ſus" (1). *Baptiſta Nani* s'en explique dans ce même ſens, diſant. (2) *Chriſtine* voulant ſe ſouſtraire au joug de ſes Tuteurs, jugea que la Paix lui étoit la plus néceſſaire. Mais les négociations de la Paix étant entre les mains des *Oxenſtierna* & les Armées au pouvoir des Généraux, qui dépendoient d'eux, elle commença à élever le Parti contraire, elle honora le Comte *de la Gardie* de ſes faveurs particuliéres, & l'envoïa Ambaſſadeur à la Cour de *France*, pour y mieux découvrir les ſentimens & les penſées de celui qui y gouvernoit. Elle s'attacha encore *Salvius* & partagea le commandement des Armées en envoïant le Prince Palatin en Allemagne. Mais ceci ne ſe fit pas tout de ſuite. Il falut du tems pour perfectionner un ſi grand ouvrage.

(†) Ceci s'accorde en partie avec ce que *Salvius* avoit dit au *Comte d'Avaux*. (3) que le Chancelier *Oxenſtierna*, „ a plus de paſſion pour la guerre que pour ſes propres en- „ fans; qu'il vouloit empêcher que leur Reine ne ſe mariât; rendre le Roïaume élec- „ tif, donner toute l'autorité à la Nobleſſe, & faire d'autres choſes, dont il ne ſau- „ roit venir à bout que dans le trouble; qu'au contraire la Reine deſiroit ardemment la „ paix pour le bien de la Chrétienté qui en avoit tant beſoin & pour ſon propre inté- „ rêt, &c.

(1) V. Négociations *d'Arnauld, Abbé de St. Nicolas* Tom. IV. p. 67 & 103.

(2) Hiſt. di *Venetia* Libr. III. p. 117. & Libr. IV. p. 216. confr. *Chanut* Mém. T. I. p. 28 & 163.

(3) *Négoc. Secret* T. IV. p. 50. & T. II. P. II. p. 18. 23 & 66 confr. *Pufend.* de R. Brand. Libr. IX. §. 49. Ejusd de R. S. Libr. XX. §. 61. & *Wiequef.* Livre II. Sect. XVII. pag. 213.

„ & a donné ſujèt à quelques paroles & diſcours entre Sa Majeſté & moi. L'an. 1646.
„ Cependant par l'entremiſe & la coopération du Felt-Maréchal l'affaire
„ eſt venuë au point, que S. M. s'eſt déclarée, qu'elle n'a pas écrit à mon
„ fils en mauvaiſe intention, ou comme à un diſgracié mais uniquement
„ de peur que les Plénipotentiaires n'inſiſtaſſent trop ſur leurs prétentions
„ d'où toute la Négociation pourroit ſe rompre, puiſque tout le monde
„ tant ici qu'au dehors crie après la Paix. Cela donna occaſion à toutes
„ ſortes de raiſonnement, & à la fin S. M. s'expliqua aſſez avec moi ſur
„ ce qui lui a cauſé quelque altération ce tems paſſé. Du depuis elle s'eſt
„ déclarée fort gracieuſement envers moi & les miens, & je n'ai remar-
„ qué d'elle rien de contraire.

„ Les vrais Auteurs de ces déplaiſirs ne ſont d'autres, que ceux qui
„ inſpirent des ſoupçons aux Souverains contre les Serviteurs qui ſont
„ emploïés dans les affaires. J'eſpère avec l'aide de Dieu de les confon-
„ dre moi-même, & le tems & les forces y apporteront du changement,
„ aſſuré de conſerver toûjours une conſcience bonne & pure.

„ Le diſcours tomba auſſi ſur vous en cette occaſion, de la manière que
„ vous ſavez que le Felt-Maréchal me le rapporta l'année paſſée, quand
„ vous êtiez ici, & S. M. dit, que vous & moi ne pourrions mieux pré-
„ venir de tels diſcours, qu'en vous mariant. Il faut que j'avouë, que
„ de pareilles imaginations ne méritent que d'en rire, ſi c'étoit une autre
„ perſonne à qui on eût eu à faire. Mais je remarque avec tout cela,
„ que quoi qu'il en ſoit du reſte, mes malveillans ſe ſont ſervi de ce pré-
„ texte pour nous noircir, en exagérant le tout en mal: ce que je ne doute
„ pas que le bon Dieu ne trouve en ſon tems. A l'heure qu'il eſt tout va
„ bien, & j'ai la confiance en Dieu, que tout ſe remettra au mieux, &
„ ſi on me fait juſtice, on ne me trouvera jamais qu'en droit chemin; que
„ le reſte aille comme Dieu voudra. Cependant je n'ai pas voulu me
„ diſpenſer, mon cher fils, de vous faire part de la ſituation, où ſont
„ les affaires, pour votre propre intérêt: non dans l'intention de vous
„ troubler, mais pour vous rendre plus prudent à ne pas vous fier au mon-
„ de. Si vous avez le bon Dieu devant les yeux, & que vous chariez
„ droit, vous acheverez votre carrière avec honneur, quelque méchant
„ que ſoit le monde.

„ Il faut que vous gardiez le ſecret ſur ce que je vous communique
„ ici & que vous n'en diſiez mot ni à Ami, ni à ennemi. Et comme je
„ remarque que votre vie ſolitaire cauſe de l'ombrage & occaſionne toutes
„ ſortes d'idées, qui quoique vaines & injuſtes, néanmoins vous ſont des-
„ avantageuſes; il ſera néceſſaire que vous les préveniez & mettiez ceux
„ qui vous veulent du mal, hors de ces imaginations & diſcours, en vous
„ choiſiſſant une femme honnête qui vous convienne & à Votre qualité.
„ Je le ſouhaite de tout mon cœur, puiſque votre frère & vous n'étant
„ pas engagés & reſtant comme vous êtes, il n'y a point d'eſpérance pour
„ moi de voir lignée à ma maiſon. Je prie donc Dieu qu'il vous donne le
„ meilleur conſeil, & j'ai cette confiance en lui, qu'il exaucera ma priére
„ & fera proſpérer vos deſſeins. Vous m'écrivites il y a quelque tems,

L'an. 1647.

„ que vous n'aviez vû la fille du Comte *Nicolas* (*a*) qu'une ſeule fois, & „ que vous ne connoiſſiez pas ſon humeur. Il vous importe pourtant & „ vous touche de plus près de connoître & juger de celle avec laquelle „ vous comptez de paſſer votre vie. Si je ſavois que vous le deſiraſſiez, je „ ferois de mon mieux pour vous procurer ſous quelque prétexte la per- „ miſſion de venir ici pour une couple de mois, pour que vous euſſiez „ occaſion de vous fixer à elle, ou à quelque autre Perſonne. Je puis „ néanmoins dire, que perſonne ne me paroit vous convenir mieux, que „ la fille de ce Comte. Mais je laiſſe au bon Dieu & à Vous ce qu'il „ vous conviendra de choiſir, comme étant le plus intéreſſé dans l'affaire....

A en juger par cette Lettre du Chancelier, on ne peut pas dire qu'il avoit l'intention de ménager un mariage entre *Chriſtine* & ſon fils. Cependant ces inſinuations & autres pareilles, que ſes Envieux gliſſérent adroitement, produiſirent l'effet qu'on en attendoit, ſur l'eſprit de la Reine, qui alors tranſportée pour tout ce qui avoit l'air & le goût de *France* (*b*) mépriſoit ceux, qui n'en étoient pas prévenus.

Chriſtine fort portée pour la *France*.

Le Comte *Magnus de la Gardie* grand Favori de *Chriſtine*.

Trouvant donc dans ſes ſentimens le Comte *Magnus de la Gardie*, qui avoit l'avantage d'être beaufrére du Prince *Charles-Guſtave*, Couſin de la Reine, dont l'humeur étoit outre cela accommodante & approchoit fort de celle des *François*, d'où cette famille étoit ſortie, (*c*) elle le laiſſoit entrer toûjours plus avant en faveur auprès d'elle, à meſure que la diviſion ſe mettoit & augmentoit dans la Cour: diviſion, qui n'embaraſſoit pas peu les affaires par l'extrême jalouſie que cette faveur du Comte *Magnus* donnoit à la Maiſon d'*Oxenſtierna* & aux autres anciennes familles du Roïaume. Entre autres la maiſon de *Brahé* la fit aſſez éclater, & le Sénateur *Pierre* qui en étoit le Chef dit un jour à *Chriſtine* (*d*), qu'elle ne devoit pas donner toute ſa confiance à un jeune Gentilhomme & à un Prêtre: (voulant déſigner par-là le Comte *Magnus* & l'Evêque *Joan Matthiæ* Précepteur de la Reine:) qu'elle devoit modérer ſes dépenſes, & ne pas ſe familiariſer trop avec les *François*. Un autre Auteur rapporte, (*e*) que la cauſe des brouilleries entre les Maiſons d'*Oxenſtierna* & *de la Gardie* provenoit de l'éducation trop libre & trop à la *Françoiſe*, que le Père du Comte *Magnus* vouloit donner à *Chriſtine*, & que c'étoit lui qui avoit l'intention de marier ſon fils avec la Reine.

Diviſion à la Cour & au Sénat de *Suède*.

Les Miniſtres de *France* au Congrès de la Paix en *Weſtphalie* n'ignorant pas toute cette meſintelligence en écrivirent à leur Cour en 1645. en ces termes: „ (*f*) L'union n'eſt pas ſi étroitement établie en *Suède* qu'ils es- „ ſaïent de publier. La diviſion vient de plus haut, & celle qui eſt en- „ tre les Régens de *Suède*, dont l'autorité vient d'être étouffée par la ma- „ jori-

(*a*) *Elle s'appelloit* Eliſabeth Brahé *& ce Comte* Eric *l'épouſa. Après ſa mort la Comteſſe ja veuve eut en ſecondes nôces le Prince* Adolphe-Jean, *frére du Roi* Charles-Guſtave *de* Suéde. (*v.* Moreri *Dict. art.* Brahé.)

(*b*) *V.* Négoc. Secret. *de* Munſter *& d'*Osnabrug *T. IV. pag.* 123.

(*c*) *Mém. de* Chanut *T. I. p.* 422.

(*d*) Chanut *l. c. pag.* 23. *&* Vitt. Siri *Mercurio T. IX. pag.* 344.

(*e*) Staats-Geſch. *von Riga und Lieſl. pag.* 16. *&c.*

(*f*) Négociat. Secret. *de* Munſter *T. I. P. II. p.* 18.

„ jorité de leur Reine, donnera ſujèt à quelque nouveauté en la Cour. Mr. *Salvius* qui y eſt en crédit ſoutenu du grand-Maître: (le Comte *de la Gardie*:) & du Général-Maréchal, eſſaïe de faire comprendre, que quand „ cette Couronne ſeroit privée du Chancelier, elle ne laiſſeroit pas de „ ſubſiſter, & peu après: ceux là eſſaïeront de prendre part dans les af- „ faires, dont l'autre les avoit privés. Le Cardinal *Mazarin* recommende „ là-deſſus à ſes Miniſtres de profiter de cette déſunion des *Suédois*: mais „ il ajoute: que quoique le Chancelier *Oxenſtierna* ſoit plus en conſidéra- „ tion qu'en faveur, il y a néanmoins apparence que ſon mérite & ſes „ ſervices l'empêcheront de déchoir, d'autant plus qu'il venoit de faire le „ Traité de *Danemarck* extrêmement avantageux pour la *Suède*. L'an 1647.

Mr. *Chanut* Miniſtre de *France*, à la Cour de *Suède*, très-homme de bien, fort goûté de la Reine, (*a*) même du côté des belles-lettres, où il étoit fort verſé, & aïant de bonnes habitudes au païs de ſa réſidence, donne presque la même idée l'an 1646. de ces brouilleries. Car aïant eu en ce tems-là des ordres de ſa Cour de découvrir s'il ſe pouvoit, les penſées de celle de *Suède* ſur la Paix & à quelle condition on la voudroit: (*b*) „ il avoit trouvé, que tous les Miniſtres étoient tellement ſur leurs gar- „ des, que tout ce qu'on en pouvoit tirer alors, n'étoit que des conjectu- „ res ſur l'état préſent où ſe trouvoit la Cour, qui étoit comme parta- „ gée, d'un côté par la Reine, la Maiſon du Connétable *de la Gardie*, „ les Princes Palatins & le Maréchal *Torſtenſon*: & de l'autre part „ le Chancelier *Oxenſtierna*, le Maréchal *Horn*, le Général *Wrangel* „ & tous ceux du Sénat, qui régardoient les Princes & le Connétable comme étrangers. Ce dernier parti étoit moins affectionnée à „ la paix que celui de la Reine, qui avoit deſſein de deſarmer, afin d'éta- „ blir ſon autorité pendant la Paix, & quand il faudroit armer, de com- „ mettre ſes troupes entre les mains de perſonnes afidées....” La Reine qui ſe voïoit traverſée par ce parti du Chancelier pour établir le ſien plus fortement, réſolut enfin d'envoïer le Comte *Magnus* Ambaſſadeur Extraordinaire en *France*. Pourquoi *Chriſtine* hâta la Paix d'Allemagne.

Ceci poſé, il ne ſera plus difficile à comprendre pourquoi la Reine s'explique ſi poſitivement & en ſi grande confidence dans ſes lettres à Mr. *Salvius*, que coûte qui coûte il tachât de conclure la paix, & qu'en leur écrivant à tous deux la Lettre foudroïante du 10. Avril 1647. où elle leur fait des reproches ſanglans de ce que la Négociation de la paix trainoit ſi long-tems, elle prévient Mr. *Salvius* par une lettre particulière, que dans l'autre elle ne vouloit parler que de ſon Collègue le Comte *Jean Oxenſtierna* tout ſeul. Lettre foudroïante de *Chriſtine* aux Ambaſſadeurs de *Suède*.

Nous joignons ici cette Lettre de *Chriſtine* à ces deux Miniſtres avec la traduction *Françoiſe*.

Mes-

(*a*) *V. la Préface de* Vauciennes *aux Mém. de* Chanut *T. I. it.* Wicquef. *Ambaſſ. Liv. II. Sect. XVII. p.* 215 *&* 216.

(*b*) Chanut *l. c. p.* 27. *&* 28. Vitt. Siri *Mercur. T. II. p.* 258. *&c.* Négoc. Secret. *T. II. P. II. pag.* 122. *item T. IV. pag.* 18. *item les Négociat. d'*Arnauld Abbé de St. Nicolas *T. IV. p.* 517. *& T. V. p.* 197.

Jan. 1647.

MEſſieurs. Deſſe få ord äro allenaſt adjouſterade til mit publique bref, på det jag måtte uptäcka Eder med min egen hand den fruchtan jag haſwer, at den önskelige tractat, ſom alt härtil, har gifwit en ſå god förhoppning om et önskeligit utſlag, genom någre orſaker ſom mig icke aldeles äre bekände, måtte bliſwa ſtudzad. Nu til at Eder om min wilja aldeles förſäkra; ſå måge j Eder det wiſſerligen perſuadera, at jag för alting åſtundar en ſäker och honorable fred; Och emedan ſatisfactio Coronæ *är redan aldeles ſluten, och intet mera ſtår igen än Soldateſkens contentement och Rikſens Ständers gravamina, ſå är det min wilje, at j hålla ſakerne med godt maner gående, til des* Erskein *kan komma til Eder, och giöra Eder om ſin commiſſion kunnige, och då utan förſummelſe tractera wärket til en önskelig ända: giörandes Ständernes condition, Crononens ſatisfaction och ſoldateskens contentement det bäſta ſig giöra låter utan freds brott, och ſedan icke längre ſolcka dermed, ſom härtils skedt är; där annorlunda sker, ſå måge j ſe til, huru j det in för Gud, Rikſens Ständer och mig haſwa til at förſwara: Ifrån denne ſcopum låter inga ambitieuſe Mennis-*

Meſſieurs, J'ajoute ce peu de mots à ma Lettre publique, uniquement pour vous découvrir de ma propre main la crainte que j'ai, que le Traité tant deſiré & dont on nous a fait eſpérer juſqu'ici une heureuſe concluſion, ne ſoit arrêté par des raiſons qui ne me ſont pas encore aſſez connuës. Or pour que vous ſachiez parfaitement ma volonté, vous devez être entièrement perſuadés, que je veux pour toute choſe au monde une paix ſeure & honnorable. Et puiſque la ſatisfaction de la Couronne (*Satisfactio Coronæ*) eſt déja réglée, & qu'il ne reſte plus que celle de l'Etat militaire & les Griefs des Etats de l'Empire: je veux que vous teniez les affaires en train de bonne manière juſqu'à l'arrivée d'*Erskein*, (*a*) qui vous fera part de ſa Commiſſion. C'eſt alors, que ſans plus lanterner, vous devez conduire la Négociation à une fin deſirable, en rendant les conditions des Etats, la ſatisfaction de la Couronne & celle de l'état militaire les meilleures, que faire ſe pourra, ſans rompre la Paix, ni plus trainer les affaires en longueur comme cela s'eſt fait juſqu'ici. Si cela va autrement, ce ſera votre affaire de voir, comment vous en répondrez devant Dieu, devant les Etats du Roïaume & devant moi. Ne vous laiſſez pas détourner de ce but par les imaginations de quelques perſonnes ambitieuſes, à moins que vous ne vouliez encourir ma plus grande diſgrace & indignation & m'en être reſponſables en pâliſſant ou

rou-

(*a*) Cet Erskein *devint auſſi Miniſtre de* Suède *au Congrés* d'Osnabrug. *V.* Meiern *Acta P. W. Tome VII. pag.* 24.

niskior's phantaſier Eder movera, ſå kärt Eder är min högſta onde at undwika, och der j icke hafwen luſt at ſtå mig derföre blek och röder til ſwar: då må j wiſt tro at hwarken authoritet och ſlächters-apuïs skal mig hindra at wiſa Werlden det miſshag Jag drager til oförnuftige procedurer; Ty Jag är nog ſamt förſäkrad, at der tractaten skulle gå ſwår, wordeiag igenom edert förſende brakt uti labyrint, der utur hwarken Edert eller deras (ſom ſådane Conſilia fovera) förſtånd wore mig utur bringandes; derföre hafwe j Eder wäl at föreſe, hwarom Jag ock icke twiflar, men skrifwer detta allenaſt til underrättelſe, och har til Eder förſichtige conduite det nådigſte förtroende, at näſt Guds biſtånd Jag förwäntar et godt utſlag på denna lång ſamma fred. Der j uti alt detta bewiſa Eder trohet, ſå wäl härefter, ſom härtils, ſå warde j aldeles Eder förſäkrande, at j warde med Eder igenkomſt finnandes mig Eder ſampt och ſynnerligen altid wäl affectionerad.

Stockholm den 10. April 1647. *Chriſtina.*

rougiſſant. Vous pouvez compter, qu'alors ni autorité, ni appui de grandes familles ne m'empêcheront de montrer à tout le monde le déplaiſir que j'ai de procédures deſtituées de raiſon. Car je ſuis aſſurée, que ſi le Traité alloit mal, je me trouverois par votre faute dans un labirinthe, d'où ni vous, ni l'eſprit de ceux qui fomentent de pareilles trames, ne me tireroient pas. C'eſt pourquoi vous devez bien prendre garde à vous: Je ne doute pas non plus que vous ne le faſſiez, & je ne vous écris cette lettre que par avertiſſement: me repoſant gracieuſement ſur votre conduite prévoïante, de ſorte qu'avec l'aſſiſtance de la Bonté Divine, je m'attens à une heureuſe concluſion de la Paix ſi long-tems deſirée. Si en tout ceci vous continuez à me donner des marques de votre fidélité, vous pouvez vous aſſurer, qu'à votre retour vous me trouverez l'un & l'autre, & en tout tems, votre bien affectionnée

L'an 1647.

Stockholm ce 10. Avril 1647. CHRISTINE.

Cette lettre ne regardoit proprement que le Comte *Jean Oxenſtierna* tout ſeul. La Reine, dans ſa lettre particulière à Mr. *Salvius*, le pria de lui apprendre quelles grimaces *Oxenſtierna* auroit fait à la lecture d'une telle mercuriale. De plus, elle lui recommenda de la maintenir dans la bonne opinion des *François* à ſon égard, afin que le peu d'affection qu'un Parti faiſoit paroître contre cette Nation ne lui fût pas imputée. Voici la lettre même.

Cette lettre ne regardoit que le Comte *Jean Oxenſtierna* tout ſeul.

Hög-

Högtärade Heer Hof Cantzler. Monſieur le Chancelier de la Cour.

Af åtskillige Edre skrifwelſer har iag nogſamt förſtått i hwad terminis ſig freds Tractaten befinner, ſer mer än wäl, eder giorde flit at afbielpa det långa, farliga och blodiga krig ſom nu en ſå långtid bafwer trykt näſtan hela Europam. Deremot ſer iag af alle omſtändigheter wäl, at en part ſökia at protrabera Tractaten, åtminſtone där de icke alldeles den kunna renverſera. Iag skal icke underlåta at recompenſera med all nåde eder trobet och flit, och med det andra Partiet skal iag mig ſå ſtälla, at iag skal wiſa all werlden, at skulden icke är bos mig, och skal låta werlden ſe, at icke beller R. C. förmår allena röra werlden med ett finger, Sapienti ſat. Mit bref ſom bärbos ſogadt är til eder bägge, måtte j leſwerera åt G. J. O.; och eburuwäl iag der utinnan taſtar eder bårt an, ſå är han doch allena dermed ment. Lager ſå at d'Avaux får weta deſs Contenta, på det at Franſoſener icke fatta wrånge tanckar om mig, utan at de måtte ſe bwars skulden är. Jag ſänder Erskein at om alt widlyftigare infomera eder, om Soldatesquens contentement; iag har giordt däruti ſå mycket ſom har skie kunnat, twiflar intet at j bärefter ſom bärtill läre aſſiſtera wercket efter bögſte möyeligbet, j måge aldeles wara förſäkrad

Monſieur le Chancelier de la Cour. J'ai appris ſuffiſamment par vos différentes lettres en quel état ſe trouve la Négociation de la paix. Je vois très-bien par-là les ſoins que vous prenez pour terminer une guerre auſſi longue que dangereuſe & ſanglante, qui afflige & accable preſque toute l'Europe. Je vois auſſi par toutes les circonſtances qu'un certain Parti ne pouvant renverſer entièrement les Traités, cherche au moins à les reculer: ainſi je ne manquerai pas d'un côté d'avoir égard par toutes ſortes de graces à votre fidéle application, mais d'un autre je me conduirai avec le Parti contraire d'une manière, que toute la terre pourra remarquer que la faute n'étoit point de mon côté. Je ferai voir auſſi à tout l'Univers que *R. C.* (c'eſt-à-dire *le Chancelier du Roïaume*) n'eſt point du tout capable de remuer tout ſeul le monde du bout du doigt: *Sapienti ſat!*

Ma lettre ci-jointe eſt addreſſée à vous deux & remettez-là ſur le champ à G. J. O. (c'eſt-à-dire, AU COMTE JEAN OXENSTIERNA) & quoique je l'y touche vivement auſſi bien que vous, cependant ce n'eſt que de lui ſeul que je prétens parler. Faites en ſorte que d'*Avaux* en apprenne le contenu, afin que les *François* n'aïent aucune mauvaiſe opinion de moi, mais qu'ils puiſſent voir de quel côté eſt la faute. J'envoïe *Erskein* afin qu'il vous inſtruiſe plus amplement tant par rapport au païement des Soldats qu'à celui des Officiers. En cela j'ai fait ici tout ce qui m'a été poſſible. Je ne doute pas que vous n'appuïez auſſi doréna-

vant de tout votre pouvoir cet ou-

vra-

ſäkradt at iag skall hålla Eder skadeſlös, och när Gud en gång hielper Eder med fred hem, skal edre giorde tienſter med Senatoria dignitate *recompenſeras. J weta ſielf at det är den högſta äran ſom en ärlig man kan aſpirera til i wårt Fäderneſland, och der ſåſom någon högre* gradus honoris *wore, skulle iag ingen sky draga eder den at conferera. Eburuwäl det utan ſtor invidie intet lärer skie; men ſå må J ſäya;* contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam: mihi fortuna, illis probra objectantur, *ſom* Marius *säger apud* Saluſt: *j det öfrige har iag den tilförſicht till Eder, at j med ſamma trohet drifwen werket, ſom j uti alle occaſioner ſå berömligen hafwe altid temoigneradt; ſöker för alting at conſervera mig en god opinion hos Franſoſerne, på det at iag icke måtte niuta til ondo det ſom en part låta påskina emot den nationen. Iag hoppas at iag wiſar i wercket huru iag är ſinnad.*

Gref Magni *intereſſe recommenderar iag eder ſom om det wore mit. Där j kunne gifwa mig et conſilium eller förſlag, huru iag kunde beneficera honom med* Benefeld, *beller något annat anſenligit, wore det mig af hiertat kiärt. Iag skulle gierna donera honom* Benefeld, *men iag här conſideration at giörat för än iag har förſtått eder mening.*

vrage, comme vous avez fait juſqu'ici, & que vous ne ſoïez aſſuré que je vous dédommagerai. Et ſi Dieu vous fait la grace de revenir avec la Paix, je recompenſerai vos ſervices par la dignité de Sénateur. Vous ſavez vous-même que c'eſt dans notre Patrie la plus haute dignité, à laquelle un honnête homme puiſſe aſpirer, & s'il y avoit de plus hauts degrés d'honneur, je ne ſerois pas difficulté de vous y élever. Et quoique cela ne ſe pût faire ſans vous attirer beaucoup d'Envieux, vous pourrez pourtant dire alors avec *Marius* dans *Saluſte: Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam: mihi fortuna, iis probra objectantur*: c'eſt-à-dire, „ ils me mépriſent parce que je ſuis un „ homme nouveau, & moi j'ai du mé„ pris pour eux, à cauſe de la vie fai„ néante qu'ils ménent: ils me repro„ chent ce qui n'eſt qu'un effèt de la „ fortune, & je leur reproche leur „ propre turpitude." Au reſte, j'ai en vous cette confiance, que vous pouſſerez cet ouvrage avec la même fidélité, que vous avez témoignée dans chaque occaſion. Sur tout tâchez de me bien entretenir dans l'eſprit des *François*, & de faire en ſorte qu'ils aïent bonne opinion de moi, afin que ce qu'un certain Parti fait paroître contre cette Nation ne me puiſſe faire du tort. Je me promets que je ferai connoître en effèt l'intention & les ſentimens que j'ai. Je vous recommende les intérêts du Comte *Magnus*, comme les miens propres. Si vous me vouliez donner vôtre avis pour le gratifier de *Benefeld* ou d'autre choſe de conſéquence, vous me feriez plaiſir. Je lui donnerois volontiers *Benefeld* mais je fais difficulté de le faire, que je ne ſache auparavant votre ſentiment. Sur toute

L'an 1647.

L'an 1647.

För alting håller detta ſecret, til deſs iag får weta om det kan ſe lag; han wet ſielf intet deraf och mycket mindre Gref Göſtaſſon. *Ser Eder wäl före, hwad J denne ſenaſte Communisere*, Curtius *ſäger*: Nec res magnæ ſuſtineri poſſunt ab eo, cui tacere grave eſt. *Mais parlés à Monſieur le Comte d'*Avaux *de cette affaire. J'oſe me promettre de ſa courtoiſie, qu'il ne ſera jamais difficulté de rendre un ſi conſiderable office à un de ſes plus affectionnés amis & ſerviteurs, ou plus tot je crois, qu'il ne trouvera pas mauvais, ſi je dis qu'en travaillant pour un ami qui lui eſt ſi acquis il donne à moi une des plus ſignalées marques de ſon affection, que je lui demanderois jamais, & je vous prie, Monſieur, aſſurez le dit Monſieur d'*Avaux *de l'eſtime que j'ai pour ſa perſonne & que les ſervices particuliers, qu'il m'a rendus, me ſont ſi conſiderables que je mourrois de regrèt ſi je n'avois l'eſperance de m'acquiter au moins d'une partie de ce qu'il a fait pour mon intérêt.*

Jag ſlutar härmed och befaller eder Gud, med den förmaning, at j ſe wäl til, at Skymmelen intet ſkenar öfwer ſkacklan. Iag förblifwer Eder altjd wäl affectionerad.

Stockholm den 10. April 1647. *Chriſtine.*

choſes, tenez cela ſecrèt juſqu'à ce que je ſache ſi cela ſe peut faire. Il n'en fait rien lui-même & encore moins le Comte *Guſtafſon*. Voïez par avance ce que vous communiquez à ce dernier. *Quinte Curce* dit: *Nec res magnæ ſuſtineri poſſunt ab eo, cui tacere grave eſt.* „ celui qui ne peut garder le ſe„ crèt, n'eſt pas propre à de grandes „ affaires". Mais parlez à Monſieur le Comte d'*Avaux* de cette affaire, j'oſe me promettre de ſa courtoiſie qu'il ne fera jamais difficulté de rendre un ſi conſidérable office à un de ſes plus affectionnés amis & ſerviteurs: ou plûtôt, je crois, qu'il ne trouvera pas mauvais ſi je dis, qu'en travaillant pour un ami, qui lui eſt ſi acquis, il me donne à moi une des plus ſignalées marques de ſon affection, que je lui demanderois jamais & je vous prie, Monſieur, aſſurez le dit Monſieur d'*Avaux* de l'eſtime que j'ai pour ſa perſonne, & que les ſervices particuliers qu'il m'a rendus, me ſont ſi conſidérables, que je mourrois de regrèt, ſi je n'avois l'eſpérance de m'acquitter au moins d'une partie de ce qu'il a fait pour mon intérêt.

Je finis ici & je vous recommende à Dieu, en vous exhortant de tenir la bride haute au cheval rétif, de peur qu'il ne ſaute par deſſus le timon. Je demeure toûjours Votre affectionnée

Stockholm ce 10 Avril 1647. CHRISTINE.

Iag

Je

Iag beder låter mig weta, hwad grimaſſer G. J. O. giör wid läſandet af mit bref til Eder begge.

Apoſtille

Je vous prie de me faire ſavoir quelles grimaces aura fait *G. J. O.* en liſant ma lettre & mes ordres addreſſés à vous Deux.

L'an 1647.

En conſéquence de tout ceci, comme auſſi parce qui ſe lit dans les Mémoires de *Chanut* & ailleurs, on ſeroit diſpoſé à croire, que le Chancelier *Oxenſtierna* n'étoit pas, en ce tems-là, fort porté pour la concluſion de la Paix. La *France* toûjours attentive à ſes propres intérêts vouloit pourtant que la *Suède* la fit, pour faire ceſſer les clameurs de la Cour de *Rome* & d'autres Puiſſances de ſa Religion, ſur les grands préjudices, que les *Suédois*, les bons alliés des François, portoient à la Religion Catholique par la durée de cette guerre d'*Allemagne*. Auſſi ce fut pour balancer les progrès des armes de la *Suède* dans l'Empire, que la *France* prit plus d'une fois le Duc de *Bavière* & d'autres Etats Catholiques en ſa protection & fit avec eux des traités & prit des engagemens ſéparés, peu conformes à ceux que la *France* avoit conclus avec la *Suède* (*). La *France* étoit ſi prévenuë en faveur du Duc de *Bavière*, que la proſpérité de leurs propres armes leur déplaiſoit, parce qu'elle contribuoit à celle de *Suède*... Ce ſont les propres termes du Comte de *Brienne*, Sécrétaire d'Etat de *France* dans ſa lettre au Miniſtre de *France* à *Rome*. (*a*) De là venoient auſſi les plaintes réiterées des *François*, ſi tôt qu'on touchoit tant ſoit peu à quelques prérogatives des Catholiques-Romains (†). La diſpoſition de l'Evêché d'*Osnabrug* en faveur de

Le Chancelier n'étoit pas fort porté pour la Paix.

(*a*) *V. la Diſſertation de* Pufendorf *ſur les Alliances entre la* Suède *& la* France *réimprimée par* Rouſſet. *item* Pufend. *Hiſt. de* Suède *T. II. p.* 389. Ludolfs *Schaubühne ad ann.* 1647. *p.* 1472. Vitt. Siri *Mem. Rec. T. VII. p.* 475. *& T. VIII. p.* 809-813. Mém. & Négoc. *Secr. pour la Paix de* Munſter *T. I. p.* 145 *&* 146. *Tom. III. p.* 348. *&c. item les Négociations d'*Arnauld *Tom. IV. pag.* 102 *où eſt la lettre de* Brienne *du* 30. *Nov.* 1646.

(*) Cela ſe fit pluſieurs fois pendant le cours de cette guerre, & même déja du vivant de *Guſtave-Adolphe*. On joint dans l'Appendice une relation traduite de l'*Allemand* & imprimée en ce tems-là. Elle fera connoître ce que ce Héros en penſoit. V. l'Append. *num.* VIII.

(†) Voici un morceau de l'inſtruction que la Cour de *France* donna à ſes Miniſtres au Congrès de *Weſtphalie* en 1646:„ Les prétentions des *Suédois* ſont exorbitantes & „ font grande peine à la Reine parce qu'elle voit, qu'elles tendent principalement à „ relever le Parti Proteſtant en *Allemagne* par l'abbaiſſement des Princes Catholiques. „ La ſeule conſidération, qui a porté la *France*, dans le commencement & le progrès „ de cette guerre, à joindre ſes armes à celles de *Suède* & des autres Proteſtans, à é„ té la néceſſité abſoluë qu'elle avoit de modérer la puiſſance de la Maiſon d'*Autriche*, „ qui alloit s'augmentant chaque jour aux dépens des autres Princes, & qui viſoit à „ s'accroître auſſi aux nôtres & à ſe rendre à la fin Maîtreſſe de tout, ſi elle eût pû. „ Mais aujourd'hui dans l'état où ſont les affaires, il y a raiſon à craindre dans l'*Alle*„ *magne*, la trop grande puiſſance du Parti Proteſtant, ſoutenu comme il eſt de la Cou„ ronne de *Suède*, qui s'eſt renduë conſidérable, & qu'on voit mépriſer les grands a„ vantages qui lui ſont offerts pour la Paix, connoiſſant la facilité qu'elle peut rencon„ trer

L'an 1647.

de *Guſtaffon*, fils naturel du Roi *Guſtave-Adolphe*, & l'affaire d'un ſimple Curé Catholique en *Weſtphalie* rempliſſent pluſieurs pages de Plaintes que Mr. *Chanut* en fit à la Cour de *Suède*. Auſſi trouve-t-on dans les dites dépeches d'*Arnauld*, pluſieurs traits de jalouſie des Miniſtres de *France* contre ceux de *Suède*, parce que ceux-ci ſe faiſoient Protecteurs des Proteſtans en *Allemagne*, en attendant que le Miniſtère de *France* faiſoit ſonner haut à la Cour de *Rome* ſes ſoins pour la Réligion Catholique-Romaine (*a*).

Le Chancelier peu aimé du Miniſtère de *France*.

Mais ce n'étoit pas proprement cet éloignement pour la Paix qui étoit regardé comme le péché originel dans la perſonne du Chancelier *Oxenſtierna*. C'eſt qu'il n'avoit pas des ſentimens aſſez *François* & n'étoit pas fort docile pour les prendre, dans un tems, où les vrais intérêts de ſa Patrie devoient avoir la préférence ſur toute autre conſidération: (*) voilà le grand mal. Mr. *Chanut* s'en explique aſſez clairement (*b*) quand il parle d'une viſite qu'il avoit faite au Chancelier „ qui lui avoit dit, que les maux, qu'il avoit „ ſoufferts

(*a*) *V. ſes Mém. T. I. p.* 313. *&c. item* P. Bougeant *l. c. Livr. IV. §.* 58. *& Livr. VIII. §.* 34. *p.* 287. *& p.* 326. *item les Négociations d'*Arnauld *T. IV. p.* 443. 467. *&* 485. *item T. V. p.* 98. 140. 159. *&c.*

(*b*) *V. Ses Mém. l. c. pag.* 319. *item* Wicquef. *Ambaſſ. Liv. II. Sect. XVII. pag.* 213. Bougeant *l. c. T. III. Liv. VIII. §. LVIII. pag.* 317.

„ trer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus ce Parti, pour la ruïne des Catholiques; de façon que ſi l'ambition démeſurée de la Maiſon „ d'*Autriche* nous a obligé de nous ſervir de tous moïens pour lui former des obſtacles: „ Nous ne devons pas nous endormir, lorſque nous reconnoiſſons que l'application & „ la paſſion, avec laquelle les Proteſtans tâchent de ſe rendre redoutables, ne ſont pas „ moins à craindre, d'autant plus qu'outre la raiſon d'Etat, que nous avons ſeulement „ à l'égard de la dite Maiſon d'*Autriche*, nous avons à préſent celle de la défenſe & „ de la conſervation de notre Religion, pour nous oppoſer aux deſſeins des Proteſtans. „ Et comme ſous cette couverture de la Religion, l'*Eſpagne* a toûjours procuré ſon „ aggrandiſſement, la *Suède* aujourd'hui procure effectivement les avantages de la ſienne ſous le prétexte de ſa grandeur & nous fait ſervir à ſon deſſein contre notre pro„ pre intérêt & notre intention.

„ Sa Majeſté recommende pour cet effet aux Srs. Plénipotentiaires de faire entendre „ aux Miniſtres de *Suède* dans les termes qui ſeront eſtimés les plus convenables, que „ la *France* n'eſt pas réſoluë de les ſeconder dans le deſſein qu'ils témoignent avoir de „ ruïner la Religion Catholique en *Allemagne*.... (1).

(*) *Wicquefort* dit: *l. c.* Les *Oxenſtierna*, tant le Père que le fils, n'aimoient point la *France*, ni les *François*. La Reine au contraire ne pouvoit pas ſouffrir les autres Nations en ce tems-là. On lit dans les dépêches des Négociations ſecretes de la Paix de *Munſter*, (2) que le Roi de *France* recommende à ſes Miniſtres de tâcher de gagner ſur tout Mr. d'*Oxenſtierna* par les offres des faveurs, que le Roi vouloit lui faire avoir dans ſa patrie & par des préſens qu'il lui veut envoïer & à ſon Collègue. Et dans une autre lettre, le Cardinal *Mazarin* laiſſe aux Miniſtres de *France* la diſpoſition libre des préſens pour les Miniſtres *Suédois*, parce qu'ils pourroient venir en telle conjoncture, qu'il vaudroit mieux les jetter, que les remettre à qui ils ſont deſtinés, pour ne pas donner lieu d'ajouter la mocquerie aux autres mauvais traitemens. (3).

(1) Ceci eſt tiré du Mém du Roi de *France* à ſes Plénipotentiaires à *Munſter* daté du 22. Juin 1646. & imprimé dans les Mém. & Négoc. Secr. T. I. p. 63. 65.

(2) Tom. II. P. II. pag. 76.

(3) L. c. Tome III. pag. 72.

„ ſoufferts dans ſa maladie, l'avoient fait ſonger aux affaires de l'autre vie. L'an. 1647.
„ Mais que *Chanut* s'étoit apperçu aux travers de ſes discours qu'il revenoit
„ volontiers à celles du ſiècle. Ce même *Chanut* ſe fâche bien plus, quand
„ il fait quelque tems après le récit d'une promenade du Chancelier à la
„ ſuite de la Reine hors de *Stockholm* & dit qu'*Oxenſtierna* la ſuivit à cheval
„ tout le reſte du jour, comme l'auroit fait un jeune homme en une pro-
„ menade hors de la ville. *Chanut* ajoute, qu'il avoit été à ſouhaiter pour
„ le ſuccès des affaires de la *France*, que ce Chancelier fût parti pour l'au-
„ tre monde, comme il le diſoit lui-même, il y avoit déja long-tems: en-
„ core qu'il n'eût pas tout le crédit, qu'il eût bien ſouhaité ſur l'eſprit de
„ la Reine, les raiſonnemens qu'il faiſoit au desavantage de la *France*, la
„ lui rendoient moins favorable, car il lui étoit échappé de dire, que
„ l'alliance des *François* étoit fort préjudiciable aux intérêts de la *Suède*,
„ & que ſans doute elle auroit fait ſes conditions incomparablement meil-
„ leures, ou auroit porté ſes proſpérités plus-avant, ſans cette alliance,
„ & qu'il n'étoit point d'avis, que la *Suède* s'engageât en des conſidéra-
„ tions ſi étroites, qu'elle n'eût pas la liberté d'uſer de ſa bonne fortune (*).
„ Toutefois, continuë Mr. *Chanut*, il y avoit grande raiſon de ne rien
„ hazarder contre la conduite de ce Miniſtre, qui étoit colorée des avan-
„ tages de l'Etat, & ſoutenuë du crédit & de l'autorité, que ſes grands
„ ſervices lui avoient acquiſe: c'eſt pourquoi l'on ne devoit pas le choquer,
„ de droit fil, ſans une grande néceſſité (*a*). " Le Cardinal *Mazarin*
en convint lui-même & écrivit l'an 1646. aux Miniſtres de *France* en ces
termes: „ Le Chancelier *Oxenſtierna* eſt un Miniſtre ſi conſommé, que
„ bien qu'il paroiſſe déchu de crédit, il ne laiſſera pas d'avoir grande part
„ à l'adminiſtration de ce Roïaume, & la Reine, qui deſire de s'inſtruire
„ des grandes affaires, ne ſauroit puiſer dans une ſource plus vive & plus
„ nette que la ſienne (*b*).

Et certes, le vaſte eſprit de ce grand Homme, qui connoiſſoit à fond la combinaiſon des intérêts différens de tous les Etats de l'*Europe*, lui faiſoit enviſager ceux de ſa Patrie dans une toute autre perſpective que ne l'au- Le Chancelier n'enviſageoit que le bien des Proteſtans & celui de la *Suède*.

(*a*) *l. c. pag.* 22. 143 & 368. (*b*) *V.* Négoc. Secr. *l. c. T. III. pag.* 321.

(*) C'eſt ce que *de la Court* Réſident de *France* avouë lui-même, que les *Suédois* auroient pû faire, diſant dans ſa lettre au Miniſtre de *France* à *Rome* en 1648.„ Je ne vois
„ pas que les *Suédois* s'éloignent du deſir de la Paix, quoiqu'ils ſe puiſſent tout pro-
„ mettre de leurs proſpérités, qui ſont telles, qu'effectivement ils ſe pourroient ren-
„ dre maîtres de l'*Allemagne*, s'ils ſe vouloient flatter dans leur bonheur. Mais il ſem-
„ ble qu'ils veuillent mettre un clou à la roue & ſe contenter de plus ſolides avantages
„ qu'une Couronne puiſſe jamais remporter... (V. Les Négociations d'*Arnauld* Tom.
„ V. p. 467 & 469.) & puis il dit pag. 471. Après tant de remiſes, devant qu'il ſoit
„ quinze jours, nous verrons les choſes faites, ou rompus. Cela dépend entièrement
„ des *Suédois*, qui ſe ſont rendus glorieuſement les Arbitres de la Paix, ou de la
„ Guerre....

L'an 1647. l'auroit voulu le Miniſtère de *France* (*). Ne perdant jamais de vûë le foutien de la Religion Proteſtante, pour la défenſe de laquelle *Guſtave-Adolphe* avoit entrepris la guerre d'*Allemagne*, qu'il avoit ſelée de ſon ſang, & par laquelle la *Suède* continuoit de s'épuiſer d'hommes & d'argent (†); il comprenoit fort bien, que ſi les affaires des Proteſtans dans l'Empire n'étoient pas alors bien affermies par les engagemens les plus autentiques; le changement des conjonctures à venir entraineroit à la fin la ruïne des Proteſtans, ſans eſpérance, peut-être, d'y apporter le ſecours néceſſaire, qu'on avoit alors en main. Les armes de *Suède* aïant auſſi repris en ce tems-là leur ancien éclat par les batailles déciſives gagnées l'une après l'autre, il ne faut pas douter, que le Chancelier ne joignit à ces conſidérations de Religion, celle de l'aggrandiſſement de la *Suède*. Mais ce qui lui tenoit beaucoup à cœur & lui rouloit dans la tête ſur tout la dernière année, avant la concluſion de la Paix, c'étoit, de faire déclarer tous les Evêchés & autres grands Bénéfices Eccléſiaſtiques en *Allemagne* alternatifs entre les Proteſtans & les Catholiques : deſorte que les perſonnes de l'une & de l'autre Religion en puſſent joüir ſucceſſivement, ſur le même pié que cela ſe pratique de nos jours par rapport à l'Evêché d'*Osnabrug*, en conformité du Traité de Weſtphalie. Et même, ſi l'on doit croire le P. *Bougeant*, (a) qui cite les dépêches du Comte d'*Avaux*, les Proteſtans travailloient à diſpoſer toutes choſes en ſorte, que la Couronne Impériale pût tomber ſur une

(a) *Dans ſon Hiſt. de la Paix Livr. VIII.* goc. Secr. *de M. & O. T. IV. p. 62.* §. 29. *pag.* 271 *&c &* 300. *&c. item* Né-

(*) *De la Court* Réſident à *Munſter* ſe plaint dans ſa lettre en 1646. à *Mr. Arnauld* Miniſtre de *France* à *Rome* de ce que la Nation *Suédoiſe*, qu'il appelle altière & ſuperbe, voudroit traiter ſes affaires à part, & qu'elle ne reçoit les avis & les conſeils de ſes amis qu'autant qu'ils ſont conformes, à ſes intérêts... Mais on ne s'apperçoit nulle part que les Miniſtres de *France* aïent relâché quelque choſe de l'intérêt de leur Cour: & on ne croit pas que le Sr. *de la Court* eût pris pour une politeſſe, ſi pour cette raiſon & parce qu'il accuſe le Pape même de ſtupidité, on avoit appellé la nation *Françoiſe* altière & ſuperbe... V. ſa lettre dans les Négociations d'*Arnauld* Tom. IV. pag. 67. 379 & 380 item pag. 517.

(†) Les ſubſides, que la *Suède* devoit tirer de la *France* & de la Republique de *Hollande* pour ſoutenir cette guerre, montoient à ſept tonnes d'or par an : mais la *Suède* ſeule y fourniſſoit autant du ſien chaque année (1). Nous remarquerons ici que Mr. *Koehler* fait comprendre par l'avidité qu'il attribue aux *Suédois* de ſe faire des provinces en *Allemagne*, ſous prétexte de la Religion, que la *Suède* auroit dû ſoutenir tout le fardeau de la guerre, preſque pour rien. Mais c'eſt prétendre plus de la *Suède*, qu'aucun autre Etat n'admettroit jamais en de pareilles circonſtances. Car où en trouver en *Europe* qui emploïeroit des millions en argent & en hommes pour le ſoutien de ſes alliés par pure généroſité & ſans envie de s'aggrandir même aux dépens de ſes voiſins? Et les *Publiciſtes* qui traitent des prétenſions que les Etats forment l'un contre l'autre, & ceux de l'Empire Romain plus que le reſte de l'Europe, que veulent-ils dire par-là; ſinon que chaque Souverain tâche d'étendre les limites de ſes Etats & cherche à s'aggrandir dans des conjonctures favorables. Comme cette maxime a été ſuivie dans tous les ſiècles depuis

(a) V. *Meiern* Acta Executionis Tom. II. p. 140. & *Palmſköld* Annot. ad. Extr. ad. Ann. 1647. v. *Koehler* Muntz-Bel. Part. XVIII. p. 312.

une tête Luthérienne. Il dit, que les Ambaſſadeurs *Suédois* avoient tenu un conſeil ſecrèt là-deſſus avec les autres, ſous ſerment de n'en rien révéler. Et que celui qui épouſeroit *Chriſtine*, ou qui lui ſuccéderoit au Royaume, étant deſormais un des Princes de l'Empire, devoit être élu Empereur ou Roi des Romains, ajoutant que le Chancelier *Oxenſtierna* avoit enfanté ce grand projèt pour faire épouſer ſon fils à la Reine & pour le faire élire Roi des Romains (*). Quoi qu'il en ſoit de cette Anecdote, on a lieu de préſumer, que le Chancelier croioit avoir trouvé, par l'alternative des dits Bénéfices, le moïen le plus efficace d'aſſurer à perpétuité la liberté de conſcience aux Proteſtans dans l'Empire, & de mettre par là leurs forces au niveau de celles des Etats Catholiques dans le Corps Germanique. L'Hiſtoire porte de plus, qu'il étoit bien près lui-même de devenir Archevêque & Electeur de *Mayence*, car non ſeulement les Etats Evangeliques lui firent offrir cette dignité dès l'an 1634, comme les actes publics de *Suède* & autres monumens en font foi (*a*), mais encore quand il en demanda l'avis du Sénat de *Suède*, celui-ci ne s'oppoſa pas à l'acception de cette offre, à condition pourtant, qu'il ne ſe départit point du ſervice de la *Suède*, juſqu'à ce qu'elle eût eû par la Paix quelque ſatisfaction (*b*). Et ſi on conſidére l'état où ſe trouvoient alors les affaires de la Maiſon d'*Autriche* en comparaiſon de celui où étoient celles de *Suède* en *Allemagne*, on a ſujèt d'ajouter foi à ce que dit la même hiſtoire, que l'*Empereur* auroit donné la main à ce projèt & on aſſure que ſes Miniſtres au Congres d'*Osnabrug* avoient eû commiſſion d'y conſentir, dans le tems-même que l'*Empereur* vouloit faire une Paix particulière avec la *Suède* à l'excluſion de la *France*, où la *Suède* auroit certainement fait ſes conditions bien plus avantageuſes (*c*). Ce fut déja en 1645. que le Comte *Saavedra* Miniſtre d'*Eſpagne* en fit des propoſitions fort ſérieuſes au Comte *Oxenſtierna*. Il lui repréſenta, dit le P. *Bougeant* (*d*) ,, que

L'an 1647.

Les Proteſtans lui offrent l'Electorat de *Mayence*.

La *Suède* auroit pû faire une Paix particulière & très-avantageuſe en *Allemagne*

(*a*) *V.* Stiernman *Biblioth. T. II. pag.* 35 & 36. *item* Koehler *Muntz-bel. T. III p.* 145. Vitt. Siri *Mem. Rec. T. VIII. p.* 113. Clerc *vie de* Richelieu *T. II. p.* 153.

(*b*) Palmsköld *Pol. Gr. Regl. T. I. p.* 856. *le* Vaſſor *hiſt. de Louis XIII. Livr. XXXII. p.* 481. Ludolf *Schaub. ad ann.* 1647, *p.* 1473.

(*c*) Wicquef. *Amb. Liv. II. Sect. XX. p.* 370.

(*d*) *l. c. Liv. IV.* §. 12. *p.* 38. Vitt. Siri *Mercur. T. IX. p.* 372 & 375. *item T. X. p.* 1579. *&c.* Puſend. *de R. S. Libr. XVII.* §. 92. *p.* 611.

puis la formation de différens Etats dans le monde; Mr. *Koehler* auroit pu mieux hazarder ſa réflexion contre bien d'autres Etats de nos jours, que contre la *Suède*.

(*) Le P. *Bougeant* donne à entendre (1) que *Salvius* avoit trahi le ſecrèt. Ce même Père parlant d'un entretien entre les Comtes d'*Oxenſtierna* & d'*Avaux* dit, (2) que celui-ci s'irritant des prétenſions des *Suédois* avoit dit à l'autre: vous demanderez bientôt *Treves* & *Mayence*? Pourquoi non? avoit répondu *Oxenſtierna*: tout ſe peut faire avec le tems, pour peu que dure la guerre. Au reſte le P. *Bougeant* ſe fâche beaucoup de ce que la *France* n'empêcha pas les *Suédois* de prendre un ſi grand empire dans la négociation des affaires de Religion. Mais il auroit dû examiner, ſi la *France* étoit alors en état de le faire?

(1) L. c. Liv. IV. §. 74 & 81.
(2) Idem l. c. Liv. VIII. pag. 329 & Liv. IV. §. 58. item Liv. VIII. §. 34. p. 326.

L'an 1647.

„ que puiſque la *France* traitoit avec la *Bavière* & les Etats Catholiques ſans „ les *Suédois*, & que ceux-ci ſe verroient trompés par la *France*, qui de „ tout tems avoit violé les Traités les plus ſolemnels.... la *Suède* ne de„ voit pas refuſer d'accepter d'honnêtes conditions pour terminer une „ guerre ſi funeſte. " *Mazarin*, qui en fut averti par ſon Eſpion à Vienne, (*a*) en conçut une extrême inquiétude. Pour rompre cette négociation il ordonna aux Miniſtres de *France*, d'inſinuer aux *Eſpagnols*, que les *Suédois* leur avoient revélé leur ſecrèt, & aux *Suédois*, que les *Eſpagnols* le leur avoient dit. C'étoit pour mettre la défiance entre les deux Parties.... Il y eut une autre circonſtance favorable à la *Suède* pour une paix particulière & avantageuſe. Ce fut auſſi-tôt après la priſe de *Prague*, qui expoſa toutes les Provinces héréditaires de la Maiſon d'*Autriche* à l'invaſion des *Suédois* (*). L'*Empereur* y auroit pû alors donner les mains, d'autant plus facilement, qu'il n'y ſeroit rien entré du ſien, & que les autres Etats Catholiques n'étoient guerres en état d'y réſiſter, ou d'en empêcher l'éxécution.

Non obſtant tout cela, il falut que le Chancelier ſouffrit qu'on hâtât la ſignature du Traité de *Weſtphalie*, au lieu de tirer tout le fruit des avantages que les armes de *Suède* avoient remportés ſur ceux de la Ligue Catholique (†). Il céda au parti qui lui étoit ſupérieur à ſa Cour, où la Reine entièrement portée pour la *France*, avoit déja, quoique jeune, établi ſon au-

Chriſtine toute-puiſſante dans le Sénat.

(*a*) *Mr.* Kappen *dit dans la préface der gelehrten Republic von* Saavedra *pag.* 55. *que* Salvius *en avoit trahi le ſecrèt aux Miniſtres de* France.

(*) L'Auteur du *Droit Public de l'Europe* dit: (1) „ Tant que la guerre laiſſa à la Cour „ de *Vienne* quelque legère eſpérance de ſuccès, les conditions néceſſaires pour affer„ mir la tranquillité publique parurent impraticables. Bientôt la Paix même ne fut plus „ le premier objèt des Négociateurs, ils ne ſongérent qu'à ſéparer d'intérêt l'un Parti „ & l'autre, &c.

(†) Toutes ces conſidérations du Chancelier *Oxenſtierna* ſont aſſez voir, que c'eſt à faux & contre la vérité que *Pfannerus* (2) & d'autres Ecrivains d'Anecdotes accuſent les Miniſtres de *Suède* au Congrés d'*Osnabrug* de s'être laiſſés induire par la Cour de *Vienne* à abandonner les Proteſtans dans les païs héréditaires de la Maiſon d'*Autriche* en *Allemagne*, laiſſant à ſa diſcretion l'exercice libre de leur Religion & ne reſervant aux Garants de cette Paix que la liberté d'intercéder pour eux dans les circonſtances. Quoique ces Ecrivains prétendent être exactement informés, même de la ſomme d'argent qu'ont reçu les Miniſtres de *Suède* pour ce deſiſtement, & qu'ils font monter, à ſix-cent mille écus: ils ſe trompent pourtant aſſurément. Pour en être convaincu, on n'a qu'à conſulter les Actes de la Paix de *Weſtphalie* publiés par *Meiern*, où cette affaire eſt traitée à fond & où il produit l'article ſecrèt du Traité (3), que fit la Cour de *Suède*, avec celle de l'Empereur; lequel traité détruit entièrement le faux bruit, que les envieux de la *Suède* répandoient là-deſſus en ce tems-là. Et ſi les Miniſtres de *Suède* ſouffrirent alors patiemment ce blâme, c'eſt, qu'ils ne vouloient point révéler un Traité,

(1) Tom. I. pag. 9.
(2) Dans ſon Hiſtoria *Pacis Weſtphal.* ad ann. 1648. p. 580 & 581. item *Felleri* Otium Hanoveran. §. 125. pag. 221 & 222.
(3) V. Les Préfaces de ſes Acta T. I. pag. 46. & T. II. p. IX. & X. item *Rouſſet* Suppl. au Corps Diplomat. T. VI. p. 375 & 461.

autorité & pris un entier aſcendant ſur le Corps des Sénateurs du Roïaume, par la force de ſon eſprit, la ſolidité de ſes raiſonnemens & la fermeté de ſes réſolutions: qu'elle ſavoit mêler ſi bien avec la douceur & les careſſes, ſelon que l'exigence des cas, dont il étoit queſtion, le requeroit (*). L'an 1647.

Toute fois, quand la *Suède* eut fait ſes conditions de Paix à ce Congrès d'*Osnabrug* (†), avant que la ſatisfaction demandée par la *France* eut été règlée, *La France recule la Paix en Allemagne.*

té, qu'on étoit convenu de part & d'autre de tenir ſecrèt, & où la *Suède* s'étoit ſtipulée la ſomme de ſix-cent mille écus de la part de l'Empereur, parce qu'il fut remis en poſſeſſion de pluſieurs places fortes occupées alors par les troupes de *Suède*, tant en *Bobème* qu'en *Moravie*.

(*) *Chanut* dit: (1) La Reine *Chriſtine* délibére dans ſon Sénat de toutes les affaires qui concernent le gouvernement de l'Etat. Il eſt incroïable comment elle eſt puiſſante dans ſon Conſeil, car elle ajoute à la qualité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de perſuader, juſques-là que ſouvent les Sénateurs mêmes s'étonnent du pouvoir qu'elle a ſur leurs ſentimens, lorſqu'ils ſont aſſemblés.

On trouve chez *Palmsköld* (2) par quel moïen elle s'étoit renduë ſi abſoluë dans le Sénat & aux aſſemblées des Etats. C'eſt, dit le Comte *Brabé*, qu'elle avoit pris le parti de mettre de la deſunion entre les Etats du Roïaume, qui, juſqu'à l'an 1639. s'étoient fort bien accordés enſemble, mais alors l'Ordre des Païſans ſe heurta contre celui de la Nobleſſe, à cauſe de certains fonds de terres que la Nobleſſe vouloit affranchir entièrement: & depuis, la parfaite union ne reparût plus. Ajoutez à cela, que *Chriſtine*, par ſon mérite perſonnel & extraordinaire, avoit l'art de gagner & de charmer tout le monde. Le Chancelier même tint pour principe, (3) que *Chriſtine* étant la première de ſon ſéxe, de la Nation *Suédoiſe*, qui gouvernât la *Suède*, on devoit la régarder & reſpecter comme un Roi, puiſqu'on ne pouvoit pas changer le ſéxe. De là vient, que les Reines règnantes en *Suède* ſont proclamées à leur ſacre *Rois* (4) & non pas *Reines*, comme cela ſe fit en dernier lieu au couronnement de la Reine *Ulrique Eleonore*.

(†) On ſait que la plus grande difficulté qu'il y eut à ce Congrès conſiſtoit dans la ceſſion de la *Poméranie* à la *Suéde*, l'Electeur de *Brandebourg* prétendant qu'elle lui appartenoit & ne voulant nullement ſe relâcher (5). Mais ſi on veut prendre la peine de lire les Traités de confédération & d'alliance entre *Guſtave-Adolphe*, *Bogiſlas* Duc de *Poméranie*, & la ville de *Stralſund*, (6) on y trouvera des clauſes, qui autoriſoient la *Suède* à retenir cette Province, & cela de l'aveu même des Ecrivains de *Brandebourg* & de *France*, (7) deſorte, que le Sieur *Koebler* en parlant de cette affaire ſe ſert très-impertinemment, quant aux *Suédois*, du mot de *Raptores Pomeraniæ*, (8) & qu'on ne ſe tromperoit pas quand on diroit, que ce n'eſt que par ce même principe d'envie & de jalouſie que le Comte d'*Avaux* déclame tant dans ſa dépêche à ſa Cour en 1647. contre l'inconſtance & l'inſuffiſance des Ordres de la Cour de *Suède* à cet égard, diſant entre autres choſes: (9) „ qu'il fait bon ouïr la ſuffiſance des Ordonateurs qui diſpoſent ainſi des Etats & des Principautés de l'Empire, & qui revoquent un ordre quand il eſt „ exécuté: ce qui ſera pris de tout le monde pour une preuve certaine, que la Cou„ ronne de *Suède* ne veut point de Paix....“ Car non ſeulement l'Electeur de *Brandebourg* fut à la fin ſi abondamment indemniſé de cette partie de la *Poméranie* qui revint à

(1) *Mém.* T. I. p. 243.
(2) ad ann. 1647. pag. 721.
(3) *Palmsk.* ad ann. 1641. pag. 469.
(4) *Kleins* Samtal ou entretien l. c. p. 71.
(5) V. *Pufend.* de R. S. Libr. VI. §. 46. Libr. IX. §. 41-50. & Libr. XIV. §. 42. &c.
(6) *Du Mont* Corps Dipl. Tom. V. pag. 606. & Part. II. p. 549.
(7) *Mém. de* l'Acad. des Sciences de *Berlin* T. I. p. 366 & Marquis *de Torcy* Hiſt. des Traités de Paix T. I. p. 113.
(8) *Köhler* Muntz-bel. Tom. VI. pag. 264.
(9) *Négoc. Secr.* de la Paix T. IV. pag. 50 & 51. *Mém. Secr.* de la Paix de *Munſter* Tom. IV. pag. 23.

L'an. 1647. règlée, & que par cette conſidération la Cour de *France* travailloit à ſon tour de toutes ſes forces à empêcher que la Paix de *Weſtphalie* ne ſe conclut; la Reine *Chriſtine* en fidéle alliée de la *France* fit déclarer plus d'une fois, qu'elle laiſſeroit plûtôt venir les affaires à une nouvelle rupture, que de permettre qu'on ne contentât pas la *France*. La Reine aſſura en même-tems Mr. *Chanut* (a) qu'il ne devoit point douter ni de ſa fidélité dans l'alliance, ni de ſon affection aux intérêts de ſon Roi: „ mais elle y ajouta: „ qu'il faut ſoumettre toutes choſes à la raiſon, afin que les amis n'exigent „ les uns des autres que des choſes équitables: (*) qu'il étoit juſte d'exa„ miner les points de la ſatisfaction demandée, puiſqu'il n'y avoit que cela „ qui retardât la concluſion de la paix, & voir s'ils étoient tous de telle „ conſidération pour la *France* qu'on dût perpétuer la guerre, au cas qu'el„ le ne fût pas ſatisfaite: que la Reine ne les jugeoit pas tous d'une même „ importance pour la *France*, & qu'il faloit chercher des temperamens & „ ne priver point l'*Allemagne* de la Paix".

La Paix ſe fait à la grande ſatisfaction de *Chriſtine*.

A la fin on trouva ce temperament, dont *Chriſtine* témoigna ſa grande ſatisfaction à *Adler-Salvius* dans ſa réponſe du 21 Juillet 1648. que voici:

(a) *Mém. T. I. p.* 311 & 312. *cfr. Negoc. d'*Arnauld *T. IV. p.* 443. 464 466. 724. & *T. V. p.* 198.

à la *Suède*, que les Provinces, qui lui furent laiſſées en dédommagement, lui valoient trois fois plus que la portion qu'il avoit cédée; Mais encore quand la *Suède* eut fait ſes conditions, & qu'il ne tenoit qu'à la *France* de conclure auſſi, ce fut elle-même qui vouloit diſpoſer des Etats & des Princes de l'Empire & il n'y eut point de reſſorts que ſes Miniſtres ne fiſſent jouër pour reculer la concluſion de la Paix juſqu'à ce qu'elle eût fait ſes affaires: & ce fut à ce ſujèt que le ſavant *Forstner* communiqua à *Friſchman* ces ſix vers: (1).

„ *Gallia vult pacem, turbas tamen undique & arma*
„ *Foederaque in pacem continuanda ciet;*
„ *Gallia vult pacem, liteſque ex lite reducit,*
„ *Hoc eſt in media quærere nocte diem.*
„ *Gallia vult pacem, ſed bellis implicat orbem:*
„ *Gallia da pacem, vel dare velle nega.*

Forſtner ajoute dans ſa lettre, „ GALLI *firmandæ ſibi Alſaciæ pacem neceſſariam non ig*„ *norant, Suecorum præterea potentiam ſuſpectam habentes & vix ultra fbrentes arrogantem* „ *& imperioſam ſocietatem, pace exarmandam ipſi judicant.*" Mr. *Boecler* écrivant au ſavant *Portner* dit auſſi là-deſſus: (2)„ MONMORII *epigramma ſatyricum accepi. Illud ea* „ *eo genere eſt quod tantum virum vix decere poteſt. Sed illa nimirum ſcabies eſt invidiæ* „ *Gallicæ in nomen Suecum: nec ignorant Sueci, Gallos ſub amicitiæ & foederum ſpecioſis* „ *nominibus haud minus adverſi ſtruere, quam apertos hoſtes*".

(*) Entre autres prétenſions de la *France*, que le P. *Bougeant* trouve aſſez équitables, (3) étoit celle, d'exclure le Duc de *Lorraine* du Traité de *Weſtphalie*, & que l'Empereur s'obligeroit de ne donner nulle aſſiſtance à l'*Eſpagne*. Des choſes pareilles ſont regardées comme fort juſtes par notre Rév. Père, au lieu que ce que la *Suède* demandoit, étoit ambitieux, exorbitant &c. Voïez ci-deſſus pag. 115.

(1) V. *Hoffmanni* Series Rerum pag. 30.
(2) V. *Epiſtola* ad *Leſſium* pag. 381.
(3) L. c. Livr. VIII. §. 40. pag. 338.

JAg kan icke nog ſamt betyga min glädie öfwer de hugneliga tjdender ſom iag med näſta poſt fick af Eder. Gud låte oſs nu enteligen få den fägnan at ſe en god ända på detta blodiga kriget. Ser til at j i tjd öfwerlägge med Hertig Carl *och de andre af Rådet huru med folckets öfwerförſel hållas skal; ty tjden faller alt för kort, at jag någon ordre därom skulle kunna giöra. Kunde iag blifwa det fremmande folcket quitt med äran, wille iag hållat för en ſtor lyckſaligbet, och där ſå wore, at de 2. millioner kunde beſparas til andra mina nödwändige utgifter, wore det wäl. Dock giör iag där icke ſtort facit uppå. Wore Jag ſå lyckſalig, at jag måtte ſedan ſättia Chriſtenheten i ro, wore det alt mit begär och skulle ackta det för min del. I det öfriga tiltror iag Eder flijt och dexteritet alt at menagera til min tienſt: och tackar Eder för den willighet ſom j hafwe låtit påskina i de aſſignationer ſom iag har gifwit på Eder. Iag*

Je ne ſaurois vous exprimer la joïe que j'ai reſſenti des nouvelles agréables que j'ai reçû de vous par l'ordinaire dernier. Que le bon Dieu vous faſſe enfin ſortir heureuſement de cette ſanglante guerre! ne négligez pas de convenir à tems avec le Prince *Charles* & les autres du Sénat au ſujèt du tranſport des troupes, car le tems eſt trop court pour que j'y puiſſe donner ordre. L'an. 1648.

Je tiendrois pour un grand bonheur, ſi je pouvois me débaraſſer honnêtement des troupes étrangères, & ce me ſeroit un grand avantage, ſi je pouvois épargner les deux-millions pour mes autres beſoins; mais je ne compte point là-deſſus (*). Ce que je deſire le plus & que j'eſtime au-deſſus de toute autre choſe, c'eſt de pouvoir rendre la paix à la Chrétienneté.

Au reſte je me repoſe ſur votre activité & dextérité à ménager tout pour mon ſervice. Je vous remercie de la promtitude que vous avez fait paroître dans l'affaire des remiſes, que j'ai données ſur vous. Je ne l'oublierai jamais & je vous don-

ne-

(*) Ceux qui blâment *Chriſtine*, (1) comme aïant dépenſé inutilement les cinq-millions que devoient païer les Cercles de l'Empire pour contenter les troupes congédiées après la Paix de *Weſtphalie*, verront par la teneur de cette lettre de la Reine qu'ils ont tort, & le Sr. *Koebler* plus qu'aucun autre, quand il dit à cette occaſion, que les *Suédois* ont plus maltraité l'*Allemagne* que les *Turcs* & les *Tartares* ne l'auroient fait. Il ne ſauroit ignorer, que la plus grande partie des Armées de *Suède* dans l'Empire étoient des *Allemands*, qui s'entredétruiſoient eux-mêmes comme ils ne l'ont fait que trop, même depuis ce tems-là: au reſte, on voudroit bien ſavoir ce qu'il en ſeroit aujourd'hui de la liberté des Etats de l'Empire, ſi les *Suédois* ne l'euſſent ſoutenuë & raffermie même au prix de leurs biens & de leur ſang?

(1) *Köhler* Munz-bel. T. XVI. p. 359. & *Huberi* inſtitut. hiſt. civilis. T. III. p. 359.

L'an 1648.

Iag skal aldrig låtat olönt, och skal altjd bevisa mig nådig och tacksam emot Eder igen. Iag försäkrar, at i altjd läre finna en trogen wän hos Gref Magnus. Jag wil wara hans caution. När instrumentum Pacis *är färdigt, så kommen sielf hit där med. Iag åstundar högt at få tala med Eder. Gud gifwe oss frid, så hop pas Jag at komma à bout de tous mes desirs. Blifwer frid, så få wi godt kiöp på långa näsor här hemma och wi få säija:*

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni. Sapienti sat!

adieu farer wäl.
Christina.

nerai des marques de ma faveur & de ma gratitude. Je vous assure que vous trouverez toûjours un ami fidéle dans la personne du Comte *Magnus*. Je veux être son garand. (*)

Quand l'instrument de la Paix sera achevé, Vous me l'apporterez vous-même. Je desire ardemment de m'aboucher avec Vous.

Si le bon Dieu nous donne la Paix, j'espére de venir à bout de tous mes desirs. Si la paix se fait, nous en verrons ici plusieurs avec un pied de nez, & nous pourrons dire alors: *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni* (a). *Sapienti sat!*

Adieu portez-vous bien.

CHRISTINE.

Cet-

(a) *Le Ciel est pour les heureux:*
Mais Caton n'est pas pour eux.

Grande confiance entre *de la Gardie* & *Salvius*.

(*) On aura vû par ce qui a été dit ci-devant, que la Reine s'intéressoit fort en ce tems-là pour tout ce qui regardoit ce Comte. Pour preuve de la grande confiance qu'il avoit en *Adler-Salvius*, on donnera ici la traduction de sa réponse sur une question assez épineuse, que le Comte *de la Gardie*, lui avoit donné à résoudre & qui sert d'éclaircissement à l'état de la Cour de *Suède* d'alors: (1).

„ Monsieur. J'ai reçu avec tout le respect imaginable la très-courtoise & très-obligeante lettre de votre Excellence du 15. du courant. J'ai été ravi d'y apprendre son „ heureuse arrivée à *Leipsic*, aussi bien que la continuation de sa bienveillance & affection envers son serviteur. Je régarde comme une preuve bien marquée de la confiance très-particulière que V. E. veut bien avoir en moi, qu'elle me demande confidemment mon petit sentiment, si un éloignement de la Cour lui conviendroit, & à „ ses affaires? Il faut que j'avouë qu'il m'est fort difficile de résoudre une question si „ importante, absent que je suis de la Cour depuis quatorze ans, & ne connoissant pas „ assez le génie de la nôtre: n'étant pas non plus en état de peser distinctement les raisons particulières de V. E. d'où dépend sur tout la décision de l'affaire en ques„ tion.

„ Les Politiques ont accoûtumé de suivre cette maxime générale des Courtisans: *Con„ tinuus aspectus minus verendos facit viros Magnos: nimia familiaritas aliquid de existima„ tione delibat:* c'est-à-dire la vuë continuelle des grands Hommes les rend moins respectables: trop de familiarité diminue la considération qu'on a pour eux. Sur ce prin„ cipe les Politiques sont d'avis, qu'on doit quelquefois se tenir eloigné de la Cour, „ afin que quand on revient, on y soit d'autant mieux venu & gracieusé, avec cette „ réserve pourtant qu'on ne doit pas s'en absenter trop long-tems. La vie de la Cour „ res-

(1) Tirée du Recueil des Mſc. de *Palmsköld*.

Cette paix tant desirée fut enfin conclue le $\frac{14}{24}$ Octobre de la même année à *Osnabrug*. La *France* croïoit sa gloire intéressée à ne pas consentir que tout se fît dans cette ville-là, & *Servien* voulut attirer les Députés de l'Empire à *Munster* pour y décider la plûpart des affaires comme sous les yeux des *François*. Pour cette fin les Ministres de *France* étoient allés à *Osnabrug* pour faire les complimens de condoléance à Mr. le Comte d'*Oxenstierna* sur la mort de son Épouse, dans l'espérance d'attirer à eux les Ministres de *Suède* par cette courtoisie: mais il n'en fut rien, & il faloit comme dit le P. *Bougeant* (*a*) que l'honneur cédât en cette occasion à l'intérêt, puisque les Protestans ne vouloient pas se séparer des *Suédois*, & que cette importante Négociation, comme l'avouë le *Sr. de la Court*, Résident de *France* à *Osnabrug*, auroit été ruinée, si elle avoit été transferée à *Munster*: desorte que les deux Traités de *Westphalie* furent arrêtés & conclus à *Osnabrug*.

L'an 1648.

Les deux Traités de Paix sont conclus à *Osnabrug*.

Cependant le Comte *Jean Oxenstierna* ne put pas digérer les grands re-pro-

Le grand Chancelier veut se retirer.

(*a*) *L. c. livr. IX. §. 21. p. 46. & 397. & Liv. X. §. 15. p. 137. item* Mém. Secr. *de la Paix de* Munster *Tom. III. p.* 305. *&* *Négociat. d'*Arnauld *Tom. V. pag.* 474 *&* 480.

„ ressemble au feu: de trop près on se brûle, de trop loin on souffre du froid: c'est „ pour celà que les fins Courtisans usent d'alternative, s'absentant de la Cour pour „ quelque tems & y retournant quelque tems après: à quoi les Ambassades & d'autres „ commissions sont les plus propres. Pour appliquer présentement la Thése à l'hipothése, on peut juger par le principe que je viens de poser que de se tenir trop long-„ tems éloigné de la Cour seroit aussi peu avantageux, que d'y rester continuellement. „ Par une trop longue absence on tombe dans l'oubli; comme on se lasse au contraire „ d'une trop grande familiarité. Des Courtisans, qui ont blanchi à la Cour, cher-„ chent volontiers la retraite pour être mis dans l'oubli: *frigida moroſaque ſenectus gaudet ſolitudine*: Mais de jeunes Cavaliers qui ont le sang petillant, *quibus fervet circa præcordia ſanguis*, & qui ambitionnent les honneurs & la réputation, ne s'éloignent „ pas volontiers de la source des dignités, à moins que quelque incident extraordinaire ne le demande.

„ Les raisons que V. E. touche dans sa gracieuse lettre sont toutes de poids. Mais „ comme V. E. a déja pris son parti, savoir de se retirer pour quelque tems en *Livonie*: ce ne sera que par de bons motifs qu'elle s'y sera determinée, & je ne suis pas „ assez hardi pour le desapprouver. Je l'estime plûtôt comme un trait de maître, d'en „ faire ainsi courir le bruit, pour mieux découvrir le jugement des amis & des ennemis, mais votre âge, Monsieur, votre état, vôtre famille, vôtre dignité, vôtre utilité, vôtre sûreté même semblent requerir, que vous panchiez plûtôt pour la Cour. „ V. E. y a une Reine très-gracieuse, qui même a besoin de l'assistance & des avis continuels de V. E. Sa Majesté vous a déja obligé & vous obligera encore plus, desorte que vous ne sauriez honnêtement vous soustraire à son service. Ce n'est pas que „ V. E. ne pût rendre de bons services en *Livonie*, mais ce seroient des services particuliers: au lieu que (*Sedere in corde Regni & ſua prudentia moderari cuncta*) être dans „ le cœur du Roïaume & diriger tout par sa prudence, cela est plus étendu & plus honorable. Vivre à *Riga* parmi les Négocians & quelques Officiers, c'est mener la vie „ des demi-morts & des vieillards, éloigné de tout commerce du monde: où il y a peu „ de réputation à gagner, & nulle fortune à faire. A la Cour il y a plus de correspondance, d'utilité, d'honneur & d'estime. J'ai l'honneur d'être, &c. *Hambourg* ce 30 „ Juin 1649.

L'an 1648.

proches du retardement de ce Traité de paix que la Reine lui avoit faits dans ſa lettre alléguée ci-deſſus, laquelle il regarda comme addreſſée à lui ſeul. Le Chancelier ſon Père, y prenant également part, & tous deux connoiſſant bien auſſi ſans doute d'où partoit le coup, en fut ſi ſenſiblement touché, qu'il demanda ſon congé pour ſe retirer hors de *Suède* (a). La Reine le lui accorda ſur le champ. Mais ſur les remontrances du Sénat, qu'on ne pouvoit pas ſe paſſer de lui, par rapport aux Négociations de la paix, la Reine le pria de ne pas quitter ſon ſervice. Le fils quoiqu'abſent crut, que, malgré le peu de confiance qu'il remarquoit en la conduite de la Reine envers ſa famille, ſon Père avoit encore aſſez de crédit dans le Sénat, pour y être ſoutenu en cette rencontre. C'eſt ce qui lui fit hazarder une réponſe ferme (mais remplie des ſentimens de reſpect & de ſoumiſſion dûs à la Majeſté de la Reine) à la lettre pleine de menaçes qu'Elle lui avoit écrite. On trouve donc à propos de la joindre ici toute entière traduite du *Suédois* pour que le fil de cette affaire ne ſoit pas interrompu. Elle eſt du 10. Mai 1647.

Réponſe de *Jean Oxenſtierna* à la repréhenſion de *Chriſtine*.

Madame

„ Il a plu à Votre Majeſté d'écrire une Lettre de ſa propre main du 10 „ d'Avril paſſé a Monſr. *Salvius* & à moi, où elle exprime ſon ardeur „ Roïale pour une paix ſûre & honorable, en nous enjoignant ſérieuſe„ ment, & par deſſus toute choſe au monde, de pouſſer l'ouvrage avec „ ſoin ſans pourtant rompre la paix, à moins que nous ne voulions encou„ rir ſa plus haute indignation, & que quand *Erskein* ſera arrivé, de con„ duire l'affaire à ſa fin ſans aucun délai & de ne la plus trainer en lon„ gueur, comme cela c'eſt fait juſqu'ici.

„ Je dois avouër que le contenu de cette Lettre m'a été très-ſenſible, „ ne pouvant pas comprendre, d'où les accuſations, qui y ſont mention„ nées pourroient partir: mais par des raiſons particulières je remèts l'af„ faire à Dieu & au tems, qui dévoilera tout. Il fera bien connoître la „ perſonne qui a donné à V. M. occaſion de l'écrire.

„ S'il plait à V. M. de ſe ſouvenir des inſtructions & des ordres qu'elle „ nous a donnés, j'ai une pleine confiance de n'avoir rien fait par rapport „ au Traité, qui puiſſe avec raiſon être appellé retardement, ou procédu„ res deſtituées de raiſons (*). Je ſuis auſſi prêt d'en rendre compte à „ V. M. ſi tôt qu'on le demandera. Il y a long-tems que par pluſieurs „ raiſons particulières & pour mes propres affaires, j'aurois ſouhaité d'être

(a) Ludolfs *Schaub. dans les Remarques de la pag.* 1473.

(*) Nous donnerons dans l'Appendice une remarquable lettre des Miniſtres Plénipotentiaires de *Suède* aux Etats de l'Empire, qui prouve aſſez, que ceux-ci mêmes étoient en grande partie cauſe du retardement de la paix. Elle eſt du $\frac{4}{14}$ Octobre en 1644 & n'a pas été publiée juſques-ici, que l'on ſache. Le précis s'en trouve dans *Pufendorf* de Reb. Suec. L. XVI. §. 53.

V. l'Append. num. IX.

„ tre diſpenſé de cette négociation auſſi ennuieuſe qu'onéreuſe. Mais me flattant de la douce eſpérance que nous en viendrions bien-tôt & de bonne manière à bout, je n'ai pas voulu jusqu'ici incommoder V. M. par une telle ſollicitation. Mais remarquant que V. M. R. a quelque déplaiſir de ma Négociation, je ſoumets au bon plaiſir de V. M. en toute humilité, de diſpoſer de ma perſonne, comme bon lui ſemblera. Je n'ignore pas que V. M. ſe peut bien paſſer d'un auſſi petit perſonnage que moi. Je veux tâcher ſelon mon devoir de travailler à conduire cet ouvrage à ſa fin, autant qu'il me ſera poſſible, & j'attends là-deſſus les ordres gracieux de V. M. avec tout le reſpect imaginable. Mais celui qui a donné à V. M. occaſion d'écrire cette lettre, m'en ſera reſponſable, ſi nous reſtons en vie. Mon devoir m'oblige à ſervir V. M. avec fidélité & en honnête homme, & je prens Dieu à témoin, que mon intention eſt de me juſtifier devant V. M. En attendant rien ne ſauroit navrer plus mon cœur & nul chagrin au monde ne me pourroit être plus cuiſant, que ſi V. M. vouloit interpréter autrement ma conduite. Je remets le tout à Dieu, il me ſoutiendra. Je ſuis, &c. L'an. 1648.

Osnabrug ce 10 *Mai* 1647.

JEAN OXENSTIERNA AXELS-SON.

Cet Ambaſſadeur fit encore plus. Il écrivit cinq ou ſix ſemaines après une autre lettre à la Reine, où il dit aſſez ſechement, que c'étoit à l'Ambaſſadeur *Salvius* ſon Collègue & à Meſſieurs les *François* qu'on devoit ſe prendre de la lenteur apportée à la concluſion de la Paix, à laquelle *Salvius*, ſans des ordres ſecrèts à lui donnés n'oſeroit pas être contraire. Voici la traduction de cette lettre. *Salvius* & les *François* retardent la Concluſion de la Paix.

Très-puiſſante Reine & très-gracieuſe Dame.

„ Nous avons conjointement, Mr. *Salvius* & moi, très-humblement rapporté à Votre Majeſté en quels termes ſe trouve à préſent cette longue & pénible Négociation de Paix: deſorte, que je n'ai pas crû néceſſaire d'y rien ajouter en mon particulier, ſur-tout Mr. *Salvius* aïant ſans doute l'honneur, ſelon ſa coutûme, d'en informer Votre Majeſté & de lui en donner des relations particulières. Ainſi il ne ſera pas à propos que je faſſe la même choſe. Il faut ſeulement que je diſe en peu de mots qu'il y a à préſent cinq ſemaines que nous nous tenons coi dans l'eſpérance d'amener la Négociation à ſa fin. Mais les *François* & Mr. *Salvius* trainent d'un jour à l'autre les Traités en longueur ſous prétexte de la reflexion qu'on doit faire ſur les Alliances, auſſi bien qu'à cauſe des ſubſides: deſorte que non obſtant toutes les peines que je me donne dans cette affaire, je ne puis pas l'avancer auſſi bien, que l'ordre rigoureux donné de la propre main de V. M. nous le préſcrit. Il me ſemble qu'il faut que V. M. ait donné un autre ordre à part à Mr. *Salvius* ſur ſes intentions, lequel ne s'accorde pas avec la minute de la lettre que V. M. nous a addreſſée conjointement à nous deux: ſans cela je ne crois pas qu'il ſe comportât comme il fait. Le tems

L'an. 1648.

„ tems fera connoître toutes choſes. Cependant je ne manquerai pas de
„ contribuer de tout mon poſſible pour finir l'ouvrage.

„ Touchant le païement des gens de guerre, je ne puis non plus rien
„ déterminer ici, parceque nous ne pouvons recevoir auſſitôt là-deſſus l'ex-
„ plication du Felt-Maréchal, ce qui eſt fort facheux, car je prévois que
„ le tems néceſſaire qu'il faut pour avoir cette réponſe donnera occaſion
„ de nous blâmer & de nous charger de la faute de la lenteur de la Négo-
„ ciation.

„ C'eſt ce que je crois devoir rapporter pour me diſculper dans la ſuite,
„ ſi la faute du délai de la Négociation me devoit être imputée, comme il
„ a plû à V. M. de faire dans la Lettre ſusmentionnée qu'elle nous a écri-
„ te de ſa propre main: ſurquoi je me ſuis déja auparavant très-humblement
„ expliqué. Mais comme il n'a pas plu à Votre Majeſté de me faire la
„ grace de me notifier, ſi ma repréſentation lui a été renduë, il faut que
„ je laiſſe cette affaire juſqu'à mon retour en *Suède*, s'il plaît à Dieu, que
„ je ſoubaite de grand cœur. Je finirai ici, deſirant ardemment que Dieu
„ conſerve V. M. dans une longue & haute proſpérité, & lui donne un
„ règne heureux! Je demeure, &c.

à Munſter le 28 Juin 1647.

JEAN OXENSTIERNA AXELS-SON

Soit qu'il eût fait ces Lettres à la Reine de ſon propre mouvement, ſoit qu'il les eût écrites par l'avis préalable de ſon Père, il eſt probable, que ces deux réponſes venant à la connoiſſance du Sénat y auront excité des mouvemens différens, ſelon que les uns ſe ſeront déclarés pour la Reine, ou pour le Chancelier. Il ſemble auſſi qu'on aura pû trouver quelque contrariété dans la conduite de la Reine, qui, dans la lettre qu'il n'y avoit qu'environ deux mois qu'elle avoit écrite à *Oxenſtierna*, le reprimanda vivement, comme s'il y avoit de ſa faute dans le retardement du Traité de Paix, mais qui à préſent ne vouloit pas qu'on vint à une concluſion finale, vû que l'intérêt de la *France* le demandoit ainſi. Quoiqu'il en ſoit, l'effet que cette correſpondance produiſit, fut une eſpèce d'accommodement entre la Reine & le Chancelier (*a*): lui aïant déclaré qu'elle n'avoit pas écrit à ſon fils la lettre de reprimande en mauvaiſe intention ou manque de bienveillance pour lui. Ce fut auſſi dans cette occaſion que l'on fit comprendre à la Reine qu'elle ne devoit pas trop ſe fier aux inſinuations de la Cour de *France*, (*b*) puiſque ce n'étoit pas tout de bon, que cette Cour travailloit à rétablir la paix en *Allemagne;* elle même ne voulant pas faire ſa paix avec l'*Eſpagne*. Mais les envieux du Chancelier avoient le ſecrèt d'entretenir toûjours la Reine dans ſa forte inclination pour les *François*, & cette lettre à Mr. *Salvius* en ſera une nouvelle preuve.

Il ſe fait une eſpèce d'accommodement entre *Chriſtine* & le grand-Chancelier.

Mais elle reſte toûjours portée pour la *France*.

(*a*) *Voïez ci-deſſus la lettre du Chancelier à ſon fils* Eric.

(*b*) *V.* Ludolf *l. c. ad ann.* 1647. *pag.* 1473.

Jag

JAg hafwer undfått twenne Edra skrifwelſer, Herr Hof-Canceller, hwaraf ing wäl har intagit Tractaternes tilſtånd, wet där wid intet at påminna än at iag är hel wäl contant med edre negotiationer, allenaſt will iag därhos detta förmäla, at j giöre wäl at aſſiſtera Franſoſerne i deras poſtulater, talandes med alfwar för dem; ſerdeles i den ſaken mot Keyſaren, at han måtte twingas at icke aſſiſtera Spanien mot Franckrike. Det ſynes wara mit egit intereſſe ſå wäl ſom Franckrikes, och mig tyker j kunnen med godt maner chatouillera Franſoſerne med detta, bälſt medan wärcket des förutan ſtadnar wid ſoldatesquens contentement; måſte jf ördenskull arripera denna Occaſion til at giöra mig hos Franckrike gratieuſe. Elljeſt, ſå ſänder jag eder en Copia af G. J. O. *bref til mig, j kunne däraf dömma, hwad mod han mot eder bär, men tröſter eder däraf, at iag är med eder mer än wäl til freds, och ſkall iag det innan kort i ſielfwa wärcket bewiſa til edre miſgynnares förtret. Farer allenaſt fort ſå wäl bäreſter ſom härtils at bewiſa mig den trohet ſom både min Salige Herr Fader och iag hafwer ſå ofta af eder ſpordt.*

I det öfriga will iag eder ännu en gång hafwa den Benfäldiska *ſak recommenderad, där Franſoſen icke kan få Stift* Strasbourg,

J'ai reçû de vous, Mr. le Chancelier de la Cour, deux lettres, par leſquelles j'ai vû en quel état ſont les Traitez. Je n'ai rien à y remarquer, ſi non que je ſuis fort contente de vos Négociations, & que vous faites bien d'appuïer la demande des *François* & de parler auſſi pour eux avec zèle: particulièrement dans l'affaire contre l'*Empereur*, afin qu'il ſoit contraint de ne pouvoir donner du ſecours à l'*Eſpagne* contre la *France*. Il ſemble que c'eſt-là mon propre intérêt auſſi bien que celui de la *France*. Je crois auſſi que vous pouvez par-là chatouiller les *François* d'une bonne manière, ſur tout pendant que le grand ouvrage s'accroche à l'article du païement des troupes. C'eſt pourquoi vous devez ſaiſir cette occaſion pour me rendre agréable aux *François*. L'an 1647.

Au reſte je vous envoïe ci-jointe la copie de la lettre que *G. J. O.* m'a écrite. Vous pouvez juger par-là, comment il eſt intentionné à votre égard. Mais conſolez-vous-en, puisque je ſuis plus que contente de vous: ce que je ferai connoître bientôt & en effet pour la mortification de ceux qui vous portent envie. Continuez ſeulement la fidélité que feu le Seigneur mon Père & moi avons ſi ſouvent remarquée en vous.

Je vous recommande le mieux qu'il eſt poſſible l'affaire de *Benefeldt*. Si les *François* ne peuvent garder l'Archevêché de *Strasbourg*, faites atten-

L'an 1647.

bourg, *ſå at det må komma ut på det ſlaget ſom j uti edert poſtſcripto förmäla; och låter mig därpå få wiſs och haſtig reſolution, på det iag må weta mig der efter at rätta, och befaller Eder härmed Gud alsmächtig nådeligen.*

Stockholm den 6. Juli 1647. *Chriſtina.*

tion que cette affaire ſe tourne de la manière que vous en parlez dans votre apoſtille, & me faites ſavoir une promte & poſitive réſolution là-deſſus, afin que je puiſſe prendre mes meſures. Je vous recommande gracieuſement au Dieu Tout-puiſſant.

Stockholm ce 6 Juillet 1647. CHRISTINE.

P. S.

*Jag ſogar här bos et bref til d'*Avaux, *låter mig weta hwad han iudicerar om min elaka skriftwelſe ock excuſeren mig at iag ſå haſtigt och illa skrifver. Iag har, Gud wet, i ſtor haſt skrifwit det; mina affaires tillåta mig icke mycket längt betänckiande. Laga at j kunne få Copian deraf och ſänden mig här.*

Apoſtille.

Je renferme dans cette lettre une autre pour Mr. d'*Avaux*. Faites-moi ſavoir ce qu'il juge de ma mauvaiſe lettre & lui faites mes excuſes de ce que je l'ai écrite, Dieu le ſait, fort à la hâte, car mes affaires ne me permettent pas d'y emploïer beaucoup d'attention. Faites que vous en aïez une copie & me l'envoïez ici.

S'il en faut croire Mr. de *Wicquefort*, qui étoit au fait de toutes ces affaires, (*a*) la Reine ſe mocqua de la lettre d'*Oxenſtierna* & l'envoïa à *Salvius*, qui la fit voir à *Servien*, afin de détruire par-là l'opinion que les *François* pouvoient avoir de la diſpoſition de la Cour de *Stockholm*, comme ſi elle eût été capable de traiter ſans ſes Alliés. Voici comme il en parle dans un autre endroit: (*b*) *Oxenſtierna* & *Salvius* n'étoient pas ennemis déclarés, comme d'*Avaux* & *Servien*, mais ils étoient preſque toûjours de ſentimens contraires. Le prémier ſuivoit ceux du Chancelier ſon Père, & l'autre dépendoit entièrement de la Reine, dont il avoit la confiance. On en voit des marques dans une infinité de rencontres ſur tout en 1647. quand *Oxenſtierna* alloit par de bonnes raiſons achever un Traité avantageux avec l'*Empereur*, à l'excluſion de la *France*, ſi *Salvius* eût voulu le ſigner avec lui. *Oxenſtierna* ſe plaignit à la Reine du refus de *Salvius*. Mais il ne fut point

(*a*) *V. ſon Ambaſſ. Liv. II. Sect. XX. p.* 370.

(*b*) *L. c. Sect. XVI. p. 369. item. Liv. II. Part. II. Sect. V. pag. 50. confr.* Pufend. *de R. S. Libr. XVII. §. 92. & Libr. XVIII. §. 59. 76-78.*

point écouté (*). *Wicquefort* ajoute (*a*). Les Princes ne rencontrent pas toûjours des Miniſtres qui méritent leur confiance comme il paroit par *Servien* & *Salvius*, qui n'avoient d'autres vûës que leur propre intérêt qu'ils trouvoient en la ſatisfaction de ceux qui les emploïoient. Auſſi à l'égard de *Salvius*, *Chriſtine*, qui ſe piquoit de ſavoir recompenſer le mérite, lui promit plus d'une fois de l'honnorer de la dignité de Sénateur, & même d'une fonction plus éminante, s'il y en avoit une telle dans le Roïaume. Ses expreſſions là-deſſus dans ſa lettre à *Salvius* du 10. d'Avril 1647 rapportée ci-deſſus ſont bien flatteuſes pour lui, & celles que contiennent deux autres de ſes lettres, ne le ſont pas moins: Les voici:

L'an. 1647.

Lettres gracieuſes de *Chriſtine* à *Salvius*.

Stockholm den 18. Novembre 1647.

Jag hafwer nu i långlig tid intet skrifwit eder till, mine många affaires hafwa mig så occuperat, at iag icke hafwer kunnat anwända så mycken tjd som därtil fordras, doch giöre j mig stor tort, där j fälle något judicium där om, som kunde præjudicera den estime oeh goda affection, som eder trohet och importante tienster, så wäl som edre andre store meriter sig hos mig förwärfwat hafwa. Jag hoppas at iag det innan kort med wärcket bewisa skal, at detta icke är allenast ord, utan ock at iag

Stockholm le 18 Novembre 1647.

Il y a long-tems que je ne vous ai écrit. Tant d'affaires que j'ai ſur les bras, m'ont tellement occupée, que je n'ai pu trouver le tems qu'il me faloit pour cela. Vous me feriez un grand tort ſi vous portiez un jugement qui pût préjudicier à l'eſtime & à l'affection que vous vous êtez acquiſe auprès de moi par votre fidélité, par vos bons ſervices, auſſi bien que par d'autres grandes qualités. J'eſpére de vous marquer bientôt en effet, que ce ne ſont point ici de ſimples paroles, mais mes ſentimens réels à votre égard. C'eſt pourquoi tournez toutes vos penſées à la paix, & ſoïez aſſuré, que je

ſou-

(*a*) *L. c. Liv. II. Sect. XX. p.* 370.

(*) *Wicquefort* dit encore: (1) le fils du Chancelier, qui étoit le grand Directeur des affaires de *Suède* y apporta avec ce grand nom l'avantage d'une naiſſance illuſtre, & celui des avis & des conſeils continuels d'un Père, qui n'avoit pas ſon pareil pour la Négociation & qui avoit une connoiſſance intime des affaires d'*Allemagne*. *Salvius* n'avoit pas tant de naiſſance, mais il étoit bien auſſi fin qu'*Oxenſtierna*, & comme Créature de la Reine, il avoit la confiance de cette Princeſſe, qui n'aimoit pas le Chancelier, & qui à cauſe de lui, ne vouloit point de bien à toute ſa maiſon: deſorte que ces deux Miniſtres recevant quelquefois des inſtructions différentes & même contraires, il ne faut pas s'étonner ſi dans la ſuite de la Négociation, on les voïoit ſi ſouvent en des ſentimens différents & oppoſés.

(1) L. c. Livr. II. Sect. XVIII. pag. 213. *Chanut* Mém. T. I. pag. 331.

L'an. 1647.

iag realiter ſå menar; Ställer fördenskull edert ſinne aldeles tilfrids, och warer förſäkrad at iag skal maintinera eder fortun, mot alla Edra invidos, och at iag aldrig skal tillåta, at j af dem skulle blifwa förtrykt, medan iag nog ſamt wet, at alle edre förfölielſer, deraf ſin urſprung hafwa, at j hafwe band lat ſom en ärlig man. In publicis hafwen j eder alldeles efter mine förrige publica bref at rätta. Iag hafwer därutinnan aldeles mina tanckar uptäkt, wet altſå för denne gången intet mera at påminna. Gifwe Gud at ſakerne kunde tillåta, at j måtte giöra en reſa hit, på det iag måtte kunna rådfråga eder om några ſaker, ſom ſig icke ſå skrifwa låta. Imedlertid måtte iag patientera och ſe huru alt will gå. Där freds Tractaten skulle längre ſtå, skulle iag önska, at hafwa chiffrer med eder, ſom ingen wiſte mer än Gref Magnus *och* Niels Nielsſon, *ty iag tryggeligen tror den ena och den andra af deſſe twå. Men kommer dag ſå kommer råd. Iag beder J willien giöra eder flijt om* Benefeldt, *och mig om alt flitigt aviſera; kunde mit förrige förſlag taga lag, ſå wore det mycket godt, och giorde J mig en behagelig tienſt dermed; dock måtte alt drifwas med maneret,* ſine publico detrimento,

ſoutiendrai votre fortune contre tous vos envieux, & que je ne permettrai jamais, qu'ils vous oppriment, puiſque je ſais aſſez que toutes les perſécutions qu'on vous fait, n'ont d'autre ſource, que celle-ci, que vous avez agi en honnête homme. Dans les affaires publiques vous n'avez qu'à vous conformer purement & ſimplement à mes inſtructions publiques, parce que je vous y ai déclaré & circonſtancié mes ſentimens. Ainſi je ne ſaurois me reſouvenir d'autre choſe pour le préſent.

Plût à Dieu que les affaires permiſſent que vous puiſſiez faire un voïage ici! car je voudrois bien vous conſulter ſur certaines choſes que je ne puis mettre ſur le papier. Cependant il faut que je prenne patience, & que je voïe comment les choſes iront.

Si les Négociations de paix duroient plus long-tems, je ſouhaiterois d'avoir avec vous un commerce de lettres en chiffre, dont aucun autre que vous, le Comte *Magnus* & *Nils Nilſſon* n'euſſent connoiſſance, car je me fie entiérement à vous trois. Cependant le tems nous inſtruira de ce qu'il faudra faire.

Je vous prie d'emploïer vos ſoins au ſujèt de *Benefeld* & de m'en donner très-exactement avis. Si mon projèt pouvoit réuſſir, ce ſeroit une fort bonne choſe, & vous me rendriez en cela un agréable ſervice. Néanmoins tout doit être pouſſé avec les formalités requiſes, ſans qu'aucun dommage ſoit porté à l'intérêt

och

pu-

och befaller Eder härmed i Guds beskydd.

public. Je vous recommende à la protection Divine.

L'an 1647.

Chriſtina.

CHRISTINE.

Voici la ſeconde lettre de la Reine à *Salvius* ſur le même ſujèt. *de Stockholm le* 27. *Nov.* 1647.

JAg hafwer i mit föregångne bref, mig nog ſamt förklarat om min intention emot eder Perſon, ſå at iag är förſäkrad, at i skole hafwa ſujet de Contentement. Fruchtar eder intet för edra invidos, och warer förſäkrad, at iag skal maintinera eder emot dem. Jag wil denne gången intet mera röra därom, utan remittera alt til Gud och tiden, här hemma ſtår alt Gudi skie låf! i goda Terminis. Jag skulle önska, at Gud wille förläna frid till Kröningen. Riks Can... fait fort le ſouple; ſed quidquid eſt, timeo Danaos & dona ferentes. *Iag ſpör alle dagar på honom det* Tacitus *ſäger om* Tiberio. jam Tiberium corpus, jam vires, nondum diſſimulatio deſerebat. Sed dabit Deus his quoque finem. *Doch ware det långt ifrån mig, at iag honom något ondt önska skulle. Huru freds handelen aflöpa wil, måſte iag förbida, drifwer den med alle macht ſom ſig bäſt giöra låter. Chanut war hos mig för några dagar ſedan, och ſade hafwa ordre af Plenipotentiariis i Munſter, mig at bedia om befall ning til eder, at j wille hielpa med*

Je me ſuis ſuffiſamment expliquée dans ma précédente lettre des intentions que j'ai pour votre perſonne, & ainſi je ſuis aſſurée, que vous aurez ſujèt d'en être content. Ne craignez point vos envieux, & croïez que je vous protegerai & vous défendrai contre eux. Je n'en parlerai pas davantage pour cette fois, mais je remettrai tout à Dieu & au tems.

Tout eſt ici, graces à Dieu, en bon état. Je ſouhaiterois que Dieu voulût nous accorder la paix au tems fixé pour mon couronnement.

Le Chanc..... fait fort le ſouple. Mais quoiqu'il en ſoit, je crains les Grecs, lors même qu'ils apportent des préſens. (*ſed quidquid eſt, timeo Danaos & dona ferentes.*) Je remarque tous les jours de lui ce que *Tacite* dit de *Tibere: jam Tiberium corpus, jam vires, nondum diſſimulatio deſerebat. Sed dabit Deus his quoque finem.* Le corps & les forces manquoient déja à *Tibere*, mais la diſſimulation ne l'abandonnoit point encore. Mais Dieu mettra auſſi fin à tout ceci. Cependant Dieu me préſerve de lui ſouhaiter du mal.

Il faut que j'attende comment les Négociations de Paix ſe paſſeront. Pouſſez-les le mieux que faire ſe pourra.

Chanut fut chez moi ces jours paſſés & me dit, qu'il avoit ordre des Plénipotentiaires qui ſont à *Munſter*, de me prier, que je vous ordonnaſſe d'aider par une coopération aſſiduë à

l'an 1648.

med flitig cooperation at facilitera deras Tractat, och i ſynnerhet at j à pied ferme, wille ſtå uppå tillika med dem, uti Lottringiske ſaken, och om den aſſiſtence ſom Keyſaren prætenderar at giöra Spanien. Giörer derutinnan eder flit och aſſiſterer dem med en godreſolution och helt alfwar. Je ne doute point que Meſſieurs les Plenipontentiaires ne vous parlent plus amplement ſur ce ſujet. Contentés leur deſir avec la même paſſion que je m'y intereſſe, & ſachés que je vous recommande les interéts de la France à les traiter & de vous y emploier auſſi ſoigneuſement que vous le faites aux miens, afin de témoigner à tout l'univers que notre amitié & notre alliance ſont indiſſolubles. Adieu

Chriſtina.

faciliter leurs négociations, & particulièrement d'inſiſter conjointement avec eux de pied ferme ſur les affaires de *Lorraine*, de même que ſur l'aſſiſtance que l'*Empereur* prétend donner à l'*Eſpagne*. Faites donc en cela vôtre poſſible, emploïez vos ſoins, & les ſoutenez d'une bonne réſolution & d'un zéle ardent. Je ne doute point que Mrs les Plénipotentiaires ne vous parlent plus amplement ſur ce ſujèt. Contentez leur deſir avec la même paſſion que je m'y intéreſſe, & ſachez que je vous recommande les intérêts de la *France*, de vous y emploïer auſſi ſoigneuſement que vous le faites aux miens, afin de témoigner à tout l'univers que notre amitié & notre alliance ſont indiſſolubles. Adieu.

CHRISTINE.

Chriſtine fait *Salvius* Sénateur de *Suède*.

Quelques mois après la Reine effectua la promeſſe qu'elle avoit faite à *Salvius* & le déclara Sénateur de *Suède*, avec le Baron *Lillie* alors Gouverneur de *Leipſic*. Mr. *Chanut* dit là-deſſus: (*a*) que par cette élevation de *Salvius*, perſonnage connu par les emplois qu'il avoit eus & par ſa ſuffiſance, qui étoient les ſeuls dégrés par leſquels il montoit à cet honneur, on eſpéroit qu'au ſujèt de cette promotion, l'égalité qui ſe rencontreroit entre le Comte *Oxenſtierna* & lui, les maintiendroit en intelligence: Mais d'autre côté la Maiſon d'*Oxenſtierna* s'étant oppoſée autant qu'elle avoit pû à ſa reception dans le Sénat; il y avoit lieu de craindre, que cela n'aigrit davantage les eſprits & ne rompit toute leur apparence d'union.

Il demande la continuation de la protection de la Reine.

Cependant la Reine, qui l'avoit ſi ſouvent aſſuré de ſa protection contre tous ceux qui lui étoient contraires, n'étoit nullement d'humeur de leur abandonner ſon ouvrage. *Salvius* l'en ſupplia de nouveau dans ſa lettre de remerciment. Il y fait en racourci le détail des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat pendant trente années, & tâche de prouver par des raiſons & des exemples, même de ſon tems, que le mérite & la capacité ne ſont pas toûjours

(*a*) *Dans ſes Mém. Tom. I. pag.* 272.

jours l'appanage de ceux qui peuvent produire leurs ſeize quartiers. La Reine s'expliqua là-deſſus elle-même dans le Sénat en ces termes „ (a) Quand „ il eſt queſtion de bons avis & de ſages conſeils, on ne demande point „ les Seize quartiers, mais ce qu'il faut faire. *Salvius* ſeroit ſans doute un „ homme capable, s'il étoit de grande famille. Cependant il peut comp- „ ter pour un avantage qu'on n'ait autre choſe à lui reprocher. Il m'im- „ porte, ajouta la Reine, d'avoir des Gens capables. Si les enfans de fa- „ mille ont de la capacité, ils feront fortune, comme les autres, ſans „ pourtant qu'on veuille ſe reſtreindre à quelque peu de familles ou de „ perſonnes (*).

L'an. 1648.

L'eſprit n'eſt pas l'appanage de Seize quartiers.

Pour revenir à la Lettre de remerciment de Mr. *Adler-Salvius* à la Reine, comme elle a beaucoup de rapport à l'affaire qui vient d'être déduite, on la joindra ici aux autres, traduite du *Suédois* (b): Elle eſt du..... 1648.

Salvius en donne des preuves dans ſa lettre de remercimenr à la Reine.

„ J'ai reçu la très-gracieuſe lettre de Votre Majeſté Roïale du 27. de „ Mars avec tout le reſpect imaginable. J'y ai vû avec beaucoup de joïe, „ que V. M. a ſi gracieuſement regardé mes fidéles, quoique petits ſervi- „ ces de trente ans, qu'il a plu à V. M. de m'honnorer de la dignité de Sé- „ nateur dans la Patrie, en m'enjoignant d'envoïer mon ſerment par é- „ crit, & au reſte de continuer à ſervir V. M. de mes fidéles avis & con- „ ſeils non ſeulement pendant la durée de cette Négociation de paix, mais „ auſſi toûjours ci-après.

„ Les ſervices, que j'ai rendus, aïant déja été ſi gracieuſement & mê- „ me ſi roïalement recompenſés, je ſouhaitois plûtôt pouvoir dignement „ reconnoître ces faveurs, que d'en ambitionner encore de plus grandes, „ ou qu'il y en fut ajouté de nouvelles. J'avouë que je n'oſois pas penſer „ à une grace auſſi extraordinaire & vraiment Roïale, bien loin de l'avoir „ briguée. J'eſtimois la fonction de Chancelier de la Cour & d'Ambaſſa- „ deur ſi honorable, que je pouvois bien m'en contenter, ſur tout conſi- „ dérant, que nulle fortune n'étant ſans envie, il ne manquera pas de gens, „ qui

(a) Palmsköld *l. c. ad ann.* 1648. *pag* 541.

(b) *Elle ſe trouve parmi les* Palmsköldiana *& Mr. l'Ajoint* Colling *à* Lund *en* Scanie *m'en a fait auſſi part.*

(*) Par les lettres particulières que Mr. *Salvius* a écrites à ſes amis, on voit qu'il s'inquiéte ſur ce qu'il deviendroit. Voici ce qu'il en écrivit déja l'an 1640. au Sécrétaire *Gyllenklo* (1) „ *Non eſt volentis, neque currentis! cum omnia fecerimus, ſervi inu-* „ *tiles ſumus. Merita noſtra ſunt inſtar panni menſtruatæ, ſi licet ſacra componere profa-* „ *nis. Quæ G. V. nuper de honoribus ſcripſit, pro jocis accipio, taleſque repono....*

„ *Quid de mea manſione tandem futurum ſit, etſi anxiè inquirere non conſtituï, tamen* „ *ſollicitudo vel invito obrepit, itaque cum quid intellexerit G. V. quæſo paucis aperiat.* „ *Nullibi enim vel domum vel hortum, vel quidquam aliud* pour la retraite de la vieilleſſe, „ *ſi diutius vivere debeam, rerum omnium incertus parare poſſum. Quod quamquam viro* „ *forti minus grave videri debeat, non exigua tamen humanæ felicitatis pars eſt, ſcire,* „ *ubi commode ſenescas & moriaris. Sed oportet omnes Aulicos Stoicos eſſe, & hoc unico* „ *mundano remedio ſolari, cetera e divinis ſupplere.*

(1) *Palmsköld* l. c.

L'an 1648.

„ qui augmenteront, plûtôt que de diminuer par leurs applaudiſſemens les „ peines de cette fortune-ci, ne croïant perſonne autre digne d'y parvenir „ que ceux qui peuvent faire montre de ſeize quartiers. C'eſt pourquoi „ j'aurois bien voulu éviter l'envie & toutes ces peines & n'en reſter pas „ moins durant toute ma vie fidéle ſerviteur de Votre Majeſté.

„ Mais puiſqu'il a plû à Dieu, & à V. M. de donner en ma perſonne à „ tous les ſerviteurs fidéles & qui aiment la vertu, un exemple ſi éclatant „ & qui fera porter à tout le monde ce jugement de la bonté & de la ſa- „ geſſe de V. M. (*rependere virtuti & bene meritis ſua præmia*) qu'elle recompen- „ ſe la vertu & les bons ſervices, puiſqu'il lui a plû de gratifier un homme „ pour en encourager pluſieurs autres ; ma reconnoiſſance me doit atta- „ cher d'autant plus à bien ſervir V. M.

„ Il eſt vrai que je ne ſaurois produire mes ſeize quartiers. Je ne connois „ pas non plus un ſeul Roïaume ou République, qui regarde cela comme „ eſſentiel à un Sénateur (*de ſubſtantia Senatoris:*) quoique je trouve équita- „ ble, que ceux, qui non ſeulement par leurs propres qualités & ſervices „ ont mérité de pareilles marques de faveur, mais dont encore les Aïeux „ les ont acquiſes par des actions vertueuſes, jouïſſent de prérogatives mo- „ dérées, & je tâcherai toûjours de m'acquitter envers eux de ce qui leur „ eſt dû, comme auſſi de reſpecter & d'eſtimer tous & un chacun ſelon „ leur naiſſance, état & mérite.

„ Mais j'eſpére en même-tems, que comme je ne parviens pas à ce gra- „ de ſans l'avoir mérité en quelque manière, que je ſuis déja dans le déclin „ de l'âge, & qu'à cauſe de cela je ne puis guerres être Sénateur que de nom, „ n'aïant pas non plus des enfans, de la part deſquels les envieux pour- „ roient appréhender quelques préjudices d'engagemens ; toutes les perſon- „ nes raiſonnables ſouffriront bien, que je jouïſſe pendant le peu de tems „ qui me reſte à vivre de cet honneur qu'ils ſavent devoir expirer à ma „ mort, qui n'eſt pas fort éloignée.

„ La choſe au reſte n'eſt pas ſans exemple dans la Patrie. Car ſans par- „ ler du vieux tems, il n'y a guerres plus d'un ſiècle que les Evêques a- „ voient ſéance au Sénat. Ils étoient rarement nés Gentilhommes, néan- „ moins ils occupoient les premiers ſiéges au Sénat. On remarque enco- „ re la même choſe dans la *Grande-Bretagne*, même depuis la reformation „ de l'Egliſe. Dans l'*Empire*, en *France*, en *Eſpagne*, en *Pologne*, en *I- „ talie*, les Miniſtres d'Etat ſont admis, ſans égard au Père ou à la Mère, „ mais uniquement par leur mérite, au Conſeil intime, & ſont recompen- „ ſés comme les autres. Le Prince d'*Eggenberg* n'étoit au commencement „ que Notaire : Le Baron *Pickelmeyer* étoit Précepteur des Enfans de *Traut- „ mansdorff*. Le Comte *Pignoran* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* & *Andrade* celui „ de *Portugal*, ont tous les deux été Profeſſeurs en droit. Le Comte *Ser- „ vien* étoit Procureur au Parlement : mais il a reçu aujourd'hui une lettre „ de ſon Roi, qui le déclare Miniſtre d'Etat, & ici il n'a été que *Legatus*, „ Envoïé, mais il eſt deſtiné à préſent à devenir Chancelier de *France*. „ *Bullion* n'étoit d'abord que ſimple Avocat, eſt à préſent Surintendent des „ finances ou Tréſorier du Roïaume. Le Cardinal d'*Oſſat* ne ſavoit pas

„ lui-

„ lui-même qui étoit ſon Père ni ſa Mère? Preſque tous les Miniſtres de L'an. 1648.
„ ce Congrès ne ſont que des Docteurs en Droit. Perſonne ne leur reproche pour cela qu'ils ne ſont pas de naiſſance, ou qu'ils ne fuſſent gens de „ tête ou d'honneur. Ce ſont auſſi eux, qui dirigent preſque tous les Cabinets & Conſeils non ſeulement en *Allemagne*, mais auſſi dans la plûpart des Etats de l'*Europe*. Je n'allégue pas ceci dans l'intention de vouloir, en aucune manière, préjudicier aux hauts Ordres (car il eſt juſte qu'on ait pour eux le reſpect & qu'on leur rende l'honneur qui leur eſt dû) mais pour faire remarquer que ces Ordres ne doivent pas blâmer ou deshonnorer les autres pour ne pouvoir pas produire leurs ſeize quartiers.

„ La Famille de *Sture* eſt éteinte. Si le dernier Comte *Sture* reſſuſcitoit avec le premier Gentilhomme de ce nom, je ne crois pas que le Comte diroit que ce Gentilhomme n'a nulle naiſſance, parce que celui-ci a été le premier annobli & la premiére origine de l'élévation des autres (*).

„ Le droit d'annoblir n'appartient pas moins à Votre Majeſté Roïale & au Roi *Guſtave le Grand* qu'au Roi *Magnus Ladulâs*. Par quelle raiſon les Créatures de V. M. s'ils ſont gens de mérite ſeroient elles donc plus mépriſables que les autres? Les diſputes qui furent agitées il y a quelques années entre les Sénateurs de *Suède* & ceux de *Danemarck* à l'égard des tîtres, ſont connuës de V. M. & des autres.

„ Par ces conſidérations je m'aſſure, que perſonne (à moins que d'être fort prévenu) ne trouvera étrange que Votre Majeſté m'ait conferé cette grace, ni que je l'aïe acceptée avec une parfaite ſoumiſſion.

„ J'en rends donc mille graces très-humbles à V. M. & je tâcherai en conſéquence de l'obligation que m'impoſe mon ſerment, que je joins ici, de faire uſage de cet honneur pour obéir à V. M. & ſervir fidélement la Patrie. J'honnorerai, je reſpecterai & j'eſtimerai tous & chaque Ordre ſelon ſon mérite, & en particulier je me comporterai envers le Sénat du Roïaume de manière à lui faire honneur & nul deshonneur. *Solum Majeſtatem veſtram obſecro, ut favore perpetuo factum ſuum juvet, nec deſerat quem Ipſa fecit. Ego enitar ut potero, ne clementiam Veſtram fefelliſſe de me prior fama videatur. Veſtri muneris erit communem cauſam tueri. In bonis ſenatoribus majorem gloriam quærit temporum fama quam judicium.* c'eſt-à-dire je ſupplie ſeulement V. M. d'aider ſon propre ouvrage par la continuation de ſa faveur & de ne pas abandonner ſa Créature. Je ferai tout mon poſſible pour empêcher, qu'il ne paroiſſe que la bonté de V. M. a été trompée par le bien qu'on avoit dit de moi. C'eſt à elle à ſou-

„ tenir

(*) La famille de *Sture* étoit une des plus anciennes & des plus diſtinguées de *Suède*. Il y eut trois perſonnes de ce nom, que les Etats firent Adminiſtrateurs du Roïaume, vers la fin du XVme. & au commencement du XVIme. Siècle, & qui rendirent des ſervices fort éclatans à leur Patrie. Voïez *Pufendorf* & *Loccenius* Hiſtoire de *Suède*.

L'an. 1648.

„ tenir la cauſe commune. On s'attend de la part des bons Sénateurs à „ quelque choſe de plus glorieux, par ce que la renommée publie d'eux „ en certains tems, que par le jugement qu'on fait de leur mérite „ perſonnel.

„ Pluſieurs perſonnes ont pourtant applaudi à mon élévation, & ces „ deux jours de poſte j'ai reçu de *Suède* vint-neuf lettres de félicitations, „ outre celles de bouche, dont tout ce Congrès m'a honnoré (*a*).

„ Que le bon Dieu conſerve V. M. en ſanté & en bonne diſpoſition, „ & lui accorde bientôt un règne paiſible & heureux! Ce ſont les vœux „ que fait & que fera du fond de ſon Ame tant qu'il vivra

de V. M. R.

Le plus dévoué Serviteur
JEAN ADLER-SALVIUS

Peu après Mr. *Salvius* témoigna une violente paſſion de faire un voïage en *Suède* pour prendre ſa place au Sénat, ſe lier avec ſes amis, & reconnoître l'air de la Cour (*b*). Comme la Reine deſiroit auſſi de voir une perſonne qu'elle avoit élevée malgré de puiſſans ennemis & de qui elle s'attendoit d'être pleinement informée des affaires; (*c*) Elle jugea plus à propos de laiſſer encore quelque tems le Comte *Jean Oxenſtierna* à *Osnabrug* & permit au Sr. *Salvius* de rapporter en *Suède* la ratification de l'*Empereur* ſur le Traité de Paix. Mr. le Sénateur *Salvius* y vint donc & fut fort gracieuſé de la Reine, à laquelle il reſta toûjours attaché, quoique la mort ne le laiſſa jouïr que quatre ans de ſa nouvelle dignité.

Salvius revient en Suède.

Pour ce qui eſt de ſon caractère, voici comment en parle Mr. *Servien*, Miniſtre Plénipotentiaire de *France* au Congrés de *Munſter*, le mettant en parallele avec Mr. *Jean Oxenſtierna*. Il dit (*d*) „ que s'il avoit le choix „ d'agir avec l'un des deux Miniſtres de *Suède*, il aimeroit mieux le Comte „ *Oxenſtierna* que le Baron *Salvius*, jugeant qu'il lui ſeroit plus facile de „ réduire les inégalités du premier, que de fortifier la molleſſe de l'autre". & en vérité, quand on épluche un peu les Mémoires qui nous reſtent des Négociations de *Salvius*, ſa conduite, règlée ſur une fineſſe ou circonſpection trop grande, ne ſauroit être tout à fait exemte de critique (*e*) (*).

Caractères d'Oxenſtierna & de Salvius.

Quant

(*a*) *V.* Meiern *Acta Pacis* Weſtphal. *Tom. IV. pag.* 754. 760. *&c.*
(*b*) Chanut *Mém. T. I. pag.* 374 & 375.
(*c*) *V. ſes lettres ci-deſſus du* 21 *Juillet.* & 22 *Nov.* 1648.
(*d*) Chanut *l. c. pag.* 375.
(*e*) Idem *l. c. pag.* 93. 291 & 344. & *Tom. II. pag.* 305. Puſend. *de Reb. Brand. Libr. III.* §. 17. Loccen. *Hiſt. Suec. Libr. IX. p.* 688.

Impertinence du P. Bougeant.

(*) Le caractère que le P. *Bougeant* (1) donne au Comte *Jean Oxenſtierna* paroît aſſez avantageux, mais il dit à la fin:„ que cet Ambaſſadeur étoit d'une opiniatreté in„ vincible, de beaucoup de hauteur & de fierté: défauts, dit-il, que nos mœurs par„ donnent tout au plus à des Ambaſſadeurs des Rois des Barbares". Ce jugement vain &

(1) l. c. Tom. II. Liv. I. §. XIX. p. 42.

Quant au Grand Chancelier *Axel Oxenſtierna* quoique mis un peu à l'écart après la concluſion de la Paix de *Weſtphalie*, il ne laiſſa pas d'avoir une grande influence dans toutes les affaires générales. Son crédit étoit encore ſi grand, dit Mr. *Wicquefort*, (*a*) dans la majorité de la Reine, que *Chanut*, craignoit de témoigner s'il ſuivroit le ſentiment de la Reine plûtôt que ceux de ſon premier Miniſtre, & que les autres Miniſtres de *France* craignoient d'offenſer le Chancelier. *Wicquefort* ajoute, La Reine n'aimoit point *Oxenſtierna*, ni toute ſa Maiſon, mais comme c'étoit une des plus puiſſantes & des mieux alliées du Roïaume, & qu'elle ne pouvoit pas ſe paſſer de ſon ſervice, elle ne pouvoit auſſi empêcher les Miniſtres étrangers de négocier avec lui, comme avec celui qui faiſoit la charge de premier Sécrétaire d'Etat. Il fut auſſi reveré dans tout le Roïaume comme un Seigneur qui avoit rempli les plus grandes charges & conduit les affaires les plus importantes & les plus épineuſes à une fin glorieuſe pour la Reine, pour ſa Patrie & pour lui même, en ſurmontant tous les obſtacles qui s'étoient rencontrés ſur ſon chemin.

L'an 1648.

Le Chancelier *Oxenſtierna* toûjours honnoré & reſpecté.

La Reine ne pût que lui en ſavoir bon gré dans le fond du cœur. Auſſi lui témoigna-t-elle de l'eſtime & de la conſidération: mais ſans s'abandonner pourtant uniquement à ſes conſeils, de peur, comme on diſoit alors, que ce qu'elle avoit de lumiére & d'autorité ne fut comme noïé dans la réputation de ce grand homme, & que quoi qu'elle contribuât elle-même au bien du Roïaume, tout ne fut néanmoins attribué à la ſageſſe de ſon Miniſtre. C'eſt pourquoi dit *Chanut*, (*b*) „ elle ſe paſſoit de lui en pluſieurs „ rencontres, ne le conſultant que comme les autres Miniſtres ſans mar„ quer la différence très-grande, qu'il y avoit de ſon expérience à celle „ de ſes autres Conſeillers." Ainſi il étoit aſſez naturel, qu'un homme de

Chriſtine ménage ſon eſtime pour le Chancelier

(*a*) *Ambaſſ. L. II. Sect. II. pag.* 20. *item Mém. Secrets de la Paix de* Munſter *Tom. II. p.* 150.

(*b*) *Dans ſes Mém. Tom. I. pag.* 163.

& frivole de notre Jéſuite ſied bien peu à un Eccléſiaſtique, qui à peine auroit pû ſe ſervir de pareilles expreſſions, s'il avoit eu à parler de quelqu'un des Miniſtres des *Iroquois*.

Ce même Ecrivain (1) „ dit de Mr. *Salvius*, qu'il avoit beaucoup de capacité & une „ grande connoiſſance des affaires. Il manioit même avec beaucoup d'addreſſe une né„ gociation. Cette addreſſe étoit cependant en lui un peu tardive & n'étoit que le fruit „ de pluſieurs reflexions. Il étoit extrêmement diſſimulé, habile à cacher ſes ſentimens, „ & attentif à découvrir ceux de ſes adverſaires. Mais ſa pénétration alloit ſouvent „ trop loin & le rendoit inquiét & ſoupçonneux. Il étoit d'ailleurs obſtiné dans ſes i„ dées, toûjours jaloux des moindres prérogatives, & malgré ſes défiances, quelque „ fois facile à ſéduire ou à gagner.

On peut conſulter ſur l'un & l'autre de ces Ambaſſadeurs de *Suède* Mr. de *Meiern*, (2) *Stiernman*, (3) Bibl. Sueogoth. *Feller*, (4) & *Scheffer* (5).

(1) *Bougeant* l. c. pag. 305.
(2) Acta P. W. Tom. VII. pag. 18-24. item Tom. II. p. 140.
(3) Tom. II. pag. 192 item *Négoc. Secr. de Munſt. & Osnabr.* T. II. pag. 95.
(4) Otium *Hanov.* §. 25. pag 421 & 422.
(5) Suecia liter. cum Hyporan. *Molleri* pag. 88 & 381. item *Pufend.* hiſt. *Brandeb.* Libr. III. §. 13.

L'an. 1635.

de ſon âge & d'un profond ſavoir dans les affaires, qui ſeul avoit ſoutenu le faix de l'Etat pendant tant d'années : qui l'avoit remis à la Reine ſi floriſſant à la fin de ſa tutêle; qui ſentoit encore les forces de ſon eſprit entiéres, & qui ſavoit combien il pouvoit contribuer au bien de ſa Patrie; ſe voïant traité avec ſi peu de diſtinction par une Princeſſe de vingt ans; „ il étoit, dit Mr. *Chanut*, aſſez naturel, qu'il ne fût pas ſans reſſenti„ ment, & on ne devroit point trouver étrange, qu'il en eût témoigné, „ en ſe voïant traité de la ſorte." Il ſurvécut pourtant aux caprices de la fortune, & fut extrêmement careſſé de la Reine, dès que le Comte *Magnus de la Gardie* fut tombé en diſgrace. On parlera en ſon lieu de cette grande cataſtrophe.

Tréve de vingt-ſix ans entre la *Suéde* & la *Pologne*, & la mort du Roi *Uladiſlas*.

En attendant paſſons aux affaires de *Suède*, par rapport à la *Pologne*. Les Traités de Paix de *Weſtphalie* n'étoient pas encore conduits à leur fin, quand le Roi *Uladiſlas* de *Pologne* vint à mourir. Après une guerre preſque continuelle de trente-ſept ans entre la *Suède* & la *Pologne*, on trouva moïen de changer la tréve de ſix ans en une autre de vingt-ſix, entre ces deux Etats (*a*). Cela ſe fit l'an 1635. fort à propos. Car la *Suéde*, après la perte de la Bataille de *Nortlingue*, couroit riſque de perdre les avantages qu'elle avoit gagnés en *Allemagne*, & d'être impliquée dans une nouvelle guerre avec la *Pologne*. Ce fut le Comte *Pierre Brahé* qui négocia cette tréve à *Stumsdorff* (*). Mais rien ne facilita tant la concluſion, que l'arrivée imprévûë du Comte *Jacob de la Gardie* en *Pruſſe* avec une bonne armée de *Suédois*. On avoit fait accroire aux *Polonois*, que ce Général, dont ils avoient éprouvé la valeur en tant de rencontres dans la guerre précédante, étoit

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. VII.* §. 126. 127. 134 & 137. *item* Loccen. *hiſt. Suec. pag.* 652.

(*) C'eſt le Chancelier *Oxenſtierna* qui avoit négocié le Traité de la tréve précédente en 1629. & à propos du Traité de celle-ci de 1635. *Charles Ogier*, qui ſe trouvoit à la ſuite de l'Ambaſſadeur de *France*, rapporte quelque choſe d'aſſez plaiſant qui s'y paſſa. Il dit, (1) que la premiére fois que les Plénipotentiaires de *Suède* & de *Pologne* devoient ſe rencontrer dans la ſale du congrès, ils s'avancerent à pas meſurés l'un vers l'autre. S'étant approchés ils s'entreregarderent d'un air grave, ſans dire mot. A la fin le Chancelier Polonois *Chriſtophle Zadſick*, qui à cauſe de ſon indiſpoſition ne pouvoit plus ſe tenir de bout, rompit le ſilence diſant „: Pour commencer les civilités, très-il„ luſtres Seigneurs *Suédois*, nous vous ſouhaitons le bon jour. A quoi le Chancelier „ *Oxenſtierna*, qui prit cela pour un reproche d'orgueil fait à ſa nation, repliqua ſur le „ champ: Et nous, pour ne pas manquer à la reconnoiſſance. Nous vous ſouhaitons „ le bon ſens, très-illuſtres Seigneurs Polonois" *ut a nobis, inquit ille, incipiat humanitas, precamur Vobis, illuſtriſſimi Domini Sueci, bonum Diem. Tum vero Cancellarius Sueciæ, qui ſuæ gentis ſuperbiam perſtrictam ſentiret, extemplo reſpondit. Ne ſimus ingrati, illuſtriſſimi Domini Poloni, precamur votis bonam mentem.* Cela dit, ils entrérent en matière, & commencérent à traiter d'affaires. Le Sr. *Ogier* ajoute, qu'il avoit enten du raconter des deux côtés ces complimens d'entrée, les uns les donnant comme une preuve d'excès de politeſſe, les autres comme une marque d'une grande prééminence, qu'on s'attribuoit.

Choſe plaiſante qui ſe paſſa entre les Plénipotentiaires de *Suède* & de *Pologne*.

(1) Dans ſes Ephémérides ou Itet. pag. 224.

étoit hors d'âge de pouvoir ſervir; & que la *Suède* ne pouvoit plus mettre une armée en campagne. Voïant donc le contraire, ils acquieſcerent auſſitôt à la prolongation de la Tréve, en laiſſant la *Suède* en poſſeſſion de la *Livonie*, pourvû qu'elle leur cédât la *Pruſſe Polonoiſe:* car autrement l'intention de la Cour de *Suède* étoit, qu'en cas qu'elle perdit le fruit de ſes exploits en *Allemagne* dans la ſituation où ſes affaires s'y trouvoient en ce tems-là, elle tâcheroit de s'aſſurer du moins les avantages, que le *Grand-Guſtave* avoit remportés ſur la *Pologne*. L'an 1648.

A de petites conteſtations près, qui furent bien-tôt terminées, la Nation *Polonoiſe* étoit aſſez portée à vivre en paix avec celle de *Suède*. Mais la famille Roïale de *Pologne* étant alliée de près à celle de *Suède* n'avoit pas perdu toute eſpérance de revendiquer ſes prétenſions, bien que le Chef de la ligne *Jagellonique*, le Roi *Sigismond III.* eût été exclu de la ſucceſſion à la Couronne de *Suède*, avec toute ſa poſterité, à cauſe de la Religion Catholique-Romaine, que *Sigismond* vouloit y introduire de nouveau, mais que les loix fondamentales du Roïaume de *Suède* n'admettoient plus depuis le tems de *Guſtave I.* (*a*)

Le Roi *Uladiſlas* de *Pologne*, arriére Couſin de *Chriſtine*, étant mort preſqu'au milieu de l'année 1648, on avoit apris par les ſentimens des *Polonois* (*b*) qu'à la prochaine élection d'un Roi, ils pourroient jetter les yeux ſur le Duc de *Neubourg*, beaufrère du défunt Roi, plûtôt que ſur l'un ou l'autre de ſes Frères, les Princes *Charles Ferdinand* & *Jean Caſimir*. L'intention de *Chriſtine* étoit néanmoins, que les *Polonois* ne choiſiſſent point de Roi hors de la Maiſon Roïale, & elle fit entendre, que ſi elle n'étoit pas engagée dans les affaires d'*Allemagne*, qui à la vérité l'occupoient ſuffiſamment, elle n'abandonneroit pas les ſiens, & ne ſouffriroit pas une autre élection. Vûës politiques de *Chriſtine* touchant l'élection d'un nouveau Roi de *Pologne*.

La *France* trouva également ſon intérêt, à s'oppoſer aux efforts que l'*Empereur* faiſoit pour faire élire un Roi de ſon parti, & à cet égard elle fit entendre à la Cour de *Suède:* que comme il y avoit toûjours lieu de craindre, que les différens, qui étoient entre la *Suéde* & la *Pologne* ne fiſſent rompre la Tréve, on ne pourroit rencontrer une meilleure occaſion que cet interrègne, pour les accommoder par une paix ſolide, & en même-tems faire tomber la Couronne de *Pologne* ſur la tête d'un Candidat, qui par reconnoiſſance en reſteroit obligé aux deux Couronnes: que l'accommodement de la Republique de *Pologne* avec la *Suéde* lui ſeroit d'autant plus avantageux, que les armes des Couronnes alliées ne ſeroient point diverties par d'autres guerres: que la prudence vouloit qu'on en évitât toutes les rencontres pour pouſſer ſa pointe avec plus de force en *Allemagne*, & que dans l'extremité où la *Pologne* ſe trouvoit alors, elle ſe prêteroit d'elle même ſur les inſtances, que lui en feroit le Roi Très-Chrétien; à un accommodement, qu'elle refuſeroit dans une pleine proſperité.

Ce n'étoit pas que la *Suède* jugeât autrement d'une affaire de cette importance, mais elle ſouhaitoit premiérement de voir la paix concluë en *Allemagne*,

(*a*) *Voïez Cauſæ Detbroniſationis Regis* Sigismundi *in* 4.

(*b*) Puſend. *l. c. Lib. XX.* §. 234. Chanut *T. I. p.* 294. 331 & 335.

l'an 1648. *lemagne*, comme on l'avoit fait eſpérer d'un jour de poſte à l'autre, & en ſecond lieu, il lui paroiſſoit bien délicat de ſe déclarer en faveur de quelque Candidat au Trône de *Pologne*, ou d'y prendre parti, avant que d'être bien informée des inclinations de la Republique, car de s'engager à favoriſer un Prince qui n'auroit pas les ſuffrages, ce ſeroit ſe faire un ennemi certain de celui qui ſeroit élu.

Pour ne rien donc précipiter dans une affaire de cette nature, la Reine trouva bon d'envoïer le Sr. *Canther*, un de ſes Sécrétaires, en *Pologne*, pour preſſentir, ſi l'on ne pourroit pas changer la Tréve en une paix par l'entiére ceſſion de la *Livonie* à la *Suède*, comme auſſi pour ſonder, pour quel Prince, les *Polonois* inclineroient à la prochaine élection de leur Roi. Il y avoit des raiſons qui faiſoient deſirer, que l'un des deux frères du défunt Roi ſuccédât à la Couronne: premiérement la gloire de la Maiſon Roïale de *Suède*: en ſecond lieu, ni l'un ni l'autre de ces Princes ne paroiſſoit aſſez entreprenant pour donner de l'embarras à la *Suède*, & enfin comme la Reine *Chriſtine* étoit la dernière de la branche, il étoit à craindre, que venant à mourir ſans enfans, ces Princes, qui n'auroient plus de part au Roïaume de *Pologne*, ne reveillaſſent leurs prétenſions ſur la *Suède*.

Quant au choix des deux frères, la *Suède* paroiſſoit plus portée pour *Charles* que pour *Caſimir*, dont la *France* ſoutenoit les intérêts; les *Suédois* tenoient *Charles* pour un Prince pacifique, qui ne ſongeroit pas à troubler ſes voiſins, & qui étant l'ainé pourroit traiter avec plus de droit de ſes prétenſions ſur la Couronne de *Suéde*.

A cet égard on ne manqua pas de remontrer au Sr. *Chanut*: que la *France* ne devoit pas ſe fier à l'humeur changeante de *Caſimir*: & qu'il n'oublieroit jamais, qu'il avoit été ſon priſonnier: Mais comme *Charles* étoit regardé en *France* comme extrêmement attaché à la maiſon d'*Autriche*, on trouva qu'il valoit mieux avoir en *Pologne* un Roi, qui changeât ſouvent que d'en avoir un qui fut conſtant ami des ennemis, & que ſa détention aïant été juſte, comme le prétendoit la *France*, il n'avoit pas ſujèt de ſe reſſentir de ſa priſon où il avoit été traité fort-civilement (*).

Sur ces entrefaites *Chriſtine* reçut deux lettres de *Pologne*, l'une de la Reine & l'autre du Prince *Charles*, où l'on demandoit inſtamment l'appui de la *Suède* en faveur de ce Prince. Ce fut auſſi une des raiſons qui porta la Reine

(*) C'eſt ainſi que *Chanut* s'explique dans ſes Mémoires & le P. *Bougeant* en apporte encore d'autres excuſes (1). Mais c'eſt tout autrement qu'Eberhard *Waſſenberg* (2) parle de cette priſon du Prince *Caſimir*. L'occaſion en fut, que ce Prince voulant aller en 1638. en *Eſpagne*, fut jetté ſur les côtes de *France* dans la Méditerranée, où il fut reconnu, arrêté & conduit à *Salon*, de là à *Siſteron*, & à la fin dans une priſon aſſez dure au Bois de *Vincennes*, d'où il ne ſortit qu'aux inſtances réïterées d'une Ambaſſade ſolennelle du Roi *Uladiſlas* de *Pologne*, ſon frère, & après avoir donné des aſſurances formelles, *de non offendendo*, c'eſt-à-dire, qu'il ne témoigneroit aucun reſſentiment de ſa détention.

Comment le Prince *Caſimir* fut empriſonné en *France*.

(1) l. c. pag 379.

(2) Dans *Johannis Caſimiri* Principis Pol. Car- cer Gallicus paſſim.

L'an 1648.

iag ock til Edert betänckande, och befaller Eder här med i Guds beskärm och förblifwer Eder altid wäl affectionerad

Chriſtina.

si l'on répondra dans la même langue. Je vous recommende à la Protection Divine & je ſuis toûjours

Votre bien-affectionnée

CHRISTINE.

P. S.

Printzen uti ſit bref förmäler om et annat ſom Comte de Bregy *skulle hafwa skrifwit mig til. Jag har det likwäl intet fått. Jag ber j wille informera Eder hos* Chanut *huru dermed är beskaffat.* ut in literis.

Sedan iag hade gifwit detta brefwet åt Enſpännaren ſom det skulle föra, ſå kom min Secretrerare och fick mig ofwannämbde Bregis *bref, ſom* Chanut *honom hade gifwit, mig at öfwerleſwerera. Iag ſänder det ock härbos in originali och ſåge gierna at iag finge dem både bit til bakars igen.*

Apoſtille

Le Prince fait mention dans ſa lettre d'une autre, que le Comte de *Bregy* doit m'avoir écrite. Je ne l'ai pas reçuë. Je vous prie de vous informer de *Chanut* de ce qui en eſt. *ut in literis.*

Aïant donné celle-ci au Courier pour vous la porter, mon Sécrétaire vient de me rendre la dite lettre de *Bregy* que *Chanut* lui avoit donnée pour m'être remiſe. Je vous l'envoïe ci-jointe en original, & je ſouhaite que l'une & l'autre me ſoïent renduës.

Le Chancelier y répond.

En réponſe, le Chancelier demeura d'accord, qu'il étoit de l'avantage des deux Couronnes, de *Suède* & de *France*, que *Caſimir* fût préferé, mais que la Reine ne devoit pas encore ſe déclarer ouvertement en faveur de l'un ni de l'autre des Frères: qu'on auroit, en attendant, pour agréable que les Ambaſſadeurs de *France* en *Pologne* emploïaſſent tous leurs offices en faveur de ce Prince: que pour le tître de *Prince de Suède* que le Prince *Caſimir* ſe donnoit, on trouveroit des moïens d'ajuſter par un Traité de paix cette prétenſion avec les autres points conteſtés: qu'il ſeroit bien à ſouhaiter, que la *Suède* pût parvenir à la concluſion de ce Traité avec la République même avant que l'élection de ſon Roi fût faite, (*a*) & que cette paix ſe feroit à ces deux conditions, ſavoir, que la *Pologne* renonceroit pour jamais à la *Livonie*, & les deux Princes Roïaux à toutes leurs prétenſions ſur la Couronne de *Suède:* que pour la *Livonie*, la *Suède* ne la poſſédoit pas ſeulement par le droit des armes, mais qu'elle avoit outre cela d'autres bons tîtres: que pour les prétenſions de ces Princes, il y avoit près de cinquante

(*a*) Pufend *l. c.* Chanut *l. c. pag.* 112. 342 & 349.

L'an 1648.

te ans, que les Etats du Roïaume de *Suède* avoient déclaré leur Père & toute ſa poſterité déchus de leur droit à la Couronne de *Suède*, pour avoir embraſſé une Religion qui en étoit bannie par les loix fondamentales du païs: que quant aux avantages que ces Princes vouloient qu'on leur accordât, s'ils renonçoient à leurs dites prétenſions; le Chancelier étoit d'avis, qu'on ne pouvoit leur rien offrir, parce que „ toute paix où une des par- „ ties cède du ſien, ne ſe fait jamais, que par force & contrainte" & que la *Pologne*, en l'état d'interrègne où elle étoit, & attaquée par les *Tartares*, ſeroit apparemment bien aiſe de s'aſſurer du côté de la *Suède* par une paix perpétuelle: qu'enfin, il valoit mieux n'entrer point en traité avec les *Polonois*, que de s'y engager, avant qu'ils fuſſent réſolus ſur ces deux points: qu'autrement l'aſſemblée ſe romproit aux premiéres ſéances, & que ce ſeroit abuſer les Médiateurs (*a*).

Telles étoient les conſidérations du Chancelier, qu'il envoïa par écrit à la Reine, qui étoit alors à *Upſal* d'où elle lui avoit écrit la lettre, dont il eſt queſtion, & ces raiſons aïant eu l'approbation de la Reine: il fit expédier des lettres de recommendation à la Republique de *Pologne* en faveur du Prince *Caſimir*, avec ordre au Sr. *Canther*, de ne les préſenter qu'après avoir conſulté les Ambaſſadeurs de *France*, & de ne les point donner, à moins d'un effèt certain en faveur de ce Prince: qu'autrement le Sr. *Canther* ſe ſerviroit d'une autre dépêche en faveur du Prince *Charles*, ſi ce Prince, par ce moïen pouvoit obtenir la Couronne.

La déciſion de cette affaire balança aſſez long-tems entre les différens Candidats, qui s'étoient faits préſenter à l'élection d'un Roi de *Pologne*. On eut pourtant des nouvelles réïtérées des bons offices que les Ambaſſadeurs de *France*, portés par l'intérêt propre de leur Cour, avoient rendus dans cette affaire. Mais la Reine *Chriſtine* ne fut pas peu fachée de ce que ces Ambaſſadeurs avoient traité le Prince *Caſimir* de Roi de *Suède*, & ſe plaignit que la *France* lui faiſoit tort en cela. Le Sr. *Chanut* ne put s'en mieux excuſer qu'en avoüant que la Cour aïant appris les avances, que ſes Ambaſſadeurs avoient faites les avoit desapprouvé, & qu'elle eût bien deſiré que ſes Miniſtres ſe fuſſent abſtenus de donner cette qualité à ce Prince (*).

La France avoit donné à Uladiſlas Roi de Pologne le titre de Roi de Suède.

A la fin, au mois de Décembre 1648. arriverent les nouvelles, que le Prince *Caſimir* avoit été élu Roi de *Pologne*, & qu'il ſe faiſoit un mariage entre lui & la Reine Douairière, *Marie Louiſe de Gonzague* fille du Duc de *Man-*

Caſimir élu Roi de Pologne réuſſit mal dans la guerre qu'il s'attira de la Suède.

(*) A la demande que *Chriſtine* fit à *Chanut* (1) à cette occaſion, ſi le Roi de *France*, en écrivant au défunt Roi de *Pologne*, lui avoit donné le titre de Roi de *Suède*, il répondit que non: ne ſachant pas autrement, à ce qu'il dit. Mais il eſt certain, que la Cour de *France* traita le Roi *Uladiſlas* de Roi de *Suède*, & quand la Cour de *Suède* en porta des plaintes, celle de *France* repliqua, qu'elle avoit donné ce titre au Roi de *Pologne*, comme *in petitorio*, & au Roi de *Suède* comme *in poſſeſſorio* de ce Roïaume.

(1) l. c. pag. 367 & 368.

L'an 1648.

Mantouë. *Chriſtine* en témoigna beaucoup de joïe. Mais comme après l'abdication de cette Reine, le Roi *Caſimir* publia une proteſtation (*a*) contre l'avénement du Roi *Charles-Guſtave* au Trône de *Suède*, auquel *Caſimir* prétendoit par droit de reverſion, malgré les aſſurances données au contraire, & que la Republique de *Pologne* vouloit revendiquer ſes droits ſur la *Livonie*; le Roi *Charles-Guſtave* fut obligé d'attaquer la *Pologne* de vive force l'an 1654, où dans la premiére campagne, il conquit la meilleure partie de ce Roïaume, & en chaſſa *Caſimir*, qui fut contraint de ſe ſauver en *Sileſie*. L'année d'après, il voüa ſon Roïaume à la ſainte Vierge & le recommenda à ſa protection; mais cela n'empêcha pas, qu'il ne perdit la grande Bataille de trois jours, près de *Varſovie*, contre le Roi *Charles-Guſtave* & l'Electeur *Fréderic-Guillaume* de *Brandebourg*.

Après la mort du Roi de *Suède* en 1660. la paix ſe fit à *Oliva*, où le Roi *Caſimir*, & la Republique de *Pologne*, renoncèrent à perpétuité aux prétenſions qui avoient occaſionné cette guerre. *Caſimir*, qui en tant de rencontres avoit eprouvé l'inconſtance & les revers de la fortune, ſe ſentant moins propre que jamais au gouvernement de ſon Etat, après la mort de la Reine ſon Epouſe, prit la réſolution de réſigner ſa Couronne l'an 1668. & mourut l'an 1672. à *Nevers* en *France*, ſans laiſſer d'enfans. C'eſt avec lui que s'éteignit cette branche *Polonoiſe* de la Famille Roïale *Suédoiſe* de *Waſa*: car quant à ſon frère *Charles-Ferdinand*: il avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique, fut Evêque de *Breſlau* & de *Plotsko*, & mourut ſans poſterité.

Paix de *Weſtphalie* & motifs qui engagerent *Chriſtine* à terminer la guerre.

Pendant que l'affaire de l'élection d'un Roi ſe traitoit en *Pologne*, le courier apporta à *Stockholm* le 31. Octobre 1648. les nouvelles de la concluſion de la paix de *Weſtphalie*. Il y avoit apparence, dit *Charut*, (*b*) que tout le monde en ſeroit content, mais les mouvemens qu'il ſe donna pour découvrir ce qu'on en penſoit le convainquirent qu'il y en avoit quelques uns qu'elle avoit plus étonnés que réjouïs. *Pufendorf* rapporte diverſes conſidérations ſur cette paix, à peu prés en ces termes: „ Après qu'on eut „ conteſté ſept ans au ſujèt des Préliminaires, on entama la négociation à „ *Munſter* & à *Osnabrug*, pour éviter les conteſtations qui auroient pû ſur„ venir entre la *Suède* & la *France* touchant la préſéance (*) comme auſſi „ par-

(*a*) Pufend. *de Reb.* Caroli Guſt. *Libr. I.* &c Prade *Hiſt. de* Guſt. Ad. & *de* Charles Guſt. *pag.* 288 & 289. Kockou *a* Kochowski *Annal. Pol. paſſim.*

(*b*) *l. c. pag.* 353. 354. Pufend. *Hiſt. de* Suède *T. II. p.* 407. *Mercur. di* Siri *Tom. X. p.* 344. Nani *Hiſt. di Venetia Lib. III. p.* 116. Relat. Hiſtor. *ad ann.* 1648. *p.* 69. 76. &c.

La *France* cherche la préſéance ſur les autres couronnes.

(*) Ce fut par cette conſidération de l'égalité entre les Couronnes qu'on choiſit au Congrès de cette Paix un endroit à diſtance égale entre *Osnabrug* & *Munſter*, où les Ambaſſadeurs des deux Couronnes puſſent ſe rencontrer au commencement du Traité, pour s'entretenir enſemble, ſans que l'un pût ſe vanter de quelque avantage ſur l'autre. Ce n'eſt pas que la *France* n'ait toûjours cherché avec empreſſement la préſéance ſur les autres Couronnes. Le Sr de *Charnaſſé* Ambaſſadeur de *France* envoïé l'an 1630. vers *Guſtave-Adolphe* pour conclure un Traité d'Alliance entre lui & *Louis XIII.* prétendoit

tout

„ parce que les *Suédois* ne voûloient rien avoir à démêler avec le Nonce du Pape, ni celui-ci avec eux. On n'avoit jamais vû juſqu'alors d'aſſemblée ſi ſolennelle ni ſi conſidérable, compoſée d'un ſi grand nombre „ d'Ambaſſadeurs & Miniſtres Plénipotentiaires des Potentats de l'*Europe*. „ C'eſt-là, que toutes les fineſſes des Négociateurs furent miſes en uſage. „ Ce qu'il y eut de plus glorieux pour les *Suédois*, c'eſt, qu'ils contribuèrent tellement à remettre un bon ordre dans l'*Empire*, que la plûpart „ des différens, qui juſqu'alors avoient diviſé les Etats d'*Allemagne*, furent „ entièrement terminés. Il y en eut pluſieurs qui rentrèrent dans leurs „ biens, & enfin la Religion Proteſtante, & les privilèges de tous les Etats „ de L'an 1648.

tout de bon: que le Roi de *Suède* devoit laiſſer la main à celui de *France* dans les deux inſtrumens de ratification. Mais *Guſtave-Adolphe* qui avoit autant de fierté, que de grandeur d'ame,„ lui répondit ſéchement: qu'il ne reconnoiſſoit d'autre différence entre les „ Rois que leur mérite: & à cet égard dit Mr. Le Clerc, *Louis XIII.* ne lui étoit com„ parable ni pour le corps ni pour l'eſprit". La lettre que *Guſtave-Adolphe* écrivit là-deſſus, de *Stralſund*, au Roi de *France* le 13 Septembre, 1630. eſt conçuë en ces termes (1)„ que quoique cela ſoit une choſe de peu de conſéquence, qui ne convenoit „ nullement, à la diminution, ni augmentation de l'une ou de l'autre Majeſté; toute„ fois nous avons eſtimé être du devoir d'un Roi de ne pas négliger les moindres cho„ ſes, qui concernent la dignité Roïale: plûtôt euſſions-nous ſouffert la rupture de ce „ Traité, que de relâcher aucune choſe de cette dignité, que nous avons reçuë de „ Dieu & de nos Ancêtres..... Nous eſpérons de Votre Majeſté toute affection réciproque, & qu'elle reconnoîtra que nos Majeſtés ne dépendent que de Dieu ſeul, & ne „ voudra ſouffrir aucune choſe contraire à notre dignité, &c.

Quoique l'égalité ſe ſoit toûjours obſervée depuis, les Ecrivains *François* n'ont pas laiſſé pour cela d'inſiſter ſur la préférance pour leurs Rois. *Vittorio Siri* & *Charles Ogier* (2) entre autres alléguent là-deſſus quantité de raiſons en faveur de leur Cour mais citées de fort loin. *Mrs. de l'Academie Françoiſe* vont juſqu'à dire poſitivement que les Rois de *France*, ont toûjours été en poſſeſſion de précéder tous les Rois de l'*Europe*: mais l'uſage qui s'obſerve à tous les Congrès entre les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées leur eſt contraire; & ils auront oublié ce qui arriva à l'égard du Roi de *Suède* l'an 1632. quand le Cardinal de *Richelieu* fit propoſer par le Marquis de *Brezé*, ſon Beau-frère, une entrevûë entre *Guſtave-Adolphe* & *Louis XIII.* à Metz. Le Roi de *Suède* n'y conſentit qu'à condition d'avoir le pas par tout ſur le Roi de *France*, étant alors chez-lui. Nous avons dit ci-deſſus que cette entrevûë n'eut pas lieu, & nous inſererons ici ce qu'en a rapporté le ſavant *Chifflet* (3)„ *Sueciæ Reges in ſcuto cæruleo tres præ„ ferunt aureas Coronas, Suecorum, Gothorum & Vandalorum, ob quas cum ineunte anno „ MDCXXXII.* Guſtavo-Adolpho *Regi Germaniam devaſtanti, mutuus affatus cum* Ludovico XIII. *Franciæ Rege*, Metis *tunc agente, per* Brezæum *Marchionem, Cardi„ nalis* Richelii *nomine proponeretur. Reſpondit Rex* Guſtavus, *ſe cum* Ludovico *Rege ita „ demum collocuturum, ſi is religioſè & ad amuſſim obſervatam vellet dignitatis præ„ rogativam, quam ipſe Suecus in gradu, ſede, ingreſſu, ſibi deberi affirmabat. Quo „ accepto reſponſo, turbatus* Richelius, *ac pudore ſuffuſus, urgere congreſſum Re„ gum ulterius deſtitit.*

(1) V. *Du Mont* Corps Diplomat. Tom. V. Part. I. pag. 615.. *Vitt. Siri* Tom. VII. p. 192. &c. *Mém.* de *Temple* pag. 234. *Rouſſet* Recherches pag. 8. Le *Clerc* vie de Richelieu T. II. p. 32. *Mém.* de *Chanut* Tom. II. pag. 353.

(2) *Mémoric Recend.* Tom. VII. p. 357. & 471. *Ogerii* Ephemerid. pag. 374. &c. *Hiſtoire de Louis XIV.* par les Médailles pag. 68.

(3) Oper. Polit. Hiſt. cap. XIV. confr. *Meſſenii* Scand. illuſtr. T. III pag. 57. où il rapporte l'hiſtoire arrivée à ce ſujèt au Concile de Baſle. v. auſſi *Pufend.* de Reb. Suec. Libr. III. §. 2.

L'an 1648.

„ de l'*Empire* furent confirmés (*a*). C'étoit néanmoins de quoi la *France* „ ſe mettoit peu en peine, parce qu'elle étoit toûjours bien aiſe, de voir, „ qu'il y eût des troubles & des brouilleries en *Allemagne*, pour en profi„ ter dans les conjonctures (*).

Quoique par ce Traité la *Suède* acquit beaucoup de gloire, & qu'outre cela elle gagnât encore de grandes Provinces: il y eut pourtant des gens fort ſenſés, qui s'imaginèrent que les *Suédois* avoient fait la paix avec trop de précipitation; qu'ils avoient rendus à trop bas prix les avantages qu'ils avoient remportés, & qu'ils auroient pû ſtipuler, tant pour eux, que pour les autres, des conditions plus avantageuſes, s'ils avoient encore continué la guerre quelque tems: au lieu, qu'enſuite, après avoir mis bas les armes, ils ne furent plus ſi conſiderés. On peut ajouter, que les *Suédois* poſſédant en *Allemagne* plus de cent places, où ils avoient garniſon, tant dans les païs héréditaires de la Maiſon d'*Autriche*, que dans d'autres provinces de l'*Empire*, pouvoient mettre ſous contribution tous les païs qui s'étendent depuis la Mer *Baltique*, juſqu'au lac de *Conſtance*; que le nombre de leurs troupes montoit au de là de ſoixante-&-dix mille hommes (armée très-formidable en ce tems-là) tous gens d'élite & vieux Soldats, qui avoient de l'expérience, & qui entendoient très-bien le métier de la guerre; que les Généraux, & les autres Officiers qui les commandoient, pouvoient paſſer pour les plus braves de leur tems, deſorte, qu'il n'y avoit, dans toute l'*Europe*, aucun de Souverain qui eût une armée ſi reſpectable. De tout cela enfin on vouloit conclure, que ſi on avoit attendu encore un an, on auroit pû porter la guerre de l'autre côté du *Danube*, juſqu'au cœur de l'*Autriche* & faire trembler l'*Empereur*. Le Lecteur a pû voir que cette paix ainſi précipitée n'avoit point été agréable au Chancelier *Oxenſtierna*, ni aux autres Généraux (†).

Malgré toutes ces raiſons, *Chriſtine* avoit des motifs très-puiſſans (*b*) qui la portoient à mettre fin à la guerre, dont les événemens ſont d'ordinaire fort incertains. Ses raiſons étoient entre autres, que la *Hollande*, qui avoit abandonné les Alliés, avoit fait ſa paix avec l'*Eſpagne*: que les troubles com-

(*a*) *La Harangue d'Ol.* Verelius *là-deſſus, dans ſes Opuscula, pag.* 357. *&c. mérite d'être lue.*

(*b*) Pufend. *Hiſt. de* Suède *l. c. p.* 408 & 409.

(*) *Pufendorf* dit là-deſſus: (1) *Quin præſtare putabant Galli, executionem pacis in ſuſpenſo relinqui, quo in futurum nova litis materia eſſet, quam pro re nata in uſus ſuos convertere poſſent.*

Un Curé invective à *Stockholm* contre cette Paix.

(†) *Chanut* rapporte à cette occaſion, (2) qu'il arriva dans le tems que l'on chantoit le *Te Deum* à *Stockholm* pour la ſignature de la Paix, qu'un Curé de la paroiſſe de la ville, qui étoit affecté à la Nation *Allemande*, fit une grande invective en pleine chaire contre cette paix, à cauſe que l'on n'avoit pû obtenir la liberté de la Religion Luthérienne dans les païs héréditaires de l'*Empereur* & déclama rudement contre les Catholiques, cet homme, dit *Chanut*, étoit Créature du Chancelier *Oxenſtierna*, mais ajoute-t-il, il n'y avoit là rien de la prudence de ce ſage Miniſtre.

(1) De Reb. Suec. Libr. XXI. §. 35.

(2) Mém. Tom. I. pag. 366.

L'an. 1648.

ble *Torſtenſon* fut entre autres: „ que ſi la *France* obtenoit par ſon traité „ de paix en *Allemagne*, que l'*Empereur* ne pût en aucune façon aſſiſter „ le Roi d'*Eſpagne* contre la *France*, il ſeroit impoſſible & même déraiſon- „ nable, que la Reine de *Suède* demeurât en pouvoir d'aſſiſter la *France* ou- „ vertement contre l'*Eſpagne*; que ces conditions étoient tout au moins reci- „ proques, & en leur égalité plus dures pour l'*Empereur*, qui avoit plus de „ liaiſon avec la maiſon d'*Eſpagne*, que les Couronnes de *Suède* & de *France* „ n'en avoient enſemble: qu'ainſi il eſtimoit que cette affaire ſe devoit trai- „ ter ſecretement & en grande diligence pour prévenir, que les Chefs Im- „ périaux ne débauchaſſent la plus grande partie des troupes pour le ſervi- „ ce d'*Eſpagne*. A ces raiſons le Chancelier *Oxenſtierna* ajoutoit encore, „ qu'il étoit à craindre, que ce licentiement ne ſe pût faire, ſi-tôt qu'on „ ſe l'imaginoit, à cauſe des difficultés qui ſurviendroient dans l'éxécution „ de la Paix, & que même il n'étoit pas hors d'appréhenſion que l'*Empe-* „ *reur* ne licentiât aucunes de ſes troupes ſous des prétextes bien ſpécieux „ (*)". La Reine même quoique fort portée pour accommoder la *France* de ces troupes, ne vouloit pourtant pas les engager à ſon ſervice qu'à condition, que le Roi Très-Chrétien promit par écrit de l'aider de ces mêmes troupes, & de les rendre, ou prêter à la *Suède*, ſi elle ſe trouvoit ſi preſſée d'ennemis, qu'elle en eût beſoin.

Cependant on écrivit plus d'une fois (*a*) au Prince *Charles-Guſtave*, Généraliſſime alors des Armées de *Suède* en *Allemagne*, de s'appliquer ſérieuſement à faire paſſer au ſervice de *France* les troupes que la *Suède* licentieroit, & ce que *Chriſtine* lui en écrivit, fait foi de l'empreſſement de cette Reine à cet égard.

Le 4 Novembre 1648.

MOn Couſin, je ſuis priée de la part du Roi de France, *par le Sr.* Chanut, *de permettre qu'après la paix faite, il puiſſe avoir eſpérance d'engager en ſon ſervice les troupes qui ſeront licentiées du mien. J'ai trouvé cette ſollicitation très-juſte & ſachant que vous pouvez en cela nous rendre bon office, je n'ai pas voulu manquer de vous faire ſavoir, que vous me ferez grand plaiſir de travailler*

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 324. 327. & 370.

(*) *Chanut* paroît trouver étrange (1) qu'*Oxenſtierna* voulût faire différence entre l'obligation de la *Suède* envers la maiſon d'*Eſpagne* & celle de *France*, mais ce Miniſtre *François* aura oublié que la *Suède*, devenuë Membre de l'Empire par la Paix de *Weſtphalie*, comme l'étoit alors l'*Eſpagne* par le Cercle de *Bourgogne*, elle ne pouvoit qu'en cas de grande néceſſité prendre ouvertement parti contre l'*Empereur*, dont la Maiſon & & celle d'*Eſpagne* étoient iſſuës d'une même tige.

(1) L. c. pag. 370.

L'an. 1648.

que nulle Puiſſance, ſoit ſéculiére ou Eccléſiaſtique, ne pouroit diſpenſer les Contractans & intéreſſés, de l'obligation de remplir fidélement tous les points qui avoient étés arrêtés & ſtipulés de part & d'autre par les Traités de paix.

Bulle d'Innocent X. contre la Paix de Weſtphalie, dans laquelle il ne reconnoit point Chriſtine pour Reine.

Malgré tout cela le Pape *Innocent X.* fit expédier ſa Bulle contre tous les deux inſtrumens de paix d'*Osnabrug* & *Munſter*, fulminant terriblement contre les Hérétiques (*a*), mis en poſſeſſion de pluſieurs biens autrefois Eccléſiaſtiques, desapprouvant au reſte non ſeulement qu'on eût alteré le nombre de ſept Electeurs, autrefois arrêté par l'autorité Eccléſiaſtique: mais auſſi annulant, condamnant & reprouvant toutes les conventions même fortifiées par ſerment.... Cette Bulle ſi ſingulière eſt datée de *Rome* le 26 Novembre 1648 (*b*): le Nonce du Pape la fit réimprimer à *Vienne* & afficher par tout, mais l'*Empereur* donna ordre de l'ôter: & pour que la Cour de *Rome* ne s'imaginât pas que cette proteſtation lui pouvoit ſervir quelque choſe pour le préſent, ou qu'elle en pût tirer quelque avantage pour l'avenir, on enjoignit au célébre *Herman Conringius*, de prendre ſur lui la réfutation de cette *Bulle*. Il s'en acquitta en homme, qui entendoit parfaitement bien le Droit Public-Univerſel & les Conſtitutions de l'*Empire* en particulier. Cette piéce ſe trouve imprimée dans ſes ouvrages, (*c*) & il y prit auſſi en particulier la défenſe de la Reine *Chriſtine*, en ce que le *Pape* dans ſa *Bulle* ne paroiſſoit pas la reconnoître en cette qualité, mais y faiſoit mention ſeulement des *Suédois* & de la *Suède*, comme ſi ce Roïaume n'avoit alors aucun Souverain. On trouva cette idée de la Cour de *Rome* d'autant plus déraiſonnable, que l'*Empereur*, tous les Rois & les autres Etats en *Europe* l'avoient reconnuë pour Reine de *Suède*. En qualité de Pontife, il ne pouvoit pas, dit le Sr. *Conring*, lui refuſer ce tître, puiſque le Pape, *Pie III.* avoit autrefois déclaré aux Ambaſſadeurs de l'Empereur *Frederic III.* que le ſiége de *Rome* avoit accoûtumé d'appeller Roi, celui, qui étoit en poſſeſſion du Roïaume ou de la Roïauté (*).

Qu'on

(*a*) Négoc. Secr. *de la Paix de* Weſtphal. *T. IV. p.* 510 *&c.*

(*b*) Melern *Acta Execut. T. II. p.* 781. *&c.*

(*c*) *Opera* Conring. *T. II. p.* 531. *&c.*

(*) Voici comment *Conring* s'explique là-deſſus: (1) „ *Huic injuriæ decimam meri-* „ *to annumeraveris, Sereniſſimæ Reginæ Suecorum* Chriſtinæ *factam. Potiebatur ille* „ *tunc temporis rerum in regno Sueciæ, non minus atque* Ferdinandus III. *Cæſar in* „ *Imperio, &* Lodovicus XIII. *in Gallia.* Chriſtinæ *tamen nomen nuſquam in declara-* „ *tione comparet, ſed Suecorum quaſi regia dignitate carentium: quod tamen factum eſſe* „ *in gratiam* Poloniæ *Regis nemini non ſubolet: quaſi videlicet penes hunc jure fuerit* „ *regia dignitas,* Chriſtina *illum titulum non meruerit. At vero illam agnoverunt Suece-* „ *corum Reginam* Cæſar, Reges Galliæ, Hiſpaniæ, Daniæ, *imo ipſemet* Poloniæ, *ne quid* „ *dicam de aliis Univerſi orbis ſummis Poteſtatibus. Quod* Innocentius *itaque unus ne-* „ *get, id quod omnes agnoſcunt, id profecto haud vacat ſumma injuria, præſertim cum* „ Friderici III. *Cæſaris Legatis reſponderit quondam* Pius II. Papa: *Morem eſſe Apoſto-* „ *licæ ſedis eum Regem appellare, qui Regnum teneret, ceu legitur in Commentariis illius libr.*

(1) Oper. *Conring.* l. c. cap. V. fin. pag. 537.

L'an. 1650.

Chriſtina, Dei Gratia Sueco-rum, Gothorum, Vandalorum-que Regina, Magna Princeps Finlandiæ, Dux Eſthoniæ, Careliæ, Bremæ, Verdæ, Stetini, Pomeraniæ, Caſſubiæ & Vandaliæ, Princeps Rugiæ, nec non Domina Ingriæ & Wismariæ &c.

Chriſtine par la grace de Dieu Reine des *Suédois*, des *Goths* & des *Vandales* : Grande-Princeſſe de *Finlande* &c.

Illuſtriſſima Princeps, Conſanguinea & amica chariſſima, Dilis. Vra. literas die 28. menſis Septembris noviſſime elapſi Caſſelis exaratas, quibus certiores Nos reddere dignata eſt, de ſolenni illo ritu, quo in ampliſſima variorum ordinum hominumque præſentia & conſeſſu jam tredecim annorum ſpatio laudabiliter adminiſtrati tutelaris Regiminis Landgraviatus Haſſiaci Magiſtratu officioque ſe abdicare, avitaque ditionis gubernacula ſuæ Dilnis. Illuſtriſſimo Domino Filio ſuo tradere placuit, hiſce diebus recte accepimus: Nobis publica lætitia omnium Regni Noſtri Statuum, atque ex auſpicato peractis Coronationis Noſtræ Regiæ Solemnibus velut nuncupato gaudio obcupatis, nihil ſane gratius acceptiusve accidere potuit, quam prosperrimæ hujus beatitatis ſtatus utriuſque Dilnis. Vræ nuncio maximopere lætificari atque adfici, Deum obteſtantes, ut perinde atque prudentiſſima Dilnis. Vræ. cura atque adminiſtratione, nec non ſumma ejuſdem in graviſſimo etiam

Illuſtriſſime Princeſſe, très-chere Couſine & Amie. Nous avons reçu ces jours paſſés la lettre que Votre Dilection Nous a écrite de *Caſſel* le 28. du mois de Septembre, par laquelle il lui a plu de Nous apprendre qu'en préſence d'une grande aſſemblée de différens ordres & Perſonnes, elle a réſigné l'adminiſtration tutelaire de la Régence du Landgraviat de *Heſſe*, que V. D. a ſoutenuë avec tant de gloire durant l'eſpace de treize ans & qu'elle a remiſe entre les mains de Monſieur ſon fils. Rien de plus agréable ne pouvoit nous parvenir, pendant qu'à la joïe & aux acclamations publiques de tous les Etats de notre Roïaume, Nous étions occupée à célébrer ici les ſolennités de notre couronnement, Nous avons été ravie d'apprendre en même-tems la nouvelle de l'heureuſe ſituation & de l'état de vos deux Dilections. Et comme par le ſoin & l'adminiſtration pleine de prudence, auſſi bien que par la grande conſtance de V. D. durant les tems les plus difficiles & les plus remplis de trouble, les païs du dit Landgraviat non ſeulement ſe ſont conſervés en leur entier, mais encore ſont montés à un plus haut degré de dignité & d'accroiſſement, qu'ils n'ont jamais été ci-devant ; Nous prions le Tout-puiſſant, qu'il plaiſe à ſa bonté divine de

1650. *Regia Noſtra Stockholmenſi die 16 Novembris* 1650.

Dilectionis Vræ

Bona Amica & conſanguinea

Chriſtina.

divine. Donné dans notre Palais de Stockholm ce 16 Novembre, 1650.

De Votre Dilection

La bonne Amie & Couſine

CHRISTINE.

Amélie-Eliſabeth Landgrave de *Heſſe* grande Héroïne.

La Landgrave *Amélie-Eliſabeth* tient ſa place parmi les premiéres Dames qui illuſtrérent le ſiécle paſſé, avec d'autant plus de droit, qu'elle avoit directement part aux grandes affaires de la guerre & de la Paix, qui occupoient alors la meilleure partie de l'*Europe*. Mr. *Salvius*, Chancelier de la Cour de *Suède*, avoit déja écrit à ſon ſujèt à ſa Reine l'an 1643 (*a*) lui diſant entre autres choſes: „ qu'on devoit admirer la Providence qui avoit „ bien voulu, que trois Dames, ſavoir la Reine *Chriſtine*, la Reine de „ *France* & la Landgrave *Amélie* de *Heſſe* (*) fiſſent la guerre & abbatiſſent la „ puiſſance exorbitante des deux plus grands Potentats de la Chrétienneté, „ qui ſont l'*Empereur* Romain & le Roi d'*Eſpagne* (†)."

Auſſi la Princeſſe *Amélie* y concourut-elle très-efficacement (*b*), non ſeulement par les alliances concluës avec la *Suède* & la *France*, qu'elle entretint juſqu'au Traité de la paix de *Weſtphalie* & à celui de l'Exécution de *Nurenberg*, mais auſſi par l'entretien d'un corps reſpectable de troupes qui alloit à vingt mille hommes, que Madame la Landgrave faiſoit agir tant pour la défenſe des Etats du Landgraviat, que pour incommoder ſes propres ennemis & ceux de ſes alliés.

Elle

(*a*) Palmskold *Recueil de lettres des Perſonnes illuſtres.* T. II. p. 100 & Part. II. p. 80. Koehlers *Muntz-Bel. P. XV.* p. 72. & Pufend. *de Reb. Suec. L. III.* §. 24 & 50.

(*) Le Clergé Catholique vouloit bien du mal à ces trois Dames. Le Chanoine *Waſſeberg* le fait aſſez comprendre dans ſon Panégirique de l'Empereur *Ferdinand III.* Voici comment il s'exprime: (1)., *Tibi bellum reſtaret triplex, ceu trinas ſorores* Gorgonas, *votis, bello, foedere, ſibi ſocias, Gorgonoctonos & invictus* Perſeus, *pergeres debellare: ac Tuam* Andromedam, *Tuum Imperium, Tuam Majeſtatem pariter & illius, ab illis belluis, non jam marinis, ſed terreſtribus, liberare.*

(†) Les Miniſtres de *France* reſtraignent l'honneur aux deux Reines ſeules (2) de donner la loi dans l'aſſemblée de l'*Empire*, ajoutant par un excès de flatterie, qu'il y avoit toûjours cette différence de la grandeur de la *France*, que tous les Etats de l'*Empire* en recherchoient la médiation & s'en louoient. Cela eſt pourtant peu conforme à la vérité & aux Actes publics du Traité de *Weſtphalie*, qui montrent que la médiation de *Suède* fut recherchée au moins autant que celle de *France*. Nous en avons produit des preuves ci-deſſus même des Auteurs *François* qui l'avoûent eux-mêmes (3).

(1) L. c. pag. 124.

(2) V. *Négoc. Secr.* l. c. T. III. Part. IV. pag. 89.

(3) C'eſt le P. *Bougeant* dans ſon Hiſt. de la Paix de *Weſtph.* liv. IX. §. 21 & Livr. X. §. 15. & le St. *de la Court* Réſident de *France*, voïez ci-deſſus pag. 125.

L'an. 1650.

„ le, il faut toûjours ſupporter le malheur pour ne pas s'énorgueillir dans „ le bonheur" & cela dit, elle continua de dîner, comme ſi de rien n'é- „ toit. Au ſortir de la table, elle fit auſſitôt entrer ſes Miniſtres dans le Cabinet pour aviſer avec eux de ce qu'il y avoit à faire.

Portrait de la Princeſſe *Amélie-Eliſabeth.*

Ce qu'on a toûjours admiré dans cette Princeſſe, c'eſt ſa promtitude dans l'expédition des affaires, & qu'elle a été infatigable dans le gouvernement. On a admiré ſon éloquence au Conſeil en propoſant les matières, ſur leſquelles il faloit délibérer: ſa ſubtilité à pénétrer dans l'intérieur des affaires en queſtion: ſa capacité à comprendre les ſentimens d'autrui, & ſa prudence à choiſir le meilleur parti: deſorte que dans ſon Conſeil, ou ſon ſentiment prévaloit toûjours ſur celui des autres, ou celui-là l'emportoit qu'elle jugeoit être le meilleur.

Son nom étoit en ſi haute eſtime au dehors qu'on accorda à ſes Envoïés & Miniſtres des honneurs extraordinaires par tout. Elle avoit le don particulier de ſe faire aimer & craindre. Elle étoit toûjours obéïe de ſes peuples par tendreſſe & affection. Sa Cour étoit brillante. Elle entendoit différentes langues: Elle parloit avec grace & écrivoit avec ſolidité. Elle avoit l'air ſérieux, mais non pas hautain. Toûjours affable avec tout le monde: généreuſe à récompenſer les ſervices rendus: gracieuſe & humaine. Elle aimoit beaucoup les belles-Lettres & faiſoit du bien aux gens ſavans (*a*).

Elle

(*) Comme il y avoit beaucoup de conformité d'inclinations & de génie entre cette Princeſſe & la Reine *Chriſtine*; Mr. *Freinsbem* fit un juſte parallele de ces deux grandes Dames dans la belle harangue qu'il prononça à *Upſal*, en 1646 à l'occaſion des nôces du Landgrave *Frédéric* & de la Princeſſe *Eleonore-Catherine* (1) ſœur de *Charles-Guſtave* Prince Palatin, qui furent célébrées à *Stockholm*. Voici un morceau de ce parallele par où on peut juger du reſte.

„ *Vidua hæc Princeps* (Amalia Eliſabetha) *ſimillimis cum* Chriſtina *ſtudiis atque artibus* „ *ſexus ſui gloriam mirifice ſuſtentat, in tantum, ut non minus quam fortiſſimus aliquis* „ *Imperator fiduciam ſociis, hoſtibus terrorem, ſuis præſidium, univerſis admirationem adfe-* „ *rat, & poſt* Sueciæ Galliæque Reginas *tarde jam tempore tertius ſit Imperialium partium* „ *motus* Haſſiæ Landgravia. *Nec immerito ſane, quippe maximi Conjugis obitu magis ex-* „ *citata quam fracta mulier heroici ſpiritus, quum velut erepto mediis in tempeſtatibus ſeritiſſimo* „ *gubernatore Navis Reipublicæ Haſſiacæ fluctuaret, animoſiſſime ſucceſſit ad clavum, neque* „ *modo veſanientes ventos & furorem undarum incumbentium citra noxam juſtinuit, verum e-* „ *tiam bonam curſus partem feliciter peregiſſe, & nunc haud ita procul ab optato ſalutis atque* „ *tranquillitatis portu conſtituta eſſe videtur. Qui igitur Viraginem iſtam Regina ſereniſſima* „ Chriſtina *non amet? quum in ejus animo conſilioque plusquam virili, tanquam in ſpeculo luci-* „ *diſſimo ſemet ipſam contempletur, neque in ullam ejus aut mortem aut actionum partem oculos* „ *conjicere poſſit, quin ubivis in omnibus Landgraviæ inſtitutis, conatibus, operibus, ſuæ ſibi* „ *imago diligentiæ, ſuæ prudentiæ, ſuæ magnitudinis obverſetur*".

Au reſte *Chriſtine* aimant les belles-Lettres, & les Sciences au point qu'elle le faiſoit, ne manqua pas en ce tems de troubles, de prendre ſous ſa protection particulière les Académies de *Marbourg* & de *Rintelen* & de les défendre contre toute inſulte. Mr. *Funccius* un des plus célébres Profeſſeurs de l'Univerſité de *Rintelen* en parle ainſi: (2) „ *Direpta* „ *procul*

(1) La plûpart des Généalogiſtes la nomment ainſi, mais *Freinsbem* qui étoit alors en *Suede* l'appelle deux fois *Hélène*, dans ſa harangue p. 274. 289. & 290. Peut-être l'aura-t-il ainſi nommée par rapport à ſa beauté.

(2) Dans ſes Orationes Sel. pag. 211. & 212. v. auſſi Academiæ *Marburgenſis* Gratiarum actio ſuper diplomate protectorio a *Chriſtina* indulto &c.

Elle ſe démit de la Régence l'an 1650. & rendit les Etats à ſon Fils (*) beaucoup plus étendus, qu'ils ne l'étoient, quand elle en prît le gouvernement. C'eſt là-deſſus que la Reine *Chriſtine* la félicite dans ſa réponſe inſérée ci-deſſus. L'an. 1650. v. ci-deſſus pag. 154.

„ *procul dubio fuiſſent congeſta bona Bibliothecæ Rintelenſis, niſi orbis literati refugium &* „ *dulce decus, quod Sceptra teneret*, Chriſtina *Suediæ potentiſſima Regina, ſufficienti præ-* „ *fidio hanc urbem & hanc Academiam quaſi munire & ſecuritatem adverſus omnia belli* „ *pericula præſtare dignata fuiſſet. Summis laudibus evehenda quoque fortiſſimi belli Du-* „ *cis Axelii* Oxenſtiernæ *benevolentia & liberalitas, quam in Bibliothecam recens inſtitu-* „ *tam impendit.... Sed & alii ex Suedorum nobiliſſima gente Rintelienſibus conſilio & re* „ *ſubvenerunt*". Environ ce tems-là *Chriſtine* fit encore la même grace à l'Univerſité de *Wittenberg* en *Saxe*. Elle la protegea & voulut bien que cette ville fût régardée comme neutre, dans la guerre qu'elle faiſoit à l'Electeur, qui avoit pris alors le parti de l'*Empereur*. Nous donnerons dans l'Appendice la belle lettre de remerciemens, que le grand Orateur *Buchnerus* écrivit à la Reine au nom de cette Univerſité. V. l'Append. num. X.

(*) La Princeſſe ſa Mère le fit voïager en *France* en 1647. Mais elle ne doit pas avoir été trop contente de la reception qu'on lui fit à la Cour, où on le logea à l'hôtel des Ambaſſadeurs, au lieu qu'on logeoit le Duc de *Parme* au *Louvre*, & qu'elle ſe flattoit que le Prince ſon Fils auroit le même traitement que le Duc (1). C'eſt pourquoi les Ambaſſadeurs de *France* à *Munſter* firent entendre au Comte de *Brienne* Sécrétaire d'Etat, qu'au cas que le Prince allât à Fontainebleau prendre congé de leurs Majeſtés, on pourroit lui donner le contentement qu'il n'avoit pas eu à *Paris* touchant le logement: & à en croire le Sr. de *Rangouze*, il ſemble qu'on lui ait accordé cette diſtinction. Quoiqu'il en ſoit, nous ſommes tentés d'inférer ici la lettre que ce *Rangouze* addreſſa en 1647. à cette grande Princeſſe, où il loue & reléve à juſte titre ſes belles qualités (2) La voici: Voïage de *Guillaume VI.* Landgrave de *Heſſe*, en *France*.

MADAME,

„ Dans le glorieux deſſein que j'ai entrepris de dreſſer un Temple à l'honneur des „ plus illuſtres Princeſſes de l'*Europe*, il me manquoit une Amazone qui eût autant de „ perfections qu'il en faut pour reléver l'excellence de mon ouvrage. La *Heſſe* me „ fournit en votre Perſonne dequoi ſatisfaire à ce manquement. Votre prudence, Ma- „ dame, & la grandeur de Votre courage rend croïable tout ce que les Romans racon- „ tent de leurs Héros & de leurs Héroïnes, & ce qui juſqu'ici a paſſé pour des fables. „ Après avoir tiré de votre ſeule vertu la conſolation de la perte d'un Epoux incompa- „ rable, vous avez conſervé & affermi la tranquillité de vos Etats. Vous les avez dé- „ fendus contre tous les éfforts de vos voiſins, & la conduite de Votre Alteſſe à été „ ſi prudente & ſi généreuſe, qu'elle lui a donné le pouvoir de groſſir par ſes Troupes „ celles de ſes Alliés. C'eſt elle, Madame, à qui les *Suédois* doivent une partie de „ leur ſubſiſtance & de leurs conquêtes. La *France* ſeroit même ingrate ſi elle ne re- „ connoiſſoit que vous avez beaucoup contribué à lui faire obtenir les avantages qu'el- „ le a remportés en *Allemagne* ſur ſes Ennemis. Les plus expérimentés Capitaines de „ votre Armée, qui vous ont acquis en toutes les Campagnes des années paſſées, & en- „ core en cette derniére, des Places fort conſidérables, que les Impériaux détenoient „ injuſtement, ſont d'autant plus ſatisfaits de combattre ſous vos ordres, que Votre „ Alteſſe s'y porte ſouvent elle-même, afin d'animer par ſa préſence le courage de ſes „ ſoldats, & de pouvoir recompenſer avec plus de juſtice les belles actions dont ſes „ yeux ont été les fidéles témoins. Enfin, Madame, votre vertu eſt ſi grande, que la „ liberté de toute la *Germanie* à crû ne pouvoir trouver de plus aſſuré refuge que dans „ vos Etats. Je ne vous parle point de l'eſtime qu'elle s'eſt acquiſe en notre Cour. „ Le

(1) *Négoc. Secr.* l. c. Tom IV. pag. 163. Tom. II. pag. 31.
(2) Voïez les Lettres Panégiriq. de *Rangouze*

L'an 1642.

Elle ne vécut guerres plus d'une année après avoir réſigné la Régence & mourut comblée de gloire le 8 d'Août 1651 étant née le 22 Janvier 1602.

Pluſieurs Princes qui penſoient à ſe marier avec *Chriſtine*.

Il y avoit déja du tems qu'avec le nom de la *Suède* les éminentes qualités de *Chriſtine* faiſoient le plus grand bruit par toute l'*Europe*. Cette Princeſſe avoit dequoi plaire par tous les avantages de ſon ſexe. Elle ſe faiſoit ſurtout admirer par les plus brillantes qualités de l'eſprit. L'éclat d'une Couronne, qu'elle devoit partager avec ſon Epoux, étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits. Il n'y avoit point de Princes qui ne fuſſent frappés de ſon mérite & pluſieurs ſe ſeroient eſtimés heureux de la poſſéder. Auſſi le nombre de ceux qui tâchoient de s'inſinuer auprès d'elle & de gagner ſes bonnes graces, étoit-il fort grand.

Les deux Princes de *Danemarck*.

Les deux Princes *Frédéric* & *Ulric* fils du Roi de *Danemarck* furent les premiers Concurens qui aſpirèrent à ce mariage (*a*). Et à en juger par les lettres que le Chancelier *Oxenſtierna* écrivit à ce ſujèt au Sénat, (*b*) il paroit que la Reine Mère concouroit à faire réuſſir le Prince *Ulric*. C'eſt pour cela que le Chancelier pria le Sénat d'avoir l'œil, que la Princeſſe ne fût pas entretenuë dans de pareilles idées par ſes Dames d'atour & d'autres perſonnes, leſquelles croïant aſſurer par de ſemblables projèts leur propre état, ne feroient, faute d'un jugement ſolide, que ce qui tourneroit à la fin à leur propre ruïne. On ſait outre cela, dit il, que la Reine-Mère n'entre que pour peu de choſe, ou point du tout, dans l'affaire du mariage de ſa fille, puiſque l'intérêt du Roïaume fait le principal objèt de la perſonne de la Princeſſe, & que le moindre qu'on y conſidére eſt celui de la Mère. Feu le Roi *Guſtave-Adolphe* en étoit ſi perſuadé, qu'il n'en a jamais voulu diſpoſer de ſon propre chèf, au préjudice des Etats du Roïaume. A plus forte raiſon la Reine Mère ne doit-elle pas s'en mêler: autrement cela ne ſerviroit qu'à mettre le trouble & la déſunion dans la Patrie & à la renverſer par des factions, de la manière que cela s'eſt fait en *Norvegue*, & qu'on l'a tenté autrefois avec la *Suède*.... car ſi tôt que Sa Majeſté voudroit entrer en accord là-deſſus avec le Roi de *Danemarck*, ou avec ſon fils, les Sénateurs & les Etats, qui voudroient défendre le bien & la liberté de la Patrie, s'y oppoſeroient à toute force, d'où une guerre civile s'allumeroit à l'improviſte, qui non ſeulement y mettroit la confuſion, mais pourroit auſſi

(*a*) Holberg *Hiſt. de* Danemarck *Tom. III. pag.* 23 *&c.*

(*b*) *Elles ſont du* 12 *de Févr. de* 1. *&* 2. *de Mars* 1633. *& ſe trouvent dans les* Palmsköld.

„ Le glorieux accueil que Monſeigneur le Landgrave votre fils y a reçu, eſt une mar-
„ que certaine de la haute réputation en laquelle vous y êtes, & des ſentimens de re-
„ connoiſſance qu'elle a des bons offices que vous nous avez rendus. C'eſt de lui,
„ Madame, que vous apprendrez avec joïe, que jamais Prince Etranger ne s'établit
„ ſi puiſſamment dans les eſprits de tous les *François*. Dieu vous le conſerve longues
„ années; & à lui une ſi digne Mère, pour le bonheur de ſon Alteſſe, & pour la gloi-
„ re de ſon Auguſte Maiſon. Voilà les plus ſincéres déſirs que puiſſe avoir pour vo-
„ tre Alteſſe, &c.

L'an 1642.

Elle ne vécut guerres plus d'une année après avoir réſi
mourut comblée de gloire le 8 d'Août 1651 étant née le

Pluſieurs Princes qui penſoient à ſe marier avec *Chriſtine*.

Il y avoit déja du tems qu'avec le nom de la *Suède* les
de *Chriſtine* faiſoient le plus grand bruit par toute l'*Europe*.
ſe avoit dequoi plaire par tous les avantages de ſon ſexe.
ſurtout admirer par les plus brillantes qualités de l'eſpri
Couronne, qu'elle devoit partager avec ſon Epoux, éto
flatteur ajouté à tant d'attraits. Il n'y avoit point de Prin
frappés de ſon mérite & pluſieurs ſe ſeroient eſtimés heur
Auſſi le nombre de ceux qui tâchoient de s'inſinuer aupré
ner ſes bonnes graces, étoit-il fort grand.

Les deux Princes de *Danemarck*.

Les deux Princes *Frédéric* & *Ulric* fils du Roi de *Danem*
miers Concurens qui aſpirèrent à ce mariage (*a*). Et
lettres que le Chancelier *Oxenſtierna* écrivit à ce ſujèt au
roit que la Reine Mère concouroit à faire réuſſir le Princ
cela que le Chancelier pria le Sénat d'avoir l'œil, que la
pas entretenuë dans de pareilles idées par ſes Dames d
perſonnes, leſquelles croïant aſſurer par de ſemblables pr
état, ne feroient, faute d'un jugement ſolide, que ce q
fin à leur propre ruïne. On fait outre cela, dit il, q
n'entre que pour peu de choſe, ou point du tout, dans l
ge de ſa fille, puiſque l'intérêt du Roïaume fait le princip
ſonne de la Princeſſe, & que le moindre qu'on y conſidér
Mère. Feu le Roi *Guſtave-Adolphe* en étoit ſi perſuadé,
voulu diſpoſer de ſon propre chèf, au préjudice des Etats
plus forte raiſon la Reine Mère ne doit-elle pas s'en mêle
la ne ſerviroit qu'à mettre le trouble & la déſunion dans
renverſer par des factions, de la manière que cela s'eſt fa
qu'on l'a tenté autrefois avec la *Suède*.... car ſi tôt que Sa
entrer en accord là-deſſus avec le Roi de *Danemarck*, ou av
nateurs & les Etats, qui voudroient défendre le bien &
Patrie, s'y oppoſeroient à toute force, d'où une guerre
à l'improviſte, qui non ſeulement y mettroit la confuſio

(*a*) Holberg *Hiſt. de* Danemarck *Tom. III. pag.* 23 *&c.*

de Mars 1633. *& ſe t*
skōld.

(*b*) *Elles ſont du* 12 *de Févr. de* 1. *&* 2.

„ Le glorieux accueil que Monſeigneur le Landgrave votre fils
„ que certaine de la haute réputation en laquelle vous y êtes,
„ connoiſſance qu'elle a des bons offices que vous nous av
„ Madame, que vous apprendrez avec joïe, que jamais Pr
„ ſi puiſſamment dans les eſprits de tous les *François*. Dieu
„ années; & à lui une ſi digne Mère, pour le bonheur de ſ
„ re de ſon Auguſte Maiſon. Voilà les plus ſincéres déſirs
„ tre Alteſſe, &c.

L'an 1646.

teurs de la Reine, pour en venir à la concluſion: ce qu'il renouvella encore, après que la Reine elle-même, eut pris les rènes du gouvernement. Mais voïant qu'il n'avançoit pas plus pour cela, il en abandonna le deſſein en 1646. & épouſa une Princeſſe d'*Orange*.

A ce que *Pufendorf* & d'autres (*a*) ont remarqué, les Grands du Roïaume ne crurent pas ce mariage trop avantageux pour la *Suède*, qui s'étoit auparavant mal trouvée de la domination des Rois étrangers. Ils craignoient que l'Electeur n'attirât pluſieurs Allemands dans le Roïaume, en les mettant dans les premiéres charges au préjudice de ceux de la Nation; & qu'il ne voulut gouverner les *Suédois*, comme ſes autres Sujèts. On prétend même que le Chancelier *Oxenſtierna* traverſa le plus ce mariage (*b*) dans l'eſpérance de ménager ce grand parti pour ſon fils *Eric*, mais que la Reine le mépriſa, ſur tout depuis que les ennemis du Chancelier eurent trouvé le ſecrèt de diminuer l'affection qu'elle lui portoit, & que ſon autorité ne fut plus ſi grande (*).

Le Comte *Eric Oxenſtierna.*

Le mal qui en reſulta, pour les Proteſtans, fut, que durant l'incertitude où étoit l'Electeur de *Brandebourg* du ſuccès du mariage avec *Chriſtine*, il ne ſeconda que foiblement les efforts du parti contraire à la Maiſon d'*Autriche*.

Le Roi *Jean* de *Portugal.*

Il y eut encore d'autres Partis qui furent propoſés pour *Chriſtine*, ou ſérieuſement ou par forme de diſcours. De ce nombre fut le Roi *Jean* de *Portugal*, au mois de Juin en 1647. à ce que dit le Sr. *Chanut*: (*c*) mais qu'on avoit répondu pour toute raiſon qu'il étoit Catholique.

Mr. Schering *Roſenhane*, Miniſtre de *Suède* au Traité de *Weſtphalie*, fait rapport dans ſa lettre (*d*) au Comte *Jean Oxenſtierna* de l'entretien, ſur une autre vûë de mariage, qu'il avoit eu avec le Comte *Saavedra* Miniſtre d'*Eſpagne* au méme Congrès. Celui-ci, apparemment pour détacher la *Suède* de la *France*, propoſoit de marier le Roi *Philippe* avec la Reine *Chriſtine*, exaltant le grand mérite & les vertus de ſon Roi: qu'il avoit un bel extérieur, qu'il n'avoit que 40. ans, & jouiſſoit d'une pleine vigueur: aïant outre cela un Prince qui pourroit gouverner l'*Eſpagne* pendant que le Roi paſſeroit ſon tems en *Suède*. Le Père *Bougeant* ajoute, (*e*) que *Saavedra* avoit fait imprimer en *Hollande* une hiſtoire des *Goths*, où il faiſoit de grands élo-

Le Roi *Philippe* d'*Eſpagne*

(*a*) *Voïez les Auteurs cités ci-deſſus.*
(*b*) Pufend. *de Reb.* Brand. *Lib. II.* §. 49. *Libr. III.* §. 17. Gundlings *Diſcours Libr. & Cap. cit.* §. 16. *p.* 307.
(*c*) *L. c. T. I. p.* 147. *it. Curieuſ. B. und St. Cab.* §. 15. *p.* 82.
(*d*) *Elle eſt du* 12 *Févr.* 1645. *dans* Palmsk.
(*e*) *L. c. Liv. IV.* §. *XI. pag.* 38. *ad ann.* 1644.

(*) *Vitt. Siri* rapporte dans ſon Mercure, (1) qu'à ce qu'avoit dit le Comte *Magnus de la Gardie*, le Clergé de *Suède* étoit ſur le point de propoſer à la Reine le mariage avec *Eric Oxenſtierna*.... qu'elle gagna ſur elle de ne pas épouſer le Comte *Magnus* diſant qu'elle pouvoit, peut-être ſe marier avec le Prince *Charles-Guſtave* comme avec un brave homme, mais qu'elle ne le prendroit pas par amour.

(1) Tomo IX. pag. 349. 350.

L'an 1646.

xions (*a*) ſur un parti auſſi mal aſſorti que celui là, & dit entre autres choſes: que la diſproportion d'âge, les prétenſions de ſa maiſon ſur la Couronne de *Suède*, la diverſité de Religion, ſa robe de Jéſuite & pluſieurs autres raiſons rendoient cette affaire abſolument impoſſible. La roideur de la Cour de *Rome* à ne pas vouloir lui accorder le tître d'*Alteſſe* ou d'*Eminence Roïale*, iſſu comme il étoit de ſang Roïal; le laſſa de cette dignité Eccléſiaſtique. Mais venant d'apprendre, qu'on lui deſtinoit le Père *Valerian* Capucin pour Succeſſeur, il proteſta qu'il demeureroit plûtôt vingt ans en cette place, que de ſouffrir qu'elle fut remplie par un Moine. Le Comte *Bregy* ajoute dans ſa lettre à l'*Abbé de St. Nicolas*, Miniſtre de *France* à *Rome*: qu'outre l'averſion que ce Cardinal de *Pologne* peut avoir pour ce Capucin, les Jéſuites, qui ont encore accès auprès de ſa perſonne, ne lui feroient pas naitre d'autres ſentimens. Il eſt pourtant remarquable, que le P. *Bougeant*, Jéſuite lui-même, ne dit rien de ce Prince *Jean-Caſimir*, mais que la *France* avoit fait la propoſition (*b*) de mariage de *Ladiſlas* (*), Roi de *Pologne*, ſon frère ainé avec la Reine, après qu'il eut dit, qu'il ne s'offenſeroit pas d'un refus. Surquoi la Régence de *Suède* avoit répondu, que cette propoſition ſe fît ſans éclat, pour ne pas intéreſſer l'honneur de part & d'autre.

Le Prince *Palatin Charles-Guſtave.*

Mais celui de tous, qui avoit le plus d'apparence qu'il ſeroit préferé à tous les autres Concurrens, étoit *Charles-Guſtave*, Prince Palatin, & Couſin de la Reine *Chriſtine*. Nous avons dit ci-deſſus, que l'Education de cette Princeſſe avoit été confiée à ſa Tante, Mère du Prince *Charles*. Dès lors *Chriſtine* lui témoigna beaucoup de bonté, & ſouvent même, en ſe jouant, lorſqu'elle étoit toute jeune, elle lui promit de ſe marier avec lui, quand elle ſeroit devenuë nubile. *Charles-Guſtave* s'attacha ſi fort à elle, & lui marqua tant d'inclination, qu'il n'auroit tenu qu'à la Reine, que le mariage ſe conſommât (†).

Converſation de *Chriſtine* avec *Charles-Guſtave* ſur ſon mariage avec lui.

La converſation que ce Prince eut avec elle à ce ſujèt en préſence du Com-

(*a*) *Mém. T. I. p.* 62. *it. Mém. d'Artagnan pag.* 488. *& les Négociations d'*Arnauld Abbé de St. Nicolas *T. III. p.* 180. *&c.*

(*b*) Bougeant *l. c. Tom. III. liv. II. §.* 52. *pag.* 325. *& Tom. IV. p.* 292. 418. 398.

(*) Cette affaire doit avoir été traitée fort ſerieuſement à la Cour de *France*, comme on le peut voir dans un long mémoire du Cardinal *Mazarin* de l'an 1644. (1) où les raiſons pour & contre ce mariage ſont déduites tout au long de part & d'autre. C'étoit ſans doute une belle tutéle que la *France* s'étoit arrogée: quoiqu'à la fin elle avoue, que cette affaire ne pouvoit pas réuſſir (2). Il ſe trouve chez *Palmſköld* une relation de ce mariage par *Axel Sparre* de l'an 1645.

(†) Il eſt même dit dans les Mémoires Manuſcrits de la famille de *Brabé* (3) que la Reine avoit preſſé le Comte de *Brabé* d'en faire la propoſition, mais qu'elle s'étoit retractée bientôt après devant les Députés des Etats du Roïaume, ne voulant pas ſe déterminer poſitivement là-deſſus.

(1) *Négoc. Secr.* Tom. II. pag. 64-67.
(2) L. c. Part. II. pag. 28 & 30.
(3) Ad ann. 1647.

L'an. 1647. „ plieroit Sa Majeſté de l'emploïer déhors laiſſant à juger dans quel trou-
„ ble il paſſeroit ſon tems en *Suède*, s'il retournoit ſans eſpérance que la
„ Reine ſe fixât une fois. Dans ſa lettre de l'an 1649. il paroit être fort
„ content, que la Reine Mère avoit diſſuadé la propoſition de la ſucceſſion
„ du Prince, ſe flattant, qu'elle voudra d'autant plus pouſſer l'affaire du
„ mariage auprès de la Reine, ſa fille, ... mais que ſi elle ne vouloit pas ſe
„ réſoudre poſitivement, il eſtimoit le plus convenable pour lui de paſſer
„ ſon tems dans quelqu'endroit ſur les côtes de la Mer Baltique & d'y vi-
„ vre tranquillement & comme en retraite. Dans ſa lettre de 1651, étant
„ en *Suède*, il ſe flatte encore que la Reine pouvoit changer de réſolution
„ en ſa faveur & rejetter ſon projèt précédent, en conſidérant qu'il n'eſt
„ pas ſi facile de mettre en exécution ce que l'homme ſe propoſe; ſurtout
„ comme c'eſt toute autre choſe de la Perſonne de Sa Majeſté, ou du cel-
„ le d'un particulier, qui la plûpart du tems n'a à demander que ſon pro-
„ pre intérêt & contentement: au lieu que le bien & le bonheur de la Pa-
„ trie dépend principalement de la Perſonne de Sa Majeſté, qui peut la
„ conſerver ou la faire péricliter".

Auſſi par cette conſidération, dès l'an 1646, les Etats du Roïaume, qui ne ſouhaitoient rien plus que de voir leur Reine mariée & la ſucceſſion aſſurée par ſa poſtérité, trouvèrent ce parti le plus convenable pour *Chriſtine*. Les Ordres du Clergé, des Bourgeois & des Païſans, donnèrent le branle: & la Nobleſſe aïant appris, que le Clergé avoit propoſé, en ſon aſſemblée à la Diète, de prier la Reine de ſe marier, réſolut de lui faire les mêmes priéres: mais la Nobleſſe en voulut conférer auparavant avec le Sénat, où il fut réſolu, qu'on lui en feroit la propoſition, ſans lui déſigner aucun parti.

La Reine les tint également en ſuſpens (*a*). Elle les remercia de l'affection qu'ils témoignoient pour ſa Perſonne, & leur dit, que n'aïant point préſentement d'inclination pour le mariage, elle n'étoit pas néanmoins éloignée d'en prendre pour le bien de l'Etat, & le contentement de ſes Sujèts, & elle leur propoſa le Prince Palatin ſon Couſin, pour ſavoir d'eux ſi, ſon inclination l'y portant, ils agréroient cette propoſition? à quoi les Députés répondirent, que la *Suède* auroit toûjours pour agréable la Perſonne de ce Prince, s'il plaiſoit à la Reine de le choiſir pour ſon Mari. Les Etats du Roïaume voïant que cette affaire ne s'avançoit pas plus pour cela, firent encore l'année 1649. tous leurs efforts pour lui perſuader de déſigner un tems pour ſon mariage. Elle reçut bien leurs priéres, les remercia de leur affection, mais elle ne répondit pas clairement, deſorte qu'il étoit aiſé de juger qu'elle ne vouloit point ſe lier de promeſſe, ni par aucune deſtination, qu'elle ne fut couronnée.

A en juger par le deſir du Sénat, des Etats du Roïaume & du peuple de *Suède*, il n'y a nul lieu de douter, que ce mariage avec le Prince Palatin n'eût

(*a*) Pufend. *l. c. Libr. XX.* §. 61. & *lib. XXI.* §. 109 & 113. *ſon hiſt. de* Suède *T. II. p.* 423. *item ſon hiſt. de* Brandeb. *L. II.* §. 40. 49. 64. Chan. *l. c. pag.* 122. 145. 260. & 397. Huetii *Comment. pag.* 105.

Comte *Magnus de la Gardie* & de l'Evêque *Jean Matthiæ*, auparavant Précepteur de la Reine, eſt fort remarquable. *Pufendorf* l'a tirée des Mémoires écrits de la propre main de *Charles-Guſtave*. En voici la ſubſtance (*). Jan. 1647.

„ Ce Prince ne voulut pas partir de *Suède* (1647) comme Lieutenant-Gé-
„ néral des Armées de *Chriſtine* en *Allemagne*, ſans avoir fait preſſer de nou-
„ veau la Reine, à qui on l'avoit deſtiné pour Epoux, dès l'enfance, de
„ ſe déclarer ſur ſon ſujèt. La Reine dit, que pour ce qu'elle lui en au-
„ roit parlé étant encore enfant ; comme cela s'étoit fait dans ſa tendre
„ jeuneſſe, elle lui déclaroit à cette heure, qu'elle n'en vouloit être
„ tenuë en aucune manière & annuloit tout ce à quoi elle ſe ſeroit obligée
„ comme provenant d'une perſonne hors d'état de s'engager par promeſſe
„ quelconque : qu'elle ne s'étoit pas encore non plus déterminée ſur une
„ affaire de cette importance, mais qu'elle le feroit, lorſqu'elle auroit
„ vingt-cinq ans accomplis & que le tems de ſon couronnement ſeroit ve-
„ nu ; & que ſi elle n'épouſoit pas alors *Charles-Guſtave*, elle lui promet-
„ toit qu'elle ne ſe marieroit de ſa vie, & qu'elle travailleroit à le faire
„ déclarer ſon ſucceſſeur. *Charles-Guſtave* proteſta que ſi elle refuſoit de
„ l'avoir pour Epoux, il n'accepteroit point les offres qu'elle lui faiſoit,
„ & qu'il ne retourneroit jamais en *Suède*. *Chriſtine* lui reprocha d'avoir
„ des penſés Romaneſques : (*fabulis eſſe ſimilia quæ agitet :*) dit *Pufendorf*
„ (*a*) & comme le Prince aſſuroit toûjours la même choſe, *Chriſtine* eſſaïa
„ de lui fermer la bouche, par des paroles qui n'étoient guerres moins ro-
„ maneſques que les précédentes, lui diſant : que s'il arrivoit qu'il mourût
„ avant le terme qu'elle lui avoit marqué, c'étoit toûjours beaucoup d'hon-
„ neur pour lui que d'avoir été eſtimé digne d'épouſer une Reine, com-
„ me elle, & que bien des gens ſe croiroient fort heureux pourvû ſeule-
„ ment qu'on les crût dignes de cet honneur.

Elle lui permit au reſte de s'addreſſer par lettres, durant ſon abſence en *Allemagne*, au Prince Palatin ſon Père, & à l'Evêque *Jean Matthiæ*, qui pourroient lui faire à elle des inſinuations ultérieures à ce ſujèt. En conſéquence de cela, le Prince *Charles-Guſtave* en écrivit ſouvent à cet Evêque, e priant d'en rafraichir la mémoire à la Reine (†),„. Il y dit : qu'à moins „ que la Reine ne prenne une réſolution favorable pour lui, il ne ſauroit „ retourner avec honneur en *Suède* : que pour cela, ſi tôt que la grande „ affaire de la paix en *Allemagne* ſera finie & le reſte mis en ordre, il ſu-
„ plie-

Efforts que fit *Charles-Guſtave* pour reſoudre *Chriſtine* à l'épouſer & comment les Etats du Roïaume s'y intéreſſe-tent.

(*a*) *De Reb.* Suec. *Libr.* XX §. 61. *pag.* 799 801.

(*) La Copie s'en trouve tout au long parmi les Manuſcrits du Comte *Charles-Guſt. Wielke* (1).

(†) Il y a pluſieurs originaux de cette correſpondance dans la Bibliothèque d'*Upſal*. Les lettres du Prince *Charles-Guſtave* du 5. Nov. 1648. num. 3. du 13. Mars num. 5. & du 5. Avril num. 6. de l'an 1649. comme auſſi du 16. Mai en 1651. num. 10. en ſont les plus intéreſſantes.

(1) Tom. II. Miſcellan. pag. 71. &c.

L'an 1642.

Elle ne vécut guerres plus d'une année après avoir réſigné la Régence & mourut comblée de gloire le 8 d'Août 1651 étant née le 22 Janvier 1602.

Pluſieurs Princes qui penſoient à ſe marier avec *Chriſtine.*

Il y avoit déja du tems qu'avec le nom de la *Suède* les éminentes qualités de *Chriſtine* faiſoient le plus grand bruit par toute l'*Europe*. Cette Princeſſe avoit dequoi plaire par tous les avantages de ſon ſexe. Elle ſe faiſoit ſurtout admirer par les plus brillantes qualités de l'eſprit. L'éclat d'une Couronne, qu'elle devoit partager avec ſon Epoux, étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits. Il n'y avoit point de Princes qui ne fuſſent frappés de ſon mérite & pluſieurs ſe ſeroient eſtimés heureux de la poſſéder. Auſſi le nombre de ceux qui tâchoient de s'inſinuer auprès d'elle & de gagner ſes bonnes graces, étoit-il fort grand.

Les deux Princes de *Danemarck.*

Les deux Princes *Frédéric* & *Ulric* fils du Roi de *Danemarck* furent les premiers Concurens qui aſpirèrent à ce mariage (*a*). Et à en juger par les lettres que le Chancelier *Oxenſtierna* écrivit à ce ſujèt au Sénat, (*b*) il paroit que la Reine Mère concouroit à faire réuſſir le Prince *Ulric*. C'eſt pour cela que le Chancelier pria le Sénat d'avoir l'œil, que la Princeſſe ne fût pas entretenuë dans de pareilles idées par ſes Dames d'atour & d'autres perſonnes, leſquelles croïant aſſurer par de ſemblables projèts leur propre état, ne feroient, faute d'un jugement ſolide, que ce qui tourneroit à la fin à leur propre ruïne. On ſait outre cela, dit il, que la Reine-Mère n'entre que pour peu de choſe, ou point du tout, dans l'affaire du mariage de ſa fille, puiſque l'intérêt du Roïaume fait le principal objèt de la perſonne de la Princeſſe, & que le moindre qu'on y conſidére eſt celui de la Mère. Feu le Roi *Guſtave-Adolphe* en étoit ſi perſuadé, qu'il n'en a jamais voulu diſpoſer de ſon propre chèf, au préjudice des Etats du Roïaume. A plus forte raiſon la Reine Mère ne doit-elle pas s'en mêler: autrement cela ne ſerviroit qu'à mettre le trouble & la déſunion dans la Patrie & à la renverſer par des factions, de la manière que cela s'eſt fait en *Norvegue*, & qu'on l'a tenté autrefois avec la *Suède*.... car ſi tôt que Sa Majeſté voudroit entrer en accord là-deſſus avec le Roi de *Danemarck*, ou avec ſon fils, les Sénateurs & les Etats, qui voudroient défendre le bien & la liberté de la Patrie, s'y oppoſeroient à toute force, d'où une guerre civile s'allumeroit à l'improviſte, qui non ſeulement y mettroit la confuſion, mais pourroit auſſi

(*a*) Holberg *Hiſt. de* Danemarck *Tom. III. pag.* 23 *&c.*

(*b*) *Elles ſont du* 12 *de Févr. de* 1. *&* 2. *de Mars* 1633. *& ſe trouvent dans les* Palmsköld.

„ Le glorieux accueil que Monſeigneur le Landgrave votre fils y a reçu, eſt une mar-
„ que certaine de la haute réputation en laquelle vous y êtes, & des ſentimens de re-
„ connoiſſance qu'elle a des bons offices que vous nous avez rendus. C'eſt de lui,
„ Madame, que vous apprendrez avec joïe, que jamais Prince Etranger ne s'établit
„ ſi puiſſamment dans les eſprits de tous les *François*. Dieu vous le conſerve longues
„ années; & à lui une ſi digne Mère, pour le bonheur de ſon Alteſſe, & pour la gloi-
„ re de ſon Auguſte Maiſon. Voilà les plus ſincéres déſirs que puiſſe avoir pour vo-
„ tre Alteſſe, &c.

L'an 1642.

Elle ne vécut guerres plus d'une année après avoir réſigné la Régence & mourut comblée de gloire le 8 d'Août 1651 étant née le 22 Janvier 1602.

Pluſieurs Princes qui penſoient à ſe marier avec *Chriſtine.*

Il y avoit déja du tems qu'avec le nom de la *Suède* les éminentes qualités de *Chriſtine* faiſoient le plus grand bruit par toute l'*Europe*. Cette Princeſſe avoit dequoi plaire par tous les avantages de ſon ſexe. Elle ſe faiſoit ſurtout admirer par les plus brillantes qualités de l'eſprit. L'éclat d'une Couronne, qu'elle devoit partager avec ſon Epoux, étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits. Il n'y avoit point de Princes qui ne fuſſent frappés de ſon mérite & pluſieurs ſe ſeroient eſtimés heureux de la poſſéder. Auſſi le nombre de ceux qui tâchoient de s'inſinuer auprès d'elle & de gagner ſes bonnes graces, étoit-il fort grand.

Les deux Princes de *Danemarck.*

Les deux Princes *Frédéric* & *Ulric* fils du Roi de *Danemarck* furent les premiers Concurens qui aſpirèrent à ce mariage (*a*). Et à en juger par les lettres que le Chancelier *Oxenſtierna* écrivit à ce ſujèt au Sénat, (*b*) il paroit que la Reine Mère concouroit à faire réuſſir le Prince *Ulric*. C'eſt pour cela que le Chancelier pria le Sénat d'avoir l'œil, que la Princeſſe ne fût pas entretenuë dans de pareilles idées par ſes Dames d'atour & d'autres perſonnes, leſquelles croïant aſſurer par de ſemblables projèts leur propre état, ne feroient, faute d'un jugement ſolide, que ce qui tourneroit à la fin à leur propre ruïne. On ſait outre cela, dit il, que la Reine-Mère n'entre que pour peu de choſe, ou point du tout, dans l'affaire du mariage de ſa fille, puiſque l'intérêt du Roïaume fait le principal objèt de la perſonne de la Princeſſe, & que le moindre qu'on y conſidére eſt celui de la Mère. Feu le Roi *Guſtave-Adolphe* en étoit ſi perſuadé, qu'il n'en a jamais voulu diſpoſer de ſon propre chèf, au préjudice des Etats du Roïaume. A plus forte raiſon la Reine Mère ne doit-elle pas s'en mêler: autrement cela ne ſerviroit qu'à mettre le trouble & la déſunion dans la Patrie & à la renverſer par des factions, de la manière que cela s'eſt fait en *Norvegue*, & qu'on l'a tenté autrefois avec la *Suède*.... car ſi tôt que Sa Majeſté voudroit entrer en accord là-deſſus avec le Roi de *Danemarck*, ou avec ſon fils, les Sénateurs & les Etats, qui voudroient défendre le bien & la liberté de la Patrie, s'y oppoſeroient à toute force, d'où une guerre civile s'allumeroit à l'improviſte, qui non ſeulement y mettroit la confuſion, mais pourroit auſſi

(*a*) Holberg *Hiſt. de* Danemarck *Tom. III. pag.* 23 *&c.*

(*b*) *Elles ſont du* 12 *de Févr. de* 1. *&* 2. *de Mars* 1633. *& ſe trouvent dans les* Palmsköld.

„ Le glorieux accueil que Monſeigneur le Landgrave votre fils y a reçu, eſt une mar-
„ que certaine de la haute réputation en laquelle vous y êtes, & des ſentimens de re-
„ connoiſſance qu'elle a des bons offices que vous nous avez rendus. C'eſt de lui,
„ Madame, que vous apprendrez avec joïe, que jamais Prince Etranger ne s'établit
„ ſi puiſſamment dans les eſprits de tous les *François*. Dieu vous le conſerve longues
„ années; & à lui une ſi digne Mère, pour le bonheur de ſon Alteſſe, & pour la gloi-
„ re de ſon Auguſte Maiſon. Voilà les plus ſincéres déſirs que puiſſe avoir pour vo-
„ tre Alteſſe, &c.

& après un grand ſilence, tous parlèrent à la fois pour l'en diſſuader & lui témoignèrent qu'ils s'y oppoſeroient abſolument; & les choſes en vinrent juſques là, „ que la Reine leur dit, qu'elle ſavoit bien, que quelques „ uns d'entre eux, la conſidérant comme la dernière de ſa Maiſon, pen„ ſoient qu'après ſa mort ils pourroient avoir part à l'Election; qu'à ceux„ là, elle avoit à dire qu'aucun de leur Maiſon n'étoit préférable au Prin„ ce *Charles*; que les autres avoient dans l'eſprit une Forme du gouverne„ ment *Ariſtocratique* (*), en quoi ils donnoient plus à leur intérêts qu'au „ Bien de l'Etat, qui n'étoit pas d'une conſtitution a ſouffrir un tel gouver„ nement, & que ſi elle ſavoit que cette Forme fut la meilleure pour la „ *Suède*, elle aimoit tant le bonheur de ſa Patrie, que dès à préſent elle „ tourneroit tous ſes conſeils à introduire cette Forme de Republique après „ elle, mais que voïant qu'un tel gouvernement ne pourroit pas compa„ tir avec les mœurs de ſon Peuple, & qu'il n'étoit aucunement juſte d'in„ terrompre la Monarchie, qui avoit duré dès la fondation de cet Etat „ pendant pluſieurs ſiécles, elle deſiroit de prévenir les malheurs qui nais„ ſoient des brigues dans une Election. Sur cela chacun des Sénateurs lui „ repréſenta en particulier que, s'il plaiſoit à Dieu de les affliger juſqu'au „ point qu'ils vinſſent à la perdre ſans qu'elle eût laiſſé des Enfans, ils „ donneroient tous leurs ſuffrages au Prince *Charles*; elle répondit, que „ ce qu'elle demandoit n'étoit autre choſe que de mettre dans une Forme „ authentique ce qu'ils lui promettoient de paroles, & que ſa conſcience „ l'obligeoit à ne laiſſer point au hazard du changement de leurs volontés „ une affaire de cette conſéquence. Ils s'excuſèrent ſur les inconveniens, „ qui pouvoient naître d'un héritier préſomtif, leſquels regardoient prin„ cipalement la propre perſonne de ſa Majeſté. Elle repartit, qu'elle vi„ vroit avec le Prince de manière que cela ne ſeroit point à craindre: On „ lui dit, qu'elle ne pouvoit répondre de ſes ſentimens à l'avenir, qu'il „ pouvoit arriver, que ſe voulant marier à un autre qu'au Prince *Charles*, „ il ſeroit capable de prendre de mauvais conſeils & de cauſer une Guerre „ Civile, ſe voïant déchu de cette proche attente de la Succeſſion. Elle „ repliqua; qu'elle leur engageoit ſolemnellement ſa parole qu'elle ne ſe „ marieroit jamais à d'autre qu'au Prince *Charles*, mais que s'ils ne s'y „ fioient pas, ils devoient conſidérer, qu'ils allégueoient un inconvenient „ très-incertain, qui n'étoit point comparable au péril certain où tombe„ roit le Roïaume, ſi elle mourroit ſans enfans, & qu'enfin ſi Dieu vou„ loit punir la *Suède* du fleau d'une Guerre Civile, il n'y avoit pas plus „ d'in-

L'an. 1649.

(*) Le Sr. *Keiſler* dans ſes voïages dit(1): que le Chancelier *Oxenſtierna* étoit ſi porté pour la Forme d'un gouvernement Republicain, qu'il en parloit & la louoit publiquement; & *Chanut* dit de lui à ce ſujèt, qu'il avoit bien blâmé l'excès de barbarie en la perſonne du défunct Roi d'*Angleterre*, mais qu'il admiroit & louoit quaſi toute la trame de ce grand deſſein du Parlement, & que l'Etat d'une Republique n'étoit pas éloigné de ſon goût.

(1) Au ſecond Tome du Second Appendice pag. 65. cfr. Nouv. Lettres de *Patin* Tom. II. p. 25.

l'an 1649.

„ d'inconvenient qu'elle vint des enfans d'un autre lit & du Prince *Charles*, „ que ſi elle venoit des concurrences entre les Maiſons de *Brabé* & d'*Oxenſtierna* pour être preferés à l'Election (*).

„ Quelqu'un de la Maiſon d'*Oxenſtierna* ſupplia Sa Majeſté de ne point „ vouloir citer ſa Maiſon pour un exemple de cette ambition; elle dit, „ qu'elle les avoit nommés ſans deſſein, comme elle auroit fait quelques „ autres Familles. Mais comme les Sénateurs ne vouloient point céder à „ ſes Inſtances, la Reine en parla aux Députés des Etats & à chaque Or„ dre à part. Ils délibérèrent, & enſuite ils ſupplièrent Sa Majeſté de „ choiſir plûtôt le Mariage, qui, par une voïe plus commode, préviendroit les accidens dont elle cherchoit le remède en cette nomination pé„ rilleuſe. Elle répondit, qu'elle ne s'y pouvoit encore réſoudre, & que „ cependant il ne faloit point laiſſer l'Etat au hazard. Les Etats deliberè„ rent encore une fois là-deſſus; les Païſans, les Prêtres & les Ville agréé„ rent la nomination du Prince *Charles*; il reſtoit ſeulement la Nobleſſe, „ qui pouvoit s'y oppoſer; mais la Reine, l'aïant fait appeller auprès „ d'elle, leur répéta ſes raiſons, leur fit voir le péril, où ils s'expoſoient, „ d'avoir un Roi malgré eux; les trois Ordres y aïant conſenti, elle leur „ dit, qu'elle ſavoit bien qu'il n'y avoit qu'un petit nombre d'entre eux, „ qui fuſſent oppoſés à ſon deſir, qu'elle en ſauroit bien faire la diſtinction „ & marquer ceux qui donnoient plus à de mauvaiſes ſuggeſtions qu'au „ Bien de l'Etat: Ils ſe retirèrent tout étonnés, & les plus hardis de l'aſ„ ſemblée commencèrent à changer de ton (†).

Ce-

(*) Quant à la Maiſon de *Brabé*, *Vittorio Siri* dit: (1) que le Sénateur Comte *Brabé* avoit fait entendre: qu'en cas que *Chriſtine* ne voulût pas ſe marier, il étoit pour une nouvelle élection, qui pourroit tomber ſur ſa Maiſon.... Mais le Sr. *Siri* ne donne nulle autre preuve de ce qu'il dit ici.

(†) Les raiſons & les conſidérations alléguées pour & contre dans la délibération de cette importante affaire ſe trouvent expoſées plus au long dans une pièce dans *Lunig*, où la Reine dit entre autres choſes (2) „ que perſonne ne trouveroit étrange qu'elle vou„ lût pour Succeſſeur, celui que les Etats du Roïaume lui avoient deſtiné pour E„ poux: qu'au contraire tout le monde auroit ſujèt de s'étonner, ſi elle permettoit „ qu'il fût exclu de la ſucceſſion:" Mais toutes ces importantes Délibérations du Sénat & des Etats de *Suède* ſont trop remarquables pour n'en pas rapporter ici au moins le précis, tirées des Régîtres où elles ſont couchées (3). C'eſt du 23. 26. 27. & 28 Février 1649, & ceci éclaircira beaucoup ce qui vient d'être déduit.

Récit des Délibérations de Chriſtine avec le Sénat & les Etats ſur la Succeſſion de Charles-Guſtave à la Couronne de Suède.

„ Ce fut le 23 du dit mois que la Reine mit ſur le tapis dans le Sénat la propoſition „ de la Succeſſion, & après de long diſcours, elle laiſſa aux Sénateurs deux points à „ conſidérer plus murement enſemble, ſavoir 1. ſi le mariage de la Reine étoit l'unique „ moïen d'aſſurer un Héritier au Roïaume, ou 2 ſi de déclarer Prince Héréditaire, le Com„ te Palatin & Duc *Charles-Guſtave*, en cas que Sa Majeſté vint à mourir, n'aſſureroit „ pas mieux le Bien du Roïaume?

„ Elle répondit: que cela ſe pourroit faire dans la ſuite: mais qu'elle remarquoit bien „ que le Sénat ſouhaitoit que le Roïaume devint électif, ou que ſa forme changeât en „ Arti-

(1) Mercurio ò vero Hiſtoria Tom. IX. p. 344.
(2) Dans ſes Europæiſch: Staats-Conſilien T. II. p. 443. & 444.
(3) Ils ſont ſeize feuilles en Manuſcrits dans *Palmſkold*.

Cependant le Sénat voïant que les Etats étoient prêts à conclure, & ceux

L'an 1649.

Comment la ſucceſſion de *Charles-Guſtave* fut enfin règlée.

„ Ariſtocratie: qu'on n'ignoroit pas ce que le Chancelier & le *Drotſes* du Roïaume a-
„ voient tramé...

„ Le Connétable *Torſtenſon* repliqua. Que ſi ce n'étoit par conſidération pour la
„ Perſonne de S. M. on n'auroit jamais eu d'égard pour le Duc *Charles*... que d'aller
„ ſe faire eſclaves méritoit trop de réflexion; que cependant ils n'avoient jamais penſé
„ d'introduire dans le Roïaume la Forme Republicaine.

„ *La Reine.* Pluſieurs verroient peut-être volontiers qu'il y eût ici deux Rois, com-
„ me on en voit deux actuellement dans les troubles en *France* & en *Angleterre*?

„ *Le Connétable.* La tirannie, qu'à éxercé le Cardinal *Mazarin* en opprimant les E-
„ tats & les dépouillant, de leurs biens, dont il s'eſt enrichi lui-même, étant ſans naiſ-
„ ſance & fils d'un Laquais, (1) a fait, que le Parlement l'a chaſſé auſſi bien que les
„ autres qui ont prévariqué & malverſé dans les revenus publics: mais tous les bons
„ *François* ſont portés pour le Roi & ont mis pour cela dans leurs étendars *Regem quæ-*
„ *rimus*: Nous cherchons le Roi. En *Angleterre* le Tribunal a dit: que ſi le Roi a-
„ voit voulu ſuivre de bons avis, il ne ſe ſeroit pas précipité dans un ſi grand mal-
„ heur.

„ *La Reine.* Si je me marie avec le Duc *Charles*, vous reconnoîtrez ſans doute ſes
„ enfans pour Roi: mais ſi je meurs, je gage mes deux oreilles, qu'il ne viendra
„ jamais au trône. Déclarez-le mon Succeſſeur; après, il pourra être fait Prince hé-
„ réditaire à de certaines conditions.

„ *Le Connétable.* Je crois que le Duc ne ſe mariera jamais, s'il ne peut pas épouſer
„ Votre Majeſté.

„ *La Reine.* Oh que oui! L'amour ne brûle pas abſolument pour un ſeul. Une Cou-
„ ronne eſt une jolie Fille. Je lui ai dit, que c'eſt une grande entrepriſe, que lui, qui
„ n'eſt qu'un petit Prince, oſe aſpirer à épouſer une Reine: qu'il lui ſuffiroit, qu'il
„ en fut ſeulement parlé; & je le lui ai dit en conſidération de ma propre élevation &
„ du reſpect qui m'eſt dû: & à l'heure qu'il eſt, je ne trouve pas convenable de me ma-
„ rier: cela m'eſt impoſſible. Je ſuis entièrement d'accord avec le Sénat, que le Duc
„ *Charles* n'a nul droit à la Couronne; mais je prie ſeulement qu'on le reconnoiſſe mon
„ Succeſſeur par grace: en cela, je n'ai aucune autre vûë que le Bien & la Sureté du
„ Roïaume: car ſi je meurs & ſi vous êtes incertains d'un Succeſſeur, vous & vos enfans
„ vous entrediſputerez l'élection, & plus d'une autre perſonne oſera prétendre à la Cou-
„ ronne.

„ A la fin, la Reine pria les Sénateurs de délibérer entr'eux ſur cette affaire & de
„ lui en rendre réponſe, comme auſſi d'aviſer ſi on la communiqueroit après aux Etats
„ du Roïaume ou à leurs Députés.

„ Le 27 Février, on continua cette délibération, & la plûpart des Sénateurs étoient
„ d'avis qu'on renvoïat l'affaire à la prochaine aſſemblée des Etats. Quelques uns trou-
„ voient cet avis dangereux, la choſe aïant déja trop éclaté, à quoi *Benoit Skytte* ajou-
„ ta: que préſentement les Etats pouvoient faire leurs conditions les meilleures: au
„ lieu que ſi S. M. mouroit, le Succeſſeur les leur préſcriroit: ſur tout le Duc qui au-
„ roit gagné l'affection de l'Armée & du Peuple.

„ *Le Connétable* jugeoit que ces raiſons étoient peu valables:...

„ Le *Grand Tréſorier* recommendoit amplement la perſonne du Duc: 1. comme iſſu
„ du ſang de S. M. 2. comme né & élevé dans le Roïaume 3. comme attaché à la-mê-
„ me Religion. 4. comme applaudi de tous. 5. comme commandant l'Armée & 6 enfin
„ comme un guerrier qui s'étoit déja rendus recommendable & qui ſe ſignaleroit enco-
„ re plus pour la Couronne: mais que, puiſque le refus de Mariage & l'Octroi de la
„ Succeſſion paroiſſoit d'une dangereuſe conſéquence & lui attiroit peu de reſpect de la
„ part de la Soldatesque, ſurtout s'il arrivoit quelque échèc ou quelque malheur, il
„ jugeoit, que le mieux étoit de laiſſer repoſer cette affaire juſqu'à la Diète prochaine.

Le

(1) Il étoit né dans le Bourg de Piſcina dans l'*Abruzze* en 1602. v. les *Dictionnaires* hiſtor. &c.

Jan. 1649. ceux qui dépendoient de la Reine n'oſant pas lui contredire, enfin la choſe fut

„ *Le Sénat* étant allé aux voix en conſéquence, la *Reine* dit, qu'elle étoit fachée, que „ cette affaire eût été portée plus loin qu'ils ne l'euſſent ſouhaité, & qu'elle vouloit „ préſentement leur expliquer ſes raiſons au contraire, ſavoir: 1. que S. M. avoit re„ fléchi ſur cette affaire tous les jours trois ans de ſuite, & ne voïoit nulle raiſon qui „ pût empêcher qu'on ne la communiquât aux Députés des Etats 2. que de leur en fai„ re part, avant que S. M. ſe fût réſoluë au Mariage, ne ſeroit pour eux d'aucune „ conſéquence: car cela feroit plûtôt penſer au Peuple, que S. M. ne prendroit aucun „ autre que le Duc *Charles*, qui ſeroit déclaré Succeſſeur, & perſonne ne ſeroit éton„ né, qu'elle voulût procurer la ſucceſſion à celui, avec qui elle vouloit vivre & mou„ rir. 3. que ſa Succeſſion une fois établie le feroit plus reſpecter & conſidérer de l'Ar„ mée. 4. que le refus que S. M. faiſoit de ſe marier & qu'elle communiquoit au Sénat, el„ le ne le communiquoit qu'à ce Corps, & que ſi jamais elle prenoit la réſolution de „ ſe marier, elle avoit l'ame trop élevée pour donner la main à un ſimple Comte Pa„ latin: mais que ſi elle ſe déterminoit à ſe marier & à prendre le Duc *Charles*, elle ne „ le feroit jamais avant qu'il fût déclaré Succeſſeur du Roïaume: que c'étoit auſſi par „ ce moïen qu'on ôteroit au Roi de *Pologne* toute eſpérance de parvenir au Trône de „ *Suède*.

„ A la fin il fut conclu que le Comité des Etats, qui avoit été deux fois Député à „ la Reine au ſujèt du Mariage, ſeroit appellé au Sénat le lendemain.

„ Le 28. de Février, la *Reine* fit la même remontrance aux Députés des trois Etats, „ que pour prévenir & détourner du Roïaume toute diſſention & tout danger en cas „ que le Succeſſeur ne fût pas déſigné & que S. M. mourût ſans héritiers, elle avoit „ propoſé le Duc *Charles*, puiſqu'elle ne pouvoit pas ſe réſoudre ſi tôt au mariage....

„ Le Sénateur *Benoit Skytte* fit là-deſſus la propoſition en remerciant la Reine de ſon „ ſoin pour le Roïaume, l'Archevêque *Lenæus* en fit autant de la part du Clergé, & „ le Bourguemaître, *Nicolas Niſon* de *Stockholm*, de la part de la Bourgeoiſie: & ils „ ſupplièrent tous S. M. d'accomplir ſon Mariage avec le Duc *Charles*, jugeant ne „ pouvoir pas ſans cela communiquer cette affaire aux Etats.

„ Le Gouverneur *Jean Bernè* dit là-deſſus: Votre Majeſté demande notre cœur en „ entier comme nous le lui devons: par la ſucceſſion propoſée nos cœurs & nos affec„ tions ſeroient partagées en deux.

„ Après bien des pour-parlers & des raiſonnemens de part & d'autre; la *Reine* répon„ dit: Vous ne tirerez pas une parole de moi au ſujèt du Mariage, avant que vous pre„ niez la Réſolution de faire ſuccéder le Comte *Palatin* à la Couronne: d'ailleurs, il „ m'eſt impoſſible de me marier avant mon couronnement.

„ L'Evêque *Jean Matthiæ* dit là-deſſus. Votre Majeſté eſt obligée de ſe marier en „ conſéquence des Décrèts du Roïaume: car à cauſe de cela la ſucceſſion héréditaire à „ été établie dans les Unions héréditaires des Etats.

„ *La Reine* repliqua. Perſonne au monde ne me peut contraindre à cela ſi je ne „ m'y réſous pas moi-même. Je ne nie point, que je ne le faſſe un jour. Se marier pour „ le Bien du Roïaume, eſt un grand motif: mais quand je trouve un moïen également „ bon pour aſſûrer le Roïaume, que peut-on demander de plus de moi? La Succeſſion „ n'empêche pas que je me marie. Ce que j'ai promis au Duc *Charles*, je le lui tien„ drai religieuſement. Mais vous n'apprendrez pas cette fois-ci ce que je lui ai promis. „ Je pourrois l'épouſer après qu'il ſera déclaré Succeſſeur au Roïaume, déclaration qui „ pourroit ſe faire plus commodément à préſent: mais perſonne, ni au Ciel, ni ſur la „ Terre, ne m'y contraindra.

„ L'*Evêque*. Votre Majeſté ne court en cela aucun riſque: mais il y a beaucoup de „ danger pour nous, ſi nous nous écartons des Décrèts du Roïaume.

„ La *Reine*. Perſonne au monde ne me fera changer le deſſein que j'ai formé. Si je „ me marie, je n'épouſerai que le Duc *Charles*, foi d'honnête femme. Mais je ne vous „ dirai pas préſentement, ſi je me marierai; vous le ſaurez au couronnement.

„ L'*Evêque* pria la *Reine* qu'elle voulût diſpenſer les Etats d'aviſer à cette affaire de

„ Suc-

L'an 1649.

Sénat de ſon procedé & conſervant l'égard dû à un ſi grand Miniſtre; ne céla point pluſieurs choſes, où elle penſoit qu'il témoignoit un peu de contrariété à ce qu'elle deſiroit, mais elle dit tout cela ſans aigreur, afin qu'on connût, qu'elle ne le diſſimuloit point par crainte, mais qu'elle le ſouffroit par bonté.

Ce qui reſtoit encore à être règlé dans cette grande affaire, fut terminé abſolument & dans toutes les formes, dans l'aſſemblée des Etats

„ avouât, que tous ſes Principes étoient faux, qu'ils l'avoient ſéduit, & que d'autres „ diroient après ſa mort, qu'il étoit un Fou qui n'entendoit rien en de telles affai- „ res. Le Sr. de *Tungel* aïant dit là-deſſus, que les autres Sénateurs & les Etats mê- „ mes y avoient donné unanimement leur conſentement; le Chancelier répondit; ſi les „ cœurs d'eux tous étoient des tablettes & que Sa Majeſté y pût lire leurs penſées, El- „ le y verroit toute autre choſe, & combien étoit petit le nombre de ceux qui vou- „ loient ſincérement que l'affaire ſe fit ainſi. Que pour lui, il n'y ſeroit pas non plus „ contraire, la choſe s'étant terminée de cette manière qu'il vouloit ſuivre la Multitu- „ de, mais en même tems être excuſé devant Dieu & devant la Poſterité, puisqu'il „ ſavoit que cette affaire ne tourneroit, ni au bien, ni à la ſureté du Roïaume dans „ le tems à venir, comme d'autres peut-être ſe l'imagineroient. En effet, que de- „ puis le tems que la Famille de *Guſtave Waſa* avoit été ſur le trône, jamais une affai- „ re de cette conſéquence n'avoit été ſur le tapis: qu'il ſe ſouvenoit d'un diſcours qui „ lui-avoit tenu le feu Roi *Guſtave-Adolphe* en *Pruſſe*, au mois d'Août 1627. „ quand il fut bleſſé au cou, dont il crut devoir mourir: qu'alors *Guſtave-Adol- „ phe* lui avoit demandé ſerieuſement, qui il croïoit qui dût lui ſuccéder au trône? „ qu'après bien des excuſes, il lui avoit à la fin répondu: que ce pourroit être ou le „ Prince *Palatin Jean-Caſimir*, ou ſon fils. A quoi le Roi avoit repliqué: Dieu vous „ garde & les Etats auſſi, de pareils conſeils: car vous pouvez être aſſurés, que „ vous n'auriez-pas plûtôt mis la Couronne ſur la tête d'un des deux, que vous vous „ en repentiriez ſurement quelques jours après (1). Que lui, le Chancelier prioit Dieu „ de détourner de deſſus le Roïaume tout ce malheur....

„ L'après-midi, continuë *Tungel*, je retournai chez *Oxenſtierna*, il ſe plaignit en- „ tre autres choſes de ce que les Etats s'écartoient ainſi de leurs Décrèts précédens, „ en quittant une Famille, & s'aſſujétiſſant à une autre; ce qui lui ſembloit d'une dan- „ gereuſe conſéquence: cette affaire lui paroiſſant, *initio læta, tractatu difficilis, ſed exi- „ tu triſtiſſima*, agréable au commencement, difficile à manier, & fort triſte dans ſon „ iſſuë; & qu'il ſe reſſouvenoit à cette occaſion de ce que la Patrie & ſes fidéles Habi- „ tans avoient autrefois gagné ſous une domination étrangére; que non obſtant tout „ cela, il avoit ſigné cette Déclaration quoique d'une main tremblante, & la rendit à „ *Tungel*, en ſouhaitant, que cela ne lui attirât, ni à ſa Poſterité, aucun blâme. A- „ près cela, le Chancelier lui dit, qu'il avoit apris que les trois autres Etats pouſ- „ ſoient les affaires avec beaucoup de chaleur, ſans qu'il ſcût au juſte qui étoit l'Au- „ teur ou le Conſeiller d'une pareille folie & d'un ſemblable déſordre, ni qui excitoit „ un tel feu, lequel, dans la ſuite, éclateroit par une grande flamme ſi on n'y remé- „ dioit à tems: que ſi les Etats agiſſoient ainſi par Fougue, & qu'on les laiſſât faire „ cette fois-ci, ils s'arrogeroient encore davantage une autre fois: & la troiſiéme „ fois, ils tenteroient de partager la Régence avec Sa Majeſté: ce qui ſeroit auſſi dan- „ gereux pour S. M. que pour le Roïaume, puisqu'il ne peut y avoir un plus grand „ danger que quand les Etats attroupés en tumulte, ſe mettent à diſputer les prérога- „ tives de la Majeſté, & à ſe mêler du Gouvernement. Cela ſe fit, dit le Chance- „ lier du tems de *Chriſtiern* le Tiran, & tout le monde ſait ce qui en arriva. Le „ Chemin le plus ſûr que S. M. puiſſe ſuivre, c'eſt, d'avoir égard à la Fidélité d'un „ cha-

(1) confr. *Koehler* Muntz-Bel. Tom. VIII. p. 24.

L'an 1650. droit tous les Ordres du Roïaume, & chaque Sujèt en particulier, dans leurs droits, priviléges & libertés.

Magnificence du Couronnement de *Chriſtine*.

Cette grande affaire aïant été terminée de la ſorte, (*a*) l'Aſſemblée des Etats fut terminée par le Couronnement de la Reine *Chriſtine* le $\frac{15}{25}$ d'Octobre 1650 (*). La Cérémonie s'en fit avec plus de pompe & de magnificence qu'on n'en avoit jamais vû auparavant dans ce Roïaume (†); & la joïe & les applaudiſſemens étoient d'autant plus ſolides, qu'ils n'avoient pas pour objèt un gouvernement incertain, mais une adminiſtration des plus glorieuſes, illuſtrée par une infinité de belles actions & de triomphes.

Voici la Relation qui en fut publiée à *Paris* cette même année:

Encore que le Couronnement de la Reine de *Suède* eut été réſolu dès l'année 1648 ſi eſt-ce qu'il a été différé de tems en tems, à cauſe de pluſieurs

(*a*) Pufend. *de R. S. Lib. XXII.* §. 45. & 47. Chanut *Mém. Tom. I. p.* 135. & 213. *Tom. II. p.* 122. 128. Holl: Merc. *ad ann.* 1650. *p.* 52. *&c.* Theatr. Eur. *Tom. VI. p.* 906 *&c.* 1147 *&c.* Lunig. *Theatr. Cerem. Tom. I. p.* 1389-1392.

(*) On avoit conclu trois mois auparavant ſavoir le $\frac{15}{25}$ Juillet, la *Convention de Nurenberg* pour l'éxécution de la Paix de *Weſtphalie*. Dans la relation étenduë (1) du grand repas que donna à cette occaſion le Prince *Charles-Guſtave*, Généraliſſime de *Suède*; il eſt dit, que tous les Généraux & Hauts-Officiers des deux Parties Contractantes, qui y voulurent, encore pour la dernière fois, paroître en Soldats armés de toutes pièces, formèrent entr'eux une Compagnie, & élurent les Officiers: que le Prince *Palatin Charles-Guſtave* & le Duc d'*Amalphi*, Général de l'Empereur, furent faits tous deux Capitaines, le Felt-Maréchal *Wrangel* Caporal, & les autres Généraux & Officiers ne furent que de ſimples Soldats: qu'après cela, tous bien rangés, ils firent d'abord quelques tours autour de la table dans la grande ſale en y tirant des coups de leurs armes; qu'enſuite marchant en bon ordre par les rues & venant au Château, ils y tirèrent eux-mêmes pluſieurs volées de Canon: enfin, qu'alors le Colonel *Kraft* les congédia tous, comme ſi l'on n'avoit plus beſoin de leur ſervice. Au reſte, cette Relation marque, comme quelque choſe d'extraordinaire que, malgré la grande foule de monde, il n'y eut ni quérelle, ni deſordre, ni malheur, ni parmi les Grands ni parmi le Peuple, auquel on donna deux bœufs rôtis & deux ſortes de vin. Le lendemain, il y eut un feu d'artifice dont les emblêmes faiſoient alluſion à la ceſſation de la Guerre & au rétabliſſement de la Paix. Enfin, on frappa quantité de Médailles ſur la Paix de *Weſtphalie*, & ſur le Traité d'Exécution de *Nurenberg*: ces médailles ſont preſque ſans nombre; tant on étoit ravi par tout que le calme revint après une guerre de trente ans!

Sentiment de *Pruſchenk* ſur la pompe de ce Couronnement.

(†) Les jugemens ſur la pompe & ſur le faſte de cette cérémonie étoient partagés. Voici ce qu'en diſoit le Conſeiller *Pruſchenk* dans ſa lettre à l'illuſtre Mr. de *Boinebourg*: „ (2) *Quid de eo ſentias mihi reſcribe, quod Regina Suecorum, poſt impoſitam* „ *capiti Coronam, currum conſcenderit triumphalem, more veterum Romanorum, tribus equis* „ *colligatis per plateas vecta. Equidem viro tale facinus, qui ex boſtibus victoriam repor-* „ *taſſet, condonandum eſſe exiſtimaverim: quamvis hoc modo triumphare plane ſit inſolitum:* „ *ejuſmodi verò quid fœminam audere, inſolens ſane ac ambitioſum mihi factum videtur: at-* „ *que hæc facile mihi perſuaſerim, exſtituros, qui ſcenam hoc nonnihil olere, adeoque vel* „ *iſthanc ſolemnitatem neutiquam fuiſſe ex dignitate Reginæ Sueciæ, forte non inepte arbi-* „ *trabuntur.*" La harangue que fit Mr. *Olaus Verelius* à Paris au ſujèt du Couronnement de *Chriſtine* eſt des plus belles qu'on puiſſe lire. (3).

(1) Dans les *Palmſtéldiana*.
(2) *Struvii* Faſcicul. ult. act. literar. pag. 44.
(3) Elle eſt imprimée dans ſes Opuſcula pag. 458. &c.

ſieurs préparatifs, par leſquels Sa Majeſté deſiroit le rendre plus pompeux & magnifique, mais principalement auſſi, au ſujèt de l'éxécution retardée de la Paix d'*Allemagne*, avant laquelle on ne jugeoit pas qu'une ſemblable ſolennité ſe fut paſſée avec aſſez de joïe, ni avec tant d'éclat, tandis que les plus illuſtres Capitaines & Généraux de cette nation demeuroient encore occupés à mettre à fin cette Paix tant deſirée: juſqu'à ce que finalement au commencement de la préſente année 1650. comme ſelon toute apparence les affaires de la guerre devoient ceſſer entièrement, & que tout ſe diſpoſoit à un repos & loiſir plus libre & aſſuré, Sa Majeſté conjointement avec le Sénat, trouva bon de mettre à effèt le dit Couronnement. A cette fin, elle fit convoquer tous les Etats vers le mois de Juin, pour s'aſſembler dans la Ville Capitale de *Stockholm*, & y propoſer & réſoudre enſemble ce qui pourroit concerner les demandes & ſatisfactions réciproques entre Sa Majeſté & les dits Etats du Roïaume, enſuite de quoi il fut reſolu qu'ils ſe trouveroient préſens au Couronnement, & ſe feroient des Sermens mutuels pour une nouvelle confirmation de leur ancienne obligation au bien de l'Etat. L'an. 1650.

Le mois de Juin étant venu, on commença l'Aſſemblée des Etats par une propoſition que la Reine leur fit faire, dans laquelle, après avoir repréſenté l'état préſent du Roïaume, principalement en ce qui regarde la guerre ou la paix avec les Etats voiſins, elle demanda leurs avis touchant le Gouvernement futur, & leur remontra la néceſſité de contribuer quelque ſomme d'argent pour païer les dettes faites pendant la guerre paſſée, & pour ſubvenir aux frais des Ambaſſades extraordinaires qui ſe devoient faire après ce Couronnement.

Sur cette propoſition, & principalement ſur les moïens de trouver de l'argent, les Etats ont été occupés preſque deux mois: & ce qui cauſoit principalement entr'eux quelque difficulté & différend, c'étoit les biens, dont, depuis quelque tems, la Reine avoit fait don à pluſieurs Gentilshommes: les autres des dits Etats, ſavoir le Clergé, les Villes & les Païſans demandant que ces biens fuſſent reſtitués à la Couronne, dans l'opinion que la Reine jouiſſant de tous ces revenus, auroit moins de ſujèt de les charger. Enfin toutes ces affaires étant pour la plûpart heureuſement accommodées, & les Etats aïant fort inſiſté envers la Reine qu'il lui plût de ſe marier, afin de mieux aſſurer le repos & l'union de la Couronne pour l'avenir, Sa Majeſté, pour les contenter en quelque ſorte, & pour les aſſurer mieux de la Succeſſion future, leur propoſa la perſonne du Prince *Palatin Charles-Guſtave*, ſon Couſin germain, pour être déclaré héritier préſomtif de la Couronne, tant pour lui que pour tous ſes Deſcendans Mâles. Ce qui fut agréé auſſitôt par les Etats, bien qu'on ne ſache pas encore au vrai, à qui le dit Prince ſe doive marier, puiſque Sa Majeſté ne témoignoit point d'inclination pour le mariage.

Au même tems que tout ce que deſſus ſe traitoit, ce Prince arriva d'*Allemagne* à *Stockholm*, où il fut reçu de tous les Etats avec autant de joïe que de reſpect: Et comme il ne ſembloit plus rien manquer pour le jour du Couronnement, on le détermina au $\frac{12}{22}$ d'Octobre ſuivant. Or il ſe trouve que

L'an. 1650. de toute ancienneté on a pris d'ordinaire pour cette grande cérémonie la ville d'*Upſal*, ſiége Archiépiscopal du Roïaume, deſorte qu'on ne ſait que deux Rois de *Suède* qui aïent été couronnés à *Stockholm*: néanmoins à cauſe des embaras qu'on jugea à propos d'éviter dans ce Couronnement plus magnifique qu'aucun des précédens, tant que pour tout tranſporter à *Upſal*, que pour y faire aller une ſi grande multitude de perſonnes, on trouva cette fois plus à propos de le faire à *Stockholm*, outre que vraiſemblablement les Etats ne ſe ſont pas tant ſouciés de ſuivre en cela l'antiquité, qui ſemble attribuer quelque choſe à une ville plus qu'à l'autre, ou comme ſi les Rois devoient aller prendre leurs Couronnes plûtôt en un lieu qu'en un autre.

Le $\frac{15}{25}$ d'Octobre approchant, la Reine ſortit de *Stockholm* le $\frac{17}{27}$ pour aller à une demie lieuë, à *Jacobſtad* Maiſon du Grand Connétable *de la Gardie*, afin de faire de là deux jours après ſon entrée en cette ville. Pendant que la Reine ſéjournoit a la Campagne du Comte *de la Gardie*, ce Seigneur n'omit rien pour la recevoir & traiter avec la plus grande magnificence, & ce qui a le plus fait éclater ſa liberalité, c'eſt, que le prémier & le dernier jour, pour faire boire tout le monde, il fit couler depuis le midi juſques au ſoir, quatre fontaines de vins d'*Eſpagne* & de *France*, blanc & clairet.

Le jour étant venu que Sa Majeſté devoit faire ſon Entrée, qui fut le jeudi $\frac{19}{29}$ d'Octobre, toute la Nobleſſe dans l'équipage le plus leſte, ſortit de la ville pour aller à ſa rencontre. L'entrée commença entre deux & trois heures, & dura juſqu'à cinq heures & demi. Un Régiment de Cavalerie, armé de cuiraſſes de fer & portant des Echarpes bleuës, ouvrit la marche. Ceux-ci furent ſuivis par cinq Compagnies du Régiment de Gardes habillés de jaune & noir; enſuite marchèrent en fort bel ordre les plus beaux chevaux de Selle richement harnachés & les Seigneurs qui en avoient le plus, firent ſuivre quant & eux, leurs Ecuïers & Pages. Entr'autres le train du Prince *Palatin Charles* ſe fit beaucoup remarquer.

I. Six de ſes Trompettes & ſon Timbalier avec des Timbales d'argent ouvrirent la marche ſuivis de quinze chevaux de ſelle, & de douze Pages tous habillés d'une fort belle livrée de velours bleu & jaune, avec un paſſement d'argent.

II. Douze Trompettes de la Reine, ſuivis de 24. Officiers de la Cour.

III. 24. Chevaux de Selle de la Reine, tous couvers de houſſes de velours noir enrichies de broderie d'or.

IV. Le prémier Ecuïer de la Reine avec vingt-quatre Pages de l'Ecurie, qui étoient ſuivis par nombre de Caroſſes de pluſieurs Gentilshommes.

V. Six autres Trompettes de la Reine ſuivis par le Maréchal de la Cour, à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes de Sa Majeſté, & de la Nobleſſe de *Livonie*.

VI. Deux Sécrétaires de la Reine habillés en Hérauts, aïant chacun un ſceptre à la main, & ſe faiſant ſuivre par ſix autres Trompettes.

VII. Le reſte de la Nobleſſe du Païs.

VIII. Tous les Sénateurs du Roïaume, chacun dans ſon Caroſſe.

IX. Le Prince *Adolphe*.

X. Les Caroſſes de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de *Brandebourg*, de *Portugal* & de *France*.

XI. Le

L'an 1650. *ſpecimine, Coronationis ſolennia ingenti populi applauſu & gratulatione celebraret; Regni Senatores officii quoque ſui memores arcum ſinceræ voluntatis promptæque obedientiæ ſignum, communis Lætitiæ, grati animi, atque intimæ Venerationis Monumentum, Majeſtati ejus devotiſſimi & fauſta quæque apprecantes dedicarunt.*

Tout autour on liſoit ces vers écrits :

Forte parum eſt, Princeps, portam tibi ſtare patentem,
Poſtquam virtuti tot patuere tuæ.
Sed datur indicium tibi pervia cuncta relinqui
Totius & populi corda patere tibi.

L'Arc étoit ſurmonté de quantité de Drapeaux & Enſeignes, priſes pendant les dernières guerres.

L'entrée étant donc ainſi faite, on n'emploïa les Vendredi & Samedi ſuivans à autre choſe, qu'aux préparatifs du Couronnement qui ſe devoit faire le Dimanche ſuivant; il n'y eut rien de remarquable, ſinon que pendant ces deux jours, on porta à la Reine les préſens de pluſieurs Etats, & Villes ſujètes de cette Couronne, comme des Etats de *Livonie*, & de *Poméranie*, des Villes de *Riga*, *Stétin*, *Stralſund*, *Stockholm*, & autres. Ces préſens étoient fort riches & très-magnifiques.

Le Dimanche tous ceux qui ſe devoient trouver à cette Cérémonie, s'aſſemblèrent dans la grande Sale du Château, & vers les onze heures, on commença la marche vers l'Egliſe, & prénant le tour par les meilleurs endroits, les plus peuplés, & par les plus grandes ruës de la ville.

L'ordre y fut obſervé comme il s'enſuit.

1. Deux Hérauts aïant des Sceptres d'argent à la main.
2. Huit Trompettes & une couple de Timbales.
3. Le Maréchal de la Cour.
4. Les Gentilshommes de la Cour de Sa Majeſté, comme auſſi ceux de la ſuite des Princes *Palatin* & des Sénateurs.
5. Un autre Maréchal de Cour ſuivi de toute la Nobleſſe trois à trois, tous à pié en fort bel ordre & équipage.
6. Deux autres Hérauts, ſuivis de huit Trompettes.
7. Le Grand-Maître ſuivi de tous les Sénateurs, qui par la ruë ſe ſervirent de leurs Caroſſes; & entrèrent deux à deux dans l'Egliſe.
8. Le Grand Tréſorier portant la Clèf d'or.
9. Le Chancelier portant la Pomme d'or.
10. Le Sieur Guſtave *Horn*, au lieu du Grand Amiral défunt, portant le Sceptre.

11. Le

L'an. 1650.

paſſa en un feſtin dans la grande ſale du Château, où l'on traita à pluſieurs tables. Sa Majeſté fut aſſiſe ſeule à une table, le Prince *Palatin Adolphe* lui ſervit d'Echanſon, & le Comte *Charles Lewenhaupt* d'Ecuïer tranchant. A ſa main droite étoit une table dreſſée où s'aſſit la Reine-Mère, l'Ambaſſadeur de *France*, ceux de *Portugal* & *Brandebourg*, le *Landgrave*, & autres Princeſſes & Comteſſes, & plus bas, il y eut une autre table pour les autres Dames de condition. A main gauche étoit préparée une autre table où le Prince *Palatin Charles* fut aſſis au haut bout, & tous les Sénateurs enſuite par ordre. Plus bas il y avoit une autre table, où l'on traita tous les Généraux & Gentilshommes de Condition, ſans parler de quantité d'autres tables, où l'on traita du monde hors de la grande Sale. Ce feſtin Roïal continua de cette manière trois jours de ſuite. Au troiſième, tous les Etats prêtèrent leurs hommages de fidélité à la Reine; les Comtes & Barons, s'agenouillant devant Sa Majeſté, demandèrent & obtinrent la continuation de leurs Fiefs.

Le Mercredi ſuivant, 2 Novembre, on ſe repoſa, le jeudi, l'on courut la bague, où Monſieur le Prince fit faire de belles entrées s'étant habillé en Romain, & ſe faiſant ſuivre par pluſieurs Cavaliers vétus de même. Le Landgrave de *Heſſe*, *Frédéric*, y fit auſſi merveilles, & ce qui cauſa le plus d'étonnement, fut un beau char de triomphe, qui avança de lui-même tout le long de la carriére, ſans qu'on pût découvrir le reſſort, qui le faiſoit mouvoir. De-même on vit paſſer une montagne de la hauteur d'une maiſon ſur laquelle des perſonnes habillées en Déeſſes, qui repréſentoient l'aſſemblée des Muſes, firent entendre une très-agréable Muſique.

Depuis ce jeudi, on commença à traiter d'affaires ſérieuſes, touchant la concluſion de l'Aſſemblée des Etats, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y eut encore quelques réjouiſſances, pour couronner la ſolennité d'un Evénement ſi célèbre.

L'Aſſemblée des Députés de l'Empire à *Nurenberg* félicita *Chriſtine* tant ſur la concluſion de la Paix en *Allemagne*, que ſur ſon Couronnement, comparant ſes vertus héroïques à un Corps lumineux qui répandoit ſes raïons par tout l'Univers (*a*). On fit à *Stockholm* un grand nombre de pièces de Théatre à ſon honneur, & une entr'autres touchant la prééminence du Sexe ſur les Hommes, & pour monument des Solennités qui y avoient été célébrées, on dreſſa une piramide comme érigée à *Chriſtine* par *Antiope*, *Penthesilée* & *Thaleſtris*, les trois Reines des Amazones (*).

Aïant

(*a*) *V. cette lettre dans* Lunigii *Epiſt. Proc. Eur. T. I. p.* 1019. *&* Eur. Herold *T. II. p.* 279.

(*) C'eſt à cela que *Grotius* fit alluſion dans ces vers déja l'an 1641.

„ *Regia Progenies* Guſtavis *edita* Magnis
„ *Sceptra fero duris ſuſpicienda* Gothis.

„ *Vir-*

L'an 1650. Après les diſputes, on en vint aux faits; la Cour fit arrêter quelques Membres du Parlement, qui étoit preſque tout Frondeur. Le tumulte fut grand dans la *journée des Barricades*. Il falut mettre les priſonniers en liberté, & la Cour, ne trouvant plus de ſûreté à *Paris*, fut obligée de s'en retirer. Peu s'en falut, qu'il n'y eût alors une guerre Civile déclarée. L'affaire ſe racommoda pourtant au mois de Mai en 1649. Mais les ennemis du Cardinal le voulant perdre lui firent prendre, l'année ſuivante, la vigoureuſe réſolution de mettre en priſon les trois chefs de Parti, le Prince de *Condé*, ſon frère le Prince de *Conti*, & leur Beaufrère le Duc de *Longueville*. Ce coup hardi fit grand bruit par toute l'*Europe*, & tout le monde cria à la liberté des Princes du ſang. Il n'eſt pas à douter que *Chriſtine* ne fut de ce nombre par l'affection particulière qu'elle avoit pour le Prince de *Condé*, d'autant plus qu'il l'avoit fortement ſollicité dans une lettre bien ample de s'entremettre de cette affaire. Voici cette lettre du Prince tirée ſur l'original, qui juſques ici n'aura pas vû le grand jour (*).

Madame

„ N'eſtoit la difficulté que nous avons trouvé Meſſieurs le Prince de „ *Conti*, le Duc de *Longueville* & Moi de faire tenir nos lettres à Voſtre „ Majeſté; Et enſuite l'intredi&tion que l'on nous a faite de nous veoir, il „ y auroit long temps, Madame, que nous aurions pris la liberté conjointe„ ment de la prier de remonſtrer tant à la Royne Régente de *France*, Mon„ ſieur le Duc d'*Orléans* Lieutenant d'icelle; Qu'au Conſeil d'Eſtat, qu'ils „ ne doivent pour l'intereſt du Roy pendant ſa minorité, & noſtre reten„ tion, ſouffrir au Cardinal *Mazarin* de continuer de diſpoſer des meilleu„ res charges de la Couronne; Gouvernements, places & finances de „ *France*, comme il faiſoit pendant noſtre liberté: Non plus que de le laiſ„ ſer empriſſonner ceux qui parleront doresnavant pour le bien de l'Eſtat, „ comme il nous a fait, nous oppoſants à ſes mauvais deſſeins: Qui ſont „ tres aſſeurement, Madame, de former pendant la ditte minorité un party „ puiſſant en *France* pour ſe mettre la Couronne ſur la Teſte; & deſtruire „ tous les Princes de *France*: ce qui lui ſeroit déja peut-être tres facile „ l'ayant laiſſé non ſeulement ſe rendre Maiſtre de nous trois; mais auſſi „ d'un bon nombre des meilleurs ſerviteurs du Roy, & des meilleures pla„ ces du Royaume comme dit eſt, avec la plus grande partie des finances „ de *France*, qui ſe ſont perdues depuis le Régne du Roy, leſquelles il a à „ préſent en ſa poſſeſſion & diſtribue de jour en jour pour s'acquérir les au„ tres forteresſes & perſonages de *France* qui lui pourroient réſiſter en ſon „ entrepriſe; C'eſt pourquoi, Madame, comme cela eſt de telle impor„ tance

(*) L'Original de cette lettre ſe trouve parmi les Manuſcrits de feu l'Archevêque de *Suède Eric Benzelius*, & c'eſt feu ſon frère *Guſtave Benzelſtierna*, qui m'en a communiqué une copie éxacte.

L'an. 1650. le Cardinal *Mazarin* (*). Celui-ci ſe retira l'an 1651. auprès de l'Electeur de *Cologne* dans le Château de *Briel*, ſans eſpérance de retourner en *France*, d'où il avoit été banni pour toûjours, par un arrêt du Parlement. La fortune ne l'abandonna pourtant pas juſqu'à ce point là. Quoiqu'abſent, ſon eſprit dirigea encore les Conſeils du Miniſtère. Ils produiſirent des effèts ſi favorables pour lui, que la deſunion ſe mit parmi les *Frondeurs*. Le Prince de *Condé* entra en intelligence avec l'*Eſpagne* & prit les armes contre ſa Patrie. Cela ſervit de prétexte à la Reine-Mère pour rappeller *Mazarin*, qui revint l'an 1652 en *France* & à la Cour, bien eſcorté par le Maréchal de *Hocquincourt*.

La haine publique contre le Cardinal ne diminua pas pour cela; on lui imputa tous les malheurs & toutes les miſères dont le Roïaume étoit accablé. Pour prévenir les ſuites facheuſes de cette perſuaſion qu'on avoit miſe dans l'eſprit du peuple, il retourna de ſon propre mouvement dans ſon éxil, pour faire voir, que ce n'étoit pas lui, mais le Prince de *Condé*, qui étoit le grand reſſort des troubles & des calamités dont la *France* étoit affligée. Cette retraite deſabuſa ſi bien le Public, que le Cardinal regagna la confiance, à meſure que le Prince la perdit. Celui-ci s'en fâcha juſqu'au point de ſe retirer auprès des *Eſpagnols* & ne revint en *France* qu'après la Paix des *Pirenées*. En attendant, le Cardinal *Mazarin* fut rappellé de ſon éxil, & reçu par tout avec des acclamations publiques, & comme en triomphe (*a*).

Sur ces entrefaites, la Reine *Chriſtine*, que ces troubles inquiétoient beaucoup, écrivit au Roi de *France*, pour le prier de rendre le repos à ſon Roïaume. Voici la lettre:

Monſieur mon Frère. De tous les biens dont le Ciel nous a comblé en donnant la paix à la Chrétienneté; il n'y en a point ni de plus précieux ni de plus conſidérable pour moi, que celui de m'avoir donné, par le moïen de cette paix, le droit de pouvoir aſpirer à l'honneur de l'amitié de V. M. Je fais tant état de cette acquiſition, que je la préfère aux plus grandes conquêtes, que les plus heureux conquérans ont jamais faites; demandant très-inſtamment à

(*a*) *Mém. de* Tavannes *pag. III. &c. & 187. &c.*

Feux de joïe ſur l'élargiſſement des trois Princes.

(*) Madame la Ducheſſe de *Nemours* dit à ce ſujèt: (1) Le jeudi gras 1651. que les trois Princes arrivèrent à *Paris*, on y fit des feux de joïe pour leur élargiſſement, comme on avoit fait auparavant pour leur priſon. Mais à dire la verité, les derniers ne ſe firent ni d'un ſi bon cœur, ni avec tant de gaïeté que les prémiers: car le Peuple eſt bien étrange dans ſes divers mouvemens, & il en avoit donné pluſieurs marques au ſujèt de ces trois Princes. &c.

(*a*) Dans ſes Mémoires *pag. 92.* item *Mém. de Tavannes pag. 63. &c.*

L'an. 1651.

nobis præbet optandi, ut ſedato jam, Divini Numinis ope, Germanici belli incendio, etiam inter reliquos amicos noſtros qui bello diſtringuntur, præſertim vero Seren^m. V^m. & Chriſtianiſſimum Galliarum Regem, firma & duratura pax revireſcat, ſatis enim jam Chriſtiani ſanguinis exhauſtum. Deinde vicinitas ac quod tam propinquo ſanguine junganimi, pacem amicitiamque ſuadere videtur. Quam ut Vobis precamur; ita ſi quidquam operæ aut conſilii in placandis utrarumque partium animis, interventu mediationis noſtræ conferre poterimus; non ſumus defuturæ amori noſtro in pacem, denique propenſiſſimo illi affectui ſtudioque, quo tantos Reges nobisque amicos proſequimur. Eam operam ubi per literas Ser^is V^æ ac per Cubicularium noſtrum, Nob. & Generos: nobis ſincere fidelem, Matthiam Palbitzki, *qui hæc omnia aliaque huc ſpectantia, coram uberius exponet, haud diſplicere edoctæ fuerimus; non intermittemus ea de*

les flammes de la guerre en *Allemagne*, une paix ferme & durable ſe rétablit auſſi entre les autres de nos amis qui ſe trouvent encore impliqués en guerre & particulièrement entre Votre Sérénité & le Roi très-Chrétien. Non ſeulement il y a eu aſſez de ſang chrétien déja répandu: mais le voiſinage & la proximité du ſang qui Vous lient ſi étroitement enſemble, paroiſſent être des motifs très-forts pour Vous porter à la paix & à une amitié mutuelle. Comme nous Vous deſirons ce bien à l'un & à l'autre; de même nous nous ferions un véritable plaiſir ſi par notre entremiſe nous pouvions contribuer par nos ſoins & par nos conſeils à Vous reconcilier enſemble; eu égard à l'amitié & à la conſidération très-particulière que nous avons pour de ſi grands Rois tous deux nos bons amis. Si tôt que nous apprendrons par les lettres de Votre Sérénité & par notre Chambelan, le noble & féal Sr. *Matthieu Palbitzki* (*) lequel lui expoſera tout ceci & le reſte qui y a rapport, plus amplement de bouche,

que

(*) C'eſt ce même Sr. *Palbitzki* qui devint Miniſtre de la Reine en *France*, comme nous le verrons bientôt. La nouvelle inſtruction qu'il eut pour cette Cour là eſt du 10 Avril 1652 & eſt conforme aux lettres que nous produirons ci-deſſous. Il eſt dit dans le 4. art. que quand il ſe trouvera avec ceux du parti du Roi ou du parti contraire, il doit meſurer ſes diſcours deſorte, qu'il n'approuve ni desapprouve les raiſons alléguées d'aucun parti: faiſant pourtant comprendre combien la Reine compatiſſoit à l'Etat dangereux de la *France*, où tout étoit dans la plus grande confuſion: ce qui l'expoſoit aux mauvais deſſeins & à l'invaſion de ſes malveuillans & de ſes ennemis; ſouhaitant pour ces raiſons que tout pût ſe terminer amiablement, & s'en rapportant pour le reſte aux lettres qu'elle écrivoit elle-même à ceux qui étoient les plus intéreſſés dans l'affaire.

L'an 1651.

tous ceux qui vous ont cru criminel de vous avoir méconnu, lorsqu'ils vous jugèrent capable de faire quelque choſe qui pouvoit démentir la grande opinion, que vous avez donné de votre vertu à tous ceux qui l'admirent en vous. Outre ces intérêts communs de la France, *qui m'obligent de vous ſouhaiter cet accompliſſement de gloire; Je ſuis portée d'une inclination non commune à eſtimer votre vertu, & ſouhaiter à votre Perſonne un comble de bonheur, & un deſtin tel que mérite le plus illuſtre Prince du monde. Je vous prie, Monſieur, de croire que je m'intéreſſe tant à Votre gloire, que je croirois perdre en tout ce qui pourroit l'obſcurcir, & que ce ſeroit avec beaucoup de déplaiſir que je me repentirois d'avoir ſouhaité votre liberté ſi quelque faute commiſe contre votre devoir m'obligeoit de changer la haute eſtime que je fais de votre perſonne. Mais puiſque votre vertu & généroſité me met à couvert de cette crainte, & m'aſſure que mes eſpérances & celles que toute la* France *fondent ſur vous ne ſont point vaines, je ne balancerai plus de vous engager ma parole d'être toûjours, avec autant d'affection & tendreſſe qu'il me ſera poſſible,*

Monſieur mon Couſin,

de Stockholm le 12 de Mars 1651.

Votre très-affectionnée Couſine & Amie

CHRISTINE.

Mais comme l'accommodement fait fut auſſi-tôt rompu, & que les troubles recommencèrent en *France* plus fortement que jamais, *Chriſtine* en grande amie de la *France*, regarda comme une partie de ſon devoir & de ſa gloire, d'offrir ſa médiation aux Partis oppoſés, dans le deſſein de faire tout ce qu'elle pourroit pour mettre ce Roïaume en repos. C'eſt le ſujet de la lettre ſuivante, qu'elle écrivit au Duc d'*Orléans*, en 1651.

MOnſieur, les Têtes couronnées ne doivent pas ſeulement s'appeller parentes & alliées, mais il faut encore qu'elles en donnent des preuves, & qu'elles en faſſent voir les actions, quand les occaſions s'en préſentent. Les armes de la France *ont été trop néceſſaires à l'établiſſement de mon Sceptre, & trop favorables à la gloire de mon Roïaume, pour ne pas vous témoigner les reſſentimens que j'en ai, & le deſir qui me reſte de contribuer tout mon poſſible pour empêcher que les* François, *qui ne ſauroient être vaincus de perſonne, ne viennent à ſe détruire eux-mêmes. Le Gentilhomme, qui vous rendra celle-ci, a eu commandement de préſenter les miennes au Roi, & à la Reine ſa Mère, pour leur témoigner le déplaiſir*

L'an 1651.

Mademoiſelle ma Couſine. Vous avez eu le ſoin de m'aſſurer par des lettres ſi obligeantes de votre affection, que je ſerois la plus ingrate perſonne du monde, ſi je ne vous faiſois connoître à quel point je vous ſuis redevable. Ma reconnoiſſance ſera toûjours telle que je la dois à la plus accomplie perſonne du monde, & quand je me ſouviens que mon bonheur m'a procuré l'amitié d'une Princeſſe, qui aujourdhui s'eſt ſignalée par des actions qui ſurpaſſent celles que les ſiécles paſſés ont admirées en leurs Héroïnes, je commence avec raiſon, de tirer vanité de ma bonne fortune. Vraiement, Mademoiſelle, Vous êtes la ſeule qui ſoutienne la gloire du ſéxe, & vous faites voir que notre ſiécle ne manque pas de produire des miracles auſſi bien que les paſſés. Pour égaler ſa gloire aux autres, ne ſuffit-il pas qu'il ait produit un Prince de Condé, *& une Princeſſe telle que vous êtes! La vertu de ce Prince égale tout ce que les ſiécles paſſés ont admiré, & je vois même que peu de perſonnes auront droit de prétendre à l'honneur de lui être comparées. Pour ce qui eſt de vous, ma Couſine, je vois que tous ceux de votre ſéxe vous céderont toute la part qu'ils pourroient prétendre à la gloire, & je crois que chacun donnera à votre mérite le prix qui lui eſt dû avec tant de juſtice. Pour moi, qui fais plus que perſonne profeſſion d'eſtimer la vertu, je confeſſe que la Votre m'a charmée. Je puis dire qu'autrefois j'ai eu pour vous une affection qui me ſembloit ne pouvoir ſouffrir d'accroiſſement, mais je me ſuis vû trompée, & je m'apperçois qu'il faut changer de langage, puiſque c'eſt expliquer foiblement les ſentimens que j'ai pour Vous que de leur donner le caractère d'une ſimple affection. C'eſt un amour ardent qui m'oblige d'être toûjours,*

Mademoiſelle ma Couſine,
Votre très-affectionée & très-acquiſe
Couſine & Amie
CHRISTINE

Mr. Palbitzki.

J'Ai été très-ſatisfaite de voir dans votre lettre, le ſoin que Mademoiſelle prend de s'informer de moi. Vous ne me ſauriez rien faire de plus agréable, que de lui témoigner de ma part le reſſentiment que j'ai d'une amitié ſi chére que la ſienne. Vous ne manquerez pas de la voir pour ce ſujèt, & de lui renouveller les aſſurances de la ſincére affection que je lui ai vouée; lui donnant à connoître le déplaiſir que j'ai, que le voïage où je me trouve m'empêche de

lui

L'an 1651.

Autres lettres de *Chriſtine* concernant les troubles de *France* & quel effet elles produiſirent.

„ le Duc d'*Orléans*, pour les porter à la Paix tant générale que particuliére, en a fait encore autant à Mr. le Prince, au Parlement de *Paris*, „ au Cardinal de *Retz* & à Monſieur de *Longueville*, avec charge au Seigneur *Palbitzki*, qui les a reçuës de les porter toutes & de les rendre en „ main propre pour en tirer réponſe. Celle du Roi, aïant été vûë „ dans le Conſeil qui ſe tint à *S. Germain* en *Laïe* un peu auparavant que „ Sa Majeſté en partit pour aller à *Corbeil*, le *Mazarin*, qui le compoſoit „ ſeul, fâché de ce qu'il n'y avoit rien de bon pour lui, en toute cette „ négociation, fit réſoudre de remercier cette Reine de ſes bonnes volontés & de lui mander, qu'on ne pouvoit permettre qu'elle prit connoiſſance des différends qui ſont entre le Souverain & ſes Sujèts. Le Seigneur „ *Palbitzki*, aïant reçu une réponſe qu'il n'attendoit point, porta à Son Alteſſe Roïale & à Mr. le Prince, celles qu'il avoit ordre de leur rendre, „ leſquels lui firent grande civilité, & l'aſſurérent qu'ils ſeroient toûjours „ prèts de remettre tous leurs intérêts entre les mains de la Reine Sa Maîtreſſe. Mr. le Prince ajoutant, que non ſeulement il lui abandonnoit „ tout ce qui le regardoit, mais encore ſa propre vie pour en diſpoſer „ comme elle voudroit; parole digne d'un *Mars*, qui veut gagner une „ Reine à qui rien ne réſiſte. Le Cardinal de *Retz* a reçu la ſienne, qui „ n'a répondu autre choſe que des civilités, pour avoir auſſi peu de part „ en cet accommodement, comme les Princes, à qui l'affaire touche, ont „ juſte ſujèt de le tenir ſuſpect en tous leurs intérêts, puiſque les ſiens iront „ toûjours devant, afin d'avoir la place du *Mazarin*, & redoubler nos „ maux par ce changement dangereux; étant certain que cette nouvelle „ Pourpre ne ſera pas plus favorable à la *France*, qu'une plus vieille qu'il „ en veut chaſſer, & que pour changer le bouchon, nous ne laiſſerons pas „ de boire toûjours d'auſſi mauvais vin, comme on dit de *Catherine* de *Médicis*, lorſqu'elle fit ſemblant de laiſſer le gouvernement des affaires au „ Roi de *Pologne* ſon Fils.

„ Ce Seigneur *Suédois* ſe diſpoſe d'aller en *Normandie* pour donner à „ Monſieur de *Longueville* celle qui lui eſt addreſſée: après quoi il retournera à la Cour pour demander les dépêches qu'il en attend pour la Reine ſa Maîtreſſe: réſervant de préſenter celle du Parlement tant qu'il verra ſi le *Mazarin* fait toûjours auſſi peu d'état des priéres de cette Héroïne incomparable, que de l'indignation de nos Princes, des arrêts de nos „ Parlemens, & de la haine de tout le Roïaume, encore qu'il ſache par „ expérience que: *Nullum gravius ſupplicium eſt odio publico*, dit un plus „ grand Miniſtre d'Etat que lui, qui eſt *Sénéque* (*).

Il ne faut pas douter, que l'avis de *Mazarin*, dont il eſt fait mention dans ces réfléxions ne ſoit de lui, „ ſavoir, que la Cour de *France* ne pouvoit permettre que la Reine *Chriſtine* prit connoiſſance des différends qui „ ſont

(*) Ces réfléxions ſont imprimées avec la ſusdite lettre de *Chriſtine* au Duc d'*Orléans* à *Paris* chez *Jacob Chevalier* proche *Saint Jean de Latran* MDCLI. in 4°.

L'an 1651.

Plaintes contre le Miniſtre de *Suède* à la Cour de *France* & comment *Chriſtine* y répondit.

Quoique *Chriſtine* fut intérieurement piquée du refus indirect de ſon entremiſe dans les plaintes portées contre ſon Réſident, elle ne laiſſa pourtant pas de répondre à *Chanut* en des termes fort polis : (*a*) qu'elle étoit ravie, que Leurs Majeſtés n'euſſent point douté en cette rencontre de ſes bonnes intentions, & que ſes ſentimens ne fuſſent différens de ceux de ſes Miniſtres ; qu'elle ne voudroit pas donner à la Reine Régente des conſeils qu'elle ne prendroit pas pour elle-même, & que ceux qui ne ſavoient pas conſerver leur autorité toute entiére, la pourroient encore moins défendre quand ils auroient ſouffert, qu'elle fût partagée... *Chanut* ajoute, que *Chriſtine* avoit prié d'excuſer les diſcours de ſon Miniſtre *Roſenhane*, qui n'avoit pas eu ordre de les faire & qu'elle lui écriroit ſes volontés enſorte, qu'il ſe conduiroit dorénavant plus conformément à ſes intentions. Sur quoi *Wicquefort* fait cette remarque : (*b*) que comme *Chriſtine* ſavoit que les intentions de *Roſenhane* étoient bonnes, parce qu'il craignoit que les brouilleries de *France* n'empêchaſſent l'éxécution de la paix d'*Allemagne*, ou n'y allumaſſent une nouvelle guerre, elle ne condamnoit point ſon procedé, & qu'aïant de l'eſtime pour le Prince de *Condé*, elle n'approuvoit point celui du Cardinal.

C'eſt apparemment à cauſe de cela & par jalouſie contre le Cardinal que l'inquiétude de *Chriſtine* ſe réveilla en 1652. quand-elle aprit la réſolution que

(*a*) *l. c. pag.* 403. 405.

(*b*) *Dans ſon Ambaſſ. livr. II. pag.* 218.

„ *cui adhærendum erat & auxilia commodanda. Sed dum illi Spectatores egerunt & ne-*
„ *minem conſiliis viribuſque juvarunt pari fortuna decertatum eſt, & indeciſa lite pax*
„ *qualiscunque facta eſt, ex eadem relicto diſſentionum ſemine, ad infenſius bellum prope-*
„ *diem eruptura...* Sur la fin du ſuſdit Traité Mr. de *Roſenhane* donne au Cardinal des
„ maximes à ſuivre, diſant : *unicum addo quod* Mazarino *nuper in aurem & ex officio a-*
„ *mici, dictum erat, tria ſibi cavendum fore, ſi velit ſalvus eſſe : 1. avaritiam moderetur*
„ *& inutili pecunia amicos paret & dignis præmia & largitiones non invideat. 2. Dictis*
„ *fidem adhibeat & minus ſit verſatilis & 3 viſibilem ſe præbeat & ſollicitationibus magis*
„ *factilem. Quæ an uſu edoctus corrigat, & melius famæ ac ſecuritati ſuæ conſulat, vide-*
„ *bimus.*

On étoit même en 1648 dans l'idée en *Suède*, (1) qu'il étoit néceſſaire, que l'autorité Roïale en *France* ſe relachât un peu de l'abſolu pouvoir d'une pure Monarchie. Si cette idée étoit venuë à quelques-uns du Sénat de *Suède* des ſentimens de *Roſenhane* ou de quelque autre, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire poſitivement. Mais toûjours eſt-il certain que la Régence de *France* ſe plaignit de lui comme d'un Miniſtre qui ſe mêloit des affaires domeſtiques de *France*, (2) & que pour cette raiſon la *Reine Régente*, à l'inſtigation du Cardinal (qui ſavoit que cet accommodement ne pouvoit ſe faire qu'au dépens de ſa fortune) non ſeulement inſiſta ſur ſon rappel, mais qu'à la fin elle l'obtint auſſi en conſidération de l'amitié perſonnelle que *Chriſtine* avoit pour la *Reine Régente*. Avec tout cela elle ne condamna point la conduite de *Roſenhane* par la raiſon ci-deſſus alleguée. Par un juſte retour de la part de la Cour de *France*, nous avons vû de nos jours un de ſes Miniſtres rappellé pour s'être ingéré trop avant dans les affaires domeſtiques du païs où il réſidoit. On n'a pas laiſſé pour cela de ſuivre le même ſiſtême qui a coûté ſi cher à pluſieurs Etats. (3).

(1) *Chanut Mém.* T. I. p. 314. & 325.
(2) *Wicquef.* l. c.
(3) *Rouſſet Recueil* T. XI. pag. 401. &c.

L'an. 1652.

operam noſtram ſi gratam iis quorum intereſt, nec ſine ſpe felicis eventus eſſe cognoverimus; non intermittemus, ſubinde ac de ea re edoctæ fuerimus propere per Legatum noſtrum commodare. De cætero, cum Dº Vra ſumma erga regem ſuum fide, inſigni prudentia fortibuſque factis ſatis ſuperque teſtatum fecerit, quam bene Regi Patriæque ſuæ velit: in eadem ratione propoſiti perſtituram Dnem Vm certo confidimus, anniſuramque quantum in eadem ſitum eſt, ut tam deſideratum & optabile illud bonum, pax & tranquillitas, feſſis jam Europæ & Chriſtiani *Orbis rebus,* Galliæ *propediem redeat, quo per eam amicis ſuis proficua & adjumento, hoſtibus terrori, ſibique ipſi ſolatio gloriæque eſſe poſſit. Hæc ſua ſponte meditantem Dilectm Vm ſupervacaneum eſſe ducimus hortamentis noſtris impellere; Deo eandem ex animo commendantes, optimeque valere cupientes. Dabantur Stockholmiæ, die* 10 *Aprilis, A.* 1652.

Dilectnis. Veſtræ
Bona Conſanguinea &
Amica
Chriſtina.

déſagréables à ceux que l'affaire regarde, & qu'il y aura apparence d'une heureuſe iſſuë, nous ne manquerons pas, au prémier avertiſſement de notre miniſtre, de nous y prêter. Au reſte comme Votre Dilection, par ſa fidelité envers ſon Roi, par ſa prudence diſtinguée & par ſes grands exploits, a fait connoître, combien elle eſt portée pour ſon Roi & ſa Patrie; nous nous aſſurons qu'Elle perſiſtera dans ce même propos, & qu'elle ſe fera fort, autant qu'il eſt en Elle, qu'un Bien auſſi grand & ſouhaitable que l'eſt la paix & le repos public, ſoit au plûtôt rendu à la *France*: les forces de l'*Europe* & du monde chrétien n'en étant déja que trop affoiblies. C'eſt par-là que V. D. deviendra d'autant plus utile à ſes Amis & ſe rendra auſſi redoutable à ſes Ennemis en s'acquérant à ſoi-même de la conſolation & de la gloire. Comme V. D. y fera par elle-même ſes réfléxions; nous jugeons ſuperflu de l'y pouſſer par nos exhortations. Nous la recommandons de bon cœur au Tout-puiſſant & lui ſouhaitons toute ſorte de bien. Donné à Stockholm le 10 Avril 1652.

De V. D.

la bonne Sœur, Couſine & Amie

Chriſtine.

Cette Reine écrivit la-deſſus le même jour une lettre au Parlement de *Paris*, telle qu'on la donne ici (*).

Chriſtine

(*) Cette lettre ſe trouve ſéparément imprimée en *Latin* & en *François* à *Paris*, chez *Denis Langlois* au mont St. *Hilaire* à l'Enſeigne du Pélican MDCLII in 4º.

L'an 1652.

cordiæ vias benevolo affectu offerre: Atque ut inclytum Cœtum veſtrum, authoritate & gratia in Patria Veſtra plurimum poſſe novimus; denique ita vos affectos eſſe, ut ſalus & tranquillitas ejusdem cordi ſit ac conſiliis veſtris, ita pro ſingulari de vobis animi noſtri æſtimatione confidimus, nihil per vos, quantum in vobis eſt, impedimenti fore, quominus inteſtinæ Pacis ineantur conſilia, quæ Rei Columina publicæ confirment. Ergo quicquid pro Galliæ felicitate operæ noſtræ affere poterimus, & offerimus & pollicemur; ſi modo mediationis officia quæ ad conciliandas diſcordes partes obtulimus, grata eſſe atque accepta renuncietis; quæ dum ſuo tempore expectamus, Deum precamur ut vos tueatur incolumes, Chriſtianiſſimi Regis, patriæque Veſtræ bono. Dabamus in Regia noſtra Stockholmenſi 4. Idus April. 1652.

tes vos Délibérations ne veillent que pour ſon ſalut & ſa tranquillité: auſſi dans l'eſtime particuliére que nous faiſons de tant de ſages Têtes qui le compoſent, nous eſpérons que vous n'apporterez aucun empêchement à la Paix Civile, qui doit être la ſûreté de tout l'Etat. Nous offrons donc & promettons d'apporter tout ce qui dépend de nous pour le bonheur de la *France*, ſi tant eſt que vous nous faſſiez ſavoir que vous avez agréable l'entremiſe que nous avons préſentée dont vous nous ferez ſavoir des nouvelles: Cependant nous prions Dieu qu'il vous conſerve pour le bien de Sa Majeſté Très-Chrétienne & celui du Païs. Donné en notre ville Roïale de Stockholm le 10. Avril 1652.

Chriſtina.

CHRISTINE.

On voit par la date de cette lettre qu'elle eſt antérieure à la réſolution priſe par la Régence de *France*, de rappeller le Cardinal de ſon éxil. *Chriſtine* s'étoit ſans doute laiſſée perſuader, qu'il y avoit peu d'apparence que le Cardinal *Mazarin* retournât jamais en *France* en aïant été banni pour toûjours par un arrêt du Parlement, comme Perturbateur du repos public. Mais elle avoit en même tems donné ordre à *Palbitzki* de ne pas produire ſa lettre au Parlement, que quand les circonſtances de l'affaire le requerroient. Soit que *Palbitzki* s'en ſoit laiſſé impoſer par le Parti contraire au Cardinal, ſoit qu'il n'ait pas pû prévoir les ſuites que la production de cette lettre pouvoit avoir, on trouve par les Mémoires d'*Omer Talon*, Advocat Général en la Cour du Parlement de *Paris*, (a) que la lettre de la Reine *Chriſtine* avoit

(a) *Tom. VIII. pag. 188. 189 & 192.*

L'an 1652. la paix s'enſuivit en 1653. & la même année le Cardinal *Mazarin*, après la reddition de *Bourdeaux*, fit ſon entrée publique à *Paris* comme en triomphe. Quinze ans après le Parlement de *Paris* eut encore le chagrin, que le Roi de *France* lui enjoignit d'ôter de ſes régîtres tout ce qui s'étoit fait contre ſon autorité depuis l'année 1647. juſqu'à la fin de l'année 1652. C'eſt Mr. de *Lionne* qui le remarque dans ſa lettre au Comte d'*Eſtrades* (*a*) & il y ajoute. „ La Compagnie a ſans doute ſenti le coup, mais ce ne devroit être, „ dit-il, que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la réſolu- „ tion, il y a long-tems, & qu'il a falu que ce ne fût plus qu'un effet de „ ſon obéiſſance."

Démêlés à la Diéte des Etats de *Suède* & prudente conduite que *Chriſtine* y tint.

Dans le tems qu'on ſe flattoit d'apprendre que les troubles en *France* ſe- roient bientôt finis, il étoit ſurvenu à la Diéte des Etats de *Suède* en 1650. certains démêlés entre les différens Ordres du Roïaume, qu'on craignoit de voir renaître à la prémière Aſſemblée générale. On préludoit déja quelque tems auparavant, & c'eſt ſans doute à cet égard, que la Reine écrivit en 1647. à Mr. *Salvius*: „ J'appréhende, lui dit-elle, d'avoir ici beaucoup „ d'occupation, deſorte que je dois rendre graces à Dieu, ſi je puis ob- „ tenir d'une ou d'autre manière une bonne paix.....

La diſpute rouloit entre la Nobleſſe & les autres Ordres de l'Etat. (*b*) Ces derniers inſiſtoient ſur la révocation d'un grand nombre de biens & de terres appartenantes à la Couronne & données à la Nobleſſe. Le Peuple s'étoit retiré mécontent, après avoir reconnu ſes forces, & les Eccléſiaſtiques, n'en ſortant pas plus ſatisfaits, préſumoient du poids qu'ils donneroient aux affaires. Il eſt vrai que l'autorité de *Chriſtine* étoit encore aſſez grande pour les retenir, mais il étoit comme inévitable, qu'elle ne ſe trouvât elle-même dans d'extrêmes embarras. La haute Nobleſſe, qui regardoit comme ſon patrimoine les prémiers Emplois de l'Etat & les avantages qui y étoient attachés, ne voïoit qu'avec peine ces émolumens paſſer entre les mains des Créatures de la Reine: le Peuple accoûtumé à la frugalité & à la modeſtie, ne pouvoit ſupporter l'éclat & le faſte qui s'étoient introduits à la Cour: & il frémiſſoit de voir, que plus le tréſor étoit épuiſé, plus *Chriſtine* donnoit d'étenduë à ſes libéralités. Cependant, ſi la Reine eût voulu ceſſer de donner, combien n'eût-elle pas mécontenté de gens, qui prétendoient mériter les mêmes faveurs, que ceux qui avoient déja été récompenſés? & ſi, pour fournir à ſes dépenſes, elle eût pris le parti de mettre de nouveaux impôts, elle eût couru riſque de mettre le peuple au déſeſpoir. En attendant, la Reine qui ſavoit profiter de cette meſintelligence des Etats, s'étoit ſervie ſi prudemment de l'occaſion, que bien loin de voir donner des bornes à ſon autorité, comme pluſieurs Grands le prétendoient, elle s'étoit renduë l'arbitre de tout ce qui ſe paſſoit à cette Diéte par

(*a*) *Dans ſes Lettres & Négoc. Tom. VI. p.* 234.

(*b*) Pufend. *de R. S. libr. XXII. §.* 38. & *Libr. XXIII. §. I. item de Reb.* Caroli Guſtavi *Libr. I. §.* 4. Chanut. *l. c. T. II. pag.* 200. *&c.* Jægeri *Hiſt. T. I. lib. I. c. IX. pag.* 13. Wilde *hiſt. prag. Suecia Cap. III. Sect. III. §.* 39. *n.* 11. 17. 20. 24. *&c.* où il découvre ſolidement les ſources de ces diviſions entre les Etats de Suède.

L'an 1651. deſſein ne plût aucunement. Ils jugèrent qu'il ne pouvoit être que préjudiciable à *Chriſtine* : peut-être pourtant ne parloient-ils de la ſorte, que dans l'incertitude où ils étoient des diſpoſitions de *Charles-Guſtave* par raport à la *France*. Quoi qu'il en ſoit, le Sr. *Chanut* repréſenta vivement à la Reine les inconvéniens d'une pareille démarche, & il lui en parla avec plus de liberté qu'aucun de ſes Sujèts ne l'auroit oſé faire. Néanmoins *Chriſtine*, qui s'imaginoit être déja trop avancée pour pouvoir honêtement reculer, ſe défendit avec tant de raiſons, que l'Ambaſſadeur François crut devoir feindre d'être convaincu de leur ſolidité, ſurtout ne penſant pas que ſon abdication dût être accompagnée d'une entiére renonciation à la Couronne. Quant au *Prince de Suède*, à qui la Reine avoit confié ſon deſſein, plus il ſe voïoit approcher du but de ſes eſpérances, plus il paroiſſoit agir avec circonſpection, & moins il témoignoit avoir envie de régner (*a*). S'il venoit quelque fois de la Campagne à la Cour, il ſe retiroit ſur le champ, de peur qu'on ne crût qu'il entroit en conférence avec les Sénateurs, ou autres ſur les affaires de l'Etat. Mais du reſte, il ne négligeoit rien pour gagner par des manières gracieuſes l'affection des Grands du Roïaume.

Enfin *Chriſtine* communiqua ſon deſſein au Grand-Maréchal & au Chancelier, (*b*) leur enjoignant de le faire ſavoir au Prince héréditaire, afin qu'il ſe diſpoſât à venir prendre poſſeſſion du Gouvernement. Son *Alteſſe Roïale*, en réponſe, les pria, de faire leur poſſible auprès de Sa Majeſté pour la détourner d'une pareille démarche: il les exhorta à la prier inſtamment, de vouloir continuer un gouvernement qu'elle avoit conduit avec tant de gloire & tant d'avantage pour le Roïaume: il proteſta dans ſa lettre à la Reine, qu'il demandoit au Ciel, que Sa Majeſté ne ſe laſſât pas du Gouvernement: & il donna les plus fortes aſſurances, qu'il auroit toûjours pour elle une profonde ſoumiſſion, une entière obéiſſance & une fidélité inviolable, comme ſon Sujèt, ſans deſirer jamais autre choſe, tant qu'il plairoit à Dieu de lui conſerver la vie. Malgré ces inſtances, *Chriſtine* déclara le 25 Octobre 1651. en plein Sénat la réſolution qu'elle avoit formée de remettre l'adminiſtration du Roïaume entre les mains du Prince héréditaire, & de mener une vie privée. Elle dit, (*c*) „ qu'après avoir mûrement réfléchi ſur une affaire de cette importance, elle n'avoit „ point trouvé de meilleur moïen que celui-là, de pourvoir à la ſûreté de „ l'Etat & au repos des peuples, qui ſouhaitoient de voir aſſurer la ſucceſſion au Trône en voïant naître des héritiers de la Couronne: que comme elle étoit fermement réſoluë à ne jamais ſe marier, le Prince étant „ une fois déclaré Roi, il ſeroit obligé de prendre une Femme, & que les „ enfans qui lui naîtroient, tireroient la Nation de la crainte qu'elle avoit „ des maux qui accompagnent ordinairement les élections des Rois. Elle „ s'éten-

Chriſtine déclare ouvertement ſon deſſein d'abandonner la Couronne, ce que le Sénat en penſa & ce qu'il fit pour l'en détourner.

(*a*) Pufend. *de Reb. Car. Guſt. libr. I* §. 4.

(*b*) Pufend. *l. c. libr. XXIII.* §. 3. *&c.* Chanut *l. c. pag.* 266 *&* 314. *&c.*

(*c*) Pufend. *l. c. Libr. XXII.* §. 44. *item ſon biſt. de* Suède *T. II. pag.* 420. *&c.* Chanut *l. c. p.* 321. 322. *Théatre Hiſt. par* Gudeville *ad ann.* 1651.

L'an 1651.

„ dre par ſa retraite les fruits de tant de veilles, & de tant de peines „ qu'elle avoit priſes. Il ajouta. Que la gloire ne conſiſtoit pas tant dans „ ſon acquiſition que dans ſa conſervation, qu'il auroit mieux valu que ſon „ adminiſtration eût été moins heureuſe, que de la vouloir abandonner a- „ près l'avoir portée à un point, où les peuples de la Terre ne la pou- „ voient conſidérer ſans admiration & ſans étonnement: que les princi- „ paux Officiers du Roïaume connoiſſoient parfaitement la vérité de ce „ qu'ils prénoient la liberté de lui dire par ſa bouche, qu'ils étoient perſua- „ dés que la ruine de leur Etat ſuivroit infailliblement ſa retraite, qu'ils lui „ déclaroient franchement, que ſi elle abandonnoit le timon, ils abandon- „ neroient le vaiſſeau, qu'auſſi tôt qu'elle ſe retireroit, ils en feroient tous „ de même à ſon imitation, qu'ils ſe démettroient tous de leurs Charges, „ ſi elle ne ſe laiſſoit toucher à leurs priéres, & ſi elle ne leur accordoit „ la grace qu'ils lui demandoient à mains jointes & avec les plus grandes „ inſtances, ne voulant pas que la Poſtérité pût leur reprocher d'avoir „ conſenti à une choſe ſi préjudiciable à leur Patrie.

„ Alors le Chancelier s'addreſſant plus particuliérement à la Reine, lui „ demanda ſi elle étoit mécontente de ſes Sujèts; ſi elle ſe plaignoit qu'ils „ n'euſſent pas pour elle aſſez de reſpect & qu'ils ne lui rendiſſent pas aſſez „ d'obéiſſance? Il la pria qu'il lui plût de le leur déclarer franchement, parce „ qu'ils lui feroient eux-mêmes juſtice; qu'ils s'expoſeroient à tout ce qu'el- „ le éxigeroit d'eux; qu'à l'avenir ils s'étudieroient plus, qu'ils n'avoient en- „ core fait, à lui plaire & à lui être agréables, qu'ils n'épargneroient rien „ pour maintenir ſa grandeur, ſes droits & ſon autorité, qu'à cet effèt „ ils lui offroient de nouveau leurs vies & leurs biens, & que comme la „ Couronne étoit fort endettée, ils étoient prêts d'acquiter de leurs bour- „ ſes toutes les dettes, & de faire un fond ſi conſidérable pour l'entretien „ de ſa Maiſon, qu'elle auroit moïen de la ſoutenir ſur un auſſi haut pié „ qu'aucun Roi du Nord."

Le Chancelier *Oxenſtierna* gagne *Chriſtine* & par la force de ſon diſcours la détermine à continuer à régner.

Enfin le Chancelier allégua de ſi fortes raiſons: il parla avec tant de chaleur, & cauſa une telle émotion dans les cœurs de toute l'Aſſemblée, qui avoit les larmes aux yeux, que *Chriſtine* ſe laiſſa perſuader. Gagnée par leurs priéres, elle leur promit qu'elle retiendroit l'adminiſtration de l'Etat; mais elle y mit une condition: ce fut qu'on ne lui parleroit jamais de mariage, à quoi elle n'avoit aucune inclination. On conſentit à ſa demande, & chacun témoigna par ſes acclamations combien il étoit ſatisfait d'avoir obtenu que *Chriſtine* demeureroit leur Reine. Le Prince *Charles-Guſtave* lui témoigna de même combien il étoit ſatisfait de ce qu'il avoit plû à la Reine de continuer ſon adminiſtration, qu'il prioit Dieu qu'elle lui ſurvecût, & que de ſon vivant il n'accepteroit pas le Gouvernement.

Les félicitations que *Chriſtine* en reçut de toute part.

Ce qu'on penſa de ce changement de réſolution de la Reine.

Ceux, qui cherchoient les motifs qui auroient pû porter la Reine à changer ſa prémiére réſolution, prétendoient (*a*), que cette Princeſſe ayant apris que ſon deſſein n'avoit été, ni loué, ni approuvé dans les Cours étrangères, elle s'étoit déſabuſée peu à peu. D'autres vouloient, que les prié-

(*a*) *Mém. de* Chanut *l. c. pag.* 356.

L'an. 1651. *dant je vous prie de prendre garde à ceux qui danſent, afin que je trouve toutes choſes prêtes à mon arrivée. En attendant, je vous dis adieu par ces lignes, Vous priant de croire que je ſuis*

Monſieur mon cher Couſin,

Votre très-affectionée Couſine & Amie

Chriſtine.

Grands dangers où ſe trouva *Chriſtine.*

Cependant cette année-ci 1651. penſa être fatale à la Reine de plus d'une manière, mais avant que d'en parler nous rapporterons ici d'autres rencontres dangereuſes, où elle ſe trouva les années précédentes. Car l'an 1647. elle courût riſque d'être maſſacrée par un Lecteur au Collège de *Stockholm* qui avoit la tête dérangée (*a*). Voici comment penſa arriver ce funeſte accident. Le 27. Juillet de cette année-là, il ſe faiſoit un jeûne & des priéres publiques par tout le Roïaume: la Reine alla ſur les dix heures du matin à l'Egliſe du Château, où elle entendit la prédication. Lorsqu'elle fut finie, tout le monde s'agenouillla pour faire la priére publique, mais parce qu'avant que de la commencer chacun ſe préparoit par quelques oraiſons ſecrettes, les hommes pour être plus recueillis avoient mis leurs chapeaux devant leurs yeux. Alors un homme, prénant ce tems-là pour n'être pas remarqué, paſſa au travers de la foule, & ſe jetta dans une balluſtrade un peu élevée, où la Reine étoit à genoux. Le Comte *Brahé Droſt* (*) fut le ſeul qui s'en apperçut & cria aux Gardes de lui en empêcher l'entrée. Ils croiſérent leurs Pertuiſannes, mais cet homme les pouſſa l'un contre l'autre de telle roideur, qu'il en caſſa une à demi pied du fer, & ſauta par deſſus l'autre. La Reine ſe levant au cri du Comte *Droſt*, vit ce malheureux à deux pas d'elle, qui venoit pour l'aſſaſſiner, & ſans s'émouvoir pouſſa ſon Capitaine des Gardes, qui étoit encore à genoux, lequel s'étant auſſi levé ſe jetta entre deux, & ſaiſit cet homme par les cheveux. Il fut fouillé auſſi-tôt & l'on trouva ſur lui deux coûteaux ſans gaine, l'un dans ſa manche & l'autre dans ſa poche. Il étoit d'une taille au deſſus de la médiocre, & n'avoit rien dans les yeux, ni dans le viſage, qui marquât de la folie, & de l'égarement. On ſe ſaiſit de lui & on le conduiſit à ſon logis avec bonne garde. Quand il ſe vit dans ſa chambre, il dit tout haut qu'il ne penſoit pas le matin, lorſqu'il en étoit ſorti, y devoir jamais rentrer: aïant entrepris une action, où il s'attendoit de perdre la vie. Le Sr.

(*a*) *V.* Schefferi *Mem. Sueciæ cap. XIII.* & 177. Ludolph. *Sebaub. ad hunc ann. p.* §. *VI. p.* 83 & 84. Chanut *T. I. pag.* 156. 1474.

(*) Le Grand juge de *Suède* s'appelloit *Droſt* ou *Drotz*: charge dont le prémier des Sénateurs du Roïaume étoit revêtu.

L'an. 1651. Un jour qu'elle alloit viſiter ſur les quatre heures du matin la flotte, qu'elle faiſoit équiper à *Stockholm*, il ſe trouva qu'elle étoit ſur une planche fort courte & fort étroite, avec l'Amiral *Herman Flemming*, qui lui faiſoit voir un navire tout neuf. L'Amiral, ſans prendre garde ſi la planche étoit bien ſûre, s'approcha ſi près du bord, qu'il la fit pancher, & comme il n'y avoit alors que la Reine deſſus, il tomba dans l'eau, qui avoit dans cet endroit plus de trente braſſes de profondeur, entraînant avec lui la planche, & Sa Majeſté avec elle. Heureuſement, *Antoine Steinberg*, (*) premier Ecuïer, qui ſe trouva près de-là, ſe jetta dans l'eau aſſez à tems, pour ſaiſir le bout de la robe de Sa Majeſté, que l'on voïoit encore un peu, car l'Amiral, qui étoit au fond de l'eau, la tiroit à lui par un bout de ſa jupe. Avec l'aide de quelques autres perſonnes qui accoururent auſſitôt, on eut moïen de prendre la Reine par le bras, & de la tirer hors de l'eau. Quoique Sa Majeſté fût tombée la tête la premiére & qu'elle eût bû beaucoup d'eau, elle ne ſe troubla point: elle eut même l'eſprit ſi préſent, qu'à peine étoit-elle hors de l'eau, qu'elle ordonna, que l'on ſauvât *Flemming* qui la tenoit toûjours par ſa jupe, & au lieu de le blâmer d'en avoir uſé de la ſorte, elle l'en loüa au contraire, parce que ſa perte eût été certaine s'il eût fait autrement. Le péril qu'avoit couru cette Princeſſe l'émut ſi peu qu'elle ne voulut pas pour cela ſe mettre au lit, ni prendre aucun reméde. Elle dina en public comme ſi de rien n'étoit & prit même plaiſir à raconter cet accident (†). A

„ *potorem ſtilum exercuiſti, experiare nunc vires tuas. Utinam carminibus tuis id poſſes* „ *efficere, ut divina noſtra Domina tanto laboraret aquæ, quanto nunc vini odio*" .... *Galeazo Gualdo* rapporte auſſi de *Chriſtine* (1) qu'alant bû à *Ferrare* deux verres de vin, elle avoit dit, qu'elle n'avoit jamais bû tant de vin qu'en *Italie*.

(*) C'eſt ce même *Steinberg* à qui *Chriſtine* donna des lettres de Comte peu avant ſon abdication, & que *Charles-Guſtave* introduiſit en cette qualité dans la Chambre des Nobles, malgré les oppoſitions de la haute Nobleſſe (2).

(†) Voici des vers latins que fit ſur ſa délivrance de ce danger l'Evêque *Vinſtrup*: (3).

Ad Sereniſſimam Sueciæ Reginam Dn. Chriſtinam *&c: quæ in mare delapſa ſingulari Numinis favore ſalva & incolumis evaſit:*

Mirifico promptum ſatis eſt tutamine Cœlum.
Te moderante Solum, *Te ſubeunte* Salum.
Ut, parendo Tibi, Tellus velut unda liqueſcit;
Sic Tibi ceu Tellus, firma ſit, Unda, baſis:
Quomodo Reginam, magnis multiſque per orbem
Quæ dominatur aquis, mergere poſſet aqua?
Quomodo terrarum tantam Dominamque (*) *Deamque*
Cœlorum Dominus deſeret atque Deus?
Reginam Magnam Regum Rex Maximus, atque
CHRISTINAM CHRISTVS deſeruiſſe nequit.
Aſſeruiſſe reor CHRISTINAM non niſi CHRISTUM
Id fuiſſe Deos pernego ſive Deas.
O Vates, Vates, CHRISTINAM ſcribite CHRISTUM
Aſſeruiſſe, Deas mittito, mitte Deos.

(*) Pſalm 82. v. 1. 6.

(1) Hiſt. di *Chriſtina* pag. 145. *Chanut* l. c. p. 427-433. *Prade* l. c. pag. 284 285.
(2) *Puſend.* de Reb. *Car. Guſt.* Libr. I. §. 4. (3) Dans ſes Epigram. Libr. II. p. 627 & 628.

L'an 1652. l'une des deux contient apparemment les remerciemens qu'elle lui fit de lui avoir découvert la trame de *Meſſenius*, dont nous venons de parler : Les voici.

Stockholm le 15 Févr. 1652.

MOn Couſin. Je vous dois un remerciement, & je me ſerois déja aquittée de ce devoir, ſi je n'euſſe attendu le départ du Sr. Kaage *pour le ſolenniſer. Il vous dira de ma part les ſentimens de reconnoiſſance qui me reſtent du ſoin que vous prénez de m'obliger. Vos civilités & vos ſervices rendus vous ont acquis une amitié éternelle. Continuez, je vous prie, de m'obliger & croïez que je m'eſtimerai toûjours heureuſe tant que je vous ſerai redevable: & afin que je le ſois toûjours, ajoutez aux obligations que je vous ai celle de croire, que je ne ſerai jamais ingrate envers Vous. Je ſuis,*

Mon Couſin,

Votre très-affectionnée Couſine

Chriſtine

MOnſieur mon Couſin. La ſatisfaction que je me ſuis procurée à moi-même, en vous donnant du contentement, étoit ſi grande qu'il n'étoit nullement beſoin, que vous y ajoutaſſiez celle, que j'ai reçu par la lettre que vous m'avez écrite pour m'en remercier. C'eſt à moi de rendre graces à ma bonne fortune qui m'a fait naître cette nouvelle occaſion de rendre ma reconnoiſſance d'autant plus indubitable, par cette derniere rencontre qui s'eſt préſentée ſi à propos à moi, pour me donner le moïen de m'acquitter en partie des obligations que je vous ai en conſidération des bons & fidéles offices que vous m'avez toûjours rendus. Je vous prie mon Couſin, de croire que je conſerverai toûjours les ſentimens d'amitié & d'eſtime que j'ai pour Vous & que je ſerai toute ma vie,

Monſieur mon Couſin,

Votre très-affectionnée Couſine

Chriſtine.

Réponſe de *Chriſtine* à l'Evêque de *Graſſe*

Ces ſortes de civilités n'empêchèrent pas *Chriſtine* d'entretenir commerce de lettres avec les Savans, comme nous le ferons voir ci-après. Voici une réponſe qu'elle fit à Mr. *Godeau*, Evêque de *Graſſe*.

Moñ-

L'an 1652. Ce Mr. *Godeau*, (*a*) qui avoit fait de grands progrès dans les Belles Lettres, fut un de ceux qui donnèrent occaſion à l'établiſſement de l'*Académie Françoiſe* à *Paris*, qui avant cela, n'étoit qu'une ſociété de Beaux-eſprits, qui s'aſſembloit chez Mr. *Conrart* pour y conferer de leurs études & y lire les pièces de leur compoſition.

Il s'acquit une grande réputation par pluſieurs beaux ouvrages qu'il mit au jour, & s'attira une eſtime générale par les bonnes maximes de la morale Chrétienne, qu'il pratiqua dans toute ſa conduite.

Nous allons avoir bientôt occaſion de faire quelques remarques ſur ce que la Reine *Chriſtine* répondit aux vœux qu'il avoit faits pour ſa converſion, quand nous aurons vû la réponſe qu'elle écrivit quelques mois après à *Charles-Guſtave* Prince de *Suède*. Celui-ci lui avoit marqué l'appréhenſion où il étoit, que ſon Beaufrère le Prince *Frederic* Landgrave de *Heſſe-Eſchwege* ne changeât de Religion à l'imitation du Landgrave *Erneſt* de *Heſſe-Rheinfels* qui s'étoit fait Catholique en ce tems-là (*). *Chriſtine* tâche de calmer l'inquiétude du Prince là-deſſus par la lettre ſuivante qu'elle lui écrivit

Mon

(*a*) *V.* Péliſſon *Hiſt. de l'Acad.* Franç. *Hommes illuſtr. Tom. VIII. pag.* 71. *&c. pag.* 273. *ed. Par.* 1729. 4. Niceron *hiſt. des*

Raiſon du changement de Religion du Landgrave *Erneſt* & ſes Diſputes là-deſſus avec *Drelincourt.*

(*) Ce Prince *Erneſt* devint depuis un Catholique zèlé: on conſerve encore dans la Bibliothèque de *Caſſel* deux livres *Allemands*, où il a marqué de ſa propre main, que dans ſa jeuneſſe il avoit lû avec beaucoup d'attention l'*Opus Catechéticum Zachariæ Urſini*, mais qu'à la lecture de la replique du Cardinal du *Perron* à *Caſaubon*, ou plûtôt contre le Roi *Jaques d'Angleterre*, il avoit eu de tout autre lumière que jamais auparavant. Il répéte tout cela d'une manière plus circonſtanciée dans ſa lettre aux cinq Miniſtres de la Religion Réformée de *Paris* en 1659. (1). Sa correſpondance & ſes Diſputes avec le célébre Miniſtre *Drelincourt* au ſujèt de ſon abjuration & des points conteſtés entre ceux de la Religion Réformée & ceux de la Religion Catholique-Romaine, ſont fort remarquables. Ce Prince ne ceſſa pas de revenir à la charge & addreſſa encore à Mr. *Drelincourt* en 1664. une autre lettre qui n'a jamais été imprimée, que l'on ſache, mais qui méritoit bien de l'être. Cependant comme elle eſt trop étendue & écrite avec trop d'animoſité on dira ſeulement qu'elle eſt datée du 30 Janvier 1664 & réfutée amplement quant aux controverſes de Religion, par Mr. *Drelincourt* ſous le titre de trois lettres à Mgr. le Prince *Erneſt*. Ce qui ſurtout avoit choqué ſon Alteſſe, c'eſt que *Drelincourt* l'avoit appellé *Cadet* de la Maiſon *de Heſſe*, mais il fait voir dans l'avertiſſement de cet imprimé, (2) que le Prince n'avoit nulle raiſon de s'en plaindre, l'aſſurant qu'on parle ainſi en *France*, ſans qu'aucune des Maiſons illuſtres s'en offenſe: la principale qualité des Maiſons ne ſe donnant qu'à l'ainé. Il cite *Balzac* qui dit dans ſon Prince: „ outre que je fais profeſſion de revérer en général les Puiſſances ſouverai- „ nes, je ſais le reſpect qui eſt dû à une Maiſon, dont l'Empereur n'eſt que le *Cadet*". Au reſte Mr. *Drelincourt* conſeille à ce Prince d'abandonner la plume & de ne plus penſer à mettre des livres au jour: alléguant l'exemple d'*Antoine*, qui, pour complaire à *Cléopatre* & aux *Egiptiens*, voulut pêcher à la ligne, où il réuſſit ſi mal, que le dépit qu'il en eut, donna raiſon à *Cléopatre* de lui dire: „ Laiſſe-nous, Seigneur, à nous „ autres *Egiptiens* la ligne: ce n'eſt pas ton métier, Ta chaſſe eſt de prendre & de

„ con-

(1) Impr. à Liège 1663. p. 9. 11. 14. &c. it. p. 63. & 145. &c. it. dans le Motiva Converſionis *Erneſti* Haſſiæ Landgravii.

(2) Pag. 4. &c. item pag. 217. dans l'ouvrage même.

L'an. 1652.

tion, & vous jugerez aiſément que c'eſt ſur les inſtances qu'ils m'ont faites que je vous parle ſur ce ſujèt. Ils ont jugé par l'indulgence que votre amitié a toûjours euë pour moi, que j'avois aſſez de pouvoir ſur votre eſprit pour le remettre dans ſes prémiers ſentimens, & c'eſt pour cela qu'ils m'ont ſollicitée à faire ce dernier effort auprès de vous, eſpérant qu'il ne ſera pas inutile. C'eſt donc pour contenter leur deſir & pour m'acquitter du devoir, que l'amitié m'impoſe, que je vous écris cette lettre, vous priant d'y faire réfléxion. Ce n'eſt pas à moi de traiter cette matière de la manière qu'elle ſe traite dans les Colléges, ou ſur les Chaires de Prédicateurs. Je laiſſe à ceux, qui ſont profeſſion de traiter les controverſes, à s'égorger là-deſſus ſelon leur plaiſir; il ſeroit malſéant à moi de vous prêcher des choſes ſi éloignées de ma profeſſion. C'eſt pourquoi je mettrai à part les diſputes que vos Docteurs ont avec ceux de l'Egliſe Romaine. Et puiſque je ſuis d'une troiſiéme Religion, qui, aïant trouvé la Vérité, s'eſt éloignée de leurs opinions, qu'elle a réjettées comme fauſſes; il eſt juſte, que je vous parle comme une perſonne neutre, qui ne vous touchera qu'un ſeul point qui vous doit être ſenſible, & c'eſt celui de l'honneur que je veux vous repréſenter. Pouvez-vous ignorer combien ceux qui changent ſont haïs de ceux des ſentimens deſquels ils s'éloignent, & ne ſaurez-vous pas, par tant d'illuſtres éxemples, qu'ils ſont mépriſés de ceux auprès deſquels ils ſe rangent? Conſidérez, s'il vous plait, combien importe à la réputation d'un Prince, l'opinion qu'on a de ſa conſtance, & ſoïez certain, que vous faites grand tort à la vôtre, ſi vous faites une ſemblable faute. Quand vous conſidérerez bien les circonſtances que je viens de dire, je m'aſſure que vous blâmerez facilement votre deſſein. Et je ne crois pas que vous vouluſſiez commettre une action qui, à mon avis, eſt ſi propre à vous donner du repentir, lequel ſeroit irrémédiable, & vous laiſſeroit le reſte de vos jours un remord éternel. Penſez-y, je vous prie, & donnez à votre réputation, & à vos amis ce qui eſt de votre devoir. Pour moi, j'aurai une grande ſatisfaction quand je ſerai confirmée dans l'opinion que j'ai, que vous êtes diſpoſé à ne faire jamais action qui puiſſe déplaire à ceux, qui ſont autoriſés à juger de ce qui eſt bien. Outre cela, il y a pluſieurs choſes qui pourroient vous confirmer dans ces ſentimens. Mais il me ſemble que ce ſeroit vous faire tort que de vous les alléguer après avoir parlé de ce point principal. L'intérêt de vôtre fortune, qui vous attache à celui de votre Maiſon, ne doit pas être égalé à celui de votre honneur,

L'an 1652.

Elle lui dit, „ qu'elle ne pouvoit aſſiſter la *France* dans ſes prétenſions „ ſans bleſſer ſa réputation & ſa conſcience : qu'il ſeroit bien étrange, „ qu'elle ſervit à détruire en *Allemagne* cette liberté de la Religion Proteſtante, qui avoit été le principal motif qui avoit fait entreprendre au feu „ Roi ſon Père une ſi périlleuſe guerre : qu'elle croiroit en cela faire une „ infidélité à Dieu, & que jamais ſes Prêtres en *Suède* ne lui pardonneroient cette action. *Chanut* ajoute qu'elle avoit étendu ſi loin ce refus „ d'aſſiſter la *France* en cette prétenſion, qu'elle avoit quaſi fait entendre „ qu'elle s'y oppoſeroit." Si l'on joint à ce fait, ce qu'elle réplique à Mr. *Godeau* ſur les vœux qu'il lui avoit faits en 1651 pour ſa converſion, on a lieu de croire qu'elle ne s'étoit pas encore écartée en ce tems-là des principes d'une bonne Proteſtante ; puiſqu'elle lui dit entr'autres choſes : „ Il „ y a longtems, que je ſuis perſuadée que les choſes, que je crois, ſont „ celles que l'on doit croire. Ce ſeroit plûtôt à moi à ſouhaiter, que parmi tant de belles lumiéres dont votre ame eſt éclairée, Vous euſſiez encore celles que j'ai ſur cette matiére.

Nous verrons pourtant ci-après qu'en moins de deux ans de tems, on lui inſpira de tout autres ſentimens ſur ſa Religion. A l'heure qu'il eſt nous entrerons en quelque détail par rapport à la relation qu'avoit *Chriſtine* avec les Savans de ce tems-là, n'aïant (juſques après la concluſion de la Paix en *Allemagne*) pas moins d'ardeur pour l'étude des Belles-Lettres que pour les Sciences. Elle y avoit auſſi fait tant de progrès, qu'elle s'étoit attiré l'admiration & l'applaudiſſement de tout ce qu'il y avoit de ſavans en *Europe*. Non ſeulement Elle honnoroit de ſa correſpondance les plus diſtingués d'entr'eux, mais encore elle en combloit pluſieurs des marques réelles de ſa libéralité. Les uns & les autres s'empreſſérent à l'envie à l'encenſer de toute part & à chanter ſes louanges en toutes ſortes de langues. On a lieu de douter qu'il y ait jamais eu au monde une autre Princeſſe que *Chriſtine* à qui on ait dédié un ſi grand nombre de livres & d'ouvrages, & à l'honneur de qui on ait compoſé tant de pièces en proſe & en vers. Nous produirons ci-après une note de plus de cent *Panégyriques* & Harangues différentes, qui lui ont été faites & qui ſont imprimées, & nous pouvons aſſurer, qu'il y en a un pareil nombre de celles que les *Suédois* lui ont addreſſées, y compriſes celles qui n'ont pas paru ; ſans compter mille endroits dans les ouvrages des Savans de ce tems-là, où ils lui donnent leur tribut & lui aſſignent les tîtres les plus flateurs & les plus pompeux, dont les Belles-Lettres ſoient ſuſceptibles (*).

Tous les Savans de tous côtés font *Panégyriſtes* de *Chriſtine*.

Ce

Titres pompeux que les Savans donnérent à *Chriſtine*.

(*) On inférera dans la ſuite une note des principales pièces compoſées à ſa louange : mais ici on fera un Extrait des tîtres pompeux, que lui donnérent les Savans de ce tems-là. *Guy Patin* & *Falconieri* l'appellèrent (1) *Muſarum Decima & la Nouvelle Sybille du Septentrion.* Mr. Sarrau (2) *Regum Regina.* Mr. de Boinebourg (3) *Non ſui modo ſed*

(1) Lettres à *Spon.* T. II. n. 156 & 158 & *Burman* Syll. Epiſt. T. V. p. 547.

(2) Dans la Dédic. de ſes Epiſt.

(3) *Struvii* Act. faſc. ult. p. 55.

Ce ſeroit un travail infini & preſqu'inutile, & dont on ne pourroit peut-être pas venir à bout, que de faire un recueil éxact de toutes ces piéces & de tous ces morceaux à la gloire de cette grande Reine. Mais pour faire connoître qu'elle méritoit alors ces louanges; voici le portrait que fait de ſon génie & de ſes connoiſſances un ſage Miniſtre, qui eut l'honneur de la voir pluſieurs années de ſuite, & qui en même-tems étoit fort verſé dans toutes ſortes de Litérature & de Sciences. Elle ſe plait quelquefois, dit-il, (a) à parler comme les *Stoïciens* de cette éminence de la Vertu, qui fait notre ſouverain Bien de la vie. Elle eſt merveilleuſement forte ſur ce ſu- l'An 1650.

Beau portrait que *Chanut* fait de *Chriſtine.*

„ jèt, & quand elle en parle avec des Perſonnes qui lui ſont familières, „ & qu'elle entre ſur l'eſtime véritable que l'on doit faire des choſes hu- „ maines; c'eſt un plaiſir extrême de lui voir mettre ſa Couronne ſous les „ pieds, & publier que la Vertu eſt l'unique bien, où tous les hommes „ doivent s'attacher indiſpenſablement ſans tirer avantage de leurs condi- „ tions. Mais parmi cet aveu, elle n'oublie pas longtems qu'elle eſt Rei- „ ne

(a) Chanut *Mém. Tom. I. p.* 241. *&c. voïez auſſi la préface de ces Mémoires.*

ſed & noſtri Sexus Regina. Barlæus (1) *Maxima Semideûm filia.* Guy Patin (2) *Chriſtine eſt autant illuſtre par les Lettres que ſon Père par les Armes*, & dans un autre endroit: (3) *Et Spes & ratio ſtudiorum in illa Principe tantum: Sola etenim triſtes hac tempeſtate Camœnas reſpicit.* Ferrarius l'appella (4) *Naturæ Miraculum* & Freinshemius, (5) *Princeps inimitabilis, quæ ob profectum in ſtudiis præſenti ævo decus incomparabile, futuris admirationem ſummam inſtruxit.* Voſſius (6) *Divina Domina.* Medonius (7) *Magnanima Regina.* Heinſius (8) *neque Majus, neque Amabilius neque Divinius quicquam hac Principe toto orbe reperiri poſſe exiſtimo.* Henricus Valeſius (9) *O felices Literatos quos alloquio ſuo dignatur* Chriſtina *Heroina.* Nic. Heinſius (10) *Cœleſtis Heroina.* Meibomius (11) *Sapientiſſima Regina.* Bourdelot (12) l'honneur de l'Univers. Ménage (13) *Heroidum præſtantiſſima & Reginarum doctiſſima.* Balzac (14) *Doctiſſima & diſertiſſima Princeps.* Buchnerus (15) *Piiſſima Principum, Regina Maxima, Delicium ac Amor* Chriſtiani *Orbis:* Henricus & Hadr. Valeſius (16) *Chriſtina Alter Sol: Altera Pallas ac Minerva Suecica.* Gronovius (17) *Incomparabilis Chriſtina.* Gervaſius (18) *illa Regina Amalabunta, Theodorici Regis filia, græce ac latine eruditiſſima, jam in Chriſtina renata videtur.* Jeſuitæ Oenipontani (19) *Novus Mundus Chriſtina....* Ce que *Maraviglia, Madiobarba, Gaſſendi, Huët, Naudé, Coſtar, Paſcal, Scuderi, Spanheim, Schottus* & d'autres ont dit de flateur d'elle, ſe trouvera répandu dans les notes de cet ouvrage: & au lieu de le tranſcrire ici, nous ajouterons la réfléxion qu'un Auteur a faite là-deſſus, ſavoir (20). Que tout ce fatras de titres & de flateries qu'ils lui prodiguérent dans ſa jeuneſſe, peuvent lui avoir autant gâté l'humeur, que ſes libéralités exceſſives à toute ſorte de perſonnes, auroient pû diminuer peu à peu la haute opinion que les *Suédois* avoient d'elle & l'amour naturel qu'ils lui portoient.

Réflexion ſur tout ce fatras de titres pompeux.

(1) *Barlæi* Poëm. P. II p. 569.
(2) *Guy Patin* à *Spon* en 1649 p. 258.
(3) *Patin* à *Spon* 1650. T. I. p. 91.
(4) *Op. Ferrar.* T. I. p. 245.
(5) *Freinsh.* Orat. IX. p. 129.
(6) *Burm.* Syll. T. V. p. 630.
(7) L. c. T. III. p. 214.
(8) L. c. T. V. p. 700.
(9) *Burm.* l. c.
(10) Ibid.
(11) In *Dedicat. Muſices* Aut.
(12) Dans ſa lettre à *Gaſſendi* en 1652.
(13) Dans la dédicace des lettres de *Balzac.*
(14) Dans ſes Oeuvres T. II. p. 8.
(15) Epiſt. ad. *Chriſtin.* n. 169. p. 297.
(16) *Burmanni* Syll. T. V. p. 700.
(17) *Burm.* T. III. p. 231.
(18) *Burm.* T. II. p 763.
(19) *Panegyr.* Jeſuitarum nomine Ao. 1655. *Oeniponti* dict.
(20) *Curieuſ. Bäch. u. Staats.* Cab. l. c. §. IV. pag. 57.

L'an 1653.

„ ne. Elle reprend incontinent ſa Couronne: elle en reconnoit le poids, „ & met le prémier dégré pour aller à la vertu, à bien s'acquitter de ſa „ profeſſion. Auſſi a-t-elle de grands avantages de la Nature pour y réuſſir „ dignement: car elle a une facilité merveilleuſe à comprendre & à péné- „ trer les affaires: une Mémoire qui la ſert ſi fidélement, qu'on peut dire „ que ſouvent elle en abuſe. Elle parle *Latin*, *François*, *Allemand*, *Flamand*, „ *Suédois*, & elle étudie la Langue *Grecque*. Elle a des perſonnes ſavan- „ tes qui l'entretiennent à ſes heures perduës de tout ce qu'il y a de plus „ curieux dans les Sciences: & cet eſprit, avide de connoître toutes cho- „ ſes, s'informe de tout. Il ne ſe paſſe jour, qu'elle ne liſe quelque cho- „ ſe de l'hiſtoire de *Tacite*, qu'elle appelle *un jeu d'échècs*. Cet auteur, qui „ donne à penſer aux ſavans, lui eſt très-intelligible dans les endroits „ les plus difficiles, & où les plus doctes s'arrêtent comme héſitant ſur le „ ſens des paroles, elle les exprime méme en notre langue, avec une fa- „ cilité merveilleuſe. Mais elle fuit, ou du moins elle néglige de paroitre „ avoir lû & ſavoir. Elle prend un extrême plaiſir à ouir traiter des „ queſtions problématiques particulièrement parmi des perſonnes ſavantes, „ qui ſont de ſentimens differens, ſur leſquels elle ne dit jamais ſon ſenti- „ ment, que tout le monde n'ait parlé, & encore en peu de paroles & le „ tout ſi bien raiſonné, qu'il peut paſſer pour une déciſion formelle & po- „ ſitive. Cela vient de ce qu'elle pénétre les choſes à fond avec lumière „ & ſans précipitation, & quand elle parle de quelque choſe, elle y ré- „ fléchit pluſieurs fois avant que de dire ſon avis. Sa retenuë paroit plus „ dans les Affaires, que dans les Sciences &c. &c.

Si l'on conſidére ces beaux traits du caractére de *Chriſtine*, que le Sr. *Chanut* traça & envoïa l'an 1648. à ſa Cour, à quoi on pourroit ajouter un autre portrait pas moins avantageux, que fit le Chapelain du Miniſtre d'*Eſpagne* réſident alors à *Stockholm*, du grand ſavoir & des belles qualités de cette Princeſſe; (*) on ne trouvera pas étonnant, qu'elle reçut des louanges ſi flateuſes de tous les ſavans, & que pluſieurs s'empreſſèrent d'avoir part à ſes bonnes graces (†). „ Ils la trouvoient, dit un auteur (a)

Etendue de la Litérature de *Chriſtine*.

(*) L'Auteur de ce portrait, que nous donnerons ci-après, qui fut fait l'an 1653, enchérit ſur Mr. *Chanut*: car au lieu que ce dernier dit de *Chriſtine*, qu'elle ſavoit cinq langues, ce prémier marque, qu'elle en ſavoit bien dix ou onze, comme la *Latine*, la *Grecque*, la *Françoiſe*, l'*Italienne*, l'*Eſpagnole*, l'*Allemande*, l'*Ancienne* & la *Moderne Suédoiſe*, la *Finnoiſe*, la *Danoiſe* & quelque choſe de l'*Hebraique* & de l'*Arabique*. Il ajoute encore qu'elle avoit lû les Poëtes anciens & qu'elle ſavoit par cœur tous les Modernes *Italiens* & *François*; qu'elle liſoit les Ecrits de pluſieurs Pères de l'*Egliſe*, & qu'elle aimoit beaucoup *Lactance*, *Clément d'Alexandrie*, *Arnobe*, *Minucius Felix* & une partie de St. *Jérome* & de *Cyprien*, mais qu'elle préféroit *Grégoire de Nazionze* à tous les autres &c. c'eſt le P. *Manerſchied* qui en parle plus au long dans ſa *Relatio Epiſtol: de Chriſtinæ ejuſque vitæ inſtituendæ ratione & Regni adminiſtratione d. Stockholmiæ d.* 10. *Dec.* 1653. Elle aura place dans l'Appendice, ci-après.

V. l'append. num. XIV.

(†) Nous donnerons dans l'Appendice un autre bel échantillon de la lettre que lui écrivit le ſavant *Jean Gerard Voſſius* déja l'an 1645 ou 1646.

„ (*a*) beaucoup plus admirable encore par d'autres endroits, que par ceux, L'an 1647.
„ qui leur étoient communs avec Elle, c'eſt-à-dire l'eſprit & la connoiſſance
„ des lettres humaines. L'amour propre ſe recherche toûjours. Nous
„ ne trouvons rien plus volontiers dans autrui, que ce que nous voïons
„ qui nous diſtingue nous-mêmes. *Chriſtine* avoit de la vivacité & de la
„ pénétration, encore plus d'étude. Accoûtumée dès ſa plus tendre jeuneſſe
„ à ne donner que cinq à ſix heures au ſommeil, elle avoit du tems de reſte
„ pour la lecture & l'entretien des Savans de toute eſpèce, auſſi conſidé-
„ rés dans ſon Palais, que l'étoient autrefois les Philoſophes dans celui de
„ l'Empereur *Julien*." Elle en prévenoit même quelques-uns par des lettres gracieuſes qu'elle leur écrivoit & qu'elle accompagnoit de tems en tems de préſens, dignes d'elle & elle en invitoit d'autres à la venir voir en *Suède*.

Chriſtine veut connoître Deſcartes & l'attire en Suède où il meurt.

Mr. *Deſcartes*, dont la nouvelle Philoſophie faiſoit alors grand bruit en *Europe*, fut un des prémiers qu'elle eut envie de connoître perſonellement & avec qui elle ſouhaita de s'entretenir. Le commerce literaire, qu'il eut alors & auparavant avec *Chriſtine*, mérite bien qu'on en faſſe mention & qu'on en rapporte des circonſtances particuliéres.

D'abord ſi l'on conſidére que *Chanut* étoit grand ami de *Deſcartes* (*b*) & que ce Miniſtre de *France* étoit fort eſtimé de la Reine, il ſera facile de croire, que *Chanut* lui diſant beaucoup de bien de lui, l'aura prévenu en faveur de notre Philoſophe. Auſſi trouve-t-on que *Chanut* lui avoit demandé déja en 1646. de la part de la Reine, ſon ſentiment ſur la queſtion: „ *Quand on uſe mal de l'amour ou de la haine: lequel de ces deux dérègle-*
„ *mens ou mauvais uſage eſt le pire*"? Surquoi *Deſcartes*, pour ſatisfaire la Reine, avoit fait au commencement de l'an 1647. la belle Diſſertation, que nous avons au I. volume de ſes Lettres. Après cela il envoïa à *Chriſtine* ſon ſentiment ſur le SOUVERAIN-BIEN, qu'elle lui avoit demandé (*). C'eſt-ce qui donna occaſion à *Deſcartes* de lui écrire ſa prémière lettre d'*Egmond* en *Nort-Hollande* au mois de Novembre 1647. dont la Reine fut égale-

(*a*) *Mém. pour l'hiſt. Univ. ad ann.* 1689. p. 520.

(*b*) *V.* Baillet *vie de* Deſcartes *in* 4. *pag.* 311. 331. *&c. item ſon Abregé Liv. VII. §. X. p.* 246. *& §. XII. pag.* 254. *&c.*

(*) *Deſcartes* s'explique amplement ſur cette queſtion & finit par ce raiſonnement:
(1)„ Car pour les Biens du Corps & de la Fortune, ils ne dépendent point abſolument
„ de nous & ceux de l'Ame ſe rapportent tous à deux choſes: qui ſont l'un de connoî-
„ tre & l'autre de vouloir ce qui eſt bon. Mais la connoiſſance eſt ſouvent au de là de
„ nos forces: c'eſt pourquoi il ne reſte que notre volonté, dont nous puiſſions abſolu-
„ ment diſpoſer: & je ne vois point, qu'il ſoit poſſible d'en diſpoſer mieux, que ſi
„ l'on a toûjours une ferme & conſtante réſolution de faire éxactement toutes les cho-
„ ſes que l'on jugera être les meilleures & d'emploïer toutes les forces de ſon eſprit
„ à les bien connoître. C'eſt en cela ſeul que conſiſtent toutes les vertus: c'eſt cela
„ ſeul, qui, à proprement parler, mérite de la louange & de la gloire: enfin, c'eſt
„ de

En quoi Deſcartes fait conſiſter le Souverain-Bien.

(1) *V. Clerſelier* l. c. Lettre I pag. 1. conſr. ſa lettre 31. à la Princeſſe *Palatine Eliſabeth* pag. 147

L'an 1648. également contente. Là-deſſus elle le fit inviter par *Chanut* à venir à *Stockholm* (*a*). Il allégua d'abord quelques difficultés qu'il trouvoit à ſe réſoudre à ce voïage: mais il s'y détermina enſuite ſur la réponſe de la Reine accompagnée de remerciemens de ce qu'il lui avoit communiqué ſon ſentiment ſur les queſtions qu'elle lui avoit propoſées (*). Il en témoigna ſa joïe non ſeulement dans la lettre qu'il écrivit à *Chanut* (†) mais auſſi dans la réponſe qu'il fit à la Reine-même & que voici (*b*).

MADAME.

„ S'il arrivoit qu'une lettre me fut envoïée du Ciel & que je la viſſe „ deſcendre des nuës, je ne ſerois pas davantage ſurpris & ne la pourrois „ recevoir avec plus de reſpect & de vénération que j'ai reçu celle qu'il a „ plû à V. M. de m'écrire. Mais je me reconnois ſi peu digne des re- „ merciemens qu'elle contient, que je ne le puis accepter que comme une „ faveur & une grace, dont je demeurerai tellement redevable, que je ne „ m'en ſaurai jamais dégager. L'honneur que j'avois ci-devant reçu d'être „ interrogé de la part de V. M. par Mr. *Chanut* touchant le *Souverain-* „ *Bien*, ne m'avoit que trop païé de la réponſe que j'avois faite: & depuis „ aïant apris par lui, que cette réponſe avoit été favorablement reçuë, „ cela

(*a*) *V. Lettres de* Deſcartes *par* Clerſelier *num.* 33. 42. 43 & 44.

(*b*) *Elle eſt dans* Clerſelier *au nombre de XXXIX. pag.* 203.

„ de cela ſeul, que réſulte toûjours le plus grand & le plus ſolide contentement de la „ vie. Ainſi j'eſtime, que c'eſt en cela que conſiſte le Souverain-Bien.... *Chriſtine* a- „ voit auſſi obligé le ſavant *Freinsbemius* de traiter cette matiére dans un Diſcours la- „ tin de *Vero Bono*, ou du *Souverain-Bien*, qu'il prononça à *Upſal* en 1647. en préſen- „ ce de la Reine & de pluſieurs Seigneurs, & qui eſt imprimé parmi ſes Haran- „ gues (1)".

(*) Cette lettre de *Chriſtine* à *Deſcartes* étoit du 12. Déc. 1648. *Baillet* la cite ainſi l. c. pag. 332. ſans la produire. On l'a fait chercher par tout à *Paris* & dans la Bibliothéque du Roi de *France*, mais perſonne n'en a pû trouver ni l'original ni copie. Mr. l'Abbé *Salier* Chèf de cette Bibliothèque a pourtant dit, qu'elle s'y trouvoit. Mais l'objèt étoit apparement trop petit pour perdre, à le faire chercher, quelques momens de ſes aiſes, étant d'ailleurs trop occupé pour que les Etrangers puiſſent ſe louer de ſon accueil (2).

(†) Il lui dit entr'autres choſes (3)„. Vous avez grande raiſon de penſer, que j'ai „ beaucoup plus de ſujèt d'admirer, qu'une Reine perpétuellement agiſſante dans les „ affaires, ſe ſoit ſouvenuë, après pluſieurs mois, d'une lettre que j'avois eu l'honneur „ de lui écrire, & qu'elle ait pris la peine d'y répondre, que non pas qu'elle n'y ait „ point répondu plûtôt. J'ai été ſurpris de voir, qu'elle écrit ſi nettement & ſi facile- „ ment en *François*. Toute notre nation lui en eſt tres-obligée, & il me ſemble, que „ cette Princeſſe eſt bien plus créée à l'image de Dieu, que le reſte des Hommes, „ d'autant qu'elle peut étendre ſes ſoins à un plus grand nombre de diverſes occupations „ en même tems...

(1) *Freinsh*: Oratio XVI. pag. 330 &c.

(2) V. le Voïage literaire de Mr. *Jordan* p. 115.

(3) Cette lettre eſt du 26. Févr. 1649. num. XXXVIII.

L'an 1649.

Exagération de *Baillet* touchant *Deſcartes.*

„ *Deſcartes*, qui s'étendoit encore à d'autres choſes qu'à la Philoſophie, „ ne tarda point à le mettre de ſon Conſeil ſecrèt, & que la confiance, „ qu'elle eut en lui, la porta à régler ſur ſes avis ſa conduite particuliére „ & même divers points concernant le Gouvernement de ſes Etats: que „ ce crédit avoit allarmé les Grammairiens & autres Savantaſſes du Palais, „ qui s'étudiérent ſoigneuſement à lui nuire & à ralentir l'ardeur, que la „ Reine faiſoit paroitre pour ſa Philoſophie... Ils tâchèrent, continue „ *Baillet*, de perſuader aux Seigneurs de la Cour, combien il étoit étran- „ ge, que ce nouveau venu eût tout l'honneur de la confiance de la Reine, „ & combien il étoit dangereux qu'il eût part à d'autres affaires que celles „ qui regardoient la Philoſophie & les Sciences." Voilà ce que dit *Baillet* en faveur de ſon cher *Deſcartes:* mais que l'on prenne garde (comme encore quand il prétend, que c'étoit à *Deſcartes* & à *Chanut*, qu'étoit dû la Converſion de *Chriſtine* au Catholiciſme, qui ſe manifeſta quelques années après la mort du prémier (*):) que tout cela, dis-je, ne ſert qu'à faire voir, avec quelle facilité on exagére ordinairement le mérite de ſes amis (†). Car à en juger par la propre lettre de *Deſcartes* à la Princeſſe *Eliſabeth*, tranſcrite ci-deſſus il paroit aſſez, que toute l'envie de ce grand homme ſe bornoit à trouver moïen de faire goûter ſa Philoſophie à la Reine: ce qu'il pouvoit très-bien entreprendre, ſans avoir beſoin pour cela d'être admis à ſon Conſeil ſecrèt. Et quant aux avis de notre Philoſophe, eſt-il croïable, que *Chriſtine*, élevée dans la meilleure Ecole politique, qu'il y eût alors en *Europe*, ſavoir le Sénat de *Suède*, où il y avoit grand nombre de Seigneurs conſommés & rompus dans les affaires les plus importantes de la guerre & de la paix, eut pû apprendre de *Deſcartes*, qui ſortoit de ſa ſolitude, quelque choſe de nouveau en ce genre? Elle encore, qui d'elle-même, bien du tems avant l'arrivée de *Deſcartes* en *Suède*, poſſédoit toutes les qualités requi-

„ ſon ſervice au deſir de lui plaire, enſorte que cela n'empêchera pas de lui dire fran- „ chement mes ſentimens.....

Ce qu'étoit probablement *Deſcartes* ſelon un Auteur *Anglois.*

(*) Un *Anglois* dit conformément à cela (1) que *Deſcartes* par ſes converſations agréables mêlées de diſcours de Religion, avoit inſinué des principes de Catholiciſme à la Princeſſe Palatine *Eliſabeth*, au Prince *Philippe* d'*Angleterre* & à la Reine *Chriſtine*: & que s'il avoit vécu plus de tems, il auroit ſéduit un plus grand nombre de perſonnes de diſtinction, aïant probablement été un Jéſuite caché & un Miſſionaire de cette Société, ſous la cappe de Gentilhomme, de Savant, de Soldat, de Philoſophe & de Mathematicien.....

Baillet tourné en ridicule ſur l'exagération de ſon éloge de *Deſcartes.*

(†) *Ménage* ſe mocque de l'éloge outré que *Baillet* fait de *Deſcartes* (2) que le Pilote qui avoit paſſé *Deſcartes* de *Hollande* en *Suède* le louoit beaucoup mieux au gré du Sr. *Baillet.* Car la Reine *Chriſtine* lui demandant: quelle eſpèce d'homme il croïoit avoir conduit dans ſon vaiſſeau? Il répondit: „ Madame, ce n'eſt pas un homme que „ j'ai amené à Votre Majeſté: c'eſt un demi-Dieu". Mais les Diſciples de Mr. *Deſcartes* ſatisfont parfaitement l'Hiſtorien, lorſqu'ils font de leur Maitre un Dieu tout entier, en l'élevant parfaitement au-deſſus de la condition humaine. Peut-être néanmoins ne veulent-ils par-là, que le mettre au rang des intelligences du prémier ordre.

(1) Guideon *Harveys* Vanities of *Philoſophy* and *Phyſick* dans la Préface.

(2) V^r *l'anti-Baillet* Tom. III. Part. II. pag. 312.

requiſes pour gouverner les Etats les plus vaſtes? Au reſte, on paſſera facilement au Sr. *Baillet* l'endroit où il dit (*a*) que la Reine lui avoit demandé le plan d'une Académie, dont elle devoit être Chèf & Protectrice, aïant deſſein d'en établir *Deſcartes* le Directeur, (*) car ſur ces ſortes de choſes on lui accordera plûtôt la capacité néceſſaire, qu'à manier les affaires d'Etat. Quoiqu'il en ſoit, les conférences Philoſophiques de la Reine avec *Deſcartes* ne durèrent guères plus d'une couple de mois (*b*). Soit que cela vint du changement de la manière de vivre de ce dernier, ou de l'aprêté du climat & de la ſaiſon, (car c'étoit le 1. Février en 1650) ce Philoſophe ſe trouva tout à coup attaqué d'une grande inflammation de poulmons, jointe à une groſſe fièvre, qui l'emporta en moins de deux ou trois jours. Il eſt vrai, comme le dit le Sr. *Baillet*, que la Reine fut fort ſenſible à ſa mort, & il ſe peut, qu'elle auroit voulu lui dreſſer un Monument de marbre (†) par où la Poſtérité eut pû juger de la conſidération qu'elle avoit pour ſon mérite (‡). Mais on ſait que ſa ſépulture fut très-ſimple, comme l'avoit conſeillé ſon grand Ami *Chanut* même, qui compoſa les belles inſcriptions qui furent miſes ſur ſon tombeau (§). L'an 1650.

Le

(*a*) Baillet *Abrégé l. c. §. XX. p. 277.* (*b*) Baillet *l. c.*

(*) Il eſt dit dans les *Palmſköldiana*: que *Chriſtine* avoit deſſein d'établir une Académie de Theologie en *Allemagne* en faveur de la Religion Evangelique, où l'on travailleroit à la réunion des Egliſes Proteſtantes. Le célèbre Docteur *Jean Gezelius*, alors Profeſſeur à *Dorpt* en *Livonie*, & après Evêque à *Abo*, fut un des prémiers Membres qu'elle nomma pour cet effèt. Il ſe peut, qu'elle ait voulu auſſi y en établir une de Philoſophie, dont Mr. *Deſcartes* ſeroit le Directeur. *Chriſtine avoit deſſein d'établir une Académie de Theologie en Allemagne.*

(†) Le célèbre *Huet* rapporte (1) qu'étant à *Stockholm* il étoit allé voir ce Monument, qui n'étant que de planches, qui par la conſtruction & par la couleur, dont elles étoient peintes, imitoient la pierre; il s'étoit apperçu, qu'une main inconnue avoit ajouté aux mots latins de l'inſcription: *Sub hoc lapide* le mot *ligneo*, apparemment pour s'en mocquer.

(‡) Mad. de *Motteville* dit, ſur la mort de ce Philoſophe (2). „ La Reine *Chriſtine* „ au lieu de faire mourir d'amour les hommes, elle les faiſoit mourir de honte & de „ dépit, & fut, diſoit-on depuis cauſe, que le grand Philoſophe *Deſcartes* perdit la vie „ de cette ſorte, parce qu'elle n'avoit pas approuvé ſa manière de philoſopher ". De pareils bruits étoient ſemés dans ce tems-là par les ennemis de *Deſcartes*. Mais on ne peut mieux juger de l'eſtime que la Reine faiſoit de lui, que par le tems qu'elle avoit choiſi pour s'entretenir avec lui, qui lui étoit ſi précieux, qu'elle le préféroit à ſon repos. Le Sr. *Sorbière* rapporte dans deux de ſes lettres (3) qu'on ſoupçonnoit du poiſon dans la maladie de *Deſcartes*: mais ajoute-il; j'ai de la peine à le croire. C'eſt un honneur que les Philoſophes n'envient pas aux Princes: n'étant pas non plus la coûtume du Nord d'emploïer ces inſtrumens de vengeance, & ſurtout pour un intérêt de bel eſprit, que les Grammairiens de la Reine ne croïoient pas moins poſſéder que *Deſcartes*. A quoi Mad. de *Motteville* attribua la mort de *Deſcartes*. S'il y a eu du poiſon dans cette mort.

(§) Mr. de *Lomenie* Comte de *Brienne* les rapporte tout au long (4) comme auſſi *Baillet* & *Clerſelier*. On les inférera ici pour autant qu'elles regardent la Reine *Chriſtine*: n'é-

(1) V. Commentar. de Reb. ſuis pag. 109.
(2) V ſes Mém. Tom. I. p. 389.
(3) Num. LXXII. pag. 534 & 692.
(4) Itinerar. pag. 311. &c. & *Clerſelier* préf. du 3. Tome des lettres de *Deſcartes* pag. 16. &c. v. auſſi l'Extrait de la lettre du *Sr. Hoff* du 1^r. Mars 1750 dans les Cazettes liter: *Suédoiſes* No XXVII pag. 107. 108.

L'an 1650. Le bien que le court séjour de *Descartes* fit en *Suède*, fut qu'il y laissa quelque Disciples qui s'appliquèrent à approfondir les principes de sa philoso-

Epitaphe de *Descartes*. n'étant au reste ignoré de personne que les os du Défunct furent transportés dix sept ans après sa mort de *Stockholm* à *Paris*, où il fut honnoré d'une magnifique Epitaphe dans l'*Eglise* de Ste. Genevieve.

A cette occasion on ne sauroit passer sous silence un fait, qui ne sera connu que de peu de personnes, que Mr. *Hof* Professeur au Collége de *Skara* en *Westro-Gothie* vient de publier. C'est que l'Officier des Gardes de la Ville de *Stockholm*, qui eut la commission de faire lever le cercueil de *Descartes*, de l'endroit où il étoit enterré & de le transporter en *France*, aïant trouvé moïen d'ouvrir la biére, il en ôta le crane du défunct *Descartes*, qu'il garda le reste de ses jours fort soigneusement, comme une des plus belles reliques de ce grand Philosophe. Après la mort de l'Officier, ses Créanciers, au lieu d'argent comptant, qui les auroit fort accommodé, ne trouvérent guères d'autre chose que ce crane, qui a passé depuis en d'autres mains. Surquoi Mr. *Hof* dit que l'aïant vû nouvellement chez quelqu'un de ses amis à *Stockholm*, qui sembloit en faire grand cas, il avoit fait cette epigramme, pour être mise dessus.

„ *Parvula Carteſii fuit hæc calvaria Magni,*
„ *Exuvias reliquas Gallica buſta tegunt.*
„ *Sed laus ingenii toto diffunditur orbe*
„ *Miſtaque Cœlicolis mens pia ſemper ovat.*

Voici son épitaphe qui est à Ste. *Genevieve* à *Paris*.

A la façade du Monument.

„ *D. O. M.*
„ *REGNANTE CHRISTINA*
„ *GUSTAVI Primi Pronepte, MAGNI Filia*
„ *Avorum incœpta, Patriæ terminos Victoriis novis promovente,*
„ *Pacem demum armis quæſitam Artibus ornante,*
„ *Accitis undique terrarum Sapientiæ Magiſtris*
„ *Ipſa in exemplum futura*
„ *RENATVS DESCARTES*
„ *Ex Eremo Philoſophica in lucem & ornamentum Aulæ vocatus,*
„ *Poſt quartum menſem morbo interiit,*
„ *Et ſub hoc lapide mortalitatem reliquit*
„ *Anno Chriſti CIↃIↃCL. Vitæ ſuæ LIV.*

A la main gauche de la façade.

„ *Et omiſſis Fortuitorum ſtudiis*
„ *In Villula ſolitarius, prope Egmondam in Hollandia*
„ *Aſſiduâ XXV. annorum meditatione auſo potitus eſt.*
„ *Hinc Orbe toto celeberrimus*
„ *A Rege ſuo conditionibus honorificis evocatus*
„ *Redierat ad Contemplationis delicias:*
„ *Unde avulſus admiratione MAXIMÆ REGINÆ,*
„ *Quæ quicquid ubique excelluit, ſuum fecit,*
„ *Gratiſſimus advenit: ſerio eſt auditus, & defletus obiit.*

A la main droite de la façade.

„ *Quod Summum tandem eſt*
„ *Ita per Creaturarum gradus ad Creatorem eſt conatus*
„ *Ut opportunus Chriſto, Gratiæ Autori, in avita Religione quieſceret.*
„ *I nunc Viator & cogita*
„ *Quanta fuerit CHRISTINA, & qualis Aula,*
Cui mores iſti placuerunt.

Son Parent Mr. *Joachim Descartes* avoit intention de faire construire un autre Monument

loſophie, & en firent une Secte. Cela cauſa néanmoins du trouble quelque L'an 1650.

ment à l'endroit où *René Deſcartes* fut enterré, & où, comme il dit, une partie des cendres & du reſte du Défunct ſe trouvoient encore. Mais ce deſſein n'a pas été éxécuté. Cependant nous mettrons ici l'inſcription que ſon Parent auroit miſe ſans cela ſur ce Monument:

Cartheſius (Joachimus) *Gallus*, Renati *Affinis*, *Regi Galliarum à Conſiliis Militariſque* „ *Diſciplinæ Præfectus*, *durabilius & magnificentius Monumentum RENATO Affini Suo* „ *in Cœmiterio ad S. Olaum Suburbii Orientalis vulgo Nordermalm propediem exſtrui cu-* „ *rabit in forma Pyramidis marmoreæ plane illuſtris*, *cujus primum latus habebit antiquam* „ *Inſcriptionem: alterum: D. O. M. Regnante Chriſtina &c. tertium ſequentem & no-* „ *vam quartum* (1).

„ *ADSTA VIATOR ET LEGE*
„ *Hic inter Parvulos conditus eſt anno MDCL*
„ *Vir morum ſimplicitate & innocentia vere parvulus*
„ *At ingenii ſimplicitate Maximus*
„ *RENATUS DESCARTES*
„ *Galliarum totiuſque Orbis Philoſophus*,
„ *Qualis quantuſque fuerit intelliges ex infra ſcriptis elogiis*
„ *Caduco informique antehac tumulo*
„ *A Viro Nobili PETRO CHANUT Galliarum tunc Legato appoſitis:*
„ *Hujus quidem oſſa curis & ſumtibus*
„ *Generoſi PETRI D'ALIBERT Generalis Franciæ Quæſtoris*
„ *Hinc eruta*
„ *Lutetiam tranſlata ſunt anno MDCLXVI.*
„ *Et in Ædem S. Genovevæ poſita:*
„ *Sed exuviarum Ejus pars non exigua hoc ſupereſt loco*,
„ *Quam ut pro Viri meritis decoraret*
„ *Illuſtriſſ. Joa. Anton de MESMES Eques*, *Comes d'AVAUX*
„ *LUDOV. XIV. Regi Chriſtianiſſimo a Secretioribus Conſiliis*
„ *Regiorum Ordinum Commendator eorumque*
„ *Ceremoniis præpoſitus ſummus Magiſter*;
„ *Ad Rempublicam Venetam*, *dein Batavam*,
„ *Hinc ad JACOBUM. II. Magnæ Britanniæ Regem in Hibernia degentem*,
„ *Tum ad CAROL. XI & XII. Sueciæ Reges Legatus*
„ *Pro inſita MEMMIORVM Genti erga Literas & Literatos propenſione*
„ *Ad Philoſophiæ honorem & Gallici nominis immortalitatem*
„ *Immortalis memoriæ Philoſopho*
„ *Galliæ Decori*
„ *M. Decembr. MDCLXVII.*

„ *Hanc qualemcunque Inſcriptionem Illuſtriſſ. Galliarum Legato vovet & conſecrat il-* „ *lius Author* Edmundus Pourchotius *Senenſis Jur. Utr. Lic. Academiæ Pariſiens.* „ *Rector Antiquus & emeritus* Philoſ. Profeſſ. L'Auteur y ajoute cet avertiſſe- „ ment: Je dis, ſelon ce que nous apprenons, par ce que l'hiſtoire rapporte de la mort „ de Mr. *Deſcartes*, qu'il fut enterré en lieu où l'on mèt les petits Enfans morts après „ le Bâteme, comme auſſi les Orphelins. M. *Chanut* le voulut ainſi, parce que nous „ croïons, que les petits Enfans nés de Parens, qui ne ſont pas de notre Communion, „ morts après le Bâteme, ſont ſauvés. Il crut que cette place convenoit mieux à Mr. „ *Deſcartes* que tout autre: & la Reine *Chriſtine* goûta la raiſon (2)". Il faut pourtant re-

(1) V. Joh: *Teppelii* Hiſt. Philoſophiæ Cartheſ: pag. 15 & 16.
(2) Ceci eſt tiré de *Holmia Literata* Part. IV.

L'an 1650. que tems après dans l'Université d'*Upſal*, ſous le Règne de *Charles XI.* Preſque tous les Profeſſeurs de la Faculté de Philoſophie, étant portés pour celle de *Deſcartes*, les Sectateurs de la Philoſophie *Scolaſtique* en portérent des plaintes en Cour. Elle s'y entremit & approuva la bonne méthode d'éxaminer & d'établir la vérité ſelon des principes fermes & de bonnes expériences, pour tâcher de perfectionner par-là les arts & les ſciences (*). Pour concluſion de cet article nous donnerons dans l'appendice l'abregé

V l'Appendum. XV.

remarquer ſur ceci, que *Deſcartes* ne fut pas proprement enterré au-lieu où l'on mèt les Enfans morts après, mais avant le Bâteme, leſquels ſelon l'Ordonnance des Egliſes de *Suède*, ſont communement enterrés au Nord des Cimetiéres (1).

Herman *Conring* contraire à *Deſcartes.*

(*) On trouve ſur ces Controverſes pluſieurs Ecrits publiés par Mr. de *Nettelbladt*, (2) outre ceux qui reſtent encore en Manuſcrit. Parmi grand nombre d'autres Savans qui n'approuvèrent pas cette nouvelle Philoſophie, fut le célèbre Herman *Conringius* qui étoit à *Stockholm* en ce tems-là. Voici l'Epitaphe qu'il lui fit (3).

L'Epitaphe qu'il lui fit.

„ *Epitaphium Carteſii*
„ *Cineribus Sacrum:*
„ *RENATO DESCARTES*
„ *Matheſeos Clariſſ.*
„ *Veteris doctrinæ omnis, quamvis ſibi ignotæ, Hoſti acerrimo,*
„ *Phyſices Novæ, & nunquam (Heu) adoleſcendæ*
„ *Magiſtro infelici,*
„ *Quem*
„ *Animæ ſuæ male metuentem*
„ *At Corpori annorum centurias pollicentem*
„ *Mors indignabunda*
„ *Subito rapuit.*
„ *In hoc uno tamen benigna,*
„ *Quod novæ illum Phyſicæ ſupervivere*
„ *Non ſit paſſa:*
„ *Novitatum quarumvis*
„ *Admiratores*
„ *Collatitio ære*
„ *Flebile hoc Monumentum*
F. F. F.

HERMANNUS CONRINGIUS
Luſi Holmiæ Sueon. 1650. *Menſ. Aug.*

Ce que penſoit Mr. de *Sorbiére* ſur la Philoſophie de *Deſcartes.*

Mr. de *Sorbiére* écrivit en ce tems-là à *Saumaiſe* (4). „ Véritablement je regrette „ ce Philoſophe: mais je ne tiens pas, que tout le bon ſens du monde ſoit mort avec „ lui, & je crois qu'il nous reſte des Perſonnes qui peuvent travailler auſſi heureuſe- „ ment que lui à nous découvrir les Secrèts de la Nature:

„ *Qui, quid ſit pulcrum, quid turpe, quid utile, quid non*
„ *Plenius ac melius noſtro* Carteſio *dicent &c.*

C'eſt dequoi on eſt plus convaincu aujourd'hui que par le paſſé: & pour ce qui eſt de la ſource où *Deſcartes* a puiſé ſon nouveau Siſtême, le Sr. *Paſchius* a fait remarquer

(1) V. Ste. *Clara Minne* ou les Mémoires des Egliſes de Ste. *Claire* & de St. *Olave* à *Stockholm* par le Dr. *Nordberg*.
(2) V. Sa Bibliothèque *Suédoiſe* l. c. pag. 116. &c.
(3) V. *Conringii* Oper. Tom. VI. pag. 591.
(4) V. Ses Lettres pag. 535.

L'an. 1650.

tre toutes choſes, qu'elle croïoit apprendre de lui, lui demanda la permiſſion de lier un commerce de lettres avec lui, & de le conſulter ſur la maniére de régler ſes études: & à ce que dit l'auteur de la vie de *Saumaiſe* (*a*) la Reine doit lui avoir écrit pluſieurs lettres, quelque fois de ſix à ſept pages, toûjours en latin (*). Mais à la fin comme *Saumaiſe* différoit ſon voïage pour la *Suède*, elle lui écrivit qu'il ſe dépêchât de venir auprès d'elle, ou qu'il faudroit qu'elle allât le trouver, ajoutant, qu'elle l'auroit déja fait, ſi les circonſtances, où elle ſe trouvoit, le lui avoient ſû permettre. Il ſe mit donc en chemin & arriva à *Stockholm* l'Eté de l'an 1650. Il y paſſa plus d'une année. Pendant le ſéjour qu'il y fit, il fut logé dans le Palais Roïal, pour être d'autant plus près de la Reine, qui le gracieuſa extrêmement. Car étant tombé malade à ne pouvoir quitter la chambre pendant quelques mois, il n'y eut ſorte de ſoin que la Reine ne prit de lui (†). Elle l'alla voir ſouvent elle-méme. Mais il paroit que toutes les viſites ne furent pas également édifiantes. On alléguera là-deſſus dans les remarques un paſſage (‡) qui fera un trait du caractère de notre Savant. Avant que de quitter la *Suède* la Reine lui fit des offres avantageuſes pour le retenir auprès d'elle. Mais parce qu'il avoit donné ſa parole aux Curateurs de l'Univerſité de *Leyde* d'y retourner, il partit de *Stockholm* au mois de Septembre 1651. comblé de graces & de libéralités de *Chriſtine*. Elle lui conſerva dans la ſuite ſa bienveillance, & voici en quels termes elle lui écrivit environ deux ans après ſon départ de *Suède*.

Vous

(*a*) *V.* Clementii *vita* Salmaſii *hujus Epiſtolis præmiſſa p.* 51. *&c.*

(*) L'Auteur de ces Mémoires a vû pluſieurs de ces Lettres à *Rome* dans la Bibliothèque du Cardinal *Ottoboni*, mais il n'a pû les avoir à ſa diſpoſition par l'empêchement que le Conclave d'alors y mit (1).

(†) Ces ſoins n'allèrent pourtant pas juſqu'à lui échauffer le lit, comme il eſt dit ſottement dans *Gundlings* Wiſſenſchaft Tome I. pag. 1142.

Gaillarde viſite de *Chriſtine* à *Saumaiſe*.

(‡) Dans le tems que *Saumaiſe* étoit malade à la Cour de *Suède*, la Reine *Chriſtine*, qui l'y avoit fait venir, l'étant allé voir, le trouva au lit, tenant un livre, que par reſpect il ferma au moment qu'il la vit entrer... Ha, ha, dit la Reine, voïons ce que c'eſt! Montrez-m'en les bons endroits. *Saumaiſe* lui en aïant montré un des meilleurs Elle le lût tout bas en ſouriant. Après quoi, pour ſe donner plus de plaiſir, adreſſant la parole à la belle *Sparre*, ſa favorite, qui entendoit le *François*: Vien-*Sparre*, s'écria-t-elle, vien voir un beau livre de dévotion, intitulé le *Moyen de parvenir*. Tien, lit moi cette page. La belle Demoiſelle n'eut pas lû trois lignes qu'arrêtée par les gros mots, elle ſe tût en rougiſſant. Mais la Reine, qui ſe tenoit les côtés de rire, lui aïant ordonné de continuer; il n'y eut pudeur qui tint: il falut que la pauvre fille lût tout. *Saumaiſe*, ajoute *Ménage* (2), racontant cette particularité du ſavant homme, alors fort jeune, de qui je la tiens, lui fit voir le propre éxemplaire, qui avoit été le ſujèt de cette plaiſante Sçene & le lui donna. Ce qui s'étoit paſſé dans la chambre de Mr. *Saumaiſe* fut bientôt ſçu de toute la Cour.... *v. Menag. Anal. p. 326*

(1) V. auſſi les Voïages de *Keiſler* Tom. I. p. 798. & T. II. p. 59.

(2) V. *Menagiana* Tom. IV. pag. 423.

L'an. 1653.

ſance eſt cruelle, & je ne vous pardonnerai jamais d'avoir fait mourir pour la ſeconde fois celui des hommes qui méritoit le mieux d'être immortel. Pardonnez, je vous prie, ce tranſport. L'indignation m'emporte, & je ne puis m'empêcher de vous reprocher cette perte ineſtimable, que je voudrois pouvoir racheter par un tréſor. Mais puiſque le malheur a voulu que nous euſſions un ſi ample ſujèt de regretter cette mort ; il eſt juſte que par le reſſentiment que j'en témoigne, je me juſtifie des ſoupçons d'être médiocrement intéreſſée à la gloire de cet homme. C'eſt ce qui me reſte à faire pour me laver du crime que vous m'impoſez : & quoique vous aïez fait pour me donner ſujèt de me plaindre de vous, je me ſouviendrai pourtant toûjours que vous êtes la Veuve de ce même Saumaiſe *que j'ai aimé comme un Père & dont j'honorerai toute ma vie la mémoire. Je m'en ſouviendrai toûjours & je ferai voir en vous & en ſes Enfans l'amitié & l'eſtime que j'ai portée au Défunct. Il ne tiendra qu'à vous de me faire ſavoir en quoi je pourrai vous favoriſer, & ſoïez certaine, qu'il n'y a rien que je ne faſſe pour votre ſatisfaction, pourvû que je n'ignore pas en quoi je pourrai vous être utile. Et pour ce qui eſt de votre fils dont vous me parlez, ſachez que je prétens avoir part à ſon éducation, & que je veux que vous-même m'en rendiez compte, puiſque je veux contribuer, autant qu'il dépendra de moi, à le rendre digne fils d'un ſi grand Père.*

Chriſtine.

Savoir & caractère de Saumaiſe.

Tout le monde convient que Mr. de *Saumaiſe* avoit une prodigieuſe lecture, & qu'il étoit né pour la critique: Mais il l'éxerçoit avec tant de hauteur & de préſomtion, qu'il ſe fit encore plus d'ennemis que d'approbateurs. Il traita les autres Savans, même du prémier ordre, comme de la populace en comparaiſon de lui. Lui, *Gaulmin* & *Mauſſac* ſe rencontrant un jour dans la Bibliothèque du Roi de *France*, *Gaulmin* dit aux deux autres: je penſe que nous pourrions bien, nous trois, tenir tête à tous les Savans de l'*Europe*? A quoi *Saumaiſe* répondit bruſquement: Joignez-à tout ce qu'il y a de Savans au monde & vous & Mr. *Mauſſac*, je vous tiendrai tête, moi ſeul (*a*). Par ce principe de ſuffiſance, il chercha quérelle aux gens les plus diſtingués, & entr'autres il traita *Grotius* avec mépris (*b*) quoiqu'il lui fut redevable en grande partie de ce qu'il ſavoit. *Voſſius* & lui étoient grands amis, mais leur amitié fut rompuë parce que *Voſſius* aïant fait préter de l'argent au fils de *Saumaiſe*, celui-ci ne vouloit pas le lui rendre.

(*a*) *V.* Manes Grotii *p.* 605. *item Dict.* de Moreri *art.* Saumaiſe & *Mém.* d'Artigny *T. II. p.* 172.

(*b*) Manes Grotii *p.* 604.

L'an 1653. pourtant ce qui lui eſt arrivé (*) & ce qui aura donné lieu à *Chriſtine* de l'appeller une fois *omnium fatuorum doctiſſimum* (*a*) (†) car comme il alloit de *Paris* à *Dijon*, ſa femme ſongea qu'elle jouoit du luth & que tout à coup les cordes étoient venuës à ſe détendre. Mr. *Saumaiſe* lui dit: que comme elle étoit dans le neuvième mois de ſa groſſeſſe, ce ſonge ſignifioit qu'elle accoucheroit bientôt, & qu'ainſi, ſans paſſer outre, étant près d'*Auxerre*, elle devoit s'y arrêter. Elle le crut & accoucha d'une fille le même jour. On voit dans la vie de *Saumaiſe* écrite par le Sr. *de la Mare*, laquelle ne ſera peut-être jamais imprimée, qu'après ce tems-là il s'attacha fort à interpréter les ſonges (*b*).

S'il ne fut jamais venu en *Suède*, on n'auroit pas tant eu de ſujèt de lui imputer les mauvaiſes idées qu'il avoit ſuggérées à la Reine, leſquelles *Bourdelot* acheva (*c*) (‡). Car ce fut peu après ſon départ de *Stockholm*, qu'il mit ce *Bourdelot* dans l'eſprit de la Reine ſur le pié d'un homme ſavant & doué de pluſieurs autres belles qualités. Mr. de *Saumaiſe* enflé des honneurs qu'elle lui avoit faits & ſouhaitant de primer ſur tous les autres ſavans de

Bourdelot favoriſé de *Chriſtine* à la recommandation de *Saumaiſe*.

(*a*) *Lettre de* Voſſius *à* Heinſius *en* 1653. *dans* Burman *Syll. T. III. p.* 666. *& le Lexicon des Savans par* Jöcher *art.* Saumaiſe.
(*b*) Salengre *Mém. de litérat. T. I. Part. II. p.* 257,
(*c*) Huet. *Comment. p.* 103. Burm. *Syll. T. III. p.* 339,

(*) Non obſtant cela il mande dans ſa lettre à *Voſſius*, ſans doute par mocquerie, que *Freinsbemius* au retour de *Suède* en *Allemagne* avoit prophètiſé que le règne de *Chriſt* ſur la terre ſuccéderoit immédiatement à celui de *Chriſtine* (1).

(†) *Milton* tire vanité de ſon Traité contre le Roi d'*Angleterre* (2) prétendant que *Chriſtine* avoit fait tant de cas de ce livre qu'elle avoit paſſé même juſqu'à mépriſer *Saumaiſe*, qui étoit alors à ſa Cour. Quoiqu'il en ſoit, *Chriſtine* ſe fâcha tout de bon contre lui de ce qu'il n'avoit pas même daigné lire la lettre que *Voſſius* lui avoit écrite pour lui demander pardon, mais l'avoit jetté ſur le champ au feu. Voici ce que *Bochart* mande à *Voſſius* le 24 May 1653. de ſon entretien avec la Reine. Elle lui dit:„ je traite„ rai *Voſſius* de telle façon qu'il aura de moi plein ſujèt de contentement. Mr. *Saumai„ ſe*, en conſidération duquel je l'avois éloigné de moi pour un tems, n'eſt plus en „ humeur de revenir ici: & quand il reviendroit, j'en ai aſſez fait & je n'en veux point „ faire davantage. Mr. *Voſſius* l'a recherché & s'eſt voulu reconcilier, & lui s'eſt toûjours éloigné de toute voïe d'accommodement: & au lieu d'intercéder envers moi „ pour *Voſſius*, il a toûjours tâché... &c. C'eſt pourquoi je ne ſuis plus réſolu de „ l'écouter, ni de m'accommoder à lui: c'eſt dequoi vous aſſurerez ledit Sr. *Voſ„ ſius* (3) ".

Diſgrace de *Saumaiſe* & lettre de *Bochart* là-deſſus.

(‡) *Nic. Heinſius* écrivit de *Stockholm* à *Gronovius* en Février 1655„. *Conſtans hic eſt opinio* Salmaſii & Bourdelotii *opera* Chriſtinam *periiſſe* ". (4). Notez, que *Salmaſius* eſt appellé dans cette lettre *Alaſtor*, *Bourdelot Archiater*, & la Reine *Hera*. Mr. *Burman* a ainſi expliqué ces mots dans ſes notes par-ci par-là.

Saumaiſe & *Bourdelot* Séducteurs de *Chriſtine*.

(1) V. Epiſt. *Hotomann.* num. XXXIX. 481. item *Brucker.* Ehrentemp. II Zehend. pag. 79.
(2) Defens. II. pro. Pop. Angl. p. 8. 52. & 96. *Bayle* Dict. art. *Milton.* lit. F.
(3) Cette lettre de *Bochart* eſt tirée du 1 vol. Cod. Mſc. Epiſt. de la Bibliothèque des Remontrans d'*Amſterdam*. J'en ſuis redevable au cél. Profeſſ. Mr. *Weſtſtein*, qui a eu la bonté de me la communiquer avec une quinzaine d'autres, dont je pourrai faire uſage dans la ſuite, & qu'en attendant je ne manquerai pas de citer dans les occaſions.
(4) *Burm.* l. c. T. III. p. 339.

L'an. 1652.

Convaincu en lui-même de ſon ignorance dans la litérature, ſon prémier ſoin fut d'éloigner d'auprès de la Reine tous les hommes ſolidement Savans & pour cet effèt de les mettre mal dans ſon eſprit. *Naudé*, *Voſſius*, *Bochart*, *Heinſius*, *Courtin*, furent les prémiers qu'il détruiſit (*a*). Pour y réuſſir d'autant plus ſûrement, voici comment notre Courtiſan s'y prit. Il inſinua à la Reine, que la mauvaiſe ſanté, qu'elle avoit euë en ce tems-là ne provenoit que de la trop grande contention d'eſprit & du trop d'application qu'elle donnoit à l'étude : que ſi elle vouloit continuer ſur ce pié, elle couroit riſque d'abréger ſa vie: qu'il faloit laiſſer de pareils ſoins aux Pèdans & aux Philoſophes, puiſqu'une femme ſavante paſſoit à la Cour de *France* pour une Créature bien ridicule. Il mêla tous ces diſcours de traits ironiques & de mocqueries contre les vrais Savans, & la Reine aïant abandonné tous les livres & toute lecture, ſelon qu'il le lui avoit conſeillé (*) & commençant depuis à ſe porter mieux; non ſeulement elle lui ſçut gré de ſa ſanté, mais elle dit par tout qu'il lui avoit ſauvé la vie (*b*). Le Sr. *Vauciennes* ajoute, qu'à meſure que *Bourdelot* ſe rendoit maitre de l'eſprit & de la faveur de la Reine, juſqu'au point qu'elle faiſoit peu de choſes ſans les lui communiquer, il écartoit d'auprès d'elle tous ceux-même de ſa nation, qui lui pouvoient faire tant ſoit peu d'ombrage. Il fit plus ; Il entama peu après le grand Tréſorier, Comte *Magnus de la Gardie*, juſques-là le prémier favori de la Reine, & il y réuſſit ſi bien, que ce Seigneur déchut tout d'un coup de la haute faveur où il etoit. Il ne voïoit plus la Reine, & on tenoit qu'il étoit plus malade de ſa diſgrace, que de ſa fiévre, de laquelle il n'y avoit guéres d'apparence qu'il guériroit ſitôt : & on ſavoit que *Bourdelot* en étoit uniquement la cauſe (*c*). Tous les Grands du Roïaume, comme on peut facilement ſe l'imaginer, conçurent une extrême jalouſie contre lui. Ils ſe plaignoient tous, qu'il leur ôtoit la ſatisfaction de voir leur Reine & de l'approcher : faiſant courir le bruit, que tous les changemens, qui ſe faiſoient, tous les jours, dans la Maiſon de la Reine, étoient de ſon invention. Les Médecins jaloux de la confiance que la Reine avoit en lui, diſoient, qu'il ne connoiſſoit rien en Médecine: qu'il avoit tué tous les Sénateurs qu'il avoit traités pendant leur maladie. La nobleſſe même prévenuë par ces Gens-là ſupplia la Reine de l'éloigner d'auprès d'elle, & de ne pas remettre ſa ſanté entre les mains d'un homme qui n'étoit nullement Médecin (†) : & il y avoit

(*a*) Huet *p.* 105. Olivet p. 394. Chanut *l. c. p.* 658. 664.
Tom, III. p. 97.
(*b*) Chanut *l. c. pag.* 95. Huet *l. c.* Burm.
(*c*) Chanut *l. c. pag.* 92. Burman *l. c. p.* 659.

(*) *Henry Valeſius* écrivit en 1653 à *Heinſius*: (1)„ *Rumor in hac Urbe* (Pariſiis) *eſt*, „ *Aulam Suecicam Viris doctis amplius non patere & ſperni illic ſtudia literarum, idque* „ *culpa Nebulonis cujuſdam* (Bourdelotii) *qui Sereniſſ. Reginæ animum à ſeriis ſtudiis ad* „ *ludicra & inania traduxerit* ".

Comment *Bourdelot* s'imaginoit qu'on devoit

(†) Mr. *Chevrau* dit: (2) Ce Charlatan (*Bourdelot*) qui ne manque point de faire des meurtres

(1) *Burman. l. c.* Tom. III. pag. 696.
(2) Oeuvres mêlées Tom. I. pag. 11.

avoit à appréhender, que cela ne produiſit quelque deſordre dans l'Etat (*a*). L'an. 1652.
Mais toutes ces remontrances ne produiſant point ſur l'eſprit de la Reine l'effet qu'on s'en étoit promis, un confidant du Comte *Magnus* s'addreſſa au Sr. *Picques*, alors chargé des affaires de *France* à la Cour de *Suède*, & lui demanda, s'il n'y avoit point de moïen de retirer *Bourdelot* hors de *Suède* & de le faire rappeller par le Roi, ſous promeſſe de quelque bon emploi? Qu'on rendroit en cela un ſervice ſignalé à la *Suède*, ſi on en pouvoit ôter cet homme, que l'on craignoit qu'il ne fut cauſe de quelque deſordre. A quoi le Sr. *Picques* avoit répondu: qu'il y voïoit beaucoup de difficulté; la Reine de *Suède* l'eſtimant & le protégeant au point qu'elle le faiſoit: que le Roi de *France* aimoit trop la Reine pour la vouloir priver d'un homme qu'elle jugeoit ſi néceſſaire à la conſervation de ſa ſanté: outre que du génie dont étoit *Bourdelot*, il ſe prévaudroit extrêmement auprès de la Reine de ce rappel, en appuïant ſur les idées avantageuſes que la *France*, en le rappellant, témoigneroit avoir de lui, & braveroit la mauvaiſe opinion que ſes ennemis à la Cour de *Suède* auroient conçuë de lui. Le Sr. *Picques* ne diſconvenoit pas, que *Bourdelot* étoit tellement préoccupé de ſa bonne fortune, qu'il mépriſoit tous les avertiſſemens qu'on lui donnoit: qu'il ſe vantoit d'être plus en état de nuire à ſes Envieux, qu'eux de lui faire du mal: que cette maniére d'agir aliénoit fort de la *France* l'affection des Grands & de tous les *Suédois*, qui en étoient jaloux & qui ſe plaignoient qu'on ne voïoit plus auprès de la Reine que des *François*, qui occupoient tout le Château & gouvernoient la Maiſon de la Reine. Il ajoutoit: que ce que la *France* avoit à appréhender, étoit les longues conférences que *Bourdelot* avoit avec l'Envoïé d'*Eſpagne* & le Grand Maître d'*Ulfelt* (qui s'étoit réfugié de *Danemarck* à *Stockholm*:) & qu'il étoit à craindre, qu'il ſe laiſſât gagner par *Pimentel* pour ſuggérer à la Reine des penſées contre la *France*, car on le ſoupçonnoit déja d'être partiſan du Prince de *Condé*, dont ſon Oncle avoit été Médecin & pour lequel *Chriſtine* avoit une eſtime perſonnelle (*b*). Autant que la Cour de *France* avoit été juſqu'alors indifférente à débarraſſer celle de *Suède* d'un homme qui lui étoit ſi à charge, autant montra-t-elle d'activité, auſſitôt qu'elle commenca à craindre, que *Pimentel* Envoïé d'*Eſpagne* pourroit ſe ſervir du Miniſtère de *Bourdelot*, pour donner à la Reine de mauvaiſes impreſſions du Gouvernement de *France*. Ce qui en augmenta les ſoupcons, fut la remarque qu'on fit, que *Pimentel* s'inſinuoit toûjours plus dans la confiance de *Chriſtine* (*c*). Car cet *Eſpagnol*,

On travaille à faire rappeller *Bourdelot* en *France* & comment?

(*a*) Chanut *Mém. T. III. pag.* 93 & 95.
(*b*) Chanut *l. c. pag.* 95. 96. & 112.
(*c*) Chanut *l. c. pag.* 127. & 128.

tres quand il entrepend de faire des cures, s'eſt imaginé, qu'on devoit guérir des Enthouſiaſmes par les Exorciſmes, pour avoir oui dire, qu'un Grec a écrit, qu'ils ſont formés d'une humeur mélancholique, & qu'un Arabe a ſoutenu, que cette humeur doit venir du Diable. Il a décrié ici (à *Stockholm*) toutes les Muſes. Il n'a épargné ni celles qui jouent de la Lyre, ni celles qui ſe ſervent de la Trompette.

guérir de l'Enthouſiaſme.

L'an 1652.

gnol, ſoit pour donner de la jalouſie à la *France*, ſoit pour gagner l'eſprit de cette Princeſſe par ſes aſſiduités & ſes importunités, aïant des audiences journalières & aſſiſtant à tous les divertiſſemens de la Cour, ſuppoſoit ſouvent d'avoir reçu des lettres du Roi d'*Eſpagne* ſon Maître, pour les communiquer à Sa Majeſté, afin d'écarter, par ce faux prétexte d'audience, d'auprès de la Reine, tous les Miniſtres des autres Princes étrangers (*).

Dans ces entrefaits, Mr. *Chanut* Ambaſſadeur de *France* étoit emploïé comme Médiateur entre la *Suède* & la *Pologne* au congrés de *Lubec*, & *Bourdelot* diſpoſant entiérement des ſentimens de la Reine, ne gardoit plus aucune meſure. Il mêloit l'impieté avec ſon effronterie inſupportable. Il faiſoit preſque profeſſion publique d'Atheiſme (†). Les *François*-même, qui étoient auprès de la Reine de *Suède*, s'élevèrent contre lui, & le chargèrent d'avoir ſoutenu devant *Chriſtine* des opinions impies (*a*). Les *Suédois* l'accuſèrent d'avoir perverti l'eſprit de leur Reine & toutes les bonnes diſpoſitions qu'elle avoit pour la Religion Proteſtante : qu'il avoit des penſées étranges ſur le Chriſtianiſme, & qu'il étoit à appréhender, que la Reine, qui ſembloit n'approuver déja pas trop la Religion de *Suède*, ne tournât enfin en ridicule toutes ſes maximes & ſes cérémonies. Les Grands & les Petits en étoient dans une affliction ſenſible, & le Clergé, qui craignoit qu'il n'y arrivât quelque deſordre dans la Religion, réſolut de lui faire des remontrances ſecrettes.

Bourdelot corrompt les bons ſentimens de vertu & de Religion de la Reine.

La Reine-Mère de Sa Majeſté, Princeſſe fort pieuſe & fort zèlée pour ſa Religion, aïant apris le deſſein du Clergé, le voulut prévenir (*b*). Elle crut que la qualité de Mère lui donnoit pouvoir de remontrer à la Reine, ſa fille, l'appréhenſion où étoient ſes Peuples & l'exhorter à leur donner quelque ſatisfaction là-deſſus. Elle prit prétexte de lui en parler en lui demandant permiſſion de ſe retirer à *Nyköping*. Mais avant que de s'en-

Remontrance que la Reine-Mere fit à *Chriſtine* là-deſſus.

(*a*) Chanut *l. c. p.* 189. Holberg *Hiſt. de Dann. Libr. III. pag.* 97. & 98.

(*b*) Chanut *l. c. pag.* 125. *&c.*

(*) *Wicquefort* remarque (1) que *Pimentel* étoit logé dans le Château de la Reine & négocioit immédiatement avec elle. *Bochart* & *Lager* écrivirent en ce tems à *Voſſius*: (2)„ Nous attendons votre retour ici avec bien de l'impatience. Vous trouverez bien du changement à la maniére de vivre de notre Cour. La Reine eſt dans l'appartement du Comte *Magnus* & Sa Majeſté n'eſt preſque plus viſible pour perſonne.

(†) *Voſſius* écrivit le 1 jour de l'an 1653 à *Heinſius* en ces termes (3)„ Bourdelotius „ *ne ipſo quidem Jeve ſeſe minorem exiſtimat. Solus omnia iſtic terrarum poteſt. Menſam* „ *habet inſtructiorem, quam habeat Comes* Magnus, *vel alius quiſpiam Magnatum in hoc* „ *Regno. Is vero Comes longe minori eſt in gratia quam nunc ſit* ιατραλείπτης *iſte. For-* „ *ſan ideo tabeſcit, nam etiamnum decumbit, opera Protomedici iſtius, cujus in re eſt, ne* „ *unquam convaleſcat. Bonus iſte vir nag tam clanculum, quin facile omnes animadver-* „ *tant, docet & profitetur iſtic atheismum. Ait enim nullos eſſe Deos: Coelum inane,* „ *& mera eſſe verba Virtutem, lucum ligna. Hæc ſunt ejus myſteria, quibus initiatos eſ-* „ *ſe oportet, qui ullam illi captare cupiunt gratiam.*

(1) V. Son Ambaſſ. Livr. II. Sect. II. pag. 15. d'*Amſterd.* num. 303. & 383.
(2) Lettre Mſc. dans la Biblioth. des Rémontrans (3) *Burman l. c.* Tom. III. pag. 659.

L'an 1653. qui lui avoit été fait dans ſa Bibliothèque ; *Meibom* fut diſgracié & obligé de quitter la *Suède* (*).

Cependant Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* étoit ſur ſon retour en *Suède*, où il étoit renvoïé par ſa Cour pour la raiſon alléguée ci-deſſus (*a*). La froideur entre la Reine & le Comte *Magnus* faiſoit une partie de ſon inſtruction. *Bourdelot*, pour effacer la mémoire de ce qu'il avoit dit autrefois contre le gouvernement de *France*, avoit changé de langage auſſitôt qu'il avoit apris que les affaires de ſon Roi alloient mieux, & incontinent que le Sr. *Chanut* fut retourné en *Suède*, il s'attacha aux intérêts de la *France:* & la Reine de *Suède* aïant été obligée de dire publiquement qu'elle le vouloit congédier pour détourner cette haine publique qu'on lui portoit (†); il dit à *Chanut*, que ce n'étoit point un congé qu'elle lui donnoit, mais que cette Princeſſe l'envoïoit en *France* pour traiter de ſa part de choſes ſi importantes & ſi avantageuſes (‡), que l'on y reconnoitroit l'affection de la Reine de *Suède* pour

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 189-191.

(*) Voici ce qu'en dit *Bochart* dans ſa lettre à *Voſſius* du 12. Avril 1653. (1)„ Le pauvre Mr. *Meibom* après avoir été quelque tems à notre table & prêt à ſe voir Précepteur pour le Grec de Sa Majeſté, a été fort honteuſement chaſſé de la table & du Palais *indictâ cauſâ*, pour avoir été aux priſes μετὰ τῦ ἀρχιάτρυ, *qui habet foenum in cornu*... Pour moi j'en ai le cœur ſi ſerré, que je crains d'en être malade. Il ne faut ici qu'un mot de travers contre cette Idole (*Bourdelot*) pour perdre un homme. Que vous êtes heureux d'être retourné ſur vos pas, là où nous nous quittames.... Quand j'en ſerai délivré *borum meminiſſe juvabit*: Et la Perſonne qui le croit le plus, connoitra quelque jour ſon erreur, & aura un regrèt inconſolable de s'être laiſſé ainſi ſurprendre & n'avoir pas ſçu *quid diſtent æra lupinis.*

(†) *Chriſtine*, dit un Auteur, (2) différant toûjours de renvoïer *Bourdelot*, y fut portée à la fin par un ſermon du Chapelain *Erici*, qui, en préſence de tous les Sénateurs, dit à la Cour: que Dieu évomira un jour tous les mauvais Régnans &c. Ce qui émut & ébranla la Reine, qui n'oſant pas ſe venger ſur le Prédicateur, au ſecours duquel tous les Domeſtiques des grands Seigneurs ſeroient accourrus, dit ſeulement: Vous aurez pour Roi celui que vous ſouhaitez, mais il tirera vengeance du tort qu'on me fait.... Pour ajouter foi à de pareilles Anecdotes il faudroit avoir des preuves. Mais l'auteur n'en produit point.

Belles choſes que *Bourdelot* & *Pimentel* avoient miſes dans l'eſprit de *Chriſtine.*

(‡) En combinant les circonſtances & la diſpoſition de la Reine en ce tems-là, on ne ſauroit douter que ces *belles choſes* ne regardaſſent le changement de Religion de *Chriſtine* & le moïen d'introduire le Catholiciſme dans le Roïaume de *Suède*. Non ſeulement *Gal: Gualdo* dit (1) que *Bourdelot* & *Pimentel* étoient du ſecrèt de la réſolution qu'eux-mêmes avoient fait prendre à la Reine de changer de Religion & de ſe démettre de ſa Couronne & que *Bourdelot* fut envoïé en *France* pour fonder le Miniſtére, ſi elle pouvoit y faire ſon ſéjour après l'abdication de ſa Couronne: mais d'autres Ecrivains (2) raportent plus au long ce que l'on voulut que *Chanut* fit en *Suède* pour l'avancement de la Religion Romaine, que la Cour de *Rome* ſe propoſoit alors d'introduire dans ce Roïaume. Voici comment *Wicquefort* en parle:„ Ceux de la Congrégation qu'on appel„ le de *propaganda fide*, aïant réſolu à *Rome* d'envoïer en ce Roïaume-là trois *Jacobins* „ tra-

(1) Tom. I. num. 374. Epiſt. Mſc. Bibl. *Amſtelodamenſis Remonſtr.*
(2) *Feltori* Ot. *Hanov.* §. 125. pag. 201.
(3) Hiſt. de *Chriſtina* pag. 23.
(4) *Vitt. Siri* Mercurio Tom. VIII. pag. 840. &c. & T. IX. p. 346. &c. *Wicquef.* l. c. Liv. II. Sect. IV. pag. 39. &c. cfr. *Oger.* Ephem. pag. 138.

L'an 1653.

lui: mais pour plaire à la Reine, il faloit l'imiter (*a*). Malgré toutes ces libéralités *Bourdelot* eut aſſez d'impudence pour débiter qu'il n'avoit rien gagné en *Suède*, mais qu'au contraire il y avoit dépenſé du ſien au-de-là de vingt mille florins (*b*) (*) & n'aïant pas la conſcience bonne il craignit, que les lettres que la Reine lui donna pour la Cour de *France*, ne fuſſent écrites à ſon desavantage pour le faire tomber en diſgrace. Toutefois *Bourdelot* revint à *Paris* fort prévenu de ſon propre mérite. Il y trancha du grand & voulut à peine reconnoitre ſes anciens amis (†).

Comme toute choſe change dans ce monde, dit l'Editeur des Mémoires de *Chanut* (*c*); la faveur, que le Sr. *Bourdelot* avoit auprès de la Reine de *Suède*, s'évanouit auſſitôt qu'il en fut parti. La ſuite en fut telle, que la

(*a*) Idem *Tom. III. p.* 205. 206. *Mém.* de la Houſſ. *T. II. p.* 350.
(*b*) Burman *T. III. p.* 673. & Chanut *l. c. p.* 189 & 206.
(*c*) *Mém. l. c. p.* 243. 254 & 255.

Singulière faveur de *Bourdelot* auprès de la Reine & combien d'argent il emporta de *Suède*.

(*) *Voſſius* écrivit à *Heinſius* au mois de Mars 1652. (1) „ Bourdelotius *gaudet titulo primarii Archiatri bonoribuſque ampliſſimis. Nullus unquam Princeps majori exceptus eſt* „ *pompa. Quatuor ſcutatorum millia illi ſingulis annis perſolvenda idque ſex menſibus ante-* „ *quam tempus ſolutionis expiret. Exegit à* Bidalio *pro impenſis itineris quatuordecim florenorum millia. Obtinet præterea domicilium ampliſſimum in Arce regia, ferculaque accipit in-* „ *numera ex culina regia. Vides quid non poſſit impudentia gallica. Quis non juret Dæmonum fieri inſtinctu, quotiescumque probus aliquis & prudens vir aulam ingreditur? Ve-* „ *rùm de his liberius aliquando coram*". Dans une autre lettre du 10. Juillet 1653 *Voſſius* dit au même *Heinſius*: (2) „ *Tonſoris ruſtici filius abiit, evaſit, nescio aurone an diris* „ *onuſtior. Valde æſtive viaticatus illuc venerat: Auferet vero nunc plus quam quin-* „ *quaginta imperialium millia. Infinitas de illo coram narrabo fabellas*". Un autre Ecrivain rapporte à ſon ſujèt: (3) „ Bourdelotum *Sueci ob maximas in illum collatas liberalitates odio proſequebantur. Ferunt enim illi centum millia thalerorum donata fuiſſe, Sueci-* „ *que quod exteris dabatur ſuis molendinis ſubduci nec immerito credebant*".

Vanité extrême de *Bourdelot* & rabaiſſement de ce perſonnage.

(†) *Guy Patin* écrivit à *Spon* (4) „ notre maitre *Bourdelot* ſe fait ici porter en chaiſe, „ ſuivi de quatre grands Eſtaffiers. Il n'en avoit par-ci-devant que trois, *ſed è paucis* „ *diebus quartus acceſſit.* Il ſe vante d'avoir fait des Miracles en *Suède*: mais je penſe „ que ce ſont de tels Miracles que ceux des Jéſuites au *Japon*. Il a dit à un de ſes A- „ mis, qu'il auroit l'Abbaïe qu'on lui avoit promiſe. Ne voilà pas du Bien de l'Egliſe bien colloqué & dignement emploïé? Qu'il faloit envoïer un homme en *Suède* „ & qu'il eſpéroit d'avoir la commiſſion de cette Légation. He bien, le Compagnon, „ ajoute *Patin*, n'a-t-il point bonne opinion de ſa perſonne, pour le fils d'un Barbier „ de *Sens*? Ne ſerez-vous point étonné, voire même tout ravi de joïe, quand vous „ l'entendrez nommer, Mr. de *Bourdelot*, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien envers la „ Séréniſſime Reine de *Suède*. Voilà ce que vaut l'ambition d'un homme, & un eſprit „ myſtique, relevé, métaphyſique, tel que celui-là! Dans une autre lettre *Patin* dit:" Les Rieurs ne ſont plus du côté de *Bourdelot*, j'apprens de bonne part, que *Bourdelot* n'eſt point bien avec la Reine de *Suède*, & qu'il eſt en grand danger de n'être ni Abbé, ni Ambaſſadeur: qu'elle a écrit contre lui à la Cour, & en ce cas-là, que deviendra ce Palladin de bonne fortune, qui par-ci-devant étoit Barbier & fils de Barbier:

„ *Qui Tonſor fueras toto notiſſimus orbe.* &c.
„ *Quid facies iterùm, Cinnâne? Tonſor eris.*

(1) *Burman* Syll. Tom. III. pag. 635.
(2) *Burman* l. c. pag. 673.
(3) *Sprenger* Roma Nova p. 166. cfr. *Buch. und Stats Cab.* §. XII. p. 72.
(4) Dans ſes lettres Tom. I. num. 71. 72. & 74. pag 382. &c.

L'an 1653.

Tel étoit ce méchant perſonnage, qui par la forte recommandation de ſon Compatriote le Sr. *Saumaiſe* fut ſi bien reçu à la Cour de *Chriſtine* pour le plus grand malheur de la *Suède*: & par ce qui a été raporté ci-deſſus de ces deux hommes, *Nicolas Heinſius* a eu grande raiſon de dire (*a*) „ qu'on étoit fortement perſuadé en *Suède*, que par le miniſtére de *Saumaiſe* & de „ *Bourdelot* la Reine *Chriſtine* s'étoit perduë." Le portrait qu'a fait de cet Abbé Mr. *P. Burman* le jeune, revient à ce qu'on en a dit & lui reſſemble fort (*), auſſi bien que l'épigramme qu'un Jéſuite fit contre lui de ſon vivant (†). Il mourut à *Paris* en 1685. par un accident funeſte (*b*). Il prit une partie d'un morceau d'opium, qu'un valet inconſideré avoit mis dans un pot de Roſes muſcates. Comme dans l'état de ſon aſſoupiſſement on s'empreſſoit de l'échauffer, il fut brûlé au talon par une baſſinoire, & n'en ſen-

(*a*) Burman *l. c. pag.* 339. *voïez ci-deſſus l'art. de* Saumaiſe *pag.* 234.

(*b*) Dict. *Hiſt. par.* Moreri *art.* Bourdelot

de s'adonner à la recherche de quelques remédes non vulgaires, *quorum novitate capiantur & alliciantur ægri, qui volunt decipi.* Ne voilà-t-il pas un homme de bien pour „ un Abbé. Il dit, qu'il ſe guérira lui-même, puiſque les Médecins ne peuvent le guérir: néanmoins il doit craindre l'hiver prochain, puiſqu'il eſt ſi décharné: au-moins „ fera-t-il beaucoup s'il peut guérir ſon eſprit: qui eſt bien extravagant". Il y a une lettre de Made. la *Palatine* ſur ce que l'Abbé *Bourdelot* avoit dit, que l'Eſpérance étoit maigre & que le Déſeſpoir étoit gras. Elle eſt jointe à une autre que Mr. le Comte de *Buſſy* écrivit à Made. de *Corbinelli* le 8 Mai 1671.

Portrait de *Bourdelot.*

(*) Bourdelotius *Gallus, natione Burgundus*, dit Mr. Burman, (1) *qui mirificam in aula* „ *Chriſtinæ ſcenam tunc temporis egit, & quum eam nugis levibus, dicteriis nonnullis acu-* „ *tis, aliiſque biſtrionicis artibus, quas impudentia & populares dicacitas, individuæ* „ *ignorantiæ ſociæ, comitabantur, mirum in modum infatuatam faſcinarat, plurimos viros* „ *egregios & ſolide doctos ex Aula Ejus deturbarat, interque eos* Valeſium *noſtrum, quem* „ *ut Pædagogum traducere, & qui nihil aliud legerat, aut ſcire prætер* Ammianum Mar- „ *cellinum & varias lectiones* Caſſiodori: (ex quo inſcitia ejus patebat) *ſe verò noſſe ridere* „ *& ſerere jocos, qui* Chriſtinæ *placerent, coram ipſa Regina jactare & effutire, auſus* „ *fuerat. In cujus ſanè hominis malignitate imaginem ſuam ultro agnoſcere debent nonnulla* „ *ejusdem nationis vilia ac fœda Aularum Mancipia adulatoria, qui cum ex Mileſiis qui-* „ *busdam fabulis ac ſimilibus vernaculis chartis Voluſianis faceti & ingenioſi facti, ſed om-* „ *nium ſcientiarum & elegantiorum literarum rudes, nec niſi levitate, arrogantia ac gar-* „ *rulitate conſpicui ſint, meritis tamen virorum doctiſſimorum, quos fatuo Pedantium nomi-* „ *ne proſcindunt, petulanter detrabere, & egregia eorum ſcripta, quorum ne titulos quidem* „ *per tranſennam unquam inſpexerunt, traducere ſuſtinent, ſed interim peritioribus genui-* „ *nam ſe novæ Arcadiæ progeniem eſſe produnt.... (2).*"

Epigramme contre *Bourdelot.*

(†) La voici (3).

BOURDELOTO ARDELIONI:

Fama eſt, ignaro quondam Jove, nomina multa
Et ſumſiſſe ſibi munera multa Deos.
Se trino imprimis jactabat ſtemmate Phœbus. *Ah!*
Nam Medicus, Vates & Citharœdus erat.

(1) *Burman* in Præfat. ad *Henrici Valeſii* Emendat. & Critic. Libros.

(2) Vid. *Burmanni* Syll. Epiſt. Tom. III. p. 649.

(3) V. *Menagiana* T. III. p. 373. où Mr. *Ménage* y répond.

L'an 1652.

Il a été marqué ci-deſſus que *Saumaiſe* & *Voſſius* avoient tant de pouvoir ſur l'eſprit de cette Princeſſe, qu'elle fit appeller auprès d'elle tous les Savans qui avoient l'approbation de ces deux Meſſieurs. Ils ne ſe trompèrent pas en la Perſonne de *Bochart*, car il joignoit au caractère d'homme de bien & de probité, une vaſte érudition, qui le faiſoit conſidérer de tous ceux qui eſtimoient les ſciences. C'eſt dans ce ſentiment-là que la Reine lui fit une réponſe remplie d'expreſſions ſi polies & ſi gracieuſes & qui marquoit l'eſtime particulière qu'elle avoit pour lui. Aux invitations réitérées (*) que *Chriſtine* lui fit faire par *Voſſius* de la venir voir, il ſe mit en voïage au mois d'Avril 1652. en compagnie de *Voſſius* & de *Huet* (a). Etant arrivé à *Halmſtadt* en *Hallande*, province méridionale de *Suède*, il reçut la lettre de la Reine, que voici :

Stockholm le 13. *Mai* 1652.

Sitôt que j'ai appris vôtre arrivée en Hallande *& l'empreſſement que vous aviez de continuer votre voïage juſques à ma Cour, j'ai voulu expédier le porteur de la préſente pour vous ſervir de guide. Je lui ai donné encore une ſeconde commiſſion, laquelle s'adreſſe à mon Bibliothecaire, lequel ſe trouve en votre ſuite. Je lui commande de retourner ſur ſes pas & de ſe rendre en* Hollande *pour y attendre mes ordres pour un plus long voïage. Je ſuis faché que ſon inconſidération m'oblige de lui ordonner pour ſa diſgrace un voïage qu'autrefois mon ſervice me lui a fait propoſer. J'ai toûjours eu le deſſein de l'envoïer en* Angleterre *& en* Eſpagne *pour faire des recherches pour augmenter & embellir ma Bibliothèque, mais dans ce tems-là je n'avois pas l'intention que j'ai maintenant, & je vous prie de croire que perſonne n'a travaillé à ſa perte que lui-même, & vous trouverez mon humeur diſpoſée de la ſorte, qu'aucun ne pourra ſe vanter d'avoir le pouvoir ſur mes inclinations. Elles ſe portent toûjours où je trouve le mérite, & quand l'on a eu part dans mon eſtime, je ne ſuis pas accoûtumée de m'en dédire, ſi ce n'eſt qu'on*

(a) *V.* Huet *l. c. pag.* 72 *&* 105.

(*) On le voit dans les réponſes de *Bochart* à *Voſſius* dont les originaux ſe conſervent encore dans la Bibliothèque des Remonſtrans à *Amſterdam* (1). Nous en donnerons une ci-deſſous, où, entr'autres choſes, il fait éclater ſa joïe d'avoir reçu la prémière lettre de la propre main de la Reine, & marque la raiſon pourquoi il ne pouvoit pas venir auſſitôt en *Suède*.

V. l'Append. num. XVI.

(1) V. auſſi ſes autres lettres XIV. Cal. Dec. 1650. & du 13. Mars 1651. Tomo III. oper. *Bocharti* p. 1251

qu'on s'en rende indigne par quelque faute. Venez donc ſans crainte & croïez qu'il n'y a perſonne qui eſtimera au plus juſte prix votre mérite que moi

L'an. 1652.

Chriſtine.

On remarque dans cette lettre la réſolution qu'avoit priſe *Chriſtine* de chagriner *Voſſius* en le renvoïant ſur ſes pas, pour demander pardon à *Saumaiſe*, qu'il avoit deſſein d'attaquer dans ſes Ecrits, ou contre lequel il devoit avoir déja écrit quelque choſe, comme on l'avoit fait croire à la Reine (*a*). Nous avons parlé ci-devant de la ſource de cette quérelle, pour la fin de laquelle *Voſſius* ſoupçonna *Bourdelot* d'avoir ſuggéré à *Chriſtine* de lui impoſer cette amande honorable (*).

Tout cela ne devoit en rien regarder Mr. *Bochart*. Auſſi étant arrivé à *Stockholm* il fut reçu fort gracieuſement de la Reine, qui lui donna des marques publiques de l'eſtime qu'elle avoit pour ſon érudition (†). Il eſt vrai qu'il y vint dans des circonſtances, où il ne trouva pas tous les agrémens, auxquels il avoit lieu de s'attendre. La ſanté de *Chriſtine* chancelloit. Trop d'application à l'étude, car elle y paſſoit les nuits entiéres, lui avoit échauffé le ſang. *Bourdelot* ſon médecin l'avoit obligé à rompre tout commerce avec les Gens de lettres dans l'eſpérance de la gouverner ſeul. Malin qu'il étoit, il ne vouloit pas que des Perſonnes ſolidement ſavantes entraſſent dans la confidence de la Reine plus avant que lui. Il redoutoit *Bochart*, & c'eſt pourquoi il tâcha de le chagriner & de lui jouer de petits tours (*b*). Entr'autres, *Bochart* devoit lire quelque choſe de ſon *Phaleg* dans une aſſemblée, où la Reine avoit dit qu'elle vouloit être. Le jour fut pris pour l'aſſemblée. Mais *Bourdelot* qui diſpoſoit de l'eſprit de cette Princeſſe, & qui vouloit l'empêcher de faire cet honneur à *Bochart*, lui tâtant le pouls le matin du jour de cette aſſemblée, lui dit, qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prit un remède. La Reine aïant ſuivi l'or-

Bourdelot fut cauſe que *Bochart* n'eut pas tant d'agrément en *Suède*. Il s'en retourna en *France* & y mourut.

(*a*) *Menagiana* Tom. I. pag. 350. rectifié au Tome III. pag. 386.
(*b*) Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr. pag.* 394. Niceron *Hommes ill: T. I. p.* 53. Huet *l. c. pag.* 155.

(*) *Voſſius* en écrivit à *Heinſius* le 19. Juil. 1652,, (1) *Procul dubio Aliptes ille δεκησίσοφος aliquod σόφον φάρμακον contumeliæ huic adhibuit.*

(†) La Reine de *Suède* dit *Perrault* (2) attira *Bochart* à ſa Cour & lui fit un accueil & un traitement très-honorable. De jeunes fous, qui approchoient la Reine, ont fait cent mauvais contes ſur le voïage qu'il fit en *Suède*, mais rien y a donné lieu, que ſa haute réputation & ſa gravité, que lui donnoit ſon grand mérite. Mr. *Ménage* dit: (3),, C'étoit une belle choſe à voir, que de voir Mr. *Bochart* jouer au volant avec la ,, Reine de *Suède*! La Reine l'aïant preſſé un jour d'y jouer avec elle, il mit manteau ,, bas & joua. Ses amis lui en firent la guerre, & lui dirent, qu'abſolument il devoit ,, refuſer de le faire",

Accueil que la Reine fait à *Bochart*, qui joua au volant avec elle.

(1) *Burman* l. c. Tom. III. pag. 637.
(2) *Hommes* illuſtr. Tom. II. pag. 179.
(3) *Menagiana* Tom. I. pag. 324. & *Bayle Dict.* art. *Bochart* lit. *D.*

L'an 1652. l'ordonnance de ſon Médecin demeura au lit & n'alla point à l'aſſemblée. Elle s'informa ſeulement le lendemain, comment la choſe s'étoit paſſée. Mais cela ne fut pas capable de conſoler *Bochart* de la pièce que *Bourdelot* lui avoit jouée. Il s'en plaint amérement dans une lettre à *Voſſius* (*a*) & dit entr'autres choſes: J'ai lû le principal du *Phaleg* devant trois ſortes d'auditeurs: les uns doctes & judicieux, qui en ont témoigné de la ſatisfaction beaucoup plus que je n'eſpérois, & de ce nombre a été en certaine action la Reine elle-même... d'autres ignorans & gens de bien, qui ont ſuivi le branle de ces prémiers: d'autres brèf ignorans & malins, qui ont fait leur poſſible pour le décrier, mais n'ont fait que de ſe décrier eux-mêmes, & s'attirer la juſte colére des gens d'honneur, qui les regardent comme monſtres, mettant *Bourdelot* dans cette dernière claſſe. Cela n'empêcha pas pourtant que *Bochart* ne fut toûjours vû de bon œil de la Reine. Il rendit même de bons offices auprès d'elle à ſes amis pendant un an & plus qu'il ſéjourna à *Stockholm* (*). Ce fut à la perſuaſion de *Chriſtine* qu'il ſe mit à travailler même en *Suède* ſur ſon *Hierozoicon* ou l'hiſtoire des Animaux de l'Ecriture (*b*). *Bochart* lui témoigna auſſi, quelque part, ſa gratitude, des bons Manuſcrits Arabes qu'elle lui avoit fournis à ce deſſein (*c*). Cet ouvrage & ſon *Phaleg* & *Canaan*, qui ſont les deux parties de la Géographie ſacrée, ſont remplis d'une érudition preſqu'inconcevable, ont acquis à *Bochart* une réputation immortelle. Il partit de *Suède* avec *Naudé*, à la ſuite de l'Ambaſſadeur *Chanut*, au mois de Juillet 1653 (*d*). Mr. *Ménage* nous a conſervé une belle épigramme de *Bochart*, qui eſt peut-être l'unique de lui. C'eſt une comparaiſon de *Chriſtine* de *Suède* avec la Reine de *Saba* (*e*) (†). A ſon re-

(*a*) *Elle eſt du* 12. *Avril* 1654 *à la Bibl. des Remontrants d'*Amſterd. *Tom. I. Epiſt. Mſc. num.* 373.

(*b*) *Lettre LXIII. de* Guy Patin *à* Spon *T. I. pag.* 338. *& lettre de* Naudé *à* Gaſſendi *du* 19. *Oct.* 1652.

(*c*) *V. vers la fin de la Préface de cet ouvrage.*

(*d*) Burman *l. c. pag* 673.

(*e*) Ménag. *T. III. p.* 385. *item* Almeloveen. *Amoen. Th Phil. p.* 33.

Bochart ſert ſes amis auprès de *Chriſtine.*

(*) *Heinſius* écrivit là deſſus à *Voſſius* l'an 1653 (1). „ Samuelem Bochartum *Virum* „ *clariſſ. quid ni Parentis loco veneremur, qui innocentiam noſtram contra nefarias Protemedicorum artes & inſidias tam ferviđe tuetur? Rarum certe in illo exemplum eſt, ſummæ* „ *integritas cum ſumma eruditione conjuncta*".

Epigramme de *Bochart* à la louange de *Chriſtine.*

(†) La voici:

„ *Reginæ celebres longo memorantur in ævo*
„ *Vix duæ, & in mundi partibus oppoſitis:*
„ *Una Noti Regina, ſacris pridem inclyta libris,*
„ *Altera in Arctoi cardine nata Poli.*
„ *Quas ſi contuleris, quam ſit præſtantior Orbem*
„ *Quæ regit Arctoum, carmine diſce brevi:*
„ *Illa docenda ſuis Salomonem inviſit ab oris,*
Undique ad hanc docti, quo doceantur, eunt.

Ici l'on remarquera en paſſant, que ſi Mr. de *Voltaire* eut lû cette épigramme, ou s'en fut ſouvenu, il ſe ſeroit épargné la comparaiſon qu'il fait dans une de ſes lettres au Roi de *Pruſſe* (2).

(1) *Burman* l. c. Tom III. pag. 673.

(2) Oeuvres de *Voltaire* Tom. VI. pag. 160.

L'an 1652.

voit auſſi compter plus de vingt, ſoit diſant ſavans, dont la plûpart tiroient des penſions honorables de *Chriſtine*, ou ne partoient pas d'auprès d'elle ſans quelques marques réelles de ſa libéralité (*a*): au lieu qu'on ne nommera pas un ſeul *Suédois*, à l'exception du Profeſſeur *Hambræus*, qui jouit en ce tems-là de pareils avantages à la Cour de *France*. Et ſi alors à la Cour de *Suède*, comme c'eſt la vérité, il n'y avoit pas moins de ſavans d'autres nations étrangéres, qui participaſſent aux appointemens comme les *François*, & qu'il y eut eu des *Suédois* qui en témoignaſſent du mécontentement; on devroit d'autant moins le trouver étrange, qu'aucune nation, ce me ſemble, ne ſouffriroit patiemment, que des Etrangers prétendiſſent que tout leur eſt dû & jouiſſent de tous les avantages préférablement à ceux du païs-même (*b*). Mais c'étoit alors la mode à la Cour de *Suède*. La Reine avoit pris depuis longtems les airs & les manières *Françoiſes*. Ceux de cette nation tâchoient auſſi de s'en prévaloir & ſe plaignirent toûjours qu'on ne les diſtinguoit pas aſſez (*c*). Par bonheur ils ne pouvoient pas reſter longtems d'accord. Ils ſe déchiroient l'un l'autre & cela faiſoit qu'on les décrioit à bon droit, puiſqu'ils décrioient eux-mêmes leur propre nation. On n'a qu'à lire le témoignage que leur en rend leur propre Compatriote Mr. *Chevreau*, qui étoit ſur le lieu (*), pour être aſſuré de ce qu'on vient de dire: & ſi on ne peut pas réprouver un autre témoin auſſi irréprochable que lui, on ſera forcé de croire, que ces Mrs. *François*, pour couronner leur ouvrage, ont pillé la belle Bibliothèque & les Cabinèts de *Chriſtine*, que *Voſſius* n'avoit fait que grapiller (*d*); comme nous le verrons ci-après. Ceci ne regardoit pourtant pas notre *Huet*. Il étoit trop honnête homme, & il ne ſe mêla point des intrigues de ſes Compatriotes. Son voïage de *Suède* ne fut pas non plus ſans fruit pour lui. Il en raporta un Manuſcrit d'*Origéne* qu'il avoit copié dans la Bibliothèque de la Reine & qu'il publia ſeize

(*a*) *On en citera quelques-uns ci-après.*

(*b*) Nemeitz *Penſées raiſonnées, Vme. Part.* p. 121. *item Voïage d'*Eſpag. *Tom. II. p.* 11. Wicquef. *Ambaſſ. Sect. XVII. p.* 213.

(*c*) Baillet *vie de* Deſcartes *libr. VII.* §. *XVIII.*

(*d*) *V. la lettre de* Heinſius à Gronovius *d'Août* 1654. *dans* Burman *l. c. T. III.* p. 333.

Quels étoient les *François* qui étoient auprès de *Chriſtine*.

(*) Il en parle dans ſa lettre à *Saumaiſe* datée de *Stockholm* le 28. Mars 1653. (1) „ Nous „ avons ici de certaines Gens, qui ne ſe font pas un grand ſcrupule de faire tomber ceux „ qui ſe rencontrent dans leur chemin, pourvû qu'ils s'élèvent: qui ont du mépris „ pour ce qu'ils n'ont pas, & qui mépriſent par conſéquent l'honneur, le mérite & la „ vertu. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt, qu'ils ne ſont ni *Gothes* ni *Vandales*, mais „ *François*, qui décrient partout leur nation: qui ſont partout décriés eux-mêmes, & „ qui ne laiſſent pas de profiter de l'aveuglement de la Fortune. Je ſais bien, que je „ n'acheterai pas la fortune à ce prix-là: & quoiqu'il arrive des bontés que la Reine „ continue d'avoir pour moi, je ſerai content, pourvû que je n'aïe rien à me repro„ cher". Voilà ce qu'en dit le ſécrétaire *François* de *Chriſtine*.

(1) V. les Oeuvres mêlées de *Chevreau* I. Part. pag. 2.

seize ans après (*a*). C'est néanmoins à cause de cet ouvrage qu'il eût une dispute fort vive avec son ancien ami *Bochart*, qui l'accusa d'avoir obmis, de dessein prémédité, dans ses *Origeniana*, un passage d'*Origéne* dans son Ouvrage sur Sr. *Matthieu*, parce qu'il étoit contraire au dogme de la Transsubstantiation (*). L'Evêque *Huet* répondit vigoureusement & prétendit que c'étoit un pur oubli. Mais *Bochart* ne laissa pas d'y répliquer (*b*). L'an 1652.

Quant à la Reine *Christine* qui s'étoit transplantée à *Rome* pour toûjours, elle voulut l'attirer auprès d'elle en 1659, mais il n'avoit pas grande envie de se fixer en *Italie* (*c*). Pour ce qu'il dit lui-même (*d*): que Mr. le Comte *Tott* alors Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France*, lui avoit fait dire de la part de la Régence de *Suède*, qu'elle le souhaitoit pour lui confier l'éducation du jeune Roi *Charles XI.* qui remplaça en 1660. son Père *Charles-Gustave* successeur de *Christine*; c'est un fait entiérement ignoré en *Suède*, que les Auteurs des *Acta Literaria Sueciæ*, de l'aveu même de Mr. *Niceron* (*e*) ont réfuté d'une manière invincible. Voici en abrégé ce qu'ils en ont dit (*f*): Si le soin d'élever le jeune Prince *Charles* fut dès le commencement de l'année 1660 confié par le Roi son Père à Mr. *Figrelius Gripenhielm*: si les Tuteurs de ce Prince, après la mort de son Père, qui arriva la même année, l'en jugérent capable: si ces Tuteurs favorisoient si peu la Religion Catholique-Romaine, qu'ils ne permirent pas même à la Reine *Christine*, qui étoit en ce tems-là à *Stockholm*, l'exercice public de sa Religion: s'il ne se trouve aucun vestige dans les regîtres des Archives, ni dans les Instructions du Comte *Tott*, qu'il en dût faire la proposition à *Huet*: & si ledit *Gripenhielm* a toûjours resté Précepteur du jeune Prince à la satisfaction de tout le monde; avec quelle vraisemblance pourra-t-on avancer, que Mr. *Huet*, homme savant à la vérité, mais Catholique-Romain de Religion, auroit pû être appellé, d'un consentement commun des Tuteurs & du Sénat de *Suède*, pour donner l'éducation au Prince & diriger ses études? C'est donc en vain que *Huet* prétexte l'âpreté du climat & de la Nation pour n'avoir pas voulu accepter la place qu'on lui destinoit (*g*). Il a pû aisément la refuser, puisqu'elle ne lui a jamais été offerte. Cependant il eut l'honneur dix ans après d'être nommé sous-Précepteur du *Dauphin* de *France* sans au-

Huet dit en faux qu'on voulut lui confier l'éducation du Roi de *Suède*.

(*a*) Huet *l. c. p.* 107. Olivet *l. c. p.* 394. *item Eloge Historique de* Huet *dans les* Huetiana.

(*b*) *V. ces Ecrits dans* Tilladet *Dissert. T. I. pag.* 1-36-194.

(*c*) Olivet *l. c. pag.* 396.

(*d*) Huet *l. c. pag.* 232. & Huetiana *l. c.*

(*e*) Mém. *des hommes ill: T. I. pag.* 53. & 60.

(*f*) Acta liter. *Sueciæ ann.* 1723. *p.* 466. *&c. it. pag.* 186. *supra.*

(*g*) Huet *l. c. pag.* 232.

(*) Voici ce passage traduit en latin: ... „ *Et cibus ipse per Verbum Dei & orationem* „ *consecratus, secundum illud ipsum quod materia constat, in ventrem abit & in receſſum* „ *ejicitur*"..... & en François: ... *Si tout ce qui entre dans la bouche va au ventre & puis est jetté au retrait: aussi cette viande qui est sanctifiée par la parole de Dieu & par la* „ *priére, selon ce qu'elle a de materiel va au ventre & est jettée au retrait...* (1). Passage d'Origéne contre la Transsubstantiation.

(1) Rapporté par *Tilladet* l. c.

L'an 1650.

autre appui que ſon mérite (*a*). Neuf ans après il publia ſon excellent livre, la *Démonſtration Evangelique*, qui lui fit beaucoup d'honneur dans les païs étrangers, mais lui attira pluſieurs adverſaires dans ſa patrie (*b*). Il ſe loue beaucoup de ce que cet Ouvrage avoit trouvé, entr'autres, l'approbation du célébre *Samuel Pufendorf*, qui ſur ce fondement l'avoit exhorté à travailler à la réunion des Catholiques & des Proteſtans, faiſant comprendre par une lettre à ſon Frère *Eſaïe Pufendorf*, (*c*) & après à Mr. de *Feuquieres* Ambaſſadeur de *France* en *Suède*, que ſi la méthode, dont l'Auteur s'étoit ſervi, étoit emploïée à cette réconciliation, on pourroit s'en promettre une favorable iſſuë & qu'il ſe rendoit preſque garant du Parti Luthérien. L'Abbé *Tilladet* ajoute, que quoique la difficulté de l'entrepriſe parut devoir effraïer Mr. *Huet*; tant de belles apparences le raſſurèrent, & qu'il jettoit déja le plan & le fondement de l'ouvrage: mais que les préparatifs que l'on faiſoit dès-lors en *France* pour la révocation de l'Edit de *Nantes*, avoient ſi fort effarouché les eſprits des Miniſtres & des aſſemblées des Proteſtans en ce païs-là, qu'ils ſe défièrent des invitations amiables que *Huet* leur fit faire, & que ce projèt de conciliation ſe diſſipa comme tant d'autres de cette nature. Mr. *Huet* ſe démit de ſon Evêché d'*Avranches* à cauſe de ſes infirmités & paſſa le reſte de ſa vie au Collège des Jéſuites à *Paris*, où il mourut l'an 1721. âgé de nonante & un ans.

On ſeroit en état de fournir encore des particularités aſſez intéreſſantes ſur pluſieurs autres ſavans *François* qui furent en ce tems-là à la Cour de *Chriſtine*, ou qui eurent quelque commerce avec elle. Mais comme cela nous méneroit trop loin, & ne ſeroit peut-être pas du goût de tout le monde, nous en toucherons ſeulement quelque choſe, & nous indiquerons les ſources où l'on peut puiſer une plus ample inſtruction par raport à la liaiſon que ces gens ont eu avec cette Princeſſe.

Autres ſavans de *France* qui vinrent en *Suède*, ou furent en commerce de lettres avec *Chriſtine*.

Du nombre de ceux qui paſſèrent plus ou moins de tems en *Suède*, furent *Raphaël Trichet du Freſne* Garde du Cabinèt de Médailles & de Peintures de la Reine, d'où il emporta pluſieurs Piéces curieuſes avec lui en *France* (*d*).

Naudæus ou *Naudé* prépoſé à la Bibliothèque de la Reine, qui fut après pillée. On voit par ſes lettres à *Voſſius* & à *Gaſſendi* (*e*) que *Chriſtine* en l'appellant en *Suède* à la recommandation du prémier, ſon ami, lui avoit écrit elle-même & avoit accompagnée ſa lettre d'une bonne lettre de change: que lui aïant de grandes obligations au Cardinal *Mazarin*, comme Chèf de ſa Bibliothèque, ne vouloit le quitter qu'avec ſon agrément: que lui & les autres *François* paſſoient le tems fort à leur aiſe à *Stockholm*: que *Chriſtine*

(*a*) Olivet *l. c. pag.* 396.

(*b*) Huet *l. c. p.* 284 & 285.

(*c*) Tilladet *l. c. dans la préf. §. XXXIV & XXXV. & Tom. II. pag.* 180-186. *où je trouve la lettre de* Pufendorf *à ce ſujèt.*

(*d*) Huet *l. c. pag.* 111. Burman *l. c. Tom. III. pag.* 12 & 659. Leben Chriſtinæ *p.* 17. *Epiſt.* Heinſii *ad* Putean. *in Epiſtol.* Maglia-bechi *Tom. I. p.* 207. *il eſt dit dans le Supl: du Dict. Hiſt. de* Moreri *qu'il avoit été Bibliothécaire de* Chriſtine & *qu'il s'étoit acquité dignement de cet emploi: mais le témoignage de* Heinſius *prévaut ici ſur les* Chævreana.

(*e*) Burman *l. c. pag.* 333. Beeman *Hiſt. Civ. pag.* 636.

L'an. 1651.

Cerizantes, celui qui ſupplanta *Hugo Grotius* dont nous avons parlé ci-deſſus (*a*).

Un certain Marquis de *Marigny*, qui étoit préſent, quand Mr. *Grotius* prit congé de la Reine. Mr. *Némeitz* dit qu'il pouvoit beaucoup auprès d'elle. Cela ne l'empêcha pas de faire enſuite un portrait fort injurieux de cette Princeſſe: marque aſſurée d'un cœur bien noir (*b*) (*).

Mais d'autres ſavans *François* en plus grand nombre, ſans venir en *Suède* eurent un commerce de lettres avec *Chriſtine*. Nous ne pouvons pas nous diſpenſer de produire dans l'appendix entr'autres, la belle Ode que Mad. la Comteſſe de *la Suze* lui addreſſa, & la lettre que le célèbre Mr. *Blaiſe Paſcal* écrivit à cette Reine en lui envoïant ſa Machine de la *Roulette* nouvellement inventée.

v. l'Append. num. XIX & num. XX.

Pour les autres *François* nous ne nommerons que les plus connus, ſans égard ni au rang ni à la chronologie. Mr. *Gaſſendi* avoit fait déja trop de bruit dans le monde par ſon grand ſavoir & ſes autres belles qualités, pour que *Chriſtine*, qui étoit alors dans le fort de ſes études put ignorer un ſi grand homme. La lettre, qu'il lui écrivit le prémier, fait voir, que *Bourdelot* lui en avoit écrit & lui avoit donné lieu de le faire. On peut lire cette lettre de *Gaſſendi* dans l'appendix. Voici la réponſe flateuſe que *Chriſtine* lui fit. Elle eſt du 27. Septembre 1652 (†).

v. l'Append. num. XXI.

Mr.

(*a*) *V. ci-deſſus pag.* 77. *it.* Manes Grotii *p.* 471. Wicquef. *Mém. num.* 578. *pag.* 213.

(*b*) Manes Grot. *pag.* 476. Némeitz *Gedanck. pag.* 151. Menagiana *T. II. pag.* 321. Chevreau *l. c. pag.* 99.

lain ſur la *Pucelle d'Orléans*, à la compoſition duquel il emploïa trente ans, dont il fut raillé par ce diſtique du Sr. *Mommor:*

„ *Illa Capellani dudum expectata Puella*
„ *Poſt tanta in lucem tempora prodit anus.*

(*) C'eſt dans une lettre écrite de *Bruxelles* (1). C'eſt ce même *Marigny* qui a ſoutenu qu'un bon Poëte n'eſt pas plus néceſſaire dans un Etat qu'un excellent Cuiſinier: ou qu'un bon Brodeur ſelon la penſée de *Paſcal*: ou qu'un bon Joueur de quilles ſelon *Malherbe*, dit Mr. *Chevreau* (2).

(†) C'eſt la véritable date de cette lettre, comme on le voit par la prémière lettre, qui eſt du mois de Juillet de la même année, que Mr. *Gaſſendi* écrivit à *Chriſtine*. Mrs. *Malherbe*, *Colomiés* & l'Auteur du Nouveau Recueil de Harangues ſe trompent donc, en citant cette lettre de *Chriſtine* comme écrite en 1642. Au reſte *Malherbe* dit au ſujèt de cette lettre de la Reine: (3) „ qu'elle eſt d'un langage auſſi pur, que s'il étoit „ récemment ſorti de la Cour de *France*. On s'appercevra ſans doute, ajoute-t-il, que „ les mots *eſtime* & *eſtimer* y ſont fréquens: mais il faut penſer auſſi, que c'eſt une „ Reine qui écrit, & d'une manière trop facile, pour s'arrêter à l'examen de ſes mots, „ que ſa plume a tracés. Cette ſorte de négligence ſemble même convenir à une imagination auſſi vive, qu'étoit celle de cette Princeſſe".

(1) Elle ſe trouve imprimée dans l'hiſtoire de la vie de *Chriſtine pag.* 38. &c.

(2) Dans ſes Oeuvres mêlées I. Part. pag. 99.

(3) V. Sa Grammaire *Franç.* pag. 287 & 288. *Nouv.* Rec. de Harangues pag. 108.

L'an 1652.

MR. Vous êtes ſi généralement honnoré & eſtimé de tout ce qui ſe trouve de perſonnes raiſonnables dans le monde & l'on parle de vous avec tant de vénération, que l'on ne peut ſans ſe faire tort, vous eſtimer médiocrement. Ne vous étonnez donc pas s'il ſe trouve au bout du monde une Perſonne qui ſe voit intéreſſée à vous eſtimer infiniment, & ne trouvez pas étrange qu'elle ait ſuborné vos propres amis, pour vous faire connoitre qu'elle ne s'éloigne pas de tout le genre humain, lorſqu'il eſt queſtion de donner à vôtre mérite une eſtime non commune. Je reſte infiniment obligée à celui qui vous a fait connoitre une partie des ſentimens d'eſtime que j'ai pour vous, & je le ſuis d'autant plus, puiſque ce bon office eſt un ſurcroit des autres ſervices qu'il m'a rendus. Et encore que je confeſſe de lui devoir la reſtitution de ma ſanté & de ma vie, & qu'il ſemble qu'après cela il ne puiſſe rien ajouter à ce que je lui dois; néanmoins j'avoue que l'obligation de m'avoir procuré ces aſſurances de votre eſtime égale tous les autres ſervices dont je lui ſuis redevable. Auſſi eſt-il vrai qu'il eſt ſeul digne de ſe vanter de m'avoir procuré ce bien. Mais je vous prie de me donner la ſatisfaction de la durée de notre commerce: & puiſqu'il ne m'eſt pas permis d'eſpérer le bien de pouvoir en préſence vous proteſter mon eſtime & ma bienveillance, permettez au moins que mes lettres vous aſſurent des ſentimens avantageux que je conſerverai toute ma vie pour vous & que les votres me puiſſent donner les confirmations de votre bonne volonté. Souffrez que mes lettres interrompent quelquefois vos méditations & votre loiſir. Je vous conſulterai comme l'Oracle de la vérité pour m'éclaircir de mes doutes, & ſi vous voulez prendre la peine d'inſtruire mon ignorance, vous ne ferez autre choſe, ſi non d'augmenter le nombre de ceux qui ſavent vous eſtimer dignement. Je vous prie de croire, que j'obſerverai vos préceptes auſſi religieuſement que l'on eſt accoutumé d'obſerver les dogmes des plus célébres Légiſlateurs. Jugez après cela combien je vous ſerai redevable des lumiéres que me donneront vos belles connoiſſances & croïez que je ne ſerai jamais ingrate envers vous & que je veux cultiver avec ſoin l'eſtime & la bienveillance d'un ſi grand homme que vous êtes.

CHRISTINE.

Mr. *Gaſſendi* méritoit les louanges de *Chriſtine* incomparablement plus qu'un grand nombre d'autres ſavans de ce tems-là, & on a raiſon de ſouhaiter, qu'elle n'eut jamais connu que des Perſonnes de ſon caractère. Sa

L'an 1652.

profonde connoiſſance en toutes ſortes de ſciences & de litérature eſt trop connuë pour en donner ici quelque détail. Le témoignage que la Reine lui en rend en voulant le conſulter comme l'*Oracle de la Vérité*, mit le comble à la haute réputation qu'il s'étoit acquiſe. „ Quel honneur, s'écrie „ *Malherbe*, pour la mémoire de ce Philoſophe, d'avoir porté ſa réputa„ tion juſqu'au fond du Nord & de s'être attiré, ſans y penſer, l'eſtime & „ l'affection d'une Reine, qui n'avoit pas beſoin de l'éclat du ſceptre pour „ être la gloire de ſon ſexe & une des plus rares merveilles de ſon tems, „ ſoit par la connoiſſance qu'elle avoit des belles lettres en diverſes lan„ gues, ſoit par bien d'autres vertus inſéparables de ſon auguſte Perſonne!" On verra ci-après par les autres lettres que *Chriſtine* écrivit à *Gaſſendi*, que même après ſon abdication elle ne diminua en rien de l'eſtime qu'elle avoit pour lui. En attendant nous donnons dans l'appendix ſa réponſe à la lettre précédente de la Reine à lui.

V. l'Append. n. XXII.

Scarron écrivit à *Chriſtine* une jolie lettre en lui envoïant une de ſes Comédies: (*a*) „ Au ſiècle d'Auguſte, dit-il, on païoit en vers & en proſe „ ce même tribut au Patron des beaux Eſprits, défunct *Mécenas*, qui a été „ un très-galant homme. Quelque bruit pourtant que ſon nom ait fait, „ il n'a ſur Votre Majeſté que l'avantage de la primauté ſeulement, & je „ gagerois le peu de bien que j'ai au Parnaſſe, que Votre Majeſté lui auroit ôté toute ſa pratique & l'auroit fait enrager comme Votre Père le „ grand *Guſtave* auroit fait enrager ſon maître *Auguſte*, s'ils avoient eu à „ diſputer enſemble l'Empire de l'Univers."

L'éloquent *Balzac* aïant reçu en préſent de *Chriſtine* une chaîne d'or pour ſes Ouvrages qu'il lui avoit envoïés, il l'en remercie dans ſa réponſe en diſant: (*b*) „ que d'une même Chaisne Sa Majeſté avoit fait & lié deux pri„ ſonniers.... & au ſujèt des vers (*) qu'il lui envoïa, il lui dit: ſachant, „ Ma-

(*a*) Richelet. *lettres Tom. I. pag.* 232. *Oeuv. de* Balzac. *T. I. p.* 1024. *&c.*
(*b*) *Cette lettre eſt du* 25. *Mars* 1652. *v.*

Vers de *Balzac* à l'honneur de *Chriſtine*.

(*) Les voici: (1) *Ad Sereniſſimam* Chriſtinam *Reginam Sueciæ cum illi Autor opuſcula ſua mitteret:*

„ *Fabricium hic & Scipiadem*, Chriſtina *videbis*
„ *Maxima, ſed magno corda minora Patre:*
„ Guſtavus *tibi namque Pater: non Julia tantum,*
„ *Non habuit natum Jupiter ipſe parem.*

V. l'Append. n. XXIII. (*a*).

Ad Eandem Doctiſſimam & Diſertiſſimam Principem:

„ *Hic te etiam invenies*, Chriſtina, *hic Palladis artes,*
„ *Quas colis, hic ſummi fulmen utrumque Patris:*
„ *Guſtavus nempe ut dextra ſic ore tonabat*
„ *Et tanto exemplo Charta ſuperba mea eſt.*

V. l'Append. n. XXIII. (*b*).

Nous donnerons ci-deſſous le bel Eloge, qu'il fit de *Chriſtine*, dans l'avantpropos de ſon *Ariſtippe*. Mr. *Ménage* en dédiant à *Chriſtine* les Poëmes latins de *Balzac*, lui don-

(1) *Balzac* l. c. Tom. II. pag. 8.

L'an. 1653.

„ l'eſprit & la vertu n'ont point de climat affecté, & qu'ils ſont auſſi bien „ à *Stockholm* & à *Upſal* que dans *Rome* ou dans *Athénes*.... Car Madame „ ce que vous écrivez en notre langue, nous fait tomber la plume de la „ main: & les belles lettres que j'ai vûës de V. M. ſont l'objèt de l'admi- „ ration de tous les Beaux-Eſprits & peut-être auſſi de leur envie. En ef- „ fèt peu s'en faut Madame, que, comme *Philippe* de *Macedoine* de- „ mandoit à ſon fils *Alexandre*, s'il n'avoit point de honte de ſavoir ſi bien „ jouer de la Lyre & ſi bien chanter? je ne demande à mon tour à V. M. „ à quoi elle ſonge de ſavoir ſi bien écrire (*)"?

Mr. *Coſtar* qui envoïa ſes ouvrages à cette Princeſſe ne la loue pas moins dans ſes lettres: & ce bon homme appelle ſon changement de Religion une action magnanime, laquelle, dit-il, a réjoui les Anges & augmenté de quelques dégrés la béatitude éternelle des Bienheureux (*a*).

Il y eut même des Dames *Françoiſes* avec qui *Chriſtine* entretint commerce de lettres & nous aurons occaſion de les citer dans la ſuite. Pour continuer à parler des ſavans, qu'elle honnora de ſes bontés, il y eut encore un Baron *Maximilien* de *Paraſin*, qui fit pluſieurs harangues à la louange de cette Reine & du Roi *Charles-Guſtave* (*b*). Elle lui donna une penſion viagére & le célèbre Hiſtorien de *France* Mr. de *Mézerai* en tira auſſi trois mille florins par an (*c*).

Mais de tous ces Savans-là perſonne ne fut ſi avant dans les bonnes graces de la Reine que *Ménage*. Il avoit fait à ſon honneur la fameuſe Eclogue

(*a*) *V. Ses Lettres T. II. p.* 341.
(*b*) *V.* Palmskold.
(*c*) *Mém. ſur l'hiſt. de* Mézerai *Diſc. prélim. pag. XXXIX.*

(*) Mr. de *Scudery* aïant donné à *Chriſtine* de ſi grands Eloges on aura de la peine à ajouter foi à un fait que le P. *Niceron* raporte de lui (1) ſavoir: qu'elle lui avoit offert & deſtiné une chaine d'or de mille piſtoles, s'il vouloit lui dédier ſon *Alaric*, mais à condition qu'il ôteroit de cet ouvrage le nom du Comte *Magnus de la Gardie*, dont il y étoit fort avantageuſement parlé & qui alors avoit encouru la diſgrace de la Reine: que Mr. *Chevreau* étoit celui qui avoit porté cette offre à *Scudery* mais que celui-ci lui avoit fait cette réponſe: que „ quand la chaine d'or ſeroit auſſi groſſe & auſſi péſante, „ que celle, dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire des *Incas*, il ne détruiroit jamais „ l'autel, où il avoit ſacrifié". Juſques-là il eſt vrai, que *Scudery* y parle avec éloge tant du Comte *Magnus* que de pluſieurs autres braves *Suédois* & belles *Suédoiſes* (2). Mais on a lieu de douter de ce que le P. *Niceron* ajoute: que cette fierté héroïque déplût à la Reine, qui avoit pourtant changé d'avis, & que le Comte *de la Gardie*, obligé de reconnoitre la généroſité de Mr. de *Scudery*, ne lui en avoit pas même fait un remerciement. Si ce fait eſt véritable, il y entre ſans doute beaucoup de généroſité de la part de *Scudery*: & ſi le Comte a manqué de l'en remercier, il faut conſidérer l'état où il ſe trouvoit alors. Nous dirons ſeulement, que peut-être cette hiſtoire eſt-elle confonduë avec une autre qui ſera raportée ci-deſſous. Il ſe peut auſſi que Mr. de *Scudery* ait tiré penſion du Comte *de la Gardie*, comme le fit *Mézerai* en ce tems-là (3).

(1) Mém. des Hom. Ill. Tom. XV. pag. 130.
(2) L. c. Livre X. pag. 342. &c.
(3) V. *Moreri Dict.* art. *Mézerai.*

gue *Françoiſe*, intitulée CHRISTINE, qui lui attira tant de critiques (*a*). Quand il lui dédia les Ouvrages de *Balzac* en latin, elle lui envoïa une chaine d'or de quinze cent francs (*b*). Elle l'invita pluſieurs fois non ſeulement à la venir voir en *Suède*, mais auſſi après ſon abdication, elle le pria de la venir joindre à *Bruxelles*. Etant arrivée en *Flandres* elle lui envoïa un paſſeport en lui mandant, qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin, & que l'affection qu'elle avoit pour lui, valoit bien la peine, qu'il fit le reſte (*c*). Quoiqu'il eut beaucoup de vénération pour cette Princeſſe, il s'excuſa toûjours, aimant trop ſes aiſes. Il lui addreſſa pluſieurs de ſes piéces de poëſies, en Latin, en François & en Italien, qui ſe trouvent dans ſes ouvrages (*d*). La Reine, comme il le dit lui-même, l'honnora ſouvent de ſes nouvelles, & toutes les lettres qu'elle lui écrivit, étoient d'une pureté qui paſſoit la capacité ordinaire des Etrangers. Elle avoit établi dans ſa ville capitale une Academie, qui s'aſſembloit les Jeudis. Pour-lors dit *Ménage* on s'aſſembloit chez moi les Mercredis. Cela lui donna occaſion, en m'apprenant ce nouvel établiſſement, de m'écrire en ces termes: *Ma Joviale eſt tres-humble ſervante de Votre Mercuriale.* J'ai toûjours crû, ajoûte-t-il, que ce trait n'étoit pas d'elle: il eſt trop *François* pour partir d'un Etranger! (*e*) Mais ne pourroit-on pas avec raiſon rire de ce raiſonnement de *Ménage*? Il avouë que les lettres de la Reine étoient d'une pureté qui paſſoit la capacité ordinaire des Etrangers, & il ne veut pas admettre, qu'un ſeul trait *François*, pour être trop *François* (quoique ni *Jupiter*, ni *Mercure* ne l'ont jamais trop été) pût partir d'elle. Il raporte pourtant pluſieurs autres traits pas moins *François*, ni moins vifs, que cette Princeſſe avoit lachés en ſa préſence & quelquefois à ſes dépens (*), & Mr. *Huet*, entr'autres, avouë franchement, qu'il n'avoit connu perſonne d'une vicacité d'eſprit pareille à celle de *Chriſtine* (†). Mais que ne fait pas la prévention qu'on a ordinairement pour ſoi-même & pour ſa Nation!

L'an 1653.

Tous ces Meſſieurs & tant d'autres de leurs Compatriotes, & des excellens Artiſtes même, comme *Bourdon*, *Nanteuil* & *Pariſe*, fameux Peintres & Gra-

(*a*) Ménage Anti-Baillet *T. VII. Part. II. pag.* 103.
(*b*) Menagiana *Tom. I p.* 201.
(*c*) *L. c. Tom. I. p.* 87. 88. & 360.
(*d*) Menag. Poëm. *p.* 106. 107. 170. 207. 214. Menagii Dedicat *Miſcellan. Reg.* Chriſtinæ. Menagiana *T. I. p.* 201. Perrault *Hom. ill. Part. I. pag.* 146.
(*e*) Menagiana *Tom. II. p.* 240.

(*) P. e. Il dit lui-même: (1) *Chriſtine* étant à *Paris*, on parloit de mes Origines de la langue *Françoiſe* devant elle. Elle répliqua ſur le champ: non ſeulement Mr. *Ménage* veut ſavoir d'où vient un mot, mais encore où il va. Nous avons rapporté ci-deſſus un autre trait de *Chriſtine* ſur ſon ſujèt & on en voit de pareils dans les *Menagiana*. Traits vifs de *Chriſtine*

(†) C'eſt Mr. *Huet* qui dit: (2) „ *Tres novi ætatis hujus doctiſſimas & ingenii famaceleberrimas Virgines*, Chriſtinam *Reginam*, Schurmaniam *Ultrajectinam* & Scuderiam: „ *quarum unicuique ſi propria ſua laus & peculiaris tribuenda ſit, acris & ignei ingenii celeritate repentiniſque motibus præſtitiſſe dixerim* Chriſtinam. Trois filles célébres dans ce tems-là pour leur génie & leurs lumières.

(1) *Menagiana* T. II. p. 176. v. plura T. I. p. 41. 42. & 176. T. II. p. 140. item *Mercure de France* Decemb. 1749. I. vol. p. 144.
(2) *Huet* Commentar. pag. 212.

L'an 1653.

Graveurs, ne manquérent pas de tirer de cette généreuſe Reine de bonnes penſions ou d'en être gratifiés de quelques préſens conſidérables ou d'autres marques d'eſtime (*a*). Cependant quelques-uns d'eux la païérent d'une ingratitude fort blâmable, comme il a été dit dans la préface de ce livre (*). Mr.

(*a*) *V. Lettre de* Naudé *à* Gaſſendi 1652 214. 327. 358. 758. *&c. & Tom. V. pag. dans l'appendice. item* Brenner *Theſ. pag.* 160 630. 635. 636. 696. 700. 741. 770. 771. *&* 189. *item* Burman *Syll. Ep. Tom. III. p. &c.*

Extrême liberalité de *Chriſtine.*

(*) La Reine auroit bien fait d'uſer de meſure dans ſes libéralités. Surquoi Mr. *Sarrau*, dans le remerciement qu'il lui fit de la lettre qu'elle lui avoit écrite, de ſon portrait & de ſa Médaille d'or, qu'elle lui avoit envoïée, parle de cette maniére: „ *Potes, Domina, iſta ſeorſim diſtribuendo plures gratidrum actiones mereri. Aliquis dicet, manu oportuiſſe ferere, non ipſo facto. Tu vero, liberalitate & magnificentia Veterum & recentiorum exemplа non tantum provocas, ſed etiam ſuperas, novamque benefaciendi viam aperis, quam verendum non eſt, ne nimis multi ingrediantur* (1)"....

Quant à la Médaille d'or dont nous venons de parler & dont *Chriſtine* fit préſent à pluſieurs Savans, elle y eſt repréſentée au milieu avec le caſque de *Minerve* ſur la tête, regardant fixement un rameau d'Olivier, vis-à vis duquel eſt ce mot *Chriſtine*. De l'autre côté on voit le Soleil répandant tout au tour ſes raïons & occupant tout le revers ſans aucune inſcription (2).

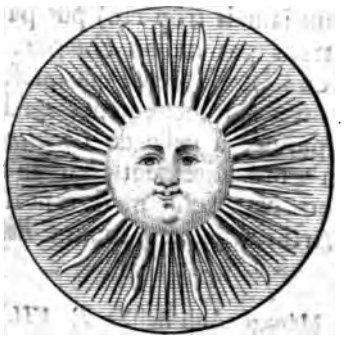

Mr. *Sarrau* aïant été un des prémiers qui fut régalé de cette médaille, voici les Diſtiques qu'il fit à ce ſujèt.

„ *Attica falſa fuit, ſed vera hæc Attica Pallas:*
„ *Dicere me verum Sol mihi teſtis adeſt.*

„ *Si coluiſſe voles Phœbum & coluiſſe Minervam,*
„ *Tu cole* Chriſtinam *Numen utrumque coles.*

„ *Objectam Pallas galeata aſpectat Olivam:*
„ *Elige ſeu pacem, ſeu magis arma velis*

„ *Im-*

(1) V. *Sarravii* Epiſt. num. 262.
(2) V. *Henr. Valeſii* Emendat. & de Re Crit. *Burm.* p. 11. 12. & 15. *P. Burmani* Syll. Tom. V. pag. 700. *Sarravii* Epiſt p. 230. *Brenn.* Theſ. Numm. pag. 186. *Junckeri* Fœminæ doctæ p. 92. *Menagiana* Tom. I. pag. 372.

Mr. *Claude Sarrau*, Conſeiller au Parlement de *Paris*, ne fut certainement pas L'an 1652.

„ *Imperio digna hæc facies armata Minervæ*
„ *Solis ab Eoo cardine, ad Heſperium.*

„ *Sol radios expande tuos: Ecce! æmula terris*
„ *Chriſtina fulget lumine inocciduo.*

Quatre autres Savans à qui *Chriſtine* fit enſuite préſent de la même Médaille, en témoignérent auſſi par ces vers leur reconnoiſſance, & en prémier lieu *Henry de Valois.*

„ *Sol nova Vandalicæ ſtupet ad miracula terræ*
„ *Et ſe* Chriſtinæ *cedere Pallas ait.*

„ *Phœbus Hyperboreas cum Pallade ceſſit ad oras*
„ *Hinc veſtros vatum turba cipte Deos.*

„ *Nunc meliora licet ſperetis Sæcula, Docti:*
„ *Altera jam Pallas, Phœbus & alter erit.*

„ *Unum non potuit* Chriſtinam *abſolvere numen:*
„ *Perficere illam Dii vix potuere duo.*

„ Ὅλμια νῦν γε Θεᾶς ἔσται πόλις· ἔρρετ' Ἀθῆναι.
„ Νῦν Θεὰς ἀιρεῖται Ὄλμιαν, ἔρρε Ῥόδος.

„ *Arctoas cum Sol luſtraret lampade terras*
„ Chriſtinam *adſpiciens, tun' mihi Pallas? ait.*

Voici d'autres diſtiques de ſon frère *Hadrien de Valois.*

„ *Adſpirat ſtudiis jam non Tritonia Pallas*
„ Chriſtina, & *pacem bellaque Virgo gerit.*

„ *Quis dubitet binos Soles quondam æthere viſos?*
„ *Et habet & Solem terra Sueca ſuum*

„ *Splendore æquiparat Solem, virtute Minervam*
„ Chriſtina, & *binos induit una Deos*

„ *Altera jam Pallas ſub ſeptem nota Trione:*
„ *Nunc te & Tritonem conde, Minerva, tuum.*

„ *Solis habet radios Majeſtatemque coruſcam*
„ Chriſtina, & *Magnæ Palladis ingenium.*

Voici les vers de Mr. *Huet* au même ſujèt:

„ *Phœbus* Chriſtinæ *pictos in imagine vultus*
„ *Ut vidit, tales miſit ab ore ſonos:*
„ Chriſtinam *quisquis ſe pingere poſſe putavit*
„ *Pingere ſeque mea hic lumina poſſe putet.*

Ménage loué fort l. c. l'épigramme que Mr. *Guiet* a fait à ce même ſujèt, que voici:

„ *Hæc paces, hæc bella gerit, velut altera Pallas:*
„ *Hæc radii gelidam, ſolis vice, temperat Arctum.*

Du.

L'an 1652. pas du nombre de ces ingrats. Né avec un eſprit aiſé & pénétrant, il approfondit les belles lettres & les ſciences. Ses Lettres imprimées font aſſez voir qu'il étoit en relation avec pluſieurs ſavans du prémier ordre. *Chriſtine* qui aimoit beaucoup à recevoir de ſes lettres (*) ne manqua pas de lui répondre. Voici deux des réponſes qu'elle lui fit:

MOnſieur. Je vous demande pardon de ce que je ne vous ai pas plûtôt remercié de cet excellent préſent que vous m'avez envoïé par le Sr. Voſſius, *& de ce que je n'ai pas plûtôt fait réponſe à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Ne croïez pas, Monſieur, que je ſois méconnoiſſante envers une perſonne qui m'a voulu donner part d'un ſi précieux tréſor, qu'eſt celui que j'ai reçu de vous: ni que je ſois inſenſible envers les offres d'affection qu'un homme de votre mérite en a faites par une lettre ſi civile. Je vous conjure de croire, que je ſai eſtimer l'un & l'autre comme je dois, & que je ne me rendrai jamais indigne ni par ingratitude, ni par inſenſibilité, de l'eſtime que vous témoignez avoir pour moi. Et puiſque votre civilité s'eſt ſervi de ces termes pour m'aſſurer de votre affection, par leſquels, vous me voulez faire accroire que vous vous êtes donné à moi; je vous dirai que c'eſt avec joïe que je vous accepte au nombre des miens, & ce ſera dorénavant avec votre permiſſion que je me vanterai de cette acquiſition. Je vous prie de croire que j'uſerai du droit que vous m'avez donné ſur vous, avec la reſerve & la diſcrétion que je dois avoir pour un homme de votre mérite: & je ne vous ferai jamais ſentir, combien je ſuis abſoluë, qu'en vous commandant de changer la qualité de ſerviteur en celle d'ami. C'eſt en cette qualité que je vous accepte entre les miens, & c'eſt à ce ſeul égard que je prétens d'éxercer le pouvoir que vous m'avez donné.*

Du même en grec:

„ Εἰρήνη ἢ πόλεμον φέρει ὥσπερ Ἀθήνη
„ Καὶ πυρὶ τῷ θάλπει πρυερὴν ὡς ἥλιος ἄρκτον.

V. l'Append. num. XXIV. Lettres concernant *Chriſtine* dans le Recueil de Mr. *Sarrau.* Il y a d'autres pièces de poëſie qui ſe raportent au même ſujèt & dont quelques-unes doivent être miſes au deſſus du Portrait de *Chriſtine.* Nous les produirons dans l'Appendice.

(*) Dans le Recueil de lettres de Mr. *Sarrau* de la Bibliothèque de *Gudius*, non ſeulement ſe trouve l'*Epiſtola dedicatoria Is*: Sarravii *ad Reginam* Chriſtinam *idib: Sept: A.* 1644: mais auſſi trois autres de ſes lettres à *Chriſtine* du 3. Sept. 1650. num. 244. du 17. & 25. Mars 1651. num. 262 & 265 qu'on donnera dans l'Appendice. Les deux réponſes de *Chriſtine* que nous allons inſérer ici, s'y trouvent auſſi à la page 239 & 256. num. 245 & 266. de même que ſa lettre de condoléance pag. 277. num. 277.

V. l'Append. Num. XXV. XXVI. XXVII.

L'an 1651.

mon Marchand qu'il dépêche mon navire & qu'il ne me prive longtems de ce que je deſire; afin que je puiſſe avoir ici quelque goût des belles choſes dont votre belle France *abonde. J'ai commandé au ſr.* Voſſius *de vous prier de ma part de me faire avoir un Sécrétaire, qui ſoit ſage & fidel & qui ſoit pourvû des bonnes qualités qu'il vous a amplement dépeintes dans ſa lettre. Si vous prénez la peine de me ſatisfaire en cette rencontre, je vous ſerai obligé toute ma vie, comme d'un office le plus ſignalé qu'on me puiſſe rendre. Voïez, Monſieur, avec combien de rigueur j'uſe du pouvoir que vous m'avez donné ſur vous. Votre civilité l'excuſera, puiſque vous voulez que je faſſe ainſi. Pour moi je deſirerois que cette façon d'agir vous fût importune, afin qu'il me fut permis de vous traiter en ami: car je vous ai accepté comme tel dès le prémier moment que je reçus vos proteſtations. Mais puiſque vous ne le voulez pas, je veux différer de vous donner l'amitié d'une Reine, puiſque celles des Rois ſont toûjours ſuſpectes, juſqu'à ce que la mienne puiſſe être hors de ſoupçon. Alors vous connoitrez que, malgré tous les changemens, j'aurai pour vous une affection inébranlable & une eſtime telle que je dois avoir pour votre mérite: & que je ſuis toûjours*

à Stockholm le 12. Avril. 1651.

Chriſtine.

Ces deux réponſes étoient bien flateuſes pour Mr. *Sarrau.* Mais il ne ſurvécut pas longtems à la dernière lettre. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit mort, quand *Chriſtine* en fit compliment de condoléance à ſon Epouſe, avec une gracieuſe offre de gratification, comme nous le verrons dans la lettre ſuivante:

MAdame. Je ſuis touchée ſi ſenſiblement de la perte que vous avez faite de Mr. Sarrau *que je ne ſuis pas capable de faire à préſent autre choſe pour votre conſolation que de joindre ma douleur à la votre & de plaindre avec vous & tous les gens de bien un perſonnage d'un ſi rare mérite. Ce regrèt augmente encore davantage lorſque je penſe à l'affection qu'il a toûjours conſervée pour mon ſervice, & que pendant ſa vie je n'ai pas eu occaſion de lui témoigner, comme j'euſſe ſoubaité la paſſion que j'ai de m'en reſſentir. Et c'eſt ce qui m'oblige à vous convier à me donner lieu de faire connoitre à ſes proches la gratitude dont ſa mort a prévenu les effèts: & que j'aïe ſujèt de me juſtifier envers la mémoire d'un ſi digne homme de la reconnoiſſance que je devois à ſon zèle & à ſon*

amitié.

L'an 1651.

Ce que *Ludolphe* avoit pû ramaſſer en *Italie* n'étoit rien en comparaiſon des Livres & des Manuſcrits que *Nicolas Heinſius* & *Iſaac Voſſius* (*) achetérent pour le ſervice de *Chriſtine*. Le prémier y fut envoïé exprès comme nous le rapporterons ci-après, & *Voſſius* rôda par tous les *Païs-Bas*, par la *France* & par l'*Allemagne*, où rien ne lui échappa de tout ce, qu'il crut digne de la curioſité de *Chriſtine*, en fait de Livres & de Manuſcrits. C'étoit encore l'époque, où elle fut fort appliquée aux études, & alors *Voſſius* qui la fortifioit dans la langue grecque, étoit pour ainſi dire en *flagrante* faveur auprès d'elle (*a*). Il eſt donc à préſumer qu'il avoit carte-blanche de *Chriſtine*, pour lui faire ſes commiſſions à tout prix. Auſſi trouve-t-on qu'il n'a rien épargné, & on ſe perſuadera ſans peine, que perſonne autre que lui n'auroit acheté deux Manuſcrits au prix qu'il le fit. C'eſt *Jamblichi Chronicon Babylonicon* & *Philoſtorgii Arriani Hiſtoria Eccleſiaſtica*, qui doivent avoir coûté cent ſoixante mille écus. On auroit peine à ſe l'imaginer quoique le rapport en ſoit fait d'un ſavant voïageur (†). Nous avons encore d'autres indices de pareils achats de *Voſſius*. Etant à *Paris* il traita avec Mr. *Petau* Conſeiller de la Cour de ſa Bibliothèque, qui lui venoit de feu ſon Père (*b*). Il accorda avec lui pour la ſomme de quarante mille livres, dont il délivra auſſi-tôt trois mille comptant, à la charge toutefois, qu'elles ſeroient perduës, ſi la Reine de *Suède* ne vouloit pas tenir le marché qu'il avoit

(*a*) *C'eſt l'expreſſion dont ſe ſert* Ménage *dans ſon* Anti-Baillet *T. VII. P. II. p.* 103. *V.* Huet l. *c. p.* 71. *&* 104. *Eſprit de* Patin *pag.* 164.

(*b*) *V. la lettre de* Patin *à* Spon *en* 1650: *Tom. I. p.* 334.

L'engagement de *Voſſius* au ſervice de *Chriſtine*.

(*) La lettre de *Freinsbem* à *Voſſius* du 13. Oct. 1648. nous apprend que celui-ci fut alors appellé en *Suède*. *Freinsbem* lui écrit: (1) *Sereniſſima & optima Regina mea binas hodie mihi literas oſtendit, clariſſime* Voſſi, *alteras tuas, alteras venerandi Parentis tui, utraſque ad virum Nob*: Joachimum Camerarium *ſcriptas. Favet illa jam olim eruditioni nominique tuo, & cum ſtudia recta, biſque excultos homines incredibili quodam affectu proſequatur, vehementer illi placuit ingenuitas tua, quod præſentiam operamque tuam tam promte obtuliſti. Siquidem igitur, quemadmodum ſignificaſti, huc tibi videatur accedere, ſe dicit effecturam, ut, ſivè manere, ſivè diſcedere, tuo commodo malis, neque moleſtiæ te pœnitere neque laboris merito debeat, quem ea de cauſa ſuſceperis. Hæc ipſius mandatu ſcripſi.*

Chriſtine n'avoit pas en *Voſſius* un bon Commiſſionaire.

(1) C'eſt *Adamus Ebertus* Profeſſeur à *Francfort* ſur l'*Oder* ſous le nom d'*Aulus Apronius* dans ſes *Reiſe-Beſchreibungen*, ou Voïages d'*Allemagne*, des *Païs-Bas*, d'*Angleterre*, de *France*, d'*Italie* & de *Sicile*, écrits en *Allemand*. Il parle de ces précieux Manuſcrits en deux endroits de ſon Itinéraire (2), comme ſe trouvant encore de ſon tems dans la Bibliothèque de *Chriſtine* à *Rome*, quoiqu'il n'eut pas le plaiſir de les voir. Les Auteurs des *Acta Erudit. Lipſienſia* en faiſant rapport des voïages d'*Ebertus*, aſſurent pourtant (3) que le *Chronicon Babylonicon* n'étoit pas une vraïe hiſtoire, mais feinte, comme celle d'*Heliodori Æthiopica*: d'où l'on peut juger quel homme d'affaire *Chriſtine* avoit en *Voſſius*. Mr. *Ludewig* allègue auſſi les raiſons pourquoi elle avoit païé ſi chérement le livre appellé *Pontificale Romanum* (4).

(1) Tirée de l'original dans la Bibliothèque des Remonſtrans à *Amſterdam* T. I. Epiſt. Micr. N. 185.

(2) L. c. pag. 357. & 362.

(3) Tom. VIII. pag. 361. conf. la lettre de *Jac. Gronovius* à *Magliabechi* T. II pag. 207.

(4) Dans ſes Eclairciſſemens ſur la *Bulle d'Or* Tom. II. p. 305.

L'an. 1653.

celle du Cardinal *Mazarin* (*a*) (*). Ce fut encore par la vente de cette Bibliothèque de *Mazarin*, comme auſſi par celle des Bibliothèques de *Schriverius*, *Lundius*, *Goldaſtus*, &c. que celle de *Chriſtine* s'accrut conſidérablement, (*b*) ſans compter le grand nombre de Livres & de Manuſcrits emportés des païs conquis en *Allemagne* du tems de *Guſtave-Adolphe* & après ſa mort, particulièrement de *Wurtzbourg*, d'*Olmutz*, de *Prague*, de *Breme* & d'autres endroits, & qui ſeuls auroient fait une Bibliothèque fort riche en tout ſens (*c*). De plus *Chriſtine* en fit venir grand nombre d'*Italie* (†); & pour y mettre le comble *Iſaac Voſſius*, moïennant vingt mille florins, y ajouta la ſienne, qu'il avoit héritée de ſon Père, en s'en réſervant la direction & ſe ſtipulant cinq mille florins par an, outre logement & table en Cour (*d*).

C'eſt de cette façon que lui & d'autres ſavans de ce tems-là, qui ne paroiſſoient reſpirer que les belles-lettres & les ſciences, & qui vouloient paſſer pour des vrais Philoſophes, ſavoient mieux faire leurs affaires, que leurs ſemblables ne le feroient de nos jours. Mais ce qui paroitra le plus étrange, c'eſt que la plus grande partie de toutes ces acquiſitions & de toutes ces prodigieuſes collections en Livres & en Manuſcrits de toutes eſpéces & de tous païs pour la Bibliothèque de *Chriſtine*, qui avoient coûté des

(*a*) Patin *l. c. pag.* 332. & 334.
(*b*) Burman. *Syll. T. V. p.* 582. 584. 586. 600.
(*c*) *V. ci-deſſus la lettre de* Naudé *à* Gaſſendi. *item* Reimari *vita* Fabricii *pag.* 226.
(*d*) Burman *Syll. Ep. Tom. III. p.* 221 Huet *l. c. pag.* 106. Ménage *l. c.*

(*) Par tous ces achats de Livres & de Bibliothèques, d'où *Voſſius* ſavoit faire ſon profit, *Saumaiſe* n'avoit pas ſi grand tort de ne le pas appeller *Bibliotbécaire*, mais *Colporteur* de la Reine. *Non* Bibliothecarium *ſed* Bibliopolam *Regium*, Voſſium *appellabat* Salmaſius (1).

Grandeur de la Bibliothèque de *Chriſtine* & d'où elle s'étoit formée.

(†) Voici ce que *Huet* écrivit à *Menbrun* en 1653 au ſujèt de la Bibliothèque de la Reine (2) „ *Refertiſſima eſt Bibliotheca Regia. Vix eam capiunt perampla quatuor conclavia. Conſtat* „ *partim ingenti librorum copia, quos olim ex Germania cum opimis ſpoliis & pretioſis manu-* „ *biis* Holmiam *advehi curavit* Guſtavus Adolphus *Rex Suecorum*, Chriſtinæ *Pater. Librorum* „ *illorum maxima pars* Olmucii, *quæ urbs eſt* Moraviæ *primaria a Jeſuitarum & Capucinorum* „ *domibus detracta eſt, uti librorum iſtorum tituli præferunt. Acceſſerunt Bibliotheca* Gerhardi Johannis Voſſii, Alexandri Petavii, *Senatoris Pariſienſis, quæ ſolis Manuſcriptis* „ *Græcis & Latinis Codicibus*, & Gilberti Gaulmini, *Supplicum Libellorum Magiſtri, quæ* „ *ſolis Arabicis itidem manu exaratis conſtant, & plurima præterea Volumina in auctione* „ *Bibliothecæ* Mazarinianæ, *empta. Hæc omnia ingenti pretio comparata:*....." Octav. *Ferrarius* dans ſa lettre à *Carcavius* Bibliothécaire du Roi de *France*, fait de même comprendre que la quantité des Manuſcrits que *Chriſtine* avoit fait venir d'*Italie*, ne doit pas avoir été petite. Voici ce qu'il lui en marque (3) „ *De libris manuſcriptis arduum* „ *magis ac ſpiſſius negotium erit: quandoquidem non pauci ex* Germania *atque* Anglia *plu-* „ *rimos hinc exportarunt ab illis emtos, qui ſenio victas ſituque putridas chartas auro mutā-* „ *ri facile paſſi ſunt; pari avaritia & literarum neglectu. Neque ita pridem certi homines* „ *a* Chriſtina Auguſta *delegati, Bibliothecarum Spoliis naves onerarunt: nam de illis quæ* „ *in Cœnobiis aſſervantur, vix ulla ſpes relicta eſt*"....

(1) *Jœchers Gel. Lexicon* art. *Voſſius.*
(2) *Tillades* Diſſertations diverſes Tom. II. pag. 273.
(3) Oper. *Ferrarii* Tom. II. p. 212.

L'an 1654. le démontrent clairement. Mr. *Heinſius*, étant alors à *Stockholm*, écrivit au mois d'Août 1654. à ſon ami *Gronovius* en termes poſitifs, que les *François* avoient pillé la Bibliothèque de la Reine, & y avoient fait une récolte ſi abondante, qu'ils n'avoient laiſſé à *Voſſius* qu'à glaner; & que les *Suédois* avoient été indignés de ce procédé des Etrangers. D'autres bons Ecrivains, que nous citerons dans la note, aſſurent la même choſe (*). Ils continuèrent cette belle manœuvre du tems que *Chriſtine* faiſoit ſon ſéjour en *Brabant*. Nous avons déja cité un paſſage de *Heinſius* qui porte, qu'un *François*, à qui la Bibliothèque & les Cabinèts de *Chriſtine* étoient confiés, avoit été convaincu d'en avoir emporté pluſieurs piéces de prix: (*a*) Il ajoute: que la Reine avoit bien ſa Bibliothèque & ſes Cabinèts auprès d'elle, mais qu'il craignoit, que les meilleurs livres n'en euſſent déja été enlevés. Mr. *Heinſius* écrit à *Caſſian du Puy* l'an 1655. (*b*) que *Voſſius* étoit à *Anvers*, où il mettoit en ordre cette Bibliothèque, pendant que *Chriſtine* ſe réjouiſſoit à *Bruxelles*: & c'eſt dans cette époque, que *Voſſius* lui-même manda rondement à *Heinſius*, qu'il s'étoit approprié les doubles des livres qu'il avoit trouvés parmi ceux de la Reine, prétextant qu'il lui en avoit autrefois fait préſent, & qu'ils manquoient à ſa propre Bibliothèque (†). Mais quel-

(*a*) Targionii *Epiſt.* Magliabechi *T. I.* p. 207. (*b*) *l. c. p.* 211 & 213.

(*) Voici ce qu'en écrivît *Heinſius* à *Gronovius*: (1)„ Voſſius *ſpolia & ampliſſimam prædam, ſed valde invidioſam ex Regia Bibliotheca in* Bataviam *reportavit. Fremunt enim „ hic omnes, & illi uni imputant direptam Bibliothecam, quanquam ultimus acceſſerit ad „ depopulandum agrum tam fertilem, cum reliqui prædando jam defatigati eſſent, nec „ quicquam abſtulerit præter ſpicilegia poſt diligentiſſimam Gallorum meſſem*"... Mrs. *Beckman*, *Fellerus* & *Forſtner* en diſent à peu près autant, & *Heinſius* dans une autre lettre à *Caſſ. Puteus*, parlant de *Chriſtine* dit (2)„ *Bibliothecam penes ſe habet & Theſauros „ omnes, quanquam opinor libros meliores direptos eſſe.* Gallus *quidam certe, cui tam Bibliothecam quam reliqua cimelia crediderat, furti convictus eſſe dicitur, quod inter ejus „ ſarcinas multa magni pretii ſint inventa, quæ ad Reginam pertinuiſſe conſtet: Ipſa tamen „ clementer aut ignovit illi, aut ignoviſſe ſe ſimulat...* Mr. de *Boinebourg* en écrivit auſſi „ à Mr. *Conring* (3) Voſſio *non fuit difficile ex* Chriſtinæ *Bibliotheca prædam agere: illam „ verò pœnitet & redimere ab eo poſtulat*".... Mr. *Morhoffius* rapporte à Mr. *Mauritius*:„ „ j'ai vû moi-même près de quarante Volumes de Chimie en Mſc. dans la Bibliothèque „ de *Voſſius*, qui ſont venus de *Prague* de la Bibliothèque de l'*Empereur Rodolphe*,"....

(†) *Voſſius* écrivit à *Heinſius* le 10 Juin 1655„. *Interim ita habeas, me non paucos libellos rariores, qui bis inter libros Reginæ extarent, mihi attribuiſſe, tum quod illi meos „ deeſſent Bibliothecæ: (olim enim donavi Sereniſſimæ Reginæ) tum quod exiſtimarem, eos „ in tuis, vel ſaltem paternis extare libris*"... (4).

Heinſius avoit à prétendre de la Reine quelques arrérages: ſurquoi *Voſſius* lui écrivit le lendemain de ſa lettre précédente: (5)„ *De ſummâ quæ tibi debetur bene ſpero, de „ pecunia tamen deſpero, ſed picturis, libris, gemmis, aliis rebus, puto, ut compenſe- „ bitur*,

(1) *Burman* Syll. Ep. Tom. III. pag. 333. cfr. l. c. pag. 12. & 659.
(2) Hiſt. Orb. Cap. VI. §. VIII. pag. 636. *Pelleri* otium *Hanov.* §. 125. p. 201. *Hoffmanni* lexics Libr. II. p. 53. *Targionius* l. c.
(3) *Burch.* Hiſt. Bibl. *Wolffenbut.* Part. III. pag. 315.
(4) *Burman* l. c. Tom. III pag. 683. item p. 333.
(5) *Burm.* l. c. pag. 679.

quelle pauvre défaite de cet homme-là ! Il dit en avoir fait préſent à la Reine : lui, qui ſe fit païer ſes livres vingt mille florins, trois ou quatre ans, auparavant ? Ou bien, auroit-il fait préſent à *Chriſtine* des ſeconds exemplaires, dont elle n'avoit pas beſoin ? Autre abſurdité ! Concluons plûtôt des éclairciſſemens, que nous fourniſſent les rapports & les lettres de Perſonnes d'honneur & de mérite de ce tems-là, que la Bibliothèque & les Tréſors de *Chriſtine* ſont tombés entre les mains d'hommes réputés ſavans, mais ſi peu touchés des préceptes de la bonne Morale, dont ils faiſoient parade, qu'on ſeroit porté à croire qu'ils en étoient entiérement dépourvûs, & qu'ils ſe ſeroient fait auſſi peu de ſcrupule de voler toute autre choſe ſacrée, comme ils avoient pillé la Bibliothèque & les Cabinèts de *Chriſtine*. L'an 1654.

Quant à *Voſſius* en particulier, en conſéquence de ce qu'on vient de montrer, on ſe perſuadera facilement, que dans ſa belle Bibliothèque, où il y avoit 762. Manuſcrits Grècs & Latins (*a*), qui fut venduë après ſa mort à l'Univerſité de *Leide*, trente ſix mille florins, & où il ne manquoit pas de ces précieux Manuſcrits de *Petau*, que *Chriſtine* avoit achetés ; il y avoit bien moins de ce qui lui appartenoit de droit, que de ce qu'il avoit eſcamoté de la maniere qu'il le dit lui-même dans ſes lettres citées ci-deſſus. Deux autres vices qui lui étoient propres, étoient la médiſance & l'envie. *Feller* cite un paſſage de *Leibnitz*, où celui-ci dit : (*b*) que *Voſſius* haiſſoit ſi fort les Allemands & les autres ſavans, qu'il ne faiſoit point de ſcrupule de débiter ſur leur compte les plus groſſiers menſonges. On dit, ajoute *Feller*, qu'il a volé pluſieurs Manuſcrits, & qu'il avoit peine à ſouffrir, que les autres en euſſent à bon droit, aïant mal parlé de *Gudius*, qui l'avoit prévenu dans l'achat de quelques Manuſcrits (*). Quoiqu'il en ſoit, la Reine s'en dé-

(*a*) Moreri Dict. *art.* Voſſius & Colomiés *qui a dreſſé le Catalogue des Manuſcrits de* Voſſius.

(*b*) Otium Hanov. §. 174. *pag.* 223.

„ *bitur. Ita omnino ego facere propoſui* "... Il ſe trouve auſſi dans les lettres de *Voſſius*, qui ſe conſervent dans la Bibliothèque des Remontrants à *Amſterdam*, des prétenſions de quelques milliers d'Ecus à la charge de la Reine, dont il vouloit qu'elle lui fut redevable, mais il paroit, qu'elle auroit pû lui faire tout un autre compte, puiſque ſes manœuvres étoient aſſez connuës : car *Bœcler* écrivit encore l'an 1664. deux fois à *Boinebourg* : „ Voſſius *magnam prædam egit ex Bibliotheca* Chriſtinæ (1) "....

(*) Voici une autre preuve citée par *Fabricius* : (2) „ Iſaacus Voſſius *in Epiſtola refert* „ *ad* Ferrarium, *quod* Chriſtina *Panegyricum Ejus legerit avidiſſimè & ingenium oratoris* „ *facundiamque non mediocribus extulerit laudibus. Addit mox in opprobrium noſtræ Gen-* „ *tis, Reginam ne quidem ſine nauſea* Germanorum *orationes reſpicere potuiſſe, imò pudo-* „ *re ſuffuſam fuiſſe, quotiens viderit ſe coli à talibus Panegyriſtis aut magnifieri.... Sed* „ *Paraſito huic Aulico reſpondet* Boeclerus, *in Muſeo ſub finem, eumque pro Conviciatore* „ *habet, qui ut placeret aliis, contra noſtros audaciter pronunciavit* "... Ces diſcours injurieux de *Voſſius* ſont d'autant plus blâmables de ſa part, que ſon Père étoit *Allemand* lui-même. *Voſſius* parle mal des *Allemands* & inconſidérément.

(1) *Gruberi* Commerc. Liter. *Leibnitz* Pars II. pag. 1002 & 1019.

(2) V. Opera *Ferrarii* Part. II. pag. 632 item p. 85. & 87.

L'an. 1654.

défia par mauvaiſe opinion de ſa fidélité, ou par le ſouvenir des penſées libres qu'il lui avoit débitées du tems qu'il étoit ſon précepteur en Grèc, ou par quelque autre raiſon jointe à celle-là, dix ans après, ſavoir en 1662. quand il lui envoïa ſa Chronologie à *Rome*, & lui fit connoître qu'elle n'étoit pas contente de lui. En même tems elle le railla joliment ſur cette nouvelle Chronologie, lui diſant (*a*), qu'ordinairement les hommes veulent paroître plus jeunes qu'ils ne ſont, & qu'elle s'étonnoit qu'il voulût faire le monde plus vieux de deux mille ans contre l'opinion commune, l'exhortant au reſte ſérieuſement à ne point ſe mêler des queſtions épineuſes de la Théologie. *Chriſtine* aura ſans doute eu de bonnes raiſons pour lui faire cette Mercuriale. Car ſi c'eſt avec vérité que *Chevreau* dit quelque part (*b*) qu'il avoit entendu la Reine louër *Brutus* mourant pour s'être écrié, que *la vertu n'étoit qu'un nom & une chimére*, il y a tout lieu de croire, qu'elle avoit puiſé cette Morale dans l'Ecole de *Voſſius* & de *Bourdelot* (*). En effèt ce n'étoit pas un conſeil à donner à quiconque auroit voulu s'inſtruire dans la Religion Chrétienne, que de lui dire qu'il n'auroit qu'à fréquenter *Voſſius* pour s'y bien fortifier. On ſait, dit Mr. *Bayle* (*c*) que le caractère de ſon eſprit renfermoit beaucoup de travers. Il faiſoit des livres pour prouver, que la verſion des *Septantes* étoit divinement inſpirée, & il témoignoit en même-tems, par ſes entretiens particuliers, qu'il ne croïoit point de révélation, crédule d'ailleurs pour tout ce qui étoit extraordinaire, fabuleux & éloigné de toute créance (†). *Charles II.* Roi d'*Angleterre*, qui connoiſſoit bien ſon caractère, l'entendant un jour débiter des choſes incro-

Mauvais caractere & libertinage de *Voſſius*.

(*a*) Burman *l. c. pag.* 474.
(*b*) *Oeuvr. mêlées Part. I. pag.* 17. *ad ann.* 1654.
(*c*) *Oeuvr. Div. in fol. Tom. III. pag.* 933. *item* Moréri *Dict. art.* If. Voſſius & Des-Maiſſeaux *Vie de St.* Evrémont *p.* 59 & 414.

Voſſius ſavant mais impie & d'un méchant caractère, ſéduit *Chriſtine*.

(*) *Conring* dit là-deſſus: „ *Malè ille homo* (If: Voſſius) *meritus eſt de* Chriſtina *idque* „ *multis modis, flexo ſciliçet incautæ foeminæ animo ad Atheiſmum & malos mores, ſur-* „ *reptis & libris & aliis nonnullis haud levis pretii. Ego illum deprehendere mihi viſus* „ *ſum doctum equidem græcè & valentem ingenio, ſed impium & plura jactitantem, quam* „ *præſtare poſſit ſuis quidem viribus, diſſimulantemque quicquam ſibi a Patre relictum quo* „ *poſſit juvari* (1)". Ce même *Conring* écrivit à *Boinebourg* en 1662. entr'autres choſes „ ſur *Voſſius*: „ *Non aliud animo agitat* Voſſius, *quam ad Atheiſmum viam clanculum mu-* „ *nire* (2)"...

Incrédulité de *Voſſius*.

(†) Voici un trait du Chriſtianiſme de *Voſſius*, que le fameux *Adrien Beverland* rapporte dans ſa lettre à *Jacob Goyer* (3) „ *Cum Decanus Vindeſorienſis illum* (Voſſium) *in* „ *mortis confinio viſitaret, urbaneque eum ad ſacram Cœnam invitaret, dixit* Voſſius, *Du-* „ *ceto, quomodo poſſim meos Colonos compellare ad ſolvendas penſiones ſuas: Hoc facito.* „ *Quæ verba ne ſiniſtre interpreteris, ſcias hoc quotidiani ſermonis genus ei fuiſſe nativum.* „ *Simile reſponſum dedit Canonico Vindeſorienſi* Franciſco Junio *Sacram quoque Cœnam of-* „ *ferre cupienti. Hoc ſpecioſum inſtitutum pro Peccatoribus: Avunculus autem meus nihil* „ *mi-*

(1) Oper. *Conringii* Tom. VI. pag. 575. & plura pag. 613. item *Becman* l. c. §. VII. pag 683.
(2) *Gruber.* l. c. pag. 869.
(3) Epiſolæ XII. huc uſque anecdotæ pag. 6.

croïables de la *Chine*, ſe tourna vers quelques Seigneurs qui étoient avec lui & leur dit: Ce ſavant Théologien eſt un étrange homme, il croit tout hors la Bible. Quelques ſoins, quelques précautions que l'on prit, on ne pût jamais l'engager à reconnoitre en général les vérités de la Religion Chrétienne. Il s'obſtina à garder là-deſſus un profond ſilence (*), d'où Mr. *Bayle* conclut: qu'il s'étoit affermi dans cette penſée, que l'irreligion ne lui cauſeroit aucun mal après cette vie, & que n'y aïant rien ni à perdre, ni à gagner pour lui, de quelque manière qu'il mourut; ce n'étoit pas la peine de dire un menſonge à ceux qui le queſtionnoient ſur cette matiere.... & c'eſt dans de tels ſentimens que mourut *Iſaac Voſſius* Chanoine de *Windſor* le 21. Février. en 1689. L'an 1650.

Excellent caractère de *Heinſius*.

Nicolas *Heinſius* ſon Compatriote étoit tout autre. Au caractère d'honnête homme il joignoit un eſprit orné des belles lettres, qui le firent eſtimer de tous les Connoiſſeurs. Son Père avoît déja été tant eſtimé de *Guſtave-Adolphe*, Père de *Chriſtine*, qu'il l'avoit voulu avoir au nombre de ſes Conſeillers, & le Chancelier *Oxenſtierna* entretint longtems commerce de lettres avec lui. On peut lire dans l'appendice une lettre qu'il lui écrivit déja l'an 1624 (†). Il avoit fait le Panégyrique des exploits ſurprénants de ce

v. l'Append. num. XXVIII.

„ *minus eſt quam peccator*".... Cela réfute ce qu'en écrivit Mr. *Des-Maiſſeaux* à Mr. *Bayle* au mois d'Avril 1706. diſant qu'on n'avoit pas ſeulement propoſé la Communion à *Iſ. Voſſius* (1).

Belle lettre de *Dodwell* à *Voſſius*.

(*) Le Savant *Henry Dodwell* qui connoiſſoit notre Apôtre *Voſſius*, lui écrivit cette lettre remarquable l'année avant qu'il mourut (2).

Doctiſſime atque Amiciſſime Domine!

„ *Seneſcere te miniſque firma in dies valitudine obſervavi pariter atque dolui. Utinam ita* „ *mortem ob oculos habeas ut ea tamen cogites potiſſimum, quæ mortem conſequentur. Fac* „ *quæſo, ne pereant tanti tui & tam inſignes in re literaria labores. Mercedem cogites &* „ *quidem diuturniorem illam, quam quæ a pereuntium hominum ore & vita pendeat: ne* „ *rapiant indocti cælum, dum eruditi famam & leviorem pluma gloriam aucupantur. Vilia* „ *illa mortis in conſpectu videantur oportet, quæ ſanos plerumque homines & ſpe longævita-* „ *tis ſibi blandientes a rebus avocant graviſſimis ac momentoſiſſimis. Fer, quæſo, placide &* „ *amice hanc meam in ſalutis tuæ æternæ cauſa, παίρνεσιν. Tribue amicitiæ, qua me di-* „ *gnatus es: Tribue gratitudini, zelo tribue futuræ tuæ felicitatis ſtudioſiſſimo. Fac ea,* „ *obſecro, quæ te moribundum feciſſe juvabit. Tolle mihi ſollicitudinem: Da ut de pietate* „ *tua pariter ac eruditione ſincere & ex animo gaudeam, qui id unice cupio, Tu ut in æternum* „ *gaudeas. Vale vir clariſſime, Valetudinem tuam & ſalutem cura. Oxonii Jul. 20. 1688*".

Tuus ex animo

HENRICUS DODWELLUS.

(†) On remarquera pourtant, que malgré la grande réputation que Mr. *Daniel Heinſius* s'étoit acquiſe, on trouve dans le Journal du Comte *Jean*, fils du Chancelier, que ſon père lui recommande deux diverſes fois, d'éviter de tout ſon poſſible la compagnie de ce *Heinſius*, à cauſe de ſes grandes débauches & de ſa vie débordée (3).

(1) V. Lettres choiſies de *Bayle* publiées par *Marchand* pag. 912.

(2) Tirée de l'Original dans la Bibliothèque des Remontrans d'*Amſterdam* Tom. I. Miſc. Epiſt. num. 710.

(3) Mr. *Warmholtz* Conſeiller de la Cour du Roi de *Suède* a l'original de ce Journal: ces paſſages ſe rapportent à l'an 1631.

L'an 1650.

ce grand Roi, à l'honneur de qui il fit auſſi une belle harangue après ſa mort.

C'eſt par ces endroits que ſon fils *Nicolas* fut connu de *Chriſtine* & qu'elle le prit à ſon ſervice. Voici une lettre qu'elle écrivit là-deſſus elle-même, en latin, au Père, & que nous donnons ici avec la traduction.

Chriſtina Danieli Heinſio *S. P.*

JAm aliquod tempus effluxit, clariſſime Heinſi, *ex quo filius tuus epiſtolam mihi a te ſcriptam tradidit, quæ me ſummo gaudio affecit, quoniam ex illa & te valere & mihi benevelle intellexi. Reſpondiſſem ſtatim, niſi infinitis negotiis occupata fuiſſem, quæ mihi non ſatis ad ſcribendum temporis reliquerunt. Nunc cum tantum otii mihi ipſa paraverim, ut ſufficere exiſtimem, nolui diutius reſponſum differre. Gratias mihi agis pro filio bene excepto: illum una cum negotio, quod ad te attinet, commendas. Vellem meruiſſe a filio tuo, ut haberet quod ſibi de humanitate mea gratulari poſſet. Dignus eſt enim ut illi omnia ex voto accidant. Ego quidem multa tibi debeo, quod ipſum permiſeris huc proficiſci. Plus autem me debere profitebor, ſi conceſſeris ut apud me maneat. Scio me forſan a te plus petere, quam a paterno animo impetrare poſſim. Sed tamen ne abnue implere deſiderium illius, cui filius tuus propter elegantiam ingenii & eruditionem gratus & acceptus eſt plus quam credere poſſis. Licebit illi quoque ſubinde ad te excurrere, ea tamen lege, ut i-*

Chriſtine à *Daniel Heinſius*

Il y a du tems que votre fils m'a remis la lettre que vous m'avez écrite & qui m'a fait un très-grand plaiſir. Elle m'a apris que vous êtes en bonne ſanté & que vous me voulez du bien. Je vous aurois répondu ſur le champ, ſans une infinité d'occupations continuelles, qui ne m'en ont pas laiſſé le tems. Mais m'étant procuré à l'heure qu'il eſt autant de loiſir qu'il me faut pour cela, je ne ſaurois différer plus longtems ma réponſe. Vous me remerciez du bon accueil que j'ai fait à votre fils & me le recommandez avec l'affaire qui vous regarde. Je voudrois avoir donné ſujet à votre fils de ſe louer de ma bonté: car il mérite bien que tout lui réuſſiſſe à ſouhait. Je vous ſuis fort obligé de ce que vous lui avez permis de venir ici. Mais je ferai connoitre que je vous ai encore plus d'obligation, ſi vous m'accordez qu'il reſte auprès de moi. Je ſai que je vous demande peut-être plus que je ne puis obtenir d'un Père tendre. Mais ne le refuſez pas au deſir de celle, qui goûte ſon beau génie & ſon érudition plus que vous ne ſauriez le croire. Il aura la permiſſion de faire de tems en tems quelque courſe vers vous, à condition de revenir: & actuellement même il ſe prépare à y aller, comme je le lui ai permis. Il vous dira lui-même de quelle faveur les ſavans, qui ſe ſont rendus auprès de moi, y jouiſſent. Ne ſoïez donc pas en peine de vôtre

fils.

terum revertatur: & nunc quoque iter ad te parat, me non recuſante. Ipſe teſtabitur, quo literati omnes, qui mei ſunt juris, apud me fruuntur favore. De filio igitur tuo ne ſis ſollicitus: apud me enim erit, ſi id per te liceat: & non erit tantum, ſed & bene erit ut ſpero. Quod ad negotium ipſi commiſſum, ita habeas velim, mihi non minus quam tibi curæ fore, ut tuo fruaris. Nihil tamen promitto. Scias enim moris non eſſe mei multa promittere. Hoc tamen tibi ſpondeo, curaturam me ut & hac occaſione & multis aliis innoteſcat tibi, me mores illorum odiſſe, qui ſpe tantum homines lactare ſolent, & ut ſcias contrarium mihi ab his eſſe animum, iterum adfirmo malle me plura præſtare quam promittere. Vale Holmiæ d. XIX. Jan: MDCL.

fils. Il ſera auprès de moi, ſi vous le voulez bien, & il n'y ſera pas ſeulement, mais il y ſera bien comme je l'eſpére. Quant à la commiſſion que vous lui avez donnée ſachez, que je n'aurai pas moins de ſoin que vous-même, que vous obteniez ce que vous ſouhaitez. Cependant je ne vous promets rien. Vous ſaurez que je n'ai pas accoûtumé de promettre beaucoup. Cependant je vous donne parole qu'en cette occaſion & en pluſieurs autres je vous ferai connoître que je haïs le caractère de ceux qui ont coûtume de nourrir les autres d'eſpérance, & que le mien eſt tout oppoſé. Je vous aſſure encore une fois, que j'aime mieux plus faire que promettre. Adieu. Donné à *Stockholm* ce 19. Janvier 1650.

L'an 1650.

Cette Princeſſe connoiſſant le mérite & la capacité du fils, le deſtina à faire la collection des Livres & des Manuſcrits, qu'elle vouloit ramaſſer de toute part pour en former une Bibliothèque magnifique. Elle l'envoïa donc en *Italie* pour cela & pour y faire acquiſition d'autres morceaux de l'antiquité; & le pourvût de bonnes lettres de faveur & de recommandation, dont en voici une qui nous eſt parvenuë, quoique nous ne puiſſions pas dire au juſte le nom de l'Ambaſſadeur à qui elle a été écrite (*).

Chri-

(*) Nous tenons cette lettre de *Chriſtine*, de Mr. *Beblen* célèbre Profeſſeur à *Mayence*. Si elle a été écrite à l'Ambaſſadeur que la Cour d'*Eſpagne* entretenoit à *Veniſe*, ou à *Rome*, c'eſt ce que nous ne ſaurions dire préciſément.

L'an 1651.

Chriſtina *Legato Regis* Hiſpaniarum. *S. P.*

CUm mihi perſuaſerim, Illuſtriſſime Legate, exſtare in quibuſdam Regni Neapolitani Bibliothecis præclara quædam antiquitatis monumenta, tam Græca quam Latina, quæ magnam mihi poſſint adferre voluptatem; proficiſcenti eò Nicolao Heinſio, *id in mandatis dedi, ut pleraque quæ guſtui meo conſentanea eſſe crederet, ea vel ipſe deſcriberet, vel ſaltem per alios quam accuratiſſime deſcribi curaret. Cum vero intellexerim nonnullas Bibliothecas valde ſolliciter recludi, & non tantum exteris, verum etiam inquilinis admodum raro patere, prætermittere non potui, quin ſupra memorato* Heinſio *commendatitias adderem, quarum beneficio felicius operam ſuam collocare, votoque meo ſatisfacere poſſet. Valde itaque te rogo, ut ſi quæ in Neapolitano aut Siculo regno ſint Bibliothecæ, quæ difficiliores habeant acceſſus, ad eas ipſi patefacias aditum, procurando literas illi ad hoc neceſſarias; neque id tantum peto, ut obiter ad eas admittatur, verum ut etiam ad aliquot tempus verſari poſſit in omnibus iſtis Bibliothecis, ſive illæ in principum palatiis, ſive in ædibus ſacris, ſive denique in religioſorum eſſent conventibus.*

Quamvis autem neſciam an aliqua ſe ſe offerat occaſio qua viciſſim

Lettre de *Chriſtine* à L'Ambaſſadeur d'*Eſpagne.*

Ne doutant pas, Mr. l'Ambaſſadeur, qu'il n'y ait dans les Bibliothèques du Roïaume de *Naples* d'excellens Manuſcrits anciens, tant grecs que latins; qu'ils me ſeroient fort agréables d'avoir; j'ai ordonné à *Nicolas Heinſius*, qui s'en va d'ici, qu'il tire copie lui-même de ceux qu'il croira être de mon goût, ou qu'il les faſſe copier éxactement par d'autres. Cependant comme j'ai apris qu'on tient quelques-unes de ces Bibliothèques ſi ſoigneuſement fermées, qu'on ne les ouvre que fort rarement, ſoit aux étrangers ou aux régnicoles-mêmes; je n'ai pas pû laiſſer partir ledit *Heinſius* ſans lui donner cette lettre de recommandation, afin qu'il réuſſiſſe mieux dans ſa commiſſion & ſatisfaſſe à mes ſouhaits. C'eſt pourquoi je Vous prie très-inſtamment, que s'il y a des Bibliothèques, dans les Roïaumes de *Naples* ou de *Sicile*, où l'on n'entre que difficilement, Vous lui en procuriez un libre accès moïennant des lettres de faveur qu'ils Vous plaira de lui faire avoir pour cela. Mais ma prière ne ſe borne pas au point ſeul de lui faire voir ces Bibliothèques à la hate, mais qu'il puiſſe y paſſer quelque tems raiſonable, ſoit qu'elles ſe gardent dans les Palais des Princes, ou qu'elles ſe trouvent dans les Egliſes ou dans les Couvents des Religieux.

Quoique je ne ſache pas, ſi par la diſtance de mon Roïaume, qui rend le commerce difficile entre nous, il ſe trouvera jamais des occaſions à

Vous

L'an. 1652.

mis *Veterum Annularibus & Lucernis Antiquorum reconditis*, (*a*) le lui avoit dédié, dans l'éxemplaire qu'il lui avoit envoïé, laiſſant ſans dédicace ceux qui devoient reſter en *Italie* : (*) (*b*) qu'*Octavio Ferrario* avoit reçu la Chaîne d'or dont la Reine lui avoit fait préſent pour la harangue qu'il avoit faite à ſon honneur ſous le titre de *Pallas Suecica*, qu'on ſouhaitoit fort à *Rome* d'avoir le portrait de la Reine, que le Duc de *Breſſe* avoit gravé une Médaille de ſa propre main, que *Heinſius* dit pourtant ne lui pas trop reſſembler, & que ſi elle trouvoit bon, qu'on en fit une autre, il faudroit qu'on lui envoïât ſon portrait tiré au naturel (*c*).(†)... Que lui *Heinſius* paſſant par *Florence* (‡) & le grand Duc *Leopold* aïant apris que *Chriſtine* aimoit la poëſie *Italienne*, ce Prince avoit donné ordre de faire une collection des plus belles piéces qui ſe trouvoient parmi ſes papiers & qui n'auroient pas encore paru pour être préſentées à cette Princeſſe: qu'il y en auroit deux Tomes

(*a*) *Impr. Utini* 1652 *in fol.*
(*b*) Burman *l. c. Tom. V. p.* 734. *&c.* 749. 751. 762.
(*c*) Burman *l. c. Tom. III. p.* 277 *&* 681.
T. V. p. 745. 747. 754. *&* 758. *item Epiſt. ad.* Magliabech *T. I.* Batavor. *pag.* 211.

Raiſonnemens de *Bayle* ſur la défenſe faite aux Catholiques de dédier leurs livres à ceux d'une autre religion.

(*) Au ſujèt des défenſes faites aux Catholiques de dédier leurs Ouvrages à des Perſonnes qui n'étoient pas de leur Communion, on raportera ici les réfléxions qu'en a faites Mr. *Bayle*: (1). Il dit entr'autres choſes: „ que *Bellarmin* étoit tellement perſuadé, qu'il entroit dans le caractére d'un Orthodoxe de ne louer jamais un Hérétique, „ qu'il dit poſitivement (de not. Eccleſ. cap. XVI. art. 1). qu'on ne trouve pas que „ jamais les Catholiques aïent loué la doctrine & la vie des Hérétiques. *Dan. Francus* „ a pourtant fait voir à *Bellarmin*: (2) par les éloges que *Coclæus*, *Æn. Sylvius*, *Pogge Florentin*, le Jéſuite *Clavius*, Mr. de l'*Aubeſpine* Evêque d'*Orléans* & *Caramuel* ont „ donné à des Hérétiques, que ſa pierre de touche n'eſt pas trop ſûre. On ne laiſſe „ pas, dit *Bayle*, de connoitre par-là l'eſprit de l'Inquiſition. C'eſt quelque choſe de „ fort particulier: car ces Meſſieurs veulent que l'on efface des livres, les Préfaces, „ les Epitres Dédicatoires & généralement tout ce qui peut faire honneur à des perſonnes ſéparées de la Communion Romaine, ſans en excepter les Princes. De-là vient „ que les Indices Expurgatoires ordonnent, que ſi quelque Hiſtorien a dit: *Un tel jour eſt né Chriſtophle* illuſtre Duc de *Wurtemberg*. *Præclarus Dux Wurtembergenſis*: on „ efface le terme *illuſtre*, *Præclarus*, qui eſt néanmoins de ſi peu de conſéquence, „ qu'on le donne en latin au moindre Ecolier.... L'Auteur *Francus* n'oublie point de „ remarquer le peu d'égard que l'on a en pluſieurs païs très-catholiques pour les Décrèts de cette Congrégation: ce qui ne peut que faire un grand préjudice à toute „ l'Egliſe Romaine, tant parce que les bonnes gens ſont ſcandaliſés de voir que l'autorité du Pape ſoit ſi peu conſidérée, que parce que les Proteſtans en prennent ſujèt „ de dire, que l'on ne raiſonne pas conſéquemment, que l'on ſe contredit en mille „ manières.

(†) „ *Vivam interim Imaginem Tui, hoc eſt heroicas illas & nunquam ſatis prædicandas „ virtutes, omnes hic circumferunt & adorant:*" écrivit *Heinſius* à *Chriſtine* à cette occaſion, de *Rome* au mois de Mars 1652. ap. *Burman* l. c. pag. 747.

(‡) Ce fut de *Florence* que *Heinſius* écrivit au Chancelier *Oxenſtierna* ſa lettre de *prid. Kal. Jan.* 1653. qui n'a point paru juſqu'ici & que pour cela nous inſérerons dans l'Appendice.

V. l'Append. num. XXIX.

(1) Oeuvres diverſes in fol. Tom. I. pag. 331.
(2) Diſquiſit. de Papiſtarum Indic. Libror. prohibitor. conf. *Medon*, Epiſt. ad *Heinſ.* ap. *Burman* l. c. p. 614.

L'an 1652.

très-grand office, ſi vous pouvez me faire tenir correſpondance avec le Chevalier del Pozzo *& quelques autres Gens de mérite. Je ſerai ravie de cultiver leur amitié, s'ils m'en donnent quelque petite marque. Aïez auſſi ſoin de remarquer ceux, qui travaillent ou en vers ou en proſe pour mon honneur, afin que j'en ſois ponctuellement averti pour les pouvoir régaler. Vous ſavez que je ſuis curieuſe. Aïez ſoin de contenter ma curioſité en matiére de médailles. Continuez de m'envoïer le catalogue de ce qui eſt beau & curieux: mais ne vous embarquez point en aucun achat, pourvû que je ſois inſtruite de ce qui eſt rare. Je diſpoſerai bien du reſte. Je renouvelle, avant que de finir, encore une fois la proteſtation que je vous ai faite dès le commencement de ma lettre, vous aſſurant que j'aurai ſoin de récompenſer dignement vos peines, que vous n'obligerez jamais une ingrate. De Stockholm le I. Mai* 1652.

Chriſtine.

Par la réponſe que *Heinſius* y fit de *Florence* au mois de Juillet de la même année, on voit aſſez qu'il en étoit pénétré de joïe & de reconnoiſſance (*). Mais c'eſt auſſi de ce tems-là qu'il commence à preſſer le rembourſement des arrérages de ſa penſion, qui montoit au delà de cinq mille écus (*a*). On ne peut pas diſconvenir, que comme ſa prétenſion étoit fondée, il auroit été juſte qu'il eut été contenté préférablement à pluſieurs autres qui ne le méritoient pas autant que lui, qui de tout tems avoit été un fidèle ſerviteur de la Reine. Il ſe fait auſſi valoir par cet endroit & avec raiſon, en alléguant les ſervices, que ſon Père, ſon Beaupère *Rutgers* & lui-même avoient tâché de rendre au Père de *Chriſtine* & à elle-même pendant pluſieurs années de ſuite. Mais les dérangemens dans les affaires de la

(*a*) Burman *l. c. p.* 752. 770. 771. 777-780. *item* Rutgerſii *vita præmiſſa ejus & N.* Heinſii *Poëmat.*

(*) On y voit auſſi qu'il auroit mieux aimé que *Chriſtine* lui eut écrit en latin, ne pouvant pas répondre en *François*. Voici comment il s'exprime: (1) „ *Epiſtolam, quam* „ *ad me exarare Calendis Majis manu Auguſta non es gravata, quoties inſpicio, inſpicio* „ *autem frequentiſſime, aurei illius ſæculi, Domina, imaginem intueri mihi videor, quo ruri* „ *verſabantur, atque homines agreſtes ultro compellabant Dii immortales. Unum mirari ſu-* „ *bit (audebo enim ea uti libertate quam non invita admiſiſti hactenus, ut ſenſum animi &* „ *cogitationes ſecure expromam) unum, inquam, mirari ſubit, cur lingua Gallorum aulica* „ *apud hominem ruſticum volueris uti, cum latina optime poſſes. Sed agnoſco voti mei im-* „ *modeſtiam & deſideriis frenum impono. Nulla enim unquam lingua loqueris, quin loqua-* „ *ris tua. Mihi potius cauſa debet eſſe juſtiſſima, cur egeſtatis meæ me pudeat, qui unius* „ *intra linguæ anguſtias concludor.....*

(1) *Burman* l. c. pag. 753.

L'an 1654. puiſqu'ils ſont peints de nom & de caractères en pluſieurs endroits des lettres des ſavans, qu'il avoit alors publiées, & qu'il doit avoir connu plus particulièrement encore, par celles qu'il ne lui a pas plû de rendre publiques (*). Il devoit donc dire, que *Saumaiſe*, grand Doïen de tous, envoïa ſon miniſtre *Bourdelot* en *Suède*, & que celui-ci, s'aſſociant avec *Naudé*, du *Freſne* & autres ſemblables, ſe ſaiſit de l'eſprit de *Chriſtine* & fit tout au monde pour éloigner d'auprès d'elle les honnêtes gens (*a*). Mr. *Burman* en découvrant ainſi les ſources, auroit pû aller plus loin. Il auroit pû faire remarquer, que ces mêmes Grammairiens d'accord avec d'autres perſonnes, auſſi peu honnêtes gens qu'eux, aïant inſpiré à la Reine de certains principes d'une Morale relachée, lui avoient mis en tête: que la plus glorieuſe action qu'elle pût faire, ſeroit, de ſe débaraſſer des ſoins du gouvernement & de réſigner la Couronne: que la Reine encore jeune, éblouie de l'éclat de cette fauſſe gloire, que ces gens-là lui faiſoient entrevoir, acquiéca aux raiſons qu'ils lui alleguèrent, & principalement à celle-ci: qu'il n'y avoit pas un ſeul éxemple d'une ſi belle action dans toutes les hiſtoires de l'antiquité (†): que dès que ſa réſolution d'abdiquer eut éclaté, ces-mêmes ſe mirent les prémiers à piller la Bibliothèque & les Cabinets de la Reine, en s'appropriant tout ce qui leur convenoit, ſans que rien leur en appartint: qu'enfin leurs belles manœuvres aïant mis la Reine en peine de s'acquiter envers *Heinſius* de ce qui lui revenoit, il fut obligé de ſe renfermer dans les bornes de ſollicitations infructueuſes.

V. ci-deſſus pag. 272.

Si, dis-je, Mr. *Burman* s'étoit expliqué de la ſorte, le Lecteur auroit vû clairement pourquoi *Heinſius* reſtoit ſeul, ſans être rembourſé, dans un tems, où d'autres perſonnes tout-à-fait indignes étoient comblées de préſens & de libéralités. Il faut pourtant avoüer, que le Neveu de feu Mr. *Burman* a ſuppléé en partie à ce défaut de ſon Oncle (*b*). Et quoiqu'il ne nomme que *Bourdelot*, paſſant les autres ſous ſilence, on dira toûjours que ce *Bourdelot* étoit un de la bande, c'eſt-à-dire, un Grammairien moins docte que les autres (*c*). Or ſi c'étoit *Bourdelot* & ſes Partiſans, qui dans ce tems-là

V. ci-deſſus pag. 237.

(*a*) *V. ci-deſſus pag.* 249. *item* Burman *Syll. Ep. T. III. p.* 659. *&c.* Huet *l. c. pag.* 103 & 104. Olivet *l. c. pag.* 391. *&c* Chevreau *l. c. pag.* 8. *&c.*

(*b*) *Dans la préface avant les Emendat.*

(*c*) Burman *l. c. T. III. p.* 651. 669. & *T. V. p.* 713. *item Lettre de* Patin *à* Spon *Tom. I. p.* 382. *Crit. & Orat.* Henr. Valeſii *pag.* 8.

(*) Entr'autres il eſt à préſumer que Mr. *Burman* n'a pas voulu donner en entier une des lettres de *Heinſius* à *Chriſtine*, l'aïant eſtropiée ſans doute, parce qu'elle eſt tournée à l'avantage de cette Reine (1).

Voſſius ſoupçonné d'avoir conſeillé à *Chriſtine* d'abdiquer.

(†) Il a été dit ci-deſſus que *Voſſius* a été un de ceux-là; & Mr. *Boçhart*, qui s'étonne de la réſolution de *Chriſtine* d'abandonner la Couronne, écrit à *Voſſius*, qu'il y avoit des Gens qui le ſoupçonnoient d'être du nombre de ceux qui avoient donné ce conſeil à la Reine. Cette lettre eſt de *Caën* du 1. Juin 1654. dont l'original ſe trouve dans la Bibliothèque des Remontrans d'*Amſterdam*. *Tom. I. Epiſt. Mſc. num.* 395.

1) Cette lettre eſt au V. vol. de ſon *Syllege pag.* 772. & 783.

L'an. 1654.

Chriſtine, j'ai trouvé entr'autres un gros in folio de lettres & d'inſtructions de la Reine écrites au ſénateur *Bååt* alors Gouverneur Général de ſes domaines en *Suède* (*). Il y en a une qu'elle lui écrivit au mois d'Octobre 1666. de *Hambourg* pour lui donner avis, qu'elle avoit acheté au mois d'Août de la même année la Bibliothèque & le Cabinèt de Médailles de *Heinſius* alors Réſident de la République des *Provinces-Unies* à la Cour de *Suède*. La Reine y marque de plus, qu'elle lui avoit déja païé la plus grande partie de la ſomme ſtipulée & enjoint à ſon Gouverneur Général de lui envoïer au plûtôt & la Bibliothèque & le Cabinèt. Ce fait étant inconteſtable, & la lettre que nous allons produire avec la traduction, étant trop authentique pour être révoquée en doute; on laiſſe à juger à tout homme raiſonnable, ſi on ne doit pas en tirer cette conſéquence, qu'à la fin *Heinſius* non ſeulement fut païé de ce qui lui étoit dû, mais encore que *Chriſtine* acheta la Bibliothèque & le Cabinèt qu'il avoit à *Stockholm*. Cette concluſion paroitra d'autant plus naturelle, que *Heinſius* ne ſe ſeroit jamais embarqué dans un nouveau Contract avec la Reine, ſans être auparavant ſatisfait ſur ſa prémière prétenſion. Et ſi l'on objecte: que la lettre d'obligation de *Chriſtine* s'étant trouvée parmi les papiers de *Heinſius*, on en peut inférer qu'elle n'a pas été païée? On répond: que ce n'eſt pas la prémière fois qu'on néglige de retirer de tels papiers, & qu'au défaut de cela, on ſe fait donner une lettre d'amortiſſement: ce qui aura ſuffit en ce cas-ci: Mr. *Heinſius* étant au reſte trop homme de bien pour vouloir ſe faire païer deux fois la même dête.

Voici la lettre de *Chriſtine* au ſénateur *Bååt*, ſon Gouverneur Général.

Chriſtina Alexandra. &c. *Eder, Wälborne Herr General Gouverneur Baron Sevedt Bååt, ſkal härmed kunnigt wara, huruledes iag med* Heinſio *i deſſe dagar hafwer en handel träffat och honom afkiöpt hans Bibliothek och Medaglier ſom uti* Swerige *äro, jämwäl allaredo honom ſtörſta delen af den accorderade ſumman betalt. Låter Eder förden ſkuld wara angelägit at ſamma Bibliothek och Medaglier Eder*

Chriſtine Alexandra &c. Je ne ſaurois vous laiſſer ignorer, que ces jours paſſés, j'ai fait un accord avec *Heinſius* touchant ſa Bibliothèque & ſes Médailles qui ſont en *Suède* que j'ai achetés de lui: lui aïant déja païé la plus grande partie de la ſomme ſtipulée. Aïez donc ſoin, que ladite Bibliothèque & les Médailles vous ſoïent dûëment remiſes entre les mains & empaquetées, le mieux qu'il ſera poſſible, dans des tonnaux, des caiſſes & des ballots, pour m'ê-

tre

(*) Ce volume ſe conſerve dans la magnifique Bibliothèque de feu Mr. le Baron & Préſident *Rålamb*: & tant la lettre de *Chriſtine* que la réponſe de Mr. de *Bååt* du 7. Novembre de la même année, s'y trouvent à la page 878.

L'an. 1654.

moindre tort au monde, & qu'il a outré ſes expreſſions en parlant d'elle. Car, malgré les foibleſſes, qu'on pourra lui trouver, elle ne laiſſera pas de paſſer dans l'eſprit des gens raiſonnables pour une Reine douée de grandes qualités, & dont le caractère brille de traits admirables & extraordinaires.

Savans des Païs-Bas qui furent connus particulièrement de Chriſtine.

Après cette digreſſion que nous n'avons pas pû nous diſpenſer de faire: nous ne ferons que nommer les autres Savans des *Païs-Bas* qui dans le tems de *Chriſtine* s'étoient rendus auprès d'elle, ou ſe firent connoitre à cette Reine par quelques autres endroits. Du nombre des prémiers furent *François Junius* & un *Wullenius*, ou *Weulles Hollandois*, comme *Baillet* l'apelle (*a*), Médecin de la Reine, qu'elle envoïa traiter *Deſcartes* dans ſa maladie, mais étant réputé ennemi de ce Philoſophe, dès le tems de la guerre, que les Théologiens d'*Utrecht* lui avoient déclarée, *Deſcartes* s'obſtina à ne rien faire de ce que *Weulles* ordonna, & mourut peu après. *Wullenius* ſuivit *Chriſtine* en *Brabant* l'an 1654. & retourna après en *Suède*. Le fameux *Bourdelot* étoit auſſi venu de *France* voir la Reine à *Anvers*; (*b*) mais elle le renvoïa d'abord en lui faiſant entendre, qu'elle n'avoit pas beſoin de Médecin. Ceux qui ſouhaitent de connoître les autres Savans de ces Païs-là en tant qu'ils ont eu raport avec *Chriſtine*, comme *Gervatius*, *Vorſtius*, *Utilius*, *Gronovius* & autres, en trouveront des particularités dans le Recueil de leurs lettres publiées par *Burman*, & quant au ſavant *Boxhornius*, qui fut appellé en *Suède*, on peut conſulter ce qui en eſt dit dans ſa vie par *Baſelius* (*). Nous ajouterons au ſujèt de *Jean Frédéric Gronovius* établi alors à *Deventer*, que *Chriſtine* avoit une eſtime très-particuliére pour lui, qui de ſon côté ne pouvoit aſſez admirer & louer les grandes qualités de cette Princeſſe. Elle le diſtingua auſſi du grand nombre des autres, en ce que paſſant *incognito* par *Deventer* en 1654. elle deſcendit chez *Gronovius* & paſſa toute la nuit dans ſa Bibliothèque à s'entretenir avec lui ſur toute ſorte de litératures, tant elle étoit charmée de l'étenduë de ſon ſavoir. Elle en ſortit au point du jour, ſans attendre la réception diſtinguée, que le Magiſtrat de la Ville lui préparoit.

S'étant fixé pendant quelque tems en *Brabant* Mr. *Henri Thomas Chifflet*, fils du célèbre *Jean Jacques Chifflet* entra à ſon ſervice, en qualité de ſon Chape-

(*a*) *Vie de* Deſcartes *L. VII. §. XXI. pag.* 280. Moreri *Dict. art.* Junius.
(*b*) Burman *l. c. Tom. III. pag.* 677.
(*c*) Burman *l. c. Tom. III. pag.* 227 & 233. Gal. Gualdo *hiſt. de* Chriſt. *pag.* 45.

(*) Elle eſt miſe devant les *Epiſtolas & Poëmata Boxhornii*, où il eſt dit, „ *Præ ceteris* „ *gratia valuit apud* Zuecos, *quorum Regni Procerum aliorumque Magnatum filios & Pro-* „ *pinquos quum non ſine fructu inſtrueret, ab* Axelio Oxenſtierna *Regni Cancellario Reginæ* „ *& eorundem Procerum nomine ad ampliſſimas dignitates in* Zueciam *evocatus fuit, ſed a-* „ *morem patriæ & apud ſuos mediocri in conditione eſſe maluit, quam apud exte-* „ *ros alto in faſtigio collocari.*

Dans le Recueil de ſes lettres il y en a quelques-unes aux prémiers Seigneurs de *Suède*, & parmi ſes Poëmes une excellente Epigramme ſur la mort de *Guſtave-Adolphe* pag. 17. & pag. 66. deux autres ſur la paix, que *Chriſtine* donna à l'*Allemagne*.

L'an 1649. Bibliothècaire de la Reine, & étant nommé Profeſſeur, elle écrivit au Conſiſtoire d'*Upſal*, de l'y faire jouïr de tous les avantages attachés à ſa fonction (*a*). Entr'autres preuves de l'eſtime particulière qu'elle avoit pour lui, celle-ci n'eſt pas peu conſidérable, ſavoir qu'elle remit à *Ulm*, ſa ville natale, la plus grande partie de la quote-part du tribut de la guerre de 30 ans qu'elle devoit païer. La Reine l'en tint quitte à la ſeule interceſſion de Mr. *Freinshemius* (*b*) (*). Le climat de *Suède* étant contraire à ſa ſanté, il fut obligé d'abandonner les avantages des deux mille Ecus d'appointement & plus qu'il tiroit par an. Quoique *Chriſtine* témoigna du déplaiſir d'être privé d'un homme de ſi grand mérite, elle ne laiſſa pas de le combler de bienfaits, quand il partit pour ſa Patrie & de lui continuer ſa penſion. Elle le nomma auſſi ſon Conſeiller en 1655. quand elle traverſa l'*Allemagne* pour aller en *Italie* (*c*). Il conſerva toûjours la mémoire des bienfaits qu'il avoit reçus & mourut l'an 1660. Nous joignons aux notes une de ſes odes qu'il fit au départ de la Reine d'*Upſal* pour *Stockholm* (†).

Nous

(*a*) *Lettre de* Chriſtine 1651. *dans les Regîtres de l'Univerſité.*

(*b*) Schefferi *Mém. Suet. Gentis. Cap. XIII. §. VI. p.* 83.

(*c*) *V.* Moreri Dict. *Hiſt. art.* Freinshem. Bruckers Ehrentemp. 2. *Th: pag.* 79, *item Lettre de* Tungel *tirée des Mſc. de* Norman, *comme auſſi dans les* Palmsköldiana.

„ dans les proſpérités & les adverſités, d'un eſprit modéré dans les réjouïſſances & d'un „ cœur magnanime dans la triſteſſe & les accidens facheux (1)".

(*) Il s'en loue lui-même & dit à *Chriſtine* (2)„ *Et id feciſti, quod adhuc vix proferre* „ *audeo, tum ob magnitudinem rei, tum ob magnitudinem gratiarum, quas tibi, quam de-* „ *beam ampliſſimas, in præſentia minime poſſum explicare... Nam mea commendatione* „ Vangionum *Urbi majorem pecuniæ in militum ſtipendium debitæ partem clementiſſime* „ *remiſiſti: quo beneficio conſervatam illam eſſe reor, & rite atque ordine facturam, ſi te* „ *tanquam alteram Conditricem ſuam, in omne deinceps ævum, quam poterit exquiſitiſſimis* „ *honoribus colendam arbitretur*"...

(†) *In diſceſſum Reginæ* Chriſtinæ, *Ode propemptica:*

O Decus noſtrum pariterque Mundi
Unicum ſeptem columen trionum,
Quam genus clarum, ſimul alma Virtus
Vindicat Aſtris.
Ito! Sed fauſtis Avibus, potenti
Te tegat dextra Deus, atque ſoſpes
Holmiæ optatas videas ut Arces
Numine ducat.
Attamen ne nos nimium relinquas,
O Parens vere Patriæ, ſubinde
Sed reviſas Upſaliam benigno
Optima vultu.
Nomque uti Phœbus rutilante Mundum
Igne colluſtrat, nitidum ſed alto
Quum caput cœlo abſtulit, atra terras
Nox premit uſque:

Sic

(1) V. Oration. *Freinshemii* en latin pag. 364. 367. & en *françois* pag. 50. 66-95. &c.

(2) Dans ſa Dédicace des *Supplemens de Liviana* pag. 20.

L'an 1652. propos d'accepter alors cette offre, parce que le Parlement d'*Angleterre* l'avoit fait appeller pour cette même fonction. Mais arrivant à *Londres* en 1641. & voïant que la guerre civile & les desordres du païs n'étoient pas favorables à ses desseins, il s'en alla en *Suède* l'année suivante où il fut appellé de nouveau par Mr. *Louis de Geer* (*). Y étant arrivé, il écrivit à *Jean Matthiæ*, Précepteur de *Christine* & Chapelain de sa Cour & lui marqua l'envie qu'il avoit de lui parler: en même tems *de Geer* le recommanda par une lettre comme un personnage de grande importance, pour le bien & l'utilité du Roïaume (†). Dans une lettre postérieure (*a*) il mande à Mr. *Matthiæ*, que selon l'avis de son Patron *de Geer*, il iroit à *Stockholm*, pour se faire connoître au Chancelier & lui faire part de ses projèts. Il le fit aussi, mais le tout n'aboutit alors qu'à ceci: qu'il iroit s'établir à *Elbing* en *Prusse*

(*a*) *Elle est du* 10. *Sept.* 1642. *datée de* Norköping.

(*) C'est ce même *Louis de Geer* qui, du tems de *Gustave-Adolphe*, passa en *Suède* & fit valoir les Mines de fer de ce païs-là mieux que par le passé. Il rendit, comme nous l'avons dit ci-dessus, un grand service à la *Suède*, du tems qu'elle étoit en guerre avec le *Dannemarck*.

(†) Voici la lettre de *Comenius* écrite à *Jean Matthiæ*. (1).

Lettre de *Comenius* à Mr. *Matthiæ*.

Amor Noster Crucifixus!

Reverende D. Doctor, mihi multum honorande fautor.

„ *Suecia vestra tres me jam habet hebdomadas, nec tamen illud quod præcipue quæro*
„ *reperire datur, Te, Sueciæ ocellum. Nisi hac succedit via, quam adhuc tento, valedi-*
„ *cendum erit Tibi, sine vobis, deploranda felicitas mea. Cujus evocatus literis (Dni de*
„ Geer) *huc accessi, optat quidem nos congredi, sed cunctantius rem agi video, me autem*
„ *multa urgent & de regressu cogitare cogunt. Nunc hoc impetravi, ut equitem emitteret*
„ *quæsitum, an his in oris reperiri adhuc possit Serenissima Regina, &, Tu, an ad Re-*
„ *giam discessus jam paretur. Quantum potes, oro, da operam ut mihi ad Te videndum &*
„ *alloquendum paretur via: futurum spero, ut utrinque nos haud pæniteat. Sin minus*
„ *vale*

Raptiff. Finspongæ
29. Aug. 1642.

Tui, observantissimum
agnoscere non sperno
J. Comenium

Lettre de recommandation que Mr. de *Geer* donna à *Comenius*.

Voici la lettre de recommandation de Mr. de *Geer* au même en *François*.

„ Monsieur. Il ne faut pas que je vous recommande le personnage duquel les actes
„ sont si signalés, qu'ils le recommandent assez eux-mêmes. Je l'ai à demi gagné pour
„ le transporter par deça. Je vous prie d'y apporter aussi du vôtre à l'y induire, qui
„ ne peut que tendre au grand profit, bien & utilité du Roïaume. Puisque le voïage
„ de Sa Majesté est encore incertain, je fais un petit détour en *Wermlande* pour voir
„ mes ouvrages, lesquels je ne vis oncques, espérant d'être lundi ou mardi vers vous.
„ Sur ce vous saluant je me dirai

Monsieur
Votre très-humble Serviteur & Ami
Louis de Geer

de Fynspan le 1.
Sept. 1642.

(1) L'une & l'autre de ces lettres sont tirées de l'original d'*Upsal*.

L'an 1649.

rences mémorables ; ainſi, à force de différer, il la rendoit entiérement inutile, ſelon ſes principes, car il prétendoit, que le règne de mille ans commenceroit l'an 1672. Or alors on n'avoit que faire de ſa méthode d'étudier. Il reconnut enfin la vanité de ſes travaux, & mourut à *Amſterdam* le 15. Novembre 1671. Pour peu qu'il eut vécu davantage, il auroit été témoin de la fauſſeté de ſes promeſſes à l'égard du règne de mille ans, dont il s'étoit tout infatué.

De cet homme extraordinaire nous paſſons à d'autres de ſes Compatriotes plus ſolides & plus utiles à la Societé humaine, qui furent appellés en ce têms-là en *Suède*. De ce nombre furent Mrs. *Loccenius* & *Scheffer* (*), Beaupère & Gendre (*a*). Ils s'étoient déja fait connoitre en *Allemagne* par de ſavans ouvrages de litérature, & ils ſe diſtinguérent particulièrement en *Suède*, en ce que l'un & l'autre, quoiqu'étrangers, acquirent une ſi grande connoiſſance des antiquités des Païs du Nord, & les illuſtrérent d'une maniére ſi éclatante, que leurs ouvrages en ce genre portent encore de nos jours des preuves très-ſenſibles de leur propre diligence & de celles qu'ils excitérent en ce tems-là dans les ſavans du païs. Mr. *Scheffer* ſucceda à la même Profeſſion qu'avoit euë Mr. *Freinsbem*. La Reine le gratifia d'une bonne penſion, qu'elle continuoit encore l'an 1661 (*b*). Quatre ans après que *Chriſtine* revint en *Suède* pour la ſeconde fois, il fit une belle harangue dans l'auditoire public d'*Upſal*, quand le jeune Roi *Charles XI.* y vint faire ſes études, & il ne manqua pas à cette occaſion de lui repréſenter, que *Chriſtine* avoit ſouvent honnoré cet Auditoire de ſa préſence & y avoit pluſieurs fois aſſiſté aux éxercices publics (†).

Quant

(*a*) *V. les* Dict. *de* Bayle *& de* Moreri *art.* Loccen. *&* Scheff. *item* Schefferi *Suec. lit.*

(*b*) *V. les Regîtres de Sevedt Bibl. pag.* 194. *chez Rilamb.*

Réglement de *Chriſtine* pour les Univerſités de *Suède.*

(*) *Palmsköld* a remarqué l. c. au ſujèt de *Loccenius*, que ce fut ſelon l'avis qu'il donna à *Chriſtine* qu'elle fit un réglement pour les Univerſités de *Suède*, qu'aucun Etudiant ne ſeroit reçu Maitre en Philoſophie, à moins qu'il n'y eut ſoutenu deux fois des Théſes ou Diſputes imprimées dans les Auditoires publics de l'Academie : ce qui ſe pratique encore de nos jours.

Chriſtine honnora ſouvent de ſa préſence l'Univerſité d'*Upſal.*

(†) Voici comment il s'exprime là-deſſus (1), „ *Revocabitur in memoriam Amita tua* Chriſtina, *verè altera Septentrionis* Minerva, *de cujus erga Upſalienſes ſtudio amoreque ſatius exiſtimo ſilere, quam nunc velut in tranſcurſu, pauca dicere : Eos inquam*, Chriſtina, *quæ tam charas habuit literas, quæ eruditionem omnem tam tenere dilexit, ſuccurret frequentiſſime, bonoremque præſentiæ ſuæ tam crebro, tam benigne, gratioſeque præſtitum animis ſubjiciet noſtris. Ipſa ſedes iſta, qua Rex optime recumbis, conſcientiam examinabit ſuam, atque quotiens tam ſuave onus ſuſtinuerit, enumerare conabitur. Nullus erat annus, quo non huc à curis & moleſtia imperii, quod ſolebat ipſa dicere, in libertatem banc & tranquillitatem excurreret. Nullo tempore huc venerat, quo non ad negotia deſcenderet noſtra, labores Docentium Diſcentiumque luſtraret, commendaret*"..... On dira en paſſant que ce *Scheffer* eſt deſcendant de *Pierre Scheffer* ou *Schoiffer*, qui aida *Jean Fauſtus* à perfectionner l'Art d'imprimer. Il obtint en 1518 un témoignage public de l'*Empereur Maximilien I.* que l'Imprimerie avoit été inventée, publiée & perfectionnée

(1) L. c. pag. 11.

L'an 1652. congé qui lui fut accordé. Il tiroit alors près de deux mille Ecus, d'appointement par an, & la Reine pour le conſoler, lui fit un préſent de quatre mille Ecus, avec une chaine d'or de deux cent Ducats, & lui donna une Patente en vertu de laquelle il auroit toûjours le tître d'Hiſtoriographe (*) & de Conſeiller & jouiroit d'une penſion viagére de huit cens Ecus par an (*a*). On rapporte entr'autres raiſons de ſa retraite (*b*), l'envie qu'il portoit à *Freinsheim* & le deſir qu'il avoit de l'abaiſſer. D'autres diſent qu'il demanda ſon congé dans l'intention d'être emploïé dans le Conſeil de *Chriſtine*, prétendant que c'étoit l'unique moïen de le retenir en *Suède*. Mais n'étant pas venu à bout de l'un ou de l'autre de ſes deſſeins, il quitta le païs l'an 1652. (†). Cependant la Reine l'honnora toûjours de ſa bienveillance. Auſſi a-t-on de lui quatre harangues qu'il prononça à l'honneur de *Chriſtine*, de ſes rares qualités & de ſes talens extraordinaires tant pour les belles lettres que pour l'art de régner (‡).

Mr.

(*a*) Palmsköld *dit que ſa penſion étoit de quinze cens écus par an.*

(*b*) Witte *Memor. Philoſ. Dec. IX.* Burman *T. III. p.* 242. & 245.

qu'on en fit autant à d'autres Profeſſeurs.

„ *græcula, modo dare voluit, actoris quoque ipſius debebat perſonam ſuſcipere. Id quod cum* „ *facere renuiſſet, indignationem incurrit non levem. Hinc Upſalienſibus Studentibus jam* „ *ante ob nimis duram diſciplinam, cumprimis Sueconibus inviſus, male habitus adeo fuit,* „ *ut diſceſſum parare neceſſum haberet vir longe eruditiſſimus. Ferunt nocte interceptum* „ *platea & virgis violentiſſime cæſum fuiſſe. Doleo ipſius vices. Sed quam vellem & a-* „ *liis idem accidere"!* Il faut encore remarquer ici que l'an 1660. Mr. *Boecler* ſollicita par ſes lettres à Mr. le *Comte Torſtenſon* & à Mr. *Ilsbodinus*, qui étoient alors à *Rome*, de lui faire avoir une atteſtation de *Chriſtine*, comment elle n'avoit pas ordonné qu'on lui donnât des coups de bâtons, étant à *Upſal*: (1) ce qui fait néanmoins préſumer, que dans une autre rencontre les Etudians l'avoient feſſé, comme le dit ici Mr. de *Beinebourg*.

(*) Auſſi avoit-il écrit *Hiſtoriam Belli Sueco-Danici*, imprimée à *Stockholm* en 1676 in 4. qui eſt aſſez eſtimée. Il la dédia l'an 1666. à *Chriſtine*, au Roi *Charles-Guſtave* & au Sénateur *Biærnclou*.

(†) Soit que Mr. *Boecler* ne pût oublier l'affront qui lui avoit été fait à *Upſal*, ſoit qu'il y eut laïſſé des Gens qui ne lui vouloient pas du bien, nous donnerons dans l'appendice la lettre qu'un Anonyme écrivit ſur ſon ſujèt de *Paris* à un Théologien à *Upſal*, laquelle lettre ne lui eſt nullement favorable. Elle ſe trouve dans les *Palmskildiana*.

V. l'Append. num. XXXI.

Beaux traits des harangues de *Boecler* à l'honneur de *Chriſtine*.

(‡) Voici quelques traits de ces Panégyriques: (2) „ *Quid de ſingularis exempli Regina dicam, quæ non ſuo magis nomine, quam toto Inſtituto (loquitur hic de* Alexandrino *Muſeo) ſemper celebrabitur? Hæc illuſtrium omnium & ſui ævi animarum, non ad me-* „ *moriam magis in Bibliotheca, quam ad colloquium & uſum domeſticum in Regia Concilium* „ *coëgit: Hæc tanquam* Minerva *aliqua, non tam ex fabulis quam ex meritis commendanda,* „ *quicquid in moribus hominum & ingenio abditi & retruſi, explorare judicio, videre ani-* „ *mo, autoritate moderari, inter occupata tempora ſua, cum eſſet muneris & negotii regii* „ *diligentiſſima, otii ſui negotiolum habuit* (3) Idem Tomo IV. *Præterquam autem quod ne-*

(1) Ces deux lettres tirées des Originaux, ſont imprimées dans les *Acta liter. Suecia* an. 1722. p. 328. & 329. Voïez auſſi la lettre de *Luc. Holſtenius* à *Boecler* de l'année 1660. imprimée dans *Bergeri* diatr. de Libris rar. p. 24.

(2) V. *Boeckeri* Oper. Tom. III. pag. 294. & T. IV. p. 44. & 45.

(3) C'eſt auſſi par cet endroit que *Henri de Valois* la loue finement dans ſa belle harangue l. c. pag. 5. conſt. *Burchardi* Hiſt. Bibl. *Wolf.* pag. 210. not.

L'an 1651.

Nous aurons encore occaſion dans la ſuite de parler d'autres Savans tant *Allemands* que d'autres nations, à qui *Chriſtine* fit part de ſes libéralités, comme à un *Laurent Bodock*, Profeſſeur de l'Univerſité de *Roſtock*, qui tira de cette Reine la penſion de trois cents écus par an depuis l'an 1646. bien des années de ſuite (*a*) (*). Et pour les Savans d'*Italie*, qui ont eu quelque liaiſon avec cette Princeſſe, nous différerons d'en parler juſqu'à ce que nous ſoïons au période du ſéjour de *Chriſtine* dans ce païs-là. Cependant comme nous avons dit ci-deſſus quelque choſe de la belle harangue que le ſavant *Octavio Ferrario* fit à ſon honneur lorſqu'elle fut couronnée & qu'il intitula *Pallas Suecica*, (*b*) (†) nous ajouterons ici, que ce fut le Baron *Baner*

Octavio Ferrario ſavant d'*Italie* eſt en conſidération auprès de *Chriſtine*.

(*a*) *V. les* Palmskölldiana *art.* Bodock. *pera* Ferrarii *T. I. pag.* 260. *&c. cfr.*
(*b*) *Cette harangue ſe trouve dans les O-* *T. II. p.* 91.

„ *Publici Doctor: Philoſophiæ omnis*
„ *Peritiſſimus Practicæ & Theoreticæ:*
„ *Philoſophus inſignis: Orator: Poëta:*
„ *Hiſtoricus: Medicus: Theologus:*
„ *Multos putas hic conditos? Unus eſt*
„ HERMANNUS CONRINGIUS, *Sæculi Miraculum.*

(*) Par la vie du fameux *Jean Joachim Becher*, qui eſt miſe devant ſon Traité intitulé *la Folie ſage & la folle ſageſſe*, il paroît, qu'il a été du tems de *Chriſtine* à *Stockholm* & qu'il y a connu Mrs. *Dejcartes*, *Saumaiſe*, *Naudé*, *Boecler*, *Freinsbem*, *Scheffer* & autres Savans qui ſe trouvoient environ les années 1650 à 1653 à la Cour de cette Reine. Il ne ſe peut donc, comme le prétend l'auteur de ſa vie (1) que *Becher* ne naquît à *Spire* que l'an 1645. puiſqu'alors il n'eut eu que cinq à huit ans, & par conſéquence qu'il eut été peut capable de ſe mêler avec ces Savans du prémier ordre, qui de leur côté ſe ſeroient peu ſoucié d'un garçon de cet âge-là. Cependant comme *Becher* lui-même dit dans ſon Traité, qu'il a été préſent à *Stockholm*, quand le Colonel *André Reuſner*, ſon intime ami comme il l'appelle, entreprit de conduire les eaux par-deſſus la Montagne de *Brunkeberg*, ſituée au Fauxbourg du Nord, moïennant un ſiphon de plomb, qui lui réuſſit ſi mal & lui fit perdre une gageure faite là-deſſus avec le Général de *Wurtz* (2), cela confirme bien ce qu'il a dit, qu'il a fait quelque ſéjour à *Stockholm*: mais le tems de la naiſſance de *Becher* doit en conſéquence être reculé plus avant, même en comparant les différentes avantures qui lui ſont arrivées en pluſieurs Etats de l'*Europe*, durant ſa vie, & qui ſemblent demander un âge plus meur & plus avancé, que celui qu'on lui donne communément, ſavoir de quarante ans en mettant celui de ſa mort à l'an 1685. Mr. *Jöcher* dans ſon *gelehrte lexicon* Art. *Becher*, le fait naitre en 1635. & mourir en 1682.

Le Sieur *Meuſchenius* parle d'un autre ſavant *Allemand* nommé Juſte de *Bruining* (3) qui s'étoit rendu à *Stockholm* en 1649 & avoit été reçu fort gracieuſement de *Chriſtine*, à cauſe de ſa grande érudition. Mais pour ce qu'il y eſt dit, que *Bruining* avoit été arbitre des controverſes entre *Saumaiſe* & *Voſſius*, leſquels tous deux Mr. *Meuſchen* prétend avoir été alors préſents à la Cour de *Suède*; je m'aſſure que *Meuſchen* ſe trompe viſiblement, car *Saumaiſe* n'arriva à *Stockholm* qu'environ au milieu de l'année 1650. & à ce que *Meuſchen* dit lui-même, *Bruining* en étoit parti 7. à 8. mois avant ce tems-là. Il y a donc tout lieu de croire que le récit de l'Arbitrage de *Bruining* entre ces deux ſavans hommes n'a été fait qu'à plaiſir.

V. l'Append. num. XXXIII. & XXXIV.

(†) Nous inférerons dans l'Appendice la correſpondance qui ſe paſſa là-deſſus entre *Voſſius* & *Ferrario* & la lettre que celui ci en écrivit à la Reine (4).

(1) V. la vie de *Becher* l. c. p. 3. & 11. & *Moreri Dict.* art. *Becher.*
(2) L. c. P. II. art. XXIX. p. 150.
(3) V. *Meuſchenii* vitæ Erudit. Viror. P. IV. p. 160. 161.
(4) V. Op. *Ferrarii* Tom. II. p. 84. 87. 89. & 90.

L'an 1653. celui-ci du préſent qu'il avoit reçu, ce ne fut rien en comparaiſon de celle qu'il ſentit à la réception de la réponſe que la Reine lui fit encore de ſa propre main. Elle eſt en latin & il eſt ſûr qu'elle l'a compoſée Elle-même: Tous les Connoiſſeurs avoueront qu'elle poſſédoit cette langue en perfection (*a*). La voici avec la traduction.

Octavio Ferrario S.

Panegiricam tuam orationem, qua bonæ Principis exemplum atque imaginem publico dediſti ſub umbra mei nominis, munuſculo jam pridem teſtata ſum, non ingratam mihi fuiſſe. Nihil profecto cauſæ erat, cur eo nomine gratias iterata ſcriptione ageres, Ferrari *politiſſime: quamquam compellationes ejuſmodi, & tuas & à Tuis ſimilibus profectas habeo atque habebo acceptiſſimas. Quæ enim res majori voluptate poſſit me perfundere, quas ſi curas, quas promovendis & ornandis literis quotidianas dare ſoleo, agnoſcam non improbari ab illis à quibus auctoritatem & exiſtimationem omnem mutuantur literæ? Qua propter nunc votis te flagrantiſſimis convenio, ut hunc affectum tam profuſum mihi perpetuo conſerves, & ſi quid librorum, aut tu, qua es ingenii fœcunditate, aut alii illic terra-*

à Mr. *Ferrario.*

J'ai témoigné, il y a déja longtems, par le petit préſent que je vous ai fait, que le panégirique dans lequel vous avez donné au Public, à l'ombre de mon nom, l'image & l'exemple d'une bonne Princeſſe, ne m'a nullement déplu. Il n'y avoit, Monſieur, aucune raiſon qui vous obligeât à réitérer par écrit vos remerciemens comme vous l'avez fait par votre derniére lettre. J'avoue pourtant, que de tels complimens d'un auteur auſſi poli que vous & de vos ſemblables, me ſont & ſeront toûjours fort agréables. Car qu'eſt-ce qui pourroit me donner plus de plaiſir que de reconnoitre, que les ſoins que je donne tous les jours à l'avancement & à l'honneur des belles lettres, ne ſont pas déſaprouvés de ceux de qui elles empruntent le crédit & la conſidération, dont elles jouiſſent? C'eſt pourquoi je vous prie très-inſtamment de me conſerver pour toûjours cette vive affection: & ſi vous, dont le génie eſt ſi fécond, ou d'autres ſavans dans vos contrées mettez au jour de nouveaux ouvrages, ne me privez pas de la ſatis-

(*a*) *V. l'Eſprit de* Guy Patin *pag.* 28. & Menagiana *T. I. p.* 360. *&c.*

Que penſent ſortes d'Auteurs ne prétendent aux libéralités de Chriſtine.

„ *Torquatus noſter. Munus enim ipſum collo appenſum circumferre nonnumquam ſolet pro-*
„ *vidæ gentis. Metus itaque eſt, ne regiam liberalitatem admirari incipiant etiam illi,*
„ *qui ceteras virtutes Tuas æſtimare non poſſunt, ſcriptiſque tantum non trivialibus & quo-*
„ *tidianis promiſcuè tuum patrocinium imploretur. Quamquam curæ mihi erit præcipuè, ut*
„ *delectus ingeniorum habeatur, ut paucis imitari liceat* Ferrarium, *vulgusque à ſacris tuis*
„ *longè arceatur.*

L'an 1650.

Pourquoi *Chriſtine* ne fit point connoiſſance avec les ſavans *Anglois*.

Parmi tous les Savans de diverſes Nations que nous venons de nommer, on aura ſans doute remarqué, qu'il n'y avoit pas un *Anglois*. Ce n'eſt pas que *Chriſtine* ne connût le mérite de cette nation de tout tems ſi féconde en génies extraordinaires; mais c'eſt que, durant le tems de ſon goût pour les études, tout étoit en déſordre dans la *Grande-Bretagne*. Il ne s'y agiſſoit pas de moins que d'un changement total du gouvernement qui eut alors lieu. Pendant qu'une guerre civile agitoit les peuples de cette iſle, les meilleurs eſprits & les gens d'étude qui aimoient le calme, reſtérent en ſuſpens, attendant comment ces troubles ſe termineroient à la fin. Je n'ai donc trouvé d'*Anglois* que le ſeul illuſtre *Jacob Uſſer* Archevêque d'*Anmagh* & Primat d'*Irlande*, avec lequel *Chriſtine* fut en quelque rélation & dont elle lût

„ *que millenorum aureorum torque boneſtaret*"... Voici quelques traits de ſa harangue ſur „ l'abdication de *Chriſtine*: (1)„ *Prima ergo* Chriſtina, *ac fortaſſe poſtrema, quam fortiter adminiſtrati, tam generoſe repudiati regni decus feret incomparabile: hoc unicum indignata, quod non licuerit ſibi totius orbis imperium literis impendere.... Nulla Mulierum flagrantioribus populorum ſtudiis, magiſque effuſa veneratione uſa eſt: Nullus virorum majore reverentia magiſque addicto obſequio cultus eſt. Facilitas ac manſuetudo infra ſexum erat, vultus conſtantia ac Majeſtas etiam ſupra virum fuere: cum ſummi copiarum Duces ac Præfecti, tot victoriarum Miniſtri, tot tropæis inclyti, quorum audito nomine magna Orbis pars contremuerat, in ejus conſpectu regio fulgore perſtricti hærerent, vixque biſcere auderent, armati exercitus trepidarent, Senatus ejus nutum reſpiceret, dictaque ceu oracula veneraretur: cum omnibus regni curis ſola ſufficeret, omnium Gentium legatos audiret, eadem inter maximos Reges pacis ſequeſtra diſcordantem orbem componeret, nonnumquam diſtricto in ſortes gladio terribilis, licet raro ſuppliciis uſa, atque humani ſanguinis parciſſima, tantundem ſemper lacrymarum profundens. Poſtquam ergo ſe regno parem ſatis oſtendit, majore gloria abjecit, quam ſi intentatum faſtidiſſet. Totum tamen illi in hoc negotio certamen adverſus civium ac Procerum voluntatem fuit, qui ſe deſeri inconſolabiliter conqueſti, nihil aliud ab ea in regno peccatum eſſe faſſi ſunt, quam quod illud reliquerit, peneque hoc uno obſequium exuerunt, ut illam imperare cogerent invitam, certe lacrymis, quas toto imperii tempore nemo viderat, abeuntem proſecuti ſunt.... Nunc* verò Chriſtina *etiam poſt imperium ſemper Auguſta, hoc uno decreto Te ipſam abjeciſti, totque immortalibus operibus impoſuiſti magnum diem. Jam te major ac ſpretis venerationis cauſis venerabilior, ſolidæ felicitatis compos effecta, quod ſoles, exclamare potes:*

„ Sum felix tamen, o Superi, nullique Deorum
„ Hoc auferre datum.

„ *Regiam fortunam auferre tibi potuiſti: nullus Superûm hujus facti gaudium ac conſcientiam eripere poteſt. Quamquam ſi contra tueri, atque alloqui fas eſt, potes tu quidem imperii inſignia ac titulos tibi invidere, obterere faſces, dimittere ſatellitium, tot armatorum millia ſacramento ſolvere, Majeſtatem tibi detrahere non potes lumenque divinitus regnantibus impreſſum abolere, te ipſam abdicare, atque in numerum cogere non potes. Hoc ſidus proximi æmulum non conditur, ſed ab axe extremo in cœli vertice enititur: hic ſol non occidit, ſed tranſit, atque alius evehitur. Unde ſpes quoque nobis extremo orbe disjunctis, qui te magis quam fortunam tuam colimus, quod hactenus auribus debuimus, oculis imputandi. Tunc nemo* Minervam *ac Muſas, ſed* CHRISTINAM *abdicantem ſtudiis ad- „ vocabit, tibi vota faciet, ſacrumque hoc peplum, non modo regnum, nunc quoque tuum, „ ſed univerſus orbis attonitus venerabitur. Dixi.*

(1) V. Op. *Ferrarii* Tom. I. pag. 296-298.

L'an. 1655. Majeſté, il avoit en vûë de lui dédier toutes les quatre parties de ſon ouvrage nommé *Conciliador*, qu'il avoit achevé (*a*). Il offrit au reſte, en cas que la Reine voulût augmenter ſa Bibliothèque de livres Hébreux, d'en procurer les meilleurs & des meilleures Editions. Dans une lettre poſtérieure, il lui témoigna la joïe qu'il avoit reſſentie de ce que la Reine avoit agrée ſes Poëmes & lui avoit bien voulu permettre de lui dédier ſon *Conciliador*. Il promit de ſoumettre ſon Epitre Dédicatoire à la cenſure de *Voſſius*, & quant au ſupplément des Livres Hébreux, pour le ſervice de la Reine, il eſtima que la dépenſe en pourroit monter à ſix ou ſept mille florins. On ne ſauroit dire, ſi tous ces homages que ce Rabbin rendoit à *Chriſtine*, cachoient quelque deſſein de la diſpoſer à introduire la Nation Juive en *Suède*, à laquelle juſqu'ici, on n'a point permi de s'y établir (*). S'il ne gagna rien de ce côté-là, il eut pourtant le plaiſir de contribuer en quelque choſe au rapel des Juifs dans la Ville de *Londres*, ſous le Protectorat de *Cromwel*. Celui-ci le reçut un jour à ſa table, & alors les Théologiens lui firent beaucoup d'honnêtetés (*b*) (†). Ce Rabbin, quoique dans le Syſtême Théologique, de la Secte des Phariſéens, n'avoit ni l'eſprit, ni les mœurs que nos Ecrits ſacrés attribuent à ceux du tems de *Jeſus Chriſt*. *Menaſſeh-Ben-Iſraël* étoit parfaitement honnête homme, & rien ne ſembloit lui manquer du côté de la vertu, que le bonheur d'être Chrêtien. Bon Mari, bon Père, bon Sujèt, bon Ami, ſon commerce avoit tous les agrémens que l'on peut deſirer. La douceur la ſageſſe & l'affabilité de ſon humeur, ne ſe dementant jamais, perſonne ne pouvoit être plus obligeant, ni obliger de meilleure grace. Il liſoit toutes ſortes de livres : mais il n'y en avoit point qui l'occupât à l'égal de la Sainte Ecriture. Son plus grand plaiſir étoit de l'entendre lui-même, & de l'expliquer aux autres. Mr. *Pocock* finit ſon portrait par ces paroles. En un mot, dit-il, c'eſt un homme ſavant ſans paſſion, ſans légèreté, mais, hélas,

(*a*) *Cette lettre eſt du* 10. *Janv.* 1650. *à* Voſſius *l. c. num.* 250. *& une autre du* 10. *Mars* 1651. *num.* 256. *dans la Bibl: des Re-montrans d'*Amſterdam.

(*b*) Moreri *Dict. l. c.*

(*) Il y a cependant quelques années qu'on fit annoncer dans les papiers publics, qu'on permettroit bien aux Juifs *Portugais* de venir s'établir en *Suède*.

(†) Mr. de *Larrey* dit dans ſon hiſt. d'*Angl.* T. IV. pag 341 : que d'autres Hiſtoriens donnent à la venue des Députés de la nation Juive à *Londres*, un motif plus extraordinaire & aſſurent, qu'ils l'entreprirent ſur la renommée des grands exploits du Protecteur pour ſavoir s'il ne ſeroit point le *Meſſie*, qu'ils attendoient depuis tant de Siécles : que ceux qui venoient d'*Aſie* avoient pour chèf de leur députation le célèbre *Jacob Ben-Azabel*, qui avoit pris en paſſant par la *Bohême* le ſavant *David Ben-Eleazar* Rabbin de la Synagogue de *Prague* & Rabbin *Manaſſeh Ben-Iſraël* d'*Amſterdam*. Leur nation les avoit, dit-on, chargés de s'informer de la Généalogie de *Cromwel*, & s'ils découvroient qu'il fut iſſu d'une famille Juive, de le reconnoitre pour leur *Meſſie*... Mais cette relation a tout l'air d'un Roman. Le deſſein de ces Juifs étoit de ſe procurer & à tous ceux de leur religion les établiſſemens, que la nation Juive avoit eu autrefois en *Angleterre*, la liberté du commerce & l'éxercice de leurs Synagogues. Et quoique *Cromwel* eut de la tolérance pour toutes les Religions en général, à l'exception du Papiſme, leur négociation ne réuſſit pas pourtant au point qu'ils l'auroient ſouhaité.

L'an. 1650.

rau, où, en lui recommandant l'achat de la magnifique Bibliothéque de Mr. *de Meſmes*, elle le prie inſtamment, qu'on n'en otât aucun ancien Manuſcrit, & qu'on lui envoïe le tout auplûtôt. L'unique raiſon qu'elle lui allégue de ſon empreſſement pour cette acquiſition, c'eſt, qu'elle vouloit introduire en *Suède* le goût des belles choſes, dont la *France* abondoit: d'où il paroit, que tout le reſte n'étoit rien pour elle, au prix des belles-lettres & des ſciences, qu'elle avoit envie de rendre plus communes dans ſes Etats, qu'elles n'y avoient été juſques-là. Et en vérité quand on conſidére les tems les plus reculés de la *Scandinavie*, on voit que les belles-lettres & les ſciences n'étoient pas des choſes dont les habitans ſe miſſent beaucoup en peine. L'eſprit de conquête tenoit bien plus à cœur aux anciens *Goths* & *Suédois*. Ils préféroient une grande ſimplicité de mœurs & une maniére innocente de vivre à tout ce qu'on appelle litérature. Toute leur ſcience ſe bornoit à la Mythologie (*) ou à quelques miſteres du Culte divin, dont les Prêtres étoient les principaux Dépoſitaires & à une eſpéce d'Hiſtoire mêlée d'autant de fables que de vérités hiſtoriques (†). Les mêmes téné-

(*) Cette Doctrine a été tranſmiſe juſqu'à nous dans les Ouvrages des plus anciens Mythologiſtes des Peuples Septentrionaux, ſavoir, d'*Edda* & de *Voluſpa*, que de Savans Antiquaires ont tâché de réduire en Syſtême (1). Mr. *Wilde* a fait voir que cette Mythologie eſt une des meilleures de celles des autres Gentils, & qu'elle s'accorde aſſez avec la Révélation,

(†) Tels ſont entr'autres tous ces anciens ouvrages qui portent le titre de *Sags* en *Suédois* ce qui autrefois vouloit dire une Hiſtoire ſérieuſe, mais ſignifie aujourdhui des Contes de Vieilles, à cauſe des événemens extraordinaires & romaneſques dont le récit hiſtorique y eſt farci & embelli. Il s'en trouve grand nombre en langue *Gothique* & *Islandoiſe* dans les Archives des Antiquités de *Suède*, dont une bonne partie a été publiée au dépens du public avec la traduction en *Suédois* moderne & en latin.

Comme ces hiſtoriens ne laiſſent pas de répandre beaucoup de lumiére ſur l'ancienne hiſtoire du Nord; il y a au de-là d'un ſiécle que les Rois de *Suède* entretiennent pluſieurs Savans Antiquaires & Interprêtes dans ces Archives-là, pour en faire la traduction & mettre ces ouvrages au jour. Cet inſtitut ſera bien l'unique en ſon eſpéce dans toute l'*Europe* & c'eſt par le moïen de cette ſociété & d'autres ſavans du païs que la *Suède* peut ſe flater que ſes antiquités ſont mieux dévelopées qu'aucune des autres Nations de la partie ſeptentrionale de l'*Europe*, pour autant qu'on puiſſe monter au tems les plus reculés. Ce qui n'y contribue pas moins, c'eſt que par ordre de la Cour il eſt enjoint aux Univerſités du Roïaume d'encourager les Savans, & les Etudians, qui aſpirent aux grades, de travailler par portion ſur ces matiéres & de les publier pour l'inſtruction du Public. C'eſt de-la qu'eſt venu ce grand nombre de Traités & de Diſſertations des Antiquités & de la Géographie de *Suède*, leſquelles ramaſſées dans un Corps, depuis le tems de *Chriſtine*, juſqu'à préſent, feroient bien cinq gros volumes in folio, comme on en peut juger par le projèt de Mr. de *Nettelbladt*, préſentement Aſſeſſeur de la Chambre de l'Empire, qui avoit l'intention, il y a quelques années de les publier par voïe de ſouſcription.... Il n'eſt pas à douter que ces Antiquités n'éclairciſſent auſſi en bien des endroits celles d'*Allemagne* & d'autres Païs, dont pluſieurs faits & coûtumes anciens reſteront à jamais inintelligibles, ſans une connoiſſance ſuffiſante des Antiquités de *Suède*: n'y aïant aucun païs, du Septentrion, où il y a tant de beaux reſtes de cho-

(1) V. *Loccenii* Antiq. Suec. Goth. Libr. I. cap. III. & Libr. II. cap. XIII & XIV. p. 13. 70, 74. &c. item *Dalin* Hiſt. Suec. c. V. p. 117. &c. & c. VI. p. 156. &c. & *Wilde* Hiſt. Prag. Suec. c. II. §. 10. item la même trad. en *Suédois* p. 36. 37 & 111. & l'Append. §. 15. pag. 502. &c.

L'an. 1650.

encore de beaucoup les revenus & les avantages de ſon Univerſité (*) & en

où le Felt-Maréchal *Konigsmark* le prit avec la Ville & l'envoïa à *Chriſtine*. On veut bien, que la Reine en fit préſent à *Iſaac Voſſius*, (1) mais il eſt plus probable, que *Voſſius* l'emporta à ſon inſçu, lorſque la Bibliothèque de *Chriſtine* fut pillée par les *François* & par *Voſſius* lui-même. Enfin Mr. le Comte *Magnus de la Gardie* l'acheta moiennant deux-mille écus en *Brabant*, & en fit préſent à la Bibliothèque d'*Upſal* (2). Le ſavant Archevêque feu *Eric Benzelius* y a remarqué un paſſage de plus dans l'Evangile de S. Luc. Ch. IX. v. 50. qui ne ſe rencontre dans aucun Manuſcrit Grec, & qui ſemble y devoir être. Il en parle dans ſa lettre à *Jean Albert Fabricius* & lui dit: „ *Antea* „ *ne à Te quæſivi, num unquam legeris vel in Mſc. Codicibus ſive Græcis, ſive Latinis,* „ *vel apud Patres Eccleſiæ hoc additamentum commatis* 50. *Cap. IX. Evangelii Lucæ, quod* „ *in Codice Ulphiano reperi, de induſtria à Fr. Junio & Mareſchallo omiſſum? Nemo enim* „ *eſt qui non operatur virtutem in nomine meo. In græco haud dubiè fuit,.. confr. Marc.* „ *IX.* 39 (3)". Outre les deux Editions qu'en ont faites *François Junius* & *George Stiernhielm*, dont parle cet Archevêque (4), il en a laiſſé une copie plus éxacte, que *Mr. Leye*, fort verſé dans les Langues Septentrionales, fait actuellement imprimer à *Oxford*, où les caractères Gothiques, dont s'eſt ſervi *Junius*, ſont auſſi conſervés. A ce que tant d'autres ont écrit de ce rare Manuſcrit (5) j'ajouterai un morceau de la préface que j'ai copiée du *Lexicon Gothicum* du célèbre P. *Monſfaucon*, qui ſe trouve en Manuſcrit dans la Bibliothèque du Roi de *France*. Il eſt de deux cents ſoixante neuf pages in 4. ſuivi d'un *Lexicon Anglo-Saxonicum* de ſoixante cinq pages dans le même volume. Voici ce qui y eſt dit au 1. § du Manuſcrit dont nous parlons.

Voïez ci-deſſus pag. 271.

„ *De Quatuor Evangeliis Gothice ſcriptis, ut creditur: Edita Dordraci fuit anno* 1665. „ *quatuor Evangeliorum verſio Gothica, ut à* Franciſco Junio, *qui edidit, nuncupatur, ex* „ *Manuſcripto Libro, quem Codicem Argenteum appellat, quoniam ſcriptus in Membrana* „ *violacei coloris eſt. Diu ſervatus fuiſſe dicitur hic Codex in Abatia* Verdenſi *prope Co-* „ loniam Agrippinam, *poſtea in Sueciam tranſlatus, cum aliis ſcriptis ex urbe* Pragenſi. „ *Incertum quomodo poſtea in* Flandriam *tranſierit, ubi Comes de* la Gardie, *Cancellarius* „ *Regis & Regni* Sueciæ, *eundem emit ducatis ſexcentis, donavitque Bibliothecæ Upſalien-* „ *ſi. Nunc dicitur eſſe paſſim nimio humore correptus, foliis etiam perturbatis in ea non* „ *paucis. Verſionis hujus Gothicæ Autor fuiſſe* Ulphilas *creditur*, Gothicæ *Gentis Au-* „ *tiſtes, de quo ſcripſit* Theodoretus *libr. IV. Hiſt. Eccleſ. cap. ult.* Socrates *Libr. IV.* „ *cap. XXXI. &c.* Sozomenes *Libr. VI. cap. XXXVII. & hunc ſecutus eſt* Nicephorus „ Calliſt. *Libr. XI. cap. XVIII &c*". Sur quoi nous remarquerons en peu de mots, que ſi le P. *Montfaucon* entend, que ce Manuſcrit ſe ſoit gâté depuis qu'il eſt en *Suède*, il ſe trompe: car non ſeulement il eſt renfermé dans un boëte très-propre fait exprès pour cela, mais le Msc. même eſt entiérement couvert d'argent ciſelé, où d'un côté on lit ces mots: *Ulphila redivivus & Patriæ reſtitutus cura M. C. de la Gardie R. S. Cancellarii A.* 1669. & de l'autre ſont repréſentées les Armes de ce Comte. Au reſte le célèbre *Conring* faiſoit tant de cas de cette verſion d'*Ulphilas*, qu'il la préféroit aux verſions *Syriaque*, *Arabique*, *Ethiopienne* & à d'autres (6). On n'a qu'à lire les remarques de Mr. *Norelius* pour être convaincu que c'eſt en langue Gothique que ces Evangiles ont été écrits (7).

(*) Car outre deux Profeſſeurs & deux Maitres de Langues de plus, elle y établit un Apothicaire & en fit expédier les privilèges en faveur d'un *Allemand* nommé *Simon Wolim-*

(1) *Enеberg* om *Upſala* p. 59. &c.
(2) *Ceſſii* hiſt. l. c pag. 119.
(3) V. ſa lettre du 4. Mai 1729. à *Fabritius* dans ſa vie par Mr. *Reimarus* pag. 222.
(4) V. *Jac. Sirenii* Diction. Anglo-Saxonicum dans la préface pag 8-12.
(5) V. *Oudini* Comment de ſcriptor. Eccles. Ant. T. I. p. 491-494 & quos ibi citat autores, item *Loccenii* Antiq. Suec-Goth. Libr. II. Cap. XIV. pag. 70. *Placcii* theatrum anonymor. num. 2728. pag. 671 & 672.
(6) V. *Burchard* hiſt: Bibl. *Wolfenb.* Part. II. p. 67.
(7) *Norelii* ſtrict. Hiſt. Bibl. *Upſal.* pag. 47. 48.

en établit une nouvelle à *Abo* en *Finlande*, (*) accordant à celle-ci les mêmes priviléges qu'à l'autre, deſorte qu'il n'y avoit alors plus rien à deſirer que des Perſonnes capables d'inſtruire la jeuneſſe du Païs pour faire de cette Univerſité une pépiniére de bons Sujèts pour le Civil & pour le Militaire. L'an 1640. De l'Univerſité d'*Abo*.

On ne ſauroit nier, que ſous l'heureux Régne de *Guſtave* I. il n'y eût déja des *Suédois* verſés dans toutes ſortes de litérature qui firent honneur à la Progrés des études & des beaux Arts en *Suéde*.

limbaus, tige commune de la famille des Comtes de *Gyllenborg*. La patente pour leur Grand-Père eſt datée d'*Upſal*, le treize Juin, l'an 1648 (1).

(*) Nous remarquerons à ce ſujèt en paſſant, que ce fut *Guſtave-Adolphe le Grand* qui ériga l'Ecole d'*Abo* en Collége (2) l'an 1627. Treize ans après ſavoir en 1640, la Reine *Chriſtine* en fit une Univerſité, à laquelle elle donna les mêmes privilèges qu'à celle d'*Upſal*. La dédicace s'en fit par le Comte *Pierre Brahé*, alors Gouverneur Général de *Finlande*, qui en fut auſſi le prémier Chancelier. La Bibliothèque, que *Chriſtine* y fonda, fut augmentée par des donations conſidérables, ſurtout de celle de *Mr. Skitbanske*. Le Catalogue en a été imprimé deux fois, in folio en 1655 & 1685 (3). Mr. *Stiernman* a donné un Hiſtoire complette de cette Univerſité (4). Il y raporte le nombre des Chanceliers, des Profeſſeurs, des Docteurs & celui des Ecrits, qui y ont été imprimés. Ceux-ci montent ſous le Régne de *Chriſtine* pendant quatorze ans à cent onze, tant grands que petits. Sous *Charles-Guſtave*, pendant ſix ans, à vingt deux: Sous *Charles XI.* à trois cent, quatre vingt trois: ſous *Charles XII.* à cent dix. Les *Ruſſes* s'emparérent l'an 1713. de la *Finlande* & occupérent la ville capitale d'*Abo*, de même qu'à la dernière guerre en 1742. Mais l'une & l'autre fois, on en ſauva la Bibliothèque qui fut tranſportée à *Stockholm*, & après la paix, ramenée à *Abo*, où l'Univerſité fut réinſtallée l'an 1722 & en 1744. avec beaucoup de ſolemnités (5). Le Chevalier *Hedlinger*, célèbre par toute l'*Europe* en fait de Médailles, a gravé un beau jetton ſur cette Univerſité & ſur les deux autres d'*Upſal* & de *Lund*. Les inſcriptions ſont de Mr. *Berch*, Sécrétaire des Commiſſions de *Suéde* à la Cour de *France*, connu par d'autres pareilles inſcriptions & par la collection la plus complette des Médailles des Perſonnes diſtinguées de *Suéde* & des Savans de ce païs-là, qu'il a ramaſſées & fait graver artiſtement pour les publier avec des remarques hiſtoriques. Le jetton de l'Univerſité d'*Upſal* repréſente la tête & l'inſcription de *Guſtave-Adolphe* & au revers une Muſe aſſiſe ſur un Cube, tenant à la main droite la Lyre & à la gauche la Corne d'abondance, avec ces mots ſur le tour: FELICITAS MUSARUM UPSALIENSIUM, & dans l'Exergue: MUNIF. AUG. Le jetton de l'Univerſité d'*Abo* repréſente la tête de *Chriſtine* couverte du Caſque de *Minerve* entouré de Lauriers & de ces Mots: CHRISTINA D. G. REGINA SUECIÆ, & de l'autre côté la Choüette aſſiſe ſur quatre livres, qui ſignifient les quatre Facultés, avec cette inſcription. ACADEMIA ABOÆ CONSTITUTA & dans l'exergue 1640 qui eſt l'année de l'inſtitution de cette Univerſité. Sur la face, du jetton de l'Academie de *Lund*, en *Scanie*, ſe voit le buſte du Roi *Charles XI.* avec ces mots: Médailles ſur les trois Univerſités de *Suéde*.

(1) V. *Palmskioldiana* ad h. A.

(2) Pour diſtinguer des Univerſités du Roïaume, ces *Colléges* dont il y en a un dans chaque ville Epiſcopale, on les appelle en *Suéde Gymnaſium*. Il y a là des Maitres & des Précepteurs en toute faculté, qui au lieu du nom de *Profeſſores* y ſont appellés *Lectores* & compoſent en même tems les Membres du Conſiſtoire du Diocéſe. Il y a douze de tels Colléges ou *Gymnaſia* en *Suéde*, dont ceux de *Wisbourg*, de *Geſle*, & de *Hernöſand*. de *Gothembourg*, de *Wexiö*, de *Scara* furent érigés du tems du Régne de *Chriſtine*. Le Sr. *Hof* a publié un Traité de celui de *Scara* dans ſa *Memoria Gymnaſii Scarenſis*, en 1747. & ſur les autres on peut voir l'abrégé de l'hiſtoire de *Suéde* par *Hyphoff* pag. 46 & la Géographie de *Suede* par *Tuneld*, *paſſim*.

(3) V. Bibl. German. 1721. T. III. p 251. item *Celſii* Bibl: Upſal. p. 26. it: Mém. Mſc. de *Brahé* ad ann 1640.

(4) Le titre en eſt: *Aboa literata*. *Holmiæ* 1719. in 4. cfr. *Bazii* Invent. Lib. VIII. c. IX. p. 835. &c. *Caroli* Memorab. Eccles. L. V c. XV. p. 964. *Micralii* Hiſt. Eccles. pag. 174. *Tuldeni* Hiſt. Eur. Lib. III. p. 140.

(5) V. *Muſæ Aboënſes redivivæ* 1722 & 1745. cfr.. *Acta lit. Suec.* ann. 1723. pag. 407-412.

L'an. 1640. la Nation (*). Et quoique le nombre n'en fut pas bien grand, il s'accrut pour-

mots: CAROLUS XI. D. G. REX SUECIÆ, & ſur le revers paroit *Pallas* tenant la lance de la main droite & l'Egide de la gauche, avec cette inſcription: TANTO PERDIGNA PARENTE & dans l'Exergue: ACAD. LUND. 1668.

F. de Bakker fecit 1751.

De l'Univerſité de *Lund* & d'autres Bibliothèques en *Suède.*

Cette Univerſité de *Lund* n'eſt pas moins bien pourvuë que les deux précédentes d'hommes ſavans & d'une nombreuſe Bibliothèque (1) & quant à la Bibliothèque du Roi à *Stockholm*, qui eſt toute autre que celle que *Chriſtine* avoit fait ramaſſer pour elle-même, elle fut conſidérablement augmentée par *Guſtave-Adolphe* & par *Chriſtine* même; mais elle eut le même ſort que celle de la Reine, d'être pillée en grande partie par les Etrangers, du tems que *Chriſtine* abandonna la Couronne. (2) L'Incendie fatal qui mit preſque tout le Château Roïal en cendre l'an 1697, conſuma au de-là de dix huit mille Volumes & quatre-mille Manuſcrits. Depuis on n'a pas laiſſé d'en reparer la perte par de nouvelles acquiſitions: outre les Bibliothèques des Particuliers qui ſe trouvent à *Stockholm* & autre part dans les Provinces en aſſez grand nombre, comme celles du Parlement de *Suède*, du Conſeil des Mines, celles de la ville Capitale, du Comte *Bielke* à *Sabliſtad*, du Comte *Teſſin*, du Comte *Piper*, du Baron *Rilamb*, de feu le Comte *Brahé*, du Baron *Roſenhane*, de Mr. de *Hildebrand*, de Mr. *Wirmbolt* &c.

(*) Il ſeroit à ſouhaiter que le prémier Tome de la *Bibliotheca-Suео-Gothica Stiernmanni*, qu'il a toute préparée pour la Preſſe depuis long-tems, avec les cinq autres Tomes in 4. fut déja imprimé. Il y fait un dénombrement de tous les Savans de *Suède* depuis l'an du Monde trois-mille trois cent ſoixante deux, juſqu'à l'an mille ſix cent de l'Ere Chrétienne, comme il le dit lui-même dans la préface du ſecond Tome de cette Bibliothèque déja imprimé & cité ci-deſſus.

(1) V. Jo. Jac von *Dübeln* Hiſtoria Acad. Lundenſis paſſim. Feue la Reine *Ulrique Eleonore* de Glorieuſe Mémoire y fit bâtir un magnifique Théatre d'Anatomie à ſes dépens en 1735. v. ſon entretien avec ſa Mère par *Klein* p. 93. 94. & *Dübeln.* l. c. P. I. p. 57. 71.

(2) V. Laur *Salvii* Deſcription d'*Uplande* pag. 56.

L'an. 1620. blis Profeſſeurs à *Upſal*, il n'y en eut que cinq ou ſix, dont les Principaux ſont *Freinshem*, *Boecler*, *Loccen*, & *Scheffer*, & même d'entr'eux, il n'y eut que les deux derniers, Beaupére & Gendre, qui s'y fixèrent pour toute leur vie, au lieu que les autres s'en allèrent l'un après l'autre, en moins de deux, trois ou quatre ans. On aura remarqué ci-devant, que les grands appointemens & autres douceurs, dont jouiſſoient ces Etrangers, donnèrent de la jalouſie aux *Suédois*, & il eſt à croire, que *Boecler* ſur-tout, qui n'avoit pas l'humeur fort accomodante, ne s'attira en partie les chagrins qu'il eut à eſſuïer, que par ce même principe. Mais ſi on dit, que les libéralités, que *Chriſtine* leur fit, étoient trop grandes, eu égard à d'autres dépenſes plus preſſantes, auxquelles il faloit ſubvenir en ce tems-là; cela même ſervira de preuve, en faveur de cette Princeſſe, de ſon grand empreſſement à avancer & à faire fleurir les ſciences dans ſes Etats. Pour moi, je ne regretterai jamais les libéralités qui ont été faites à ceux qui réellement coopérèrent & concourrurent efficacement avec elle à un but ſi ſalutaire. Car, ſi cela a donné quelque jalouſie aux Régnicoles, le bien en a été d'autant plus grand, que cela les a éguillonés en même tems à travailler & à ſe rendre capables de remplir dignement les poſtes qu'ils occuperoient un jour, & à donner ainſi de bons ſujèts à la Patrie. C'eſt auſſi une grande ſatisfaction pour tout bon *Suédois* de réfléchir ſur ce tems, où *Chriſtine* étoit ſi attachée aux études, & de voir en combien peu d'années grand nombre de *Suédois*, à ſon imitation & à celle des ſavans Etrangers, s'y perfectionnèrent à un point que les Univerſités du Roïaume purent ſe paſſer de tout ſecours étranger. Et pour en convaincre le Lecteur, nous allons produire pluſieurs de ces Savans *Suédois*, & marquer par quels endroits ils ſe diſtinguèrent & ſe tirèrent de la foule d'autres gens de lettre de cette même nation, deſquels le but, que nous nous ſommes propoſé, ne nous permèt pas de faire mention.

Savans hommes en *Suède* ſous le règne de *Chriſtine*.

Je remonterai un peu plus haut que *Chriſtine* & je commencerai par le Roi *Charles IX.* Père du Roi *Guſtave-Adolphe*. Mr. de *Stiernman* nous donne la liſte (*) de vingt cinq ouvrages, en partie compoſés par lui-même, en partie faits par ſes ordres & ſur les idées qu'il en avoit fournies: outre ſeize autres morceaux de Politique publiés de ſon tems. Parmi ſes propres ouvrages eſt ſurtout recommandable ſa Chronique des Rois de *Suède*, qui commence dès le prémier Roi & va juſqu'au tems de *Chriſtiern II.* comme auſſi la Chronique de ſa propre vie en vers *Suédois*, dont l'original ſe conſerve encore dans les Archives du Roïaume (*a*).

Pour

(*a*) *Dans ſa* Bibliotheca Sueo-Gothica. *Tom II. p. I.* 8. & Schefferi *Suecia literata pag.* 53 & 376.

(*) Je ferai bon uſage dans cet article-ci de cette Bibliothèque de Mr. *Stiernman*, Conſeiller de la Chancellerie & Chèf des Archives de *Suède* depuis bien des années. Elle a pour titre: „ *Bibliotheca Sueo-Gothica in VII. Tomos diſtributa, cujus Tomus ſecundus, „ quem Spectatoris inſtar in lucem publicam produxit, illuſtres ſcriptores. ab anno Chriſti* „ 1600.

L'an 1630. *Leipzig* (*), & qu'à *Leyden* il fit une Oraiſon funèbre ſur la mort de ce grand Héros (*a*). Il étoit en poſſeſſion de l'Evêché d'*Oſnabrug* du tems du Traité de la Paix de *Weſtphalie*, qu'il céda moïennant quatrevingt mille écus, en conſéquence de ce Traité. Sa poſtérité fleurit encore en *Suède* ſous le nom de Comte de *Waſaborg*.

Pour le Comte *Carlſon*, il n'étoit pas moins bien verſé dans les ſciences ; ſon Père lui aïant donné le célèbre *Ludolphe* pour gouverneur (*b*). Il fut dans la ſuite Colonel au ſervice des *Hollandois*. Amateur des belles-lettres, il ſe fixa en *Friſe*, où il vécut tranquillement & mourut à *Leeuwaarden* en 1708. ſans poſtérite mâle. Peu de tems après ſa belle Bibliothèque fut venduë publiquement ſelon le catalogue imprimé qui ſe trouve encore par occaſion.

Le Comte *Axel Oxenſtierna*, grand Chancelier de *Suède*, a rendu ſon nom trop célèbre pour que perſonne doute qu'il n'eut de ſolides fondemens dans les belles-lettres & les ſciences, pour pouvoir atteindre au faîte de la gloire, où il eſt monté (*c*). Auſſi trouve-t-on que pendant le tems qu'il faiſoit ſes études dans l'Univerſité de *Wittemberg*, il y a ſoutenu quatre fois glorieuſement des théſes publiques, même en Théologie outre un grand nombre de piéces politiques & de lettres qu'il écrivit en *Suédois*, en *Allemand* & en *Latin* (*d*) (†). Il en avoit compoſé la plûpart dans des conjonctures fort délicates & durant les négociations les plus epineuſes, dont il étoit chargé pendant la guerre d'*Allemagne* & auparavant pendant les guerres avec la *Pologne*, la *Ruſſie* & le *Dannemarck*, quoiqu'il fut chargé de ces négociations qu'il dirigea preſque ſeul & conduiſit à l'avantage de la *Suède*, ce qui lui a mérité à juſte titre le nom de *Salomon de Suède*. De plus il a compoſé le ſecond Tome de la guerre de *Suède* en *Allemagne*, (*Hiſtoria Belli Sueco-Germanici*) quoique *Chemnitius* en ſoit communément réputé l'auteur (*e*) & il a dirigé le même *Chemnitius* dans la compoſition d'un autre ouvrage

(*a*) *Elle eſt jointe au Recueil d'*Oraiſons Funèbres *prononcées ſur la mort de ce Roi, portant le titre de* Guſtavus Magnus.

(*b*) *V.* Junckerii *Vita* Ludolphi *pag.* 91 *item* Moreri *Dict. art.* Charles-Guſtave.

(*c*) Stiernman *l. c. pag.* 17. *&* 39. *&c.* & 716. *&c.* & Boxhornii *Epiſt. ad Gebr.* Oxenſtiern. *d.* 24. *Febr.* 1639. *p.* 128. *&c.*

(*d*) *J. G.* Voſſii Op. *T. IV. p.* 197. 272. 273. & 396.

(*e*) *Impr. à* Stockholm 1653. *V.* Strüvii *Bibl. Hiſt. p.* 960.

(*) V. *Buchneri* ORATIONES & ſes Diſſertations & Programmes (1). Il y parle de ce *Guſtaffon* avec beaucoup d'éloge diſant entr'autres : „ *Cum in bellis & pugnis, in* „ *Laureis triumphiſque, quæ Regum Principumque negotia ſunt, materia hujus diei occupe-* „ *tur præcipue ; nemo de iis videatur dicere poſſe rectius, quam qui & regio genere ipſe ſit* „ *& regios quoque ſpiritus alat. Certe nihil vulgare ac humile ſpiret. Quæ maximo lu-* „ *venum laus adeo propria eſt, ut nemo tam lætam ac vividam excelſamque indolem & tot in* „ *eo efflorescentes virtutes clariſſimas videat, quin ultra putet ætatem, quæ adoleſcentiæ limen* „ *nondum exceſſit.....*

(†) S. E. Mr. le Comte *Cronſtedt*, Sénateur de *Suède* poſſède un Tome in folio, qui renferme une quantité de lettres en original du Chancelier *Oxenſtierna* à ſes fils & d'autres Actes publics.

(1) Orat. pag. 2-15. & Progr. num. 124. pag. 119.

L'an 1640.

Chriſtina med Guds nåde &c. Wår ynneſt och nådig abenägenhet &c. Herr Doctor och Ärkebiskop. J warder Eder påminnandes Herr Ärkebiskop huruledes Borgmäſtare och Råd i Riga hafwa i förledit åhr igenom deras Deputerade underdånigst ſig beſwärat om then relation, ſom sker uti Eder Hiſtoria Arctoa *öfwer ett förräderie det åhr 1626. uti Riga skulle förelupit wara. Nu hade wi förmodat, at det ena arket, ſom bemelte relation innebåller, allaredan för detta på wår nådiga befalning skulle wara corrigerat och omtrykt. Men ſom bem: Borgmäſtare och Råd i Riga hafwa än ytterligare hos oſſ therom underdånigst påminna låtit, och wi ingen annan orſak hafwa än the Rigiskes tro och upriktighet ifrån förſta theras ſubjection til at berömma; Ty är wår nådiga willia och befalning, at hwar j ſamma relation til dato icke hafwa förändrat och omtrycka låtit, j tå låter wara Eder angelägit thet ſamma ännu med förderligaſte at ſtälla i wärket, på thet the Rigiske ſåledes skäligt contentement må wederfaras, och icke hafwa orſak ſig ytterligare in för oſſ theröfwer at beſwära. Och wi befalle &c. Datum* Stockholm den 8. Aug. 1637.

Chriſtina.

Chriſtine &c. Notre grace & faveur ſpéciale &c. Monſieur l'Archevêque. Vous vous ſouviendrez encore de quelle manière les Bourguemaitres & le Magiſtrat de *Riga* nous firent porter des plaintes par leurs Députés, l'année paſſée, de la relation, qui ſe trouve dans votre *Hiſtoria Arctoa* ſur quelque trahiſon, qui ſe ſeroit paſſée en 1626. à *Riga*. Nous nous ſommes attendus, que la feuille, où eſt contenuë la dite relation, ſeroit déja corrigée & réimprimée, en conſéquence de notre ordre gracieux. Mais comme les ſusdits Bourguemaitres & Magiſtrats nous en ont fait de très-humbles remontrances ultérieures, & que nous ne pouvons que nous louer de la fidélité & du zéle de ceux de *Riga*, depuis qu'ils ſont ſous la domination de *Suède*: ainſi notre volonté & ordre gracieux eſt, qu'au cas que vous n'aïez pas encore changé, ni fait réimprimer ladite relation, vous le faſſiez ſans perte de tems, afin que ceux de *Riga* ſoient raiſonnablement ſatisfaits & qu'ils n'aïent pas ſujet de nous en porter de nouvelles plaintes: Et nous vous recommandons à la protection divine *Donné à Stockholm le* 8. *Août* 1637.

CHRISTINE.

Le fils de cet Archevêque s'appelloit *Jean Paulinus*. Le Père lui aïant remarqué beaucoup de génie pour les études en prit un ſoin tout particulier.

lier (*a*). Le jeune homme y fit de ſi grands progrès, qu'à l'âge de 17 ans il pouvoit ſe paſſer de toute inſtruction privée. Bon Philoſophe, bon Juris-Conſulte, bon Politique, il s'acquit bientôt la réputation d'un fort ſavant homme. *Chriſtine* informée de ſes talens l'annoblit peu après, ſans qu'il en ſçut rien d'avance, & lui donna le nom d'*Olivekrans*. Entr'autres Traités il réduiſit l'excellent ouvrage de *Grotius de Jure Belli & Pacis* en forme de tables tant eſtimées de tous les Connoiſſeurs. Nous parlerons encore de lui dans la ſuite. L'an 1630.

Jean Botwidi Evêque de *Linköping* mort en 1635. s'eſt rendu célèbre par vingt quatre ouvrages & autant de ſermons qui ont été imprimés (*b*). Il eſt raporté de lui, qu'étant grand Aumonier de *Guſtave-Adolphe*, & ſe trouvant à la bataille qui ſe donna en *Pruſſe* près de *Meve* entre les *Suédois* & les *Polonois*, il monta avec les autres de ſon Ordre ſur une Montagne près du champ de bataille pour prier Dieu pour l'heureux ſuccès des armes de ſon Roi, *Guſtave*. Celui-ci s'en étant aperçu, le fit venir après la victoire & lui dit, que *cette journée n'avoit pas pû lui être trop difficile à gagner puiſqu'il avoit vû* Moïſe *ſur la montagne, priant pour un heureux ſuccès* (*c*).

Jean Meſſenius, infortuné en ce qu'il lui falut garder la priſon pendant vingt ans, étant ſoupçonné d'entretenir une correſpondance ſecrète avec *Sigiſmond* Roi de *Pologne*, ne laiſſa pas avant ce tems-là, auſſi bien que durant ſa priſon, de publier au de-là de cinquante huit ouvrages, réputés encore de notre tems les prémiers & les meilleurs pour l'illuſtration des antiquités & de l'hiſtoire de *Suède*. Il compoſa auſſi quelques Comédies *Suédoiſes* (*d*). Sa *Scandia illuſtrata* en XVI. Parties l'emporte ſur tout ce qu'on a eu juſqu'ici en ce genre, au penchant près qu'il fait paroitre pour la Religion Catholique. En conſidération de tant de travaux il fut mis en liberté, mais il mourut en chemin, en allant à *Stockholm*, l'an 1637. à *Ubleå*. C'eſt à ſon égard que le Chancelier *Oxenſtierna* dit: „ qu'un génie de la „ ſorte du ſien doit être traité comme le feu, auquel on doit fournir quelque „ nourriture pour l'entretenir toûjours, afin qu'il ne ſe détourne pas pour „ faire du mal" (*e*). Au reſte, la famille des *Meſſenius* a eu une fatalité ſingulière, en ce que des Biſaïeux juſqu'aux Petits-fils, ils ont été accuſés d'avoir trempé dans des crimes d'Etat & ont été punis preſque tous de mort. Nous verrons ci-deſſous ce qui arriva en dernier lieu au Père *Arnold* & à ſon fils *Jean* ſous le règne de *Chriſtine*, l'an 1652.

Jean Rudbeck, Evêque de *Weſterâhs*, a publié plus de ſoixante & dix Traités, la plûpart Eccléſiaſtiques & des Diſſertations (*f*). Son livre publié en 1636. in 4^to^ ſous le titre de *Privilèges des Docteurs, des Maitres ès Arts, des*

(*a*). Muſæi *Lectiones in tab.* Olivekr. *pag.* 2-21. Holm. liter. *p.* 31. *&c. item.* Diſdier *dans la préface de ſes Négoc. de* Nimégue *p.* 14.

(*b*) Stiernm. *l. c. pag.* 116.

(*c*) *V.* Son Oraiſon Funèbre.

(*d*) Scheffer & Moller *l. c. p.* 83 *&c. p.* 380. *Monumenta* Palmsk. *p.* 54-56. Stiernm. *p.* 128 Palmborg *Vita* Meſſen. *Mſc. it.* Celſii *Vita* Meſſen. Videkindi *Hiſt.* Guſt. Adolphi *p.* 7. & 351.

(*e*) Palmsk. *Regîtres du Sénat l'an* 1640. *p.* 467 & 489.

(*f*) *V.* Palmsk. & Stiernm. *p.* 161. 269. Scheffer & Moller *p.* 79. & 379.

L'an 1640. *des Etudians & des Ecoles* &c. fut si mal reçu lors de la Régence, qu'on le fit aussi-tôt sévérement défendre & en saisir tous les Exemplaires. Le Sénateur *Jean Skytte* dit de ce livre dans le Sénat, que depuis bien des années on n'avoit vû paroître un écrit si dangereux & l'Imprimeur fut obligé d'en livrer toutes les copies, sous serment de n'en avoir gardé aucune. Il n'est pas moins remarquable par rapport à lui qu'en 1646. comme il étoit au lit de mort, la Reine *Christine* lui vint faire visite & à cette occasion il lui dit entr'autres choses ceci: " Qu'elle devoit se garder des flateurs & de „ ceux qui cherchoient à lui parler entre quatre yeux sous prétexte de lui „ découvrir des choses secrètes, la priant de ne dire à personne, qui les „ lui avoit révélées. Que c'étoit justement ces gens-là contre lesquels elle „ devoit être le plus sur ses gardes, assurée qu'ils étoient les plus méchants „ de tous, & qu'ils avoient dessein de lui faire du mal & au Roïaume." Il finit son discours en disant, „ que s'il plaisoit à Sa Majesté d'avoir égard „ à ce qu'il venoit de lui dire, elle éprouveroit dans la suite la vérité de ce testament qu'il lui laissoit, & qu'elle auroit un Règne heureux (*a*).

Son fils *Olave Rudbeck* est un des plus grands génies qu'ait produit la *Suède*, en fait de litérature, de sciences & d'arts (*b*). Quand il naquit le Roi *Gustave-Adolphe* se trouva à la maison du Père & tint le Fils sur les Fonds de Bâteme. C'est cet *Olave Rudbeck* qui a le prémier découvert les Conduits Salivaux & les Vaisseaux Lymphatiques, quoique d'autres s'en soient voulu attribuer l'honneur (*). Il étoit grand Méchanicien & le Roi *Charles XI.* lui confia la direction de toutes les choses qui devoient se préparer pour son couronnement, tant en fait d'architecture, de peinture, de musique, que de feux d'Artifice. Ses trois volumes in folio sous le nom d'*Atlantica* (n'y aïant que quelques feuilles de reste du quatrième Tome, qui l'an 1702. fut

(*a*) *V.* Palmsk. *Regitr. du Sénat en* 1669. *p.* 882.

(*b*) *V.* Esbergii *Orat. Fun.* Rudbeckii *p.* 8. 23. 25. 37 & 38 Schefferi *Suec. lit. p.* 212. & Moll: *Hypomn. p.* 453. *&c. item.* Leibnitii *Ep. ad.* Magliabech. *d.* 11. *Junii* 1692 *T. I. pag.* 42. *ubi: Eminet nunc inter Eruditos Suecia* Olaus Rudbeckius *Atlantica Autor. Idem Medicus, Anatomicus, Mechanicus insignis. Dans* Lubienietz Communicatio Holmia-Hensiana & Upsalienst *l. c. pag.* 253-359 *où on trouve plusieurs circonstances de l'état de la litérature en* Suède *en ce tems-là, on voit aussi, que Mr.* Rudbeck *n'étoit pas médiocrement versé dans l'Astronomie, & qu'il n'étoit pas pour l'Astrologie judiciaire.*

(*). Voici comment Mr. *Esberg* explique la chose:„ *Reperit novos Salivales Ductus &* „ *Vasa lymphatica, quorum inventionem Th.* Bartholinus *in* Danià, Jolivius *in* Anglià & „ *in* Belgio Bilsius *illi dubiam reddere sed frustrà conati sunt. Nam harum inventionum* „ *testem, omni exceptione majorem,* Christinam Augustam, *fortuna dederat! & si recentes* „ *has observationes Studiosus Germanus, qui spectatorum numero se immiscuit ad Th.* Bar- „ tholinum *pertulerit, qui eas pro suis vulgavit,* à Rudbeckio *tamen luculentis rationibus* „ *& locupletissimis testibus revictæ & vindicatæ fuerunt* (1)". Mr. *Rudbeck* le rapporte aussi lui-même dans sa Dissertation Anatomique de *Ductu Hepatico aqueso & Vase Glandularum seroso*, où il en appelle au témoignage de *Christine*, comme étant alors présente à ses dissections (2).

(1) V. *Esberg.* l. c. pag. 17. 18. 21. & 23. (2) L. c. cap. 1.

L'an 1640. Roi *Olave Skottkonung*, qui avoit détruit le Paganiſme en *Suéde*, & l'autre *Guſtave Waſa*, qui avoit délivré le Roïaume de la ſervitude du Roi *Chriſtiern* II. & du joug du Pape. Ses autres ouvrages paſſent le nombre de trente & un (*a*).

Jonas Petri, Evéque de *Linköping*, a publié pluſieurs ouvrages de piété: mais il s'eſt plus fait connoître par ſon Dictionaire Suédois, Latin & Allemand, imprimé en 1640. in folio (*b*).

Les Ouvrages d'antiquités de *Suède* compoſés par *Martin Aſchenius*, dont il y a vingt-ſix Traités en Manuſcrit dans les Archives des antiquités de *Suède*, nous ſervent d'autant de preuves de ſa capacité en ce genre de litérature (*c*).

Il ne faut pas douter que le Docteur *Jean Matthiæ*, que *Guſtave-Adolphe* choiſit lui-même pour être Précepteur de la Princeſſe *Chriſtine*, ſa fille, ne fut verſé dans toutes les branches des belles-lettres. Il paſſa pluſieurs années dans les Univerſités de *Suède* & des païs étrangers, où il donna de bonnes preuves de ſon érudition. Après cela *Guſtave* le fit Profeſſeur en Poëſie à *Upſal*. Il ſuivit le Roi en qualité de ſon Chapelain dans l'expédition d'*Allemagne*, & aïant été déſigné Précepteur de *Chriſtine*, il entra auprès d'elle en cette charge & comme Aumonier de la Cour (*d*). Nous avons dit ci-deſſus, quels grands progrès la jeune Reine avoit faits dans ſes études ſous ſa direction. L'an 1643. il fut fait Evêque de *Strengnäs*: mais ſe voïant ſoupçonné de pancher vers le Syncretiſme & d'autres innovations dans la Diſcipline Eccléſiaſtique, que le Clergé du Roïaume croïoit être cachées dans ſes dix Traités publiés ſous le titre de *Rami Olivæ Septentrionalis*; il prévint lui-même une pourſuite ultérieure en réſignant ſon Evêché en 1662 & mourut deux ans après (*e*). Il étoit fort laborieux & on a de lui plus de cinquante-cinq ouvrages imprimés, dont Mr. *Stiernman* donne la liſte (*f*), & entr'autres la Grammaire latine qu'il compoſa à l'uſage de *Chriſtine* intitulée *Grammatica Latina* & réduite en trois ou quatre feuilles ſeulement, dont, par la nouvelle Edition que *M. Zuerius Boxhornius* en procura, quelques Ecrivains l'ont fauſſement appellé l'auteur. L'Evêque *Matthiæ* mit au jour en 1659. ſes principes de la Religion Chrêtienne en latin, qu'il dédia à *Chriſtine*, en l'exhortant à ſe ſouvenir des belles leçons de Morale & de Chriſtianiſme, qu'il lui avoit données dans ſon enfance. La belle lettre qu'il lui écrivit ſur le bruit qui s'étoit répandu qu'elle alloit changer de Religion, ſera inſerée dans ſon lieu. Elle continua d'avoir toûjours de l'eſtime & de l'amitié pour ſon Précepteur, lui faiſant donner & à ſes fils & gendre de bonnes penſions, leur donnant même des terres & des emplois dans ſes domaines (*g*).

v. ci-deſſus pag. 30.

Jonas

(*a*) *V.* Stiernman *l. c. pag.* 206.
(*b*) Idem *pag.* 215.
(*c*) Idem *p.* 217.
(*d*) Scheffer *Suecia lit. p.* 123. *&c. item* Stiernm. *l. c. p.* 319. Moller Hypomn. *p.* 387-389.
(*e*) *V.* Preuſſich. Zehend. *P. III. pag.* 367. Rango *Suecia* Orthod. *p.* 235 *&* 265. Palmsk. *Regîtres du Sénat en* 1647. *p.* 721.
(*f*) *L. c. pag.* 221. *&c.*
(*g*) *V. Les Régîtres de Mr. de Bååt chez Rålamb Part. I. p.* 370. 532. *&c.*

Jonas Magni, Docteur en Théologie & Evêque de *Wexiö*, n'étoit pas moins laborieux que *Jean Matthiæ*, puiſqu'il nous a laiſſé au de-là de cinquante cinq Diſſertations & Traités de Philoſophie, ou ſur des matières Théologiques (*a*). L'an 1645.

Jean Canuti Lenæus, Archevêque de *Suède*, étoit un Prélat de grande capacité. Il ſavoit ſi bien ſoutenir l'autorité du Clergé, qu'il s'attira par-là toute ſa confiance. Entre vingt quatre Traités qu'il a publiés, celui de la Vérité & de l'éxcellence de la Religion Chrêtienne & ſes Commentaires ſur pluſieurs Livres de la Bible, ſont fort eſtimés. Il mourut en 1669 (*b*).

Iſraël Bring, Profeſſeur en Droit, a laiſſé quelques Traités ſur des ſujets du reſſort de ſa profeſſion. Il mourut en 1648 (*c*).

Laurent Wallin, Evêque de *Strengnäs* étoit un homme fort éloquent, qui en a laiſſé de bonnes preuves dans pluſieurs Pièces d'Eloquence qu'il a publiées à l'occaſion de la mort & des funérailles de *Guſtave-Adolphe* & d'autres, aïant mis au jour au de-là de cinquante Diſſertations, Sermons & Harangues (*d*).

Jean & *Sigiſmond Gyllenſtierna*, deux Frères d'une naiſſance très-diſtinguée, étoient fort verſés dans les belles-lettres, aïant entr'autres réduit en Aphoriſmes les Livres de Politique de *Juſte-Lipſe* (*e*).

Olave Verelius Profeſſeur à *Upſal*, entendoit très-bien les belles-lettres & les antiquités de la Patrie. Sa *Runographia Scandica antiqua*, ſon *Hiſtoria Gotborum*, ſes Lettres & ſes *Opuſcula varia* ſont d'un ſtyle comparable a celui des auteurs de la belle Latinité (*f*).

Jonas Hambræus, Aumonier de l'Ambaſſade de *Grotius* à *Paris*, étoit très-ſavant dans les Langues Orientales: ce qui porta le Roi de *France* à le nommer ſon Profeſſeur Extraordinaire dans ces Langues à *Paris*. On lui confia la réviſion & la correction de pluſieurs Ouvrages des Pères de l'Egliſe qui s'imprimérent alors dans l'Imprimerie Roïale (*g*). Il a publié vingt-quatre Traités, dont il y en a de traduits en *François*, comme l'Eſchauguette de *Meſſenius* & la Harangue de *Freinshem* à l'honneur de *Chriſtine*. Il ſe trouva fort embarraſſé à *Paris* à cauſe des dêtes que des *Suédois* avoient contractées pendant leur ſéjour en *France* & dont il s'étoit rendu caution. Ces Débiteurs, tardant de s'acquiter de leurs dêtes, l'obligérent d'expoſer le cas dans deux ou trois Traités imprimés à *Paris* en *Suédois*, où il prie le Roi de les contraindre par voïe de juſtice à ſatisfaire à leur devoir (*h*). La quérelle qu'il eut avec l'Ambaſſadeur de *Suède*, eſt aſſez plaiſante pour avoir place ici. L'Ami de *Grotius* en fait le rapport en ces termes (*i*). „ Les dimanches au matin prêchoit dans l'hôtel de *Grotius* un Mi-

(*a*) Stiernm. *l. c. pag.* 236.

(*b*) Scheff. & Moller *l. c. p.* 100 *&c.* & *p.* 385. Stiernm. *l. c. p.* 244 & 284.

(*c*) Idem *p.* 295.

(*d*) Stiernm. *l. c. p.* 301.

(*e*) Idem *p.* 312.

(*f*) *V. la préface des ſes Opuſcules. item* Scheffer *l. c. p.* 197 & 198. *item* Moller *l. c. p.* 408-410.

(*g*) *V.* Celſii *Merita & fata* Jonæ Hambræi *paſſim.* Scheff. *Suec. lit. p.* 103. Stiernm. *p.* 313. Moller *l. c. p.* 385. Paimsk. *art.* Hambr.

(*h*) *V. Ses Traités ſur les Dêtes de quelques Seigneurs* Suédois à Paris 1662. *&c. où il produit auſſi ſes Patentes du Roi de* France.

(*i*) Aubery du Maurier *Mem. de* Holl. *pag.* 337.

L'an. 1645. „ Miniſtre *Suédois* nommé le Docteur *Hambræus*, Luthérien très-opiniâtre „ (*), & les après-midi il faiſoit prêcher un autre nommé Mr. d'*Or*, attaché aux opinions de *Calvin*. Ces Miniſtres, & ſur-tout *Hambræus*, au „ lieu d'expliquer purement & ſimplement la parole de Dieu, ſe jettoient „ à corps perdu dans la controverſe avec tant de paſſion & de violence, „ que leurs ſermons n'étoient pleins que d'invectives, dont Mr. *Grotius* s'étant enfin laſſé les exhorta d'expliquer l'Evangile, ſans bleſſer la charité Chrêtienne. Sur quoi le Docteur *Hambræus* lui dit: qu'il ne pouvoit „ s'empêcher de dire ce que Dieu lui inſpiroit: & Mr. *Grotius* lui aïant „ enfin ordonné ou de s'abſtenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher, cet *Hambræus*, le quittant en colére, & deſcendant le dégré, diſoit en grondant que c'étoit une choſe étrange, que l'Ambaſſadeur de la „ Couronne de *Suède* voulût fermer la bouche au Saint Eſprit, ce que *Grotius* me conta, crévant de rire, & me diſant, que cet *Hambræus* ſe „ plaignoit par-tout, qu'il fermoit la bouche au Saint Eſprit, parce qu'il „ voulut l'empêcher de dire des injures à ſon Prochain.

Iſaac Rothovius, Evêque d'*Abo*, étoit un grand Théologien, que le Chancelier *Oxenſtierna* eſtimoit beaucoup & avec qui il entretenoit un étroit commerce de lettres. Il y a vingt-deux Ouvrages de Théologie & de Piété publiés ſous ſon nom (*a*).

Jonas Bergeri Rothovius ne cédoit pas au Frère en fait de litérature. Nous ne citerons que ſes „ *Quæſtiones Miſcellaneas Hebraicas, Caldaicas, Syriacas, „ Græcas & Latinas Veteris & Novi Teſtamenti* publiées à Jena 1603." qui lui attirérent une grande réputation au dehors (*b*).

Jean Franckenius, Profeſſeur en Médecine étoit très-ſavant & fort expérimenté: ce que prouvent les vingt trois Traités & Diſſertations également ſolides & curieuſes qu'il a publiées. Il mourut en 1661 (*c*). L'an 1640. il lui fut enjoint de faire publiquement des Diſſections Anatomiques, mais il ne l'entreprit que par ordre exprès de *Chriſtine*, pour n'être pas expoſé à la critique, parce que c'étoit quelque choſe de nouveau en *Suède*, que d'anatomiſer les Corps humains, comme l'a remarqué le célèbre Profeſſeur *Roberg*, qui dit auſſi à ſon ſujèt, qu'il alloit toûjours bôtté & éperonné, même à l'Egliſe, & que ce fut en cet équipage qu'il fut mis dans le cercueil (*d*).

Steno Bielke, Sénateur de *Suède*, étoit un Seigneur très-ſavant & doué d'une grande

(*a*) Molleri *Hyp. pag.* 385. Stiernm. *l. c. p.* 319. & *ſon Aboa lit. pag.* 36 & 37.
(*b*) Palmsköld *art.* Rothovius.
(*c*) Stiernm. *p.* 331.
(*d*) *V.* Robergii *Vitæ Medic. Suec. Mſc. Tom. III. art.* Franckenius.

(*) On ne comprend donc pas, comment il a pû être accuſé de relachement dans la Religion Luthérienne. *Mollerus* dit là-deſſus (1) „ *Teporis in Religione Lutherana, col- „ luſionis cum* Grotio Papizante, *avaritiæ & negligentiæ in officio inſimulatur à* Joh. Scyferto, *Ulmenſi, in Claſſico Belli Sacri contra* Grotium *Papiſtam pag.* 19-25. 31 & 45.

(1) Dans ſes Hypomnemata l. c.

L'an 1645. *Pierre Rezander* étoit fort verſé dans la belle litérature (*a*). Le ſavant *Freinshem* le félicitant en 1648. ſur ſon Traité Grec, ſous le titre de *Commentatio ad Juniorum Inſtitutionem*, prend de-là occaſion de faire ſentir, combien *Chriſtine* avoit excité en *Suède* le goût des Lettres & des Sciences: „*Quis* „ *non videt*, dit-il, *doctrinas arteſque liberales hic florere maxime? Quis non a-* „ *nimadvertit quotidie optimum quemque ad præclara omnia animari & conſurgere?* „ *Invitante partim præmiis ampliſſimis, partim ſanctiſſimo exemplo ſuo, Auguſtiſ-* „ *ſima illa* Chriſtina, *cui nihil par eſſe nibilque ſecundum vere dixeris.*"

Laurent Fornelius Profeſſeur en Poëſie à *Upſal*, remplit cette charge dignement. L'Epitaphe qu'il ſe fit à lui-méme eſt remarquable en ce qu'il dit: que perſonne n'avoit mieux vû que lui les bleſſures de *Guſtave-Adolphe*. Ce qui a fait croire à pluſieurs, qu'il avoit été préſent & témoin oculaire quand *Guſtave-Adolphe* fut tué à *Lützen* (*b*). Mais le Docteur *Roberg* Profeſſeur en Médecine, a expliqué raiſonnablement cette Enigme, diſant: que *Fornelius* ſe trouva juſtement ſur le lieu où on porta le corps mort du Roi, & qu'étant préſent quand il fut nettoïé & embaumé, il pouvoit dire que de tous ceux qui vivoient alors, perſonne n'avoit vû les bleſſures de *Guſtave-Adolphe* mieux que lui. Il mourut à *Upſal* 1673 & voici comment il s'exprime dans ſon Epitaphe:

„ *Gothia me genuit, Batavi fecere Magiſtrum:*
„ *Upſalia excepit: porticus hæc ſepelit.*
„ *Nemo me melius Guſtavi vulnera Regis*
„ *Vidit: id in Saxo, Lector, habeto novum* (*c*)."

Jonas Baazius, Evêque de *Wexiö*, s'eſt rendu célèbre tant au dehors qu'en *Suède* par pluſieurs bons ouvrages, dont ſon *Harmonia Evangelica* & ſon *Hiſtoria Eccleſiaſtica* ſont entr'autres fort eſtimées (*d*). Nous remarquerons, par rapport à ce dernier ouvrage, que comme il avoit taxé trop fortement la conduite de *Jean Meſſenius*, & expoſé les raiſons pourquoi il fut envoïé en priſon perpétuelle à *Cajaneborg*, d'une manière qui n'étoit pas conforme à la vérité, la Régence de *Suède* lui écrivit là-deſſus, qu'il eut à corriger les endroits qu'elle lui indiqua avant que les exemplaires de cette hiſtoire fuſſent diſtribués, pour ne pas rendre ſuſpect de fauſſeté le reſte de ſon hiſtoire (*e*). On en trouve pourtant des Exemplaires, d'où ces endroits ne ſont pas ôtés.

Laurent Stigzelius, Archevêque d'*Upſal*, étoit un homme profondément ſavant, au jugement duquel les Théologiens Luthériens dans quelques Académies d'*Allemagne* en appellérent dans les controverſes qu'il y avoit alors entr'eux. La Reine *Chriſtine* ſe fit un plaiſir d'aller ſouvent de *Stockholm* à

(*a*) Palmsk. *Mſc. art.* Rezander.
(*b*) Stiernm. *l. c. p.* 473. *item* Scheff. *Suec. lit. p.* 141.
(*c*) Roberg *Vitæ Medic. Suec. art.* Fornelius.
(*d*) Palmsköld *Mſc. art.* Bazius & Scheffer *l. c. p.* 72. *it.* Moller *l. c. p* 378.
(*e*) *Cette lettre à lui écrite eſt du* 25 *Mars en* 1643.

à *Upſal* pour aſſiſter aux exercices Académiques, où il préſidoit. Sa confiance en lui étoit ſi grande, qu'elle ne concluoit rien en fait de Religion ſans l'avoir conſulté préalablement. Les ouvrages qu'il a publiés paſſent le nombre de trente ſix, & ſes Commentaires ſur pluſieurs livres de la Bible méritent bien d'être publiés. Il mourut en 1677 (*a*), I. An. 1642.

Enevald Suenonius, Profeſſeur à *Upſal* & à la fin Evêque à *Lund* en *Scanie*. Pluſieurs de ſes ouvrages montrent ſon travail & ſon érudition. De ce nombre ſont ſes commentaires ſur le *Pentateuque* & ſur les Prophêtes *Daniel*, *Hoſé* & *Joël*, qui n'ont pas pourtant été publiés. Comme il étoit Recteur de l'Univerſité d'*Upſal* en 1650. lors du couronnement de *Chriſtine*, elle lui fit donner autant de velour pour ſon habillement qu'aux Evéques du Roïaume (*b*).

Jean-Stiernhök fort lettré, & eſtimé de la Reine *Chriſtine*. Il a publié quelques ouvrages de la Jurisprudence, & ſon Traité du Droit ancien des *Suédois* & des *Gothes*, *de Jure Sueonum & Gothorum vetuſto*, lui a attiré une approbation générale, même chez les Etrangers. Il laiſſa une fille *Marguerite Stiernhök*, dont on a de grands Recueils & extraits tirés des meilleurs Auteurs Latins & autres, qu'elle avoit lûs avec beaucoup d'attention. Elle fut mariée au Profeſſeur *Pierre Rudbeck* (*c*).

Jean, *Bénoit* & *Jacob Skytte*, trois Seigneurs très-verſés dans la belle littérature. Le prémier fut Précepteur de *Guſtave-Adolphe* & devint, après pluſieurs Ambaſſades, Sénateur de *Suède* & Chancelier de l'Univerſité d'*Upſal*. Ce fut l'an 1622. qu'il y inſtitua une chaire de Profeſſeur en Hiſtoire & en Politique, lequel de ſon nom eſt appellé SKYTTIANUS. Il lui aſſigna des terres & des biens en fond ſi conſidérables, qu'elle y eſt réputée la mieux dotée de toutes les Profeſſions. Le prémier inſtitut vouloit que cette Chaire fut remplie d'un Sujèt étranger; qui eut acquis une grande réputation dans la République des lettres, afin d'exciter par ſon éxemple les Profeſſeurs régnicoles à s'acquiter duëment de leurs fonctions (*). Le Roi d'*Angleterre* lui fit & à ſes Frères l'honneur de les créer Chevaliers. Ils ont compoſé pluſieurs Traités d'Hiſtoire & de Politique, dont quelques-uns ſe trouvent encore en Manuſcrits dans les Archives. Ils entretenoient une cor-

(*a*) Stiernm. *l. c. p.* 481. Scheffer *p.* 136. & Witte *Memor. Theologor. p.* 1925.
(*b*) Palmsk. *Mſc. art.* Suenonius. Stiernm.
Ab. lit. p. 42 *&c.*
(*c*) Stiernm. *Bibl. p.* 536. Palmsk. *art.* Stiernhök.

(*) Cette libéralité du Sénateur Baron *Skytte* porta auſſi d'autres familles de *Suède* à faire du bien & des legs conſidérables en biens fonds & en argent comptant en faveur de la jeuneſſe du Païs, non ſeulement pour pourſuivre leurs études dans les Univerſités de la Patrie, mais auſſi pour ſe perfectionner dans celles du dehors. Telles ſont les diſpoſitions Teſtamentaires des familles de *Bielke*, de *Gyldenhielm*, de *Banér*, de *Helmfeld*, de *Stiegler*, de *Sparfeld*, de *Wrede*, de *Piper*, &c. Ce qui avec ce qu'on donne aux Penſionnaires (*Stipendiats*) que la Couronne entretient, fait quelques centaines de milliers d'Ecus en capital, dont l'intérêt annuel n'eſt emploïé qu'à ſeconder les progrès des jeunes Etudians & leur faciliter les moïens de faire leurs études & leurs voïages avec d'autant plus de commodité. Voïez les preuves citées lit. (*a*) à la page ſuivante.

L'an 1645.

correſpondance familiére avec *J. Gerb. Voſſius* (*) & d'autres ſavans de leur tems (*a*)

André Burœus, Sécrétaire du Roi a rendu un bon ſervice à la Patrie, par les bonnes Cartes Géographiques de *Suéde* qu'il a publiées, & qui ont ſervi de modèle à toutes celles qui ont paru dans la ſuite (*b*).

Jean Thomæ Burœus, du même nom, mais d'une autre famille. *Guſtave-Adolphe* le fit ſon Bibliothecaire, en joignant à cet emploi la charge d'antiquaire, parce qu'il entendoit parfaitement les antiquités du Nord (*c*). L'an 1647. *Chriſtine* recommanda fort cette étude dans ſa lettre au Conſiſtoire d'*Upſal* & qu'on devoit ramaſſer toutes les inſcriptions de groſſes pierres, dont le Roïaume étoit parſemé, ordonnant qu'on laiſſât à *Burœus* quelques Penſionaires du Roi à l'Univerſité d'*Upſal* qui lui prêtaſſent la *Main* & fiſſent des voïages dans les Provinces, pendant l'Eté, pour tirer une notice éxacte des antiquités qui s'y trouvoient (*d*). *Burœus* étoit auſſi fort dans les Mathématiques, particuliérement dans l'Aſtronomie, dans la Méchanique, dans les langues & même dans la belle Poëſie: Mais à la fin il donna dans le Myſtique (*e*) & publia en 1644. un Traité en *Suédois*, ſous le titre de ſupputation du tems des Chérubins & du rugiſſement du Lion du Nord, qu'il dédia à *Chriſtine*, où il annonça, que le prémier terme de la fin du Monde arriveroit le 5. Mai 1647. & le dernier l'an 1674. Là-deſſus il diſtribua aux pauvres tout ce qui lui reſtoit en propre, juſqu'au prémier terme qu'il avoit prédit. Mais par malheur pour lui, le dernier jugement ne vint point & il ſe vit obligé de ſolliciter la Reine pour avoir dequoi ſubſiſter. Il l'obtint bien à la fin, mais il n'eut pas avec cela les rieurs de ſon côté. Il mourut l'an 1652.

Il y eut encore un de ce nom appellé *Jacques Zabrazynius Burœus*, Evêque de *Strengnäs*, qui mourut en 1642. *Chriſtine* fit voïager ſon fils à ſes dépens; ce qui lui donna lieu de ſe perfectionner dans toutes ſortes de ſciences; & après avoir été Profeſſeur Extraord^e en Droit & ſécrétaire au Parlement de *Stockholm*, elle le fit Préſident à *Norköping*, qui faiſoit partie de ſes

(*a*) *V.* Bazii *Inventar. p.* 715-736. *item* Teſtament *Förordn. til.* Upſala *&c.* Scheffer *l. c.* 46 & Moller *l. c. p.* 374 & 375. Stiernm. *l. c. p.* 541. Felleri *Ot.* Hanov. §. 127. Voſſii *Op. Tom. IV. p.* 230. 249. 258. *&c. item.* Boecleri *hiſt.* Belli Sueco-Dan. *pag.* 316.

(*b*) Stiernman *l. c. p.* 346.

(*c*) Scheffer *l. c. p.* 49. & Moller *l. c. p.* 375.

(*d*) *V. là-deſſus les Regîtres de l'Univerſ.* d'Upſal.

(*e*) Palmsk. *Mſc. art. Andr.* Burœus. *it.* Brunneri *Orat.* Funebr. Burœi & Block *ſur les Prognoſtics p.* 102. 103.

(*) Ce *Jacques Skytte* étoit charmé de voir les belles-lettres fleurir en *Suéde* ſous la Reine *Chriſtine* & en écrivant à *Voſſius* en 1649. il lui en témoigne en ces termes-ci ſa ſatisfaction (1) „ *Neque inopia literarum & Literatorum hic laboramus, quorum ſub hac de-* „ *mum Regina ſpero pulcherrimam meſſem futuram: ut ad Gradivum illum Patrem Martem* „ *Apollinem adjunctum iri Præſidem noſtris arvis, lato augurio eminemur.*

(1) *Voſſii* Op. l. c. pag. 396.

L'an 1645.

„ *Tandem Raumannus quo tunc non doctior alter:*
„ *Illo ſolus enim tempore Doctor erat.*

Son Commentaire ſur le Nouveau Teſtament ſe trouve encore en Manuſcrit. Il a écrit contre *Bellarmin de Peccato*, outre d'autres ouvrages qu'il publia en 1646. & 1647. (*a*)

Jean George Gezelius, Profeſſeur à *Dorpt* en *Livonie* a été enſuite Evêque d'*Abo* en *Finlande*. Il a publié lui-même une Liſte des Ouvrages & des Traités qu'il a compoſés & publiés, depuis l'an 1641. juſqu'en 1683, qui paſſe le nombre de cent-cinquante (*b*). La Reine *Chriſtine* l'avoit choiſi pour membre du Collége de Théologie, qu'elle vouloit établir en *Allemagne* en faveur de la Religion Evangelique, pour qu'on y travaillât à la réunion de toutes les Egliſes Proteſtantes. Il entreprit de faire ſur toute la Bible des Commentaires, que ſon fils, auſſi Evêque à *Abo*, acheva & perfectionna par un travail de trente ans, & qui ſont les meilleurs Ouvrages qu'on ait en ce genre. Le fils de celui-ci, encore Evêque en *Finlande*, les a tous mis au jour en trois gros volumes in folio.

Voïez ci-deſſus pag. 227.

A ce que Mr. *Stiernman* raporte de vingt deux Perſonnes célèbres de l'Univerſité d'*Abo*, dont il a écrit les vies, nous ajouterons, au ſujèt de *Martin Henrici Stodius*, qui y devint prémier Profeſſeur en Langues Orientales l'an 1640, & en 1654 Profeſſeur en Théologie (*), qu'entr'autres ouvrages, il a compoſé en latin une *Cabbala* ou Nécromancie, dont l'original ſe doit encore trouver dans les Archives (*c*). La copie de la promeſſe par écrit, qu'un de ſes Diſciples lui avoit donnée, de tenir ſecrètes ces connoiſſances (†) fait juger, que tous les deux ont été fort prévenus pour cette ſcience chimérique (*d*).

Nous

(*a*) Palmsköld *Mſc. art.* Raumannus & *Chronicon Præſulum* Succiæ. *item* Scheffer *l. c. p.* 76. *&c.*

(*b*) Palmsk. *ib. art.* Gezelius & Stiernm. Aboa lit. *pag.* 69-77. *it.* Spegelii *hiſt. Eccl. Epiſc.* Aboënſ. *N. X.*

(*c*) *Dans* Jon Aboa Liter. *pag.* 19. *&c. item* Scheffer *l. c. p.* 317. & Moller *l. c. p.* 391.

(*d*) *Voïez* Palmsk. *Mſc. art.* Stodius.

(*) *Scheffer* dit de lui l. c. „ Martinus Stodius *in nova interpretatione Bibliorum &* „ *tranſlatione in linguam Finnonicam ſociatam operam præſtitit* Eſchillo Petræo, *una cum* „ Georgio Mathæi Paſtore Pukenſi & Henr. Höffman *Paſt. Maſchoënſi.* voïez auſſi *Placcii Theatr. Anonym. pag.* 671 *N.* 2727.

(†) Voici cette promeſſe tirée de *Palmsköld*: „ Ego Ericus Michaëlis *Va. admodum* „ *Rectia Diſcipulus indigniſſimus, juro & promitto per virtutem omnipotentis Dei, per* „ *Sanguinem Dni noſtri* Jeſu Chriſti *& per reſurrectionem mortuorum & extremum judicium* „ *& per ſalutem animæ meæ in fide S. Catholica omnipotentis Dei & V Rtia Præceptori,* „ *Fautori, Promotori longe colendiſſimo, M.* Martino Stodio: *me quoad Spiritus hoſce meos* „ *rexerit artus, in cunctis rebus fidelem atque obedientem eſſe, firmiterque ea fideliter om-* „ *nia quæ auditurus ſum a V. Rtia, ſervare occulta nec ulli revelare, vel aliquem docere,* „ *ſine Re Va voluntate & conſenſu. Inſuper in eadem virtute juro & promitto, quod non* „ *abutar aliqua ſcientia contra Deum & ejus mandata, nec contra Miniſtros ejus & juſti-*

„ *tiam*

Nous ne ferons que nommer ici quatre grands Théologiens ſavoir *Pierre Bâng*, *Abram Thavonius*, *Jean Flachſenius* & *Henri Carſtenius*, dont le dernier étoit né à *Helſingfors*, ville capitale de la Province de *Nylande* en *Finlande*. Après avoir fait leurs études dans les Ecoles & les Univerſités de *Suède* & achevé leurs voïages dans les païs étrangers, ils s'acquittérent ſi bien des emplois, qui leur furent confiés dans la Patrie, qu'ils devinrent à la fin tous quatre l'un après l'autre Evêques dans le Diocéſe de *Wibourg*. Les ouvrages qu'ils ont publiés ſe trouvent dans *Stiernman* & *Scheffer* (*a*). L'an 1625.

Sigfrid Aaronis Forſius, ou comme il ſe nomme dans ſes Pronoſtics Aſtronomiques de l'an 1605 *Sigfridus Aronus Helſingforſius* étoit né dans la ville *Helſingfors* (*b*); aïant fait de bonnes études dans ſa jeuneſſe, il fut gouverneur de Mr. le Baron *Guſtave Horn de Kankas*, qu'il accompagna dans ſes voïages hors de *Suède*. De retour avec ſon Eléve, qui s'engagea dans le Militaire & devint Felt-Maréchal & Gouverneur Général de *Poméranie*, notre *Forſius*, s'étant acquis la réputation d'un bon Mathématicien, fut fait Profeſſeur en Aſtronomie dans l'Univerſité d'*Upſal* l'an 1608. Peu avant ou après ce tems-là, il fut envoïé avec un H. *Birckholter* juſqu'au fond du Nord, pour tirer une éxacte connoiſſance de ce païs & en obſerver la longitude & la latitude (*c*). Il en a donné une deſcription curieuſe avec des Tables, qui ſe trouvoient encore dans les Archives de *Suède* du tems de *Scheffer*. Il continua toûjours à publier ſes obſervations Aſtrologiques, qui en ce tems-là étoient preſque par-tout en vogue. Mais aïant eu le malheur de pronoſtiquer au Roi *Charles IX.* que l'iſſue de la guerre de *Pologne* lui pouvoit être funeſte, comme cela arriva; il fut en attendant renfermé dans le Château d'*Örebro*, l'an 1610. ſurtout parce que ſes ennemis l'avoient rendu ſuſpect de quelque intelligence ſecrète avec le Roi *Sigiſmond* (*). Trouvé innocent & mis en liberté il devint Profeſſeur Roïal en Aſtrologie & Paſteur de l'Egliſe de *Ridderholm* à *Stockholm*, & ne laiſſa pas de publier preſque toutes les années ſes Pronoſtics Aſtrologiques. J'en ai vû des années 1605. 1606. 1607. 1608. 1620. 1621. 1622. & 1623. dont il dédia quel-

(*a*) *V.* Aboa *lit. pag.* 66-84. *it.* Scheffer *l. c. p.* 320. & Moller *l. c. p.* 471.
(*b*) *V.* Palmsk. *Mſc. art.* Forſius.
(*c*) *V.* Schefferi *Lapponia illuſtr. cap. II. p.* 13.

„ *tiam vel æquitatem. Sic me Deus adjuvet & ſic ſalvet in extremo judicio : Hæc omnia* „ *prædicta ut eo conſtantius atque fidelius à me indigno ſervanda ſint, occultè hoc meo cbi-* „ *rographo me vobis obligare atque prædicta confirmare volo. Anno Domini* 1639. *d.* 26. „ *Martii*

ERICUS MICHAELIS
KYRKESLETTENSIS

(*) *Meſſenius* en parle ainſi (1): „ *Sigfridus Aronus Helſingforſius incomparabilis Regni Suecici Aſtronomus, ab inimicis apud Regem* Carolum *A.* 1610. *vocatus in ſuſpicionem* „ *factionis cum Rege* Sigiſmundo *& hujus in* Finlandia *occultis fautoribus*, Orebrogiæ *citra culpam fuit graviter cruciatus.*

(1) Dans ſa *Scandia* illuſtr. Tom. X. p. 39.

L'an 1635. quelques-uns à la Reine *Chriſtine*, au Chancelier *Oxenſtierna*, & à d'autres Perſonnes de diſtinction. Ce fut par ſon Aſtrologie qu'il s'attira de nouvelles affaires avec le Clergé (*a*). Il tâcha de s'expliquer le mieux qu'il pût dans un Ecrit l'an 1619 (*). Mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut privé des emplois qu'il avoit à *Stockholm*. Mais à ce qu'on trouve marque dans la Relation manuſcrite du Curé *Jöran Schiffer d'Irſtad*, qui eſt mort au commencement de ce ſiècle âgé de 73. ans, *Forſius* fut fait après Paſteur à *Ekenäs* petite ville de *Nylande* (†), où il ne diſcontinua pas ſes Obſervations d'Aſtrologie, aïant prédit, comme *Schiffer* le prétend, non ſeulement le tems de la mort d'autres Perſonnes, mais auſſi l'heure même qu'il mourroit: comme cela s'eſt vérifié l'an 1637. à *Helſingfors* (*b*). Quoiqu'il en ſoit, tous ceux qui ont parlé de lui, conviennent, que c'étoit un homme fort entendu & très-eſtimé même hors de *Suède* (‡). Mr. *Scheffer* a marqué quelques-uns de ſes Ecrits (*c*), auxquels nous ajouterons le 3^e^ & 4^e^ Livres d'*Esdras*, réputés Apocryphes, qu'il a le prémier traduit en *Suédois* & fait imprimer à *Stockholm* en 1613 in 8° & la Phyſique qu'il compoſa en 1611. en *Suédois*, dont le manuſcrit ſe trouve dans les Archives (*d*). Le Roi *Guſtave-Adolphe* écrivit l'an 1626 au Conſiſtoire d'*Upſal* de l'éxaminer & de la publier. La Reine *Chriſtine* en écrivit de même, l'an 1652 le 24 Mars, & deſira que cette Phyſique fut imprimée comme propre à donner la connoiſſance des choſes naturelles, voulant, que les Arts libéraux & les Sçiences ſe publiaſſent, autant qu'il ſeroit poſſible, dans la langue du Païs, comme cela ſe pratiquoit chez d'autres Nations... Sa *Minéralogie* ou deſcription des différentes ſortes de Métaux, de Mines, de Pierres précieuſes & de terres, fut imprimée à *Stockholm* en 1643 in 8° Son Miroir de la vie humaine ou *Speculum vitæ humanæ*, qui traite de la vie de l'homme depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à ſa mort & du dernier Jugement, a été im-

(*a*) *V.* Palmsk. *Reg. du Sénat ad b. ann. p.* 4. *it.* Robergii *Mſc. art.* Forſius.

(*b*) Bekſtroem *le dit auſſi au* 3. *Indice de ſa Pſalmopoëgraphia Suec. art.* Aronus Forſius *où il cite le Cantique* Suédois *que* Forſius *a compoſé.*

(*c*) Suecia *liter. art.* Forſius *p.* 68. *it.* Palmsköld *Mſc.*

(*d*) *V. la préface du* Schibolet *par l'Evêque* Swedberg. *item* Palmsk. *Regiſtr. ad a.* 1626. *pag.* 353 *& dans les Regiſtres du Conſiſtoire d'*Upſal *ad H. A.*

(*) Sa piéce juſtificative en latin eſt de trois feuilles du 19. Mai 1619. Il la préſenta au Conſiſtoire de Théologie d'*Upſal* ſous ce titre: „ *De ſua Aſtronomia, Aſtrologia,* „ *Phyſiognomia, Meteorologia, Chiromantia & nobili illa Chymia.*

(†) Et non pas à *Ekenes* en *Uplande* comme le dit *Rudling* dans ſa deſcription de *Stockholm* p. 120. En quoi auſſi *Schefferi* Suec. lit. p. 68, qu'il cite, lui eſt directement contraire.

(‡) Le Savant *Allemand Joachim Seil* fit cette épigramme ſur ſon Portrait devant un de ſes Traités imprimé à *Lubec*:

„ *Sigfridi Aroni vera eſt, pie Lector, imago*
„ *Ipſius ingenium pingere nemo poteſt.*
„ *Mente celer, calamo celer, celer ore, ſed ejus*
„ *Ingenium pingunt edita Scripta ſatis.*

L'an 1645. ait que la moindre partie de ſes Ouvrages qui ait été imprimée ; les titres ſeuls qu'en a donné Mr. *Stiernman*, ſont aſſez voir, qu'il avoit une vaſte connoiſſance des antiquités de ſa Patrie. Sa femme *Catherine Burœa* a auſſi mérité place parmi les femmes ſavantes de *Suède* (*a*).

Mathias Mylonius Biörnklou, né de Parens d'une condition médiocre, ſe pouſſa par dégrès juſqu'à la prémière dignité du Roïaume, qui eſt celle de ſénateur. Il fut emploïé en des Commiſſions fort importantes, pendant la guerre de 30 ans & après ce tems-là (*b*). Le Roi *Charles-Guſtave* lui rendit le témoignage, dans ſa lettre du 2. Nov. 1657., qu'il ne connoiſſoit perſonne à ſon ſervice qui fut meilleur Théologien & plus homme de bien que lui. Il avoit été Précepteur du Comte *Magnus de la Gardie*. Les Mémoires & Traités en fait de Politique, que *Biörnklou* dreſſa, marquent bien la netteté de ſon ſtile & la capacité dont il étoit doué. Il maria ſes trois filles à trois fils d'Evêques, ſavoir à *Olivekrans*, fils du Docteur *Paulinus*, à Mr. de *Klo* fils de l'Archevêque *Lenæus* & à *Lillieflycht*, fils de l'Evêque *Emporagrius* (*c*).

André Gyldenklou eut un ſort auſſi favorable que le précédent, & après avoir jetté des fondemens ſolides dans les Univerſités du païs & au dehors, il monta d'un dégré d'honneur à l'autre juſqu'à devenir Préſident du Conſeil d'Etat & du Tribunal de *Wiſmar*. Il fut auſſi un des Plénipotentiaires de *Suède* à la paix d'*Oliva* en *Pruſſe*. Les douze Piéces, qu'on a de lui, regardent la plûpart les affaires d'Etat (*d*).

Pierre Schommerus, a été ſur-Intendant du Diocèſe de *Calmar*. Avant que de devenir Profeſſeur en Théologie à *Upſal*, il s'appliqua fort à l'étude des Mathématiques & ſurtout à l'Aſtronomie & publia entr'autres Ouvrages un Traité ſur les Aſtres, ſur les Comètes & ſur de nouveaux phénoménes du Ciel (*e*).

Simon Kexlerus, Profeſſeur en Mathématiques à *Abo*, a laiſſé douze Traités en ce genre de Sçience, qui ont eu l'approbation des Connoiſſeurs. On a remarqué comme quelque choſe d'extraordinaire de ſa part, qu'il a donné en langue *Suédoiſe* un cours entier de Mathématiques, quoique cet Ouvrage reſte encore en manuſcrit, ſans avoir été imprimé (*f*).

Catherine Bure, femme très-ſavante, étoit non ſeulement verſée dans les Sçiences, mais écrivoit auſſi en perfection en latin, dont grand nombre de ſes lettres, écrites la plûpart à Mad^e *Vendela Skytte*, dont il eſt parlé ci-deſſus, font foi. Elle mourut en 1679 âgée de 77 ans (*g*).

Jean Elai Terſerus, Docteur en Théologie & Evêque de *Linköping*, étoit un des plus ſavant & des plus laborieux de *Suède* (*h*). Né parmi les *Dalkarliens*, Nation connuë par ſa franchiſe naturelle, c'eſt de-là qu'il ſe fraïa le-

(*a*) Idem *p.* 668.
(*b*) Idem *p.* 719. *V.* Meiern *l. c. T. VII. p.* 27. *&c.* Scheff. *&* Moller *l. c. p.* 154 *&* 395.
(*c*) Palmsk. *Regîtres du Sénat ad h. ann. pag.* 2229.
(*d*) Stiernman *pag.* 727.
(*e*) Idem *p.* 749.
(*f*) Idem *p.* 779.
(*g*) Idem *pag.* 875.
(*h*) Idem *p.* 817 *& dans ſon* Abo. lit. *p.* 32. *&c.*

L'an. 1645. morales de *Marc Antonin* Empereur, de ſoi & à ſoi-même, en *François* (*a*) (*). Le troiſième, ſavoir Mr. *de Creutz*, entr'autres Ouvrages de cette ſorte, a traduit *la Pietra del paragone Politico de Boccalini*, en latin, ſous le titre de *Lapis Lydius Politicus* (*b*).

Guſtave Adam Baner n'étoit pas moins eſtimé pour les grands progrès qu'il avoit faits dans les belles-lettres & les ſçiences. Il étoit fils du Grand Connétable de ce nom. A ſon arrivée à *Padouë*, on le proclama Pro-Recteur de l'Univerſité (†), & pour en conſerver la mémoire, les Etudians en Droit firent mettre dans le veſtibule de l'Auditoire cette inſcription qui s'y lit encore (*c*).

„ ADAMUS BANER, *Magni Imperatoris magnum incrementum, quam im-*
„ *peratorias Artes in contuberniis ſapientiæ peteret, ne unquam privatus eſſet, Gym-*
„ *naſium* (lo Studio) *regere juſſus, ita imperavit, quaſi diu paruiſſet : ita pace u-*
„ *ſus, ut ſummi Ducis augurium expleverit.*
„ *Juris Studioſi PP. MDCLI.* (‡).

Eric & André Broderi Rålamb ſe ſont acquis de même la réputation des perſonnes lettrées. Leurs Deſcendans ont toûjours conſervé le goût pour les belles-lettres & les beaux arts (*d*).

George Stiernhielm, un des plus grands génies que le Nord ait produits, naquit en 1598 (*e*). Après des Etudes ſolides en toutes ſortes de litérature, qu'il fortifia dans ſes voïages dans les meilleurs Etats de l'*Europe*, il s'attira tant d'eſtime de la Reine *Chriſtine*, que non ſeulement elle l'annoblit, mais

(*a*) *Impr.* d'Elzevir à Utrecht 1636. *in* 12. *& l'autre Traité* 1659. *in* 12. *vid.* Stiernman *Cent. I.* Anonym. *p.* 18.

(*b*) *A* Amſterd. 1642. 12. *v.* Bayle *Dict. art.* Boccalini *lit. E.*

(*c*) *Plura Vid. ſupra art.* Octav. Ferrarius *& hujus Oper. Tom. II. p.* 573.

(*d*) Stiernm. *l. c. pag.* 384 *&* 385.

(*e*) *V. la vie de* Stiernhielm *Mſc. en* Suédois.

(*) La dédicace eſt adreſſée au très-illuſtre *Gabriel Oxenſtierna*, prémier Sénateur de *Suède*, qu'il appelle ſon Père, en ſe nommant ſon fils très-obeïſſant. Mr. *Boxbornius* parle amplement de ces ouvrages dans ſa belle lettre à *Kruus* Kal. Nov. 1634. pag. 53. &c. & ſes Poëmata pag. 14.

(†) C'eſt à cette Univerſité ſeule des Catholiques, où les Proteſtans peuvent, même de nos jours, devenir Pro-Recteurs, & Syndics & où en cas de mort, on leur donne une ſépulture honnorable, dès qu'ils ſe ſont fait inſcrire comme Etudians, dans les Regîtres de l'Univerſité.

(‡) *Ferrario* fit encore à ſon honneur une autre inſcription au nom de la Nation *Allemande* en ces termes l. c.

„ *Hoc frontis honore placidoque fulgere luminum ac promiſſa cæſarie avidè populis ſpecta-*
„ *batur* GUSTAVUS ADAMUS BANER, *cum a Parentis fortiſſimi Imperatoris tropæis*
„ *recens Patavini Gymnaſii regimen capeſſeret & laureatis utrimque faſcibus in complexu*
„ *Muſarum imperatoriæ indolis flos in ſpem non unius triumphi aſſurgeret. Natio Germani-*
„ *ca Martis ac Muſarum Alumno Patri Militaris filio literariæ gloriæ Reparatori feliciſſi-*
„ *mo. M. P.*

L'an 1650.

rope, de l'un desquels, savoir le célèbre *David Blondel*, on trouve une réponse imprimée dans les actes de sciences de *Suède* (*a*). Son *Glossarium* & sa préface à l'édition des Evangiles d'*Ulphila* (quoiqu'un peu suspecte de principes des Préadamites) qu'il publia en 1671, est un excellent morceau & une bonne preuve de sa profonde connoissance de la langue Gothique (*b*). Dans son *Anti-Cluverius*, qui fut imprimé après sa mort, il réfute solidement *Cluverius* en ce que celui-ci prétendoit que les *Goths* n'étoient pas originaires de *Suède*. Il a laissé un pareil ouvrage sous le titre d'*Anti-Bochartus*, où il fait voir que celui-ci rapporte envain l'origine de plusieurs mots *Suédois* à la langue Phénicienne (*c*), au lieu qu'on doit la chercher chez les *Celtes* & les *Schytes*: surquoi il y a un morceau inséré dans les actes cités ci-dessus, & l'on peut consulter là-dessus la réponse de *David Blondel* à *Stiernhielm* (*d*). *Scheffer* a fait le catalogue du reste des ouvrages qu'il a publiés (*e*). Il étoit d'une humeur enjouée, qui le faisoit recevoir fort bien à la Cour & dans les belles compagnies. On le querella quelquefois sur ses pensées trop libres sur la Religion: ce qui dans sa dernière maladie lui fit demander à son ami *Columbus* quelque livre sur la certitude de la Religion Chrêtienne, disant qu'il en avoit alors grand besoin. Il revint de son libertinage, car son ami intime l'Evêque *Terserus*, alors Pasteur de l'Eglise Ste. Claire à *Stockholm*, qui l'assista dans ce dernier moment, dit dans son oraison funèbre, qu'à la vérité, il n'avoit connu personne qui eut parlé de Dieu plus librement que lui, mais qu'il ne connoissoit aussi personne, qui eut témoigné à sa mort un repentir plus sincére de tout ce qu'il avoit dit de trop libre pendant sa vie. Il mourut à *Stockholm* en 1672.

Harald Appelbom avoit des études solides & entretenoit commerce de lettres avec les plus savans hommes. On peut juger par la lettre qu'il écrivit l'an 1641. à *J. G. Vossius* que la litérature & les sciences étoient plus en vogue & mieux récompensées en *Suède* en ce tems-là, qu'autre part (*). Devenu depuis Ministre de *Suède* à la Cour d'*Angleterre*, le Roi *Charles II.* le prit en si grande affection, qu'il dit, qu'il lui confieroit sa Couronne & son Sceptre (*f*).

Edouard Philippe Ehrenstein étoit très-savant & si promt à s'exprimer élégamment en latin, que lorsqu'il y avoit à repondre quelque chose publique-

(*a*) *V. Acta Soc. Scient.* Suec. *l'an* 1725. *p.* 29.

(*b*) *V.* Palmsk. *Rég. du Sénat en* 1672. *p.* 1058. *item la préface de l'Evêque* Eric Benzelius *devant* Serenii *Lexic.* Anglo-Sueth. *pag.* 9.

(*c*) *Dans sa* Geograph. *sacr. Part. II. Libr. I. cap.* 42.

(*d*) *L. c. pag.* 29.

(*e*) *Dans sa Suec. lit. art.* Stiernhielm *p.* 178-180. & Moller *l. c. pag.* 401-404.

(*f*) Palmsk. *Rég. du Sénat. l'an.* 1668.

(*) Voici ses propres paroles (1): „ *Omnia in Patria in melius mutata inveni... Musæ* „ *extorres sedibus prioribus in Septentrionem migrarunt & hic tantisper sedem fixerunt, dum* „ *alibi Mars detonuerit.... Video otia hæc & pretia etiam esse literis qualia in pacatissima* „ *Republica sub optimo Magistratu poni solent.*

(1) V. *Vossii* Oper. Tom. IV. p. 295.

L'an. 1640.

liques même) n'avoit jamais eu (*a*). Le Pape *Innocent XII.* lui fit donner des clèfs pour aller ſeul & ſans témoin fouiller & éxaminer les Archives de ſon Palais, quand bon lui ſembleroit. Ce qu'il fit au grand profit du deſſein qu'il avoit de rechercher éxactement tout ce qu'on pouvoit découvrir de Manuſcrits, qui traitoient des anciens *Goths* & des autres peuples ſeptentrionaux. Au reſte, ce que lui procura cette faveur, c'eſt que la Cour Eccléſiaſtique de *Rome*, voulant rectifier les anciens offices des *Illyriens* & des *Sclavons*, à qui, depuis un tems immémorial, il étoit permis de célèbrer le ſervice divin en langue du païs, & ne trouvant perſonne aſſez verſée dans leurs langues, Mr. *Sparwenfelt* lui préſenta le Dictionaire *Sclavon*, qu'il avoit compoſé, & lui fournit par-là le moïen de venir à bout de ce qu'on deſiroit. Il étoit en étroit commerce avec les plus célèbres ſavans de l'*Europe*, dont il a laiſſé une prodigieuſe quantité de lettres qui aſſurément méritent d'être publiées (*). *Leibnitz* connoiſſoit ſon mérite & entr'autres l'Au-

(*a*) *V. Ses* Parentalia *pag.* 52. *&c.*

„ anciens *Goths* & *Suédois*. J'ai voulu envoïer un homme capable dans les divers Païs, „ où les anciens *Suédois* & *Goths* ont paſſé ou ſe ſont établis, pour en faire des recher„ ches & pour les recueillir, ſi par hazard on y trouvoit encore quelques beaux reſtes, „ qui y ſerviſſent d'éclairciſſement. C'eſt à cette fin que j'ai choiſi mon fidèle ſujet le „ Noble *Jean Gabriel Sparwenfeldt* & lui ai ordonné de ſe charger de cette commiſ„ ſion, tant à cauſe de ſa capacité, vû qu'il s'eſt rendu familière la langue *Sclavonne* que „ parce qu'il poſſède l'ancienne langue *Runique* & preſque toutes les langues vivantes „ de l'*Europe*, outre une parfaite connoiſſance qu'il a de l'Hiſtoire *Suédoiſe* & *Gothi*„ *que*. Je ne doute nullement que Votre Majeſté, qui juſqu'ici a donné tant de preu„ ves éclatantes de ſa bienveillance & de ſon empreſſement à contribuer à tout ce qui „ peut ſervir à l'honneur & à la gloire de la Nation *Gothique* & *Suédoiſe*, ne veuille „ encore concourir avec moi au même but, d'autant plus, que V. M. y eſt elle-même „ fort intéreſſée. C'eſt pourquoi dans une pleine confiance en la généroſité de V. M. „ je la prie très-inſtamment, de vouloir accorder audit *Sparwenfeldt* un accès libre au„ près d'elle, & non ſeulement de lui faire avoir communication des pièces & des mo„ numens, que V. M. aura fait ramaſſer en ce genre dans le lieu de ſa réſidence, mais „ encore de daigner l'honnorer de ſa puiſſante recommandation auprès d'autres per„ ſonnes, qui ſont en poſſeſſion de pareilles choſes, ou qui pourroient lui donner oc„ caſion d'en avoir d'autre part. Je me promèts de la bonté de V. M. qu'elle voudra „ bien aggréer ma demande: en revanche je ne manquerai pas de reconnoitre ſon af„ fection dans toutes les occurences qui ſe préſenteront: lui ſouhaitant d'un amour fi„ lial toutes les proſpérités qu'elle pourroit deſirer elle-même. Donné à *Stockholm*, ce „ 6. Avril. 1689.

CAROLUS
J. Bergenhielm.

(*) Parmi ſes lettres il y en a de fort familières que lui écrivit le célèbre *Magliabechi* Bibliothecaire de *Florence*. C'eſt pourquoi on a de la peine à ajouter foi au raport que lui fit en 1699 *Jacques Gronovius* de ce qu'un *Benzelius* lui avoit dit au ſujèt de ce grand homme. *Narro tibi*, dit *Gronovius* à *Magliabechi* (1) „ *ante paucos dies adfuit mihi* Ben„ zelius, *Epiſcopi filius in Suecia, etiam poſtea venturus ad Te. Is aliquandiu Ultrajecti* „ *habitavit. Qui illic ſermones ab illo homine excepti fuerint, non bariolor. Sed is eo ſtul*„ *titiæ venerat, ut* Magliabechium *eruditum eſſe negaret, obſtupeſcente me: & cum inqui*„ *rerem*

(1) V. *Clar. Belgarum* Epiſt. ad. *Magliabech.* T. II. p. 201.

l'Auteur de la vie de *Hiob Ludolphe* parle de lui avec beaucoup d'éloge (*a*). On a de lui plus de trente Ouvrages en Manuſcrit, outre les imprimés, & entr'autres il a traduit en *Suédois* le Traité *de Regno Italiæ ſub Regibus Barbaris* par *Emanuel Theſauro*, où les Rois des *Goths* en *Italie* ſont repréſentés en tailles douces, comme ils ſont décrits par les Hiſtoriens; & de l'*Eſpagnol* la *Corona Gothica* par *Saavedra* (*). L'an. 1650.

Les ſavans *Suédois*, dont nous venons de parler, étoient tous de la Communion Luthérienne dominante dans le Roïaume. Nous allons encore faire mention d'autres Savans de la même Nation qui ſe firent Catholiques Romains. Savans *Suédois* de la Religion Catholique Romaine.

Jacob Hunterus Dépoſiteur, comme il s'appelle lui-même (†), à l'Univerſité d'*Upſal*, quitta la *Suède* & après bien des courſes par les principaux Etats de l'*Europe*, il changea de Religion & ſe fit Catholique (*b*). Mr. de *Stiernman* n'aïant apparemment pas eu de quoi fournir à ſon article, nous le ſuppléröns par ce que *Hunterus* a rapporté de lui-même dans ſon livre publié ſous le titre de *Epiſtolæ miſcellaneæ* imprimé à *Vienne* en *Autriche*, 1631, in 8°.; qui eſt devenu extrêmement rare. Dans ſa Dédicace au Comte *Albert*, fils du Comte *Wratiſlas de Furſtenberg*, il dit qu'il tâchera de faire dire après ſa mort à ſa louange: que tout le tems que *Hunter* a vécu, il a bien vécu: *tentabo hanc mihi laudem relinquere*: Hunterus *vixit*, *dum vixit*, *bene*. Il ajoute: *Tota mea vita venatio eſt*, *quia* Hunterus, *id eſt Venator ſum & ero*, *quamdiu vita comes eſt & venari licitum*... Il prétend dans ſa préface d'être le prémier parmi les *Suédois*, qui ait transmis ſes lettres à la Poſtérité.

(*a*) *V.* Leibnitz *dans ſa préface de ſa Mantiſſa ad Corp. Juris Gent: p.* 3. & Leibnitii *Epiſt. ad* Sparwenfeld. *Tom. III. p.* 173. & 335. *&c.* Burchardi *Bibl.* Wolfenb. *P. III. p.* 324. Junckeri *vita* Lud. *p.* 166. Scheffer. Suec. *lit. p.* 165. *&c.* & Holmia *lit. p.* 46. *item* Kappens *Vorrede der Gel. Repb. durch* Saavedra *p.* 50. & 51.

(*b*) *V.* Stiernm. *l. c. p.* 739. *item.* Schefer *l. c. p.* 164.

„ *rerem*, *à quo ſic formatus eſſet*, *non cunctanter nominavit Suecum nomine* Sparrenſte-
„ nium (Sparwenfeldium) *qui ſumtibus Sueciæ Regis fuiſſet in Syria & te quoque ſalutaviſſet*, *nunc vero in Aula iſta eſſet etiam gratioſus. An recordaris tali nomine hominem*
„ *tibi adfuiſſe? Potes facile inducere in animum*, *quo pacto illum exceperim. Tu plura poteris intelligere*, *ſi quando te ſalutabit. Sed ſic iſti garruli & ſemidocti inter ſe illic con-*
„ *ferunt ſermones.*

(*) Mr. l'Evêque *Wallin* dit enfin de *Sparwenfelt*: „ *quicquid in* Pignoriis *ſuis &*
„ Kircheris *laudat & jactat* Italia: *in* Ciaconiis & Laſtanoſis Hiſpania: *in* Scaligeris,
„ Peireſciiſque Gallia: *in* Camdenis Cottoniſque Anglia: *in* Lipſiis Buſbequiisque Bel-
„ gium: *in* Wormiis Borichiiſque Dania; *id omne in uno* Sparwenfeldio *habuit*, *in uno*
„ Sparwenfeldio *amiſit* Suethia.

(†) Voici comment il s'exprime lui-même (1) „ *Ego* Hunterus *Magnus quondam Up-*
„ *ſaliæ*, *Suecorum*, *Gothorum*, *Sudermannorum*, *Smolandorum & Finlandorum Depoſitor*,
„ *qui novam illam Sueticam*, *Gothicam*, *Sudermannicam*, *Smolandicam & Finlandicam Re-*
„ *ligionem depoſui: quo nomine ad Regem ipſum & præcipuos Regni Conſiliarios delatus*
„ *ſum*, *& Depoſitor depoſitus*....

(1) V. ſes *Parentat:* p. 78. cfr. Acta lit. *Suecia* A. 1727. p. 293. (2) V. *Hunteri* Epiſt. pag. 163. & 241 & alibi paſſim.

L'an 1630.

rité. Dans ce recueil de lettres, écrites d'un ſtile vif & aſſez comique, il y en a pluſieurs à des perſonnages très-illuſtres & à des Savans de *Suède*, de *Hollande*, d'*Angleterre*, de *France* & d'*Allemagne* avec leurs réponſes (*). On y voit ſes voïages en *Hollande* & en *Angleterre*, à *Paris* & à *Vienne* (*a*), d'où auſſi bien que d'autre part, il ſe recrie fort contre les Proteſtans, diſant que parce qu'il s'étoit fait Catholique-Romain, le Roi *Guſtave-Adolphe* l'avoit banni de ſa Patrie (†). Il remercie l'an 1630. l'Electeur de *Mayence* de la Charge de Sécrétaire auprès de l'Empereur. Mais il ſe plaint bientôt après, qu'avant que d'en avoir pris poſſeſſion il l'avoit perdu, parce qu'il étoit *Suédois*, (*b*) (‡). A la fin de ce recueil il y a une harangue ou panégyrique, où il félicite le Comte *Wratiſlas* de *Furſtenberg* ſur ſon mariage.

Laurent Skytte, Neveu de *Jean* de ce même nom dont nous avons parlé ici-deſſus, étoit Réſident de *Suède* à la Cour de *Portugal* (*c*). Il changea de Religion & ſe fit Capucin. Il avoit un profond ſavoir, & ſur-tout il connoiſſoit parfaitement bien les Etats de l'*Europe* (§). On lui offrit un Evêché

(*a*) *V. Ses Epitr. pag.* 20. & 47. *p.* 96. 142. 163. 194. *item pag.* 219. 254. 304. & 417.

(*b*) *l. c. p.* 381. 395 & 415.

(*c*) *V.* Palmsköld *art.* Laurent Skytte.

(*) Quoiqu'en ait dit Mr. l'Archevêque *Eric Benzelius* à Mr. *Stiernman* (l. c. pag. 739.) il y a une lettre de *Hugo Grotius* à *Hunter*. Elle eſt de l'an 1630. & *Grotius* lui dit: „ *Video ex literis tuis eſſe te in domo eminente admotum ſpei Adoleſcentis illuſtris, qui,* „ *Te Duce, feliciter inſiſtit virtutis atque eruditionis callem* (1)...

(†) Il s'en plaint dans ſa lettre à l'Electeur de *Mayence* après s'être félicité de s'être fait Catholique. Voici comment il s'exprime: „ *Glorientur alii de variis peregrinationum* „ *ſuarum fructibus: jactent ſe vidiſſe multorum hominum mores & urbes; ego non alio ne-* „ *mine magis glorior, gratulorque felicitati meæ, quam quod Londini in Anglia inter bonos* „ *Catholicos & occultos veritatis Diſcipulos propter metum Judaizantium, agnitis & damna-* „ *tis Lutheranæ hæreſis erroribus, ductu Spiritus Sancti pertractus ſim ad Eccleſiam Catho-* „ *licam... Hinc ego in Suecia male audio, tanquam juratus Patriæ hoſtis, miles fugiti-* „ *vus, Idololatra & quid non? Antiquam Divortii formulam inter Maritum & Uxorem no-* „ *vi; Res tuas tibi habe & vale: illam Sueconum Achilles* Guſtavus Adolphus *paucis ver-* „ *bis mutatis mihi transmiſit: Religionem Papiſticam tibi habe & vale: nec viſum nec au-* „ *ditum me amplius vult* (2)...

(‡) Voici ſes expreſſions: „ *Nihil eſt difficilius quam magnum & juſtum dolorem pari-* „ *bus verbis depingere atque exprimere. O craſſum infortunium! Antequam felicitatem Se-* „ *cretariatus mei noſſem, exemtus ſum. Ultimum malorum eſt, ſecundum Stoicos, ex vivo-* „ *rum numero exire, antequam moriaris... In Suecia ob fidem Catholicam capite diminu-* „ *tus ſum: in Germania Secretariatum perdidi, quia Suecus ſum... Iucundum eſt quod ha-* „ *bui: humanum quod perdidi:*

„ *Deprimitur niſi pes alter, non tollitur alter:*
„ *Sic caſu alterius tollitur alter homo* (3).

(§) *Laurentius Skytte*, dit *Norrman* (4), *à Catholicis doctis inter* Allatium, Kircherum & Holſtenium *locum ſortitus eſt.*

(1) *Hunteri* Epiſt: p. 412.
(2) *Hunter* l. c. pag. 338-340.
(3) *Idem* ibid. pag. 415-419.
(4) V. *Norrmaniana* p. 224 cfr. *Barmanni* Syll. Ep. T. V. pag. 79. & *Nesselbladii* Mem. Rediv. &c. Semi-Decas I. pag. 22.

ché, mais il aima mieux reſter dans le froc ſous le nom de *Frate Laurentio a D. Paulo Nobile Sueco*: quoiqu'on lui fit même entrevoir & eſpérer un chapeau de Cardinal. Il préſida ſouvent à la Congrégation des Capucins, & fut fort bien reçu de la Reine *Chriſtine* à *Rome*: mais à la fin il gâta tout auprès d'elle par ſa trop grande franchiſe. Les ouvrages qu'il a mis au jour ſont *confeſſio veritatis Eccleſiæ Catholicæ* &c. à *Cologne* 1652. in 8°. item *Peregrinatio Sancta. Romæ* 1658. item *Scala Pietatis Romæ* 1668. 8°. item *Ramus Olivæ Septentrionalis reviviſcens in ſua Oliva antiqua & unica.* 1672 in 12°. L'an 1640.

Jean Vaſtovius Gothus, Protonotaire Apoſtolique, Chanoine de *Warmie* & Bibliothecaire de *Sigiſmond* Roi de *Pologne*, s'eſt rendu célèbre par ſa *Vitis Aquilonaris*, ou *les Vies des Saints qui ont illuſtré la Suède*, qu'il dédia à ce Roi (*a*).

George Boraſtus, Docteur en Droit & Sécrétaire de Cabinèt du Roi *Sigiſmond. III.* Il publia un Ecrit en latin ſous ce titre: „ Les raiſons pour„ quoi le Roi *Charles-Guſtave* a entrepris la guerre de *Pologne*, où il tâ„ che de les réfuter. impr: à *Lublin* & à *Dantzig.* (*b*)". *Hunter* félicite *Boraſtus* dans une lettre de ce qu'il avoit pris la défenſe des Jéſuites, contre les Univerſités des Proteſtans: ſe plaignant fort, que ſon Hiſtoire de *Suède* depuis l'an 800. juſqu'au tems de *Guſtave-Waſa* n'eut pas encore été publiée avec ſa deſcription amuſante de la *Lapponie* (*c*).

Il y avoit encore un autre *Suédois* au ſervice de *Pologne*, nommé *Nicolas à Palmgarten*, qui a compoſé un Ecrit ſous le titre de „ REGALE TES„ TAMENTUM, *ſeu legalis Manifeſtatio, qua conditionem Religionis hæreditaria Regni Sueciæ Regibus, teſtamento Sereniſſimi & Potentiſſimi* GUSTAVI I. „ *Suecorum, Gothorum, Wandalorumque Regis imperatam non eſſe, de jure non „ ſubſiſtere demonſtratur: Auctore Nicolao a Palmgarten Palmerio, Sereniſſimi „ Principis* CAROLI FERDINANDI *Poloniæ & Sueciæ Principis, Epiſcopi Wratiſ„ lavienſis Conſiliario & Cancellario*": d'où l'on peut juger, que Mrs. les Jéſuites, par eux mêmes ou par leurs Emiſſaires, ont fait tout au monde pour ſoutenir les prétenſions des Princes de *Pologne* de la dernière ligne *Jagellonique* ſur la Couronne de *Suède* (*).

Chriſtine avoit auſſi à Rome à ſon ſervice deux *Suédois* fort ſavans, l'un ſe nommoit *Jean Walerman*, dont le célèbre *Octave Ferrario* faiſoit grand cas, comme on le voit par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec lui

(*a*) Stiernman *l. c. pag.* 403. *item* Celſii *Biſt. Bibl.* Upſal. *p.* 35 & 36.
(*b*) Idem *ibid. p.* 404. & *p.* 37.
(*c*) Hunteri *Epiſt. pag.* 252-254.

(*) Ce Manuſcrit de 50 ou 60. feuilles in fol. eſt entre les mains de l'illuſtre Mr. le Baron *von Kocben*, Chancelier de la Cour de *Suède*. Il l'a acquis en *Pologne* lorſqu'il ſuivoit le Roi *Charles XII.* en ſes campagnes, comme emploïé dans le département des affaires étrangères. On remarquera en paſſant, que l'auteur de ce Manuſcrit, dérive le mot de *Feudum* du mot *Suédois Feida* c. à. d. faire la guerre. Le mot *Felonia* de celui de *Fela* qui veut dire manquer à ſon devoir: de même le mot *Vaſſal* de *Suédois Väl & Säll*, qui veulent dire bien & heureux. On peut conférer ce que dit Mr. de *Roſenſtierna* de ce *Palmgarten* l. c. pag. 91. 92.

L'an 1650.

lui (a) (*). L'autre étoit *André Galdenblad* sécrétaire de la Reine pour les affaires de *Suède*. La correspondance qu'il avoit avec l'illustre Mr. de *Sparwenfelt*, fait connoitre qu'il avoit beaucoup de savoir (b). C'est par lui que l'*Ouvrage de Loisir de la Reine Christine* a été communiqué à *Rome*, l'an 1692, comme le porte le titre de quelques-unes des copies, qui en ont été tirées. Nous aurons occasion d'en parler ci-dessous plus au long. En attendant, nous remarquerons ici, que le fils de ce *Galdenblad* devint Père-Recteur du grand Collège des Jésuites de *Lintz* en *Autriche*, où il a légué une somme considérable pour l'entretien des jeunes Gens du Nord, qui y viendroient faire leurs études (c). C'auroit été-là sans doute une pépinière d'Emissaires Catholiques vers le Septentrion. Mais il est à présumer, qu'il y a toûjours manqué des Pensionaires de cette région.

Voila, tant dans la Noblesse que dans les autres Etats, un nombre raisonnable de *Suédois*, qui tous ont vécu, ou ont été élevés dans le tems que *Christine* occupoit le trône, ou environs, & qui par les belles-lettres & les sciences, qu'ils possédoient, ont mérité le nom de Savans. Je ne prétens pas avoir nommé tous ceux qui se sont distingués par leurs lumiéres: & il se peut bien, que j'en aïe omis plusieurs, qui même ne cèdent en rien à ceux que j'ai cités. Qu'on me pardonne là-dessus mes omissions, qui ne viennent principalement que de la crainte d'être trop long. D'ailleurs, j'ai indiqué des Auteurs, d'où ceux, qui souhaiteront une instruction plus complette, pourront tirer des supplémens. J'ajouterai seulement, comme une remarque utile que presque tous ces savans, dont je viens de parler, après s'être bien fondés dans leurs études aux Universités de *Suède*, ont passé plus ou moins de tems dans les Païs étrangers, pour mettre d'autant mieux leur loisir à profit & tirer d'autant plus de fruit des conversations avec les savans du dehors.

D'où vient que Mr. *Naudé* dit, que de son tems il n'y avoit pas des Savans en *Suède*.

Quoiqu'il en soit, après l'indice que l'on vient de voir de tant de savans *Suédois*, du tems de *Christine*, on ne peut que regarder comme une prévention assez ordinaire à des *François* tels que *Naudé*, ce qu'il avance dans la lettre à *Gassendi* (d): „ qu'il y avoit de son tems si peu d'hommes doctes „ en *Suède*, qu'il n'y en connoissoit point encore d'autre en cette qualité, „ que la Reine *Christine* seule". Le Sr. *Naudé* fait bien d'ajouter le mot d'*encore* (quoiqu'il y eut déja quelques mois qu'il étoit à *Stockholm*). Il n'avoit qu'à prendre un peu la peine d'en chercher, & certainement il en auroit trouvé qui l'égaloient à la présomtion près, par où certaines gens ont accoûtumé de se faire valoir, même aux dépens d'autrui. Mais de Mrs. les savans

(a) *V.* Ferrar. *Oper. T. II. p.* 214. 216 &c.

(b) *V. le Recueil de ses lettres en Msc. chez Mr. l'Archevêque* Eric Benzelius.

(c) *V.* Ol. Celsii *vitæ* Messen. *pag.* 11. *not.*

(d) *Elle est du* 19. *Oct.* 1652. *Voïez ci-dessus à la page.* 262.

V. l'Append. N. XXXIX & XL.

(*) Nous inférerons ces lettres dans l'Appendice comme servant à l'éclaircissement de quelques points de la litérature de ce tems-là.

L'an 1650.

les belles lettres & les ſciences.

hommes, il n'y a aucun art, aucune ſçience, dont elle ne connut au moins les principes. Car comme nous l'avons montré ci-deſſus par des auteurs contemporains, elle ſavoit juſqu'à neuf ou onze LANGUES (*a*) dont elle parloit pluſieurs comme ſa langue maternelle & dans leſquelles elle écrivoit parfaitement bien. *Patin* diſant, par éxemple, qu'à l'égard du *Latin*, elle en ſavoit plus que beaucoup de gens qui en font profeſſion (*b*). A cela nous ajouterons des témoignages d'autres bons auteurs, qui ſans intention de flater *Chriſtine*, atteſtent, que non ſeulement elle aimoit les Sçiences & les beaux-Arts, mais encore qu'elle y étoit plus que médiocrement verſée. *Chriſtine*, dit *Ménage*, ne préféroit point les Modernes aux Anciens. Elle étoit pour les Anciens (*c*). Ce qui donna à *Deſcartes* occaſion de ſe plaindre, qu'elle étoit extrêmement portée à l'étude des lettres (*d*). A l'âge de dix huit ans, dit l'Auteur de ſa vie, elle liſoit *Thucydide* & *Polybe* (*e*) & peu d'années après elle lût *Platon* (*), & les meilleurs Pères de l'Egliſe Grècs

(*a*) *V. ci-deſſus p.* 221 *& dans le Caractère de* Chriſtine *p.* 4.
(*b*) *V. l'Eſprit de* Patin *p.* 28.
(*c*) *V.* Menagiana *Tom. I. p.* 360.
(*d*) *Dans ſa lettre à la Princeſſe* Palatine *T. I. p.* 228.
(*e*) Leben Chriſtinæ *p.* 14.

„ *Ego cum eſſem Holmiæ, dit Mr. de* Boineburg *à Jean Conr.* Dieteric, *prodigia rerum inaudio de induſtria* Chriſtinæ, *quam collocat in cultu & pertractatione belliſſimarum literarum.* Loccenius, Freinshemius, Boeclerus, *quanta, amabo te, nomina! Fis per Reginam bene eſt, ut ne quidem melius cuiquam ſui ordinis alibi eſſe poſſit. Rarum utpote quid, & ſingulis annorum centuriis velut ortus Phœnicis, tributum meretur tam inſignis adeo potentis animæ erga literas earumque amantes propenſio* (1).

„ *Illuſtria Virtutum ſpecimina, dit* Maraviglia, *quæ diviſa e multorum Heroum monumentis ægre repetuntur, & in hac una* Chriſtina *& magnitudine ſingularia & varietate multiformia & genere ipſo cæteris omnibus ſublimiora conſpiciuntur, ut merito diceres* Chriſtinæ Auguſtæ *nomen & famam totius orbis poſteritati velut diſciplinam eſſe relinquendam, ingenio ſolis virtutibus immolato, ſudore diſciplinis libato, vigiliis denique in omnium rerum ſtudiis ſedulo ſemper impenſis atque excitatis... Quin etiam veterum Sapientum lectiones ita libenter ſingulis diebus percurrit, ut licet multis magniſque interim gravetur curis, nunquam tamen horas a ſtudiis vel a libris abdicatas paſſa ſit in vacuum abire: nunquam in expeditionem ſine libris proficiſcens, nunquam ſine tentorio, in quo libri aſſervarentur, ſuſcipiens iter. Eaque laus, quæ ab Homero, Ulyſſi ſapientiſſimo viro conceſſa eſt*

„ *Qui mores hominum multorum vidit & urbes*
„ *Multa quoque & Ponto paſſus*

„ *Nec deeſt ſapientiſſimæ Reginæ, quæ peregre proficiſcitur ea duntaxat cupiditate detenta, qua queat pro regionum diſterminatarum varietate, hominumque vita diſſentium conſuetudine, & perfectius formare mores & cumulatius adaugere doctrinas, qua propter peregrinantem hanc* Palladem *in amplius ſemper miraculum excreſcentem omnium jam ſequuntur corda devota, omnes obſequuntur obſtupeſcentes animi* (2).

(*) Voici le témoignage que *Freinsbem* lui rend là-deſſus en 1649. en diſant: „ *Quum Græcarum literarum amore flagrares, iſta tua arte factum eſt, ut poſt experimenta in* Polybio, *in* Plutarcho *facta*, Platonem, *at quem Virum! ita legas ut operæ meæ vix leviter egens, curſim exponas elegantiſ latinitate verbisque ſignificantiſſimis: adeoque nunquam*

(1) V. Ejus Epiſtola à *Melſubſero* pag. 70. (2) In ſua *Chriſtina* Auguſta delineata p. 37 & 46.

Grècs (*) & Latins (*a*) en faiſant voir de grands ſentimens de la Divinité & un attachement fidèle au *Chriſtianiſme* comme le dit Mr. *Chanut* (*b*). L'an 1630.

Pour la PHILOSOPHIE, ce même Miniſtre aſſure, qu'elle prénoit ſoin d'en acquérir une connoiſſance générale, & ſe plaiſoit quelquefois à parler comme les Stoïciens de cette éminence de la vertu, qui fait notre ſouverain Bien en cette vie: & quand *Deſcartes* étoit auprès d'elle, elle en ſavoit aſſez pour lui faire entendre, qu'en traitant des idées, il avoit puiſé dans *Platon* ſon nouveau ſyſtême des idées (*c*) & à ce que dit Mad. de *Motteville Deſcartes* mourut de dépit, parce que la Reine n'avoit pas approuvé ſa maniére de Philoſophie. C'eſt auſſi à ce ſujèt que dit le Père *Labat*: que la ſavante *Chriſtine* n'a pas fait difficulté de dire, après avoir bien étudié, péſé & examiné les ſentimens de tous les Philoſophes: que *les ſottiſes anciennes valoient bien les nouvelles* (*d*).

Sachant preſque par cœur les beaux endroits des Anciens, & liſant tous les

(*a*) *V. ſon Caractère par* Manerſcheid *p.* 4. *ci-deſſous. item* Huetius *l. c. p.* 71. & Nova literaria *Maris Baltbici* 1704. *p.* 319.

(*b*) *Dans ſes Mém. ad ann.* 1648. *T. I. p.* 241.

(*c*) Paſchius *de Nov. Inv. C. III. p.* 154. d'Esbergii *Mul. Philoſ. lit. c. & d. item.* Labat *Voiage d'*Eſpagne *&* d'Italie *T. VII. pag.* 53.

(*d*) *Mém. de* Motteville *T. I. p.* 389.

„ *nunquam vitia verſionis ab eruditiſſimis hominibus magno labore procuratæ per te animad-*
„ *vertas, atque veris rationibus coarguas* (1).

(*) Pour ſurcroit de preuves qu'elle ſavoit très-bien la langue Grecque & qu'elle n'ignoroit pas même l'Hébraique, nous alléguerons ici ce que quelques Auteurs en ont dit. Mr. de *Boinebourg* écrivit là-deſſus à *Jean Cunr. Dieteric*: „ *Non ambigo fore, ut Græca*
„ *tua apud Maximam Virginem* (Chriſtinam) *ſint grata futura, quippe cum illa ſupra mo-*
„ *dum diligat, iiſque non parum operæ, jam tum impendere ſit ſolita, ego cum eſſem* Hol-
„ miæ, *prodigia rerum inaudio de induſtria ejus, quam collocat in cultu & pertractatione*
„ *belliſſimarum literarum* (2).

Le Sr. *Plantin* dit: „ *Jed non in Academiis Sueciæ ſaltim delituit Græcæ linguæ cogni-*
„ *tio, quin potius ad ipſam Purpuram ſurrexit. Amplificavit hoc nomine gloriam, qua*
„ *pollet immortalem*, Chriſtina, *Suecorum illa* Comata Pallas. *De hac enim ipſe* Joachi-
„ mus Gerdes, JC^us *Roſtochienſis, in Aulam Suecicam accitus, ut Ser. illam Reginam Græ-*
„ *cas literas doceret, referre non dubitavit, eam in Græcis exercitatiſſimam fuiſſe, atque*
„ *in deliciis præcipue habuiſſe* Novum Teſtamentum, M. Antoninum & Epictetum, *ut*
„ *libri iſti fuerint quotidie menſæ ejus ornamento... Tantum exemplar avidi ſectabantur A-*
„ *mici & graviſſimi Suecorum Regni Senatores, ut* Ericus Oxenſtierna, Magnus Gabriel
„ de la Gardie, Adler Salvius, Johannes & Benedictus Skytte, Scheringius Roſenha-
„ ne, Ed. Ehrenſten, Nic. Gyldenſtolpe, Matth. Biörnklou, Otto Guil. Königs-
„ marck &c (3)...

Mr. le Profeſſeur *Ibre* dit auſſi quelque part (4), „ *Latine loquebatur* Chriſtina *ele-*
„ *ganter: Scriptores Græcos etiam difficillimos expedite legebat, quin imo hebraice eam lo-*
„ *cutam fuiſſe, teſtis eſt, neſcio quam locuples*, Rozellius *in vita ſua. Linguæ hujus cer-*
„ *te non imperitam fuiſſe, fidem facit ingenium ſubactiſſimum* Johannis Terſeri, *quo In-*
„ *formatore beic uſa fuit.*

(1) V. La Dédicace des *ſupplementorum Livianorum Decas* par *Freinshem* pag. 15. & 16.

(2) V. *Goetzius* de Principibus græce doctis §. 62.

(3) V. Ejus *Hellas ſub Arcto* in ſupplement. actor. *Lipſienſ.* A. 1742. Tom. IV. p. 273. & 274.

(4) In Ejus Diſſert. de Abdicatione Regia pag. 15.

L'an 1650.

les jours quelque choſe de l'hiſtoire de *Tacite*, qu'elle appelloit un jeu d'Echecs (*a*) il ne faut pas douter qu'elle ne ſçut parfaitement l'HISTOIRE ANCIENNE & l'Hiſtoire-Romaine. Par cette lecture aſſiduë, elle avoit acquis une expérience anticipée qui l'avoit mis en état d'avoir, comme le dit le même Mr. *Chanut*, par la force de ſon eſprit & de ſes raiſonnemens un pouvoir presqu'abſolu ſur les ſentimens de ſes Miniſtres, lorſqu'ils étoient aſſemblés en Conſeil & détournant dans le Sénat du côté qu'elle vouloit les eſprits de tant de vieux & de ſages Conſeillers; il eſt auſſi inconteſtable, qu'elle n'étoit point novice dans l'HISTOIRE MODERNE & dans la bonne *Politique*, puiſqu'elle appliquoit de ſi ſaines maximes d'Etat aux nombreuſes & importantes affaires qui étoient alors ſur le tapis.

Elle s'éxercoit dans la CRITIQUE & y travailloit plus que peut-être on ne croiroit ſans le témoignage du ſavant *Henri de Valois* (*b*) (*).

Elle avoit tant de goût pour les MATHEMATIQUES & ſurtout pour l'ASTRONOMIE, qu'à *Rome* elle obſerva quelquefois elle-même, avec le célèbre *Caſſini* qui étoit à ſon ſervice, la Comète de 1664. & ſacrifia ſes nuits à cette curioſité (*c*). Elle ſe plût tant à ſes obſervations, dit un autre Auteur, qu'à l'occaſion de la Comète de 1680. elle promit mille piſtoles à celui qui l'expliqueroit aſſez pour en aſſeoir un jugement ſolide (*d*).

Elle ſe fit un plaiſir d'entendre la CHYMIE & d'autres ſçiences curieuſes, ne voulant rien laiſſer échapper à ſon génie avide de connoiſſances & de tout ce qui eſt du reſſort de la République des Lettres. Auſſi tenoit-elle des ASSEMBLE'ES LITERAIRES tant à *Stockholm* qu'à *Rome*, où tout ce qui s'y trouvoit de Savans avoit entrée (*e*).

Pour preuves de la connoiſſance qu'elle avoit des ANTIQUITE'S on peut alléguer ſes grands Cabinets en toutes ſortes d'Antiques & en Médailles qu'elle connoiſſoit & expliquoit, comme auroit fait celui qui y avoit donné toute ſon application (*f*). Elle fit même creuſer dans les campagnes autour de *Rome* pour en tirer des antiquités & y faire de nouvelles découvertes (*g*).

Elle n'aimoit pas ſeulement la POESIE, mais même elle s'y éxerçoit & y réuſſiſſoit fort bien: éloge que lui donne Mr. *Ménage*, en lui dédiant les Poë-

(*a*) *Mém. de* Chanut *l. c. p.* 242. & 244.
(*b*) *Dans ſes Emendat. & art. Crit. Libr. I. p* 183.
(*c*) Fontenelle *Eloges des Academic. p.* 117. 122. & 141.
(*d*) *V. la Vie de* Rozelli *T. II. p.* 38,
(*e*) *Voïez ci-deſſus l'art. de* Ménage & *ci-deſſous où on parlera des Savans d'Italie.*
(*f*) *V.* Spanheimii *præfat. I. edit. de uſu & præſt. numiſm.*
(*g*) *V.* Mabillon *Itinerar. Ital. p.* 195. & 196.

(*) *Sed quid opus eſt, dit* Henri de Valois *l. c. Regum ac Principum nomina ab ultima uſque vetuſtate repetere, ut illorum autoritate Artis Criticæ dignitas adſtruatur, cum regnet hodie apud Suecos,* CHRISTINA, *quæ non ſolum favore ac judicio ſuo, ſed etiam ſtudio ac labore hanc diſciplinam nobilitarit.*

L'an 1650. déja touché plus haut, que le ſoin qu'elle prit pour inſpirer le bon goût à ſes

„ *aliis omnibus, quæ propriæ Principum ſunt, virtutibus, nihil hic nunc dicam, omni Diſ-*
„ *ciplinarum & Literarum genere ornatiſſima, Sapientiam & Sapientiæ Magiſtros, quod hac*
„ *ætate rarum, maximo in pretio habet, promovet fovetque liberaliter* (1).

Le P. *Pollione* eſt d'accord avec lui en diſant:

„ *Si alia* Chriſtinam *tuliſſent Secula, reducem è Cælo* Minervam *credidiſſent. Hæc ut*
„ *pacatæ ſapientiæ, ita bellicæ fortitudinis gloria præcellens, lingua præſtans & mente, in-*
„ *genio valens fuit & pectore* (2)...

C'eſt à cet égard que le Sr. de *Bukish* appella CHRISTINE„ *Principem Literarum*
„ *gloria & Literatorum amore clariſſimam, ac in medio Armorum ſtrepitu Muſis ami-*
„ *cam* (3).

O! fortunatam Sueciam, dit Hadrien de Valois à Nicolas Heinſius, *cui tam clarum ſi-*
„ *dus illuxit! O! felices Literatos, quos alloquio ſuo dignatur, quos partim honorariis,*
„ *partim donis ampliſſimis locupletat!* (4).

„ *Eſt enim certe*, dit ſon frère Henri de Valois, *eſt quædam Reſpublica Literarum,*
„ *quæ interdum floret, interdum decreſcit ac labitur, prout Reges ac Principes illam aut*
„ *ſublevant aut contemnunt. Ceterum interitus expers, nec ſolum immortalis ipſa eſt, ſed*
„ *etiam immortalitatem optimo cuique largitur. Huic Te,* CHRISTINA, *Reipublicæ bo-*
„ *die præſidere ſi dixero, nulli Regum hujus ætatis injuriam a me factam puto. Accipe*
„ *igitur æquo animo,* Chriſtina, *hanc Coronam, quam Muſæ noſtræ, imo jam tuæ, ſuis*
„ *Tibi manibus imponunt* (5)...

Le célèbre *Octav. Ferrario* & les Jéſuites d'*Inſpruck* lui étalérent encore plus particulièrement leurs louanges. Le prémier dit: „ *plurimos illo Germaniæ angulo* (Batavo-
„ rum) *omni ſcientiarum laude præcellentes bodie publica veneratio numerat, quorum unus*
„ *vel maximam provinciam colluſtrare poſſit. Quod ſi intimos univerſæ Gentis receſſus, ac*
„ *veluti Sacraria penetrare fas eſt, bebeſcit acies, ac trepidat novum Germaniæ ac Litte-*
„ *rarum Sidus ſuſpiciens, cujus tepore Arctoæ partes, diſcuſſa æterna hyeme, perpetui ve-*
„ *ris faciem induere, naturæ miraculum* Chriſtinam Auguſtam, *ſolo literarum titulo, non*
„ *Regium modo, ſed humanum faſtigium ſupergreſſam* (6)...

„ *Homines videbis*, dit l'Auteur du panégyrique des Jéſuites d'*Inſpruck*, *in quorum*
„ *Colloquiis, decem illorum dicta rei ſignificationem complectuntur: at in* Chriſtinæ *dicto u-*
„ *nico, res decem eminent: cumque apud illos, res ipſa, quam mille verbis amplificant,*
„ *vix digna ſit una ſententia comprehendi, apud Reginam contra, res, quæ uni ſententiæ ab*
„ *illa inſeritur, digna eſt per mille verba expandi. Converſatione igitur cum hominibus de-*
„ *lectabiliter afficitur, ſed non rudi, imperita, inani, & cujus omnis laus in ſono evaneſ-*
„ *cit. Quæ talis eſt ad Reginæ aures non facit: quibus illæ ſolum voces dulcè tinniunt,*
„ *quæ mentem adjunctam habent. Nunquam autem illi non promtum eſt, quod ſimul in me-*
„ *dium conferat, utcunque varii ſermones texantur, parata in omni argumento verba habet:*
„ *ita ut copioſe loqui ſciat de rebus geſtis & hiſtoriis, de carminibus & Poëtis, de libris*
„ *& Scriptoribus, de venuſtate ſtili & ſermonis, de Principibus & Aulis, de Regnis &*
„ *Rebuspublicis, de Bellis & Ducibus, de caſibus & fato, de fortunæ inconſtantia & con-*
„ *ſtantia pectoris, de virtute & ſapientia, de Animi magnitudine & tolerantia rerum ad-*
„ *verſarum, de boneſtate & decoro, de turpi & pulchro, de divitiis & paupertate, de po-*
„ *pulis & moribus, de ædificiis & templis, de picturis & gemmis, de viribus herbarum*
„ *& lapidum, de arcanorum ſcientia & magia, de Aſtris & efficacia Planetarum, de ſce-*
„ *nis & theatris, de fidibus & muſica, de luſibus & jocis, de venatione & canibus, de*
„ *floribus & herbis, de natura & arte, de vita & morte, de rebus divinis & humanis,*
„ *de omni denique rerum liberalium cognitione. In bis omnibus & pluribus præterea ſer-*
„ mo-

(1) V. ſon Hiſt. Univerſ. ad ann. 1650. pag. 1059.

(2) V. *Creſcembeni* Vite degli Arcadi T. II. p. 98.

(3) In *Nucleo* Hiſtor. p. 95.

(4) *Burmani* Syll. Tom. V. p. 700.

(5) V. ſon Panégyr. in Art. Critic. pag. 10.

(6) V. Oper. *Ferrar.* ad ann. 1693. T. I. p. 345.

ſes ſujèts & le fixer pour toûjours dans ſes Etats. Il n'y eut pas même jusques aux Dames & au beau Sexe qu'elle n'encourageât par ſon éxemple. Auſſi en avons nous cité ſix ou ſept, qui, de ſon tems, méritoient le nom de femmes ſavantes. Elle donnoit auſſi à des *Suédois* de fortes penſions, tant pour faire leurs études dans les Univerſités du païs, que pour aller ſe perfectionner dehors & faire des voïages juſques dans l'*Arabie* pour s'informer des mœurs de ces peuples & apprendre les langues orientales (*). Parmi nombre de bons réglemens qu'elle fit pour le bien des Etudes, elle défendit, qu'aucun Théologien ou Prêtre fut admis au nombre des Profeſſeurs dans la Faculté de Philoſophie, & qu'aucun Profeſſeur Laïque prit l'ordre de Prêtriſe, pendant qu'il étoit chargé de donner des leçons de Philoſophie. Elle eſtima ſans doute, que par cet arrangement chacun ſe renfermant dans ſa ſphère & ne s'appliquant qu'à un ſeul genre d'inſtruction, cela contribueroit beaucoup aux progrès & à l'avancement de la Jeuneſſe. Voici comment elle en écrivit au Conſiſtoire d'*Upſal*. L'an. 1650.

Chriſtina med Guds nåde &c. Wår ynneſt, nådige willia och benägenhet &c. Emedam Wi förnimme Herr Pro-Cancellarie, Rector och ſamtelige Profeſſores uti Wår Academie i Upſala, ſom skal det gifwa confuſion wid Ungdomens informerande hos Eder, at Präſtmän äro wordne härtils

CHRISTINE par la Grace de Dieu &c. Notre faveur, bonne volonté & bienveillance &c. Aïant appris, Mr. le Pro-Chancelier, Recteur & Profeſſeurs de Notre Académie d'*Upſal*, qu'il y a quelque confuſion dans l'inſtruction de la Jeuneſſe chez vous, en ce qu'il y a eu parmi les Profeſſeurs de la Faculté de la Philoſophie, des perſonnes qui ont pris l'Ordre de la

„ *monum argumentis, nunquam non rerum dicendarum copia* Chriſtinæ *præſto eſt: eaque* „ *ipſa quæ profert, ut recentia adhuc ſint & indelibata, attendit. Unde & jure dicere po-* „ *teſt:* Lac mihi in æſtate novum, noſi frigore deſit: *Utique cum ſermo illius, etiam lac-* „ *ti dulcedinem contendat. Enimvero in oratione ejus tanta ineſt tum ſuavitas, tum puri-* „ *tas & proſtuentia, tamque expolita elocutio, ut ultra ejus meritum non ſit, ſi Muſarum* „ *choro, velut olim* Sappho, *in augmentum numeri adjungatur* (1).

A tous ces Auteurs nous ajouterons ce que le Sr. *Paſchius* dit au ſujèt de *Chriſtine*: „ *Literarum cum multis* Cardinalibus, Salmaſio, Heinſio, Carteſio, Kirchero, *aliiſque* „ *celeberrimis viris habuit commercium, nec non tot eidem dicti panegyrici ac inſcriptæ li-* „ *bris Dedicationes ſapientem illam atque literatiſſimam communi orbis ſuffragio pronun-* „ *ciant. Et niſi ἀκαταρία fama ſtigma inuſſiſſet, laudem hominum virtute ſua heroica* „ *longe ſuperaſſet..... Neque* Chriſtina *vicennaria literas exacte excolere, literatos impen-* „ *ſe æſtimare didicerat, ſed bodieque ſeptuagenaria, (ſexagenaria) Alchymiæ operam dare,* „ *Aſtra obſervare, ſtatuas ſubterraneas & lucernas, urnaſque effodere perbibetur. O Ter-* „ *ra Cadoque digniſſima proles!* (2).

(*) On voit là-deſſus pluſieurs de ſes lettres dans les Regîtres du Conſiſtoire d'*Upſal*: entr'autres celles du 29. Janvier & du 10. Mars 1649.

(1) V. Novus Mundus, *Chriſtinæ* &c. pag. 18. & 19.

(2) In Gynæceo Docto theſ. XXI.

L'an 1650.

härtils brukadé wid Profeſſionerne i Facultate philoſophica: hwarföre Wi ock hafwa funnit godt och reſolverat, at härefter låta deſſe ämbeten betienas af Politicis, ſå enkannerligen, at efter thenna tid ingen Theologus eller Präſtman (dem undantagandes. ſom nu ſittia i nogon af Profeſſionibus philoſophicis) til dem måga tillåtas. Wi notificere förd enskuld Eder härmed ſådan wår nådige förordning och godtfinnande; och wele, at ſ det hafwe Eder til efterrättelſe, och efter detta icke tillåten någon Theologum til en eller annan profeſſion in facultate philoſophica, eller ock låten ordinera nogon Politicum, medan han ſtudia philoſophica tracterar, til Präſt, dermed thenna Wår förordning måtte kunna violeras. Detta Eder ſåledes til efterättelſe: befallandes Eder Gud Alſmäcktig nådeligen. Af Stockholm den 5. Novembris An. 1651.

la Prêtriſe. C'eſt pourquoi nous avons trouvé bon & réſolu, que ci-après, ces charges ſeront éxercées par des Laïques ou perſonnes revêtuës d'emplois civiles; deſorte qu'à l'avenir nul Théologien ou Prêtre (à l'exception de ceux qui occupent actuellement quelqu'une des chaires de Profeſſeur en Philoſophie) n'y ſera plus admis. Nous vous notifions par cette notre Ordonnance gracieuſe; que c'eſt notre bon plaiſir, lequel nous voulons qu'il vous ſerve de règle, que vous n'admétiez plus dorénavant aucun Théologien à l'une ou à l'autre chaire de la Faculté de Philoſophie, ni que vous laiſſiez prendre l'Ordre de Prêtriſe à aucun Laïque pendant qu'il traite les études de Philoſophie, afin que cette notre Ordonnance ne ſoit violée en maniére quelconque. En vous ordonnant de vous régler là-deſſus, nous vous recommandons à la protection divine. Donné à *Stockholm ce 5. Novembre l'an* 1651.

CHRISTINA.

CHRISTINE.

„ Qu'on loue donc, dit Mr. *Balzac*, qu'on béniſſe la fille du Grand „ *Guſtave-Adolphe*, la grande, l'incomparable CHRISTINE, pour les bons „ éxemples qu'elle donne à un mauvais Siécle; pour avoir achevé la guer„ re, & pour avoir fait la paix: pour ſavoir régner & pour n'ignorer rien „ de ce qui mérite d'être ſçu. C'eſt *Chriſtine* qui s'eſt oppoſée à la barba„ rie, qui revenoit, & qui a arrêté les Muſes qui s'enfuïoient. C'eſt elle „ qui connoit ſouverainement des Sçiences & des Arts. Elle met le prix „ aux Ouvrages d'eſprit. Comme elle reçoit des applaudiſſemens de tous „ les peuples, Elle rend des Oracles en toutes les langues. On ne peut „ point appeller de ſes opinions: non pas même à la Poſtérité. (*a*).

C'eſt

(*a*) *V. l'avantpropos de l'Ariſtippe de Balzac dans ſes Oeuvres Tom. II. pag* 128.

C'eſt auſſi à tous ces égards, qu'on peut avec raiſon lui appliquer, ce qu'un autre Auteur a dit de *François I.* Roi de *France*: „ Qu'elle fut la „ Reſtauratrice des Arts & des Sçiences en *Suède* (*): qu'elle augmenta le „ nom- L'an 1650.

On peut appliquer à *Chriſtine* ce que *Charles* & *Guy Patin* ont dit de *François I.*

(*) C'eſt à quoi deux de ſes Médailles font alluſion. Le revers de l'une repréſente les trois Muſes, la prémière tenant la Lyre, l'autre le Barbiton & la troiſième un Livre en main avec l'inſcription: *Dulces ante omnia.* Sur l'autre Médaille, *Chriſtine* eſt repréſentée comme *Minerve* preſque en face avec le Caſque en tête, & de l'autre côté la même figure de bout, tendant la main droite vers un Laurier & portant un rameau à la main gauche. Vis-à-vis on lit le mot REPERTRIX. La fable dit, que le Laurier, Symbole des Devins, a été découvert dans l'*Emonie*, près de *Tempe*. Et comme la Reine *Chriſtine* avoit la prémière cultivée les Sçiences & les Arts en *Suède*, à un plus haut dégré qu'ils n'y étoient avant ſon tems; c'eſt de droit qu'elle s'en fait regarder comme la prémière Inventrice dans ce païs-là (1). Voici ces Médailles en empreinte.

Deux belles Médailles à l'honneur de *Chriſtine.*

(1) V. *Brenneri Theſ. Numiſm. Succo-Gothic.* p. 114. & 186. „ Nous remarquerons pourtant „ ici, que Mr. de *Berch* n'approuve pas tout à „ fait cette explication de la ſeconde Medaille de „ *Brenner*, & croit plûtôt qu'elle doit avoir rapport à la concluſion de la Paix de *Weſtphalie*. „ Car, m'a-t-il dit, l'arbre près duquel *Pallas* ſe „ tient de bout avec une branche de Laurier à la „ main, ne peut pas être un Arbre de *Laurier*, parce que ce ſeroit une repétition reprehenſible: „ mais c'eſt plûtôt un *Olivier*, qui eſt le Symbole „ de la Paix.

„ *Oleaque Minerva Inventrix.* *dit* Virgile.

L'an 1653.

„ nombre des Profeſſeurs en toutes ſortes de Sçiences & de Langues: qu'el-
„ le attira de toute l'*Europe* ceux qui avoient la réputation d'être les plus
„ ſavans, & qu'elle n'oublia rien pour imprimer dans le cœur de ſes Sujèts
„ l'amour des beaux-Arts & des Belles-Lettres: ce qui lui a mérité une vé-
„ nération éternelle dans la poſtérité & a rendu ſon nom autant illuſtre,
„ que l'eſt devenu celui de ſon Père par ſes armes, par ſes hardies entrepriſes,
„ & par ſes grandes victoires" (*a*); car comme dit judicieuſement Mr. de *Pufendorf*: „ Si parmi les autres Nations les guerres d'une longue durée
„ font ordinairement négliger les Arts & les Sçiences, le contraire arriva
„ dans la *Suède*, ſous le Règne de *Chriſtine*. On y vit fleurir les beaux-Arts
„ par l'éxemple & les ſoins de cette Princeſſe, qui en connoiſſoit parfaite-
„ ment le prix & qui ſavoit les encourager: deſorte, qu'il ſeroit difficile
„ de décider, ſi la *Suède* tira alors plus de gloire du bonheur qui accompa-
„ gna ſes explois militaires, que des avantages qu'elle procura en introdui-
„ ſant & favoriſant les beaux-Arts dans le Roïaume (*b*).

Chriſtine qui vouloit ſe faire connoitre même hors des limites de l'*Europe*, ſaiſit ſans doute volontiers l'occaſion d'entrer en commerce de lettres avec le Roi de la haute *Ethiopie* ou de l'*Abiſſinie*, par le moïen d'un homme du païs nommé *Akalaxtus*, ou *Acalexus* comme l'appelle Mr. *Ludolphe* qui ſe trouvoit alors à *Stockholm*. Il eſt auſſi à préſumer que les connoiſſances qu'elle tira des entretiens, & des écrits de ce ſavant ſur la langue & les mœurs de ce païs ſi éloigné de *Suède*, firent prendre envie à *Chriſtine* de lui écrire la lettre que voici, avec la traduction:

NOs Chriſtina Dei gratia &c. Sereniſſimo ac Potentiſſimo Principi &c. Conſanguineo noſtro chariſſimo, eadem gratia Athiopum Regi ſalutem & proſperos rerum ſucceſſus. Sereniſſime Princeps &c. hac occaſione, qua ad Serenitatem Veſtram ſubditus Ejusdem nomine Akalaxtus *redit, intermittere non potuimus, quin Serenitatem Veſtram, unicum iis in locis Chriſtianum Principem, eoque magis omnibus illis, qui eadem ſacra profitentur æſtimandum hiſce ſalutaremus, atque*

Nous CHRISTINE par la Grace de Dieu &c. Au Séréniſſime & Très-puiſſant Prince &c. Notre très-cher Couſin & Ami, par la même grace de Dieu Roi des *Ethiopiens*, ſalut & des ſuccès heureux. Séréniſſime Prince &c. Votre Sujèt *Akalaxtus* s'en retournant vers Votre Sérénité, Nous profitons d'autant plus volontiers de cette occaſion de la ſaluër par la préſente lettre, que votre Sérénité eſt l'unique Prince Chrêtien de ces quartiers-là, & par là-même eſt d'autant plus digne de l'eſtime de tous ceux qui profeſſent la même Religion. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de ſouhaiter à Vo-

(*a*) *V.* Charles Patin *dans ſon Introduction de Médailles pag.* 107. & Guy Patin *dans ſes lettres à* Charles Spon *Tom. I. p.* 258.

(*b*) *V. Ses Comment. de Rebus Suec. Libr. XXVI.* §. 35. & *ſon Hiſt. de* Suède *T. II. p.* 452.

atque initio noſtri commercii literarii proſpera quæque eidem comprecamur, addito etiam hocce voto, ut quæ inter tot Chriſtiani nominis hoſtes adoleverat religio ſub imperio Serenitatis Veſtræ Ejusdemque ſucceſſorum inconcuſſa illibataque maneat. Quod ut ex animo vovemus, ita dilectum Akalaxtum benigniſſimo Stis Væ favori commendatum cupimus, atque biſce finientes &c:

Votre Sérénité, à l'entrée de Notre commerce de lettres, toute ſorte de proſpérités, faiſant de tout notre cœur des vœux, que cette Religion qui s'eſt accruë juſqu'ici parmi tant d'ennemis du Nom Chrêtien, puiſſe demeurer inébranlable & dans toute ſa pureté ſous le Règne de Votre Sérénité & ſous celui de ſes Succeſſeurs. C'eſt ce que Nous deſirons de tout notre cœur, & nous recommandons le dit *Akalaxtus* à la bienveillance de Votre Sérénité.

L'an 1652.

Stockholmiæ die XIII. Aug: anno 1653.

Stockholm ce 13 d'Août 1653.

Mr. *Ludolphe* remarque (*a*) que le Roi des *Abiſſins* alors régnant s'appelloit *Baſilides*, digne de mémoire en ce qu'il avoit rétabli dans ſon païs les rites de la Religion Chrêtienne de ſes Ancêtres, & demandé un Métropolitain au Patriarche d'*Alexandrie* en *Egypte*: les Jéſuites aïant porté le Roi *Suſnerus*; prédéceſſeur de *Baſilides* à introduire les rites de l'Egliſe Catholique Romaine, au grand chagrin de ſes ſujèts. *Ludolphe* dit autre part (*b*), que les *Abiſſins* ne reconnoiſſent que les trois Conciles Oecuméniques, ſavoir celui de *Nicé*, de *Conſtantinople* & d'*Ephèſe*. Il y raporte la Confeſſion de la Foi Chrêtienne du Roi *Claude* écrite l'an 1555. qui, comme *Ludolphe* le fait voir dans ſes notes, différe peu dans le fond de celle des Proteſtans, quoique bien différente pour les rites & les cérémonies. Ce même Auteur prétend, que la Reine *Lacaſa* eſt la-même que *Candau*, dont il eſt parlé aux Actes des Apôtres Chap. VIII. le nom de *Candau* étant ſelon lui un nom commun à toutes les Reines d'*Ethiopie*, & il dit, que depuis cette Reine la Foi Chrêtienne s'eſt ſoutenuë dans ce Roïaume, malgré les guerres inteſtines, que des Princes ambitieux & des Uſurpateurs y ont ſuſcitées & qui ſont cauſe que le Chriſtianiſme a plus d'une fois été ſur le point d'être extirpé.

Etat de la Religion Chrêtienne en *Ethiopie*.

Il ajoute (*c*), qu'il y avoit un Prince *Ethiopien* à la Cour de *France* l'an 1634, Un Prince *Ethiopien* à la Cour de *France*.

(*a*) *Commentar. ad Hiſtor.* Æthiop. *Libr. II. §.* 29

(*b*) *Hiſt.* Æthiop. *III. cap. XII. XIII. & XIV. §. I. &c. Jer.* Lobo *voïage hiſtor. d'*Abiſſinie *T. I. p.* 80. 337. *&c. Ce Jéſuite* Portugais *tâche de rectifier en quelques endroits ce que* Ludolphe *a avancé dans ſon hiſtoire, comme pag.* 10. 40. 87. *Reſte à examiner qui de deux a plus de raiſon? cfr.* Larrey *hiſt. de Louis XIV. Tom. VII. p.* 157. 163 *&* 165.

(*c*) *Hiſt.* Æthiop. *Libr. II. cap. VII. §.* 53-60 *Ejusd. Comment. Libr. II. cap. VII. §.* 35. *item* Ludolphi *Miſc. Bibl.* Caſſel. *n.* 76. *in* 4°.

L'an 1640.

1634, qui ſe diſoit fils du Roi *Jacob* tué à la bataille de l'an 1607. le prétendu Prince tiroit une penſion conſidérable de la Cour de *France*, apparemment à la recommandation des Gens d'Egliſe, qui l'auront voulu produire comme prétendant au Roïaume d'*Abiſſinie* pour l'y rétablir un jour, en dépit de ce qu'ils en avoient été chaſſés en 1632. *Ludolphe* dit pourtant que ce Prince ſe livra à la débauche, aïant même été cité devant la Juſtice pour cauſe de rapt de la femme d'un Conſeiller du Parlement. Il eut aſſez de hardieſſe pour répondre aux Juges qu'un homme comme lui ne rendoit raiſon de ſes actions qu'à Dieu ſeul. A la fin il fut mis en liberté, à condition, de comparoître en juſtice quand on le requerroit. Il mourut peu après à *Paris* de poiſon, ou, comme d'autres diſent, d'une pleureſie. Il s'appelloit *Zaga-Chriſt* ou *Tzagaxus* & on lui fit cette Epitaphe.

„ *Cy git le Roi d'Ethiopie.*
„ *C'eſt l'original ou la copie* (*).

Quant à l'*Acalaxus* ou *Akalaxtus*, dont il eſt fait mention dans la précédente lettre de *Chriſtine*, *Ludolphe* raporte (*a*), qu'il avoit cherché inutilement la ville d'*Erfurt* en *Allemagne*, n'aïant trouvé apparemment perſonne qui entendit ſon langage pour la lui indiquer. Son intention étoit d'y voir Mr. *Ludolphe* lui-même, mais n'aïant pû trouver ce qu'il cherchoit il paſſa l'an 1654, au mois de Septembre par l'*Allemagne* en *Italie*.

Lettre enjouée de *Chriſtine* à Mr. de *Benſerade*.

Chriſtine ne ſavoit pas ſeulement écrire toutes ſortes de lettres ſérieuſes, elle en écrivit auſſi de badines dans l'occaſion. Témoin celle-ci qu'elle envoïa en ce tems-là à Mr. de *Benſerade*.

LOuez-vous de votre bonne fortune qui vous empêche d'aller en Suède. *Un eſprit ſi délicat que le vôtre s'y fut morfondu, & vous ſeriez retourné enrumé ſpirituellement en votre cœur. On vous aimeroit trop à* Paris *avec une barbe quarrée, une robbe de Lapon & la chauſſure de même revenu du païs des frimas! Je m'imagine que cet équipage vous feroit triompher des vieilles: Non, je vous jure que vous n'avez rien à regrèter. Qu'auriez-vous vû en* Suède? *Notre glace y eſt telle qu'elle ſeroit chez vous, excepté qu'elle dure ici ſix mois plus. Et notre Eté, quand il ſe met en fureur, eſt ſi violent, qu'il fait trembler les pauvres fleurs qui ſe mêlent de reſ-*

(*a*) *Comment. Hiſt. Æth. proëm. n. XIII. pag.* 196. *p.* 31. *item Libr. I. cap. XIV. n. LXXXIX.*

(*) Il y a une hiſtoire imprimée de ce prétendu Prince *Ethiopien* à *Paris* 1635, ſous le titre: „ *Les étranges évènemens du voïage de Son Alteſſe le Séréniſſime Prince* ZAGA-„ CHRIST. Mais Mr. *Ludolphe* regarde cette hiſtoire comme tout-à-fait fabuleuſe.

1652. L'an de la Mère du Cardinal. Peut-être que cela l'avoit en partie déterminé à le députer à la Reine *Chriſtine*. Quoiqu'il en ſoit, il paroit aſſez par la réponſe qu'elle lui fit, qu'il devoit lui être envoïé, & voici une autre preuve, que *Bayle* en allégue. C'eſt une lettre de *Coſtar* à la Marquiſe de *Lavardin*, où il s'exprime ainſi touchant *Benſerade*. On vous aura mandé que la Reine-Mère l'envoïe en *Suéde* & qu'il part d'ici dans huit ou dix jours. Il ſe morfondoit fort à *Paris* (*): je ne ſais s'il ſe dégélera à *Stockholm*, & ſi l'air du Nord ſera plus favorable à ſa fortune, que n'a été celui de la Cour. Je m'aſſure que tout le froid du Septentrion, & que toute la neige & la glace du païs de Biſe, ne ſeront pas capables d'éteindre ce beau feu qui l'anime, & que la préſence de la plus brave & de la plus ſpirituelle des Reines lui inſpirera des choſes dignes d'être conçuës ſous un meilleur Ciel & ſous un climat plus doux..."

Il fut déſigné Miniſtre pour la Cour de *Suéde*.

Cette miſſion n'eut pourtant pas lieu & c'eſt ce dont *Chriſtine* tâche de le conſoler. *Scarron* ne pût pas ſe taire là-deſſus, & voici comment il date une épitre à la Comteſſe de *Fieſque*.

„ L'an que le Sieur de *Benſerade* n'alla point à ſon Ambaſſade.

Quoiqu'on n'en ſache pas mieux, quelle eſt cette année, non plus que par la réponſe de *Chriſtine*, que *Colomiés* a fait imprimer ſans date, on a cru ne ſe pas tromper en la mettant en 1652. ſur la fin. Quoiqu'il en ſoit de cette année de la légation de *Benſerade*, voici une autre lettre également belle & enjouée de *Chriſtine* à la Comteſſe de *Brégy*. Elle eſt du 2 Avril 1653.

Autre lettre enjouée de *Chriſtine* à la Comteſſe de *Brégy*.

JE ne ſai ce qui m'empéche de vous dire des injures, après tout ce que vous m'avez fait pour m'y obliger. Quoi? Faut-il après avoir gardé deux années le ſilence, que vous croiez en être quitte pour un ſimple baiſe-main, que je trouve dans la lettre de votre ami: A la vérité vous méritez pour le moins des reproches. Sachez que je ſuis quaſi en colère & que votre ſilence a penſé m'offenſer cruellement. Je le pardonne pourtant à condition que vous ne ſoiez plus muette. A propos de votre taciturnité, je ſuis tentée de vous citer les Pythagoriciens, mais à une ignorante comme vous, il n'en faut point parler; c'eſt pourquoi je m'en abſtiens: de peur auſſi de paroitre une Fée, je ne veux pas dire toutes les belles choſes que j'ai

(*) La cauſe en étoit ſans doute, qu'on lui avoit ôté ſa penſion après la mort du Cardinal. L'auteur de la vie de *Benſerade* dit: qu'il auroit peut-être trouvé la même protection auprès de Mad. la Ducheſſe d'*Aiguillon* ſi ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal, ne l'euſſent extrêmement offenſée:

„ *Cy git: Oui gît par la mort-bleu*
„ *Le Cardinal de* Richelieu:
„ *Et ce qui cauſe mon ennui*
„ *Ma penſion avec lui.*

L'an 1653.

j'ai oui dire de ces bons Barbons. Parlez donc afin de n'être pas ſoupçonnée d'être de cette claſſe. Et pour vous faire connoitre ce que je veux de vous, mandez-moi des nouvelles de vôtre bonne Maitreſſe & de vôtre jeune Prince; mandez-moi les entretiens du Cercle, & les badineries du petit couché. Je ne veux pas ſavoir de vous les miſteres de l'Etat; quand la fantaiſie me prendra d'en être informée, je m'adreſſerai à tout autre qu'à vous, parce que je crois que vous ne les ſavez pas. Car enfin ſi j'étois Roi en France, *je vous croirois plûtôt propre à toute autre choſe qu'à gouverner & je me ſervirois de vous pour autres affaires que pour celles d'Etat. Nous autres femmes n'y entendons guères, & il n'y a que votre incomparable Maitreſſe qui s'en ſoit mélée bien à propos. C'eſt le vrai moïen pour vous raccommoder avec moi; je vous le recommande en diſant adieu.*

CHRISTINE.

Mr. le Comte & Mad. la Comteſſe de *Brégy.*

On voit dans pluſieurs endroits des Mémoires de *Chanut* (*a*) que le mari de cette Comteſſe de *Brégy* étoit Ambaſſadeur de la Cour de *France* en celle de *Pologne*. Avant cette miſſion, la Reine de *France* le recommanda l'an 1644. aux Ambaſſadeurs à *Munſter* (*b*) pour être emploïé aux affaires de quelque importance, où ils ne pouvoient vaquer eux-mêmes. Le Sr. *Chanut* dit, que ce Comte laiſſa une fois échaper auprès de l'Electeur de *Brandebourg* une ouverture de mariage avec la Reine *Chriſtine* ce qui fit courir le bruit en *Suède*, que cet Electeur l'épouſeroit. Ce même *Brégy* ſe fit fort de traiter d'un accommodement pour le Roi de *Pologne*, en quoi la *Suède* ne s'intéreſſoit pas moins alors que la *Pologne*...

Cette conformité de vûës dans ces deux Cours fournit ſans doute occaſion à Mad. de *Brégy* d'écrire la prémière à la Reine *Chriſtine*, qui ne manqua pas de lui répondre éxactement. Par la familiarité qui paroit dans cette réponſe; il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'ait écrit auparavant d'autres lettres à cette Comteſſe; mais aucune n'eſt parvenuë juſqu'à nous. Nous verrons dans la ſuite, que lorſque *Chriſtine* alla voir l'Académie *Françoiſe* à *Paris* en 1658. Mad. de *Brégy* fut de la compagnie (*c*). Nous inférerons auſſi quelque part le portrait, que cette Dame fit en ce tems-là de *Chriſtine*.

Lettre de *Chriſtine* a Mad. de *Guébriant.*

En attendant nous donnerons ici une lettre que la Reine écrivit à Madame la Maréchalle de *Guébriant*

MAdame. J'ai ſujèt de me louer de ma bonne fortune qui m'a procuré le bien d'être aimée de vous. Je puis dire qu'elle m'a procuré

(*a*) *Mém. T. I. p.* 21. 77. 113. 303. 402.
(*b*) Négoc. Secr. *T. II. pag.* 56. 62. & 188. *Oeuvres de* Benſerade *T. I. p.* 63. 64.
(*c*) Olivet *hiſt. de l'Acad.* Franç. *pag.* 516. *Mém. de Madle de* Montpenſier. *T. VIII. pag.* 134.

L'an. 1653.

procuré plusieurs avantages, dont je lui suis moins redevable que de celui de votre estime. Etre aimée d'une personne si estimable comme vous, c'est une satisfaction dont on ne se peut passer, après que l'on est entré en sa possession, & il est dorénavant nécessaire pour mon contentement de conserver auprès de vous les sentimens dont vous m'avez donné des protestations si amples. Je ne puis avoir de l'indifférence pour une personne qui possède l'amitié de la Reine de Pologne, *& puisque la tendresse avec laquelle j'aime cette Princesse, m'engage d'épouser ses passions avec ardeur, jugez quelles pourront être vos prétentions auprès de moi. Ces mêmes sentimens m'obligent d'accepter, sans répugnance le beau présent que vous m'envoïez; & je change de sentimens en cette occasion, sans m'efforcer, puisque j'ai apris que les personnes de ma condition peuvent sans rougir être redevables aux personnes illustres comme vous êtes. Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'avez voulu obliger de si bonne grace, & vous proteste que je n'accepte votre libéralité qu'à condition de n'oublier jamais les offices aux quels la reconnoissance m'engage. J'aurai toûjours le soin de ne me rendre jamais indigne de votre estime par ingratitude.*

CHRISTINE.

Particularités touchant Mad. de *Guébriant.*

Ce qu'il y a de plus particulier en Madame la Maréchalle c'est, qu'aïant été chargée de conduire à *Uladislas VII.* Roi de *Pologne* la Princesse *Marie* de *Gonzague*, qu'il avoit épousée à *Paris* par Procureur, on la revêtit d'un caractére nouveau (*a*). Ce fut celui d'Ambassadrice extraordinaire. Elle soutint dignement son caractére, quoique *Wicquefort* soit du sentiment, que sa prétension étoit ridicule, en ce qu'elle demandoit le même rang & les mêmes honneurs qu'on avoit accordés à l'Archiducheſſe d'*Inspruck*, lorsqu'elle conduisit la sœur de l'Empereur *Ferdinand III.* fiancée au Roi de *Pologne*. Elle ne laissa pas que de s'acquiter de son nouvel emploi en habile femme (*). Elle étoit douée de grandes qualités & étoit femme d'intrigues. Rien n'est plus propre à faire connoitre son ambition, que le coup qui lui réussit, de faire déclarer son engagement nul, se croiant mésalliée par le mariage qu'on lui avoit fait contracter avec un homme qui avoit plus de bien que

(*a*) Bayle & Moreri *l. c. art.* Guébriant.

(*) Il y a tout un ouvrage publié sur cette mission par Mr. le *Laboureur*. Le titre en est, „ *Relation du voïage de la Reine de* Pologne & *du retour de Madame la Maré-* „ *challe de* Guébriant *Ambassadrice Extraordinaire & Sur-Intendante de sa conduite* &c ". à Paris 1648 in 4°.

que de naiſſance. Elle ſe maria avec le Comte de *Guébriant*, cadet d'une ancienne famille de *Bretagne*: & elle lui fut fort utile pour parvenir au bâton de Maréchal. Nous avons dit quelque choſe de lui ci-deſſus. La dignité de Maréchal de *France*, dit *Bayle* & le *Laboureur*, apartenoit à ſon Epouſe à double titre, tant par participation avec ſon Mari, que par la part qu'elle eut au bon ſuccès de ſes Armes, aïant obtenu de la Cour par ſes ſollicitations le néceſſaire à la ſubſiſtance des troupes qu'il commandoit, à quoi lui-même n'avoit pû réuſſir. L'an 1653.

Une lettre de la Reine au Comte *Magnus de la Gardie* nous ouvre toute une autre Scéne. Nous la donnerons ici en ſon entier, avant que d'entrer en aucun détail ſur ſon contenu. La voici: La diſgrace du Comte *Magnus de la Gardie* marquée dans la lettre de *Chriſtine* à lui.

MOnſieur. Puiſque Vous deſirez me voir encore une fois après la diſgrace qui vous eſt arrivée, je ſuis obligée de vous dire, combien ce deſir eſt contraire à vôtre ſatisfaction, & je vous écris cette lettre pour vous faire ſouvenir des raiſons, qui m'empêchent d'y entendre, & qui vous doivent auſſi perſuader, que cette entrevûë eſt inutile à votre repos. Ce n'eſt pas à moi d'apporter des remèdes à vôtre malheur: c'eſt de vous-ſeul que vous devez attendre la réparation de vôtre honneur. Que pouvez-vous eſpérer de moi? Ou que puis-je faire, ſi non de vous plaindre & de vous blâmer? L'amitié que je vous ai portée m'oblige à l'un & à l'autre, & quelque indulgence que j'aïe eu pour vous, je ne puis, ſans me démentir, vous pardonner le crime que vous avez commis contre vous-même. Ne croïez-pas que je ſois offenſée. Je vous proteſte que je ne le ſuis point. Je ſuis deſormais incapable d'avoir d'autres ſentimens pour vous que celui de la pitié; lequel toutefois ne vous peut ſervir de rien, depuis-que vous vous êtes rendu inutile le ſentiment de bonté que j'avois pour vous. Vous en êtes indigne par vôtre propre confeſſion, & vous avez vous-même prononcé l'arrêt de vôtre banniſſement, à la vûë de pluſieurs perſonnes de condition, qui s'y trouvèrent préſentes. J'ai confirmé cet arrêt, parce que je l'ai trouvé juſte, & je ne ſuis pas ſi préte à m'en dédire, que l'on vous le fait accroire. Après ce que vous avez fait & ſouffert, oſez-Vous vous montrer à moi? Vous me faites honte quand je penſe, à combien de baſſeſſes Vous êtes déſcendu: combien de ſoumiſſions vous avez faites à ceux même, à qui vous aviez tant rendu de mauvais offices. En cette malheureuſe rencontre, on n'a rien vû de grand, de beau, ni de généreux dans votre conduite. Si j'étois capable de repentir, je regréterois d'avoir contracté amitié avec une ame ſi foible, que la vôtre: mais cette foibleſſe eſt indigne de moi, & aiant toûjours agi ſelon

L'an. 1653. *ſelon la raiſon, je ne dois pas blâmer les apparences, que j'ai données aux ocurrences du tems. Je les aurois gardées toute ma vie, ſi vôtre imprudence ne m'eut contraint de me déclarer contre Vous. L'honneur m'oblige de le faire hautement & la juſtice me l'ordonne. J'ai trop fait pour vous depuis neuf ans, que j'ai toûjours pris aveuglément Vôtre parti contre tous. Mais à préſent que vous abandonnez vos plus chers intérêts, je ſuis diſpenſée d'en avoir ſoin. Vous avez vous-même publié un ſecrèt, que j'étois réſolu de taire toute ma vie, en faiſant voir, que vous étiez indigne de la fortune que vous teniez de moi. Si vous êtes réſolu d'entendre des reproches, Vous pouvez venir ici. J'y conſens à cette condition. Mais n'eſpérez pas que les larmes, ni les ſoumiſſions puiſſent jamais m'obliger à la moindre complaiſance. La ſeule dont je ſuis capable pour vous, eſt celle de m'en ſouvenir peu, & d'en parler moins : étant réſoluë de n'en parler jamais, que pour vous blâmer. C'eſt ce que je dois vous faire voir, que vous êtes indigne de mon eſtime, après une faute ſemblable à la vôtre. Voilà ce qui me reſtoit à faire pour vous. Souvenez-vous pourtant que c'eſt à vous-ſeul à qui vous devez la diſgrace qui vous eſt arrivée, & que je ſuis équitable pour vous comme je le ſerai toûjours pour tout le monde.* Upſal ce 5 Décembre 1653 (*).

CHRISTINE.

Il eſt aiſé de voir par cette lettre que le *Comte Magnus* étoit tombé en diſgrace, & s'étoit flaté, que ſi la Reine lui vouloit accorder la permiſſion de la voir encore une fois, il pourroit regagner ſes bonnes graces. Mais cette réponſe que *Chriſtine* fait à ſa demande, eſt une marque évidente qu'Elle étoit très prévenuë contre lui: & quoique cette haine ne fût pas immortelle on remarque pourtant, dans la lettre de condoléance qu'Elle écrivit le 20. Juillet 1686. à la Princeſſe, Epouſe du Comte ſur la mort de ſon Mari, qu'Elle reproche encore au fils du Comte *Magnus*, ſon ingratitude, ſans néanmoins dire en quoi elle conſiſtoit.

Le Comte de la *Gardie* Favori de *Chriſtine.*

Pour être mieux au fait de toute cette affaire, on ſe rappellera ce que nous avons marqué ci-devant au ſujèt de la grande affection qu'avoit *Chriſtine* pour ce Comte, à cauſe des belles qualités qu'Elle lui connoiſſoit. Par cette conſidération non ſeulement Elle lui avoit fait épouſer ſa Couſine, ma-

(*) La traduction de cette lettre en beau latin ſe trouve dans un Code Mſc. de belle Bibliothèque de *Stralſund.* Il eſt dit dans un autre Mſc. intitulé *de Motivi di Chriſtina di rinunciar la Corona*, que *Nicolas Heinſius* a traduit par ordre cette lettre de *Chriſtine* en latin. Nous la donnons dans l'Appendice.

V. l'Appendum. XLI.

maternelle, Sœur du Prince *Charles-Guſtave*, mais Elle l'avoit auſſi envoïé en Ambaſſade en *France*, où il fit une auſſi belle figure, qu'aucun Miniſtre public de *Suède* eut faite avant lui (*a*). Après ſon retour *Chriſtine* continua toûjours de l'honnorer de ſa faveur, & lui fit avoir la haute charge de Grand-Tréſorier préférablement à pluſieurs autres Sénateurs plus anciens que lui. Il crût d'année en année tellement en crédit auprès d'elle, que même Elle le fit loger dans le Château Roïal comme Grand-Maître de ſa Maiſon, & qu'en l'an 1650. il étoit le ſeul à qui on s'adreſſoit pour toutes les graces qu'on avoit à demander à *Chriſtine* (*b*). Nous avons dit auſſi, que la Reine, à qui il plaiſoit infiniment, étoit ravie de trouver en lui une perſonne à oppoſer à la Maiſon d'*Oxenſtierna*, qu'Elle ne pouvoit pas ſouffrir en ce tems-là: que cette préférence cauſa pourtant au *Comte Magnus* bien de l'envie & de la jalouſie, & que le méchant *Bourdelot*, qui avoit trouvé moïen de s'inſinuer à un ſi haut dégré dans la confiance de *Chriſtine*, s'étoit porté le premier à ſupplanter ce Comte, & avoit inſpiré à la Reine de l'averſion pour ſa perſonne (*c*). Nous rapporterons préſentement les particularités qui occaſionnérent l'éclat de cette rupture, de la manière qu'on les trouve marquées par des perſonnes qui étoient alors à ſa Cour. „ On avoit perſuadé „ ſi fortement (dit le Sr. *Picques* Réſident de *France*) au Comte *Magnus*, „ que *Bourdelot* étoit cauſe de ſa diſgrace, & aux Grands, de la froideur „ que la Reine avoit pour eux, que le Comte s'en étant plaint à la Rei„ ne, Sa Majeſté lui dit, qu'Elle ne le croïoit pas, & par hazard *Bourde„ lot* s'étant rencontré alors auprès d'Elle, il dit à Sa Majeſté, qu'il ſavoit „ bien qu'il avoit beaucoup d'ennemis en ſa Cour, qui tâchoient de le rui„ ner auprès des plus puiſſans, & qu'il ne ſe trouveroit jamais, qu'il eût „ parlé de qui que ce fût. Le Comte *Magnus* en aïant voulu citer deux té„ moins, ils n'oſérent en préſence de la Reine ſoutenir à *Bourdelot* ce qu'ils „ lui impoſoient, & la Reine les aïant traité d'impoſteurs en préſence du „ Comte, Elle leur défendit de ſe plus préſenter devant Elle; ils étoient „ tous *François* & Créatures du Comte".

L'an 1653.

Tombe en diſgrace.

Depuis ce tems-là l'eſtime & l'affection que Sa Majeſté avoit pour ce Comte diminua toûjours, & il réſolut d'aller paſſer ſon chagrin dans une Maiſon qu'il avoit à ſept ou huit lieuës de *Stockholm*. Mais *Bourdelot* aprehendant qu'on ne lui attribuât encore cet éloignement, & qu'il ne fit encore parler ſes ennemis, porta la Reine à lui refuſer la permiſſion qu'il lui en demanda, & prétexta ſon refus ſur ce qu'après les fêtes, on lui devoit donner les lettres de proviſion de Grand-Tréſorier, dont il n'avoit encore fait aucune fonction que par commiſſion..... *Bourdelot* étant enfin parti de *Suède* au mois de Juin 1653. & la Reine faiſant paroître beaucoup de mépris pour ce Médecin, après ſon départ; il y avoit apparence, que le Comte rentreroit bientôt dans les bonnes graces de *Chriſtine*. Mais voici le

(*a*) *Voïez ci-deſſus pag.* 88. & Pufend. *de R. S. Libr. XVIII. §.* 179.

(*b*) Chanut *T. II. p.* 201. 416. 437. Burman *l. c. T. III. pag.* 248.

(*c*) Chanut *Mém. T. III. pag.* 93. 94. Voſſius *en parle dans ce même ſens à* Heinſius *en ſes deux lettres dans* Burman *l. c. T. III. pag.* 659 & 664.

L'an. 1653.

le cas qui fit éclater cette disgrace, sans qu'il ait jamais pû s'en relever. Le coup-même partoit du Sr. *Pimentelli* (*), Ministre d'*Espagne* alors en *Suede*, qui s'étoit intrigué aussi avant dans la confidence de *Christine*, que l'avoit fait *Bourdelot*, à ce qu'on disoit alors tout haut (*a*). Voici avec quelles circonstances cette affaire est raportée dans les dépêches de *Chanut*, dont d'autres Ecrivains sont assez d'accord (*b*).

„ Le Comte *Magnus* aïant dessein de parler en particulier à la Reine de „ *Suède* & Elle à Lui, pour s'informer de l'Etat de ses finances, dont il é„ toit le chèf, Elle prit le tems un jour, après le Conseil qu'elle avoit te„ nu avec les Sénateurs, qu'Elle avoit assemblés pour aviser aux affaires „ publiques & aux intérêts du Roïaume: car les aïant congédiés, Elle ne „ retint auprès d'Elle que le Comte *Magnus*: & ce Comte se voïant seul „ avec cette Princesse, commença à Lui faire de nouvelles protestations „ de son respect & de son dévouement, lui représenta la fidélité inviolable „ qu'il avoit toûjours euë pour Elle, & lui dit, qu'il s'étoit fait quantité „ d'ennemis pour s'être attaché entiérement à ses intérêts. Mais qu'il a„ voit une sensible douleur, que Sa Majesté interpretât si mal son attache„ ment & son zèle, & qu'Elle se fût plainte qu'il lui avoit fait une trahi„ son, dont Elle avoit dit qu'Elle ne vouloit pas se venger Elle-même, „ parce qu'Elle lui avoit promis amitié, mais qu'Elle s'en feroit venger „ par le *Prince de Suède*, & ne seroit pas aussi fachée, que d'autres lui fis„ sent des affronts, & qu'il avoit apris ce secrèt d'un de ceux qui apro„ choient

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 271. 277.

(*b*) Chanut *Tom. III. pag.* 262-270. Aitzema *l. c. T. III. Libr. XXXIV. pag.* 886. *&c.* Felleri *Ot.* Hanov. §. 125 *&* 126. *pag.* 201. Gundlings *Staats-Discours Cap. IX.* §. *XVIII. pag.* 315. *&c.*

(*) Mr. le Comte *de la Gardie* le fit connoître lui même plus de vingt ans après, dans sa lettre au Sr. d'*Adlercrona* l'an 1676 (1) disant: „ que pour l'amour de la *France* & „ par les intrigues de *Pimentelli* il s'étoit ruiné en 1653 dans l'esprit de *Christine*, & „ que depuis ce tems-là, il lui avoit falu lutter contre toutes sortes de persécutions, „ où il ne s'agissoit pas de moins que de sa vie & de son honneur". *Pufendorf* allégue parmi les raisons de sa disgrace, celle, d'avoir conseillé à *Christine* de ne pas résigner la Couronne, ni d'épouser *Charles-Gustave* (2). Un autre Auteur raporte, (3) que du tems que Mr. de *Schleppenbach* étoit brouillé avec le Comte *Magnus*, il avoit insinué à la Reine, que ce Comte avoit donné occasion au Roman que le Sr. *Scuderi* avoit écrit & publié en *France*, sous le titre de *Grand Cyrus*, où la Reine étoit désignée sous le nom de *Cleobuline*. Que le Comte avoit voulu donner par-là à connoître à tout le monde, qu'il étoit le prémier favori de *Christine* & jouissoit de ses plus grandes faveurs. Cet Auteur ajoute: que la dénonciation de ce Roman avoit opéré la disgrace du Comte *Magnus*, que la Reine se trouvant choquée par le dit Roman, en avoit fait porter plainte à la Cour de *France*, que par manière de réparation le Sr. de *Scuderi* s'étoit obligé de composer un poëme à la louange de la *Suède* & de le dédier à Sa Majesté: qu'il l'avoit fait dans son *Alaric* ou *Rome vaincuë*, où *Christine* est dépeinte comme un modèle digne de toute sorte d'éloge.

(1) Elle se trouve dans les *Palmskioldiana*.

(2) Hist. de *Charles-Gust.* lib. I. §. 4. item Hist. *Frider-Wilh.* Libr. II. §. 49.

(3) *Stats-Geschichte von Riga und Liefland pag.* 26 & 27. cfr. aussi la lettre de *Descartes* à *Christine* en. 1646. insérée ci-dessus ad ann. 1646.

„ choient de plus près Sa Majeſté, qui avoit aſſuré l'avoir entendu de ſa Mai 1653.
„ bouche.... La Reine fut fort ſurpriſe d'entendre ce diſcours & Elle
„ le témoigna à ce Comte, lui diſant, que depuis neuf ans qu'Elle l'hon-
„ noroit de ſes bonnes graces, il la devoit mieux connoître, pour en faire
„ un jugement ſi déſavantageux, & qu'enfin il devoit bien penſer, que ſi
„ Elle ſavoit qu'il lui eût fait une perfidie, & une trahiſon; ç'auroit été
„ ou à ſon Etat ou à ſa Perſonne en particulier: ſi à ſon Etat, ſa conſcience
„ l'auroit obligée, contre l'amitié qu'Elle lui avoit promiſe, de l'en faire
„ punir par les voïes ordinaires de la juſtice: ſi à Sa Perſonne, que ſon
„ honneur l'auroit portée à le faire traiter ſelon ſa lâcheté; mais qu'Elle
„ avoit meilleure opinion de lui, & qu'il le pouvoit bien remarquer par
„ les biens dont Elle le combloit.... Il repartit, qu'à la vérité, il étoit
„ infiniment obligé aux bontés de Sa Majeſté, mais que ce diſcours que
„ l'on diſoit qu'Elle avoit tenu de lui, le touchoit juſqu'au vif, Sa Majeſté
„ n'aïant point de Serviteur, ni de Sujet plus affectionné, ni plus fidéle
„ que lui.... La Reine lui demanda, qui avoit dit qu'elle avoit ainſi par-
„ lé de lui? Il dit, que c'étoit le ſieur de *Steinberg*, ſon prémier Ecuïer.
„ Je ne le puis croire, répondit la Reine: *Steinberg* eſt trop homme d'hon-
„ neur pour controuver de tels menſonges, & qu'Elle en avoit ſi bonne
„ opinion, que s'il l'avouoit, Elle vouloit l'avoir dit: qu'il faloit le faire
„ venir & quelques Sénateurs, qui étoient dans l'Antichambre, afin de
„ l'entendre. La Reine les appella Elle-même, & étant entrés, Elle lui Querelle entre le Comte *Magnus* & *Steinberg*.
„ récita le rapport que lui venoit de faire le Comte *Magnus* à ſa charge,
„ lui dit, qu'Elle le tenoit pour homme d'honneur, qu'il dit hardiment &
„ franchement ce qui en étoit: s'il lui avoit entendu tenir de tels diſcours,
„ & s'il en avoit jamais parlé à quelqu'un, ainſi que le diſoit le Comte *Ma-*
„ *gnus*.... Le Sr. de *Steinberg* dit: qu'il étoit extrêmement ſurpris que le
„ Comte *Magnus*, pour lequel il avoit toûjours eu beaucoup de reſpect &
„ d'attachement, le calomniât ainſi devant la Reine, ſa Maitreſſe, & vou-
„ lut ruiner ſa fortune: qu'il juroit, qu'il n'avoit jamais oui tenir de tels
„ diſcours à Sa Majeſté, & qu'il ſavoit auſſi très-bien la fidélité qu'on doit
„ à ſon Souverain, pour ne rien revéler de ce qu'Elle lui faiſoit l'honneur
„ de dire en ſa préſence, & que perſonne ne lui pouvoit prouver, qu'il
„ eut fait jamais aucun rapport....

„ La Reine, ſatisfaite du déſaveu du Sr. *Steinberg* & aïant pitié du Com-
„ te *Magnus*, ne voulut pas pouſſer l'affaire plus avant, voïant qu'Elle ne
„ pouvoit réuſſir qu'à ſa confuſion. Mais *Steinberg* ne ſe tint pas ſatisfait,
„ & crut, qu'il y alloit de ſon honneur de ſavoir du Comte, qui lui avoit
„ fait ce rapport. Il en parla à la Reine, & lui dit: qu'il croïoit, qu'el-
„ le le tiendroit indigne de ſe préſenter devant ſes yeux, s'il n'en uſoit pas
„ ainſi, pour faire démentir celui qui avoit fait de tels diſcours de lui. Sa
„ Majeſté, qui fait une eſtime très grande des ames généreuſes & nobles,
„ loua ſa réſolution, & comme ce n'étoit pas la prémière fois, à ce qu'el-
„ le dit, que le Comte lui avoit fait de ſemblables plaintes, ſans fonde-
„ ment, & qu'il avoit eſſaïé de perdre pluſieurs de ceux qui l'apro-
„ choient, Elle ne fut pas fachée, que le Sr. de *Steinberg* en vouloit venir

L'an 1645.

„ avec lui à cette extrêmité, afin qu'Elle pût être une fois délivrée de ſa
„ mauvaiſe humeur, & ne ſe plus voir importunée de toutes ſes plaintes.
„ Le Sr. *Steinberg* fut trouver dès le même jour le Comte *Magnus* chez
„ lui, le ſupplia de lui nommer celui qui lui avoit fait ce raport, que ſon
„ honneur y étoit ſi fort engagé, qu'il croïoit, qu'il ne lui refuſeroit pas
„ cette grace, afin de faire connoître à tout le monde, qu'il n'étoit pas
„ indigne de la bonne opinion, dont Sa Majeſté l'honnoroit. Le Comte lui
„ fit beaucoup de civilités: lui dit, qu'il l'eſtimoit auſſi beaucoup, & que
„ puiſqu'il diſoit n'avoir jamais parlé de telles choſes, il le vouloit croire,
„ & qu'il voïoit bien, que celui qui lui avoit fait ce rapport, n'étoit qu'un
„ Coquin: qu'il étoit ſatisfait de ſon désaveu & le tenoit pour homme
„ d'honneur. Le Sr. *Steinberg* ne ſe contenta pas de cela, le preſſa de le
„ nommer, & aſſuré de la protection de la Reine, lui dit, qu'autrement
„ il l'obligeroit à ſortir du reſpect qu'il lui devoit & à croire qu'il ne le ſa-
„ voit de perſonne, & que le ſeul deſſein de le perdre, le lui avoit fait
„ dire. Le Comte *Magnus* lui dit encore une fois, qu'il devoit être entié-
„ rement perſuadé qu'on le lui avoit dit, & qu'il lui répétoit encore, qu'il
„ étoit ſatisfait de ſon désaveu, & qu'il n'en croïoit rien du tout. Le Sr.
„ *Steinberg* fut ſe plaindre à la Reine du peu de ſatisfaction qu'il avoit euë
„ du Comte *Magnus*, & la ſupplia d'interpoſer ſon autorité, pour l'obliger
„ à déclarer celui, de qui il diſoit avoir apris ces choſes. La Reine crut
„ qu'Elle ne lui pouvoit refuſer ce qu'il lui demandoit, outre qu'Elle jugea
„ qu'il y alloit auſſi de la réputation du Comte *Magnus* de nommer ſon au-
„ teur; Elle lui envoïa le Prince *Adolphe*, qui pour la prémière fois ne pût
„ rien obtenir, & fut prié par le Comte de porter la Reine à étouffer toute
„ cette affaire, & obliger le Sr. de *Steinberg* de ſe contenter de la civilité
„ qu'il lui avoit faite, ſans deſirer qu'il lui nommât un homme à qui il
„ avoit promis le ſecrèt. La Reine lui envoïa ce Prince pour la ſeconde
„ fois, lui dire, qu'Elle ne pouvoit pas lui accorder ſa demande: qu'Elle
„ étoit obligée de protéger l'innocence du Sr. *Steinberg*, qui lui avoit de-
„ mandé juſtice: qu'Elle trouvoit, qu'il y alloit même de l'honneur du
„ Comte de ſortir de cette affaire, en nommant celui qui lui avoit fait ce
„ faux rapport, & qu'Elle vouloit qu'il le déclarât ſous peine d'encourir ſa
„ diſgrace & de ne plus paroître à ſes yeux. Ce Comte dit à Son Alteſſe,
„ qu'il étoit prêt d'obéir & de nommer celui qui lui avoit fait ce rapport,
„ mais qu'il avoit une grace à demander à Sa Majeſté de lui promettre,
„ qu'il ne lui ſeroit point fait de mal: il dit: que c'étoit le Sr. de *Schlep-*
„ *penbach* Colonel & grand Echanſon qui étoit demeuré à *Stockholm*. La
„ Reine fit dire au Comte de lui écrire, & qu'elle lui écriroit auſſi de venir
„ à *Upſal*. Le Comte lui écrivit un galimatias, où l'on ne comprénoit rien.

Querelle entre le Comte *Magnus* & *Schleppenbach*.

„ Le Sr. de *Schleppenbach* ſe rendit auſſi-tôt à *Upſal* & le lendemain matin le
„ Comte lui envoïa quatre de ſes amis pour lui demander, s'il ne ſoutien-
„ droit pas, que *Steinberg* lui avoit dit telles choſes. Il dit réſolument,
„ que non: qu'il voïoit bien qu'on le vouloit perdre: mais qu'il ne laiſſeroit
„ pas de dire la vérité devant Sa Majeſté & feroit voir, qu'il étoit homme
„ d'honneur.

Le

„ Le Lundi ſuivant, qui étoit le 18 du mois de Décembre, la Reine fit L'an. 1653.
„ venir dans ſa chambre le Sr. *Schleppenbach*, & fit appeller le Comte *Ma-*
„ *gnus*, le Sr. *Steinberg*, les Sénateurs & autres Principaux de la Cour,
„ qui avoient été préſens à la prémière action. Sa Majeſté fit un très-beau
„ diſcours ſur le ſujèt d'aſſemblée & de l'affaire dont il s'agiſſoit: dit au
„ Comte *Magnus* d'expoſer encore les choſes, qu'il diſoit ſavoir du Sieur
„ *Schleppenbach*, auprès duquel elle s'approcha, & le prénant par un bou-
„ ton de ſon pourpoint, lui dit, ſavez-vous bien que ſi *Steinberg* l'a dit: je
„ veux l'avoir dit: *Schleppenbach* dit: qu'il ne ſavoit point du tout ce que
„ vouloit dire le Comte *Magnus*: qu'il ne lui avoit jamais tenu ces diſcours,
„ qu'il proteſtoit, que le Sr. *Steinberg* ne lui en avoit auſſi jamais parlé, ni
„ lui au Comte du Sr. de *Steinberg*: ſi non une fois qu'étant à table chez
„ lui, parlant de la Cour, il avoit dit: qu'on voïoit, que la Reine n'avoit
„ plus pour lui l'eſtime qu'elle avoit euë autrefois: & que le Sr. *Steinberg* étoit
„ en grande faveur: de quoi le Comte lui avoit parlé ſouvent, comme d'une
„ choſe qu'il ne pouvoit ſouffrir. Le Comte là-deſſus lui dit: qu'il répon-
„ doit en Coquin & mentoit comme un *Schelme*, qui veut dire encore pis,
„ *Schleppenbach* répondit: qu'il étoit homme d'honneur: mais que pour lui,
„ il ne procédoit pas en honnête homme. Le Comte dit: qu'il étoit vrai,
„ qu'il n'avoit point de témoins de ce qu'il lui avoit dit, parce que c'étoit
„ dans le particulier que cela s'étoit paſſé. *Schleppenbach* proteſta, qu'il ne
„ lui avoit jamais parlé ſeul à ſeul: enſuite de quoi le Comte tomba en
„ grande confuſion. La Reine en aïant pitié, dit, que c'étoit une affaire
„ qui ne la regardoit point, & ſe retira.

„ Le Comte la fit prier, qu'il pût faire citer *Schleppenbach* en juſtice,
„ qu'à la vérité il ne pouvoit pas le convaincre par témoins, mais qu'il fe-
„ roit ſerment qu'il le lui avoit dit. Sa Majeſté, lui fit dire, par le Prin-
„ ce: qu'Elle avoit encore aſſez de bonté pour lui, pour ne lui pas accor-
„ der une choſe, qui ne pourroit que tourner à ſa confuſion, que cette
„ voïe-là ne lui pouvoit être avantageuſe: qu'il y en avoit d'autres (Elle
„ entendoit celle des armes:) mais que ſurtout il ſe donnât de garde de
„ ne faire faire à *Schleppenbach* aucun traitement, qui ne fût d'homme
„ d'honneur. Après diner du même jour, le Comte fit prier la Reine de
„ trois choſes par le Prince *Adolphe*, ſavoir: de lui permettre de faire un
„ tour à ſa Maiſon de Campagne pour mettre ordre à ſes affaires domeſti-
„ ques: de ne point ſouffrir *Schleppenbach* en ſa Cour: & de ne point parler
„ de cette affaire à ſon déſavantage.

„ La Reine étonnée de ces demandes, dit au Prince de faire ſavoir de
„ ſa part au Comte, que non ſeulement Elle lui permettoit d'aller en ſa
„ Maiſon de Campagne, mais même le lui commandoit, & de ſe retirer
„ par tout ailleurs où il voudroit, lui défendant ſeulement ſa Cour, où Elle
„ ne vouloit point qu'il parût, qu'il ne fut ſorti à ſon honneur de cette affai-
„ re. Que pour chaſſer *Schleppenbach* de ſa Cour; c'étoit une demande
„ injuſte, qu'Elle ne lui pouvoit accorder juſqu'à ce qu'il lui eût prouvé
„ ce qu'il lui impoſoit. Quant à ce qu'il deſiroit d'Elle, qu'Elle parlât bien
„ de lui par rapport à cette affaire, Elle ne pouvoit comprendre, comment

L'an 1653. „ il l'entendoit, qu'il devoit avoir cette conſolation en ſon malheur, qu'Elle
„ avoit encore de la bonté pour lui, parce qu'autrement les choſes ne ſe
„ ſeroient pas paſſées ſi doucement à ſon égard, & que tout ce qu'Elle
„ pouvoit pour lui, étoit de le plaindre de ſon infortune, qu'il s'étoit
„ lui même attirée. Il devoit ſe retirer, ajoute *Chanut* (*a*) dès le ſoir
„ même: mais il demeura encore tout le lendemain, eſpérant que l'eſprit
„ de la Reine pourroit changer, & qu'il obtiendroit quelque choſe de plus
„ favorable par l'entremiſe du Prince *Adolphe* ſon Beaufrère, qui gardant
„ le reſpect dû à la Reine le ſervit avec chaleur en toute cette affaire:
„ mais il n'y avança rien. Le Comte déſeſpérant de ſon affaire, écrivit
„ une lettre à Sa Majeſté, que le Prince lui préſenta après ſon ſouper.
„ Elle la lût & dit, en ſe promenant: *Le pauvre Comte*: puis la relût en-
„ corè, répétant les mêmes paroles: *Le pauvre Comte*, ſans rien dire du
„ tout au Prince; & le Comte partit le lendemain pour aller en ſa maiſon
„ d'*Ekolſund* à dix lieuës de *Stockholm*.

„ Retiré ainſi à la campagne & aïant apris que la Reine étoit d'opinion,
„ que pour ſortir de cette affaire facheuſe, il devoit ſe battre avec *Schlep-*
„ *penbach*, il réſolut de le faire apeller. Mais étant la cinquième perſonne
„ du Sénat, la plûpart des Grands, dit le même *Chanut*, ne lui conſeillé-
„ rent pas de ſe commettre ainſi avec un ſimple Gentilhomme, deſorte,
„ que l'affaire en reſta-là. En attendant Madame la Princeſſe Epouſe du
„ Comte, & Madame la Connêtable ſa Mère, aïant été fort bien reçuës
„ de la Reine, peu de tems, aprés; il crut que Sa Majeſté avoit oublié
„ ce qui s'étoit paſſé, & qu'Elle lui accorderoit volontiers ſon retour à
„ la Cour, s'il le lui demandoit. Pour cela il écrivit une lettre à la Reine,
„ qui n'eut pas néanmoins l'effèt qu'il en eſpéroit, comme on l'aura vû
„ par la réponſe inſérée ci-deſſus.

Le Chancelier *Oxenſtierna* eſt fort flaté de la Reine.

On n'eut pas plûtôt remarqué la froideur de *Chriſtine* à l'égard du Comte *Magnus*, qu'on s'aperçut du gracieux accueil qu'Elle fit au Chancelier *Oxenſtierna* & à ſon fils *Eric*, que le Père ſouhaitoit de voir ſon Succeſſeur dans l'unique charge qu'il avoit éxercée ſi longtems, comme cela arriva effectivement en 1655. Cela ſe voit auſſi par le billet que la Reine écrivit en ce tems-là au Chancelier (*b*), où après lui avoir parlé d'une affaire entamée avec la République de *Hollande*, Elle lui fait ce compliment: „ Au
„ reſte je ſuis bien aiſe de vous proteſter à cette occaſion, qu'il n'y a per-
„ ſonne au monde qui faſſe plus de cas de vos grands Talens & de vos
„ ſervices, que moi, vous aſſurant que je ne parlerai ni ne penſerai de
„ vous autrement que votre fidélité le mérite.

Et la Cour de *France* tâche de le gagner.

C'étoit auſſi ces deux Sénateurs qui faiſoient alors les affaires & qui aprochoient le plus de la Reine. Le Sr. *Picques* Réſident de *France* dit là-deſſus: (*c*) que le vénérable vieillard le Chancelier en avoit eu tant de joïe, qu'il en étoit rajeuni à vûë d'œil. La Cour de *France*, qui n'aimoit pa

(*a*) *L. c. pag.* 270 272. 291.
(*b*) *Il eſt daté d'*Upſal *le* 22. *Nov.* 1653 *& tiré de l'original de Mr. le Comte* Axel Gabriel Oxenſtierna.
(*c*) Chanut *l. c. pag.* 206. 235 *&* 271.

pas le Chancelier par des raiſons que nous avons alléguées ailleurs, s'apperçevant du changement qu'avoit produit la diſgrace du Comte *Magnus*, qui étoit naturellement affectionné à la *France*, tâcha de ſe mettre autant bien avec la Maiſon d'*Oxenſtierna*, qu'elle lui avoit été juſques-là contraire. Preuve de cela c'eſt, que le Sr. *Picques*, en envoïant au Chancelier une lettre du Cardinal *Mazarin*, l'accompagne de ces mots: „ je dois dire auſſi à „ Votre Excellence, que le Roi a tant de vénération pour ſa vertu, & „ d'affection pour ſa perſonne & pour toute ſa Maiſon, qu'il auroit joïe „ que V. E. lui donnât occaſion de le lui témoigner.... Par la lettre de „ Mr. le Cardinal, V. E. connoîtra l'eſtime qu'il fait de votre amitié & de „ votre récommandation.... (*) L'an 1653.

Les Amis du Comte *Magnus* s'intéreſſent pour ſon rétabliſſement.

Cependant les amis du Comte *Magnus* firent tout au monde pour le remettre bien dans l'eſprit de la Reine: & *Charles-Guſtave* Beaufrère du Comte domicilié alors en *Oelande*, lui écrivit auſſi en ſa faveur. Mais *Chriſtine* ne témoigna pas en être trop ſatisfaite, ne s'imaginant pas que ce Prince fût fort touché de ſa diſgrace & dût s'intéreſſer pour lui, comme il faiſoit, le Comte n'aïant pas agi à ſon égard de manière à le mériter (*a*). La réponſe que *Chriſtine* fit à *Charles-Guſtave*, fait aſſez connoître de quelle façon Sa Majeſté recevoit les bons offices qu'on vouloit rendre au Comte *de la Gardie* auprès d'Elle. La voici:

MOn Couſin. La part que vous prénez au malheur du Grand-Tréſorier augmente ma compaſſion & la douleur de me voir réduite en état de le plaindre ſeulement. Je vous envoïe la rélation de ce qui s'eſt paſſé dans la conférence qu'il eut avec Schleppenbach, *laquelle vous fera croire, que ce qui eſt arrivé eſt incroïable & qu'il n'eſt pas en mon pouvoir d'y remédier. J'ai porté toute la conſidération que j'ai dûë ſur l'intérêt que nous avons en ſa perſonne: mais la juſtice m'ordonnant de l'oublier, je lui ai obéï aveuglément & ſuis ſatisfaite de ma conduite. Jugez de mes ſentimens par la lettre que je lui ai écrite. Vous avouerez même qu'il y va de votre intérêt, que l'affaire ſe paſſe ainſi. Au reſte, Mon Couſin, je vous ſuis obligée des ſentimens reſpectueux que vous me témoignez dans votre lettre. Continuez-les, je vous prie, & ſoïez certain, que vous n'aurez jamais ſujèt de regréter de les avoir eus ſi conformes à votre devoir. à* Upſal *le 16 Décembre 1653.*

CHRISTINE.

Après

(*a*) Chanut *l. c. p.* 276. 283. 447.

(*) La Reine *Chriſtine* vouloit ſavoir ce que penſoit le Cardinal *Mazarin* de l'éloignement du Comte *Magnus*? Le Cardinal aprouva fort ce qu'avoit fait la Reine, & elle témoigna beaucoup de ſatisfaction de ſon jugement (1). C'eſt le langage des Courtiſans!

(1) *Chanut* Tom. III pag. 296.

L'an. 1653.

Après cette réponſe, *Charles-Guſtave*, n'oſant plus s'adreſſer directement à la Reine, en faveur de ſon Beaufrère, écrivit deux lettres (*a*) à l'Evêque *Jean Matthiæ* pour qui, ſurtout en qualité de ſon ancien Précepteur, Elle avoit toûjours beaucoup de déférence. Le Prince, en lui mandant combien le malheur du Comte le touchoit, le prie très-inſtamment, de s'intéreſſer pour lui auprès de la Reine, de tâcher de l'apaiſer & de faire rentrer le Comte en grace, ou bien de l'emploïer autre part, diſant à l'apoſtille: que l'affaire en queſtion pourroit ſe terminer par l'autorité de Sa Majeſté, de façon que ni le Comte, ni *Schleppenbach* n'en fut deshonnoré, mais qu'il remarquoit que cette voïe n'étoit pas agréable à la Reine.

Le Comte *Magnus* demande la protection du Chancelier.

Le Comte *Magnus* avoit auſſi écrit une lettre fort humble au Chancelier pour le prier de lui donner conſeil dans l'etat préſent de ſes affaires: le faiſant reſſouvenir de la prière que feu le Connêtable ſon Père lui avoit faite en mourant de vouloir prendre ſoin de ſa famille, de tenir lieu de Père à ſes enfans & de les aſſiſter de ſes bons conſeils. Voici ſa lettre traduite du *Suédois* (*b*):

Illuſtre Comte,

Très-honoré Seigneur, Grand-Chancelier du Roïaume,

„ Monſieur de *Forbus*, Sénateur du Roïaume, dira de bouche à Votre „ Excellence, & les papiers ci-joints raporteront plus au long, quelles ſont „ les extrêmités qui me portent à l'incommoder par cette lettre. L'affec„ tion ſincére que V. E. a témoignée à feu mon Père, & la ſainte pro„ meſſe qu'Elle lui fit à l'heure de ſa mort, de la continuer envers ſes en„ fans, m'inſpirent la confiance avec laquelle j'ai recours à vos ſages con„ ſeils & à vôtre gracieuſe & fidéle aſſiſtance. Je ſupplie donc V. E. très„ humblement de ne pas me la refuſer à l'heure qu'il eſt, mais de m'ap„ prendre de quelle manière je dois conſidérer cette affaire, & à quoi je „ dois prendre garde, de crainte, que par inadvertance ou par ſurpriſe, „ je ne commette quelque choſe qui pourroit me préjudicier ou à mes Con„ frères du Sénat, & que je puiſſe ſortir d'embarras par des moïens con„ venables. V. E. m'attachera par-là éternellement à ſon ſervice, & j'en „ aurai pour les Siens toute ſorte de reconnoiſſance. Si V. E. s'entremet„ tant pour moi, me tire d'affaire, le bon Dieu rendra ſûrement la pareille „ & à V. E. & aux Siens. Je recommande V. E. à la ſainte garde du „ Tout-puiſſant, & moi-même à la faveur & à la protection de V. E. é„ tant avec reſpect. &c.

à Upſal le 28 Novembre 1653.

MAGNUS GABRIEL DE LA GARDIE.

Le

(*a*) *Elles ſont datées à* Borckholm *le 26. Déc. 1653 & le 6. Janv. 1654. Les Originaux ſe trouvent dans la Bibliothéque d'*Upſal *dans un Code Mſc. num. 11. & 12.*

(*b*) *Tirée de l'Original de Mr. le Comte* Ax. Gabr. Oxenſtierna.

L'an 1653.

Le Sr. *Picques* rapporte là-deſſus (*a*) que le Chancelier ſe ſouvenant que le Comte *Magnus* avoit autrefois dit de lui, qu'il radotoit, qu'il étoit rentré en enfance & qu'il n'étoit plus capable de donner aucun conſeil, ſe ſervit adroitement de ce même langage dans ſa réponſe, pour s'excuſer de lui en donner. Il lui fit néanmoins entendre, que s'il l'eût conſulté avant que de rien faire, il lui auroit pû donner de ſalutaires avis, & qu'en l'état où étoient les choſes, il ne pouvoit que plaindre ſon malheur.

Le Chancelier s'en excuſe.

Comme la correſpondance du Chancelier avec ſon Fils *Eric* ſur ce même ſujèt, y répand beaucoup de lumiére, nous extrairons ce qui y a rapport, de trois lettres (*b*) ſauvées du naufrage où bon nombre d'autres ont péri.

Lettre du Chancelier & de ſon fils *Eric* au ſujèt du Comte *Magnus*.

La prémière eſt du 19. de Décembre 1653 où le Chancelier dit à ſon Fils:

„ Je ſuis en peine que l'affaire du Comte *Magnus*, au lieu de ſe remet-
„ tre, va en empirant de jour en jour. Cela me fait compatir à ſon ex-
„ travagance & à ſon malheur. Des gens ſenſés prévoïent aſſez l'orage,
„ & beaucoup de monde n'en ſera pas ſurpris, quoi qu'en diſent les Créa-
„ tures du Comte, qui ne parlent que de grace, d'accommodement & de
„ la même faveur que par le paſſé.

Le fils du Chancelier écrivit au Père d'*Upſal* le 22 de Décembre en ces termes:

„ Mon cher Père aprendra par les lettres ci-jointes combien Son Alteſſe
„ Roïale (*Charles Guſtave*) s'intéreſſe dans l'affaire du Comte *Magnus* Le
„ Comte *Jacob* ſon frère, en me les donnant, me fit entendre, qu'il dou-
„ toit lui-même que de pareilles recommandations pûſſent plus l'aider,
„ puiſque la lettre de Son Alteſſe à Sa Majeſté n'avoit produit d'autre effèt,
„ que ce qui ſe voit par la copie ci-jointe, qui m'a été communiquée en
„ grande confidence. Je la renferme ici avec la lettre que le Comte *Ma-*
„ *gnus* a écrite à mon cher Père, & je le ſupplie d'en faire part à mon
„ frère *Jean*, qui me la renvoïera en ſon tems. J'eſpére que mon cher Pè-
„ re ne blâmera pas, mais excuſera paternellement, la liberté que j'ai pri-
„ ſe d'ouvrir la lettre & le paquèt, que S A. R. & le Comte *Magnus* lui
„ ont écrits. Je ne l'ai pas fait par pure curioſité, mais dans l'intention
„ de régler d'autant mieux ma conduite en conſéquence, dans cette affai-
„ re ſi délicate & ſi compliquée.

Dans la réponſe, deux jours après, le 24. Décembre de la même année, le Chancelier écrit ainſi à ſon fils: (*c*)

„ Il paroit par le procédé du Comte *Magnus*, qu'il eſt auſſi peu capable
„ de ſupporter le malheur que le bonheur. Non ſeulement il ſe l'eſt attiré
„ ſans

(*a*) *Mém. de* Chanut *l. c. pag.* 290. *cfr.* Palmsköldiana. *pag.* 284.

(*b*) *Les deux lettres ſe trouvent dans les* Ax. Gabr. Oxenſt.

(*c*) *Cette lettre-ci eſt tirée de l'Original du Comte*

L'an 1653.

„ ſans néceſſité, mais il s'y enfonce de plus en plus. Pour votre information particuliére, je vous envoïe une copie de la lettre que Sa Majeſté la Reine m'a fait parvenir par *Holmen* & la réponſe que j'y ait faite. Je les ai tranſcrites moi-même, pour qu'elles ne paſſaſſent pas par d'autres mains par ma faute ou celle des miens, afin que vous puiſſiez remarquer plus préciſément, ſi ma réponſe agréera ou non. J'ai été en peine là-deſſus: & de longtems je ne me ſouviens pas d'avoir été ſi embarraſſé. Je ne puis pas approuver la conduite du Comte *Magnus*: & s'il lui eſt arrivé quelque choſe d'inopiné, ce n'eſt que ſon audace & ſon extravagance qui le lui ont attiré. Il ſe peut que j'aïe répondu trop ou trop peu, deſorte que cela ne plaira, ni à l'un, ni à l'autre. Mais je n'ai pû faire ni plus ni moins, avec honneur & en bonne conſcience.

Il s'agit ici, comme on voit, d'une lettre de la Reine au Chancelier, laquelle, pour faire connoître qu'Elle ne s'étoit point précipitée, en ce qu'Elle avoit fait à l'égard du Comte *Magnus*, avoit enjoint au Chancelier *Oxenſtierna* de lui dire ſon ſentiment ſur l'affaire en queſtion. La voici en *Suédois*, avec la traduction (*a*).

MOn Couſin. Såſom iag altid hafwer befliitat mig om at dirigera alla mina actioner efter faſt raiſon; Så har därnäſt altjd warit mit upſåt at eftertrakta, dem hos hwarärlig Man at juſtificera. Hwad med Gref Magno är paſſerat, är Eder allaredan kunnogt, ſå at mig allena igenſtår at communicera Eder copie af mit bref til honom, där utur J måge dömma mit procedere. Jag åſtundar intet högre än at nå Eder approbation, eller ock at få weta, uti hwad Jag kan hafwa mig förſedt, at Jag måtte hafwa den ſatisfaction, af Eder at juſtificeras. Jag befaller Eder Gudi.

Chriſtina

Mon Couſin. Comme de tout tems j'ai fait mes plus grands efforts pour diriger toutes mes actions ſelon des raiſons ſolides, de-même j'ai toûjours pris à tâche de les pouvoir juſtifier devant tout homme raiſonnable. Vous ſavez déja ce qui eſt arrivé au Comte *Magnus*, & il ne me reſte qu'à vous communiquer la copie de la lettre que je lui ai écrite, pour que vous puiſſiez juger de la maniére dont j'ai agi envers lui. Je ne ſouhaite rien de plus, que d'avoir là-deſſus votre approbation, ou bien d'aprendre en quoi je puis avoir manqué afin d'avoir la ſatisfaction d'être juſtifiée de vous; ſur cela je prie Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

CHRISTINE.

La

(*a*) *Tirée de l'Original du Comte* Axel Gabr. Oxenſtierna. *Feu le Chancelier a marqué audeſſus, qu'il l'avoit reçu le* 21. *Décembre* 1653. *à* Stockholm. *V. auſſi* Chanut *l. c. p.* 273. 290 & 446.

L'an. 1653.

L'embarras du Chancelier au ſujet du Comte *Magnus*.

La queſtion propoſée au Chancelier étoit aſſez délicate, comme il l'avoit lui-même marqué dans ſa lettre ci-deſſus à ſon fils. Auſſi n'eut-il garde de déſaprouver la réſolution de *Chriſtine*. Mais en donnant à l'affaire un tour naturel, où il paroit incliner pour la voïe la plus modérée & inſpirer à la Reine de relacher de ſon reſſentiment, il ne touche pas pourtant trop cette corde, de peur de la choquer, & peut-être d'occaſionner par-là le promt retour du Comte *Magnus*, ou qu'il ne ſemblât que le tort n'étoit pas du côté de ce Comte. Voici donc la réponſe, que le Chancelier fit à la lettre de *Chriſtine* traduite du *Suédois:*

Très-puiſſante & très-gracieuſe Reine.

„ La très-gracieuſe lettre de vôtre Majeſté Roïale m'a bien été remiſe: „ de laquelle auſſi bien que de la copie de ſa lettre au Comte *Magnus de la* „ *Gardie*, j'ai compris en toute humilité le contenu. La grace, que V. „ M. m'a fait de m'avoir communiqué cette affaire par une lettre de ſa pro„ pre main, augmente les grandes obligations qui m'attachent ſelon mon „ devoir très-reſpectueuſement à V. M. ſurtout lui aïant plû d'apprendre „ mes petites penſées là-deſſus, quelle que ſoit mon incapacité. Mais pour „ obéir aux ordres gracieux de V. M. en manquant plûtôt de jugement, „ que de volonté & à mon devoir, je ne puis m'empêcher de compâtir au „ malheur du Comte, de n'avoir pas fait plus d'attention à la faveur & à „ la grace de V. M. & de n'avoir pas ſû en jouir plus prudemment à la ſa„ tisfaction, au ſervice & à la gloire de V. M. auſſi bien qu'à ſon bonheur „ propre & permanent. Et s'il m'étoit permis, ſans encourir le déplaiſir „ & la diſgrace de V. M. de l'aſſiſter & ceux qui lui appartiennent, de ma „ foible interceſſion, je le ferois ſans contrainte & volontairement, tant „ en conſidération de l'amitié & de la correſpondance conſtante & non in„ terrompuë, que moi & les miens avons euë avec les Parens & Ayeux „ du Comte *Magnus* depuis très-longtems, qu'à l'égard du ſervice & du „ bien de V. M. & du Seigneur ſon Père de bien heureuſe & glorieuſe „ mémoire.

„ Mais quant à l'affaire même, autant que je l'ai pû comprendre non „ ſeulement par un bruit commun & par une lettre qu'il m'en a écrite lui„ même, mais particulièrement par la copie de la propre lettre que V. „ M. lui a écrite, & en comparant tout cela avec d'autres circonſtances; „ je ne trouve rien dans ces ſentimens Roïaux & ces actions généreuſes de „ V. M. qui en pût être diminué ou y être ajouté. Je ſouhaiterois ſeule„ ment de tout mon cœur, que le Comte *Magnus* de ſon côté s'en fut ſer„ vi & en eut joui avec autant de modeſtie & de prudence pour le ſervice „ de V. M. & du Roïaume, que de raiſon; vû ſurtout que non ſeulement „ la faveur & la grace de V. M. envers lui, lui étoient connuës, mais „ pas même ignorées à la Cour de qui que ce fut; deſorte, que tout dé„ pend de la gracieuſe détermination de Votre Majeſté entre la grace ou la „ diſgrace, & à faire prévaloir l'une ou l'autre. Pour moi, je panche vo„ lontiers pour la grace par pluſieurs raiſons, & je prierai toûjours Dieu,

L'an. 1653. „ qu'il veuille diriger les conſeils & les réſolutions de V. M. à la gloire de „ ſon ſaint nom, à la réputation & à l'honneur immortel de V. M. & au „ bonheur de ſes fidéles Sujèts.

„ Au reſte je ſupplie V. M. de vouloir bien m'excuſer de ce que je ne „ puis pas écrire ſur cette affaire autrement que je ne l'enviſage: & au cas „ que j'aïe manqué là-deſſus en quoi que ce ſoit, de le vouloir attribuer à „ mon peu de pénétration & à ma vieilleſſe, en interprétant le tout gra- „ cieuſement. Je recommande V. M. à la protection Divine en toute „ humilité, & je ſuis, avec le plus profond reſpect & la plus parfaite ſou- „ miſſion.

AXEL OXENSTIERNA.

Chriſtine reſta néanmoins ferme & ne changea point de ſentiment à l'égard du Comte *Magnus* (*a*). Mais comme Elle reprit la réſolution d'abdiquer la Couronne, qu'Elle éxécuta ſix mois après; le Sénat de *Suède*, ſans doute de l'avis du Prince *Charles-Guſtave*, lui parla du rétabliſſement du Comte, & le Chancelier lui remontra, qu'il étoit Grand-Officier du Roïaume, & que la Reine n'aïant point fait connoître de raiſons ſuffiſantes pour le bannir du Sénat, il étoit de la grandeur de Sa Majeſté de lui pardonner les fautes, où il pouvoit être tombé & de le rétablir avant ſon abdication: de quoi ils la ſupplioient très-inſtamment..... La Reine leur dit: que c'étoit une affaire faite qu'Elle étoit ſur le point de quitter: qu'Elle avoit d'autres choſes en tête: que quand Elle ſeroit dehors, le Prince feroit ce qu'il lui plairoit, & qu'Elle les prioit de ne lui en plus parler.... Elle reſta ainſi inébranlable en ce ſentiment, & quoiqu'avant que de quitter la *Suède*, Elle prit congé de la Princeſſe *Marie*, Epouſe du Comte *Magnus*, Elle ne lui dit pas un mot du Comte....

Celui-ci en revanche témoigna publiquement ſa joïe de la réſolution que la Reine avoit priſe de réſigner le gouvernement, eſpérant que le Prince Palatin, étant monté ſur le Trône, le rappelleroit à la Cour: mais le Prince (*b*), aïant apris de la Reine comment il l'avoit déſervi, tant qu'il avoit été en faveur auprès d'Elle, & qu'il avoit été la cauſe que *Chriſtine* n'avoit pas voulu l'épouſer: ce Prince, dis-je, dit hautement, qu'il avoit toûjours pour la Reine ſa Bienfaitrice tant de reconnoiſſance & de déference à ſes volontés, qu'il ne ſouffriroit auprès de lui aucune perſonne qui lui fut ſuſpecte, & qui ne fut pas en ſes bonnes graces.

Cependant le Chancelier *Oxenſtierna* fut toûjours en grande conſidération auprès de la Reine (*c*) tant qu'Elle reſta en *Suède*, & même après ſon départ auprès du Roi *Charles-Guſtave*, qui l'appelloit SON PERE, & lui faiſoit de grands honneurs, ſous ce titre, dont ce vénérable vieillard étoit tout charmé. Après la mort d'*Oxenſtierna* qui arriva peu de tems après, le Comte *Magnus* revint à la Cour, & eut lieu d'être ſatisfait de l'accueil gra-

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 350 & 379.
(*b*) Idem *l. c. pag.* 312 & 313. Pufend. *de Reb.* Car. Guſtavi *Libr. I. §. IV.* Idem *de Reb.* Brandenb. *Libr. II. §.* 49. & *Libr. III. §.* 17.
(*c*) Chanut *l. c. pag.* 446. 447. & 473.

gracieux que le Roi lui fit, ſurtout en conſidération de ſon Epouſe, Sœur de Sa Majeſté, que ce Prince aimoit tendrement. Mais il ne regagna jamais la faveur de *Chriſtine* quoiqu'Elle tâchât d'être bien avec tout le monde, careſſant même ceux qu'Elle avoit autrefois peine à ſouffrir. L'an 1654.

De plus grands troubles & qui auroient pû avoir de plus longues ſuites occupèrent cette Reine, qui penſa auſſitôt aux moïens d'y couper court. Telle fut l'affaire avec la ville de *Bréme*, laquelle, ſi l'on en croit le Sr. *Picques* (*a*), alors Réſident de *France* à la Cour de *Suède*, l'Empereur & pluſieurs Etats de l'Empire, jaloux de la *Suède*, n'avoient garde de vouloir accommoder. Il dit: que Mrs. *Montecuculli* & *Pimentelli*, Ambaſſadeurs de l'*Empereur* & d'*Eſpagne* ne ſongeoient qu'aux moïens de mettre la *Suède* en déſordre & en troubles, pour avoir occaſion de reprendre plus aiſément en *Allemagne* les belles Provinces que la *Suède* y poſſédoit: que dans cette vûë, ils avoient diſpoſé la Reine à attaquer les *Brémois*, à l'inſçu du Sénat, (*) afin que l'Empereur pût éxécuter ſon deſſein avec plus d'apparence de juſtice, le procédé de la *Suède* étant contre le Traité de paix de *Weſtphalie*, qui auſſi permettoit aux intéreſſés de courir ſus aux *Suédois* & de leur faire la guerre, comme à des perturbateurs du repos de l'Empire: & que la Reine après la déclaration contre le *Portugal* (dont nous parlerons ci-après) n'avoit différé juſqu'alors à prendre l'inveſtiture des Duchés de *Bréme* & de *Poméranie*

Brouillerie avec la ville de *Bréme*.

(*a*) Ibid. *T. III. pag.* 371. 375. 386. 399 & 403.

(*) Le Sr. *Picques* aſſure poſitivement (1) que le Sénat n'en avoit rien ſû & que quand on avoit demandé raiſon de cette entrepriſe au Felt-Maréchal *Königsmarck*, il avoit dit, pour juſtifier ſa conduite, qu'il n'avoit rien fait que par les ordres de la Reine, leſquels il croïoit avoir été dreſſés dans le Sénat: mais que le Chancelier *Oxenſtierna*, quand on s'en étoit plaint, avoit juré & proteſté que les entrepriſes contre *Bréme* n'avoient point été propoſées ni réſoluës au Sénat. Mr. *Heinſius* paroit s'accorder avec Mr. *Picques* dans ce qu'il mande à Mr. *Gronovius* au mois d'Août 1654 (2) en diſant: „ *poſt diſceſſum* Chriſtinæ *optime de rebus meis incipiebam ſperare. Nam animadvertebam* „ *curas Procerum potiſſimas occupari in ære alieno, quod conflaſſet Domina, expungendo.* „ *Nec neſciebam eſſe me haud malo apud τὸν αὐλοκράλορα loco: cum ecce funeſtus advolavit* „ *nuntius de bello apud* Bremenſes *exorto præter expectationem. Quo impulſore faba hæc* „ *ſit cuja neſcitur. Rege certe & Senatu invitis ad arma veniendum conſtat ſatis, qui* „ *nunc toti ſunt in cogendo exercitu. Si gliſcit hæc tempeſtas, de qua componenda ſpem vix* „ *ullam opinor ſupereſſe, ego ceterique creditores jubebimur plorare. Facile enim intelligis,* „ *ſumtus ad bellum maximos eſſe faciendos, qui in noſtros uſus converti potuiſſent* ".

Le Sénat de *Suède* ne ſait rien de l'entrepriſe contre *Bréme*.

Si cela eſt ainſi, il faut que ce jeu eût été joué bien finement de la part de ces Ambaſſadeurs. Il eſt vrai que la *Suède* s'étoit réſervé, dans le Traité de *Weſtphalie*, ſon droit ſur la ville de *Bréme*, & qu'en conſéquence de cela, elle devoit s'abſtenir d'envoïer aucun Député à la Diéte de l'Empire juſqu'à la fin du Siècle paſſé. Mr. *Conring* avoit auſſi produit les preuves de ce droit de la *Suède*, (3) comme ſa lettre à *Chriſtine* en fait foi. Si donc ces Ambaſſadeurs ont porté la Reine à cette entrepriſe dans un tems ſi peu favorable, pour la mettre en éxécution, il ſemble, qu'ils n'ont eu en vûë que de rendre par-là les *Suédois* odieux aux *Allemands* & de donner prétexte à l'Empereur de recommencer la guerre.

V. ci-deſſus pag. 297. ad Append.

(1) *Chanut* l. c. pag. 371. 339 & 340.
(2) *Burman* l. c. Tom. III. pag. 333.
(3) Le Prof. *Verelius* d'*Upſal* ſoutient ce même droit de la *Suède* plus au long, voïez ſes *Opuſcula* pag. 126. &c.

L'an 1654.

rante, & ne s'étoit déſiſté de demander en ſouveraineté & en propre les iſles de *Gottlande* & d'*Oelande*, la Ville & le Château de *Wolgaſt*, comme auſſi de faire équiper les douze vaiſſeaux de guerre, que dans l'intention de ſe faire maintenir par l'Empereur dans la poſſeſſion des terres que la *Suède* lui donnoit en *Allemagne*, pour enſuite échanger ces biens contre d'autres dans le Roïaume de *Naples* ou en *Eſpagne*, & donner moïen à la Maiſon d'*Autriche* de s'emparer du Duché de *Bréme* & du reſte de la *Poméranie*... Soit que tout ceci & d'autres circonſtances que le Sr. *Picques* rapporte (*a*) au ſujèt de l'affaire de *Bréme*, fuſſent fondées ou non, toutefois elle fut terminée amiablement par la prudence & la modération du Succeſſeur de la Reine.

Prétenſion du Roi de *Pologne* ſur la Couronne de *Suède*.

L'autre difficulté, mais d'une plus grande conſéquence, que *Chriſtine* auroit voulu voir applanie avant que d'abdiquer étoit avec la *Pologne*. Il n'y avoit entre cet Etat & la *Suède* qu'une treve, qui devoit encore durer neuf à dix ans & que *Chriſtine* vouloit convertir en une paix perpétuelle, au Congrès de *Lubec*. Il s'agiſſoit de la ceſſion entiére de la *Livonie* à la *Suède* & que le Roi de *Pologne* renoncât à toutes ſes prétenſions ſur la *Suède*. Nous avons remarqué ci-deſſus (*b*), que le Roi *Jean-Caſimir* avoit donné à *Chriſtine* des aſſurances poſitives, de bouche & par écrit, qu'en cas qu'elle voulut appuïer ſon élection pour le Trône de *Pologne*, les deux points conteſtés ne ſouffriroient plus aucune difficulté. La Reine y concourût réellement. Mais *Jean-Caſimir* étant affermi dans la poſſeſſion paiſible de la Couronne, oublia ſes promeſſes. Le bruit qui s'étoit répandu, que *Chriſtine* pourroit bientôt abdiquer, réveilla ſon attention & celle de tous les *Loïoliſtes*, de la ſociété desquels le Roi *Jean-Caſimir* avoit été autrefois membre. La République même de *Pologne* ſe nourriſſoit de l'eſpérance non ſeulement de revendiquer ſes provinces perduës, mais auſſi de faire revivre les prétenſions de la famille *Jagellonique* ſur tout le Roïaume de *Suède*, comme la plus proche de la poſtérité mâle du Roi *Guſtave I.* A cet égard ſon droit étoit fondé. Mais à cauſe des décrèts des Etats du Roïaume tant de fois réitérés, ce n'étoit au fond qu'un droit imaginaire. Ces Décrèts excluoient pour jamais du Trône de *Suède* la poſtérité de *Sigiſmond*, parce qu'il avoit voulu ſubjuguer la *Suède* & y introduire la Religion Catholique à force ouverte, contre les Loix fondamentales... Il ne fut pas poſſible de rien obtenir des *Polonois* ſur ces deux chèfs (*c*), tant à cauſe de leur fierté naturelle, & de celle que leur inſpiroit la victoire qu'ils venoient de remporter ſur les *Tartares*, que parce qu'ils ſe voïoient appuïés de l'*Empereur*, de l'*Eſpagne*, & de la République de *Hollande*, (*) trois Puiſſances, qui les confir-

(*a*) *Cfr. auſſi* Puſend. *de R. S. Libr. XXVI.* §. 10-17.
(*b*) Ibid. *Libr. XXIII.* §. 18-25. *& libr. XXIV.* §. 25-34. Idem *de Reb.* Car. Guſt. *Libr. I.* §. 8. *&c. it. Hiſt. de* Suède *T. II. p.* 415. 425.
(*c*) Ludolfs *Schauſ. ad. ann.* 1652. *p.* 244. Relat. hiſtor. *ad ann.* 1651. *pag.* 68. *&c.*

Maximes des *Hollandois*.

(*) Quelques Politiques ont remarqué, que l'Etat de cette République s'eſt réglé parfai-

firmoient dans leur réſolution de ne rien céder aux *Suédois* afin que cette épine leur demeurât toûjours au pié. C'eſt par-là qu'échoua la négociation de *Lubec*, où les *Polonois* perdirent l'occaſion de prévenir la guerre fatale qui s'enſuivit (*a*). A l'abdication de *Chriſtine*, ils vouloient faire valoir leurs anciens titres qu'ils n'étoient pas en état de pourſuivre. Dans cette vûë ils firent intervenir leurs proteſtations contre l'élection de *Charles-Guſtave*, par Mr. de *Canaziles*, Envoïé de *Pologne*. Mais la Reine répondit aux Ambaſſadeurs, que ſon Couſin prouveroit par le témoignage de trente mille hommes, qu'il avoit le droit le plus inconteſtable, à la Couronne de *Suède*. Il vérifia cette prédiction peu de tems après en ſe rendant Maitre de la meilleure partie de la *Pologne*, & à la fin, cette diſpute ſe termina par le Traité de paix d'*Oliva* en 1660. (*) où le Roi & la République de *Polo-* L'an 1654.

(*a*) Puſend. *de R. S. Libr. XXIII.* §. 18-25. & *XXIV.* §. 25-34 item *Libr. XXV.* §. *I.* 23. Idem *de* Car. Guſt. *Libr. I.* §. 8. &c. *item* §. 43. &c. & Ejuſdem *Hiſt. de* Suède *Tom. II. pag.* 415 & 425. *item Jon hiſt.* Brand. *Libr. V.* §. 1. & 9. *Mr.* Mably *Droit Publ. Tom. I. pag.* 90 & 91. &c.

---

faitement ſur l'intérêt des Négocians, (1) qui fondent leurs maximes dans l'eſpérance du gain, quand même la bonne-foi en ſouffriroit quelques fois. Enſuite de cette maxime, ils regardérent, même avant que leur République fut déclarée libre, de très-mauvais œil la ceſſion de la *Poméranie* à la *Suède*, appréhendant, qu'elle ne ſe rendit Maitreſſe du commerce de la *Mer Baltique*, comme en écrivirent les Miniſtres de *France* à leur Cour. Mr. *Chanut* dit auſſi quelque part (2) qu'on n'ignoroit pas en *Suède*, que les Etats des *Provinces-Unies* n'auroient pas été fachés que toutes les autres nations n'euſſent point trouvé de ſûretés dans la navigation, afin que tout le commerce leur fut demeuré..... qu'il courut un bruit en *Suède* que les *Hollandois* avoient fait offrir ſecrètement à l'Electeur de *Brandenbourg* une groſſe ſomme en prêt, s'il leur vouloit donner pour aſſurance & nantiſſement la ville de *Colberg* ſur la mer Baltique, ce qui ne plaiſoit point à la *Suède*, qui avoit tout-à-fait intérêt, que les *Hollandois* ne poſſédaſſent aucune place ſur cette mer.

(*) Par ce qu'on vient de dire on aura remarqué, que la proteſtation interjettée avoit proprement donné occaſion à cette guerre entre la *Suède* & la *Pologne*, & non la cauſe ſeule d'*Et cetera*, par rapport aux titres & courtoiſies entre les deux Roïaumes. C'eſt donc à tort que Mr. *Koebler* en prend ſujèt de s'emporter tant contre Mr. *Pufendorf* & même contre la Nation *Suédoiſe* (3). Mais pour qu'on ſache dequoi il s'agit dans cette clauſe, voici ce qu'en dit Mr. *Herman Conring* caché ſous le nom de *Cyriacus Thraſymachus* d'où l'on verra qu'elle tiroit à grande conſéquence. Mr. *Koebler* noté.

„ *Advenit Holmiam* Morſtenius, *non inſtructus facultate componendæ pacis, ſed quan-*
„ *tum præ ſe ferebat, paraturus tantum Præliminaria, quæ dicuntur, circa locum & tem-*
„ *pus futurorum de pace tractatuum, Directe hoc adverſabatur illi per* Canazillum *dato*
„ *reſponſo Regio. Juſſus ex more, antequam admitteretur* Morſtenius, *apographam fidu-*
„ *cialium literarum exhibere, produxit tabulas, in quibus etſi utriusque Regis titulis ſolito*
„ *rectius fuerit cautum, ſub finem tamen numerati ſunt Poloni Regis Regnorum anni: va-*
„ *na quidem, occulta nihilominus juris in* Sueciæ *Regnum, ex more conjucto, commemora-*
„ *tione.*

(1) Voïez ſur cela une ample Déduction chez *Palmskild* ad ann: 1668 pag. 831. cfr. *Otto* Primæ Lineæ Rer. publ: Cap. VI. §. XVI & XXII & quos ibi citat Autores p. 397 & 405 item *Pufendorf* de Reb. *Car. Guſt.* Libr. III. § 93. 96 Libr. IV. §. 93. 96. Lib. V. § 66. 71. &c. & Libr. VII. §. 25 & 26, item de Reb. Suec. L. XXV. §. 39.

(2) Mém. Tom. I. pag. 300 & 363. item Négoc. Secrèt. Tom. III. pag. 95.

(3) Dans ſes Remarques hiſtor. ſur les Médailles Tom. X. pag. 266, item pag. 358 & 359.

L'an 1651. *Pologne* non ſeulement firent une entiére ceſſion de la *Livonie* à la *Suède*, mais renoncérent auſſi à toutes leurs prétenſions ſur ce Roïaume.

Différend entre la *Suède* & le *Dannemarck* au ſujet du Grand-Maître *Corvitz Ulfeld*.

Quant à la Cour de *Dannemarck*, peu s'en falut qu'il n'y eût encore quelque brouillerie entr'elle & celle de *Suède* à cauſe de *Corvitz Ulfeld* Grand-Maître de la prémiére. Aïant eu le malheur de déplaire à ſon Roi, dans la diſſention qui avoit diviſé la Cour & la Nobleſſe, il s'étoit retiré avec ſon Epouſe la Comteſſe *Eléonore*, fille du Roi *Chrêtien IV.* auprès de la Reine *Chriſtine* l'an 1651. & lui avoit demandé ſa protection (*). Elle leur fut acordée à la fin & on en donna pour raiſon, que lorſque le Roi *Sigiſmond* fut obligé de ſe retirer en *Pologne*, pluſieurs Seigneurs *Suédois* s'étoient réfugiés en *Dannemarck*, où ils avoient été parfaitement bien reçus, non obſtant les Traités entre les deux Couronnes (*a*). Il y eût néanmoins quelque conteſtation entre les deux Cours à l'égard de *Corvitz Ulfeld* qui aïant trouvé moïen de s'inſinuer dans les bonnes graces de la Reine (†) dans le tems que *Pimen-*

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XXIII.* §. 43. & *XXVI.* §. 5. & 6. Chanut *l. c. T. II. pag.* 215. 288. 315. & *Tom. III. p.* 9. 292. & 363. *&c.* Roches *Hiſt. de* Dannemarck. *T. VI. pag.* 12. *&c.* Bayle Dict. *Hiſt. art.* Ulfeld. *lit. G. &c.*

„ *tione. Cumque ſtudioſe fuiſſet inter Reges pactum de vocula* & cætera, *quibusdam tituli* „ *regii vocibus objicienda, oniſſam illam eſſe deprehenſum eſt, Minutias dixeris: at in il-* „ *lis latent grandia, & toleratæ ad ſolidas injurias muniunt viam. Poſterius jane conjunc-* „ *tum eſt cum tacito Regis* Sueciæ *præ* Polono *vilipendio, quaſi ille hoc ſit inferior. Prius* „ *arcanam jurium in* Sueciæ *Regnum vindicationem continet, rem & Regi & ordinibus* „ *Regni* Sueciæ *neutiquam tolerandam. Si minutiæ ſunt, quare per illas* Poloniæ *Rex pun-* „ *gere Regem* Sueciæ *voluit. Certe etiam hæc arguunt, quam ille ſit animo a vera concor-* „ *dia alieno.* Morſtenius *culpam excuſare conatus eſt, incuria ſcribarum Regiorum. Sed* „ *quis non videt hoc quam ſit frigidum? Quaſi ſcribis Polonicis ſolenne ſit errare in ſolis lite-* „ *ris ad Reges Sueciæ ſcribendis? Et vero incuria ſcribentium, ab iis, quibus relegere ſcrip-* „ *ta in officio eſt, quare emendata non eſt? Enimvero ipſamet & talis incuria conjuncta* „ *eſt cum contemptu. Nec enim per in curiam tractari ſolent res grandes & majoris momen-* „ *ti: quales utique ſunt quæ paci aut bello poſſunt anſam aut fomentum dare &c. &c.* (1)".

La réponſe d'*Andreæ Nicanoris*, ſur cette lettre de Cyr. *Thraſymachi* de la même année eſt trop foible pour diſculper ces fautes commiſes de la part des *Polonois*, auſſi ne s'appuïa-t il que ſur la petiteſſe de l'affaire en queſtion ſans diſconvenir pourtant qu'il y en avoit de plus graves. *Grotius* dit que *les moindres diſputes qui donnent occaſion à des procès entre des particuliers, peuvent occaſionner des guerres entre des Nations indépendantes.* Mr. de *Comines* rapporte qu'un chariot de peaux de Mouton qu'un Seigneur Lorrain prit à un *Suiſſe* en paſſant pâr ſa terre, fut la cauſe de la guerre ſanglante entre les *Suiſſes* & le Duc *Charles* le *Hardi*, où celui-ci perdit la vie.

Du Comte & de la Comteſſe d'*Ulfeld*.

(*) On trouvoit fort étrange en *Suède*, dit Mr. *Chanut*, (2) le déguiſement de Madame *Ulfeld* en habit d'homme, encore plus qu'elle ſe promenât tous les jours par la ville en cet habit. C'étoit en cet équipage que la Reine lui avoit permis de la voir & de lui baiſer la main.

(†) Il ſemble que la Religion Chrêtienne n'embaraſſoit pas beaucoup ce Comte. *Chriſtine* lui demandant un jour pourquoi il n'avoit pas été au ſermon? Il répondit: je ne ccn-

(1) V. Cyr. *Thraſymachus* de juſtitia Armorum Succic. pag. 12 & 13 in *Paſtorii* Lauro &c. cfr. *Andr. Nicanoris* Reſp: l. c pag 24. vid. omnino *Pufend* de Reb. *Caroli Guſtavi* Lib. I. §. 44-56. item Libr. II. §. 1 & 4. ut & *Moſers* Staats Grammatik pag. 267-269. & Mém. de Comines Tom. I. pag. 277. ad ann. 1476.

(2) Mém. l. c. T. II. p. 287.

L'an 1653. d'où le Réſident de *France* prit occaſion de remontrer à *Chriſtine* de quelle importance il étoit aux Couronnes, que les Etats Généraux fuſſent conſervés. Elle en convint, avec le Réſident, mais lui dit en même tems, qu'ils avoient agi juſqu'alors avec ſi peu de reſpect & de bonne-foi avec les Couronnes, qu'ils ne leur avoient pas donné grand ſujèt de ſe mettre beaucoup en peine de leurs affaires (ce dont le Réſident demeura auſſi d'accord) & que ce n'étoit que l'intérêt commun des autres Etats, qui pouvoit les porter à aſſiſter cette République dans les extrêmités, pour que cette Puiſſance ne fut point entiérement abatuë. Par ces conſidérations cette affaire s'accommoda, & ledit arrêt fut levé ſitôt que Mr. *van Beuningen*, Envoïé de *Hollande* (*), eut promis par écrit qu'on donneroit ſatisfaction du tort qui avoit été fait au dit *Suédois*. *Chriſtine* en avertit elle-même le Chancelier *Oxenſtierna* dans une lettre écrite d'*Upſal* (*a*).

Sur ces entrefaites l'Ambaſſadeur d'*Angleterre* arriva en *Suède* avec une grande ſuite & fut fort bien reçu (*b*). L'Envoïé des Etats Généraux en prit allarme. Mais la Reine lui dit, qu'Elle n'avoit point de mauvaiſe intention contr'eux. Au contraire qu'Elle s'emploïeroit de tout ſon pouvoir par des négociations & autres bons offices de ce genre à leur procurer la paix avec les *Anglois*, qu'elle croïoit ſes Maitres ſi raiſonnables que leur aïant déclaré dès le commencement de cette guerre, qu'elle vouloit demeurer neutre, ils ne trouveroient pas mauvais, ſi elle recevoit bien les *Anglois* à ſa Cour,

(*a*) *Elle eſt du* 22. *Nov.* 1653 *& l'Original eſt entre les mains de Mr. le Comte* Ax. Gabr. Oxenſtierna.

(*b*) Pufend. *libr. cit.* §. 44-47. *& libr. XXVI.* §. 3. *&c* Chanut *l. c. pag.* 261. *& Acta publ.* Rymeri *T. IX. P. II. pag.* 251. 257.

Plaiſante Scéne de l'Ambaſſadeur de *Hollande*.

(*) C'eſt apparemment ce même Mr. *van Beuningen*, homme d'un grand mérite dans les lettres, qui donna une plaiſante Scène, lorſqu'il étoit auprès de la Reine *Chriſtine*. Mr. *Baudelot de Dairval* la rapporte en ces termes: (1). Un jour que cette Princeſſe avoit fait une partie de chaſſe, elle y convia ce Miniſtre, & commanda en même tems, qu'on lui préparât un de ſes meilleurs chevaux. Cet ordre fut éxécuté trop ponctuellement: on lui aprêta auſſitôt un Courſier des plus vites & des plus fringans. L'Ecuïer qui l'aperçut, ne crut pas qu'un homme de lettres, comme cet Ambaſſadeur, dût ſe hazarder ſans ſcrupule ſur un tel cheval. Il ne pût s'empêcher de lui témoigner ſa penſée, & le conjura enſuite avec beaucoup d'inſtance d'en prendre un autre d'un de ſes Gens. Mais ce ſavant homme ne le crut point: il eſtima qu'il y alloit de ſon honneur & de ſa réputation, à ſuivre le conſeil qu'on lui donnoit. J'ai hû, témoigna-t-il ſur le champ, tous les Traités *de Re Equeſtri*, ne croïez pas que je ſois Apprenti ſur quelque cheval que ce ſoit. Tout ſa ſçience néanmoins ne lui ſervit de rien lorſqu'il fut monté. Le Cheval ne la ſentant point ni dans les mains, ni dans les talons du Cavalier, il mit la Théorie Equeſtre fort au deſarroi, & penſa donner un ſpectacle tragique à la compagnie, après une très-longue & très-burleſque Scène... Si cet accident ou quelque autre raiſon lui aura donné du dégoût pour la *Suède*, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire: mais l'an 1656, il fit tout au monde pour porter les Etats Généraux à déclarer la guerre contre le Roi *Charles-Guſtave*, & c'eſt pourquoi *Pufendorf* l'appelle *præcipuus turbarum incentor contra Sueces.*

(1) De l'utilité des Voïages Tom. I. pag. 2-4. & *Pufend.* Hiſtor. *Brandenb.* Libr. VI. §. 64. cſc. Acta publica *Rymeri* T. IX. P. II. ad ann. 1658. p. 216. 225.

Cour, & leur donnoit les mêmes assurances de sa part pour leur République, dont elle n'avoit jusqu'alors aucun sujèt de se plaindre (*). L'an 1653.

A la prémière audience, l'Ambassadeur d'*Angleterre*, Mr. *Whitlock* s'efforça de justifier les armes & la conduite du Parlement dans la mort de leur Roi & dans le changement de la Monarchie en République (*a*). Il fit cela pour appaiser les esprits qui avoient été extrêmement surpris de la fin tragique qu'avoit eu peu d'années auparavant le Roi *Charles-Stuart*: car, à ce que dit Mr. *Chanut*, quoique plusieurs en *Suède* (†) ne trouvassent pas alors mauvais, qu'il y eut un exemple public d'un Roi dépouillé de son autorité pour n'en avoir pas bien usé au gré de ses sujèts; l'excès déteſtable où s'étoient portés les *Anglois*, détruisoit les conséquences qu'on en vouloit tirer, & faisoit voir, qu'il n'y avoit rien de médiocre, ni dans la fureur des sujèts révoltés, ni dans l'abaissement des Souverains. Négociation de *Cromwel* à la Cour de *Suède*.

La Nation de *Suède* n'en étoit pas encore bien revenuë, & l'Ambassadeur d'*Angleterre* avoit été contraint d'entendre beaucoup de duretés contre sa nation. Cela fut en partie, peut-être la cause, qu'il resta quelques mois sans rien faire à la Cour de *Christine* (‡). Le Protecteur *Cromwel* l'y avoit en-

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 278 *&* *Tom. I. pag.* 407.

(*) Le Ministére de *France* étoit bien intriguée en ce tems là d'un Député de *Suède* en *Angleterre*, (1) qui, selon les rapports qu'on lui avoit fait, y étoit pour donner de mauvaises impressions contre le Roi & la Roïauté & qu'il croïoit partir du Conseil des Régens de *Suède*, qui auroient voulu que la jonction des deux Roïaumes d'*Angleterre*, & d'*Ecosse* se fit. Les Ministres *François* s'appaisérent à la fin après la déclaration faite de la part de la *Suède*.

(†) Il ne seroit pas si étonnant qu'il y eut en *Suède* des Personnes à qui cette trame du Parlement d'*Angleterre* contre leur Roi ne déplaisoit pas, par le dégoût qu'elles pouvoient avoir pour un gouvernement despotique. Mais il auroit été bien plus étrange, que la Reine *Christine* n'eut pas blâmé cet excès des *Anglois*: voici ce qui est rapporté de cette action funeste dans le *Chevreana* (2)„. Quand les *Anglois* eurent fait couper la „ tête au Roi *Charles*, la Reine *Christine* en fut informée par des lettres, & les aïant „ lûës, dit publiquement: Les *Anglois* ont fait trancher la tête à leur Roi, qui n'en „ faisoit rien, & ils ont bien fait ". Cette Reine, ajoute *Chevreau*, dit cela dans un tems où elle négligeoit toutes les affaires, où elle avoit perdu l'amour de ses peuples par ses libéralités mal ménagées, où les Prêtres n'épargnoient, dans leur sermons, ni son irréligion, ni son caractère. Il y a pourtant toute raison de douter de ce que Mr. *Chevreau* impute ici à la Reine, l'anachronisme est trop visible. On décolla *Charles Stuart* l'an 1649, qui est l'époque où *Christine* étoit très-appliquée tant aux affaires de son Roïaume, qu'à l'étude des belles-Lettres. Et comment accorder le dicton de *Chevreau*, avec la réponse pleine d'indignation que *Christine* écrivit aussitôt après au fils de ce Roi infortuné, où elle abhorre & désaprouve hautement cette action d'un Parlement fanatique? Nous en donnerons l'extrait ci-dessous. Sentiment attribué à *Christine* sur la décollation de *Charles I.*

(‡) Il se plaignoit, dit *Chanut* (3) à tout le monde qu'on ne lui parloit à ses audiences que de Philosophie, de divertissemens & de Ballèts, sans lui dire ni oui, ni non, sur ce qu'il avoit proposé, & qu'on ne le prioit que d'avoir patience. *Whitlock* dit lui-même dans sa lettre à *Cromvel* en 1653. Nous deviendrons ici savans dans les langues en

(1) V. les Négoc. Secr. de la Paix de *Westph.* 1700. pag. 673.
T. II. pag. 2. 46. 66. 81.
(2) *Bernard* Nouv. de la Rép. des lettres Juin
(3) Mém. l. c. Tom. III. pag. 330. & *Rymeri* acta publ. Tom. IX. P. II. 258.

L'an 1653. envoïé pour s'assurer de l'amitié de la *Suède*. Il craignoit, que ce Roïaume ne se résolut à assister les *Roïalistes* en leur envoïant du secours du Port de *Gothembourg*, de la même maniére que la *France* avoit souvent secondé les *Ecossois* contre les *Anglois*. Le Roi *Charles II.* en avoit écrit à la Reine, comme aussi au Chancelier *Oxenstierna* (*). Un Historien louë grandement la réponse généreuse que *Christine* lui avoit faite là-dessus (†) (*a*), quoique l'intérêt d'État l'emportât peu après sur les sentimens, qu'elle lui avoit témoignés.

Cependant on fit languir l'Ambassadeur *Whitlock* qui se plaignoit, qu'il n'avançoit rien en ses négociations (*b*). Il disoit, que quoique les Ambassadeurs des autres Rois & des Princes, & entr'autres ceux de *France*, se fussent rendus auprès du Protecteur, pour rechercher son amitié, la *Suède* ne lui en avoit envoïé aucun, ni fait état de celui, qu'il avoit envoïé à la Cour de *Suède*... Néanmoins la Reine différoit de jour à autre de s'ex-

pli-

(*a*) Huber *Institut. Hist. Civ. Tom. III.* p. 563. 52 & 53. Parival *Hist. du Siècle Tom. II.* p. 226. Chanut *l. c. pag.* 322. 323 & 368.

(*b*) Hollandse Mercur. *ad ann.* 1654. *p.*

en parlant continuellement *François* & *Latin*: ce qui ne peut s'éviter toutes les fois que nous nous rencontrons avec des personnes d'ici. Le Chancelier parle bon Latin. La Reine ne parle que *François*, & Elle m'entend aussi bien quand je parle *François*, comme si je parlois *Suédois*.

(*) Voici cette lettre du Roi *Charles II.* au Chancelier *Oxenstierna*

„ *Carolus Mª. Britª. Princeps, Dux Coinubiæ & Albaniæ. Illmo. & Excellmo. D.*
„ *Axelio Oxenstiernæ, Comiti Sudermanniæ Australis, Baroni in Kymitho, &c. Sena-*
„ *tori regni, Sueciæ Cancellario &c. sal.*

„ *Illme Dne perquam fidelem & perdilectum nobis Consanguineum nostrum, Comitem*
„ *de* Bainceford *ad Seram Sueciæ Reginam, mandatis nostris instructum mittimus, eum in*
„ *finem ut quo in loco res Angliæ sitæ sunt, apud suam M. exponat, & nostro nomine au-*
„ *xilium, in bisce quibus circumsepti sumus angustiis, imploret, ut populi inhumana rebel-*
„ *lione ferocientis minas coërcere & consilia in Sermi Patris nostri coronam & caput inten-*
„ *tata, sua benigna interpositione dirimere dignetur, hanc insuper prædicto Consanguineo no-*
„ *stro provinciam demandavimus, ut Vestram conveniat Excellam & peramice roget, ut*
„ *qua valet ipsa apud Seram Reginam gratia, eadem uti velit in promovendis rebus quas*
„ *nostra vice à Mte sua petiturus est. Sic enim Excela Va meritis maxime condigna, &*
„ *ea conspicua virtute, singulari prudentia & humanitate præstabitis, quorum fama in toto*
„ *orbe Christiano percrebuit, & ubi sese grati animi nostri testimonia, exhibendi anso-*
„ *tulerit, vices rependet Excella Va ad omnia humanitatis officia paratus amicus*

Apud Hagam Comitis
XXIX. Januarii 1649. CAROLUS P.

(†) L'extrait de cette Réponse de *Christine* est rapporté par Mr. *Huber* en ces mêmes termes (1) „ *Perculit quam vehementissime animum nostrum & ineffabili dolore pectus nos-*
„ *trum adfecit tam tristis & funestus nuncius facinoris, inaudito prioribus seculis exemplo*
„ *commissi & illatarum Regi cruentarum manuum: cujus horrendi facti atrocitatem &c.*
„ *Nunc cum eo insolentiæ progressi sint, ut se Principis sui vitæ ad indignum plane modum*
„ *arbitros statuerint, viderint ipsi, quam iram Numinis divini & quas pœnas perpetratæ ca-*
„ *dis in se posterosque suos traxerint &c. &c.*

(1) *Huber* loco hic supra citato. La lettre au Chancelier est tirée de sa Bibliothèque.

pliquer avec lui : Elle vouloit auparavant voir plus clair dans la conduite de *Cromwel*, & ce que l'on s'en pouvoit promettre de certain. L'action qu'il venoit de faire, en caſſant le Parlement, ſans en établir un autre, & en ſe ſaiſiſſant de toute l'autorité ſouveraine, ſous le nom de *Protecteur*, diminuoit beaucoup de l'eſtime qu'elle avoit conçuë de lui & faiſoit ſoupçonner à la Reine, qu'il n'avoit pas toute la prudence qu'on lui attribuoit. Car il lui ſembloit manquer de jugement, en ſe déclarant ſitôt pour la Roïauté, à laquelle il paroiſſoit aſpirer, après ce qu'il avoit fait pour la rendre ſi odieuſe aux *Anglois*. Selon la Reine il auroit dû attendre quelques années & prendre mieux ſon tems. Car elle le tenoit très-mal établi : à quoi contribuoit fort la nouvelle alors arrivée en *Suéde*, que l'on avoit découvert une conſpiration contre la vie du Protecteur, & de-là Elle jugeoit, qu'il auroit bien de la peine à ſe maintenir dans ce haut dégré de puiſſance, où ſon ambition l'avoit élevé. Elle s'imaginoit à voir ſes différentes actions qu'il ne ſavoit pas bien ce qu'il vouloit, ni ſi la paix avec ſes voiſins lui étoit plus néceſſaire que la guerre. Elle prévoïoit de grandes difficultés dans l'éxécution du Traité qu'il avoit fait avec les *Hollandois* & ne pouvoit croire qu'il ſubſiſtât : deſorte, que *Chriſtine* ne faiſoit pas alors grand état du gouvernement actuel d'*Angleterre* (*). Malgré toutes ces conſidérations la face des affaires changea bientôt. *Cromwel*, ſecondé d'un bonheur particulier en toutes ſes entrepriſes, s'affermit de plus en plus dans ſon autorité, & *Whitlock* apuïant ſes diſcours ſur l'intérêt commun qui devoit porter la *Suède* & l'*Angleterre* à entretenir entr'elles une étroite amitié, vû le ſecours mutuel que ces deux Nations pouvoient ſe donner l'une à l'autre en cas de beſoin, fit tant par ſes rémontrances, que le Traité ſe conclut l'onziéme d'Avril 1654. La Reine lui déclarant elle-même le plaiſir qu'elle avoit que ce

L'an 1653.

Chriſtine conclût un Traité avec Cromwel.

(*) *Gregorio Leti* dans la vie de *Cromwel* dit (1) : que le principal motif de l'Ambaſſade de *Whitlock* étoit, que la Reine lui avoit fait eſpérer qu'elle emploïeroit tous ſes ſoins pour porter la *France* à entrer dans une ligue avec la *Suède* & l'*Angleterre*, afin de s'oppoſer à celle qui ſe négocioit entre l'*Eſpagne*, le *Dannemarck* & la *Hollande*. Mais que comme *Chriſtine* avoit déja pris la réſolution de renoncer à la Couronne & de ſe faire Catholique, & que le Roi d'*Eſpagne* ménageoit toute cette affaire, il étoit aiſé à penſer, qu'elle ne voulût rien faire qui pût être à ſon préjudice. Mr. *Leti* ajoute, que par cette conſidération elle s'étoit attachée à blâmer *Cromwel* & à le rendre par-tout odieux, autant qu'elle avoit auparavant donné de louange à la valeur & à la ſage conduite du Protecteur. Mais que *Cromwel* en avoit paru ſi irrité contre la *Suède*, qu'il avoit réſolu de rapeller ſon Ambaſſadeur pour déclarer la guerre à ce Roïaume. Mr. *Leti* donne ici carrière à pluſieurs autres réfléxions pareilles & raiſonne à perte de vûë, ſans parler du Traité d'alliance qui fut conclu entre la *Suède* & l'*Angleterre*, même avant l'abdication de *Chriſtine* & qu'aparemment il ignoroit. Car s'il ne l'eut pas ignoré, il auroit pû s'épargner la peine de dire, que *Cromwel* étoit ſur le point de déclarer la guerre à la *Suède*, lui, qui étoit en ce tems-là fort embaraſſé de lui-même, étant en outre en guerre ouverte avec la *Hollande*, & guères bien avec ſes autres voiſins.

Raiſonnemens peu juſtes de Mr. Leti.

(1) Tom. III. pag. 215. &c. on n'a qu'à lire les rapports que *Whitlock* fit à *Cromwel* de ſa négociation en *Suéde* pour voir la bévûë de *Leti*. v. *Rymeri* acta publ. T. IX. P. II. p. 258-266 268. 279-281.

L'an 1653. ce Traité d'alliance eut ſorti ſon effet & que ſon Succeſſeur la reſſéreroit encore plus (*). Cela ſe vérifia auſſi dans la ſuite par l'alliance que *Charles-Guſtave* fit le 17. Juillet 1656. Mais à ce qu'en dit un Hiſtorien (*a*), toutes les Puiſſances en furent allarmées, parce qu'on croïoit que l'intention de ces deux Potentats étoit de partager enſemble, avec le commerce, les commodités & les richeſſes, & de ſe rendre les arbitres des autres Etats de l'*Europe*. Car l'un étant reconnu pour Chef des Proteſtans, & l'autre étant Protecteur non ſeulement de l'*Angleterre* mais encore du Calviniſme, ils prétendoient, diſoit-on, ſous prétexte de Religion, partager entr'eux l'empire de preſque toute l'*Europe*. Quoiqu'il en ſoit, la *France* fut une des prémières à en prendre ombrage & ſe hâta de conclure de-même ſon Traité avec *Cromwel*.

La ſuite de celui avec la *Suède*, fut (*b*), que tout les *Anglois* Roïaliſtes, qui s'étoient réfugiés à *Gothembourg*, s'en allérent les uns en *Allemagne*, les autres en *Pologne*, bien fâchés du bon ſuccès des négociations de *Whitlock*. Les Miniſtres de *Danemarck* & de *Hollande* n'en étoient pas non plus contens. Mais celui de tous qui avoit raiſon d'en être le moins ſatisfait, étoit le Sr. *Balandin*, Miniſtre de *Charles II.* Roi d'*Angleterre*, qui s'étoit réfugié en *France* & en *Hollande*. Il ne rapporta de *Suède* que des complimens pareils à ceux qu'il reçut de preſque toutes les Cours de l'*Europe*, où la réputation de *Cromwel* l'avoit emporté ſur toutes les autres conſidérations (†). Voici

(*a*) Larrey *Hiſt. de* Louis *XIV. Tom. II. p.* 508. & Nani *ibidem citatus*, & Burnet *Mem. de ſon tems T. I. p.* 162. 163.

(*b*) Pufend. *de R. S. Lib. XXV.* §. 44. *&c. it. Lib. XXVI.* §. 1. & 2. Parival *l. c. Tom. II. p.* 228. & Rymeri *acta publ. T. IX. P. II. p.* 288.

(*) La harangue latine que l'Ambaſſadeur *Whitlock* fit à *Chriſtine* à ſon Audience de congé, exprime la joïe qu'il reſſentoit de la réuſſite de ſa négociation. Il dit entr'autres choſes (1) „ *Non noſtræ opis eſt, ſed Celſitudinis ſuæ Domini Protectoris erit grates* „ *retribuere, qui benevolentiam ſibi Reipublicæque, cui præeſt ille Caput, exhibitam ac-* „ *cipiet, quicquid Miniſtro ſuo bonoris contulerit Majeſtas Veſtra, ut & prudentiſſimi à* „ *conſiliis Majeſtatis Veſtræ viri. Ex mirabili Veſtro judicio, Sereniſſima Regina, pu-* „ *blicæ utilitatis, ex ſtudio promovendi quod intereſt veſtrûm vicinorumque ſtatum, & ex* „ *particulari erga Dominum meum animo evenit, quod negotium mihi in mandatis à ſereniſ-* „ *ſima ſua Celſitudine tam feliciter ſucceſſerit, ut Deo auſpice, ſolidum inde fundamen ma-* „ *gnæ ac celeberrimæ utriuſque Nationis commodo fore confidam. Id mihi jam nunc unicum* „ *reliquum eſt, veniam delictis ut deprecer, ſi quæ invitus commiſerim, & ut per Maje-* „ *ſtatem Veſtram liceat mihi tandem in Angliam redire, fidemque ut faciam, gratiſſima* „ *beneficiorum Veſtrorum omnium recordatione, nemini Majeſtatis Veſtræ honorem magis* „ *cordi eſſe quam mihimet &c.*

(†) Mr. *Larrey* dit à ce ſujèt dans ſon Hiſt. d'*Angl.* T. IV. p. 354. Le Cardinal *Mazarin* envoïa ſon Neveu *Mancini* en ce tems-là à *Cromwel*, & lui écrivit entr'autres „ que n'aïant point de perſonne qui lui fut plus chère que ſon Neveu, il le lui en- „ voïoit pour faire connoître à tout le monde l'eſtime qu'il faiſoit du mérite extraor- „ dinaire de Son Alteſſe: ". Le Protecteur lui fit de riches préſens & c'eſt de cette manière que *Cromwel* & *Mazarin* s'honorèrent réciproquement, ou que ces deux fins Poli-

(1) V. *Hol. Mercur.* ad ann. 1654. pag. 10. 29. 52. & 57.

Voici la lettre de récréance que la Reine *Chriſtine* lui donna pour ſon Maitre. On la trouvera fort méſurée à la ſituation des affaires générales de ce tems-là. L'an 1633.

MOnſieur mon Frère. Le Chevalier de Balandin *m'a rendu la vôtre que vous avez pris la peine de m'écrire, & m'a propoſé la commiſſion dont vous l'avez chargé. Il a agi en tout en homme d'honneur & a témoigné autant de fidélité & de zéle pour votre ſervice, que vous en pouviez ſouhaiter de lui. Je lui dois ce témoignage, afin que vous ne lui imputiez point le mauvais ſuccès de ſa négociation. C'eſt l'injure du tems qui rend vos maux incurables, & je m'eſtime malheureuſe de n'être pas en état d'y pouvoir apporter aucun remède. Vous aurez ſans doute la bonté de ſouffrir que vos amis aïent ſoin de leurs intérêts, lorſqu'ils ſe jugent inutiles aux vôtres. Je vous avouë avec regrèt que je le ſuis plus que perſonne, & que je ne puis conſentir aux propoſitions que vous me faites, ſans préjudicier au bien d'un Etat, dont les intérêts me doivent être chers par-deſſus toute autre conſidération. Je ſouhaite que le tems, qui apporte des remèdes à tous les maux, finiſſe vos adverſités, & qu'il me faſſe naître des occaſions de les ſoulager, ſans contrevenir aux obligations, qui ſeules peuvent tout ſur moi, je ſuis*

Votre très-affectionnée Sœur

CHRISTINE.

Les Miniſtres de l'*Empereur* & d'*Eſpagne* bien vûs de *Chriſtine*.

De tous les Miniſtres étrangers qui étoient à la Cour de *Chriſtine*, il n'y en avoit point qui fuſſent alors plus gracieuſés que celui de l'Empereur Mr. le Comte *Montecuculi* & Mr. *Pimentelli*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*. Le prémier étoit conſidéré de la Reine par les bons offices du ſecond, & l'un & l'autre étoient liés d'amitié perſonnelle, comme les deux Maiſons d'*Autriche* & d'*Eſpagne* l'étoient de ſang & d'intérêt contre celle de *Bourbon*. C'étoit auſſi par les inſinuations de *Pimentelli* que *Chriſtine* avoit appuié l'Empereur *Ferdinand III.* auprès des Electeurs de l'Empire pour faire déclarer ſon fils *Fer-*

Politiques prenoient plaiſir de s'entretromper. Tous deux habiles, tous deux heureux, il ſeroit mal aiſé de dire, qui eut pris l'aſcendant dans la ſuite, ſi la mort de *Cromwel* n'eut pas mis le Cardinal à couvert d'une dangereuſe concurrence: que *Richelieu* craignoit plus que la peſte & c'eſt à cet égard que *Pufendorf* dit (hiſt. *Brandenb.* Libr. X. §. 28) *Cromwellus Mazarino impenſius Cacodæmone reformidatus* (1).

(1) Voïez *Clarendon* hiſt. de Rebellion T. V. p. 479.

L'an 1640.

Ferdinand IV. Roi des Romains, (a) (*) & pour faire voir combien elle étoit portée pour *Montecuculi*, elle l'honnora de l'Ordre de ſa Chevallerie d'AMARANTE qui lui fut donné avec beaucoup de cérémonie. Et à cette occaſion nous croïons qu'on ne ſera pas faché de voir comment cet ordre fut inſtitué, & les cérémonies qui s'y obſervérent.

L'Ordre d'*Amarante* inſtitué par *Chriſtine*.

L'Ordre de l'*Amarante* (†), diſent les Ecrivains (b), fut inſtitué par la Reine

(a) Négociat. Secret. *l. c. T. III. p.* 552. & 614.

(b) *V.* Hiſt. des Ordres *Monaſt. Relig. & Milit. T. VIII. p.* 297. Hiſt. des Ordr. Mil. *ou des Cheval. Tom. IV. p.* 263. *&c.* Chanut *Mém. T. III. p.* 315. 453. *&c.*, P. Honoré *Diſſert. ſur. la Cheval. p.* 278. Gryphius *von geiſtl. u Weltl. Orden. p.* 351. *&c.* Tentzel *Mon. Unterred.* 1705. *p.* 431. *&c.*

(*) La lettre que *Chriſtine* écrivit là-deſſus aux Electeurs eſt datée du 23 Avril 1653. (1). Elle s'y ſert de ces expreſſions: „ *Quod ſi memoria revocamus & ob oculos ponimus, imperium Romano-Germanicum aliquot jam ſeculis ab inclita* Auſtriaca *domo, eaque longa ſerie progeneratis Imperatoribus laudabiliter adminiſtratum floruiſſe &c.*.... Mr. *Ludolphe* fait là-deſſus cette remarque (2) qu'on étoit étonné que *Chriſtine* ſe fut expliquée en des termes ſi favorables à la Maiſon d'*Autriche*, & Mr. *Boreel* Miniſtre de *Hollande* alors à la Cour de *France* dit au Grand Penſionaire *de Witt*: (3) „ que la „ *France* s'étoit flatée ci-devant d'empêcher les fils de l'Empereur d'être élu Rois des „ *Romains*, fondée ſur ce que la Reine de *Suède* vouloit auſſi s'y oppoſer, mais qu'on „ avoit vû avec étonnement, que cette Reine avoit été la prémière à pouſſer & à favoriſer cette élection. Il y a ici, ajouta-t-il, quelques perſonnes qui prétendent ſavoir que l'Empereur a ſçu changer en ſa faveur les diſpoſitions de cette Reine, en „ l'aſſurant, qu'il ne s'oppoſeroit pas, ſi elle entreprenoit de réduire *Brême* ſous „ ſon obéiſſance —. Ce qui ſeroit dangereux pour la *Hollande*. Cet appui de *Chriſtine* en faveur du Roi des *Romains* eſt plûtôt dû aux Inſinuations de *Pimentelli* & de „ *Montecuculi*, qui en ce tems là faiſoient accroire à *Chriſtine* qu'elle épouſeroit le fils „ de l'Empereur & deviendroit par-là Impératrice. On n'a qu'à lire toute cette trame „ dans la dépêche du S. *Whiſtler* à *Cromwel*, dans *Rymeri Fœdera & Acta Anglic. T.* IX. P. II. pag. 284.

V. l'Appendice num. XLII.

(†) Quant au nom d'*Amarante* que *Chriſtine* donna à cet Ordre, on l'a dérivé du mot Grec d'une fleur appellée ainſi, parce qu'elle ne ſe flétrit pas, mais reſte toûjours en vigueur. C'eſt par cette raiſon que *Columelle* l'a appellé immortelle *immortales Amaranti* (4). Cependant le célèbre Mr. *Gram* m'en écrivit de *Coppenhague* peu avant ſa mort (5) en ces termes: „ il faut que je vous communique une penſée ou conjecture, vraie „ ou fauſſe, qui m'eſt autrefois tombée dans l'eſprit, & dont je n'ai point encore pû „ me défaire entièrement. Je ſais fort bien, que tous les Auteurs, qui en parlent, „ le dérivent du nom d'*Amarante*, que la Reine avoit elle-même porté dans une Paſto„ rale repréſentée peu de jours avant qu'elle inſtituât l'ordre. Si on l'a pris de quelque fable de l'ancienne Mythologie, ou des Romans, comme de l'*Aſtrée*, d'*Orſi* „ & ſemblables, ce qui peut fort bien être, puiſque 'Αμάραντος eſt un nom Grec & ſignifie *immarceſſible*, & ſi de tels éxemples ſe rencontrent, je n'aurai pas le mot à dire. Mais ſuppoſé, que ce nom fut alors inventé pour le théatre de *Stockholm*, ne me „ ſera-t-il pas permis de ſoupçonner qu'il renferme un autre miſtère caché, & qu'on „ a voulu honorer par-là, la petite ville d'*Amarante* en *Portugal*, vû que c'étoit de là „ que Don *Pimentel* ou ſes Ancêtres tiroient leur origine? Mais je puis fort bien me „ tromper & de telles coincidences ne ſont pas ſi rares, qu'elles doivent faire illuſion „ aux gens un peu verſés dans les Belles-lettres & dans l'Hiſtoire.

D'où l'Ordre de l'*Amarante* fut ainſi nommé.

Feu

(1) *Lunig* lit. Procerum Europ. pag. 497. & 501.
(2) Dans ſa *Schaub.* ad h. ann. p. 322.
(3) Lettres & Négoc. de *Witt* Tom. I p. 221.
(4) V. Ménage Dictionaire Etymol. art. *Amarante* & Merc. de Fr. Déc. 1749. 1. vol p. 149. item *Cur. Blicher u. Staats Cab.* l. c. §. XVI. p. 84.
(5) Sa lettre eſt datée du 10. Févr. 1748. & il mourut le 19. du même mois.

Reine *Chriſtine* un an avant qu'elle abdicât (*). Il y avoit alors une coûtume établie en *Suède* de faire tous les ans une fête que l'on nomme *Wirthſchafft* (†), c'eſt à dire une aſſemblée honnête, où il y a toute ſorte de divertiſſemens & de jeux. Ces ſortes d'aſſemblées ſont compoſées d'un certain nombre de perſonnes qualifiées qui ſe déguiſent, & cette fête commence ordinairement le ſoir & ne finit qu'au jour. Le jour des Rois (‡) aïant L'an 1652.

Feu Mr. *Grom* a bien fait d'ajouter ici *qu'il peut ſe tromper*. Il y a toute apparence qu'il l'a fait. Car les Savans de *Suède* ſont d'accord (1) que l'Ordre d'*Amarante* fut inſtitué par *Chriſtine* l'an 1651. & le Sr. *Whiſtler* dit poſitivement dans ſa lettre au Protecteur *Cromwel*, que *Chriſtine* aïant repréſenté dans une Comédie le role de la *Bergere Amarante*, dans la chanſon paſtorale de laquelle il y avoit *Viva Amaranta*, la fantaiſie lui prit d'inſtituer ſon Ordre ſous ce nom d'*Amarante*. Cela poſé comme de fait, il ne ſe peut pas qu'il y ait là quelque rapport avec le nom & la famille de *Pimentelli*, qui ne vint en *Suède* que l'année ſuivante 1652, comme nous le prouverons bientôt par une lettre de *Chriſtine* même, & ainſi *Grypbius*, *Ebert* & *Zeilerus* ſe trompent de même, l'un prétendant que cet Ordre fut inſtitué l'an 1645. & l'autre l'an 1653. (2).

(*) Mr. *Chanut* rapporte, (3) que la Reine avoit eu déja en 1647. la penſée d'établir un Ordre, mais qu'elle n'avoit pas voulu l'attacher à la Religion. C'aura apparemment été l'Ordre du *Parnaſſe*, que lorſqu'elle étoit plus adonnée à l'étude, elle avoit eu deſſein d'inſtituer. Le Sr. *Whiſtler* en parle dans la même lettre au Protecteur *Cromwel*. Mais *Chanut* dit qu'il n'étoit pas bien facile d'en établir aucun ſans ce fondement, ni ſans un rapport à la Religion & des cérémonies attachées au culte de Dieu: qu'autrement ce ſeroit plûtôt une galanterie de Cour, ou un jeu d'enfant, qu'un Ordre. Ce ſera pour cette même raiſon qu'elle aura renoncé à l'idée qu'elle avoit d'inſtituer un autre Ordre ſous le nom de *Parnaſſe*, que le Sr. *Whiſtler*, Miniſtre de *Cromwel* à la Cour de *Suède*, lui aprend que la Reine avoit deſſein d'y introduire.

On trouve dans les Actes de *Palmſköld* (4) que *Chriſtine* avoit propoſé au Sénat de *Suède* qu'elle vouloit inſtituer un Ordre ſous le nom de *Jéſus*: mais qu'elle y penſeroit encore & que deux ans après, ſavoir 1650. il avoit été réſolu dans le Sénat, que l'Ordre porteroit le nom de *Chriſtine*, en mémoire de ſon Inſtitutrice, que d'un côté ſe trouveroit le nom d'*Immanuel* au milieu d'une Croix blanche, entourée du Soleil & de l'autre côté le nom de la Reine exprimé par un double C. au milieu de la Croix. V. La Lettre de *Whiſtler* l. c. dans l'appendice.

On ne trouve pas que cet Ordre ait eu lieu. Mais l'an 1650. *Charles-Guſtave* Succeſſeur de *Chriſtine* établit l'Ordre du ſacré Nom de *Jéſus*, & comme il eſt dit dans les ſtatuts mêmes, il le fit en reconnoiſſance pour la Reine qui lui avoit cedé la Couronne de *Suède*. La guerre avec la *Pologne* & ſa mort qui arriva quatre ans après, en empêcha, ſelon toute apparence, l'établiſſement dans les formes. Cependant nous donnerons le réglement & les ſtatuts, tels qu'ils ſe trouvent dans les *Palmsköldiana*: d'où ils ont été nouvellement publiés par Mr. *Roſenſtierna* de Ordin. Equeſtr. Suec. in Append. N. IV. L'Ordre de Jéſus inſtitué par *Charles-Guſtave*. V. l'Append. num. XLIII.

(†) Le mot *Wirthſchaft* ou *Wärdskap* eſt *Suédois* & *Allemand*, & compoſé de deux qui ſignifient *Compagnie de l'Hôte* ou *Fête de l'Hôtellerie*. On peut en lire la deſcription dans le Mercure galant (5).

(‡) Le P. *Honoré* auſſi bien que Mr. *Elie Aſhmole* ſe trompent donc ſur l'année de l'inſtitution de cet Ordre (6) l'un diſant qu'elle ſe fit vers l'an 1640. & l'autre vers 1645. Mr. le Profeſſeur *Lagerlöf* & Mr. d'*Adlerfeldt* qui l'ont auſſi remarqué, diſent après Mr. *Brenner* (7) que l'Ordre d'*Amarante* a été inſtitué l'an 1651. comme nous venons de le dire ci-deſſus.

(1) V. *Lagerlöf* & *Adlerfelt* de Ordinibus Equeſtr. p. 67. & *Brenner* ib. item Suecia ant. & Hod. par le Comte *Dalberg* où l'année de l'inſtitution 1651. eſt expreſſement marquée dans l'empreinte.

(2) *Gryphius* l. c. p. 351. &c. *Eberts* Gel: Frauenz. p. 91. *Zeilers* hiſt. Handb. P. II. p. 338.

(3) Mém. T. I. p. 213. & *Whiſtler* dans les Acta publ: Angl: de *Rymer* T. IX. P. II. p. 284.

(4) *Palmsk.* ad ann. 1648. p. 539 & ad ann. 1650. p. 551.

(5) Du mois de *May* 1679. pag. 75-77. it. Merc. de *France* l. c. pag. 150.

(6) Dans ſes Diſſ. ſur la Chevalerie pag. 271.

(7) Diſquiſitio de Ordinib. Equeſtr. Sueciæ p. 67.

L'an 1652. aïant été choiſi par la Reine *Chriſtine* pour ce divertiſſement, au lieu du *Wirthſchafft* qui ſembla trop commun à cette Princeſſe, elle voulût imiter le feſtin des Dieux, ordonnant pour cet effet aux Seigneurs & aux Dames de ſa Cour de paroître ſous des habits qui repréſentaſſent les fauſſes Divinités. Les tables furent couvertes avec beaucoup de magnificence. Elles étoient ſervies par des jeunes perſonnes vêtuës en *Bergers* & en *Nymphes*, & ſelon ce qui ſe pratiquoit en pareilles Cérémonies, la Reine prit le nom d'*Amarante*. C'eſt-à-dire Immortelle. Le divertiſſement dura juſqu'au lendemain matin, que cette Princeſſe changeant tout d'un coup d'habits, commanda aux Seigneurs & aux Dames de la compagnie de quitter auſſi les ornemens de leurs fauſſes Divinités, & ce fut pour lors qu'elle inſtitua l'Ordre de l'*Amarante*, donnant à ceux qui étoient préſens une chiffre de Diamans compoſés de deux A renverſés ainſi l'un dans l'autre

au milieu d'une Couronne de laurier, entourée d'un rouleau, ſur lequel il y avoit en écrit ces paroles DOLCE NELLA MEMORIA (*). Il y avoit quinze Chevaliers & autant de Dames (†), qui avec la Reine faiſoient le nombre de Trente & un, (‡) & ceux qui avoient été ainſi honorés de cet-

(*) Le P. *Honoré* ſe méprend, comme nous le verrons ci-après, quand il dit qu'on liſoit ſur le ruban ces paroles *Dolce nella Speranza*.

(†) Le Sr. *Picques* ou *Vauciennes* compilateur des Mémoires de *Chanut* ſe trompe auſſi en diſant: (1) qu'il n'y avoit point eu dans cet Ordre de perſonnes du ſexe que *Chriſtine*. Le P. *Honoré* eſt là-deſſus contre lui (2).

(‡) Le Sr. *Picques* aſſure que Mr. *Pimentelli* avoit été fait le prémier Chevalier après le

(1) Mém. l. c. pag. 232.

(2) Son Hiſt. des Ordres T. IV. p. 265.

cette *Amarante*, avoient le privilége de manger tous les ſamedis avec cette Princeſſe dans une Maiſon de plaiſance à un des fauxbourgs de *Stockholm*. L'an 1651.

Les cérémonies de cette inſtitution ſe firent de cette manière (*a*): la Reine s'étant aſſiſe ſur un Trône fit aprocher d'elle les Chevaliers qui avoient été choiſis pour recevoir cet Ordre, accompagnés de leurs Parains. Lorſqu'ils ſe furent aprochés du Trône & mis à genoux, elle leur prit la main tour à tour, & leur fit faire ſerment qu'ils lui ſeroient fidéles & qu'ils ſoutiendroient ſes intérêts. Enſuite elle leur mit à chacun un manteau d'Armoiſin, avec la marque de l'Ordre, enrichie d'or & de pierreries. C'étoit une Guirlande de laurier entourée d'un ruban ſur lequel on liſoit ces paroles: DOLCE NELLA MEMORIA au dedans de cette guirlande il y avoit deux A. l'un dans l'autre travaillés en or & enrichis de Diamans. Outre cela elle leur donna à chacun un joïeau d'or & de Diamans pour le porter pendant au cou, avec un ruban cramoiſi au bleu, & enſuite les Chevaliers prirent congé & ſe retirèrent. &c. Le Sr. *Picques*, ajoute, qu'on donna aux Novices un papier, où étoient les Conſtitutions de l'Ordre & le ſerment qu'ils devoient faire, qu'ils lurent à haute voix & enſuite prêtérent ſerment entre les mains de Sa Majeſté, ſavoir, que les Chevaliers d'*Amarante* qui ne ſont point mariés, quand ils reçoivent l'Ordre, demeureroient toûjours garçons, & que ceux qui ont des femmes venant à être veufs, n'en prendroient point d'autres (*).

Pour

(*a*) P. Honoré *l. c. Tom. IV. p.* 263. Chanut *l. c. p.* 315.

la Reine, qui avoit auſſi envoïé cet Ordre au Comte de *Ribolledo*, Miniſtre d'*Eſpagne*, réſidant à *Coppenbague* (1). Les différens Auteurs qui en ont écrit, (2) comptent parmi les prémiers Chevaliers *Uladiſlas* Roi de *Pologne*, *Charles-Guſtave*, qui devint après Roi de *Suède*, ſon frère le Duc *Adolphe-Jean*. *Jean-George*, Electeur de *Saxe*, le Prince *Fréderic*, Lantgrave de *Heſſe*: outre d'autres Princes d'*Allemagne*, les Comtes *de la Gardie*, *Wittemberg*, *Douglas*, *Dohna*, *Tott*, *Schleppenbach*, le Felt-Maréchal *von der Linden*, *Stenbergen*, les Comtes *Caprara*, Mrs. *Strozzi*, *Baltſtrode*, *Whitlock*, *Moroſini*, Don *Cueva* &c.

(*) Voici un Poëme latin qui fut fait alors au ſujèt de cet Ordre:

„ *Quid tibi cum flammis, flammasque imitante colore*
„ *Ordo? cui nomen Magna* Amaranta *dedit?*
„ *Non ſatis eſt tantum quod nomen pectore geſtas?*
„ *Hinc ſatis eſt famam nominis ire tui:*
„ *At flammas remove, nunquam bene fiditur igni*
„ *Mille necis cauſas, mille doloris habet.*
„ *Nec quia ſunt divæ, quæ fers, inſignia minus*
„ *Tuta fore, in mediis ignibus illa puta.*
„ *Omnia flamma vorat, nulli eſt innoxius ignis*
„ *Non parcit magnis ille vel illa Deis.*
„ *Arſerunt flammis fatalia mœnia Trojæ*
„ *Et tamen auctores illa habuere Deos.*
„ *At bene quod veſter flammis melioribus ignis*
„ *Ardet, nec quidquam cur timeatur habet.*
„ *Nempe illi Auguſtæ eſt pectus ſua ſphæra locuſque*
„ *In proprio lædunt nulla elementa loco.*

„ *In*

(1) *l. c.* T III. p. 232 & 316. cfr. pag. 453. Mſc. ad Comitem *Dalberg* de Ordinibus Equeſtr.
(2) *Honoré* l. c. *Aſhmole* l. c. *Oernbielm* Epiſt. Sueciæ.

L'an. 1651.

Empreſſement de *Chriſtine* pour Mr. *Pimentelli*.

Pour revenir maintenant à Mr. *Pimentelli* & à la faveur dont il jouiſſoit auprès de *Chriſtine*, nous produirons ici une lettre de cette Reine du 14 d'Août 1652 au Chancelier *Oxenſtierna*, laquelle en marquant le tems de l'arrivée de cet Ambaſſadeur d'*Eſpagne* à *Stockholm*, fait voir auſſi l'empreſſement de *Chriſtine* à le bien recevoir (*). Mais nous ne ſavons rien du malheur dont elle y parle, en quoi il conſiſtoit, & quel en étoit le ſujèt. Voici la lettre:

Ulffund den 14 Aug. 1652.

HOgtärade Herr Riks Cantzler. J hafwe giort mycket wäl at j mig hafwen aviſerat om den Spaniska Ambaſſadeurens eller Utskickades ankomſt, ſå wäl ſom om Suea Marskens död. Det är mig af alt mit hierta ledt at iag en ſå eſtimable wän förlorat hafwer: men efter det Gud ſå har behagat, ſå önskar iag af alt mit hierta at Gud af nåde wille conſervera Ricks Cantzlern och andra fler, af hwilka iag någon liſa ibland förhåppas uti mina ſtora beſwär. Hwad Pimentello anbelangar, ſå recommenderar iag

Ulffund ce 14 Août 1652.

Très-honnoré Sieur Chancelier. Vous avez fort bien fait de m'avoir averti de l'arrivée de l'Ambaſſadeur ou de l'Envoïé d'*Eſpagne*, comme auſſi de la mort du Feltmaréchal. Je ſuis touchée au fond du cœur d'avoir perdu un Ami ſi eſtimable: mais puis qu'il a ainſi plû au bon Dieu, je ſouhaite de toute mon ame qu'il lui plaiſe de vous conſerver, vous Mr. le Chancelier, & les autres, qui me ſont de quelque ſoulagement dans mes grands travaux. Pour ce qui regarde *Pimentello*, je vous recommande fortement ſa réception: faites lui rendre tous les honneurs que vous

jugez

„ *Hic & flamma pia eſt, mollique innoxia tactu*
„ *Hic omnis tellus pondere & unda carent.*
„ *Quid ni coeleſtes vero vos nomine flammas*
„ *Auguſtæ quibus eſt pectus origo, vocem?*
„ *Multum habet illa poli, ſi ſolem & ſidera quæris*
„ *Illius in vultu Phœbus & aſtra micant.*
„ *Cedite Mortales cœleſtibus ignibus ignes*
„ *Si lux plus tenebris vitaque morte valet.*
„ *Mortales ignes, tenebræque & nox nigra ſequantur*
„ *At tua, Magne Ordo, flamma perennis erit:*
„ *Scilicet in tenebras nunquam reditura priores*
„ *Nominis & fama lux erit illa Tui.*
„ *Omen ineſt votis*, Amaranta *eſt muneris Auctor*
„ *Evenſent cauſſis omnia digna ſuis.*

(*) A ſon entrée publique le caroſſe de *Pimentel* ſuivit immédiatement celui de la Reine. Mais, dit Mr. *Wicquefort*, dans ſon Ambaſſadeur. Liv. I. Sect. V. pag. 60. Les Sénateurs y proteſtèrent & dirent qu'ils ne le ſouffroient que par obéïſſance, qu'ils vouloient bien avoir pour la volonté abſoluë de leur Reine.

iag Ederbans reception på det högſta. Låter bonom ske al den ära ſom j kunne judicera bonom med skäl kan tilkomma. Jag är ock til freds med al den diſpoſition ſom j allaredo giordt hafwen; om bans logering hafwe J ock wäl anſtalt giordt ſå godt ſåſom j bäſt kunna. Jag wille giärna skrifwa bärom och andra Saker Eder particularius mit ſentiment: men min oförmodeliga olycka hindrar mig at jag icke kan gifwa Eder den tjd ſom Jag skulle wilia därtil emploiera. Jag håppas at begifwa mig om måndag bittigt härifrån och hem igen. Jag bar bär ſedt ſå ſtor yncka, at iag har haft behof al min conſtance til at intet troublera mig. Gudwet hwad här wil blifwa af; dock ske bans willia i alt. Mera kan iag intet skrifwa. När Gud wil jag kommer hem, skal jag alt referera. Farer wäl. Jag är och blifwer Eder altid

Affectionerade.

CHRISTINA.

jugez lui appartenir. Je ſuis contente de la diſpoſition, que vous avez déja faite pour cela. Vous réglerez ſon logement le mieux que faire ſe pourra. Je vous en dirois mon ſentiment, comme auſſi d'autres affaires; mais un malheur inopiné m'empêche d'y donner le tems, que je voudrois y emploïer. J'eſpére de pouvoir m'en aller d'ici lundi matin. Rien de plus triſte que d'avoir été ici préſent & il m'a falu toute ma conſtance pour ne pas me troubler. Dieu ſait ce qu'il en ſera: mais ſa volonté ſoit faite en tout. Je ne puis plus écrire. Quand je ſerai de retour, je rapporterai tout de bouche. Adieu, Je ſuis & ſerai toûjours

L'an. 1652.

Votre affectionnée

CHRISTINE.

Un auteur rapporte (*a*) que le Sr. *Pimentelli* ſe ſervit d'un ſtratagême pour s'introduire dans les bonnes graces de *Chriſtine*. Savoir, que ſe préſentant à la prémière audience devant la Reine, qui étoit aſſiſe ſur le Trône, il ſe retira auſſitôt avec une profonde révérence ſans lui dire le mot, & que le lendemain il demanda une autre audience & tint à la Reine un diſcours bien flateur & très-étudié. Sur quoi *Chriſtine* lui aïant demandé la raiſon pourquoi il s'étoit retiré la prémière fois ſans lui parler? Il lui répondit: qu'il avoit été ſi frappé de l'éclat de Sa Majeſté, qu'il lui avoit falu tout ce tems pour ſe remettre & prendre courage pour oſer paroitre devant elle. Cet auteur ajoute: que comme cette réponſe avoit extrêmement flatté la Reine, elle l'avoit auſſitôt pris en affection plus qu'aucun autre Miniſtre

De quelle manière s'y prit *Pimentelli* pour gagner l'affection de la Reine.

(*a*) *Dans les Staats-Geſch.* von Riga *und* Liefland *pag.* 24.

L'an 1652. des Cours étrangéres (*). Cela s'accorde aſſez avec ce qu'un autre Ecrivain dit au ſujèt de *Pimentelli* (a) qu'il connût d'abord le génie de *Chriſtine* & entra aiſément dans ſa confidence: qu'il démêla que la nouveauté avoit de puiſſans charmes pour elle: Que de cette foule d'étrangers qu'elle attiroit à ſa Cour, le dernier venu étoit le plus favoriſé: Enfin qu'il gagna ſi bien ſes bonnes graces qu'il étoit informé par elle des choſes les plus ſecrètes & qu'elle devoit le moins lui dire. Le Sr. *Picques* en parle de même (b); mais les particularités qu'il en donne ſont ſujettes à caution, comme ſorties de la plume d'un Miniſtre, dont la Cour étoit alors en guerre ouverte avec l'*Eſpagne*, & qui étoit faché que *Chriſtine* ne témoignât plus tant d'attachement pour la *France* que par le paſſé. Il regarde la déclaration de la Reine contre le *Portugal* (qui ſe fit au mois de Mai 1654) comme l'époque, où il avoit trouvé la Reine fort changée à l'égard de la *France*. Il l'accuſe d'être devenûe entiérement partiale pour les *Eſpagnols* & l'Empereur, juſqu'à leur avoir voulu ſacrifier ſes propres Etats & la réputation même de la Couronne de *Suède*: Qu'elle avoit voulû faire la guerre au gré des *Eſpagnols*: Qu'elle s'étoit laiſſée ſéduire par les artifices de *Pimentel*, qui avoit trouvé moïen de faire ſortir de *Suède* le Cabinèt de *Prague* (†) qui leur avoit coûté tant

Chriſtine plus portée pour l'*Eſpagne* que pour la *France*, dont la *France* s'inquiète beaucoup.

Le Cabinèt de *Prague*.

(a) *Voïage* d'Eſpagne *Tom. II. p.* 9. *&c.* 370. 372. 408 *&* 438. *cfr.* Wicquef. *Hiſt. des Prov. Un. ad b. a. p.* 413. *&c.*

(b) Chanut *l. c. p.* 242. 250. 352. 365.

(*) Le Mr. *Chanut* ſçut uſer d'une autre adreſſe pour s'inſinuer dans les bonnes graces de *Chriſtine*. Car dans la prémière Audience qu'il prit de la Reine en qualité d'Ambaſſadeur, elle le voulut obliger à ſe couvrir & l'en preſſa. Il dit, qu'il ne feroit point de difficulté de ſe couvrir, quand il ne ſeroit que pour faire voir que le Roi de *France* vouloit bien entretenir un Miniſtre du prémier rang auprès de Sa Majeſté: Mais que le Roi ſon Maitre, étoit un Prince ſi civil & ſi bien élevé, que ſans doute il ne voudroit pas ſe couvrir lui-même, s'il avoit l'honneur de parler à la Reine, c'eſt-à-dire, à la Princeſſe du monde qui méritoit de plus d'être ſervie & révérée, & ainſi qu'elle lui permettroit de demeurer dans le reſpect (1).

(†) Mr. de la *Motraye* dit là-deſſus (2): *Königsmark* remporta du palais Impérial de *Prague*, entre quantité de précieuſes dépouilles, ce beau & rare Cabinèt que Don *Antoine Pimentel del Prado* ſçut enſuite tirer des mains de *Chriſtine* auſſi libérale & généreuſe des dépouilles remportées ſur les ennemis du Roïaume, pour les diſtribuer à ſes amis, que ſon Père & ſes Officiers *Suédois* l'avoient été de leur ſang pour les emporter.

Tout cela ne laiſſe aucun doute que ce Cabinèt ne ſoit ſorti de *Suède*. Cependant il s'en trouve un autre chez S. E. Mr. le Baron *Löwen* Sénateur de *Suède*, qu'on appelle auſſi le Cabinèt de *Prague*. Il lui eſt venu de la famille de *Flemming*. Il eſt fait d'un bois brun boſſé en bas reliéfs & de pièces rapportées: portant les Armes de la Maiſon Impériale d'*Autriche*. Autrefois il a renfermé pluſieurs choſes précieuſes, en Médailles antiques. Il y a un autre Cabinèt à *Bruxelles* chez le Sr. *de Grieck*, qu'on nomme le Cabinèt de *Chriſtine*, à cauſe d'une grande piéce toute garnie de pierres précieuſes, qui repréſente le veſtibule du Palais *Farneſe* à *Rome*, & qui, à ce qu'on dit, a autrefois appartenu à cette Reine. Il n'y a guéres de Voïageurs qui ne l'ait vû, comme tel, ſur la Place de *la Monnoïe*, chez ce curieux Libraire, qui, dans la dernière invaſion des *François*, a eu le bonheur de le ſauver des Mains d'un autre *Königsmarck*, eſt là depuis (en 1751) vendu plus de 100 mille flor. à S. A. R. le Duc *Charles de Lorraine* autant curieux que Protecteur des Beaux-Arts. De cette manière ce fameux Cabinèt retourne en quelque manière à la maiſon d'*Autriche*.

Autre Cabinèt de *Prague*.

(1) *Wicquef.* Ambaſſ. Liv. I. Sect. XIX pag. 238 & Lib. II. Sect. XVII. pag. 215. & ſon Hiſt. des Prov. Unies T. II. P. II. p. 413. 414.

(2) Dans ſes Voïages Tom. II. p. 251 cfr *Meiers* Acta P. W. T. II. p. 823.

tant de ſang, & de le rendre à la Maiſon d'*Autriche*, en quoi les *Suédois*, à ce que dit le Sr. *Picques*, avoient avoué franchement, que la préſence & le ſéjour de *Pimentel* en *Suède* l'avoit plus ruinée, que ſi l'Empereur y avoit envoïé une Armée de cinquante mille hommes pour ravoir ſon Cabinèt: Que *Pimentel* s'étoit vanté à l'Epouſe du Comte *Jacob*, frère du Comte *Magnus de la Gardie*, que deux mois après que la Reine ſeroit ſortie hors du Roïaume, on aprendroit ce que ce Miniſtre d'*Eſpagne* avoit fait pendant ſon ſéjour en *Suède*, où *Chriſtine* l'avoit diſtingué par-deſſus tous les autres Miniſtres, en lui faiſant préſent non ſeulement d'un magnifique caroſſe, mais auſſi d'une baguë de grand prix à ſon départ de *Stockholm*. L'an 1653.

Mais quoique tous ces faits & pluſieurs autres, dont le Sr. *Picques* a fait le récit, ſe trouvent un peu exagérés en eux-mêmes & dans leurs circonſtances; il faut cependant convenir, que *Pimentel* avoit eu l'adreſſe de s'inſinuer ſi bien auprès de la Reine, qu'en ce tems-là elle n'étoit environnée que de lui, du Comte *Ulfeld* & de *Radziejowski* (*) Vice-Chancelier de *Pologne*, & que ces trois perſonnes, comme le dit le Sr. *Picques*, s'efforçoient par leurs intrigues, de l'aliéner de la *France*. Cela inquiéta cette Cour au dernier point & la fit mal penſer des diſpoſitions de *Chriſtine* à ſon égard (*a*). Ce fut auſſi la raiſon pour quoi *Chanut* eut ordre de retourner en *Suède* pour connoître les impreſſions que *Pimentel* avoit pû donner à la Reine touchant la Maiſon d'*Autriche*. Y étant arrivé, on lui fit entendre que cela ne devoit point donner d'ombrage à la *France*, & que la *Suède* ne ſe départiroit pas de ſon amitié pour elle. Mais à la fin la Reine voïant elle-même que tant les marques d'eſtime qu'elle donnoit à *Pimentel* révoltoit les

Le Sr. *Pimentel* part de *Suede*, mais y revient bientôt.

(*a*) Chanut *T. III. p.* 20. 77. 96. 112. *Liv. I. Sect. XXV. p.* 366. *& L. II. Sect.* 191. 299. 334, 365. 375. Wicquef. *Amb. II. p.* 20.

(*) Sa vie eſt rapportée plus au long dans le Dictionnaire de *Moreri* (1) & ne lui fait guères d'honneur. Arrivé à *Stockholm* au mois de Mai 1652, il demanda la protection de la Reine & publia hautement que ſa diſgrace ne provenoit que d'un commerce ſecrèt du Roi de *Pologne* avec ſa femme. *Chriſtine* envoïa le Sr. *Roc*, *François* de nation à la Cour de *Pologne* avec une interceſſion en faveur du vice-Chancelier. Mais le Roi aïant intercepté les lettres de *Radziejowski* au Général des Coſaques, qu'il animoit à une nouvelle guerre contre ſa Patrie, n'en fut que plus irrité & demanda qu'il fut chaſſé de *Suède*. Sa faveur auprès de la Reine baiſſa un peu dans la ſuite. Mais *Charles-Guſtave* étant monté ſur le Trône & aïant rompu avec la *Pologne*, *Radziejowski* commanda dans ſes troupes conjointement avec les autres Généraux & ſervit ainſi contre ſa patrie. Le Roi de *Suède* eut enfin quelque ſoupçon contre lui, le fit arrêter à *Elbing* vers la fin de l'an 1656, lui reprocha ſes diverſes trahiſons, & le fit conduire en *Suède*, d'où il ne ſortit de priſon qu'après la mort du Roi & la paix concluë en 1660. Après bien des peines, il ſe reconcilia avec ſa Patrie, & on le chargea en 1665 d'une Ambaſſade à la *Porte Ottomanne*, où il mourut deux ans après. Nous donnerons dans l'Appendice une lettre de *Jean-Caſimir* Roi de *Pologne* à la Reine *Chriſtine*, au ſujèt de ce *Radziejowski*, quand il étoit à la Cour de *Suède*. Elle éclaircira en partie ce qui a été dit ci-deſſus de lui.

De *Radziejowski* Vice-Chancelier de *Pologne*.

V. l'Append. N. XLIV.

(1) Art. *Radziejowski.* item *Pufend.* Hiſt. *Car. Guſt.* Lib. III. §. 42. & *Wicquef.* Hiſt. des *Prov. Unies* T. II. P. II. p. 481. 482.

L'an 1653.

les eſprits, elle prit la réſolution de le congédier, reconnoiſſant auſſi, qu'un plus long ſéjour de ce Miniſtre, qui étoit généralement haï des *Suédois*, feroit douter ſes alliés de la fermeté de ſon alliance. Il partit donc de *Gothembourg*: mais aïant été accueilli d'une grande tempête en pleine mer, & ſon vaiſſeau faiſant beaucoup d'eau, (*) il relâcha au même port & paſſa encore ſix mois à la Cour de *Suède*, logé même au Château Roïal (†).

Avant ſon prémier départ, il avoit demandé au Cardinal *Mazarin* un paſſeport pour traverſer la *France* en allant à *Madrid* (*a*). Le Cardinal étoit ſur le point de le lui faire expédier. Mais *Pimentel* lui aïant apris ſon retour en *Suède*, voici la réponſe que *Mazarin* lui fit en *Italien*, & dont nous donnons la traduction d'autant plus volontiers, qu'elle a été faite de la propre main de S. M. la Reine de *Suède*, *Ulrique Eléonore* de bien-heureuſe & glorieuſe mémoire.

Illuſtr. Sign.

Ricevei una lettera di V. S. illuſtriſſima di Stockholm delle 19 d'Agoſto, con laquale mi dava auviſo della ſua partenza da coteſta Corte, a quella di Spagna & mi ſignificava il deſiderio, che haveva d'un paſſaporto per il ſuo ritorno di Madrid

Monſieur

J'ai reçu votre lettre de *Stockholm* de l'onzième d'Août, par laquelle vous me donnez avis de votre départ de cette Cour-là pour celle d'*Eſpagne*. Comme vous m'avez marqué le deſir que vous avez de trouver à *Bruxelles* un

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 237.

(*) Voici ce qu'en écrivit le 2 d'Octobre 1653 le Grand-Penſionaire Mr. *de Witt* à Mr. *Boreel* Miniſtre de *Hollande* en *France*, (1) Mr. de *Pimentel*, Envoïé d'*Eſpagne* à la Cour de *Suède*, étant parti de *Gothembourg* & aïant été deux à trois jours en mer, avoit été contraint par une fente qui s'étoit faite à ſon vaiſſeau, à ce qu'on diſoit, de retourner ſur ſes pas, & aïant débarqué, il s'étoit d'abord rendu auprès de la Reine (*Chriſtine*) au lieu d'attendre que ſon vaiſſeau fut radoubé, ou de prendre quelque autre commodité pour s'en retourner. Sa Majeſté étoit alors à *Norkôping*, & cet Envoïé avoit dit, qu'il avoit ordre de paſſer l'hiver en *Suède*.

(†) Voici ce qu'un Auteur d'une hiſtoire de *Hollande* dit du ſéjour de *Pimentel* en *Suède* (2). *Pimentel* devint un favori odieux à toute la nation *Suédoiſe*. Il étoit *Eſpagnol* & d'une Religion qu'on ne tolére point en *Suède*. *Chriſtine* ne gardoit aucune méſure avec le public pour lui, & non ſeulement il étoit de tous ſes plaiſirs, mais il *la ſuivoit* à pié à la portiére de ſon caroſſe, quand elle alloit à quelque enterrement. *Il* ſe logea dans le Palais ſi près de la Reine, que lorſqu'il eut ſon audience de congé, le caroſſe de Sa Majeſté, qui alla le prendre chez lui, au bas de ſon dégré, étoit encore à ſa porte, lorſque les chevaux étoient devant le grand eſcalier de l'Appartement de cette Princeſſe. Le peuple ne pouvoit ſouffrir les complaiſances de la Reine, qui, au lieu de le laiſſer partir, le retint longtems pour des *Fadaiſes*. C'eſt ainſi qu'on appelloit un Ballèt, qu'elle vouloit danſer devant lui, & dans lequel elle lui fit préſent d'une bague de grand prix, qui tenoit ſon maſque... Il la faiſoit pancher du côté du Pape & de l'Egliſe Romaine &c. &c.

(1) Dans ſes lettres & *Négoc.* T. I. p. 15. *item* dans les Acta publ. *Rymeri* T. IX. P. II. p. 225.

(2) *Baſnage* Annales des *Prov. Unies* ad ann. 1654. p. 365.

L'an 1653.

ſervirla e le baccio le mani di V. S. illuſtr.

Affect. e attent. per ſervirla ſempre

Il Cardinal Mazarini.

Je vous baiſe les mains & je ſuis. Monſieur.

Votre affectionné & acquis Serviteur

Le Cardinal *Mazarin.*

à Pariſalli Sett. 1653.

Par cette lettre du prémier Miniſtre de *France* on remarquera les traits de la fine politique qu'il lache à *Pimentel* & la jalouſie ſecréte qu'il lui porte. Mais il ne laiſſa pas pour cela d'être toûjours bien auprès de *Chriſtine* & il ne quitta la *Suède* que peu de tems avant le départ de la Reine même (*).

Chriſtine reprend la penſée de quitter la Couronne.

Par toutes ces menées & d'autres pareilles il n'étoit pas bien difficile aux clairvoïans de s'apperçevoir que la Reine avoit repris ſa prémiére penſée de ſe démettre du gouvernement (*a*). De plus, on remarqua qu'elle affectoit, depuis quelque tems, une conduite qui faiſoit connoitre qu'elle en étoit preſque laſſe (†) & que les heures qu'elle emploïoit aux affaires lui duroient des années. Des actions particuliéres de ſa part faiſoient voir qu'elle ſe dégoûtoit de la vie qu'elle menoit. Elle diſoit nettement je n'entens toûjours que la même choſe : je vois bien qu'il faut que je me remette à l'étude & à la converſation des Savans. Enfin on remarqua chez elle une certaine mélancolie, qui fit apréhender qu'elle ne lui affoiblit l'eſprit. Ainſi le bruit recommença à courir partout, que *Chriſtine* vouloit ſe dépouiller du gouvernement & en revêtir le Prince de *Suède* (*b*). Le Réſident *Picques* rapporte qu'il

(*a*) Chanut *l. c. p.* 212. 242. 280. 318. 328. *it.* Hoffmans Staats-Kunſt. *L. V. c. IX. p.* 309. Aitzema *ad. ann.* 1653. *p.* 789.

(*b*) Puſend. *de R. S. Libr. XXVI. §.* 18. Chanut *l. c. p.* 280. Mercure-Anglois *en* 1654. *p.* 90. Felleri *Monum. Trimeſt. I. p.* 66.

(*) Il y a des preuves que *Chriſtine* a entretenu commerce de lettres avec *Pimentel* après qu'il fut parti de *Suède*. Mr. *Borel* en écrit à Mr. de *Witt* de *Paris* le 23 oct. 1654. & lui dit (1). „ Il y a une lettre ici de la Reine *Chriſtine* de *Suède* à Dom *Pimentel*, qui eſt conçuë d'une manière ſi plaiſante & ſi ambigue & en des termes ſi „ paſſionnés de l'affection de S. M. pour *Pimentel*, que ceux qui ne connoitroient pas „ la vertu de cette Reine, pourroient s'imaginer fauſſement, que cette lettre part d'un „ amour tout charnel. Cependant on ne doit la regarder que comme une preuve de „ la grande eſtime & de l'affection que S. M. témoigne pour l'eſprit & la capacité que „ S. M. chérit en *Pimentel*. Cette lettre eſt remplie des plus fortes expreſſions dont ſe „ puiſſe ſervir l'amour le plus violent"... Comme on n'a pas pû trouver cette lettre, il vaut mieux ſuſpendre le jugement qu'a porté là-deſſus Mr. *Borel*, ennemi alors comme ſes Maitres du Miniſtére d'*Eſpagne*.

(†) Il y a dans les Regîtres du Sénat (2) un paſſage fort remarquable qui confirme ce dégoût de *Chriſtine* pour les affaires. Le Comte *Magnus* en fait le récit, & dit entr'autres choſes : Que la Reine aïant vû deux de ſes Sécrétaires entrer avec des papiers pour les faire ſigner, elle avoit dit en préſence du Prince *Charles Guſtave*, que quand elle voïoit ces gens-là, il lui ſembloit voir le D... qu'elle comptoit de réſigner au plûtôt le gouvernement à celui qui avoit ſuffiſamment de force & de capacité pour l'adminiſtrer, & qu'auſſi falloit-il à la *Suède* un Roi, qui pût ſe mettre à la tête de ſon Armée

(1) Lettres de *de Witt* Tom. III. pag. 453. cfr. Mém. de *Meſmes* T. IV. p. 429. & les Voïages d'*Eſp.* T. II. p. 9.

(2) Dans *Palmſtiid ad ann.* 1668. pag. 875.

qu'il avoit eu ordre de mander à ſa Cour, quelles pouvoient être les raiſons qui obligeoient cette Princeſſe de prendre cette réſolution, à quoi il avoit répondu que c'étoient les mêmes qui lui avoient fait prendre ce deſſein, il y avoit trois ans : que la Reine lui en avoit parlé depuis quelques jours, & qu'elle lui avoit dit entr'autres choſes, que le Sr. *Chanut* ſavoit entiérement ſon deſſein (*) & qu'elle le lui avoit découvert à lui ſeul, que le Sr. *Chanut* aïant appris cette réſolution de la Reine, étant alors Ambaſſadeur de *France* à *la Haye*, il avoit cru être obligé de lui écrire, & lui écrit la lettre ſuivante. L'an. 1653. Mr. *Chanut* lui en écrit.

Madame

„ Pendant que le bruit, qui s'eſt répandu partout, que Votre Majeſté „ penſe à ſe décharger du Gouvernement de ſon Roïaume, éxerce les diſ„ cours des hommes, je n'en puis parler avec ceux qui en raiſonnent en „ indifférent, comme d'un problême politique, ni m'en taire devant Votre „ Majeſté, dont l'honneur & la gloire ſont les plus précieux intérêts que „ j'aïe au monde. J'avoue, Madame, la foibleſſe de mon ame, & je „ l'avouë ſans honte, voïant que tous les autres, & ceux particuliérement „ qui font profeſſion d'honnorer V. M, ne penſent qu'avec fraïeur à un „ deſſein ſi extraordinaire. Je ſuis ſaiſi d'étonnement & de crainte lorſque „ je me repréſente la ſuite incertaine d'une ſi haute réſolution, mais je re„ viens de mon aprehenſion, & je me raffermis ſur ces deux conſidéra„ tions, l'une eſt que V. M. ſe connoit elle-même, & toutes les choſes „ humaines plus parfaitement que nous ne le ſaurions comprendre.

--- Non ulla futuri,
O Virgo, nova te facies inopinave terret.

„ L'autre que je ſai, & je le ſai pour ce que V. M. me l'a dit, qu'elle „ ſe laiſſera toûjours conduire aux mouvemens de la Providence Divine, „ qui veille ſur ceux qui lui ſoumettent leurs conſeils, pour les plier & les „ tourner enſorte que les événemens en ſoïent toûjours heureux. C'eſt, „ Madame, ce qui m'aſſure à l'égard de V. M. que je regarde ſeule en ce „ changement qu'elle médite, car il n'en peut arriver en la dévotion & au „ reſpect que j'ai pour elle. Mes obligations ſont pures, ſans tems & ſans „ conditions, il n'y aura jamais de diverſité qu'aux manières dont il plaira „ à

(*) Le Sr. *Picques* remarque (1) que le Chancelier *Oxenſtierna* n'avoit pû s'empêcher de lui témoigner que la lettre que la Reine avoit écrite au Sr. *Chanut* ſur ſon deſſein, le touchoit fort, ſurtout l'endroit, où elle diſoit, *que hors lui & un autre ami, elle mépriſoit le reſte* : que le terme lui avoit été fort ſenſible & à tous les autres Grands, qui ne pouvoient pas le diſſimuler.

(1) *Chanut* l. c. p. 350.

L'an 1653. „ à Votre Majeſté d'uſer de mon obéiſſance, qui ne peut ni diminuer, ni „ croître en zèle & fidélité- Je ſuis.

Madame

de Votre Majeſté

à la Haye ce Janvier 1654. Le très-humble, très-obéiſſant & très-fidèle Serviteur

CHANUT.

La Reine lui répond. La Reine aïant reçu cette lettre, y fit une réponſe, où Elle lui découvrit les motifs qui la portoient à mettre en éxécution une réſolution, dont elle lui avoit fait part il y avoit du tems. Elle étoit bien aiſe, dit le Sr. *Picques*, que *Chanut* lui eût donné occaſion de lui en parler, afin qu'il pût la juſtifier auprès de pluſieurs perſonnes en *Hollande*, qui ne manqueroient pas ſans doute de la blâmer de ce deſſein. On voit dans cette lettre au naturel, & à découvert, les ſentimens de cette grande Princeſſe & les raiſons qui la portoient à une réſolution ſi extraordinaire: en voici la Copie (*).

JE vous ai rendu compte autrefois des raiſons qui m'ont obligé de perſéverer dans le deſſein de mon abdication: Vous ſavez que cette fantaiſie m'a duré long-tems, & que ce n'eſt qu'après y avoir penſé huit ans, que je me ſuis réſoluë de l'exécuter. Il y en a pour le moins cinq que je vous ai communiqué cette réſolution, & je vis alors, que c'étoit votre pure affection & l'intérêt ſeul que vous preniez en ma fortune, qui vous obligeoient à me réſiſter malgré les raiſons que vous ne pouviez condamner, quelque peine que vous priſſiez pour m'en diſſuader. J'avois plaiſir de voir que vous ne trouviez

(*) L'impreſſion de cette lettre que Mr. le Profeſſeur *Koebler* a procurée, porte la date du 27 Février: (1) mais la plus juſte eſt du dernier du même mois, vieux ſtile, qui eſt celle de l'imprimé de *Paris* & de la copie de feu Mr. d'*Uffenbach* (2). Comme auſſi celle qu'a écrite feu Mr. le Prof. *Scheffer*, (qui étoit alors ſur le lieu) de ſa propre main, que je garde moi-même. La copie de Mr. *Koebler* qu'il croit avoir été tirée de l'original, mais qui n'eſt faite que ſur celle de Mr. *Wicquefort*, n'eſt pas éxempte de toute faute. Il auroit pû conſulter d'autres éditions excepté celle de *Fellerus*, (qui eſt très fautive) & celle de *Chanut*. Cette lettre ſe trouve dans le Recueil de Harangues, (3) dans les Mémoires de litérature (4). Dans le Recueil de piéces d'hiſtoire & de litérature (5), dans les Annales des *Prov. Unies* par *Baſnage* (6), dans *Londorp. Acta Publ.* (7) & en latin dans Mr. *Forſtner* à la fin de ſon *judicium de Moderno imperii ſtatu*; Edition d'*Upſal*. La copie qu'on en donne ici vient des Archives de *Suéde* & a été confrontée avec une autre de feu Mr. le Baron *Rilamb*, Préſident au Conſeil des mines à *Stockholm*.

(1) Dans les *Müntz-Bel.* Tom. XVI. pag. 357.
(2) V. le Catalogue de ſes Manuſcr. in 8. p. 242. n. 6. item Mém. de *Chanut* T. III. p. 301. & *Felleri* Monum. ined. p. 69-71. dont la copie n'eſt pas correcte.
(3) Pag. 111.
(4) P. II. p. 157 185.
(5) T III. p. 103-112.
(6) T. I. p. 363.
(7) T. VII. p. 890.

L'an. 1654.

Sum tamen, ô ſuperi, felix nullique poteſtas,
Hoc auferre Deo (*).

Oui je le ſuis plus que perſonne, & je le ſerois toûjours; je n'apréhende point cette providence dont vous me parlez. Omnia ſunt propitia. *Soit qu'elle veuille prendre la peine de régler mes affaires, je me ſoumets avec le reſpect & la réſignation que je dois à ſes volontés; ſoit qu'elle me laiſſe la conduite de moi-méme, j'emploïerai ce qu'elle m'a donné de facultés dans l'ame & dans l'entendement pour me rendre heureuſe. Et je le ſerai tant que je ſerai perſuadée que je ne dois rien craindre ni des hommes ni de Dieu. J'emploïerai ce qui me reſte de vie à me familiariſer avec ces penſées, à me fortifier l'ame, & à regarder du port le tourment de ceux qui ſont agités dans la vie par les orages qu'on y ſouffre, faute d'avoir appliqué l'eſprit à ces penſées. Ne ſuis-je pas digne d'envie dans l'état où je ſuis; j'aurois ſans doute trop d'envieux ſi mon bonheur étoit connu. Vous m'aimez pourtant aſſez pour ne me l'envier pas, & je le mérite, puiſque j'ai l'ingénuité de confeſſer, que je tiens une partie de ces ſentimens de vous; Je les ai appris dans vos entretiens, & j'eſpère de les cultiver un jour avec vous dans mon loiſir. Je m'aſſure que vous ne pouviez manquer de parole & que vous ne ceſſerez pas dans ce changement d'étre mon ami, puiſque je ne quitte rien de ce qui eſt digne de votre eſtime. Je vous conſerverai, en quelque état que je ſois, mon amitié, & vous verrez qu'aucun changement ne peut ſurvenir, qui puiſſe altérer les ſentimens dont je fais gloire. Vous ſavez tout cela, & vous croïez ſans doute que la plus grande aſſurence que je vous puiſſe donner de moi eſt celle de vous dire que je ſerai toûjours* (†).

Weſterâbs le 28. Févr. 1654.

CHRISTINE.

Le Sr. *Chanut* y répond.

Le Sr. *Chanut*, qui comme de raiſon tenoit pour un grand honneur d'avoir été des prémiers du ſecrèt du deſſein, que la Reine avoit formé de ſe démettre du gouvernement, ſe crut obligé de lui écrire encore une fois ſes ſentimens là-deſſus; mais ce fût plûtôt un applaudiſſement de la réſolution, que

(*) Ce ſont les paroles que *Lucain* met dans la bouche de *Pompée* mourant; dans ſa *Pharſalia* Libr. VIII. v. 130. 131.

(†) Par la traduction qui fut faite de cette lettre incontinent après en pluſieurs langues, on peut juger qu'elle avoit gagné l'approbation de nombre de Perſonnes, au moins quant au ſens & aux ſentimens qu'elle renferme. Nous en inférerons la traduction latine dans l'Appendice, en remarquant qu'on lui a donné gratuitement le titre de *Valedictio Chriſtinæ Upſaliæ dicta*, dans un imprimé.

V. l'Append. n. XLV.

que *Chriſtine* alloit éxécuter, que des motifs pour l'en détourner. Toutes les raiſons qu'il auroit pû alléguer, auroient auſſi été ſuperfluës. La Reine s'étoit déja trop avancée pour pouvoir reculer. Voici cette réponſe de *Chanut*. L'an. 1654.

Madame

„ La lettre que Votre Majeſté s'eſt donnée la peine de m'écrire de *Veſterâhs* „ m'a ſurpris d'une telle admiration, que de long tems je ne ſerai capable „ d'y répondre avec la liberté que V. Majeſté a toûjours permiſe à ſes Ser- „ viteurs. Tout y eſt grand & Majeſtueux, il n'y a rien en particulier „ qui ne force mon eſprit à y donner ſon conſentement; mais quand je me „ trouve à la fin tranſporté ſi loin de la route ordinaire des ſentimens „ communs, je retournerois volontiers ſur mes pas, pour reconnoître ſi je „ ne me ſuis point détourné. C'eſt ma foibleſſe, Madame, que V. M. n'a „ pas ſeulement eu la bonté de diſſimuler en cette lettre dont il lui a plû „ m'honnorer; mais elle m'a voulu rendre complice de la hauteur de ſes „ penſées. Je parle ainſi, pource que le monde tient pour des défauts les „ vertus qu'il ne connoit pas, comme pour des offenſes les bienfaits qu'il „ ne peut reconnoître. Je ne refuſerois point d'être chargé de quelque „ part de cette illuſtre accuſation en la plus célèbre cauſe que le monde ait „ jamais éxaminée, s'il étoit vrai que je méritaſſe cette gloire: mais V. M. „ ſait que je n'ai été que le ſpectateur; Elle reconnoit que j'ai bien oſé de- „ vant elle ſoutenir le parti des opinions vulgaires, & que je lui ai ſouvent „ avoué que ſa préſence & ſes diſcours me faiſoient voir la vertu d'un air „ que je n'avois jamais connu. Mon ſeul partage dans le grand deſſein de „ V. M. qui éxerce le jugement de toutes les Nations, puiſqu'elle veut bien „ que l'on ſache qu'elle a eu la bonté de me le communiquer, eſt de témoi- „ gner partout, où je ſerai, que la prémière & plus forte conſidération, „ qui a porté V. M. à former cette penſée, a été le bien de ſes Sujets & „ la ſûreté de ſon Etat, en prévenant les confuſions & les partialités diffi- „ ciles à éviter après les décès des Princes ſouverains, qui ſont conſidérés „ comme les derniers de la Maiſon Roïale. C'eſt le motif qu'il plut à Vo- „ tre Majeſté de me découvrir il y a près de ſix ans, aïant l'honneur de „ ſervir le Roi, auprès d'Elle, & de cette prémière cauſe ſont venuës en- „ ſuite les réſolutions que V. M. a fait prendre à ſes Etats, pour l'établiſ- „ ſement de Monſieur le Prince de *Suède*, dont la Prudence & la Valeur „ étoient à V. M. des cautions du bonheur avenir de ſon Roïaume, & „ faiſoient voir à tout le monde qu'un choix ſi judicieux ne pouvoit partir „ que de l'amour de V. M. pour ſes peuples, de ſorte que s'il arrive qu'Elle „ veuille maintenant jouir elle-même du plaiſir d'avoir effectivement donné „ une Couronne à Monſieur le Prince & un digne Roi à ſes bons Sujets, „ établiſſant en préſence un Trône qui ne ſe pouvoit mieux affermir que „ par ſa propre main; il n'y a perſonne qui ne puiſſe apperçevoir la ſuite „ de tout ce grand projèt, & qui ne doive admirer que Votre Majeſté, „ aïant voulu que le bien public régnât plus abſolument ſur elle, qu'elle n'a „ deſiré de régner ſur ſes Sujèts. Ce coup néanmoins eſt ſi hardi, qu'il „ étonnera tous ceux qui ne ſavent pas que la retraite, que V. M. ſe pré-

„ pare,

L'an 1654.

„ pare, eſt plus grande que tous les Roïaumes de la Terre, & qu'elle a
„ dans ſon ame des tréſors inépuiſables de bonheur & de joïe. C'eſt ce
„ que je voudrois leur pouvoir expliquer, avec cette force & cette lumière
„ qui éclate en la lettre de V. M. puiſque je ne la puis donner à perſonne
„ par communication, pour ce qu'elle m'y a traité plus honorablement que
„ je ne mérite en vérité: mais bien que je ne me puiſſe pas faire entendre
„ avec cette vigueur, l'effet n'en ſera pas moindre, car la connoiſſance
„ de ces choſes toutes Divines eſt un feu que chacun ne prend pas ſelon la
„ grandeur du flambeau qui l'embraſſe; mais à meſure qu'il eſt capable
„ lui-même de le conçevoir; deſorte qu'avec cette petite étincelle, que
„ Dieu m'a fait la grace de mettre dans mon ame, & que V. M. a réveil-
„ lée, je puis allumer de grandes flammes dans les eſprits de ceux qui ſont
„ nés à bruler de ce beau feu. Et pour les autres, la lettre même de V.
„ M. qui eſt tout dire, ne les échaufferoit pas. Je ne prends pas garde
„ en écrivant ceci, que Votre Majeſté ne deſire point de nous ces ſervi-
„ ces, & qu'elle s'eſt miſe au-deſſus de tous nos jugemens; mais ſi elle ne
„ les agrée pas pour elle, je la ſupplie très-humblement qu'elle me les per-
„ mette pour ma ſatisfaction, car je me condamnerois comme un ingrat,
„ & je me tiendrois pour un malheureux, s'il ſe paſſoit un moment de ma
„ vie où je ne fuſſe pas diſpoſé de faire tout ce qui ſera en mon pouvoir,
„ pour être en effet.

Madame

de Votre Majeſté

à la Haye ce 2. Mars 1654.

Le très-humble, très-obéiſſant & très-fidèle Serviteur

CHANUT.

Quoique ce commerce de lettres n'éclatât pas ſitôt, il y eut *pourtant des* indices, qui dévelopérent ce que *Chriſtine* avoit dans le cœur. *Il eſt vrai*, comme le dit le Sr. *Picques* (*a*) que tout le monde avoit une joïe inéxprimable de la réſolution magnanime de la Reine de *Suède* de ſe priver en même tems de la préſence de *Pimentel* & de *Bourdelot*. Celui-ci partit vers l'été de 1654 & cela faiſoit bien eſpérer de ſon gouvernement & qu'elle reprendroit ſes prémières inclinations, que ces deux hommes, & particuliérement le dernier, avoient beaucoup changées. Mais quand on s'apperçut, quelque tems après, qu'elle faiſoit embarquer la meilleure partie de ſa Bibliothèque & ſes meubles les plus précieux, dont on avoit fait *plus de* cent ballots, (*) pour les envoïer à *Gothembourg*, où elle ſe préparoit d'aller elle-même, on recommença à craindre que tout cela ne ſe fit, que dans la

Chriſtine fait embarquer ſes meubles les plus précieux.

(*a*) Chanut *l. c. p.* 199. Fellerus *l. c. pag.* 69.

Les choſes précieuſes emportées de Suède par Chriſtine.

(*) Voici en quoi conſiſtoient particuliérement les choſes précieuſes que *Chriſtine* emporta de *Suède* 1°. Une grande quantité de joïaux & de bijouteries, dont une partie, de la valeur de quarante mille écus, fut miſe après en gage en *Hollande*, 2°. Pluſieurs vaſes & autres groſſes piéces d'or & d'argent maſſif 3°. Deux Cabinèts de médailles antiques d'or & d'argent des plus rares & des plus complettes 4°. La Bibliothèque la plu

cu-

la penſée de quitter le gouvernement (*b*). On fit auſſi des réfléxions ſur ce qu'elle créa pluſieurs Sénateurs, ſi bien qu'ils ſe trouvérent juſqu'à trente huit, nombre qu'elle augmenta après juſqu'au de-là de quarante, parce qu'elle avoit appris que le Sénat de *Suède* avoit été autrefois compoſé de ce nombre. On diſoit, qu'elle les faiſoit entrer dans le Sénat, afin que par reconnoiſſance ils ne s'oppoſaſſent pas à ſes demandes, & ne traverſaſſent pas ſon deſſein, qui commençoit déja à éclater partout (*).

L'an 1654.

Tout le monde attendoit avec impatience ce que deviendroit la convocation que l'on avoit faite du Sénat vers la fin du mois de Janvier, 1654, dont en peu de jours le miſtére ſe développa (*a*). Comme cette Princeſſe avoit abſolument renoncé au deſſein de ſe marier, elle vouloit emploïer le reſte de ſa vie à vivre pour elle, & puiſqu'elle ne devoit point avoir d'enfans, c'étoit une raiſon qui l'empêchoit de ſe fatiguer davantage par les ſoins du gouvernement : outre qu'elle étoit autant dégoûtée des honneurs de la Roïauté, que de ſes travaux & de ſes inquiétudes. Douée d'un eſprit élevé, elle ſe flatoit de trouver de nouveaux charmes parmi les nations plus méridionales, & elle ſe promettoit de nouveaux agrémens, ſi elle pouvoit vivre dans un païs auſſi délicieux que l'*Italie*, s'y appliquer à l'étude de la philoſophie & s'y mettre à l'abri de la fortune. D'ailleurs comme elle avoit réſolu de prévenir les inconvéniens & les dangers d'un interrègne, en aſſurant un Succeſſeur à la Couronne, l'incertitude des choſes de ce monde ne lui permettoit pas de différer plus long-tems, de peur, que *Charles-Guſtave* venant à mourir, elle ne trouvât de la difficulté à porter les Etats du Roïaume à déſigner un autre Succeſſeur au Trône. D'un autre côté, les finances étant épuiſées, elle voïoit une eſpèce d'impoſſibilité à trouver des reſſources pour ſoutenir les guerres, qui paroiſſoient inévitables, & même pour maintenir l'éclat de ſa Cour, ſur le pié qu'elle l'avoit miſe; car de retirer les domaines, dont elle ou les Rois ſes prédéceſſeurs avoient gratifié la Nobleſſe, c'étoit une choſe qui ne lui paroiſſoit nullement praticable. Enfin, comme il ne lui paroiſſoit pas expédient pour la *Suède* de la plonger dans une profonde paix, de peur de laiſſer ramollir l'ancienne vigueur

Raiſons qui portérent *Chriſtine* à réſigner la Couronne.

(*b*) Chanut *l. c. p.* 240. 250. 397. 409 & 437.

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XXVI. §.* 18. *&c.* idem *biſt. de* Suède *T. II. p.* 429. Chanut *l. c. p.* 281. 335. 351.

curieuſe de l'*Europe*, tant en Manuſcrits qu'en livres imprimés 5°. Une prodigieuſe quantité de peintures des plus rares, comme auſſi des ſtatues antiques de bronze & de marbre, & une infinité de meubles précieux. Tout cela valoit bien, dit-on, deux millions (1).

(*) Ce ſera de cette époque que Mr. *Leibnitz*, ou plûtôt ſon Compilateur, veut parler, quand il dit (2) „ *Regina* Chriſtina, *ut erat cata, adjunxit ſibi homines nihili, eos-* „ *que fecit Senatores, ut inter cæcos luſca regnaret. Hi erant juvenes nuper forte ex Gallia* „ *reducés, ſaltatoribus quam Senatoribus aptiores &c* ". Mais ne pourroit-on pas demander : s'il a aſſez connu ce qu'ils valoient?

(1) Cette note ſe trouve encore plus détaillée dans *Palmskiöld.*

(2) *Fellerus* l. c. §. 125. pag. 201.

L'an 1654. gueur des peuples par un trop long repos, outre que la diſpoſition des Etats voiſins promettoit de donner bientôt de l'exercice aux armes *Suédoiſes*: *Chriſtine* craignoit de s'expoſer à perdre la gloire qu'elle avoit acquiſe juſques-là. Car ſi elle eût donné le commandement des armées au Prince héréditaire, c'eut été le mettre à portée de ſe rendre abſolu dans le Roïaume, pour peu qu'il eut commencé à s'ennuïer d'une condition privée : & ſi elle eut nommé un autre Général, le Prince eut pû le regarder comme une injure.

Elle communique ſon deſſein au Sénat. La Reine aïant donc pris une réſolution ferme d'abdiquer, (*a*) elle n'en fit aucun miſtère, mais en fit répandre les bruits de toutes parts, & le onzième de Février, elle fit aſſembler les Sénateurs du Roïaume dans la ville d'*Upſal*, pour leur communiquer le deſſein qu'elle avoit de quitter entiérement le gouvernement de l'Etat. „ Elle leur dit, qu'elle les avoit convo„ qués pour leur faire part de la penſée qu'elle avoit d'aſſembler au prémier „ jour les Etats Généraux, devant leſquels, entr'autres affaires impor„ tantes pour le bien du Roïaume, elle déclareroit le deſſein qu'elle avoit „ d'abdiquer la Couronne, & de la remettre au Prince *Charles-Guſtave*. El„ le ajouta, qu'à la vérité, elle s'étoit laiſſée diſſuader, il y avoit environ „ trois ans, de faire cette démarche ; mais que déſormais, après avoir „ tout bien éxaminé, elle vouloit la mettre en éxécution. Elle leur re„ préſenta, que par rapport à la perſonne de *Charles-Guſtave*, il n'y avoit „ aucune difficulté, puiſqu'aïant déja été déſigné Succeſſeur à la Couron„ ne, le Roïaume, qu'il étoit ſuffiſamment en état de gouverner, lui étoit „ dû : & que par rapport à elle, pluſieurs raiſons concouroient à la porter à „ faire cette démarche. Qu'elle n'ignoroit pas que bien des gens raiſon„ noient différemment ſur les motifs qui la faiſoient agir, mais qu'elle ne ſe „ mettoit point en peine de tout ce qu'on en pouvoit dire : que c'étoit u„ ne réſolution priſe, dont elle ne ſe départiroit pas : que pour cet effet „ elle ne demandoit point leur avis, mais ſeulement leur concours pour „ faire réuſſir l'affaire, & pour que *Charles-Guſtave* pût jouir de la Couron„ ne en toute ſûreté. Enfin Elle leur dit qu'elle demandoit ces deux cho„ ſes, comme une reconnoiſſance des obligations qu'ils lui avoient pour „ ſon adminiſtration paſſée."

Le Sénat eſt ſurpris & fit là-deſſus des remontrances. Ce diſcours jetta un tel étonnement dans les eſprits, que l'on ne ſavoit que répondre à Sa Majeſté. „ Cependant après un long ſilence, on lui re„ préſenta, qu'il y avoit trois ans, qu'aïant fait une pareille propoſition, „ le Sénat avoit délibéré là-deſſus, & avoit fait connoître quels *étoient ſes* „ ſentimens à cet égard. Mais que puiſqu'à préſent elle leur impoſoit la „ néceſſité d'obéir, il ſeroit déſormais inutile de chercher à l'émouvoir & „ à la fléchir : que néanmoins comme il appartenoit à la Reine de leur „ commander, il étoit de leur devoir de faire attention à ce qui regardoit „ ſes intérêts & ceux de la Patrie ; & qu'au reſte, comme il s'agiſſoit d'u„ ne affaire de cette importance & qui étoit ſans éxemple, ils la prioient de

(*a*) Puſend. *l. c.* §. 19. Chanut *l. c. p. de* Charles-Guſt. *p.* 227. 292. 296. de Prade *Hiſt. de* Guſt. Ad. &

„ de ne rien précipiter, & d'y apporter une mûre délibération. Mais L'an 1654.
„ *Chriſtine* répondit qu'elle avoit prévû tout ce que le Sénat pouvoit lui di-
„ re; que l'affaire étoit ſi avancée, qu'elle ne pouvoit plus ni changer, *Chriſtine y répond & ne ſe déſiſte pas de ſa réſolution.*
„ ni différer: que comme elle dépendoit uniquement de ſa volonté, qui
„ étoit connuë, il n'y avoit plus à délibérer: que l'on n'avoit qu'à conve-
„ nir du tems auquel on aſſembleroit les Etats du Roïaume, parce que ſi
„ elle n'eut pas pris une réſolution aſſez ferme, pour ne pouvoir changer,
„ elle ne l'eut pas elle-même renduë publique, & que c'en étoit aſſez pour
„ les convaincre qu'elle ne pouvoit plus ſe départir de ce deſſein. Surquoi
„ elle ſortit de l'Aſſemblée."

Quelque peu d'eſpérance qu'eut le Sénat de pouvoir rien gagner ſur l'eſprit de *Chriſtine*, on crût néanmoins qu'il étoit de la bienſéance de faire de nouvelles inſtances & de la prier de reſter au timon des affaires tant qu'elle vivroit. Le Sénat députa auſſi juſqu'à deux fois auprès d'elle pour la ſupplier de vouloir, juſqu'à la fin de ſes jours, gouverner un peuple ſur lequel elle avoit régné pluſieurs années avec tant de bonheur, & de ne point abandonner un Roïaume qu'elle avoit élevé à un ſi haut dégré de gloire; mais comme toutes les priéres & les ſupplications étoient inutiles, on prit enfin le parti d'indiquer la tenuë des Etats à *Upſal*, pour le ſecond jour de Mai (*).

Dans cet intervalle (a) *Chriſtine* envoïa *Herman Flemming* & *Jean Stiernhoek* vers *Charles-Guſtave* pour traiter avec ce Prince des revenus qu'elle vouloit ſe réſerver pour ſa ſubſiſtance & pour l'entretien de ſa Maiſon, après ſon abdication. *Charles-Guſtave* fit de nouveaux efforts par écrit & de bouche pour diſſuader *Chriſtine* de ſon entrepriſe: mais en l'abordant, il lui dit, qu'il étoit venu en conſéquence de ſes ordres pour recevoir ſes commandemens, aux quels, en qualité de ſujèt très-obéiſſant, il ſe conformeroit avec toute l'éxactitude qu'elle pourroit attendre de lui. Et quoiqu'en parlant la Reine lui eut dit, qu'elle ne le verroit plus que pour le ſaluer en qualité de Roi de *Suède*: cependant il ſe retira de nouveau dans l'iſle d'*Oelande*, pour perſuader un chacun, qu'il ne cherchoit rien moins qu'à monter ſur le Trône. La Reine lui envoïa *Flemming* pour le prier de ne pas s'éloigner & de demeurer dans une de ſes Maiſons aux environs de *Stockholm*, afin d'être plus à portée de ſe rendre à *Upſal*, lorſque les Etats ſeroient aſſemblés. Après cela on commença à parler du revenu qui ſeroit aſſigné à la Reine pour ſon entretien, lorſqu'elle auroit abdiqué la Couronne. Cette Princeſſe témoigna deſirer de ſe réſerver deux cens mille Riksdalers de revenu

Chriſtine fait traiter avec Charles-Guſtave pour ſa ſubſiſtance.

Il tâche de diſſuader la Reine de ſon entrepriſe.

On régla le revenu de Chriſtine après qu'elle auroit abdiqué.

(a) Pufend. *l. c.* §. 20 & 21. Chanut *l. c. p.* 211. 212. 221.

(*) Dans le Recueil d'Actes de *Palmsköld*, il ſe trouve un Mémoire fort étendu dreſſé par le Grand Chancelier *Oxenſtierna* & ſigné de lui & les autres Sénateurs, où toutes les raiſons & les conſidérations, propres à perſuader la Reine à ne pas quitter la Régence, ſont alléguées, & où on lui fait auſſi comprendre, qu'elle s'en pourroit repentir un jour elle-même.

L'an. 1654.

venu ſur des fonds aſſurés, & qui ne pourroient être aliénés. On n'approuvoit pas la demande que faiſoit *Chriſtine*, qu'on lui cedât quelques terres en pleine ſouveraineté, avec la liberté de les vendre, de les aliéner, ou de les engager: on craignoit, que par-là ces terres ne fuſſent un jour ſéparées de la *Suède*. On convint à la fin d'un réglement en gros, qui ſeroit propoſé aux Etats Généraux du Roïaume pour en avoir leur agrément (*). Au reſte (*a*) la Reine fit attention que le Prince héréditaire n'étoit point marié, & qu'il étoit à craindre que quand il le ſeroit, il ne laiſſât point d'enfans après lui, ce qui pourroit faire retomber le Roïaume dans le malheur dont on avoit prétendu le préſerver en faiſant élire un Prince héréditaire. Ces conſidérations la portèrent à chercher un moïen pour garantir le Roïaume des maux que cauſent ordinairement les élections. Peut-être *Chriſtine* craignoit-elle, que dans le cas d'une nouvelle élection, on ne mît ſur le Trône un Prince, qui ne lui aïant point d'obligations de ſa Couronne, ne lui accorderoit pas ſi facilement les revenus qu'elle s'étoit réſervés.

(*a*) Puſend. *l. c.* §. 22. Idem *Hiſt. de Suède l. c. p.* 434. *&c.* Chanut *l. c. p.* 313. 325. 358. 390. *Op.* Conringii *Tom. VI. cap. VI. p.* 777.

Propoſitions réelles ou ſuppoſées de *Chriſtine* à *Charles-Guſtave* & les réponſes de ce Prince.

(*) Quoiqu'on ne puiſſe pas garantir, que *Chriſtine* ait fait faire ſous main à *Charles-Guſtave* les propoſitions que rapporte l'Auteur de l'*Eſpion Turc*, les voici pourtant telles qu'il les a publiées: avec les réponſes du Prince *Charles-Guſtave*.

Tu riras, dit-il, (1) de la propoſition, que la Reine *Chriſtine* a fait faire au Prince *Charles Palatin*, qui doit lui ſuccéder, & de la réponſe qu'elle en a reçuë.

„ Elle veut prémièrement ſe réſerver la plus grande partie du Roïaume avec les re„ venus.

„ 2. Elle ne veut point être ſujette: mais elle prétend être entiérement *indépendan*„ te & libre.

„ 3. Elle veut avoir la liberté de voïager dans les païs étrangers, ou en quelque en„ droit de *Suède* qu'il lui plaira.

„ Enfin, elle ne veut pas que ſon Succeſſeur faſſe aucun changement dans les char„ ges importantes qu'elle aura données à ſes favoris, ni qu'il révoque aucun des dons „ qu'elle leur aura fait.

Le Prince *Charles* a répondu.

„ 1. Qu'il ne veut pas être un Roi titulaire, ſans Roïaume, & revenu qui puiſſe four„ nir tant en paix qu'en guerre aux dépenſes néceſſaires.

„ 2. Qu'il ne veut ſouffrir aucun Compétiteur, égal au Souverain dans ſon Ro„ iaume.

„ 3. Qu'il ne veut point s'expoſer à ſes intrigues dans les Cours étrangères.

„ Et, qu'enfin, s'il eſt Roi, il prétend diſpoſer de toutes les charges comme il le „ jugera à propos, qu'il ne veut point être l'ombre d'un Roi, & n'avoir point des pri„ viléges eſſentiels à la ſouveraineté.

„ On dit, que quand la Reine apprit ſa réponſe, elle dit tout haut. Je n'ai fait ces „ propoſitions que pour connoître ſon eſprit. Je crois à préſent, qu'il mérite de ré„ gner, puiſqu'il connoit ſi bien les incommunicables droits de la Roïauté.

„ Cette nouvelle, dit l'Auteur, vient d'un Sécrétaire envoïé à l'Ambaſſadeur d'*Eſ*„ *pagne* & nouvellement envoïé en cette Cour, (de *Paris*) pour y négocier une trêve „ de dix ans entre la *France* & l'*Eſpagne*.

(1) C'eſt la St. *Marcaa* dans ſon Eſpion Turc. lettr. 107. Tom. III. p. 419. de l'édition de 1715 c'eſt la

vés. Pour obvier à cet inconvénient, elle propoſa à quelques-uns du Sénat une ſubſtitution à *Charles-Guſtave*, en cas que ce Prince vint à mourir ſans enfans légitimes. Mais autant qu'on la remercia des ſoins qu'elle prénoit pour aſſurer le repos du Roïaume, autant la pria-t-on de ne pas trouver mauvais ſi on ne conſentoit pas à ſa demande. On lui repréſenta, que puiſqu'elle étoit réſoluë d'abdiquer la Couronne, ils conſentoient à une choſe qu'ils ne pouvoient pas empêcher, ſans pourtant l'approuver: mais qu'à l'égard de la ſubſtitution, ils trouvoient, qu'il ne convenoit pas de contraindre le Prince de *Suède* à recevoir & à reconnoitre un Collègue ou un héritier néceſſaire à la Couronne, puiſque cela ne pouvoit que cauſer de grands déſordres dans l'Etat. Et qu'ils demandoient à la Reine en grace, que puiſqu'elle ne vouloit plus être leur Souveraine, elle daignât faire attention que le bien du Roïaume, pour lequel elle avoit toûjours eu tant d'affection, demandoit qu'elle renonçât pour jamais à la Couronne, tant pour elle que pour ſes Deſcendans, en cas qu'il lui prit quelque jour envie de ſe marier: car ils vouloient, qu'elle renonçât auſſi pour jamais à toute prétenſion au Trône, quand même le Prince héréditaire viendroit à mourir avant elle, ſans laiſſer d'Enfans. Dans cette ſubſtitution que demandoit *Chriſtine*, elle avoit jetté les yeux ſur le Comte *Tott*, qui à la vérité tiroit ſon origine du Roi *Eric* XIV (*). Pour faciliter ſon deſſein elle vouloit lui conférer le titre de Duc, & élever en même tems à cette dignité les Comtes, *Pierre Brahé* prémier Sénateur, & le Chancelier *Axel Oxenſtierna*, comme deux perſonnes les plus diſtinguées du Roïaume. Mais l'un & l'autre remercièrent très-humblement Sa Majeſté de l'honneur qu'elle leur vouloit faire & à leur famille: & la ſupplièrent de conſidérer, que tous ces titres-là étoient ſi fort à charge à l'Etat, qu'ils croioïent qu'au lieu de les multiplier, il conviendroit plûtôt de les ſupprimer tous, c'eſt-à-dire & ceux de Comtes & ceux de Barons, en remettant l'Ordre de la Nobleſſe ſur le pié où il étoit lorſque le Roïaume étoit électif; qu'il n'y avoit que la ſeule vertu & le ſeul mérite perſonnel, qui mit de la différence dans les hommes: qu'on n'en pouvoit abſolument point trouver dans de vains titres inconnus: qu'ils croïoient, que les ſervices, qu'ils tâchoient de rendre à l'Etat, leur acquéroient aſſez d'honneur, & qu'ils eſpéroient que leurs Enfans tâcheroient de ſe rendre utiles à leur Patrie, ſans avoir beſoin d'y être excités par d'autres récompenſes, que par la gloire de remplir leur devoir.

L'an 1654.

Elle veut lui ſubſtituer le Comte *Tott*, en lui donnant & aux Comtes *Brahé* & *Oxenſtierna* le titre de Duc.

L'un & l'autre réfuſent cet honneur.

Sur

(*) Le Comte *Magnus de la Gardie* dit dans ſa lettre au Conſeil de la Réduction (1) au ſujèt du Comte *Tott* „ A l'abdication de la Reine *Chriſtine*, elle vouloit abſolu„ment que le Comte *Tott* eut *Ekholmjund*", ſoit par propre affection gracieuſe de la Reine pour le dit Comte, ſoit par aſſiſtance aſſiduë des autres. Et quoique feu le Roi *Charles-Guſtave*, alors Prince Héréditaire du Roïaume, n'y fut nullement porté, deſorte qu'il fit tout ſon poſſible pour en détourner la Reine, néanmoins elle répondit: „ que le Prince, pour lui faire plaiſir, pouvoit bien accorder une belle Terre au Com„te *Tott*, quand elle lui cédoit une belle Couronne.

(1) Cette lettre eſt du 29. Janvier 1675. dans *Palmſkiöld*.

L'an 1654.

Sur ces entrefaites le terme fixé pour la Diéte étant échu, l'Aſſemblée des Etats du Roïaume ſe tint dans la ville d'*Upſal* le 21 de Mai. Tous les Miniſtres étrangers, qui ſe trouvoient à la Cour, y furent invités. La Reine en fit l'ouverture par un diſcours qu'elle prononça elle-même, Elle dit: „ Que le ſujèt, pour lequel elle avoit convoqué les Etats, leur paroîtroit ſans doute ſurprénant, attendu qu'il étoit ſans éxemple: mais „ que s'ils vouloient jetter les yeux ſur tout ce qui s'étoit fait depuis long-„ tems, ils s'apperçevroient qu'il ne s'agiſſoit pas d'une choſe nouvelle, „ ni d'une réſolution priſe à la hâte: mais d'une affaire préparée de longue „ main & ſur laquelle elle avoit fait de mûres réfléxions. Qu'ils devoient „ ſe reſſouvenir de ce qui avoit été arrêté depuis quelques années par rapport „ à la ſucceſſion à la Couronne & au Gouvernement de l'Etat: & qu'elle „ ſe portoit d'autant plus volontiers à cette démarche, qu'elle en voïoit „ un grand avantage pour le Roïaume. Elle repréſenta, que comme les „ Etats avoient déja reconnu le Prince pour ſon Succeſſeur, & qu'ils étoient „ perſuadés de ſes grandes qualités & de ſa capacité pour bien régir, elle „ ne doutoit nullement, qu'un chacun ne fut ravi de le voir monter ſur le „ Trône: qu'il y avoit dix ans qu'elle gouvernoit, qu'elle avoit tout ſacrifié „ aux intérêts de la Nation: qu'elle n'avoit épargné ni veilles ni ſoins pour „ leur procurer leur repos: qu'ils en jouiſſoient par la grace de Dieu, „ tant au dedans qu'au dehors du Roïaume: que pour toute reconnoiſ-„ ſance de ſes peines & de ſes travaux elle ne deſiroit d'eux autre choſe, „ que leur conſentement à ſon abdication: Conſentement ſur lequel elle „ faiſoit d'autant plus de fond, que ſon abdication étoit une choſe ferme-„ ment réſoluë, & ſi aſſurée, que nulle conſidération, nulle repréſenta-„ tion & nulle puiſſance ne l'en pourroit détourner. Elle ajouta, qu'elle „ ſouhaitoit que l'on voulut pourvoir à ſa ſubſiſtance, qu'elle en étoit déja „ convenuë avec le Prince, mais qu'elle vouloit que les Etats en demeu-„ raſſent pareillement d'accord.

Chriſtine el-le-même fait part aux E-tats de *Suéde* de ſa volonté d'abdiquer.

Chriſtine aïant ainſi parlé devant l'Aſſemblée des Etats, *Schering Roſenbane* lût par ſon ordre un Ecrit qui contenoit les mêmes choſes que la Reine venoit de dire, mais où elles étoient beaucoup plus étenduës & plus particulariſées; & l'on donna une copie de cet Ecrit à chacun des Ordres du Roïaume. *Roſenbane* avoit été chargé de faire la lecture de ce Papier, parce que le Chancelier *Oxenſtierna* avoit refuſé de faire cette fonction de peur de paroître approuver l'abdication de *Chriſtine* (*). Ce Seigneur s'étoit oppoſé

Roſenbane s'explique là-deſſus plus amplement au nom de la Reine.

(*) Le Réſident *Picques* donne à entendre, (1) „ que les deux Maiſons de *Brabé* & „ d'*Oxenſtierna* deſiroient le moins ce changement de gouvernement, & que le Comte „ *Magnus* en témoignoit ſa joïe publiquement: que le Comte *Brabé* aïant demandé à „ Sa Majeſté qu'il lui plût leur dire les raiſons qui la portoient pour la ſeconde fois à „ vouloir les quitter, il n'avoit pû tirer autre réponſe d'elle, ſi non, que telle étoit „ ſa volonté, à laquelle il faloit qu'ils ſe conformaſſent, & qu'ils ſe diſpoſaſſent à re-„ cevoir

Les Comtes *Brabé* & *Oxenſtierna* ſouhaitent que *Chriſtine* ne quitte pas le Trône.

(1) *Chanut* l. c. pag. 312. 319. 320. 349.

posé autant qu'il avoit pû, à cette démarche de la Reine, & auroit bien souhaité qu'elle fut demeurée dans le Gouvernement. Il disoit que lorsque les Etats s'étoient assemblés à *Norköping* sous *Charles IX.* en 1604. (Etats aux quels il se souvenoit d'avoir assisté;) on ne s'étoit pas déterminé à assurer la Couronne dans la Maison de ce Prince, & à la faire passer sur la tête de ses descendans, pour être abandonnés de leurs Rois quand il leur plairoit; mais pour s'assurer qu'ils gouverneroient leurs Païs, & qu'ils demeureroient avec eux, tant qu'il plairoit à Dieu de leur conserver la vie; & que comme il s'étoit autrefois obligé par serment envers *Gustave-Adolphe*, à tout emploïer pour conserver le Roïaume de *Suède* à sa fille *Christine*, il regarderoit comme un crime, si on pouvoit jamais lui reprocher d'avoir concouru, en quelque façon que ce fut, à un acte qui alloit l'exclure du Roïaume. L'an 1654.

Les Etats, aïant délibéré sur cette grande affaire, (*a*) furent d'avis que quoiqu'il ne restât aucune espérance de voir *Christine* changer de résolution, ils devoient néanmoins, pour leur honneur & par bienséance, lui faire de nouvelles supplications & la prier de vouloir continuer son gouvernement. Ils députérent à cet effet quelques membres de leurs Corps auprès de Sa Majesté. Mais lorsqu'elle eut répondu, que quand on auroit encore une Couronne à lui présenter, elle ne continueroit pas son administration un moment au de-là du tems qu'elle avoit fixé, on consentit enfin qu'elle abdiquât la Couronne, & qu'elle résignât le Sceptre à *Charles-Gustave*, qui seroit en conséquence reconnu, pour Roi de *Suède*, conformément à la promesse qui lui avoit été faite de succéder à la Couronne. Mais tout le monde rejetta la proposition de laisser en pleine souveraineté à *Christine* les Domaines, dont les revenus seroient assignés pour son entretien; Savoir les Isles d'*Oelande*, de *Gothlande* & d'*Oesel*, *Wollin*, *Usedom*, la Ville & le Château de *Wolgast* avec quelques autres terres en *Poméranie*; ce qui tout ensemble pouvoit produire deux cens quarante mille Riksdalers de revenu. La Reine

Les Etats supplient la Reine de continuer son Gouvernement mais envain.

Ils lui assignent des revenus pour son entretien.

(*a*) Pufend. *l. c.* §. 23 & 24, Chanut *l. c. p.* 383. *&c.*

„ cevoir sa démission en faveur du Prince qu'elle leur donnoit pour Roi à sa place". Dans les Mémoires de la famille de *Brahé* (1) il est pourtant parlé plus particulièrement de cet entretien entre la Reine & le Comte de ce nom: „ Ce Sénateur disant, que c'é„ toit un méchant homme & coquin qui lui avoit inspiré le dessein de les abandon„ ner, elle lui avoit répondu, que c'étoit trop dire, & qu'il y avoit plusieurs person„ nes (dont elle avoit nommé quelques-uns) qui la verroient abdiquer avec plaisir: & „ que quoiqu'elle ne pût pas découvrir encore ses raisons pour cela, on ne manqueroit „ pas de les apprendre dans la suite. Le Sr. *Picques* rapporte aussi que le Comte O„ *xenstierna* lui avoit dit, que Dieu lui étoit témoin, s'il n'avoit pas fait son possible „ pour détourner la Reine de sa Résolution, mais qu'il l'avoit trouvée inflexible, sur „ quoi il n'avoit point feint de lui dire, qu'elle s'en repentiroit, & qu'il étoit assuré, „ qu'il ne se passeroit pas trois mois, que cela n'arrivât, mais qu'il ne feroit plus tems: „ qu'il avoit cette consolation, de lui avoir parlé franchement, & que la postérité n'y „ auroit rien à lui reprocher en cela.

(1) Mſs. ad ann. 1654. le 16. de Février & *Chanut* l. c.

L'an 1654. Reine fut obligée de ſe contenter de poſſéder ces Terres à titre d'appanage. Comme il reſtoit pourtant encore une difficulté, par rapport à ceux qui ſe trouvoient en poſſeſſion de quelques-uns de ces Domaines, & qui prétendoient avoir fait de grands frais pour les mettre en valeur, le Prince promit que d'abord qu'il ſeroit ſur le Trône, il les dédommageroit, ou en argent, ou en terres, des dépenſes utiles qu'ils auroient faites. Il ſe trouva quelques perſonnes qui propoſèrent de reſtraindre la liberté de la Reine par certaines Loix. Ils vouloient qu'elle promit de fixer ſon ſéjour dans le Roïaume, de ne point demeurer dans un Etat étranger, & de n'entretenir aucune correſpondance avec les Ennemis de la Nation, faute de quoi, on ſeroit en droit de ſaiſir ſes revenus. Mais elle regardoit comme peu honorable pour elle, de ſe ſoumettre à de pareilles conditions: & le Prince *Charles-Guſtave*, qui avoit de ſi grandes obligations à cette Princeſſe, bien loin de vouloir la gêner par aucune clauſe qui ne fût pas de ſon goût, cherchoit à la contenter dans tout ce qu'elle pouvoit deſirer. Il ſentit bien, qu'il étoit important à l'Etat que l'argent deſtiné à l'entretien de cette Princeſſe, demeurât dans le Roïaume & ne paſſât point chez l'Etranger; cependant, il croïoit qu'il étoit plus expédient pour ſes intérêts, que *Chriſtine* demeurât hors du Roïaume. Il craignoit, ſi elle demeuroit en *Suède*, que la paſſion de régner ne lui revint & que ſes Créatures ſe tournant de ſon côté, il ne fut contraint de gouverner à ſa volonté. C'eſt pourquoi il repréſenta, que ſi la Reine renonçoit ſimplement au Roïaume, ſans ſe réſerver la faculté de remonter dans la ſuite ſur le Trône, c'en étoit aſſez: que toutes les autres précautions, qu'on vouloit prendre, étoient abſolument inutiles, & que puiſqu'elle vouloit mener une vie privée, il convenoit de lui laiſſer la liberté d'aller où elle jugeoit à propos; ſurtout après qu'elle auroit promis de ne jamais rien faire contre les intérêts du Roïaume.

Quelques-uns la voulurent gêner par des certaines loix.

Charles-Guſtave cherche à la contenter en tout.

Quoique *Chriſtine* n'eut plus que quelques jours à régner, elle ne laiſſa pas de ſe porter à une démarche violente, qui étonna tout le Roïaume (*a*). Elle manda l'Introducteur des Ambaſſadeurs; elle lui dit, qu'elle vouloit, l'envoïer à la Campagne ſans lui déſigner le lieu, & lui enjoignit de revenir la trouver ſur les onze heures du ſoir, pour recevoir ſes Ordres. L'Introducteur étant revenu, elle lui donna un papier ſur lequel elle avoit écrit ces mots: *Pour l'Introducteur* Linde, *qu'il n'ouvrira, que quand il ſera en préſence du Réſident de Portugal.* „ Elle lui ordonna d'aller en diligence à „ *Stockholm*, de ne parler à perſonne, de ne s'arrêter nulle part, *qu'il* ne „ fut arrivé chez ce Réſident, en préſence de qui il décachéteroit ce pa„ pier, & le lui liroit ſans le lui laiſſer, mais ſeulement une copie qu'il fe„ roit de ſa main. Dans ce papier, la Reine diſoit, qu'elle avoit ordon„ né à *Linde* de faire ſavoir de ſa part au prétendu Réſident de *Portugal*, „ que ſon Emploi en cette Cour étoit inutile, depuis qu'elle avoit réſolu „ de ne plus reconnoitre pour Roi de *Portugal* le Duc de *Bragance*, puiſque „ c'é-

Démarche violente de *Chriſtine* envers le Miniſtre de *Portugal*.

(*b*) Pufend. *l. c.* §. 26 *& ſon biſt. de* Sué. Prov. Unies *ad h. ann. pag.* 462 *&* 463. de *T. II. p.* 441. *item* Wicquef. *Hiſt. des*

„ c'étoit une qualité qui n'appartenoit qu'à *Philippe IV.* Roi d'*Eſpagne* & à „ ſes Succeſſeurs ; qu'elle conſidéroit toûjours le Duc de *Bragance*, com- „ me un Uſurpateur du Roïaume de *Portugal* ; qu'elle avoit voulu avertir „ ſon Réſident de cette réſolution, afin qu'il eut le loiſir de ſe préparer à „ ſortir d'un lieu où il ne ſeroit plus reçu dans la qualité qu'il prénoit, que „ le Prince ſon Succeſſeur le traiteroit de la même façon, qu'elle le laiſſe- „ roit ſi bien informé de ſes intentions, qu'il agiroit toûjours avec le Duc „ de *Bragance* ſelon cette déclaration ; & qu'au reſte comme le dit Réſi- „ dent étoit venu ſur la foi publique, il jouiroit d'une protection inviolable „ juſqu'à ſon départ (*)". L'an 1654.

Chriſtine n'avoit communiqué cette affaire à aucun des Sénateurs (*a*). Ils en furent extrêmement choqués ; perſonne n'ôſa néanmoins lui en parler. On crut qu'il valoit mieux diſſimuler juſqu'à ſon abdication, qui devoit ſe faire dans huit jours. Tout le monde jugea qu'elle avoit cherché par-là à faire plaiſir au Roi d'*Eſpagne*, dans les Etats duquel elle ſe propoſoit d'abord de faire ſa demeure, & que pour qu'une pareille déclaration ne fut pas préjudiciable à la *Suède*, elle avoit attendu aux derniers jours de ſa régence à la faire, bien perſuadée, que le nouveau Roi y apporteroit un promt remède, pour ne pas troubler le commerce que les *Suédois* faiſoient en *Portugal*. En effet, le Prince & les Sénateurs firent dire ſécrétement au Réſident de *Portugal*, qu'il ne devoit pas s'allarmer de la déclaration de la Reine, qu'il pouvoit demeurer à *Stockholm*, juſqu'à ſon abdication, & qu'alors toutes choſes ſe rétabliroient à la ſatisfaction du Roi de *Portugal*. Comme cela ſe fit auſſitôt après. Le Sénat en eſt choqué & remède à cet inconvénient.

Le jour que *Chriſtine* ſouhaitoit avec tant d'impatience arriva enfin (*b*): jour L'Abdication de *Chriſtine* effectuée.

(*a*) Pufend. *l. c.* & Chanut *p.* 379. 385. 397. 430. 439 & 442.

(*b*) Pufend. *ib.* §. 27-30. item *ſon biſt. de* Suède *p.* 442 *&c.* it. *ſon biſt. de* Charles-Guſt. *lib. I.* §. 5. *it.* Conring. *Op. l. c.* & Jægeri *biſt. libr. IV. c. V. p* 62. *&c. Dans le ſuppl. de la Gazette de* Leide *le* 26 *Déc.* 1749. *il eſt dit que le Roi de* Dannemarck *avoit fait tranſporter de* Gottorp *quelques tableaux d'une grande beauté repréſentant l'abdication de la Reine* Chriſtine *pour en orner un des apartemens du Château de* Chriſtiansbourg.

(*) *Chanut* dit (1),, que *Chriſtine* reconnut peu après, elle-même, les inconvéniens „ de ſon procédé à l'égard du Réſident de *Portugal*, c'eſt pourquoi Sa Majeſté fit dire „ au Prince de *Suède*, que comme c'étoit une choſe faite, elle demeureroit ainſi le reſte de „ ſon règne. Mais que quand le Prince ſeroit Roi, il en uſeroit comme il lui plairoit. *Chriſtine* reconnoit les inconvéniens.

Voïci le jugement que *Wicquefort* porte ſur cette action de la Reine *Chriſtine*, Il dit (2),, aïant admis & recomnu les Miniſtres de *Portugal* & les aïant fait aſſiſter à ſon cou- „ ronnement, il ne dépendoit plus d'elle de dépouiller ce Miniſtre de ſon caractère, „ ſurtout puiſque la *Suède* avoit fait une alliance avec *Jean IV.* Roi de *Portugal*, qui „ avoit été reconnu pour tel par la *France*, la *Suède*, & les *Provinces-Unies*, depuis qu'il „ avoit été appellé à la Couronne du conſentement des Peuples. Ledit Réſident con- „ tinua dans les fonctions de ſon emploi ſous le règne de *Charles-Guſtave*. *Chriſtine* „ vouloit ſeulement faire plaiſir par-là au Roi d'*Eſpagne*, aïant pris la Réſolution de ſe „ rendre dans ſes Etats de *Flandres*.

(1) l. c. p. 372 & 374.

(2) *Ambaſſ.* Liv. I. Sect. III. p. 28, 448 & 449. cfr. les *Mém. pour l'Hiſt* Univ. T. III. p. 29.

L'an 1654. jour où elle devoit renoncer au Roïaume de ſes Pères, & le transmettre au Prince *Charles-Guſtave* ſon Couſin. Elle n'avoit pas peu appréhendé que les Etats lui impoſaſſent l'obligation de faire ſa demeure dans la *Suède*, car l'unique bien qu'elle ſe promettoit de ſon abdication, c'étoit de pouvoir faire ſon ſéjour hors de ſa Patrie. Le 5/15 Juin, vers les ſept heures du matin, elle entra au Sénat avec le Prince Héréditaire, & elle fit lire l'Acte de ſa démiſſion, qui avoit été dreſſé le jour précédent. „ Il portoit : Qu'elle renonçoit pour toûjours tant pour elle, que pour ſa Poſtérité, à ſes „ droits ſur la Couronne de *Suède*; qu'elle les cédoit avec toutes ſes prétenſions au Prince *Charles-Guſtave* ſon Couſin; qu'elle l'établiſſoit ſon Succeſſeur, à condition qu'il la maintiendroit ſa vie durant dans la poſſeſſion des Terres qu'elle ſe réſervoit à titre d'appanage, ſavoir, la ville & le château de *Norköping* en *Suède*, les Iſles d'*Oeland*, de *Gottland* & d'*Oeſel*, *Wollin*, *Uſedom*, la ville & le château de *Wolgaſt*, quelques autres Terres dans la *Poméranie*, avec *Pöle* & *Neucloſter* dans le *Mecklembourg*; qu'il lui ſeroit permis, au cas qu'elle le jugeât à propos, de vendre, engager ou donner trois Préfectures de la *Poméranie*, & une de l'Iſle d'*Oeſel*, pourvû que ce fut à des ſujèts du Roïaume; mais ſans pouvoir diſpoſer des autres biens : qu'elle pourroit, quant à ce qui concernoit ſa perſonne, faire tout ce que bon lui ſembleroit, ſans être obligée à aucun acte de ſujection ni d'obéiſſance, & ſans être tenuë de rendre compte qu'à Dieu ſeul, tant de ſes actions & de ſa conduite paſſée, que de ce qu'elle pourroit faire après ſon abdication. Promettant néanmoins de ſon côté, qu'elle ne feroit jamais rien qui pût être préjudiciable au bien de l'Etat. Enfin, qu'elle auroit pouvoir & juriſdiction ſur ſes Commenſaux & ſur les Domeſtiques de ſa Maiſon (*)".

Les Actes de ſa démiſſion ſont lûs au Sénat & à l'Aſſemblée des Etats.

Cet Acte fut lû à haute voix, en préſence de la Reine, du Prince & du Sénat : Sa Majeſté le ſigna, & enſuite on lût un autre acte, *dans* lequel le Prince aſſuroit à la Reine la poſſeſſion & la jouiſſance du revenu de toutes les Terres qu'elle s'étoit réſervées : il lui promettoit qu'il reconnoîtroit toute ſa vie les bienfaits qu'il avoit reçus de ſa part, qu'il l'honoreroit toûjours comme ſa Mère, & qu'il prendroit un ſoin particulier de ſes intérêts.

Cérémonies de cette abdication. Ces deux Actes aïant été lûs & ſignés, les grands Officiers du Roïaume revêtirent la Reine de ſes Habits Roïaux & lui mirent la Couronne ſur la tête. Elle prit en ſa main droite le Sceptre, & en ſa main gauche le Globe d'or : deux Sénateurs, qui repréſentoient le Grand-Maréchal & le Grand-Tréſorier, portoient devant Sa Majeſté l'Epée & la Clèf d'or. De cette manière elle entra dans la grande Salle du Château, où tous les Ordres du Roïaume, les Miniſtres des Princes étrangers & les Dames.

(*) Cette réſerve d'une entiére indépendance quant à ſa perſonne & à ſes actions, comme auſſi de ſon pouvoir & de ſa juriſdiction plénière ſur les Officiers & Domeſtiques de ſa Maiſon, éclaircira l'affaire de *Monaldeſchi* dont il ſera parlé ci-deſſous.

Dames de la Cour étoient assemblées. Elle monta sur une Estrade élevée de trois dégrés & s'assit sur un siége d'argent massif. Son Grand Chambellan & son Capitaine des Gardes étoient derrière elle, le Prince Héréditaire étoit à main droite, mais hors de l'Estrade, & il avoit un fauteuil derrière lui. L'an 1654.

Tout étant ainsi disposé, *Schering Rosenhane* lût à haute voix l'Acte, par lequel *Christine* abdiquoit la Couronne, & déchargeoit les Peuples du ferment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Il porta cet Acte au Prince, à qui il le remit. Ensuite étant retourné à sa place, il lût aussi à haute voix l'Acte par lequel le Prince s'engageoit de maintenir la Reine dans la possession & la jouissance des Domaines qu'elle avoit voulu retenir pour son entretien; & il remit cet Acte entre les mains de la Reine. Alors *Christine* donna le signal aux Grands Officiers du Roïaume de s'approcher du Trône, pour recevoir d'elle tous les Ornemens Roïaux, & ils les portérent sur une Table, qui étoit à main gauche & hors de l'Estrade (*).

Elle se défait de tous les Ornemens Roïaux.

La Reine s'étant ainsi dépouillée de ses Habits Roïaux (†) avança sur le bord du Trône en deshabillé de taffetas blanc, & parla presque une demi heure aux Etats, avec beaucoup d'éloquence & de fermeté. Elle fit un abrégé de tout ce qui s'étoit passé en *Suède*, depuis dix ans qu'elle gouvernoit le Roïaume. „ Elle dit, que dans des tems si difficiles, elle croïoit „ n'avoir rien fait que sa conscience pût lui reprocher; qu'elle avoit donné „ tous ses soins à procurer le repos à la Nation, repos auquel elle avoit „ sacrifié le sien propre, pour procurer aux Peuples les avantages, dont „ ils jouissoient, & qu'elle avoit lieu d'être satisfaite de sa conduite. Elle „ leur rapella les grandes obligations qu'ils avoient au feu Roi *Gustave-Adolphe*, son Père, qui avoit porté si loin la gloire & la réputation de la „ *Suède*. En leur montrant le Prince, elle leur dit; qu'elle leur donnoit „ un Prince doué de tant de belles qualités, qu'elle ne doutoit point qu'il „ ne marchât sur ses traces, & qu'il n'augmentât encore leur gloire; qu'el-

La Reine fait aux Etats une harangue d'adieu, dont ils sont fort attendris.

(*) Le Comte *Pierre Brahé* Drotset du Roïaume assista en personne à cette cérémonie, mais il dit à la Reine (1) „ quand elle fut revêtuë des Habits Roïaux & qu'il remettoit pour la seconde fois la Couronne sur la tête, qu'il ne pensoit pas de la lui ôter dans la Cérémonie, pour marque que c'étoit bien malgré lui qu'elle l'alloit résigner. Ce fut aussi pour cela, que quand la Reine se dépouilla de ses Ornemens Roïaux & que le Grand Maréchal fit signe au Drotset de s'approcher, comme la Reine elle-même le fit aussi par différentes repriſes, il ne s'approcha pas, & que la Reine fut obligée d'ôter la Couronne de sa tête elle-même, ensorte que quand elle la tint entre ses mains, le Comte *Brahé* s'avança pour la recevoir.

Le Comte *Brahé* ne veut pas ôter la Couronne de-dessus la tête de *Christine*.

(†) Les Spectateurs, qui étoient les plus près, se saisirent de son Manteau Roïal, & eux & les autres Assistans le mirent en mille pièces, voulant chacun en garder une en mémoire de leur Reine, qui les quittoit malgré eux, & qu'ils croïoient ne jamais revoir (2).

(1) Mém. de la famille de *Brahé* ad h. ann. Laudatio fun. *Jo. Olivekr.* it. Saml: merckw. Pufend. Hist. de *Suède* l. c. *Er. Benzel.* Médaill. VI. Th: pag. 211.

L'an 1654.

„ qu'elle les prioit d'avoir pour lui la même fidélité & de lui rendre la même obéiſſance qu'ils lui avoient renduë : fidélité & obéiſſance dont elle „ les remercioit & les déchargeoit". Ce diſcours toucha ſenſiblement l'Aſſemblée (*a*) ; il arracha des larmes à la plûpart des Membres des Etats : d'autres étoient ravis en admiration, de voir une Reine, aimée de ſes Peuples & à la fleur de ſon âge, deſcendre ainſi volontairement & avec tant de conſtance du Trône, tandis que la mort ſeule peut obliger les autres Souverains à l'abandonner ; & qu'ils en regardent la néceſſité comme quelque choſe de plus dur que la mort même.

Roſenbane y répond au nom des Etats.

Lorſque la Reine eut fini ſon diſcours, *Schering Roſenbane* porta la parole au nom des Etats, parce que le Chancelier s'en étoit excuſé par la raiſon que nous avons alléguée. „ Il témoigna à la Reine qu'ils avoient tous un „ extrême regrèt de ce qu'elle les quittoit. Qu'ils avoient été contraints „ d'y conſentir, parce qu'elle l'avoit voulu abſolument, & qu'elle avoit „ refuſé de ſe rendre à leurs inſtances & à leurs ſupplications : que la ſeule „ conſolation qu'ils avoient, c'étoit qu'elle leur donnoit un Roi, dont la „ prudence & la ſageſſe leur faiſoit eſpérer un règne heureux & floriſſant. „ Il la remerçia d'avoir fait un ſi digne choix, il ajouta des actions de graces pour les peines qu'elle avoit priſes & pour les fatigues qu'elle avoit „ endurées durant ſon adminiſtration. Il lui demanda pardon, au cas que „ quelqu'un d'entr'eux eut été aſſez malheureux pour avoir manqué à ſon „ devoir & au reſpect qu'on lui devoit.

Le diſcours de la Reine au Prince *Charles-Guſtave.*

Quand *Roſenbane* eut achevé de parler, la Reine deſcendit les trois dégrés du Trône, & donna ſa main à baiſer aux quatre Chèfs des quatre Ordres. Enſuite, ſans remonter ſur le Trône, elle s'avança vers le Prince, qui s'avança en même-tems vers elle ; & elle lui parla d'une manière auſſi éloquente & auſſi ferme, qu'elle avoit fait aux Etats. Elle lui dit entr'autres choſes : „ Qu'il alloit monter ſur un Trône, où „ avoient été aſſis de grands Rois : que leur renommée étant aſſez „ connuë par tout, il n'étoit pas néceſſaire qu'elle s'arrêtât à détailler „ leurs grandes actions, outre que comme elle en étoit deſcenduë leurs „ louanges convenoient mieux dans la bouche d'un autre, que dans „ celle d'une perſonne qui ſortoit de leur ſang : qu'elle ſe contentoit de lui „ propoſer leur éxemple, quoiqu'elle ſavoit fort bien qu'il n'avoit pas beſoin d'éxhortations, le Ciel l'aïant pourvû de toutes les qualités que l'on „ peut ſouhaiter dans un grand Prince. Elle proteſta hautement, que „ cette ſeule conſidération l'avoit portée à le choiſir pour ſon Succeſſeur, „ & non la parenté, qui ne doit jamais avoir lieu lorſqu'il s'agit de l'intérêt „ de l'Etat. Elle ajouta, qu'elle lui laiſſoit un Sénat rempli de Miniſtres „ prudens & ſages ; que pour tout l'avantage qu'il reçevoit d'elle, elle ne „ lui demandoit d'autre reconnoiſſance, ſi non qu'il voulut avoir ſoin de ſa „ Mère

(*a*) Pufend. *de R. S. l. c.* §. 31. 32. de item Crenii *Animadv. hiſt. & Phil. P. IV.* Prade *l. c. p.* 282. item N. Heinſii *Ep. p.* 51. *ad* Caſſ. Puteum *ap.* Magliab. *p.* 201-207.

„ Mère (*), & augmenter plûtôt ſes revenus, que de les diminuer, & „ prendre en conſidération ſes amis, ſes ſerviteurs, & ceux qu'elle lui avoit „ particulièrement recommandés. L'an 1654.

De ſon côté, le Prince la pria de vouloir remonter ſur le Trône; mais elle s'en défendit & voulut le prendre par la main pour l'y faire monter lui même, de quoi il s'excuſa. Après bien des Civilités de part & d'autre, le Prince lui témoigna, en termes fort ſoumis & fort obligeans, „ combien il étoit reconnoiſſant des bontés qu'elle avoit eu pour lui: il l'aſſura „ qu'il chercheroit avec ſoin les occaſions de lui en donner des marques & „ il la pria de croire qu'il ne manqueroit jamais au reſpect, ni aux devoirs, „ ni aux ſoins, aux quels il étoit tenu envers elle, & envers les ſiens. Il adreſſa enſuite la parole au Sénat & aux différens Ordres du Roïaume qui lui répondirent par la bouche de *Roſenbane*, & l'aſſurèrent de leur fidélité & de leur obéiſſance. La réponſe que *Charles-Guſtave* y fait.

Quand les quatre Chèfs des Ordres du Roïaume lui eûrent baiſé la main, le Roi prit celle de la Reine, & malgré la réſiſtance que fit cette Princeſſe à prendre la droite, & la conduiſit ainſi à ſon appartement. Il paſſa enſuite dans le ſien. Il y changea d'habit pour aller à l'Egliſe, où toutes choſes ſe préparoient pour ſon couronnement (†). La cérémonie s'en fit ſur les Le Prince *Charles-Guſtave* eſt couronné.

(*) Il y avoit déja quelques ſemaines que *Chriſtine* étoit allée à *Nyköping* pour prendre congé de la Reine ſa Mère, qui en fut ſenſiblement touchée, mais dont *Chriſtine* fit tout ſon poſſible pour adoucir le chagrin (1). „ Peu avant que de retourner à *Stock-* „ *holm* Sa Majeſté fit venir le Prince de *Suède*, & en ſa préſence & celle de ſa Cour, „ dit à ſa Mère, que le tems étoit venu de la quitter & de prendre congé d'elle. Qu'el- „ le lui demandoit pardon ſi elle ne lui avoit pas rendu tous les reſpects & tous les „ ſoins qu'elle lui devoit. Qu'elle la ſupplioit de croire, que ce n'avoit pas été man- „ que de bonne volonté, mais que certaines occurences ne lui avoient pas permis de „ faire autrement. Qu'elle ſeroit déſormais encore moins en état de lui pouvoir ren- „ dre aucune aſſiſtance. Qu'elle alloit ſe démettre du Gouvernement, mais que Sa Mè- „ re devoit ſe conſoler, & que ſi elle perdoit une fille, elle recouvroit un fils, qui ſe- „ roit bientôt Roi, & qui auroit pour elle tout le reſpect & tous les ſoins qu'elle pour- „ roit deſirer. En même tems, la Reine appella le Prince, qui s'étoit un peu retiré, „ le préſenta à ſa Mère, & repéta ce qu'elle venoit de dire de lui. Le Prince le ra- „ tifia à la Reine-Mère avec des paroles auſſi reſpectueuſes que ſoumiſes; & enfin, la „ Reine dit adieu à la Reine ſa Mère, avec aſſez de fermeté & ſans pleurer. Il n'en „ fut pas de même de la Reine-Mère: car elle fondoit en larmes. Ce dernier adieu „ toucha toute la Cour, & comme la Reine-Mère ne fit que pleurer toute la nuit, on „ en avertit *Chriſtine*, qui ſe leva auſſitôt & fut au lit de ſa Mère pour tâcher de la con- „ ſoler. Sur les cinq heures, elle partit pour *Stockholm*, & le lendemain, elle retour- „ na à *Upſal*. *Chriſtine* prend congé de la Reine ſa Mère & la recommande à *Charles-Guſtave*.

(†) Quelques ſemaines auparavant *Chriſtine* écrivit des Lettres circulaires (2) à tous les Gouverneurs des Provinces de *Suède* pour leur ordonner de relâcher tous les priſonniers & criminels, même ceux qui auroient mérité la mort: & cela en conſidération de ſon Abdication, comme auſſi du Couronnement de ſon Succeſſeur, afin, diſoit-elle dans ſes lettres, que ces pauvres malheureux aïent lieu de ſe réjouïr de ces heureux événemens: ſans préjudice pourtant du droit d'autrui.

Voici

(1) *Chanut* l. c. pag. 356 & 357. *Palmskiold.*
(2) Ces lettres ſont datées le 23 Mai 1654 dans

L'an 1654. les quatre heures après-midi, mais avec beaucoup moins de pompe qu'au cou-

Voici des vers que Mr. *Heinſius* fit à cette occaſion: auxquels nous joignons ceux de Mr. *Bergenhielm* & de Mr. *Loccenius:*

V. l'Append. N. XLVI. Nous donnerons dans l'Appendice la piéce intitulée *Arcus triumphalis per quem ſolemni pompa exivit* Chriſtina, *ſubivit* Carolus-Guſtavus &c.

Habes hic verſus, dit Heinſius, *quos nuper luſi &c. Mittam illos ad Reginam proximè:* (1) *Sereniſſ. Princeps* Carolus-Guſtavus *ſceptro Suecico donatus à* Chriſtina *Auguſta Majori Meritorum quam Cognationis jure*

Sceptra triumphati fatalia cornibus Iſtri
Sarmatico toties tincta cruore prius,
Invictis geſtamen avis, cape præmia, Princeps
Inclyte, Virtuti jure dicanda Tuæ.
Nil genitore minor Guſtavi *filia* Magni
--- Hæc dedit, hæc voluit, muneris eſſe ſui.
Sceptra quidem per ſe nuſquam ſpernenda quibusque
Donatrix pretium non leve tanta facit;
Maxima ſed laus eſt, & laude ſuperior omni,
(Si cui danda forent) danda fuiſſe Tibi.
Dona ſubire manus, exoratura rogandas
Blanda recuſantes dona ſubire manus:
Teutonii memoranda Soli Chriſtina *Tropæis*
Munus ad hæredem vos jubet ire ſuum.
Expugnet Diadema Ducem ſubire coactum:
Flecte reluctantem, ſponte petendus honor.
Amolita decus regale virentibus annis,
Laſſaque fortunæ ferre faventis onus,
Et Sceptrum meditata ſui Chriſtina *regendi*
Jura negat populis, ut Sibi jura paret.
Crudelis nimium ſapientia, ni foret orbo
Regibus Imperio qui bene ferret opem.
Nec conſanguineus partem favor occupat illam
Hinc Sibi, Laus meriti, Rex, ea tota tui eſt,
Cedite jura procul naturæ, cedite leges.
Regia, Rex eſto, qui gerit acta, meus.
Frenando par nullus erat Tibi, Carole Sceptro:
----- Gloria natales præterit iſta Tuos.
Teſtis Hyperboreo ſpolium Germania Marti
Et quæ Danubius, Te Duce, bella gemit.
Crede mihi, virtus eſt proxima Regibus hæres:
Libera cognati Sanguinis illa jugo eſt.

In abdicationem Reginæ Chriſtinæ 1654.

Cedant Mortales, quotquot prior extulit ætas,
Laudibus ob largas munificasque manus.
Nil donis æquale tuis, Chriſtina, *dederunt,*
Exuperas veteres, exuperasque novos.
Non auri cumulus, non eſt argentea tanti
Maſſa, nec Eoum quas mare promit opes.
Quæ populos, quæ Regna dedit ternasque Coronas

Summa

(1) Tirés de ſa lettre à *Caſſ. Paterne* l. 5, & de *Palmskiöld.*

couronnement de la Reine. La raiſon en eſt ſenſible. La *Suède* ſe trouvoit épuiſée, & la Reine avoit fait emballer & tranſporter hors du Roïaume la plus grande partie des meubles de la Couronne. Cependant *Charles-Guſtave* pour lui témoigner ſa reconnoiſſance de la Couronne dont il lui étoit redevable, fit frapper à cette occaſion la Médaille ſi connuë, avec l'inſcription: *A Deo & Chriſtina*, dont les Etats de *Suède* n'étoient pas fort contens, diſant que c'étoit par leur choix qu'il étoit parvenu au Trône (*a*). L'an. 1654. Médailles ſur ces Evénemens.

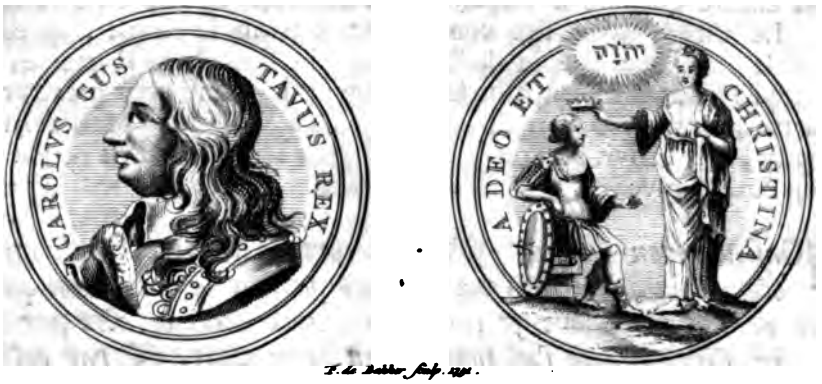

Chriſtine ne demeura pas long-tems en *Suède* après ſon abdication. Elle avoit tant de hâte, qu'elle ne vouloit pas paſſer la nuit à *Upſal* quoiqu'il plût extrêmement (*b*). Le Comte *Pierre Brahé* Drotſet du Roïaume, la pria inſtamment de ne pas ſe preſſer tant: mais elle lui répondit confidemment: *Chriſtine s'empreſſe de ſortir de Suède.*

(*a*) Pufend. *de R. S. lib. XXI.* §. 109-115. *Libr. XXII.* §. 41. *Libr. XXIV.* §. *I. Libr. XXVI.* §. 33. 34. Idem *de Reb.* Car. Guſt. *Lib. I.* §. 5. Idem. *biſt. de* Suède *l. c. p.* 445. *&c.* Chanut *l. c. p.* 391. 425. 431. item *p.* 437. *&* 448. Ludolfs *Schaub. p.* 527. *&c.* Gundlings *Diſcours p.* 316. Allg. Welt-Chron. *T. XI. p.* 643. *&c.* Köhlers Muntz-Bel. *T. VIII. pag.* 17. *&c.* Heinſ. *Epiſt. l. c. p.* 206. Brenner *l. c. p.* 201.

(*b*) Palmsk. *Extraits. des Reg. du Sénat ad. ann. 1666. p.* 795.

Summa dare in terris quæ potuere, dedit.

Joh. Bergenhielm
Ad Chriſtinam Regnum Suetiæ abdicantem.

Exonerare cupit dum ſe Chriſtina *ſuorum*
Imperio, atque alii munia tanta dare
Dat Succeſſorem Carolum *regnoque ſuisque*
Reddere poſt ſeſe quo meliora nequit.

Joh. Loccenii Poëm.

Compoſuit quoque Jac. Muſſenius *e Soc. Jeſ. carmen in abdicationem* Chriſtinæ 1654.

Stupente mundo, Suecia refragante &c. &c.
Sophos Sopherum Principumque Regina eſt.
Chriſtina Chriſto dignior &c.

L'an 1654.

ment: „ comment voulez-vous que je reſte ici, où peu auparavant j'ai „ régné en ſouveraine, & où je verrois un autre avoir tout le pouvoir en „ main?" Elle fut cependant obligée de feindre qu'elle ne quittoit le Roïaume que pour aller boire les eaux de *Spa*, & qu'elle reviendroit immédiatement à *Stockholm*. Il lui falut amuſer le peuple par de pareils diſcours ſimulés. Car l'Ordre des Païſans du Roïaume diſoit aſſez hautement, qu'on ne la devoit pas laiſſer partir, & qu'il faloit qu'elle demeurât dans le païs, pour y conſumer les revenus qu'on lui avoit aſſignés. Une autre choſe faiſoit encore craindre à *Chriſtine* qu'on ne s'oppoſât à ſa ſortie du Roïaume. Le Clergé avoit fait courir le bruit parmi le peuple, qu'elle ne laiſſoit la *Suède* que dans le deſſein de ſe faire Catholique Romaine, & il crioit qu'il faloit la retenir dans le Roïaume (*). Ainſi pour prévenir tout facheux accident elle ne reſta que cinq jours à *Stockholm*. Mais avant que de partir, elle écrivit au Prince de *Condé* pour lui donner avis de ſon abdication & de ſon voïage (†). Voici la lettre.

L'Ordre des Païſans veut qu'Elle demeure en *Suède*.

Le Clergé le veut auſſi & *Chriſtine* en prend allarme.

Ses dernières lettres avant que de partir.

MOnſieur mon Couſin. J'aurois tort de quitter le poſte que j'ai occupé juſqu'ici ſans vous donner part de la réſolution que j'ai priſe de l'abandonner: je crois vous devoir cette civilité par l'eſtime, & l'amitié que j'ai toûjours eu pour vous, & par celle que vous m'avez témoignée durant le tems que j'ai eu l'honneur de gouverner cet Etat. A préſent que j'ai changé de fortune & de condition, je veux vous proteſter que quelque changement que le tems ait

(*) *Galeazo Gualdo* avoue lui-même, (1) „ qu'on avoit intercepté quelques lettres: „ d'où l'on pouvoit juger du deſſein de *Chriſtine*, & *Chanut* dit: que ce qui la touchoit „ le plus parmi tous ces bruits, étoit que l'on diſoit, qu'elle avoit deſſein de ſe rendre „ Catholique. Elle apréhendoitt, ajoute *Chanut*, (2) que les *Suédois* ſur cette créance ne la vouluſſent arrêter, ou lui ſaiſir tous les revenus qu'elle s'étoit réſervés: & „ cela étant, elle craignoit que ne pouvant rien tirer de la *Suède*, elle ne ſe trouvât „ embarraſſée dans les païs étrangers ". C'eſt ſans doute à ces bruits que Mr. *Leibnitz* s'en rapporte, quand il dit (3). „ *At ſenior* Oxenſtiernius *& alii magni viri ſpreti in aula laſciviente, plerique in prædia ſua ruſtica receſſere. Regina læta voluptatibus indulget. Interim ſpreti Senatores Parochos locorum tota provincia ſibi familiares reddunt eorum conciones viſitant, conviviis eorum adhibent: Reginæ cum Pontificiis, imprimis vero cum* Pimentello *Legato Hiſpanico*, Bourdelotto, *Medico Gallo*, & Johanne Baptiſta *Dominicano, ſub ſpeciæ linguæ docendæ familiaritatem ad Religionis veræ contemtum ſpectantem exaggerant &c* ".

Chriſtine ſoupçonnée de vouloir changer de Religion.

(†) Le Sr. *Picques* s'exprime ainſi: (4). Le Roi de *Suède*, voïant la Reine *Chriſtine* prête à partir, lui fit donner cinquante mille écus en argent pour la défraïer pendant le voïage, avec un poinçon de Diamans auquel pendoit une groſſe perle, & on eſtimoit ce poinçon trente huit-mille écus, & preſqu'auſſitôt que le Roi le lui eut donné, le bruit courut, qu'elle le deſtinoit pour en faire préſent au Prince de *Condé*, à qui elle avoit écrit avant ſon départ.

Préſent que fait *Charles-Guſtave* à *Chriſtine*.

(1) Hiſt. di *Chriſtina* pag. 24.
(2) l. c. T. III. pag. 361.
(3) Felleri otia Han. pag. 123.
(4) *Chanut* Mém. T. III. p. 444.

L'an 1654.

croire que vous m'y ferez part quelque fois de vos ouvrages, puisqu'ils ſont dignes de la réputation où vous êtes, & qu'ils ſont preſque tous écrits dans votre langue, qui ſera la principale de mon deſert. Je ne manquerai pas de vous en témoigner ma reconnoiſſance, & de vous faire voir quand je pourrai vous être utile, que je ſerai toûjours.

Meſſieurs.

Très-affectionnée à vous ſervir

CHRISTINE.

à Upſal le $\frac{18}{28}$ Juin 1654.

Chriſtine part & prend ſa route par le Dannemarck.

Le lendemain elle partit : & comme elle avoit fait accroire qu'elle vouloit paſſer en *Allemagne* par mer, on avoit fait armer douze des plus gros vaiſſeaux de la flotte pour l'eſcorter, qui l'attendoient à *Calmar*. Mais peu après le Roi *Charles-Guſtave* reçut une lettre par laquelle cette Princeſſe lui donnoit avis qu'elle prendroit la route du *Sond* & paſſeroit par le *Dannemarck*. A cette nouvelle le Roi envoïa en toute diligence après Elle pour la prier de ſe rendre dans l'Iſle d'*Oeland*, où l'Amiral *Wrangel* l'attendoit avec la flotte pour la faire paſſer à *Wiſmar*. Mais elle s'excuſa ſur l'inconſtance des vents (*). Elle prit donc la route de *Halmſtad*, ville ſituée dans la

les Belles-Lettres, fit frapper une grande Médaille, dont le revers repréſente l'Olympe, & au ſommet *Pégaſe* avec ces mots : *Sedes hæc Solio potior* : cette demeure eſt préférable au Trône.

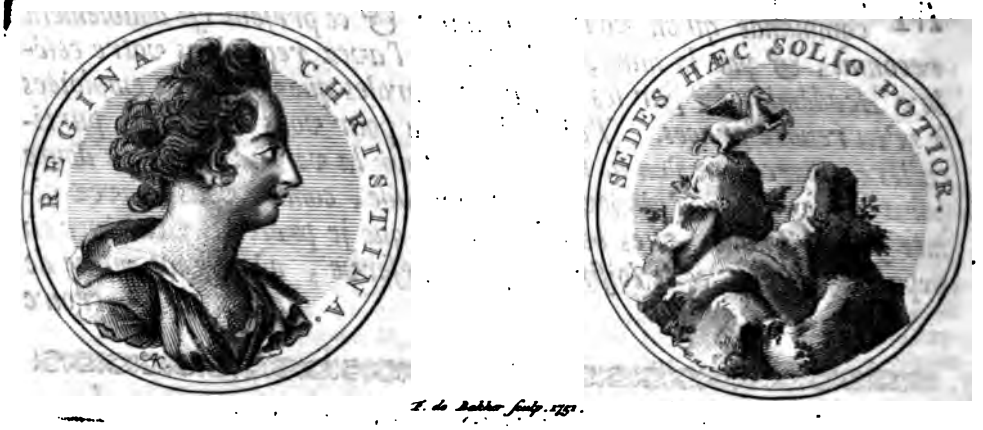

Chriſtine fait faire une dépenſe inutile à la Suède dont pourtant on ſe conſole.

(*) On étoit à la vérité fâché en *Suède* de la dépenſe inutile qui s'étoit faite à l'équipement de ces douze vaiſſeaux de guerre & de ce que *Chriſtine* vouloit paſſer par le *Dannemark*, ſans en donner avis préalablement au Roi de *Dannemark* (1). Mais on s'en conſola facilement, dit le Sr. *Picques*, parce qu'on ſoupçonna, qu'elle auroit pû les emmener avec elle pour les vendre au Roi d'*Eſpagne*, comme le bruit en avoit été l'année auparavant.

(1) *Chanut* ibid p. 376. 441. & 450. cfr. p. 457.

province de *Hollande*; où elle ſéjourna quatre jours, & où, à ce que dit le Sr. *Pioques* (a), Elle ſe donna le divertiſſement de faire berner ceux qui étoient avec elle. C'eſt de-là qu'elle écrivit en latin une lettre à Mr. *Gaſſendi*, où elle lui conſtituoit un ſalaire annuel, outre une chaîne d'or, dont elle lui faiſoit préſent. L'an 1654.

MEmini me, Upſaliæ dum eram, in compenſationem ſingularis tuæ erga me pietatis & obſervantiæ, ſalarium tibi promiſiſſe, quo fretus reliqua pii in me animi ſtudia atque propoſita promovere & effectui dare poſſes: Quod equidem jam præſtitura, ipſum ſalarii inſtrumentum tibi mitto, quod vel ipſum vel exemplar ejusdem Domino Hermanno Flemming oſtendere potes, qui curam habebit, ut illo rite & quotannis potiri queas. Deſtinavi tibi præterea catenam auream cum appenſo numiſmate, qua abs Oeconomiæ meæ Præfecto Johanne Leyoncrona petenda erit tibi. Orationem quam nuper habuiſti, cum Typographi manibus ſubduxeris, aliave quæ de cetero editurus es opera, mihi tranſmittas velim. Vale & iisdem, quibus coepiſti, officiis, me ſemper proſequi perge. Halmſtadio d. 27. Jun. 1654.

Je me ſouviens, que du tems que j'étois à *Upſal*, qu'en compenſation de l'affection & de l'eſtime que vous avez pour moi, je vous ai promis un ſalaire, afin que par ce moïen vous puiſſiez avancer & éxécuter les deſſeins que vous vous êtes propoſés, pour me donner des marques ultérieures de votre attachement pour ma perſonne. A cette fin je vous envoïe ci-jointe la patente même & l'inſtrument dudit ſalaire, lequel vous ferez voir en original ou en copie à Mr. *Herman Flemming*, qui aura ſoin, de vous le faire païer réguliérement toutes les années.

Je vous ai deſtiné en outre une chaîne d'or, à laquelle pend une Médaille; que vous demanderez à *Jean Leioncrona*, l'Intendant de ma Maiſon.

Je veux que vous m'envoïez la harangue que vous avez prononcée nouvellement, ſitôt qu'elle ſortira de deſſous la preſſe, comme auſſi les autres ouvrages que vous publierez dans la ſuite. Portez-vous bien & continuez à me rendre les mêmes bons Offices que par le paſſé. *Halmſtad le 27 Juin 1654.*

CHRISTINE.

P. Apelman.

CHRISTINE.

P. Apelman.

De cette ville elle pourſuivit ſon voïage. Arrivée à *Collen*, elle ſe traveſtit en homme & ſe donna le nom du fils du Comte de *Dohna* pour voïager Elle ſe traveſtit en homme.

(a) Chanut *l. c. p.* 450.

L'an 1654.

ger avec plus de liberté (*). Mais quoiqu'elle fit, la Reine de *Dannemarck* apprenant ſon déguiſement ſe déguiſa auſſi pour la voir dans une hotellerie, où elle s'arrêta. Madame du *Noyer*, qui a eu l'art d'embellir ſes hiſtoires, dit poſitivement (*a*): „ que la Reine de *Dannemarck* s'étoit traveſtie en ſer-„ vante de Cabarèt ; & que la Reine *Chriſtine*, n'aïant garde de ſe défier „ du tour, avoit parlé avec une entière liberté du Roi de *Dannemarck* & „ d'autres choſes de cette nature, qui n'étoient pas des plus obligeantes du „ monde: qu'un des pages de *Chriſtine* à qui la Reine de *Dannemarck* avoit „ commandé de dire à la Reine ſa Maitreſſe, qu'elle ne rendoit pas juſ-„ tice au Roi de *Dannemarck* courut lui conter cette avanture: que *Chriſti-„ ne* en fut d'abord ſurpriſe. Mais que comme elle avoit l'eſprit fort, dit „ M. du *Noyer*, elle prit bientôt ſon parti là-deſſus. Quoi! dit-elle, cet-„ te ſervante de Cabarèt, que j'ai toûjours vûë pendant le diner, étoit la „ Reine de *Dannemarck*. Il lui eſt arrivé ce qui arrive à la plûpart des cu-„ rieux: ils font ſouvent des découvertes, qui ne leur ſont pas agréables; „ c'eſt ſa faute: & comme je n'ai pas le don de deviner, je n'avois gardé „ de la chercher ſous un habit ſi indigne d'elle (†)". Quand *Chriſtine* fut arrivée ſur la frontiére de *Suède* à un petit ruiſſeau, qui ſéparoit alors le *Dannemarck* de ce Roïaume, on dit, (*b*) qu'elle deſcendit de Caroſſe & ſauta de l'autre côté avec une joïe incroïable, diſant: „ Me voilà enfin en „ liberté & hors de *Suède*, où j'eſpére de ne retourner jamais".

La Reine de *Dannemarck* déguiſée la voit en paſſant.

Avant que d'arriver à *Helſingœr*, Elle n'avoit retenu à ſon ſervice que quatre Gentils-hommes ; Les Comtes *Dohna* & *Steinberg*, le Baron *Soop*, & un autre, dont pas un ne ſavoit où elle alloit (*c*). Le Roi *Charles-Guſtave* avoit ordonné au Sr. *Linde* de la conduire juſqu'aux limites de la *Suède*, & de lui offrir encore une fois ſon cœur & ſa main, afin qu'il ne parut pas,

Charles-Guſtave la fait ſolliciter encore en mariage.

(*a*) *Lettres Galantes n. LIX. p.* 212. *&c.* Chanut *l. c. p.* 450.
(*b*) Chanut *l. c. p.* 453.
(*c*) Theatr. Europ. *ad h. ann. p.* 640. Pufend. *de R. S. Libr. XXVI.* §. 34. Idem *de* Car. Guſt. *Lib. I.* §. 6. Chanut *l. c.*

(*) *Helmſtadiæ*, dit le Sr. *Sprenger* (1) *data licentia, & officialibus &* Brodino *Prædicatori Lutherano, inde* Colmium *adit, ubi arrepta maſcula fœcie, tonderi ſibi capillos juſſ „ ſit, ut incognita Daniam ſub nomine Comitis de* Dohna *tranſiret* &c.

(†) *Galeazo Gualdo* prétend (2) que ni le Roi, ni la Reine de *Dannemarck* ne rencontrérent pas la Reine *Chriſtine*, qui étoit partie avant leur arrivée à *Goldingen*. Les Hiſtoriens *Danois* en conviennent pourtant eux-mêmes (3). Mais ſur ce que Mr. de *Holberg* dit à ce ſujèt „ que *Chriſtine* quitta la *Suède* par le dégoût qu'elle avoit pour les „ mœurs & les manières des Peuples de *Suède*, & que la langue du païs lui écorchoit „ les oreilles &c ". On remarquera en paſſant, qu'il ſiéd mal à un Hiſtorien comme lui, de ſe ſervir, tant ici qu'autre part dans ſes ouvrages, d'expreſſions piquantes contre les *Suédois*. Il ne peut pas ignorer que par tout où ils vont, ils ne diſſimulent jamais ni leur nation, ni leurs mœurs, ni leur langue. Et quand à ce qu'il dit *ici*, de la langue *Suédoiſe*, il n'a qu'à demander aux *Norvégiens* ſes Concitoïens, ce qu'ils penſent & diſent de la langue *Danoiſe*, & laquelle des deux leur paroît plus mâle?

Rémarque ſur Mr. de *Holberg*.

(1) Dans ſa Roma Nova p. 168.
(2) l. c. pag. 40.
(3) *Holberg* Hiſt. de Dann. T. III. p. 165 & dans ſes Paralleles des Dames T. II. p. 237 it. *des Roches* Hiſt. de Dann. T. VI. p. 46.

pas, qu'il eut plûtôt ambitionné le Roïaume, que la Reine (*). Mais elle répondit ſans émotion : que ſi elle avoit eu envie de prendre un Mari, il lui auroit été plus décent de le faire, tenant encore les rènes du Gouvernement en mains, qu'après l'avoir abdiqué, & qu'au reſte le Roi étoit trop prudent pour avoir beſoin de ſes conſeils. L'an 1654.

Telle eſt la manière ſurprénante, dont *Chriſtine*, à l'âge de vingt ſept ans, termina un règne qui ne fut pas moins glorieux que profitable à la *Suède*, & dont on peut dire, que l'éclat ſurpaſſa celui des règnes précédens (*a*). „ Cette grande Reine eut la gloire de réduire un ennemi très-„ puiſſant, & formidable à toute l'*Europe*. Elle lui arracha des mains les „ fers, dont il vouloit enchainer les Princes d'*Allemagne*, & dont il eut „ chargé enſuite les autres nations, ſi les armes *Suédoiſes* n'euſſent abbatu „ ſes forces énormes. Elle réduiſit pareillement un voiſin, qui avoit au-„ trefois fait tant de mal à la *Suède*, & qui en voulant lui faire perdre le „ fruit de ſes travaux, lui donna matiére à de nouvelles victoires. Sous „ le règne de cette Princeſſe, la réputation de la Nation *Suédoiſe* s'étendit „ par tout le monde. Sa valeur ſe fit connoître & la diſcipline militaire ſe „ perfectionna. La Province de *Poméranie*, les Duchés de *Bréme*, & de „ *Verden*, la ville de *Wismar*, les Provinces de *Hallande*, de *Jemtland* & de „ *Herredale*, les Iſles de *Ruguen*, de *Gottland* & d'*Oeſel*: tous ces domaines „ réunis à la *Suède* furent le prix de ſes victoires, & devinrent autant de „ boulevards du Roïaume, propres par leur ſituation, & à arrêter les „ incurſions des ennemis, & à donner entrée en leurs terres, en cas de „ beſoin. Ce règne ſi glorieux ne procura pas de moindres avantages aux „ particuliers qu'à l'Etat. Si parmi les autres peuples les guerres d'une „ longue durée font ordinairement négliger les arts & les ſciences, le „ contraire arriva dans la *Suède* ſous le régne de *Chriſtine*. On y vit fleurir „ les beaux arts par l'exemple & les ſoins de cette Princeſſe, qui en con-„ noiſſoit parfaitement le prix, & qui ſavoit les encourager: deſorte qu'il „ ſeroit difficile de décider, ſi la *Suède* tira alors plus de gloire du bonheur „ qui accompagna ſes explois militaires, que des avantages qu'elle procu-„ ra en introduiſant & en favoriſant les beaux arts dans le Roïaume. S'il „ eſt glorieux d'étendre les frontiéres de ſes Etats; il ne l'eſt pas moins „ d'af-

Réfléxions ſur le Règne & l'Abdication de *Chriſtine*.

(*a*) Pufend. *de R. S. Libr. XXVI.* §. 35. item *ſon hiſt. de* Suède *p.* 451 *&* 452.

(*) Ces inſtances réïtérées de la part de ce Roi, font voir le tort qu'a un Ecrivain, quand il dit: (1). Que *Charles* ſe montra beaucoup plus amoureux de la Roïauté que de la Reine, laquelle s'en fâchant étrangement & jugeant du peu d'égards qu'il auroit pour elle, quand il ſeroit monté ſur le Trône, par ce qu'elle lui voïoit pratiquer en un tems, où il n'en avoit que l'eſpérance, qui auroit bien pû lui manquer: elle réſolut de ne pas ſe commettre avec lui, & plûtôt d'abandonner la Couronne par une fiérté & grandeur d'ame, qui l'a accompagnée juſqu'à la mort, que de vivre avec un homme, qui n'auroit pas conſidéré, autant qu'elle le prétendoit; l'honneur d'avoir part à ſon lit & à ſon Trône.

(1) Dans l'Etat du Siège de *Rome* T. I. p. 92.

L'an. 1654.

„ d'aſſurer par de bonnes loix & par de ſages réglemens le repos des peu-
„ ples, & de leur procurer le moïen de s'enrichir & de vivre heureux.
„ Par les ſoins & les exhortations de *Chriſtine*, & par les encouragemens
„ qu'elle y attacha, le commerce de la mer, qui juſques-là avoit été ſi peu
„ conſidérable en *Suède*, commença à devenir ſi floriſſant, qu'il donna de
„ la jalouſie aux autres Nations. Non ſeulement ce commerce s'étendit
„ dans les différens Ports de l'*Europe*. On le pouſſa encore dans l'*Afrique*,
„ & même juſques dans l'*Amérique*. Les arts mécaniques eurent auſſi un
„ pareil ſuccès. Tous ces avantages firent regarder alors le règne de
„ *Chriſtine*, comme le plus heureux qu'eut vû la *Suède*. La poſtérité en a
„ porté le même jugement (*).

Mais avant que de ſuivre cette grande Reine hors de *Suède*, trois caractères différens, que des perſonnes judicieuſes ont faits d'elle, ne ſeront peut-être pas mal placés ici. Ils ſerviront à la faire connoître tant pour ſon extérieur, que pour ſes qualités intérieures (†). Nous trouverons ci-après occaſion de raporter encore d'autres portraits, que des perſonnes, qui ont cru la connoître aſſez, dans les différens tems de ſon ſéjour hors de *Suède*, ont publiés de cette Princeſſe.

Caractère de *Chriſtine* par Mr. *Chanut*.

Voici le prémier que ſon Confident Mr. *Chanut* Ambaſſadeur de *France* envoïa

(*) C'eſt le ſentiment par où le judicieux *Pufendorf* finit ſon Hiſtoire de l'abdication de la Reine *Chriſtine* dans ces *Commentaires de Rebus Suecicis* & dans ſon hiſtoire de *Suède* (1). Nous ne pouvons pas nous diſpenſer de faire ici une remarque ſur les deux éditions de ces Commentaires de *Pufendorf*, de qui, entr'autres, Mr. *Bayle* dit (2) que c'eſt une des bonnes qualités de cet Auteur, que la nétteté d'eſprit: que ſon ſtile eſt noble, grave & coulant & n'a point d'affectation... La prémière édition *fut imprimée à Utreebt* l'an 1686. du vivant de *Pufendorf* & doit par conſéquent *être réputée comme* ſortie des propres mains de l'Auteur. L'autre ſe fit à *Francfort* en 1705 environs *dix* ans après ſa mort. Des Curieux aïant confronté les deux éditions y ont trouvé une ſi grande quantité de différentes leçons, même dans le récit des circonſtances des affaires importantes, qu'on en a rempli des feuilles entières (3). L'Auteur de la ſeconde Edition retranche quelquefois de cette prémière & ajoute à la ſienne ce que bon lui ſemble, en donnant çà & là aux *Suédois* le coup de dents. On n'en citera ici pour preuve que le dernier paragraphe de cette ſeconde Edition, duquel il ne ſe trouve pas une ſyllabe dans la prémiére. Bien plus ſi on lit un ou deux paragraphes précédens dans cette prémiére Edition, cenſée venir de *Pufendorf* lui-même, on verra, que ce dernier paragraphe eſt aſſez contraire à ce qui eſt dit de *Chriſtine* dans ceux-là. Mr. *Kobler*, qui s'eſt prévalu de cette ſeconde Edition, apparemment par inadvertence, *tombe* ainſi dans les mêmes contradictions, faute de n'avoir pas pris garde aux Editions différentes. Sans cela il auroit pû s'épargner la peine, de déclamer, comme il fait, (4) contre cette Reine, ſurtout puiſque *Pufendorf* lui-même n'a rien dit de ſemblable de cette Princeſſe, dans ſon hiſtoire de *Brandenbourg*, qui eſt ſon dernier ouvrage hiſtorique, & où d'ailleurs il n'épargne pas la *Suède*, lorſque l'occaſion s'en préſente.

Les deux éditions de *Pufendorf* de *Rebus Suecicis* diffèrent de beaucoup.

Remarque ſur Mr. *Kobler*.

V. l'Append. N. XLVII.

(†) Nous ajouterons dans l'Appendice une piéce fort curieuſe écrite par un *Italien*, qui étoit en ce tems-là préſent en *Suède* & qui paroit avoir été bien informé & de l'état de la Cour & du Caractère de la Reine *Chriſtine*.

(1) Lib. XXVI. §. 15 & dans ſon Hiſt. T. II. p. 451 &c.

(2) Nouv. de la Rép. des Lettres Juin 1686. art. VI.

(3) Elles ſont inſérées dans *Marbourg*: Beiträge zur Geláhrheit. II. th. p. 261. &c.

(4) Dans ſes Muntz-Bel. T. XVI. pag. 360.

envoïa à ſa Cour l'an 1648 (a) (*) & dont nous avons raporté plus haut quelques traits: L'an 1654.

„ Les belles qualités de la Reine de *Suède* faiſoient en ce tems-là un ſi „ grand bruit par toute l'*Europe*, que Leurs Majeſtés ordonnérent au Sr. „ *Chanut* de leur en envoïer un, mais comme ce Portrait ne pouvoit faire „ voir que les linéamens extérieurs du corps, il leur en envoïa un par „ avance, qui repréſentoit non ſeulement les beautés de ſon corps, mais „ auſſi les plus belles qualités de ſon Eſprit; mais comme les Curieux y pour-

(a) *Dans ſes Mém. Tom. I. p.* 239-246. *Le caractère d'honnête Homme de* Chanut *lui-même, ſe voit dans* Wicquefort *dans ſon Ambaſſ. Liv. I. Sect. XIX. p.* 239. *& Liv. II. Sect. XVII. p.* 215. item *lettre de* Boreel *à* de Witt. *l. c. pag.* 55 *&* 56. *& dans la préface de ſes Mém. par.* Vauciennes.

(*) L'année précedente le Sr. *Rangouze* adreſſa à *Chriſtine* une lettre panégyrique, (1) laquelle nous inférerons ici pour faire voir la haute idée qu'on avoit déja en ce tems-là en *France* de cette jeune Princeſſe.

Madame

„ L'*Europe* ne voit point aujourd'hui de Reine plus triomphante que Votre Majeſté. „ L'hiſtoire de l'Antiquité ne nous en a jamais décrit qui puiſſe enchérir ſur votre glo- „ re. Il ne s'eſt rien fait d'héroïque depuis quatorze ans, que vous n'y aïez eu la „ meilleure part; On n'eût pas crû qu'il ſe pût trouver une Princeſſe ſi jeune, capa- „ ble de ſeconder les deſſeins d'un des plus grands & des plus vaillans Rois du monde. „ Cette ſuperbe Maiſon qui vouloit abattre toutes les autres, aïant elle-même été é- „ branlée par la force de l'incomparable *Guſtave*, ſembloit s'être raſſurée par ſa mort. „ Ses ennemis ſe promettoient que ce coup inopiné devoit rompre toutes les hautes en- „ trepriſes de la *Suède* en *Allemagne*. Mais le bonheur de Votre Majeſté leur fit con- „ noître en peu de jours, qu'il avoit laiſſé dans votre Berceau de quoi relever ſon „ parti abattu. Six ou ſept batailles gagnées ſous les auſpices de votre Nom, en un „ tems que vous n'étiez pas preſque ſortie de votre prémiére Enfance, rendent un glo- „ rieux témoignage de ce qu'il y a d'Auguſte en votre Perſonne. Mais la prudence & „ la généroſité, avec leſquelles vous en avez accru les ſuccès, auſſitôt que l'âge vous „ a permis de prendre vous-même le ſoin de votre Etat, ſont beaucoup plus dignes „ d'admiration, que tout ce qui s'étoit fait de plus glorieux auparavant. La *France* a „ cet avantage, Madame, qu'elle a toûjours appuïé la gloire de votre Couronne, „ quand vos mains étoient encore trop tendres, pour en ſoutenir le faix. Et ſi vous „ avez ſervi depuis pour accroître la réputation de la ſienne, c'eſt un deſtin que nous a- „ vons de commun avec Votre Majeſté, par la fidélité de nos Alliances, qui ont rendu „ ce lien indiſſoluble. Dans cette mutuelle intelligence, nous nous pourrons au moins „ vanter enſemble, que nous avons fait faire joug à toutes les autres Puiſſances, & „ préparé à la Chrêtienté la plus difficile Paix qui ait jamais été entrepriſe. Il ne nous „ reſte qu'un ſeul déplaiſir, Madame, que l'âge de notre jeune Monarque, & la loi „ de Votre Roïaume, ne nous puiſſent permettre de faire une auſſi étroite union de ſang „ que d'intérêt, pour le parfait accompliſſement des Vœux.

Madame

Votre très-humble, très-obéïſſant & très-fidéle Serviteur, Rangouze.

(1) Ad. ann. 1647. dans ſes lettres aux Reines pag. 15. &c

L'an 1654.

„ pourroient remarquer pluſieurs défauts, qui n'étoient point dans l'origi-
„ nal, il dit pour s'excuſer qu'il n'avoit jamais pris la liberté de regarder
„ fixement, ni attentivement la beauté de cette Princeſſe, toutefois que
„ s'il lui étoit permis de ſe fier ſur le rapport d'autrui, il pouvoit aſſurer
„ que la prémière fois qu'on la voïoit on n'y trouvoit pas d'abord tant de
„ merveilles que quand on la conſidéroit plus à loiſir, il diſoit qu'un ſeul
„ Portrait ne ſuffiſoit pas pour repréſenter ſon viſage, & qu'il changeoit ſi
„ ſubitement ſelon les divers mouvemens de ſon eſprit, que d'un moment
„ à l'autre elle n'étoit plus connoiſſable; qu'ordinairement elle paroiſſoit
„ un peu penſive, qu'elle paſſoit fort aiſément, & fort ſouvent, à d'autres
„ mouvemens: que ſon viſage, quelque révolution qui ſe fit en ſon eſprit,
„ conſervoit toûjours quelque choſe de ſerein & d'agréable: qu'il eſt vrai
„ que ſi quelquefois elle déſapprouvoit ce qu'on lui diſoit, ce qui lui ar-
„ rivoit très-rarement, on voïoit ſon viſage ſe couvrir comme d'un cer-
„ tain nuage, qui ſans le défigurer, donnoit de la terreur à ceux, qui la
„ regardoient; qu'elle avoit pour l'ordinaire le ſon de la voix fort doux,
„ & que de quelque fermeté dont elle prononçât ſes mots, on jugeoit bien
„ clairement que c'étoit le langage d'une fille; quelque fois néanmoins elle
„ changeoit ce ſon, mais ſans affectation, ou cauſe apparente, pour en
„ prendre un plus robuſte, & plus fort que celui de ſon ſexe, qui reve-
„ noit petit-à-petit & inſenſiblement à ſa meſure ordinaire, ſa taille étoit
„ un peu au-deſſous de la médiocre, ce qui auroit peu paru ſi cette Prin-
„ ceſſe eut voulu ſe ſervir de la chauſſure dont les Dames ſe ſervent ordi-
„ nairement; mais pour être plus commodément dans ſon Palais, marcher
„ à pié ou à cheval à la campagne, elle ne portoit que des ſouliers à ſim-
„ ple ſemelle d'un petit marroquin noir ſemblables à ceux des hommes.

„ S'il eſt permis de juger de l'intérieur par les ſignes qui nous paroiſſent
„ au dehors, elle avoit de grands ſentimens de la Divinité & un attache-
„ ment fidèle au *Chriſtianiſme*, elle n'approuvoit pas que dans les entre-
„ tiens ordinaires de ſçiences, on quittât la doctrine de la Grace pour phi-
„ loſopher à la païenne; ce qui n'étoit pas conforme à l'Evangile paſſoit
„ auprès d'elle pour réverie, Elle n'avoit nulle aigreur parmi la diſpute
„ qu'elle faiſoit ſur les différends qui ſont entre les Evangeliques & les Ca-
„ tholiques Romains, il ſembloit qu'elle prit moins de ſoin de s'informer
„ de ces difficultés que de celles que nous font en général les Philoſophes,
„ les Gentils & les Juifs. Sa dévotion envers Dieu paroiſſoit en la con-
„ fiance qu'elle témoignoit avoir en ſa protection, plus qu'en toute autre
„ choſe, au reſte elle n'eſt point ſcrupuleuſe, & elle n'affecte point les de-
„ monſtrations d'une dévotion cérémonieuſe. Elle n'a rien de plus préſent
„ en l'eſprit que l'amour incroïable d'une haute vertu, dont elle fait toute
„ ſa joïe, & ſes délices, à quoi elle joint une paſſion extrême pour la
„ gloire, & à ce qu'on en peut juger, elle ſouhaite la vertu accompagnée
„ de l'honneur. Elle ſe plait quelquefois à parler, comme les *Stoïciens*, de
„ cette éminence de la vertu, qui fait notre ſouverain bien en cette vie,
„ elle eſt merveilleuſement forte ſur ce ſujèt & quand elle en parle avec
„ des perſonnes, qui lui ſont familiéres & qu'elle entre ſur l'eſtime véri-

„ ble

„ ble que l'on doit faire des choſes humaines : c'eſt un plaiſir extrême de L'an
„ lui voir mettre ſa Couronne ſous les pieds & publier que la vértu eſt l'u- 1654.
„ nique bien, auquel tous les hommes doivent s'attacher indiſpenſablement
„ ſans tirer avantage de leurs conditions ; mais parmi cet aveu elle n'ou-
„ blie pas longtems qu'elle eſt Reine, elle reprend incontinent ſa Couron-
„ ne, elle en reconnoit le poids & met le prémier dégré pour aller à la
„ vertu, à bien s'acquiter de ſa profeſſion, auſſi a-t'elle de grands avantages
„ de la nature pour y réuſſir dignement : car elle a une facilité merveilleuſe
„ à comprendre & à pénétrer les affaires : une mémoire qui la ſert ſi fi-
„ délement, qu'on peut dire que ſouvent elle en abuſe ; elle parle *Latin*,
„ *François*, *Allemand*, *Flamand*, *Suédois*, & elle étudie la langue *Grèque* ;
„ elle a des perſonnes ſavantes qui l'entretiennent à ſes heures perduës de
„ tout ce qu'il y a de plus curieux dans les ſçiences ; & cet eſprit, avide
„ de connoître toutes choſes, s'informe de tout ; il ne ſe paſſe jour qu'el-
„ le ne liſe quelque choſe de l'hiſtoire de *Tacite* qu'elle appelle un jeu d'é-
„ chèc : Cet auteur, qui donne à penſer aux ſavans, lui eſt très-intelligi-
„ ble dans les endroits les plus difficiles, & où les plus doctes s'arrêtent,
„ comme héſitans ſur le ſens des paroles, Elle les exprime même en notre
„ langue avec une facilité merveilleuſe, mais elle fuit, ou du moins elle
„ néglige de paroître avoir lû, & ſavoir ; elle prend un extrême plaiſir à
„ ouir traiter des queſtions problématiques, particuliérement parmi des
„ perſonnes ſavantes qui ſont de ſentimens différens, ſur leſquelles elle ne
„ dit jamais ſon ſentiment que tout le monde n'ait parlé, & encore en peu
„ de paroles, & le tout ſi bien raiſonné qu'il peut paſſer pour une deciſion
„ formelle & poſitive ; cela vient de ce qu'elle pénètre les choſes à fond
„ avec lumiére & ſans précipitation, & quand elle parle de quelque choſe
„ elle y réfléchit pluſieurs fois avant que de dire ſon avis : ſa retenuë pa-
„ roit plus dans les affaires que dans les entretiens des ſçiences : ſes Mi-
„ niſtres, quand elle eſt dans ſon Conſeil, ont peine à découvrir de quel
„ côté elle panche, elle ſe garde à elle-même le ſecrèt avec fidélité, &
„ comme elle ne ſe laiſſe pas prévenir ſur les raports qu'on lui fait ; Elle
„ paroit défiante, ou difficile à perſuader, à ceux qui l'abordent, avec
„ quelque propoſition qu'ils affectionnent, parce qu'ils veulent auſſi promp-
„ tement qu'ils ſouhaitent. Il eſt vrai qu'elle panche un peu vers l'humeur
„ ſoupçonneuſe, & que par fois elle eſt un peu trop lente à s'éclaircir de
„ la vérité & trop facile à préſumer de la fineſſe en autrui. Cette reſerve
„ à former ce qu'elle veut croire & réſoudre, n'empéche pas qu'elle ne
„ ſoit raiſonnable principalement dans l'expédition des affaires. Elle ne
„ fait part à perſonne de celles de ſa Maiſon, ni de celles qui dépendent
„ privativement de ſon autorité abſoluë ; mais elle délibére dans ſon Sénat
„ de toutes celles qui concernent le Gouvernement de l'Etat. Il eſt incroia-
„ ble combien elle eſt puiſſante dans ſon Conſeil, car elle ajoute à la qua-
„ lité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de perſuader,
„ juſques-là que ſouvent les Sénateurs mêmes s'étonnent du pouvoir qu'elle
„ a ſur leurs ſentimens, lorſqu'ils ſont aſſemblés. Quelques-uns attribuent
„ cette grande ſoumiſſion que ſes Miniſtres ont pour elle, à ſa qualité de

L'an 1654. „ fille, s'imaginant que la ſecrète inclination de la nature & la déférence „ que l'on a pour ce ſexe. les fait plier inſenſiblement; mais à en parler „ véritablement, cette grande autorité, qu'elle a, naît des bonnes quali- „ tés qui ſont en ſa perſonne, & on dit qu'un Roi qui auroit les mêmes „ vertus, ſeroit auſſi abſolu dans ſon Sénat: cela toutefois ſeroit moins „ ſurprénant, que de voir une fille tourner, comme il lui plait, les eſprits „ de tant de vieux & de ſages Conſeillers. Ce n'eſt pas merveille qu'elle „ faſſe paroître une prudence mâle dans ſon Sénat, vû que dans les ac- „ tions extérieures, qui ſemblent plus attachées à la différence du ſexe, „ que celle de l'eſprit, la nature ne lui refuſe aucune des qualités, dont un „ jeune Cavalier feroit gloire; Elle eſt infatigable au travail de la campa- „ gne, juſqu'à demeurer à cheval dix heures à la chaſſe; le froid ni le „ chaud ne l'incommodent point; ſon manger eſt ſimple, négligé & ſans „ délices; il n'y a perſonne en *Suède*, qui ſache mieux qu'elle arrêter un „ liévre en courant d'un coup de fuſil avec une balle ſeule: Elle fait faire à „ un cheval toutes ſortes de manéges ſans aucune affectation, bien loin d'en „ vouloir tirer de la gloire; Elle parle rarement aux Dames de ſa Cour, „ parce que les éxercices qu'elle pratique à la campagne, où les ſoins des „ affaires de ſon Etat qui la retiennent, leur ôtent ſa converſation, & „ elles ne la fréquentent point, ſi ce n'eſt en quelque ſorte de viſite, & „ encore les laiſſe-t'elle en un côté de la chambre après la civilité pour „ s'entretenir avec les hommes. Quand elle eſt avec des perſonnes de qui „ elle ne croît pas pouvoir apprendre quelque choſe, elle tranche court & „ ne s'étend en diſcours qu'autant que la néceſſité le demande; auſſi tous „ ſes domeſtiques lui parlent peu, mais ils ne laiſſent pas de l'aimer, par- „ ce que pour peu qu'elle leur parle, c'eſt avec douceur, & elle leur eſt „ très-bonne Maîtreſſe, libérale même au de-là de la puiſſance de ſon Etat. „ Elle ſe divertit quelquefois à railler avec eux & elle le fait de fort bonne „ grace & ſans aigreur, il ſeroit peut-être mieux qu'elle s'en abſtint; parce „ qu'il reſte toûjours quelque appréhenſion de mépris en ceux qui ont été „ raillés; mais cela ne lui arrive que rarement, parce que les affaires & „ l'étude ne lui laiſſent preſqu'aucun tems; elle le ménage auſſi avec ava- „ rice, car elle dort peu & ne demeure ordinairement au lit que cinq „ heures, ainſi ce tems n'étant pas ſuffiſant pour rétablir ſes forces, elle „ eſt quelque fois obligée, principalement en Eté, de dormir une heure „ après qu'elle a diné. Elle s'attache peu à ſon habillement & à ſa parure. „ Il n'en faut pas faire état dans la diſtribution de ſa journée. En un „ quart d'heure de tems elle eſt habillée, & ſi vous en exceptez les jours „ des grandes ſolemnités, le peigne ſeul & un bout de ruban fait toute ſa „ coëffure. Cependant ſes cheveux ainſi négligés accompagnent fort bien „ ſon viſage, mais elle en a ſi peu de ſoin, que ni au ſoleil, ni au vent, „ ni à la pluïe, ni dans la ville, ni à la campagne, elle ne porte ni coëf- „ fe ni maſque. Lorſqu'elle marche à cheval, elle n'a pour toute défenſe „ contre les injures de l'air qu'un chapeau avec des plûmes, déſorte qu'un „ étranger qui l'a vuë à la chaſſe avec ſa hongreline & un petit collet à la „ manière des hommes, ne la prendroit jamais pour la Reine. Il y a ſans

„ doute

„ douté de l'excès dans cette négligence qu'elle a pour ſa perſonne, vû L'an. 1654.
„ principalement qu'il s'y peut rencontrer des occaſions où il eſt à appré-
„ hender que cela ne faſſe tort à ſa ſanté; mais toutes choſes ne lui ſont
„ rien auprès de cet amour ardent qu'elle a pour l'honneur & pour la ver-
„ tu, & l'on peut dire, que ſon ambition eſt plus à rendre ſon nom écla-
„ tant par un mérite extraordinaire, que par des conquêtes, & qu'elle aime
„ mieux devoir ſa réputation à elle-même, qu'à la valeur de ſes Sujèts (*).

Le ſecond portrait qui vient du Père *Mannerſchied*, Confeſſeur du Sr. *Pimentelli* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* à la Cour de *Suède*, fut fait en 1653. en latin & va paroitre ici traduit en *François* (†). Le ſecond portrait de *Chriſtine*.

„ Je crois vous faire plaiſir de vous mander quelque choſe de la Reine
„ de *Suède*, que je reſpecte & que je révére tous les jours avec juſtice,
„ comme un Prodige & comme une merveille incomparable de notre Siè-
„ cle. Je n'en dirai rien, dont je n'aïe été témoin oculaire. J'ai eu
l'hon-

(*) Voici le beau parallele que fit le ſavant *Freinsheim* (1) en 1649 des deux *Guſtaves* Rois de *Suède* & de *Chriſtine* „ *Duos* Guſtavos *& eorum immortalia beneficia, quis calamus, aut quæ oratio ſatis celebret? Quorum uterque tantus fuit, ut ſi cum aliis contendas, facile præferas: ſin compares inter ſe, facilius dicas & hunc & illum fuiſſe maximum, quam uter major fuerit definias. Neque enim parum fallax & obnoxium errori eſt, amplitudinem Regum ex rerum geſtarum externo ſplendore arbitrari. Nam has quæ ſolas reſpiciunt, eas ad vera judicia excutere neceſſe eſt. Evenit enim interdum in his qui terrarum illuſtrant ſideribus, non ſecus atque in cœleſtibus, ut alia majora ſint, alia videantur. Hoc tamen apparet, per duos maxime Principes omnem hujus regni gloriam extollere Deum conſtituiſſe*, Guſtavum Magnum & Chriſtinam Guſtavi *filiam. Sed illi quidem bellicas magis virtutes tribuerat, ut tamen, quoties per bella poſſet, domeſticas quoque res accuratiſſime peritiſſimeque tractaret. Te vero, Domina, quoniam ad majus opus, pacem videlicet reducendam, ſtabiliendam, perornandam ſervabat, ſic inſtruxit, ut his tantis rebus eſſes modis omnibus aptiſſima; & nihilominus donec bellandum fuit, nihil etiam in iſto negotio ad ſummam laudem deſiderari in Te paterere. Quum enim in corpore ſit minimum, omnes eas virtutes, quibus ſummorum Imperatorum animi cenſentur, Tibi ſuperfuere: conſilium in dubiis, conſtantia in adverſis, moderatio in proſperis, labor, prudentia, fides, in omnibus. Ita factum eſt, ut per multas ac illuſtres victorias, primo regni tui anno, cum Daniæ Rege, quarto, cum Imperatore Romano pacem longe glorioſam & utiliſſimam Tibi Tuisque compares. Quam quibus exornare modis inſtitueris, quis queat in transcurſu dicere. Nominabo tamen Urbem creſcentem, Oppida conſtituta, juſtitiam firmatam, levatum oneribus populum, mores emendatos, ſtudiorum bonorem & fructus auctos, locupletatas Academias, erecta Gymnaſia, Mercaturam invaleſcentem, opificia multa recens introducta, agrum ſupra veterem ſimplicitatem excultum, curam Tuam ad commoditatem itinerum, dimenſionem viarum, conſtitutionem diverſoriorum, denique ad ea omnia quæ videmus, quæ ſentimus, quorum utilitate fruimur, prolatum; ut merito beatos dicere poſſim populares illos meos Germaniæ qui Tua ſub tutela in poſterum adquieſcent.* Paralleles entre les deux *Guſtaves* & *Chriſtine*.

(†) L'original copié ſe trouve imprimé dans la préface du cinquième Tome des Actes de la Paix de *Weſtphalie* (2). La traduction imprimée ſéparément me fut envoïée par l'Auteur même peu de tems avant ſa mort. Il rapporte pluſieurs particularités l. c. tant ſur le contenu de ce Caractère de *Chriſtine*, que ſur les prémières éditions en latin, qui en ont été faites, & dont nous donnons la meilleure dans l'Appendice. V. l'Append. N. XLVIII.

(1) Dans la dédicace de ſes *Supplementa Liviana* pag. 8. &c.

(2) Par Mr. le Conſr. de *Meiern* l. c. pag. 8. &c.

L'an. 1654.

„ l'honneur de l'entretenir très-fréquemment, & elle m'a même fait pré-
„ ſent d'une chaîne d'or avec une Médaille du même métal ; qui repréſen-
„ te ſon image.

„ Sa ſtature eſt au-deſſous de la médiocre. Elle a le front large ; des
„ yeux bien fendus & vifs, mais d'un regard fort doux, le nez aquilin, la
„ bouche modique & jolie. Elle n'a rien de feminin que le ſexe. Sa voix
„ & ſa manière de parler, ſa démarche, ſon air & ſes manières n'ont rien
„ que de mâle. Je la vois preſque tous les jours aller à cheval. Quoiqu'el-
„ le ſe mette à la manière des Dames, elle tourne & gouverne ſon corps
„ avec tant de ſoupleſſe & d'agilité, qu'à moins que d'en être fort proche,
„ on la prendroit pour un Cavalier. Quand elle monte à cheval, elle
„ porte un chapeau ſur la tête, & un juſte-au-corps par-deſſus les autres
„ habits, à la manière des Dames d'*Eſpagne*. On ne voit de ſon habille-
„ ment ordinaire que la jupe. Elle n'appuïe qu'un pié ſur l'Etrier. Cepen-
„ dant elle pique ſi bien ſon cheval, que perſonne ne la peut ſuivre. On
„ diroit qu'elle vole plûtôt qu'elle ne court à cheval. Notre Roi a voulu
„ qu'on lui envoïât le Portrait de cette Princeſſe à cheval. L'habit qu'el-
„ le porte à cheval, eſt ſi peu de choſe, que je ne ſais s'il vaudroit bien
„ 4 à 5 Ducats. Et à la Cour elle eſt auſſi toûjours habillée fort modeſ-
„ tement. Jamais je n'ai vû ni or ni argent, ni dans les ornemens de ſa
„ téte, ni ſur ſes habits, ni à ſon cou. Tout ce qu'elle a d'or ſur ſon
„ corps, c'eſt une bague. Elle n'a nul ſoin de ſa parure. On ne pei-
„ gne ſes cheveux qu'une fois par ſemaine. Quelque fois elle ſera juſqu'à
„ quinze jours ſans ſe faire peigner. Le dimanche elle mèt une demie
„ heure à s'habiller ; les autres jours elle ne prend pour cet ouvrage qu'un
„ quart d'heure. J'ai remarqué quelque fois en lui parlant, que la manche
„ de ſa chemiſe étoit pleine de taches d'encre qu'elle s'étoit faites en écri-
„ vant. Je lui ai auſſi vû du linge déchiré. Quand on *veut la faire ſou-*
„ venir de ne pas ſe négliger comme elle fait, elle répond, qu'il faut laiſ-
„ ſer ce ſoin aux perſonnes déſœuvrées. Elle n'emploïe au ſommeil que 3 à
„ 4 heures, ſe couchant fort tard & ſe levant de grand matin. On ſait
„ que pendant dixhuit mois à peine s'eſt elle permiſe trois heures par nuit
„ à dormir. A ſon réveil elle donne 5. heures à diverſes lectures. C'eſt
„ un ſupplice pour elle que de manger en public. Lorſqu'elle mange ſeu-
„ le, elle demeure à peine une demie heure à table. Elle ne boit que de
„ l'eau. Jamais on ne lui a entendu dire le moindre mot des viandes,
„ qu'elles fuſſent bien ou mal aprêttées. Elle ne commande jamais *la* Cui-
„ ſine. Je l'ai vû manger pluſieurs fois, & j'ai vû qu'elle ne touchoit
„ qu'aux mèts les plus communs qu'on lui préſentoit, en renvoïant le reſ-
„ te. Je lui ai ſouvent ouï dire, qu'elle vivoit ſans chagrin & ſans in-
„ quiétude, & qu'elle ne connoiſſoit rien au monde d'aſſez grand, d'aſſez
„ nuiſible, ou d'aſſez rude, pour pouvoir troubler la tranquilité de ſon eſ-
„ prit. Elle ſe vante de n'avoir pas plus de peur de la mort que du ſom-
„ meil. Au fort de l'hiver, lorſque la mer eſt toute glacée, elle ſe pro-
„ méne en traineau par les Campagnes & même juſqu'à 4. 5. ou 6 heures
„ de nuit. Elle deſtine la matinée aux affaires politiques, & aſſiſte régu-

liè-

„ lièrement à ſon Conſeil. J'ai vû qu'un jour qu'elle s'étoit fait ſaigner, L'an. 1654.
„ elle tint Conſeil avec ſes Miniſtres & qu'elle y demeura près de 5 heu-
„ res. Incommodée d'une fievre qui dura 28 jours, elle ne ſe diſpenſoit
„ jamais du ſoin des affaires d'Etat. Elle dit, que Dieu lui a confié le
„ gouvernement de ſon Roïaume ; qu'elle s'en acquittera de ſon mieux
„ poſſible, & qu'en cas qu'elle ne réuſſiſſe pas toûjours, elle aura du
„ moins la conſolation de n'avoir rien à ſe reprocher.

„ Les affaires publiques paſſent toutes par ſes mains. Elle en diſpoſe &
„ les acheve toute ſeule. Les Ambaſſadeurs & les Miniſtres étrangers ne
„ traitent de leurs négociations qu'avec elle ſeule, ſans être jamais ren-
„ voïés à aucun Sécrétaire ni Miniſtre d'Etat. Quand les Ambaſſadeurs
„ la haranguent dans les audiences publiques, elle répond toute ſeule.
„ C'eſt un phénomene preſque incroïable, mais dont mes yeux ſont tous
„ les jours témoins, de voir ces grands Généraux d'Armée, ces *Suédois*,
„ dont le nom & les armes ont tant fait trembler l'*Allemagne*, qui ſe tien-
„ nent comme muèts & tremblans en la préſence de leur Reine. Elle a
„ perdu ſon Père avant qu'elle eut accompli ſa ſeptième année. Qui au-
„ roit crû que dans un Etat auſſi libre que l'eſt la *Suède*, une Princeſſe de
„ ſept ans dût acquérir cette autorité & ce pouvoir, de gouverner ſeule,
„ ſans dépendre des Conſeils de qui que ce ſoit, ſans être gouvernée el-
„ le-méme par qui que ce ſoit? Qu'elle ſeule expédieroit tout & diſpoſe-
„ roit tout? Elle veut avoir la connoiſſance de tout ce qui regarde le Gou-
„ vernement du Roïaume. Elle a lû tous les Traitez qui concernent ces
„ affaires domeſtiques, quoiqu'il y en ait beaucoup & de fort amples. Je
„ ſai qu'aïant reçu un de ces Traitez de 28. feuilles, elle le lût & l'expli-
„ qua en latin à un certain Ambaſſadeur, dans un fort petit eſpace de
„ tems. Elle aime toutes les Nations, en eſtimant la vertu partout où
„ elle ſe trouve. C'eſt-là l'unique objèt de ſon attention. Elle dit, que
„ le monde n'eſt compoſé que de deux Nations ; l'une celle des honnêtes
„ gens, l'autre, celle des méchans; qu'elle aime la prémière en déteſtant
„ l'autre, ſans avoir aucun égard aux différens noms, par leſquels on diſ-
„ tingue autrement les divers peuples, dont la terre eſt habitée. Elle ne
„ peut pas ſouffrir l'idée du mariage, & perſonne ne ſauroit lui perſuader
„ de ſe donner à un Epoux, parce, dit elle, qu'étant née libre, elle
„ veut mourir libre. Dans la converſation ordinaire, elle eſt ſi familiére,
„ qu'on ne la prendroit pas même pour une Dame de grande qualité,
„ bien loin de la croire Reine. Elle aborde la prémière les perſonnes avec
„ leſquelles elle veut s'entretenir ; elle les prend par les mains, elle les
„ agace, elle rit ; elle badine avec une franchiſe extrême. Cependant
„ elle inſpire en même tems un reſpect qui fait que l'on eſt auſſi timide en
„ ſa préſence que le ſeroient des enfans. Quand elle traite des affaires ſé-
„ rieuſes, comme par exemple, quand elle donne audience aux Ambaſſa-
„ deurs, elle ſait prendre un air Majeſtueux qui en impoſeroit à l'homme
„ le plus hardi. Je l'ai vû paſſer dans un inſtant d'un entretien familier à
„ la gravité qui convient à la Majeſté Roïale, c'eſt-à-dire, d'une extré-
„ mité à l'autre, que je me défiois de mes propres yeux. J'en prens à té-

L'an 1654.

„ moin Mr. *Pimentelli*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, pour qui la Reine a tant „ d'égards & tant de graces, que tout le monde eſt perſuadé, qu'il n'y „ a perſonne à qui cette Princeſſe ait fait tant d'honneurs. Il eſt toûjours a- „ vec elle. Il raiſonne avec elle tous les jours, & nonobſtant cela, „ quand il eſt queſtion de lui parler d'affaires, il avouë, qu'il trouve alors „ la Reine ſi différente d'elle-même, à cauſe de l'air Majeſtueux qu'elle „ ſait prendre par un don particulier de Dieu, qu'à peine la peut-il recon- „ noître. Elle a des Dames d'honneur à ſa Cour, pour la pompe plûtôt „ que pour ſon ſervice. Il ſemble qu'elle en fait fort peu de cas. Elle ne „ converſe qu'avec les hommes. Elle n'eſt ni difficile ni délicate. Elle ne „ craint ni le froid, ni la pluïe, ni le ſoleil, ni les veilles, ni rien de ſem- „ blable. Si elle étoit en guerre contre quelque autre Puiſſance, il eſt ſûr „ qu'elle feroit la Campagne à la tête de ſes Troupes. Elle ſait 10. ou „ 11. langues: le *Latin*, le *Grec*, l'*Italien*, le *François*, l'*Eſpagnol*, le *Haut-* „ *Allemand*, le *Flamand*, le *Suédois*, le *Finlandois*, & ſi je ne me trompe, „ encore le *Danois*. Pour l'*Hebreu* & l'*Arabe*, elle le ſaît lire, & du moins „ elle en entend un peu. Elle lit & poſſéde très-bien les anciens Poëtes. „ Pour les Poëtes modernes, *Italiens* & *François*, elle les ſait auſſi preſque „ par cœur. Elle a parcouru tous les anciens philoſophes. Elle a lû un „ grand nombre des Saints Pères, tels, que *S. Auguſtin*, *S. Ambroiſe*, *S.* „ *Jérôme*, *Tertullien*, *S. Cyprien*. Mais ceux-là ne ſont pas trop de ſon „ goût. Elle eſtime beaucoup plus *Lactance*, *S. Clément d'Alexandrie*, *Ar-* „ *nobe*, *Minutius Felix*, quelques ouvrages de *S. Jérôme*, & quelques uns „ de ceux de *S. Cyprien*. Celui qu'elle préfere à tous les autres c'eſt *S.* „ *Grégoire de Nazianze*. On ne ſauroit ſe faire honneur devant elle d'une „ penſée de quelque ancien Poëte qu'elle ne s'apperçoive d'abord de la ſu- „ percherie. Elle a une mémoire d'Ange. On diroit qu'elle ſait tout, & „ qu'elle n'ignore ni n'oublie rien. Elle fait paroître la force de ſon juge- „ ment dans les expéditions qu'elle fournit, & pour leſquelles elle eſt ſi „ jalouſe de ſon autorité, qu'elle ne ſe ſert d'aucun aide. Elle occupe je „ ne ſai combien de Sécrétaires, qui ſuffiſent à peine à écrire les Lettres „ qu'elle dicte, & qu'elle repaſſe & corrige toute ſeule. Elle eſt ſi libé- „ rale, que ſi l'on oſe dire qu'en quelque choſe elle ne garde point de me- „ ſure, c'eſt à l'égard des préſens qu'elle prodigue. Elle a attiré en *Suède* „ les plus grands Savans & les Artiſans les plus excellens, qu'elle a pû dé- „ terrer tant en *Italie* qu'en *France* & en *Allemagne*. Il n'y en a aucun qui „ ait été renvoïé ſans quelque marque inſigne de ſa libéralité. Elle obſer- „ ve religieuſement les loix de la Juſtice. Auſſi dit elle, qu'elle n'a par- „ donné que très-rarement des Criminels qui avoient mérité la mort, quoi- „ qu'elle n'ait jamais condamné perſonne au dernier ſupplice, qui ne lui „ ait fait verſer des larmes. Elle tient inviolablement ce qu'elle promet. „ Il n'y a rien de plus beau que les raiſonnemens qu'elle fait ſur toutes ſor- „ tes de ſujèt. Sa bénignité égale toutes ſes autres vertus, comme tous „ les étrangers l'éprouvent, parce qu'il n'y en a point qui vienne voir ſa „ Cour, à qui elle ne faſſe l'accueil le plus gracieux. Un Comte *Italien*, „ qui étoit venu ici de la Cour *Impériale*, dit encore un de ces jours:

„ Quand

„ Quand je raconterai à *Vienne* que j'ai eu l'honneur de me promener a- L'an
„ vec la Reine dans ſon Caroſſe, on ne m'en croira pas dans la ville de 1654.
„ *Vienne*. Cependant je l'ai vû de mes yeux, non ſeulement aller en Ca-
„ roſſe avec la Reine, mais auſſi manger plus d'une fois à ſa table. Mais
„ encore que cette Princeſſe faſſe des careſſes à tout le monde, il n'y a
„ néanmoins perſonne à qui elle en faſſe tant qu'à Mr. *Antoine Pimentelli*,
„ lequel elle diſtingue, dit-elle, tant à l'intention de nôtre Roi, pour qui
„ elle a une affection & une vénération ſingulière, qu'à cauſe des mérites
„ perſonnels de Mr. l'Ambaſſadeur lui-même. Il ne manque à cette admi-
„ rable Reine que la bonne Religion, & quoique j'aïe eu pluſieurs conver-
„ ſations avec elle, il ne m'a pas été poſſible de la mettre ſur ce chapitre.
„ Elle eſt liée par les Conſtitutions du Roïaume, dont elle ne pourroit
„ plus être Reine, ſi elle venoit à changer de Réligion. J'ai pourtant de
„ fréquentes conférences ſur ce ſujèt avec un Prêtre *François* & avec les
„ Catholiques qui ſont ici en aſſez grand nombre. Mais on a fait accroire
„ à tous les étrangers, que ſi un *Suédois* change de Religion, il y va de ſa
„ tête. Dans le moment que j'écris ceci, le Baron de *Steinberg*, Grand-
„ Ecuïer de la Reine, vient de préſenter de la part de S. M. un Caroſſe
„ très-magnifique à Mr. *Pimentelli*. Ce Caroſſe eſt doublé de velours rouge
„ & parſemé de galons d'or & d'argent. La ferraille de la Caiſſe eſt toute
„ de l'or. Et ce Caroſſe eſt attelé de ſix Chevaux noirs, tous grands &
„ vigoureux, que l'on a tirés de l'Ecurie Roïale, où ils étoient venus du
„ Haras Roïal. Mr. *Pimentelli*, pour en témoigner ſa reconnoiſſance,
„ m'a chargé de porter à la femme du dit Baron de *Steinberg* un bijou de
„ brillans, qui vaut 1200. écus. Je ſuis aſſuré que ce Préſent que notre
„ Ambaſſadeur vient de recevoir, fera bien mal au cœur à l'Ambaſſadeur
„ de *France* & à d'autres ennemis de notre Roi. &c. à *Stockholm* le 10
„ Octobre 1653 (*).

Troiſième portrait de *Chriſtine*.

Le troiſième Caractère de *Chriſtine* fut fait en *Flamand* en 1654. & ſe trouve imprimé en cette langue dans le *Mercure Hollandois* (*a*). En voici la traduction.

„ *Chriſtine*, fille du Grand *Guſtave-Adolphe* avoit atteint l'âge de 27 à 28
„ ans lorſqu'elle abdiqua la Couronne de *Suède*. Cette Princeſſe, avec un
„ cœur plus ouvert qu'on ne l'a ordinairement, ſavoit néanmoins dans l'oc-
„ caſion ſi bien retenir ſes paſſions, qu'elle en devint maitreſſe abſoluë.
„ L'air, l'eſprit, l'application, les manières qu'on vit en elle dès l'enfan-
„ ce, ſont au-deſſus de toute admiration. Lorſqu'elle fut montée ſur le
„ Trône, elle fit bien connoître que ce n'étoit pas envain que la Nature
„ l'a-

(*a*) *Ad ann.* 1654. *mois de Mars pag.* 27-29. *Le titre de cet Ouvrage in* 4o. *eſt* Hollandſe Mercurius: *Nous le citerons ſouvent dans la ſuite.*

(*) Ce même portrait de *Chriſtine* eſt traduit en *Italien* ſous le titre de *Qualità, inclinationi é coſtumi della Regina di Suetia.* Mr. de *Bleme*, Conſeiller de Guerre à *Caſſel*, m'en a communiqué le Manuſcrit. v. l'Appendice N. XLIX.

An. 1654. „ l'avoit ornée de qualités ſi éminentes ; car elle n'eut d'autre ſoin, que
„ celui de procurer le bien public. Exacte dans l'adminiſtration de la juſ-
„ tice, elle étoit en même tems touchée d'une compaſſion telle qu'elle di-
„ ſoit ſouvent n'avoir jamais condamné de criminel à mort, qu'il ne lui en
„ coûtât des larmes. Jamais perſonne ne ſortit d'auprès d'elle, ſans avoir
„ reçu des marques de ſa protection : & ce qui méritoit d'être raporté d'a-
„ bord, ſinguliérement affectionnée pour les gens de lettres, elle honnora non
„ ſeulement les Savans de ſon Roïaume, mais encore elle invita les étran-
„ gers de tout païs à la venir trouver. L'expérience conſommée de *Grotius*,
„ l'éloquence judicieuſe de *Saumaiſe*, la philoſophie admirable de *Deſcartes*
„ ne furent rien pour ces ſavans, qu'ils n'euſſent été voir cette Etoile du
„ Nord, & ils ne la quittérent pas ſans avoir appris par eux-mêmes la
„ vérité de ce qu'on en diſoit ; auſſi s'en retournérent-ils avec une ſatis-
„ faction & une admiration auſſi grande, qu'avoit été le deſir qui les avoit
„ portés à la venir voir. Ce que cette Princeſſe a formé de Poëtes, de
„ Peintres & d'autres beaux Eſprits, eſt aſſez connu de tous les *Hol-*
„ *landois*.

„ Quant à ſa perſonne elle étoit d'une taille médiocre aïant les épaules
„ hauts, les yeux vifs, le nez un peu courbé vers le milieu. Elle n'avoit
„ de femme que le ſexe ; ſa préſtance, ſes manières, ſa voix même étoit
„ tout à fait mâle. Elle ſe tenoit à cheval auſſi bien qu'aucun Cavalier,
„ quoiqu'elle s'y aſſît de côté. Cherchant peu ſes aiſes, elle étoit ſi éloi-
„ gnée de ſe délicater, que dans le plus rude de l'hiver elle ſe faiſoit trai-
„ ner ſur la glace par des Elans ou des Rennes qui lui faiſoient faire quel-
„ ques milles d'*Allemagne* en une heure de tems. Jamais on ne l'entendit
„ ſe plaindre de la nourriture, mais elle mangeoit la viande la plus com-
„ mune & la plus dure avec autant d'appetit que le gibier le plus exquis.
„ Jamais on ne la vit oiſive, cinq heures qu'elle mettoit à *dormir*, *lui pa-*
„ roiſſoient encore trop. Elle ſavoit dix langues, & paſſoit cinq ou ſix
„ heures le matin à lire & à écrire ; en quoi elle étoit ſi expéditive, qu'il
„ ne lui venoit aucune lettre des autres Etats, qu'elle ne lût ſur le champ ;
„ elle en dictoit tout de ſuite la réponſe, & donnoit en même tems tous
„ les ordres néceſſaires pour l'Etat. Avant midi apliquée à tout ce qui
„ concernoit l'intérieur & l'extérieur du Roïaume, elle donnoit des audien-
„ ces, conféroit avec les Ambaſſadeurs étrangers, & régloit les affaires
„ de la Couronne.

„ Le reſpect, que ſa grande retenuë lui attiroit des Courtiſans, *étoit* au-
„ deſſus de celui qu'on porte à tout Potentat Chrêtien. Quoique quelque-
„ fois elle s'égaïât dans ſes diſcours, cependant ſon autorité n'en étoit
„ nullement diminuée, vû qu'elle ſavoit faire tout avec modération ; &
„ c'étoit une merveille de voir, qu'à peine ouvroit-elle la bouche, que
„ chacun trembloit en ſa préſence, juſques-là même que le Grand Général
„ *Wrangel*, qui a fait trembler toute l'*Allemagne*, étoit lui-même devant
„ cette Princeſſe auſſi ſoumis qu'un enfant.

„ Elle ne parloit ordinairement que *François*, quoique bien verſée dans
„ les autres langues ; mais elle ne pût bannir la jalouſie de ſa Cour.

„ Les

„ Les *François* ne purent voir d'un bon œil la familiarité qu'elle témoignoit à Dom *Antonio Pimentelli*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, auſſi répandirent-„ ils que cet Ambaſſadeur traitoit d'un mariage entr'elle & le Roi des *Ro-„ mains*, & que par-là l'*Eſpagne* cherchoit à s'aſſurer une éternelle amitié „ avec la *Suède*. Les *Anglois* n'étoient pas moins attentifs ſur la Reine, „ parce qu'elle s'étoit toûjours liée étroitement avec la *France*, & qu'elle avoit „ été ſi familiére avec Mr. *Chanut* Ambaſſadeur de cette Cour, qu'elle lui „ avoit découvert ſes deſſeins les plus ſecrèts. Ceux de *Hollande* & de „ *Dannemarck* qui étoient encore en guerre, voïoient avec peine Mr. „ *Whitlock* avancer ſi fort dans ſon Traité. Quant aux *Anglois* Roïaliſtes „ qui crêvoient de jalouſie, les uns allérent porter leur chagrin en *Alle-„ magne*, & d'autres en *Pologne*. L'an 1654.

„ Toutefois comme nous avons parlé de la ſageſſe & de la prudence „ de cette Reine, elle la fit voir aux Ambaſſadeurs des différentes Cours, „ en travaillant à les ſatisfaire tous. Elle renvoïa en *Eſpagne Pimentelli* „ dans un vaiſſeau fort orné de dorures: *Chanut*, ſon Confident, aïant exé-„ cuté tout le ſujèt de ſa commiſſion, vint de *Suède* à la *Haïe* avec la répu-„ tation qu'il s'étoit juſtement acquiſe. L'Ambaſſadeur *Anglois* obtint un „ nouveau Traité d'Alliance. La *Hollande* & le *Dannemarck* en obtinrent „ pareillement avec toute ſorte de bons offices; & la Reine fit à tous des „ préſens dignes de la magnificence Roïale.

La nouvelle de l'abdication de la Reine *Chriſtine* (*) ne fut pas plûtôt répanduë, que tout le monde en fut ſurpris. Mais les jugemens qu'on en porta, étoient bien différens. Quelques-uns eſtimoient infiniment cette action & croïoient que cette Princeſſe en quittant la Couronne de *Suède*, méritoit celle du monde entier. D'autres l'accuſoient d'avoir quitté ſon Roïaume par force ou par légèreté (*a*). On l'en loua beaucoup & on l'en blâma de même. Pour ce qui eſt de la Reine elle-même, elle prévit les divers jugemens qu'on en feroit & s'en expliqua avec une grande fermeté d'ame dans ſa lettre au Sr. *Chanut* ci-deſſus inſérée. „ Je permets à cha-„ cun, dit-elle, de juger de toute cette affaire ſelon ſon génie. Je ne ſau-„ rois ôter cette liberté à perſonne, & quand je le pourrois, je ne vou-„ drois pas le faire. Je n'ignore pas que peu de gens en jugeront en ma „ faveur, & je me flate même que vous êtes de ce petit nombre. Pour le „ reſte

Jugemens différens de l'abdication de *Chriſtine*.

(*a*) *Mém. de Mad. de* Motteville *Tom. IV. p.* 429.

(*) Le Sr. *Picques* a remarqué, (1) que depuis que *Chriſtine* abdiqua, on l'appelloit ſimplement la Reine *Chriſtine*. Quelques-uns en *Suéde* prétendoient même, que puiſqu'elle avoit quitté la Couronne & y avoit renoncé entiérement, elle devoit auſſi renoncer au nom & aux armes de *Suède*: & *Gal. Gualdo* dit (2) qu'à ſon entrée à *Rome* elle ne ſe ſervit que des Armes de ſa famille de *Waſa*. On trouve pourtant que ſes Cachèts portent indifféremment les trois Couronnes ou les Armes de *Waſa*. Peut-être reprit-elle les trois Couronnes quand elle méditoit de remonter ſur le Trône de *Suède*. Nous en parlerons dans ſon lieu.

(1) *Chanut* Mém. T. III. p. 431 & 356.

(2) Hiſt. di *Chriſtina* p. 242.

L'an 1654.

„ reſte du monde, il ne ſait pas mes raiſons & ne connoit pas mon génie „ & mon humeur, ne m'en étant expliquée à perſonne qu'à vous & à un „ grand homme de mes amis (*a*), auſſi capable d'en juger que vous pou„ vez l'être".

Comme on s'eſt donné le loiſir de conſulter divers Auteurs qui ont dit leurs ſentimens ſur un événement ſi extraordinaire, & que le Pyrroniſme hiſtorique a trouvé un grand appui dans le partage des Hiſtoriens & du Public ſur l'exemple mémorable de ſon abdication, le Lecteur voudra bien permettre qu'on faſſe ici mention de ce que les principaux en ont jugé (*).

Quant

(*a*) *Ce fut apparemment le Sr.* Pimentelli.

(*) L'abdication de *Chriſtine* tenoit tout le monde en ſuſpens, chacun en raiſonnoit de ſa façon. Entr'autres piéces il en parut alors une en latin, que nous mettrons ici. Je la tiens de Mr. le Conſeiller *Warmboltz*, qui m'a dit, qu'elle pourroit être du Sr. *Triſchman*, Conſr. du Roi de *France* & ſon Réſident à *Strasbourg*, qui ſe plaiſoit à faire ces ſortes de compoſitions & qui a même écrit pluſieurs livres en ce ſtile-là. Cependant le titre de la Copie qui s'en trouve dans les *Palmsköldiana* indique, que quelque Jéſuite en *Stirie* a été Auteur de cet écrit. La voici:

Videns politicus in exſtaſi.
De Sereniſſima Chriſtina *Regina Sueciæ videns ſum & vocor*

At in hac Regina, quo video plura, eo video minus,
Video molientem rara, nec capio,
Agentem mira, nec penetro,
Loquentem ſublimia, nec attingo.
Curioſus Orbis eſt,
Et quia Orbis eſt rotundus
Inde rerum inconſtantia
Rotundus currit, inde & diſcurrit,
Fatigantur ingenia, ſed ſuccumbunt,
Exercentur linguæ, ſed aberrant.
Neque oculus eſt tam acute videns
Ut hic videat,
Niſi cui ipſa cortinam removerit.
Una mulier Regina Regibus fecit confuſionem,
Opinionem magnam in populo.
Verè novum Orbis Miraculum!
Eoque majus, quod in foemina
Chriſtina, *Magno Rege genita,*
Magnos utique, id eſt, Regios ſpiritus accepit
Et Regno diuturno pares.
Nunc repentinum Sceptro dictura vale,
Licet videam ego, non credo,
Credat orbis? Ego miror
Niſi forte Regnum deſerat
Ut tutius ad Regnum adſpiret,
Corona Regia quantum eſt animorum magnorum illicium!
Ut illa caput unum exornet,
Quanta Capita fatigantur & cadunt!
Et tamen ſi vera video
Coronam à ſe & purpuram abjiciet?
Vel ex hoc ipſo Filia Magno Major Parente;

Illum

Quant au Roi *Charles-Guſtave*, que cette affaire intéreſſa de ſi près, il étoit preſque étonné (*a*), que la Reine ſe fut ſi facilement portée à renoncer entiérement, & pour jamais pour elle, & pour les ſiens à tous ſes droits & prétentions ſur la Couronne de *Suède*, quoiqu'il pût arriver. Mr. *Baſnage* fait ſur cet événement les réfléxions ſuivantes (*b*). *Chriſtine* enne-mie de toute contrainte, avoit de l'averſion pour le mariage & pour la Couronne. L'une eſt auſſi rare, dit-il, que l'autre dans une femme. Il eſt preſque inouï, que les Rois aiment à voir leurs Succeſſeurs les coudoïer de près. Bien loin de les rappeller eux-mêmes au Trône, ils les en écartent & condamnent les démarches qu'ils font pour y parvenir. La nature n'adoucit pas toûjours cette jalouſie dans l'ame des Pères pour les enfans. Mais on vit alors la Reine *Chriſtine* s'élever au-deſſus des paſſions ordinaires. Elle appella un Etranger dans ſes Etats & voulut qu'on le regardât comme ſon Hé-

L'an 1654.

Ce qu'en dit le Roi *Charles-Guſtave.*

Réfléxions de *Baſnage* ſur cette abdication.

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 431. (*b*) *Annal. des* Prov. Un. *Tom. I. p.* 163.

Illum prius defecit ſpiritus, quam regnandi cupido,
Hæc inde deſcendere, quo omnes adſcendere laborant.
Vult, credo, ſe Regina curis exſolvere?
Sed erro!
Quisquis molitur magna, curas amat, non odit;
An Orexis plura habendi capita turbat Sueciam?
Unum non amat caput, ut plura habeat:
Inde hæc Reipublicæ cudendæ nova præludia?
Sed non eſt.
Sueci non eſt hydræ hoc Caput
Ex quo plura pullulent.
Imo mihi certum eſt Eam Regem Regno daturam
Et Sueciam victuram ſub Regibus.
Inde hymenæum inter externos quærit;
Subit hoſpita, non amat eſſe media.
Sed ubi ſui dimidium pendiderit, non video.
Finge Regem, cui ſociare Chriſtinam *velis,*
Forte paſcitur inter Lilia.
Regis Romani Thalamos qui ſomnias, vere ſomnias;
Cæterorum Regum quem illi dabis?
Sed illa ſicut Regna contemnit
Ita Reges non ambit.
Illud video, propinqua ſibi ſunt ſidera, Leo & virgo,
Si ver non habet. Leo calorem dabit,
Nam dum novum in Monte melos ſonant Cuculi,
Æſtas omnis amoris incipit.
Quid ſi autem pia mente dudum foecundata tellus
Dei meſſem in horreum Domini?
Sed quam fallax res, fama!
Procul diſtat Suecia a ſeptem Collibus,
Non tam ſpatio terrarum, quam fide.
Si non admittit mare Balthicum pontes,
Forte nec Pontifices:
Verum operari magna Dei eſt,
Dum occulta revelantur ex Cordibus
Fiatque Chriſti homo. Chriſtina.

L'an 1654. Héritier qui devoit régner après elle. Cette conſidération porta auſſi le Roi à empêcher, que les Etats ne priſſent connoiſſance de ſa ſortie hors du Roïaume, ni de ſes voïages: car ils vouloient la prier de demeurer en *Suède*, & le Chancelier *Oxenſtierna* avoit même dreſſé un écrit, qu'il vouloit lui préſenter à ſigner, par lequel ils l'obligeoient à demeurer dans les païs, & à ne pouvoir en quel cas que ce fut aller, ni ſe retirer en aucun lieu ſuſpect à la *Suède*, & qu'elle ne pourroit entretenir correſpondance avec les ennemis tant de la *Suède*, que de ſes alliés, qu'autrement le Roi pourroit arrêter tous ſes revenus. Mais le Roi n'y voulut pas conſentir, & remontra au Sénat, & aux Etats; que puiſqu'elle renonçoit entiérement à toutes choſes, & qu'elle ne ſe réſervoit aucun droit de pouvoir jamais rentrer dans le Gouvernement: ces précautions-là étoient inutiles, & que n'étant déſormais que comme une particuliére, il lui faloit laiſſer la liberté d'aller où bon lui ſembleroit, outre qu'elle s'étoit obligée d'elle-même à ne rien faire contre le bien de l'Etat, ainſi que le portoit l'acte de ſa démiſſion (*).

Le ſentiment du Roi d'*Eſpagne* là-deſſus.

Galeazo Gualdo raporte, (*a*) quel étoit là-deſſus le ſentiment du Roi d'*Eſpagne*, & dit: qu'en aïant été averti par ſon Ambaſſadeur *Pimentelli*, il avoit été ſurpris en apprénant une ſi merveilleuſe réſolution; lui paroiſſant une choſe extraordinaire, qu'une Princeſſe ſi ſpirituelle & d'un eſprit ſi ſublime, eut pû ſe réſoudre à abandonner des Roïaumes, la Patrie, & des Sujèts, qui l'aimoient tendrement, & à ſe démettre d'un grand Gouvernement pour vivre dans un état privé, uniquement pour l'amour de la Religion Catholique..... Le Roi d'*Eſpagne*, ajoute *Gualdo*, fit en même tems cette réfléxion: que comme il n'y a dans les choſes de ce monde rien de ſi conſtant, que l'inconſtance même & que les Dames ſurtout, & même celles qui ont le plus de fermeté & d'eſprit, étoient ordinairement ſujèttes au changement; il avoit de la peine à fonder un jugement ſur la ſimple apparence de cette affaire. Il la jugeoit trop grave & d'une trop grande importance pour vouloir s'en méler, avant qu'il eut approfondi les motifs d'où partoit une réſolution ſi grande & ſi peu commune: mais aïant été convaincu après, des vertus héroïques & des talens ſublimes dont cette Reine étoit douée, & par le moïen deſquels il connoiſſoit que le monde étoit un de ces ennemis, que l'on mèt ſous les pieds en les fuïant, & que quoi-

(*a*) *Hiſt. di* Chriſtina *pag.* 27. & 31.

(*) Le Sr. *Picques* ajoute: (1) que la Reine étoit bien en peine de ce que tous les Grands desapprouvoient fort le deſſein qu'elle avoit de voïager & que les Etats témoignoient s'y vouloir oppoſer & même lui empêcher la ſortie du Roïaume. Quoiqu'à la fin, comme le dit le Sr. *Picques*, on fut bien aiſe qu'elle eut pris la réſolution de remettre ſa Couronne à *Charles-Guſtave*, & que pluſieurs ne pouvoient s'empêcher d'en donner des démonſtrations publiques, battant des mains & les élevant au Ciel, & diſant: Dieu merci nous avons un Roi.

(1) Mém. T. III. p. 352. & 359. cfr. *Pufend.* de *Carolo-Guſt.* Libr. I. §. 4.

quoique du ſexe, *Chriſtine* avoit la force de le ſurmonter & de ſe garder de ſes faſcinations, en triomphant d'elle-même, le Roi goûta tellement cette action magnanime, qu'il emploïa tout ce qui dépendoit de lui pour la faire réuſſir. L'an 1654.

Il n'eſt pas auſſi difficile de juger de ce qu'en penſoit le Prince de *Condé*, (a) car à *Bruxelles* venant faire viſite à *Chriſtine*, il demanda où étoit cette Dame, qui avoit ſi facilement abandonné la Couronne pour laquelle nous autres, dit-il, nous combattons & après laquelle nous courons tous le tems de nôtre vie, ſans pouvoir l'atteindre. Ce que le Prince de *Condé* fit connoître qu'il en penſoit.

Ceux-là, dit *Michel le Vaſſor*, (b) rencontrent mieux à mon avis, qui attribuent les motifs de l'abdication de *Chriſtine* au dégoût du climat de ſon Roïaume, (*) à une vanité mal-entenduë, à l'envie de ſe faire voir dans toute Ce que pluſieurs autres en ont penſé.

(a) Aitzema *l. c. Tom. I. p.* 901. (b) *Hiſtoire de* Louis XIII. *Liv. XXXIII p.* 476.

(*) Ce dégoût lui fut inſpiré par les Emiſſaires étrangers & les prétendus ſavans. Autrement les Etrangers ſe font en peu de tems ſi bien au climat de *Suède*, qu'ils ne la quittent qu'avec regrèt: ſi le Sr. *le Vaſſor* s'étoit trouvé dans le cas, il en auroit porté un jugement plus favorable.

L'aprêté du climat de *Suède* n'eſt pas tellement inſupportable que ceux qui n'y ont pas été, ſe l'imaginent communément. Le froid ſec eſt plus bienfaiſant au corps humain que ne l'eſt pas le froid humide. Ceux qui connoiſſent la Conſtruction de notre Globe, n'ignorent pas, que l'air plus ou moins froid ne dépend pas toûjours de la ſituation d'un païs plus ou moins vers le Nord. Mr. *Naudé* écrivit de *Stockholm* le 19. Octobre 1652. à Mr. *Gaſſendi*: que pour le Païs il n'eſt point ſi âpre ni ſi fâcheux que l'on m'avoit perſuadé..... & qu'à l'heure que j'écris il fait beaucoup plus froid en *France* qu'ici (1). Le Juriſconſulte *François* Mr. *Jean Huguetan*, qui avoit paſſé du tems en *Suède*, en convient de même dans l'éloge qu'il fit de ce païs-là en 1629. Nous tranſcrirons ici quelque paſſage de ſon beau poëme latin:

Miramur ſoli tui genium, cœlique
Quod prægnans tellus
Sub nivibus diuturnis quaſi ſub favillis caleſcat:
Farraque deinceps ſubitaneè corpulenta,
Interſtitio perquam exiguo
Vireſcant, flaveſcant, metantur, edantur, bibantur.
Et aliquot, de Lappis, interjectis verſibus:
Apud te & domitas a te provincias
Paſſim viſuntur animantes miræ,
Lynx, pardus Suecicus: muſque Hermelinus:
Sciuruſque monoculus, quadrupes volans:
Lutraque cum Caſtore
Maduruſque Zabelluſque, focus portatilis:
Et viverra, precioſus lucro.
Atque Urſus, candens ira & pelle candidus,
Rangiferque lacte ſaturans aurigam ſuum:
Et epilepticos epileptica ſanans
Regina cornutarum alce:
Meliuſque quam hæc, Biſons notus Cæſari
Livonicuſque Urus, domitæ Gentis Taurus indomitus

Et

(1) Voïez cette lettre de *Naudé* dans l'Append. n. XVIII. citée ci-deſſus.

L'an. 1654. toute l'*Europe*, enfin, à je ne ſai quels caprices ordinaires aux perſonnes de ſon ſexe. Bien loin que la philoſophie & les autres belles connoiſſances dont cette Reine ſe piquoit, la guériſſent de ſes foibleſſes, l'étude & la Lecture lui firent plus de mal que de bien. Son cœur n'en fut pas moins corrompu, ni ſon eſprit moins déréglé (*).

Mr. de St. *Evremont* dit, (a) que la Reine *Chriſtine*, étant venuë à *Paris* en 1656, avoit fait le ſujet de toutes les converſations, & qu'on n'y avoit parlé que de ſon abdication, de ſon ſavoir & de ſes maniéres; enſuite il raporte que dans une compagnie, on avoit porté là-deſſus ce jugement: que ſi la Reine de *Suede* n'avoit ſû que les coûtumes de ſon païs, elle y ſeroit encore: que pour avoir appris la langue *Françoiſe* & les maniéres; pour s'être miſe en état de réuſſir huit jours en *France*, elle avoit perdu ſon Roïaume. Voilà dit-il, ce qu'avoient produit ſa ſçience, & ſes belles lumiéres, qu'on nous a tant vantées.

Quelques-uns des Savans, au contraire regardérent cette action comme la plus grande merveille & la trouvérent beaucoup plus admirable encore par d'autres endroits que par ceux qui leur étoient communs avec elle, c'eſt-à-dire, l'eſprit & la connoiſſance des lettres humaines: Mon Dieu! s'écria

(a) *Dans ſes Oeuvres Tom. I. p.* 43.

Et Bubalus nervis valens & mole, ſed
Catenata nare, ludibrioſum ſpectaculum,
Hodiernæ ebeu! icon Germaniæ,
Ad liberatorem ſuſpirantis.
In Sylvis abundat abies arbor gigas,
Quæ fronte minitata diu Jovi *ſyderi*
Tandem cecidit:
Sed poſt caſum
Neptunum *Fratrem verberat.*
A Gothburgoque & Kexholmia Guſtavi *columnis,*
Ad metas usque Herculis
Aureo-glauca ventilat vexilla:
Victrixque fere ſemper, & ditata,
Ad Stockholmiæ *ſinuoſum penetrale,*
Per ſcopulorum ambages,
Ad tutelam (mirum:) non ad perniciem natorum
Millies tergiverſans appellitur.
Sed hæc omnia, pygmæorum operulam putas,
Cum ſtupendis comparata laboribus
Quos exantlant Cyclopes *tui*
Dum ſcrutantur Dalekarliæ *inteſtina,*
Specuſque Giganteas, e quibus effodiant
Metalla, terræ maſculæ duros foetus. &c. &c. (1).

(*) On parla un jour des belles connoiſſances de *Chriſtine* & l'on demanda au Comte de *Steinberg* ſon ſentiment ſur les femmes ſavantes: à quoi il répondit: que les femmes lettrées & ſavantes reſſembloient aux enfans aïant des raſoirs entre leurs mains (2).

(1) V. *Wexionii* Epit. Deſcript. Sueciæ in 317. 318. *Habnii* Collect. Monument. Vet. & Rec. p.

(2) D'un Mſc. du Comte *Charles-Bielke.*

s'écria *Voſſius*, (a) „ en quel tems eſt-ce que nous vivons? Des Sujèts ô- L'an
„ tent le Scèptre & la vie à leurs Rois: & des Reines s'en dépouillent vo- 1654.
„ lontairement, pour ſe donner à une vie privée & aux Muſes. *Charles-*
„ *Quint* s'en repentit le même jour qu'il ſe démit du gouvernement. Mais
„ ce n'eſt pas à moi, ajoute-t-il, de pénétrer dans leurs ſecrèts".

„ Malheur à nos Muſes, dit *Médonius*, (b) ſi nous ne tranſmettons pas
„ à la poſtérité cette action inouïe d'une Reine incomparable, dont la
„ magnanimité ſurpaſſe tout ce que les hiſtoires nous diſent des plus grands
„ Héros. Cet éxemple de modération dans la Reine *Chriſtine*, dit *Bizot*, (c)
„ d'avoir fait une abdication volontaire de ſa Couronne, a été rare dans
„ les ſiécles paſſés, mais doit être appellé un miracle en celui-ci, où l'in-
„ térêt & l'ambition ſont les paſſions dominantes de l'un & de l'autre
„ ſexe".

Les ſentimens de *Heinſius*, de *Bochart* & de *Forſtner* là-deſſus.

Il y en eut pourtant d'autres qui regardérent cette affaire d'un tout autre œil, entre ceux-ci *Nicolas Heinſius* en faiſant l'éloge de cette action de la Reine; ne laiſſe pas de lui écrire ceci: (d) „ Croïez-moi, Madame, que
„ quoique quantité de gens vous aïent adreſſé leurs louanges, la plûpart
„ ont plûtôt révéré votre état que Votre Perſonne: pluſieurs ont loué la
„ Reine, mais peu de gens *Chriſtine:* rien ne vous importe tant en ce
„ monde ici préſentement, que d'avoir des égards pour ce qu'on appelle
„ Fortune, puiſque vous l'éloignez de vous, quoiqu'elle ſoit le plus grand
„ bien que les Régnans puiſſent ſouhaiter..... Les défauts d'un Gou-
„ vernement ne peuvent pas ſe cacher: on les diſſimule ſeulement, & on
„ ne les manifeſte pas, par le reſpect qu'on porte à l'éminente qualité de
„ Roi. Mais penſez qu'en quittant le Trône, tout le monde oſera cenſu-
„ rer vos actions avec la dernière rigueur, depuis que vous vous êtes dé-
„ pouillée de la prérogative Roïale qui vous mettoit à couvert de toute ac-
„ cuſation & de toute pourſuite (*) ".

Bochart en écrivit auſſi fort ſenſément à *Voſſius* en ces termes: (e) „ Pour
„ Sa Majeſté, par qui je devois commencer, je ſuis ſi étonné d'apprendre
„ ce que j'en apprend, que je n'y penſe, que comme à un ſonge. Ce
„ n'eſt pas que je n'approuve fort qu'elle mépriſe ſi fort les grandeurs du
„ monde, auxquelles tant d'autres aſpirent avec tant d'efforts, que la plû-
„ part

(a) Burman *Syll. Ep. T. II. p.* 789.
(b) Idem *T. V. p.* 631.
(c) *Hiſt. Metall. de* Holl. *p.* 230.
(d) Burman. *l. c. T. III. p.* 330. Huet *comment. de Reb. ſuis p.* 112. & 113. Vign. Marville *T. III. p.* 309.
(e) *T. I. Epiſt. Mſc. Bibliothecæ Remonſtr.* Amſtelæd. *n.* 395. *Cette lettre eſt de* Caën *du* 1. *Juin* 1654.

(*) Nous inſérerons dans l'Appendice cette belle lettre de *Heinſius*, dans ſa propre langue qui eſt la latine. C'eſt dommage que le Public ne puiſſe pas la lire toute entière. Il y a apparence que le Sr. P. *Burman* l'a euë en entier, (1) quoiqu'il ne l'ait pas voulu ainſi communiquer, par le dépit qu'il avoit contre *Chriſtine*. V. l'Append. N. L.

(1) V. Son. Syll. Epiſt. T. V. pag. 772. & 773.

l'an. 1654. „ part ſe rompent le col, pour y parvenir: & que je ne ſois ravi de ſavoir, „ que s'étant dépouillée, elle ſera peut-être en état de s'approcher *plus* „ près de nous & de venir peut-être en des lieux, où je pourrois avoir „ l'honneur de la voir encore plus d'une fois, ce que je n'euſſe pû eſpérer, „ ſi elle fut demeurée en *Suède*. Mais le cœur me ſaigne quand je penſe „ qu'elle ſe prive volontairement de tant de moïens de faire du bien, leſ- „ quels étant une fois hors de ſes mains n'y reviendront plus. Elle s'en „ repentira mille fois quand il n'en ſera plus tems & lorſque le mal ſera „ ſans remède: ne fut-ce que pour le déplaiſir qu'elle aura de voir les juge- „ mens déſavantageux qu'en fera la plûpart du monde. Car on ſe plait na- „ turellement à mordre ſur les plus grands, ſurtout quand on en penſe a- V. l'Appendice N. LI. „ voir quelque ſpécieux prétexte. Il y en a qui vous ſoupçonnent, ajou- „ te *Bochart* à *Voſſius*, d'être du nombre de ceux qui lui ont donné ce con- V. l'Appendice N. LII. „ ſeil, ce que je ne puis me perſuader". Le ſavant *Forſtner* en dit plus li- brement ſes penſées, & pour mettre d'autant mieux le Lecteur au fait de ce qu'on jugeoit en ce tems-là de l'abdication de *Chriſtine*, on inſérera V. l'Appendice N. LIII. dans l'appendice l'une & l'autre lettre de ces deux ſavans en y ajoutant ce qu'en dit le ſavant homme déguiſé ſous le nom de *François Irenicus*. A ces témoignages nous ajouterons brièvement ce que d'autres ont penſé & écrit de cette action de *Chriſtine*, en indiquant les endroits où on le peut lire tout au long (*).

Il y eut des perſonnes qui crurent qu'il y avoit un miſtère caché dans cette abdication, & la Comteſſe *D'Aunoy* prétendit l'avoir découvert, (*a*) en Différentes raiſons de l'abdication de *Chriſtine*. ce que les Etats du Roïaume de *Suède* avoient déclaré, que ſi *Chriſtine* vouloit ſe marier, elle devoit choiſir pour Epoux le Prince Palatin *Charles-Guſtave* ſon Couſin: mais qu'aïant pour lui une grande averſion, le dépit l'avoit priſe à un point, qu'elle avoit mieux aimé renonçer à la Couronne, que de ſe marier contre ſon gré (†). Avec cela s'accorde aſſez ce qu'un autre Auteur plus moderne en a marqué, diſant (*b*): l'abdication de *Chriſtine* de *Suède* vient après celle de *Charles-Quint*. Elle n'eſt pas moins certaine

(*a*) *Voïage d'*Eſpagne *T. II. p.* 8. *&c.* Vign. Marville *l. c. T. III. p.* 309. Aitzema *l. c. T. I. p.* 886. *Mém. de la* Houſſaye *T. II. p.* 350.

(*b*) Bierling *de Pyrrhon. Hiſt. p.* 41. *&c.* Bibl. Germ. *T. X. p.* 20-23.

(*) Outre les Auteurs que nous allons inſérer au ſujèt de l'abdication de *Chriſtine*, nous citerons ici d'autres plus ou moins éxacts lesquels ont de même parlé de cette affaire (1).

Voïez ci-deſſus pag. 163. (†) Nous avons inſéré la lettre de *Whiſtler* au Protecteur *Cromwel* où il eſt parlé tout au long d'un Mariage entre *Chriſtine* & le Roi des *Romains* pour devenir dans la ſuite *Impératrice*.

(1) *Beckmanni* Hiſt. Civ. Cap. VI. §. VII. pag. 636. *Le Clerc.* Hiſt. de *Holl.* ad ann. 1654. p. 353. *Vigneul Marv.* Mélanges T. III. p. 392. *Jo. Faës* in not. ad. Invit. paneg. p. 24. *Gundl Staats-Diſc.* C. IX. §. 18. p. 313. *Ludolfs Schaub.* ad h. ann. p. 523. not. *Holberg Dänn.* Hiſt. ad h. a. p. 162. qui eſt pourtant peu conforme à ce qu'il dit de cette abdication ad ann. 1660. p. 522. *Köhler* Müntz-Bel. T. XVI. p. 359. & 360. *Reiſe Beſchreib.* nach *Spanien* pag. 231. *Ihre* Diſſert. de abdicat. Regia p. 15. & 16 *Burgoldenſis* Diſcuſſ. ad Inſtrum. Paris Cæſareo-Suec. pag. 143. &c.

taine que l'autre, mais les raiſons en ſont encore plus douteuſes. Dans l'aſſemblée des Etats de *Suéde* que cette Princeſſe convoqua à *Upſal*, pour abdiquer ſolemnellement, elle en allégua pour raiſons, la charge & le poids du Gouvernement, l'inclination qu'elle avoit pour le repos & pour la retraite & le ſoin de ſa ſanté (*): elle n'eut garde d'alléguer celui de ſon ſalut: car quoique peu de tems après elle quittât ſa religion pour embraſſer celle de *Rome*, ce n'eut pas été une raiſon à dire en *Suède*, où on la connoiſſoit bien. Elle paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour regarder les Religions avec beaucoup d'indifférence, & ſi elle embraſſa la Religion Romaine, c'eſt qu'elle la trouva la plus belle & la plus propre à lui faire honneur dans le monde. Cet Auteur ajoute: ni le changement de Religion de *Chriſtine*, ni les raiſons qu'elle allégua n'aïant pû perſuader les gens éclairés qu'aucun de ces motifs ait eu part à ſon abdication, voici comme ils ont conçu la choſe: Je l'exprimerai dans les termes de l'Auteur: Les revenus du Roïaume étoient tout-à-fait épuiſés par les profuſions de *Chriſtine*. D'ailleurs *Charles-Guſtave*, Prince héréditaire & qui devoit lui ſuccéder, en cas qu'elle mourut ſans enfans, avoit le commandement de l'Armée. En l'épouſant (comme ce Prince & les Etats de *Suède* l'auroient ſouhaité) elle épouſoit ſon Maître & ſon Roi, ce qui ne l'accommodoit pas. Elle ne pouvoit non plus prendre un autre mari, ſans offenſer *Charles-Guſtave*, qui avoit la force en main & la faveur des Etats. Il n'y avoit pas moins d'inconvénient à ne ſe point marier. *Charles-Guſtave*, magnanime & ambitieux, comme il étoit, n'auroit pas ſouffert ſans impatience, le délai d'une fortune à laquelle il aſpiroit (& qu'il avoit bien mérité (†)). De-là mille mécontentemens ſecrèts & des troubles inévitables dans l'Etat, dont *Chriſtine* auroit pû être la victime. Dans cette ſituation des choſes, elle prit le parti de renoncer à un Roïaume qu'elle ne pouvoit pas gouverner à ſa

L'an 1654.

(*) Ces raiſons ne s'écartent pas beaucoup de celles qu'elle allégua au Sénat de *Suède* l'an 1651. quand elle voulut quitter le gouvernement la prémière fois. Tout cela eſt déduit plus au long dans les Regîtres du Sénat en ce tems-là (1).

(†) L'Hiſtorien *Nani* lui donne ce caractère: (2) „ *Andavano in queſto Principe dal* „ *pari gran penſieri e profondo ſegreto: Ambitione di gloria e ſagacità di condotta valor* „ *nell'armie prudenza civile: onde ſi revolgevano a lui, come ad un aſtro naſcente i deſeg-* „ *ni de Proteſtanti edi voti de Malcontenti: ed egli ſubito per non mancare nelle premitie* „ *della fama a ſe peſſo, raccoltò un eſſercito conpreteſto di domare la contumacia di* Brema, „ *laſciava in ſoſpeſo quali fuſſero i ſuoi fini e deſegni.* Portrait de Charles-Guſtave.

La guerre qui ſe tramoit alors contre la ville de *Brême* ou la *Pologne*, ne pouvoit pas ſe traiter ſi ſecrétement, qu'on n'en ſoupçonnât quelque choſe. Entr'autres il y a une lettre de Mr. de *Saumaiſe* déja du 30. Sept. 1652 qu'il écrivit à quelqu'un de ſes Amis en *Angleterre*, où il lui dit: „ que ſes nouvelles de *Suède* parloient de guerre en ce „ païs-là, mais qu'on ne s'expliquoit pas contre qui ou comment (3).....

(1) Dans *Palmſköld* ad h. ann. pag. 589.

(2) Hiſt. di *Venezia* Lib. VI. p. 338. & 339. v. le Portrait que fait *Pufendorf* de ce Prince dans ſes Comment. de Reb. *Car. Guſtavi* Lib. VII. §. 3.

(3) C'eſt Mr. *Bernard*, Docteur en Médecine à *Amſterdam*, qui a eu la bonté de me faire part de cette lettre, du *Recueil* de celles en original des ſavans hommes, qu'il poſſéde.

L'an 1654.

ſa fantaiſie, & qu'elle ne vouloit pas garder autrement (*).

Sur ce principe il y a pluſieurs Ecrivains (a) qui ont débité, qu'elle avoit été forcée de ſe démettre de la Couronne, au moins qu'elle s'en étoit dépouillée malgré elle & contre ſon gré. Mais en ſuppoſant même, que la per-

(a) Leibnitz ap. Fellerum l. c. §. 125. p. 201. Mém. d'Artagnan T. III. p. 488 Forſt-nerus & Burgoldens. l. c.

(*) Le Sr. *Jean Ad. Hoffman* dit à ce ſujèt (1) „ que tant que *Chriſtine* ſe ſouvint du „ ſexe dont elle étoit, elle régla ſes meſures ſur les avis de ſes Miniſtres les plus ex„ périmentés, & qu'à peine remarquoit-on que *Guſtave-Adolphe* fut mort: mais que „ ſi la fin de ſon Règne ne répondit pas à ſon commencement, c'eſt parce qu'à la fin „ elle voulut régner toute ſeule ". A ce jugement revient celui qui eſt porté dans la lettre de Mr. de *Biörnklo* (2) & dans l'Itinéraire du Comte de *Brienne* que nous mettrons ici: „ *Prima* Chriſtinæ *tempora*, dit *Biörnklo*, *non abſimilia fuere* Guſtavianis & „ *nonnullis etiam feliciora, quod juventuti ſuæ ſub optimis illis Magiſtris* Oxenſtiernis „ *togatis*, Gardio, Hornio, Banerio, Torſtenſonio, Wrangeliove *magnis Ducibus*, „ *ſagatis debuit, qui cum ad rationes tenerentur, minus fortunæ in ſe permiſerunt*, „ *præter experientiam rerum Germanicarum quam indies majorem acquirebant, adfectui etiam* „ *Germanorum, quem ipſa boſtium vitia adauxerant, ſecure innitebantur. Ipſa inſuper mag*„ *na patrizantis filiæ ſpecimina & ingenium animumque fortunæ parem ſexuque ſuo majorem* „ *ex ſe edente. Sed poſtquam Rectoribus deſtituta ſub ſpecie inſatiabilis doctrinæ peregri*„ *nas linguas ac ſimul mores & vitia illorum inſuxiſſet, eorumque lenociniis decepta intem*„ *peſtivo pacis ſtudio flagrare inciperet, illo tempore, quo Evangelicis maxime prodeſſe &* „ *Catholicis nocere potuerat, compoſiti tandem diuturni ac cruenti belli gloriam nimis avide* „ *expectans, nec animadverteret ſimonias illas artes eorum, qui & ipſam & per ipſam Reg*„ *num ipſius, totamque rem Evangelicam evertere ſtudebant, factum eſt, ut cum conſilio,* „ *ipſa etiam fortuna eam deſereret, nec deſiſterent inimici per ipſius ſcitantiam invitati,* „ *turbis ac motibus omnia implere, cujus jam non obſcura hinc inde ſe prodebant veſtigia,* „ *niſi ipſa feliciſſime præveniſſet hunc ictum, fato an conſilio incertum, reſignando imperium* „ *in manus* Caroli Guſtavi *Herois invictiſſimi, qui ut ſine exemplo aſſecutus eſt Regnum* „ *ita ſine exemplo tenuit, cum contra ſex potentiſſimos boſtes bellum intrepide ſolus ſuſti*„ *nuit, atque iſtis artibus totum tempus Regni ſui abſolvit, quod nil niſi bellum fuit, adeo* „ *ſine amicis, ſine auxiliis, ſine favore, imo, ſi fas eſt dicere, ſine omni re neceſſaria,* „ *præter bonum animum & fidelem militem, toti orbi terrorem illum per repercuſſionem vio*„ *lentius incuſſit. Hic Heros magis oſtenſus à Cælo quam datus* Sueciæ *ad ſummum gloriæ* „ *illam haud dubie perduxiſſet.*

Le Comte de *Brienne* dit à ce ſujèt: (3) „ Upſaliæ *Palatium Regis monſtratur ubi* „ Chriſtina *ſe regnis abdicavit. Commoti fuimus loci fama, quaſi ipſi exuentem ſe diade*„ *mate Reginam inſpiceremus. Animum* Briennei *perculit magnitudo rei, eo magis, quod* „ *rimanti intima muliebris abdicationis ægre quid ſolidi repertum. Foemina plena ſui, a*„ *vida famæ mirantis novitatem facti, orbis oculos in ſe converſura, pertæſa præſentium,* „ *vana futurorum imagine ſic mentem paſcebat. Propoſitum vehementer firmavit adulantium* „ *grex, quibus ad ultimum plus æquo addicta ferebatur. Vilia mancipia, quàm de ſuis di*„ *gnis fortiori ſexu dotibus conceperat opinionem, palpo fovebant. Illa peregrinandi mirè a*„ *vida, fabuloſis narrationibus ſtimulata, tanquam magnitudini animi non ſufficeret avitum* „ *patrimonium deſpexit, linguarum quas callebat varietatem gentibus oſtentatura.* Hiſpani, „ *qui nihil non in myſteria vertunt,* Chriſtinæ *ingentia molimina affinxerunt, jactabundi,* „ *ut* Suecia, *tunc a* Gallis *avulſa, Hæc pompam priſcæ religionis &* Tybridis *amenitates* „ *animo volvens,* Hiſpanicam *expectationem deluſit.*

(1) Remarques Polit. ſur l'art de gouverner Liv. V. c. IX.. p 309. p. 215. v.

(2) Elle eſt datée prope *Viſurgim* Cal: Dec. 1665 & tirée des Miſc du Comte *Bielke* T. XIV.

(3) V. Itinerar. *Lomenii Brienna* Comitis p. 38 & 39.

perſonne de *Charles-Guſtave* ne lui plût pas, (& en pareil cas qui eſt-ce qui voudroit qu'une Reine comme *Chriſtine* eut fait violence à ſon inclination naturelle?) on n'a qu'à ſe ſouvenir des raiſons alléguées ci-deſſus, qui avoient porté la Reine à cette abdication, & qui n'étoient nullement ſi preſſantes, qu'elle ne pût retenir toute ſa vie une Couronne qui lui appartenoit par droit de naiſſance. Les Etats du Roïaume ſouhaitoient à la vérité, que *Chriſtine* épouſât *Charles-Guſtave*, mais loin de vouloir la contraindre à le prendre préférablement à un autre, on la pria de ſe déterminer elle-même ſur un ſujèt qui lui agréât, en lui déclarant qu'on en ſeroit toûjours content. D'où il s'enſuit, que ce miſtère de l'abdication de la Reine *Chriſtine*, que Madame d'*Aunoy* & d'autres ont débité, n'eſt qu'une chimère, & que perſonne n'auroit contraint la Reine à épouſer malgré elle ſon Couſin *Charles-Guſtave*.

L'an 1654.

Chriſtine n'étoit pas forcée d'abdiquer la Couronne.

v. ci-deſſus pag. 172. &c. Not.

Il eſt vrai que le Sr. *Picques* marque auſſi (*a*) pour ce qui étoit d'épouſer le Roi de *Suède*, elle avoit témoigné juſqu'alors ſi peu d'inclination à le vouloir prendre pour mari, & tant d'indifférence, pour ne pas dire d'averſion pour ſa perſonne, qu'il n'y avoit nulle apparence à cela, & qu'en pluſieurs rencontres elle avoit parlé fort déſavantageuſement de ſa taille. Mais le Sr. *Picques* ne ſe ſera pas ſouvenu, de ce qu'il en avoit dit trois mois auparavant dans ſes dépêches à ſa Cour, que la Reine avoit fait dire par le Baron *Flemming* à *Charles-Guſtave* même, qu'elle s'étoit trouvée quelquefois en des diſpoſitions telles, que ſi le Comte *Magnus* les eût voulu ménager & s'en prévaloir, en faveur de ce Prince, elle ne doutoit point qu'elle n'eût conſenti au mariage (*b*). Il paroit encore, qu'elle avoit une véritable eſtime pour la perſonne de *Charles-Guſtave*, comme le marque le Sr. *Picques* lui-même (*c*), car en rapportant les cérémonies de l'abdication de *Chriſtine*, il dit, qu'elle avoit parlé avec étonnement à quelques-uns de ſes Confidens du beau diſcours que le Prince lui avoit fait à cette occaſion; qu'elle n'avoit rien entendu de plus éloquent: qu'il la traitoit avec tant de civilités, que quoiqu'il fût Roi, il agiſſoit avec elle, comme ſi elle étoit encore ſa Souveraine: qu'il lui donnoit la main par tout, & qu'elle ne trouvoit qu'une ſeule choſe à redire en lui, ſavoir, qu'il étoit trop cérémonieux & rempli de trop de civilités.

Concluons donc plûtôt de ceci, que quand même la Reine eût voulu régner toute ſa vie ſans ſe marier, les Etats du Roïaume de *Suède* ne l'auroient jamais contrainte à quitter la Couronne: & pour ce qui étoit des dépenſes exceſſives & des profuſions même qui ſe firent à la Cour de *Chriſtine*; on ne diſconvient pas (*d*), que l'Ordre des Païſans ſurtout n'en témoignât quelque mécontentement & ne ſouhaitât d'être déchargé des impôts qu'ils avoïent païés durant une guerre preſque continuelle de cinquante ans, depuis l'année 1600 juſqu'à la paix de *Weſtphalie*, ce qui n'avoit pû man-

Elle auroit pû régner toute ſa vie ſans ſe marier.

(*a*) *Mém. de* Chanut *T. III. p.* 433 & *L. I. §.* 5. Fellerus *l. c.*

(*b*) Ibid. *pag.* 312.

(*c*) Ib. *p.* 433. & Pufend. *de* Car. Guſt.

(*d*) *V.* Pufend. *l. c.* § 4. & *hiſt.* Brand. *L. VI.* §. 1. *item* Chanut *T. I. p.* 130 & 214. *T. II. p.* 81 & 200. & *T. III. pag.* 351.

L'an 1654. manquer d'épuiſer le Roïaume autant d'hommes que d'argent & même d'endetter la Couronne (*). Cependant on n'a qu'à ſe rappeller, que dans le diſcours que nous avons rapporté ci-deſſus que le Chancelier *Oxenſtierna* tint à *Chriſtine* au nom du Sénat & des Etats du Roïaume, l'an 1651: quand ils priérent la Reine de ne point ſe démettre du Gouvernement & de continuer l'adminiſtration; il lui déclara au nom des Etats qu'ils n'épargneroient rien pour maintenir ſa grandeur, ſes droits & ſon autorité, & qu'ils lui offroient tous de nouveau pour cela leurs vies & leurs biens: & que quoique la Couronne fut fort endettée, ils étoient pourtant prêts d'acquitter de leurs bourſes toutes les dettes, & de faire un fond ſi conſidérable pour l'entretien de ſa Maiſon, qu'elle auroit moïen de l'entretenir plus magnifiquement qu'aucun Roi du Nord.

V. ci-deſſus pag. 207.

Remarque ſur le Père d'*Auvrigny* Jéſuite. Celui donc de tous les Ecrivains qui mérite le moins d'attention à cet égard, c'eſt l'Auteur des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle, quand il dit (*a*) que *Chriſtine* quitta le gouvernement laſſe de commander, apparemment parce qu'elle commandoit à des ſujèts qu'elle croïoit peu dignes d'elle (†). Car on défie cet Ecrivain dans toute l'époque, où il renferme ſon hiſtoire, de nommer une ſeule nation, qui plus que la *Suédoiſe* ſe ſoit diſtinguée tout ce tems-là, par ſon amour & ſon reſpect pour ſes Souverains, auſſi bien que par ſes belles actions, tant civiles que militaires: au lieu que les Compatriotes de cet Ecrivain (*b*) s'y ſont rendus plus d'une fois criminels, non ſeulement par les meurtres de leur légitimes Rois, mais auſſi par des révoltes contre leurs Souverains, où dans les guerres civiles des milliers de Concitoïens ont été ſacrifiés & ſe ſont entretués inhumainement (‡). Quant à ce que ce même Auteur dit, que ſon abdication ne fut pas

(*a*) *L. c. Tom. III. p.* 30.
(*b*) *V. l'Hiſt. de Mr. de* Thou *ad ann.* 1571. Mezerai *Hiſt. de* France *ad E. A.* Négoc. Secr. *de* Munſter *T. I. obſ.* 21. p. 260. 262. 264. *&c. item* Wicquefort *Ambaſſadeur Livr. II. Sect. VI. pag.* 63.

L'état des dettes de *Suède* en ce tems-là. (*) Le Sr. *Picques* dit ceci là-deſſus (1). Après l'abdication de la Reine *Chriſtine* le Chancelier *Oxenſtierna* fit faire un état des dettes de la Couronne. On diſoit qu'elles montoient à dix millions d'or, & que la Reine *Chriſtine* n'avoit laiſſé au Roi que huit cens mille écus de revenu: dequoi le Roi fut ſi étonné & ſi touché, qu'il dit: que *s'il* avoit ſû les choſes comme elles étoient, il n'auroit jamais accepté la Couronne. *Puſendorf* dit à ce ſujèt (2) „ *Redimitus fuit Diademate* Carolus-Guſtavus *pompa mediocri & longe infra ſplendorem, exhauſto tum erario, & quia ipſe per inania aes alienum, quo regnum premebatur, ad quinquagies centena uncialium millia aſcendens accumulare intempeſtivum ducebat.*

(†) Ces Mémoires pour l'hiſtoire Univerſelle commencent à l'an 1600 & finiſſent à 1617. Ils ont été imprimés à *Paris* 1731. en quatre Tomes 12o. & réimprimés en *Hollande*. L'Auteur en eſt ou le P. d'*Auvrigny* ou le P. *Bougeant* l'un & l'autre Jéſuite (3).

(‡) Mr. le Cardinal de *Retz* fait mention d'un hauſſecol avec ces mots *Saint Jacques Clement*. Ce fut lui-même qui aſſaſſina *Henri III.* Roi de *France* V. Mém. de *Retz. T. I.* p. 139. Voïez ce qui en ſera dit ci-deſſous ad ann. 1686. au ſujèt de la lettre que *Chriſtine* écrivit au Chevalier de *Terlon*.

(1) Mém T. III. p. 452.
(2) De Reb. *Car. Guſtavi* Lib. I. §. 5. cfr. *Burmanni Syl. Ep.* T. III. p. 333.
(3) V. le Catalogue de *Lengelet* p. 342 & l'hiſt. des Journaux p. 229.

pas ſi généralement applaudie, que beaucoup de gens ne la regardaſſent comme l'effèt de ſa légèreté & de ſon inconſtance qui la portoit à voir du païs. On ne niera pas que cela ne ſoit une des raiſons qui l'avoient pû diſpoſer à prendre cette réſolution. Mais il ne ſied pas bien à cet Auteur de parler ſi mal de l'ouvrage de ſes Compatriotes & de ſes Confrères. Car c'eſt deux de ſes Compatriotes qui ſervirent de principaux inſtrumens pour inſpirer cette légèreté à la Reine *Chriſtine*, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus, & nous ferons encore voir ci-après que les Confrères de ce même Hiſtorien furent les prémiers à la confirmer dans ſon deſſein, de même qu'à perfectionner le plan du changement de religion que de certains Catholiques, qui s'étoient introduits dans ſa Cour, lui avoient tracé. L'an 1652.

V. Page 242. &c. & Pag. 284.

Toutefois on peut dire, que ce n'étoit qu'avec une pleine liberté que la Reine *Chriſtine* s'étoit démiſe de ſa Couronne (*), & qu'à cet égard le Sr. *Chevreau François* qui s'y trouva préſent, qui étoit Sécrétaire du Cabinèt de la Reine, & qui le fut après du Roi *Charles-Guſtave*, a eu raiſon d'écrire à *Chapelain* (*a*), qu'il ne s'aviſât pas de croire avec beaucoup d'autres: que *Chriſtine* avoit quitté ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de conſerver, ou de ſoutenir. Jamais action, dit-il, n'a été plus volontaire, que celle-là, & peut être même, qu'il ſeroit à ſouhaiter, qu'elle eut été moins concertée & moins libre (†). Sentimens d'autres Auteurs ſur l'abdication libre de *Chriſtine*.

La

(*a*) *Oeuvres mêlées I. Part. p. 19.*

(*) *Charles Patin* dit dans ſa lettre à *Spon* (1) „ *Chriſtine* quitte de ſon plein gré une „ place, que beaucoup d'autres auroient briguée ardemment & qui eſt au ſens de *Ju-* „ *venal. Summus nempe locus, nulla non arte petitus.* Jamais abdication ne fut plus vo- „ lontaire ni mieux ſoutenuë, au moins en apparence, dit Mr. *Dithmar* (2) *Voſſius* en „ écrivit alors à Mr. *Heinſius* ce qui ſuit (3) „ *Audiſtine unquam aliquid ſimile, Regi-* „ *nam & in flore ætatis, & cui omnia ex voto fluant, tantas inquam opes fortunaſque ab-* „ *dicaſſe? Quod ſi & aliqui alii imperio ſuo unquam valedixerint, certe illorum fuit longe* „ *alia ratio: nam aut ignavia, aut vi adacti, aut annis graves, aut denique quod ob aliud* „ *quid imperio eſſent impares, id ipſum fecerunt: id vero prodigioſiſſimum, Virginem Regi-* „ *nam primis juventæ annis, tanta circumdatam gloria, quanta nemo alius Regum, poſſi-* „ *dentem Regnum pacatiſſimum, domi foriſque timentem neminem & ab omnibus amatam,* „ *tanto denique præditam intellectu & ingenio, quod vel imperio orbis poſſit ſufficere, tam* „ *divinum audere facinus, quale ne heroica quidem unquam viderunt ſecula, nec credent* „ *futura. Uni huic facto omnia ego Romanorum geſta longe poſtbabeo.*

(†) Tant de témoignages des Auteurs contemporains prévaudront donc ſur ce que d'autres Auteurs d'une plus fraîche date veulent faire accroire, que ce n'eſt que par pure contrainte que *Chriſtine* a abdiqué. Nous avons déja touché le paſſage inféré à ce ſujèt dans la ſeconde édition de *Pufendorf* de *Rebus Suecicis*, qui ne ſe trouve pas dans la prémière. Nous noterons encore ici le Sr. *de la Houſſaye*, qui copiant fidellement le libelle diffamatoire de *Marigny* & enchériſſant ſur ce que d'autres en ont écrit, va juſqu'à dire avec une témérité inexcuſable, que *Chriſtine* alloit être deſtituée, dépoſée & renfermée, ſi elle n'eut prévenu cette ignominie par ſa retraite (4). Mais il faut pardonner ces expreſſions & d'autres pareilles à l'humeur atrabilaire dont Mr. de *la Houſſaye* étoit ſouvent incommodé. Le Sr. *de la Houſſaye* noté. V. la Préface.

(1) Tom. II. n. 85. pag. 42. item *Le Gendre* Hiſt. de *Louis* XIV. L. I. p. 10. & 11.
(2) Differt. de abdicat. Regn. p. 18. &c.
(3) *Burm.* Syll. Ep. T. III. p. 618.
(4) Mém. Hiſt. Pol. T. II. p. 350.

L'an 1654.

La lettre du Sr. *Whiſtler*, aſſiſtant du Lord *Whitlock* Ambaſſadeur d'*Angleterre*, que *Cromwel* entretenoit alors à la Cour de *Suède*, eſt trop remarquable pour n'en pas inſérer ici des extraits (*). étant écrite ſur le lieu & dans le tems même, que *Chriſtine* avoit fait la propoſition au Sénat de vouloir abdiquer la Couronne. *Whiſtler* en faiſant rapport à *Cromwel* dit: que l'Aſſemblée des Etats du Roïaume eſt renvoïée juſqu'en Mai, mais le Sénat s'eſt aſſemblé Lundi dernier, auquel on dit que Sa Majeſté a fait la propoſition de remettre ſa Couronne à ſon Succeſſeur s'il le trouvoit à propos pour le bien public en déclarant qu'elle étoit laſſe d'être chargée d'un ſi grand ſoin, & que ſon inclination la portoit à mener une vie privée, pourvû qu'il voulut lui aſſurer pour ſon entretien une penſion annuelle de 200000 Ducats, avec la *Poméranie* & la ville de *Gothembourg*. La raiſon pourquoi les Politiques s'étonnent de ſon deſſein, c'eſt que ſa Couronne n'eſt pas trop péſante pour elle, qui ne ſe trouve réduite dans aucune extrêmité fâcheuſe, ſi on en excepte le manque d'argent preſque toûjours ordinaire aux Princes généreux; elle n'a pas d'ennemi déclaré, & elle eſt univerſellement eſtimée parmi ſon peuple pour ſa libéralité, ſa ſageſſe, ſa modération & ſa tempérance; ſon courage eſt au-deſſus de ſon ſexe, & elle a une telle autorité dans ſon Conſeil, qu'elle le ſurpaſſe dans la plûpart des choſes. Quelques-uns penſent qu'elle a de l'inclination pour le mariage, afin d'aſſurer ſa Couronne à ſes Deſcendans; mais que de l'humeur dont elle eſt, elle ne ſouffriroit pas, en cas qu'elle veuille que ſes Deſcendans héritent, qu'on lui donnât un mari tel que le *Prince Palatin*, qui eſt déclaré ſon Succeſſeur immédiat. Il eſt plus que probable que l'Empereur ſollicite ſecrétement un mariage entr'elle & ſon fils le Roi des *Romains*, eſpérant que l'amorce de devenir dans la ſuite *Impératrice* eſt ſuffiſante pour la tenter. C'eſt une Princeſſe qui ambitionne les honneurs, & qui les mérite. L'on croit que l'Agent d'*Eſpagne*, Don *Pimentel*, homme d'eſprit, intelligent, parlant facilement, & d'une adreſſe achevée, attaché aux intérêts de la Maiſon d'*Autriche* afin de contrecarrer la faction *Françoiſe* à la Cour, qui depuis peu eſt moins puiſſante que ci-devant, eſt l'entremetteur de ce mariage. Les égards exceſſifs que la Reine a pour lui, forment une préſomption qu'elle approuve tacitement cette affaire...

Il eſt venu ici depuis peu un Comte de *Montecuculi*, *Italien*, qui a un Commandement dans les Troupes de l'Empereur, & qui eſt en faveur à ſa Cour, pour pouſſer à ce qu'on croit, cette affaire avec plus de vigueur; mais avec des inſtructions ſécrétes, afin que le Conſeil n'eut aucune connoiſſance de cette affaire, avant que les bonnes intentions de Sa Majeſté pour cette offre fuſſent confirmées, l'Empereur eſpérant par le moïen de cette alliance (ſi elle ſe fait) de recouvrer ce qu'il a perdu dans les dernières guerres d'*Allemagne*. Ce Comte eſt reçu avec toutes les marques extérieures

(*) Cette lettre eſt du 18. Février 1654 & ſera inſerée tout du long dans l'Append. N. XLII.

res de reſpect, ce qui fait croire que la Reine a un goût particulier pour cette affaire. Elle lui donna hier un bal pour le divertir, & il fut inſtallé Chevalier du nouvel Ordre d'*Amaranthe* de Sa Majeſté. Je ſuppoſe auſſi que ſi l'offre de la Reine eſt généralement desapprouvée, elle en prendra prétexte de ſecouer la contrainte où elle eſt par rapport au mariage, ſelon qu'elle pourra faire meurir ſon deſſein ſur ce ſujèt-ci & ſur d'autres, avant l'Aſſemblée générale des Etats du Roïaume. Elle eſt d'intention de ménager alors ſes offres, ſoit pour les confirmer, s'ils ſont approuvés par le Sénat, ſoit pour les redreſſer par voïe d'appel, s'ils en ſont rejettés, à l'Aſſemblée générale, de l'affection de laquelle elle eſt bien aſſurée. D'ailleurs, quand même elle commenceroit une guerre & concluroit une alliance d'elle-même, néanmoins elle fera difficilement une action ſi conſidérable, & qui intéreſſe ſi fort l'intérêt public, ſans ſe procurer le conſentement & l'approbation du Peuple, au moins ne le fera-t-elle pas, ſans lui déclarer quelle raiſon d'Etat l'a portée elle & ſon Conſeil à prendre de telles meſures. L'action qu'elle veut faire étant auſſi difficile à pénétrer que le ſens des Propheties de *Parker*, je ne puis préſumer de la découvrir que par l'événement. On dit que la vérité eſt la fille du tems: lorſque la mère en ſera accouchée, j'informerai, s'il plait à Dieu, Votre Alteſſe, ſi elle veut bien me le permettre, de la compléxion de ce Poupon (*). L'an. 1654.

A ces divers ſentimens d'un ſi grand nombre d'Ecrivains, nous ajouterons encore ceux de deux Hiſtoriens modernes, *Baſnage* & *Larrey*. Le prémier dit entr'autres choſes à ce ſujèt (*a*): La Reine *Chriſtine* aſſocioit deux choſes qui paroiſſent incompatibles, une jalouſie violente de ſon autorité & le dégoût pour la Couronne. Elle vouloit être obéïe ſans contradiction. *Guſtave-Adolphe*, tout Héros qu'il étoit, n'avoit pas un pouvoir ſi déſpotique.... Elle trouva pourtant la Couronne trop péſante & ne pouvoit ſoutenir les fatigues & la contrainte du gouvernement. Elle aimoit mieux s'abandonner à ſes caprices que d'être obligée de ſuivre certaines loix, ou d'en donner à ſes peuples. Elle s'imagina que la poſtérité admireroit ſon abdication & qu'on l'éléveroit dans les Cours étrangéres au-deſſus de *Diocletien* & de *Charles V.* qui n'avoient renoncé à l'Empire que dans leur vieilleſſe, & dont le dernier s'en étoit repenti le même jour qu'il l'avoit fait.... Mais cette renonciation fut regardée plûtôt comme une marque de l'inconſtance de ſon eſprit & de ſon cœur, que comme une grandeur d'ame. *Larrey* explique ſon ſentiment avec la même franchiſe (*b*): *Chriſtine*, dit-il, n'avoit que 27. ans lorſqu'elle prit la grande réſolution d'abdiquer

(*a*) *Annal. des* Prov. Un. *T. I. p.* 286. &c. *item.* Wicquef. *Hiſt. des* Provinces Unies *ad h. ann. pag.* 644. 645.

(*b*) *Hiſt. de* Louïs *XIV. T. II. p.* 488. &c.

(†) Un *Italien* Anonyme qui ſe trouvoit préſent dans ce tems critique à la Cour de *Suède* s'en eſt auſſi expliqué dans une piéce, que nous produirons dans l'Appendice, ſous le tître *dello ſtato della Corte di Suezia l'anno* 1654 & où il traite *de Motivi di* Chriſtina *di renunciar la Corona.* v. l'Append. n. XLVII.

L'an 1654. quer la Couronne, & il eſt étonnant de voir une Reine d'une ſi haute réputation, à la fleur de ſon âge, au milieu des proſpérités d'une paix glorieuſe qu'elle avoit donnée, non ſeulement à ſon Roïaume, mais même à la plus grande partie de l'*Europe*, chérie de ſes peuples, honnorée de ſes Alliés, recherchée de tous les autres Etats, ſe laſſer de toute cette gloire, & dire adieu de ſi bonne heure à ce que le monde a de plus grand & de plus beau. Quelques-uns penſent (*a*), qu'il entra du chagrin dans cette grande action de la Reine, & qu'elle ne prit la réſolution de réſigner la Couronne à l'héritier préſomtif, que parce qu'elle étoit prête de lui échapper, & qu'elle voïoit les yeux du peuple tournés de ce côté-là. Ils veulent que par la paix de *Weſtphalie*, elle fut déchuë auprès de ſes Sujèts de l'eſtime & de l'affection qu'elle méritoit par ſon rang & par ſes vertus; que la Nation *Suèdoiſe* naturellement belliqueuſe ceſſa de l'admirer, depuis qu'elle avoit préferé une vie tranquille à la profeſſion des armes; & que les Généraux & les ſoldats, accoutumés aux conquêtes & au butin qui leur en revenoit, ne pouvoient ſouffrir l'obſcurité & la pauvreté où la paix les réduiſoit. Ils ajoutent, que la Reine, par je ne ſai quel motif de caprice ou de légèreté, avoit changé tout d'un coup d'inclination, en préférant *la Maiſon d'Autriche* à celle de *France*: que ce n'étoit pas non plus pour lui regagner le cœur de ſes peuples, qui s'apperçevoient du penchant qu'elle témoignoit pour la Religion Romaine, qu'elle embraſſa en effèt bientôt après. Ce ſoupçon contribua beaucoup à la décréditer dans leur eſprit & à les affectionner plus fortement au Prince *Charles-Guſtave* Palatin, qui devoit lui ſuccèder.....

C'eſt à peu près en ces termes qu'en parlent ceux qui jugent de cette abdication, comme ſi elle n'eut pas été tellement volontaire, que le dépit & l'inconſtance de la Reine n'y euſſent eu beaucoup de part. On n'y voit cependant rien que de libre, & s'il y eut du dégoût de la Roïauté, *quelle* qu'en puiſſe être la cauſe, ou le projèt de changer de Religion, ou l'envie de cultiver les Belles-Lettres & les Beaux-Arts, ou l'averſion qu'elle remarquoit dans ſes peuples pour le nouveau genre de vie qu'elle menoit, & peut-être tout cela enſemble, il ne s'enſuit pas que ſon abdication ait eu rien de forcé, rien par conſéquent, qui en diminue la gloire.

Enfin pour finir le récit de tant de ſentimens différens ſur l'abandon de la Couronne de *Chriſtine*, nous ne balançons pas d'y ajouter encore le jugement, comme le plus moderne de tous, que l'auteur de la vie de *Frédéric Guillaume* le Grand en a porté (*b*); Le voici: „ La Reine *Chriſtine* abdiqua „ le Trône en faveur de ſon Couſin *Charles-Guſtave*, Prince de *Deux-Ponts*. „ Les Politiques condamnérent cette action, d'autant plus qu'ils ne jugent „ de la conduite des hommes que par des principes d'intérêt & d'ambition. „ Ceux qui ſe piquoient de plus de fineſſe, prétendirent que la jeune Reine „ ne s'étoit démiſe de la Roïauté, que par l'averſion qu'elle avoit pour „ *Charles Guſtave*, qu'on lui vouloit faire épouſer. Les Savans la louérent „ trop

(*a*) Nani *Hiſt. de* Veniſe *l. c. V. ci-deſſus pag.* 441.

(*b*) *V. l'Hiſt. de l'Acad. des Sciences de* Berlin *en* 1747 *p.* 391. 392.

„ trop de ce qu'elle avoit sacrifié dans un âge encore tendre, les apas de L'an
„ la grandeur aux charmes de la Philoſophie. Cependant ſi elle avoit été 1654.
„ vraiement Philoſophe, ſni le meurtre de *Monaldeski*, ni les regrèts
„ qu'elle témoigna à *Rome* de ſon Abdication, n'auroient flettri ſa renom-
„ mée. Aux yeux des ſages la conduite de cette Reine ne parût qu'étran-
„ ge. Elle ne méritoit ni louange, ni blâme, d'avoir quitté le Trône.
„ Une pareille action n'acquiert de grandeur, que par l'importance des
„ motifs qui la fait réſoudre, par les circonſtances qui l'accompagnent, &
„ par la magnanimité dont elle eſt ſoutenuë dans la ſuite.

Quoiqu'il en ſoit, cette action ſurprénante ſervit de baſe à un grand Les Catholiques ſurtout, exaltent cette action de *Chriſtine*.
nombre d'éloges de *Chriſtine*, comme nous l'avons marqué ci-deſſus, & les perſonnes, qui n'éxaminérent ce fait qu'en lui-même, n'en pûrent guères porter qu'un jugement favorable. Preſque tous les Catholiques ſe réunirent aux idées qu'en avoit Madame de *Longueville*, qu'elle exprime dans ſa lettre à *Bourdelot*, que nous joindrons ici (*a*). V. ci-deſſus pag. 447.

„ Vous m'avez fort obligé, lui dit-elle, de m'avoir fait part de l'action
„ héroique de votre grande Reine: en vérité elle eſt incomparable, &
„ on peut dire qu'en quittant une Couronne, elle ſe rend digne de porter
„ toutes celles de la Terre: & qu'en ceſſant de vouloir commander à ſes
„ Sujèts, elle mérite de commander à tout le monde. Rien n'eſt plus aiſé
„ que de l'abandonner quand il nous a expoſé à une longue ſuite d'infortu-
„ nes: il n'eſt pas difficile de le mépriſer quand il s'eſt montré à nous de
„ ſon mauvais côté, & que par notre expérience nous avons trouvé qu'il
„ n'eſt rempli que d'infidélités, de foibleſſes & de trahiſon. Je ſens fort
„ bien qu'en cet état on peut chercher la ſolitude plûtôt par amour propre,
„ que par un détachement, malaiſé à concevoir & à pratiquer. Mais au
„ contraire, c'eſt une vertu bien élevée que celle qui oblige de deſcendre
„ volontairement d'un Trône affermi, que celle qui fait haïr le monde,
„ quand il ne nous fait voir que ce qu'il a d'agréable, qui nous le fait fuïr
„ quand il nous cherche & enfin nous fait prendre & éxécuter une réſolu-
„ tion comme celle que la Reine de *Suède* vient de ſuivre, au milieu du
„ triomphe & de la proſpérité: Il n'appartenoit qu'à elle, de ſe dépouiller
„ de la ſouveraine Autorité, quand tout ce qui dépendoit de la ſienne lui
„ étoit auſſi ſoumis par inclination que par devoir, & on ne peut rien ſou-
„ haiter à cette grande action, ſi ce n'eſt que ſon motif ne ſoit pas pure-
„ ment moral, & que Dieu ſoit ſa principale fin. Si la converſion de
„ cette Princeſſe couronne cette conduite admirable, on pourra dire avec
„ vérité, que jamais aucune créature n'aura été revêtuë d'une plus écla-
„ tante gloire. Car enfin il ne ſe faut pas contenter de celle que nous pou-
„ vons acquérir en ce monde: ce qu'il eſt & même ce qu'il promèt, n'eſt
„ pas capable de ſatisfaire toûjours un eſprit éclairé & un cœur généreux.
„ C'eſt auſſi ce qui doit faire eſpérer, que Votre Maitreſſe ſera une Sainte
auſſi

(*a*) *Elle ſe trouve dans le nouveau* Recueil *des Harangues datée le* 15. *Avril* 1654. *pag.* 133.

L'an. 1654.

„ auſſi bien qu'une Héroine; on ne lui peut plus deſirer que cela & je vous „ aſſure que c'eſt de tout mon cœur que je le ſouhaite.

Ce que cette Dame témoigne ſouhaiter ſur la fin de ſa lettre, que la Reine *Chriſtine* changeât de religion, ne tarda pas d'arriver comme il avoit été concerté de longue main, & que nous le verrons dans la ſuite.

Arrivée & ſéjour de *Chriſtine* à *Hambourg*.

En attendant, ſuivons *Chriſtine* dans ſa route (*). Elle arriva à *Hambourg* le 10. Juillet, alla loger dans la maiſon d'un riche Juif nommé *Texeira* (†) & fut complimentée par le Magiſtrat de la ville (‡). Elle écrivit de-là au

Elle écrit au Roi de *Suède*.

„ Roi de *Suède* & le conjura de lui tenir parole & de ſe reſſouvenir des „ pro-

(*) *Chriſtine* avoit choiſi en ce tems-là ces mots pour Deviſe: *Fata viam invenient*. Mr. le Profeſſeur *Wolff* à *Hambourg* poſſéde un Livre où elle a écrit cette même Emblême de ſa propre main, & il y a une de ſes Médailles, au revers de laquelle eſt repréſenté un labirinthe avec ces mêmes mots ſur le tour.

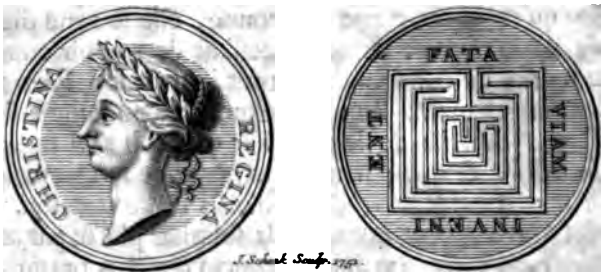

Mr. *Brenner* en conclut que *Chriſtine*, incertaine quel ſeroit ſon deſtin dans la ſuite du tems, après ſon abdication, avoit choiſi cette deviſe pour faire *comprendre, qu'elle* ſe tireroit toûjours d'affaire. Mais Mr. *Berch* fait remarquer avec plus de raiſon, qu'une Princeſſe auſſi éclairée, qu'elle étoit, n'avoit garde de découvrir ſon ſentiment (ſi même elle l'avoit eu tel) ſi ouvertement à tout le monde. Il croit plûtôt, que c'eſt par goût que la Reine, qui s'étoit déja ſervie en d'autres occaſions de cette même deviſe, l'avoit fait mettre ſur une de ſes Médailles, de laquelle un Prélat de *France* s'étoit auſſi ſervi en bonne intention longtems auparavant (1).

(†) Il y a des Ecrivains à qui il paroit étrange que la Reine ſoit allée loger chez ce *Texeira*, mais apparemment n'ont-ils pas ſû, que c'étoit ſon homme d'affaire, qui avoit ſes commiſſions depuis longtems. Il eut même après le caractère de ſon Réſidant, & la maiſon qu'il habitoit appartenoit à la Reine (2). En *Allemagne* & autre part il eſt aſſez commun, que de riches Juifs ſoient Commiſſionnaires & *Agens* des Princes.

(‡) L'Auteur des Mémoires de *Hambourg* dit entr'autres choſes (3), au ſujèt du ſéjour que *Chriſtine* y fit alors. Qu'elle avoit été le cinquième Dimanche après la Trinité à l'Egliſe de *S. Pierre* avec le Prince *Frédéric* Lantgrave de *Heſſe*, que le prémier Paſteur *Muller* y avoit prêché & expliqué le texte de la Reine de l'*Arabie* heureuſe, dont il avoit fait l'application à la Reine *Chriſtine*: que quoique peut-être elle n'y eut pas fait grande attention, elle avoit pourtant honnoré le Prédicateur du préſent d'une chaîne

(1) V. *Brenner* Theſ. Numiſm. Sueo-Goth. p. 284 & 285 & les Deviſes Héroiques de *Claude Paradin* pag. 56.

(2) V. ci-deſſous la lettre de *Chriſtine* du 15 Juin 1685.

(3) Verſuch einer zuverläſſ. Nachricht von *Hamburg* T. III. pag. 699. cfr. *Theatr. Europ.* ad h. ann. p. 640. & *Burgold.* l. c. p. 142.

„ promeſſes qu'il lui avoit faites, de la maintenir dans la poſſeſſion des „ terres qui lui avoient été aſſignées pour ſon entretien: car je ſuis „ perſuadée, diſoit *Chriſtine*, que l'on ne s'informera guéres en *Suè-* „ *de*, ni de ce que je ferai, ni de ce que je deviendrai. Elle finiſ- „ ſoit en l'aſſurant, que quelque choſe, qui lui arrivât, elle ne feroit „ jamais rien contre les intérêts de la *Suède* (*a*). " On remarqua, que cette lettre avoit donné beaucoup à penſer au Roi. Il avoit jugé, que *Chriſtine* avoit formé le deſſein de ne plus revenir dans le Roïaume. Il com- L'an 1654.

(*a*) Chanut *Mém. T. III. p.* 464 & 468.

chaîne d'or. Il ajoute, que la Reine étant ſortie de l'Egliſe, un Huiſſier du Magiſtrat avoit trouvé dans la tribune, où elle avoit été aſſiſe, un livre relié & doré ſur tranche, que c'étoit un *Virgile*, que le Magiſtrat avoit donné ordre de porter à la Reine, qui l'avoit reçu en ſouriant. C'eſt auſſi dans cette époque qu'on a remarqué qu'elle s'étoit donné beaucoup de libertés ſur la Religion & ſur la Morale. Mr. *Chevreau* en écrivit nettement à Mr. *Chapelain*, qui s'attendoit auſſi à un préſent de *Chriſtine*. Il dit (1) „ qu'après lui avoir entendu louer *Brutus* mourant, pour s'être écrié, que la vertu „ n'étoit qu'un nom & une chimére, (2) il étoit à craindre, qu'elle n'écoutât pas la „ Juſtice, qui eſt la prémiére & la plus éclatante des vertus; qui en eſt même le fon- „ dement & la règle: Licence de *Chriſtine* en fait de Religion.

„ *Quanto cangiata*, dit-il, *chime*, *da quel che pria!*

„ diſons plûtôt:

„ *Hei mihi! qualis erat! quantum mutatus*,

„ puiſque la Reine eſt devenuë homme, ſi l'on ſe rapporte aux gens de ſa ſuite. Après „ ſon abdication, elle a pris l'épée au ſortir de *Suède*; un chapeau couvert de plumes „ & un habit qui cache ſon ſexe. Ceux qui trouvent aujourdhui mauvais que les Hé- „ roïnes voïagent dans les Romans, ne peuvent ſouffrir que cette Princeſſe aille faire „ l'avanturière chez ſes voiſins: & l'on a de la peine à conçevoir, qu'elle ſe trouve „ plus à ſon aiſe ſur des chariots d'*Allemagne*, que ſur le Trône du fameux *Guſtave*. „ Le Roi, qui m'a fait l'honneur de me choiſir pour Sécrétaire de ſon Cabinèt, me „ fit appeller il y a deux jours & eut la bonté de m'expliquer lui-même en particulier „ le journal de ſon voïage, qui eſt étrange par les particularités dont il eſt rempli. „ Notre Ami Mr. *Heinſius* me dit hier chez moi, que les Muſes, qui lui préparoient „ par tout des Hymnes, aiguiſoient contre elle les traits les plus pénétrans de la Sa- „ tire: que la plûpart de nos Philoſophes & de nos Poëtes comptoient déja parmi leurs „ erreurs & parmi leurs fables les prémiers ſentimens qu'ils avoient eûs de la grandeur „ de ſon Ame & de la force de ſon Eſprit. Plût au Ciel que les ennemis de ſa gloire „ ne fuſſent ni écrire ni parler! Si les dernières démarches de la Reine ne ſont pas ap- „ prouvées de tout le monde, le Dieu des *Païens* n'a pas été plus privilégié que la „ Reine, & vous ſavez qu'on a dit de lui, qu'il ne lui a pas été permis de plaire à „ tous. Quoiqu'il arrive de la démiſſion que Sa Majeſté a faite de ſa Couronne, ſon „ Succeſſeur ne la trouvera jamais trop peſante "..... Si l'intérêt pécuniaire ou quelque préſent auquel le *Sr. Chevreau* s'attendoit pour ſon Ami *Chapelain* lui a fait dé- biter toutes ces choſes piquantes au ſujèt de *Chriſtine*, on conviendra que, comme an- cien ſerviteur de la Reine, il a été fort ingrat. Métamorphoſe de *Chriſtine*.

(1) Dans ſes Oeuvres mêlées I. Part. p. 17. (2) C'étoit la Morale de *Bourdelot* v. ci-deſſus pag. 340. not. & 18.

L'an. 1654.

commença à croire, que les avis qu'on lui avoit donnés, n'étoient pas ſans fondement, & il ne douta plus qu'elle ne ſe fit Catholique & qu'elle ne paſſât enſuite en *Italie*. Ce qui lui faiſoit le plus de peine, c'eſt, que ces bruits étoient déja répandus (*a*) qu'elle continuoit de voïager traveſtie en homme (*), & que le Clergé de *Suède* diſoit hautement, que ſi cette Princeſſe embraſſoit la Religion Romaine, on lui devoit retrancher ſes revenus. *Charles-Guſtave*, qui reconnoiſſoit véritablement les obligations qu'il avoit à la Reine, auroit bien voulû ne rien faire qui pût lui déplaire. Mais il ſentoit en même tems combien il lui ſeroit difficile de la ſatisfaire ſans mécontenter le Clergé & les autres Ordres du Roïaume, qui demandoient, qu'au cas qu'elle ſe fit Catholique, l'on réunit à la Couronne toutes les terres qu'elle avoit retenues pour ſa ſubſiſtance.

Charles-Guſtave embarraſſé de ce que *Chriſtine* pourroit changer de Religion.

En effèt, les Sénateurs de *Suède* aïant été informés du deſſein de la Reine *Chriſtine*, (*b*) ſuppliérent le Roi de trouver bon qu'ils députaſſent vers elle une perſonne de leur Corps pour tâcher de la détourner des réſolutions qu'elle avoit formées & pour la prier de ne point changer de Religion, mais de perſévérer au contraire dans la religion de ſes Pères & de toute la *Suède*, comme étant la meilleure: de ne ſe point éloigner des maximes du feu Roi *Guſtave* ſon Père, & enfin de vouloir retourner en *Suède*. Ils ajoutérent, que ſi elle n'avoit point d'égard aux priéres de tout le Roïaume, & qu'elle voulut continuer de vivre comme elle avoit fait depuis ſa ſortie de la Patrie, ſe faire Catholique & ſe retirer en *Eſpagne*, ils auroient au moins la conſolation d'avoir fait tout ce qu'ils devoient, pour la décharge de leur conſcience envers Dieu & envers les hommes, & qu'on ne pourroit rien leur reprocher s'ils l'abandonnoient & ſi elle ne tiroit plus de *Suède* l'aſſiſtance qu'elle en avoit eſpérée, menant d'ailleurs une vie ſi peu conforme à ſa naiſſance & aux maximes de ſon païs. *Le Roi ne voulut* pas, dit le Sr. *Pîcques*, que ces remontrances ſe fiſſent *en ſon nom*, parce qu'il avoit promis de ne point ſe mêler de ſa conduite (†), pourvû qu'elle n'entreprit rien contre les intérêts de ſon Etat. Auſſi ne ſe trouva-t-il pas au Sénat quand on prit cette réſolution, il eut ſoin même de l'adoucir.

Le Sénat de *Suède* lui fait des remontrances là-deſſus.

Que *Charles-Guſtave* tâche d'adoucir.

La Reine *Chriſtine* étoit déja alors arrivée en *Brabant*, aïant quitté *Hambourg*

Chriſtine viſite le

(*a*) *V.* Op: Conringii *T. VI. c. VI. §. 7.* Car. Guſt. *Libr. I. §. 6. item ſon Hiſt. de*
(*b*) Chanut *l. c. p.* 468. *&c.* Pufend. *de* Suède *T. II. p.* 450.

(*) Pour ce que le Sr. *Chevreau* dit que la Reine voïageoit traveſtie en homme, ſon Hiſtorien (1) a remarqué, qu'elle le fit par précaution, parce que la ville de *Brême* étant alors en Armes contre la *Suède*, il lui falloit pourtant traverſer une partie de ſon territoire.

(†) Mr. *Heinſius* écrivit en ce tems-là à Mr. *Coſſian du Puy* (2) „ *Gentem ſuam nec a-* „ *mat ipſa, nec ab ea multum amatur. Duo aut tres Sueci, qui in comitatu Ejus erant re-* „ *liqui, mox huc allegabuntur. Rex tamen, qua eſt prudentia, ejus exiſtimationem auto-* „ *ritate ſua tuetur conſtantiſſime, nec quicquam fert iniquius, quam ſi quis de illa minus* „ *honeſte aut ſentiat aut loquatur.*

(1) *Gal. Gualdo* Hiſt. di *Chriſtina* pag. 43. (2) Epiſt. *Magliabech.* cum *Targion.* T. I. p. 207.

bourg vers la fin de Juillet (*). Paſſant par *Munſter* le 31. du même mois, elle alla voir le Collége des Jéſuites, en habit d'homme, accompagnée du Comte *Steinberg* & du Baron *Soop*. Un des Pères Jéſuites en a fait un récit détaillé dans ſa lettre écrite peu de jours après, à quelqu'un de ſes amis. Il y dit que *Chriſtine* déguiſée en homme, a viſité tout le Collége, leur Bibliothèque & leur Egliſe: qu'elle s'y eſt donnée à connoitre pour ce qu'elle étoit: qu'elle a aſſiſté à leur ſervice divin, & a fait un préſent de cent ducats à leur Collége: mais que le bruit venant de ſe répandre dans la ville que cet étranger étoit la Reine de *Suède*, elle s'en étoit allée le lendemain pour ne pas être connuë (†). L'an 1647. Collège des Jéſuites à *Munſter* & y eſt reconnuë.

Les Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, aïant été avertis qu'elle vouloit faire route par les Païs-Bas, avoient donné ordre de la recevoir par toutes les villes de leur domination avec les honneurs dûs à ſa haute qualité. Mais elle vouloit voïager ſans être connuë, comme elle le fit en paſſant par *Deventer*, *Amersfort* & *Utrecht*. Elle arriva le 12 d'Août à *Anvers* & logea chez *Gerard Salian*, riche Négociant de cette ville. Ce fut-là que *Chriſtine* reprit les habits de femme & fut complimentée de tout ce qu'il y avoit de gens diſtingués. *Chriſtine* paſſe incognito par la *Hollande*.

Peu après, l'Archiduc *Léopold* vint lui faire viſite, & le Prince *de Condé*, voulant être reçu avec les mêmes cérémonies, elle les lui refuſa. Cela le choqua un peu: mais on trouva cet expédient, qu'il verroit *Chriſtine* en qualité de Cavalier particulier (‡). On dit, que dans un des prémiers entre- Entrevuë de *Chriſtine* & du Prince de *Condé*.

(*) On trouve le journal du voïage de *Chriſtine* de *Hambourg* en *Brabant* dans *Gal. Gualdo* (1).

(†) Comme cette lettre écrite en latin contient pluſieurs particularités fort curieuſes & fort remarquables, nous ne balançons pas à la donner dans l'Appendice, telle, que feu Mr. *Gram* nous l'a communiquée. V. l'Append. n. LIV.

(‡) Voici comment la Comteſſe d'*Auney* rapporte cette entrevûë qui ſe fit à *Bruxelles* (2) „ La Reine *Chriſtine* diſoit à tout le monde qu'elle ſouhaitoit paſſionnément de voir „ le Prince de *Condé*, qu'il étoit devenu ſon Héros: que ſes grandes actions l'avoient „ charmé: qu'elle avoit envie d'aller apprendre le métier de la guerre ſous lui. Le „ Prince n'avoit pas moins de curioſité de la voir qu'elle en témoignoit pour lui. Au „ milieu de cette commune impatience la Reine s'arrêta tout d'un coup ſur quelques „ formalités & ſur quelques démarches qu'elle refuſa de faire lorſqu'il viendroit la ſaluer. Ces raiſons l'empêchérent de la voir avec les cérémonies accoûtumées. Mais „ un jour que la chambre de la Reine étoit pleine de Courtiſans, le Prince s'y gliſſa. „ Soit qu'elle eut vû ſon portrait, ou que ſon air martial le diſtinguât entre tous les „ autres, elle le démêla & le reconnût. Elle voulût auſſitôt le lui témoigner par des „ civilités extraordinaires. Il ſe retira ſur le champ. Elle le ſuivit pour le conduire: „ alors il s'arrêta & ſe contenta de lui dire ces mots: *Ou tout, ou rien.* L'un des jours „ après on ménagea une entrevûë entr'eux au Mail, qui eſt dans le parc à *Bruxelles*. „ Ils s'y parlérent avec beaucoup d'honnêtetés & beaucoup de froideur. *Voſſius*, qui „ étoit alors à *Bruxelles*, parle de cette affaire dans ſa lettre à *Heinſius* en ces termes: (3) „ *Principem* Condæum *quod attinet, is abrupit commercium cum ſereniſſima Regina,* „ *iisdem* Froideur entre *Chriſtine* & le Prince de *Condé*.

(1) L. c p. 39 &c. cft. *Aitzema* l. c. T. I. p. 891. 901. &c. item *Holl. Mercur.* ad ann. 1654. pag. 85. &c. & 115 &c.

(2) Voïages d'*Eſpagne* T. II. p. 15. &c. item *Wiequef.* Hiſt. des *Provinces-Unies* ad h. ann. p. 463. 464.

(3) *Burman* Syll. Ep. T V. p. 679. *Coſte* Hiſt. du Prince de *Condé* Liv. IV. p. 118-120.

L'an 1654.

entretiens, la Reine lui parla ainſi: „ Mon Couſin, qui auroit cru, il y a „ dix ans, que nous nous ſerions rencontrés, l'un l'autre dans cet état „ ici?" (a) Il ſeroit ſuperflu de rapporter les autres viſites que la Reine *Chriſtine* reçut à *Anvers* de pluſieurs Ambaſſadeurs qui y vinrent pour la complimenter & d'autres perſonnes de diſtinction, pendant qu'on faiſoit des préparatifs à *Bruxelles* pour ſa réception publique. Elle ſe divertiſſoit en attendant à voir les différens Monaſtéres & Cloîtres, avec d'autres curioſités qui méritoient ſon attention.

Les amuſemens de *Chriſtine* en *Brabant*.

Sur ces entrefaites le Sénat de *Suède* députa le Comte *Tott* avec l'expédition dreſſée en conſéquence des inſtances qui ſeroient faites à *Chriſtine* de la part de tout le Roïaume pour qu'elle ne changeât point de religion (b): car pour ce qui concernoit ſes voïages, on ne s'y oppoſoit pas: on la ſupplioit ſeulement de vouloir, après qu'ils ſeroient finis, revenir dans la patrie

Les remontrances que lui fait-la le Député du Sénat de *Suède*.

(a) Aitzema *l. c.* (b) Pufend. *l. c.* §. 6. & Chanut *l. c.* p. 471.

V. ſa lettre ci-deſſous.

„ *iisdem, quibus Archidux honoribus adfici cupiebat: id quod recuſavit Regina, itaque* „ *ſoli Hiſpani hic aulicantur*"..... *Chriſtine* écrivit auſſi à la Comteſſe *Ebba Sparre*, qu'elle n'étoit pas bien avec le Prince de *Condé*..... La froideur que *Chriſtine* lui témoigna, provenoit de la jalouſie qu'avoient contre lui les *Eſpagnols*, qui ſans doute virent avec plaiſir qu'il eût cette petite mortification.

C'eſt ici que le Sr. *Coſte* qui a fidellement copié le récit de Mde. la Comteſſe d'*Aunoy* rapporté ci-deſſus ſur cette entrevûë trouve fort à redire à la conduite que *Chriſtine* tint à l'égard du Prince de *Condé*. Il prétend „ que ce Prince avoit dû être traité d'elle, „ quant au cérémoniel, de pair avec l'Archiduc *Léopold*, Gouverneur Général des „ *Païs-Bas Eſpagnols* & que s'il ne l'a pas été, on n'en doit attribuer la cauſe qu'à la „ bizarrerie de la Reine "..... Mais qu'il n'en déplaiſe au Sr. *Coſte*, on *fera ici quelque* remarque là-deſſus. En portant le jugement qu'il fait, il ſemble *qu'il eut dû réfléchir* un peu plus mûrement au tems & aux circonſtances, où le Prince ſe trouvoit. Car qui eſt-ce qui ignore, qu'en ſe retirant de *France* & portant les armes contre elle, la Cour & le Miniſtère le regardoient comme rebelle à ſa Patrie. Il ſe réfugia en *Flandre* & ſe jetta entre les bras des *Eſpagnols* qui étoient alors en guerre ouverte avec la *France*. *Chriſtine* s'y trouvant auſſi étrangére que lui, Mr. *Coſte* auroit-il voulu qu'elle allât prendre avis chez le Prince comment il ſeroit reçu d'elle? Ou voudroit-il qu'elle renverſât pour l'amour de lui, le cérémoniel établi de la préférance de l'Empereur ſur le Roi de *France* & de celle de l'Archiduc, alors Gouverneur Général des *Païs-Bas Eſpagnols* & plus proche des Couronnes de *Bohéme* & de *Hongrie*, ſi non de celle de l'Empire, qu'il obtint après, que ne l'étoit le Prince de *Condé* de celle de *France*. Mr. *Coſte* attribue la principale cauſe de la diſtinction que fit la Reine entre ces deux *Princes* aux *Eſpagnols* qui voulurent jouer ce tour au Prince de *Condé*. Mais ſi cela eſt pourquoi donc déclamer tant contr'elle? Il eſt vrai que lui, auſſi bien que Mde. d'*Aunoy*, fait dire au Prince après des civilités que *Chriſtine* vouloit lui témoigner, quand il ſe retira, Madame, *tout ou rien*. Mais d'autres diront que cette réponſe ne renferme pas un ſi grand ſens, comme la prémière idée le pourra faire paroitre „. Le Prince dit „ le Sr. *Coſte*, ſe gliſſa dans la chambre de la Reine & l'aborda comme l'un de „ ceux qui la ſaluoient de ſa part" .... Il y vint donc *incognito* & ſans aucun cérémoniel. Ainſi il ne pouvoit prétendre à aucun, encore moins le pouvoit-il à tout. Au reſte on remarquera que le Sr. *Coſte* ſe trompe en diſant que *Chriſtine* ſortit de *Suède* & vint en *Flandre*, ſuivie de Don *Antonio Pimentel*. Car cet Ambaſſadeur partit, quelques mois avant la ſortie de la Reine de *Suède*, pour la Cour de *Madrid* & ne retourna à *Bruxelles* que quelque tems après qu'elle y avoit été,

patrie. Le Comte *Tott* étoit même chargé de lettres du Roi de *Suède* pour le Roi de *France* & d'*Eſpagne*, pour l'Archiduc *Léopold* & *Guillaume* Prince d'*Orange*, alors Stadhouder des *Provinces Unies*; *Charles-Guſtave* leur y marquoit en termes fort polis, qu'il regarderoit tous les honneurs & les bons offices qu'il leur plairoit de rendre à la Reine, comme rendus à lui même. L'an 1654.

Chriſtine témoigna là-deſſus, combien elle étoit ſenſible à toutes ces marques de tendreſſe de la part de la *Suède*: mais que comme tout étoit tranquille dans ce Roïaume, & que par la ſage adminiſtration du Roi tout alloit de mieux en mieux: elle ne voïoit pas en quoi elle pourroit être utile à la patrie: où elle eſpéroit, qu'il n'y auroit perſonne, qui lui enviât la liberté, qu'elle s'étoit acquiſe au prix de ſa Couronne. Quant aux lettres de faveur, elle ne trouva pas à propos qu'elles fuſſent produites, ſe flatant que ſon propre mérite & la gloire des grands explois de ſon règne lui étoient des garants aſſurés qu'elle ſeroit bien reçuë par tout, où elle iroit (*). *Réponſe de Chriſtine.*

La Reine avoit déja paſſé quelques jours incognito à *Bruxelles*, où elle avoit vû le Palais, le Collège des Jéſuites & autres choſes curieuſes. Ce fut ſurtout dans la Bibliothèque de ces Pères, comme le marque *Galeazo Gualdo*, (*a*) qu'elle fit paroitre la grande connoiſſance, qu'elle avoit des meilleurs livres, & qu'elle étoit bien verſée dans les plus graves ſçiences. *Chriſtine paſſe incognito à Bruxelles.*

Peu après elle témoigna de l'envie de s'entretenir avec le Sr. *Chanut*, autrefois Ambaſſadeur de *France* à ſa Cour en *Suède*, & alors emploïé avec le même caractère auprès des Etats-Généraux à la *Haye*. Il eut l'agrément de ſon Roi pour aller trouver la Reine à *Anvers* ſous un paſſeport de l'Archiduc, limité à trois ou quatre jours, comme il le marque lui-même dans ſa lettre au Sr. de la *Barde*, (*b*) à ſon retour à la *Haye*. S'il en faut croire le Sr. *Picques*, (*c*) la Reine n'entretint *Chanut* que du deſir qu'elle avoit de le voir & de lui témoigner l'affection qu'elle avoit euë de tout tems pour lui: mais étant retourné à la *Haye*, avec grande ſatisfaction des bontés, dont la Reine l'avoit honnoré, il s'étoit répandu des bruits fort déſavantageux à la réputation de la *France* & de ſon Miniſtére, en ce qu'on avoit publié qu'il avoit fait ce voïage pour prier la Reine *Chriſtine* de s'entremettre auprès des *Eſpagnols* pour accommoder la *France* & l'*Eſpagne*. *Mr. Chanut la vient trouver.*

Brouilleries entre Chriſtine & le Miniſtére de France.

Comme

(*a*) *L. c. pag.* 50. *item* Cramerl *vind. nom. German. pag.* 8.

(*b*) *Elle eſt du* 13. *Oct.* 1654. *copiée par* Wicquefort.

(*c*) *Mém. de* Chanut *T. III. p.* 483. *&c. confr.* Aitzema *T. I. p.* 901. *&c.* Gal. Guildo *l. c. pag.* 51. Priezaci *Icon.* Chriſtinæ *pag.* 23. *& die* Spaniſche Reiſebeſchreib. *p.* 238. *&* 239. *item* Wicquef. *Hiſt. des* Prov. Un. *ed. h. ann. p.* 465.

(*) Le Sr. *Marana* fait à ce ſujet cette réflexion: (1) „ Chaque Prince de l'Egliſe „ de *Rome* par les terres duquel *Chriſtine* paſſa, voulut paroitre prodigue de faveurs „ & de civilités à cette Illuſtre Etrangère: en vûë peut-être d'échapper aux coups de „ ſon eſprit qui eſt, dit-on, fort ſatirique.

(1) Espion Turc. T. IV. pag. 114.

L'an 1654. Comme elle ſavoit que ces bruits étoient faux, & que lui, *Chanut*, croïoit que c'étoit un artifice des *Eſpagnols*; il eſpéroit que la Reine donneroit cette ſatisfaction au Roi ſon Maitre d'avouër hautement qu'elle l'avoit appellé auprès d'elle, & que l'entretien qu'ils avoient eu enſemble s'étoit paſſé en complimens, & qu'il ne s'y étoit point parlé d'affaires (*).

La Reine n'y voulant pas conſentir, la Cour de *France* s'en plaignit à celle de *Suède*. Voici la lettre que Sr. *Chanut* avoit écrite pour cela à la Reine *Chriſtine* (*a*).

MADAME,

„ Après les bontés & les graces, dont il a plû à Votre Majeſté de me „ traiter, je ne penſois pas avoir jamais autre ſupplication à lui faire, ſi „ non qu'elle voulût en tirer la reconnoiſſance perpétuelle que je lui en „ dois, par mes très-humbles ſervices: & néanmoins je me trouve encore „ obligé d'y avoir recours en une occaſion fort nouvelle, & du tout im„ prévûë, puiſqu'il ne me pouvoit tomber dans l'eſprit, que l'honneur que „ je recevois d'aller ſaluer V. M., me dût expoſer au hazard de nuire à la „ gloire du Roi mon Maitre, & à l'intérêt de ſes affaires; cependant, „ Madame, j'apprens de tous côtés, que les ennemis de Sa Majeſté pu„ blient au ſujèt de cette faveur que V. M. m'a faite de m'appeller à *An„ vers*, qu'elle n'a été que le prétexte du voïage, pour couvrir la recher„ che que j'allois faire de la part du Roi, afin d'obtenir la paix par l'en„ tremiſe de Votre Majeſté, comme ſi les forces manquoient à la *France* „ pour ſoutenir la guerre. Il eſt vrai que ce menſonge eſt aſſez détruit par „ l'état floriſſant des affaires du Roi, & par ce qu'il a fait voir de grand „ en ſes inclinations en cette dernière Campagne; mais les étrangers, qui „ ne connoiſſent les choſes éloignées que par les relations qu'on leur en„ voïe, préoccupés dès longtems par une ſuite continuelle des faux avis, „ peuvent être ſurpris aiſément par une ſuppoſition accompagnée de quel„ ques circonſtances qui la rendent vraiſemblable. On ſait en quelle qualité le

(*a*) *Dans* Chanut *l. c. pag.* 486. *Cette lettre a été collationée avec la copie écrite par feu Mr. de* Wicquefort, *& qui eſt entre les mains de Mr. le Profeſſeur* Peſtel à Rinteln.

(*) Il ſemble pourtant qu'il y ait eu quelque entretien ſur le ſujèt que les *Miniſtres* de *France* tâchent de déſavouer. Car non ſeulement un bon Hiſtorien en parle en ces termes: (1) „ La Reine de *Suède* étant à *Bruxelles* invita les deux Couronnes, l'*Eſ*„ *pagne* & la *France* à la paix; mais manquant de forces, ſes bons offices ne furent gué„ res plus conſiderés que ceux d'une perſonne particulière. Mais auſſi Mr. *Chanut* lui„ même le fait entendre dans ſa dite lettre à Mr. de la *Barde* quand il dit qu'il n'y a„ voit point trouvé la Reine tant *Eſpagnole* que l'on le diſoit: rien d'extraordinaire, „ ni en ſa conduite, ni en ſes actions: que trois hommes de la nation *Françoiſe*, per„ ſonnes de jugement & de qualité, portant titre de Comtes, avoient accompagné „ *Chanut* en cette viſite, & s'en étoient retournés merveilleuſement ſatisfaits ... Il ſe „ peut que le Prince de *Condé* avoit été une de ces trois Perſonnes.

(1) *Nani* Hiſt. de *Veniſe* Liv. VI. p. 325. & *Wicquef.* Hiſt. des *Prov. Unies* T. II. P. II. p. 463.

„ le Roi me tient en ces provinces, on m'en voit ſortir avec permiſſion L'an. 1654.
„ de Sa Majeſté, & un paſſeport de Mons: l'Archiduc pour aller à *Anvers*, auprès de V. M. Il n'y a rien de plus facile, que de donner une „ cauſe publique à ce voïage particulier, devant ceux qui ne ſavent point „ que V. M. me daigne bien regarder comme un ancien ſerviteur & que „ m'aiant vû pendant ſix ans auprès d'elle, Miniſtre d'un Roi ſon allié, „ elle a pris la coûtume de m'honnorer de ſa bienveillance: C'eſt pourquoi, „ Madame, je ſupplie très-humblement V. M. par la bonté qu'elle a pour „ moi, par ſon équité en toutes choſes, & par la vérité qu'elle eſtime „ tant, qu'il lui plaiſe de me donner moïen de convaincre une opinion ſi „ fauſſe, & ſi préjudiciable, & de me garantir même dans le Conſeil du „ Roi mon Maitre du ſcrupule que ce bruit a répandu en tant de lieux, lui „ pourroit donner; que je me ſerois avancé ſans ordre à requérir Votre „ Majeſté de quelques diligences pour la paix; ce n'eſt pas que je ne ſois „ très-certain, que Sa M. n'en eſt pas éloignée, & qu'elle conſentira pour „ le repos des peuples, de donner quelque choſe de ſes juſtes eſpérances; „ mais le Roi ſe connoit ſoi-même, ſes forces, & ſa fortune, il ſait ce qu'il „ doit à ſa propre réputation, & ne demandera point ce qu'il eſt en état de „ donner; je conjure V. M. avec tout reſpect de ſe ſouvenir, que ce ſont „ les termes dont je lui ai toûjours parlé, lorſqu'il lui a plû d'entrer d'elle-„ même ſur le diſcours de la paix, & je la ſupplie très-humblement que „ l'iſſuë de ſes dernières Audiences qu'elle m'a fait l'honneur de me don-„ ner, les rende ſemblables à mille autres que j'ai euës en *Suède*, dont je „ ne ſuis jamais ſorti, que rempli d'admiration pour ſa vertu, ſatisfait „ pour les intérêts du Roi, & de plus en plus engagé à être

Madame

de Votre Majeſté
le très-humble, très-obéïſſant
& très-obligé ſerviteur
CHANUT.

de la Haye 13 *Novembre* 1654.

Le Sr. *Picques* continuë là-deſſus ſon récit, en diſant: qu'au lieu de ſatisfaire le Sr. *Chanut* ſur ſes juſtes plaintes, *Chriſtine* ne lui avoit répondu que par des injures, qu'à cauſe de cela *Chanut* envoïa les originaux des lettres qu'il avoit écrites & reçuës là-deſſus, afin de les faire voir au Roi de *Suède* & juſtifier ſon procédé auprès de lui, afin que Sa Majeſté ne lui imputât point le mauvais effèt que produiroient ces lettres, ſi une fois elles devenoient publiques. Voici la réponſe que *Chriſtine* avoit faite à la lettre de *Chanut* (*a*) „ qui lui aura été d'autant plus ſenſible, qu'elle y dit, que „ ni les fanfaronades ni les fineſſes des *François* ne prévaudroient point „ contre les *Eſpagnols*.

POur toute réponſe à votre lettre, que vous faites valoir en publiant des Copies, je vous dirai que tout ce qu'elle contient, n'a au-

(*a*) Chanut *l. c. pag.* 488.

L'an 1654.

aucun fondement, vous n'avez qu'à vous ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé, & les procédés de votre Cour, pour déſavouer le bruit que vous croïez ſi fort au deſavantage de votre Maitre. Pour les Eſpagnols, *je vous puis aſſurer, qu'ils ſont informés des intérêts de ceux qui empêchent la Paix, & que bien loin de ſe vanter d'être ſollicités, ils jugent, qu'on la deſire moins que jamais en* France. *Quoiqu'il en ſoit, je crois que les fanfaronades ne ſont pas capables de leur faire peur, ni les fineſſes de les tromper. Ils deſirent la Paix, mais ſans impatience, & peut-être attendront-ils pour la donner que l'on ſoit plus modeſte en* France. *L'inconſtance de la fortune; & celle de l'humeur de* France *me fait croire, que les affaires ne demeureront pas longtems en méme état, & je penſe que s'il arrive jamais au Roi votre Maitre de juger par lui-méme de ſes intérêts, il connoitra que la paix eſt le plus grand bien qu'il puiſſe donner à ſes Sujèts, & que je ſuis véritablement ſon amie, puiſque je l'ai ſouhaitée à la* France

d'Anvers ce 4 Décembre, 1654.

CHRISTINE.

Le Sr. *Chanut* fit à cette lettre une replique qui doit avoir également place ici (*a*).

MADAME

„ J'ai grand ſujèt en mon particulier de remercier très-humblement V. „ M. de ce que par la réponſe qu'il lui a plû de me donner, *elle* a détruit „ l'opinion, dont les ennemis du Roi mon Maitre avoient *voulu perſua-* „ der le monde, ſur la cauſe du voïage que j'ai fait à *Anvers*, pour avoir „ l'honneur d'y ſaluer Votre Majeſté & d'y recevoir ſes commandemens; „ mais ſi j'avois penſé, que ce que je lui écrivois pour l'intérêt du Roi & „ pour juſtifier ma conduite, eut pû exciter en elle cette indignation qui „ paroit en toute ſa réponſe; le profond reſpect que je lui porte, & qui „ ne diminuera jamais, m'auroit empêché de lui donner lieu de s'expli- „ quer de la manière qu'elle a fait de ſes jugemens, & de ſes inclinations „ entre la *France* & l'*Eſpagne*. Je dirai même ſans crainte d'être déſavoué, „ qu'il y auroit eu moins d'inconvénient de laiſſer croire au monde une „ recherche de paix de la part du Roi, que d'être occaſion à V. M. de „ traiter ces choſes en termes ſi âpres, que l'on n'a point de coûtume de „ s'en ſervir entre les ennemis même. Je ſouhaite, Madame, que tous „ ceux qui verront cette lettre de V. M., ſoient autant informés que je le „ ſuis des lumiéres incomparables de ſon eſprit, afin qu'ils connoiſſent „ comme moi, que ſi la *France* lui paroit autre qu'elle n'eſt en effèt, & „ qu'elle ne lui a paru autrefois, c'eſt qu'elle la voit de *Bruxelles* & au „ tra-

(*a*) Chanut *l. c. p.* 489. *item* Londorp. *Acta Publ: Tom. VII. pag.* 974.

L'an. 1654.

„ travers d'un nuage fort épais. Qu'il nous ſoit permis, Madame, d'ap-
„ peller des ſentimens que vous avez pris en *Brabant*, à ceux que vous a-
„ viez en *Suède*, pendant tant d'années d'un règne glorieux, & à ceux
„ que vous avez hérités du *Grand Guſtave*, qui a donné tant de luſtre à Vo-
„ tre Maiſon, aux dépens de celle, dont vous recevez aujourd'hui les ap-
„ plaudiſſemens. Votre Majeſté veut que je rappelle la mémoire des cho-
„ ſes paſſées à ma connoiſſance, pour avouer que nous ſommes coupables
„ d'une trop grande averſion à la paix ; j'avois l'honneur de ſervir auprès
„ d'elle à *Stockholm*, pendant qu'on la traitoit à *Munſter*, & je ne puis ré-
„ pondre que d'une ſeule rencontre, dont je ſupplie auſſi V. M. de ſe
„ vouloir ſouvenir. Le travail de Meſſieurs les Médiateurs avoit porté le
„ Traité de paix entre la *France* & *Eſpagne* à cinq articles près de la con-
„ cluſion, ſur leſquels ne ſe trouvant aucun tempérament, qui plût aux
„ deux parties, il ſembloit ne reſter autre moïen d'accommodement, que
„ de les ſoumettre à l'arbitrage d'un Prince ami commun ; Meſſieurs les
„ Ambaſſadeurs de V. M. preſſant ce grand ouvrage par leurs offices, il
„ fut propoſé par les Miniſtres d'*Eſpagne*, de remettre la déciſion de ces
„ cinq points au jugement de V. M. Monſieur de *Servien*, Ambaſſadeur
„ Plénipotentiaire du Roi, reçut la propoſition, & ne doutant point de la
„ réponſe qu'il auroit de la Reine Régente ſur cette ouverture, m'envoïa
„ à *Stockholm* tous les mémoires ; & toutes les inſtructions néceſſaires pour
„ me préparer à informer V. M. de nos raiſons & elle ſe peut ſouvenir
„ que je lui rendis compte alors de tout ce qui ſe paſſoit en cela, & de
„ l'eſpérance que nous avions, que ſon jugement feroit la paix des deux
„ Couronnes. Monſieur de *Servien*, aïant incontinent reçu les ordres de
„ la Reine, déclara ſolemnellement à Meſſieurs les Médiateurs, que la
„ *France* acceptoit l'arbitrage de Votre Majeſté ; ils le dénoncérent aux
„ Miniſtres d'*Eſpagne*, & Monſieur *Brun* répondit peu ſérieuſement pour
„ une affaire de cette importance, que l'offre qu'ils avoient faite de la
„ part du Roi leur Maitre, de ſoumettre ſes intérêts à l'arbitrage de V.
„ M. n'avoit été qu'un Compliment, qui ne portoit point d'obligation. V.
„ M. connut alors laquelle des deux Couronnes la reſpectoit davantage,
„ qui d'elles deſiroit en effèt la paix, & ſi ce n'étoit pas l'*Eſpagne*, qui
„ feignoit ſeulement de la deſirer ; de notre part, il n'y a rien de changé,
„ le Roi ſuit les mêmes maximes, il ſe ſert du même Conſeil, il a le mê-
„ me prémier Miniſtre, que Votre Majeſté honnoroit alors par des mar-
„ ques de ſa bienveillance, & qui ne lui a donné aucune cauſe de ſuſpen-
„ dre ſes graces envers lui ; mais comme en ce tems-là les faiſeurs de Li-
„ belles lui imputoient malicieuſement l'éloignement de la Paix, ainſi nos
„ Ennemis tâchent de donner encore cette fauſſe impreſſion à V. M, pen-
„ dant qu'elle eſt chez eux, où n'entendant qu'une des parties, il eſt im-
„ poſſible qu'elle juge ſainement, comme elle a fait, quand le ſoin de ſon
„ propre Etat l'obligeoit d'éxaminer de plus près la conduite des autres
„ Souverains, & comme elle fera toûjours quand elle ſera bien informée.
„ Ce n'eſt point de V. M., mais de la bouche des *Eſpagnols*, que nous re-
„ cevons le reproche, qu'elle nous a fait, en ſa lettre, de n'être pas mo-

L'an. 1654.

„ deſtes, il le faut confeſſer, Madame, notre Nation eſt bruſque & au-
„ dacieuſe, l'épée à la main, cela eſt incommode & déplaiſant à ceux,
„ dont le tempérament a plus de flègme & qui gardent la gravité juſques
„ dans les combats. Nous tenons la modeſtie pour une vertu de Cabinèt,
„ qui ne ſiéd pas bien au Soldat, c'eſt pourquoi nous gardons toute la
„ modération pour nos Conſeils, qui ne ſont ni vaſtes, ni violens, & à la
„ Campagne nous ſuivons la ferveur de notre génie, deſorte que les *Eſ-*
„ *pagnols* ne pouvoient mieux découvrir qu'ils ne veulent point la paix
„ qu'en ce qu'ils ont fait entendre à V. M. qu'ils n'y conſentiront point,
„ que nous ne ſoïons devenus plus modeſtes, c'eſt à dire, ſelon leur ſens,
„ moins braves & vaillans: car nous ne changerons point, & il n'eſt pas
„ croïable, que les *François* dégénèrent de la vertu de leurs Péres, ſous
„ un Roi qui ſeroit capable de leur inſpirer de la Généroſité, ſi la
„ nature ne l'avoit point fait. Auſſi V. M. expliquant les ſentimens
„ d'*Eſpagne* ne nous a point menacés de ſes armes, auxquelles nous
„ réſiſtons, graces à Dieu, ſans nous épouvanter, mais ſeulement
„ de l'inconſtance de la fortune & de celle de notre nation. Pour la pré-
„ mière, ſi elle eſt à craindre, cette crainte eſt égale pour tous, les
„ autres n'en ſont pas plus maitres que nous; mais pour l'humeur de la
„ Nation, il ſe peut dire, qu'il n'y a perſonne au monde, qui ait
„ moins de ſujèt de l'accuſer d'inconſtance que V. M. qui en a é-
„ prouvé la fermeté pendant dix huit années d'alliance, conſtamment, en
„ la bonne & mauvaiſe fortune de la guerre, avec une fidélité, dont au-
„ cune Hiſtoire des Siécles paſſés ne peut fournir d'exemple. La gloire
„ nous en eſt commune avec V. M., ſon Sénat, & ſes Sujèts, & comme
„ nous ne retranchons rien de la part qui eſt dûë à la *Suède* en la noble
„ perſévérance d'une foi inébranlable, nous pouvons avec juſtice deman-
„ der à Votre Majeſté qu'elle ne veuille point ôter auſſi, *à ſon prémier Mi-*
„ niſtre & à ſes peuples, la part qui leur revient au mérite d'une ſi rare
„ conſtance. Vous éprouverez, Madame, à la ſuite du tems, que la
„ *France* n'eſt point inconſtante, & le reſpect que nous continuerons de
„ vous rendre, détruiſant les opinions que l'on vous a données, vous ver-
„ rez un jour nos affaires d'un œil plus favorable. Pour moi, je ne dois
„ pas attendre des louanges de ce que je demeurerai toute ma vie ferme
„ dans mon devoir, auprès de Votre Majeſté, puiſque ſes bontés m'ont
„ fait une néceſſité d'être autant que je reſpirerai.

De Votre Majeſté.

de la Haye, ce 4 Janvier 1655.

le très-humble, très-obéïſſant & très-obligé Serviteur

CHANUT.

Charles-Guſtave & le Miniſtére de *Suède* aïant lû ces lettres, comme le Sr. *Picques* le dit, ils ne ſavoient qu'y répondre ſi non, qu'ils feroient connoitre qu'ils n'avoient nulle part à ce procédé, qui ſans doute avoit été inſpiré à *Chriſtine* par les *Eſpagnols*, mais que la Reine n'étant plus en place, les ennemis de la *France* n'en tireroient aucun avantage.

Dans

L'an. 1654.

Dans ce tems-là arriva l'Archiduc *Léopold* pour la ſeconde fois à *Anvers* pour inviter la Reine à venir à *Bruxelles*, où tout avoit été préparé pour ſa réception. Son entrée ſe fit le 23. Décembre avec beaucoup de cérémonies & de magnificence (*). Mais le lendemain ſur le ſoir, la Reine accompagnée de l'Archiduc entra dans ſon cabinèt, où, en ſa préſence & en celle du Comte de *Fuenſaldagna*, de l'Ambaſſadeur *Pimentel*, du Comte *Montecuculi* & de Dom *Agoſtino Boreno Navarra* Sécrétaire d'Etat, elle fit ſecrètement profeſſion de la foi Catholique Romaine entre les mains du *P. Guemes* Dominicain (†). Ce Moine qui avoit ſuivi l'Ambaſſadeur *Pimentel* en qualité de ſon Sécrétaire en *Suède*, fut choiſi pour cette fonction, comme aïant déja eu part de cette affaire en *Suède*. Le Comte *Galeazo Gualdo* que nous ſuivons en ce récit, remarque (*a*) comme une eſpèce de miracle, que quand la Reine eut fini ſa confeſſion, & pendant que le *P. Guemes* récita les paroles *abſolvo* &c. on tira toute l'Artillerie de la ville, ſans que les Officiers en fuſſent avertis, aïant eu ſeulement ordre de tirer environ & indéterminément vers ce tems-là. Mais on lui dira qu'il n'étoit pas impoſſible qu'on fut convenu d'avance préciſément de l'heure & de la minute même où qu'on les eut avertis ſous main par quelque ſignal, qui pouvoit ſe remarquer facilement ſurtout dans la nuit, comme il étoit alors, deſorte que cette décharge d'Artillerie pouvoit s'être faite fort naturellement, ſans qu'on eut beſoin de crier là-deſſus au miracle.

Chriſtine fait ſon entrée publique à *Bruxelles*.

Elle y fait ſecrètement profeſſion de la foi Catholique Romaine.

Mais comme nous venons de parler de la profeſſion de la Religion Catholique, que *Chriſtine* fit à *Bruxelles*, il ne ſera pas hors de propos de reprendre cette affaire d'un peu plus haut. On ne s'arrêtera pas aux inſpirations divines aux quelles le panégyriſte *Galeazo Gualdo* (‡) a recours, & qui, ſe-

Cauſes du changement de Religion de *Chriſtine*.

(*a*) *L. c. pag.* 53 & 57.

(*) *Gal. Gualdo* en fait la déſcription & nomme pluſieurs *Suédois* qui étoient de la ſuite de la Reine dans cette entrée publique (1).

(†) Ils ſignérent tous, après *Chriſtine*, comme témoins de l'Acte qu'on dreſſa de la profeſſion de cette foi, duquel l'original ſe conſerve encore à *Rome*, dans le Couvent *della Minerva dell' ordine de Predicanti* : (2).

(‡) L'Hiſtorien *Nani* appuïe auſſi ſur les lumières internes, comme aïant opéré ſa converſion de même que *Fornicetto Carini* (3), *Thulderius*, & d'autres. Quant à cette envie de changer de Religion Mr. *Weber* l'allégue (4) comme le Principal motif de l'abdication de ſa Couronne, de même que Mr. de *Holberg*, (5) qui ſemble pourtant ſe contredire. Mais ce qui a fait illuſion au Sr. *Weber*, c'eſt apparemment la période de la harangue d'adieu de *Chriſtine* aux Etats de *Suède*, qu'il a empruntée de *Thulderius*, (6) & laquelle celui-ci a tirée de ſa tête en bon Catholique Romain, Chanoine, comme il étoit, à *Cologne*. Cela n'eut pas été non plus une raiſon à alléguer aux Etats de *Suède*, qu'elle

(1) L. c. p. 53, 57. &c. item *Buliſon*. l. c. pag. 245. item Reyſe van *Chriſtine* pag. 7. &c.

(2) *Buliſon* l. c. pag. 246. &c. *Thulderii* hiſt. *Europ.* ad h. ann. p. 148.

(3) L. c. Liv. VI. p. 338. dans *Buliſon* l. c. p. 242 & *Hiſt. Eur.* p. 144

(4) Dans ſon III. Programme *de Exemplis Imperii abdicati*. item *Wicquef.* Hiſt. des *Prov. Unies*. T. II. P. II. p 561.

(5) V. Son. Hiſt. de *Dannem.* ad. an 1654. p. 162. & ad. an. 1660. pag. 522.

(6) L. c. cfr. *Beeman.* Dignit. illuſtr. pag. 145. & 147. item *Wagens.* l. c. p. 822 & *Acta Academ.* en 1735. pag. 96.

L'an 1654.

ſelon lui, découvrirent à la Reine les erreurs de la Religion Proteſtante (*a*): on paſſera auſſi ſous ſilence les raiſons qu'il tire en faveur de la croïance Catholique-Romaine, de la ſucceſſion non interrompuë des Papes; puiſqu'à cet égard il a contre lui les hiſtoires des ſiècles paſſés, & quant à l'antiquité de la Religion; on peut lui répondre, que celle des Juifs & celle des Païens l'emportent en cela ſur toutes les ſectes Chrétiennes & parmi celles-ci, l'Egliſe Grèque-Chrétienne l'emporte déja ſur la Latine Catholique-Romaine; les Catholiques Romains mêmes appellent en *Hongrie* & autre part les Chrétiens-Grècs *die Altglaubige* c. à d. *les anciens Croïans*, en comparaiſon d'eux-mêmes. On peut donc être aſſuré qu'aucune de ces raiſons n'a opéré en *Chriſtine* le changement de Religion. Elle avoit l'eſprit aſſez éclairé pour voir par elle-même de quel côté étoit le fort ou le foible: & on n'a qu'à ſe ſouvenir de ces deux lettres à Mr. *Godeau* Evêque de *Graſſe* & au Lantgrave *Frédéric* de *Heſſe* (*b*), pour être convaincu, qu'elle étoit encore alors bien affermie dans les principes de la Religion de ſes Pères. Au moins en peut-on conclure, qu'elle ne s'étoit pas encore déterminée en ce tems-là. Malgré tout cela & autant qu'on peut ſe fier aux rapports, que des Ecrivains Catholiques ont fait de cette converſion (car nous ne pouvons point en citer d'autres) ils paroit être hors de doute, que c'eſt environ le tems, qu'elle reprit l'idée de ſe démettre du gouvernement, qu'on lui avoit ſuggéré celle de ſe faire Catholique, afin que ſi tout autre moïen venoit à lui manquer pour un entretien convenable à ſa qualité, le Pape & les autres Etats Catholiques après le ſacrifice qu'elle auroit fait de ſa Couronne & de la Religion de ſes ancêtres, lui fourniſſent ſuffiſamment de quoi ſubſiſter. Il ne faut pas non plus douter, qu'on ne lui ait repréſenté toutes ſortes de plaiſirs qu'elle goûteroit en voïageant dans les païs étrangers: quels charmes elle auroit à voir, ſurtout en *Italie*, les reſtes des belles antiquités, dont elle n'avoit que des idées confuſes par ce qu'elle en avoit lû dans les livres, ou appris par les récits qu'on lui en avoit faits. Si on ſe ſouvient de ce qui a été dit ci-deſſus du caractére de ceux qui étoient alors dans ſes confidences, & principalement de celui de *Bourdelot*, il ne ſera pas difficile à croire, que comme il aura cru ſe faire un grand mérite d'avoir contribué de ſa part (il eſt certain qu'il l'a fait) au grand ouvrage de la converſion de *Chriſtine*: il ne ſe ſera pas fait une affaire de conſcience, pour la gagner & la déterminer, de lui inſpirer autant d'indifférence pour une Religion que pour l'autre. Nous avons déja rapporté, que lui-même, pendant *le ſéjour* qu'il fit à la Cour de *Chriſtine*, profeſſa, pour ainſi dire, publiquement l'Athé-

Le Sr. *Bourdelot* un des principaux inſtrumens de la perverſion de *Chriſtine*.

(*a*) *L. c. pag.* 11 *&* 13. (*b*) *Voïez ci-deſſus pag.* 215. *&* *pag.* 217.

qu'elle voudroit embraſſer la Religion Romaine. Car dès lors non ſeulement ils ne lui auroient point aſſigné ſa penſion, mais ils ne lui auroient pas même permis de ſortir du Roïaume. Nous verrons ci-après ce qui lui arriva au ſujèt de ſa Religion, quand elle fut à *Stockholm* l'an 1660. & 1667.

l'Athéiſme (*). On ſait par tant d'autres éxemples que Mrs. les Jéſuites & autres de cette ſorte de convertiſſeurs, quand ils veulent attirer des Perſonnes ſenſées à leur croïance, ſe ſervent ordinairement de la même méthode, d'inſpirer à leurs Catéchuménes l'indifférence pour toute Religion (†). Joignez à cela la belle peinture qu'on lui faiſoit des précieux reſtes des anciens monumens, laquelle doit avoir fait d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit de *Chriſtine*, que fort portée pour les Auteurs anciens, elle avoit beaucoup de vénération pour la belle antiquité. C'eſt ce qui n'aura pas peu facilité le travail de ſes Pervertiſſeurs, & les aura aidés à lui groſſir les agrémens qu'ils lui promettoient dans ſes voïages, & qu'elle dévoroit déja dans ſon imagination (‡). Soit que la Reine ſe ſoit ouverte en prémier lieu au Jéſuite *Antoine Macedo*, du deſſein qu'elle avoit formé de changer de Religion, ſoit que *Bourdelot* ait été le prémier à qui elle en fit confidence (§), toutefois on peut aſſurer, qu'on ne lui avoit remarqué aucun penchant tant ſoit peu déclaré pour le Catholiciſme, avant le milieu de l'année 1653. quand le Sr. *Chanut* partit de *Suède* pour la ſeconde fois. A ce propos on rapportera auſſi ce que le Sr. *Aitzema* (*a*) dit d'un entretien qu'il avoit eu en 1655.

L'an 1654.

Les Jéſuites & le Sr. *Pimentel* y contribuent de même.

(*a*) *Saaken van Staat en Oorlogh. Tom. I. p.* 1218.

(*) Par la vie, que mena *Iſ. Voſſius*, qui étoit l'autre Précepteur de *Chriſtine*, & par la fin qu'il fit, on aura vû ci-deſſus que ſa Morale n'étoit guéres meilleure que celle de *Bourdelot*.

(†) L'Hiſtoire d'*Angleterre* entr'autres nous en fournit deux éxemples dans les Perſonnes des Rois *Charles II.* & *Jacques II.* L'Evêque *Burnet* & le Sr. *Larrey* en parlent en plus d'un endroit (1). Celui-ci dit: „ que ce fut par les maximes de ces Rév. Pé„ res, que le peu de religion de *Charles II.* le conduiſit par dégré de l'indifférence „ pour la Proteſtante au Papiſme "... que le Roi *Jacques* ſon frére le publia le lendemain de la mort de *Charles II.* & fit apporter ſa caſſette, d'où il tira ſa confeſſion papiſte écrite & ſignée de ſa main, quoiqu'il eut, diſoit il, diſſimulé ſa Religion, pendant ſa vie. Belle confeſſion de foi, du goût & du génie du Papiſme, mais dont le véritable Chriſtianiſme a horreur! *Burnet* dit la-même choſe l. c. en donnant le caractére de *Charles II.*

(‡) Voici ce que dit *Ménage* (2) de ce goût de *Chriſtine* pour l'antiquité: „ La Rei„ ne de *Suède* n'auroit pas été du parti de ceux qui préférent aujourd'hui les Modernes „ aux *Anciens*. Elle étoit pour les *Anciens*. Il y a de bons morceaux dans nos *Mo*„ *dernes*, mais il faut revenir aux *Anciens*. Et *Patin* dit quelque part (3). La Rei„ ne de *Suède* a une grande préſence & une fine pénétration d'eſprit. Elle n'eſt ni bê„ te, ni bigotte; Elle n'aime ni femme, ni fille. Elle entend bien le latin & en ſait „ plus que beaucoup de gens qui en font profeſſion. A vingt trois ans elle ſavoit tout „ *Martial* par cœur. On dit qu'elle fait grand état de *Catulle*, de *Sénéque* le tragique, „ encore plus de *Lucien*. Je ſerois fort de ſon avis ". *Chriſtine étoit pour les Anciens.*

(§) *Marana* dit poſitivement, (4) „ que *Pimentel* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* ſût donner „ à *Chriſtine* une ſi belle idée du Pape & de la Religion Catholique, qu'elle abandon„ na ſa Couronne, & ne fit depuis qu'errer par-ci par-là dans l'*Europe*, réſoluë d'éprou„ ver la généroſité des Princes Catholiques, dont *Pimentel* lui avoit fort vanté les „ vertus".

(1) *Larrey* Hiſt. d'Angl. T. IV. p 404. 405. 529. 580. 612. & *Burnet* Mém. ad. ann. 1685. & 1687. item L'Hiſtoire des intr. de *France* T II. p. 83-107. T. III. fin. p. 425. & Mémoires de la Reine d'*Eſpagne* pag. 51. 59. 99. 171. 172. &c.

(2) V. *Menagiana* T. I. pag. 360.

(3) L'eſprit de *Patin* p. 28.

(4) *Eſpion Turc* T. IV. p. 113. cfr. *Bernage* Hiſt. d'*Holl.* ad ann. 1654. p. 365.

stances, que cette gloire (comme ils l'appellent) n'appartient à aucun autre qu'à *Antonio Macedo* le prémier, comme nous le dirons ci-dessous. Les Jésuites *Henschenius* & *Papenbroch* au contraire (*a*) donnent cet honneur à un autre de leurs Confrères nommé *Géofroy Francken*, Chapelain de Mr. le Comte *Rebolledo*, Ambassadeur du Roi d'*Espagne* à la Cour de *Dannemarck* (*). L'un & l'autre parti produit des raisons pour eux, qui du moins font voir avec combien d'empressement & de finesse cette affaire fut conduite dès le commencement. Que ces Messieurs s'accordent entr'eux, comme ils voudront. Pour moi, je vai d'abord produire la relation qu'a faite de cette affaire un Gentilhomme de la suite de cet Ambassadeur dans sa lettre à un de ses amis en faveur dudit *P. Géofroy Francken* (*b*). La voici. L'an. 1651.

„ Monsieur. Ce que je puis vous dire en réponse de la vôtre, tou-
„ chant la conversion de la Ser^me^ Reine *Christine* de *Suède*, est, que sans
„ doute il en revient beaucoup de gloire à notre sacrée Religion, de ce,
„ qu'un des plus grands talens qui se connoissent aujourd'hui, après une
„ longue délibération, ait enfin mépriſé des Roïaumes pour s'y réduire. Les
„ calomnies, dont ceux, qui s'en tiennent offensés, tâchent à décréditer
„ une action si héroique, en sont de puissans témoignages. Quoique je
„ m'assure que les Personnes de jugement bien loin de leur donner créance,
„ ne daigneront pas seulement les écouter; je dirai ingénûment de cette
„ affaire ce qui en est parvenu à ma connoissance, afin qu'il y en ait moins
„ qui l'ignorent.

„ Le Sr. de *Saumaise*, un Calviniste *François* & homme de lettres, plus
„ d'opinion que de sciences, passant ici à son retour de *Suède*, où il avoit
„ été comblé de graces & de libéralités de cette Reine, l'on fit le conte, que
„ quelqu'un lui aïant demandé son sentiment du Personnage, elle avoit
„ répondu, qu'elle le tenoit pour bon Grammairien. Un jour en admirant
„ la parfaite connoissance de cette Princesse en toute sorte de sciences,
„ l'on vint à discourir là-dessus dans la Maison de Mr. le Comte de *Rebol-*
„ *ledo*, & on fut d'avis, que si quelque bon Théologien pouvoit commu-
„ niquer avec elle, il seroit aisé d'introduire dans un entendement éclairé
„ de tant de sciences, la véritable lumiére de la foi: à quoi se disposa in-
„ continent le Père *Géofroy Francken* de la Compagnie de *Jésus* Prédicateur
„ en la langue *Flamande* dans la Chapelle de Mr. le Comte, Personnage
„ vraîment apostolique, comme non seulement toutes les actions de sa vie,
„ mais sa mort-même l'ont suffisamment fait paroitre. Etant arrivé, il
„ eut audience favorable de la Reine, qui peut-être, n'avoit jamais com-
„ muniqué à loisir avec autres Religieux. Elle lui fit commandement de de-

(*a*) *V.* Bayle Dict. *Hist. & Crit. art.* Macedo.

(*b*) *Elle est du* 10. *Déc.* 1655. *de* Copenhague *& feu Mr.* Gram *me l'a communiquée.*

(*) C'est ce *Rebolledo* que *Christine* fit un des prémiers Chevaliers de son Ordre d'*Amarante.*

bien préſent, pour vous dire, que j'ai accepté avec beaucoup de reconnoiſſance les aſſurances que vous m'avez données de votre bienveillance, vous priant de croire, que j'eſtime, comme je dois, le livre que vous m'avez envoïé & encore que je ne l'entende pas aſſez pour lui donner le juſte prix; néanmoins je ſuis ſi perſuadée de l'excellence de votre eſprit, que je ne puis m'imaginer, que l'ouvrage, qu'il a produit, ſoit indigne de lui. Au reſte, Monſieur, je me ſervirai de l'occaſion que vous m'avez fait naitre, pour vous proteſter que je ferai mon poſſible à l'avenir pour m'acquérir le bien de poſſéder l'amitié d'un ſi grand Monarque qu'eſt le Roi Votre Maitre. J'eſpére, qu'il ne refuſera point cette ſatisfaction à une Princeſſe, qui prétend d'être en quelque façon digne de cette glorieuſe poſſeſſion, & je vous ſerois beaucoup obligée, ſi vous vouliez me rendre auprès de lui ce bon office, de l'aſſurer de la ſincérité de mes ſentimens. L'an 1651.

„ Cette lettre fut incontinent envoïée à Sa Majeſté Catholique, & il „ ſemble, que ſur ce fondement fut élevé cet édifice, deſorte, que ſelon „ ma penſée la principale calomnie ſe trouve par-là réfutée. Le tems dé„ couvrira les autres. La Reine aïant envoïé le Sr. *Palbitzki*, un de ſes „ Gentils hommes, en *Eſpagne*, envoïa après le Père *Francken* en *Flandres*, „ encore que ſous des prétextes bien différens, avec la même fin néan„ moins de cultiver une amitié qu'elle confeſſoit tant ſouhaiter. Sur ces „ avis, il lui arriva de *Rome* deux autres Religieux de la Compagnie de „ *Jéſus*, la modeſtie de l'un l'aïant rendu ſuſpect, il fut obligé de s'en re„ tourner incontinent & l'autre quelque tems après par la méchanceté d'un „ Calviniſte *François*, auquel dans l'extrêmité de la vie il avoit donné l'ab„ ſolution, & qui du depuis, aïant recouvré ſa ſanté du corps, pour per„ dre le ſalut de ſon ame, le découvrit. Le Père *Géofroy* y retourna après „ & ſe conſerva en la grace de la Reine, communiquant toûjours avec el„ le ſans être reconnu: & écrivit ſur l'inſtance qu'elle lui en fit, le Traité „ de *l'Immortalité de l'Ame*, qu'il dédia à Mr. *Joachim Gersdorf*, grand„ Maitre d'Hôtel de ce Roïaume. L'on lui envoïa auſſi de *Flandres* le Pè„ re *Philippe Nucio*, Théologien & Mathématicien, lequel ſous la qualité „ d'un Ingenieur, qui alloit cherchant ſervice, portoit une lettre du Com„ te à la Reine, mais celui-là fut auſſi découvert par des avis donnés de „ *Hollande*. Mr. Don *Antoine Pimentel* arriva après à *Stockholm* au mois „ d'Août de l'année 1652. & avec lui le Père *Louis de Moulin*, & enſuite „ de cela le Père *Francken* revint ici, d'où il partit l'année après avec le „ Père *Michel de la Fuente*, pour aller prêcher l'Evangile en *Guinée*, où „ ils achevérent leur pérégrination & ſe rejouiſſent maintenant dans un „ repos éternel des fruits de leurs travaux. Le Père *Moulin*, à qui Dieu faſ„ ſe paix, ne pouvant à cauſe de ſon âge ſouffrir l'aprêté du climat, s'en „ retourna aux Païs-Bas, d'où revint en ſa place le Père *Mannerſchiet*, qui „ ſe mit fort bien dans l'eſprit de la Reine. Mr. Don *Antoine Pimentel*

L'an 1651.

„ aïant à s'en retourner par mer, Mr. le Comte de *Rebolledo* envoïa le Pé-
„ re *Maître*, Frère *Jean Baptiſta Guemes* de l'Ordre des Prédicateurs,
„ grand Religieux & Théologien Scholaſtique, afin que paſſant avec lui
„ en *Eſpagne* ils ſollicitaſſent ſa démiſſion: mais le voïage s'étant pour lors
„ ſuſpendu, le Père, durant le ſéjour qu'il fit en *Suède*, eut beaucoup de
„ communication avec la Reine, & à ſon inſtance, le Roi lui commanda
„ par après d'y retourner, & ſous prétexte de Sécrétaire de l'Ambaſſade,
„ lui ſervir de Confeſſeur: ce qu'il fit, & à *Bruxelles*, en grand ſecrét, la
„ reconcilia avec l'Egliſe, y aïant pour témoins l'Archiduc, le Comte de
„ *Fuenſaldagne*, Don *Antoine Pimentel*, le Comte de *Montecuculi*, & *Augu-*
„ *ſtin Navarre* du Conſeil d'*Arragon* & Sécrétaire d'Etat de Guerre (*a*)."

Quoique l'éxécution de ce paſſage de *Chriſtine* à la Religion Romaine ait pû commencer & ſe pouſſer de la manière qu'on vient de le rapporter (*), & cela vû la lettre de *Chriſtine* à l'Ambaſſadeur *Rebolledo*, laquelle, malgré les expreſſions envéloppées, qui s'y trouvent ſur l'affaire en queſtion, ne laiſſe pourtant pas de faire entrevoir quelque deſſein prémédité de la part de la Reine, il y a néanmoins des raiſons très-fortes pour croire, que les prémières inſinuations là-deſſus lui ont été faites par le ſusdit Père *Antoine Macedo*. Car non ſeulement il ſe trouva déja l'an 1650. à *Stockholm* avec l'Ambaſſadeur de *Portugal*, où au Couronnement de *Chriſtine* il publia ſon Panégyrique en vers & en proſe (*b*) d'où il eſt à préſumer, qu'il étoit déja alors en quelque liaiſon avec la Reine: mais auſſi tant lui-même, que ſon Frère *François Macedo* & d'autres ſavans de ſon Ordre (†), ont rapporté

Le Jéſuite *Macedo* donne le prémier l'idée à *Chriſtine* de ce changement.

(*a*) *La ſuite de cette relation ſera donnée dans ſon lieu ci-deſſous.*

(*b*) Bayle Dictionnaire *art.* Macedo.

(*) Ce qu'il y a de particulier dans cette Relation, c'eſt, que l'Auteur n'y dit pas un ſeul mot du Père *Antoine Macedo*, qu'on ne ſauroit nier avoir eu beaucoup de part à cette affaire. Le jugement le plus favorable qu'on en puiſſe porter, c'eſt, que notre Gentilhomme engagé ſans doute au ſervice de Mr. le Comte *Rebolledo* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* à *Copenhague*, aura écrit cette lettre par ordre de ſon Maître, pour prévenir le Public, comme ſi tout l'honneur de la Converſion de *Chriſtine* n'en devoit revenir qu'aux ſoins de ſa Cour. On ſera porté d'autant plus à ſe le perſuader, que la jalouſie contre la Cour de *Portugal* alliée de celles de *Suède* & de *France*, qui quinze ans auparavant s'étoit miſe en liberté, en ſecouant le Joug d'*Eſpagne*, étoit encore alors trop récente & trop grande, pour que les Miniſtres d'*Eſpagne* ne tâchaſſent pas, par *tous les* moïens imaginables, de diminuer la gloire, que la Cour de *Portugal* pouvoit s'attribuer de cette brillante converſion.

Du Jéſuite prémier Convertiſſeur de *Chriſtine*.

(†) Voici comment le *P. Antoine Macedo* en parle lui-même (1) „ *Hamburgi certè ad*
„ *urbem* Romam *miſſus ego à Ser. Regina Sueciæ* Chriſtina *an.* 1651. *per aliquot dies ſub-*
„ *ſtiti: nec mihi per tempus licuit graviſſimis negotiis impedito ſacrum illud templum auſ-*
„ *quæ Religionis monimentum inſpicere &c. In hac nos urbe* (Stockholmiæ) *unus & am-*
„ *plius anni ſpatio verſati ſumus cum* Luſitani *Regis Legato, cui eramus a confeſſionibus:*
„ *ubique omnium Jeſuitarum primi cum Seren. Regina* Sueciæ Chriſtina *de iis rebus agere*
„ *cœpimus, quas poſtea vidit & miratus eſt orbis Catholicus. Ab eadem* Romam *miſſi cum*
„ *literis Regiæ fidei ad Generalem Jeſuitarum* Franciſcum Picolomineum *Gallica linguâ*
„ *ſcrip-*

(1) Dans ſes Divi Tutelares Orbis *Chriſtiani* pag. 506.

té cette affaire avec tant de particularités, d'accord avec d'autres Ecrivains L'an. 1652.

„ *ſcriptis, exeunte menſe Auguſto, anno a Chriſto nato MDCLI. quæ cum eſſent Catholi-*
„ *cis ſimul & Hæreticis notiſſima, non defuerunt tamen in* Flandria *&* Gallia, *qui aliter*
„ *ſcribere auſi fuerint, non ſine gravi injuria veritatis* ". *Sotuel*, Bibliothécaire de la Compagnie des *Jéſuites*, dit Mr. *Bayle*. (1) eſt contre *Henſchenius* & *Papenbroch*, qui donnent au P. Jéſ. *Godefroy Francken* l'honneur de la converſion de *Chriſtine*, & le P. *François Macedo* les a refuté ſolidement. La choſe lui tenoit ſi fort à cœur, à cauſe des intérêts de ſon Frère, qu'il fit un Appendix pour les ſoutenir dans un ouvrage qui n'avoit aucun rapport à cela (2). Nous remarquerons ici en paſſant, au ſujèt de *Macedo*, que ſelon *Niceron*, (3) ce Père étoit un des plus grands Charlatans parmi les Savans. Il a auſſi fait deux Panégyriques de *Chriſtine*. L'Auteur du *Diarium Europæum* (4) parle d'un Père *Macedo* Jéſ. *Portugais* mis en ce tems aux arrêts à *Rome*, à cauſe d'un larcin trouvé dans ſa chambre. Il ſemble que ce ſoit un de ces deux Frères. Cela n'empêche pas pourtant que notre *Antoine* ne ſoit le prémier Convertiſſeur de *Chriſtine*, ſelon le récit curieux & bien détaillé qu'un autre de leurs Confrères, le P. *Antoine Franco* en a donné & que nous ne balançons pas d'inférer ici tout au long. Il dit (5) „ *Inter res illuſtres, quæ ea tempeſtate animos & ſermones hominum in ſe converterent, fuit*
„ Chriſtinæ *Suecorum Reginæ ad ſalvificam fidem reductio. Lux prima illi affulſerat ex*
„ *familiari ſermone P.* Antonii Macedi *Conimbricenſis. Redditus patriæ a* Mazagonia,
„ *ubi ſtrenuam, ut ſupra retulimus, operam Luſitanis adjuvandis impendit, deſignatus eſt*
„ *Confeſſarius* Joſephi Pinti Pereiræ, *Legati Regis ad* Sueciæ *Reginam. Elegit comitem*
„ Joannem Andradam *Sacerdotem. Vela ſolverunt* 24 *Junii e* Cetobrica. 30. *Julii* Holmiæ *ſolverunt. Erat* Antonius *e ſecretis Legato ut ſub hac perſona tutius lateret, Or-*
„ *thodoxis eſſet auxilio & haberet faciles aditus ad aulam. Utrumque feliciter obtinuit. Vix*
„ *dici poteſt, quam charus fuerit Reginæ, vir præclarus & eloquens in ſermone latio citra*
„ *affectationem: eminebat in vultu, quæ fuit illi innata, gravis & amabilis modeſtia vultus ingenuus, præ ſe ferens innocentis animæ Candorem.*

„ *Singularitas hominis obſervantiorem circa ipſum fecit Reginam. Venit in mentem, fo-*
„ *retne Jeſuita? Apud eas nationes magna erat de Jeſuitis exiſtimatio, ipſos virtute, &*
„ *ſapientia cæteris præſtare ad quæque grandia cunctis aptiores: tandem inquirendo, per-*
„ *cunctando, obſervando, id, quod erat, cognovit. Hinc ſtatis horis, quibus ad prandium*
„ *ſecedebant Aulici, in privatos ſermones admittebat* Antonium. *Paulatim ſuſpicati Hæretici Jeſuitam latere ſub ſeculari veſte, illum oderant. Luſitani, quanquam occultarent,*
„ *quid hominis foret, invidebant ei gratiam Reginæ. Multi de vera fide & Eccleſia, quam*
„ *Regina adhuc abſconditam ex falſa ſuorum doctrina opinabatur, illi fuerunt cum* Antonio
„ *ſermones. Eadem ſecum conferendo, ut erat mentis egregiæ, comperit, in quibus vive-*
„ *ret erroribus.*

„ *Quoniam concluſis negotiis, inſtabat* Antonii *reditus in* Luſitaniam, *nec eum morari*
„ *poterat, Auguſti duodecima ſequentis anni cor ſuum aperuit Regina non ſine ſuavibus lacry-*
„ *mis, quas &* Antonius *effudit, ſibi mentem eſſe, deſerta Patria, ejuſque erroribus, vi-*
„ *tam Regno extorrem degere. Rem eſſe ſecreti ſummi, quoniam imminebat tempus ſuæ pro-*
„ *feſſionis, nec integro ſilentio, poſſet ipſe in* Suecia *manere: velle,* Romam *pergeret,*
„ *declararet Societatis Generali animum ſuum: rogare, ad ſe mitteret, quam diſſimulanter*
„ *poſſet, duos viros ſocietatis notæ ſapientiæ ſub Mercatorum habitu, quibus Magiſtris ame-*
„ *veret dubia & totum negotium ad exitus optatos perduceret.*

„ Antonio *datur abeundi viaticum. Nihil ſuper his, aut itinere ſuo communicavit cum*
„ *ſocio, aut Legato, ſed occulté, illis nihil ſcientibus,* Hamburgum *navigat, inde magnis*
„ *itineribus feſtinat* Romam, *quo evitatis aliquot periculis advenit* 28. *Octobris. Rei gra-*
„ *vitate*

(1) Dans ſon Dictionnaire art. *Macedo*.

(2) C'eſt dans ſa réponſe ad notas nobilis Clerici *Thomæ Mazzæ* pro *Annio Viterbienſi*. Veronæ 1674.

(3) Mém. des Hommes ill. & ſav. T. XXXI. p. 324.

(4) Ad ann. 1666 pag. 399.

(5) V. Synopſis Annalium Societatis Jeſu in *Luſitania* ad ann. 1650 pag. 300.

L'an 1654.

vains, qu'il n'y a preſque pas lieu de douter, que ce ne ſoit cet *Antoine Macedo* qui s'y eſt emploïé le prémier.

Comment les *Jéſuites* s'y prirent.

Voici donc comment l'affaire même eſt paſſée (*a*): *Antoine Macedo Jéſuite*, fut choiſi par *Jean IV.* Roi de *Portugal* pour accompagner ſon Ambaſſadeur Don *Guiſeppe Pinto Pereira*, qui fut envoïé en *Suède* auprès de la Reine *Chriſtine*. Cet Ambaſſadeur, ne ſachant pas la langue latine & ne pouvant parler à la Reine que par truchement ſe ſervit de ſon Secrétaire dans cette fonction. Il arriva que ce Sécrétaire étant tombé malade, l'Ambaſſadeur fut contraint de ſe ſervir de ſon Confeſſeur, qui étoit ce *Macedo*, & qui ſelon la coûtume des Cours Proteſtantes alloit habillé en ſeculier & faiſoit la figure d'un autre Gentilhomme de la ſuite de l'Ambaſſadeur. La Reine, informée de la qualité du nouvel interprête, prit l'occaſion qu'il l'entretenoit un jour au nom & en préſence de l'Ambaſſadeur, pour lui dire

(*a*) *V. le Traité du Siége de* Rome *T. I. p.* 88. *&c. item* Gal. Gualdo *Hiſt. di* Chriſtina *p.* 17-27. *&c.*

„ *vitate in conſilium adducta P.* Gosvinus Nickel *vicarius Generalis* (*nam paulo ante natu-*
„ *ræ conceſſerat Generalis*) *nominat in id egregium opus perficiendum* Paulum Caſatum *in*
„ *Collegio Romano Matheſis Profeſſorem*, & Franciscum Malinium *Taurini Theologiæ Ma-*
„ *giſtrum. Ambo inſtructionibus* Antonii *Venetias profecti, mutata veſte, hyberno tempo-*
„ *re* Sueciam *adivere; ubi ad votum Orbis* Chriſtiani *tantam Reginam alto Orthodoxorum*
„ *adſcripſerunt. P.* Antonius Romæ *ſubſiſtens obedientiæ juſſu plurimis annis egit in Va-*
„ *ticano Templa Pœnitentiarum. Illius virtutes circumferuntur typis vulgatæ* ".

Tout ceci s'accorde aſſez avec le récit qui ſe trouve dans la préface du livre intitulé *Funfzeben hoch-wichtige Religions fragen* comme auſſi dans le Traité du Siége de *Rome* (1) ci-deſſus. L'Auteur dit qu'il l'a tiré du Manuſcrit de l'hiſtoire de la Reine *Chriſtine* par *Pallavicini*, qu'il dit ſe trouver dans les belles Bibliothèques d'*Italie*. Il prétend pourtant qu'un de ces Ecrivains s'appelloit *Lana*, Père Jéſuite, fameux par ſes viſions philoſophiques, dont il a débité de ſi agréables Grotesques dans ſon cours de Philoſophie. On en peut lire auſſi un autre imprimé ſous le titre ſuivant: *Narratio de* Chriſtina *Suecorum Seren. Regina*, Guſtavi-Adolphi *Regis filia, in ipſis belli & Regni curis veram & unicam in Chriſtum fidem, ſummo ſtudio, ingenio & prudentia inquirente, & repertam novo ſtupendoque exemplo cum regni abdicatione, amplexante* (2).

Divers autres Ouvrages ſur cette fameuſe converſion.

Ce n'eſt pas-là les ſeuls livres qu'on a faits ſur ce changement de Religion de la Reine. On a trouvé encore dans la Bibliothèque des Manuſcrits de feu Mr. d'*Uffenbach*, (3) une *Synopſis vel hiſtoria Converſionis Reginæ Chriſtinæ à Patre Guemes.* De cette ſorte d'Ecrits eſt auſſi celui que publia Don *Franceſis de la Carrera y Santos* ſous le titre de *Parabien alla Yglesia Catholico Romana en la Converſion de* Chriſtina *Reyna de Suecia &c.* On voit au frontiſpice deux Anges tenant une Couronne ſur un plat avec cette Legende *manet ultima Cœlo* & deſſous:

Si tibi Alexander ternas, Chriſtina, *Coronas*
Offert, in cœlo ultima certa manet.

On peut encore lire ſur l'affaire de la Converſion de *Chriſtine* la lettre de *Fornicetto Carini* & *Cyriaci Traſymachi Bebauptung* &c. (4) *item Vitalis Theroni, Narbonenſis Galli, Votum Lauretanum Sereniſſi. Principi* Chriſtinæ *Suecorum Reginæ. Tholoſæ*, 1655. *in* 4.

(1) l. c. T. I. pag. 90.
(2) V. Brachelii & Thulderii Hiſt. tract. Hiſt. Pol: P. II. p. 79. &c.
(3) l. c. pag. 801 in fol:
(4) Da *Anton. Baliſon* Tom. II. p. 24. & apud *Cyriacum Thraſymachum.* pag. 8.

re à demi mots latins aſſez cachez, pour que celui-ci ne pût le deviner, qu'elle ſouhaiteroit de parler avec liberté à quelqu'un de ſa profeſſion, pourvû que cela ſe pût faire ſans qu'il écrivit pour en faire venir, ne voulant point abſolument, qu'il pût conſter par aucune lettre, ou écriture, qu'elle eut deſiré un tel entretien. L'an 1652.

Le Confeſſeur, ravi de cette ouverture, feignit de ne pouvoir s'accommoder de l'air de *Suède*, pour avoir occaſion de demander ſon congé, ce que l'Ambaſſadeur ne lui aïant pas voulu accorder, il prit la fuite: & l'Ambaſſadeur aïant voulu demander la permiſſion à la Reine de faire courir après lui & de l'arrêter; Elle, qui pénétroit le motif de cette fuite, s'excuſa ſur ce qu'elle ne pouvoit pas permettre qu'on forçât de reſter dans ſes Etats un homme qui croïoit que l'intérêt de ſa ſanté ne lui permettoit pas d'y demeurer pourvû qu'il n'eut point commis d'autre crime.

Le Confeſſeur étant ainſi ſorti de *Suède* au mois d'Août en 1657. fut à *Rome* à la fin d'Octobre de la même année, où aïant éxécuté ſa commiſſion de bouche (*), le Général de la Compagnie expédia tout auſſitôt deux Jéſuites fort zèlés, ſavoir *François Malines*, qui enſeignoit la Théologie à *Turin* & *Paul Caſſati* (†), qui profeſſoit les Mathématiques à *Rome*. Étant arrivez à *Stockholm* au mois de Mars 1652. ils ſe produiſirent à la Cour. Mais comme on y voïoit tous les jours aborder des Etrangers, & que la délicateſſe de la Reine étoit extrême, ils ne ſavoient comment faire pour y découvrir le ſujèt de leur venuë. Leurs entretiens cependant, étant des perſonnes habiles, la Reine eut quelque ſoupçon de leur qualité, & comme elle affectoit de leur parler ſur toutes ſortes de matières, elle prit occaſion un jour qu'elle ſortit de ſes appartemens & que ſelon la coûtume, toute la Cour paſſoit devant, de leur demander au paſſage d'une porte, où

Les Jéſuites Maline & Caſſati envoïés en Suède.

(*) *Gualdo* dit, (1) que *Chriſtine* envoïa ce *Macedo* avec des lettres au Général des *Jéſuites*. *Macedo* en convient lui-même comme nous l'avons vû ci deſſus, & que la Reine lui avoit recommandé fortement, le ſecrèt comme de raiſon. pag. 469. n.

(†) C'eſt ſans doute de ce *Caſſati*, que parle *Pierre Huet*, Evêque d'*Avranches*, dans ſa lettre à *Pierre Mambrun*, datée de *Caën* le 1 Mai 1653. (2) après lui avoir fait récit de ſon ſéjour à *Stockholm* il dit: „ *Narrabo Tibi, mi* Mambrume, *vir fuit in hac aula, natione* „ *Italus, inſtituto, ut vulgo ferebatur, Jéſuita, pietate eximia & doctrina. Is in aula* „ *frequens erat, præterea nullibi, præterquam domi, viſebatur. Sex menſes illic moratus* „ *eſt, à nullo accitus, a nullo retentus. Cum primum venit, ementita utebatur cæſarie,* „ *qua deinde abjecta tum verè eſſe eum dixiſſes qui eſſe credebatur.* Les auteurs des Mémoires de *Trevoux* (3) rapportent à ſon ſujèt, qu'il avoit régenté les Mathématiques à *Rome*, & qu'il y régentoit la Théologie, quand le *P. Goswin Nickel*, Général de ſa Compagnie, le choiſit pour aller en *Suède* déguiſé conférer avec la Reine de *Suède*, *Chriſtine*. Cette ſavante Princeſſe, diſent-ils, avoit demandé deux Jéſuites, à qui elle pût s'ouvrir des doutes que la Grace lui inſpiroit, pour la tirer de l'erreur, où la naiſſance l'avoit engagée. Le ſuccès du voïage du *P. Caſſati* fut la converſion de cette grande Reine, converſion ſi parfaite; qu'elle lui coûta la Couronne. Elle la quitta pour quitter l'héréſie. Le *P. Caſſati* revint en *Italie* en 1652 & mourut à *Parme*, l'an 1707. agé de 91. ans. *Du Jéſuite Caſſati.*

(1) l. c. & *Baliſon* l. c. pag. 243. 272.
(2) V. Les diſſertat de *Tilladet* Tom. II. p.
(3) Au mois d'Août 1708 art. 119. p. 1453.

L'an 1652.

où elle ſe trouva ſeule avec eux, s'ils étoient ceux qu'elle attendoit, à quoi aïant répondu qu'oui, elle leur donna dans la ſuite des audiences particuliéres, prénant prétexte de les entretenir des ſçiences & des affaires d'*Italie*. Le P. *Pallavicini* aſſure, qu'elle ſe détermina ſur les motifs & les raiſons que lui donnérent ces Miſſionaires déguiſés (*).

Quoi-

Du Catholiciſme ou de l'irréligion de *Chriſtine*.

(*) Il n'eſt pas étrange que les gens de l'Egliſe Romaine & ſur-tout les *Jéſuites*, qui ſe font tant de gloire de la converſion de *Chriſtine*, en parlent comme ils font. Cependant on remarquera, que la prémiére fois qu'on trouve, que la Reine s'eſt intéreſſée en *Suède* pour la Religion Catholique, eſt en Juin 1653 (1). Quand elle demanda au Sr. *Picques* qu'il fit dire ſa meſſe à une telle heure, que les Muſiciens Italiens de ſa Cour, la puſſent auſſi entendre, puiſqu'il n'y avoit point d'autre Prêtre Catholique alors à *Stockholm*. Mais la Reine pria en même tems le Sr. *Picques* que l'on ne ſût point qu'elle ſe mêloit de cette affaire, pour ne point donner, dit-elle, ſujèt au Clergé de *Suéde* d'en déclamer. Perſonne ne trouvera rien de blâmable en cette action de *Chriſtine*. Mais s'il eſt vrai, comme le dit un autre *Jéſuite* anonyme (2), *Bourdelot* avoit fait d'elle une libertine & qu'il lui avoit apris à parler mal de la Religion, en lui enſeignant certain ſecrèt de ſon art, on dira par cette même raiſon, que c'eſt autant lui que ſes autres Précepteurs les R. P. *Jéſuites*, qui avoient enſeigné à la Reine des opinions ſi étranges ſur le Chriſtianiſme (3). Nous avons rapporté un cas fort remarquable, qui arriva en Février 1653, dont tout le monde accuſa *Bourdelot* d'être la cauſe & il n'y a nul doute que l'autre différend que *Chriſtine* eut avec la Reine ſa Mére ſur la Religion, au mois de Mars de l'année ſuivante ne tirât ſon origine de cette même école. Ce différend eſt rapporté plus au long dans les dits Mémoires, ſi ſouvent cités où il eſt dit (4): que la Reine avoit avancé, que grand nombre de gens croïoient que tout le monde ſera ſauvé, le Païen auſſi bien que le Chrêtien.... Mais qu'elle avoit prié Sa Mère de changer de diſcours & de laiſſer ceux-là aux Prêtres. Mr. *Ménage* parle (5) d'un autre trait de la Religion de *Bourdelot*, ſavoir qu'il ſe fit envoïer de la part de *Chriſtine* chez la veuve du Sénateur *Salvius* pour lui demander le prétendu livre *de Tribus Impoſtoribus* qu'on avoit dit ſe trouver dans la Bibliothéque du Défunct. Mais que la veuve lui avoit répondu, que le malade ſaiſi des remords de la *Conſçience*, la veille de ſa mort, avoit, dans ſa chambre, fait jetter le livre au feu (6).

Ces traits ſuffiront pour faire voir entre les mains de quels Directeurs de conſcience la bonne Reine *Chriſtine* étoit malheureuſement tombée: & là-deſſus on ne peut ſe diſpenſer de relever le jugement frivole que ledit Jéſuite anonyme (7) porte ſur cette affaire, quand entr'autres choſes il dit de cette Princeſſe, que ſa dévotion Luthérienne s'é-
„ clipſa tout à coup & qu'elle parloit de la Religion en général d'une manière qui ſcan-
„ daliſoit la Cour. Peut-être, ajoute-t-il, penſa-t-on qu'elle ne croïoit plus en Dieu,
„ parce qu'elle croïoit peu à *Luther*. Il ſe peut faire auſſi, que revenuë de ſes erreurs
„ & encore peu affermie dans les vérités catholiques, dont elle s'étoit fait inſtruire ſé-
„ crètement par trois Jéſuites, elle ne ſût pas trop alors à quoi s'en tenir &c. Mais
qui eſt-ce qui ne ſent pas, comment notre *Loïoliſte* trahit les myſtères de ſa *ſociété*, de pervertir au lieu de convertir les gens, en mettant leurs Catéchuménes dans un état

Maximes libertines des Jeſuites; voïez ci-deſſus pag. 463 & not.

à

(1) Mém. de *Chanut* T. III. pag. 202.

(2) Nous l'avons nommé ci-deſſus. C'eſt le P. d'*Auvrigny* Jéſ. dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. Univ. T. III. p. 28 & 522.

(3) Cfr. *Bierlingii* Pyrrhon. Hiſt. p. 42. & *Bayle* Dict. art. *Bochart* lit. D. & ci-deſſus pag. 240 & 241. n.

(4) *Chanut* l. c. p. 125. 357. 361. &c. cfr. *Cur. Staats-Cab.* LII. Eingang p. 182. *Wagens.* hiſt. Un. P. II. p. 821. *Holb. Dan.* Hiſt. T. III. p. 98.

(5) V. *Menagiana* T. IV. p. 397. &c. où comme auſſi dans les Nouvelles litér. de *Leipzig* en 1716 item dans *Kortholt* & *Struve* on peut lire de la non exiſtence de ce Livre.

(6) Par cela même, tant *Weber* dans ſon jugement ſur les Athées pag. 44. que *Tentzel* dans ſes entretiens Juillet 1692. p. 556. ſont entiérement réfutés avec leur contes ridicules ſur la Reine *Chriſtine*.

(7) L. c. pag. 28 & 522.

Quoiqu'il en ſoit, *Antoine Macedo* ne retourna plus en *Suède*, de peur d'être découvert. On avoit même intercepté quelques lettres de *Caſſati* écrites à *Malines*, d'où on pouvoit comprendre que tous les deux étoient emploïés dans une même affaire & avoient des intérêts communs. *Caſſati* fut envoïé à *Rome* pour s'informer préciſément à combien pourroient monter les dépenſes de la Reine, en cas qu'elle fixât dans la ſuite ſa demeure en cette ville, & pour faire part au Pape de toute l'affaire. *Gualdo* ajoute (*a*), que *Bourdelot* fut de même envoïé après en *France*, où ſans s'ouvrir en aucune façon du changement de Religion, il devoit ſonder la Cour ſi, en cas que la Reine vint à ſe démettre de la Couronne, elle pourroit faire ſon ſéjour en *France* (*). L'an 1653.

De plus, la Reine avoit en même tems découvert ſes penſées à *Pimentel*, Miniſtre d'*Eſpagne*, qui avoit grandement applaudi à ſon deſſein : & en attendant le tems de l'éxécuter elle avoit écrit des lettres tant au Pape alors ſiégeant (†) qu'au Cardinal *Chigi*, Sécrétaire d'Etat & depuis Pape ſous le nom d'*Alexandre VII* que le P. *Malines* leur avoit portées. Elle avoit auſſi écrit au Roi d'*Eſpagne* par ce même P. *Guemes* Dominicain qui l'année ſuivante aſſiſta à *Bruxelles* à la profeſſion de la Religion Catholique-Romaine, que la Reine y fit, comme nous l'avons marqué ci-deſſus. *Chriſtine écrit au Pape, au Cardinal Chigi & au Roi d'Eſpagne.*

Après cette cérémonie, quoique ſécrète, il n'y eut ſorte d'agrémens, que *On procure à Bruxelles toutes ſortes de plaiſir à Chriſtine.*

(*a*) *L. c. pag.* 20. *&c.*

à ne ſavoir pas à quoi s'en tenir, dans une affaire auſſi importante que l'eſt celle de la Religion? Les Auteurs des Actes litéraires de *Leipzig* (1) jugent donc bien quand ils diſent de lui: „ *Exhibet* Lojolita *noſter T. II. p.* 288. *&* 291. *imaginem* Innocentii X. „ *P. R. & abjurationem Lutheraniſmi à* Chriſtina Succiæ *Regina factam, quam glorioſam* „ *vocat converſionem: neque tamen audet affirmare*, Chriſtinam *cum hac Religionis mutatione mores quoque emendaſſe vitamque.*" Ce n'eſt pas moins contre la vérité que ce Jéſuite avance (2) que *Chriſtine* avoit impoſé ſilence à ſa Mère & lui avoit dit, qu'un de ſes plus grands chagrins étoit d'être née d'une auſſi pauvre créature. Il s'en rapporte aux Mémoires de *Chanut*: mais de pareilles expreſſions ne s'y trouvent abſolument point: & ce n'eſt qu'une calomnie Jéſuitique, que de vouloir attribuer à une Princeſſe ſi bien née des ſentimens ſi dénaturés.

(*) *Fellerus* dit (3) au ſujèt de cet envoi de *Bourdelot* en *France* „ Bourdelotius *facultatem diſcedendi a Regina obtinet atque obtinet ter centum mille thaleros præparandis* „ *animis Miniſtrorum Galliæ, noctu ingrediens navem atque effugiens deſtinata plebis odia* „ *& certam necem.* *Comment Bourdelot partit pour la France.*

(†) Mr. *Ab Eggs* en parle ainſi (4): „ *quia vero ſub finem ſui Pontificatus* (Innocentii „ X.) *à P. Franciſco Piccolomineo Societatis* Jeſu *Præpoſito Generali literas excepit Reginæ* „ Sueciæ Chriſtinæ, *quibus ipſi ſignificabat, ſe quàm primum abdicatis ſuis regnis ad fidem* „ *Catholicam publice profitendam Romam acceſſuram, dici non poteſt quanto cum gaudio tan-* „ *tum ipſe negotium ſuſceperit, quantoque eum favore illud ipſum memorato ſocietatis Præ-* „ *poſito commendaverit. Sane cum paulo poſt morti proximus ipſe eſſet, duabus tantum de* „ *rationibus immaturam ſibi mortem videri dicebat: nimirum, quod nec videri Catholicam* „ Sueciæ *Reginam vivens potuerit, nec redditam orbi Catholico pacem quorum utrumque* „ *ardentiſſimis ipſe deſideriis non optaverat tantum, ſed indefeſſo etiam labore procuraverat.* *Comment Innocent X. reçut la lettre de Chriſtine.*

(1) V. Acta Lipſienſ. ann. 1725. pag. 138.
(2) L. c. T. III. p. 28.
(3) Dans ſon Otium *Hanov.* §. 125.
(4) Dans ſon Pontificium doctum pag. 378.

L'an 1655. que la Cour de *Bruxelles* ne tâchât de procurer à une Hôteſſe ſi agréable. Le bal, la comédie, les tournois, les parties de chaſſe, les promenades, tous ces plaiſirs ſe ſuccédérent l'un à l'autre, & même le Cardinal *Mazarin* (malgré la guerre ouverte qu'il y avoit alors entre la *France* & l'*Eſpagne*) y donna une eſpèce de relief, en envoïant de *Paris* à *Bruxelles* une bande entière de Comédiens, qui repréſentérent leurs Piéces alternativement en *Eſpagnol*, en *François* & en *Italien* (*a*). *Pimentel*, que *Chriſtine* avoit tant eſtimé en *Suède* & qui venoit d'être envoïé pour la complimenter, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi d'*Eſpagne*, étoit de toutes ces parties de plaiſirs (*b*). La Reine en fait part à la belle Comteſſe *Ebba Sparre* par une lettre qu'elle lui écrivit à *Stockholm* (*). Elle ſouhaite de pouvoir partager ſa félicité, comme elle l'appelle, avec la Comteſſe, qu'elle honnoroit toûjours de ſon eſtime & de ſon amitié. Voici cette lettre, dont la fin de l'Apoſtille ne ſemble pas être un fort bel échantillon des ſentimens de *Chriſtine*, en ce tems-là, en ſuite de ſa converſion, que Mrs. les Jéſuites diſent faire tant de gloire à leur Religion.

QUe mon bonheur ſeroit ſans ſecond, s'il m'étoit permis de le partager avec vous, & ſi vous étiez témoin de ma félicité! Je vous jure que je ſerois digne de l'envie des Dieux, ſi je pouvois jouir du bien de vous voir; mais puiſque je déſeſpére ſi juſtement ce bonheur, il faut que vous me donniez au moins cette ſatisfaction, de croire qu'en quelque endroit du monde que je me trouve, je conſerverai éternellement le ſouvenir de votre mérite, & que j'emporterai, au de-là des monts, la paſſion & la tendreſſe que je vous ai toûjours portée. Conſervez-moi du moins votre cher ſouvenir, & ne troublez pas la douceur de la félicité, dont je jouis, par un injuſte oubli de la perſonne du monde qui vous honnore le plus. Adieu, Belle, ſouvenez-vous de votre Chriſtine.

P. S. Je Vous ſupplie de faire mes amitiés à tous ceux qui ſont de mes amis & amies, & même à ceux qui n'ont pas envie de l'être; je leur pardonne de tout mon cœur, auſſi bien que je ne m'en trouve pas pire pour cela. J'oubliois de vous dire, que je me porte parfaitement bien, que je reçois ici mille honneurs, & que je ſuis bien avec tout le monde, excepté le Prince de Condé, *que je ne vois jamais*

(*a*) *V.* Blackſtadii *Biograph.* Chriſtinæ *p.* 8. *&c.* & *Mém. pour l'Hiſt. Univerſ. en Mſc.* Suédois. *T. III. p.* 29. & 523.

(*b*) *V.* d'Aunoy *voïage d'*Eſpagne *T. II.*

(*) C'eſt la même Comteſſe *Sparre*, fille d'honneur de *Chriſtine*, à qui elle avoit joué le petit tour dont il a été parlé ci-deſſus.

V. ci-deſſus pag. 414.

jamais qu'à la Comédie & au Cours. Mes occupations sont de bien manger & de bien dormir, étudier un peu, causer, rire & voir les Comédies Françoises, Italiennes & Espagnoles *& à passer le tems agréablement. Enfin je n'écoute plus des sermons, je mépriſe tous les Orateurs, après ce que dit* Salomon, *tout le reſte n'eſt que ſotiſe, car chacun doit vivre content, en mangeant, buvant & chantant.* L'an 1655.

Bruxelles 1655.

Les Savans, les plus à portée de cette ville, ne manquèrent pas d'y venir pour rendre à *Chriſtine* par vieille habitude leurs homages. Elle invita elle même *Ménage* à y venir lui faire viſite. Elle lui écrivit, qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin & que l'affection qu'elle avoit pour lui valoit bien la peine qu'il fit le reſte. Mais *Ménage* s'en excuſa (*a*). Les Savans viennent trouver *Chriſtine* à *Bruxelles.*

Mr. *Gaſſendi* avoit félicité *Chriſtine* ſur ſon arrivée en *Brabant* par la belle Lettre que nous plaçons ci-deſſous dans l'Appendice avec celle que le Sr. de *Picques* lui écrivit à ce ſujet (*) & voici la réponſe qu'Elle lui fit. v. l'Appendice n. LV. & LVI.

DE Picques *vous dira combien j'eſtime les témoignages de votre eſprit, vous m'avez obligée infiniment en me témoignant que nonobſtant le changement que j'ai fait de ma condition vous eſtimez encore ma perſonne. Votre eſtime me juſtifiera contre ceux qui blâment mon action & votre approbation me ſuffira pour me confirmer dans l'opinion que j'ai d'avoir bien fait. Conſervez-moi votre amitié, & joïez certain, que dans l'indifférence, que j'ai pour la plûpart des choſes, je ne puis m'empêcher de m'intéreſſer fort pour les ſentimens que vous aurez de moi; & je vous puis dire avec vérité que votre amitié & eſtime ſont au nombre des choſes dont je me paſſerois avec peine.*

à Bruxelles ce Janv. 1655.

CHRISTINE.

Il ne manqua pas d'y répondre bientôt après, en lui faiſant comprendre particuliérement combien il lui importoit de ſoutenir la grande réputation qu'elle s'étoit acquiſe. Cette lettre ne mérite pas moins d'avoir place dans ce Recueil dans la langue où elle a été écrite. v. l'Appendice n. LVII.

Quant aux autres Savans qui étoient alors à *Bruxelles*, *Voſſius* écrivit à *Heinſius*, que ſes Camarades & lui s'y divertiſſoient fort bien, mais que *Chri-*

(*a*) Menagiana *T. I. p.* 88.

(*) La 1. lettre de *Gaſſendi* à *Chriſtine* eſt du X. *Kal.* Sept. 1654. & la 2e. eſt écrite de *Paris, poſtridie Idib. Feb.* 1655.

L'an 1652. *Chriſtine* avoit renvoïé *Bourdelot*, lui diſant qu'elle n'avoit plus beſoin de Médecin (*).

La Reine étoit logée au Palais Archiducal (*a*), dont elle occupoit les meilleurs appartemens, pendant que l'Archiduc même s'étoit retiré dans les chambres des filles de la Cour. C'eſt ſur ce ſujèt qu'on fit une eſpèce de Satire, que le Sr. *Vlitius* communiqua au Sr. *Heinſius* (†).

Chriſtine ſe tranſporta au mois de Février 1655. dans le palais du Duc d'*Egmond*, où elle entretint ſa Cour à ſes propres dépens, toûjours en ſe donnant toutes ſortes de divertiſſemens & de libertés. On en parle plus au long dans les notes ſelon les bruits qui en ont couru alors & qui ſe ſont conſervés dans les écrits des Gens de lettres & d'autres Auteurs (‡).

H

(*a*) *V.* Gal. Gualdo *l. c. p.* 58.

(*) *Voſſius* dit (1) „ Bourdelotio *ſignificavit Reginæ ſe non egere Medico.* Wullenius „ *jam binc in* Suediam *diſceſſit... Regina in ſervitium ſuum adſcivit Dominam* Donneau „ *& ſororem* Jannetoniam: *Harum frater poſt* Antonium *præcipua nunc fieret gratia a-* „ *pud Reginam.* Wolffius, Wrangelius & Lilliencronius *Sueci ad ſuos quam primum re-* „ *vertentur. Itaque nos ſupradicti Heroës & Heroinæ vacua dominabimur aula, ſi Diis* „ *placet. Hactenus in aula Archiducis vivimus, qui nos ſplendide excipit. Poſt ſeptem* „ *aut octo dies ad Domum Egmondianam tranſibimus. Pulcre omnes curamus cuticulam.* „ *Muſici, Hiſtriones, Chorauli & Crotaliſtriæ ad nauſeam pene nos compellunt.*

(†) *Vlitius* lui marque (2) *Ne pagella hæc vacet, addam Epigrammation à claudicante aliquo inter navigandum elapſum:*

„ *Aulam* Guilelmus *quam Archidux* Leopoldus
„ *Habitavit olim, fertur ipſi* Chriſtinæ *nuper*
„ *Feciſſe vacuam, ſeque jam in Gynæceum*
„ *Quod* Iſabellæ *dicitur, recepiſſe:*
„ *Effeminatum nunc utrum magis dicas?*

Bruits déſavantageux touchant *Chriſtine.*

(‡) P. e. *Heinſius* écrivit à *Gronovius* en ce tems-là (3) „ *Mires ut audio ludos in ſi-* „ *tinere Noſtra illa Herois dedit. Doleo tam inconſulte rem geri. Sed quid agas? ſuo re-* „ *linquenda eſt ingenio. Sapiet aliquando & ad ſe redibit, ut ſpero, utinam ne ſero ſa-* „ *piat.... Nos avidi exſpectamus quid errabundæ Iſidi ſit futurum. Quò conſilia ejus ſpec-* „ *tent. Etſi arduum non ſit conjecturare. Divinos honores vita iſta deſultoria mirum ſi con-* „ *ſequatur*"? *Janus Vlitius* écrivit à *Heinſius* au mois de Nov. 1654 (4) „ *Varii in* „ *vulgus ſparſi ſunt rumores de ipſius Reginæ tum animi tum morum inſtabilitate.* Hiſpa- „ nicæ *factioni addictiſſimam: muliebrem ſexum prorſus averſari, neque opera neque conſortio* „ *muliebri hactenus in* Belgio *uſam. Miniſtros etiam Evangelicos a ſe dimiſiſſe pridem,* „ *tanquam inutiles & ſuperfluos comites. Geſtus ſane non obſervari nimis decoros aut bene* „ *compoſitos. Archidux* Leopoldus *palatii ſui partem excipiendæ Reginæ paravit, ubi* „ *bibernatura dicitur, a Legato* Pimentello *Regis nomine colenda. Reditus etiam a* Sue- „ *corum Rege negari fama eſt: & neſcio quæ non.* Bohemiæ *Regina illam jam recenter* „ *inviſit* Antverpiæ: *picturis ſpectandis intenſiſſimam, a ſacris omnibus alieniſſimam, in ſce-* „ *nicos luſus, aliaſque nugas nimis propenſam & plura ejusmodi convitia jam dudum etiam* „ *apud bonos fidem invenêre*". Ce même *Vlitius* écrivit à *Heinſius* au mois de Février 1655. en ces termes (5) „ Chriſtina *Auguſta* Bruxellas *migravit aulæque in parte recepta* „ *eſt ab Archiduce* Leopoldo. *Parum abfuit quin addiderim Odæ meæ:* Et nunc ille Pa- „ ris cum ſemiviro comitatu. *Cantorum Puta, quibus imprimis delectatur: fama, cui* „ *lu-*

(1) *Burman* Syll. Epiſt. T. III. p. 677. & 679.
(2) *Idem* l. c. pag. 759.
(3) *Burman* l. c. pag. 334.
(4) *Idem* ibidem p. 757.
(5) *Idem* ibidem p. 758.

L'an 1655.

Il ſe peut bien que l'humeur libre & enjouée de la Reine *Chriſtine*, placée alors parmi des Gens accoûtumés à la gravité *Eſpagnole*, ſurtout dans des Perſonnes de ſa qualité, dont ils croïoient que tous les pas devoient être meſurés, ait donné quelque ſujèt aux bruits peu avantageux, qui coururent ſur ſon chapitre. Cela paroitra d'autant moins étrange à ceux qui voudront réfléchir ſur les conjonctures du tems de ſon ſéjour en *Brabant*, où la plus grande partie de l'*Europe* étoit partagée en deux factions, ſavoir l'*Eſpagnole* & la *Françoiſe* (*). Celle-ci piquée de ne trouver plus en elle ce

Sujèts des bruits peu avantageux qui ſe répandent ſur le compte de Chriſtine.

Chriſtine prévenue plus pour l'Eſpagne que pour la France.

„ *ludibrium nimis illa debet, nuper Regi Hiſpaniarum, deinde ejus ſpurio* Johanni, „ *nunc ipſi Archiduci nupturam tulit. Quod luculento iſti chirographo ſuo, quo te do-* „ *navit, detraxit, id nunc in biſtriones & pantomimos larga manu effundit. Non au-* „ *deo tibi vel in aurem committere quæ hic vulgo de ea narrantur, ne injuriam faciam* „ *& tuæ & meæ tam recenti de* Auguſtæ *laudibus & virtutibus opinioni. Hoc unum* „ *animo inſedit atque inhæret:* S. M. étant demandée, *ſi elle n'avoit point de Miniſ-* „ *tres ou Prêcheurs dans ſon train? Elle répondit que non: d'autant que partant de* Suède, „ *elle s'étoit défaite de tout ce qui lui étoit inutile....* A ce-ci revient ce que le Sr. *Aitze-* „ *ma* rapporte d'un entretien qu'il avoit eu avec le Sr. *Chanut*, qui avoit entendu dire „ qu'elle s'étoit expliquée très-librement ſur toutes les Religions en diſant: *S'il y a un* „ *Dieu, je ſerois bien attrappée.* Que de même elle avoit dit aux Jéſuites de *Louvain*, „ qui par flatterie lui promettoient, que quand elle ſeroit catholique, *on la placeroit à* „ *côté de S. Brigitte de* Suède: à quoi *Chriſtine* avoit répondu: *j'aime bien mieux qu'on* „ *me mette entre les Sages:* voulant faire entendre, que les dévotions Romaines n'é- „ toient que des ſottiſes. Qu'à tout cela, dit *Aitzema*, le Sr. *Chanut* lui avoit répondu: „ Comment il faloit qu'elle fit ſon carême-prenant: faiſant alluſion à la coûtume des „ Catholiques chez qui, quand quelqu'un doit prendre l'habit de Religion, il lui eſt „ permis la veille de faire toute ſorte d'extravagances, comme au jour du Mardi gras „ (1). Nous ajouterons à tous ces traits le conte que Mr. *Bayle* dit (2) avoir ouï faire „ du ſéjour de Mr. *Bochart* à *Stockholm*, où on lui fit un jour fort bruſquement cette „ queſtion dans la Bibliothèque de la Reine. Que penſez-vous d'un certain livre qu'on „ nomme la Bible? On prétend, dit *Bayle*, qu'il prit la choſe d'un ton auſſi ſérieux „ qu'il le devoit, & qu'il fit un grand diſcours ſur les caractères de divinité qui brillent „ dans l'Ecriture: mais que les aſſiſtans ne firent que s'en mocquer..... Sur quoi Mr. „ *Bayle* porte ce jugement: j'ai ouï dire ces choſes & quelques autres de même nature „ à une infinité de Gens: mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trou- „ vé qui les doive rendre croïables. J'en parle néanmoins ici, afin d'empêcher au- „ tant qu'il me ſera poſſible, que ceux qui entendent parler de ces ſornettes, y ajou- „ tent foi "... Voilà l'éxemple qu'auroient dû ſuivre tant d'autres Savans & perſonnes portées à croire & à dire du mal de *Chriſtine*.

(*) C'eſt auſſi par cet eſprit de parti qu'on trouve dans les Mémoires des Miniſtres publiés de notre tems que le ſéjour de *Chriſtine* en *Flandres* intrigua les Cabinèts des Etats de l'*Europe*. Voici le rapport que le Mr. *Boreel* Miniſtre des Etats-Généraux à *Paris* en fit au Grand Penſionaire *de Witt* le 23 Avril 1655 (3) „ J'ai „ auſſi oui dire, que les levées de *Königsmarck* étoient à la diſpoſition de la Reine „ *Chriſtine*: que *Königsmarck* avoit été depuis peu à *Bruxelles* auprès de cette Reine, „ où il n'étoit reſté que très-peu de tems. Je ne puis croire que cette Princeſſe ait ob- „ tenu de la Cour d'*Eſpagne*, que celle de *Bruxelles* voïe & ſouffre que *Königsmarck* „ s'empare de la ville & des autres places du Duché de *Julliers* ſans donner le moin- „ dre

(1) In Saaken van Staat en Oorlogh T. I. p. 1218. item *Baſnage* Ann. ad h. an. p. 165. cfr. *Arnolds* Kirch u. Ketz. Hiſt. T. II. Libr. XVII. §. 12. p. 916. *Köhlers* Muntz-Bel. T. V. p. 146.

(2) Dict. hiſt. & crit. art. Sam. *Bochart* lit. D.

(3) V. ſes lettres & Négoc. T. I. pag 313. cfr. *Hell. Mere.* Septembre 1655. p 98.

L'an 1655.

ce grand panchant, qu'elle lui avoit connu autre fois pour tout ce qui étoit *François*, ſe ſera miſe peu en peine d'empêcher qu'on l'épargnât. Les *Eſpagnols* & les *Autrichiens* au contraire, naturellement portés pour les dévotions Romaines & pour ſe faire un mérite auprès du Pape, auront crû avoir fait une grande acquiſition en la rendant Catholique, & en l'entretenant toûjours dans ſes ſentimens contraires à ceux de *France*.

Pour les Proteſtans, & parmi ceux-là les Savans ſurtout, comme ils la ſoupçonnérent capable de franchir le pas de la Religion, après avoir fait celui d'abdiquer une Couronne, ils la regardérent alors d'un tout autre œil, que dans le tems qu'ils l'adoroient, comme leur Ange tutelaire envoïé du Ciel. C'eſt ſans doute par-là que *Chriſtine* eut le malheur d'être en bute à la cenſure de l'un & de l'autre parti. C'étoit auſſi ce que le Chancelier *Oxenſtierna* & tant d'autres perſonnes ſenſées lui avoient prédit: & c'étoit juſtement en de ſi délicates circonſtances, qu'elle auroit dû ſe ménager plus que jamais, & prendre garde aux moindres pas qu'elle faiſoit, des Gens clairvoïans obſervant juſques à ſes plus petits mouvemens. Mais, comme nous l'avons dit l'humeur vive & enjouée de *Chriſtine* ne pouvoit ſouffrir aucune gêne.

Chriſtine tâche de détruire ces bruits en écrivant au Roi Charles-Guſtave.

Cependant comme les échos des bruits de tout ce qui ſe paſſoit dans le *Brabant* retentirent juſques en *Suède*, d'où ſans doute ils revinrent à ſes oreilles: & qu'il importoit à ſa réputation qu'ils fuſſent détruits, voici deux lettres qu'elle écrivit de *Bruxelles* l'une après l'autre au Roi *Charles-Guſtave*. Elle y donne aſſez à entendre qu'elle n'ignoroit pas ce qu'on diſoit d'elle:

MOnſieur Mon Frère. Le Comte Steinberg, *qui s'en retourne auprès de Votre Majeſté, vous fera récit de la grande paſſion que j'ai pour les intérêts de votre Perſonne & votre Couronne. Je conſerverai toûjours ces ſentimens, & me croirois indigne de la vie, ſi j'étois capable de changer l'amour, que j'ai pour ma patrie, & l'amitié que j'ai pour Votre Majeſté. Ce ſont des ſentimens qui me dureront autant que ma vie. Et je vous prie de croire que je m'eſtimerois heureuſe d'être capable de rendre quelque ſervice à mon païs, qui me pût acquitter de l'obligation de ma naiſſance. Cependant*

„ dre ſecours au Duc de *Neubourg*. Cette politique me paroit trop rafinée & paſſe ma „ portée. J'ai apris par un canal très-certain, que cette Reine fait faire pour elle-mê„ me en *Brabant* un train Roïal, auquel on travaille en diligence, & l'on preſſe fort „ les Ouvriers qu'il ſoit achevé au plûtôt. Je vous avoûë, que ces agitations extra„ vagantes ne me plaiſent pas. Elles me paroiſſent trop éloignées de la maniére d'agir „ ordinaire: je dis qu'elles paroiſſent ainſi. Il n'y a pas de ſi bons maîtres en fait d'ar„ mes à qui un lourd païſan ne ſoit en droit de dire: *prénez garde à Vous*.

dant je vous ſupplie de me continuer Votre amitié, & de croire que je vivrai & mourrai

L'an 1654.

Monſieur Mon Frère &c.

de Bruxelles le 30 Mars 1655.

CHRISTINE.

Stormäcktigſte Konung, Högtärade Käre Herr Broder. Jag hafwer för detta i wänlighet Eders Kongl. Mayt. inſinuerat det upſåt Jag fattat hafwer, min lifſtid utom Lands at tilbringa: Och ſåſom de skäl Jag dertil hafwer, icke kunna vara mindre förſwarlige, än min abſence E. K. Mt. och Sweriges Crono nyttig, när man alla ſaker wil betänckia; Altſå twiflar iag fuller intet, at Eders Kongl. Mt. ſielf ſådant icke i bäſta måtto uttydandes warder, men ſåſom Jag derhos wäl kan tänckia, at Sweriges Rikes Ständer, och ſärdeles de, ſom intet kunna begrunda, at iag mera för Rikſens bäſta än mit egit contentement hafwer mig ur landet begifwit, ſkola utöfwer ſådant fäll ſamma tanckar hafwa, och deröfwer åtskilliga diſcourſer föra, Altſå är min kär-wänlige begäran, at Eders Kongl: Mayt. ſom ſakens beſkaffenhet bättre bekant är, täckes i ſådant fall taga mit partie an, och ſig ſå wäl ſom alla Rikſens Ständer, derom fullkomligen och wiſt förſäkra, at eburuwäl Jag utom Riket ſtadder är, dock icke mindre skal hålla hwad Jag munteligen och skrifteligen tilſagt haf-

Très-puiſſant Roi, mon très honoré & cher Frère. J'ai ci-devant inſinué amiablement à Votre Majeſté le deſſein que j'ai formé de paſſer ma vie dans les païs étrangers. Et comme les raiſons qui m'ont porté à prendre cette réſolution, ne peuvent être moins valables, que mon abſence ſera utile à Votre Majeſté & à la Couronne de *Suède*; je ne doute nullement que V. M. n'y donne une interprétation favorable. Mais comme je m'imagine en même tems, que les Etats du Roïaume de *Suède*, & ſurtout ceux, qui ne ſavent pas approfondir, que je me ſuis retirée du païs plûtôt pour le bien du Roïaume que pour mon propre contentement, s'en formeront des idées étranges & en tiendront des diſcours différens. Ainſi je prie amiablement V. M. qui connoit mieux cette affaire, de vouloir en ce cas-là plaider en ma faveur, & de ſe tenir Elle-même, auſſi bien que tous les Etats du Roïaume, pleinement aſſurez: que bienque je me trouve hors du Roïaume, je ne m'en tiendrai pas moins obligée à ce que j'ai promis de bouche & par écrit, que ſi je me trouvois dans le païs; & que l'on n'entendra jamais, que j'aïe entrepris quoique ce ſoit, qui puiſſe porter à V. M., à la Couronne de *Suède*, ou à ſes habitans, du préjudice, du dommage ou du deshonneur; mais que je tâcherai en toute rencontre & de tout mon poſſible de me conduire envers V. M. & eux, de façon, à pouvoir toûjours

por-

L'an. 1655.

hafwer, än om Jag uti Landet wore, och aldrig skal förspörias at Jag något företaga skal som kan lända Eders Kongl. Mt. Sweriges Crona eller deſſ Inbyggare til præjuditz, skada eller wanära, utan mig i alla måtto och efter möyeligheten beflita ſå emot Eders Kongl. Mt. och Ty at comportera och förhålla, at Jag altid med äran skal kunna bära det namnet, at hafwa warit Sweriges Drotning. Och är detta ſom Jag beder Eders Kongl. Mayt. täcktes dem remonſtrera ſom annat tänckia och döma om mit närwarande lefwerne, än ſom Jag förtient hafwer, eller de giöra borde. Sedan at Eders Kongl. Mayt. Således om min Perſon wäl förſäkrad, wille mig frånwarande wäl maintinera och hand hafwa wid de underholds medel, ſom mig efter Receſſen deputerade och inrymde äre, och skal Jag för ſådan och annor E K. M. höga omwårdnad, finnas i alla måtto tackſam, förblifwandes ſtädſe

Eders Kongl. Mayts.

Bruxelles den 5 Aprilis 1655.

affectionerade Syſter ocg trogne Wänn

CHRISTINA.

porter avec honneur le nom d'avoir été Reine de *Suède*. C'eſt ce que je prie V. M. qu'il lui plaiſe de vouloir remontrer à ceux qui pourroient penſer ou juger de la vie que je méne à préſent, autrement, que je ne l'ai mérité, ou qu'ils ne devroient faire. Je prie au ſurplus, V. M. qu'aſſurée de ma perſonne, comme je viens de le lui marquer, il lui plaiſe de me maintenir, en mon abſence, les Domaines & les revenus pour mon entretien, qui me ſont aſſignez & départis, en vertu du Recés & de la Convention arrêtée. Je témoignerai à V. M. de toute manière ma gratitude de ſes hauts ſoins & je ſerai pour jamais

de Votre Majeſté

à Bruxelles le 5 Avril 1654.

l'affectionnée Sœur & l'amie fidelle

CHRISTINE.

On voit-là, qu'outre les nouvelles aſſurances qu'elle donne au Roi, que ſon ſéjour hors de *Suède* n'apportera aucun préjudice, ni deshonneur au Roïaume, ni aux *Suédois*, elle proteſte qu'elle ſe conduira de maniére à ne point deshonorer ſa qualité de Reine. Elle fait encore les mêmes proteſtations

tations dans la belle lettre qu'elle écrivit au Comte *Pierre Brahé*, prémier Sénateur de *Suède*, que voici: (*). L'an 1655.

MOn Couſin. V. E. eſt l'unique perſonne de tous ceux, que j'honore infiniment en Suède, *qui ſe ſoit ſouvenue de moi depuis que je ſuis partie. Vous avez voulu me le témoigner par une lettre obligeante que Mr. le Comte* Tott *me donna de votre part. Il ſera témoin de la joïe que j'eus en voïant les ſentimens avantageux que vous avez pour moi & je n'ai pas voulu attendre ſon retour pour vous en remercier. L'impatience de vous conjurer de me continuer votre bienveillance, m'oblige de me procurer plûtôt la ſatisfaction de vous entretenir. Je vous conjure donc d'être perſuadé qu'il n'y a perſonne qui vous eſtime à l'égal de moi, & ſi mon amitié peut obtenir de V. E. quelque conſidération & mérite, je ſerai trop récompenſée, ſi vous me permettez de vous donner la commiſſion d'aſſurer le Roi de* Suède, *Meſſieurs les Collégues de V. E., & enfin toute la* Suède *de la paſſion que j'ai & que j'aurai pour leur commun bien. Je conſerverai autant que ma vie les ſentimens d'amour & de reſpect que je leur porte, & quoiqu'il me puiſſe arriver, je perdrai plûtôt la vie, que de permettre qu'aucune penſée contraire me rende coupable envers eux, quoique puiſſent dire & faire ceux qui me veulent du mal, & que je plains ſans les haïr, ni leur envier aucune ſorte de fortune. Je perſiſterai juſqu'à la mort dans la fidélité que je dois à la patrie, & V. E. verra, qu'en quel lieu du monde que je me trouverai, je n'y ferois jamais aucune action qui puiſſe démentir cette proteſtation. Je vous ſupplie de me maintenir en cette opinion en* Suède *& de ne pas permettre, que ceux qui prennent la peine de s'ériger en ennemi contre moi, puiſſent me rendre mauvais office en interprétant mal mon abſence. Quelque longue qu'elle puiſſe être, elle ne me fera jamais oublier les devoirs de l'honneur & de la naiſſance, & je la finirois auſſitôt, que je pourrois juger que ma préſence pourroit être utile à ma patrie. Dans l'état où ſont les choſes, je crois qu'il eſt de la bienſéance & du bien de mon païs, que je ſois abſente, & je m'imagine, qu'il eſt néceſſaire pour le commun repos de tous, que je ne me faſſe pas voir en un lieu, où j'ai gouverné autrefois. Que V. E. ne s'imagine point que j'ai du*

(*) Je l'ai tirée de l'original, qui ſe trouve chez Madame la Comteſſe de *Gyllenſtierna* née Comteſſe de *Brahé*.

L'an. 1655.

du regrèt d'y voir commander un autre. Je vous proteſte que cette raiſon ne m'en éloigne pas. Au contraire j'ai cet unique déplaiſir dans l'état heureux où je ſuis, de me voir privée de contempler de près la ſeule action qui m'a donné un plaiſir inconcevable, & de pouvoir, en voïant ſous mes yeux mon ouvrage, renouveller ce plaiſir ſans égal. Mais je m'en prive puiſque la raiſon le veut ainſi, & la même raiſon, qui impoſe cet éxil volontaire, m'ordonne auſſi en même tems, que ſi quelque changement des affaires du monde, qui ſont ſi ſujettes à des révolutions, faiſoit prendre aux affaires de la Suède *une autre face, & qu'alors la* Suède *jugeât, que ma préſence lui ſeroit utile, je vole auſſitôt, quand même ce ſeroit pour leur ſacrifier ma vie. Je mourrois trop glorieuſe & trop ſatisfaite de pouvoir perdre le jour dans le même lieu, où je l'ai trouvé, pourvû que ma mort fut utile à ma patrie. Je ſoubaite néanmoins, que je vous demeure inutile, comme je ſuis, & qu'aucune néceſſité ne vous faſſe ſouvenir de moi, que par de continuels ſuccès & triomphes: Que Votre Etat fleuriſſe; Que vous aïez partout la victoire. Que la* Suède *dans ſes confins ne reçoive que la joïe & le repos & qu'elle donne au reſte de la terre & de la jalouſie & de la crainte, & qu'aucun malheur ne vous arrive qui puiſſe troubler l'obſcurité & le repos dont je jouis! Dans l'état où je ſuis il n'y a que vos ſuccès qui puiſſent augmenter ma félicité, & vos ſeuls malheurs ſont capables de troubler mon repos. Je n'ai de deſir ni de crainte que pour la* Suède, *& je puis ſans honte reſſentir pour elle des foibleſſes, puiſque tout le reſte de la Terre m'eſt preſque indifférent. Après cela jugez, ſi je ne ſuis pas la plus heureuſe perſonne du monde, & ſi je ne dois pas conſerver avec ſoin ces ſentimens qui ſont une partie de ma félicité. Oui, Mon Couſin, je les conſerverai chérement, & j'en ferai gloire partout, comme auſſi de la reconnoiſſance que j'ai pour Vous. Conſervez-moi Votre amitié & obligez-moi de me faire connoitre telle que je ſuis, & ſoiez certain, que j'aurai pour V. E. toute la gratitude, que vous pourriez ſoubaiter.*

de Bruxelles le 30 Mars 1655.

CHRISTINE.

Parmi grand nombre d'ennemis & de cenſeurs, *Chriſtine* s'étoit pourtant conſervé par tout quantité d'amis & de partiſans, même entre les Savans. Nous avons produit ci-deſſus une lettre du Sr. *Forſtner* au Sr. *Fortner*. Celui-ci en homme de bien, ne vouloit pas précipiter ſon jugement au déſavantage de *Chriſtine*, ſans connoiſſance de cauſe. Il écrivit donc au Sr. *Bœcler*, qui avoit paſſé quelques années auprès d'elle, pour lui demander ce

ce qu'il penſoit de tous ces bruits vagues, qui s'étoient répandus ſur ſon compte en ce tems-là. Et comme la lettre de *Portner* auſſi-bien que la réponſe de *Boecler* juſtifie *Chriſtine* en quelque manière, & donne ſujèt de rougir à pluſieurs autres Savans, alors auſſi prêts à la blâmer, que peu auparavant ils avoient été empreſſés à la louer; on ne peut ſe diſpenſer de donner ci-deſſous ces deux lettres (*), comme des modéles que tant d'autres perſonnes auroient dû ſuivre, en penſant comme *Guy Patin* qui dit à ſon ami (*a*): Que quoique la Reine de *Suède* par ſon changement de Religion ait bien aiguiſé les langues contre ſon honneur, il vaut mieux ne point dire du mal d'elle, & n'en croire que du bien. L'an 1655.

Pour revenir aux divertiſſemens de la Cour de *Bruxelles*, ils furent ſuſpendus pour quelque tems par la nouvelle de la mort de la Reine Douairière, Mère de *Chriſtine*, qui lui fut apportée par le Baron *Spane*, Réſident de *Suède* à la Cour de *France* (*b*). *Chriſtine* ſe retira auſſitôt à la campagne, où elle ſe priva pendant trois ſemaines de toute compagnie publique (†). La Reine Douairière de *Suède*, Mère de *Chriſtine*, meurt.

Ce fut le même jour du mois de Mars, que l'illuſtre Grand-Chancelier de *Suède*, *Axel Oxenſtierna*, fut enterré à *Stockholm* & transporté de-là à ſa terre de *Tyholm*. Il mourut ſur la fin du mois d'Août de l'année précédente 1654 (*c*). Sa fin fut douce & paiſible, & pareille à ſa vie. Il fut regretté de tout le Roïaume, & particulièrement du Roi, qui ſavoit mieux que perſonne la perte qu'il faiſoit en la mort de ce grand homme. Il le témoigna auſſi dans ſa lettre de condoléance au fils, qui devint après lui Grand-Chancelier de *Suède* (‡). Les dernières paroles que le Père prononça en mourant furent ſur la Reine *Chriſtine*: car aïant demandé à ceux, qui étoient autour de lui, quelles nouvelles on en avoit, il répondit ſur ce qu'on lui en dit: je lui ai prédit qu'elle ſe repentiroit de ce qu'elle faiſoit (§): mais... La mort du Grand-Chancelier *Oxenſtierna*.

(*a*) *Dans ſa lettre à* Charles Spon *T. II.* cur. *l. c. p.* 25 & 57.
p. 227. (*c*) *Mém. de* Chanut *T. III. p.* 472.
(*b*) Gal. Gualdo *l. c. p.* 59. Holl. Mer-

(*) La lettre de *Portner* à *Boecler* eſt datée V. Jd. Maii 1655 & la réponſe de celui-ci à *Portner d.* 7. *Juin E. A.* V. l'Append. N. LVIII & LIX.

(†) D'un côté de ſa médaille funèbre ſe liſent ces mots: *Maria* ELEONORA REGINA SUECIÆ *obiit* 18 *Martii* MDCLV. & autour: TERRA COELOQUE BEATA & de l'autre côté. *G. A. R. S. C. R.* c. à d. *Guſtavi Adolphi Regis Sueciæ Conjunx Regia* & autour: CONJUGE ET NATA SINE PARI (1).

(‡) Cette lettre en *Suédois* du Roi *Charles-Guſtave* eſt du 2. Sept. 1654.

(§) A ceci revient ce que le Sr. *Dithmar* (2) dit à ce ſujèt ſur le rapport d'une perſonne qui lui avoit aſſuré de le tenir de la propre bouche de la Reine à *Rome*. C'étoit le Baron d'*Oberſenski*, Grand-Maître de feu la Reine de *Pruſſe*. „ La Reine *Chriſtine*, m'a-t-il dit, me demandant un jour, ſi je n'avois pas oui dire, qu'elle ſe repentoit d'avoir abdiqué la Couronne, je lui répondis: Que tout le monde avoit une ſi haute opinion de ſa fermeté, qu'on ne pouvoit pas croire, qu'une action faite avec tant Conjectures ſur le repentir de *Chriſtine* touchant ſon abdication.

(1) V. *Brunnerii* Theſ. Num. pag. 146 & 163. pag. 22. cfr. *Tentzel* Mon. Untered. Aug. 1694.
(2) De Abdicat. Regn pag. 18 item la *Bibliothèque German.* en 1725. pag. 141 & 142. item p. 653.

L'an 1655.

mais.... & pouſſant un grand ſoupir, il ajouta : c'eſt pourtant la fille du *Grand-Guſtave*. *Axel Oxenſtierna* étoit inconteſtablement un des plus grands hommes & des plus conſommés Politiques de ſon ſiècle : d'un vaſte génie & d'une très-grande expérience : connu & admiré de tous les plus excellens hommes de l'*Europe* (*a*). On ne finiroit pas ſi l'on vouloit ſeulement rapporter les grandes louanges que même les Etrangers ont données à ce Grand-Chancelier (*).

Son Portrait.

Chriſ-

(*a*) *V.* Holl. Merc. *Mars* 1655. *pag.* 24.

„ tant de délibération pût être ſujètte au repentir, quelque rare qu'elle fût d'ailleurs. „ C'eſt un compliment me repliqua-t-elle, on ſe trompe. Je me ſuis quelquefois re- „ pentie, mais ce n'a été, que quand j'ai vû avec quelle cruauté mon Succeſſeur a trai- „ té mes pauvres Sujèts, que je ne lui ai laiſſez qu'à condition qu'il les traiteroit en Père „ & leur conſerveroit leurs priviléges." Mais quel fond faire ſur ce récit ? Perſonne ne dira, que le Succeſſeur de *Chriſtine* ait traité ſes Sujèts avec cruauté. Tout le monde ſait que c'étoit un Prince des plus généreux & des plus magnanimes.

(*) Voici une lettre que le Roi *Jean* de *Portugal* lui écrivit, quoiqu'aſſez mal conſtruite quant au ſtile :

„ *Johannes Dei gratia Rex Portugalliæ & Algarbiorum citra & ultra mare in Africa,* „ *D. in Guinea & acquiſitis navigationis, & commercii Æthiopiæ, Arabiæ, Perſiæ,* „ *Indiæ &c. Illuſtri, Magnifico & Generoſo, nobis dilecto Amico,* Axelio Oxenſtier- „ na *Regni Sueciæ Cancellario. L. B. in Kimitho &c. ſalutem & felicitatem.*

„ *Ex relatione* Franciſci de Souſa Contincho *Conſiliarii & Legati noſtri, ſeu potius ex* „ *ipſo opere intelleximus, in omni concluſione negotii geſti, quantum laudis debeatur direc-* „ *rectioni & prudentiæ veſtræ, in quibus novimus affectum erga nos, & inſignem lauda-* „ *mus ſcientiam & experientiam veſtram maxime, qua delectamur, quod nobis hac occaſio-* „ *ne pateat tam Illuſtris, præſtantiſſimus, doctiſſimus & ſincerus amicus : & ſi in tantæ* „ *fraternitate invidia reperiri poteſt, nihil invideremus Sermæ Reginæ Sueciæ, Conſanguí-* „ *neæ & amicæ chariſſimæ noſtræ, niſi tam laudabilem ſubditum, fidumque & expertiſſi-* „ *mum rerum Directorem ſortiri. Placuit igitur hoc noſtræ gratitudinis indicium, per has* „ *literas aſſeverare, & quemadmodum noſtræ fraternitatis, fidei, pacis, fœderis & ami-* „ *citiæ fundamenta jeciſtis, ſpero quod progrediamini, certi, quod nunquam ex noſtra parte* „ *deerit amoris indicium & gratitudinis ſignum. De illa benevolentia, qua Sereniſſima* „ *Regina, Soror, conſanguinea & amica noſtra chariſſima, aſſiſtit infanti* D. Eduardo *Fra-* „ *tri noſtro amantiſſimo, & ejus libertatem promovere deſiderat, ei reddite gratias; ſed bis* „ *ſpecialiter ejus cauſam Veſtro affectui, ſtudio ſingulari & ſingularitati commendo, exiſtimans* „ *quod tam inſigne ſubjectum non latent juſtiſſimæ cauſæ omnis interceſſionis, diligentiæ & fa-* „ *voris contra ejus violentam detentionem, nec latebit quod ille antiquitus, Suecos etiam bo-* „ *ſtes amavit. Speramus veſtram manum, diligentiam & operationem profuturam, & non* „ *dubitamus quin credatis in Nobis æqualem operi non defuturam ſummam gratificationem.* „ *Si vero rebus veſtris & veſtræ clariſſimæ familiæ poſſumus aliquid præſtare, confidenter* „ *advertite; & non deficiemus. V. Illm. Magnificam & generoſam & inſignem perſonam* „ *cuſtodiat & dirigat Deus, cum bona valetudine & proſperitate. Dabam in noſtra Regia* „ *Ulyſſiponenſi, die* 21. *Febr.* 1642.

Eloges que Mrs. *Huet* & *Boinebourg* font d'*Axel-Oxenſtierna*.

Le Savant *Huet* dit en parlant de lui du tems qu'il étoit à *Stockholm* en 1652 : (1) „ *Cum iſtic eſſemus Cancellarii munus ſuſtinebat* Axelius Oxenſtierna *quem honoris cauſa* „ *nomino, Vir de patria optime meritus, primarius olim ſub* Guſtavo *Sueccici Regni admi-* „ *niſter, ſplendidis functus legationibus, bonarum literarum amans iisque probe excultus &* „ *egre-*

(1) Comment de Reb. ſuis pag. 108. it. *Gruberi* Commerc. Epiſt. *Leibnitii* T. I. p. 329.

Chriſtine paſſa encore quelques mois en *Flandres*, en attendant que l'affaire L'an 1655.

Chriſtine ſe diſpoſe d'aller à *Rome*, dont le Pape témoigne une grande joïe.

„ *egregia prudentia, ingenii dexteritate & magnanimitate celebritatem nominis adeptus.*
„ *Quæ cum revocarem ad animum, reſque ab ipſo præclare geſtas recordor, mirabar in hac*
„ *Excellentia tantam ineſſe modeſtiam & facilitatem morum, qua par eſſe videbatur inſi*
„ *mis, comitatemque, qua nos exteros excipere ſolebat*"..... Mr. de *Boinebourg* écrivit en 1660 à Mr. *Conring*: „ *Mihi gratulor in omni vita mea, quod antehac &* Axelium O-
„ xenſtiernam, *ſeniorem, Suediæ Cancellarium, Magnum utique in re civili Heroa, non*
„ *modo viderim, ſed in* Suedia *cum illo ultra ipſum annum egerim* " (1).

Mr. *Köhler* rapporte deux Médailles de ce Grand-Chancelier (2). L'une eſt un Ecu fort rare, où l'on voit un Lion rampant & couronné, tenant à la patte droite une épée nuë & à la gauche une Couronne Roïale. Au deſſous eſt le nom de Dieu entouré de raïons & pour legende. ROBORE DIVINO CORONATUS VINCIT LEO: autour de l'autre Médaille on lit ces paroles, AXELIUS OXENSTIERNA RERUM SUECO GERMANICARUM ATLAS, & au revers on voit la *Liberté* ſous la figure d'une femme, couverte d'un chapeau, aïant pour ſoutien à ſes côtés la *Prudence* & la *Valeur*. On y voit encore *Guſtave-Adolphe* ſortant des nuës, avec cette inſcription: SIC DECUIT MEA FATA SEQUI. c. à d. C'eſt ainſi qu'il convenoit de ſuivre mes deſtinées. Pour legende: PRUDENTIA ET FORTITUDINE POST GUSTAVUM MAGNUM LIBERTATIS VINDEX. c. à d. Le défenſeur de la liberté, après le *Grand-Guſtave*, par ſa prudence & par ſon courage. Les empreintes de ces Médailles ſe trouvent auſſi dans la Bibliothèque de Mr. de *Stiernman* (3) & il y produit des preuves, que les dites Médailles ont été frappées à l'honneur d'*Oxenſtierna* après la concluſion du Traité de Confédération à *Heilbron*, où les Etats Evangeliques d'*Allemagne* lui en conférérent la direction & lui offrirent même l'Electorat de *Mayence*, ce dont nous avons parlé ci-deſſus. Le Chancellier de *Pologne*, le Prince *Lubomirski*, lui fit une magnifique Epitaphe (4) dont voici une partie:

Médailles à l'honneur du Grand *Axel Oxenſtierna*.

Belle Epitaphe de cet illuſtre Chancelier.

Unum oculum tres ſummos vidit Politicos
Quorum duo interdum, ultimus vix ſemel peccavit.
Gallia *ſuum* (*), Polonia *ſuum* (†), Suecia *ſuum jactabant &c.*
Tandem foris domique pace belloque rebus egregie partis,
Qui quondam Militiæ Rector & in caſtris Miles fuit Oxenſtiernius (‡).
Nunc
Theologus in Aula,
Pater in Regno,
Rex, ſed ſine titulo:
(Quia major erat omnibus titulis)
Et eſſe talis quam videri maluit.
Verbo:
Totius Septentrionalis inconcuſſus Atlas
Merito vocabatur.
Vitam autem ipſi
Sobrietas ſanam, integritas vivo longam,
Pietas mortuo æternam dedit.
Abi Viator
Et nunc per Orbem ſimilem quære Cancellarium.

(*) Le Card. de *Richelieu*.
(†) Le Sr. *Oſſolinski*.
(‡) *Oxenſtierna* commandoit auſſi à l'armée.

Dans

(1) On peut voir ce qu'ont dit d'autres Etrangers de ce grand Homme dans les Mém. de *Chanut* T. III. pag. 472. *Lomenii* Comitis *Brienna* Itiner. p. 28. *Wicquef.* Ambaſſ. L. II. S. II. p. 20. &c. *Parival.* Hiſt. de Fer. T. II. p. 250. *Meiern* préface des actes Exécut. Norimb. T. II. p. 34. *Manes Grotii* pag. 344. &c. *Allgem. Chronik* Tom. XI. p. 648. &c. *Buſleri* hiſt. Belli Sueco-Dan. p. 391. &c.

(2) Dans ſes *Münz-Bel.* T. III. p. 137. & 423. item *Meiern* Acta Pac. *Weſtphal.* T. III. préface pag. 6. &c.

(3) V. Sa Biblioth. Sueogoth. T. II. p. 35 & 36. it. *Köhler* l. c. p. 145.

(4) V. *Stiernman* l. c. p. 31. 32 & 34. item Epiſcop. & Cleri Suec. Cenſ. de inſt. Io. *Dorei* pag. 2. not.

L'an 1655

re de ſon voïage d'*Italie* & de ſon ſéjour à *Rome* s'ajuſtât. Le Pape *Innocent X.* étoit mort alors & le Cardinal *Chigi* avoit été élu à ſa place le 7 Avril 1655. ſous le nom d'*Alexandre VII.* Aïant apris la réſolution de *Chriſtine*, il témoigna par ſes paroles la grande joïe qu'il en avoit (*a*). Nous donnerons la lettre même de ce Pape dans l'Appendice.

(*a*) Gal. Gualdo *l. c. p.* 5961.

Dans l'Epitaphe que lui dreſſa Mr. *Lagerfelt*, Vice-Préſident au Collége des mines (1). il eſt appellé: *Dei Organum, Amor Regum, Anima & Oraculum Patriæ, Deliciæ Suecorum, terror Hoſtium.....*

Grand honneur que lui font les lettres que lui écrivit un célèbre Patriarche de Conſtantinople. V. l'Appendice N. LXI. V. l'Append. N. LXII. & LXIII.

On ſeroit en état de produire nombre de Monumens intéreſſans au ſujèt de ce Grand-Chancelier. Mais on choiſira ſeulement deux lettres que lui écrivit *Cyrille Lucar*, célèbre Patriarche de *Conſtantinople*. Celles-là auſſi bien qu'une troiſième du même Patriarche au Roi *Guſtave-Adolphe*, méritent d'autant plus d'être connuës, qu'elles renferment des faits mémorables qui ſerviront de réfutation des reproches frivoles que des Ecrivains Catholiques ont faits aux Proteſtans, touchant ce Patriarche (2), & convaincront même les incrédules que ce vénérable Homme étoit véritablement rempli & pénétré de ſentimens de la vraie Religion Chrêtienne, dont il fut la victime. Ces lettres de *Cyrille* auront place dans l'appendice (3). Nous ajouterons ici quelques autres particularités au ſujèt des affaires d'*Orient* en ce tems-là, tirées des *Palmſköldiana*.

Il y a une lettre de *Roſtock* du XII. Déc. 1631. apparemment à *Mr. Salvius* accompagnée d'une autre, écrite au Roi *Guſtave-Adolphe* par un Grèc nommé *Romanus Nicephori* auparavant Paſteur à *Corinthe* & envoïé par le Patriarche de *Conſtantinople* & le Clergé Grèc pour aviſer aux moïens de ſe ſouſtraire au joug des *Turcs*. Après de vaines eſpérances que la *France* & d'autres Puiſſances lui avoient données, il s'adreſſa au Roi de *Suède*, & c'eſt à cette occaſion que *Salvius* en envoïant ces lettres au Sécrétaire *Grubbe* lui écrit le $\frac{12}{22}$ Janvier 1632. „ Dieu ſoit loué qui fait proſpérer Sa Majeſté au point que la Grece même commence à l'adorer". Le Sr. *Cornelle Hagen* écrivit en ce tems au *Chancelier* Oxenſtierna d. 22. Sept. 1633. „ *Officii mei eſſe putavi Veſtram* „ *Excellm. certiorem reddere de optimo hujus excelſæ Portæ erga Regnum* Sueciæ *&* *Con-* „ *foederatos Germaniæ Principes ac Status adfectu.....* *Potentiſſimus Orientis Imperator* „ *per illuſtrem* Sueciæ *Legatum Dn.* Strasburgium, *per ſpectabilem* Osmanem *Chiaugium*, „ *publicis expenſis, fruſtra frementibus adverſariis, uſque ad fines dominii* Veneti *conduci* „ *curavit, quo honore maximis Cæſarum Legatis major exhiberi non ſolet.*"

Mr. Megius *ou* Miege *Auteur du Recueil cité ci-deſſus dit dans la préface*: „ *Ad* Pauli „ Strasburgi *iter Byzantinum multa ex Schedis ejus addi potuiſſent, non licuit tamen Nobis* „ *prolixioribus eſſe. Unum hic addere & notare liceat. Refert in illis, Patriarcham* „ *Hieroſolymitanum, eundem qui Magnum* Moſcoviæ *Ducem coronatum & Patriarcham* „ *illius Imperii creavit, Virum pium, eruditum & ſenio, ſtatura atque autoritate gravem* „ *ipſum inviſiſſe, & cum* Succorum *atque eorum rerum, quæ pro Religione vera præſtitiſ-* „ *ſent, mentionem feciſſet, prolixe diſſeruiſſe, quod Dei Eccleſiæ a ſeptentrionalibus papa-* „ *lis liberatio promiſſa ſit, in quem finem primum caput* Jeremiæ *allegavit, ubi Deus inquit* „ *ab aquilone Regnorum Cognationes convocabo, & venient & ponent quisque ſolium ſuum* „ *in porta* Jeruſalem *& ſuper muros ejus & ſuper omnes urbes* Judeæ." *Dans la même Collection de* Miege *ſe trouve* (4). „ Pauli Strasburgi *Sueciæ Regis quondam Conſiliarii* „ *Secretioris Aulici & ad* Amurathem IVtum. *Legati* Relatio *de Byzantino itinere ac ne-* „ *gotiis in aula Ottomannica peractis, nec non de ſtatu a facie Orientalis imperii, qualis* „ *erat circa annum* MDCXXXIII. *Cette rélation, qui eſt fort curieuſe ſe finit ainſi: Mul-*

„ *tus*

(1) V. *Stiernmanni* Biblioth. Sueo-Goth. p. 727.

(2) V. l'abregé de ces reproches dans *Comneni* Gymnas. Patavin. T. II. p. 317. &c. Voïez au contraire les Collectanea que *Thom. Smith.* a publiés de ce Patriarche.

(3) Deux de ces lettres ſont imprimées dans les Monumenta Pietatis & literar. par *Miege*, Part. II. p. 238-244 & la troiſiéme a été tirée ſéparément de la Bibliotheque d'*Oxenſtierna*, copiée par l'Evêque *Norrman.*

(4) Mon. Piet. & lit. P. II. p. 185. cfr. Thom. *Europ.* ad ann. 1634. p. 300.

Il ſe félicita de ſon Pontificat, qui ameneroit au ſein de l'Egliſe Romaine une Reine par des motifs ſi dignes d'admiration & ſans exemple : mais on jugea à propos, que Sa Majeſté, avant que d'entrer en *Italie*, au moins avant que de mettre le pié dans l'Etat Eccléſiaſtique, fit profeſſion publique de la foi Catholique, afin qu'elle y put être reçuë avec toutes les démonſtrations d'honneur que le Pape lui deſtinoit (*), pour faire accroire au monde, que cette converſion étoit ſon ouvrage. L'an 1655. v. l'Append N LX.

On convint de tout cela ſans difficulté (a) & la Reine aïant tout fait préparer pour ſon voïage & réglé ſes affaires domeſtiques en *Suède* (†), fait préſent à l'Archiduc *Léopold* d'un Cheval *Suédois* ſuperbement harnaché du prix de trente mille écus : au Comte de *Fuenſaldagne* d'un autre Cheval auſſi très bien équipé, valant dix mille écus, & aux autres Officiers à proportion, Préſens qu'elle fait à ſon depart de *Bruxelles* & circonſtances les plus conſidérables de ſon voïage.

(a) Gal. Gualdo *l. c. p.* 62. *&c.* Merc. Holl. *l. c. p.* 97. *&c.* Thuld. *Hiſt.* Eur. *L. IV. p.* 79. Aitzema *l. c. p.* 1217. Sprengeri Roma *N. p.* 170. Burm. *Syll. Ep. T. III. p.* 683.

„ *tus illo die* (*nempe* 24 *Junii cum* Sultano *valediceret* Strasburgius) *ſermo* Conſtantino-
„ poli *fuit de extraordinario apparatu & oſtentatione Aulæ Ottomannicæ, deque inſolito*
„ *honoris & benevolentiæ declarandæ modo ac genere, Sacræ Reg. Majeſtatis malevolis ac*
„ *inimicis palam frendentibus, cæterorum Regum legatis æmulatione ac invidia accenſis,*
„ *omnibus inuſitatæ rei cauſas ſcrutantibus.*

(*) „ Voici ce qu'en dit le Cardinal de *Retz* qui étoit alors à la *Rome* (1) Rien ne fit „ plus paroitre à mon ſens le peu de ſolidité du Pape *Alexandre*, que le faux honneur „ qu'il ſe vouloit donner de la converſion de la Reine *Chriſtine* de *Suède*. Il y avoit „ plus de dix huit mois (*il n'y avoit que neuf mois paſſés*) qu'elle avoit abjuré ſon héréſie, „ quand elle prit la penſée de venir à *Rome*. Auſſitôt que le Pape *Alexandre* l'eut apris, „ il en donna part au ſacré Collège en plein Conſiſtoire par un diſcours très-étudié. Il „ n'oublia rien pour nous faire entendre, qu'il avoit été l'unique inſtrument, dont „ Dieu s'étoit ſervi pour cette converſion. Il n'y eut perſonne qui ne fut très-bien in- „ formé du contraire : & jugez, s'il vous plait, de l'effet qu'une vanité auſſi mal en- „ tenduë y pût produire. Il ne vous ſera pas difficile de concevoir, ajoute le Car- „ dinal de *Retz*, que cette manière de ſa ſainteté ne me devoit pas donner une „ grande idée de ce que je pouvois eſpérer de ſa protection, & je reconnus de plus „ en peu de jours, que ſa foibleſſe pour de grandes choſes augmentoit à meſure de ſon „ attachement aux petites." .... Mr. *de Foly* remarque que *Chriſtine* en jugea de même. La Reine *Chriſtine*, dit il (2) (*quæ in corpore fœmineo animum virilem gerebat*) ſe moqua de la pompe & de la vanité d'*Alexandre VII.* qui ſe croïoit le principal Auteur de ſa converſion. Nous remarquerons en paſſant ce que le Card. de *Retz* & le Sr. *Foly* diſent au ſujèt des Conclaves en général & de celui de l'élection du Pape *Alexandre VII.* en particulier : „ que ceux qui n'ont pas vû le Conclave ne ſe peuvent figurer les illuſions „ des hommes en ce qui regarde la Papauté : & on a raiſon de l'appeller *Rabbia Papale*, dit ce Cardinal qui aſſiſta lui-même à l'élection de ce Pape. Vanité & petiteſſe d'eſprit du Pape *Alexandre VII.*

(†) Elle écrivit pour cela le 4. Janvier 1655. à Mr. le Baron *Herman Flemming*, Gouverneur Général de ſes Domaines en *Suède* (3), en lui enjoignant de tenir une ſomme raiſonnable prête à ſa diſpoſition : faiſant entendre, qu'elle vouloit ſe rendre vers le mois de Mai de *Bruxelles* aux eaux de *Spa*, pour leſquelles elle étoit venuë trop tard l'année précédente, & lui diſant qu'elle s'attendoit à l'y trouver & qu'au reſte elle tireroit compte de toute ſon argenterie, pour en faire battre des monnois. D'où l'on pourroit conclure, qu'elle s'étoit auſſi reſervé ce droit de ſouveraineté.

(1) V. ſes Mémoires T. III. p. 407 & 418. & T. IV. p. 31. item Mém. de *Foly* T. II. pag. 120-141. conf. l'Hiſt. des Papes T. V. p. 343.

(2) Mém. T. II. pag. 163.

(3) J'en ai l'original que j'ai reçu de Mr. le Dr. *Kalſenius* Evêque de *Weſtarás*.

L'an 1655. tion, de divers bijouteries de plus de dix mille piſtoles d'*Eſpagne*. Après cela, elle remercia l'Archiduc & les Miniſtres du Roi Catholique des honneurs qu'ils lui avoient faits & à ſa ſuite, durant ſon ſéjour dans ce païs-là. Il ſeroit ſuperflu de nous arrêter à chaque endroit par où elle paſſa. Nous ne marquerons que les circonſtances les plus notables de ſon voïage (*a*). Elle partit le 22 Septembre 1655. de *Bruxelles*. Entre les perſonnes qui compoſoient ſa Cour étoit *Pimentel*, comme Ambaſſadeur extraordinaire d'*Eſpagne*; le Comte de *Cueva* avec ſon Epouſe, & deux Dames d'honneur de la Reine, les Comtes *Buquoi*, *Traſſirio* & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, le P. *Guemes* Dominicain & deux Jéſuites, dont l'un étoit le P. *Mannerſchiedt*. De *Suédois*, il y avoit *Silfwercrona*, *Lilliecrona*, *Appelgren* & *Appelman*. Enfin le nombre en tout faiſoit deux cent perſonnes, y compris vingt-cinq ou trente gardes du corps: tous nourris au dépens de la Reine, à l'exception de l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* qui fit le voïage ſéparément & à ſes propres dépens.

L'Archiduc *Léopold*, avec un grand cortège de Dames & de Seigneurs, conduiſit la Reine juſqu'à deux lieuës de *Bruxelles*. En paſſant par *Cologne*, elle ne vit pas le Roi d'*Angleterre*, à ce que dit *Aitzema*, pour ne pas donner de la jalouſie à *Cromwel*. *Gal*: *Gualdo* & d'autres Auteurs diſent néanmoins, que tant le Roi d'*Angleterre* que le Duc de *Gloceſter* lui firent viſite à *Franckfort* le 5. d'Octobre, outre les Princes *Palatins*, l'Electeur de *Maïence* & quantité d'autres perſonnes de grande diſtinction (*).

Etant

(*a*) *Le Détail s'en trouve dans* Gualdo *p.* Holl. *Sept.* 1655. *l. c. item* Aitzema, Thuld. 62. *&c. item* Theatr. Eur. *ad h. an.* Merc. & Burman. *l. c.*

(*) Le Savant Mr. de *Boinebourg* eut occaſion de s'entretenir alors avec *Chriſtine*. Il en écrivit à ſon ami Mr. *Pruſchenck* & lui dit: (1) „ *Vis, qui Catholicam fidem amplexi* „ *ſunt, mox, ut ajunt, accedet, non ſui modo, ſed & noſtri ſexus Regina* Chriſtina Sueda. „ *Etſi enim ego ex nupera cum monſtro illo hominum colloquutione, ſatis longa in id non po-* „ *tuerim indicia nimis evidentia colligere, ſpero tamen magis, quam illius prudentiæ diffi-* „ *dam, quæ diu vanitatem ſectarum ſuarum aſpernata tandem veritati cedet. Ceterum ego* „ *mihi nondum vim iſtam inferre poſſum, ut credam de* Chriſtina, *quam mox Chriſtianam* „ *futuram quidem præſidentes Catholici autumant, quod pronis quidem auribus hauriunt &* „ *ultro augent nullo pœne certitudinis pignore alio, quam quod novitatis avidi talia bono ad-* „ *fectu deſiderant. Notum eſt quantum laboris* Henricus IV. *Galliæ Rex antehac exhauſerit,* „ *ut Curiæ Romanæ perſuaderet, converti ſe ſerio velle. Nunc Hiſpanis vacillantibus pan-* „ *ditur Reginæ aditus ad Pontificis gratiam, licet hactenus vix levia apparuerint ſigna mu-* „ *tati in melius animi. Currus ex beloſericis cærulei coloris cum lemniſcis & clavis argen-* „ *teis, & bijuges equi generoſiſſimi, tum lectica cum mulis, aliaque ſellæ geſtatilis orna-* „ *menta pro Regina* Romæ *apparantur. Quam primùm ad urbem approquinquaverit,* Car- „ *dinalis meus* Haſſius e Farneſiorum *ædibus degredietur, ut ipſa, quam vix duo regna ca-* „ *pient, totam aulam ſola impleat.....* " Nous remarquerons ici, en paſſant, que ce même Mr. *Boinebourg* avoit été autrefois Envoïé de *Heſſe* à la Cour de *Chriſtine*, & lorſqu'il écrivit à *Pruſchenk* il étoit Conſeiller privé de l'Electeur de *Maïence*. Il s'étoit fait peu auparavant Catholique-Romain. Mais devenant trop puiſſant, il fut mis en priſon & en ſortit cinq mois après. En guiſe de réparation l'Electeur lui fit épouſer ſa Nièce (2).

Ce que Mr. de *Boinebourg* penſoit de *Chriſtine* & de ſa converſion.

(1) Cette lettre eſt du 22. Oct. 1655. V. *Struvii* Acta litter. faſc. ult. p. 56.

(2) V. *Moreri* Dict. art. *Boinebourg* & *Pufend.* hiſt. *Brand.* L. X. §. 79.

Etant arrivée à *Augsbourg*, & allant voir la Maiſon de ville, on lui montra une table à laquelle ſon Père *Guſtave-Adolphe* avoit diné après s'être rendu maître de la *Bavière*. Un Ecrivain dit (*a*), qu'à cette occaſion elle ne pût retenir ſes larmes. Le Comte *Raimond Montecuculi* fut envoïé de nouveau par l'Empereur vers elle pour l'accompagner juſqu'à *Rome*, & c'eſt d'*Augsbourg* qu'elle écrivit à l'Archiduc d'*Inſpruck* pour le prier d'avoir pour agréable qu'elle paſſât par ſon Etat pour continuer ſon voïage vers *Rome*. Voici la lettre: L'an. 1655.

MOnſieur Mon Couſin. Approchant de l'Etat de V. A. j'ai crû devoir l'avertir de mon arrivée, & la prier d'avoir agréable, que j'y paſſe pour achever mon voïage vers Rome. *Je vous envoïe ce Gentilhomme porteur de la préſente, pour dire plus particulièrement mes ſentimens à V. A. & vous prie de lui ajouter foi, ſur ce qu'il vous dira, que je ſuis plus que perſonne*

Monſieur Mon Couſin

Auguſte ce 20 Oct: 1655.

Votre très-affectionée Couſine & Amie

CHRISTINE.

La réponſe de l'Archiduc lui fut apportée à *Landsbergen* (*b*). Le 26. du même mois elle monta les *Alpes*; & à *Zirla*, petite ville ſur l'*Inn* à deux lieuës d'*Inſpruck*, les deux frères Archiducs & l'Archiducheſſe *Anne*, ſœur du Grand Duc de *Toſcane*, lui vinrent à la rencontre. Leur ſuite étoit très-nombreuſe & magnifiquement parée, & ils conduiſirent *Chriſtine* en grande pompe à *Inſpruck*.

Le Pape ſachant que la Reine y feroit profeſſion publique de la Religion Catholique-Romaine, y avoit envoïé le célèbre Hambourgeois *Lucas Holſtenius*, Chanoine de l'Egliſe de St. *Pierre* à *Rome*, prémier Notaire Apoſtolique & Gardien de la Bibliothèque du *Vatican*, qui lui-même s'étoit fait Catholique. C'étoit à lui que le Pape avoit donné pleinpouvoir de recevoir la confeſſion de *Chriſtine* & de faire les cérémonies uſitées en pareilles occaſions. Elles ſe firent le 3. Novembre dans l'Egliſe Cathedrale (*c*). L'eſſentiel en fut (*), qu'à 10. heures du matin elle fut conduite par l'Archiduc

Elle fait profeſſion publique de Catholiciſme à *Inſpruck*.

(*a*) *V.* Sprengeri Roma *Nova pag.* 80. Eur. *T. VII. p.* 747. *&c.*
(*b*) Gal. Gualdo *l. c. p.* 81. *&c.* Lunig *Theatr. Ceremon Tom. II. p.* 312-321. Theatr. *l. c. &c.*
(*c*) Gualdo *l. c. p.* 102. *&c.* Holl. Merc.

(*) Une Rélation *Suédoiſe* en Mſc. ſur la profeſſion de foi de *Chriſtine* à *Inſpruk* renferme beaucoup de particularités (1). Celle d'un Gentilhomme en forme de lettre du 10. Décembre 1655, de *Copenhague* dont nous avons donné le commencement, eſt auſſi cu-

(1) Communiquée de la Bibliothèque du Comte de *Horn*.

L'an 1655.

chiduc & l'Archevêque ſon frère à l'Egliſe de St. *François*, ſuivie de l'Archiducheſſe & d'un grand nombre de perſonnes des deux Cours.

Tous prirent place, chacun ſelon ſon rang. Le Chanoine *Holſtenius* fit lire les pleinpouvoirs du Pape, après quoi la Reine ſans nulle émotion, du moins qui parût, fit ſa profeſſion publique de la Religion Romaine (*). Après quoi, un Jéſuite nommé *Staudacher*, Chapelain de l'Archiduc, fit un ſermon en Allemand ſur l'onzième verſet du quarante cinquième Pſeaume: *Ecoute, fille, & conſidére, incline ton oreille, & oublie ton peuple & la maiſon de ton Père* &c. Le *Te Deum* étant chanté & accompagné de muſique & de coups de Canons, la Reine fut reconduite dans le même ordre au

curieuſe (1). Mais comme l'une & l'autre s'accordent aſſez quant à l'eſſentiel, on ne rapportera de celle-ci, que ce qui ſe trouve à la fin. Il dit: „ Je me ſuis étendu en ces „ particularités plus que je ne penſois, tant pour la grandeur de la choſe en ſoi, que „ pour ce qu'elle ſemble avoir produit, qui eſt, que les Prédicans d'ici en ont pris „ telle épouvante, qu'un ſi bon éxemple faſſe un grand effèt en tout le *Nord*; qu'ils „ nous font ici nouvelle perſécution d'un Edit, à l'imitation de celui de *Suède* & plus „ rigoureux pour les étrangers que celui d'*Angleterre* ou de *Hollande*, dont le commerce ne recevra pas moins de dommage que nous autres. Et encore qu'il y en ait parmi „ eux-mêmes, qui croïent qu'il leur en arrivera avec leurs Paroiſſiens comme avec leurs „ femmes, qui ont plus de paſſion pour ce qui leur eſt le plus défendu, ils ne laiſſeront „ pas de l'éxécuter, proteſtants, que perſonne en *Dannemarck* ne doit croire ſi non ce „ que Mr. le Chancelier permettra. Je penſe auſſi, que vous n'aurez pas ſi éxacte connoiſſance de cette affaire, & que pour le plaiſir de la communiquer à vos amis, vous „ prendrez la peine de la lire, ſur quoi je vous veux ſatisfaire avec ce Sonnèt:

„ Après avoir vangé les Manes de mon Père;
„ Après que mes Soldats, par tant de beaux exploits,
„ Ont publié mon nom, juſqu'à l'autre hemiſphère
„ Et que l'aigle d'*Autriche* a ploïé ſous mes loix,

„ J'ai eu pour mes Etats tout le ſoin néceſſaire,
„ Je leur donne en ma place un des plus grands des Rois,
„ Que l'*Europe* ait nourris. Mais, pour me ſatisfaire,
„ D'un repos aſſuré ma vertu fait le choix.

„ Des plus fameux Céſars les palmes étouffées
„ Et les lauriers flétris ſechent ſous mes trophées.
„ J'ai triomphé comme eux de tous mes ennemis:

„ Mais en ce point leur nom doit céder à ma gloire:
„ C'eſt que jamais leurs ſens ne leur furent ſoumis,
„ Et moi, deſſus les miens j'emporte la victoire (2).

(*) Sur la fin de cette profeſſion de foi, il y a auſſi ces paroles (3). „ Hanc veram „ Catholicam fidem... à meis ſubditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo „ ſpectabit, teneri, doceri, & prædicari, quantum in me erit curaturam, Ego *Chriſti*„ *na* ſpondeo, voveo ac juro.... *Heinſius* écrivit là-deſſus à *Gronovius*: Heroina noſtra, „ quam ſuaviter nugata ſit *Oenoponti*, jam intellexiſti (4).

(1) Communiqué par feu le Conſeiller *Gram* voïez ci-deſſus p. 418. & 81.

(2) On pardonnera à cet Auteur ſon zèle à cauſe de la beauté de ſon Sonnèt.

(3) *Gal. Gualdo* l. c. pag. 102. &c.

(4) *Burman* Syll. Ep. T. III. p. 348.

au Palais de l'Archiduc. Tout cela fut ſuivi de grandes fêtes, illuminations & feſtins, que l'on prétend avoir coûté juſqu'à quinze tonnes d'or, y compris les dépenſes de toutes les cérémonies (*a*). On ajoute, que la Reine *Chriſtine* environnée de toutes ces magnificences, s'écria: *o che bella!* (*b*) *Gualdo* rapporte les excuſes que fit le Baron *Ghirardi*, prémier Conſeiller de l'Archiduc, à *Lucas Holſtenius* de n'avoir pas ſû auparavant l'affaire de la profeſſion de Religion de la Reine, diſant, que les ſujèts des Comédies & de l'Opera qu'on avoit préparés, n'auroient pas été profanes mais ſacrés & plus convenables à la circonſtance (*).

L'an 1655.

Le ſéjour de *Chriſtine* à *Inſpruck* fut de huit jours. Avant que d'en partir elle écrivit à *Charles-Guſtave*, Roi de *Suède*, une lettre, où elle lui fit part de ſon changement de Religion laquelle nous donnons ici:

Elle écrit de-là au Roi de *Suède*, au Pape, à la Ducheſſe d'*Havre* & à la Comteſſe de *Brienne*.

MOnſieur Mon Frère. Je ſuis heureuſement arrivée ici, où j'ai trouvé la permiſſion & l'ordre de ſa Sainteté de me déclarer ce que je ſuis il y a longtems, & je me ſuis eſtimée heureuſe de lui obéir, & j'ai préferé cette gloire à celle de régner ſur ces puiſſans Etats, que vous poſſedez. Vous devez aimer cette action, quandméme vous croiriez que j'ai mal choiſi, puiſqu'elle vous eſt ſi avantageuſe, qu'elle n'a point changé l'amour, que je dois à la Suède, *ni les ſentimens d'amitié, que j'ai eu pour vous, à qui je ſerai toûjours*

d'Inſpruck le 4 Novembre 1655.

CHRISTINE.

Le jour d'après, elle écrivit une lettre au Pape *Alexandre VII.* pleine d'expreſſions de la plus parfaite obéiſſance, & que voici.

Beatiſſimo Padre.

ESſendo jo finalmente arrivata al tanto dà me deſiderato ſegno di vedermi riceuuta nel grembo

Très-Saint Père.

Etant enfin arrivée au but que j'ai tant deſiré, de me voir reçuë au ſein de Notre ſainte Mère, l'Egliſe Catholique-Romaine, je n'ai pas voulu man-

(*a*) Holl. Merc. *l. c. p.* 105.

(*b*) *L. c. p.* 90. 105. *&c.*

(*) Mr. *Chevreau* dit à cette occaſion (1) „ On régala *Chriſtine* d'une Comédie l'après-„ midi du jour qu'elle avoit abjuré la Religion Lutherienne à *Inſpruck*. Elle dit alors „ à des perſonnes du prémier ordre. „ *Meſſieurs, il eſt bien juſte que vous me donniez* „ *la Comédie, après vous avoir donné la farce:*" Mr. *Leibnitz* en porte ce jugement: „ (2) „ que ſi cette hiſtoire eſt véritable, la Reine *Chriſtine* n'a point gardé le „ *decorum.*"

(1) *Bernard* Nouvell. litér. Juin 1700 p. 673. Pyrrhon. hiſt. p. 42. not. *Bibl. German.* T. X. p. 21. en 1725. *Bierling*

(2) V. *Felibien* l. c. §. 146. p. 211.

L'an 1655.

bo della noſtra Santa Madre la Chieſa Catholica Romana, non hò voluto mancare di darne parte à Voſtra Santità, ringraziandola umilmente dell'honore, che mi hà fatto de' ſuoi benigniſſimi commandamenti, li quali ſono oſſeruati da me col riſpetto douuto alla Santità voſtra.

Hò manifeſtato al mondo, che per obedire a Voſtra Santità hò laſciato con ſomma allegrezza quel Regno doue il riuerirla è poſto frà i peccati irremiſſibili, & hò meſſo da parte ogni riſpetto humano, per far conoſcere, ch' io ſtimo aſſai più la gloria d'obedire a Voſtra Santità, che quella del più degno trono. Supplico Voſtra Santità di riceuermi coſi ſpogliata, come ſono, d'ogni grandezza con la paterna & uſata benignità, che s'è degnata di moſtrarmi ſin hora. Jo che non hò altro da ſacrificare à i ſanti piedi di Voſtra Santità, che la mia perſona inſieme col ſangue, e con la vita, l'offeriſco tutta à Voſtra Santità con quella cieca ubedienza, che s' è douuta, ſupplicandola a voler diſporre di me conforme giudicherà più conuenirſi al publico bene della noſtra ſanta Chieſa, alla quale, & alla Santità Voſtra, come à ſuo unico, e vero capo, hò dedicato tutto queſto che mi reſta di vita con ardentiſſimo deſiderio d'impiegarla e ſpenderla tutta alla maggior gloria di Dio. Da queſto augurio a Voſtra Santità quei

manquer d'en faire part à Votre Sainteté, en la remerciant très-humblement de m'avoir honnorée de ſes favorables commandemens, que j'ai obſervés avec tout le reſpect dû à Votre Sainteté.

J'ai fait voir à tout le monde, que pour obéir à V. S. j'avois abandonné avec la plus grande joïe ce Roïaume, où la vénération pour V. S. eſt comptée parmi les péchés irrémiſſibles, & j'ai mis à part tout reſpect humain, pour faire connoitre, que je préfére de beaucoup la gloire d'obéir à V. S. à celle du plus beau Trône. Je ſupplie V. S. de me recevoir, dépouillée, comme je ſuis de toute grandeur, avec la même affection paternelle, qu'elle a daigné me montrer juſqu'ici. N'aïant rien de plus à ſacrifier aux ſaints piés de V. S que ma perſonne avec mon ſang & ma vie, je la lui offre toute entière, avec cette aveugle obéiſſance qui lui eſt dûë, & je la ſupplie en même tems de vouloir diſpoſer de moi, comme elle jugera le plus convenable au bien public de notre ſainte Egliſe, à laquelle, auſſi bien qu'à V. S., comme à ſon unique & véritable Chèf, j'ai dévoué tout ce qui me reſte de vie, deſirant ardemment, qu'il ſoit tout emploïé & voué à la plus grande gloire de Dieu.

Au reſte je ſouhaite à V. S. une longue ſuite d'années & les plus heureuſes, qui ſont ſi néceſſaires au bien & au repos commun de la Chrêtienneté, priant Notre Seigneur, de conſerver en la perſonne de V. S. ces grands talens qu'il lui a donnés, &

que

quei lunghi, e felicissimi anni, che sono tanto necessarii al bene, e riposo commune della Christianità, pregando Nostro Signore di conservare nella Santità Vostrà quei gran'doni, che le hà dati, e di far me così fortunata, ch' io possa arrivare al desiderato giorno, nel quale mi sia permesso d'inchinar mi a i Santissimi piedi di Vostrà Santità, li quali humilmente le bacio, pregandola di partici-par mi la sua santa, e paterna benedittione &c. Inspruchli 5. Nov. 1655.

di Vostra Santità
Obedientissima Figlia
CHRISTINA

que je puisse être si heureuse, que d'atteindre au jour après lequel je soupire, où il me sera permis de me mettre aux très-saints piés de V. S., lesquels je baise humblement, La suppliant de m'accorder sa sainte & paternelle bénédiction, *&c. Inspruck le 5. Nov.* 1655. L'an 1655.

de Votre Sainteté

La plus obéissante Fille

CHRISTINE.

Voici encore deux autres de ses lettres sur le même sujèt à la Duchesse d'*Havré* & à la Comtesse de *Brienne* du 7. Novembre 1655.

MAdame ma Cousine. Comme je sai que ma satisfaction contribue beaucoup à la Votre, j'ai voulu vous donner avis que j'ai fait Profession publique de la Religion Romaine. J'ai crû que je n'avois rien à mander de plus agréable à une de mes meilleures Amies que ma conversion, & que je ne pouvois vous obliger davantage qu'en vous faisant savoir, que j'ai solemnellement renoncé à mes erreurs pour embrasser la vérité. Comme je suis persuadée que vous prendrez part à mon bonheur: vous devez croire que je me réjouirai de vos prospérités, & que je suis.

Madame ma Cousine

d'Inspruck le 7. Nov. 1655.

Votre très-affectionnée Cousine & amie.

MAdame, Je sai que la part que vous avez toûjours prise à ce qui me touche, vous a fait souhaiter il y a longtems de me voir dans le chemin du salut. Vous ne pouviez pas faire un souhait qui me fut plus avantageux, ni qui me pût mieux témoigner la grandeur de votre amitié. Comme j'ai fait profession publique en cette ville

L'an. 1655. *de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, je n'ai pas voulu différer à vous le faire ſavoir, étant fort perſuadée, que vous en aurez une double joïe, & comme mon amie, & comme bonne Catholique. Je vous ſerai fort obligée de la ſatisfaction que vous témoignerez de mon bonheur, & ſerai ravie lorſque je vous pourrai donner des marques de ma reconnoiſſance, & que je ſuis &c.*

Elle eſt régalée magnifiquement à *Trente* & dans le *Mantoüan.*

Elle partit à quatre heures après-midi d'*Inſpruck* conduite par l'Archiduc & ſa Cour, & défraïée juſqu'aux limites de ſes Etats. Sur l'invitation réitérée que le Prince & Evêque de *Trente* lui fit faire, elle ſe rendit à ſa Réſidence, où elle fut ſomtueuſement régalée. Enſuite ſur ſa route la Reine lui écrivit la lettre de remerciemens ci-jointe.

MOn Couſin, Je me ſens ſi obligée de vos civilités, & du bon accueil, que vous m'avez fait, que je n'ai pas voulu laiſſer retourner les gens de Monſieur l'Archiduc ſans vous en faire encore mes remerciemens, & ſans vous aſſurer, que je ſouhaiterois fort de trouver le moïen de pouvoir vous témoigner ma reconnoiſſance, & vous donner des marques de la ſincérité, avec laquelle je ſuis

Mon Couſin

à Hal 17 Novembre 1655.

Votre affectionnée Couſine & Amie

CHRISTINE

Chriſtine avoit intention de paſſer par le territoire de *Veniſe* (*a*): mais la République aïant fait quelque difficulté d'accorder paſſage libre à toute ſa ſuite, à cauſe de la peſte ou de quelque maladie contagieuſe dont le païs, d'où elle venoit, étoit ſuſpect; elle ne traverſa qu'un bout de la domination *Vénitienne*, & s'arrêtant à un village appellé *Dolie*, où elle fut complimentée par les Députés du Doge & du Sénat de *Veniſe*, & ſervie de rafraichiſſemens, qui y avoient été aportés; elle prit la réſolution de paſſer par le *Mantoüan*, où le Duc & l'Archiducheſſe furent à ſa rencontre, & la traitérent magnifiquement.

Cérémonies avec leſquelles elle eſt reçuë dans l'Etat Eccléſiaſtique.

Ce fut le 21. Novembre, que *Chriſtine* entra dans l'Etat du Pape (*), où

(*a*) Gualdo *l. c. pag.* 110-117.

(*) Il y a une Inſtruction que le Pape avoit donnée à ſes Cardinaux-Légats pour la réception de *Chriſtine* dans l'Etat Eccléſiaſtique. Ce fut le Sr. G. *Lilliemerens* Gentilhomme *Suédois*, qui étoit de la ſuite de la Reine, qui l'envoïa au Roi *Charles-Guſtave*. Elle eſt en *Suédois* (1).

(1) La copie s'en trouve parmi les Mſts de Mr. le Comte *Dielke* Tom. XIV. p. 204. &c.

où quatre de ſes Nonces lui vinrent au devant. Ils la complimentérent de ſa part & lui firent tenir un Brèf du Pontife, où il lui témoignoit l'envie qu'il avoit de la voir bientôt arrivée à *Rome* (*) (*a*). Il n'y avoit pas long-tems que la Reine étoit montée dans le caroſſe du Pape, lorſque le Cardinal Légat de *Ferrare* la rencontra. Il la conduiſit dans la ville, dans les Egliſes & au Château, où elle fut traitée avec beaucoup de cérémonies & reçuë avec bien des marques d'allegreſſe. Elle en partit le 25. pour *Bologne*, où elle reſta juſqu'au 29, toûjours défraïée & entretenuë par les Cardinaux & d'autres perſonnes des plus diſtinguées du païs. On s'apperçoit ſans doute, que la Reine ne faiſoit que de petites journées, pour ne pas trop hâter ſon entrée dans *Rome* (*b*). Auſſi le Pape, pendant qu'elle étoit encore à *Inſpruck*, avoit-il expédié un courier à *Lucas Holſtenius* pour diſpoſer Sa Majeſté à retarder ſon voïage le plus qu'elle pourroit, afin qu'on eût le tems de tout préparer pour une réception convenable à ſa haute qualité, comme auſſi, d'expédier les quatre Nonces ſur les confins de l'Etat Eccléſiaſtique, avec leur cortége, pour l'accompagner & la conduire à *Rome*, avec tous les honneurs, qui lui étoient dûs. Ainſi elle paſſa par *Immola*, *Faenza*, *Forli*, *Cecenna*, *Rimini*, *Péſaro*, *Fano* & *Ancona*. Elle fit ſon entrée dans quelques-unes de ces villes à cheval & habillée en Amazone: & pour honnorer ſa venuë, on avoit fait dreſſer dans preſque tous ces endroits, de beaux arcs de triomphe avec de belles inſcriptions (*c*). Le Comte *François Maria Sentinelli*, qui avec ſon frère entra après au ſervice de la Reine, lui préſenta à *Péſaro* un livre, qui contenoit des poëſies Italiennes, la plûpart à ſa louange. L'an 1655.

Gualdo ajoute, qu'auſſitôt que *Chriſtine* apperçût la Tour ou la Coupole de l'Egliſe Cathedrale de *Lorette*, elle mis pié à terre, fit pluſieurs génuflexions, & ſe remit dans ſa litière, mais qu'étant plus près de la ville même, elle avoit voulu faire le reſte du chemin à pié (†): Que le lendemain aïant entendu la grande Meſſe & donné d'autres démonſtrations de Dévotion, elle avoit mis aux piés de l'image de la ſainte Vierge une Cou-ron- Sa Dévotion pour *notre Dame de Lorette.*

(*a*) Idem *l. c. pag.* 140.
(*b*) Idem *ib. p.* 88. & Gratiani *Hiſt. Ven. Libr. XIII. p.* 16.
(*c*) Gualdo *l c. p.* 157 175. 178. 181. 189. 191. *item* Theatr. Europ. *ad b. ann. item* Reyſe van de Koninginne *p.* 25.

(*) Ce Brèf du Pape eſt du 24 Octobre 1655: „ *Interea*, y eſt-il dit (1), *ſuave eſt* „ *illius diei ac jucunditatis, cum Te inter fauſtas omnium gratulationes Roma excipiet, ac* „ *Tu ſapientiæ, quam olim non ex Chriſti doctrina, ſed in Philoſopborum ludo didiceras,* „ *apud ſtulta hujus mundi & interdictos & ignobiles, veros fontes reperies...*"

(†) *Parival* prétend que *Chriſtine* continua ſon voïage à pié à *Loreste*: „ choſe étran- „ ge, dit-il (2), & pleine d'étonnement de voir une jeune Reine partir du fond du „ Septentrion pour embraſſer une Religion qui fut jadis tant affligée par les armes du „ Roi ſon Père, une Religion, qui fait un grand miracle en elle, lui donnant la force „ d'abandonner une Couronne, de mépriſer les médiſances & d'aller ſi loin rendre ſes „ vœux à la ſainte Mère de Dieu, après un ſi long pélerinage."

(1) Il eſt imprimé dans *Gualdo* l. c. p 135. (2) Hiſt. du Siècle de Fer. T. II. p. 384.

L'an 1655.

ronne & un Sceptre enrichis de pluſieurs pierres précieuſes d'une grandeur & valeur aſſez conſidérable, & qu'elle n'avoit pourtant pas voulu voir, le jour d'après, l'endroit où on les avoit placés, diſant que des bagatelles comme celles-là ne méritoient pas d'être vûës (*).

Elle partit de *Lorette* le 11. de Décembre & continua ſa route par *Recanati*, *Macerata*, *Tolentino*, *Camerino*, *Foligno*, *Aſſiſi*, *Spoleto*, *Terni*, *Otricoli*, *Galliſe*, *Caprarola*, où le Duc de *Terranoua*, Ambaſſadeur du Roi d'*Eſpagne*, lui vint faire la révérence. Outre les réceptions magnifiques qu'on lui avoit faites dans preſque toutes les villes & tous les endroits mentionnés, il y eut ceci de particulier qu'à *Macerata*, *Camerino* & *Foligno*, une des Dames des plus diſtinguées de chaque endroit lui porta la parole, au nom de toutes les autres, la félicitant ſur ſon heureuſe arrivée & qu'une entr'autres lui fit un diſcours fort éloquent (*a*). Voici une inſcription que les habitans de *Terni* lui dreſſérent.

Elle eſt complimentée par des Dames.

V. l'Append. N. LXIV.

CHRISTINÆ
Suecorum, Gothorum, Vandalorum,
REGINÆ
Zelo Fidei Catholicæ Romam petenti
Univerſum Orbem moderante
Alexandro VII. P. O. M.
Urbem hanc gubernante
Horatio Maria Bonfilio, V. S. R.

Comment Elle entre dans *Rome* & y eſt reçuë *incognito*.

Deux Légats *à Latere* du Pape ſe trouvérent le 19. Décembre à *Olgiata* à

(*a*) *On le lit dans* Gualdo *l. c. p.* 199-201. *Inſcript. ſingular. p.* 73. v. Oldoini *vitæ Pontif. p.* 710. *&* Nemeitz

(*) Le *Mercure Holl.* & Mr. *Wagenſeil.* marquent (1) „ que cette Couronne & ce „ Sceptre étoient enrichis de 368. Diamans & de 160. perles fines, ſur l'une deſquelles „ dit-on, l'image de la Vierge ſe trouvoit figurée naturellement." Mr. *Heidegger* (2) parlant des vœux que *Chriſtine* avoit faits à la ſainte Vierge, dit au ſujèt de la Couronne préſentée par la Reine: „ *Die* 8. *Decembris* 1655. Lauretum *venit & cum Regi-* „ *na illa munera ſua in theſaurum illata B. Virginis ſequenti carmine*

„ Hanc Tibi ſacravit SPRETAM Regina CORONAM
„ In Coelo tribuas ut meliore frui:

Chriſtine ſe moque d'un diſtique ſur le don de Sa Couronne à la Ste Vierge.

„ *Inſcripta vidiſſet; inſulſum Poëtam falſè riſit & à ſe* ſpretam Coronam MARIAE „ *Virgini donatam negavit.* Mr. *Ludolphe* ajoute: „ que c'étoit Mr. *Lucas Holſtenius* „ (3) qui avoit fait ce diſtique ſur la Couronne de *Chriſtine*, & Mr. *Wagenſeil* remar- „ que: qu'au lieu du mot *Spretam* la Reine auroit voulu ſubſtituer celui de *Liſſam Co-* „ *ronam* puiſqu'elle ne pouvoit pas, diſoit-elle, mépriſer la Couronne de *Suède* qu'elle „ avoit portée glorieuſement pluſieurs années de ſuite, & qu'elle n'avoit cédée à ſon „ Couſin, que quand elle l'avoit jugé à propos.

(1) *Merc. Holl.* Sept. 1655. p. 106. *Wagens.* hiſt. Univ. P. II. p. 820. item *Auli Aprenii* Reiſe pag. 459.

(2) Dans ſon hiſt. *Papatus* pag. 429. it. *Jager* Hiſt. Eccl. & Prof. Libr. V. c. XI. p. 104. item *Beckman.* Dignit. illuſtr. Cap. IV. p. 145.

(3) Schaubuhne l. c. pag. 573. not. & *Lochner* Med. Samb. ann. 1738. pag. 343. *Wagens.* l. c. p. 820.

à neuf milles d'*Italie* en deça de *Rome*, pour y recevoir la Reine. Ces Légats accompagnés d'un grand cortége & d'une nombreuſe ſuite de caroſſes, étoient le Cardinal *Giovanne Carlo* Frère du Grand Duc de *Toſcane* & le Cardinal *Landgrave de Heſſe* (*), leſquels après les complimens faits de la part du Pape & du ſacré Collège, invitèrent Sa Majeſté à monter dans le Caroſſe que le Pape lui avoit envoïé. Elle ſe mit au fond & les deux Cardinaux s'aſſirent ſur le devant. C'eſt de cette manière qu'elle vint *incognito* à *Rome* à deux heures de nuit, c'eſt-à-dire, à ſept heures du ſoir, à la clarté d'une quantité infinie de flambeaux (*a*). Elle entra par la *Porta Pertuſa* (†), où elle fut rencontrée par le Commandant de la Garde Suiſſe, à la tête d'un gros détachement de cette Garde, & elle monta au Vatican du côté du jardin de *Belvedere*, d'où on la conduiſit dans un appartement des plus richement ornés. Le concours du peuple étoit très-grand, & la Reine qui le regardoit dit en badinant: que c'étoit apparemment-là la manière d'entrer *incognito* à *Rome*. Après pluſieurs cérémonies de part & d'autre, elle fut conduite entre les deux Cardinaux à l'Audience du Pape: dont, après trois inclinations elle baiſa la mule & les mains. Il la releva fort poliment & elle s'aſſit ſur un ſiége Roïal de velours cramoiſi, orné d'or & à bras. L'entretien fut court, parce que le Pape ſuppoſa que la Reine étoit fatiguée du voïage, & elle retourna peu après dans ſon appartement. Le lendemain elle fut voir la Bibliothèque du Vatican que *Lucas Holſtenius* lui montra, & dont elle fut fort ſatisfaite. Le jour ſuivant elle fut encore auprès du Pape, qui lui rendit ſa viſite au grand contentement de la Reine (‡). Les deux jours ſuivans ſe paſſérent en concerts de muſique & autres paſſe-

L'an 1655.

(*a*) Gualdo *l. c. p.* 194. *&c.* & 226. Bulifon *l. c.* 250. & Lunig *Theatr. Cerem. T. II. p.* 317. *&c.*

(*) Le caractère de ces deux Princes-Cardinaux ſe trouve dans la Relation de Mr. *Angelo Corraro*, Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome* (1).

(†) L'auteur du *Mercure Holl.* dit (2), qu'on avoit fait exprès une ouverture à la muraille pour l'entrée de la Reine & qu'on appelloit cette porte la *Porta Buona* ou heureuſe.

(‡) *Lunig* rapporte tout au long (3) le Cérémonial qui s'obſerva de part & d'autre à cette viſite du Pape, & remarque que la *Congregatione de Riti* avoit tenu là-deſſus des conférences pendant quelques ſemaines de ſuite, avant que de pouvoir s'accorder. Ce cérémonial fut dreſſé en *Italien* ſous le titre de „ RELATIONI *delle pompe, accoglienze, ceremonie & grandezze, con le quali ſe dove ricivere ſei miglia lontano di* Roma, *la Regina di* Suetia *nel di lei arrivo alla Corte del* Papa *a* 15 *Decembri* 1655 (4)". On y préſcrit les dépenſes qui devoient ſe faire en cette occaſion en habits & en équipages, qui ſont exceſſives: de même, comment les Dames de *Rome* devoient être ajuſtées en habits & en bijoux, dont ceux de la Princeſſe *Colonna* devoient valoir quatre à cinq cent mille écus Romains, & ceux de la Princeſſe de *Roſſano* juſqu'à deux millions de couronnes. Tout cela, dit le Cérémonial, ſe feroit pour faire connoitre à *Chriſtine* les richeſ-

Du Cérémoniel de la réception de *Chriſtine* à *Rome*. V. l'Appendice N. LXV.

(1) L. c. pag. 76 & 92.
(2) L. c. pag. 106.
(3) L. c. Tom. I. p. 241.
(4) Communiquée en Mſc. par Mr. de *Blome* Conſeiller de guerre à *Caſſel*.

L'an. 1655. paſſetems agréables, en attendant que tout fut prêt pour l'entrée publique de *Chriſtine*. Elle ſe fit le jeudi d'après avec une magnificence ſans pareille. *Bonnani* & *Galeazo Gualdo* en ont fait le détail, que l'on ne répétera ici, qu'en racourci (*a*).

Entrée publique de *Chriſtine* à *Rome*. La cavalcade devoit commencer dès la vigne ou le jardin du Pape *Iules*, où il y a un ſuperbe palais: mais il tomba une ſi grande pluïe tout l'avant-midi, qu'on délibéroit déja de remettre la cérémonie à un tems plus favorable. Mais il changea tout-à-coup, & la Reine, dit *Gualdo*, entourée de la garde Suiſſe & d'un nombre innombrable de perſonnes de tout rang, parut comme une Impératrice victorieuſe & une Conquérante, marchant en triomphe d'une manière glorieuſe & ſuperbe.

L'entrée ſe fit par la *porta del Popolo* (*) que le célèbre Cavalier *Bernini* avoit achevée d'embellir ſur le deſſein du Grand *Michel Ange*, avec l'inſcription, qui y eſt encore:

FELICI FAUSTOQUE INGRESSUI
CHRISTINÆ SUECORUM REGINÆ A. D. 1655.

C'eſt-à-dire heureuſe & joïeuſe entrée de *Chriſtine*, Reine de *Suède*, l'an 1655 (†). Au ſommèt de cette porte ſe voïoient en grand relief ſix Monticules avec une étoile au-deſſus, entrelaſſés d'épis de blé, qui étoient les armes

(*a*) Bonnani *Numiſm. Pontif. T. II. pag.* 646. *&c.* Gualdo *l. c. p.* 235. 241. & 248. Holl. Merc. *l. c.* Ludolf *l. c. p.* 569. *&c* Er. Franciſci *Luſtige Schaubühne p.* 187. *&c.* Theatr. Eur. *ad h. ann. p.* 751. *&c.*

cheſſes & la grandeur de leurs Maiſons. Il y a encore une autre déſcription de ces cérémonies plus circonſtanciée & intitulée: „ *d'Aviſo à Principi Chriſtiani dell arrivo* „ *fatto nella Corte di* Roma *della Real Maeſtà della Sereniſſima Regina di* Suetia *il giorno* „ *delli* 21. *Decemb.* 1655. (1)". Cependant *Angelo Cerraro* Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome*, desaprouve entièrement toutes ces profuſions du Pape & de ſa Cour, comme n'aboutiſſant à rien moins qu'à l'avantage qu'on croïoit tirer de la converſion de la Reine *Chriſtine* (2).

V. l'Appendice N. LXVI.

(*) *Portam hanc*, dit *Bonnani* (3), „ Flaminiam *dicunt à vid* Flaminia, *ſeu* Populi, „ *ab æde*, *quam* Populus Romanus *beatæ Virgini condidit poſtquam* Paſcalis II. *locum re-* „ *purgavit*, *quem funeſtare credebantur cineres Neronis.*

(†) La Médaille que le Pape fit frapper à cette occaſion, y répond tout à fait. *Sur la* face ſe voit le buſte du Pape avec cette inſcription autour, *ALEX. VII. PONT. MAX. A II. MDCLVI.* G M. & ſur le revers eſt repréſenté la Porte DEL POPOLO avec tous ſes embelliſſemens, par laquelle la Reine entre en *Rome* à cheval, entourée &

(1) Communiquée par le même Mr. de *Blome*.
(2) Dans ſa Rélation l. c pag. 9.
(3) L. c. pag. 646.

mes de *Chriſtine* & du Pape (*). Pluſieurs compagnies de Soldats étoient ſous les armes, &, ſans compter les décharges de la mouſquèterie on tira plus de deux cens coups de Canon. La Reine habillée en *Amazone*, avec des plumes au chapeau & montant un Cheval blanc à la manière des hommes & en cavalier (†), paſſa au milieu des troupes rangées en haïe & monta l'eſcalier de l'Egliſe de St. *Pierre*, dont le dedans étoit tendu des plus belles tapiſſeries & orné de pluſieurs emblêmes faiſant alluſion au Nom, aux actions & aux armes de la Reine (*a*). Le haut Clergé la reçut à la porte & la conduiſit devant le grand Autel & de-là à la Chapelle du Pape, à qui elle rendit les honneurs accoûtumés, & fit connoitre la joïe qu'elle avoit d'être paſſée à la croïance Catholique & de ſe voir honnorée de la bienveillance du S. Père. Il répondit, que ſa converſion étoit d'un ſi grand prix, que dans le Ciel il ſe célèbroit là-deſſus de plus grandes fêtes, qu'elle n'en voïoit ſur la terre. Après quelques autres cérémonies *Chriſtine* fut reconduite devant le Pape, des mains de qui elle reçut la Confirmation, & joignit à ſon nom de *Chriſtine* celui d'*Aleſſandra* : après quoi elle communia avant les Cardinaux Diacres (†). Le L'an. 1655.

(*a*) Gualdo *l. c. p.* 154. 157. *&c.* Theatr. Eur: *l. c.*

& ſuivie d'une grande cavalcade. Au-deſſus ſe liſent ces mots abrégés : *FEL. FAVS. Q. INGRES.* que nous venons d'expliquer (1).

(*) „ *Sub montibus*, dit Bonnani, l. c. *pendet contextus ex quercinis frondibus & fru-* „ *menti ſpicis, quibus & ſtemmata exprimuntur Pontificis &* Chriſtinæ *Suecorum Reginæ.*" *Illam cum Regina* Saba *contulit* Joannes Baptiſta Palatius *his verbis. Regina* Saba, *quæ ad audiendam ſapientiam* Salomonis, Chriſtina *eſt*, *Regina Suecorum ad* Alexandrum VII. *ſe contulit, ut fidem audiret Catholicam.* Il y avoit déja quelques années que le ſavant *Bochart* avoit comparé *Chriſtine* à la Reine de *Saba*, dans ſa belle Epigramme. V. ci-deſſus pag. 250.

(†) „ Les Dames Italiennes" dit *G. Lilliecrona*, dans la Rélation qu'il envoïa au Roi *Charles-Guſtave* ſur l'entrée de *Chriſtine* à *Rome* „ étoient ſurpriſes de voir la „ Reine aſſiſe à cheval comme un Cavalier, portant des Culottes chamarées: mais „ aïant apris qu'elle avoit le cœur d'un Héros & qu'elle avoit fait la guerre au Roi „ de *Dannemarck*, elles revinrent de leur ſurpriſe (2).

(†) On en peut lire encore d'autres Circonſtances dans *l'Efemeride Vatic :* par l'Abbé *Piazza* pag. 747. Il y dit entr'autres que par un Privilège ſpécial & par un Brêf Apoſtolique on y auroit fait voir à *Chriſtine* en même tems le *St. Suaire.*

(1) V. *Bonnani* Num. Pontif. Tom. II. pag. 647. & *Brenneri* Thes: Sueo-Goth. pag 192. v. ci-deſſus pag. 61 & 376. not. cfr. *Sprengeri Roma Nova* pag. 171.

(2) Dans le Miſc. du Comte de *Bielke* pag. 204.

L'an. 1655.

Le lendemain le Pape la retint à diner. Il y avoit deux tables à la diſtance d'un pié l'une de l'autre (*). Celle où ſe plaça le Pontife étoit de quatre doigts plus élevée que l'autre. Il s'aſſit au milieu ſur un Siège de velours rouge plus élevé de trois pouces. La Reine ſe mit ſur un Siège Roïal fait exprès pour elle, au côté droit ſous un Baldaquin. Don *Antonio della Cueva* donna à Sa Majeſté la ſerviette, le Marquis *Bentivoglio* lui préſenta la couppe & le Comte *François Maria Santinelli* les autres ſervices. Le feſtin, *dit Gualdo* (*a*), fut proportioné à la grandeur d'un grand Prince & d'une grande Princeſſe. Le P. Jéſuite *Oliva* fit un ſermon durant le repas, & *Chriſtine* aïant fait une remarque ſur un Paſſage de *S. Paul*, qu'*Oliva* avoit allegué, la propoſa au Pape, qui fut fort édifié de la promtitude, de la vivacité de l'eſprit & de l'érudition de cette Princeſſe. Après diner on donna à Sa Majeſté le divertiſſement d'une pièce Dramatique récitée en muſique: & la Reine s'étant entretenuë le jour ſuivant aſſez longtems, avec le Pape, paſſa vers le ſoir, du Vatican dans le Palais *Farnéſe*, qui avoit été préparé pour ſa demeure, & où le Duc *Ranuce de Parme* avoit fait mettre cette inſcription au-deſſus de la façade:

Chriſtine va loger au Palais Farnéſe.

„ CHRISTINÆ SUECORUM REGINÆ
„ *Ob depoſitum pro religione Regni faſtigium*
„ *Regia fortuna majori gloriæ*
„ *Monumentum hoc erigit*
„ *Ragnucius Farneſius Parmæ & Placentiæ Dux.*

Elle fut fort contente de la belle ordonnance de ces appartemens, comme auſſi des magnifiques équipages, dont le Pape & les Princes Romains lui avoient fait préſent (†). Bientôt après elle commença à recevoir les viſites

Elle va voir les Egliſes & les plus célèbres Communautés.

(*a*) *L. c. pag.* 252. 263. 270. 275. 279. *&c.*

(*) Selon le Cérémonial de la Cour de *Rome*, aucune perſonne du ſexe ne dine à une même table avec le Pape, ni n'eſt admiſe à lui baiſer la joue, mais ſeulement la main & le mule. Le Jéſuite *Garnier* dit là-deſſus (1) „ *advertendum quod nunquam in convivio* „ *Pontificis admittuntur Mulieres, etiam ſi Imperatrix, Regina vel Pontificis Conſanguinea* „ *eſſet. item: Si aliqua Regina venerit* Romam, *honoraretur, & in ejus adventu omnia ſer-* „ *varentur quæ dicta ſunt de Rege in omnibus & per omnia: ſed non recipietur à Pontifice* „ *ad oſculum oris, ſed ad pedis & manus.*

Préſent du Pape à Chriſtine.

(†) L'Auteur du *Theatr. Europ.* ajoute (2): que le Pape lui avoit auſſi envoïé un billet de Banque de Nonante mille Couronnes d'*Eſpagne*, que *Chriſtine* lui renvoïa avec bien des remerciemens. Dans le Cabinèt de raretés à *Gotha* en *Saxe* ſe trouvent entr'autres choſes précieuſes, quelques pièces enchaſſées en deux quadres, dont le Pape *Alexandre VII.* lui fit préſent à ſon arrivée à *Rome*. Du côté droit ſe voit le portrait du Pontife artiſtement fait en mignature. Au deſſus de l'autre côté eſt un Crucifix taillé du véritable bois de la Croix, à ce que diſent les Catholiques. Plus bas il y a huit autres piéces antiques d'onix & d'agate d'une grande valeur, que *Chriſtine* n'aura point fait de difficulté d'accepter en ce tems-là.

(1) V. *Hoffmanni* Collect. Script. & Monum. T. II. p. 334 & 446. (2) Ad hunc ann. p. 831.

fites des Cardinaux, & à aller voir les Egliſes & les plus célèbres Communautés de *Rome* (*). Celle des Jéſuites fut une des prémières, comme auſſi le Collège della *Sapienza*, où un Profeſſeur de chaque faculté fit leçon en ſa préſence ſur la ſçience qu'il profeſſoit. Au Collège *Urbain de propaganda fide*, elle vit la magnifique imprimerie de vingt deux langues, où l'on imprima ſur le champ ces trois mots: *Æternum Chriſtina vivat*, en huit Langues, ſavoir, en Latin, Grec, Syriaque, Hebreu, Chaldaique, Arabe, Copte & Armenien. Elle avoit déja été complimentée par les Eleves de ce Collège en vingt deux ſortes de langues. Mais le compliment d'un chacun de ces Eleves ne conſiſtoit qu'en deux périodes. Ils furent tous imprimés après dans un livre intitulé *Concordia linguarum ad laudem* Chriſtinæ *Suecorum Reginæ & ejus encomia celebranda.* L'an 1655.

C'eſt dans ce tems-ci que le goût pour les Belles-Lettres, les Arts & les Sçien- Elle établit une Académie chez elle.

(*) Toutes les cérémonies avec leſquelles elle fut reçuë dans les Colléges ſont publiées par *Guiſeppe Franceſco Maſtrada* in 4°. ſous le titre de „ *Teſtoſi applauſi fatti nella* „ *Sapienza, Collegio Romano ad altri lacoghi di* Roma, *alla Sereniſſima Regina di* Suetia &c." où il y a grand nombre d'inſcriptions & de vers latins compoſés à cette occaſion. Le fameux *P. Athanaſe Kircherus* (1) ſe diſtingua par-deſſus tous les autres Jéſuites tant par ſon Obélisque chargé d'inſcriptions de trente trois langues, que par le deſſein d'une ſtatuë artificielle conſtruite pour féliciter la Reine ſur ſon heureuſe arrivée & qui répondroit pertinemment aux queſtions qu'on lui feroit. *P. Schott* dit pourtant, que ce projèt de *Kircherus* ne fut pas éxécuté: il ne ſait pas pourquoi. Voici l'inſcription générale de cet Obéliſque à la louange de *Chriſtine* (2): on inférera quelques autres, dans l'appendice: Comment *Chriſtine* eſt reçuë dans les Colléges. V. l'Append. N. LXVII.

„ MAGNÆ CHRISTINÆ
„ *Iſidi redivivæ,*
„ *Obeliſcum hunc*
„ *Arcanis*
„ *Veterum Aegyptiorum*
„ *Notis inſcriptum*
„ *Erigit, dicat, conſecrat*
A. K. S. J.

„ *fulciebant hunc obeliſcum triginta tres panegyrici plauſus præcipuis totius orbis linguis* „ *conſcripti*

ELOGIA

„ *in laudem incomparabilis Heroinæ* Chriſtinæ. *Linguæ fuerunt, Hebræa, Græca, Chal-* „ *daica, Tarchumica, Latina, Oſca, Syriaca, Arabica, Coptica, Aegyptiaca, Aethio-* „ *pica, Samaritana, Americana, Perſica, Malabarica, Brachmana, Nubiana Africæ,* „ *Gallica, Anglica, Italica, Germanica, Hiſpanica, Turcica, Mexicana, Bohemica,* „ *Luſitana, Hybernica, Sarda, Belgica, Dalmatica, Canadenſis, Hungarica, Hieroglyphica.*" Ce fut l'année après que ce même *Kircherus* fit voir à *Chriſtine* ſa charmante palingénéſie des plantes, & cette ſavante Princeſſe, dit le Sr. *Vallemont*, prit longtems plaiſir à contempler ce prodige.

(1) V. *Georg. a Sepibus* Muſæum *Kircheri.* P. I. p. 12. & *Caſp. Schotti* Magia Univ. Tom. II. p. 161. item *Tentzel* Mon. Unterr. Sept. 1697. p. 765. item *Kircheri* ars Libr. III. Cap. IV. Exp. III. p. 463 & *Vallemont* Curioſ: de la Nature Tom. I. pag. 265.

(2) V. *G. de Sepibus* l. c. Cap. VII. p. 12.

L'an. 1656.

Sciences reprit tellement *Chriſtine*, (a) qu'elle invita les plus ſavans de toutes les Académies de *Rome* à s'aſſembler, une fois par ſemaine, chez elle. *Ils* obéïrent auſſitôt & les prémiers Membres de cette Compagnie furent Don *Pompeo Colonna*, Principe de *Gallicano*, le Prince de *St. Gregorio*, le Marquis *Scipione Santa Croce*, le Marquis *Federico Miroli*, le Comte *Louis Sentipelli*, le Comte *Ulric Fiumi*, le Comte *Franceſco Maria Sentinelli*, le Seigneur *Carlo Roppaciali*, le Seigneur *Ottavio Falconieri*, le Marquis *Franceſco Ricci*, l'Abbé *Franceſco Ceſis*, le Seigneur *Giovanni Lotti*, le Seigneur *Sebaſtian Baldini*, le Seigneur *Gio. Franc. Meloſio*, le Seigneur *Antonio Abbati*, le Seigneur *Camillo Rubiera*, le Seigneur *Tiberio Cevoli*, l'Abbé *Vincenzo Maculani*, le Chevalier *Marc Antonio Meniconi*, Don *Ceſare Colonna* & le Seigneur Gio. *Franceſco Cinibaldi*.

La prémière ſéance de l'Académie ſe tint le 24. Janvier 1656. où, auſſi bien que dans les ſuivantes, on traita des ſujèts de Morale & on lût quelques piéces de poëſie, elles ſe terminoient ordinairement par des concerts, ce qui dura juſqu'à la fin du Carnaval.

Comment *Chriſtine* paſſa le Carnaval & le Carême.

A ces divertiſſemens ſuccédérent les actes de dévotion en uſage, pendant le Carême, dans ce païs-là. Ils étoient mêlés de piéces de muſique & de repréſentations dramatiques faiſant la plûpart alluſion au ſacrifice, qu'avoit fait la Reine du Roïaume de *Suède*, outre pluſieurs autres récréations & paſſetems, que les Cardinaux & d'autres Seigneurs de diſtinction donnérent durant le Carnaval, à l'envi l'un de l'autre, à cette Princeſſe.

Manière toute contraire dont cette Converſion de *Chriſtine* eſt priſe par les Catholiques & les Proteſtans.

Voilà en peu de mots de quelle manière *Chriſtine* paſſa les prémiers mois après ſon arrivée à *Rome*. Depuis qu'elle avoit quitté *Bruxelles*, tout le monde étoit en ſuſpens où elle vouloit aller, car il y avoit peu de perſonnes qui fuſſent bien informées de ſes deſſeins. Mais ſa profeſſion publique de la Religion Catholique-Romaine, à *Inſpruck*, & ſon voïage du côté de *Rome*, aïant éclaté par tout, il n'étoit plus difficile d'en conclure, *à quoi tout cela* aboutiroit. Autant que les Catholiques éxaltérent cette réſolution de la Reine, (*) autant les Proteſtans & ſurtout leurs Miniſtres & les Savans aiguiſé-

(a) Gualdo *l. c. p.* 290. 316. 318. *&c.*

(*) Voici quelques poëmes de Catholiques-Romains ſur cette converſion de *Chriſtine*.

SONNET

Pour la Reine de Suède:

„ Admirez arrogans, qui dans la Politique
„ Prétendez pénétrer tous les ſecrèts des Dieux,
„ Que parmi tant de Rois *Chriſtine* ſoit l'unique,
„ Qui laiſſe pour la foi le Trône glorieux.

„ Et comme le ſoleil, cet aſtre magnifique,
„ Commença de rouler dès qu'il fut lumineux,
„ De régler les ſaiſons marchant par l'Ecliptique,
„ D'illuminer les airs & parcourir les Cieux;

„ Lorſ-

ſérent leur langue contre elle. Dans l'une & dans l'autre Religion il s'en trou- L'an 1656.
vă

„ Lorſque le feu divin renfermé dans ſon ame,
„ Malgré les froids du Nord, lui fait ſentir ſa flamme.
„ Ce ſoleil des Eſprits, fait pour les éclairer,

„ Epandit ſes raïons, commença ſa carriére,
„ Remplit les cœurs d'ardeur, les eſprits de lumiére,
„ Viſita l'Univers, & s'y fit adorer (1).

In
CHRISTINAM
Sereniſſimam
Suecorum Reginam
poſtquam depoſito ſponte imperio
Catholicæ fidei dogmata profeſſa eſt.
EPIGRAMMA (2).

„ *Multa quidem de te cecinit mihi ſæpe vocata*
„ *Aonii Princeps Calliopæa Chori:*
„ *Plura tamen dictis quin & majora ſuperſunt*
„ *Mollibus id Cytharæ non referenda modis.*
„ *Depoſitas faſces ob Religionis amorem,*
„ *Quis niſi divino percitus igne canat?*
„ *Scilicet id tantis deerat virtutibus unum,*
„ *Subdere Romano regia colla Patri:*
„ *Diſcite quos Regni ſitis inſatiabilis urget*
„ *Eſſe aliquid ſceptris majus & imperio.*

GABR. MADELENETI.

Sereniſſimæ Suecorum, Gothorum, & Vandalorum Reginæ CHRISTINÆ relicto ob pietatem Regno, *Romam* adeunti:

„ *Roma triumphales feſtivior inſtrue pompas,*
„ *Et novus antiquo certet in urbe decor*
„ *Non hic Regnorum Domitrix Bellona triumphos*
„ *Orbis ab exciqio nulla trophæa petit.*
„ *Arte nova Pietas vincit, quia ſceptra recuſat,*
„ *Regnaque non pugnans, ſed fugitiva domat.*
„ *Inclyta Majorum, Virgo, dum ſceptra relinquis,*
„ *Sceptra tui victrix nobiliora capis.*
„ *Subdere regna ſibi magnum eſt, ſua linquere majus:*
„ *Vincere* CHRISTINAM, *non niſi ſola potes.*
„ *Ergo tum germinas Victrix & victa triumphum,*
„ *Prædaque Victricis duceris ipſa tui:*
„ *Tute tibi palma es Victrix & Victa trophæum,*
„ *Et ſpolium regno majus es ipſa tuo.*
„ *Quanta eſt Vincentis, ſi tanta eſt gloria Victæ?*
„ *At ſimul & Vinci & Vincere quanta fuit.*

JOANNES BAPTISSA GIATTINUS e Soc: Jeſu

Legitur quoque *Poſſini* Carmen ad Urbem Romam quando in eam triumphali Pompa in-

(1) Mr. de *Monçonys* dans ſes Voïages P. IV. p. 352. (2) Dans *Palæologiana.*

L'an 1656. va peu du ſentiment de *Wagenſeil* & de *Gui Patin* que nous avons cités ci-deſſus (*a*).

Réflexions de Mad. *Du Noyer* ſur cet événement. „ Il arriva à *Chriſtine*, dit Mame du *Noyer* (*b*) à cette occaſion, ce qui „ arrive ordinairement à ceux que la fortune abandonne, car ſans éxami-„ ner que c'étoit elle qui avoit abandonné la fortune, on étoit paſſé ſur ſon „ chapitre de l'admiration au blâme & du blâme au mépris, ſans autre rai-„ ſon que celle qui engage les peuples à ſacrifier à leurs intérêts & à n'of-„ frir leurs encens qu'à des Divinités utiles. *Chriſtine* laiſſa ſon mérite ſur „ le Trône, qu'elle voulut bien céder de ſon mouvement à ſon Couſin, „ & l'action la plus grande & la plus héroique, qui ſe ſoit jamais faite, fut „ empoiſonnée par ceux, qui la voïant dépouillée de ſes Etats, ne crurent „ plus être obligés d'avoir aucun ménagement pour elle, parce qu'ils n'en „ attendoient plus de graces, & comptant pour rien celles qu'ils en avoient „ déja reçuës, ils ne firent pas de ſcrupule d'être ingrats, & en vérité les „ Proteſtans généralement ne pouvoient pas concilier les contradictions „ qu'il paroiſſoit y avoir dans ce fait. Qu'une Reine, fille du Grand „ *Guſtave-Adolphe*, lequel avoit ſacrifié ſa vie pour la Religion Proteſtan-„ te, allât ſe jetter aux piés du Pape & chercher une aſile à *Rome*, au „ lieu, qu'avec toutes les qualités d'une grande Reine, qui avoit gouver-„ né ſi glorieuſement ſon Roïaume, elle en avoit pû jouir paiſiblement, „ ſa vie durant auprès de ſes Sujets, qui la chériſſoient juſqu'à l'adora-„ tion (*).

D'autres

(*a*) *V.* Wagens. *l. c. P. II. p.* 821. *cfr.* Plazza *Eſemeride Vaticana p.* 748 & 749. (*b*) *Lettres* Gal. & hiſt. *n. LIX. pag.* 198.

---

inveſta eſt *Chriſtina* (1). Aliud de eadem materia *legitur Carmen inter poëmata Apollonii* Florentis (2). Il y a encore deux Odes de *di Pers* ſur le même ſujèt (3) comme auſſi un Poëme du fameux *Vondel*, ce *Virgile* des *Hollandois*, ſous le titre de *Blyde Inkomſte van Koninginne* Chriſtina Maria Alexandra *te Rome.*

Jugement de Mr. *Jager* ſur cette converſion. (*) „ Tel eſt le jugement que preſque les Proteſtans en portèrent (4): „ *Fuit hæc* „ *abjuratio Religionis veræ & Evangelicæ, dit le Sr.* Jæger, *& amplexus ſuperſtitionis &* „ *falſæ doctrinæ Pontificæ indignæ imprimis Regina Suecorum* Guſtavi Adolphi *filia, qui* „ *glorioſe ſanguinem ſuum pro puritate Evangelica fudit, propudioſa, tum pro triumpho qua-* „ *ſi a ſatellitibus Romanis per* Belgium & Germaniam *ſuperiorem ducta, tandem indigni* „ *alicujus Bibliothecarii Romani pedibus ſe ſubjecit. Sed iſtud deliquium in fœmina,* „ *quarum vix ulla diu pondus habet, tolerari potuiſſet, niſi cum ſummo ſcandalo, quod* „ Chriſtiano *orbi puriori dedit, æternam ſimul jacturam feciſſet.... niſi mature & per* „ *mille lachrymas reſipiſcat.... Equidem id certum eſt, quod nulla Religio plus ad indolem* „ *fœminarum ſit facta quam Religio Pontificia. Sed quod* Chriſtina, *quæ ſupra viros ſapere* „ *& ſpiritum heroicum præ ſe ferre viſa eſt, ſuperſtitioni per ſe ſtolidæ ac vanæ ſe ſubjece-* „ *rit, cum diſpendio animæ, id plane abominandum eſt.... Verum admodum difficile vel* „ *impoſſibile etiam fuit tot intricatos Religionis Pontificiæ articulos ſuperſtitionis, ſapientiſ-* „ *ſimæ*

(1) Nicephor. Cæſaris *Bryennii* Comment. de Reb. Byzant. opera P. *Peſſini*

(2) Edita junctim cum aliis ſex illuſtr. Viror. Poëmat. a Balthaſ. *Moreto.*

(3) Parmi les Poëſies del Cavalier *Frà Ciro di Pers* p. 42 & 84.

(4) *Jageri* Hiſt. Libr. V. cap. XI. pag. 102-104. cfr. *Thulderii* hiſt. *Eur.* L. IV. p. 79. &c. & Tractatus de ejus apoſtaſia à fide & profeſſio fidei Catholico-*Romana* in 4. 1655.

D'autres remarquoient en cette action un exemple bien contraire à celui de *Henri IV*, Roi de *France*, qui avoit embraſſé le Catholiciſme pour pouvoir jouir en repos de ſon Roïaume: au lieu que cette Princeſſe ſe dépouilloit de trois Couronnes pour une Meſſe, & pour aller vivre à *Rome* preſque à la diſcrétion du Pape, au cas que les revenus qu'elle s'étoit reſervés, vinſſent à lui manquer (*). L'an. 1656.

Les *François*, en guerre ouverte alors avec les *Eſpagnols*, ſe fâchoient de ce que ceux-ci leur avoient joué le tour d'avoir aliéné l'eſprit & les inclinations de *Chriſtine*, leſquelles autrefois étoient tout-à-fait *Françoiſes*, & en attribuoient la cauſe aux *Jéſuites* (†). Divers ſentimens alors des *François* & des *Suédois* à l'égard de *Chriſtine*.

Pour les *Suédois*, à qui la Reine appartenoit par la naiſſance, il leur étoit d'autant plus ſenſible qu'elle eut quitté la Religion de ſes Pères, que l'affaire leur paroiſſoit être ſans retour. La Régence trouvoit inutile de lui en faire des remontrances ultérieures, depuis que celles qu'elle lui avoit fait inſinuer à *Bruxelles*, n'avoient fait aucune impreſſion ſur ſon eſprit. Le Clergé ſurtout en témoigna ſa douleur, & ſon prémier reſſentiment tomba ſur le Précepteur de *Chriſtine*, *Jean Matthiæ*, qui s'étoit déja rendu ſuſpect en fait de Religion. Il étoit fort porté pour la réunion des Egliſes Proteſtantes, & il en avoit publié pluſieurs projets. Cela le fit regarder L'Evêque *Jean Matthiæ* ſoupçonné du changement de Religion de *Chriſtine*, eſt dépoſé.

„ *ſimæ & πρόνοιαν τὴν ὑπὲρ ecclaſiæ Reginæ perſuadere: vel enim talia unquam, vel difficul-*
„ *ter admodum credidit, credetve unquam....*" La derniére période de ce jugement de Mr. *Jæger* s'accorde tout-à-fait avec ce que *Chriſtine* dit longtems après au Comte *Flemming* & au Baron *Coyet*, (1) „ qu'elle n'avoit point quitté la Religion de ſon „ Père pour l'avoir trouvée fauſſe en aucun article de foi: mais qu'il y avoit eu d'autres „ raiſons preſſantes qui l'avoient portée à embraſſer extérieurement celle des Catholi„ ques Romains". Ce qu'elle-même dit à-près ſon changement de Religion.

(*) *Gregorio Leti* ſe trompe donc quand il croit (2) qu'elle ne renonça à la Couronne que pour ſe faire Catholique Romaine. *Eſſempio*, dit-il, *molto contrario a quello di* Hen„ rico IV. *il quel abbraccio il Catholiciſmo per haver in buon ripoſo un regno, dove che tutto* „ *al contrario queſta Principeſſa ſe ſcarica dell'honore di trè Corone per una meſſa & per* „ *andare vivere a* Roma *con la diſcrezione di qualche aſſiſtenza di* l'Papa, *benche haveſſe* „ *riſervata per la ſua rendita quelle che proveniva della* Pomerania &c"... Mr. *Conring* ajoute (3) „ *Reginæ* Chriſtinæ *caſum doleo: non miror tamen. Si illam non habuiſſem* „ *Dominam, equidem illam* Alexandro non inviderem. *Gaudeo ſane in ejus honorem im*„ *pendi theſaurum ex indulgentiis collectum, & proindè ab ea quidem pecunia nihil Reipu*„ *blicæ periculi imminere*".... Erreur de *Gregorio Leti* là-deſſus. Penſées de *Conring* & de *Patin* ſur ce ſujet.

(†) Voici comment *Guy Patin* en écrivit en ce tems-là à Mr. *Spon* (4). „ La Reine „ de *Suède* eſt en chemin pour *Rome*, *cum multis Hiſpanis*, *quibus ſe commiſit*. N'y fera„ t-elle pas quelque miracle? Si elle avoit bien de l'argent, les *Jeſuites* la feroient „ paſſer pour une ſainte..... & après. La Reine de *Suède* eſt entrée dans *Rome* avec „ beaucoup de ſimagrées à l'*Italienne* & à la Principeſque. Elle a été fort pompeuſe„ ment reçuë par le Pape & par les Cardinaux On lui a fait une grande entrée & „ grands feſtins. Le Pape a donné aux Pères *Lolioliſtes* vingt mille écus pour faire aprê„ ter des Comédies en diverſes langues, à repréſenter devant la Reine, afin de la di„ vertir. N'a-t-il pas raiſon de s'adreſſer à eux? Ne ſont-ce pas de plaiſans Comé„ diens & Baladins ſpirituels?"

(1) *Wagenſeil* l. c. pag. 821. &c.
(2) Theatro Belgico T. I. p. 221.
(3) Oper. *Conring*. T. VI. p. 568.
(4) Dans ſes lettres T. II. p. 64. 65 & 143.

L'an 1656. garder par le Clergé du Roïaume, non-ſeulement comme un curieux, mais le fit auſſi ſoupçonner d'avoir pû par de tels principes, contribuer en quelque choſe à l'apoſtaſie de la Reine. Quoiqu'il en ſoit, les livres, où étoient contenus ſes conſeils pour la réunion des Egliſes, furent prohibés en 1662. par toute la *Suède*, & lui-même dépoſé de ſon Evêché en 1664. par les Etats du Roïaume (*). En 1670, peu avant que de mourir, il proteſta hautement qu'il n'avoit donné nulle occaſion à l'apoſtaſie de *Chriſtine* (a), & ſi on en doit juger par la lettre qu'il écrivit à la Reine, ſitôt que le bruit de ſon changement de Religion fut répandu en *Suède*, il n'approuva nullement ce deſſein de *Chriſtine* quoiqu'il y faſſe aſſez connoître ſon deſir de voir tous les Chrêtiens réunis. Voici cette lettre traduite du latin qui mérite une place ici (†).

Lettre de cet Evêque à *Chriſtine* ſur ſon changement de Religion.

Très-Séréniſſime Reine, très-gracieuſe Dame.

„ Il y a un bruit répandu juſques à nous, comme ſi cette Auguſte *Chri-*
„ *ſtine*, cette bénigne Héroïne, cette incomparable fille de *Guſtave le*
„ *Grand*, cette Reine reſpectée comme Mère par *Charles-Guſtave*, avoit
„ aban-

(a) *V.* Preus. Zehenden... *Tom. III. art. ad* Schefferum *p.* 387. & 388. *VI. p.* 367. *&c. item* Molleri *Hypomn.*

Panchant de cet Evêque pour la réunion des ſectes Chrêtiennes.

(*) „ Le Corps des Eccléſiaſtiques de *Suède* dit *Chanut*, (1) ſe trouva troublé en ce
„ tems-là (1647) pour quelques propoſitions de l'Evêque de *Strengnäs*, autrefois Pré-
„ cepteur de la Reine, qui ſembloit favoriſer les opinions des *Calviniſtes*. On appréhen-
„ doit que la faveur de la Reine ne lui donnât de la protection en ces nouveautés, &
„ toutes ces diſputes d'Ecole étoient très-conſidérables & très-dangereuſes vû la con-
„ jonture des affaires. Car il faloit, ou que la Reine ſouffrit, que l'on cenſurât avec
„ aigreur ſon Précepteur, qu'elle aimoit & de qui elle tenoit ſa Religion, ou qu'elle
„ s'expoſât à la haine de tout ſon Clergé fort animé contre ces propoſitions, & ſelon
„ toutes les apparences ſécrètement maintenu par des perſonnes puiſſantes dans l'Etat...."
Mr. *Bayle* parle d'une lettre que cet Evêque avoit écrite au Roi *Charles-Guſtave* en 1656 (2), ſur la réunion des Chrêtiens „ où il ſe ſert de deux raiſons 1. que *Jéſus-Chriſt*
„ ne nous recommande rien tant que la paix & la charité. 2. Que l'Ecriture prédit
„ pour ces derniers tems une grande concorde à l'Egliſe: Mr. *Bayle* rapporte en même
„ tems le traité de *Moebius* de l'origine des oracles, où celui-ci réfute ces deux raiſons
„ Surquoi *Bayle* dit: c'eſt apparemment l'endroit de ſon livre qui ſera le plus approuvé.
„ Car combien de gens y a-t-il qui renvoïent au païs des Viſionaires, ou à *celui des*
„ Eſpions du Pape, tous ces Pacificateurs du Chriſtianiſme"... Nous avons rapporté
„ pluſieurs autres particularités au ſujet de *Jean Matthiæ*.

V. ci-deſſus pag. 320.

(†) Ce même Evêque lui écrivit encore une lettre pleine de tendreſſe, l'année d'après ſa dépoſition & lui dédia ſon traité intitulé *Formula Catholica priſcæ & orthodoxæ Fidei* &c. ou la formule de l'ancienne foi Catholique. Il la prie de s'y tenir, comme à la règle qu'il lui a inculquée dès ſon enfance. Nous l'avons inſéré ci-deſſus & nous inférerons dans l'Appendice celle-ci en latin que nous tenons de Mr. Jac *Serenius*, Doïen du Chapitre de *Nyköping*.

ci-deſſus, pag. 320.

V. l'Append. n. LXVIII. & LXIX.

(1) Dans ſes Mém. T. I. p. 97. item *Er. Benzelii* Diſſert. de *Dureo* p. 122. 139. & 176. v. auſſi l'art. de *Comenius* ci-deſſus pag. 292 & 293.

(2) V. ſes Nouv. de la Rép. des lettres Juin 1688. art. VI. p. 680. *Scheffer* en jugé de même v. ſa Suec. lit. p. 123. item *Lenig* Ep. Prot. Eut. T. I. p. 614. &c.

„ abandonné la Religion de ſes ancêtres, dans laquelle Elle a été baptiſée, L'an. 1656.
„ à laquelle Elle s'eſt de nouveau liée par un ſerment ſolennel à ſon cou-
„ ronnement & dans ſon aſſurance donnée aux Etats du Roïaume, & que
„ le 24. d'Octobre paſſé Elle eut abjuré la croïance orthodoxe dans l'E-
„ gliſe des *Franciſcains* les genoux pliés, les doigts élevés & en pleine aſ-
„ ſemblée du Clergé Catholique Romain, dont Elle auroit ſolennellement
„ embraſſé la Religion. A cette nouvelle, tout le monde a été ici gé-
„ néralement ſurpris & tous les cœurs ont été ſaiſis d'angoiſſes & de dou-
„ leurs inexprimables, & en particulier ceux qui reſpectent en Votre Per-
„ ſonne vos excellentes vertus, vos talens ſupérieurs & vos bienfaits ſigna-
„ lés envers notre patrie commune, & qui par ces raiſons chériſſent V.
„ M. au de-là de tout ce qu'on pourroit dire. Tous les gens de bien ſont
„ ſaiſis d'horreur au ſeul ſoupçon de choſes pareilles de la part d'une ſi
„ grande Princeſſe. D'autres déplorent ce triſte événement & pouſſent
„ des ſanglots & des gémiſſemens. La plus grande partie porte des plain-
„ tes au Ciel & à la Terre contre ceux qui ont abuſé de la bonté de V.
„ M., & ont ſéduit une ſi grande Reine par leurs inſinuations & ſugge-
„ tions captieuſes, pour lui faire commettre l'énorme crime de Léſe-Ma-
„ jeſté Divine; & ceux qui pouſſent ces triſtes plaintes ſe perſuadent d'a-
„ voir de puiſſantes raiſons de le faire; car la Religion n'a pas en vûë des
„ biens périſſables, mais des biens éternels: Elle lie la conſcience, la cho-
„ ſe la plus délicate qu'il y ait dans un Chrêtien: De tout tems auſſi, tant
„ chez les Chrêtiens que chez les Païens (qui, comme *Epicure*, n'avoient
„ pas étouffé tout ſentiment religieux) on a regardé comme une marque
„ d'une inconſtance blâmable d'abandonner ſelon les occurences la religion
„ qu'on avoit reconnu pour ſolidement bonne & dont on avoit fait en con-
„ ſéquence une profeſſion ouverte. C'eſt de même ſans doute un crime
„ horrible que de fauſſer la foi qu'on a une fois donnée à Dieu, dans le
„ batême; & il ne peut pas être excuſé par le malheur des tems, non plus
„ que par l'eſpérance d'une fortune brillante, ou par la grandeur de quel-
„ que déſaſtre dont on étoit menacé. Le moindre ſoupçon d'apoſtaſie nuit
„ à la réputation, laquelle pourtant tous les grands cœurs, & tous les
„ gens de bien ont de tout tems tâché de conſerver ſaine & ſauve & en
„ ſon entier; oui, ſeulement des bruits fondés de cette nature quoique mal-
„ fondés, ne laiſſent pas d'être déſavantageux à ceux ſur le compte deſ-
„ quels ils ſe répandent.

„ Pour moi, Madame, le plus petit ſerviteur de Votre Majeſté, qui,
„ par ordre de feu votre Père de glorieuſe Mémoire, fut nommé votre
„ Précepteur, & Directeur de vos études preſque dès le berceau; qui Vous
„ a ſervi comme Chapelain & Conſeiller Eccléſiaſtique pendant une lon-
„ gue ſuite d'années, & qui par conſéquent connois l'étendue de votre ſu-
„ blime eſprit & de votre divin génie, ſe n'ai pas pû encore ajouter foi à
„ ce bruit répandu au ſujet de V. M., ſavoir, que la plus ſage des Rei-
„ nes, qui étoit acquis par toute la Terre, avec la réputation d'une
„ grande piété, la renommée des plus glorieuſes actions, poſſédant un ſi
„ grand tréſor des plus belles ſciences & la connoiſſance de pluſieurs lan-

 „ gues,

L'an 1656.

„ gues, ait pû ſe laiſſer perſuader d'abandonner la foi à laquelle Elle avoit „ été initiée dans ſon batême. Car je me ſouviens encore fort bien des „ ſages entretiens dont V. M. m'a honnoré ſouvent ſur la nature & l'état „ des différentes Religions : Je rappelle encore en ma mémoire ſon juge- „ ment pénétrant pour guérir les plaïes de l'Egliſe Chrêtienne. Je n'ai „ pas oublié non plus votre deſſein vraiment Roïal d'abroger quelques cé- „ rémonies ſuperſtitieuſes, qui ſervent plûtôt à défigurer qu'à décorer la „ Religion. Tant que tout ceci me roule dans l'eſprit, j'ai toutes les pei- „ nes du monde à me laiſſer perſuader, qu'une étoile auſſi brillante ſe puiſ- „ ſe ternir de la moindre tâche d'inconſtance. Que d'autres inventent des „ fictions & débitent tout ce qu'ils voudront pour attriſter & conſterner „ les cœurs de vos fidèles ſerviteurs, certes pour moi, je me ſuis propo- „ ſé de ne pas donner créance aux bruits ſourds & aux clameurs par leſ- „ quelles quelques bouches tâchent de percer & bleſſer votre ame divine: „ oui, je me ferois plûtot déchirer en mille pièces, que de douter, que „ V. M. ne veuille ſe tenir conſtamment attachée à la parole de Dieu & à „ la confeſſion de la pure doctrine Chrêtienne. Je prendrai donc, autant „ qu'il dépendra de moi, la défenſe de l'innocence d'une ſi grande Princeſ- „ ſe, contre toutes les calomnies de ſes envieux, & je ferai connoitre à „ tous, que je ſuis prêt à la laver de toutes les tâches d'inconſtance & d'a- „ poſtaſie, que les langues des malintentionnés ont oſé jetter ſur une ſi „ haute Dame.

„ Cependant, je ne puis nier, qu'auſſi ſouvent, que le bruit s'eſt répan- „ du, que V. M. avoit intention de faire un voïage en *Italie*, il m'eſt „ venu en penſée, que cette Auguſte *Chriſtine* méditoit peut-être quelque „ projèt pour immortaliſer ſon nom & qu'aïant abandonné un Roïaume „ terreſtre, elle vouloit mettre tous ſes ſoins à étendre le Roïaume de *Je- „ ſus-Chriſt*: que les bienfaits, dont la Patrie lui étoit redevable *juſques* „ ici, étoient peu de choſe en comparaiſon des *hautes idées qu'elle s'étoit* „ formées pour ſe rendre le Ciel même propice, en ſe vouant à la piété, „ & que pour en venir à bout, Elle vouloit aller voir le Pape, (dont le „ nom s'eſt rendu célèbre juſques dans les païs du Nord, tant par ſa gran- „ de érudition que par la modération de ſon eſprit) pour s'entretenir & a- „ viſer avec lui & d'autres Monarques & Princes Catholiques, aux „ moïens, que la joïe, à laquelle, à ſon élection, l'Empire Romain & „ les Roïaumes voiſins ont participé pour le rétabliſſement de la paix civi- „ le, ne ſoit pas interrompuë ou renduë imparfaite par la continuation „ d'une malheureuſe guerre de Religion.

„ Si V. M. s'eſt propoſé ce but-là, ſavoir de concilier les différens ſen- „ timens de Religion & de tranſmettre à la poſtérité l'unité de la foi & de „ l'Egliſe Chrêtienne, en donnant tous ſes ſoins & emploïant tous les „ moïens convenables pour guérir les plaïes de l'Egliſe, par l'autorité des „ ſouverains, qui après celle de Dieu eſt la plus haute ſur la terre, afin „ qu'on voïe ceſſer une fois les déplorables diſſenſions qui règnent dans le „ Chriſtianiſme, en levant de part & d'autre les ſcandales, pour que l'E- „ gliſe s'accroiſſe en paix & en vérité, & que nous tâchions en toute hu-

„ milité

„ milité de conſerver l'union de l'eſprit par le lien de la paix, nous ſup- L'an
„ portant les uns les autres par la charité: Si, dis-je, c'eſt-là, Madame, 1656.
„ le but que vous avez en vûë, nous le reſpectons tous & un chacun, &
„ nous y applaudiſſons d'une commune voix, en ſouhaitant que, par la
„ grace de Dieu, après qu'on ſera convenu que le fond de la Religion
„ Chrêtienne conſiſte dans la vérité & la pureté, ce ſchiſme fatal ſoit abo-
„ li, la communion des Saints établie, les inimitiés, les invectives, les
„ anathêmes & les autres obſtacles diſparoiſſent, &, qu'en s'uniſſant d'a-
„ vis & de forces, on prenne à cœur la défenſe de la bonne cauſe contre
„ l'ennemi commun du nom Chrêtien, afin que la gloire de Dieu, la con-
„ corde & la paix fleuriſſent parmi les Chrêtiens, & que tous ceux, qui
„ ſouhaitent de devenir un jour concitoïens du Ciel & domeſtiques de
„ Dieu, s'efforcent de l'être auſſi ſur la terre.

„ Si cela, dis-je encore une fois, Madame, eſt le véritable deſſein qui
„ vous tient au cœur, & que V. M. par reſpect pour la Majeſté & l'auto-
„ rité de Dieu, qui a tant recommandé à tous les Chrêtiens & en particu-
„ lier aux nourriſſons de l'Egliſe de chercher la vérité & la paix, ſe ſoit
„ propoſé d'y amener les Catholiques-Romains & les autres, auxquels il
„ appartient, en les portant à un accommodement pacifique; certaine-
„ ment V. M. brillera par-là d'une gloire nouvelle & extraordinaire qui
„ l'emportera ſur tout ce qu'Elle a fait juſqu'ici. Ce ſeroit un grand &
„ & glorieux ouvrage, qui convient fort non ſeulement à la dignité mais
„ auſſi à la divinité de la fonction des Rois, & que la parole de Dieu,
„ comme il a été dit, leur attribue. Je ſais que les yeux de pluſieurs per-
„ ſonnes ſont tournés ſur V. M. Tous les amateurs de la ſimple vérité ſe
„ promettent beaucoup d'Elle, par la conſidération qu'elle eſt à préſent
„ débarraſſée de quantité d'autres ſoins. Tous les gens de bien admirent
„ ſa grande piété & l'aimable harmonie de toutes ſes vertus héroïques,
„ qui ſont connuës dans tout le monde, & ils trouvent en Elle l'exemple
„ que doivent ſuivre tous les Grands.

„ Ceux, Madame, qui vous connoiſſent plus intimement, ſavent, que
„ vous n'êtes jamais plus occupée que quand vous paroiſſez l'être moins,
„ & c'eſt pourquoi ils ſouhaitent, que votre loiſir ſoit emploïé à quelque
„ occupation ſalutaire. Toutes les grandes Ames ne ſe laiſſeront pas em-
„ porter par l'eſprit de la guerre. Les plus modérés concourront, ſelon
„ l'ordre de Dieu & à l'éxemple de notre Auguſte Reine, de tous les cô-
„ tés de la terre, pour éteindre un incendie auſſi pernicieux à toute la
„ Chrêtienneté, en prêtant la main & ſecondant *Chriſtine* dans un deſſein ſi
„ beau qui tend ſi ſouverainement au ſalut de l'Egliſe. C'eſt ainſi que les
„ cœurs des Chrêtiens, unis mutuellement par le lien de la charité; & de
„ la vérité, ouvriront des avis ſalutaires. Ainſi leurs forces plus étroite-
„ ment unies enſemble ſe tourneront avec plus de bonheur & de ſuccés
„ que juſqu'ici, contre l'ennemi commun: ainſi tous en général & chacun
„ en particulier en remporteront pour récompenſe avec plus de joïe, la
„ béatitude éternelle, qui a été promiſe aux amateurs de la vérité & de
„ la paix.

L'an 1656.

„ Enfin je vous conjure, Très-Séréniſſime Reine, par les entrailles & „ les compaſſions de notre Seigneur *Jéſus-Chriſt*, que s'il y a quelque dou- „ te dans votre cœur, quelque ſcrupule dans votre conſcience, s'il ſe „ trouve quelque obſtacle dans votre ancienne Religion; vous demandiez „ à Dieu, à qui vous vous êtes conſacrée dès votre plus tendre enfance, „ des conſeils ſalutaires, qu'il daigne diriger vos piés dans le ſentier de „ la vérité & de la paix céleſte. Très-bénigne *Chriſtine*, ſi vous avez à „ cœur ce qui peut édifier le public & procurer votre propre ſalut, je „ vous ſomme devant *Chriſt*, qui jugera en ſon tems les vivans & les „ morts; je vous prie très-inſtamment, & je vous conjure devant le Dieu „ vivant, qui connoit le ſecrèt des cœurs & qui manifeſtera ce qui aura „ été caché, de retirer votre cœur de toute penſée déſordonnée: afin qu'é- „ tant appellée à la ſainte communion dans le Roïaume de *Chriſt*, vous ne „ regardiez pas au monde. Et ſi vous aimez l'Evangile de la vérité & de „ la paix, je ſais que vous l'aimez, ſi vous brulez d'un ſaint zèle pour la „ Maiſon de Dieu, vous en brulez j'eſpére; au moins en déplorant ſon „ triſte état; je vous ſupplie de vouloir aſſiſter les foibles de vos conſeils „ ſalutaires, & d'éclairer ceux qui ſe trouvent encore dans les ténèbres de „ l'ignorance par la lumière, que l'eſprit de Dieu a allumée dans votre a- „ me: je vous exhorte à ne pas cacher cette lumière, mais à en commu- „ niquer fidellement, promtement & ſincérement, les raions aux autres, „ ſoit par des voïes publiques, ſoit par des voïes cachées & ſecrètes, com- „ me ſelon les occurences vous jugerez les plus à propos. C'eſt de cette „ manière, très-clémente Reine, que vous donnerez ſujèt à pluſieurs de „ rendre à Dieu de publiques actions de graces, à la gloire de la vérité, „ de la paix & de ſa miſéricorde, afin, que le talent qui vous a été confié „ pour le bien de l'Egliſe Chrétienne, ne ſoit pas vain, & inutile au Sei- „ gneur, & qu'il vous ſoit à vous-même glorieux & avantageux, au der- „ nier jour.

„ Je vous dis adieu, très-bénigne *Chriſtine*; ne dédaignez pas de réflé- „ chir ſur ce que je vous dis ici, d'un cœur ſincére & dans la crainte de „ Dieu. Je prie ardemment ce Docteur de la vérité, qui ſeul eſt capable „ de Vous conduire (de même que nous tous) dans la vérité, qu'il Vous „ aſſiſte. Je vous dis adieu, très-clémente Reine, & je Vous prie d'être „ gracieuſement perſuadée, qu'il ne ſe paſſe point de jour que je n'adreſſe „ pour Vous des prières au Ciel. Pardonnez ma liberté, qui ne part que „ de la franchiſe & ſincérité de mon cœur, & d'amour & de zèle pour „ Votre Perſonne. Je vous recommande à Dieu & à l'Eſprit de la grace, „ qui peut vous faire paſſer, & moi & tous les hommes, de quelques té- „ nèbres d'imperfections dont nous ſoïons environnés, à ſon admirable „ lumière. Je ſuis.

de Votre Sacrée Majeſté

Le très-dévoué & très-fidèle Serviteur

Strengnäs ce 7. Décembre 1655.

JEAN MATTHIAS,

Evêque de *Strengnäs*.

Mal-

Malgré tout ce que pouvoient dire tant les Proteſtans que les Catholiques de ce changement de Religion, *Chriſtine* ne laiſſa pas pour cela de paſſer agréablement ſon tems à *Rome*, où elle paroiſſoit fort contente. Mais pour qu'il ne fut pas dit dans le monde que *Chriſtine* eut abandonné la Religion de ſes Pères, ſans aucuns motifs, voici les raiſons de ſa converſion qui furent rendues publiques en ce tems-là (*a*). L'an 1656.

Motifs publiés du changement de Religion de *Chriſtine*.

„ CHACUN ſait que la Reine *Chriſtine* de *Suède* eſt douée d'un eſprit admirable, qu'Elle poſſéde les belles-lettres, qu'elle parle pluſieurs langues, qu'elle a l'intelligence de toutes les ſciences, & qu'elle a toûjours pris grand ſoin d'avoir près de ſa perſonne des gens d'éminente doctrine, tant de ſon Roïaume, que des autres païs. Cette Reine nourrie & élevée dès ſon enfance dans la ſecte des *Luthériens* étant un peu plus avancée en âge, n'y trouva pas toute la ſatisfaction d'eſprit qu'elle eût bien deſiré, ce qui lui donna la curioſité d'écouter quelquefois les raiſonnemens de ceux qui profeſſoient une autre Religion que la ſienne; auquel tems l'Ambaſſadeur du Roi *Très-Chrétien*, qui étoit près de ſa Perſonne à *Stockholm*, & qui s'étoit acquis une grande eſtime auprès d'Elle, après les audiences publiques, diſcouroit ſouvent avec elle en particulier; & jamais le diſcours ne ſe terminoit ſans parler de Religion. Les Conférences de cet Ambaſſadeur firent naître dans l'eſprit de la Reine beaucoup de doutes ſur celle qu'elle profeſſoit, & lui donnérent un grand deſir de parler ſur ce ſujet avec des Docteurs Catholiques, & de conſidérer attentivement leurs raiſons; enſuite de quoi la Reine voulant s'éclaircir de ſes doutes, les propoſa aux plus ſavans Miniſtres *Luthériens* & pour ce même ſujet lût tous leurs livres: mais ni leurs réponſes, ni la lecture ne la pûrent jamais contenter (*): Elle voulut après cela éxaminer curieuſement toutes les Religions qui ont jamais été au monde, & celles qui ſont à préſent connuës. Elle fit venir près de ſa Perſonne les plus ſavans de ce ſiécle, dont elle pût avoir connoiſſance, par réputation, pour conférer avec eux. Elle demeura cinq ans à faire cet éxamen, au bout desquels elle ne trouva pas de quoi ſe ſatisfaire, enſorte qu'elle fit réſolution de vivre dans la Religion dans laquelle elle avoit été élevée, ſe perſuadant qu'elle y pourroit faire ſon ſalut, & que ſa conſcience ſeroit en repos, y vivant ſelon la droite raiſon, ſans faire tort à perſonne, elle demeura deux ans en cet état. Mais Dieu, qui la vouloit tirer à ſoi, renouvella ſes prémiéres inquiétudes touchant la vérité de la Religion. Un Ambaſſadeur de *Portugal* vint à *Stockholm* ac-

„ com-

(*a*) *Elles ſe trouvent dans le Nouveau Recueil de Harangues pag: 93. &c.*

(*) C'eſt gratuitement qu'on débite ici, comme ſi la Reine eut propoſé ſes doutes ſur la Religion aux Eccléſiaſtiques de *Suède* & qu'ils n'y euſſent pû ſuffiſamment répondre. L'Hiſtoire & les Archives de *Suède* ignorent ce trait & d'autres pareils abſolument. Ils ne ſont inventés par l'auteur de cet Ecrit, que pour colorer une mauvaiſe cauſe.

L'an 1656.

„ compagné de deux Pères Jéſuites: l'un d'iceux, appellé *Antoine Macedo*, „ lui ſervoit d'interprête auprès de la Reine, laquelle l'aïant reconnu „ homme prudent & fidéle, lui confia ſon ſecrèt & le conjura de partir „ promtement ſans parler à perſonne, & d'aller à *Rome* pour porter une „ lettre au Père *Picolomini*, Général de ſon Ordre, par laquelle il étoit prié „ d'envoïer à *Stockholm* deux Pères *Italiens*, avec leſquels elle pût conférer „ des choſes de la Religion, donnant aſſurance de ſe faire Catholique, au „ cas qu'on lui fit connoître la vérité. Cette négociation fut ſi ſecrète, que „ l'Ambaſſadeur de *Portugal* même n'en ſût rien. Le Père *Macedo* ſe rendit „ à *Rome* ſur la fin du mois d'Octobre 1651. où le Père *Picolomini* étant „ mort, il préſenta ſes lettres au Vicaire nommé *Goſwinus Nickel*, main- „ tenant Général de ladite Compagnie. Ces lettres étant écrites en *Fran- „ çois*, furent confiées au Père *Anal* Aſſiſtant de *France*, avec lequel on „ conſulta ſur le choix des perſonnes qui devoient être envoïées en *Suède*. „ Le Père *Paul Caſati*, & le Père *François de Malines* furent choiſis pour „ cet effèt, & ſans beaucoup tarder ſe rendirent tous deux à *Stockholm* le „ 24. Février 1652. Les conférences de la Reine avec ces deux Pères „ furent très-fréquentes, & de pluſieurs heures à chaque fois, ſi ſecrète- „ ment, que perſonne ne s'en apperçut. La Reine avoit déja tant de „ connoiſſance des points principaux de la vraïe Religion, qu'après quel- „ ques éclairciſſemens de quelques difficultés particuliéres, il ſe vit claire- „ ment que Dieu avoit touché ſon cœur. Ce fut à la fin d'Avril 1652. „ qu'elle ſe réſolut d'être Catholique, elle ſe réſolut auſſi de renoncer à ſon „ Roïaume, aïant auparavant reconnu l'impoſſibilité de pouvoir jamais „ introduire la Religion Catholique dans ſes Etats, & jugé qu'elle ne pou- „ voit en continuer le gouvernement, ſans ſe mettre en péril de faire beau- „ coup de choſes contre la vraïe Foi, qu'elle vouloit embraſſer. Enſuite „ la Reine, avec le conſeil des deux Pères Jéſuites, dreſſa un projèt „ de tout ce qu'elle deſiroit faire, & députa le Père *Paul Caſati* pour aller „ à *Rome* repréſenter au Pape *Innocent X.* par l'entremiſe du Général de „ l'Ordre, le deſſein qu'elle avoit de quitter ſon Roïaume pour ſe faire Ca- „ tholique, comme auſſi pour prendre certaines inſtructions pour en facili- „ ter l'éxécution. Ledit Père *Caſati* partit de *Suède* pour *Rome*, au com- „ mencement de Mai de la même année 1652. & le Père *Malines* lequel „ quinze jours après le devoit ſuivre, demeura près de Sa Majeſté, aïant „ été détourné par diverſes rencontres de faire le même voïage. L'Emi- „ nentiſſime Cardinal *Chigi*, à préſent *Alexandre VII.* avoit eu la connoiſſance „ de ce grand deſſein dès le commencement, & ce fut cette Eminence qui „ donna au Père *Caſati* toutes les inſtructions néceſſaires, dont il avoit be- „ ſoin, & qui étoient en partie cauſe de ſon voïage à *Rome*. Cela fait, „ ledit Père *Caſati* ſe mit en chemin pour retourner en *Suéde*: divers acci- „ dens l'empêchérent d'arriver à *Hambourg* avant la fin de ladite année „ 1652. Y étant arrivé, il trouva des lettres de la Reine qui lui don- „ noient ordre, ſans paſſer outre juſqu'à *Stockholm*, de lui envoïer les „ inſtructions qu'il lui apportoit de *Rome*. Ce qui fut éxécuté, & ledit „ Père s'en retourna en *Italie*, l'hiver étant paſſé, & arriva à *Rome* le 9.

„ Juin

„ Juin 1653. Cependant la Reine travailloit à l'exécution de ſes deſſeins, L'an 1656.
„ qu'elle conclut écrivant au Pape, au Cardinal *Chigi* & au Général des
„ Jéſuites, auquel elle donna avis de ſa dernière réſolution d'aller faire ſon
„ abjuration dans Rome *ad limina Apoſtolorum*, & commit pour donner or-
„ dre à ſes affaires le Sr. *Bourdelot*, ſon prémier Médecin, auquel elle a-
„ voit communiqué ſon deſſein; & bien qu'il y eut beaucoup de difficultés
„ à ſurmonter pour une affaire ſi délicate; c'eſt où cette Reine fit paroî-
„ tre une fermeté incroïable. Enfin par des lettres écrites d'*Upſal* du 6
„ Février 1654. elle témoigna aux dits Pères & autres Confidens de ce
„ grand Projet, la joïe qu'elle avoit d'avoir entiérement terminé l'affaire
„ de l'abdication de ſon Roïaume, & que ſous prétexte des eaux de *Spa*,
„ elle iroit en *Flandres* & de-là à *Anvers*, & à *Bruxelles*, Païs Catholique
„ le plus proche de ſes Etats, où elle fit en particulier profeſſion de la Re-
„ ligion Catholique la nuit de Noël 1654. en préſence de l'Archiduc *Léo-*
„ *pold*, du Comte *Montecuculi*, que cette Reine fit venir exprès de *Vienne*,
„ & d'autres Seigneurs de cette Cour. Et comme l'on deſiroit, pour des
„ raiſons très-importantes, que l'affaire demeurât ſecrète, elle choiſit un
„ *Jacobin* pour recevoir entre ſes mains ſa Profeſſion de foi, lequel depuis
„ l'a ſervi en qualité de Chapelain & de Confeſſeur. Quelque tems après,
„ la Reine aïant ſû l'élévation de N. S. P. le Pape *Alexandre VII.* elle lui
„ donna avis du deſſein qu'elle avoit de venir à *Rome*. Sa Sainteté trouva
„ à propos qu'auſſitôt, qu'elle auroit paſſé les Païs où il y avoit des Héré-
„ tiques, elle fit ſon Abjuration, & Profeſſion de la Foi Catholique en
„ public. Ce qui a été éxécuté à *Inſpruck* le 3. Novembre 1655.

Cet écrit daté d'*Inſpruck* le 3 Novembre 1655. fut ſuivi d'un autre en *Italien*, quoique plus politique & ſatirique en même tems (*). Dans le fond ils reviennent l'un & l'autre au même. Quoiqu'il en ſoit, le Pape *Alexandre VII*, qui ſe promettoit de grandes choſes de cette Reine nouvellement convertie, ne pût pas empêcher, que ſon Succeſſeur *Charles-Guſtave*, qui avoit été forcé d'entrer en guerre contre le Roi de *Pologne*, ne remportât ſur lui des victoires déciſives. Cela alarma d'autant plus ce Pape, qu'il voïoit bien, que ſi le Roi *Charles-Guſtave* ſubjuguoit la *Pologne*, la Religion Catholique en pouroit ſouffrir conſidérablement. Pour prévenir un coup ſi fatal, le Pontife écrivit une lettre paſtorale (*a*) à tous les Patriarches, Archevêques, Evêques, & à tous les vrais Croïans, où il ſe plai-

Lettre paſtorale du Pape touchant ſes victoires de *Charles-Guſtave* ſur *Caſimir* Roi de *Pologne*.

(*a*) *Elle ſe trouve dans* Thuldericus *l. c. p.* 77. & 78.

(*) Le titre en eſt (1) „ DISCORSO POLITICO *formato ſopra l'arrivo della Real* y. l'Appen-
„ *Maeſtà della Regina* Chriſtina *di* Suetia *nella Corte di* Roma, *e circa gli affari che ſuá* dice LLL.
„ *Maeſtà haverà nella mediſima Corte, e ſopra le razioni per lequali s'eſt moſſa la Mediſima*
„ *Maeſtà ad abbracciare la ſanta fede Catholica*".

(1) Communiquée en Mſc. par le ſusdit Mr. de *Blome*.

L'an. 1656.

plaignoit: „ de ce que des Nations qu'il auroit voulu conduire au ſein de „ la vraïe croïance & embraſſer tendrement en vrai Père commun ces na„ tions, dit-il, en rompant les digues de la mer & les barrières des terres, „ tâchoient de déchirer ce même ſein, & attaquoient le troupeau de *Chriſt* „ (*). Le Pape ajoutoit, qu'il avoit exhorté les deux Rois belligérans à „ la paix: & ſur la fin il appelloit le Roi de *Suède* un adverſaire très-im„ portun". *Charles-Guſtave* ne s'arrêta pas à ces termes ſi peu convenables. Il pouſſa ſes conquêtes plus avant en *Pologne*, & obligea même le Roi *Jean Caſimir* d'abandonner ſon Roïaume & de ſe ſauver en *Sileſie*: perſuadé que de pareils explois tiendroient lieu de la meilleure réponſe à la lettre du Pape (†).

Ce-

(*) Voici ſes propres termes: „ *Gentes, quas pro Pontificia caritate, in noſtrum, hoc* „ *eſt in veræ fidei ſinum traducere, artiſſimeque complecti voluiſſemus, hunc ipſum ſinum* „ *dilaniare conantur, & ruptis maris atque ultimis terrarum clauſtris, in* Chriſti *gregem* „ *effunduntur....*" Dans le traité appellé le *Syndicat du Pape Alexandre VII*, dans „ *Thuldericus* & le *Theatr. Europ.* il eſt dit (1): qu'une des raiſons pourquoi le Pape „ avoit fait des dépenſes ſi énormes à la réception de la Reine *Chriſtine* dans ſes Etats „ & ſurtout à *Rome*; c'étoit les aſſurances qu'on lui avoit données, que pluſieurs grands des Familles en *Suède* & en *Allemagne* ſuivroient l'éxemple de *Chriſtine* & ſe feroient Catholiques. Le Cardinal *Brancaccio* le donne auſſi à entendre dans la lettre à la Reine, en diſant (2): „ *Exempla à Te ſumta fortius urgent plures ex Germanis Principibus qui* *Romanam meditantur fidem &c...* Le bon Curé de *Creſt* en *France* pouſſa plus loin encore ſes viſions & ſe laiſſant emporter à un eſprit prophétique prédit (3), que tous les *Suédois* & à leur éxemple tous les autres hérétiques ſuivroient celui de *Chriſtine* & ſe feroient Catholiques-Romains. Voici ſa harangue.

Raiſon des dépenſes énormes du Pape à la réception de *Chriſtine*.

„ Madame, nous ne ſaurions aſſez louër l'honneur que nous recevons aujourd'hui de „ voir en Votre Majeſté la fille du *Grand-Guſtave*, & la merveille des Reines, l'orne„ ment de notre ſiécle, & le plus grand Génie de la nature, *qui ait jamais triomphé* „ des grandeurs de l'Univers. Vous avez triomphé, quand Vous avez gagné des Ba„ tailles pour couronner les victoires de cet invincible Monarque, & que Vous avez „ aſſuré ſes Conquêtes au Traité de *Munſter*; & Vous avez triomphé des Couronnes „ Roïales, & de Vous-même, quand Vous les avez dépoſées. C'eſt ici, Madame, le „ faîte de toutes les grandeurs de Votre Majeſté, & nous ne ſaurions plus y ajouter „ de louanges après celles qu'elle s'eſt acquiſes à *Rome*. Toute la Chrêtienneté en a „ relevé ſes eſpérances, & elle ſe promèt qu'à l'éxemple de *Mavia*, cette fameuſe „ Reine, qui, après ſa converſion, donna la Paix à l'Empire Romain, de même après „ la vôtre, Vous donnerez la paix à tous les Empires Chrêtiens, & ferez que tous „ vos peuples ſe convertiront, & à leur éxemple tous les autres Hérétiques. Ce ſera „ lors, Madame, que toutes les armes communes de la Chrêtienneté feront une ſainte „ union pour abbatre le Turban des infidéles, & que Votre nom parmi ces triomphes „ éclatera dans le Ciel, & fera l'admiration de toute la terre. Ce ſont les prophéti„ ques ſentimens, Madame, de vos très-humbles, très-obéiſſans & tres-fidéles„ ſerviteurs.

Railleries de *Charles-Guſtave* ſur l'épithéte d'*importuniſſimus* que le *Pape* lui avoit donné.

(†) *Charles-Guſtave* ne laiſſa pas de rélever l'expreſſion de *importuniſſimus Adverſarius*, par où le Pape l'avoit voulu déſigner, en remarquant que le Pape n'auroit pû donner une épithéte plus propre à un Ennemi que de l'appeller importun, car jamais on n'aura en-

(1) Voïez le Syndicat de ce Pape p. 134. &c. *Thuld.* l. c. p. 102 & *Theatr. Eur.* ad h. ann. p. 891. cfr. Diſcorſo Polit. cité ci-deſſus.

(2) Elle eſt datée non. Jan. 1656. dans *Oldoini* vitæ Pontif. p. 592. & 710.

(3) V. *Nouv. Recueil de Mazangues* p. 241.

Cependant les Catholiques & principalement les Jéſuites éxaltérent par-tout la grande acquiſition qu'avoit faite l'Egliſe Romaine dans la perſonne de *Chriſtine*, & voici un commerce de lettres en vers, qu'on ſuppoſa, qu'il y avoit eu là-deſſus entre *Chriſtine* & le Pape *Alexandre VII.* (*a*). L'an 1556.

CHRISTINA ALEXANDRO PAPÆ. S. D.

„ *Reddita nunc Sacris caulis, vois avia, Romæ*
„ *Te veneror, Chriſti Duxque Caputque gregis.*
„ *Sum* Chriſtina, *olim fueram Regina, coronam*
„ *Depoſui, Chriſti nunc ſubitura jugum.*
„ *Sceptra mihi Regni placide demiſſa, abjecta eſt*
„ *Purpura, cui fidei candida veſtis erit.*
„ *Victa cado, victrix quæ quondam Amazonis inſtar,*
„ *Sed ſub* Alexandro, *Te Duce, victa cado.*
„ *Viribus haud vincor, ſuperor pietate libenter,*
„ *Ante tuos flecto ſubdita colla pedes.*
„ *O! Ego ſi poſſem Tibi ſubdere colla meorum!*
„ *Cum grege veniſſem, præda opulenta meo!*
„ *Quod potui, feci, venio privata, ſequentum*
„ *Hoc caput, interea, pignus & omen habe.*
„ *Hoc ſupereſt caræ dum flector ad oſcula plantæ,*
„ *Ut tua ſit capiti planta corona meo.*

ALEXANDER PAPA CHRISTINÆ. S. D.

„ *Paſtor* Alexander, *Chriſti ſed munere Paſtor*
„ *Excipio ad Chriſtum, quam Pater egit ovem.*
„ *Huc* Chriſtina *venis, Reginaque verius aſtris*
„ *Texitur in ſuperis digna corona Tibi.*
„ *Lilia pro ſceptris capies, ſpondeberis Agno*
„ *Et ſtola tincta ſuo ſanguine veſtis erit.*
„ *Me Duce* Alexandro, *ſcandes Capitolia victrix,*
„ *Cinget & Auguſtum Laurea parta caput.*

„ *Non*

(*a*) *V. les* Palmsköldiana.

entendu dire, qu'un ennemi fut *opportunus*. Tous les ennemis, dit-il, ſont importuns, ſi on en excepte le Roi de *Dannemarck*, puiſque ſon invaſion venoit à propos: & qu'il étoit *boſtis opportuniſſimus*, parce qu'il avoit attiré les *Suédois* de la *Pologne* & de la *Pruſſe* (qui étoient déja brûlées & ſaccagées) vers la *Holſace*, en *Fubnen* & *Zelande*, où il y avoit des vivres en abondance. Cette ſaillie, dit *Aitzema* (1), ne pouvoit que rendre la lettre du Pape riſible & en même tems faire ſentir au Roi de *Dannemarck*, qu'il avoit rompu avec la *Suède* fort mal-à-propos.

(1) L. c. Tom. I. ad h. ann. p. 1219.

L'an 1656.

„ *Non Tu victa cades, per Te cadat hæresis omnis:*
„ *Sistitur hæc dextræ victima facta tuæ.*
„ *Nec Tu sola venis, quæ victo Acheronti Tyranni*
„ *Tartarei tecum rapta trophæa vehis.*
„ *Pondere non numero ducor*, Christina, *caputque*
„ *Unum pro cunctis hoc mihi pondus habet.*
„ *Hoc referes nostris pia dum das oscula plantis* (*)
„ *Ut mea sit pedibus subdita* Roma *tuis.*

Epigramme contre le triomphe du *Pape* sur l'acquisition de *Christine.*

Mais de bonnes plumes ne manquèrent pas pour cela de critiquer & le sens & le stile guindé tant de la lettre pastorale du Pape que des vers qu'on lui attribuoit. Entr'autres on y répondit par une jolie Epigramme latine, qui faisoit allusion aux triomphes du Roi de *Suède* en *Pologne* & aux réjouissances qu'on fit en même tems à *Rome*, pour la Reine *Christine.* L'Auteur y dit, que le Pape en gagnant en la personne de *Christine*, une seule brebis, perd en *Pologne* tout le troupeau. La voici (*a*):

„ *Sarmaticos Getico dum campos milite vastat*
„ Carolus, *& rupto fœdere regna quatit:*
„ *Dum pietas & avita fides his exulat oris,*
„ *Orbis & oppressa Religione gemit.*
„ Christina *ipsa truci quæ tradidit arma Tyranno*
„ *Ad veneranda Petri limina tendit ovans.*
„ *Et nunc barbaricos minaris* Roma *triumphos,*
„ *Gaudesque inventa jam, bone Pastor, ove.*
„ *At nimium vanis exultas* Roma *triumphis,*
„ *Quæ lucraris ovem, sed perenuté gregé.*

Jusques dans le mois de Mars il n'y eut presque point de jour que la Reine, depuis son arrivée à *Rome*, ne fut amusée par des spectacles, par des Concerts de Musique, par des promenades, des processions, des assemblées de Savans & d'autres récréations, où le Pape avoit ordonné qu'elle seroit accompagnée des Cardinaux & d'autres personnes de grande distinction. Pour

(a) *Elle se trouve dans la lettre de* Guy Patin à Charl. Spon *T. II. n.* 110. *p.* 177. *item dans la réponse de* Nicanor à Trasymachus *p.* 36. *cfr.* Pufend. *Hist.* Car. Gustavi *Libr. II. §.* 93.

(*) Ce fut à cette occasion que quelqu'un par excès de zèle fit ce vers:

Si le grand Gustave eut vécu
Il se seroit fait lecher le...
Par ce Marouf..
Etrange révolution!
Sa fille par dévotion
Lui baise la pantoufle.

V. le *Hauptschlüssel Mirouerius.*

Pour montrer combien elle ſe plaiſoit à *Rome*, & qu'elle avoit choiſi cette ville pour ſa Réſidence, elle fit frapper trois Médailles, qui y ſont alluſion (*a*). Nous donnons ici l'une & l'autre de ces Médailles (*). Au revers de

L'an 1656.

Chriſtine ſe plait à Rome & y fait frap-

(a) *V.* van Loon *Hiſtoire Metall. T. II. P. II. p.* 386.

(*) Il y a encore d'autres Médailles que *Chriſtine* fit frapper à *Rome*, dont pluſieurs ſont inſérées l. c. dans *Bronner*. Je tiens de Mr. de *Berch* que la Reine avoit formé le projèt de publier toute ſon Hiſtoire en Médailles, mais que la moindre partie en a été éxécutée. Cependant Mr. de *Berch* poſſéde une copie de tous les deſſeins de ces Médailles.

L'an 1656.

de la prémière on voit, comme ſur une Médaille de l'Empereur *Néron*, cette ville repréſentée ſous la figure d'une femme aſſiſe, qui tient à ſa main une image de la victoire avec cette inſcription: POSSIS NIHIL URBE ROMA VISERE MAIUS. L'autre côté, expoſe aux yeux la tête de *Chriſtine* ornée d'une Couronne de laurier. Et comme elle avoit renoncé à ſes Roïaumes, ſans abandonner le titre Roïal, on y voit la légende ſuivante: CHRISTINA REGINA. Mr. *de Meiern* dit pourtant (*a*) que la prémière Médaille que *Chriſtine* fit frapper à *Rome*, fut celle qui a ſur la face une Victoire ailée ſur un globe, tenant une branche de palmier à la main gauche, & à la main droite une couronne de Laurier ſur la tête avec ces mots; VICTORIA MAXIMA. Au revers de la troiſième Médaille on voit quatre Lions accouplés que *Chriſtine*, ſous la figure de *Diane*, méne par la main avec l'inſcription. NEC SINIT ESSE FEROS, que *de Meiern* explique en faveur de la Reine, comme s'étant vaincuë elle-même & aïant remporté en réſignant la Couronne, la plus grande victoire ſur les quatre paſſions les plus fortes. Mr. de *Berch* eſt pourtant de ſentiment que la Nation *Suédoiſe* eſt repréſentée par ces quatre Lions, étant diviſée en quatre Ordres, qu'elle avoit cultivées & rendus plus polis.

par trois Médailles à l'honneur de cette ville & au ſien propre.

Saillies & reparties de *Chriſtine*.

Ce fut en ces occaſions d'amuſement que *Chriſtine* fit connoitre, qu'elle n'étoit pas moins ſavante dans l'hiſtoire, les antiquités & les langues, qu'heureuſe en belles ſaillies & en promptes & vives reparties. En voici un éxemple: Dès les prémiers jours, dit le Sr. *Chevreau* (*b*), que la Reine *Chriſtine* fut à *Rome*, *Alexandre VII.* du nom lui donna quelques Cardinaux pour l'accompagner, & pour la conduire dans tous les endroits qui ſont remarquables par leurs tableaux & par leurs ſtatuës. Parmi ces dernières elle en vit une du Cavalier *Bernini*, qui repréſentoit la vérité, elle la loua fort & s'écria trois ou quatre fois, *O la bella choſa.* Un Cardinal, qui apparemment ſe piquoit de bel eſprit, & qui ne devoit pas être ennemi des allégories, & des équivoques, prit occaſion de s'écrier à ſon tour: *O. Ma-* „ *dame, Dieu ſoit loué, que votre Majeſté aime la vérité, que les Perſonnes de* „ *Votre naiſſance ne peuvent ſouffrir: Je le crois bien*, repartit la Reine dans „ le même inſtant, *toutes les vérités ne ſont pas de marbre*". A ce que rapporte auſſi le Sr. *Wagenſeil* (*c*) ſur la foi d'un homme de poids, comme *Chriſtine* ne faiſoit pas paroitre beaucoup de dévotion à la Meſſe & que s'entretenant durant le ſervice divin avec les Cardinaux, elle rioit d'une manière démeſurée, le Pape s'en appercevant un jour, lui donna un Roſaire, en l'exhortant de s'en ſervir dans ſes prières, ſur quoi la Reine, qui comprit ce que le Pape vouloit dire par-là, dit en ſortant: „ *Non miga voglio eſſere* „ *Catholica da Bacchettone*: pour moi, je ne veux pas être Catholique aux „ grains du Roſaire".... Parmi les petites avantures, que les Ecrivains de ce tems-là nous ont laiſſées (*d*), on en trouve une au ſujèt du Cardinal *Colonna*, à qui la fantaiſie avoit pris de s'amouracher de *Chriſtine*. Sa conduite

Le Cardinal *Colonna* amoureux de *Chriſtine*.

(*a*) *V. Præfat. Toni V. act. Pacis Weſtph.* p. 11. & Brenneri *Theſ. l. c. p.* 191.
(*b*) Oeuvres Mêlées *P. I. p.* 100.
(*c*) *V. Sen Hiſt. Us. l. c. p.* 822. Bibl. German. 1725. *art. I. p* 21. *item* Merc. Hiſt. & Pol. *Mars* 1689. *p.* 453.
(*d*) Holl. Merc. 1656. *p.* 2. *&c.*

duite à cet égard doit avoir été auſſi ridicule que peu convenable au caractère qu'il portoit. Le Pape qui en fut informé, lui ordonna de ſe retirer de *Rome*, lui diſant, que la Reine n'y étoit pas venuë pour être ſcandaliſée (*). Ce fut pour plaire au Pape, que comme on le rapporte, elle prit à ſon ſervice pluſieurs Domeſtiques *Italiens*, en congédiant quelques *Eſpagnols*, deſorte que ceux-ci en étant irrités & parlant mal d'elle, lui firent perdre ce grand attachement qu'elle avoit juſques-là fait paroitre pour tout ce qui étoit *Eſpagnol* (†), & qu'elle commença à témoigner plus de panchant pour la *France*. Apparemment qu'elle aura dès-lors pris la réſolution d'aller faire un tour en *France*, & qu'avant que d'y aller, elle aura voulu être bien avec cette Cour-là (‡). Elle engagea même quelques *François* à ſon ſervice, dont les *Eſpagnols* ſe trouvérent ſi furieuſement piqués, à ce que dit l'Auteur du *Mercure Hollandois*, qu'ils firent imprimer deux pièces en *Eſpagnol* de la vie de la Reine *Chriſtine*. Le contenu ne doit pas en avoir été bien meſuré, puiſque deux *Caſtillans*, qu'on en croïoit les Auteurs, furent mis en priſon, & que de plus la Reine envoïa un de ſes Gentilshommes à la Cour de *Madrid*, pour ſe plaindre des injures que ſes Miniſtres tâchoient de lui faire à *Rome* (*a*).

L'an. 1656.

Chriſtine témoigne du goût pour la *France*: ce qui pique les *Eſpagnols*.

Si on ajoute foi aux Anecdotes de ce tems-là, *Chriſtine* ne doit pas non plus avoir fort ménagé les grandes Familles de *Rome*, qui firent des plaintes amè-

Les nobles Maiſons de *Rome* mécontentes de *Chriſtine*.

(*a*) *L. c. p. 3. & 4. item Reiſe van* Chriſtine *pag. 38. &c. n'alant pas pû découvrir ces piéces* Eſpagnoles *on ne ſauroit dire ce qu'elles contiennent.*

(*) Mr. *Arnold* le dit dans ſon hiſtoire (1) ajoutant que le Pape avoit ordonné à tous ſes Domeſtiques en particulier de ſe comporter honnêtement & en bons Chrêtiens, en viſitant les Egliſes frequemment tout le tems que *Chriſtine* demeureroit à *Rome*, afin que la Reine ne fut point ſcandaliſée mais plûtôt affermie dans ſa nouvelle croïance. On a donc de la peine à croire ce que *Tentzel* dit ſur le rapport de *Wagenſeil* (2), que la Reine nouvellement arrivée à *Rome* avoit demandé au Pape la permiſſion de lire tous ſes livres défendus: & qu'il la lui avoit accordée, à l'exception de la *Bible* & de l'*Adone* du Cavalier *Marin*: & que l'Inquiſiteur de *Siene* avoit dit là-deſſus à *Wagenſeil*: que l'on avoit eu de bonnes raiſons d'interdire à *Chriſtine* la lecture de la Bible, mais qu'on avoit bien pû lui permettre de lire l'*Adone*. On mettra auſſi au nombre de tant d'autres abſurdités, celle qu'a débité un Auteur *François* (3) que le Pape *Alexandre VII.* avoit convié la Reine de venir à *Rome* & lui avoit offert une penſion conſidérable par le moïen de laquelle il l'avoit fait réſoudre à un mariage de conſcience avec lui.

Soin du Pape pour que *Chriſtine* ne ſoit ſcandaliſée dans ſa nouvelle Religion.

(†) L'Auteur du *Diſcorſo Politico*, cité ci-deſſus, remarque de même, que la fine politique de la Cour d'*Eſpagne*, en s'attachant *Chriſtine* & la faiſant venir à *Rome*, avoit pour but, d'y fixer ſon ſéjour, pour entretenir toûjours le Pape dans les intérêts de l'*Eſpagne* & de la Maiſon d'*Autriche*.

(‡) Voici ce qu'en a dit un Hiſtorien *Italien* (4). La Regina di Suetia diſguſtata di Don *Antonio della Cueva* & d'altri Miniſtri *Spagnuoli* venne dal ſignor *Lionne* Ambaſciatore de Rè Chriſtianiſſimo a quelle Corte guadagnata novamente alla *Francia*. Dove a preteſto di paſſare in *Pomerania* ad aguiſtare i ſuoi intereſſi col Rè *Carolo Guſtavo* trasferiſſi la Regina, e ricevuti grandiſſimi honori torneſſi *parimente in* Italia *& à* Roma *queſt' anno, non ſolamente come confidente, ma come confederata con quella Corona.*

(1) V. *Arnolds* Kirch. u Ketz. Hiſt. l. c. §. XIII.
(2) Monatl. Una Apr. 1697. p. 374.
(3) Hiſt. du *P. la Chaize* T. II. p. 191.
(4) *Bentivoglio* hiſt. d'*Italie* ad h. ann. p. 630.

L'an 1656. amères de ſa conduite envers elles. On les lit dans un Manuſcrit *Italien*, où toutes les fêtes & divertiſſemens donnés à la Reine, ſont décrits (*). L'Auteur en en donnant le détail fait ſurtout valoir le magnifique Amphithéatre de trois cent braſſes de longueur, ſur quarante de largeur, que le Prince *Pamphili* & ſon Epouſe la Princeſſe *di Roſſano* avoient fait bâtir devant leur Palais afin d'y placer commodément la Reine & la haute Nobleſſe Romaine, pour le ſpectacle de la Courſe des chevaux & des Maſcarades: que ce bâtiment leur avoit coûté douze mille écus Romains & que les autres fraix en fêtes, collations, ſoupers, &c: devoient aller au de-là de quarante mille écus: que la Maiſon de *Barberini* & le Prince de *Paleſtrine* devoient donner à cette Reine le divertiſſement d'un Tournois, aïant fait outre cela dreſſer pour les Opéra & les Comédies une place pour ſix mille perſonnes, où on repréſenteroit entr'autres un Opéra intitulé la *vita humana*, le plus beau & le plus magnifique qui ſe ſoit fait en *Italie*, puiſque, à chaque demi quart d'heure, il devoit y avoir changement de décorations & que de véritables hommes à cheval, des Elefans, des Bœufs, des Taureaux, des fontaines vives & d'autres choſes merveilleuſes devoient y paroitre en nature: que malgré toutes ces démonſtrations de reſpect & de vénération pour la Reine *Chriſtine*, & malgré les grands fraix que ſon arrivée à *Rome* avoit cauſés à la haute Nobleſſe; celle-ci s'apercevoit avec chagrin que cette Princeſſe lui en témoignoit ſi peu de reconnoiſſance; qu'elle traitoit les bonnes familles de *Rome* avec hauteur & avec trop d'indifférence: qu'elle devoit néanmoins conſidérer, que toutes ces dépenſes avoient été faites & toutes ces fêtes préparées ſelon le deſir du Pape, qui avoit voulu qu'on s'efforçât de procurer toutes ſortes de divertiſſemens à Sa Majeſté. Mais que ſi elle perſiſtoit dans ſon opinion & ſon orgueil ordinaire envers les hautes familles de *Rome*, elle pourroit à ſon tour éprouver leur reſſentiment & leur hardieſſe, comme Mgra *Colonna* entr'autres avoit déja donné à entendre, qu'il y auroit des perſonnes maſquées qui mortifieroient la Reine par des mots piquants, quand elle paſſeroit en public dans le cours, pour ſe venger des affronts qu'elle lui avoit faits & aux autres Princes *Romains* (†).

Chriſtine en marque ſon *Chriſtine* étant informée de ce complot & de ces menaces qu'on lui fit; les

(*) Le titre en eſt: „ *Fideliſſima deſcritione delle feſte, Maſchere, Gioſtre a Comedie,* „ *apparecchiate nella Corte di* Roma *in honore della Real Maeſtà della Regina di* Suetia „ *nel preſente Carnevale dell' anno* 1656 (1)". V. l'Appendice N. LXXI.

(†) Mr. *Sprenger* ſemble en découvrir la raiſon, quand il dit (2) „ *Incommodum id accedebat, quod* Chriſtina *adhuc ignara morum Romanorum non illicò ſellam poni juberet miſſis* „ *à Papa Camerariis, imo quod tenax adhuc videretur generis vivendi quod Galli habent &* „ *Romani oderunt. Sed omnia illa tractu temporis in melius redierunt... & demum à Roma-* „ *nis nihil magis optari, quam ut Regina, ſive quod ſemel in* Galliam *abiret, ſivè in* „ Sueciam *ſuam, quo pluries remigraverat, ſalva redux eſſet, & contenta in ſuo Palatio,* „ *ſuos tranſigeret dies in multos annos.*

(1) Communiquée par Mr. de *Blanc*. (2) V. ſa Roma Nova p. 170.

les prévint addroitement. Et touchant la trâme des *Eſpagnols*, elle en marqua ſon reſſentiment comme on le voit dans une eſpèce de Manifeſte qu'elle fit publier en *Italien*, que voici avec la traduction en *François* (†). L'an 1656.

reſſentiment dans une eſpèce de Manifeſte.

ENtrata che ſù la Regina nello ſtato Eccleſiaſtico, ed avendo trovato dà Ferrara *à* Roma *alcuni Cardinali dello* ſquadrone volante, *cio é, il Cardinale* Lomelino, Dongi, Aquaviva, *&* Homodei, *della Converſatione di queſti moſtrò piacerſi, onde gli Spagnuoli ch'erano appreſſo ſua Maeſtà ne pr'ſero la lor ſolita geloſia, e pretendendo di eſſere ſoli appreſſo di eſſa reputati, no, mancarono di quando in quando dir le tutto quello, che poteſſero per rimoverla dà ſtabilire alcuna Corriſpondenza conquelli. Ma ſua Maeſtà fece loro riconnoſcere, che tali avertimenti no gli riuſcivano grati.*

La Reine étant entrée dans l'Etat Eccléſiaſtique, & aïant trouvé de *Ferrare* juſqu'à *Rome* quelques-uns des Cardinaux de l'*Eſcadron Volant*, ſavoir les Cardinaux *Lomelino*, *Dongi*, *Aquaviva* & *Homodei*, dont la Reine trouva la converſation agréable; les *Eſpagnols*, qui étoient autour de Sa Majeſté, en conçurent quelque jalouſie, comme à leur ordinaire, & prétendant d'être ſeuls en réputation auprès d'elle, ils ne manquérent pas de lui faire entendre de tems en tems, tout ce qu'ils croïoient capable de l'eloigner d'établir quelque correſpondance avec les autres. Mais Sa Majeſté leur fit connoitre que tous ces averuſſemens n'aboutiroient à rien.

Giùnta ſua Maeſtà a Roma, *il ſignore di* Lione *Ambaſciatore di* Francia *havendo havuto ſpeſſo frequente, e longa udienza, gli Spagnuoli ſene dolſero ſeco, e gli diſſero che pareua voleſſe loro in pregiudizio dell' amicizia promeſſa al Ré loro padrone ſtringere una più forte con la Francia: riſpoſe ſua*

Sa Majeſté étant arrivée à *Rome* & Mr. de *Lionne* Ambaſſadeur de *France* aïant ſouvent auprès d'Elle de longues audiences, les *Eſpagnols* s'en plaignirent & lui dirent, qu'il ſembloit qu'elle voulût, au préjudice de l'amitié qu'Elle avoit promiſe au Roi leur Maître, en lier une plus étroite avec la

France

(†) Ce Manifeſte eſt tiré d'un livre intitulé *Bizzarrerie Politiche overo Raccolta delle più notabili pratiche di ſtato nella Chriſtianità*, mis au jour par *Lorentz Branco*, *Goto.* à Franuchera 1658. Ce *Banco* ou *Banck* étoit *Suédois* & Profeſſeur à *Franecker*. Mr *Bayle* dans ſon Dictionnaire hiſt. & critique en fait mention dans un article exprès, où il cite quelques autres ouvrages curieux qu'il avoit publiés, mais il ne parle point de ces *Bizarrerie politiche*, non plus que de ſa *Roma Triumphans*. On a tâché d'ôter le nombre de fautes d'impreſſion qui ſe trouvent dans la prémière édition de ce Manifeſte.

L'an 1656.

ſua Maeſta ch' ella terrebbe amicizia con chi a lei parebbe à propoſito, e che non dovevano haver per ſtrana la Corriſpondenza, ch'. ella voleva haver con la Francia, *con laquale haveva havuto legge in tutti i tempi, che ciò non era fare una amicizia, ma continuar una antica, e che finalmente ella non era ſogetta al Rè di Spagna, per ſecondar ciecamente il loro configlio, e conformarſi alla lor intentione. Havendo poi gli ſteſſi Spagnuoli preſo ſoſpetto delle frequenti viſite che li facevano i Cardinali* Barbarini, Imperiali, Borromeo, *ed* Aſſolino, *fecero dire diverſe coſe al Papa, credendo di poter la Continuata delle viſite, di ciaſcheduno di queſti Cardinali impedire, ma ciò non havendo partorito l'effetto che s'erano imaginati, fecero diverſe radumanze frà di loro, hora in Caſa del Signore Cardinale de* Medici, *hora in Caſa del Duca di* Terranuova, *nelle quali intervenero il Cardinale* Landgravio. *D.* Antonio Piementelli, *e D.* Antonio della Cueva *e qualche altro della fazzione di* Spagna, *dove furono fatti diſcorſi di poco riſpetto verſo la Maeſtà ſua; ch'. erano publicati per Roma: il* Cueva, *era principale di quelli, di chi ſi ſervivano li Spagnuoli per Seminare di caſa in caſa le loro Calumnie contro la Regina, la quale avertita ſtimò nel prencipio ſprezzare*

France. A quoi Sa Majeſté répondit: qu'Elle cultiveroit l'amitié avec qui bon lui ſembleroit; & qu'ils ne devoient point trouver étrange la correſpondance qu'elle vouloit entretenir avec la *France*, à laquelle elle avoit été liée de tout tems: que cela n'étoit point faire une nouvelle amitié, mais ſeulement cultiver une ancienne, & qu'au reſte Elle n'étoit pas ſujette du Roi d'*Eſpagne* pour ſeconder aveuglément leurs avis & ſe conformer à leurs intentions.

Ces mêmes aïant pris enſuite des ſoupçons des fréquentes viſites que faiſoient à la Reine les Cardinaux, *Barberini*, *Imperiali*, *Borromeo* & *Azzolino*, ils firent dire au Pape pluſieurs choſes là-deſſus, croïant pouvoir arrêter par-là la continuation des viſites de ces Cardinaux: mais tout cela n'aïant pas produit l'effèt qu'ils s'en étoient imaginé, ils firent pluſieurs complots entr'eux, tantôt dans la Maiſon du Cardinal de *Medicis*, tantôt dans celle du Duc de *Terranuova*, où ſe trouvérent le Cardinal *Landgrave*, D. *Antonio Pimentel*, D. *Antonio della Cueva* & quelques autres de la faction *Eſpagnole*. C'eſt-là qu'on tenoit des diſcours peu reſpectueux de Sa Majeſté, qui furent publiés dans *Rome*. *Della Cueva* fut le prémier de ceux dont ſe ſervirent les *Eſpagnols* pour porter de maiſon en maiſon leurs calomnies contre la Reine, qui en aïant été avertie, eſtima d'abord que le mieux étoit de mépriſer tout ce qui

ſe

re tutte le voci, e diſſimulò più di tre meſi, e trattando il detto della Cueva *nella maniera conſueta, mà finalmente vedendo, che queſti affari continuavano, e che 'l diſſimulare non giovava, che a renderlo più inſolente, commin ciò a trattarlo più freddamente dell' ordinario, ed à fargli comprendere che gli haverebbe fatto gran piacere il ſollecitare il ſuo ritorno verſo* Fiandra, *e gli riſpoſe che ſperava partire frà otto giorni; Doppo la matina ſeguente ſua Maeſtà dichiarò ſuo Camerier maggiore il Conte* Santinelli *ciò preſoſi* dalla Cueva *per diſprezzo di lui, la ſera medeſima fu di ritorno in Caſa del Ambaſciatore di* Spagna, *richieſtone da lui, e dalla maglie licenza à ſua Maeſtà.*

se disoit contr'elle. Elle dissimula tout pendant plus de trois mois, & traitta *della Cueva* de la manière accoûtumée. Mais voïant enfin que ce train continuoit, & que de dissimuler plus longtems ne serviroit qu'à rendre *Cueva* plus insolent: la Reine commença à le traitter plus froidement qu'à l'ordinaire & à lui faire comprendre, qu'il lui feroit beaucoup de plaisir, de solliciter son retour pour la *Flandre*: surquoi il répondit, qu'il espéroit de partir dans huit jours. Le lendemain Sa Majesté déclara le Comte *Sentinelli* son prémier Chambellan, *della Cueva* prit cela pour une marque de mépris & le même soir étant de retour dans l'hôtel de l'Ambassadeur d'*Espagne*, lui & son Epouse firent demander la permission de se retirer d'auprès de Sa Majesté.

L'an 1656.

Don Antonio Pimentelli *ſi picco parimente di queſto ſtato, e ſe bene era ſolito di venir ogni giorno a* Farneſe, *à veder la Regina, Laſcio ſcorrere cinque giorni ſenza farlo: rivenne però il ſeſto giorno, e cercò aggiuſtare l'affare* della Cueva, *mà ſi adoprò ſenza effetto.*

D. *Antonio Pimentel* se trouva aussi piqué au jeu, & quoiqu'il eut accoûtumé de venir réglement tous les jours à *Farnése* (*) pour faire sa révérence à la Reine, il laissa passer cinq jours & venant enfin au sixième il tâcha d'ajuster l'affaire *della Cueva.*

Alcuni giorni doppo il Signore Antonio della Cueva, *e ſua moglie eſſendo venuti per licenziarſi dalla Maeſtà ſua, ella fece chiamare i principali ſuoi domeſtici, affinche*

Quelques jours après D. *Antonio della Cueva* & son Epouse étant venus pour prendre congé de Sa Majesté, Elle fit appeller les principaux de ses Domestiques qui étoient le Chevalier *Baldesibri*, Capitaine de sa garde & le Comte

(*) C'étoit au Palais *Farnése* que logeoit la Reine.

L'an. 1656.

affinche foſſero teſtimoni d'una azzione che paſſò nella maniera che ſegue. Erano queſti il Cavalier Baldeſibri, *il Capitano della guardia, il Conte* Franciſco Maria Santinelli *Camerier maggiore di ſua Maeſtà, Don* Antonio *entrato nella Camera dell' udienza della Regina s'inginocchiò avanti ſua Maeſtà, gli baſciò la mano, all' uſo di* Spagna, *e gli diſſe piangendo, che haveva gran ramarico di non haverla ſervita coſi bene come conveniva, e haverebbe voluto; che à lei ne chiedeva pardono. Sua Maeſtà riſpoſe che circa bene ò male ſervita, dovera eſſerne giudice la di lui Conſcienza, mà che poteva aſſicurarſi che ſempre ſaprebbe compenſar i galanthuomini, caſtigar i furfanti, e che ſe ella haveſſe mai ſaputo, che eſſo parlaſſe mal di lei, ſenza il riſpetto che Li conveniva, lo farebbe trattar nel modo che meritarebbe in qualunque luogo ſi foſſe. Si poſe egli di nûovo in ginocchio, e di nouvo piangendo gli diſſe, ch'era il ſuo humiliſſimo ſervitore, e gli ſarebbe eternamente. Sua Maeſtà ſi rivoltò verſo Madama* della Cueva, *e gli diſſe ch'à lei era obligata del incommodo che ſi era preſa, di ſeguitarla di* Bruxelles *a* Roma, *e che ſe ella ſi foſſe meſcolata in dir qualche coſa, non c'abadava punto, per che era Donna. Uſcirono in Continente uno dietro l'altro, dalla ſtanza di ſua Maeſtà quali non vol-*

Comte *Franciſco Maria Sentinelli* prémier Chambellan ou Major Dôme de la Reine, afin qu'ils fuſſent témoins d'une action qui ſe paſſa de la maniére ſuivante. Don *Antonio* étant entré dans la chambre d'Audience de la Reine fit une profonde révérence à S. M. lui baiſa la main, comme cela eſt d'uſage en *Eſpagne*, & lui dit en gémiſſant, que c'etoit un grand chagrin pour lui de n'avoir pas ſervi S. M. auſſi bien qu'il l'avoit dû & voulû: & qu'il lui en demandoit pardon. Sa Majeſté lui répondit: que c'étoit à ſa conſcience à juger s'il avoit ſervi bien ou mal, mais qu'il pouvoit être aſſuré qu'elle ſauroit toûjours récompenſer le galant homme & châtier le coquin: & que ſi jamais Elle apprenoit qu'il eut parlé mal d'Elle, ſans garder le reſpect qui lui étoit dû, Elle le feroit traitter comme il le mériteroit en quelque lieu que ce fut. Là-deſſus il ſe mit encore à genou & pouſſant de nouveaux ſoupirs il lui dit, qu'il étoit ſon très-humble ſerviteur & qu'il le ſeroit éternellement. Sa Majeſté ſe tournant vers ſon Epouſe lui dit, qu'Elle lui étoit obligée de la peine qu'elle avoit priſe de la ſuivre de *Bruxelles* à *Rome*, & que ſi elle s'étoit mêlée de dire quelque choſe, on ne vouloit pas le reſſentir puiſqu'elle étoit femme. Ils ſortirent auſſi-tôt l'un après l'autre de l'appartement de S. M. qui ne vouloit pas entendre leurs juſtifications.

Le

L'an. 1656.

volſero aſcoltare le loro giuſtificationi.

Il medeſimo giorno la Regina inviò il Conte Fiene *al Cardinale di* Medici *per dirgli che come Prottettore della Corona di* Spagna, *haveva voluto participargli di quanto era paſſato all hora: che Don* Antonio della Cueva *era andato a licenziarſi da lei, che lo pregava a ſcriuerlo al Rè di* Spagna *e ſargli ſapere, che ſe il detto* della Cueva *non haveſſe havuto l'honore de ſuoi tenenti Generali, l'haverebbe fatto trattare à colpi di baſtoni, ma queſta ſola conſiderazione l'haveva impedito, e quanto à ciò riguardava ſua eminenza haverebbe continuamente un eſtremo riſpetto alla porpora che portava non oſtante qualſivolglia coſa, che poteſſe havere fatto, ò faceſſe per l'avenire, e ch' ella haverebbe riverito il carrattere di Cardinale, e il poſto, che teneva in una Religione per la quale haveva abandonata ogni coſa, il Cardinale riſpoſe al Conte di* Fiene *ch' era ſervitore della Regina, e che l'avea ſcritto al Rè di* Spagna.

Le même jour, la Reine envoïa le Comte *Fiene* au Cardinal de *Médicis* pour lui dire comme au Protecteur de la Couronne d'*Eſpagne*, qu'Elle vouloit lui faire part de ce qui venoit de ſe paſſer, tout à l'heure: que Don *Antonio della Cueva* étoit venu pour prendre congé d'Elle: qu'Elle le prioit d'écrire au Roi d'*Eſpagne* & de lui faire ſavoir, que ſi ledit *della Cueva* n'avoit pas eu l'honneur d'être un de ſes Généraux, Elle lui auroit fait donner des coups de bâton: mais que cette ſeule conſidération l'en avoit empêchée, & quant à ce qui regardoit ſon Eminence, Elle auroit toûjours un grand reſpect pour la pourpre qu'il portoit, non obſtant tout ce qu'il pouvoit avoir fait où feroit à l'avenir, & qu'elle révéroit par tout le caractère de Cardinal & le rang qu'il tenoit dans une Religion, pour laquelle Elle avoit abandonné toutes choſes (*). Le Cardinal repondit au Comte *Fiene* qu'il étoit ſerviteur de la Reine, & qu'il écriroit au Roi d'*Eſpagne*.

La Le

(*) Il ſe peut pourtant que *Chriſtine* ait témoigné quelque reſſentiment contre ce Cardinal. Au moins en voit-on encore à la villa *Meditis* près de *Rome* quelques marques extérieures par des coups de boulets de Canons que la Reine elle-même, demeurant à l'autre bout de la ville, avoit tirés contre la grande porte de ce Palais, en s'amuſant à cet exercice militaire (1).

(1) V. les Voïages d'*Italie* de Mr. d'*Uffenbach* Mſc. Tom. II. p. 171 qui en parlent.

L'an 1656.

La matina ſequente, la Regina mandò il Signore de Liliencrona, *a Don* Antonio Pimentelli, *per pregarlo a dire in ſuo nome al Duca di* Terranuova, *che parlaſſe di lei col riſpetto dovutogli, ne diceſſe niente che poteſſe offendere i ſuoi domeſtici, e che doppo, che Don* Antonio della Cueva, *non era in caſa ſua, non haveva ſe nò Gentilhuomini bravi, ed honorati, e pronti a teſtimoniarglilo, ſe non comportaſſe al carattere ch'aveva d'Ambaſciatore di* Spagna.

Le lendemain matin la Reine envoïa le Sieur *Lilliencrona* à D. *Antonio Pimentel* pour le prier de dire en ſon nom au Duc de *Terranuova*, qu'il parlât d'Elle avec le reſpect qui lui étoit dû, qu'il ne dit rien qui pût offenſer ſes Domeſtiques, & que depuis, que D. *Antonio della Cueva* n'étoit plus de ſa Maiſon, Elle n'avoit que des Gentilshommes braves & d'honneur & prêts à le lui témoigner, s'il ne ſe comportoit pas d'une manière convenable à ſon caractère d'Ambaſſadeur d'*Eſpagne*.

Il giorno ſeguente Don Antonio Pimentelli *eſſendo, ò fingendo, di eſſere indiſpoſto, mandò à dire alla Regina che 'l Duca di* Terranuova *non haveva mai parlato contro il riſpetto dovuto à ſua Maeſtà, ne che meno haveva parlato contro i ſuoi domeſtici, e ch' era ſuo humiliſſimo ſervitore.*

Le jour après D. *Antonio Pimentel* étant ou feignant d'être indiſpoſé, fit dire à la Reine que le Duc de *Terranuova* n'avoit jamais parlé contre le reſpect dû à Sa Majeſté, ni contre ſes Domeſtiques, & qu'il étoit ſon très-humble ſerviteur.

Ai 22. di maggio la Regina andò à viſitar il Papa, che 'l giorno avanti era ritornato da Caſtel Gondolfo, *e gli diede conto di quanto era ſucceſſo all' hora, che Don* Antonio della Cueva *haveva preſo licenza da lei, e diciò ch' haveva fatto dire al Cardinal* Medici, *Ambaſciatore di* Spagna, *e Don* Antonio Pimentelli, *aſſicuro poſcia ſua ſantita ch' in tutte le coſe correnti alla ſua Conſcienza, ella non ne farebbe alcuna, ſenza pigliar il Conſiglio della ſua ſantità e ſegvitarlo, ma che credeva ch' ogni uno*

Le 22 de *Mai* la Reine alla rendre viſite au Pape, qui la veille étoit revenu du *Caſtel Gandolfo*, & lui fit raport de ce qui s'étoit paſſé juſques-là que D. *Antonio della Cueva* avoit pris ſon congé d'Elle & de ce qu'elle avoit fait dire au Cardinal *Médicis*, à l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* & à D. *Antonio Pimentel*. Elle aſſura enſuite S. Sainteté, qu'en toutes les choſes qui concernoient ſa conſcience, Elle n'en entreprendroit aucune ſans demander & ſuivre l'avis de S. S. mais qu'Elle croïoit que chacun doit avoir ſoin de

ſon

uno doveſſe pigliare cura al proprio honore, ed haveva fatto in abſenza di ſua Beatitudine ciò che haveſſe giudicato eſpediente per conſervar il ſuo. Il Papa riſpoſe che 'l tutto haveva fatto bene & intieramente l'approvava.

Il giorno doppo il Papa mando il Cardinal di Lugo, *a far intendere al Duca di* Terranuova, *che a ſua Beatitudine pareva molto ſtrano il ſuo procedere verſo la Regina e che l'offeſe, che ſi facevano a quella li prendeva come ſe fuſſero fatte alla ſua perſona.*

ſon propre honneur, & qu'elle avoit fait en l'abſence de ſa Béatitude, ce qu'elle avoit jugé convenable pour conſerver le ſien. Le Pape répondit qu'Elle avoit bien fait en tout & qu'il l'approuvoit entièrement. Le jour ſuivant le Pape envoïa le Cardinal *de Lugo* pour faire entendre au Duc de *Terranuova*, que ſon procédé envers la Reine paroiſſoit fort étrange à ſa Béatitude, & qu'il prénoit les offenſes qu'on faiſoit à Sa Majeſté, comme faites à ſa propre perſonne. L'an 1656.

Peut-être que le chagrin qu'elle en eut ne contribua pas peu à la maladie, dont elle fut attaquée au mois d'Avril de cette même année; & qu'on attribua à ce qu'elle mangeoit trop de fruit, qui lui avoit refroidi l'eſtomac. Quoiqu'il en ſoit, le Pape eut tous les ſoins imaginables de ſon rétabliſſement, qui s'enſuivit auſſi bientôt après, plus, peut-être par la force de ſon tempérament, que par l'aide des Médecins (*). *Chriſtine fort malade à Rome.*

Au mois de Juin elle alla voir le Capitole, où elle fut reçue avec beaucoup de cérémonies: voici l'inſcription qu'on y mit à ce ſujet ſur un grand marbre & qu'on y voit encore aujourd'hui.

CHRIS-

(*) *Heinſius* écrivit alors à *Gronovius*, que *Langermann* lui marquoit: Holſtenium *addit Archiepiſcopatu Ravennati donatum a* Papa. „ *Auguſtam noſtram graviter* Romæ *ægrotare* „ *ejuſque valetudinem eſſe conclamatam fert rumor. Addunt alii, conatam* Romanis *elabi*, „ *ſed nullo cum ſucceſſu. Quidquid ſit periit illa pridem ſibi et nobis. De regis etiam morte* „ *nil certi hactenus ad nos perfertur. Res Suecorum proſperas damnare Fortuna incepit. Inde* „ *factum, ut Oratores ſint dimiſſi, quibus manum injecerant contra jus gentium phrenetici* „ *Septentrionis filii.* (1)".

(1) V. *Bernonni* Syll. Epiſt. Tom. III. p. 550.

L'an 1656.

CHRISTINÆ
GOTHORUM SUECORUM ET VANDALORUM REGINÆ
QUOD INSTINCTU DIVINITATIS
CATHOLICAM FIDEM REGNO AVITO PRÆFERENS
POST ADORATA S. S. APOSTOLORUM LIMINA
ET SUBMISSAM VENERATIONEM
ALEXANDRO VII.
SUMMO RELIGIONIS ANTISTITI EXHIBITAM
DE SE IPSA TRIUMPHANS IN CAPITOLIUM ASCENDERIT
MAJESTATISQUE ROMANÆ MONUMENTA
VETUSTIS IN RUDERIBUS ADMIRATA
III. VIROS CONSULARI POTESTATE ET SENATUM
TECTO CAPITE CONSIDENTES
REGIO HONORE FUERIT PROSECUTA
VIII. EID. QUINCTIL. AN. MDCLVI.
S. P. Q. R.
STEPHANO PETRUCCIO
JOSEPHO DE ANNIBALDENSIBUS EX DMNIS CASTRI ZANCATI
FABRITIO DE MAXIMIS EX DMNIS CASTRI ARSULI
CONSERVATORIBUS
JOANNE CAROLO DE PICCOLOMINIBUS EX DMNIS CASTRI BALZERANI
CAPITUM REGIONUM PRIORE (*) (a).

Chriſtine écrivit dans le même mois une lettre fort tendre à la belle Comteſſe *Ebba Sparre* que nous joignons ici:

QUe je ſerois heureuſe s'il m'étoit permis de vous voir, Belle, mais je ſuis condamnée du ſort à vous aimer & vous eſtimer toujours ſans vous voir jamais; & cette envie que les aſtres portent aux felicités humaines, empêche que je ne ſois entiérement heureuſe, puiſque je ne la puis être, étant éloignée de vous. Ne doutez pas de cette vérité, & croïez qu'en quelque lieu du monde que je me trouve, vous y avez une perſonne qui vous eſt entiérement acquiſe, comme je l'ai toûjours été. Mais eſt-il poſſible, Belle, que vous vous ſouveniez encore de moi? Vous ſuis-je encore auſſi chère que je vous l'étois autrefois? Ne me ſuis-je pas trompée, lorſque je me ſuis perſua-

(a) *V.* Nemeitz *Inſcr. ſingul. pag.* 202. *& les Voïages de* Keiſler *T. II. p.* 73.

(*) *Capita Regionum* ſont les Chèfs des XIV. quartiers dans leſquels la ville de *Rome* étoit partagée. *Dion libr.* 55. fait auſſi mention que *Rome* étoit partagée *in quatuordecim Regiones.*

ſuadée que j'étois la perſonne du monde que vous aimiez le plus? Ha, ſi cela eſt, ne me détrompez pas: laiſſez-moi plûtôt mon erreur, & ne m'enviez point la félicité imaginaire que me donne l'opinion d'être chérie de la plus aimable perſonne du monde. Conſervez-moi, s'il ſe peut, ce bien, & ne ſouffrez pas que le tems ni l'abſence me privent de la ſatisfaction d'être aimée de vous, & croiez que quoiqu'il puiſſe arriver, je ne ceſſerai d'être à vous. Adieu, Belle, adieu. Je vous embraſſe un million de fois.

L'an 1656.

de Rome le 6 Janvier 1656.

CHRISTINE ALESSANDRE.

Le Lecteur remarquera ſans doute dans cette lettre, quelque choſe qui fait juger que *Chriſtine* n'étoit pas alors ſi contente, ni ſi heureuſe, qu'elle s'imaginoit de l'être quand elle écrivit l'année précédente de *Bruxelles* à cette belle Comteſſe.

Chriſtine part de Rome pour la France, & comment Elle y eſt reçue.

Une maladie contagieuſe s'étant manifeſtée à *Rome*, elle ſervit au moins de prétexte à la Reine pour s'en retirer. Mais il eſt vraiſemblable, qu'outre l'envie qu'elle avoit de s'en éloigner à cauſe des chagrins qu'elle y avoit eus, elle vouloit faire un tour en *France* & paſſer de-là en *Allemagne*, pour s'approcher de la *Suède*, & cela dans l'intention de ſe faire païer plus régulièrement les arrérages des rentes viagéres qu'elle s'étoit réſervées en quittant la Couronne, mais qu'elle ne recevoit pas ſi éxactement à cauſe de la guerre qui étoit alors entre la *Suède* & la *Pologne*. Pour faire ce voïage, *Chriſtine* fut obligée d'engager ſes joïaux pour dix mille Ducats. Le Pape, en lui donnant ſa bénédiction, l'invita à revenir à *Rome* après ſon voïage (*). La Reine le lui promit & s'en alla à cheval à *Civita Vecchia* accompagnée de pluſieurs Cardinaux & autres perſonnes de diſtinction. Elle s'embarqua ſur une galère du Pape accompagnée de trois autres pour ſa ſuite & ſon équipage. Sur mer on apperçut quelques galères *Turques*, qui ne s'engagérent pourtant pas. A *Gênes* on ne voulût pas permettre qu'elle mit pié à terre avec ſon monde, à cauſe de l'endroit d'où elle venoit, qu'on ſoupçonnoit être infecté de la peſte. Elle reçut en paſſant de magnifiques préſens de cette République, dit *Marana* (*a*). Mais un autre auteur ne parle que de Confitures, pour la valeur de cinq cent Couronnes d'or. A *Marſeille* on ne fit pas cette difficulté, quant à la Galère où étoit la Reine. Elle s'étoit pourvûë d'avance d'un paſſeport de la Cour de *France*, qui avoit choiſi le Duc de *Guiſe* pour aller au devant d'elle. On ne pouvoit pas faire

(*a*) Eſpion Turc *T. IV. p.* 153. & Theatr. Europ. *ad b. ann. p.* 895.

(*) *Marana* dit: au ſujèt de ce voïage de *Chriſtine* (1), qu'un peu avant ſon départ de *Rome*, les *Eſpagnols* avoient formé le deſſein de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle du Pape, d'égorger l'Ambaſſadeur de *Portugal* & de mettre le feu à la ville. Mais que la conſpiration avoit été découverte & les Conſpirateurs arrêtés....

(1) Eſp: Turc T. IV. pag. 154.

L'an. 1656.

re un choix plus judicieux, dit *Bayle* (a), car jamais homme ne fut plus propre que lui pour de ſemblables commiſſions & pour toutes les choſes où il faloit de la pompe & de la magnificence. *Chriſtine* ne fut pas moins ravie, à ce que dit *Perrault* (b), du choix qu'avoit fait le Cardinal *Grimaldi*, Archevêque d'*Aix* du Sr. d'*Herbelot*, ſi univerſellement ſavant & par conſéquent, ſi capable de l'entretenir ſelon ſon goût & ſon génie.

Le Roi de *France* avoit ordonné qu'elle fut reçuë partout avec les honneurs dûs à ſon rang, & comme ſi c'étoit lui-même (*). On ne manqua pas de le faire, & par toutes les villes, qu'elle traverſoit, elle fut haranguée & traitée magnifiquement. Pluſieurs de ces harangues ſe trouvent dans un recueil imprimé (c). On raconte à cette occaſion, que *Chriſtine* paſſant par *Vienne en Dauphiné*, les principaux de la ville avoient prié le Sr. *Boiſſat*, qui lui étoit connu par ſes poëſies, de marcher à leur tête pour lui faire compliment: & que s'étant préſenté devant elle, il lui avoit fait un ſermon pathétique ſur les jugemens de Dieu & ſur le mépris du monde. *Chriſtine*, dit le Sr. d'*Olivet* (d), rentrée depuis peu dans le ſein de l'Egliſe Catholique, mais toûjours femme & Princeſſe, ſouffrit impatiemment, qu'au lieu de lui donner des louanges, l'Orateur ſe jettât ſur une matière ſi lugubre. Quand il ſe fut retiré ce n'eſt point-là, dit-elle, ce *Boiſſat* que je connois: c'eſt un prêcheur qui emprunte ſon nom: après quoi, tout le tems qu'elle fut à *Vienne*, elle ne voulut pas le revoir (†).

Ce fut au mois d'Août 1656. que la Reine traverſa pour la prémière fois une partie de la *France*. Le Sr. *Marana* dit (e), que les clés des villes, par leſquelles elle paſſa, lui furent préſentées (car c'étoit l'ordre du Roi) & quand elle entroit dans une ville, & qu'elle reçevoit les complimens du Gouverneur, des Prélats, & d'autres perſonnes d'autorité, cela ſe faiſoit ſous un Daix de parade qu'on portoit ſur ſa tête. De *Marſeille* elle paſſa par *Aix*, *Montelimart*, *Orgon*, *Avignon*, & *Lion*; elle reſta neuf jours dans cette dernière ville. De *Maſcon*, elle arriva le 27 d'Août à *Dijon*, & d'*Auxere*, le 4 Septembre à *Fontainebleau* (‡).

Ce

(a) *Dans ſon* Dict. *art.* Guiſe *lit. E.*
(b) *Hommes illuſtres T. II. p.* 155. *item Reyſe van* Chriſtine *p.* 39. *&c.*
(c) Nouv. Recueil *de harangues cité ci-deſſus.*
(d) *Hiſtoire de l'Acad.* Franç. *p.* 92, 93. *& Mém. de* Niceron *T. XIII. p.* 390.
(e) *L. c. & pag.* 154.

(*) Voïez *Lunig*, où le Cérémonial de la réception de *Chriſtine* par les provinces de *France*, ſe trouve tout au long (1)

(†) D'*Olivet* ajoute l. c. que ce *Boiſſat* étoit un des Académiciens qui avoit pouſſé l'eſprit de pénitence juſqu'à des ſignes extérieurs, que les bienſéances du monde ont peine à ſouffrir. Il eſt donc à préſumer que la harangue de la Cour des Aides à *Vienne*, qui ſe trouve dans le Recueil cité ci-deſſus, n'eſt pas de *Boiſſat*.

(‡) Mr. *Boreel* Miniſtre Plénipotentiaire des *Etats-Généraux* écrivit là-deſſus ceci au Penſionnaire *de Witt* de *Paris* le 1 Sept. 1656. „La Reine *Chriſtine* de *Suède* eſt préſen-„ tement à *Fontainebleau*. On lui a rendu par-tout de grands honneurs & l'on n'y a rien „ épargné. On la recevra dans cette ville avec beaucoup d'éclat & l'on y travaille de tout „ côté,

(1) Dans ſon Theatr. Ceremon. T. I. p. 48. &c.

Ce fut aux environs de *Fontainebleau* que Mad. de *Montpenſier* fille de *Gaſton d'Orléans*, frère de *Louis XIII.* vint ſaluer *Chriſtine*, comme elle en parle fort au long dans ſes Mémoires (*a*): On rapportera ici leurs entretiens, tant pour faire connoître la perſonne dont elle parle, que celle même, qui parle. „ Aïant eu, dit-elle, quoiqu'exilée, la permiſſion du Roi d'aller „ ſaluer la Reine de *Suède*, je me rendis à *Eſſone*.... Elle étoit chez *Au-* „ *ſelin* pour y voir un balèt.... j'avois tant oui parler de la manière bizar- „ re de ſon habillement, que je mourrois de peur de rire, lorſque je la ver- „ rois. Comme on cria gare, & que l'on me fit place, je l'apperçus; elle „ me ſurprit, & ce ne fut pas d'une manière à me faire rire. Elle avoit „ une juppe griſe avec des dentelles d'or & d'argent, un juſte-au-corps de „ Camelot, couleur de feu avec des dentelles de même que la juppe, au „ col un mouchoir de point de *Gênes*, noué avec un ruban de couleur de „ feu, une peruque blonde & derrière un rond, comme les femmes en „ portent & un chapeau avec des plumes noires qu'elle tenoit. Elle eſt „ blanche, a les yeux bleux, dans des momens elle les a doux, & dans „ d'autres fort rudes, la bouche aſſez agréable, quoique grande, les dents „ belles, le nez grand & acquilin: elle eſt fort petite, ſon juſte-au-corps „ cache ſa mauvaiſe taille: à tout prendre, elle me parut un joli petit gar- „ çon. Quand je lui préſentai le Comte de *Bethune*, elle lui parla de ſes „ manuſcrits. Elle étoit bien aiſe de lui faire paroître qu'elle connoiſſoit „ tout le monde & qu'elle en ſavoit des nouvelles. Après ce balèt Nous „ allames à la Comédie. Là elle me ſurprit; pour louer les endroits qui „ lui plaiſoient, elle juroit Dieu (*), ſe couchoit dans ſa chaiſe, jettoit ſes „ jambes d'un côté & d'autre, & faiſoit des poſtures peu décentes (†). „ Elle

L'an 1656.

Entrevûë de Mad. de *Montpenſier* avec *Chriſtine*.

(*a*) *Tom. III. pag.* 148. 153.

„ côté, enſorte qu'il y a apparence, qu'en comparaiſon des honneurs qu'on lui prépa- „ re ici, elle n'en recevra nulle part de pareils. On dit qu'elle veut s'embarquer à *Calais* „ pour paſſer en *Hollande* ou à *Bremen* (1)

(*) C'eſt Mad. de *Montpenſier*, qui dit ici que *Chriſtine* juroit: mais dans un autre portrait qu'une autre Dame fit de cette Reine durant ſon ſéjour en *France* & qui ſera allé- „ gué ci-après, il eſt dit expreſſément „ qu'elle ne l'avoit point oui jurer, & qu'elle ſe „ perſuadoit, que ce qu'on en diſoit, étoit une impoſture de ſes ennemis". Ces deux Dames ſe contrediſent donc l'une l'autre: mais ſuppoſé que l'imputation ſoit vraïe, on remarquera ce que dit là-deſſus Mr. *Charpentier* (2) que c'étoit *Pierre Bourdelot*, Docteur en Médecine qui avoit appris à la Reine de *Suède* à jurer, parce qu'il paſſoit pour un des meilleurs jureurs de ſon tems. C'eſt donc à ce méchant homme à qui il en faut attribuer la cauſe, ſi elle avoit ce défaut.

Si Chriſtine juroit & à qui elle en étoit redévable.

(†) Mad. de *Motteville* critique auſſi ces geſtes de *Chriſtine* (3). Si elle vivoit encore elle n'en ſeroit peut-être pas ſi choquée, puiſqu'ils ſont ſi conformes aux manières de vivre des *François* & des *Françoiſes* d'aujourdhui. Mais ni l'une ni l'autre ne dit rien du bon mot de *Chriſtine* que Mr. *Ménage* nous a conſervé (4). Lorſque la Reine de *Suède* vint à *Fontainebleau*, pluſieurs Dames de la Cour, en l'allant ſaluer, s'avancérent pour la baiſer. Elle y trouva un peu à redire, toute fois ſans en rien témoigner, elle ſe contenta

Bon mot de Chriſtine ſur le baiſer des Dames Françoiſes.

(1) V. Mém. de *de Witt* pag. 481.
(2) V. *Carpenteriana* pag. 51.
(3) V. ſes Mém. T. IV. p. 455. cfr. Mém. de la *Houſſaye* T. II. p. 351.
(4) V. *Menagiana* T. I. p. 176. cfr. *Bibliothéque de Gens de Cour* T. IV. p. 113.

L'an 1656.

„ Elle parla ſur beaucoup de matières & ce qu'elle dit, elle le diſoit agréa-
„ blement: il lui prennoit des réveries profondes, elle pouſſoit de grands
„ ſoupirs, puis tout d'un coup elle revenoit comme une perſonne qui ſe
„ réveille en ſurſaut: elle eſt tout-à-fait extraordinaire. Enſuite nous alla-
„ mes voir un feu d'artifice ſur l'eau: elle me tenoit par la main à ce feu,
„ où il y eut des fuſées qui vinrent fort près de nous. J'en eus peur. El-
„ le ſe moqua de moi & me dit: comment? Une Demoiſelle qui a été
„ aux occaſions, & qui a fait de ſi belles actions, a peur? Je lui répondis:
„ que je n'étois brave qu'aux occaſions, & que c'étoit aſſez pour moi. El-
„ le parla tout bas à Mademoiſelle de *Guiſe*, qui lui dit, qu'il le faloit dire
„ à Mademoiſelle. Elle diſoit, que la plus grande envie qu'elle avoit eu
„ au monde, ſeroit de ſe trouver à une bataille, & qu'elle ne ſeroit point
„ contente que cela ne lui fut arrivé; qu'elle portoit une grande envie au
„ Prince de *Condé* de tout ce qu'il avoit fait.... Elle s'offrit de me raccom-
„ moder avec la Cour & avec Son Alteſſe Roïale... Elle ſouhaitoit que je
„ fuſſe Reine de *France*"....

On inſérera ci-après ce que Mad. de *Montpenſier* a marqué dans ſes Mémoires d'un autre entretien, qu'elle avoit eu avec *Chriſtine* à ſon départ pour l'*Italie*.

Entrée publique de *Chriſtine* à *Paris*.

Ce fut le 8 Septembre que ſon entrée publique ſe fit à *Paris* (a) (*). Elle avoit couchée à *Conflans*, où beaucoup de monde étoit venu la voir. Arrivant à *Paris*, elle étoit précedée d'une eſcorte de plus de mille Cavaliers & montée ſur un grand cheval blanc (†) couvert d'une houſſe en broderie d'or & d'argent, les piſtolèts à l'arçon avec les chaperons en broderie. Son habillement conſiſtoit en un juſte-au-corps d'écarlate & une juppe de même brodée d'or & d'argent, & ſon chapeau étoit chargé de plumes noires. Elle

(a) *V.* Filibien *hiſt. de la ville de* Paris *T. II. Liv. XXIX. p.* 1457. *item T. V. P. II. p.* 187. *&c. item Mém. de* Motteville *T. V. p.* 435. *item* Merc. Holl. *Sept. 1656. p.* 113. *&c. item.* Limiers *Hiſt. de Louis XIV. T. II. p.* 30. *&* Lunig *l. c. pag.* 49. *&c.*

tenta de dire: „ Qu'elle fureur ont ces Dames à me baiſer? Eſt-ce à cauſe que je reſſemble à un homme"?

(*) Mad. de *Montpenſier* remarque l. c. que cette entrée avoit reſſemblée à celle qu'on donna autrefois à l'Empereur *Charles-Quint*. Mr. *Larrey* fait là-deſſus cette réfléxion (1) La ville de *Paris*, par ordre du Roi, lui fit tous les honneurs dûs à une tête couronnée. Ce fut auſſi le dernier éclat de la dignité roïale qu'elle venoit de quitter: car malgré tous les applaudiſſemens que *Rome* fit à ſon abjuration & la plûpart de l'*Europe* à ſon abdication, elle ne fut pas longtems ſans s'apperçevoir qu'une Reine ſans Etats étoit comme une divinité ſans temple, à laquelle on ceſſe bientôt d'offrir des adorations & des ſacrifices. C'eſt ainſi qu'en parle Mr. *Nani*.

Ce qu'eſt une Reine ou Roi ſans Etats.

(†) Mr. de *Limiers* dit (2) de voir *Chriſtine* marcher à la Cavalière avec le juſte-au-corps, le chapeau & les plumes, attiroit encore beaucoup de gens, deſorte que quelques-unes de nos Dames *Françoiſes* en ont retenu la mode. Mr. de *Meiern* dit (3) à cette occaſion: que comme cet éxercice de monter à cheval eſt fort ordinaire aux Dames *Angloiſes*, il ſe peut que celles-ci l'aïent auſſi appris de *Chriſtine*. On ſait pourtant qu'elles ne montent pas aujourd'hui à cheval à la Cavalière.

Les Dames *Françoiſes* ont appris de *Chriſtine* de monter à cheval à la cavalière.

(1) V. ſon Hiſt. de *Louis XIV.* T. II p. 538.
(2) V. ſa Monarchie *Françoiſe* T. II. p. 295.
(3) Dans la préface du Tome V. de ſes Acta Pacis *Weſtphal.*

Elle avoit une canne à la main. Le Roi avoit envoïé le Duc de *Guiſe* au devant de cette Princeſſe pour la conduire. A ſon arrivée au faubourg St. *Antoine*, elle trouva la Bourgeoiſie de *Paris* ſous les armes, au nombre de plus de quinze mille hommes, en cent trente deux Compagnies, ſortis pour honnorer ſon entrée pompeuſe en cette ville. Outre cette nombreuſe eſcorte, le Sr. *de Berliſe* Introducteur des Ambaſſadeurs & des Princes étrangers, dans un fort bel équipage, accompagnoit auſſi Sa Majeſté *Suédoiſe*. Elle étoit environnée de cinquante gardes du Corps, des Valèts de pié du Roi & de pluſieurs Officiers de ſa Maiſon. Le Maréchal *de l'Hôpital*, Gouverneur de *Paris* & le Prévôt des Marchans, avec le Corps de ville, qui l'attendoient à la porte St. *Antoine*, déſcendirent de cheval dès qu'ils l'apperçurent, & la ſaluérent (*). Comme la grande foule du peuple laiſſoit au Maréchal peu de loiſir & de repos pour faire ſa harangue à la Reine, il lui dit avec grace: „ Qu'encore que les affections & les devoirs des Habi„ tans de la ville de *Paris* dûſſent être portés par ſa bouche, il la ſupplioit „ qu'elle ſe contentât alors de voir comment ils lui témoignoient leur zèle „ eux-mêmes, par leur foule extraordinaire & leur deſir ardent de la voir, „ & qu'il lui confirmeroit en un autre lieu ce qu'elle voïoit de la joïe pu„ blique & du conſentement général à lui rendre ſervice & obéiſſance". Là-deſſus le Maréchal *de l'Hôpital* & le Prévôt des Marchans lui préſentérent le daix, qu'elle ne vouloit pas accepter. Il fut porté devant elle par les quatre Echevins & ſucceſſivement par le corps des Marchans. Les trois cent Archers de la ville marchérent les prémiers, puis les gardes du Gouverneur, & les Officiers du Corps de ville. Les ſix corps des Marchans ſuivoient, & après eux venoient les Quarteniers & Conſeillers de la ville, le Procureur du Roi, le Greffier, le Receveur, les Echevins, le Prévôt des Marchans & le Gouverneur qui précedoit immédiatement la Reine. Le Duc de *Guiſe* marchoit à côté, un peu au-deſſous d'Elle (†). Quand elle fut arrivée à *Notre-Dame*, le Chapitre la complimenta par la bouche du Doïen, la conduiſit au Chœur, où l'on chanta le *Te Deum*, & l'accompagna enſuite juſqu'à la porte de l'Egliſe. En ſortant elle monta dans une caléche découverte & ſe rendit au *Louvre*, où l'on avoit préparé ſon logement, dans l'appartement-même du Roi, orné des plus beaux meubles de la Couronne. En arrivant au *Louvre*, elle fut complimentée par la Maréchale *de l'Hôpital*, qui l'attendoit avec un grand nombre de Dames de la prémière diſtinction. Le ſoir l'*Univerſité* en corps la complimenta, le Recteur portant la parole. Le lendemain elle reçut les civilités du

L'an 1656.

(*) *Aitzema* & un autre Auteur diſent (1) „ que la Reine avoit prié ce Maréchal de „ remonter auſſi-tôt à cheval de crainte qu'il ne lui arrivât quelque malheur, puiſque „ les Aſtrologues de *Rome* lui avoient prédit, qu'elle mourroit dans une grande aſſem„ blée de peuple".

(†) Cela eſt exprimé en partie ſur la Médaille qui fut frappée à *Paris* ſur cette entrée de *Chriſtine*. Les paroles de la Légende REGINA SUECORUM IN URBE REGIA RE-

(1) *Aitzema* l. c. & Reyſe van *Chriſtina* p. 49.

L'an 1656. du Clergé de *France* en corps par la bouche d'*Antoine Godeau* Evêque de

EXCEPTA ſignifient. *La Reine de* Suède *reçue à* Paris *d'une magnificence Royale.* L'éxergue marque la date *MDCLVI.*

Quelqu'authentique que fut cette Médaille que Mrs. de l'Académie des inſcriptions de *Paris* publiérent eux-mêmes l'an 1702 dans leur ouvrage magnifique (1), eux ou leurs Succeſſeurs ont pourtant trouvé bon de la raïer dans une nouvelle édition, de l'année 1723 in fol. en y ſubſtituant une autre, moins flateuſe, qui repréſente le Roi de *France* en manteau recevant la Reine de *Suède* avec ces mots: HOSPITALITAS AUGUSTA & dans l'éxergue CHRISTINA SUECORUM REGINA IN GALLIA EXCEPTA MDCLVI. On a de la peine à deviner la raiſon de cette duplicité & on voudroit que la deviſe du *Mercure* & l'inſcription RERUM GESTARUM FIDES que cette Académie a adoptée pour ſa Deviſe, n'en ſouffrit point. Toutefois avons-nous donné ici la prémiére & la véritable Médaille.

Parmi pluſieurs autres inſcriptions on liſoit ſur trois arcs de triomphe dreſſés alors (2).

1. CHRISTINÆ AUGUSTÆ
Antiquæ Gallorum foederatæ
Nunc novo Religionis nexu ſanctius conjunctæ:
Reginæ regna largienti
Virgini doctrinarum Matri
Lutetia Paris. L. M. D.
Literarum Præſidi forti & doctæ.

2. CHRISTINÆ
Suecorum Reginæ G. F. A. Heroinæ
Linguis omnibus eruditæ, omnibus commendatæ,
Maxima pompa & Ordinum omnium conſenſu
Plauſuque ingredienti.

3. CHRISTINÆ ALEXANDRÆ
Suecorum, Gothorum & Vandalorum
Reginæ Catholicæ,

Guſtavi

(1) V. les Médailles ſur les princ. événemens de *Louis le Grand.* p. 43 & 73. item *Brunet-Martinière* Hiſt. de *Louis XIV.* T. II. p. 365. item *Acta Eradit. Lipſ.* ad ann. 1702. p. 369 & 370. cfr. *Bernard* Nouv. de la Rép. des Lettres ad ann. 1702 pag. 517. 532. 534. 537.

(2) Dans *Palmskildiana* & *Boldenii* Epigraph. p. 689.

de *Vence* (*). Le même jour, après la visite de la Reine d'*Angleterre*, Elle fut haranguée par *Pompone de Bellièvre*, prémier Président du Parlement à la tête des Officiers de ce Corps en robes rouges, & de ceux de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides (†) & de l'Académie *Françoise*, au nom de laquelle le célèbre *Patru* porta la parole par un beau discours, que nous inférons ici (*a*) en ajoutant à l'appendice la harangue que lui fit une Société qui prennoit le titre d'*Elite des plus beaux Esprits de Paris* (*b*), comme aussi la demande en vers, que le drôle d'*Assonci* fit à la Reine pour entrer en sa comédie en musique. L'an 1656. Harangue de l'Académie *Françoise* à *Christine*. V. l'Append. N. LXXII.

MA-

(*a*) *Il se trouve dans ses Oeuvres diverses* p. 389-393. *& dans le Recueil des Harangues de l'Acad.* Franç. *T. I. p.* 78. *&c.*

(*b*) *V. le Trésor des Harangues faites aux Rois, Reines, Princes &c. T. I. pag.* 465. *&c.*

Gustavi Parentis fortunæ Magnæ, sua virtute Majori.
Quæ suis venerationi fuit populis, cum arma & sceptra tractavit:
Orbi terrarum, cum eadem abjecit.
Roma, quo Religionis ergo profecta erat, redeunti
venerati sacrum iter Præs. Æd.
Ter felicemque adventum omni alacritatis genere
Gratulatis lætitiæ Mon. P. P.

Sur un autre ornement se lisoit cette épigramme:

REGNAS IN CHARITATE JESU

Qui fait allusion au changement de Religion de *Christine*, dont le nom en changeant les lettres de place, retourne naturellement à ce sens:

CHRISTINA SUETIÆ REGINA

(*) C'etoit le même avec lequel *Christine* avoit entretenu un commerce de lettres. Nous remarquerons aussi, qu'un Docteur en Théologie suivi de plusieurs Ecclésiastiques, brèf fait à harangua *Christine*, en lui disant (1) je n'ennuierai pas Vôtre Majesté d'un long discours. Je me contenterai de lui dire: *Suecia te Christinam fecit: Roma Christianam: facit te Gallia Christianissimam:* ou comme un autre Ecrivain le marque: *Suecia te Christinam fecit: Roma Catholicam: Gallia vero, Deo favente, Te Christianissimam faciet:* c. à. d. La *Suède* Vous a vû naitre *Christine*. *Rome* Vous a rendu *Chrétienne*: Dieu veuille que la *France* Vous fasse (Reine) *Très-Chrétienne*. Surquoi Mr. *Basnage* porte ce jugement (2) que quelque hardis que fussent les projets & les desseins de cette Princesse, on a de la peine à croire, qu'elle osât se flater de plaire sans beauté, & à son âge, à un Prince de dix huit ans. Mr. *Köhler* a emprunté cette réflexion de Mr. *Basnage* (3), mais il s'égare en donnant à entendre que la Reine avoit fait ce souhait elle-même. Mr. *Aitzema*, cité ci-dessus, dit dans un autre endroit: que ce compliment a été fait à *Christine* à son passage par *Lion* (4). Compliment *Christine*.

(†) Toutes les harangues de part & d'autre, dont il est fait mention ici, se trouvent imprimées dans le nouveau Recueil de Harangues cité ci-dessus (5). Savoir de la part du Clergé de *France* par Mr. l'*Evêque Godeau*: de la ville de *Paris*: de la milice de *Paris*: de l'Université de *Paris*: de la *Sorbonne*; des Curés de *Paris* de plusieurs *Prélats*; de la Chambre de *Comptes*: de l'Académie *Françoise*. Les réponses que *Christine* fit aux harangues du Parlement de *Paris* & à la Cour des *Aides*, sont aussi insérées dans ce *Recueil* pag. 63. & 71. V. ci-dessus pag. 530.

(1) V. *Nouv. Rec.* de Harangues p. 54. *Aitzema* l. c. Libr. XXX. p. 165. & le *Trésor de Harangues* p. 417.

(2) Annales de *Hall.* l. c.

(3) *Münz-Belust* T. XIII. p. 189.

(4) L. c. *Libr.* XXXVII. p. 165.

(5) L. c. pag. 25. 39. 44. 49. 53-55. 64. & 72.

L'an 1656.

MADAME,

„ Si l'Académie *Françoiſe* prend la hardieſſe de ſaluer Votre Majeſté, & „ de lui offrir ſes reſpects très-humbles, c'eſt vôtre ſeule bonté qui l'a pû „ rendre ſi hardie. Cette lettre également belle & obligeante, votre ta- „ bleau dont Vous l'avez honorée, ſont de ſi hautes faveurs qu'elle a cru „ qu'en cette rencontre rien ne ſeroit moins pardonnable, qu'un ingrat, „ qu'un lâche ſilence. En effèt, quand nous penſons qu'une grande Reine „ n'a pas dédaigné de jetter les yeux ſur nous, & de nous envoïer des ex- „ trêmités du Septentrion d'illuſtres marques de ſon eſtime, nous ne pou- „ vons aujourdhui moins faire que d'adorer les divines mains qui nous ont „ fait tant de graces.

„ C'eſt Madame, un devoir ſi juſte, qui nous améne en ce lieu, où „ nous venons pour contempler Votre Majeſté, & lui rendre ce culte re- „ ligieux que le monde entier doit à ſa vertu. Et certainement, ſi on „ conſidére les actions de votre vie, on y trouvera je ne ſai quoi de ſi „ élevé, qu'il obſcurcit toute la gloire des Monarques les plus fameux. Ja- „ mais naiſſance ne fut plus heureuſe que la vôtre. Il n'y a rien que de „ merveilleux en votre Perſonne ſacrée. Tout votre règne n'eſt qu'une „ ſuite de triomphes & de ſuccès étonnans. La nature & la fortune Vous „ ont donné tout ce qu'elles ont de plus précieux. Toutefois, *Madame*, „ ce n'eſt point-là le tréſor de votre cœur & marchant dans ce ſentier épi- „ neux où on ne voit que les traces des Héros, Vous avez cherché quel- „ que choſe de plus rare encore que tous les dons de la nature & de la for- „ tune. Votre Majeſté a donc pû dans ſa plus tendre jeuneſſe, environnée „ de tout ce qui peut ſéduire l'ame ou l'amollir, Elle a pû, dis-je, réſiſter au „ chant de Sirenes, & s'appliquer à l'étude de la ſageſſe. Que je trouve „ de grandeur dans cette prémière démarche! Combien de Reines, mais „ combien de Rois comptera-t-on depuis la fondation du monde, qui aïent „ brûlé d'une ardeur ſi noble? Qu'une Princeſſe, *pour conçevoir* un ſi „ beau feu, doit être éclairée, qu'elle doit être au-deſſus de tous les vains „ faſtes des Diadémes!

„ Mais quelle rapidité, quel progrès ſi prodigieux! Souffrez, Madame, „ que je le diſe, ſi ce n'eſt pour votre gloire, que ce ſoit pour l'ornement „ de notre ſiécle. La connoiſſance des langues, où nous conſumons les „ jours & les nuits & le plus beau de notre âge, n'a été que le divertiſſe- „ ment de votre enfance. Les lettres humaines n'ont point de fruit, n'ont „ point de fleur que vos mains Roïales n'aïent cueilli. Il n'y a rien dans „ tout le cercle des ſciences, que votre eſprit ſi vaſte n'ait pénétré. Vous „ avez fait ce que très-peu d'hommes ont pû faire, ce que jamais fille ni „ femme n'oſa tenter; & tout cela preſqu'à l'entrée de votre vie, tout „ cela, Madame, au milieu des pompes de votre Cour, au milieu de tous „ les empêchemens de la Roïauté. Qu'on cherche, qu'on remuë toute „ l'hiſtoire, qu'on fouille dans toute l'antiquité: on ne trouvera rien de „ ſemblable: on ne trouvera ni cette aſſiduité, ni cette vigueur d'eſprit, „ & moins encore cet amour de la vertu, que rien ne peut ni laſſer ni „ vaincre. Voilà, Madame, voilà cet or tout divin, voilà les rubis, les

„ diamans

„ diamans & les perles dont Vous faites tout votre tréſor. C'eſt de ces ri- L'an
„ cheſſes immortelles que votre ſoif ne peut s'étancher : ce ſont les biens 1656.
„ que vos veilles, que vos travaux cherchent tous les jours & qui ont fait
„ tout le bonheur de votre régne.

„ Vous avez, aux yeux de toute l'*Europe*, donné la paix à vos ennemis,
„ & couronné par une fin ſi triomphante & vos victoires & les victoires
„ du *Grand Guſtave*. Le vulgaire pourra peut-être s'en imaginer d'autres
„ cauſes : mais à dire vrai, un événement ſi mémorable, n'eſt dû qu'à la
„ force de vos Conſeils. Ce n'eſt ni l'expérience de vos Capitaines, ni
„ la valeur de vos Soldats : c'eſt votre ſageſſe ſeule qui a donné de la ter-
„ reur à l'Aigle Romaine : c'eſt cette invincible fermeté : ce ſont toutes
„ ces magnanimes habitudes que Vous Vous êtes formées dans votre ſavant
„ Cabinet. Ainſi, Madame, tandis que dans le ſecrêt de ces retraites il-
„ luminées, Votre Majeſté conſultoit les morts, & s'inſtruiſoit avec eux
„ en la ſçience de régner, elle faiſoit plus toute ſeule que ne faiſoient tou-
„ tes ſes armées : elle achevoit en effêt la guerre, & travailloit d'une ma-
„ nière inouïe à l'exaltation de ſon Trône, au ſalut & au repos de ſes
„ peuples. Je ne dirai point combien Vous avez embelli votre Roïaume,
„ après l'avoir ſi glorieuſement aggrandi. Je ne dirai point que *Stockholm*
„ & la *Suède* ont changé de face : que l'air, que le Ciel y eſt plus doux ;
„ & que Vous avez inſpiré à vos ſujets, à cette belliqueuſe nation, l'amour
„ des beaux Arts, & des connoiſſances honnêtes. Toutes ces choſes ſont
„ grandes ſans doute : mais qui ne ſait, que toutes ces choſes ſont des
„ fruits de ces belles heures ſi utilement conſumées, ſont des fruits de cet
„ arbre ſi précieux, dont les racines ſont amères à la verité, mais les bran-
„ ches ſont toutes couvertes de pommes d'or ? Cependant ce n'eſt pas-là
„ tout ce que V. M. doit elle-même à la ſçience.

„ Car enfin, Madame, c'eſt cette divine fille du Ciel, qui a comme
„ commencé le grand œuvre de votre ſanctification. C'eſt par ſes lumiè-
„ res que, foulant aux piés toutes les grandeurs humaines, Vous êtes ſi
„ heureuſement venuë à la ſource des lumières. C'eſt dans cette voïe que
„ le ſaint-Eſprit Vous a priſe pour Vous conduire au Tabernacle, & à la
„ gloire du Saint des Saints. Une Princeſſe qui toute ſa vie n'a travaillé
„ qu'à cultiver ſa raiſon, qu'à enrichir, qu'à purifier ſon ame, méritoit,
„ ſi je l'oſe dire, que le Ciel s'ouvrit pour elle, & que la grace du Dieu
„ vivant vint conſacrer une vertu toute céleſte. Quel vaiſſeau plus pré-
„ cieux, quelle fleur plus pure ou plus belle pouvoit recevoir une éternelle
„ roſée ? Et la ſplendeur du Très-Haut pouvoit-elle habiter un Temple plus
„ magnifique, plus auguſte ? Heureuſe la *Suède* ſi elle regarde comme elle
„ doit, un ſpectacle qui a réjoui le Ciel & la Terre ! Heureuſe, ſi elle écoute
„ le Père des miſéricordes, qui l'appelle par la voïe d'un ſi grand éxemple !

„ Je finis, Madame, auſſi bien je crains d'abuſer de votre bonté. Mais
„ avant que de finir, ſouffrez, s'il vous plait, que l'Académie *Françoiſe* ſe
„ plaigne de ſa fortune. Elle n'a rien ſi ardemment deſiré, que cette célè-
„ bre journée ; elle n'a rien tant ſouhaité, que de contempler cette divine
„ Princeſſe, dont la vie toute pleine de merveilles, fait tout l'embelliſſement

L'an. 1656.

Rélation de l'arrivée & du séjour de *Chriſtine* à *Compiegne* & au *Fayet* par Madle. de *Montpenſier* & Mad. de *Motteville*, & leurs réflexions ſur cette Reine à cette occaſion.

Voici ce qu'en diſent Mad^le^. de *Montpenſier* & Mad. de *Motteville* (*a*).
„ Nous vîmes alors arriver à *Compiegne* la Reine de *Suède*, dont on avoit
„ oui conter tant de choſes extraordinaires.... Elle connoiſſoit parfaite-
„ ment toute la Cour, elle n'ignoroit rien de toutes les grandes choſes &
„ de toutes les petites. Elle dit en quelques occaſions, qu'elle ſavoit qu'on
„ avoit dit d'elle beaucoup de bien & de mal, & qu'on connoitroit, en la
„ voïant, qu'il n'y avoit ni l'un ni l'autre. Elle ne diſoit pas la vérité: car
„ en effèt on y trouva un mêlange de beaucoup de grandes vertus & de
„ grands défauts..... En arrivant au *Louvre*, elle demanda à boire. Le
„ Prince *de Conti*, qui l'étoit allé viſiter & recevoir, lui donna la ſervier-
„ te, qu'elle prit après quelques complimens répétés..... Elle trouva que
„ la *France* étoit belle, riche & bien remplie de peuples. Elle voulut qu'on
„ crut que *Rome* l'emportoit dans ſon inclination & ſon eſtime ſur *Paris*,
„ & diſoit que l'*Italie* avoit de grands charmes: mais, à ce qui parut de-
„ puis, les plaiſirs de *Paris* ne lui déplurent pas, & je penſe, qu'elle au-
„ roit volontiers quitté tout autre païs pour le notre, ſi elle avoit pû y
„ demeurer.

„ A ce prémier abord, elle parut aimable à tous les honnêtes-gens. Son
„ habit ſi extravagant, à l'entendre d'écrire, ne l'étoit point trop à le
„ voir, ou du moins on s'y accoûtumoit facilement. Son viſage parut aſ-
„ ſez beau, & chacun admira la vivacité de ſon eſprit, & les choſes par-
„ ticuliéres qu'elle ſavoit de la *France*. Elle connoiſſoit non ſeulement les
„ Maiſons & leurs Armes, mais elle ſavoit les intrigues & les galanteries,
„ & n'ignoroit pas-même les noms de ceux qui aimoient la peinture ou la
„ Muſique. Elle dit au Marquis de *Sourdis* les tableaux de prix qu'il avoit
„ dans ſon Cabinèt, & ſavoit que le Duc de *Liancourt* en avoit de fort
„ beaux, juſques-là même qu'elle apprenoit aux *François* ce qu'ils ne ſa-
„ voient pas de leur Patrie. Elle diſputa contre quelques-uns, qu'il y avoit
„ dans la Sainte Chapelle une agathe de grand prix, qu'elle voulut voir &
„ qui enfin ſe trouva à *Saint Denis* (*). Elle parut civile, particulièrement
„ aux hommes. Mais bruſque & emportée, ſans donner aucun ſujèt ef-
„ fectif de croire les mauvais contes qu'on avoit fait d'elle. Ils s'étoient
„ répandus dans toute l'*Europe* à ſon déſavantage, & l'avoient fait paſſer
„ dans l'opinion de tous les ſages, pour une perſonne qui ne l'étoit guéres.

„ No-

(*a*) *V. ſes Mém. Tom. III. p.* 185. *&c. &* 435. *&c. item* Bruzen de Martiniére, *l. c. ceux de Mad. de* Mottev. *T. IV. p.* 429. *p.* 365. *&c.*

(*) Cette agathe & une onyx de la Ste. Chapelle s'y trouvent encore, & le Pere *Montfaucon* en a fait une ample deſcription (1) en en donnant la juſte figure. Elle a près d'un pié dans ſa plus grande longueur. L'ignorance de ces tems l'avoit pris pour une hiſtoire ſainte & on l'appelloit le *Triomphe de Joſeph*, au lieu de l'*Apothéoſe d'Auguſte* qu'elle repréſente. En la prémière qualité on les baiſoit tous les ans en certains jours de l'année.

(1) Dans ſes Antiquités expliquées T. V. P. I. p. 154-160. & dans le Supplément T. I. P. I. p. 96.

L'an. 1656.

„ Notre Amazone *Suédoiſe* gagna tous les cœurs à *Paris*, qu'elle auroit „ peut-être perdus bientôt après, ſi elle y fut demeurée plus longtems. „ Après y avoir vû tout ce qu'elle crut digne de ſa curioſité, elle quitta „ cette grande ville, où elle avoit toûjours été environnée d'une furieuſe „ preſſe, pour venir voir Leurs Majeſtés à *Compiegne*. Elle y fut reçuë „ non ſeulement en Reine, mais en Reine bien-aimée du Miniſtre. Le „ Cardinal *Mazarin* partit le même jour de *Compiegne* pour être à *Chantil-* „ *ly*, quand elle y arriveroit pour y diner. Deux heures après ce repas, „ le Roi & Monſieur y arrivérent comme des particuliers. Le Roi entra „ par une porte, qui étoit au coin du Baluſtre du lit, & ſe montra avec „ toute la foule, qui étoit autour d'Elle & du Cardinal. Auſſitôt qu'ils „ furent apperçus par lui, il les préſenta à la Reine de *Suède*, & lui dit, „ que c'étoit deux Gentilshommes des plus qualifiés de la *France* (*). Elle „ les connut en les regardant pour avoir vû leurs portraits au *Louvre*, & „ lui répondit, qu'elle le croïoit ainſi, & qu'ils paroiſſoient être nés pour „ porter des Couronnes. Le Cardinal *Mazarin* lui répondit, qu'il voïoit „ bien qu'il étoit difficile à la tromper, & qu'il étoit vrai que c'étoit le Roi „ & *Monſieur*. Le Roi lui dit de bonne grace, qu'il étoit fâché de ce qu'el- „ le avoit été ſi mal reçuë dans ſes Etats, qu'il n'avoit pas manqué de „ donner ſes ordres pour la traiter ſelon ce qui lui étoit dû; *mais que ſa ve-* „ nuë ſi précipitée avoit empêché ceux à qui il les avoit donnés, de lui ren- „ dre le reſpect qu'il avoit deſiré de lui faire rendre. Elle repartit à ces ci- „ vilités avec reconnoiſſance de ce qu'on avoit fait pour elle, & ne man- „ qua pas d'éxagérer en de beaux termes, la ſatisfaction qu'elle avoit reçuë „ en *France*. Le Roi, quoique timide en ce tems-là, & nullement ſavant, „ s'accommoda ſi bien avec cette Princeſſe hardie, ſavante, & fiére, que „ dès ce prémier inſtant, ils demeurérent enſemble avec liberté & agré- „ ment, de part & d'autre.

„ Après cette converſation il la quitta, *& revint trouver la Reine, qui* „ le lendemain alla la recevoir, accompagnée du Roi & de toute la ſuite „ Roïale. Ce fut à trois lieuës de *Compiegne*, au *Fayet* Maiſon appartenant „ au Maréchal *de la Motte-Houdencourt*, où ſe fit cette célèbre entrevûë. „ Les Chevaux-Légers, les Gendarmes, & les Gardes alloient devant le „ Caroſſe de Leurs Majeſtés par gros Eſquadrons, & comme ils étoient „ parés, cet accompagnement étoit véritablement Roïal. Il y avoit avec „ le Roi & la Reine, Monſieur, Frère unique du Roi, Madame la Com- „ teſſe de *Lorraine*, Madame de *Mercœur* & Madame la Comteſſe *de Flex*, „ Dame d'honneur de la Reine. Quand la Reine fut arrivée, elle ne vou- „ lut

(*) Madle. de *Montpenſier* ajoute (1) „ qu'ils lui baiſérent la robe: que *Chriſtine* les „ releva, les baiſa & dit: ils ſont de bonne Maiſon & elle les entretint. *Elle* appel- „ la le Roi, mon Frère & Monſieur auſſi, leſquels après avoir fait leur viſite retournè- „ rent toute la nuit au galop à *Compiegne*.

(1) L. c. pag. 166.

„ lut point entrer dans cette Maiſon parce qu'elle ſavoit que la Reine de *Suède* devoit arriver bientôt. Elle demeura avec toute ſa Cour ſur une terraſſe qui eſt devant le logis, d'où l'on deſcend par quelques dégrés dans une grande Cour, où étoit rangés en haïe les Gardes & toute la Cavalerie. Beaucoup de perſonnes de qualité y étoient, avec des habits en broderie d'or & d'argent, & quantité d'autres qui tous compoſoient un grand Cortége. Comme on n'avoit laiſſé entrer dans cette Cour que les Caroſſes de la Reine, & qu'on en avoit banni la Canaille, la Reine & toute ſa belle compagnie paroiſſoit ſur cette terraſſe, comme ſur un amphithéatre. Ce fut à mes yeux une des plus belles & des plus agréables choſes du monde. Cette maiſon avoit la grace de la nouveauté: elle étoit neuve & réguliére, & la Cour étoit grande & quarrée. Le gazon en étoit coupé par bandes, & il étoit impoſſible de voir un objet plus agréable. La Reine, à qui je le fis remarquer, dans ce moment, en demeura d'accord; & pour la vérité, quoiqu'elle ne fut pas la plus jeune de la troupe, elle étoit pour le moins celle, qui avoit la meilleure mine, & qui paroiſſoit la plus aimable. L'an 1656.

„ Le Duc de la *Rochefaucault* & quelques autres, qui depuis que cette Reine étrangère étoit à *Paris*, avoient été les plus aſſidus auprès d'elle, arrivérent les prémiers, & bientôt ſon Caroſſe entra au bruit des trompettes. Le Cardinal *Mazarin* & le Duc de *Guiſe* étoient ſeuls avec elle, car elle n'avoit que quelques femmes fort chêtives pour la ſervir, qui ne ſe montrérent point.

„ Auſſitôt qu'Elle vit la Reine (*), Elle deſcendit de Caroſſe, & la Reine s'avança auſſi deux ou trois pas, au dehors de la terraſſe pour l'aller recevoir. Elles ſe ſaluérent toutes deux civilement. La Reine de *Suède* voulut faire quelques complimens, & remercier la Reine du bon traitement qu'elle avoit reçu en *France*. Mais, ces paroles furent interrompuës par celles de la Reine, qui lui témoigna la joïe qu'elle avoit de la voir.

„ L'impatience qu'eurent tous ceux qui les environnoient de voir cette Reine, fut ſi grande, qu'elle obligea les deux Reines, à finir leurs complimens pour fuir la foule qui les accabloit. Le Roi, qui avoit déja fait connoiſſance avec l'étrangére, lui donna la main pour la faire entrer dans la maiſon. Elle paſſa devant la Reine, & ſe laiſſa conduire où l'on vouloit la mener. Pluſieurs ont obſervé que la Reine fut trop civile de lui laiſſer prendre cet avantage; & le Roi même devenu plus grand en a eu depuis de la douleur, & du chagrin, & en pluſieurs occaſions a reproché

„ à

(*) Madle. de *Montpenſier* ajoute (1). „ La Reine (de *France*) dit, qu'elle ne fut jamais ſi ſurpriſe que de voir la Reine de *Suède*, & que quoiqu'on lui eut bien dit, „ qu'elle n'étoit pas faite comme les autres, elle ne pouvoit ſe l'imaginer faite comme „ elle la trouva".

(1) L. c. pag. 167.

L'an 1655.

„ à la Reine ſa Mère, qu'elle eut tort d'avoir cédé chez elle à cette Reine,
„ & à celle de *Pologne*, vû la grandeur de ſa naiſſance & le haut rang que
„ lui donnoit la Couronne de *France* (*). J'étois une de celles qui me trou-
„ vai le plus près de ces deux Roïales Perſonnes, & quoique les deſcrip-
„ tions ſi particuliéres, que l'on avoit faites de la Reine de *Suède*, me
„ l'euſſent figurée dans mon imagination, j'avouë néanmoins que d'abord
„ ſa vûë me ſurprit. Les cheveux de ſa péruque étoient ce jour-*là* défriſés,
„ le vent en deſcendant de caroſſe les enleva & comme le peu *de ſoin*
„ qu'elle avoit de ſon teint lui en faiſoit perdre la blancheur, elle me parut
„ d'abord comme une Egyptienne dévergondée, qui par hazard ne ſeroit
„ pas trop brune. En regardant cette Princeſſe, tout ce qui dans cet in-
„ ſtant remplit mes yeux, me parut extraordinairement étrange, & plus ca-
„ pable d'effraïer que de plaire. Son habit étoit compoſé d'un petit corps
„ qui avoit à moitié la figure d'un Pourpoint d'homme, & l'autre moitié,
celle

Sur ce que la Reine de *France* donna le Pas ſur elle à *Chriſtine*.

(*) Ce-ci n'eſt pas l'unique preuve qu'a donné Madame de *Motteville* de ſa grande prévention en faveur de ſa nation. Mais plus elle paroît pointilleuſe ſur *le chapitre de* la Reine de *Suède*, plus elle découvre combien peu elle étoit inſtruite *en fait du céré-*monial des Cours & des Etats indépendans: elle qui vivoit pourtant ſi près du tems que ces ſortes de cérémonies furent débattuës & réglées & qui n'aura pas ignoré l'hiſtoire de la prétention mal fondée de Mr. de *Charnazé* (1), Ambaſſadeur de *France* qui prétendoit pour ſon Roi le pas ſur *Guſtave-Adolphe*. Nous avons rapporté cette hiſtoire ci-deſſus & nous ajouterons ici, que depuis ce tems-là les Couronnes de *Suède* & de *France* ſe ſont traité réciproquement *al pari*. Nous ajouterons encore, que ce ne fut que longtems après que les Rois de *Suède* & de *Dannemarck* donnérent le titre de Majeſté au Roi de *France*. Car on trouve que le Roi *Charles-Guſtave* & la Reine-Mére Régnante de *Suède* donnérent encore l'an 1654 & 1661. à *Louis XIV.* le titre de *Sérénité* (2). Il ne paroit donc pas croïable que *Louis XIV.* ait pû reprocher à la Reine ſa Mère d'avoir *cédé le Pas*, chez elle, à la Reine *Chriſtine*. Qui eſt-ce qui ignore *que le rang entre les Têtes Cou-*ronnées eſt encore indécis ? Les Proteſtans riroient ſi les Catholiques s'en rapportoient au Pape, comme au Juge compétant comme ils rient encore aujourd'hui du partage que le St. Père fit des Païs & des Mers des *Indes* entre les Rois Catholiques-Romains. C'eſt auſſi en vain que Mad. de *Motteville* fait entrevoir ici la grande naiſſance de ſa Reine. Les Maiſons de *Waſa* & de *Brandebourg* ne cédent en rien à celles de *Navarre* & d'*Eſpagne*, & tout le monde ſait l'origine de la Maiſon de *Médicis*. C'eſt à cet égard, que l'Auteur, qui écrivit à Mr. *Bayle* au ſujèt du rang, qui appartenoit à *Chriſtine* parmi les autres Reines, avoit raiſon de dire (3), qu'elle n'avoit point d'égale, parce que les autres Reines, à proprement parler, ne ſont que les prémiéres ſujettes de leurs maris ou de leurs Fils, mais que la grande *Chriſtine* étoit Reine d'une maniére ſi noble & ſi relevée qu'elle ne connoiſſoit que Dieu au-deſſus d'Elle. Il auroit donc été *peu poli*, ſi la Reine de *France*, qui n'avoit été que Reine Régente (4) & jamais Reine Régnante comme *Chriſtine*, & qui avoit cédé le pas à la Reine de *Pologne*, laquelle étoit née ſa ſujètte ; eut ſeulement voulu tenter de prendre chez elle le Pas ſur *Chriſtine*. On laiſſe le haut bout chez ſoi aux étrangers même inférieurs, à plus forte raiſon à ſes égaux & c'eſt tout au plus ſi la Reine de *France* étoit égale à *Chriſtine*.

V. ci-deſſus pag. 146 & 147. not.

(1) V. *du Mont* Corps Diplomat. T. V. P. II. p. 615. & *Vittor. Siri* Mém. Recond. T. VIII. p. 193. cfr. *Meiern* acta P. W. T. I. p. 413.

(2) V la lettre de Récreance pour le Sr. *Picques* dans les Mém. de *Chanut* T. III. p. 482 item les Mém. de *Terlon* pag. 357. & *Pufendorf* de Reb. *Caroli-Guſtavi* Libr. V. §. 13. cfr. *ibidem* Libr. I. §. 45.

(3) V. des *Maizeaux* vie de *Bayle* pag. XLI. cfr. *Wagenſeil* hiſt. Univ. p. 824. & 825.

(4) V. *Rangouze* lettres panég. pag. I. & 13. &c.

„ celle d'une Hongreline de femme, mais qui étoit ſi mal ajuſtée ſur ſon corps, qu'une de ſes épaules ſortoit toute d'un côté, qui étoit celle qu'elle avoit plus groſſe que l'autre. Sa chemiſe étoit faite à la mode des hommes: elle avoit un colèt qui étoit ratаché ſous ſa gorge d'une épingle ſeulement, & lui laiſſoit tout le dos découvert; & ce corps qui étoit échancré ſur la gorge beaucoup plus qu'un Pourpoint, n'étoit point couvert de ce colèt. Cette même chemiſe ſortoit par enbas de ſon demi pourpoint, comme celle des hommes, & elle faiſoit ſortir au bout de ſes bras & ſur ſes mains la même quantité de toile que les hommes en laiſſoient voir alors au défaut de leur pourpoint & de leurs manches. Sa juppe, qui étoit griſe chamarée de petits paſſemens, d'or & d'argent, de même que ſa Hongreline, étoit courte, & au lieu que nos robes ſont trainantes, la ſienne lui faiſoit voir les piés découverts. Elle avoit des rubans noirs renoués en maniére de petite oïe, ſur la ceinture de ſa juppe. Sa chauſſure étoit tout-à-fait ſemblable à celle des hommes, & n'étoit pas ſans grace. Le Roi la mena dans une grande Sale, où Madame la Maréchalle *de la Motte* avoit fait préparer une grande Collation. Le Roi, les deux Reines & Monſieur, en entrant s'aſſirent à table, & nous les environnames pour voir cette Perſonne, en tout ſi différente des autres femmes, & dont la renommée avoit fait tant de bruit. Aprés l'avoir regardée avec cette application que la curioſité inſpire en de telles occaſions, je commençai à m'accoûtumer à ſon habit, à ſa coëffure, & à ſon viſage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux & vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le viſage & que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin je m'apperçus avec étonnement, qu'elle me plaiſoit, & d'un inſtant à un autre, je me trouvai entiérement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on ne nous l'avoit dite, & moins boſſuë. Mais ſes mains, qui avoient été louées comme belles ne l'étoient guéres: elles étoient ſeulement aſſez bien faites & pas noires: mais ce jour-là elles étoient ſi craſſeuſes, qu'il étoit impoſſible d'y appercevoir quelque beauté. Pendant cette Collation, elle mangea beaucoup, & ne parla que des diſcours communs. Le Duc *de Guiſe* lui montra Mademoiſelle *Mancini*, qui étoit auprès d'Elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand ſalut & ſe pancha tout en bas de ſa chaiſe, pour lui faire plus de civilités (*). Au

L'an. 1656.

(*) Mad. de *Montpenſier* nous dit à ce propos (1) que *Chriſtine* aïant entendu parler de l'amour du Roi pour Mad. *Mancini*, pour faire ſa Cour, alloit toûjours ſe mettre entre le Roi & Elle, & leur diſoit, qu'il faloit ſe marier enſemble qu'elle vouloit être la Confidente: & qu'elle diſoit au Roi: ſi j'étois à votre place, j'épouſerois une perſonne que j'aimerois. Je crois, ajoute Mad. de *Montpenſier*, que ces diſcours ne plurent ni à la Reine, ni à Mr. le *Cardinal*, & qu'ils contribuérent à hâter ſon départ. A la Cour on n'aime pas les Gens qui entrent en matiére ſans qu'on les en prie.... *Larrey* dit pourtant que ce ne fut pas ſans peine qu'on perſuada le Roi amoureux de cette *Mancini* Niéce du Cardinal *Mazarin*, de renoncer à ſa paſſion pour épouſer l'Infante d'*Eſpagne*.....

Chriſtine flatte le Roi de *France* & Mad. *Mancini* ſur leur amour.

(1) L. c pag. 161. & *Larrey* hiſt. d'*Angl.* Tom. IV. p. 398.

„ la Reine lui rendit ſa viſite auſſitôt après diner. La converſation y fut gaïe & dans pluſieurs rencontres cette Reine étrangére fit voir qu'elle étoit ſpirituelle & de bonne Compagnie. Elle railla le Chevalier de *Grammont* ſur la paſſion qu'il avoit alors pour Madame de *Mercœur*, & ne l'épargna nullement ſur le peu de reconnoiſſance qu'il en pouvoit eſpérer. De-là elle fut à la chaſſe du ſanglier où le Roi la convia d'aller. Elle lui avoit dit néanmoins, quand il lui propoſa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit point, parce qu'elle étoit périlleuſe, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on s'expoſât à quelque péril, que pour acquérir de la gloire. Le ſoir, à la Comédie *Françoiſe*, elle montra d'avoir l'ame paſſionée. Elle s'écria ſouvent ſur les beaux endroits, paroiſſant ſentir de la joïe ou de la douleur, ſelon les différens ſentimens qui étoient exprimés par les vers qui ſe récitoient devant elle: puis, comme ſi elle eut été toute ſeule dans ſon cabinèt, ſe laiſſant aller ſur le dos de ſa chaiſe, après ſes exclamations, elle demeura dans une réverie profonde. La Reine-même ne l'en pouvoit tirer, quoique ſouvent Elle voulut lui parler. Le jour, étant retirée avec quelques hommes de la Cour, entr'autres *Cominges*, qui n'étoit pas ignorant, ils parlérent de beaucoup de choſes, & enſuite de la fidélité qu'on devoit aux Rois, & quelqu'un lui diſant, que tous les honnêtes gens en avoient; elle répondit, qu'en tous les païs c'étoit vrai, mais qu'elle avoit remarqué qu'en *France* ce n'étoit pas un défaut d'y manquer, & qu'il étoit commun parmi les perſonnes de mérite & de qualité. Enfin, cette journée lui attira beaucoup d'approbation, & chez la Reine, ce même ſoir on ne parla que d'Elle. Pluſieurs de nos rudes Railleurs avoient eu le deſſein de la tourner en ridicule, & d'accabler par-là ceux qui ſi légèrement l'avoient encenſée, mais ils ne purent alors en trouver les moïens, ſoit par ſon mérite, ou par la hauteur qu'elle eut pour eux, ou ſoit enfin, parce qu'elle fut ſoutenuë par l'eſtime que le Miniſtre témoigna d'en faire, & par la bonne réception du Roi & de la Reine. Le peu de tems qu'elle demeura à la Cour, lui fut favorable: car ſes défauts, qui étoient grands, furent offuſqués par les belles & brillantes qualités qui étoient en elle, & par le plaiſir de la nouveauté qui eſt d'un grand prix dans le cœur des hommes. Nous lui verrons bientôt perdre tous ces avantages: car, comme les Rois ſont expoſés au public & que ce qu'ils ont de bon les rend célèbres; de même leurs défauts ſavent en peu de tems détruire ou diminuer leur réputation.

L'an 1656.

„ Le 18 Septembre, les Reines furent à une Tragédie des *Jéſuites*, dont celle de *Suède* ſe mocqua hardiment. Le lendemain le Roi lui donna un feſtin Roïal, qui fut, comme de tels repas ont accoûtumé d'être, où la profuſion fatigue plus l'eſprit, qu'elle ne nourrit le corps. Peu après cette incommode cérémonie, il arriva un Courier, qui aprit au Roi & à la Reine la priſe de *Valence* par le Duc de *Mercœur*. La Reine étrangére vint auſſitôt ſe réjouïr avec la nôtre, d'une maniére ſi libre, qu'il ſembloit qu'elle y prit une grande part. Elle trouva la Reine jouant aux cartes. Elle s'aſſit auprès d'elle & s'appuïant nonchalemment ſur la table, il parut qu'elle s'occupoit agréablement, à regarder les belles mains de

„ ſurément quand quelque choſe la touchoit, & particuliérement à la Co- L'an 1635.
„ médie *Italienne*, lorſque par hazard les bouffonneries en étoient bonnes.
„ Elle éclatoit de même en louanges & en ſoupirs, comme je l'ai déja dit,
„ quand les ſérieuſes lui plaiſoient. Elle chantoit ſouvent en Compagnie,
„ elle révoit, & ſa réverie alloit juſqu'à l'aſſoupiſſement. Elle paroiſſoit
„ inégale, bruſque & libertine en toutes ſes paroles, tant ſur la Religion,
„ que ſur les choſes à quoi la bienſéance de ſon ſexe l'obligeoit d'être rete-
„ nuë. Elle juroit le nom de Dieu (*a*), & ſon libertinage s'étoit répandu
„ de ſon eſprit dans ſes actions. Elle pouvoit demeurer longtems dans la
„ même place. En préſence du Roi, de la Reine & de toute la Cour,
„ Elle appuïoit les jambes ſur des ſiéges auſſi hauts, que celui où elle étoit
„ aſſiſe & les laiſſoit voir trop librement.

„ Elle faiſoit profeſſion de mépriſer toutes les femmes, à cauſe de leur
„ ignorance, & prénoit plaiſir de converſer avec les hommes, ſur les
„ mauvaiſes matiéres, de même que ſur les bonnes. Elle n'obſervoit nul-
„ le régle de toutes celles que les Rois ont accoûtumé de garder, à l'égard
„ du reſpect qu'on leur porte. Ses deux femmes, toutes hideuſes & miſé-
„ rables qu'elles étoient, ſe couchoient ſur ſon lit familiérement & faiſoient
„ avec elle à moitié de tout".

Cependant, la Reine, qui étoit au contraire la plus réguliére perſonne du monde, trouvoit des charmes dans l'agrément de ſon viſage, & dans la maniére libre de toutes ſes actions. En effet, il étoit difficile, quand on l'avoit bien vûë & ſurtout écoutée, de ne lui pas pardonner toutes ſes irrégularités, particuliérement celles qui ne paroiſſoient point eſſentielle-ment blâmables. „ Cette douceur & cet agrément étoient mêlés d'une ru-
„ de fierté, & la politeſſe ſi naturelle à notre nation, ne ſe rencontroit
„ point en elle. Quelques-uns dirent qu'elle reſſembloit à *Fontainebleau*,
„ dont les bâtimens ſont beaux & grands, mais qui n'ont point de ſimmé-
„ trie. Elle partit de *Compiegne*, le 23 de Septembre: la Reine la fut conduï-
„ re à deux lieuës de-là, & ces deux Princeſſes ſe ſéparérent avec quelques
„ marques d'attendriſſement. Le Marquis de *S. Simon* la traita à *Senlis* &
„ Monſieur & Madame *du Pleſſis* la reçurent à leur belle maiſon de *Frêne*,
„ avec une magnificence extraordinaire. Paſſant à un certain Bourg pro-
„ che de ce lieu, elle voulut voir une Demoiſelle qu'on appelloit *Ninon*,
„ célébre par ſon vice, par ſon libertinage & par la beauté de ſon eſprit
„ (*). Ce fut à elle ſeule de toutes les femmes qu'elle donna quelques
„ mar-

(*a*) *Voïez ce qui a été dit à ce ſujet pag.* 531. *not.*

(*) Si cette Demoiſelle *Ninon* eſt la même, comme il eſt apparent, dont les Savans & les gens d'eſprit de ce tems-là faiſoient ſi grand cas & tenoient pour honneur de converſer avec elle & de profiter de ſes lumiéres; je doute fort que le jugement que Madame de *Motteville* porte ici d'elle, ſoit approuvé généralement. Au moins l'illuſtre *S. Evrémont* a-t-il fait d'elle un portrait fort avantageux, lequel il finit par ces vers:

„ L'in-

„ cauſe, par les louanges qu'ils donnèrent à cette Courtiſanne de notre „ ſiécle. L'an 1656.

„ De-là cette Amazone *Suédoiſe* prit des Caroſſes de louages que le Roi „ lui fit donner, & de l'argent pour les pouvoir païer. Elle s'en alla ſui- „ vie ſeulement de ſa chêtive troupe, ſans train, ſans grandeur, ſans lit, „ ſans vaiſſelle d'argent ni aucune marque Roïale (*)".

On

„ penſées, qu'il n'en vienne quelqu'une de favorable juſqu'à nous. Ce que je ſuis aſſu- „ rée que Votre Majeſté ne nous pourroit refuſer, ſi elle ſavoit combien ſa perſonne „ m'eſt devenuë une choſe chére. Ce mot eſt un peu libre, mais j'en eſpére le par- „ don, puiſque tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'eſt faite par tendreſſe, & „ celle que j'ai pour Votre Majeſté étant ſi grande, qu'elle me rend capable de tout, „ hors de pouvoir ſupporter ſon oubli avec patience.

(*) C'eſt preſque ſur le même ton que s'en explique Madle de *Montpenſier* (1) à qui, de même qu'à Mad. de *Motteville*, la Reine *Chriſtine* n'avoit pas eu l'honneur de plaire autant qu'au Roi *Louis XIV.* à la Reine Mère de *France*, au prémier Miniſtre & à tant d'autres perſonnes des plus diſtinguées par leur rang & par leur mérite. Comme ce qui choque le plus ici ces deux Dames à l'égard de *Chriſtine*, c'eſt le défaut d'un train Roïal, ſa chêtive ſuite, ſon manque d'argent, & choſes ſemblables; nous ne ſaurions paſſer cela ſans remarquer: qu'à la vérité, cette Reine, malgré le peu de cas qu'elle faiſoit de ce faſte extérieur, aura pourtant eu alors occaſion de réfléchir plus d'une fois ſur ſon état préſent, en comparaiſon de celui où elle étoit en *Suède*, environnée d'un état convenable à ſa haute dignité & de ſujèts fidèles qui la chériſſoient. Mais enfin ce tems étoit paſſé. Le pas étoit fait. Elle devoit le ſoutenir de ſon mieux. Mais d'un autre côté, il paroit peu ſéant à ces Dames de reléver la choſe de cette manière. L'Hiſtoire de *France* fournit des exemples des Reines & des Princeſſes plus déchuës encore de leur prémière pompe. Le Cardinal de *Retz* rapporte de la Princeſſe, petite fille de *Henry IV.* qu'elle manqua d'un fagot pour ſe lever en hiver dans le Louvre (2) On n'a qu'à ſe ſouvenir de l'état où étoit réduite la Reine *Marie de Medicis*, Mère de *Louis XIII.* Roi de *France*, & des Reines d'*Angleterre* & d'*Eſpagne*. Cette Princeſſe courut les païs en éxilée par les caprices d'un prémier Miniſtre & de ſujèts peu fidèles. Le Cardinal de *Richelieu* a bien tâché de s'en laver, en proteſtant vers la fin de ſon teſtament, (3) qu'il n'avoit jamais manqué au reſpect dû à la Reine Mère, non obſtant les calomnies dont là-deſſus on avoit voulu le noircir. Mais il a en cela contre lui des Hiſtoriens dignes de foi. Mr. *le Clerc* par éxemple dit (4) que la Reine-Mère écrivoit en ce tems-là au Prévot des Marchands de Paris! „ qu'elle auroit recours au dehors & appelleroit toute la „ Chrêtienté au ſecours de ſon innocence... Ce ne ſera pas, „ dit-elle, „ avec des „ armes: je n'y veux que des offices, mais ſi puiſſans, qu'il faudroit renoncer aux loix „ de la nature & de la juſtice, ſi je n'en viens à bout..." Dans le Manifeſte du Prince *Louis de Bourbon*, pour la juſtice des armes des Princes de la Paix, il eſt dit entr'autres au ſujèt du Cardinal de *Richelieu*: que ceux qu'il s'eſt imaginé pouvoir arrêter par quelque action de généroſité l'inſolence de ſon pouvoir, ont été mis entre les mains des Bourreaux, en ſortant de celles des Commiſſaires corrompus, ou ſont priſonniers, parce que leur courage eſt redouté, ou ſont chaſſez de la Cour, ou ſont emploïés dans les armées pour les faire périr, en ſoutenant la fortune de celui, qui ne s'en ſert que pour s'en défaire. Il y en a auſſi qu'il engage dans le ſervice pour les obliger à manger tout leur bien, afin qu'il ne reſte rien de grand dans la *France* que la Maiſon de *Richelieu* qui n'étoit au commencement du crédit, que le Cardinal acquit auprès de la Reine-Mère, qu'un des plus petits Fiefs de *Poitou*. Toute l'*Europe* a eu horreur de la détenſion de cette

(1) Mém. l. c pag. 169. & 170.
(2) V. Mém. *de Retz* T. I. p. 226.
(3) *du Mont* Corps Diplom. T. VI. Part. I. p. 248.
(4) V. la vie du Card. *de Richelieu* T. II. p. 2. 3.

„ aſſez bizarre, c'eſt une péruque d'homme fort groſſe & fort relevée ſur L'an. 1657.
„ le front, fort épaiſſe ſur les côtés, qui en bas a des pointes fort claires,
„ le deſſus de la tête eſt d'un tiſſu de cheveux, & le derrière a quelque
„ choſe de la coëffure d'une femme, quelquefois elle porte un chapeau,
„ ſon corps lacé par le derrière de biais, eſt quaſi comme nos pourpoints,
„ la chemiſe tout autour au-deſſus de ſa juppe, qu'elle porte aſſez negligem-
„ ment; elle eſt toûjours fort poudrée avec force pommade, & ne mèt
„ quaſi jamais de gans; elle eſt chauſſée comme un homme, dont elle a
„ le ton de voix, & quaſi toutes les actions. Elle affecte fort l'Amazo-
„ ne, elle a pour le moins autant de gloire & de fierté qu'en pouvoit avoir
„ ſon Père le *Grand Guſtave*. Elle eſt fort civile & fort careſſante, parle
„ huit ſortes de langues, & principalement la *Françoiſe*, comme ſi el-
„ le étoit née dans *Paris*. Elle ſait plus que notre Académie, jointe à la
„ *Sorbonne*, ſe connoit admirablement en peinture, comme en toutes les
„ autres choſes, ſait mieux toutes les intrigues de la Cour, que nos Cour-
„ tiſans mêmes; enfin c'eſt une Perſonne tout-à-fait extraordinaire. Elle
„ s'en allant à *Paris*, vous en pourrez juger vous-même. Je crois pour-
„ tant n'avoir rien oublié à ſa peinture, hormis qu'elle porte quelques fois
„ une épeé avec un collet de bufle, que ſa péruque eſt noire, & qu'elle
„ n'a ſur la gorge qu'une écharpe de même.

Second Portrait (*a*).

Monſieur.

„ Il y aura de différens jugemens à la Cour ſur cette Reine *Suédoiſe*: je
„ vous dirai en peu de mots le mien. C'eſt une fille de trente ans, qui a
„ le viſage beau, & plus jeune que ſes années: Elle a la voix d'un homme,
„ le port hautain & fier; mais mitigé d'une douceur agréable, la taille pe-
„ tite qu'elle n'aide pas du moindre ſecours du Cordonnier: Elle abhorre
„ toute ſorte de déguiſement, ce qui eſt rare dans ſon ſexe, & dans ſa
„ condition. On dit, que *Tibére* haïſſoit également les flatteurs & ceux
„ qui lui parloient librement: celle-ci ne haït que les prémiers, ſans trou-
„ ver mauvais que l'on explique ſes ſentimens, même en ce qui touche ſa
„ perſonne. Elle ſe raille la prémière de l'inégalité de ſes épaules, bien
„ qu'elle ne ſoit pas fort remarquable. Elle eſt plus modérée à donner
„ des louanges que du blâme, mais toûjours elle évite de dire les choſes
„ qui choquent, au contraire elle eſt portée aux obligeantes, avec une ſi
„ honnête & ſi facile complaiſance que l'on voit bien qu'elle appréhende
„ d'être crainte; Elle connoit toutes les perſonnes conſidérables des prin-
„ cipales villes & Provinces de l'*Europe*, & ſait ce qu'en diſent les Eloges
„ & les Satires. Elle a l'eſprit porté aux vertus héroïques & Roïales,
„ ſur tout à la juſtice & à la libéralité: mais elle eſt comme ceux qui ont
„ été fort agiles & diſpos, qui ſont devenus paralytiques, ils peuvent diſ-
„ courir

(*a*) *Ce Second & le Troiſiéme Portrait de* Chriſtine *ſe trouvent dans ledit* Nouveau Recueil *pag.* 139. *&c.* & 136 *&c.*

„ (c'eſt ſon mot) ſur les Héros de l'un & de l'autre, du prémier, ſur ce qu'il ſe conſole incontinent avec ſa flute, de la grande affliction qu'il avoit d'avoir perdu ſa Maitreſſe, & l'autre de ce qu'aïant quarante ans ſur la téte, il eſt auſſi inſéparable de ſa Nourrice, que s'il tétoit encore. „ Je ne l'ai point oui jurer, & je me perſuade que ce qu'on en dit, eſt „ une impoſture de ſes ennemis. Quant aux paroles obſcénes, je n'ai vû „ aucun qui m'ait aſſuré lui en avoir ouï proférer. Il ne faut pas juger de „ cette ame rélevée au-deſſus des autres, par les règles préſcrites à celles „ du commun; c'eſt une Philoſophe qui n'a rien de femme que le ſexe, „ ſon Eſprit étant tellement porté à la franchiſe, qu'elle n'a jamais ſû le „ ſoumettre aux grimaces néceſſaires pour jouer la farce féminine, ni „ méme porter les habits pour la repréſenter; Elle a enviſagé le monde „ avec une réſolution mâle & virile, qui lui a fait mépriſer effectivement „ les Sceptres & les richeſſes, & mettre en pratique cette haute Philoſophie, dont les plus rigides Profeſſeurs & plus auſtéres Anachorétes n'ont „ pû avoir que la théorie. Il ne faut donc pas s'étonner ſi elle eſt éloignée du grand chemin, le croïant, avec tous les plus ſages de tous les „ ſiécles, & de toutes les Nations, trop long & trop fangeux pour arriver au ſouverain bien, auquel on ne parvient que par les ſentiers difficiles & peu battus, par où la vertu débaraſſée chemine & fait ſa route. „ Parmi tout ce mépris des ornemens extérieurs, il eſt merveilleux de „ voir cette Princeſſe faite de telle ſorte, qu'à moins d'une chaſteté canonizable, la Reine de *Saba* auroit trouvé ſon *Salomon*.

L'an 1657.

Troiſiéme Portrait

Monſieur

„ Ce n'eſt pas ici tout à fait une peinture de la Reine de *Suède*. Je ne „ veux rien entreprendre ſur Monſieur de *Botru*, mais je vous dirai en „ gros que c'eſt la plus extraordinaire perſonne que j'aïe jamais vûë, ſon „ habit, ſa coëffure différente de la notre, & ſon petit équipage ſont un „ peu ſurprénants, & font bien connoitre qu'elle tient l'uſage & les bien„ ſéances fort au deſſous d'elle. En l'état que je vous la dépeins, elle ſe „ trouve ſi peu embaraſſée qu'apparemment elle ſe croit être Maitreſſe „ par tout, & c'eſt une merveille qu'aïant quitté ſon Roïaume, elle ſache „ ſi bien faire la Reine dans celui des autres; au reſte rien ne lui eſt in„ connu; ſa curioſité eſt ſi grande qu'elle eſt informée de l'eſprit, des „ mœurs, & de l'intérêt de tous les honnêtes gens. Elle entre auſſi galam„ ment en converſation, que pourroit faire Mr. le Maréchal de *Clerem„ bault*, & parle avec tant de juſteſſe, qu'on diroit qu'elle a pratiqué Mr. „ le Marquis toute ſa vie. Beaucoup de lumiéres & de vivacité avec les „ beaux naturels, de connoiſſance avec les ſavans, d'un eſprit facile & u„ niverſel avec tout le monde; enfin qui peut ſéparer ſon mérite de ſon „ ſexe, & la juger comme un honnête homme, ne ſauroit s'empêcher de „ l'admirer. Pour vous dire mon ſentiment, je m'étonne qu'elle ſait tant „ de langues & tant de choſes; mais que dans la Cour la plus polie & la

ſonnes de diſtinction qui s'empreſſérent tous de lui rendre leurs reſpects. *Ménage*, qui étoit auprès d'elle, y fit la fonction d'Introducteur général pendant le peu de tems qu'elle reſta dans cette ville. Il en parle lui-même & dit (*a*) : „ je lui préſentois les perſonnes conſidérables qui venoient ſa- „ luer la Reine. Je ne manquois jamais de lui nommer les noms & de lui „ dire quelque choſe du mérite des perſonnes que je connoiſſois. C'eſt, „ lui diſois-je, Mr. le Préſident un tel, Mr. le Conſeiller un tel &c. gens „ de mérite. Je ne ſais ſi elle crut, que je ne lui diſois pas vrai, ou ſi „ elle s'apperçut, qu'il ne ſe pouvoit pas faire, que je ne mentiſſe ſouvent, „ en lui diſant tant de bien, de tous ces Meſſieurs. Mais je lui entendis „ dire d'un air chagrin: Ce Monſieur *Ménage*-là connoit bien des gens de „ mérite".

L'an. 1657.

Ménage Introducteur général auprès de *Chriſtine* à *Paris*.

Enfin *Chriſtine* partit de *France*, comme nous venons de le voir, aïant, comme dit *Guy Patin*, fort augmenté ſa réputation par le voïage qu'elle y avoit

(*a*) *V.* Menagiana *Tom. II. pag.* 240.

„ A ce charmant objèt qui préfére à ſon âge,
„ Les maximes du Ciel à celles de l'Etat.

Pour la Séréniſſime Reine de Suède

EPIGRAMME

„ L'on dit que cette grande Reine,
„ Des beaux eſprits la ſouveraine,
„ Veut bien-tôt partir de ces lieux,
„ Pour voir ce Prince glorieux,
„ Ce Puiſſant Monarque de *France*,
„ Qui brûle, & meurt d'impatience,
„ De conſidérer à ſon tour,
„ L'objèt d'envie & d'amour,
„ Que cette Princeſſe admirable
„ Pour lui nous veuille abandonner,
„ Il ne faut point s'en étonner
„ Car chacun cherche ſon Semblable (1).

A la Séréniſſime Reine de Suède

„ Une Reine la plus ſavante,
„ Que le Nort ait jamais produit,
„ A voulu protéger le fruit
„ De ma Muſe foible & naiſſante,
„ Diſant au plus Puiſſant des Rois,
„ Qu'il faut que ſa main libérale
„ M'éxempte des ſévéres loix,
„ Que le Parnaſſe nous étale.
„ Ainſi cette grande Princeſſe
„ En ſollicitant pour mon bien
„ Veut imiter la divine Sageſſe
„ Faiſant quelque choſe de rien.

(1) Cette Epigramme fut faite quand *Chriſtine* alloit trouver le Roi de *France* à *Compiegne*: où elle parla en faveur de l'auteur ſans en être priée & dont il lui fait ſes remerciemens dans l'épigramme ſuivante

„ le monde, que la vûë de ce jeune Prince avoit païé avec uſure toutes „ les peines du voïage, & que ſon mérite ſurpaſſoit ſa réputation. L'an 1657.

Réception de Chriſtine à Turin.

En partant, elle avoit dit à Mad. de *Montpenſier*, qui l'étoit allée trouver à *Melun*, qu'elle paſſoit à *Turin* (*). Le Duc de *Savoye* en étoit averti, & ſe faiſoit un grand plaiſir de la recevoir dignement. Il avoit fait faire un magnifique arc de triomphe à *Turin*, ſur les idées du célèbre *Emanuel Theſaurus*. Celui-ci avoit eu ordre de haranguer la Reine au nom de la ville. Sa harangue rouloit ſur la joïe, qu'avoit témoignée la République Romaine, quand, ſous le règne de l'Empereur *Claude*, on apporta de l'*Arabie* un Phœnix. Que ſi ce jour ſe trouvoit marqué dans les faſtes des Romains, comme un jour heureux: à plus forte raiſon devoit-on célèbrer le jour, dans lequel ſous les auſpices du Pape *Alexandre*, le Phœnix des Reines étoit venu réjouir toute l'Egliſe Romaine par la profeſſion de la Religion Catholique &c.

L'une des inſcriptions de cet arc de triomphe étoit du même *Emanuel Theſaurus*, qui y continuoit ſes alluſions aux Phœnix, & elles nous paroiſſent mériter place ici (*a*).

Phœnicem videre quiſque avet
Huc eat.
Hanc molli in Arabia nidulari,
Fabula eſt.
Regnante Claudio *Romæ viſam*
ne credas.
Alexandro *Septimo Auſpicante*
Romam primum adventavit.
Unam eſſe tandem qui putat
Male computat.
Regnantum, Sapientum, Bellatorum,
Viraginum Phœnix
Quadruplex, & unica eſt Phœnix
Chriſtina Alexandra
Magni Guſtavi *Filia.*

Ada-

(*a*) *V.* Eman. Theſauri *Inſcriptiones pag.* 94. *&c.* & Boldonii *Epigraphica pag.* 48. *&c. Mr. de* Bukish *les rapporte auſſi dans ſon Nucleo hiſtor. part. II. pag.* 96. *&c. mais eſtropiés. On donnera dans l'Appendice les explications qu'a faites le Sr.* Theſaurus *de cet Arc de Triomphe.* v. l'Appendl. N. LXXIV.

(*) Voici ce que **Madle de *Montpenſier*** rapporte (1). „ La Reine me dit je paſſe à „ *Turin*, que voulez-vous que je diſe ſi on m'y parle de vous? je lui répondis; que je „ ne doutois pas, qu'elle n'en parlât de la bonne manière parce que Madame de *Savoye*, „ étoit ma Tante & m'avoit toûjours témoigné beaucoup d'amitié: à quoi elle repliqua: „ ſon fils vous aime plus qu'elle. Il vous déſire fort: pour elle, elle vous craint, par„ ce qu'elle veut gouverner".

(1) V. Ses Mém. l. c. pag. 170.

jusqu'à ce que la maladie contagieuse eut cessé à *Rome*, pour y retourner sans crainte (*) C'est de-là qu'elle écrivit à la belle *Ebba Sparre* (†) la lettre que voici: L'an 1657.

MAdame, Vous avez trop de connoissance de Vous-même pour n'être pas persuadée, qu'en quelque endroit du monde que je sois, Vous y faites toujours une partie de mon souvenir, & que le tems n'a pas de pouvoir sur l'amitié que je vous ai jurée..... Celui qui vous rendra ce billet, me sera témoin auprès de Vous, que je fais toûjours justice à votre mérite & à votre beauté. Après avoir vû dans le plus beau & le plus poli pais du monde, tout ce qu'il y a de charmant & de beau en notre sexe, je soutiens avec plus de hardiesse, qu'il n'y a personne qui osât vous disputer l'avantage que vous emportez sur tout ce qu'il y a de plus aimable au monde. Dites-nous après cela, si l'on se peut consoler, quand on est condamné à une absence éternelle. Mais si je suis assurée de ne vous voir jamais, je suis

Nomen dedit.
Sodalitas eadem Christinæ *Magnæ nomine auctior*
Procurante ex Sodalibus Aiace Hondedeo
Nob. Pisauren.
Monumentum P. A. MDCLVIII.

Railleries de *Guy Patin* sur les voïages de *Christine.*

(*) *Guy Patin* écrivit en ce tems-là à son ami *Spon* (1). „ La Reine de *Suède* n'est „ plus à *Turin* ni à *Cazal*. Elle ne sait plus à quel Saint se vouër. Elle avoit envie de „ se retirer à *Rome*. Mais la peste y est si grande, que l'empêchement en semble fort „ légitime. Qu'elle revienne en *France*, qui est le réfuge de tous les Coureurs: *Orbem „ receptans hospitem, atque orbi suas opes vicissim non avara impertiens*, comme dit quel- „ que part *Buchanan*..... Le Pape lui donne dix huit mille écus par an *mutant cuncta „ vices*. Voilà la vicissitude des choses humaines. Le feu Roi son Pére a autrefois „ ruiné & pillé l'*Allemagne*, & elle aujourd'hui pille & mange le Pape, qui a coûtume „ de manger les autres. Le feu Roi son Père n'y a procédé que de force ouverte & „ celle-ci y va plus finement. Sa prétendue Conversion lui sert de couverture & de „ prétexte à faire la pélerine & à se promener par tout la terre, comme elle a déja fait „ par une bonne partie, par les conseils des *Espagnols* & des Jésuites. Oh! les bonnes „ gens!

(†) Voici le Madrigal que le *Sr. Gilbert* lui adressa:

„ Belle & charmante Comtesse
„ Une généreuse Princesse
„ Dit que vous l'avez sçu charmer;
„ *Christine* l'avouë elle-même;
„ Puisque votre sexe vous aime,
„ Le mien vous pourroit bien aimer (2).

(1) Dans ses lettres au mois d'Août 1657. Tom. II. pag. 298. cfr *Holl Merc.* ad h. ann. pag. 116.

(2) V. Les diverses Poësies de *Gilbert* p. 110. Il étoit Secrétaire & après Résident de *Christine* en *France*. Non seulement il avoit composé une jolie *Ode sur son Couronnement* 1651. mais aussi un Poëme étendu sous le titre de *l'Art de plaire à la Sérénissime Reine de Suède*. V. *Gilbert* l. c. pag. 1-25 & p. 35-67.